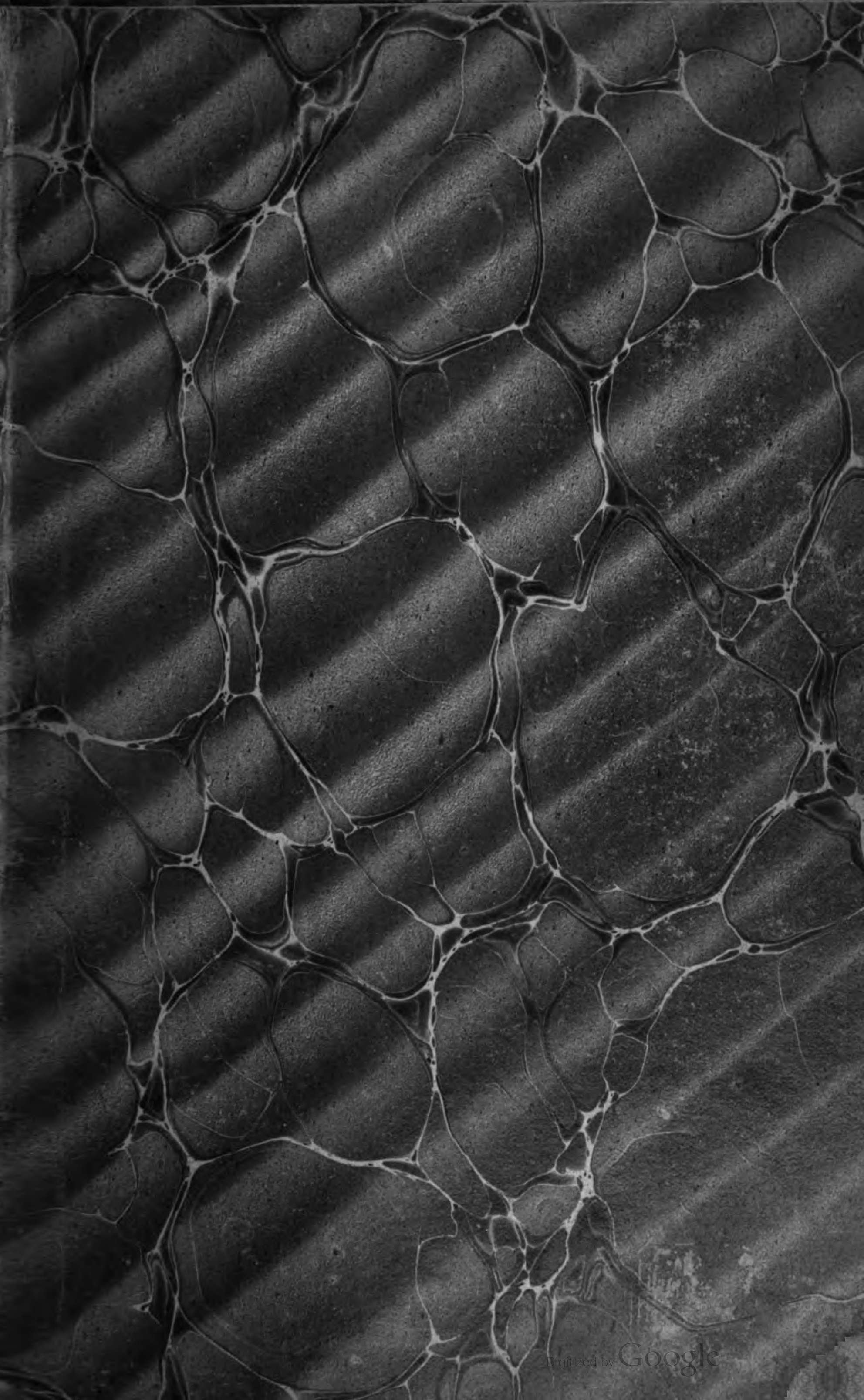



SIGILLUM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV ANG
VE RI TAS



LA MÈRE DU DUC D'ENGHIEN

Ce volume a été déposé au ministère de l'Intérieur (section de la librairie) en décembre 1899.

PARIS. TYP. E. PLON, NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 721.



Héliog. et Imp. A. Maire. E. Plon Nourrit & Cie Edit.

Louise-Marie-Thérèse-Bathilde d'Orléans
Duchesse de Bourbon
1750-1822
(Musée de Versailles)

COMTE DUCOS

LA MÈRE

DU

DUC D'ENGHIEN

1750-1822

Ouvrage accompagné d'un portrait en héliogravure et d'un fac-similé d'autographe



PARIS
LIBRAIRIE PLON
E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE

1900

AVERTISSEMENT

Désireux d'éclairer de la plus vive lumière la figure peu connue de la mère du duc d'Enghien, nous avons lu avec attention les publications historiques données de son temps et depuis. Nous nous sommes appliqué à grouper, de manière à reconstituer son caractère et son existence, les renseignements épars dans ces recueils.

Indépendamment des ouvrages, cités dans le corps du nôtre, nous avons consulté utilement le livre de M. Matter sur *Saint-Martin, le Philosophe inconnu; le Propagateur du magnétisme*, par le baron du Potet; l'*Histoire des trois derniers princes de la maison de Condé*, par M. Crétineau-Joly. *Le dernier Abbé de Cour*, par M. Honoré Bonhomme, nous a fourni des détails curieux sur les relations de la duchesse de Bourbon avec son frère naturel, l'abbé de Saint-Farre.

Quant aux documents originaux, très précieux, sur lesquels ont été composés ces mémoires, ils proviennent des archives du Palais Soubise, des archives du Département des Affaires Etrangères et des archives du Département de la Marine.

Nous devons, d'autre part, une extrême gratitude à

M. Alphonse Roserot, ancien archiviste du département de la Haute-Marne, dont la bienveillante amitié nous a muni de vingt-huit lettres inédites de la duchesse de Bourbon. Ces lettres, relatives à la période de la Restauration, ont été adressées par la princesse à la comtesse de Chastenay, mère de la comtesse Victorine de Chastenay, auteur des *Mémoires*, publiés naguère par M. Roserot.

Nous avons également à remercier le comte Robert de Roquefeuil, qui, avec une exquise bienveillance, a mis à notre disposition ses archives familiales.

Grâce à ces éléments divers, nous espérons avoir tracé un portrait ressemblant d'une princesse dont les contemporains ont vanté à l'envi la grande bonté. Nous regrettons que les aberrations de son esprit nuisent un peu à l'impression produite par les mérites de son cœur.

Mais il faut tenir compte des influences qui ont exalté la piété de la mère du duc d'Enghien. C'était une mystique. Et lorsqu'il s'est emparé du cœur, le mysticisme a comme lui « des raisons que la raison ne comprend pas ».

CHAPITRE PREMIER

La Maison d'Orléans en 1750. — Le fils, le petit-fils et l'arrière-petit-fils du Régent. — Henriette de Bourbon-Conti, duchesse de Chartres. — Naissance de Louise-Marie-Thérèse-Bathilde d'Orléans, future duchesse de Bourbon.

Louise-Marie-Thérèse-Bathilde d'Orléans, duchesse de Bourbon, épouse et mère des deux princes, avec qui, si tragiquement, s'est éteinte la race des Condés, n'a guère jusqu'à présent attiré l'attention des historiens, bien que sa physionomie, ses sentiments, ses idées, comme aussi les circonstances rares et émouvantes qu'elle a traversées soient, ce semble, de nature à faire naître et durer l'intérêt. Sa vie n'est pas fort éloignée de nous, puisque, ayant commencé juste au milieu du siècle dernier, elle s'est prolongée durant vingt-deux années du nôtre. L'oubli a cependant épaissi sur la duchesse de Bourbon l'ombre dont il recouvre tant d'autres curieuses figures du passé, âmes méconnues ou délaissées, qu'enferme une géhenne à laquelle a manqué la description du Dante, et où, peut-être, elles attendront toujours qu'une soudaine et bienfaisante lueur de sympathie pénètre leurs ténèbres, ranime leurs traits, distingue et console leur mémoire.

Nous essaierons d'arracher à ces limbes la mère du duc d'Enghien. Mais, avant de secouer la poussière funèbre qui voile son souvenir, nous croyons opportun de remonter à ses origines, de passer en revue sa parenté, d'examiner les conditions de son existence; car, suivant nous, elle doit

moins à la nature qu'à des influences d'atavisme, d'éducation et de milieu la très particulière singularité de son caractère.

La branche cadette de la Maison de France, qui, en 1750, a produit cette princesse et qui, de nos jours, compte des rameaux si nombreux, n'avait alors que trois rejetons dont elle pût espérer la continuation de sa durée et le maintien de sa grandeur : un homme d'âge mûr, un jeune homme et un enfant, groupe complété par deux femmes, l'une aïeule, l'autre épouse et mère.

Cette trinité de princes était formée par le fils, le petit-fils et l'arrière-petit-fils du neveu de Louis XIV, le Régent. C'étaient Louis, duc d'Orléans; Louis-Philippe, duc de Chartres, et Louis-Philippe-Joseph, duc de Montpensier. Ils apparaissaient, l'un derrière l'autre, solitaires en leur masculinité, comme si, énervé et appauvri par la fièvre voluptueuse qui l'avait consumé, le sang du débauché fameux dont ils étaient sortis, eût eu assez d'engendrer un mâle à chacun des degrés qu'il descendait.

Très vite d'ailleurs, en moins d'un demi-siècle, leurs générations s'étaient succédé. Le chef de la famille n'avait pas encore atteint la cinquantaine (trois années l'en séparaient) que déjà le fils de son fils faisait retentir bruyamment le logis ancestral du talon neuf de sa botte de bambin. Or, si le temps avait rapproché la naissance de ces princes, il n'avait pas été moins prompt à déterminer leur posture et à préciser leur rôle. Et, de fait, par la triple coïncidence de leurs vies, ils juxtaposaient, en quelque sorte, le passé, le présent et l'avenir, avec les traits spéciaux à chacun de ces âges : le passé, se dérobant à la lutte, meurtri, sanglant, découragé ; le présent, confiant en sa force, ignorant la trahison, se grisant de l'odeur de miel des palmes du triomphe qu'il veut arracher, si elles ne tombent d'elles-mêmes entre ses mains ; l'avenir, aux yeux bandés, que l'illusion conduit et qui, voyant clair, par aventure, s'étonne d'être entré dans l'arène où il faut que l'humanité combatte, souffre, gémisse, qu'elle soit couronnée d'or, couronnée de roses ou couronnée d'épines.

Et cet homme, ce jeune homme, cet enfant portaient respectivement l'attribut qui seyait à leur état; l'aïeul, appuyé à la dévotion qu'on prend volontiers pour compagne, au versant de la vie, égrenait le rosaire; le fils, ardent à la gloire et au plaisir, tirait l'épée, sans trop distinguer, en sa fougue juvénile, les lauriers des myrtes; l'enfant, sevré de lait, mais pas encore de baisers, agitait le hochet dont les grelots mettent en fête le cœur des mères : celui-ci ne se doutait pas qu'il est des hochets à tout âge : un jour, pour avoir prétendu jouer avec celui de la popularité, il suscitera d'irréparables ruines, ternira son honneur, avilira son nom et sera lui-même écrasé sous les débris du trône qu'aura contribué à renverser son ingrate ambition.

Les personnages que nous venons de mettre en scène y devancent, à peine de la longueur d'un prologue, l'entrée de notre principale héroïne; souvent ils y figurent avec elle. Il y a donc quelque raison de fixer les regards sur eux.

Louis, duc d'Orléans, est, de sa lignée bourbonienne, le troisième prince investi de l'apanage qui lui vaut son titre et qui, tombé plusieurs fois en deshérence, fut naguère dévolu, non sans un accroissement de splendeur, à son grand-père, Monsieur, frère de Louis XIV.

Il tient directement de son père, le Régent, cette magnifique portion du domaine royal. Mais, tout autre en ses goûts, il dédaigne l'éclat des biens terrestres. Sa piété aspire à une plus pure auréole. Et peu s'en est fallu qu'il ne renonçât à sa situation privilégiée dans le monde pour embrasser l'état monastique, heureux de troquer la couronne fleuronnée et le manteau d'hermine des princes du sang contre la tonsure et le froc des religieux de l'Ordre de Saint-Augustin.

Singuliers, d'ailleurs, sont les chemins qui l'ont conduit au vestibule sévère du cloître. Aux yeux de la foi, la Providence a pris soin de les tracer elle-même.

Louis d'Orléans avait été assez négligé de son père, à qui agréaient davantage ses sœurs, belles entre les belles, dissolues entre les dissolues. Il n'avait pas été entraîné, à la suite du Régent, dans le sillage torrentueux d'une existence

que se rejetaient, comme des écueils, l'agitation de affaires et le dérèglement des mœurs. En outre, plus favorisé que l'élève de l'abbé Dubois, il n'avait pas eu pour gardien de sa prime jeunesse un conseil de dépravation, un mentor de débauche. L'abbé Mongault, son précepteur, qui serait plus connu si la renommée recherchait la vertu comme elle s'engoue du vice, était un homme irréprochable. Ce sage ecclésiastique, loin de déshonorer sa soutane et de corrompre son pupille, à l'exemple de l'abominable éducateur du Régent, s'était, au contraire, efforcé d'inculquer au jeune prince, confié à sa vigilance, l'amour de la religion, le respect du devoir, le goût de l'étude. Il avait trouvé la récompense de son dévouement dans la conduite exemplaire et dans la précoce érudition de l'adolescent. La mère de Louis d'Orléans, Françoise-Marie de Bourbon, fille légitimée du Roi-Soleil et de la triomphante marquise de Montespan, orgueilleuse et altière, comme le couple olympien dont elle tenait le jour, se chargeait de susciter, en l'âme du prince, les sentiments de grandeur et de fierté que réclamait son nom. Quand, parvenu à l'âge de vingt et un ans, il eut revêtu le brillant uniforme de colonel-général de l'infanterie, elle fut aise de constater qu'il avait acquis assez d'assurance militaire et de distinction mondaine pour plaire à de beaux yeux : elle résolut de le marier. Ce projet lui causait d'autant plus d'impatience qu'alors le Régent l'avait laissée veuve et qu'elle n'avait point d'autre fils. Mais il lui fallait une princesse sans volonté qu'elle pût diriger à sa fantaisie. Cette princesse se présenta sous les traits d'Auguste-Marie-Jeanne de Bade, sortant à peine de l'adolescence, douce, aimable et possédant une parenté qui faisait très bonne contenance, de l'autre côté du Rhin.

Le nouveau duc d'Orléans s'attacha passionnément à sa femme. Un an s'était à peine écoulé, depuis leur mariage, qu'elle lui donnait un fils. Le petit prince fut nommé Louis-Philippe, comme devait l'être, plus tard, le futur roi des Français, issu directement de lui. En 1726, la naissance d'un second enfant promettait de resserrer les liens d'un hymen

qui offrait, au milieu de la corruption de l'époque, la pure image des vertus conjugales, dédaignées ou raillées.

Or, il arriva que la délivrance de la jeune duchesse d'Orléans parut devancer le pronostic des médecins. La princesse était à Paris, en ce merveilleux séjour du Palais-Royal, demeuré tout rempli du luxe et de la magnificence que le Régent son beau-père y avait accumulés, mais où l'honnêteté de sa vie effaçait, ainsi qu'une eau lustrale, la souillure des mœurs qu'un tel maître y avait en même temps établies.

L'heureux événement qu'attendait la Maison d'Orléans n'aurait certes pu s'accomplir en un lieu plus décent ni plus digne, si le code du cérémonial, adopté par la Cour, n'eût interdit aux princesses du sang de faire leurs couches nulle part ailleurs qu'à Versailles. Inquiet toutefois du péril que risquait d'entraîner pour son épouse chérie une prohibition si draconienne, le duc d'Orléans se montrait disposé à passer outre. Mais il dut renoncer à ses velléités de résistance devant l'indignation de sa mère. En vraie fille de Louis XIV, la duchesse douairière d'Orléans n'admettait pas que, dans sa famille, on osât seulement avoir la pensée de se soustraire à l'étiquette.

La voila donc qui donne des ordres pour que les carrosses soient attelés sur-le-champ. Sa bru, déjà tenaillée par les premières douleurs de l'enfantement, est portée dans celle des voitures qui va prendre la tête des autres; elle y monte avec elle en commandant qu'on gagne à bride abattue Versailles. Silencieux et navré, le duc suit. Cependant le galop impétueux des chevaux et la violente secousse des roues sur les durs pavés de la route augmentent les souffrances de la patiente, souffrances si aiguës qu'il faut s'arrêter un moment aux abords du moulin de Sèvres. La meunière, saisie de compassion, offre, avec des larmes, l'asile de son toit de chaume et le réconfort de son lit, aux rustiques rideaux de cotonnade. La douairière refuse, inflexible. En elle perce toujours Mlle de Blois, la pupille préférée de Mme de Maintenon et façonnée à la rigide image de sa gouvernante.

Mais la princesse de Bade a perdu connaissance; ses cheveux se sont dénoués et flottent en désordre; le rouge tombé de ses joues fait place à une pâleur sinistre. Est-il bienséant de conduire à la Cour, en un pareil état, Madame la duchesse d'Orléans ? La vanité impose ce que la pitié n'a pu obtenir. La douairière décide qu'on n'ira pas à Versailles, qu'on retournera au Palais-Royal; c'est la seule concession qu'elle admette. La jeune duchesse recommence donc à rebours le chemin de son calvaire. Quand on la ramène à ses appartements, elle est marquée des stigmates de la mort. En vain les médecins s'empressent autour d'elle. Ils ne parviennent qu'à prolonger de quelques heures son agonie. Ils sauvent du moins l'enfant que la princesse met au monde : c'est une fille destinée à vivre peu; aussi bien, l'angoisse qui marque sa naissance apparaît comme le présage funeste de sa courte carrière.

Le duc d'Orléans se jette désespérément sur le corps de la femme adorée qu'un implacable despotisme vient de lui ravir. Il la baigne du ruissellement de ses pleurs; il tente de la ranimer au choc de ses sanglots. Arraché à ces transports lamentables, il exige qu'on ne leurre pas sa désolation. Toutes ses espérances sont en ruines. Il n'aspire plus qu'à descendre lui-même au tombeau; la nuit en sera moins froide avec sa bien aimée que la détresse du jour dont il lui semble qu'elle a emporté la lumière dans les plis de son linceul.

Mais la religion, qui sait alléger les souffrances que les hommes ne parviennent pas à consoler, releva le courage de Louis d'Orléans. Il se résigna à ne point mourir à la vie pourvu qu'il pût mourir au monde. On le vit alors déserter la splendeur et l'animation des palais pour l'ombre et le recueillement des églises. Il s'accoutuma à fréquenter chez les moines de Sainte-Geneviève. A partir de 1730, il eut un pied-à-terre en leur abbaye, et ce logis temporaire devint définitif en 1732. Un excès de scrupules empêcha-t-il le prince d'endosser l'habit de ses hôtes et de se lier à leur ordre par les vœux irrévocables qu'eux-mêmes avaient prononcés ?

Peu importe ; il se soumit à leur règle et renchérit encore sur leurs austérités.

Le duc d'Orléans, il est vrai, ne faisait à Dieu que le sacrifice de sa personne. Moine à demi, il prétendait rester père entièrement ; il voulait que son éloignement du monde ne portât aucun préjudice à l'avenir de son fils unique, le duc de Chartres. La fille que la duchesse d'Orléans lui avait laissée, en expirant, était morte, n'ayant pas atteint deux ans. Aussi, du fond de sa cellule, ne cessa-t-il de veiller à la conservation et à l'augmentation du patrimoine que le jeune prince aurait après lui. Même il permit au duc de Chartres de jouir par anticipation de ce patrimoine.

A cet effet, il le substitua à ses privilèges et prérogatives de premier prince du sang ; il sollicita et obtint pour lui la survivance de son gouvernement du Dauphiné, il lui assura le service de ses chambellans et de ses officiers, exigeant que rien ne fût changé au faste du Palais-Royal et de Saint-Cloud, que tout, dans sa maison, demeurât sur le même pied.

Grandiose entre toutes, cette maison ne comptait pas que des gentilshommes chargés de remplir auprès de la parenté du roi de France ce qu'on appelait le *service d'honneur ;* elle avait encore à sa solde une multitude de fonctionnaires qui avaient pour mission de sauvegarder ses intérêts. Ceux-ci formaient une plus longue hiérarchie que ceux-là, sans doute à cause du soin que, de père en fils, les membres de la branche cadette ont toujours mis à faire fructueusement administrer leurs biens. En tête, figurait le chancelier garde des sceaux, chef du conseil et surintendant des maisons, finances et bâtiments de la Maison d'Orléans. Venaient après deux secrétaires des commandants et du cabinet, un surnuméraire, un contrôleur général ; puis trois conseillers du conseil, deux secrétaires du conseil et gardes des archives, un audiencier garde des rôles de la chancellerie, enfin deux agents d'affaires, un chauffe-cire, deux huissiers de la chancellerie et un imprimeur-libraire. Beaucoup de ces grands, moyens et petits personnages étaient logés au Palais-Royal ;

ils y provoquaient une affluence qui se mêlait, dans les antichambres et les corridors, à l'incessant tourbillon des seigneurs et des laquais. De là, l'affairement, le bruit, et souvent les intrigues d'une véritable cour.

Ce train imposant, mené dans l'indépendance et l'allégresse d'une émancipation prématurée par le duc de Chartres, risquait de le rendre présomptueux et arrogant. Le jeune homme usa, au contraire, de simplicité et de douceur pour se faire aimer. Il tenait de sa mère cette ressemblance avec les princes d'Outre-Rhin. Il avait aussi leur haute taille, leur force, leur prestance et leur allure placide que l'embonpoint des Bourbons, d'une exagération hâtive chez lui, accentuait. Ses manières étaient « toutes rondes comme sa personne ». Elles plaisaient à ses contemporains. Et ce n'est point par ironie, mais par sympathie, qu'ils l'appelaient le *Gros Philippe*.

Au reste, l'excès de sa corpulence était plutôt faite pour les impressionner que le brillant de son esprit, car, sans être dépourvu de mérites, le duc de Chartres était peu remarquable, en tant que prince. Il se résignait gaîment à manquer de prestige, exhalant cette bonhomie, signe distinctif de son caractère, qui, certain soir, dans un bal masqué, lui arracha un éclat de rire, pareil à un coup de trompette, alors qu'arrêté par la foule il entendit des plaisants, l'ayant reconnu sous son domino, s'écrier qu'il fallait laisser passer la cathédrale de Reims. Si nous ne craignions d'employer, comme ces moqueurs, une expression peu respectueuse, nous pourrions dire que Philippe d'Orléans fut un brave homme ; à l'époque de sa jeunesse, il était surtout un bon garçon.

Ses études honorablement achevées à dix-sept ans, il reçut de Louis XV, en 1742, un régiment qu'on appela de son nom Chartres-Infanterie. A la tête de cette troupe, il alla faire ses premières armes en Flandre, sous le maréchal de Noailles. Il prit part à la campagne d'Allemagne, l'année suivante. Sa belle contenance, à la bataille de Dettingen, valut au jeune colonel le grade de maréchal de camp.

Pendant son absence, sa grand'mère, la duchesse douai-

rière d'Orléans se préoccupait de lui trouver une femme, car elle croyait son père trop absorbé par les pratiques de la vie religieuse pour qu'il fût en mesure d'ouvrir avec profit des négociations matrimoniales. D'ailleurs, elle tenait à conserver l'ascendant impérieux qu'elle avait pris sur les siens, en ne cédant, à qui que ce soit, une mission si délicate. Elle se flattait d'avoir eu la main heureuse quand il s'était agi de marier son fils, le duc d'Orléans. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour son petit-fils, le duc de Chartres ?

Néanmoins, l'examen scrupuleux des Maisons souveraines de l'Europe trompa l'espoir de la duchesse douairière. Elle n'aperçut point, en leurs palais, la filleule des fées qu'elle rêvait d'introduire à la Cour de France, au bras du jeune prince. Un jour qu'elle faisait visite à la princesse de Conti, elle lui confia, avec force doléances, son désappointement. La princesse de Conti était ambitieuse et avisée; il lui vint immédiatement à l'esprit de proposer sa fille à la duchesse d'Orléans. « Elle est de tous points charmante », ajouta-t-elle, « et m'est avis, Madame, qu'il n'y a pas nécessité à regarder par-delà les frontières, à envoyer des ambassadeurs chez les potentats du Nord et du Midi pour y quérir quelqu'une de ces princesses, qu'on ne connaît que par des portraits toujours flattés, et des rapports aussi peu véridiques, quand, dans sa propre famille, on peut, en pareille affaire, être servi à souhait. »

La duchesse d'Orléans n'avait point prévu semblables ouvertures ; elle les accueillit d'une manière polie, quoique réservée, demandant à réfléchir, non qu'elle taxât d'exagération les louanges maternelles décernées à la jeune parente dont la main lui était offerte pour son petit-fils, mais parce qu'elle ne se dissimulait pas que l'alliance était médiocre.

Certes, au point de vue de la naissance, il n'y avait rien à dire. Les Conti formaient un rameau de la souche royale ; ils étaient les cadets des Condés. Dans leur maison, comme dans la maison d'Orléans, un mariage avec une fille légitimée de Mme de Montespan avait fait couler naguère le sang de Louis XIV. Même, chez eux, c'était pour la seconde fois,

puisqu'ils s'étaient alliés déjà à une fille de Mlle de la Vallière. Le zèle qu'ils mettaient à rehausser leur gloire familiale par leur mérite personnel, la valeur qu'ils déployaient à l'armée, la distinction dont ils relevaient l'exercice de leurs charges, les plaçaient au premier rang des princes français. Mais, dans un temps où la faveur avait créé de si prodigieuses fortunes, ils avaient eu l'imprudente fierté de ne point s'adresser à elle pour s'enrichir.

Mlle de Conti, fille de feu Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti, chevalier des ordres du roi, lieutenant-général, gouverneur du Haut et Bas-Poitou, et de Louise-Elisabeth de Bourbon-Condé, n'apportait en dot que cinquante mille écus de rente. On jugeait que c'était un revenu fort insuffisant pour une princesse. L'incomparable beauté de Mlle de Conti suppléait, il est vrai, à la modestie de son avoir. Sa mère avait compté sur cet avantage pour lui procurer un établissement dont elles tireraient l'une et l'autre grand profit. Aussi n'étaient-ils raffinements ingénieux et attentives précautions que la princesse de Conti n'eût multipliés, en vue d'aider au resplendissant essor de sa chère Henriette. Celle-ci, grâce à tant de sollicitude, s'était épanouie, comme une rose mystérieuse, sous l'égide maternelle, dérobée à tous les regards. Elle avait atteint sa dix-septième année sans que sa grâce rayonnante se fût encore manifestée au monde de la cour.

Les deux douairières, en se séparant, s'étaient promis de revenir sur le projet qu'elles n'avaient fait qu'effleurer. Les hésitations de la duchesse d'Orléans n'avaient point diminué lorsqu'elles se revirent.

Pour en triompher, la princesse de Conti eut recours à un artifice singulier. Elle fit dire à sa fille qu'elle la priait de venir saluer Mme la duchesse d'Orléans, dont elle avait l'honneur de recevoir la visite. La jeune personne arriva, comme si l'invitation de sa mère l'avait surprise à sa toilette : elle portait, pour tout vêtement, un peignoir de dentelle, et le léger tissu n'était retenu à l'épaule que par une agrafe en diamants. « Venez çà, lui dit Mme de Conti, et ne rougissez

point, ma mie, car il s'en va de votre bonheur. » — Puis la poussant doucement vers la duchesse d'Orléans : « Veuillez la regarder, Madame », demanda-t-elle à celle-ci. Droite, immobile et déjà experte en l'art de se faire valoir, Mlle de de Conti avait l'air de poser devant un peintre. Mais quel délicieux modèle! Sa tête petite et fine, ses traits réguliers et purs, rappelaient les déesses de Phidias; sa chevelure, aux torsades opulentes et d'un blond doré, s'enroulait autour de son front, ainsi qu'une touffe d'épis; ses yeux bleus montraient des profondeurs de source, emplis de plus de mystère par l'ombre des cils soyeux; sa bouche était pareille à la chair empourprée d'une cerise qu'un bec gourmand d'oiseau aurait entr'ouverte, à l'aube, dans la rosée; son col avait la souplesse d'une tige de lis, la blancheur d'un duvet de cygne.

Comme la grand'mère du duc de Chartres restait muette devant l'éclat de cette surprenante beauté, la princesse de Conti détacha brusquement de sa boucle de pierreries l'ardillon qui servait de soutien au galant ajustement sous lequel se dérobaient à la vue des charmes encore plus ravissants; le frêle manteau tomba, ainsi qu'une vapeur, aux pieds de la vivante statue : elle apparut alors dans l'éblouissement de sa virginale nudité.

« Eh bien! » fit Mme de Conti en se tournant vers sa cousine d'Orléans, « prétendrez-vous, ma chère, que l'Europe renferme une plus belle princesse? » La vieille duchesse avoua qu'elle n'avait jamais vu pareille merveille. Et vraiment elle croyait contempler l'incarnation même d'Aphrodite, reine des dieux et des hommes, telle que, pour la première fois, toute ruisselante des perles de la mer et des clartés du matin, elle apparut sur le rivage énamouré de l'île de Cypre, abandonnant son corps de lis et de rose aux caresses rivales du ciel et de la terre.

Conquise et transportée d'aise, la duchesse d'Orléans s'en alla crier au duc de Chartres qu'elle avait découvert un trésor destiné à faire de lui le plus fortuné des mortels. Le jeune prince, ardent et curieux d'amour, comme on est

accoutumé de l'être à dix-neuf ans, tressaillit de joie à cette heureuse nouvelle. Mais il fallait obtenir du duc d'Orléans le consentement à son mariage avec Mlle de Conti. Tout autre que la duchesse douairière n'y eût probablement pas réussi. La rigide dévotion que pratiquait le noble pensionnaire de Sainte-Geneviève, avait augmenté l'aversion qu'à la suite des égarements de son père il avait conçu pour le *sexe*. Mot rude et dédaigneux dont, à l'exemple de son monastique entourage, il désignait les femmes. Une femme, cependant, avait jadis été passionnément aimée de lui, mais celle-là était la seule à qui son cœur eût rendu un légitime hommage et, morte, il en avait fait un ange. A l'égard des autres, sa méfiance se proportionnait à leur beauté. Il ne voyait dans leurs attraits que des armes dévastatrices.

Aux premiers mots de sa mère, le duc d'Orléans se récria. Mlle de Conti ne pouvait être l'épouse du duc de Chartres. L'éducation frivole qu'elle avait reçue s'y opposait. Le charme même dont on la disait pourvue ajoutait un obstacle à cette union. Le prince en augurait les pires dangers. Mais la douairière avait décidé que le mariage se conclurait. Le saint homme eut beau protester. Il dut céder à la despotique autorité qui avait causé son malheur.

Le 18 décembre 1743, avec la pompe accoutumée, la bénédiction nuptiale fut donnée au duc de Chartres et à Mlle de Conti, en la chapelle du palais de Versailles. Brûlant d'une mutuelle ardeur, les jeunes époux s'y abandonnèrent éperdument et, devant l'hypocrite effarouchement de la Cour, s'oublièrent à l'étalage de leur amour, comme deux enfants, livrés à eux-mêmes, dans la complaisante solitude des bois. On prétendait qu'il était impossible d'ouvrir une porte, de déplacer un paravent sans surprendre l'échange de leurs caresses. Les hommes affectaient de détourner la tête, les femmes de déployer leur éventail. Ivres de délices, ils laissaient dire et faire.

Ces anormales effusions durèrent tant que la mauvaise saison suspendit les opérations de l'armée, où le duc ne devait retourner prendre le commandement de son régiment

qu'au printemps. On eût sans doute fini par en tolérer l'excès ; on eût passé au Gros Philippe son naïf bonheur et sa hardiesse à faire partout pénétrer le singulier éclat de sa lune de miel, si la nouvelle duchesse se fût rendue sympathique comme lui. Mais elle joignait aux tranquilles attraits du visage la turbulence agressive de l'esprit. Moqueuse, elle avait des saillies d'une étourdissante causticité pour les douairières empanachées qui promenaient l'outrage de leur fard le long de la galerie des glaces et pour les débutantes qui, présentées à la reine, s'embarrassaient, en la solennité de leurs révérences, prêtes à chavirer sur le luisant parquet du salon de la Paix. Elle s'amusait aussi bruyamment des fadeurs susurrées aux jolies femmes par un ministre au sortir de la messe du roi que des propos savoyards d'un balourd, vendant du tabac d'Espagne ou des oranges de Malte dans une encoignure de l'escalier de marbre. Elle n'épargnait pas plus ses railleries à la démarche compassée d'un gentilhomme de la chambre, arpentant avec des attitudes d'ibis sacré le salon de l'Œil-de-Bœuf, qu'à la maladresse d'un porteur, éclaboussant de ses gros souliers, dans une flaque d'eau du parc, la chaise nuagée d'or et traversée d'un vol d'amours, où, mollement étendue sur des coussins de brocart, une belle marquise s'indignait que la boue vint à elle au lieu des coutumiers hommages.

On n'accorda pas à la duchesse de Chartres l'indulgence qu'elle refusait aux autres, et c'est vraisemblablement pourquoi les gens de son époque furent si implacables envers elle, quand les écarts de sa conduite fournirent matière à leurs représailles.

Les hostilités provoquées par l'ouverture de la succession d'Autriche ayant recommencé au printemps de 1744, le duc de Chartres dut s'éloigner de sa femme et se remettre à la tête de ses soldats. Au cours de cette campagne, qui lui valut le grade de lieutenant-général, il fit une chute de cheval et s'y blessa un peu, à cause de sa pesanteur. Les chirurgiens déclarèrent qu'aucune complication n'était à craindre. La duchesse de Chartres n'en témoigna pas moins la plus vive

inquiétude. Elle sollicita du roi l'autorisation d'aller rejoindre son mari, à Lille. La réponse ayant été favorable, elle se rendit en toute diligence au chevet du prince, accompagnée de la princesse de Conti, sa mère. Moins sensibles à un accident dont les suites paraissaient devoir être si bénignes, les courtisans chuchotèrent qu'il s'agissait apparemment d'un prétexte dont les jeunes époux se servaient pour se revoir et coopérer, s'il se pouvait, à la naissance d'un prince, événement qui intéressait fort la Maison d'Orléans.

Quoi qu'il en soit, c'est seulement trois ans plus tard, le 13 avril 1747, qu'Henriette de Bourbon-Conti donna un héritier mâle à cette Maison, et, déjà, elle était très détachée de son mari. La hiérarchie des titres, observée dans la famille, faisait du nouveau-né le duc de Montpensier. Le roi et la reine lui accordèrent, suivant les traditions de la Cour, leur auguste parrainage. Ils décidèrent que les prénoms de Louis et de Philippe portés par ses ancêtres le seraient également par lui. La pieuse Marie Leczinska voulut, toutefois, qu'on y ajoutât celui de Joseph, en considération du culte particulier qu'elle rendait au père nourricier du Sauveur des hommes. Ce grand saint, croyait-elle, protégerait spécialement son filleul. Mais le prince, dont une si dévote sollicitude accueillait l'entrée en ce monde, ne devait guère se soucier un jour d'en avoir été l'objet; parvenu à l'âge où l'ambition s'enhardit de la complicité de l'orgueil, il substituera à sa douce marraine une féroce mégère : la populace; pour plaire à son irréligion, il lui demandera, avec platitude, d'oublier qu'il appartient à la race des fils aînés de l'Eglise et, sans crainte de voir remplacer l'honneur de ses titres par le ridicule d'un sobriquet, il s'applaudira qu'elle veuille bien lui donner le nom d'Egalité. Inondant son front, le sang du roi-martyr servira, comme d'horrible consécration, à cette parodie de baptême.

Mais alors ce n'étaient que joie et espérance autour du berceau du duc de Montpensier.

Durant deux années encore, la duchesse douairière d'Orléans eut la douceur de contempler l'éclosion des premiers

sourires et de noter la chantante balbutie de son arrière-petit-fils. A sa mort, survenue le 1er février 1749, comme elle avait soixante-douze ans, le duc et la duchesse de Chartres s'estimèrent affranchis de toute tutelle. Ils s'étaient facilement soustraits à l'autorité du duc d'Orléans, de qui la claustration à Sainte-Geneviève n'était pas de nature à beaucoup entraver la vie de plaisirs qu'ils menaient. L'auguste solitaire persistait, d'ailleurs, dans ses préventions contre sa bru, et la duchesse de Chartres n'avait rien fait pour qu'il en fût autrement. Lorsqu'avec son mari elle allait rendre visite à l'hôte des moines, elle gardait un maintien si peu grave, elle écoutait d'un air si distrait et parfois si moqueur les pieuses remontrances dont il poursuivait leur frivolité et leurs goûts mondains, que cet homme, tout en Dieu, se sentait de plus en plus porté à la qualifier de beauté perverse. Un jour, elle accueillit d'un éclat de rire une longue morale qu'il leur faisait à propos du tort qu'ils avaient de fréquenter les spectacles et de jouer eux-mêmes la comédie à Saint-Cloud, en des fêtes qui occasionnaient des dépenses énormes. A la suite de cette incartade, le duc de Chartres avait craint de ramener sa femme à l'abbaye, et le duc d'Orléans s'était abstenu de s'enquérir d'elle.

Néanmoins, si la princesse Henriette n'eût fait que manquer de sérieux, on eût pu invoquer, pour son excuse, la légèreté habituelle au jeune âge. Mais elle s'est attirée des griefs beaucoup plus graves en trahissant, en foulant aux pieds la foi conjugale.

Le scandale de sa vie a frappé de stupeur ses contemporains, qui n'étaient pourtant pas très rigoristes en matière de mœurs. La baronne de Méré, peu sévère elle-même sur ce chapitre, a écrit à son sujet des *Mémoires secrets* où ses liaisons coupables se précipitent et s'enchevêtrent, non sans avoir été toutefois prévues, car, au dire de la chroniqueuse, « Henriette de Bourbon-Conti était si belle, quand elle fut recherchée par Philippe d'Orléans, et paraissait tellement faite pour inspirer et ressentir le plaisir qu'il était bien

à craindre qu'elle ne se bornât pas au seul désir de plaire à son mari. »

Quelques mois seulement après son mariage, ce fut, paraît-il, un caprice pour Boucher, qui lui ouvrit la voie des passions illicites. Le premier peintre du roi faisait le portrait de la jeune duchesse de Chartres *en Hébé.* Incapable de retenir les élans de son admiration devant une beauté vraiment digne de verser le nectar aux Immortels, il perdit la tête quand la princesse le pria de replacer une guirlande de roses qui avait glissé de sa hanche nue. Touchée de son trouble, elle daigna lui rappeler que les déesses n'avaient jamais été cruelles aux humains lorsqu'ils savaient leur rendre hommage de certaine façon.

Bientôt, en l'isolement d'un pavillon de chasse, une rencontre, que le hasard n'avait pas été seul à ménager, mit Henriette de Bourbon-Conti en tête à tête avec Louis XV. Le roi lui prouva qu'il était fort sensible. Il fut tout à fait bon cousin envers elle, s'il ne le fut pas envers le duc de Chartres. Au demeurant, le respect des liens de famille pesait peu dans les scrupules du Bien-Aimé.

Ce double pas franchi, la Cour, l'armée, l'Eglise même, assure-t-on, se chargèrent de compléter l'initiation de la jeune femme à la volupté. Le prince de Soubise, le duc de Richelieu, le maréchal de Saxe, le maréchal de Lowendal, l'abbé de Bernis comptèrent au nombre de ses maîtres les plus zélés. D'autres devaient venir, en leur temps et au gré de sa fantaisie.

Elle affichait son inconduite. Le duc de Chartres ne put l'ignorer, comme parfois il arrive aux maris de qui plus de ménagements endorment la confiance. Il souffrit, mais s'appliqua à ne point laisser voir qu'il souffrait. Les reproches, les emportements n'allaient point à son caractère pacifique et bon. Il abandonna la duchesse à ses aventures et ne se défendit pas d'avoir aussi les siennes. C'était un exemple que lui donnaient la plupart des grands. Il explora le monde de la galanterie. Une beauté à la mode, Mlle Deschamps, réussit à l'y distraire, mais point à l'y retenir. Mlle le Mar-

quis, danseuse à la comédie italienne, plus habile, réussit à prendre sur lui une influence durable. Elle compatit à ses chagrins, flatta ses goûts, caressa ses manies. Dans l'hôtel et la maison de campagne qu'il lui avait donnés, elle l'entoura d'artistes et d'hommes de lettres, sachant qu'il aimait à passer pour le protecteur des gens de mérite. Elle monta un théâtre, après s'être assurée qu'il y paraîtrait volontiers en acteur et qu'il serait d'autant plus aise d'y être applaudi que son rang, si supérieur à celui des comédiens de profession, lui ferait trouver une saveur particulière à ces bravos.

Toujours affable, toujours souriante, gardant des allures et du ton de son état juste ce qu'il fallait pour amuser et ne point offusquer son amant, M[lle] le Marquis poussa l'art de se l'attacher jusqu'à le doter de trois enfants : deux fils jumeaux qui furent autorisés par le roi à prendre les armes de la Maison d'Orléans, à habiller leurs gens de la livrée ducale, à porter le titre de comte, et qui, plus tard, confortablement casés dans les Ordres, devenus, de par leurs opulents bénéfices, les abbés de Saint-Farre et de Saint-Albin, augmentèrent la troupe adonisée, musquée, mièvre et tant charmante, en sa frivolité, des derniers petits collets de la Cour; une fille, appelée, celle-ci, M[lle] de Villemonble, élevée et choyée, à l'égal des princesses, et, l'âge atteint d'être établie, sollicitée en mariage par un gentilhomme de vieille souche, le comte de Brossard, maréchal de camp des armées du roi.

La naissance du duc de Montpensier était-elle survenue, au milieu de la désunion du duc et de la duchesse de Chartres, c'était, d'après les moins malveillants, que les deux époux s'étaient complus à un rapprochement passager. Aux heures sinistres de la Révolution, les Jacobins n'y mettront pas tant de façons; ils crieront par-dessus les toits, en affirmant le tenir de son propre aveu, que le ci-devant Louis-Philippe-Joseph d'Orléans était le fils d'un cocher, pour qui sa mère avait eu du goût.

Quoi qu'il en soit, le duc et la duchesse de Chartres, à la suite d'un événement plus fêté chez eux au point de vue de

l'intérêt qu'à celui de l'affection, reprirent l'habitude d'une licencieuse indépendance, sans se départir, toutefois, vis-à-vis l'un de l'autre, et surtout en public, du dehors de bon ton et de courtoisie qu'exigeait leur rang. La duchesse s'occupait de sa beauté, recourant à l'industrie de l'art et à l'imprévu de la mode pour augmenter le prestige des apparitions qu'elle faisait à la Cour, où elle était constamment accueillie d'un flot d'adorateurs qu'elle menait de front. Dans l'intervalle, elle aiguisait des mots et des épigrammes qu'elle décochait à tout venant, sans souci des inimitiés provoquées. Etonner par le tour original et malicieux du langage lui paraissait un assaisonnement indispensable aux adulations dont les jolies femmes sont l'objet. Sa hardiesse grivoise allait jusqu'à compo ser des chansons très libres, qu'elle trouvait plaisant d'entendre de la bouche des officiers et dames de sa maison. Et ces chansons surprises, répétées par les gens de la princesse, étaient bientôt colportées dans Paris, où l'esprit qui court les rues les outrait et les travestissait au grand dommage de la réputation de l'altesse sérénissime.

Le public n'en continuait pas moins à subir les enchantements de cette Circé. Il battait des mains quand elle passait dans l'éblouissant éclair de son carosse. Assistait-elle à une représentation de l'opéra qui faisait alors partie du Palais-Royal et qu'une simple galerie reliait à ses appartements, elle passionnait les yeux et les cœurs; telle une idole.

La guerre interrompit parfois, pour Philippe d'Orléans, la vie molle qu'il menait à l'exemple de Henriette de Bourbon-Conti. A Fontenoy, à Raucoux, à Laufeld, il avait bataillé en vrai fils de France. Mais les préliminaires du traité d'Aix-la-Chapelle le rendirent à l'inaction. L'étude dont il continuait à être curieux, la gestion des biens immenses que ne lui avait point enlevée le refroidissement de son père à qui, d'ailleurs, très prudemment, il s'efforçait d'être agréable, en ne se faisant jamais accompagner de sa femme, dans ses fréquentes visites à Sainte-Geneviève, où l'incorrection de la princesse n'eût point manqué de gâter la bonne impression

de ses respectueuses démarches; les devoirs que lui imposaient ses dignités et ses charges ; l'obligation de se montrer souvent à la Cour, tout cela ne suffisait pas à absorber l'imagination et le cœur de Philippe d'Orléans. M[lle] le Marquis mit en jeu les ressources de sa grâce et de sa tendresse pour lui persuader qu'elle était seule capable de le rendre heureux. Il eut son intérieur chez elle beaucoup plus qu'au Palais-Royal. Et, si elle ne put empêcher qu'il ne restât officiellement l'époux de M[me] la duchesse de Chartres, elle savait qu'en réalité il était exclusivement le sien. Ainsi la danseuse triomphait de la princesse, qui, au demeurant, s'en souciait peu.

Le ménage ducal désorganisé de la sorte, le prince de Conti crut devoir exposer à sa sœur les inconvénients d'une telle situation, qu'il jugeait, d'ailleurs, sans remède. La princesse Henriette, après être partie d'un éclat de rire, pour ne rien changer à ses habitudes de moquerie, répliqua qu'il ne tenait qu'à elle de ramener incontinent son mari à ses pieds. Comme le prince de Conti se refusait à croire à la réalisation d'un pareil miracle, la belle effrontée lui paria dix mille écus qu'elle l'accomplirait de manière à lui en donner, avant la fin de l'année, une preuve où l'opération du Saint-Esprit n'aurait été pour rien.

La gageure acceptée, la folle duchesse se lance à la poursuite du duc volage, au hasard, il est vrai, car elle ne sait en quel lieu le rencontrer. Est-il au Palais-Royal, à Saint-Cloud, à Versailles? Fait-il sa cour au roi ou préside-t-il son conseil? N'a-t-il pas dit qu'il partait pour la chasse ou pour une réunion de savants? A quelle heure a-t-il donc coutume de revenir de chez la le Marquis? Enfin, le voilà! Elle s'avance vers lui, très à son avantage, en des atours qui n'ont pas l'air d'avoir été préparés et qui sont pourtant le résultat des combinaisons de la coquetterie la plus raffinée. Elle l'aborde avec d'aimables paroles et des sourires charmeurs. Oh! le méchant! Comme il la néglige, comme il oublie qu'elle l'aime toujours! Mais Philippe est surpris de ces effusions inattendues; il se met en garde, inquiet de ce

que sa femme peut avoir à lui demander pour faire ainsi la gentille. Henriette a deviné sa méfiance. Non, elle ne veut rien, absolument rien, sinon qu'il lui témoigne un peu moins d'indifférence. Et elle se jette à son cou, si enjôleuse, si exquise, si désirable que, sur-le-champ, les rancunes du bon garçon se dissipent comme une neige d'avril aux rayons du soleil, soudainement reparu. Grâce à ce délicieux manège, la princesse arrive à son but : elle est grosse. L'heureuse nouvelle, annoncée par le duc de Chartres, met en rumeur salons et ruelles. Le prince de Conti, invité à payer les dix mille écus qu'il a perdus, s'exécute de la plus belle humeur, car il estime que ce n'est point acheter trop cher la réconciliation des deux époux.

Le relâchement de l'étiquette dispensant désormais les princesses du sang de faire leurs couches à Versailles, la duchesse de Chartres s'installe à Saint-Cloud pour y jouir de commodités et d'agréments de nature à favoriser sa délivrance. Ce palais se remplit, à son intention, de variété et de plaisir. Il devient un empyrée où tout concourt à recréer sa vue, à réjouir sa pensée, à embellir ses jours.

La princesse aime la musique; on lui donne de charmants concerts; le spectacle l'amuse, on monte en son honneur les pièces nouvelles de Marivaux et de Destouches. Il lui prend fantaisie d'y tenir les rôles créés par M[lle] de Dorligny, l'actrice à la mode. Ce caprice est accueilli avec empressement et tourne à son triomphe. Le duc de Chartres, comédien consommé, donne la réplique à la duchesse. Il excelle à interpréter les personnages populaires; reproduit-il le ton et les allures d'un valet, on assure qu'il égale Préville, le comique fameux. La Cour est admise à ces représentations; le bruit s'en répand jusqu'aux oreilles du duc d'Orléans et le met au désespoir. Mais les échos de Saint-Cloud ne répondent pas à ses claustrales doléances; ils ne savent répéter que les rires et les chansons.

Cette animation joyeuse dure tout le printemps. L'été la ralentit, car l'état de la princesse commence à réclamer du repos. On pense qu'elle accouchera vers la mi-juillet.

La duchesse de Chartres étant première princesse du sang, l'usage veut que le chancelier de France assiste, en qualité de commissaire du roi, à la naissance de l'enfant dont elle est enceinte. Le duc d'Orléans, toujours aussi jaloux des privilèges de sa maison que dédaigneux des honneurs dus à sa personne, n'a pas oublié d'appeler l'attention de son fils sur ce point important. En conséquence, le duc de Chartres prie M. Joly de Fleury, ancien procureur général, de vouloir bien s'enquérir des dispositions du roi. Elles sont conformes à la tradition. Mais, comme le chancelier de France est empêché par ses occupations et ses infirmités de remplir la mission qui lui incombe, Sa Majesté charge M. Joly de Fleury lui-même de suppléer le premier officier de la couronne. Sur cet ordre, l'ancien procureur général se transporte à Saint-Cloud; il y arrive plus de huit jours avant la délivrance de la princesse. L'accueil dont il est l'objet est à la fois empressé et magnifique. On lui sert, matin et soir, une table de douze couverts, où l'on a soin de réunir tout ce que la société féminine du château compte de plus aimable et de plus enjoué. M. Joly de Fleury est là fort à son aise. Galant toute sa vie et « ayant beaucoup aimé les dames », il sait encore, à soixante-quatorze ans, leur tourner des compliments agréables, badiner avec elles et amener sur leurs joues par ses propos gaulois une gentille rougeur. Sa gaillardise met Saint-Cloud en liesse. Il s'y amuse infiniment et n'amuse pas moins la princesse et sa cour.

Le 9 juillet 1750, à huit heures un quart du soir, la duchesse de Chartres accouche d'une fille; l'événement s'accomplit si heureusement qu'un écrivain de l'époque, Mme de Méré, dira, avec cette émotion à la Jean-Jacques dont se pénétrait déjà la société élégante : « La douce, sensible et infortunée créature que Henriette de Bourbon-Conti portait dans son sein, et qui était destinée à ne faire que du bien à tout ce qui l'entourait, commença sa carrière sans faire souffrir sa mère. Elle fut reçue avec amour de ses parents, car elle était le gage d'un raccommodement qui les avait rendus fort heureux et qui aurait été éternel si Mlle le

Marquis n'eût de nouveau détourné Philippe d'Orléans de ses devoirs. »

Au reste, la maîtresse renchérissait sur l'épouse. Presqu'au moment où celle-ci donnait une fille au prince, elle le gratifiait de deux fils, les futurs abbés de Saint-Albin et de Saint-Farre.

La petite princesse, suivant la coutume observée dans la famille royale, ne doit être baptisée qu'après avoir atteint l'adolescence, mais elle est immédiatement ondoyée au château de Saint-Cloud par messire Jacques Prieur, aumônier du duc son père, et, d'ores et déjà, elle reçoit les prénoms de Louise-Marie-Thérèse-Bathilde. Elle portera plus spécialement le dernier qu'on a choisi sans doute pour rendre hommage à la mémoire d'une de ses grand'tantes, l'abbesse de Chelles, qui, par des égards nouveaux, avait avivé le culte dont l'épouse de Clovis II, la sainte fondatrice du monastère, était avant elle l'objet.

Sa naissance attribuait à la fille du duc et de la duchesse de Chartres le titre de *Mademoiselle*, réservé à la première princesse du sang jusqu'à son mariage. Ce titre et la pension qui l'accompagnait appartenaient auparavant à Mlle de Charolais. Tout occupée de ses amoureuses intrigues, Mlle de Charolais ne dut pas en vouloir longtemps à l'innocente qui la dépouillait d'un honneur et d'un revenu. Très belle, elle vivait comme les belles de son temps. On se souvient du quatrain que lui composa Voltaire, quand elle eut imaginé de se faire peindre en habit de capucine :

Frère ange de Charolois,
Dis-moi par quelle aventure
Le cordon de Saint-François
Sert à Vénus de ceinture ?

La nouvelle Mademoiselle, pour n'être qu'une jolie pouponne, eut sa maison montée. Les *Archives nationales* nous en ont conservé le détail pompeux. Tout d'abord, une gouvernante, la marquise de Rochambeau, puis une sous-gou-

vernante, Mme Esmangart, et un instituteur, l'abbé Belley. La première femme de chambre, Mme Bailly, avait deux femmes de chambre en sous-ordre. Une coiffeuse, deux filles de garde-robe, deux valets de chambre, deux valets de pied, un Suisse et un frotteur s'inclinaient devant la nourrice et la faiseuse de bouillie, qui, vu l'âge de leur maîtresse, jouaient un rôle considérable dans son existence.

Ainsi les soins ne manquaient pas à la petite princesse; mais ce n'étaient que des soins mercenaires. La tendresse maternelle lui eût été plus utile. Par malheur cette tendresse était endormie. Quand elle se réveillera, un jour, elle n'aura guère le loisir de réparer le temps perdu, car un autre sommeil éteindra brusquement sa tardive ardeur, et celui-là ne finit point.

CHAPITRE II

La duchesse de Chartres néglige sa fille au profit de ses plaisirs. — Le comte de Melfort. — Vie ascétique du duc d'Orléans à Sainte-Geneviève. — Sa mort. — Le nouveau duc et la nouvelle duchesse d'Orléans. — Inoculation de leurs enfants, par Tronchin. — La duchesse d'Orléans atteinte par une grave affection de poitrine. — Ses écarts de conduite. — Amours d'une princesse et d'un plébéïen. — Mort de la duchesse d'Orléans. — Ses funérailles. — Mariage du comte de la Marche et de Marie-Fortunée d'Este. — Enfance et adolescence de la princesse Bathilde. — Elle va achever son éducation à l'abbaye de Panthemont.

On vit, presque aussitôt, qu'en dépit de sa nouvelle maternité la duchesse de Chartres ne donnait pas une orientation meilleure à sa vie. Elle retourna à ses plaisirs. Ils l'absorbaient trop pour qu'elle s'intéressât beaucoup à un fils de trois ans et à une fille encore au maillot. Aussi le petit prince subissait-il déjà les influences subalternes qui développèrent, si précocement, les instincts mauvais que la nature avait mis en lui, et la petite princesse en était-elle réduite aux caresses, aux agaceries de sa nourrice penchée, en des poses amuseuses, sur la conque d'or de son berceau.

En l'automne de 1751, les courtisans furent témoins d'un incident qui ne fut point de nature à modifier l'opinion qu'ils avaient de la mère de ces enfants.

On était à Fontainebleau pour les chasses. Au nombre des invités se trouvait un grand seigneur, d'origine anglaise, Louis-Hector, comte de Drumond-Melfort, dont l'aïeul, partageant la mauvaise fortune des Stuarts, était venu, à la suite de Jacques II, s'établir en France. Elevé avec la jeune

noblesse la plus distinguée du royaume, il avait pris, comme elle, du service dans les armées de Louis XV. Il s'était vaillamment conduit sous le maréchal de Saxe, et, bien qu'il n'eût encore que vingt-cinq ans, il avait paru digne de commander, en qualité de colonel, le régiment Royal-Ecossais. Au physique, il avait la taille et la beauté de la race anglo-saxonne. Les femmes l'admiraient. La duchesse de Chartres ne fut pas la dernière à s'apercevoir qu'il était fort bien. Elle l'avait admis dans son intimité du temps qu'il était mestre de camp du régiment d'Orléans-cavalerie. Le duc de Chartres n'y avait pas trouvé à redire. On peut même croire qu'il eut une particulière affection pour le comte de Melfort, car il l'avait souvent avec lui, l'emmenait à la chasse, le traitait sur le pied de la familiarité. Dans un billet écrit à Louveciennes, le 3 avril 1748, il lui rend compte, très amicalement, des péripéties d'un laisser-courre, l'appelant « mon cher petit » et lui disant, en manière de salutation : « Je vous embrasse de tout mon cœur et ma femme aussi. »

Les choses eussent donc été pour le mieux sans l'éclat qui marqua cette réunion de la Cour, et que Collé raconte ainsi dans son *Journal :*

« Le jour de la Saint-Hubert, Mylord de Melfort, qui est depuis plusieurs années l'amant de la duchesse de Chartres, la suivit à la chasse du roi à Fontainebleau et se conduisit avec elle, aux yeux de toute la Cour, d'une façon si indépendante, en lui parlant sans cesse et en ne la quittant pas pendant toute la chasse, que cela donna de l'humeur à M. le duc de Chartres; le soir, le prince envoya chercher cet Anglais sans pareil, et lui dit que ses assiduités auprès de Mme de Chartres lui déplaisaient depuis longtemps, qu'il eût à ne jamais se trouver dans les endroits où elle serait et que, s'il remettait davantage les pieds chez lui, il le ferait jeter par les fenêtres. »

« Cette histoire est très sûre », poursuit Collé. « Elle m'a été contée par M. le comte de Clermont, qui m'ajouta qu'il n'aurait pas été si patient que le duc de Chartres, s'il eût été en sa place, et que, dès le commencement de cette aventure,

il eût fait le même compliment à M. de Melfort et qu'il l'aurait chassé honteusement de sa présence ; que c'était un fat qui avait mené cela avec la dernière indécence et au mépris total des bienséances. »

D'après d'Argenson, la scène dont il s'agit se serait produite dans la salle de spectacle du château. On allait jouer la comédie. Le comte de Melfort, entré le premier dans la loge de la duchesse, était resté, comme elle y arrivait, assis ou plutôt étendu, sur les banquettes, et lui avait parlé quelque temps dans cette posture, elle debout. Le duc de Chartres, qui occupait une loge vis-à-vis, avec la princesse de Conti, sa belle-mère, choqué de cet air de liberté et de ce manque de respect, avait interpellé tout haut le jeune Anglais et lui avait fait la violente sortie rapportée par Collé.

A l'issue de la représentation, le prince était allé rendre compte au roi de ce qui s'était passé. Louis XV n'avait pu qu'approuver sa conduite.

Celle de la princesse fut jugée avec sévérité. On déclara qu'il fallait qu'elle fût singulièrement entichée de son amant pour n'avoir pas été la première à le remettre à sa place. Les critiques s'acharnèrent sur elle, et le bruit alla jusqu'à se répandre que Mlle d'Orléans pourrait bien avoir du sang britannique dans les veines. Au dire de plusieurs, le chef même de la famille, quoique enfermé dans une retraite, où la voix de la charité aurait dû seule s'élever, entendait et recueillait ces rumeurs. Les ennemis de la duchesse de Chartres ajoutent que le duc d'Orléans doutait si fort de la légitimité de ses petits-enfants qu'il ne les voulut jamais recevoir. Suivant eux, ce prétendu refus complète la honte de celle qu'ils nomment la Messaline du XVIIIe siècle.

Plus admissible nous paraît une version qui cadre mieux avec les principes religieux du prince, et qui nous le montre, à ses derniers jours, éclairé du pur rayon de la mansuétude apportée au monde par le Christ.

Depuis dix ans qu'il s'était complètement retiré à l'abbaye de Sainte-Geneviève, il avait épuisé ses forces et ruiné sa santé, en se livrant à d'opiniâtres labeurs et de perpétuelles

mortifications. Son esprit, jaloux de tout comprendre et de tout résoudre, s'était attardé tour à tour aux questions les plus ardues de l'art, de la science et de la théologie; si ardent au travail, qu'il regardait comme un simple délassement l'étude approfondie de l'histoire naturelle et de la linguistique. Il ne s'était pas contenté de prendre des notes en lecteur attentif, il maniait également la plume en écrivain disert, composant d'importants ouvrages où il déployait autant de virulence à attaquer les spectacles que d'ingéniosité à commenter les Ecritures. Il était, d'ailleurs, passé maître dans la connaissance de l'hébreu. Entre-temps, il s'abandonnait aux rigueurs de l'ascétisme, la haire aux épaules, la discipline aux reins; sa table était dépouillée de mets gras, sa couche dure et nue comme celle des novices. Ah! ces novices, il eût toujours souhaité qu'ils fussent plus recueillis, qu'ils eussent l'attitude plus édifiante, la mine plus grave, le regard plus baissé; au chœur, pendant la lente psalmodie des chants sacrés, il gourmandait du geste et de la voix leur distraction juvénile, à la surprise embarrassée des moines, moins portés à la sévérité que lui, dans ce siècle, dont la tolérance et le scepticisme se disputaient la mollesse.

Une constitution plus robuste que celle du duc d'Orléans n'aurait pu résister à la rigidité de ses habitudes. A quarante-huit ans, sa vigueur s'en allait comme la reliure d'un bréviaire trop souvent manié; sa vie montrait la trame, comme un froc usé aux stalles du sanctuaire.

La crise finale se déclara dans les derniers jours du mois de janvier 1752.

Le duc et la duchesse de Chartres, mandés à Sainte-Geneviève, y arrivèrent amenant leur fils et leur fille. Le prince expirant les reçut en père. Il dit à sa bru qu'il avait désiré ne point mourir sans se réconcilier avec elle. Emue par l'imprévu de ces paroles, autant que par la solennité du moment, la duchesse prit ses enfants entre ses bras et les présenta à leur aïeul. Mademoiselle, toute fraîche et toute rose, en l'aurore de sa deuxième année, ressemblait à une

fleur délicate posée au bord de cette couche funèbre. Le visage traversé à la fois de sourires et de larmes, elle caressait doucement les mains refroidies qui pressaient les siennes. Le duc d'Orléans l'attira contre son cœur : « Ah! » s'écria-t-il, « pauvre enfant, puisses-tu être aussi heureuse que tu seras bonne et sensible! » La duchesse, qui voulait un mot pour son fils, enleva la petite Bathilde à l'étreinte du moribond et mit à sa place le jeune duc de Montpensier.

Mais le duc d'Orléans ne prodigua pas des effusions pareilles à l'héritier de sa race : « Pour vous », dit-il, « je n'ai rien à souhaiter. » L'assistance s'étonna de cette réserve. Elle pensa toutefois que le prince s'abstenait de formuler aucun vœu en faveur de son petit-fils, parce que Louis-Philippe-Joseph d'Orléans lui paraissait avoir été doté de tous les biens, par le fait même de sa naissance. Ceux qui se souvinrent plus tard de ces suprêmes adieux, se dirent qu'averti, peut-être, par l'espèce de divination dont s'éclaire parfois l'âme quand elle est prête à rompre ses liens, le duc d'Orléans, hôte pieux et honoré des moines de Sainte-Geneviève, ne pouvait que se taire devant l'inéluctable avenir qui souillerait de boue et de sang le duc d'Orléans, complice révolté et méprisé des régicides de la Convention. Peu expansif à l'égard de son petit-fils, le mourant eut des paroles touchantes pour son fils et pour sa bru. Il les exhorta à l'union, à la concorde; mais leur endurcissement réciproque ne les disposait guère à retenir ces sages conseils : ce fut comme une poussière de diamants passant au travers d'un crible.

Le dévot personnage, après avoir clos ses épanchements de famille, ne pensa plus qu'à régler ses affaires avec Dieu. Or, il arriva que sa scrupuleuse piété faillit être un obstacle à la paix de sa mort. Le curé de Saint-Etienne-du-Mont, qui le suspectait de jansénisme, lui marchanda les sacrements. Sur ce, le prince demanda qu'on ne l'inquiétât pas davantage, se fit administrer par son aumônier et rendit l'âme doucement le 4 février 1752 à l'âge de quarante-huit ans et six mois.

Avec plus de trois millions de rente, le duc de Chartres devenait duc d'Orléans, premier prince du sang, gouverneur titulaire du Dauphiné, propriétaire des deux régiments de cavalerie et d'infanterie portant le nom d'Orléans, et son fils troquait le titre de duc de Montpensier contre celui de duc de Chartres, en qualité d'héritier présomptif de la branche cadette de France. Plus radieuse que jamais, Henriette de Bourbon-Conti s'enorgueillit de monter, dans le triomphe de sa vingt-sixième année, à un rang qu'une fille de Louis XIV avait été heureuse d'occuper : au surplus, elle n'ignorait pas que sa beauté n'avait pas à craindre d'être mise en comparaison avec les portraits de ses devancières qu'on voyait s'aligner pompeusement en la galerie du Palais-Royal. Mieux eût valu que ses sentiments fussent à la hauteur de son destin. Mais elle n'eut garde de réparer le passé et d'attacher du prix au beau rôle d'épouse et de mère; oh! combien différente de cette autre duchesse d'Orléans, la tendre et sentimentale Valentine de Milan, qui comprit si admirablement la douceur de ces titres et qui, veuve un jour, peignit son inconsolable douleur par la mélancolique devise : « Rien ne m'est plus, plus ne m'est rien! »

Peu de temps après la mort de son père, le nouveau duc d'Orléans se rendit au superbe château qu'il venait d'hériter à Villers-Cotterets, pour passer, dans la plaine voisine, la revue de ses régiments. La duchesse y fut avec lui. Devant sa calèche, les troupes défilaient en poussant des acclamations et des hourras. Elle était entourée de ses enfants, son fils à côté d'elle, sur les coussins de la voiture, sa fille sur ses genoux. Pour la première fois, Bathilde d'Orléans paraissait en public, et c'était au milieu de tout l'éclat de la puissance, de tout l'enivrement de l'adulation. Mignonne, éveillée, d'une intelligence très précoce et d'une figure qui promettait d'être charmante, elle battait des mains à la marche cadencée des soldats, au coloris des uniformes, à l'étincellement des armes, au hennissement des chevaux, au fracas des musiques, tout cela passant à

travers la prairie comme une coulée de lave en feu. Sa mère s'égayait de sa gentillesse, de son rire perlé, la faisait danser entre ses bras, ainsi qu'elle eût fait d'une jolie poupée. Qui eût pu prévoir alors les vicissitudes de sa vie et les cruelles amertumes dont son cœur serait pénétré?

Au cours de l'année 1754, la petite princesse faillit commencer l'apprentissage de la douleur.

La duchesse d'Orléans, vers le milieu du mois de février, ressentit une violente atteinte de petite vérole. Les progrès du mal furent si rapides qu'on la crut perdue. Le duc d'Orléans, dont l'inquiétude réveillait l'amour et qui, pitoyable à tout le monde, n'aurait pu rester insensible au danger couru par la femme qui avait eu les prémices de ses tendresses d'adolescent, s'établit à son chevet en dépit des menaces de la contagion. La princesse de Conti, sa belle-mère et le prince de Conti, son beau-frère, n'hésitèrent pas à partager ses risques, ne bougeant pas de la chambre de la malade, d'où, pour faire sortir Philippe d'Orléans une ou deux heures par jour, il ne fallut rien moins que l'autorité des médecins, exigeant qu'il se donnât un peu d'exercice à cause de son embonpoint. Henriette de Bourbon-Conti se rendait compte de la gravité de son état; elle crut devoir demander pardon de ses fautes à son mari et lui promit, si elle survivait, de lui garder une reconnaissance éternelle des soins qu'il lui prodiguait. On remarqua, toutefois, qu'en faisant preuve de ce repentir et de cette sensibilité elle avait omis d'éloigner le chevalier de Polignac, qui, nuit et jour, restait aussi près d'elle, sans autre titre que celui d'amant.

Tant de sollicitudes réunies parvinrent à sauver la duchesse d'Orléans. Quand ses mains convalescentes purent chercher et retenir son miroir, elle eut l'incomparable douceur d'apprendre de ce complaisant sincère qu'elle était toujours belle; il avait été, il fut plus que jamais son idole, et ce n'est certes pas à lui qu'elle rendit ses moindres actions de grâce.

De grandes réjouissances suivirent son rétablissement. A Bagnolet, une des résidences que le prince et la princesse

affectionnaient le plus, parce qu'ils y échappaient à la contrainte officielle, on se remit à jouer la comédie avec entrain : le duc d'Orléans fit voir, à cette occasion, qu'il savait parfaitement entrer dans la peau d'un meunier ou dans celle d'un valet; et la duchesse, si fine, si délicate, si élégante, souriait à part soi d'être la femme de ce personnage bonasse, à qui l'absence de distinction permettait de tenir si facilement des rôles vulgaires. Mais elle se gardait de souligner le contraste. Sa raillerie était restée au bord de l'abîme où elle avait entrevu la mort. Elle en était revenue, sinon plus sérieuse, du moins plus mesurée. Elle pensait qu'à défaut de vertu elle devait respecter les convenances. Le duc d'Orléans lui rendait la tâche facile. Il se comportait tout à fait en galant homme à son égard, la laissant agir à sa guise, trop ennemi du bruit pour ne pas fermer les yeux sur les infortunes de son foyer : d'ailleurs, il avait son oasis de consolation. Mlle le Marquis l'y retenait par des chaînes de fleurs, et il passait à la duchesse d'Orléans, les princes, les maréchaux, les chevaliers, les abbés, pourvu qu'elle lui passât l'ancienne étoile du ballet de la Comédie-Italienne.

Au demeurant, la douceur de cette liaison ne détournait point le prince de son commerce avec l'étude. Il s'attachait particulièrement aux découvertes de la science. Un mémoire de La Condamine faisait alors grand tapage. Ce document avait trait à l'inoculation de la petite vérole et en préconisait les bienfaits. Le duc d'Orléans fut très frappé des arguments énoncés par l'apôtre d'une médication qui n'avait pas encore été appliquée en France et n'y comptait que peu d'adeptes. Le souvenir du mal auquel sa femme avait eu naguère tant de peine à échapper les lui rendait peut-être encore plus sensibles. Il prit donc le parti de faire inoculer ses enfants. Cette détermination fut accueillie comme un événement considérable. Quand, pour y donner suite, le duc d'Orléans manda tout exprès de Genève, au mois d'avril 1756, Tronchin, l'ardent propagateur de la méthode nouvelle au-delà des Alpes, la Cour et la ville n'eurent pas d'autre entretien. Elles n'en revenaient point que Philippe

d'Orléans osât, de tous les princes en France, être le premier à consentir qu'une telle opération fût pratiquée dans sa famille, et surtout sur son fils unique. « Le roi ne l'avait ni approuvé ni désapprouvé », écrit Collé dans son *Journal*, « il lui avait seulement dit qu'il était le maître de ses enfants. » Quant aux courtisans du duc d'Orléans, ils s'étaient presque tous écartés de son avis et avaient tâché de l'en détourner; ceux mêmes qui étaient en secret partisans de l'entreprise s'étaient abstenus de la conseiller, de peur qu'on n'en rejetât sur eux les suites, si elles étaient malheureuses. Un des familiers du prince passait, néanmoins, pour la lui avoir suggérée : c'était le chevalier de Jaucourt. Zélé collaborateur des Encyclopédistes, il pensait, avec ses amis, que l'heure était venue de donner la chasse à la routine et l'essor au progrès.

L'émoi qui régnait au Palais-Royal avait gagné le duc de Chartres et sa sœur. Ils le subissaient, pareils à d'innocentes victimes que va atteindre la fatalité d'un événement tragique. Ainsi qu'il arrive à cet âge, un besoin craintif de protection et de tendresse les poussait vers leur mère. Quelques jours avant d'offrir leur chair délicate aux piqûres de la lancette du praticien, instrument mystérieux, qu'en leur ignorance des choses ils regardaient comme une glaive homicide, ils s'étaient réfugiés entre les bras de la princesse et s'y attardaient, caressants et apeurés. On eût dit de petits martyrs préludant à leur holocauste par une veillée d'agonie. Envahie d'un même trouble, la duchesse d'Orléans ne put contenir ses larmes. Le duc d'Orléans, témoin de cette scène, en fut également touché : « Madame », dit-il à sa femme, « quoique mon parti soit pris, si votre sentiment s'y oppose et si ce n'est point de votre consentement que se doive faire cette inoculation, elle ne sera point faite; ces enfants sont à vous comme à moi. » La princesse était énergique : « Eh! Monsieur, s'écria-t-elle, qu'on les inocule, mais laissez-moi pleurer! »

L'opération réussit à merveille. Le duc de Chartres et Mademoiselle n'eurent qu'un court accès de fièvre. Leur père les conduisit à l'Opéra pour leur première sortie. Collé, en

relatant le fait, se sert d'une comparaison de circonstance et qui devait se rencontrer tout naturellement sous la plume d'un auteur dramatique : « Le duc d'Orléans, » dit-il, « y fut applaudi comme une bonne pièce nouvelle par le public enthousiasmé. »

Tronchin reçut, pour son habileté, de magnifiques récompenses ; le prince lui envoya dix mille écus d'argent en guise d'honoraires. La princesse y ajouta des boîtes d'or et d'autres bijoux, comme marques de sa gratitude personnelle.

Du coup, la réputation du médecin génevois fut portée aux nues. Tout ce que Paris comptait de gens malades ou s'imaginant l'être se rua dans son antichambre et passa des heures à attendre l'accès de son cabinet. Collé dit que Tronchin était peut-être le premier homme dans son art, mais aussi un grand charlatan.

Il montre cet étranger établissant le règne de son empirisme sur les faiblesses valétudinaires et les humeurs hypocondriaques de la haute société de France. A l'en croire, il exerçait la médecine « en courant et comme un pirate », recevant de toutes les mains, donnant des ordonnances qui ne pouvaient faire ni bien ni mal, prenant néanmoins les louis d'or des badauds, n'examinant point, ne suivant point ses malades, les abandonnant même, sans le moindre scrupule, quand il avait l'espoir d'obtenir une plus ample rénumération de ses soins de la part d'autres clients.

Ces procédés singuliers, loin de nuire à sa vogue, l'augmentaient. On renchérissait à l'envi pour être gratifié de son précieux diagnostic, et les plaintes des délaissés étaient couvertes par les bénédictions des privilégiés qu'il daignait ne point laisser à leur misère. C'était une fureur, il y entrait du fanatisme. De belles dames furent ravies d'apprendre du maître qu'elles pourraient recouvrer la santé en se faisant frictionner le ventre avec un morceau de serge, et de grands seigneurs ne furent pas moins enchantés d'emporter un papier qui leur prescrivait de cirer, eux-mêmes, leurs appartements, ou de scier une voie de bois, si cet exercice leur plaisait mieux.

Cependant une science réelle se cachait sous ces procédés de faiseur : le duc d'Orléans prit souci de s'en assurer le bénéfice. En conséquence, il s'attacha Tronchin en lui donnant le titre de premier médecin de sa maison. La duchesse d'Orléans eut bientôt besoin des conseils de l'habile homme. Mais il eut beau s'intéresser à son état, il ne put y porter remède. C'est qu'elle travaillait elle-même à rendre inefficaces les secours de l'art. L'excès des plaisirs avait peu à peu ébranlé sa constitution. Elle était atteinte d'une affection de poitrine qui épuisait ses forces, mais elle était incapable de renoncer à son genre de vie. Sa chair, quoique alanguie par la souffrance, continuait à brûler d'ardeurs que la perspective d'un mal irrémédiable et l'appréhension d'une fin prochaine ne parvenaient pas à réfréner.

Henriette de Bourbon-Conti n'allait presque plus à la Cour, non qu'elle eût moins de confiance dans l'empire de sa beauté : elle était toujours admirable et, l'aile de la mort, ombrant de mélancolie sa tête exquise, ne faisait qu'y ajouter un attrait plus touchant. Mais la princesse s'était lassée des hommages de son monde : ils lui paraissaient fastidieux. Elle rêvait d'explorer d'autres milieux et d'y chercher des sensations nouvelles. Le peuple ! Connaître le peuple, se livrer aux impétueuses étreintes et aux passions brutales du peuple, telle fut, tout à coup, sa folie. Pour se mêler à ces plébéiens, se faire désirer et prendre par eux, la première princesse du sang n'hésita pas, dit-on, à recourir à la stratégie nocturne des courtisanes de rue.

Dépouillée de tout ce qui pouvait trahir son rang, vêtue à la façon des femmes qui vont à pied, accompagnée d'une seule caméristε, élevée au rôle de confidente, elle se risqua à chercher fortune sous les ombrages du jardin de son propre palais, qu'une faveur, d'ancienne date, laissait ouvert jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Là, paraît-il, elle fit la rencontre d'un jeune commis, dont les vingt ans, le frais visage, la taille avantageuse et la carrure puissante excitèrent sa convoitise. Le bel adolescent avait, en effet, pour employer une image chère à Voltaire, la

tête d'Adonis sur le corps d'Hercule. Lui montrer qu'elle l'avait remarqué, sourire à ses regards subitement allumés, s'asseoir à ses côtés, tout cela fut, pour Henriette de Bourbon-Conti, l'affaire d'un instant. Déjà elle recueillait ses aveux et ses espoirs. Il s'appelait Chartier (oh! qu'elle appréciait la rude allure de ce nom et qu'elle en tirait bon présage); il était fils d'un marchand drapier de la rue des Bourdonnais; il n'avait pas encore de maîtresse, tenu et surveillé qu'il était. Mais, s'il avait le bonheur d'en trouver une, il réussirait bien à la rejoindre quand le sommeil aurait eu raison de la vigilance de ses parents, et, après le tyrannique labeur de ses journées, elle serait la douce reine de ses nuits : il l'adorerait.

La princesse, envahie d'une langueur délicieuse, ne se lassait pas d'écouter le jeune homme : son naïf récit l'allèche, comme le fumet exquis d'un ragoût inconnu. Elle veut tâter de ce gibier rare. Tout semble la pousser à satisfaire son ardente envie. Le feuillage frémit sous l'aile réveillée des ramiers, les jets d'eau chantent l'amour dans leurs vasques de marbre, les blanches statues des déesses complices jalonnent l'obscurité des charmilles. Et la voilà qui enlève ce favori d'occasion, comme Diane emportait le pâtre Endymion dans la trouée de lumière que les pointes aiguës de son croissant d'or ouvrait à travers les profondeurs du firmament. Sans doute, moins puissante que l'Immortelle, elle ne peut l'inviter à s'asseoir sur les coussins d'une nuée, et ce n'est pas à la cime des monts grecs, baignés de la blancheur lactée du rayonnement des astres, qu'elle lui assigne, pour terme partagé du voyage, un lit de mousse et de fleurs. Mais, plus matériels, les moyens qu'elle a d'atteindre au but sont toutefois commodes.

Un carrosse discret se tient à ses ordres à la sortie la moins fréquentée du jardin. Il la conduit, avec le gars frémissant dont elle va savourer, épuiser la conquête, là-bas, au fond d'un faubourg écarté, où, comme beaucoup de grandes dames de son milieu, elle a ce qu'on appelle une petite maison : asile inviolable que d'invisibles mains de

fées semblent avoir aménagé à souhait pour les agréments d'un bon souper et d'un bon gîte. Elle se charge volontiers du reste.

Encore un tour de roue et la fille des Bourbons est aux bras du courtaud de boutique; l'idole des familiers de Versailles, si fiers de leur naissance et de leurs fonctions, si entichés de leur ton et de leurs manières d'aristocrates, s'abandonne à l'amoureuse fureur de l'enfant du pavé de Paris, qui n'a, pour lui, que sa beauté et sa vigueur de manant.

Se souvient-elle alors d'être mère, pense-t-elle à l'adorable fillette qu'elle a laissée endormie à la garde d'une gouvernante sous les dentelles de son petit lit solitaire et qui, en se réveillant demain, ne parviendra pas à effacer, de ses caresses innocentes, la trace des baisers lascifs dont elle est meurtrie? Non, la volupté la retient, Chartier l'y a clouée pantelante. Lui ne se doute guère que Son Altesse Sérénissime la duchesse d'Orléans a daigné le prendre pour amant de cœur. D'après ce qu'elle lui a déclaré, il la croit une simple fille de joie parvenue à la fortune, maîtresse mal lotie en amour d'un financier podagre et ventripotent, plus ménager de sa santé que de ses écus. Mais il n'en est pas moins dans les délices : il a franchi d'un seul bond les portes d'opale du paradis de Mahomet.

Les rendez-vous se succédèrent entre la princesse et le commis, avec les mêmes agréments. Elle dut cependant y mettre un terme : elle en revenait plus souffrante, la poitrine secouée d'une toux plus âpre, d'une toux qui empourprait ses lèvres d'une mousse de sang.

Les transports de l'éphèbe étaient, en réalité, trop violents. Résignée à se contenter, jusqu'à nouvel ordre, des empressements plus mesurés d'un de ses pages, le jeune d'Expilly, Henriette de Bourbon-Conti persuada à Chartier qu'elle ne pouvait plus le voir sans danger. Mais comme les déesses qui ne veulent point remonter vers l'Olympe sans s'être révélées aux mortels qu'elles ont aimés, elle daigna lui faire savoir qui elle était. Dans son plus beau carrosse,

escortée de ses laquais, elle arriva un jour à la porte du magasin de draperie de la rue des Bourdonnais. Elle y entra.

S'adressant au jeune commis qui croyait sentir le sol s'ouvrir sous ses pieds, elle lui demanda à voir des étoffes et, sans paraître s'apercevoir de son trouble, de sa pâleur, elle lui dit qu'elle n'avait jamais rencontré de si remarquables tissus et qu'elle se chargeait d'assurer à une maison, si digne de sa confiance, la clientèle des régiments de Mgr le duc d'Orléans, son époux. Puis, enveloppant d'une dernière caresse de ses beaux yeux, son amant d'hier, elle regagna son équipage; elle avait souri également au bonhomme Chartier. Il déclara que l'Europe n'avait pas de plus grande princesse et fut enivré d'une aubaine dont il sut apprécier les conséquences, s'il en ignora la source.

Quant au bel Hercule à la tête d'Adonis, il se consola en épousant une jolie fille du quartier. Le conte de fées qu'il avait vécu se termina suivant la formule. Il fut père et très heureux.

Mais le sort devait être moins doux à la duchesse d'Orléans. A la fin de 1758, il ne lui fut plus possible de se faire illusion sur les ravages du mal dont elle était minée. Une fièvre lente la dévorait, elle toussait nuit et jour; un perpétuel flot de sang affluait à sa bouche. Elle sentit qu'elle allait mourir. Oh! combien jeune encore, arrivant à peine au seuil de sa trente-troisième année! Alors, une fleur tardive d'amour pur s'épanouit au bord de son tombeau : ses enfants, qu'elle délaissait naguère, elle se prit à les chérir d'une tendresse éperdue, voulant qu'ils fussent la douceur et la consolation de son agonie.

A son fils, qui entrait dans sa douzième année, elle recommandait de ne pas oublier les devoirs qu'il aurait à remplir : il lui fallait se tenir en garde contre l'oisiveté, la mollesse, la flatterie et cette opinion exagérée de sa personne, que menaçaient de lui inspirer les dehors avantageux dont la nature l'avait doué. Il se montrait parfois un peu cupide, c'était un affreux défaut chez un prince. Quant à son affabilité, qui était grande et lui attirait beaucoup de sympathie,

il serait sage de ne pas trop s'y abandonner, parce que, trop familière souvent, elle l'exposait à sortir de son rang et à subir des contacts funestes.

A sa fille, âgée de neuf ans et demi, la duchesse d'Orléans estimait que les baisers pouvaient suffire. Bathilde d'Orléans était, en effet, une charmante enfant, et ses qualités précoces annonçaient qu'elle serait un jour une femme supérieure.

Sa grand'mère, la princesse de Conti, n'en fut pas moins instamment priée par sa mère de veiller sur elle : « Vous prendrez ma place », disait la duchesse d'Orléans, « et, grâce à vous, elle ne s'apercevra pas qu'elle est orpheline. Vous serez moins indulgente pour elle que vous ne l'avez été pour moi. Aussi suis-je convaincue qu'elle n'aura pas les mêmes torts à se reprocher. »

Le 18 janvier 1759, une émouvante cérémonie eut lieu dans la chambre de l'auguste malade ; les derniers sacrements lui furent administrés en présence du duc d'Orléans, son époux ; du duc de Chartres, son fils ; de Mlle d'Orléans, sa fille ; de la princesse de Conti, sa mère ; du prince de Conti, son frère et du comte de La Marche, son neveu. Elle souffrit jusqu'au 8 février suivant.

Ce jour-là, elle expira dans les bras du duc d'Orléans. Il ne l'avait pas quittée, ramené à elle par le souvenir des jours heureux où, à l'aurore de leur union, elle faisait la joie de ses yeux et la fête de son cœur.

Henriette de Bourbon-Conti, soumise à l'examen des pathologistes modernes, ne leur présenterait, selon toute apparence, qu'un cas intéressant de neurasthénie.

Mais les troubles nerveux, connus de nos jours, n'ayant pas encore été observés de son temps, on ne s'en prit qu'à sa volonté des écarts de sa conduite. La calomnie, qui ne l'avait jamais épargnée, la poursuivit sur sa couche funèbre et jusques en son cercueil. Elle disait qu'en vue de recouvrer la santé l'altesse sérénissime n'avait pas hésité à se plonger dans du sang humain. Des enfants de mendiants, enlevés et égorgés, auraient journellement assuré l'élément

de ces horribles bains. De telles infamies ont fait l'objet de rapports de police. On pense de quels bas fonds elles devaient émaner. Le bruit se répandit aussi que le duc d'Orléans, ayant ouvert la cassette de la défunte princesse, y avait trouvé un recueil de satires et de chansons abominables, consacré par elle à l'apologie de ses vices et cyniquement intitulé : *Mon testament.*

En dépit de si odieuses rumeurs, le décorum et la pompe d'un deuil public accompagnèrent les funérailles de la duchesse d'Orléans. Embaumée et parée de magnifiques atours, elle fut d'abord exposée à visage découvert sur un lit de parade. Elle semblait y dormir tant elle était belle. Puis, huit jours durant, sa dépouille demeura sous un catafalque, dans une chapelle ardente au Palais-Royal. Les princes, les évêques, le corps de Ville, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, la Cour des Monnaies, les Trésoriers de France, le chapitre de Notre-Dame, les paroisses et les communautés se passèrent successivement le goupillon de vermeil, trempé d'eau bénite, qui servait à asperger sa bière. Un après-midi fut réservé au défilé des ambassadeurs des puissances étrangères, venus aussi pour rendre les derniers devoirs à la défunte.

Cependant, au moment même où la princesse avait fermé les yeux, le duc d'Orléans s'était retiré à Saint-Cloud avec ses enfants. Les grands n'aimaient point à demeurer dans les palais en deuil. Habitués à l'encens des louanges dont ils se grisaient au point de se persuader qu'ils étaient immortels, ils suffoquaient à l'odeur de la mort qui les détrompait. Ils fuyaient les cadavres de leur parenté la plus proche. L'étiquette se chargerait d'excuser leur pusillanimité : leur douleur, disait-elle, avait besoin de se recueillir.

Les obsèques de la duchesse d'Orléans eurent lieu le 16 février 1759, à neuf heures et demie du soir. Son corps devait être porté au Val-de-Grâce dans le caveau affecté à la sépulture de la maison d'Orléans. Par le grand portail, tendu de noir ainsi que la façade et les cours du palais, le

cortège s'ébranla superbement. Un piqueur ouvrait la marche. Derrière lui, cent pauvres habillés de robes grises, deux suisses appuyés sur leurs hallebardes et cent vingt hommes de livrée portaient tous des flambeaux allumés. venaient ensuite les officiers de la bouche, les officiers de la chambre et les officiers de la garde-robe, à cheval et en manteaux, comme les huissiers qui les suivaient. Alors s'avançaient six berlines de deuil, à six chevaux; dans la première étaient les femmes de chambre; dans la seconde, les aumôniers et les prêtres de Saint-Eustache, qui portaient les registres de la paroisse; dans la troisième, les écuyers, dont l'un avait la garde de la couronne ducale; dans la quatrième, les gentilshommes du duc d'Orléans; dans la cinquième, ses chambellans; dans la sixième, son premier écuyer, qui avait pour mission de donner la main à la princesse qui conduisait le deuil.

Cette princesse était la duchesse de Modène; elle occupait un carrosse à huit chevaux caparaçonnés de velours noir, croisé de moire d'argent. La duchesse de La Trémoïlle, la marquise de Polignac, la comtesse de Poly, la comtesse de Blot et la marquise d'Epinay, se tenaient auprès d'elle dans une attitude rigide qu'on pouvait prendre pour de la tristesse. Un carosse pareil amenait l'évêque de Valence et le curé de Saint-Eustache. Entre les mains du prélat étincelait l'urne d'or qui renfermait le cœur de la duchesse d'Orléans.

Le gouverneur des pages, les pages, le roi d'armes, les hérauts poussaient doucement leurs chevaux devant le char; des suisses et des valets de pied l'encadraient de leur troupe nombreuse, des flambeaux au poing. Ce char, traîné par huit chevaux et que des draperies de velours noir, des franges et des galons d'argent, des panaches de plumes d'autruches, des écussons armoriés alourdissaient de richesse et de magnificence, était encore recouvert d'un grand poêle, dont quatre aumôniers, à cheval, soutenaient les coins. Le défilé se continuait avec quantité de voitures drapées de crêpe, et, tout le long, galopait la chevauchée des officiers

et des valets de l'écurie, dans un continu fracas d'ébrouements et de sabots.

Par les rues étroites, encombrées de foule et vaguement éclairées de la lueur blafarde des réverbères, que rendait plus vacillante encore le grésillement et la fumée des torches, il fallut longtemps avant d'atteindre l'abbaye du Val-de-Grâce. Il était plus d'onze heures lorsque le corps de la duchesse d'Orléans put être déposé sous le catafalque qui l'attendait en l'église abbatiale. L'usage ne voulait pas qu'on l'ensevelît devant les personnes qui l'avaient accompagnée. C'était affaire aux fossoyeurs de finir la cérémonie à huis clos. Il était des spectacles que la délicatesse mondaine de l'époque ne supportait point. Du moins, des chants pieux s'exhalèrent et l'orgue gémit. Après quoi le cœur de la princesse fut porté à la grille des religieuses et remis solennellement à l'abbesse, par l'évêque de Valence. Des discours furent échangés : éloquents? Peu importe ce qui fut vraiment saisissant, ce fut de voir déposer, en des lieux qui ne connaissaient que la paix des jours sereins, ce cœur, secoué de tant d'orages, ce cœur de lionne amoureuse, que, désormais, des colombes très pures allaient garder. Le collège des vestales eût peut-être refusé d'offrir un asile à Messaline; les filles du Christ accueillaient les cendres d'une pécheresse, parce qu'en pleurant sur sa dépouille elles espéraient purifier son âme.

Les funérailles de la duchesse d'Orléans avaient offert un spectacle attrayant à la badauderie parisienne. La curiosité publique fut de nouveau satisfaite le 22 février suivant : la Cour et la ville allaient à Saint-Cloud présenter leurs condoléances au duc d'Orléans et au duc de Chartres. Dix jours plus tard, à Versailles, on put assister à un événement plus joyeux, le mariage du comte de la Marche et de la princesse Marie-Fortunée d'Este.

Ce comte de la Marche sera, pendant la Révolution, sous le nom de prince de Conti, le compagnon d'exil de Bathilde d'Orléans, sa cousine germaine. Les réjouissances auxquelles donnèrent lieu son union avec la fille des ducs de

Modène atténuèrent les impressions douloureuses que la mort de sa tante venait de causer chez les siens. Ainsi, chagrins et plaisirs alternent brusquement dans les éphémérides des princes. Ont-ils le temps de vivre leur vie et de s'apercevoir qu'elle fuit comme celle des autres hommes?

Le duc d'Orléans avait été trop malheureux en ménage, il avait eu trop de plaintes à formuler contre sa femme, malgré les réconciliations passagères suivies du pardon final qui l'avaient rapproché d'elle, pour qu'il songeât, le moins du monde, à imiter le triste et inconsolable veuvage de son père en l'abbaye de Sainte-Geneviève. La société de Mlle le Marquis lui parut plus conforme à ses goûts que la société des moines. Et ce fut un vrai soupir de soulagement qu'il poussa, en se disant qu'il serait absolument maître de ses actions à l'avenir, que des considérations de bienséance ne l'empêcheraient plus d'avouer une liaison chère, et que, d'autre part, la bonne opinion qu'on aurait de son état d'amant heureux serait une revanche des railleries et des quolibets que lui avait valu sa réputation de mari trompé.

Le duc d'Orléans résolut, en conséquence, d'établir sa belle amie sur un pied encore plus grandiose, de la recevoir à son propre foyer, de la traiter en dame et maîtresse de ses résidences princières, sans en excepter le Palais-Royal, de la proclamer reine des fêtes, qu'à l'aide des suggestions ingénieuses de sa clientèle attitrée de littérateurs et d'artistes, il rêvait de multiplier autour d'elle.

Mais bon, loyal et scrupuleux par essence, il voulut, avant de chercher à pacifier et embellir ses jours, que le sort de ses enfants légitimes ne laissât rien à désirer. Les autres n'avaient-ils point l'amour de leur mère pour éclairer et réchauffer leurs petites âmes, préservées jusque-là, des atteintes du malheur? Sa sollicitude ne contribuait-elle pas à l'agrément et au succès de leurs faciles débuts dans la vie?

Le duc de Chartres et la princesse Bathilde avaient été confiés à des maîtres habiles. Le duc d'Orléans, très accessible aux influences étrangères, ne douta point que la direction de ces maîtres ne parvînt à former en même temps

leur esprit et leur cœur: il s'assura que leur éducation se poursuivait dans des conditions favorables et, pour que rien ne fût négligé par sa prévoyance, soucieux de leurs biens comme de leurs personnes, il décida que le patrimoine qu'ils héritaient de leur mère serait, ainsi qu'une simple succession bourgeoise, entouré de toutes les garanties légales. A cet effet, il alla jusqu'à demander au roi de reconnaître pour ses pupilles le duc de Chartres et M[lle] d'Orléans, Louis XV ne jugea pas à propos d'y consentir. Mais, dans des lettres patentes, datées du 2 mars 1759, et enregistrées au Parlement le 5 du même mois, Sa Majesté régla, de sa propre initiative, la tutelle des enfants mineurs de son parent:

... « L'intérêt que nous devons prendre à ce qui les regarde, disait-elle, nous aurait déterminé à nous charger, nous-même, de cette importante administration, si les sentiments de la tendresse vraiment paternelle de notre cousin pour ses enfants, ne nous étaient parfaitement connus et si nous n'étions assuré, d'ailleurs, qu'en lui confiant la tutelle de nosdits cousin et cousine, il leur donnera l'exemple de la fidélité la plus inviolable envers nous, leur inspirera la même affection pour notre personne que celle dont il est lui-même pénétré et continuera de les faire élever dans des sentiments conforme à leur naissance. »

En conséquence, le roi déférait au duc d'Orléans les tutelle, administration, régime et gouvernement des personnes et biens des princes mineurs, et désignait pour leur subrogée-tutrice Louise-Elisabeth de Bourbon-Condé, princesse de Conti, leur aïeule maternelle. En outre, il agréait, pour leur servir de tuteur onéraire, M. André Dardenne, secrétaire du Conseil et garde des Archives du duc d'Orléans, que ce prince proposait, et à qui il rendrait compte de sa gestion. Enfin, l'administration de la tutelle était déléguée au Conseil de la maison d'Orléans, et M. François-Marie de Montheu était chargé, en qualité de trésorier dudit Conseil, de recevoir les effets et deniers pouvant appartenir aux mineurs.

Ces questions réglées, et la conscience de leur père se

croyant quitte envers eux, le duc de Chartres et la princesse Bathilde vécurent des années paisibles et monotones au milieu de la splendeur pareille du Palais-Royal et de Saint Cloud.

Le jeune prince faisait convenablement ses humanités, apprenait avec un zèle particulier la langue anglaise, qui lui permettait d'employer à propos les expressions nouvelles que les Français commençaient à y chercher : comme ce mot de *sport* qui amusa si fort Louis XV quand le comte d'Artois le prononça pour la première fois devant lui. Louis-Philippe-Joseph d'Orléans partageait, d'ailleurs, le goût immodéré que la noblesse du royaume éprouvait, depuis peu, pour les mœurs et les usages d'au-delà du détroit et qu'elle s'appliquait à imiter servilement, sans se souvenir que, jusqu'alors, c'était elle qui avait donné l'exemple et le le ton à l'Europe. Comme les anglo-saxons, il se distinguait par sa fougue aux exercices du corps et sa passion de vie en plein air. Bientôt il n'y aura guère de jeunes lords pour monter à cheval et conduire plus habilement à Hyde-Park qu'il ne le fera au Cours-la-Reine, ni pour parler, avec plus de compétence que lui, des courses hippiques, qui devenaient si à la mode. Laissons-le s'adonner à ces passe-temps élégants. Il y excellera, parce qu'il n'ignore pas qu'ils sont de nature à mettre en relief sa taille élevée, svelte et bien prise, à rehausser l'agrément de sa physionomie régulière et distinguée. Or il n'a rien tant à cœur que d'être remarqué, admiré, loué.

Arrêtons-nous davantage devant les manières plus modestes et les habitudes plus paisibles de Mlle d'Orléans. Certes, elle pourrait aussi prétendre à attirer les regards et avec plus de faveur encore, car elle est femme et n'a cessé de s'épanouir en beauté depuis la mort de sa mère : elle ne l'égale point, sans doute, par cette pureté de lignes, ce modelé de traits, cette harmonie de contours, cette fraîcheur de teint, pétri d'aubépine et de roses de mai, qui faisaient d'Henriette de Bourbon-Conti comme une idéale émanation de l'art grec, modifiée au goût mièvre et raffiné du siècle de Louis XV ;

elle n'a point cette majesté d'allures tempérée de séductions provocantes, qui laissait derrière la défunte princesse un frémissement de désirs éperdus. Mais elle a le visage délicat; l'ovale en est gracieux. La peau mate paraît s'être ambrée au souffle de la Seine, passant en caresse sur les bosquets et les parterres de Saint-Cloud. Le front élevé dénote l'intelligence ; il est, à la hauteur des sourcils, ombré d'un pli droit qui accuse la volonté. La chevelure est opulente, brune avec des reflets dorés, dont la poudre éteint malheureusement l'éclat. Les yeux sont bruns aussi, ardents et profonds ; une âme, faite pour aimer, s'y reflète comme dans un miroir, et la mobilité des narines trahit la vivacité des impressions ressenties par cette âme.

En attendant que l'heure des grandes passions vienne à sonner, Mlle d'Orléans chérit son père. Il est touché de ses effusions ingénues, de ses attentions primesautières, de l'émotion qu'il lit dans son regard humide et rêveur, quand elle lui prodigue ses baisers ; il est flatté qu'elle soit jolie et charmante, qu'elle cultive les arts à la façon d'une petite muse, qu'elle joue du clavecin et de la harpe, qu'elle peigne avec goût et qu'elle sache déjà tourner un billet, avec autant de grâce et d'originalité que si Mme de Sévigné elle-même lui eût enseigné le style épistolaire.

Mais le prince ne fait que passer auprès de sa fille, ayant toujours quelque affaire qui l'éloigne d'elle. Il ne parle pas de cet autre centre d'affection où se dépense sa sollicitude, où sa maîtresse triomphante en l'orgueil d'une triple maternité, aux fruits également aimables, s'applique à l'entourer d'une perpétuelle atmosphère de bien-être et de bonheur.

La jeune princesse, dans son besoin d'épanchement, se tourne vers son frère. Pieuse, et déjà portée au prosélytisme, elle s'imagine qu'elle aura de l'ascendant sur lui, qu'elle le retiendra dans le bien. Mais elle sera dupe de sa tentative. C'est le duc de Chartres, au contraire, qui lui inculquera la plupart des idées qu'il a, qui oblitérera son bon sens, qui faussera son jugement et la poussera vers des écueils où elle courra grand risque de faire naufrage avec lui. Il est,

d'ailleurs, très assidu chez sa sœur; il s'évertue à la distraire. Le prince de Conti prie ordinairement ses neveux au concert ou à la comédie qu'il donne tous les lundis en son hôtel. Le duc de Chartres saisit cette occasion pour monter sur les planches et amuser la princesse Bathilde par les bouffonneries qu'il mêle à ses rôles. On applaudit à leur gaîté; on les loue davantage de leur parfaite union.

La princesse douairière de Conti n'assiste guère à ces divertissements. Elle s'est jetée dans la dévotion, depuis la mort de sa fille, la duchesse d'Orléans, pour expier peut-être le pernicieux conseil qu'elle lui avait donné de tout attendre de sa beauté. Elle n'en marque pas moins de l'intérêt à ses petits-enfants; elle n'oublie pas qu'elle s'est engagée à veiller tout particulièrement sur la jeune princesse. Mais les témoignages d'affection qu'elle lui décerne sont austères; ils ont je ne sais quoi de désenchanté et de refroidi qui n'est point fait pour captiver une nature sentimentale et tendre.

Et le duc d'Orléans s'attarde à soupirer sur les moelleux sophas du boudoir de sa maîtresse, à qui il a donné la terre de Villemonble pour qu'elle en puisse porter le nom et se parer ainsi d'une apparence de noblesse. Sa bonne face ronde convergent en un sourire béat, il s'extasie devant les atours qu'elle essaie en vue de quelque divertissement mythologique dont Collé réglera l'ordonnance, sans être toujours satisfait (car l'ancienne danseuse est portée à l'économie : elle taille et rogne volontiers sur le chapitre des violons et des girandoles); il la contemple avec ravissement tandis qu'elle pose devant le sculpteur dans le costume qu'il a jugé le plus seyant à sa grâce : celui de Diane chasseresse, tunique légère, arrêtée au-dessous du sein nu; croissant de pierreries, irradiant sur l'opulence de la chevelure; carquois effleurant les souples contours de l'épaule des ailerons de ses flèches, qui doivent voler aussi vite que celles de l'amour.

Quand le duc de Chartres fait durer, lui aussi, son absence, soit qu'il parade à cheval ou en cabriolet le long des promenades à la mode, soit qu'il enrôle, sous le guidon de

son précoce libertinage, des amis complaisants qui se lancent avec lui vers les lieux équivoques et fleurant la débauche, Mlle d'Orléans délaissée, et du vague plein le cœur, en est réduite aux consolations insuffisantes de l'étude ou à la société, toujours pareille, des dames chargées de son éducation. Elle a cessé d'être aux mains de la marquise de Rochambeau, qui n'avait été choisie que pour prendre soin de son enfance. Depuis qu'elle a atteint sa quinzième année, son père a mis auprès d'elle la marquise de Barbentane, en qualité de gouvernante. Cette dernière faisait d'ancienne date partie du service d'honneur du Palais-Royal, comme son mari, chambellan du duc d'Orléans. Elle avait été attachée à la feue duchesse et, jolie alors, mais avec un charme tenant plus de la fraîcheur de la jeunesse que de la régularité des traits, elle avait produit une vive impression sur le duc, qui n'aurait pas été fâché de trouver, dans sa propre maison, un dérivatif commode à ses ennuis domestiques. Il avait déclaré son sentiment à Mme de Barbentane, à la hussarde, préjugeant qu'elle ne laisserait pas échapper une si belle occasion de fortune pour elle et les siens. Elle lui avait répondu de manière à ce qu'il ne pût garder la moindre espérance. Le prince, au lieu de la poursuivre de sa rancune, l'honora de son estime; et comme tout le monde s'accordait à louer, avec lui, la haute vertu de Mme de Barbentane, dont l'esprit distingué se recommandait également à l'attention, il n'avait pas hésité à la pourvoir du poste envié qu'elle occupait. C'était lui fournir le moyen de prendre sur Mlle d'Orléans, jusqu'à son établissement, un ascendant qui lui assurerait plus tard l'influence de la jeune princesse, avec toutes les faveurs et toutes les grâces qui en pourraient découler.

Cependant Mme de Barbentane a quelque peine à se rendre sympathique à son élève. Il ne lui reste rien de ses attraits d'antan : son visage s'est ridé, son teint a jauni et son nez, devenu rouge, tranche sur sa pâleur plissée, comme une tache d'encre carminée sur la froissure d'un parchemin. Sa taille déformée lui inflige une tournure commune, dont un

maintien sec et affecté exagère le contraste. Elle est guindée en ses attitudes, précieuse en son langage. Elle ne réalise que trop exactement le type revêche de la duègue de théâtre.

Au contraire, toute simple, toute joviale, toute accorte est la sous-gouvernante de Mlle d'Orléans, Mme Esmangart. Elle aime la jeune fille d'un amour indulgent et tendre, à la façon d'une maman. Maman ! mot si doux en sa familiarité naïve, que les princesses ignorent ou qu'il leur est défendu de prononcer comme trop vulgaire. Mais peu importe à Mme Esmangart la qualification, pourvu qu'elle tienne le rôle. Grâce à son zèle et à son entrain, la princesse Bathilde n'est point visitée par l'ennui, ce mauvais conseiller des imaginations ardentes ; elle est préservée de la mélancolie qui endeuille parfois la jeunesse, éteint ses espoirs et lui fait jeter, à l'approche des luttes de la vie, cette plainte désolée : A quoi bon ?

Mlle d'Orléans trouve, en ce dévouement, un appui solide. Mme Esmangart lui réserve toujours une chaude étreinte quand elle a froid au cœur ; elle sourit à ses rêves ; elle accueille ses confidences ; elle sera là pour consoler ses premières déceptions et essuyer ses premières larmes. Aussi la princesse aura-t-elle, depuis longtemps, oublié Mme de Barbentane qu'elle gardera un souvenir impérissable à Mme Esmangart.

Dès maintenant, elle la place au premier rang de ses affections ; elle y appelle pareillement la petite fille de sa sous-gouvernante, Mlle de Sainte-Luce, sa compagne d'étude et de jeu. Celle-ci, mariée plus tard à un petit gentilhomme de province, saura s'élever assez à son niveau pour demeurer son amie la plus fidèle, en même temps que la plus chérie et la plus regrettée aux heures, mortellement lentes, d'un interminable exil.

Il était de mode, au XVIIIe siècle, que non seulement les demoiselles de qualité, mais encore les princesses, voire même les princesses du sang, allassent passer deux ou trois années dans un couvent, pour y parachever leur éducation et s'y enduire, en quelque sorte, d'un suprême vernis de

savoir et de talent. Parmi les établissements qui se consacraient à ces jeunes personnes, il n'y en avait pas de plus renommé ni de plus aristocratiquement fréquenté que l'abbaye royale de Panthemont, au faubourg Saint-Germain. Fondée dans le diocèse de Beauvais, en pleine campagne, sur la pente d'un mont, situation qui lui avait fait donner le nom qu'elle portait, cette abbaye avait été transférée à Paris au mois d'avril 1671. Les religieuses, qui en avaient la direction, s'étaient en effet préoccupées, après avoir épuisé les douceurs de la contemplation aux champs, de jouer un rôle actif à la ville, mais très pieusement, comme il seyait à leur vertu et pour le seul bien des âmes. Dans ce dessein, elles avaient résolu d'élever des jeunes filles tirées, plutôt de la haute société, parce qu'elles jugeaient que des femmes, appelées à être observées du peuple et à lui donner l'exemple, ont encore plus besoin que les autres d'être instruites des devoirs de leur mission. De vastes et commodes bâtiments étaient nécessaires à la clientèle choisie qu'elles briguaient; il fallait aussi que des aptitudes incontestables et des bonnes volontés d'un mérite supérieur vinssent seconder leur science et leur zèle. Elles parvinrent à ce double but en élevant des constructions superbes, et en réunissant des maîtres hors de pair. La considération et le profit récompensèrent à la fois leurs efforts. Le duc d'Orléans donna une impulsion nouvelle à la vogue dont elles jouissaient : il décida que la princesse Bathilde, accompagnée de sa gouvernante, entrerait comme élève à l'abbaye de Panthemont.

CHAPITRE III

Un pensionnat aristocratique. — La Mme de Barbentane. — Profession et vêture à l'abbaye de Panthemont — Mlle d'Orléans est tenue sur les fonts par Louis XV et Marie Leczinska. — Mlle de Penthièvre. — Louis-Philippe-Joseph, duc de Chartres, demande sa main. — Son baptême et son mariage à Versailles.

Mme de Barbentane dit qu'au bruit des grilles, refermées lourdement derrière elle, quand elle eut pénétré dans la clôture, un frisson lui courut entre les épaules. Cette émotion, explicable chez une jeune novice s'apprêtant à s'ensevelir au cloître, l'était moins chez la respectable marquise. En effet, la perspective d'une claustration définitive ne devait pas effrayer celle-ci : elle savait bien qu'à l'occasion de baptêmes et d'hyménées, et peut-être aussi de fêtes plus profanes, les portes du monastère s'ouvriraient à deux battants pour lui permettre d'aller au Palais-Royal, à Saint-Cloud, à Versailles, et qu'elle goûterait, en ces retours dans le monde, un adoucissement à sa passagère épreuve. Elle avait d'ailleurs auprès d'elle, à Panthemont, l'aînée de ses deux filles : par une délicate attention, le duc d'Orléans avait désigné Mlle de Barbentane pour tenir société à la princesse Bathilde. Et c'était vraiment une charmante compagne, jolie comme un amour, vive comme un lutin : sa gaîté chantante et son rire perlé eussent réussi à dérider des murs plus maussades que ceux du couvent. Nous retrouverons ce gracieux oiselet, meurtri par les cruautés du sort et enfermé pantelant dans une dure cage, pour avoir

voulu traverser des forêts chimériques et becqueter des fruits pervers. Mais, à ce moment, Mlle de Barbentane n'est qu'une pure et radieuse aurore, bien faite pour éblouir le comte d'Hunolstein, colonel du régiment de Chartres-Cavalerie, qui la recherchera en mariage, et qu'elle épousera cinq ans plus tard, dans le même temps que Mlle d'Orléans donnera sa main au duc de Bourbon.

Mme de Barbentane aurait eu mauvaise grâce à se plaindre que ses appartements, tendus d'étoffes claires et décorés de trumeaux galants, restassent provisoirement inoccupés dans les palais de Monseigneur, du moment que sa chambre monastique était illuminée par la beauté des deux jeunes filles, et que ses devoirs de gouvernante alternaient, sur un mode facile et agréable, avec ses devoirs de mère.

Au reste, l'abbaye de Panthemont n'était pas un séjour bien austère. Les bonnes religieuses y avaient accommodé les froides exigences de la règle avec les égards indulgents que réclamaient l'origine et l'avenir mondain de leurs pupilles. Le lever n'était point trop matinal ni le coucher trop hâtif. Les classes, entrecoupées de récréations nombreuses, se faisaient sur le ton de la bienveillance et de la douceur. Pour les démonstrations les plus ardues de la grammaire et de l'arithmétique, maîtres et maîtresses n'employaient que des termes choisis; on eût dit, à les entendre, des personnages de la cour relatant les surprises d'une promenade en galères sur le grand canal du parc, ou les péripéties d'une chasse du roi dans la forêt de Marly. La cloche, qui appelait ces demoiselles à l'étude, semblait prendre, elle-même, une voix discrètement argentine, comme pour s'excuser de leur imposer une courte gêne. Un uniforme disgracieux ne déparait pas la tournure des futures duchesses et des futures marquises. Elles portaient des vêtements à l'ampleur et la majesté orientales, qui faisaient croire qu'elles allaient donner une représentation d'*Esther* ou d'*Athalie*. La plupart d'entre elles avaient, pour s'habiller et se coiffer, l'assistance experte de leurs femmes de

chambre. Les plus huppées, celles qui, au lieu de sept cents livres, en payaient mille, avaient la table de l'abbesse. Et l'abbesse était toujours une personne de leur monde, descendue vers le cloître, des régions dorées de la haute vie : tantôt Mme de Cobert de Troissy, tantôt Mme de Rohan-Montbazon, hier Mme de Cotentin de Tourville, aujourd'hui Mme de Béthisy de Mézières; l'une après l'autre, elles présidaient ces agapes de pensionnaires avec l'aisance et la dignité qu'elles eussent mises à faire, à la noblesse du voisinage, les honneurs d'un repas de cérémonie dans le manoir de leurs aïeux. La chère était simple mais exquise. Le réfectoire rappelait, par l'étendue de ses proportions et la richesse de ses boiseries, les salles à manger seigneuriales où toutes ces héritières de grandes maisons étaient accoutumées de s'asseoir.

Il n'y manquait que les surtouts d'argent, les figurines de Saxe, les coupes de Sèvres et les cristaux de Venise, dont le luxe s'affinait au frôlement de la grâce mourante des fleurs.

Au reste, l'abbaye de Panthemont, édifiée sous Louis XIV et dotée de revenus considérables, ne pouvait manquer de recevoir l'empreinte d'une époque où l'on voulait que tout fût grand, à l'image du roi. Ses vestibules, ses escaliers, ses corridors, ses salles, ses hautes fenêtres, par quoi ruisselaient la lumière et la gaîté, offraient réellement l'ampleur et l'aspect qu'il fallait pour préserver de la nostalgie de Versailles des jeunes filles nées autour et, parfois, sur les marches du trône.

Des quinconces et des parterres, tracés d'après les règles de Le Nôtre, complétaient l'agrément de ce séjour. Ils n'étaient séparés des jardins du couvent de Belle-Chasse que par des murs bas, voilés de lierre et de vigne-vierge. Au renouveau, les charmilles des deux enclos, étendant leurs bras par-dessus la crête moussue de ces murs, s'étreignaient, comme pour symboliser les relations fraternelles des deux maisons. Et cela faisait, au cœur même du faubourg Saint-Germain, une grande île de verdure, une retraite d'ombre, de quiétude et de silence, que la floraison des tilleuls embaumait, pen-

dant que, sous le feuillage de leurs voûtes arrondies en berceaux, les merles égrénaient leurs trilles comme à l'orée des bois.

Les pensionnaires de l'abbaye se plaisaient en la fraîcheur de ces couverts dont la grâce tempérait la solennité. Toutefois, il leur était plus agréable encore d'être appelées au parloir où leurs parents, leurs frères et parfois leurs fiancés étaient admis à les visiter. Elles y accouraient, heureuses de saluer une soudaine évocation du monde brillant qu'elles regrettaient. Quoi de plus gracieux, en effet, que le spectacle de l'élégante société réunie là, à leur intention?

Les hommes étaient parés à l'envi des femmes, et le regard hésitait entre la magnificence de tel ou tel ajustement. Sur les habits et sur les jupes chatoyaient toutes les nuances du satin et du velours; les corsages s'enveloppaient de vapeurs de dentelles, où se noyait le scintillement des garnitures de boutons en cailloux du Rhin. Les gilets étalaient en leur trame de mignons bouquets de jasmin, d'œillets et de roses-pompons, qui semblaient retenus, par des lacets d'or, autour du floconnement neigeux des jabots. Il y avait des aigrettes de plumes, triomphantes d'orgueil, et des nœuds à la catogan, penchés en des attitudes sentimentales.

Proche les éventails que Boucher et Fragonard avaient revêtus de scènes d'amour, apparemment destinées à révéler le pouvoir de ces délicats objets, les épées valeureuses dormaient sous leurs poignées de diamants, mais étaient prêtes à s'incliner, quand il le faudrait, devant les éventails, aux fragiles ailes de papillons. Au milieu de cette assemblée rare, précieuse et quintessenciée d'hommes et de femmes à la mode, exhalant le parfum du bon ton en même temps que de suaves odeurs de verveine, de peau d'Espagne et de poudre à la Maréchale, les élèves des religieuses Cisterciennes avaient comme un avant-goût de l'avenir délicieux qui les attendait. D'ores et déjà, elles étaient renseignées sur des points de grande importance : on leur énumérait les dames nouvellement présentées à la cour; les invités du dernier bal de la reine, les danseurs et les danseuses à qui

le premier gentilhomme en exercice de la chambre, ordonnateur de la fête, avait accordé l'honneur, périlleux et envié, d'exécuter le menuet devant Sa Majesté; elles savaient l'élégance des toilettes et la richesse des bijoux. D'autres nouvelles venaient aussi : c'étaient les prodigieuses enchères atteintes par le mobilier de Mme de Pompadour, dont la vente, après décès, se prolongeait depuis plus d'un an et les compétitions féminines, non moins passionnées, qui tendaient à occuper la place de la défunte favorite dans les bonnes grâces du roi. On citait, à ces demoiselles, les petits-maîtres, à peine échappés à la férule de leurs gouverneurs, qui avaient obtenu un régiment, et les petits collets qu'avait fait inscrire, sur la feuille des bénéfices, la protection d'une duchesse héréditaire ou la bienveillance d'une nymphe d'opéra : celle-là solidement établie dans la puissance d'une caste, tenant ses privilèges d'une longue succession de siècles, celle-ci, traversant le capricieux théâtre de la galanterie, comme un bref rayon de lumière, comme une étoile filante, pas assez vite, cependant, pour que, suivant la croyance populaire, un vœu formulé sur son passage n'eût pas l'heur d'être exaucé. Les doléances provoquées par les innovations de M. de Choiseul, dans l'armée et dans la marine, les pouilles que Mesdames, filles du roi, s'étaient dites en allant à Fontainebleau, le précaire état de santé du Dauphin, la mort de l'empereur d'Allemagne, un mariage chez les Noailles, une naissance chez les La Rochefoucauld, une saillie de M. de Voltaire, colportée par les gazettes, un ruban, un colifichet lancé par les faiseuses de modes, tout cela achevait d'initier nos jeunes pensionnaires à la connaissance des affaires de cour et des événements de salon. Tout cela restait à bourdonner comme un essaim d'abeilles dans leurs jolies têtes frivoles. Il fallait, pour refréner leur dissipation, les paternelles remontrances du confesseur attitré du couvent. Ce rôle fut, tour à tour, rempli par M. de Lespinay, par M. Carnot, qui fut pacificateur des âmes en attendant que son petit-neveu, sans doute, devînt l'organisateur de la victoire; par l'abbé de Chaloche, par M. de Fontenelle,

dont le nom semble indiquer une parenté avec le précurseur mondain des philosophes encyclopédistes. La vigilance de ces pasteurs, le zèle et l'exemple plus efficace encore des Cisterciennes persuadaient d'ailleurs souvent aux charmantes brebis de Panthemont qu'il serait plus sage et plus doux pour elles de demeurer au bercail que de courir les âpres chemins de la vie du siècle, où l'on risque de laisser sa laine aux ronces des buissons, et, pis que cela, de tomber sous la dent des loups ravisseurs. La congrégation s'enrichissait ainsi d'une chère et précieuse phalange.

Nous avons eu entre les mains le registre des professions et vêtures de l'abbaye. Relié en parchemin, ce livre a conservé, au verso de sa couverture, la vignette d'un genre mignard et d'une allégorie compliquée, que le fabricant avait adoptée pour marque. Elle porte le nom et la devise du brave homme avec tous les titres qui le pouvaient recommander à la faveur d'une clientèle élégante :

— *Aux envieux de la vertu* —
Maingueneau
Marchand à Paris, demeurant rue de Bussy, faubourg Saint-Germain, proche le petit marché, vend de très bon papier fin, battu, lavé, verny, doré et à désigner. Plumes d'Hollande, cire d'Espagne musquée; canifs de Paris et de Tholoze; fait et vend la véritable ancre double et luisante, ancre de la Chine et autres sortes de marchandises servant à l'écriture.
— *A Paris* 1697 —

Nous avons compulsé les feuillets jaunis du vieux manuscrit : ce recueil ne dépasse pas le format d'un in-12, il ne correspond pas à la durée d'un siècle, car on n'y a plus rien écrit à partir de 1786, et cependant, il a servi à enregistrer de nombreux contrats d'épousailles mystiques. Nous y avons relevé les noms des filles de haute race qu'arrachait au monde l'amour de l'Agneau divin, nom des croisades qu'on n'est point étonné de retrouver au cloître, parce qu'ils sont

synonymes de tous les prodiges de la foi et du sacrifice. En présence de leurs devancières à l'abbaye, de leurs sœurs en sacrifice, telles que Mmes de Galard de Béarn, de Vire, de Sens, de Fay, d'Elbée, de Sabatier-Mérolle, de Matharel du Chéry, d'Esplas, de Trébissart, de Léris, de Brugières, nombre de jeunes personnes de qualité s'unissaient solennellement au Christ : c'étaient Anne-Louise-Radegonde de Lorraine d'Elbeuf, fille de la duchesse douairière d'Elbeuf; Monique del Caretto, fille du marquis del Caretto, patricien romain; Marie-Madeleine de Montgomery, Marie-Charlotte de Morangis, Marie-Elisabeth de Lespinay de Marteville, Eléonore de Rohan, Marie-Adelaïde de Lautel ; Marie de Serière, Geneviève-Armande-Elisabeth de Rohan, Radegonde de Boisse, Marie de Sendt de Taubenheim, Marie-Françoise de Fay, Charlotte de Roucy, Marie d'Elbée, Joséphine de Léris; trois sœurs : Marie-Anne, Marie-Huguette et Guillemette de Matharel ; Marie-Angélique de la Salle, Madeleine de Castellane, Paule de Sugier, d'autres encore, émules de noblesse, de charme et de vertu.

Les témoins de ces virginales hyménées avaient coutume d'apposer leur seing sur le registre, après celui des novices et des professes : parmi eux figurent le duc de Richelieu, la duchesse de Mantoue, le duc de Navailles, le duc de Montmorency-Nancré, le cardinal Armand de Rohan, les princes Hercule, Constantin et René de Rohan, la maréchale d'Harcourt, le prince et la princesse de Wurtemberg-Montbéliard, la comtesse de Waldner, le duc d'Harcourt, la marquise de Gramont, le comte de la Rochefoucauld-Surgères, le prince de Lorraine de Lambesc, le marquis de Marcieu, la comtesse de Brionne, la marquise d'Harvincourt, le marquis de la Rochelambert, le duc de Bouteville, le duc de Bouillon, le marquis de Sainte-Aulaire. Tous ces personnages, dont la signature a laissé comme un reflet de distinction et de grandeur dans les archives de notre histoire, et parfois dans celles de notre littérature, s'honoraient de la tracer au bas des contrats qui vouaient de pures existences de jeunes filles à la mortification et à la prière.

Les mémoires du temps relatent l'affluence mondaine qu'une prise d'habit attirait au monastère de Panthemont : de toutes les rues débouchaient des carrosses somptueux : vis-à-vis à sept glaces, voitures princières et ducales, aux roues rechampies de couleurs éclatantes, aux panneaux peints d'allégories et de scènes mythologiques, aux impériales drapées de velours cramoisi, aux lanternes ciselées comme des pièces d'orfèvrerie, que des attelages à six chevaux, empanachés et harnachés de galons de livrée, traînaient à grand bruit. La troupe délurée et barriolée des laquais sautait à bas des sièges, ouvrait les portières, dépliait les marchepieds, et tout l'armorial de France défilait en d'éblouissants atours. La foule s'écrasait pour mieux voir un si merveilleux spectacle.

L'église abbatiale, qui existe encore rue de Grenelle, mais tombée à la nudité morose du culte protestant, toute neuve alors (la première pierre en avait été posée par le Dauphin, fils de Louis XV), décorée au goût de l'époque d'un ordre ionique, à pilastres et surmontée d'une coupole, était, pour la circonstance, tendue de superbes tapisseries, au-dessus desquelles régnait une litre de damas frangé d'or. Des écussons, indiquant la noblesse de la postulante, se détachaient de cette litre ; l'usage voulait qu'un large pennon, également blasonné des armes et des alliances de la jeune fille, fût suspendu à la place de la lampe du sanctuaire.

Les moelleux tapis qui recouvraient les pavés de la nef et la mosaïque du chœur, ainsi que les fauteuils et les chaises de velours rouge réservés à l'assistance, étaient fournis par les Menus-Plaisirs du roi, et c'étaient également les lustres, les torchères et les girandoles du roi qui servaient à l'illumination de l'édifice.

Des évêques en soutanes violettes, des chanoines en habits de chœur, l'aumusse de petit-gris sur le bras, des Bénédictins, des Bernardins, des Feuillants, des Récollets, des Minimes, des Capucins et autres représentants des ordres monastiques, aux costumes variés et pittoresques, remplissaient l'abside.

Généralement, l'archevêque de Paris présidait en personne la cérémonie. Entouré de ses vicaires généraux et de ses archi-prêtres, il était assis sur un trône, le dos tourné à l'autel ; à sa droite et à quelque distance, en un grand fauteuil, le nonce apostolique, ajoutait l'éclat de sa présence à toute cette splendeur.

Mais voici qu'aux sons majestueux de l'orgue les grilles de la clôture ont glissé sur leurs gonds. Elles livrent passage à un imposant cortège. Mme l'abbesse de Panthemont, suivie de toutes les dignitaires de la communauté, apparaît, d'une main, s'appuyant sur sa crosse, de l'autre, tenant les doigts tremblants de la novice, qui s'avance lentement à côté d'elle, vêtue en mariée ; le front grave, les yeux baissés, aussi blanche en son émotion qu'en sa parure. L'abbesse, d'un geste plein de dignité, remet la future religieuse à sa mère, qui, pour symboliser le sacrifice prêt à s'accomplir, la conduit au prie-Dieu solitaire où elle va prononcer ses vœux. Le rite commence et se poursuit avec la pompe et la tristesse coutumières. C'est la prostration de l'épousée du Christ à même la froideur et la nudité des dalles; c'est le drap funéraire étendu sur sa jeunesse et sur sa beauté; c'est le ciseau tranchant sa chevelure et découronnant son front; c'est la robe monastique remplaçant la robe nuptiale; le manteau de bure substitué à la traîne de satin; le voile noir obscurcissant le visage que le voile blanc éclairait sous l'entrecroisement des rameaux d'oranger en fleur; c'est la grille rouverte et refermée à jamais sur la victime volontaire d'un holocauste qui ne fait que commencer.

Deux ans après l'entrée de la jeune princesse au couvent, l'accomplissement d'un acte religieux fut pour elle l'occasion de tenir, à son tour, le premier rang dans une cérémonie du culte. Du moins, cet acte n'était-il pas destiné à la faire changer d'état comme celles de ses compagnes que la vocation monastique jetait aux bras de Dieu. Il ne devait avoir d'autre conséquence que d'établir combien son rang était privilégié, puisqu'il avait permis qu'une loi primordiale de

l'Eglise ne lui fût pas appliquée, à l'heure où elle est imposée au commun troupeau des fidèles.

Mlle d'Orléans, sur le point d'atteindre sa dix-septième année, n'avait pas encore reçu le baptême, ou plutôt elle l'avait reçu avec un cérémonial incomplet, et cela à cause de sa parenté même avec le roi très chrétien. Cette bizarre anomalie résultait des traditions de la Cour. Le premier des sacrements n'était donné aux princes et aux princesses du sang qu'au moment où ils prenaient officiellement leur place dans la famille royale. On supposait alors qu'ils avaient assez de raison pour apprécier la faveur du parrainage auguste, qui, de règle, leur était accordé par le roi et la reine ou par les fils et les filles de France. Rome avait souscrit à cette dérogation aux préceptes liturgiques eu égard aux services que lui rendait la race de Saint-Louis. En sorte que les descendants du pieux roi, simplement ondoyés à leur naissance, entraient dans le giron de l'Eglise comme les chétifs enfants dont un péril de mort semble menacer le berceau.

Le 6 juin 1767, Mlle d'Orléans fut conduite à la Cour par sa grand'mère, la princesse douairière de Conti. Leurs Majestés se montrèrent charmées des traits fins et délicats, des beaux yeux, du joli sourire et de la grâce mutine de leur nouvelle filleule.

Le lendemain, 7, le roi et la reine, accompagnés de la famille royale et des princes et princesses du sang, se rendirent en grande pompe à la chapelle du château pour tenir sur les fonts la fille du duc d'Orléans. Les deux huissiers de la Chambre, dit la *Gazette de France*, portaient leurs masses devant le roi. Mgr Charles-Antoine de la Roche-Aymon, archevêque-duc de Reims, pair et grand-aumônier, suppléa, en présence du sieur Alart, curé de la paroisse, les cérémonies du baptême à la jeune princesse qui fut nommée par Leurs Majestés Louise-Marie-Thérèse-Bathilde.

Pour ajouter à la solennité l'éclat de sa magnificence, le roi fit remettre au duc d'Orléans une somme de douze mille livres, qui était destinée à être répartie entre les personnes

attachées à Mademoiselle du moment de sa naissance au jour de son baptême; celles mêmes qui n'étaient plus à son service, depuis plusieurs années, comme la marquise de Rochambeau, son ancienne gouvernante, d'anciens valets de pied, y compris la nourrice et la faiseuse de bouillie, eurent part à cette gratification. Le duc d'Orléans voulait, dans sa délicate bonté, qu'aucun des dévouements qui s'étaient manifestés à sa fille ne fût privé des largesses royales.

Les dragées du baptême provinrent également de la même source : elles tombèrent, comme une manne exquise, sur la cour de Versailles et sur celle du Palais-Royal.

La *Gazette de France*, qui n'a garde d'omettre des événements si importants pour ses lecteurs, parle d'une autre fête religieuse, célébrée quelques semaines plus tôt, et qu'on pourrait mettre en pendant avec celle dont nous venons de parler. Il s'agit du traditionnel cérémonial observé chez le roi, à l'occasion du Jeudi-Saint, qui, en 1767, tombait le 16 avril. On y avait vu figurer un jeune prince qu'on n'avait guère encore aperçu à Versailles jusque-là. Il se nommait le duc de Bourbon et avait accompagné son père, le prince de Condé. Celui-ci, en qualité de grand-maître de la Maison du roi, était chargé de conduire les maîtres d'hôtel qui aidaient Sa Majesté à servir elle-même les douze pauvres à qui elle avait lavé les pieds, comme le Christ l'avait fait à ses apôtres, avant la Cène. Le duc de Bourbon avait porté les plats de ces agapes évangéliques, à son rang de prince, entre le dauphin, le comte de Provence, le comte d'Artois, le duc d'Orléans et le duc de Chartres d'un côté, et de l'autre, le prince de Conti, le comte de la Marche, le duc de Penthièvre et le prince de Lamballe.

Plusieurs des membres composant cette brillante cohorte touchent à peine à l'adolescence; le duc de Bourbon n'est qu'un enfant : il vient seulement d'accomplir sa onzième année. Mais il est développé et bien pris pour son âge. Il a la mine décidée. Une fraîcheur éblouissante lui tient lieu de beauté, car c'est surtout par l'énergie d'un profil d'aigle qu'on se distingue dans sa race, depuis le grand Condé,

Cette belle carnation indique la vigueur et l'habitude de la santé. Toutefois, il lui faudra attendre que la puberté dore ses joues d'un premier duvet ; sa taille ne dépasse point, quant à présent, celle d'un page aux grandes écuries. Aussi les courtisans seraient-ils fort surpris, si on leur annonçait que l'arrière-petit-fils du vainqueur de Rocroy deviendra, trois ans plus tard et presque jour pour jour, un mari capable de se comporter en conséquence ; qu'il ne se bornera pas à faire ses preuves dans le champ restreint de l'alcôve conjugale, qu'il courra tout de suite aux aventures, guidé par le caprice et par l'inconstance, comme s'il était glorieux et impatient d'établir qu'un simple collatéral d'Henri IV n'est point en peine d'entrer, à son tour, dans la peau d'un vert-galant.

O triomphante jeunesse ! Elle s'épanouit sur tous ces princes qui sont, sans doute, exposés au double péril de leur âge et de leur siècle, mais qui, la plupart, ont assez de ressources en eux pour revenir au bien s'ils faillissent un moment.

Illuminant de clartés trompeuses cette fin sombre du règne de Louis XV, elle les groupe comme un faisceau de verdure robuste, autour du trône pourri où, plus refroidi par l'excès de ses débauches que par la défaillance de ses ans, le vieux roi pâlit. Ils sont irresponsables de la fangeuse débâcle de la monarchie. Dès lors il semble qu'avec son aide ils y pourront jeter le radeau libérateur sur lequel voguera la fortune de la France. Par elle, un souffle de renouveau balaye déjà les émanations pestilentielles que l'orgie laisse traîner dans les appartements de Versailles ; une aube renaissante dissipe de sa pureté l'infamie du lit défait des courtisanes.

Parmi ces rameaux qu'on croit appelés à revivifier le tronc caduc de la royauté, des fleurs tendres s'ouvrent aussi : grâce mêlée à la force, éclosion printanière de beautés et de vertus féminines, éprises d'un retour à la simplicité et à l'effusion des sentiments fraternels, qu'on dit avoir germé sous les brises caressantes de l'aurore des temps.

Ah! qui peindra les généreuses aspirations, les ardents enthousiasmes, les nobles et chastes espérances des juvéniles âmes de princesses rassérénant d'un suprême sourire de beauté morale le déclin de la maison de France?

Une des lumières de cette phalange tenue, jusqu'alors, voilée par l'inquiète circonspection d'un père, jaillit tout à coup de l'ombre dont elle était enveloppée. Si l'immensité de sa fortune était connue, la valeur de son caractère était ignorée. On n'eut besoin que de la voir pour juger qu'elle méritait de servir de modèle à la perfection même.

Elle s'appelait Louise-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre et était fille de ce duc de Penthièvre, dont le nom signifiait à la fois honneur et bonté. Sa filiation quasi-royale était, il est vrai, souillée d'une tache de bâtardise : par son grand père, le comte de Toulouse, elle sortait des amours doublement adultérines de Louis XIV et de Mme de Montespan. Mais il n'y avait pas d'alliage dans l'or vierge de ses sentiments.

Elle avait été privée, dès le berceau, des soins de sa mère, Marie-Thérèse-Félicité d'Este; celle-ci, qui eût été si digne et si fière de féconder ses précieuses qualités, avait été frappée par la mort, comme d'un coup de poignard, en pleine jeunesse et en plein bonheur.

La petite orpheline, qui n'avait qu'un frère, le jeune prince de Lamballe, fut, dès lors, un objet de grande préoccupation pour le veuvage prématuré de son père. Il eût souhaité de la garder auprès de lui comme une de ces fleurs d'amour que les larmes arrosent au bord des tombes, mais il craignait (les saints ont de ces scrupules) de n'être point capable de la former aux habitudes morales et aux vertus chrétiennes qu'il avait pourtant établies lui-même, sinon comme des divinités tutélaires (l'expression rappellerait trop le paganisme), du moins comme d'angéliques protectrices, à son foyer de croyant. Après d'anxieuses hésitations, il se décida à la confier à une femme d'éminente sagesse et de réputation immaculée : Mme de la Rochefoucauld, abbesse des Bénédictines de Montmartre, lesquelles avaient ouvert, à la façon des Cisterciennes de Panthemont, un pensionnat pour les

jeunes filles de l'aristocratie, sous une règle plus austère toutefois, et moins exposée à fléchir au contact des influences du monde.

Louise-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre reçut de Mme de la Rochefoucauld d'admirables préceptes : ils aidèrent au développement de la rare moisson d'épis d'or que devait uniquement produire son âme.

Mme de la Rochefoucauld témoigna en même temps à la jeune fille un amour caressant, qui ne contribua pas moins au développement de son naturel affectueux. Auprès d'une telle gardienne, l'enfance endeuillée de Louise-Adélaïde redevint joyeuse. Elle oubliait qu'elle était orpheline. Elle sut que la nature n'est pas seule à faire les mères, que le cœur y parvient aussi.

Son espoir était de rester, jusqu'à son entrée dans le monde, aux mains de l'incomparable directrice qu'elle tenait de Dieu et de son père. Elle eut le chagrin de la perdre, alors qu'elle avait encore plusieurs années à passer au couvent. Mme de Montmorency succéda à l'autorité abbatiale de Mme de La Rochefoucauld ; on vit qu'elle succédait également à ses vertus. Dans le gouvernement du même troupeau, elle déploya la même prudence et répandit la même bonté. Mlle de Penthièvre ne fit encore que changer de mère. Elle chérit celle-ci de toute l'effusion qu'elle mettait à pleurer les deux autres.

Mais la jeunesse appelle la jeunesse. Mlle de Penthièvre rêva d'une amie. Or, cette amie se trouva parmi ses compagnes et surpassa ses vœux, car elle était faite à son image, et c'est tout dire : on la nommait Mlle de Montigny ; elle était destinée à être un jour la baronne de Talleyrand. Les deux pensionnaires s'unirent par des liens si tendres qu'elles n'eussent point ambitionné d'autre sort que de toujours s'aimer. On leur avait dit, cependant, que leur existence changerait, qu'il leur faudrait se marier. Dans la naïve inquiétude que la perspective de ces destins inconnus leur causait, elle se promirent de rester inébranlablement fidèles à leur amitié, et chacune d'elles s'engagea à donner à son

premier enfant le prénom de sa compagne. Ainsi se poursuivrait, animé de la vie elle-même, le cher témoignage de leur idéale liaison.

Tandis qu'au fond de son couvent Mlle de Penthièvre s'adonnait à l'étude et à la prière, tout illuminée de la suave beauté de ces anges que Giovanni da Fiesole ne peignait qu'à genoux et des larmes d'attendrissement plein les yeux, la cour de France et les cours étrangères guettaient la dot de la jeune princesse : cette dot était considérable; la mort imminente et escomptée de son frère, le prince de Lamballe, promettait de l'augmenter encore. Fille unique, Mlle de Penthièvre serait une héritière de six millions de rente; c'était la fortune que Louis XIV avait répartie entre tous ses enfants légitimés et qui, le comte d'Eu disparu, allait se réunir sur la tête du duc de Penthièvre, le seul survivant de cette descendance adultérine.

Le prince de Carignan fut le premier à briguer la main de la princesse Louise-Adélaïde, l'Infant, duc de Parme, se présenta ensuite. Le comte d'Artois eut eu des chances de l'emporter sur eux; mais Louis XV arrêta ses démarches. Il avait horreur de la bâtardise publiquement consacrée, et il ne voulut pas que son petit-fils aspirât à des biens dont l'origine était entachée de cette honte.

La maison d'Orléans n'avait pas les mêmes scrupules, et pour cause. Elle hésita, toutefois, ou feignit d'hésiter à poser la candidature du duc de Chartres à l'alliance de Mlle de Penthièvre. Comme il arrive en pareil cas, on donna des explications peu bienveillantes à ses tergiversations. Elle tenait, disait-on, avant de traiter l'affaire, à avoir la certitude que le prince de Lamballe était condamné par les médecins, qu'un coup de hasard, un ressaut de jeunesse ne le rappellerait pas à la vie.

Les nobles sentiments du duc d'Orléans eussent mérité, ce semble, de rester à l'abri de pareilles suppositions. Mais le duc de Chartres, viveur et cupide, était moins injustement en butte au soupçon des calculs odieux. Il passait pour avoir, depuis longtemps, capté, par la connivence de ses

débauches, le malheureux prince de Lamballe, et c'était, prétendait-on, son amitié traîtresse qui l'avait arraché à l'influence d'une épouse aussi vertueuse que belle ; il n'avait d'autre but, en poursuivant son œuvre néfaste, que de ruiner la santé et causer la mort de son compagnon de plaisir, dont il se flattait de recueillir les dépouilles, en devenant son beau-frère posthume.

Le respect qui s'attache à la vérité de l'histoire répugne à accueillir, sans des preuves irréfragables, de pareilles accusations, et la conscience ne veut pas se hasarder à infliger une flétrissure imméritée à la dignité humaine.

Toujours est-il que la main de la très riche fille du duc de Penthièvre fut demandée par le duc de Chartres immédiatement après la mort du prince de Lamballe, survenue le 6 mai 1768.

La perte de son fils unique plongeait le duc de Penthièvre dans la désolation. Il s'excusa de différer sa réponse. D'ailleurs, il ne la voulait point donner sans avoir consulté sa fille, car il n'aurait jamais consenti à lui imposer une union qui ne fût point de son goût.

Il pria donc l'abbesse de Montmartre de lui envoyer la jeune princesse. Mlle de Penthièvre arriva chez son père navrée comme lui, mais si résignée à la volonté de Dieu et si capable d'interpréter le langage de la foi qu'elle réussit à réconforter l'âme éplorée de ce grand chrétien. Elle parvint aussi à mettre du baume sur les plaies, peut-être plus vives encore, dont saignait le cœur de sa belle-sœur. Cette attendrissante princesse de Lamballe, naguère fiancée naïve et radieuse, n'avait franchi les Alpes que pour se heurter aux désenchantements de l'amour et aux brutalités de la mort ; son destin était d'être veuve en-deçà et au-delà du tombeau, et pourtant elle ne faisait qu'entrer dans la voie douloureuse, arrosée de larmes à un bout et de sang à l'autre, qui allait la conduire au martyre, moins comme une hostie offerte par le dévouement à l'amitié que comme une victime de propitiation pour les fautes de la royauté.

Un peu revenu à lui, le duc de Penthièvre aborda le sujet

délicat dont il avait souci d'entretenir sa fille. Afin de la bien mettre à l'aise, il affecta de ne parler du duc de Chartres qu'après les autres prétendants. M[lle] de Penthièvre s'écria qu'il fallait s'en tenir à celui-là, qu'il lui plaisait infiniment, qu'elle ne souhaitait rien tant que de l'avoir pour époux. Elle avait rencontré le duc de Chartres chez le prince de Conti, au cours d'un après-midi de fête, coïncidant avec le jour de sortie que lui accordait parfois son couvent. Le fils du duc d'Orléans avait été fort aimable et fort empressé : il ne l'avait point quittée d'un instant et, quand elle s'était retirée, il avait sollicité l'honneur de lui donner la main pour la conduire à son carrosse. Là il l'avait saluée d'un air à la fois si noble et si soumis qu'il avait achevé de conquérir son cœur.

Le soir, à l'abbaye de Montmartre, la confidente de M[lle] de Penthièvre, M[lle] de Montigny, avait eu peine à s'endormir, tant se prolongeait harmonieusement à ses oreilles l'écho des louanges décernées au beau cavalier, mais point du tout ne dormit celle qui les lui avait chantées sur un mode si doux.

L'on a dit que nous étions les agents de notre bonheur ou de notre malheur, que, presque toujours, notre destinée dépendait de nous. S'il en est ainsi, M[lle] de Penthièvre fut bien aveugle quand elle détermina son père à la donner au duc de Chartres.

Ainsi que les princesses du sang, elle n'avait été qu'ondoyée à sa naissance. Le temps était venu de lui suppléer les cérémonies du baptême. Cette solennité eut lieu le 8 décembre 1768, le lendemain du jour où M[lle] de Penthièvre fut présentée au roi et à la famille royale par la comtesse de la Marche, sa tante. L'archevêque de Reims, grand-aumônier de France, officia. Le dauphin, depuis Louis XVI, et M[me] Adélaïde, fille de Louis XV, accompagnés du roi, de la famille royale, des princes et des princesses du sang, des seigneurs et des dames de la cour, tinrent sur les fonts, dans la chapelle du palais de Versailles, l'exquise et suave pensionnaire de l'abbaye de Montmartre. Un long murmure

d'admiration courut, quand on la vit paraître en sa blanche tunique de catéchumène et comme trempée de la lumière dont ses seize ans éclairaient son idéale beauté. L'élégance de la taille; la noblesse de la démarche; la transparence du teint qui laissait voir l'azur entrecroisé des veines sous la nacre de la peau; des yeux pareils aux myosotis qui se mirent dans les sources au fond de la solitude inviolée des forêts; des cheveux encadrant d'un nimbe d'or la chasteté du front (les femmes de la princesse disaient que, dénoués, ils tombaient jusqu'à terre); de fraîches lèvres qu'un sourire ingénu entr'ouvrait sur des perles; une main minuscule aux longs doigts fuselés, tout semblait s'être réuni pour faire de Mlle de Penthièvre un modèle de perfection. La renommée de sa grâce incomparable franchit bientôt les limites de la Cour et s'en alla de compagnie avec l'annonce de son prochain mariage. La ville se passionna pour Mlle de Penthièvre. Paris a toujours élevé au rang de ses idoles les femmes à qui la beauté est échue en partage et toujours, aussi, Paris a fait des libertins ses enfants gâtés. Il sait gré à ceux-ci d'être dépensiers et bruyants, d'enrichir son commerce et son industrie par l'or qu'ils sèment à pleines mains, de remplir ses lieux de plaisir de la douceur de leur vie voluptueuse et de l'éclat de leur luxe, de l'étonner par leurs audaces, de l'amuser par leurs caprices. Il ne fut donc point choqué d'apprendre que la fille très pure du très vertueux duc de Penthièvre allait devenir la compagne du duc de Chartres, le meneur, le boute-en-train des débauchés, le camarade des courtisanes que, journellement, à travers le faubourg Saint-Honoré et le faubourg du Roule, il promenait en troupe tapageuse dans ses propres équipages, les conduisant à ses jardins anglais de Mouceaux; ce séjour tout rempli de magnificence et de fantaisie, où la surprise des péristyles d'Athènes et des naumachies de Rome, des obélisques de Thèbes et des kiosques de Pékin, se mêlait au mensonge gracieux des ruines du moyen âge; où l'harmonie et la recherche de l'art étaient habilement opposées à l'irrégularité champêtre et à la simplicité villageoise; où des cabanes

de chaume s'appuyaient à des portiques peuplés de statues ; où des amoncellements de roches bornaient la perspective des arcs de triomphe ; où, le long des seuils de marbre, courait l'écume des cascatelles et la mousse des sentiers. Ah ! comme la cour du Palais-Royal était orgueilleuse de cette retraite enchantée. On en parlait aux étrangers : Delille, dans son poème sur les *Jardins*, disait qu'elle semblait avoir épuisé les prestiges de la féerie. Et elle n'était réellement qu'une île de luxure aux abords de la capitale du royaume très chrétien, une Caprée à la Tibère ; le dérèglement des habitudes y surpassait la séduction des lieux et souvent, sur des tapis de roses, à la lueur mourante des lustres, parmi les coupes renversées, l'orgie y retenait, pâmée, la nudité des convives, prescrite, ordonnée par le prince, pour ajouter un raffinement suprême à cet étalage de vice.

Voilà l'homme, ménagé des grands, bien vu des bourgeois, sympathique à la canaille, ravie de saluer en lui ce qu'elle nomme un heureux coquin, qui, le 5 avril 1769, conduit à l'autel M[lle] de Penthièvre.

Le couple est béni, dans la chapelle du palais de Versailles, par l'archevêque de Reims, grand-aumônier, en présence du roi, du dauphin, du comte de Provence, du comte d'Artois, de Mesdames et des princes et princesses.

Le soir, il y a appartement et jeu, depuis le salon d'Hercule jusqu'au salon de la guerre. Le roi soupe en public dans le premier de ces salons, avec les nouveaux époux et la famille royale. Vingt et un convives sont réunis à sa table et, parmi eux, douze princes et princesses à la fleur de l'âge. Combien de ces jeunes existences ne seront-elles point abattues, déracinées, tranchées par l'orage qui, quelques années plus tard, dépeuplera et ruinera ce palais des merveilles ! Mais alors elles ne respirent que la joie et la confiance. Le printemps chante en leurs cœurs comme il chante sous les ombrages du parc dont on entrevoit le mystère par les petits carreaux des hautes fenêtres du royal logis.

Mlle d'Orléans est sortie, tout exprès, de l'abbaye de Panthemont, pour assister au mariage de son frère; elle l'aime, elle l'admire; sa pureté ne peut soupçonner combien il est peu digne de tels sentiments. Dans l'atmosphère de bonheur qui l'entoure, elle resplendit elle-même comme un rayon. Elle est assurément moins belle que la jeune épousée; mais le contentement qui remplit son âme la fait encore plus charmante que de coutume. Elle s'amuse de l'empressement, de l'enthousiasme que lui marque son cousin, le petit duc de Bourbon. Il semble que les compliments qu'il lui adresse aient des ailes de feu comme les déclarations de l'amour. Elle y répond touchée, souriante, un peu moqueuse, rougissant parfois derrière l'éventail dont elle cherche à voiler son gentil émoi, mais point ne s'avise de fermer l'oreille à un langage qui, par sa nouveauté hardie, n'est pas pour lui déplaire. Tout cela, pense-t-elle, ne saurait tirer à conséquence. Le jeune prince a six ans de moins qu'elle; peut-il, dès lors, raisonnablement prétendre à un autre rôle que celui d'amoureux pour rire? N'est-il pas, d'ailleurs, de tradition que, nonobstant la différence d'âge, les cousins soient toujours épris de leurs cousines?

Après les réjouissances données à Versailles, à l'occasion de leur mariage, d'autres fêtes accueillent le duc et la duchesse de Chartres au Palais-Royal et à l'hôtel de Toulouse. Ils se montrent au théâtre avec leur cour et y sont acclamés. La poésie et la musique se mettent en frais pour les célébrer.

Dans une cantate vendue une livre 16 sols chez le sieur Bourdon, au petit hôtel de Bourgogne; chez le sieur Jolivet, rue Françoise, à l'une des entrées de la Comédie italienne et aux adresses ordinaires d'éditeurs achalandés du beau monde, le prince et la princesse sont comparés à Mars et à Thétis. Un épithalame leur est présenté par un poète qui voit en eux l'alliance du Soleil et de Vénus. On s'accorde toutefois à reconnaître que le mérite de l'originalité et du bien dire revient à Mlle Cosson de la Cressonnière : cette muse, dont les Gazettes, qui n'ont pas encore vu se lever la pléïade des

chroniqueuses mondaines, enregistrent complaisamment les vers, fait parler en ces termes le dieu d'hyménée aux Dryades du Parc de Saint-Cloud :

O nymphes, tressaillez d'une vive allégresse.
Vos sombres ennuis vont finir !
A seconder vos vœux, le tendre hymen s'empresse.
Il vous prépare un heureux avenir.
Un dieu de ces bosquets où vous prîtes naissance
S'unit en ce beau jour à la jeune Vesta ;
L'amour les unissait déjà !

Ces jolies choses se soupirent aux accords des clavecins, au frémissement des harpes dans tous les salons.

Mais des échos plus doux parviennent aux oreilles du jeune couple. Le duc d'Orléans et le duc de Penthièvre ont répandu en son honneur d'innombrables libéralités sur les vastes terres de leurs apanages, et ce sont les détresses secourues, les souffrances soulagées, les espoirs relevés des humbles, qui donnent, au seuil de leurs palais, un émouvant concert de bénédictions et de vœux.

CHAPITRE IV

L'amour n'attend pas le nombre des années. — Le prince de Condé. — Mlle d'Orléans, fiancée au duc de Bourbon. — Règlement des conventions matrimoniales entre les futurs époux. — Le château d'Issy. — Signature du contrat et bénédiction nuptiale. — Le duc et la duchesse de Bourbon sont séparés le jour de leur mariage. — Le duc enlève sa femme. — Ils restent ensemble dans le monde. — Le roi, le dauphin et la dauphine à Chantilly. — *L'amoureux de quinze ans.* — L'affaire du Parlement brouille les princes avec la cour. — Mlle de Condé. — Maison de la duchesse de Bourbon. — Mme de Canillac. — Mme d'Hunolstein. — Mœurs du duc de Chartres. — La duchesse de Chartres. — Elle accouche d'un enfant mort. — La duchesse de Bourbon la console et a besoin d'être consolée elle-même.

Mlle d'Orléans s'est méprise en taxant de pur badinage l'amour qu'un beau soir d'avril, dans l'abandon d'une fête nuptiale, le duc de Bourbon lui a déclaré tout à coup. Elle a revu son cousin, elle le rencontre à la Cour, où elle vient plus souvent à mesure que son éducation s'achève; il lui rend aussi des devoirs à l'abbaye de Panthemont, car il y fait de fréquentes visites à sa sœur, la princesse Louise de Condé, une des compagnes de Mlle d'Orléans, et dans cet asile peu sévère, moelleux et confortable, vestibule de l'hyménée pour beaucoup de celles qu'il abrite, les rapprochements ne deviennent que plus faciles sous l'égide de la parenté. Le bouillant adolescent s'exalte au contact soyeux, au parfum grisant de cette belle fille, en qui s'annonce déjà l'éclat de la vingtième année. Lui devra attendre au printemps de l'année suivante pour avoir ses quatorze ans. Mais il a pris de la taille, de la force, de la décision, et sa jolie

tournure n'y perd rien. La fraîcheur de son teint s'avive de la pourpre des désirs nouveaux. Il est homme ; il veut être mari et mari de sa cousine, car il est convaincu de ne jamais aimer ni désirer une autre femme. A force de soins, d'égards, de belles paroles, sa figure faisant mieux encore, il persuade à la princesse qu'ils sont destinés à effectuer ensemble la traversée de la vie. La barque de l'amour est amarrée au rivage ; il n'y a plus qu'à planter la bannière nuptiale à la proue pour que la navigation s'accomplisse sous un pavillon reconnu. Quant aux six années qui déparent l'harmonie de l'âge entre les jeunes voyageurs, on les jettera par-dessus bord. Les écueils, les orages succéderont peut-être au calme de l'embarquement et à la sérénité du départ ; à coup sûr, on ne s'avise pas d'y songer.

Que l'imagination inflammable de Mlle d'Orléans ait pris feu à la torche qu'en cette pompe mythologique de Versailles Eros lui-même semblait avoir mise aux mains du duc de Bourbon ; que son jugement, pas très sûr, l'empêchât de reconnaître le danger d'une union disproportionnée, passe encore, mais ce qui est malaisé à comprendre, c'est que le prince de Condé ait accueilli les ouvertures matrimoniales de son fils, au lieu de le renvoyer à la férule de son précepteur, c'est qu'il l'ait supposé capable d'entrer en ménage, n'ayant pas un poil de barbe au menton.

Exceller à dresser des chevaux, à conduire une meute, à abattre un cerf à la carabine ; tirer une botte avec souplesse, et danser un menuet avec grâce, tout cela constituait certes de charmants avantages, mais n'impliquait pas une grande expérience. La vigilance d'un père n'aurait point dû s'y méprendre.

Le prince de Condé avait cependant la réputation d'un homme de mérite. Le dévouement qu'à l'exemple de tous ses ancêtres il professait pour la Monarchie et la Religion était légendaire. Veuf de Mlle de Rohan-Soubise, épousée par amour et sincèrement pleurée, il s'était concilié l'estime des honnêtes gens par la dignité apparente de son veuvage ; car, si Marie-Christine de Brignole, séduisante et aimable,

vivait chez lui, au lieu de présider la cour d'Honoré III prince de Monaco, son mari, cette situation louche était entourée d'assez de ménagements pour que le public ne s'en offusquât point.

D'ailleurs, le prince de Condé se rendait très respectable par le tendre attachement qu'il marquait à ses deux enfants, le duc de Bourbon et la princesse Louise.

On lui savait gré d'être soldat en même temps que père, et sa sollicitude semblait être une sauvegarde pour l'armée. Ses débuts dans les guerres du règne avaient été brillants et heureux.

Tour à tour il y avait obéi et commandé. Et qu'il reçût où qu'il donnât des ordres, il avait toujours surpassé la confiance du pays. Promu au grade de lieutenant général, il s'était signalé à la fois par sa fermeté et par sa bienveillance. Vénéré de ses officiers, adoré de ses troupes, la France était sûre qu'en leur promettant la victoire il était apte à les y conduire.

Aussi bien le prince de Condé ne se désintéressait pas des questions militaires dans les loisirs de la paix. Il les étudiait passionnément et groupait autour de lui les hommes dont la compétence pouvait être utile à son labeur. Il offrait des dîners périodiques à tout ce que la noblesse comptait de plus distingué sous les drapeaux.

Par ces réunions, il maintenait cet esprit de corps qu'il considérait comme un noble stimulant, et il affirmait son prestige sur ceux dont il prévoyait devoir partager encore la peine et l'honneur. On respirait dans ses salons comme une vivifiante atmosphère de camp, comme un souffle d'ardeurs patriotiques et de généreux espoirs.

Sa représentation portait le sceau d'une gravité somptueuse, non seulement à Paris, dans ce Palais-Bourbon dont la reconstruction venait de lui coûter douze millions, et à Chantilly, dans ce château qui, pour ne pas égaler l'ampleur de Versailles, en avait le luxe avec des grâces plus sylvestres, mais encore à la Cour, lorsqu'il y remplissait ses charges auprès du roi, et à Dijon, le siège de son gouver-

nement provincial, où il faisait revivre le faste des anciens ducs de Bourgogne. Il s'honorait d'accueillir les voyageurs étrangers de toutes illustrations, que leurs affaires ou leurs plaisirs amenaient en France : la manière dont ils étaient traités chez lui avait valu à son hospitalité une renommée européenne.

Il n'avait pas que le sang des Condés; il était bien de leur école, et tout le monde s'accordait à reconnaître que, par leurs traditions chevaleresques et magnifiques, ces princes s'étaient acquis infiniment plus de sympathies que leurs aînés d'Orléans.

Ces derniers, depuis la défaveur que la mort soudaine et simultanée de presque toute la postérité légitime de Louis XIV avait attachée au Régent, restaient suspects de peu de fidélité au trône. La claustration volontaire du duc Louis à Sainte-Geneviève n'avait pas réussi à les faire mieux noter au point de vue religieux. On taxait de monomanie ce moine manqué : pour battre en brèche l'Eglise aussi bien que la royauté, une cabale n'avait, disait-on, qu'à solliciter l'appui des hôtes du Palais-Royal; ils offraient une assistance efficace et un asile sûr aux opinions audacieuses, aux subversives idées de réforme dont on commençait à s'alarmer. Là, d'ailleurs, poursuivait-on, la bienfaisance n'excluait pas l'égoïsme. Et cet égoïsme se complaisait à des mesquineries de coterie, il y cherchait pâture pour sa sensualité, en se ménageant des applaudissements vulgaires, en se subalternisant à la familiarité qui confond les rangs et provoque les compromissions.

Comment, avec ces différences de sentiments, de principes, d'éducation et de conduite, Louis-Joseph de Bourbon-Condé, put-il autoriser son fils unique à prendre femme dans la maison d'Orléans ? L'excuse de l'âge eût rendu son refus bien facile. La faiblesse paternelle triompha sans doute de ses répugnances.

Au surplus, l'assurance et l'adresse du petit duc se mirent de la partie. Il objecta à son père que cet âge qu'on semblait lui reprocher était, à peu de chose près, celui du Cid ;

que Pope l'avait à peine dépassé, à l'époque où il publia le poème rustique qui le fit surnommer le Virgile de l'Angleterre, et, ajoutait-il, à en juger par son cœur, il eût parié qu'Ovide ne l'avait pas atteint, quand il composa l'*Art d'aimer*.

Tant de crânerie et d'enjouement ne pouvait manquer d'avoir raison des scrupules d'un prince qui faisait marcher la valeur de pair avec l'esprit.

Si, de son côté, le duc d'Orléans hésita à accepter pour sa fille une union mal assortie, il n'eut pas non plus la force de résister aux séductions de la jeune princesse ! Cette question d'âge, qu'on mettait en avant, n'avait, disait-elle, aucune importance ; pour le moment, il ne s'en fallait guère qu'elle ne parût aussi jeune que son prétendant ; si jamais les six années qui la différenciaient de lui s'avisaient de se trahir, elle saurait bien y porter remède. La poudre et le rouge rendaient fort agréables encore de sexagénaires douairières. Et puis elle avait envie d'être duchesse de Bourbon, même avec un petit mari ; ce petit mari, au demeurant, était fort joli. Son bonheur dépendait du consentement de son père, et le bonheur empêchait de vieillir. L'excellent prince se tut devant des arguments si péremptoires.

Les parties étant d'accord en principe, on alla demander l'assentiment du roi. Il fut donné. Louis XV, habitué à ne penser qu'à lui, se souciait peu de l'avenir de ses proches. Il dit qu'il fixerait le jour du contrat dès que les clauses en seraient réglées. Les futurs, en raison de leur parenté, ne pouvaient se marier sans une dispense du Pape. Clément XIV daigna leur envoyer cette dispense dans un bref très affectueux et qui portait pour suscription :

A notre cher fils, jeune prince Louis-Henry-Joseph de la maison de Bourbon, et à notre chère fille en Jésus-Christ, jeune princesse Louis-Marie-Thérèse-Bathilde, de la maison d'Orléans.

L'acte, passé devant les secrétaires d'Etat et déposé chez M. Bro, conseiller du roi, notaire au Châtelet de Paris, stipulait entre les conjoints l'établissement de la communauté

de tous biens, avec soumission exclusive à la coutume de Paris, d'une part, et, de l'autre, la séparation des dettes antérieures au mariage.

« Pour l'honneur que les prince et princesse, futurs époux, avaient d'appartenir au roy, de sang et de lignage, Sa Majesté faisait don au prince, futur époux, de la somme de cent cinquante mille livres, et à la princesse, future épouse, de la somme de cent mille livres. » Le prince de Condé assurait à son fils un revenu annuel de cent mille livres, dont les arrérages seraient perçus en quatre termes égaux.

La dot de Mlle d'Orléans était de quatre millions en avancement d'hoirie, payables et exigibles seulement après le décès du duc d'Orléans ; le duc de Chartres, son frère, lui en effectuerait alors la remise. Jusque-là, elle recevrait de son père cent mille livres par an. Elle apportait, en outre, tous les biens et droits, sans exception, qui lui étaient acquis du chef de sa mère, dont la succession, demeurée indivise, devait être incessamment partagée entre elle et le duc de Chartres ; cette succession était évalué à six cent quatre-vingt mille livres.

Le prince de Condé se chargeait de loger, meubler, nourrir et entretenir le prince et la princesse ; d'entretenir également leurs chevaux et équipages, de les faire servir par ses officiers et ses domestiques, dont il acquitterait les gages et appointements ; il se réservait, en compensation de ces charges, l'administration des biens du duc et de la duchesse de Bourbon, s'engageant à payer, de mois en mois, à la duchesse, une pension de cinquante mille livres pour sa toilette et ses menus plaisirs. En cas de viduité, elle conserverait ses habits, linge, hardes, bijoux, diamants et pierreries. L'hôtel de feu Mlle de Sens, situé à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, lui serait attribué comme résidence d'hiver et le château de Saint-Maur comme résidence d'été, l'un et l'autre meublés selon son rang. Elle aurait de plus trois carrosses et trente chevaux.

Les préliminaires du mariage princier durèrent du mois

de janvier au mois d'avril 1770. En attendant, Mlle d'Orléans continuait à tenir au couvent la cour que son titre de fiancée lui avait valu d'inaugurer au château d'Issy l'automne précédent. Sa maison se montait. L'on venait d'y attacher, à la recommandation de la duchesse de la Force, Mlle d'Herbouville, d'une ancienne famille normande, passée de l'abbaye de Port-Royal à celle de Panthemont pour commencer ses relations avec la princesse. On supposait que Mlle de Barbentane, qui n'avait jamais cessé d'être la compagne de Mlle d'Orléans, ferait également partie de son service et y occuperait une place de choix en sa qualité de fille d'une gouvernante, que ce mariage créait dame d'honneur.

Mlle d'Herbouville, devenue comtesse de Chastenay, a eu une fille, appelée aussi Mme de Chastenay, parce qu'elle était chanoinesse. Celle-ci, dans ses *Mémoires*, a tracé une jolie esquisse de la villégiature telle qu'on la comprenait au château d'Issy. On y voit la jeune princesse, spirituelle, jolie, éprise du bel adolescent qui allait être son époux, la gouvernante, flanquée de ses deux filles, sévère, vigilante et toujours un peu duègue, pas trop cependant, car elle permettait qu'on lût la reine de Navarre; qu'on fît des confitures et des gâteaux, le dimanche, dans l'après-midi, et qu'on dansât, le soir, avec les femmes de chambre et les officiers de la maison. Tout cela cadre bien avec les habitudes faciles et souriantes du temps. Il n'était pas nécessaire d'être grand observateur, paraît-il, pour remarquer qu'au milieu de ces occupations et de ces jeux Mlle d'Orléans, dont on admirait l'esprit, les talents, la belle âme, affichait des idées singulières, que Mme de Barbentane ne songeait pas à rectifier et qui ôtaient beaucoup de justesse à sa manière de voir.

Le marquis de Dreux-Brézé, grand-maître des cérémonies, ayant, après un méticuleux examen, approuvé et communiqué aux intéressés le mémoire qui indiquait les prescriptions rigoureuses, les inviolables articles du Code de l'Etiquette auxquels seraient soumises les diverses phases de leur union; les officiers ministériels ayant également lu, relu, coté et paraphé les minutes qu'ils avaient été chargés

de libeller, le roi daigna fixer au mardi 24 avril 1770 le mariage du duc de Bourbon et de Mademoiselle. Il confia au marquis de Dreux-Brézé le soin d'y inviter, en son nom, les princes et princesses du sang et les princes et princesses légitimés. Le duc d'Orléans et le prince de Condé décidèrent, on ne sait pourquoi, de ne pas faire part de ce mariage à la haute noblesse qui leur était parente ou alliée, sauf aux maisons de Rohan, de la Trémoïlle et de Bouillon, aux Lorrains et à quelques autres. Les Noailles et les Maillé, qui par les femmes tenaient les premiers au duc d'Orléans, les seconds au prince de Condé, furent extrêmement choqués d'une distinction dont ils ne bénéficiaient pas. Les grands seigneurs qui, sans être parents ou alliés, avaient été pareillement exclus des notifications princières, ressentirent le même dépit. Et ce fut un *tolle* de gens de marque criant par-dessus les toits qu'ils ne remettraient plus les pieds au Palais-Royal ni au Palais-Bourbon.

Le bel enthousiasme des amoureux ignorait ou dédaignait ces tracasseries. Ils n'aspiraient qu'à voir poindre l'aube du grand jour qui, pour parler comme eux, devait couronner leur flamme. Elle vient enfin, mais au milieu de quelle contrainte! Le protocole royal, imprésario à talons rouges et jabot de dentelle, a arrêté et précisé le rôle du prince et de la princesse, déterminé la coupe et la nuance de leurs vêtements, réglé leurs entrées et leurs sorties, fixé jusqu'à leur attitude et à leurs gestes.

Il veut, par la perfection de la mise en scène et l'excellence du jeu des acteurs, confirmer la renommée de sa science impeccable des beaux usages et du grand ton.

Il y a un prologue : le fiancé va quérir chez un orfèvre plusieurs bagues de mariage de différentes grandeurs, anneaux soudés, mi-partie d'or et mi-partie d'argent, et les fait porter par un de ses gentilshommes à la fiancée pour qu'elle en puisse choisir un qui aille au quatrième doigt de sa main droite. Cet anneau essayé et joint à treize pièces d'or, louis à l'effigie du roi de France, ou autres monnaies plus rares, mais de même métal, est confié au grand-maître

des cérémonies; le tout doit être bénit au mariage et remis à la mariée.

Le premier acte, composé de la signature du contrat et de la célébration des fiançailles a pour théâtre, à Versailles, le cabinet du roi; là, le dauphin, le comte de Provence, le comte d'Artois et les princes se rendent tout d'abord. Puis arrive, suivie de son cortège, Madame, dans les appartements de qui Mme Elisabeth, Mme Adélaïde, Mmes Victoire et Sophie, et les princesses s'étaient préalablement réunies en vue de l'accompagner chez le roi : Madame est actuellement Mme Clotilde, la plus âgée des sœurs du Dauphin et la future reine de Sardaigne; on lui donne ce titre, pris absolument et comme nom propre, pour indiquer son droit d'aînesse et sa préséance sur les autres femmes de la famille royale. D'ordinaire, dans les cérémonies de la Cour, elle est, quant à l'âge, la plus jeune d'entre elles, n'ayant que onze ans. Sa sœur, Mme Elisabeth, qui en a six, ne paraît que par exception.

L'imposante assistance, groupée autour du roi, le duc de Bourbon arrive tenant Mademoiselle par la main droite. Il est réglementairement vêtu d'un habit à manteau et de chausses larges, d'étoffe noire et or; la princesse est pareillement en noir et or avec une mante de cinq aulnes de longueur, portée par Mlle de Condé.

Sa Majesté ayant agréé les hommages du jeune couple, signe le contrat sur sa table; elle reçoit la plume des mains du comte de Saint-Florentin, ministre et secrétaire d'Etat, qui la présente ensuite aux divers membres de la famille royale, suivant leur rang.

L'encre, dont elle est trempée, ne pâlira pas de si tôt; sous les vitrines du palais Soubise on voit aujourd'hui, comme tracés d'hier ces augustes noms.

Le père du fiancé est intitulé : très haut et très puissant prince Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, prince du sang, pair et grand-maître de France, duc d'*Anguien* et de Guise, comte de Clermont-en-Argonne, gouverneur et lieutenant général pour le roi en ses provinces de Bourgogne et

de Bresse. Le père de la fiancée, Louis-Philippe, est qualifié de duc d'Orléans, Valois, Chartres, Nemours et Montpensier, comte de Vermandois et Soissons, premier prince du sang. Les autres signatures sont celles du Dauphin, du comte de Provence, du comte d'Artois, de Mme Clotilde, de Mme Elisabeth, de Mmes Adélaïde, Victoire et Sophie, du duc et de la duchesse de Chartres, du comte de Clermont, du prince de Conti, du comte et de la comtesse de la Marche, de la princesse douairière de Conti, de la princesse Louise de Condé, du comte d'Eu, du duc de Penthièvre et de la princesse de Lamballe. De la poudre adhère encore aux paraphes de ces princes et princesses, et leur propre poussière, au moins pour un grand nombre d'entre eux, gît, en moindres parcelles, dans leurs tombeaux violés, si tant est qu'il leur reste un tombeau!

L'archevêque de Reims, grand-aumônier de France, présent à la cérémonie, pourrait, sans être démenti par l'avenir, prononcer une homélie sur le néant des grandeurs. Mais il n'a point à tenir pareil langage. Sa mission est de fiancer le jeune couple. Il l'accomplit avec l'assistance de M. Alart, curé de la paroisse du château. Aussitôt on apporte les diamants et bijoux destinés à Mlle d'Orléans. Ils sont d'une richesse si magnifique et d'une variété si agréable qu'on se croirait à la cour du roi de Golconde, si celle du roi de France ne l'égalait pas.

Le lendemain au matin, avant que la toilette nuptiale de la princesse ne soit commencée, le duc de Bourbon lui envoie, par le premier gentilhomme de sa chambre, les deux bouquets de fleurs d'oranger destinés à compléter sa parure nuptiale ; le premier sera attaché au côté du corsage, le second, appelé *chapeau*, tiendra lieu de couronne. L'étiquette, en débarrassant ce jour-là Mlle d'Orléans de la gêne de la mante, lui impose un habillement fait entièrement d'une étoffe d'argent. Cette blancheur à reflets de lumière sied d'ailleurs à merveille à sa fraîche beauté. On dirait de la neige ensoleillée scintillant autour d'une rose printanière.

Le duc de Bourbon devait être vêtu comme la veille d'un

habit à manteau ; la couleur laissée à son choix. Il a voulu qu'elle ne différât point de celle qui jette un éclat si doux sur sa fiancée.

Un peu avant midi, le couple princier se rend de nouveau dans le cabinet du roi, où la famille royale et les princes et princesses entourent Sa Majesté. Sur-le-champ, le cortège se forme pour aller à la chapelle. Le duc de Bourbon ouvre la marche, tenant Mademoiselle par la main droite : les fiancés s'avancent jusqu'aux marches de l'autel et s'y agenouillent sur des coussins. Le roi s'étant placé derrière eux avec la famille royale, le grand-aumônier leur adresse les questions d'usage. Ils n'y répondent qu'après avoir fait la révérence au duc d'Orléans et au prince de Condé. Le poêle tenu par les abbés de Cluny et de Subersac, aumôniers du roi, la bénédiction nuptiale est donnée par l'archevêque de Reims, qui célèbre le saint sacrifice. Le prince et la princesse remettent à l'offrande vingt louis d'or provenant de la cassette royale. La messe terminée, le registre des mariages, apporté par le curé de la paroisse du château, est mis sur le prie-dieu du roi, où se font les signatures de Sa Majesté, de la famille royale, du duc d'Orléans, du prince de Condé, du duc et de la duchesse de Bourbon et de la princesse de Conti. Alors Sa Majesté est reconduite chez elle avec le même cérémonial qui a été observé lorsqu'elle est descendue à la chapelle. La seule différence est que le duc de Bourbon, donnant la main à la duchesse de Bourbon, la mène à son nouveau rang. M[me] Elisabeth, sœur cadette du dauphin, en raison de son jeune âge, a assisté, de la tribune royale, à l'office religieux.

Comme l'année précédente, à l'occasion du mariage du duc et de la duchesse de Chartres, il y a, le soir, appartement et jeu, depuis le salon d'Hercule jusqu'au salon de la Guerre. Le duc et la duchesse de Bourbon sont pareillement admis au souper du roi. Un incident, fort agréable pour eux, marque le début de ce souper. Lorsqu'en sa qualité de grand-maître le prince de Condé dit à Sa Majesté qu'elle est service, elle lui annonce à haute voix qu'elle accorde au duc de

Bourbon la survivance de sa charge. D'ores et déjà le jeune prince était gouverneur titulaire de Champagne.

Cependant on en est arrivé à la décroissance des causeries, à la lassitude des jeux, à l'alanguissement des girandoles, à la pâmoison des roses ; il semble que l'heure de se retirer va sonner enfin pour les nouveaux époux. Mais ils ne sont pas quittes envers ce cérémonial qui tient la Cour de Versailles asservie sous son despotisme superbe ! Il leur faut se préparer à la *bénédiction du lit*, du lit où les princes et princesses ne peuvent passer leur première nuit de noces qu'après en avoir vu le pudique mystère dévoilé aux yeux de tous, en vertu des mondaines exigences de la piété officielle. Cette cérémonie rentre dans les attributions du grand-aumônier ; elle est présidée par le roi lui-même, et la cour y assiste. La jeune duchesse est tenue de s'y trouver en robe de chambre ; le jeune duc en habit, mais sans chapeau et sans épée. Le prélat s'approche de la couche nuptiale, l'aspersoir à la main ; il fait tomber la rosée sainte sur les couvertures moelleuses et les draps neigeux. Derrière les courtines qu'elles ont déployées, la princesse est menée au lit par ses femmes. Pendant ce temps, le prince est sorti de la pièce ; il y revient à demi vêtu pour recevoir sa chemise des mains du roi. Il sort de nouveau, achève de se déshabiller et reparaît en robe de chambre et en pantoufles, le bonnet de nuit à la main. Il se met au lit à son tour. Les rideaux, restés fermés jusque-là, sont aussitôt tirés, d'un côté, par le premier gentilhomme de la chambre du duc de Bourbon, de l'autre par la dame d'honneur de la duchesse, et la Cour est admise à contempler le jeune couple. Il reçoit en cette situation singulière les compliments du roi.

Le prince reste la tête découverte tant que Sa Majesté ne s'éloigne pas.

Les deux Altesses, enfin délivrées de leur assujettissante figuration, ne vont plus être sans doute que deux jeunes gens heureux de s'abandonner à leur mutuel amour. Mais un tout autre dénouement se prépare.

La Faculté a fait de respectueuses observations au duc

d'Orléans et au prince de Condé, sur l'âge du marié, qui ne permettait point d'espérer qu'il pût avoir dès ce moment une forte et vigoureuse descendance. Ces princes, accueillant une opinion si sage, ont décidé que la cohabitation de leurs enfants serait différée; le duc de Bourbon voyagerait, la duchesse retournerait à son couvent. On vient donc quérir les époux en leur lit, et force leur est faite d'aller finir la nuit chacun chez soi.

La belle ordonnance de leurs noces ne s'en poursuit pas moins le lendemain. A cinq heures après midi, la nouvelle duchesse est honorée de la visite du roi et de celle de la famille royale. Elle est étendue en grand habit sur son lit. A côté de ce lit, il y a un fauteuil pour Sa Majesté et des pliants dans le reste de la chambre, au cas qu'elle veuille faire asseoir des dames. Louis XV salue et complimente sa cousine, l'air un peu narquois, sachant qu'elle n'a pas encore obtenu la réalisation de ses vœux. Au bout d'un moment il est reconduit chez lui avec la pompe accoutumée.

A peine y est-il rentré que le duc et la duchesse de Bourbon viennent lui exprimer leur gratitude pour ses bontés. Ils se rendent ensuite chez tous les membres de la famille royale, graduant leurs hommages et nuançant leurs sourires selon la dignité de chacun.

Mais la tristesse de leurs cœurs s'accommodait mal de ces grâces de commande. N'allait-on pas, avant qu'il fût nuit, les séparer encore et les ramener à leur logis respectif, ainsi que des enfants qui se quittent après avoir joué ensemble une comédie de salon? Beaucoup s'amusaient de leur déconvenue, étonnés qu'ils eussent pu se croire mariés pour de bon. Ils ne tardèrent pas à mettre les rieurs de leur côté. Comme dans une opérette donnée de nos jours, et dont leur aventure a sans doute inspiré le livret, le petit duc enleva prestement sa femme du couvent. Ils tombèrent aux bras l'un de l'autre, lui, très fier d'avoir fait preuve d'une audace à la Condé; elle ravie d'avoir été traitée en héroïne de roman. L'étreinte avait été si tendre qu'il fallut bien les laisser ensemble.

Dès lors Monsieur le duc et Madame la duchesse de Bourbon occupent leur rang à la cour; ils sont de toutes les réunions.

Le 3 mai 1770, ils assistent à la revue des gardes-françaises et des gardes-suisses passée par le roi dans la plaine des Sablons. Le duc de Bourbon est à cheval derrière le Roi, où sont aussi le Dauphin, le comte de Provence, le comte d'Artois, le duc de Chartres et le prince de Condé. La duchesse de Bourbon accompagne en carrosse M[me] Adélaïde, M[me] Victoire et M[me] Sophie, avec qui elle a préalablement dîné au château de la Muette, ainsi que la duchesse de Chartres et la princesse de Lamballe.

Le 14 mai, le duc et la duchesse de Bourbon font le voyage de Compiègne, à la suite de Louis XV, allant à la rencontre de Marie-Antoinette, qui arrive de Vienne pour épouser le Dauphin. Ils sont présentés à l'archiduchesse. Ils soupent avec elle au grand couvert. Ils prennent part aux fêtes du mariage ; ils entendent les acclamations enthousiastes de Paris, qui saluent la future reine de France : ils voient Versailles se transformer pour elle en palais des Mille-et-une-Nuits.

La duchesse de Bourbon a à peine le temps de consacrer une après-midi à cette chère abbaye de Panthemont, dont le souvenir lui est d'autant plus doux qu'elle n'est plus forcée d'y vivre ; encore faut-il que sa belle-sœur, la princesse Louise de Condé, y donne le voile aux demoiselles de Matharel. Tant d'obligations retiennent la jeune duchesse à Versailles ! C'est le jeu du roi, c'est le cercle de la Dauphine, c'est un séjour à Marly. Hier on goûtait à Trianon, aujourd'hui on se promène en gondole sur le grand canal. Et les bals, les spectacles, les concerts, les soirées en petit comité chez les Altesses Royales et chez les Altesses Sérénissimes! Comment suffire à tout cela? En juin se déroule la procession de la Fête-Dieu que le roi suit dévotement à pied, la Cour réglant sur lui sa marche grave et son air dévot. A la revue des mousquetaires de la garde, la gaîté prend sa revanche. Le 25 août, le duc et la duchesse ont été rappelés

à Compiègne par les familiales réjouissances de la Saint-Louis. Bien vite ils vont de là, chez eux, à Chantilly, mais ce n'est point pour deviser d'amour au bruit de ces eaux qui « ne se taisent ni jour ni nuit »; c'est pour aider le prince de Condé à recevoir le roi qui veut montrer cette merveilleuse résidence à la nouvelle Dauphine. Et durant les trois jours que se prolonge l'auguste visite, une maîtresse de maison accomplie se révèle en la jeune duchesse. On dirait qu'elle est plus encore la fille que la bru du prince, tant elle s'inspire de ses idées et de ses sentiments, dans l'accomplissement de la tâche délicate qu'elle assume pour la première fois; tant elle prend souci d'affirmer, en cette circonstance solennelle, les grandes traditions d'hospitalité de la maison où elle vient d'entrer. Et la satisfaction de son beau-père, la joie de son mari, les louanges de son entourage, la rendent à ce point glorieuse qu'elle s'échappe, dans l'intimité, à renier sa propre famille, disant qu'elle n'a rien des d'Orléans et tout des Condés. Il y avait là une duperie de son imagination. Son sang fit bien voir que, lui, ne mentait pas.

Jusqu'alors le duc et la duchesse de Bourbon n'avaient recueilli d'adulations que sur les élégants tréteaux de la vie de cour. Un auteur à la mode, Laujon, que sa muse chansonnière était en train de conduire du secrétariat des commandements du comte de Clermont au cénacle de l'Académie, eut à cœur de représenter le prince et la princesse dans une pièce qui attirerait au théâtre les applaudissements d'un public, encore sous le charme du joli roman qu'avait été leur amour.

Dans ce dessein, Laujon écrivit une comédie en trois actes, où il voilait à peine de la transparence de l'allégorie les péripéties du mariage princier.

L'intrigue, en effet, reposait sur de passagères entraves apportées à l'union d'un jeune homme et d'une jeune fille par suite de la disproportion de leur âge, celui-là tout frais émoulu du collège, celle-ci comptant quelques années de plus que lui. Comme, dans la réalité, les deux amants étaient orphelins de mère, et tendrement chéris de leurs pères,

lesquels appartenaient à la noblesse s'ils n'étaient ni duc ni prince. On n'avait donné à ces amants, fils de baron et fille de marquis, que les seuls prénoms de Lindor et d'Hélène; mais leurs sentiments, leur langage, le souvenir des faits qui avaient diverti Paris, prouvaient, à n'en pas douter, qu'ils étaient bien Louis-Henri-Joseph de Bourbon et Bathilde d'Orléans.

Cette comédie était intitulée : *l'Amoureux de quinze ans*. Laugon la fit agrémenter d'ariettes par son ami Martini, officier dilettante au régiment de Chamboran.

Elle devait être offerte en primeur aux châtelains de Chantilly; mais les sévérités de Louis XV à l'égard du Parlement avaient provoqué des troubles, et une brouille était survenue entre la Cour et les princes, ceux-ci s'étant déclarés pour l'assemblée, que celle-là traitait de factieuse. Le roi, fort irrité de l'attitude qu'ils avaient prise, leur avait interdit de reparaître à Versailles. Dans ces conditions le prince de Condé ne crut pas décent d'autoriser chez lui un divertissement qui eût pu passer pour une bravade envers la Cour. Mais, sur les instances de Laujon, il lui permit de faire jouer sa pièce à Paris. *L'Amoureux de quinze ans* fut joué le jeudi 18 avril 1771 par les comédiens italiens ordinaires du roi. Les rôles du *Marquis* et du *Baron* étaient tenus par Clairval et Cailleau; celui de *Lindor* par Mme Triel, celui d'*Hélène* par Mme La Ruette. Dupuis personnifiait le *Précepteur*, Nainville le *Magister*, Mme Bérard la *Gouvernante d'Hélène*, Mme Favart la *Nourrice de Lindor*. Des acteurs moins en vue se partageaient le surplus de la distribution. Il y avait une troupe nombreuse de paysans et de paysannes à la Watteau qui dansaient gaîment aux rustiques accords des ménétriers, faisant à tout propos résonner leurs sabots. Le succès fut éclatant. Collé, dans son *Journal*, ne trouve pas d'expressions assez fortes pour louer le genre nouveau, gracieux, agréable, inauguré par son ami Laujon : « C'est, dit-il, un « tableau de l'Albane. Tous les personnages en sont « aimables, et cependant ils sont tous vrais; ils sont vivants, « ils sont remplis de sentiment, mais c'est un sentiment

« naturel et point alambiqué, un sentiment pris dans le fond « du cœur, et d'un cœur tendre et délicat. » Et Collé regrette que des circonstances malheureuses se soient opposées à ce que l'œuvre de Laujon servît de divertissement aux princes, « car l'effet en eût dû être divin pour eux ».

La duchesse de Bourbon, comme toutes les jeunes femmes de la société à cette époque, brûlait de jouer la comédie. Aussi éprouva-t-elle un mécompte à ne pouvoir créer le personnage d'Hélène. Toutefois les dédommagements ne lui manquèrent pas à Chantilly. Son mari était toujours auprès d'elle; son beau-père lui prodiguait les égards et les prévenances. Il n'était pas jusqu'à sa belle-sœur, la douce princesse Louise, qui ne cherchât à lui plaire par un délicat et continu témoignage de tendresse, se confinant dans l'ombre de sa modestie et le recueillement de son couvent, pour que la femme de son frère pût occuper sans conteste la première place au foyer paternel. L'encensoir de ces pures affections balancé sans cesse devant elle, Bathilde d'Orléans trônait dans le palais des Condés. Aussi bien, quantité de reines, par-delà les Alpes et le Rhin, n'étaient pas entourées d'une cour plus brillante ni d'un plus magnifique apparât. La duchesse de Bourbon avait sa dame et son chevalier d'honneur, ses dames pour accompagner, ses écuyers, ses pages, auxquels, presque toujours et non des moins empressés, venaient s'adjoindre les gentilshomme du prince de Condé et les gentilshommes du duc de Bourbon. La princesse avait, dans la composition de sa maison, décerné une place de choix à M[lle] de Roncherolles, qui venait d'épouser M. de Canillac. Sa sympathie l'y avait attachée comme avec des rubans de satin ; elle ne dissimulait point la prédilection qu'elle accordait à cette jeune femme, la désignant de préférence à toute autre quand elle voulait qu'on lui fît la lecture, qu'on l'aidât aux ouvrages gracieux et si artistement inutiles, à quoi s'occupe le loisir affairé des mondaines, ou qu'on traitât avec elle des jolis riens, qui souvent remplissent, à la fois, leur désœuvrement et leur cœur.

A vrai dire, on s'étonnait que la confiance et l'amitié de la

princesse Bathilde n'eussent pas pris une autre direction. Tout le monde s'imaginait que ses préférences iraient à Mlle de Barbentane, sa compagne d'enfance et la fille de sa gouvernante. Justement la similitude de leurs destinées se poursuivait comme à souhait. Le comte d'Hunolstein obtenait la main de Mlle de Barbentane quand Mlle d'Orléans donnait la sienne au duc de Bourbon. Or, de même que le marquis et la marquise de Barbentane, le comte d'Hunolstein, colonel du régiment de Chartres-Cavalerie, appartenait à la cour du Palais-Royal : n'était-ce pas une raison de plus pour que sa femme suivît la fille de son maître à la cour du Palais-Bourbon ?

Contre l'attente générale, la duchesse n'avait point voulu de Mme d'Hunolstein, inébranlable dans un refus qui atteignait à la fois plusieurs des familiers du duc d'Orléans. Sa décision avait soulevé d'amères critiques. Elle était jalouse, disait-on, de la comtesse d'Hunolstein qu'elle trouvait trop jolie pour la garder auprès d'elle. Et, à cette occasion, on faisait le procès de son ingratitude.

Mme de Genlis a raconté que Mme de Bourbon n'ignora pas ce déchaînement, qu'elle le laissa passer sans dire à personne au monde la véritable cause de sa rigueur, qui était un fait dont elle affirmait avoir en Mlle de Condé pour co-témoin, et qu'elle ne se départit de son silence qu'une quinzaine d'années plus tard, lorsque Mme d'Hunolstein fut enfermée dans un couvent.

Plus charitable que de coutume, Mme de Genlis n'a pas dit sur quoi la princesse appuyait ses griefs. Elle n'a pu s'empêcher d'ajouter néanmoins que tout le monde savait bien à la suite de quels égarements Mme d'Hunolstein avait subi sa claustration. Il faut, après cela, lui savoir gré de nous avoir appris avec qu'elle édification la récluse fit pénitence.

Violemment retranchée du monde pour avoir été trop belle, emmurée comme une criminelle ou comme une folle pour avoir trop aimé, l'infortunée jeune femme ne s'abandonna pas à la colère, et moins encore au désespoir. Elle ne se plaignit que d'elle-même et n'eut de larmes que pour ses

fautes. Abîmée aux pieds du Dieu de mansuétude et d'amour qui a pardonné à Madeleine, elle lui fit, comme elle, l'offrande de son repentir. Dès lors elle fut un miracle de résignation. Elle demanda, bien qu'elle n'y fût pas astreinte, à être soumise aux travaux, aux austérités et aux privations des religieuses qui l'entouraient. De la pension versée par son mari, elle ne garda que le peu qu'il fallait pour alimenter journellement son aiguille. Le surplus était distribué aux pauvres avec les ouvrages confectionnés par elle. Des années se passèrent dans ces mortifications ; la pécheresse avait retrouvé la paix. Elle n'eût souhaité que de mourir dans ce couvent. Mais la révolution vint en briser les portes. Jetée sur le pavé, elle ne s'inquiéta pas de rechercher les siens pour implorer leur appui. Elle ne voulut accepter d'assistance que de malheureux qu'elle avait soulagés naguère et qui maintenant étaient riches, par rapport à son dénuement. Leur mansarde lui rendit la douceur de sa cellule; elle partagea le pain que la charité continuait à leur apporter, et ce pain ne lui fut pas amer, parce que le sourire de la reconnaissance sécha les larmes dont elle l'aurait arrosé. Quand, au sortir de la Terreur, le comte d'Hunolstein eût appris dans quelles conditions l'admirable femme achevait d'expier le passé, il n'hésita pas à lui offrir son pardon. Elle répondit qu'elle s'en croyait toujours indigne. Elle accepta, toutefois, d'habiter seule une terre éloignée qu'il mettait à sa disposition et ne demanda d'y avoir ses aises que pour y vivre en religieuse. Là, vêtue de bure, priant, faisant abstinence, couchant sur un lit de sangle, quand ses doigts meurtris et gourds ne s'attardaient pas jusqu'à l'aube à tailler et à coudre pour les pauvres, elle se comportait à la façon des Filles-Repenties qui ne savent plus rien du monde, sinon qu'elles y ont péché. Durant deux années, son âme finit de mûrir pour le ciel. Quand les anges vinrent cueillir cette âme, elle glissa doucement entre leurs mains comme un fruit savoureux qui se détache lui-même de sa branche.

Moins intraitable sur le chapitre de la vertu, la duchesse de Bourbon aurait peut-être changé cette douloureuse desti-

née ; elle aurait, en tout cas, fait preuve de bonté en prodiguant à Mme d'Hunolstein ses conseils et ses exhortations; elle l'eût détournée, par de doux reproches, de la voie malheureuse où elle s'engageait, au lieu de lui jeter son mépris. Mais, dans l'illusion de son jeune orgueil, elle se croyait impeccable et pensait que son exemple était suffisant. Elle dut bientôt en rabattre. Elle partagea les défaillances qu'elle blâmait dans son entourage. Elle ne s'en accusa que tardivement ; longtemps, elle eut assez à faire de traiter sévèrement les autres.

Son frère échappait à cette censure. Elle savait pourtant à quoi s'en tenir sur lui, car le fracas des débauches du duc de Chartres, qui n'avait point traversé les chastes murs de l'abbaye de Panthemont, retentissait maintenant jusqu'à Chantilly comme la clameur lointaine d'une mer maudite.

Mais Bathilde d'Orléans ne s'en effrayait point ; ce n'était que le flux d'une jeunesse bouillonnante qui jette son écume, sans aller au-delà d'une passagère extravagance. Il est vrai que la pratique et l'habitude du libertinage faisaient exceller le duc de Chartres en l'art de plaire aux femmes. Leur fréquentation avait aiguisé sa perspicacité et affiné son adresse de suborneur. Nul mieux que lui ne parvenait à découvrir leur faible, à flatter leur amour-propre, à exalter leur imagination. Et, qu'il eût pour mobile son caprice ou son intérêt, quand il s'appliquait à les séduire, elles étaient bientôt conquises. Maîtresses ou amies, elles subissaient la loi de son charme vainqueur. A les voir groupées autour de lui, très soumises ou très indulgentes, il semblait qu'il eût grisé leur crédulité et endormi leur confiance à l'aide d'un philtre magique, découvert parmi les fioles d'alchimie de ce laboratoire mystérieux du Palais-Royal, où le Régent, au dire du peuple, combinait, en même temps, ses crimes et ses poisons. Toujours est-il qu'au point de vue des mœurs le petit-fils était digne de l'aïeul, et la troupe des roués, formée par l'un, retrouvait, dans l'autre, son modèle et son guide.

Le duc de Chartres avait garde d'oublier sa femme dans la distribution de ses grâces enjôleuses. Elle était trop belle

pour ne pas imposer des arrêts à son inconstance, trop vertueuse pour ne pas reposer son libertinage, trop riche pour ne pas tenir en éveil sa cupidité et son égoïsme. Mais elle avait trop de pénétration et de sensibilité pour se méprendre sur les raisons qu'il avait d'être aimable envers elle.

Cherchait-il à soutenir le rôle de prince Charmant qui l'avait attirée dans ses bras, elle ne voyait plus en lui qu'un débauché vulgaire. Elle continuait cependant à l'aimer. Elle était femme ; elle était chrétienne et, ne se plaignant jamais de son désenchantement, ne laissant jamais transpirer sa souffrance, elle cherchait un appui dans sa dignité, une douceur dans son pardon. Elle se serait crue plus malheureuse si elle avait associé son père à ses chagrins domestiques. Elle ne voulait pas qu'il en connût l'amertume. Volontiers elle aurait consenti à pleurer nuit et jour plutôt que de lui voir verser une larme. Une consolation quasi-céleste lui venait, d'ailleurs, de l'idéale tendresse qui rapprochait leurs cœurs. Quand l'air empesté du Palais-Royal s'appesantissait comme une vapeur de mort sur son âme blessée, elle allait se replonger à l'hôtel de Toulouse, dans la pure atmosphère, où avaient fleuri ses jeunes ans. La duchesse de Chartres redevenait, entre les bras caressants du duc de Penthièvre, l'heureuse et insouciante pensionnaire de l'abbaye de Montmartre. Il la choyait, la câlinait comme aux jours paisibles de son enfance. Elle n'était pas en reste avec lui ; mais elle comprenait vaguement que l'affection qui remonte a moins de surabondance que l'affection qui descend ; aussi était-ce un regret pour elle de n'avoir point, tout près de son cœur et de ses lèvres, un petit être à qui elle aurait donné sa vie et sur qui se déverserait chaudement, délicieusement, le flot de son amour.

Le premier rêve de maternité dont la duchesse de Chartres fut réjouie s'évanouit tristement dans la brume d'un matin d'automne. Le jeudi 10 octobre 1761, elle mit au monde un enfant mort : c'était une fille. Le petit cadavre, sans même laisser derrière lui la lueur d'une courte joie, fut emporté tout de suite et enterré sans aucune cérémonie dans les

caveaux de Saint-Eustache. Le bedeau, qui avait reçu l'ordre de l'aller prendre au Palais-Royal, en fit seul l'inhumation, et à si bas bruit qu'elle échappa à l'oisive curiosité des suisses.

La duchesse de Bourbon, qui affectionnait la duchesse de Chartres au point de ne jamais l'appeler que du nom de sœur, s'empressa d'aller lui offrir ses condoléances. Elle l'exhorta à ne pas douter de la bonté de Dieu. Il ne l'avait sans doute éprouvée que pour lui faire mieux sentir le prix de ses grâces futures. Et, pieusement, Bathilde d'Orléans écartait le voile de deuil abaissé sur le berceau sans emploi, afin d'y faire pénétrer les rayons de l'espérance; n'était-ce pas le doux nid où, l'orage passé, mais non le printemps, la couvée se refait? La duchesse de Bourbon parlait d'abondance, car à cet avenir, dont elle attendait pour sa sœur affligée une mission réparatrice, elle demandait aussi des consolations pour elle. Déjà, comme une apothéose de féerie, son bonheur tournait en fumée. Son prince adoré la délaissait, la fuyait. Elle commençait à connaître les rancœurs des jours assombris par l'absence de l'infidèle, l'angoisse des nuits que la vaine attente de son retour rend plus longues et plus solitaires. Et elle soupirait, elle aussi, après la venue d'une mignonne créature, d'un petit ange rose, dont la tête blonde, telle une étoile, illuminerait son abandon.

CHAPITRE V

Inconstance du duc de Bourbon. — Chantilly. — La vicomtesse de Laval. — Comédies princières. — La duchesse de Bourbon expose ses griefs au prince de Condé. — Lettres qu'elle écrit à ses amies. — Ses espoirs de maternité. — Sérénade offerte à la princesse. — Une romance de Laujon. — Le duc et la duchesse de Chartres à Chantilly. — Délivrance de la duchesse de Bourbon. — Chétiveté du duc d'Enghien. — Le duc de Bourbon toujours indifférent. — Fête donnée en l'honneur des relevailles de la princesse. — Elle voit à peine son fils. — Soumission des princes après l'affaire du Parlement. — La duchesse reparaît à la cour. — Vie dissipée du duc. — Son intrigue avec Mme de Canillac.

Le duc de Bourbon n'avait pas mis longtemps à rompre le serment d'éternel amour qui le liait à Mlle d'Orléans. Six mois s'étaient à peine écoulés depuis son mariage que sa belle flamme ne brillait plus, éteinte comme ces flambées de bois mort que les bûcherons de la forêt de Chantilly allumaient, au crépuscule des soirs d'automne, pour y réchauffer un moment leurs lourdes mains entamées par les premières morsures du froid, et qu'il voyait, en rentrant de la chasse, fumer tristement au fond des clairières délaissées.

A quinze ans et demi, le duc de Bourbon n'avait déjà plus de goût pour les joies conjugales ; il imitait les jeunes débauchés de la cour, se livrait à l'effervescence de leurs dépravations ; il prétendait jeter sa gourme, à la manière des jeunes chevaux qu'il domptait. Et son caprice le faisait changer de

maîtresses aussi souvent que de chevaux. Quel réveil pour l'épousée, naguère bercée de si enjôleuses promesses! Quelle humiliation pour sa beauté ! Quelle blessure pour son cœur !

Mlle d'Orléans s'était flattée de vivre fière et heureuse dans sa nouvelle famille. Et, certes, aucun séjour n'offrait plus d'images de grandeur et de paix que Chantilly, la résidence préférée des Condés, où elle était alors.

L'art et la nature s'en partageaient l'empire. On y voyait la majesté des futaies et la grâce des charmilles alterner avec la richesse des galeries et l'élégance des salons ; au pied des terrasses et des escaliers de marbre, les gazons s'émaillaient de fleurs; la montée inasservie des roses grimpantes trouvait, pour appui, des colonnes de jaspe et de porphyre ; des paons se perchaient sur l'épaule des statues, auréolant de l'arc-en-ciel de leurs plumes le front de ces dieux et de ces déésses ; des cygnes, d'un bec nonchalant, faisaient pleuvoir la neige de leur duvet sur les allégories de bronze, au milieu des bassins, tandis que, s'élançant en flèches, se ramassant en gerbes, s'étalant en cascades, bouillonnant, mugissant, soupirant, coulaient sans trêve ces eaux harmonieuses, qui devaient, grâce à l'éloquence de Bossuet, faire retentir à jamais les échos de l'histoire.

Mais ce lieu de délices qui rivalisait avec les plus superbes maisons de plaisance de l'Europe, ce Chantilly fameux :

De héros en héros, d'âge en âge embelli,

n'était désormais, pour la duchesse de Bourbon, qu'une retraite désenchantée, un dédale ténébreux où elle essayait de ressaisir à tâtons le fil rompu de son bonheur.

Suivie de ses officiers et de ses femmes,plus souvent seule, elle promenait longuement, par les salles du château et les avenues du parc, sa tristesse morne et sa muette jalousie. Un pli d'amertune barrait sa lèvre quand elle passait dans l'Ile d'Amour, devant la statue du dieu ; il était représenté

dépourvu d'ailes et de carquois, un cœur à la main, et cette inscription se lisait sur son piédestal :

N'offrant qu'un cœur à la beauté,
Aussi nu que la vérité,
Sans armes comme l'innocence,
Sans ailes comme la constance,
Tel fut l'amour au siècle d'or ;
On ne le trouve plus, mais on le cherche encore.

Les grandes dames ont toujours eu des confidentes ; celle de la duchesse de Bourbon était alors la vicomtesse de Laval, une amie de son âge. La princesse, étant souvent séparée d'elle, se servait de la poste pour lui conter ses tristesses, non sans y mêler un peu de cette frivolité qu'on voit percer, jusque dans les conjonctures les plus critiques, sous le sérieux de son caractère. Ces lettres, interceptées par ce cabinet noir dont Louis XV surveillait de sa royale curiosité le bon fonctionnement, ont été copiées et sont conservées dans les archives de l'Etat. Avant de donner la première d'entre elles, nous croyons devoir dire un mot des circonstances où elle a été écrite.

A la fin de 1771, une détente, à défaut de réconciliation, s'était produite entre la Cour et les Princes. Ceux-ci restaient toujours écartés de Versailles, mais ils avaient repris leur entrain et donnaient des fêtes. A Chantilly, on avait rouvert la délicieuse salle de spectacles, dont la scène était aménagée de telle sorte qu'une profusion d'eaux vives pouvaient y jaillir instantanément et qu'une admirable perspective de bosquets et de parterres naturels, féeriquement illuminés, y suppléait, quand on le voulait, à la toile de fond, grâce à l'illusion d'une glace sans tain. La troupe élégante des acteurs du château s'étaient reformée d'un commun élan. Il avait paru impossible qu'elle n'eût point à sa tête la jeune et brillante dame du lieu, dont le double talent d'organisatrice et de comédienne était si apprécié.

Tel avait été le sentiment du prince de Condé et, se

faisant l'interprète des vœux de tous, il avait prié la duchesse de Bourbon de réaliser ces espérances.

Il y tenait d'autant plus qu'il n'ignorait pas ses soucis et l'en voulait distraire.

Déjà, à plusieurs reprises et de concert avec le duc de Bourbon, il avait essayé de lui donner le change au moyen de petites railleries sur les propensions qu'ont les femmes à se forger des chimères. La princesse n'avait trop rien dit jusque-là, mais la démarche du prince de Condé lui fournissant l'occasion d'exposer ses griefs, elle y avait donné cours abondamment et, comme son beau-père avait feint de ne pas les prendre au sérieux, elle avait précisé les faits, accumulé les détails, de façon à bien établir que, si elle se décidait à jouer un rôle, ce ne serait point celui de dupe. Ces explications avaient abouti à une scène fâcheuse, que la sagesse du prince de Condé avait eu soin d'interrompre.

Aussi bien il se souciait peu de voir sa bru se livrer à des effets tragiques : il la préférait dans la comédie.

La princesse, revenue à la modération, avait consenti à être agréable au prince de Condé. Une communication affectueuse de la vicomtesse de Laval lui étant survenue au milieu de cet imbroglio, elle écrivait à la jeune femme le 20 novembre 1771 :

« Quelle charmante amie êtes-vous donc, mon amour ! Les expressions dont votre lettre est remplie portent une douceur dans mon cœur qu'il n'éprouve que rarement, dans ce moment-ci, et dont il a pourtant bien besoin. L'altercation que j'ai eue avec M. le Prince de Condé n'a pas eu de suites, et j'y ai gagné que ni lui ni Monsieur de Bourbon n'osent plus me parler, comme ils faisaient auparavant, sur la chose qui m'afflige.

« Je vous proteste que je fais ce que je peux pour m'en distraire et qu'en effet je suis moins abattue.

« ..... C'est aujourd'hui la comédie ; je suis laide ; j'ai des boutons, c'est une contrariété de plus. Enfin il faut toujours penser que nous ne sommes pas dans ce monde-ci pour être heureux. »

A l'homélie qu'on croit voir poindre, la princesse substitue d'un tour de main la liste des invités du château : le chevalier de Durfort, M. d'Orsemont, M. de Fronsac, M. de l'Albinaye, M. de la Vaupalière et M. d'Ancezagne. Elle ajoute que ce dernier a sollicité l'honneur de sa présence à une fête qu'il doit donner, qui promet d'être superbe et où l'on dansera toute la nuit. Mais elle ne se soucie point d'y aller, elle a peur d'y rencontrer une étoile de ballet dont le duc de Bourbon est fort occupé pour le quart-d'heure : « La Picard en sera sûrement, dit-elle, et j'aime autant éviter les occasions de la voir avec mon mari. »

Quelque anicroche suspend la causerie. La princesse y revient en ces termes :

« J'ai été interrompue, et je n'ai pu reprendre ma lettre qu'aujourd'hui, lendemain de la comédie.

« *Le mort marié* a eu beaucoup de succès, ainsi qu'Isabelle (c'était le rôle qu'elle avait interprété). J'ai joué, à ce qu'on m'a dit, mieux que jamais, et j'étais fort jeune et fort jolie sur le théâtre, malgré mes boutons que j'avais eu, à la vérité, la précaution de cacher par de la poudre blanche, que j'avais ensuite essuyée doucement avec une houppe neuve, au défaut de la patte de lièvre. Cependant ma beauté n'a pas eu l'effet ordinaire sur M. le duc de Bourbon, car je ne l'ai pas vu cette nuit. M. le prince de Condé est allé aujourd'hui à Paris pour une assemblée de princes ; mon père a eu une colique très forte ; mais j'espère que cela n'aura pas de suites.

« Adieu, chère et très chère amie ; je vous aime avec toute la tendresse possible. »

Nous voilà fixés sur plusieurs points intéressants. La jeune duchesse paraît persuadée que la terre est une vallée de larmes ; mais elle nous montre bien qu'elle ne néglige rien pour en suivre élégamment les humides sentiers. Avec ingénuité, elle avoue les artifices dont elle use en vue d'être belle, et sa modestie ne s'effarouche point de constater qu'elle y réussit à merveille. Par malheur, le duc porte ses regards d'un autre côté que le sien. Mais de moins indifférents ont

prodigué à la duchesse des compliments. Sa mauvaise humeur en est fort atténuée. Aussi l'épouse irritée cède-t-elle le pas à la fille dévouée qui parle de la santé de son père, à la manière affectueusement triviale des petites bourgeoises :

Le 21 novembre, la duchesse de Bourbon informe Mme Esmangart des sentiments avec lesquels la duchesse de Chartres a reçu la nouvelle que son premier enfant n'a point vécu.

« Je l'ai vue,dit-elle,le même jour; elle pleurait beaucoup, mais, cependant, elle était très raisonnable. Quand je l'ai quittée, même elle ne pleurait plus et paraissait consolée. » Ne voulant sans doute pas affliger le cœur jadis si maternel de son ancienne sous-gouvernante, elle lui faisait un tableau lumineux de son soi-disant bonheur :

« Mon beau-père et mon mari ne quittent guère Chantilly, ce qui me fait grand plaisir, car je les aime beaucoup. La vie que nous menons ici est très agréable. Nous jouerons, toutes les trois semaines, durant l'hiver, la comédie, ce qui me fait grand plaisir, car cela me divertit beaucoup. C'est que j'y ai des succès et l'amour-propre est flatté.

« Mais, du moins, je ne trouve pas que mon cœur et mon esprit soient plus portés à la tendresse depuis que je joue la comédie, comme paraissait le craindre ma petite Madame (Il s'agit de Mme de Longuejoue, petite-fille de Mme Esmangart). Je l'embrasse de tout mon cœur et vous assure, toutes deux, de ma tendre amitié. »

Ces assurances joyeuses, cet air dégagé, ce ton badin dissimulaient les dégoûts de la princesse, comme une nappe de fleurs, étendue à la surface des eaux troubles, en laisse ignorer la vase. Sous les boucles coquettes qui nuageaient son front, l'inquiétude creusait un sillon douloureux. Le fard, pareil sur ses joues au velouté des roses, n'était que le mensonge de sa pâleur, et ses somptueuses parures n'empêchaient point le cilice de la jalousie de déchirer ses reins. Et de fait, si le duc de Bourbon restait davantage à Chantilly, c'est qu'il y était retenu par l'amour de la chasse. Son culte

avait simplement varié d'objet en ce lieu que la Fable, perpétuellement évoquée, emplissait de marmoréennes images de toutes les tentations. Diane le prenait après Vénus. Soupirant des boudoirs, il se munit en « homme des bois ». De temps en temps, à la vérité, il avait, pour sa femme, un revenez-y de tendresse; mais, après ces passades, la princesse était encore plus triste de son abandon, navrée d'avoir goûté des transports qu'elle ne pouvait fixer. Cependant une grande joie allait en résulter pour elle. La maternité consolatrice s'annonçait, mais elle hésitait à y croire. L'habitude du désenchantement ne prépare point à l'espérance. Dans cette incertitude, la duchesse de Bourbon s'adresse à la vicomtesse de Laval, lui dépeignant l'état de ses relations avec son mari, en termes peu mitigés et traitant plus crûment encore le sujet qui la préoccupe. Nous serons forcé de retrancher de cette lettre les renseignements trop intimes. Ecrite à Chantilly, elle est datée du 29 novembre 1771 :

« Il n'y a que vous au monde, ma chère amie, pour que je puisse désirer d'interrompre la lecture de ce nouveau roman de Mme Ricoboni; mais, en vérité, quoiqu'il me plaise et m'attendrisse beaucoup, j'avais trop d'impatience de me trouver chez moi, afin d'avoir la liberté de vous écrire, pour en sentir tout le charme.

« Me voilà contente! Je suis avec vous et pour du temps, car il me semble que j'ai mille choses à vous dire. Je vais commencer par ce que vous savez qui m'intéresse le plus.

« J'ai enfin reçu cette nuit l'*homme des bois*. Je ne lui ai fait aucun reproche. Je lui ai dit seulement que ses visites étaient bien rares : « Il y a longtemps, en effet, que je « suis venu, m'a-t-il répondu. » J'en ai été plus contente que je ne m'y étais attendue et, je vous avoue, ma chère amie (car je me suis fait une loi de ne vous rien cacher de mes plus secrets sentiments), que j'ai eu de la peine à retenir des expressions de tendresse que je n'ai pas cru cependant devoir prodiguer à quelqu'un qui me marque tant d'indifférence. Vous avez bien raison de redouter pour moi la vivacité de

ma tête et la sensibilité de mon cœur; ils feront, tous deux, toujours mon malheur. C'est pourquoi je crains, en même temps que je désire, de me détacher de M. le duc de Bourbon. Non, cher amour, ce que vous dites sur cela ne me fâche point. Ce qui vient de vous n'aura jamais ce droit-là. Je suis assez tranquille, cependant je ne suis pas heureuse. Je ne puis trop définir l'état actuel de mon âme : il me semble qu'il n'est pas fait pour devoir durer et que quelque événement m'en fera sortir. Je ne sens pas que ce doive être quelque chose d'heureux.

« Vous désirez savoir des détails sur ma prétendue grossesse, car, quoique mes espérances subsistent toujours, je ne puis croire que cela soit vrai. . . . .

. . . .

« Du reste, je me porte à merveille, excepté aujourd'hui que je suis fatiguée de n'avoir point dormi et que j'ai fort mal dans les jambes. Vous voulez des détails: en voilà, mon amour! Ils seraient déplacés vis-à-vis d'une autre que d'une amie, mais tout ce qui touche l'une a le droit d'intéresser l'autre, et je juge de votre cœur par le mien.

« J'attends mon père ce soir, et mon frère demain. Ils s'en vont tous deux dimanche, à ce que je crois. Avez-vous dit à mon frère que j'étais instruite de la Picard, et vous a-t-il demandé si j'en étais tourmenté? Que lui avez-vous répondu? Je voudrais être au fait de cela pour me régler sur ce que vous lui aurez dit, s'il m'en parle.

« Mme de Montesson viendra mardi prochain. Je suis contrariée de cette visite; mais, en vérité, je crois que ce n'est pas seulement de la sienne, et que je le serais de toute autre. Je deviens farouche : le monde me déplaît. »

Ici, parlant d'un personnage qui vient de prendre femme et qu'elle ne désigne que par un titre et un prénom, la duchesse poursuit, comme pour justifier sa misanthropie : « Le mariage du comte Adolphe est une suite de toutes les extravagances qu'on fait depuis du temps; rien à présent, dans ce genre, n'est fait pour m'étonner. » Néanmoins, la princesse est curieuse des bruits mondains : « Je serai

bien aise, mon amour, que vous me mandiez les nouvelles que vous apprendrez. J'aime assez à les savoir, quoique je n'aie pas l'air souvent d'y prendre intérêt. » Puis viennent d'affectueuses assurances ; le tout jeune fils de la vicomtesse de Laval en a sa part; la duchesse de Bourbon le désigne par son sobriquet de bambin : « Je suis bien charmée que vous soyez entièrement rassurée sur la santé de *Patouflars*. Adieu, aimez-moi toujours de même. C'est pour votre amie la plus graude consolation à ses peines. » Et, comme la princesse va clore sa lettre, elle se ravise, pour tracer cette ligne qui ne paraît pas avoir beaucoup d'importance, mais qui n'en a peut-être pas moins trait à un de ces graves sujets dont les femmes ne se décident d'ordinaire à parler qu'en post-scriptum. « Mandez-moi ce que vous aura dit et de quel air vous aura parlé le Ch... »

Cette abréviation supplée sans doute le mot de Chevalier. Or, nous verrons bientôt qu'un chevalier, M. de Coigny, vint compliquer la situation pénible où la duchesse de Bourbon se trouvait vis-à-vis de son mari. Sans être devin, l'on peut augurer qu'elle pensait à lui, quand elle écrivait tout à l'heure : « Je crains, en même temps que je désire, de me détacher de M. le duc de Bourbon... Je ne peux trop définir l'état actuel de mon âme ; il me semble qu'il n'est pas fait pour devoir durer, et que quelque événement m'en fera sortir... »

La mère toutefois précédera l'amante. La princesse attend, au sein d'une joie très pure, le cher petit être à qui elle ouvre déjà les bras.

Le 22 février 1772, elle écrit, de Chantilly, à Mme Esmangart :

« Ma santé, ma chère bonne, étant des meilleures, me laisse la liberté de faire toutes les mêmes choses qu'à mon ordinaire. On m'empêche seulement d'aller en carrosse, mais ce ne sera que jusqu'à quatre mois et demi ; aussi je n'ai plus que quinze jours ou trois semaines à attendre ! » Là-dessus vient le récit des divertissements où brille la grâce rassérénée de la jeune duchesse. La comédie continue à en faire les frais :

« M. le prince de Condé est le premier acteur de la troupe. Il joue les grands rôles dans une perfection étonnante. Pour M. le duc de Bourbon, il ne fait que danser, quand il y a des ballets, et cependant il doit débuter, le dimanche gras, dans une pièce qu'on a faite exprès pour nous ; le rôle lui plut, parce que c'est un guerrier armé de pied en cap et qu'il a à combattre et fort peu à parler. Moi, je suis une princesse enchantée pour laquelle il combat. Mon frère doit être son père, le guidant au chemin de la gloire et combattant aussi pour sa princesse, qui sera Mme de Laval.

« Donnez-moi souvent de vos nouvelles, ma chère bonne; vous savez que j'ai toujours un grand plaisir à recevoir vos lettres, parce que je vous aime beaucoup. »

Le printemps se montre au milieu de ces plaisirs. Il semble qu'en éclairant de sa jeune beauté l'horizon, les bosquets, les eaux de Chantilly, il avive la joie qu'y a fait naître l'attente d'un héritier de la maison de Condé, car personne ne doute que l'enfant de la duchesse de Bourbon ne soit un fils, qu'on nommera le duc d'Enghien, comme son aïeul, le vainqueur de Lens, de Nordlingen et de Rocroy. Cette appellation, encore tout imprégnée de l'éclat des victoires, sera pour lui le présage d'une fortune glorieuse. Et le petit prince, si tendrement prophétisé, qui en sera bientôt doté, éprouvera la même illusion. A peine âgé de dix ans et n'ayant encore écrit qu'une fois à son père, envoyé à l'aide des Espagnols, qui tentaient de reprendre le roc méditerranéen, d'où les Anglais bravaient leur indépendance, il dira à propos de ce nom dont il ne connaîtra pas encore bien l'orthographe :

« Mon cher papa, ma première lettre est plutôt la lettre d'une fille que celle d'un Condé. Je m'en vais en faire une à ma manière. Oui, papa, acquérez de la gloire; battez bien les Anglais, prenez Gibraltar. Après l'avoir pris, revenez, revenez-nous voir. Ensuite, partez, allez en Amérique et montrez que vous êtes Condé. J'espère aussi pouvoir le montrer un jour, et j'attends ce moment avec impatience. Le grand Condé s'appelait aussi duc d'Enguien, quand il gagna la bataille de Rocroy. Peut-être que ce nom me portera bonheur, car tous

les Enguiens sont heureux; celui de la bataille de Cérizoles, celui qui gagna la bataille de Rocroy, j'espère l'être aussi. »

Mais ces fières espérances, ces magnanimes aspirations devaient obscurément disparaître au fond du lugubre fossé de Vincennes. On a dit des jeunes princes qu'ils ployaient parfois sous le poids d'une étiquette trop lourde. Le fils unique de la duchesse de Bourbon partagea ce destin.

Au moment où elle s'enorgueillissait de donner aux Condés un nouveau héros, peu s'en fallut qu'un banal accident n'eût raison de sa joie. L'alerte passa vite et fit place à une explosion d'allégresse qui se manifesta le plus galamment du monde. Dans une lettre adressée de Chantilly, le 3 juin 1772, à Mlle de Montcalm, la duchesse de Bourbon nous instruit elle-même des événements.

« C'est de dessus un banc de gazon de mon petit jardin, par le plus beau temps du monde et dans une disposition d'esprit calme et heureuse, que je vous écris, Mademoiselle. Elle n'a pas été telle depuis ma chute. Il y a deux jours qu'ayant senti quelques petites douleurs je le confiai à Mme de Canillac. Nous envoyâmes chercher le chirurgien qui me dit qu'il n'y avait rien à faire que de me coucher promptement. Il était minuit et j'avais attendu que tout le monde fût retiré, ne voulant pas inquiéter inutilement M. le prince de Condé et M. le duc de Bourbon. Je lui recommandai le secret jusqu'au lendemain matin, espérant que ces douleurs se passeraient la nuit, mais il est allé de ce pas chez M. le prince de Condé, qui envoya sur-le-champ un courrier à Paris pour chercher Bordeu et Millot. A mon réveil, on m'annonça que j'allais voir arriver ces Messieurs (J'avais fort bien dormi, je ne me sentais plus de rien. Je fus, comme vous le jugez bien, fort fâchée de causer tous ces dérangements). Quand ils furent arrivés, ils m'ôtèrent le reste d'inquiétude qui m'était resté que ces douleurs ne fussent occasionnées par ma chute.

. . . .

« Ils n'ont exigé d'autres précautions que de peu marcher et de garder ce que j'appelle ma chaise longue, le reste des

neufs jours de ma saignée. Voilà un détail bien circonstancié, Mademoiselle, mais je compte trop sur votre intérêt pour craindre qu'il soit déplacé. — Je fus charmée, hier au soir, par les sons d'une musique qui me parut céleste. J'ouvris mes fenêtres, et j'aperçus, sur le fossé, un bateau à demi éclairé, rempli de musiciens qui jouaient : *Réveillez-vous, belle endormie*. Après ce premier couplet, M. d'Auteuil chanta les deux couplets que je joins ici. Cela fut suivi de plusieurs airs tout nouveaux et charmants.

« Cette attention me parut ne devoir venir que de M. le prince de Condé. J'en fus attendrie, tant ces choses sont faites pour émouvoir un cœur qui n'est pas insensible. Il me dit que l'invention venait de M. de Chamboran, mais qu'il n'avait point eu de peine à la saisir. En effet, il a bien des fois prouvé qu'il n'a besoin que de lui-même, quand il s'agit d'inventer ces choses faites pour plaire.

« Voici mon frère qui arrive. Je suis forcée de vous quitter pour lui tenir compagnie, mais ce ne sera pas sans vous avoir assurée de mon amitié. »

Les couplets dont la duchesse de Bourbon parle, dans sa lettre à Mlle de Montcalm, y sont demeurés annexés. Ils montrent bien le tour d'esprit du beau monde en ce temps-là :

Sur l'air : *Nous nous approchions en tremblant.*

Nous nous regardions en tremblant,
Mais la Faculté nous rassure.
Lui voir l'air content
Qui nous plaît tant
Est pour nos cœurs d'un bon augure.
Le plaisir succède au chagrin,
Quand Bordeu dit à son confrère :
Partons, mais dînons, j'ai grand faim ;
Aujourd'hui rien de mieux à faire.
— Messieurs, au revoir,
Car votre espoir,
Pour mieux s'assurer, se diffère.

Vous, Monseigneur le duc d'Enghien,
Encore deux mois de patience,
Bordeu le dit bien :
Ne hâtez rien ;
Soyez fidèle à l'ordonnance.
Dormez encore, poupon charmant
Ne réveillez pas votre mère.
Et, si le sort qui vous attend
Vous fait désirer la lumière,
Moins d'empressement,
Sur ce que maman
Ne peut encore vous satisfaire !

Cette romance était de Laujon, le poète à la mode, le chansonnier subtil et galant, qui, après la mort du comte de Clermont, son premier protecteur, dont il avait été le secrétaire des commandements, le devint aussi du prince de Condé et qui, grâce à la permanence de ces fonctions, fut le commensal attitré de Chantilly. Elle se répandit dans les salons et parut si jolie qu'elle fut mise au premier rang de ces à-propos de société qui accroissaient la renommée littéraire de l'auteur de *l'Amoureux de quinze ans.*

Le goût moderne trouverait-il la même saveur à ce mélange de naturel, de mignardise et de liberté gauloise ? Peut-être que non. Mais, alors, le petit poème composé en l'honneur de la duchesse de Bourbon était bien fait pour plaire à la sentimentalité d'une société à la fois naïve et raffinée. Et cette barque, discrètement illuminée, qui fend en silence les douves du château, qui moire et paillette leurs eaux du reflet de ses girandoles balancées, transformant les nénuphars et les iris en mouvants étalages de gemmes ; ces musiciens grands seigneurs, qui jouent de la mandoline et chantent des madrigaux, au pied de ces murs pompeux ; cette belle jeune femme qui, dans l'encadrement de la haute fenêtre ouverte brusquement, apparaît surprise et charmée, toute blanche, avec des larmes d'attendrissement plein les yeux ; des yeux pareils à des étoiles qui auraient pleuré,

comme tout cela est bien de l'époque des Watteau et des Florian; comme tout cela tranche sur le prosaïsme de celle où nous vivons!

Mais retournons à l'héroïne de la gracieuse scène; elle ne croit pas un moment que le duc de Bourbon ait été capable de tant d'amabilité à son intention. Sa reconnaissance va droit au prince de Condé et ne se trompe pas de but.

Malgré les petits mécomptes inhérents à son état, la santé de la princesse se maintient. Les hôtes se succèdent à Chantilly; le duc et la duchesse de Chartres y sont venus, et, avec eux, Mme de Genlis, car la maîtresse est partout où va la femme. Le 24 juin 1772, la duchesse de Bourbon écrit à sa dame d'honneur, la marquise de Barbentane :

« Je vois avec un vrai plaisir, Madame, s'avancer le temps de votre retour : celui de mes couches, qui doit le suivre immédiatement, loin de le troubler, augmente mon impatience.

« Je m'occupe sans cesse du bonheur d'avoir un petit enfant et d'être lié par lui plus étroitement aux personnes que j'aime et à qui il appartiendra aussi.

« Je n'imagine pas, Madame, qui a pu vous mander que mon visage était de toute beauté; c'est sans doute quelqu'un qui n'y voit pas. Il est vrai que mes boutons sont sensiblement diminués, mais il en reste encore une fort grande quantité. J'espère cependant que ma couche les emportera tout à fait, puisqu'ils diminuent à la fin de ma grossesse. J'y fais un remède bien simple, qui est de les éponger soir et matin avec de l'eau tiède. C'est Mme de Monaco qui me l'a enseigné, d'après l'expérience d'une marchande de modes qui en avait eu horriblement pendant dix ans et qui en avait été guérie en trois mois de temps.

« Le voyage de Mme la duchesse de Chartres s'est donc bien passé; le goût *d'enluminer* a heureusement pris, ce qui a occupé toutes les après-dînées jusqu'à la promenade, sans faire beaucoup de frais de paroles, et c'est ce qui m'en a plu davantage.

« La comtesse de Genlis s'est souvent retirée chez elle, je

ne dirai pas au grand regret de tout le monde, car il me semble qu'elle n'a pas mieux réussi ce voyage-ci que les autres; elle m'a paru avoir acquis un degré de plus de dédain et de bonne opinion d'elle-même.

« M. de Clermont-Gallerande dit un soir, à souper, en parlant de ce que mon frère n'avait pas empêché Madame votre fille (la comtesse d'Hunolstein) de mener la calèche où il était, qu'il lui avait donné pour raison qu'il ne pouvait résister *à la femme qui savait le mener*.

« Tous les yeux se tournèrent sur M[me] de Genlis et sur lui. Pour moi, je baissai les miens, jugeant bien qu'ils devaient être embarrassés et craignant que M[me] la duchesse de Chartres ne remarquât quelque chose.

« Nous habitons à présent le grand château. Je ne regrette pas le petit, parce qu'il y faisait une chaleur qui n'était pas supportable. D'ailleurs je souffre de savoir encore M. le prince de Condé dans sa petite chambre où il devait étouffer. »

A la jeune princesse qui s'est félicitée à lui des égards dont elle était l'objet et qui, à cette occasion, lui a renouvelé ses filiales effusions, le duc d'Orléans adresse ce billet, le 18 juillet 1772 :

« J'ai trouvé hier soir en arrivant ici, ma chère fille, votre petite lettre qui m'a fait grand plaisir, par ce que vous me mandez de la manière dont on est avec vous et par le désir que vous avez d'être avec moi. Je vous avoue que j'en serai fort aise aussi, car je vous aime tendrement.

« Adieu ma chère fille, conduisez-vous avec prudence; gardez-vous de votre premier mouvement, et j'espère que vous ne serez pas malheureuse. Vous pouvez être sûre que j'y ferai tout ce qui dépendra de moi. »

Les conseils de l'excellent prince n'étaient pas hors de saison. Souvent, en effet, les brillantes qualités de la jeune duchesse devaient à son humeur de ne point donner tout ce qu'il était permis d'en attendre. Vive et impressionnable, elle ne savait pas toujours se dominer et risquait de s'arrêter aux partis qu'on regrette d'avoir pris, quand le temps est

passé d'en prévoir les suites. Au reste, nous avons vu qu'elle se défiait également de sa tête et de son cœur. Durant les derniers temps de sa grossesse, elle échappe à leurs entraînements. Rien ne vint troubler le repos dont elle jouissait. Une note confidentielle, déposée aux archives nationales, annonce, en ces termes, sa délivrance :

« Le 2 août 1772, la duchesse de Bourbon est accouchée à Chantilly d'un garçon. M. de Penthièvre a été averti du travail par un page et s'est rendu en ce lieu sur-le-champ. Il était à Paris. Mme de Lamballe, qui résidait à l'abbaye de Saint-Antoine, a été prévenue de même. M. de Penthièvre s'est chargé de porter ses excuses de ce qu'elle ne l'accompagnait point, et de faire ses compliments, lorsque l'accouchement serait intervenu. Madame la duchesse a été délivrée à huit heures trois quarts du soir. M. de Penthièvre avait été dans sa chambre, pendant tout son travail, sans y rester continuellement. Il n'y avait ni ministres, ni personne de la part du roi. On ouvrit les portes au moment de l'accouchement. M. de Saint-Alban, chef du conseil de M. le prince de Condé, conseiller de l'ancien Parlement et exilé à Ecouen, était à Chantilly. L'enfant a été sorti de la chambre, entre les bras de l'accoucheur, suivi de la gouvernante (On ne sait cependant si ce n'était pas la gouvernante qui le portait). Il a été emmené de même à son appartement, et, sûrement alors, par l'accoucheur, suivi de la gouvernante et des femmes. Un carrosse l'a conduit au bâtiment séparé du château, où il devait loger. L'enfant avait été ondoyé, après sa naissance, dans le cabinet attenant à la chambre de sa mère, par M. le curé de Chantilly, entouré de son clergé ; un ecclésiastique ou un laïque tenait un cierge. On a dressé un acte d'ondoiement que l'on croit avoir été signé par les père et grand-père ; que M. de Penthièvre n'a point signé et que l'on croit n'avoir pas été signé par Mme la comtesse de la Marche qui était présente. Il n'y avait point d'autres princes ni princesses. Mme de Guémenée, sœur de feu Mme la princesse de Condé, était à l'accouchement. On a lieu de croire qu'elle et M. de Soubise,

son père, avaient été avertis du travail, mais l'on ne sait point par qui.

« M. de Penthièvre est revenu à Paris le lendemain de l'accouchement; après avoir commencé par demander à M. le prince de Condé s'il voulait qu'il restât à coucher à Chantilly, il lui a dit qu'il était très fâché que ses affaires ne lui permissent pas d'y rester plus longtemps. M. le prince de Condé avait alors défense de paraître à la Cour, à cause des affaires du Parlement, et ce fut M. de Maillé, premier gentilhomme de sa chambre, qui alla faire part au roi et à la famille royale de l'accouchement de sa belle-fille, ainsi qu'il en avait été usé, huit ou dix mois avant, lors de l'accouchement de Mme la duchesse de Chartres. M. de Jaucourt, autre premier officier de M. le prince de Condé, a été faire part de l'accouchement à Mme Louise, carmélite à Saint-Denis, et, on croit, à Mesdames qui étaient restées à Versailles, pendant le voyage de Compiègne, et aux princes et princesses qui n'étaient point à l'accouchement, nommément à Mme de Lamballe. M. de Penthièvre a envoyé M. le chevalier de Lastic, premier gentilhomme de sa chambre, à Mme la princesse de Conti, grand'mère de l'accouchée, qui était à Luciennes, pour la complimenter et lui dire qu'il avait espéré que, ne faisant que de revenir de Chantilly, elle ne trouverait pas mauvais qu'il n'allât point la complimenter lui-même. Mme de Lamballe a fait dire à peu près les mêmes choses par M. le chevalier de Mercy, gentilhomme de M. de Penthièvre. Mme de Conti a bien accueilli l'un et l'autre compliment. M. de Penthièvre et Mme de Lamballe ont encore fait dire à Mme la princesse de Conti qu'ils iraient chez elle le plus tôt possible. Mme la comtesse de la Marche est revenue à Paris, le surlendemain de l'accouchement. M. le comte de la Marche n'y avait point été pour des chiffonnages de tracasserie. Le roi a envoyé complimenter les princes et princesses dans le cas de l'être, par le maître de la garde-robe, selon l'usage, et, quoique les princes eussent défense de paraître devant lui, à cause des affaires du Parlement. » Ce rapport, si prolixe sur la question du cérémonial, des politesses et des respects dont

l'observance était prescrite comme en vertu d'un code sacré, vis-à-vis de tout ce qui tenait de près ou de loin à la majesté du trône, ne dit rien des circonstances qui, à l'occasion de l'entrée en ce monde de Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien, révélèrent la commune misère des hommes. Et, cependant, elles avaient été particulièrement douloureuses et dramatiques.

Pendant quarante-huit heures, la parturiante était demeurée aux prises avec des souffrances inouïes; seule, la vitalité de sa jeunesse et la force de son tempérament l'avaient empêchée d'y succomber. Et sous quel pitoyable aspect s'était-il offert aux regards, l'héritier des Condés! Chétif et minuscule, la peau flasque, ridée, toute noire, les lèvres sans souffle, on eût dit qu'il était privé d'existence. Les médecins, pour le ranimer, avaient ordonné qu'on l'enveloppât de langes imbibés d'esprit de vin. Comme il demeurait glacé, ils l'avaient fait porter devant un grand feu. Et voilà qu'une étincelle, volant sur lui, avait mis le feu aux inflammables tissus dont il était emmailloté. Si l'on n'eût réussi à les arracher, il ne fût resté de ce petit corps morbide qu'une pincée de cendres, après un éclair. La mort violente semblait guetter le duc d'Enghien dès son berceau; mais elle n'abandonne pas sa proie; elle attendra que la précaire enfance du prince se soit écoulée, que sa constitution frêle et sa santé chancelante aient été retrempées dans la vie de campagne, les exercices du corps, la chasse, cette image de la guerre, plus digne, dès lors, d'être aimée des Condés, et c'est quand il aura la vigueur, l'énergie d'un héros, qu'il lui paraîtra meilleur à prendre.

En ce moment, le petit duc d'Enghien dort sous les douces caresses de l'amour et de l'espérance. La duchesse de Bourbon ne tarde pas à se rétablir. Moins d'un mois après la naissance de son fils, elle est en état de correspondre avec sa chère amie la vicomtesse de Laval et de lui donner des nouvelles, en babillant, sur ceci et sur cela, au hasard de la plume:

Elle lui écrit, à la date du 29 août 1772 :

« Cette lettre sera un journal, ma chère amie, jusqu'à ce que j'en reçoive une de vous qui m'apprenne les jours de poste. C'est un si grand bien pour moi que de causer avec vous, que je crois qu'il me manque quelque chose, lorsque j'ai passé un jour sans vous écrire.

« M[me] de Barbentane est partie ce matin pour aller consulter Bordeu à Paris, sa santé étant toujours plus mauvaise. Elle a tous les soirs une extinction de voix et un peu de fièvre. Hier, comme la fièvre a augmenté, elle s'est décidée à se mettre entre les mains de Bordeu. Ainsi j'ignore quand elle reviendra. »

La duchesse, on le voit, parle sans une grande commisération de l'état valétudinaire de sa dame d'honneur, et la durée incertaine de leur séparation semble ne pas la préoccuper beaucoup.

M[me] de Barbentane ne s'est jamais départie, envers elle, d'une attitude austère, doctorale et compassée. De là, des relations de stricte bienséance qui ne sont pas de nature à porter ombrage aux jeunes amies de la princesse. A telles enseignes que celle-ci laisse souvent sa dame d'honneur se morfondre dans l'attente d'ordres qui ne viennent pas, tandis que, n'ayant rien prévu ni réglé d'avance, elle s'abandonne gaîment, avec la sémillante et folâtre M[me] de Canillac, sa dame pour accompagner, aux suggestions de sa fantaisie et à la curiosité des passe-temps de rencontre.

Sa lettre à M[me] de Laval est interrompue. Elle la reprend le lendemain et, après de menus commérages qui n'ont que l'intérêt du moment, elle poursuit ainsi :

« Vous me demandez des nouvelles de mes esprits. J'en suis assez contente aujourd'hui ; peut-être que demain il n'en sera pas de même. Vous savez qu'ils sont rarement deux jours de suite dans le même état. M. le duc de Bourbon n'a rien changé à sa manière d'être. Mon fils se porte à merveille ; on le promène à présent, ce qui me fait grand plaisir. On trouve qu'il change en bien, à vue d'œil; il commence à sourire et ouvre souvent ses grands yeux. »

Distraite, par ce petit enfant, du souci que continue à lui

causer l'indifférence de son mari, la duchesse de Bourbon forme des projets. Elle sera sûrement, le 28 septembre, en villégiature, chez son oncle, le prince de Conti, qui reçoit à l'Isle-Adam, pendant la belle saison, la société quintessenciée dont il s'entoure l'hiver au Temple, ce rendez-vous fameux de toutes les élégances et de toutes les séductions mondaines.

La mère du duc d'Enghien ne dit pas qu'elle espère y briller, car elle est encore pâle et alanguie des suites de ses couches. Elle se flatte, du moins, d'avoir figure humaine l'hiver prochain.

Entre-temps, une fête superbe est donnée à Chantilly, à l'occasion des relevailles de la duchesse de Bourbon. La princesse en fait un gentil compte rendu à Mme de Laval, dans sa lettre du 9 septembre 1772; mais, auparavant, elle la console, car sa confidente attitrée n'a pas l'air non plus d'être très heureuse en ménage. Le vicomte de Laval, colonel du régiment d'Auvergne, a dû se rendre coupable envers sa femme de quelque inconstance de gentilhomme ou de quelque rudesse de soldat. La pauvrette s'en est ouverte à la duchesse qui lui répond en gémissant :

« Ah ! mon Dieu, toujours quelques peines, ma chère et tendre amie ! Que je vous plains et que je suis à plaindre moi-même d'avoir, outre les miennes, celle de vous savoir malheureuse ! J'ai pleuré en lisant votre lettre. Que de choses je donnerais pour être avec vous dans ce moment-là ; je ferais mon possible pour vous consoler et vous faire voir moins en noir sur l'avenir. Et, si je n'y réussissais pas, je pleurerais avec vous ; nous mêlerions nos larmes ensemble et nous prendrions l'une par l'autre les forces dont nous avons besoin...

« Vous faites bien de vous confier à votre père. Cela l'afflige, il est vrai, de vous voir malheureuse, mais votre confiance, je parie, lui est encore plus chère que son repos. »

Tout cela est fort touchant. Mais l'amour du moi, qui ne s'endort jamais longtemps chez Bathilde d'Orléans, reparaît ici, d'assez plaisante façon, et la vanité lui faisant escorte :

« Je sens si bien », dit la duchesse à son amie, « je sens si bien le bonheur de voir que vous n'avez rien de caché pour moi et que vous comptez sur tout l'intérêt que je prends à vos moindres peines, ainsi qu'à vos plaisirs, que je ne crains point, malgré l'état actuel de votre âme, de vous parler de ce qui me regarde, étant bien persuadée que vous le désirez.

« Je suis quitte de la fête. Le total m'a paru charmant, mais m'a fait l'effet que j'éprouve ordinairement dans ces sortes d'occasions ; j'ai été attendrie, peinée et embarrassée. On a joué la comédie, dansé, à Silvie, après souper. Moi, j'ai seulement dansé deux contre-danses qui ne m'ont fait aucun mal. J'étais coiffée et habillée comme avant que d'être grosse, et à l'avantage de ma figure, qui est redevenue jolie, à ce que tout le monde dit. »

Parmi les hommages rendus à ce renouveau de beauté, il en est d'un caractère plus tendre. Que la princesse les eût ou non permis, ils ont dû lui être fort agréables. On ne peut, il est vrai, reconnaître à travers la brume des réticences qui voile la fin de sa lettre, vers quelle amoureuse intrigue son cœur dérivait. Toujours est-il qu'au milieu des illuminations, de la musique, des danses et de l'universelle joie qui remplissait Chantilly, Bathilde d'Orléans a été absorbée dans la pensée de quelqu'un qui n'était point le duc de Bourbon. Un incident, relatif au mystérieux personnage, l'a empêchée de dormir, ses sentiments de tendresse ayant pris encore de nouvelles forces depuis la veille : « Il était charmant », dit-elle, « je n'ai pas cessé de le regarder, et c'est toujours aux dépens de mon repos. »

C'est, probablement, afin d'éloigner des souvenirs intempestifs que la duchesse de Bourbon a fait rayer du programme des représentations qu'on va donner sur le théâtre de Chantilly, *l'Amoureux de quinze ans*, la pièce naguère écrite à la glorification de son mariage. Elle en informe Mme de Laval : « Nous jouerons *le Roi et le Fermier*, dit-elle, et l'on vous destine le rôle de la vieille. »

Pauvre princesse ! le fils qu'elle avait souhaité d'un si ardent désir, le fils dont la naissance avait été pour elle

comme une réparation du destin, le fils qui devait sécher ses larmes, consoler son cœur, embellir sa vie, ne parvenait même pas à l'arracher aux inquiétudes de sa pensée et au trouble de ses tentations !

A la vérité, le duc d'Enghien n'était pas encore capable de tenir sa partie dans le doux commerce qu'échangent l'amour maternel et l'amour filial. L'arc de ses lèvres s'infléchissait sans doute en un vague mouvement de plaisir, la fixité de ses yeux s'éclairait d'une imprécise lueur de compréhension, lorsque, s'approchant de lui, la jeune femme, pour l'amuser, faisait chatoyer les pierreries de ses bagues ou sonner, comme des clochettes, les pendeloques de ses bracelets. Mais savait-il seulement qu'elle fût sa mère? Son berceau n'était pas auprès d'elle, il n'habitait pas le même toit.

Le prince de Condé avait, en effet, décidé que le duc d'Enghien aurait, à Chantilly, la résidence particulière qui seyait à l'héritier présomptif d'une branche royale. Il avait donc chargé, par avance, ses architectes de bâtir, à quelque distance du grand et du petit château, un troisième château pour le fils de son fils. Grâce à ces dispositions magnifiques, le nouveau-né, à l'heure même où il poussait ses premiers vagissements, avait eu son palais à lui.

Depuis lors, le duc d'Enghien n'était présenté à la duchesse de Bourbon qu'à des instants rares et comptés. On le lui apportait sur des coussins de soie et de dentelles, paré d'étoffes somptueuses. Des mains attentives, prudentes, peureuses, formaient autour de lui comme un rempart mouvant : c'est qu'il était le fragile et précieux espoir du nom, de la fortune et de la splendeur de sa race ; le lien menu qui rattachait les gloires du passé aux promesses de l'avenir, le souffle frêle qui semblait perpétuer, avec leur vaillance, l'âme des ancêtres. Et la mère ne pouvait pas être mère, mais seulement princesse devant le léger assemblage de chair et de muscles, où, lentement, ce miracle d'hérédité s'ébauchait. Il lui était à peine loisible d'y toucher ; on le lui enlevait comme si une caresse trop vive eût risqué d'en compromettre l'irréparable ténuité.

Ah! si, pareille aux femmes du peuple, l'altesse sérénissime eût pu garder dans ses bras son petit enfant; si elle l'eût emmailloté, pomponné, bichonné à sa guise, ses baisers allant se nicher dans toutes les fossettes du corps mignon jeté, comme une touffe d'aubépine, au travers de ses genoux, elle eût senti qu'il était autrement sa chose, et sans doute lui aurait-il tenu lieu de tout. Mais il fallait attendre qu'il grandît, qu'il parlât, qu'il exprimât une pensée, un désir, pour qu'elle osât revendiquer ses droits.

Et alors, l'aïeul, le père, le gouverneur, le précepteur, l'innombrable phalange des maîtres ne les lui disputeraient-ils pas encore? Déçue comme épouse, s'attendant à l'être comme mère, Bathilde d'Orléans rêva d'une île de bonheur, entre ces deux naufrages.

Cependant, l'agitation que la résistance du Parlement avait suscitée dans le royaume commençait à s'apaiser. A la fin de 1772, le prince de Condé faisait sa soumission au roi. Accompagné du duc de Bourbon, il était reçu sérieusement, dignement, par Louis XV. Il allait ensuite rendre ses devoirs à la famille royale, conduit par le comte de la Marche.

Les autres princes, moins empressés à provoquer une réconciliation dont l'ajournement ne pesait pas tant à leur esprit d'indépendance, taxaient de défection les démarches des Condés. Ils suivaient néanmoins leur exemple bientôt après, trouvant plus sûr, et plus agréable aussi, de ne point éterniser leur brouille avec Versailles, car le plaisir les y rappelait autant que l'intérêt.

Dès lors, la duchesse de Bourbon reparut à la cour. Elle était trop femme pour ne pas être charmée d'y récolter une plus abondante moisson d'hommages.

Le duc de Bourbon éprouvait un égal agrément à fréquenter à nouveau des lieux où les occasions d'être aimable, avec profit, n'étaient jamais bien longues à s'offrir. Au surplus, pour en redevenir le familier, il fallait traverser Paris et y faire quelque séjour. Or là, mieux que partout ailleurs, il avait ses coudées franches. Le palais paternel,

isolé sur les bords de la Seine, vaste comme une ville et pourvu d'une multitude d'entrées et de sorties, lui ménageait toutes les félicités que pouvait souhaiter un coureur de guilledou. La plupart du temps, d'ailleurs, il ne répugnait pas à faire parade de son inconduite. Les habitués des promenades et des théâtres le voyaient sans cesse à la quête du bon vouloir des déités à la mode. Il paraît qu'en véritable altesse il comptait assez volontiers sur le prestige de son rang pour entrer en arrangement avec ces belles.

La princesse de Chimay, écrivant de Paris à son mari, le 4 février 1773, lui dit, à propos d'une des amoureuses campagnes entamées par le trop jeune père du petit duc d'Enghien :

« Tout le monde court après Mlle Raucourt : le marquis de Brancas lui a offert 100.000 francs d'argent comptant et 15.000 livres de rente. On assure que M. le duc de Bourbon se met sur les rangs des soupirants. Je doute qu'il soit du nombre des donnants ; les princes ordinairement ne sont pas magnifiques. »

Si la duchesse de Bourbon n'eût eu que des danseuses et des actrices pour rivales, elle ne se fût probablement pas départie de la réserve un peu hautaine qu'elle gardait vis-à-vis de son infidèle époux. Le voir tomber sans cesse, papillonnant et futile, aux bras de telles créatures, était assurément pour elle un sujet d'amertume. La supériorité qu'elle s'attribuait, à bon droit, sur elles, l'empêchait, du moins, de donner cours à sa jalousie. Il lui semblait qu'elle les eût honorées par un dépit formulé, ou une rancune ouverte.

Comme la sultane dont l'ennui se traîne en la solitude de ses beaux appartements, mais dont l'orgueil se console à la pensée que la trahison de son maître ne va qu'à des esclaves, elle refoulait ses larmes et ses plaintes, dans l'espoir que le bien-aimé lui reviendrait, écœuré et las de tout ce commerce de galanterie vulgaire. Quand elle s'aperçut qu'il n'y renonçait que pour ouvrir boutique de séductions dans le monde et trafiquer d'amour avec des personnes de qualité, elle ne

put se contenir. Ce qui surtout la fit éclater, c'est que le duc, pour débuter en ses nouvelles affaires et inaugurer sa clientèle élégante, s'en prit à la compagne, à l'amie qu'elle avait jusque-là vantée, prônée, portée aux nues. Oui, cette petite Mme de Canillac qu'elle avait recueillie, qu'elle avait attachée à son service d'honneur, de préférence à tant d'autres, mieux nées et mieux qualifiées, qu'elle affectionnait d'une tendresse particulière, et qu'elle comblait journellement de ses bienfaits, le duc de Bourbon s'était avisé de la courtiser, et, tout de suite, la perfide avait ouvert les bras, tendu les lèvres à l'enjôleur. Cette double forfaiture se perpétrait au foyer conjugal. L'opprobre en était à peine suspendu par la présence de la princesse. Elle s'indigna de tant d'audace; si violente fut sa colère que tout Chantilly trembla.

CHAPITRE VI

Mme de Canillac est congédiée. — Dispositions prises à cette occasion par le duc de Bourbon. — La comtesse Julie de Sérent. — Indulgence de la cour pour les écarts des mœurs. — Liaison du prince de Condé avec la princesse de Monaco. — Algarade au bal de l'Opéra entre la duchesse de Bourbon et la princesse d'Hénin. — Le chevalier de Coigny. — Il est renvoyé à son régiment, tandis que la duchesse de Bourbon est exilée à Chantilly. — Lettre du duc de Chartres à sa sœur. — Le bruit court que le duc d'Orléans va se remarier. — Mme de Montesson et Mme de Genlis. — Inquiétudes de Mlle le Marquis. — Réception au château de Villers-Cotterets. — Aventure de chasse. — Gros père! — Le duc d'Orléans amoureux de Mme de Montesson; elle excite sa passion. — Mot de Mme du Barry au duc d'Orléans. — Il épouse secrètement Mme de Montesson. — La duchesse de Bourbon à Villers-Cotterets.

Un tel déchaînement ne pouvait paraître que très étrange à une époque où, sauf des exceptions rares et tournées en moquerie, quand elles n'étaient pas tenues pour suspectes, les gens du grand monde s'étaient accoutumés à considérer le mépris de la fidélité conjugale, — cette vertu bourgeoise, — comme le complément des privilèges séculaires et le cachet de la suprême distinction dont ils se targuaient.

Revenus de la stupeur que cette violente sortie avait causée, le prince de Condé et le duc de Bourbon avisèrent à en tempérer le scandale et à en conjurer le ridicule. Ils reconnurent qu'il était opportun d'accorder une réparation à l'impétueuse susceptibilité de la fille du duc d'Orléans, mais ils estimèrent, en même temps, que leur condescendance ne evait pas aboutir à l'établissement de sa tyrannie chez eux.

En conséquence, Mme de Canillac, mise en demeure de quitter la place, reçut les honneurs de la guerre. On lui fit des présents, et, par les puissants appuis qu'on lui ménagea, la jolie écervelée, dont la grâce de poupée se dérobait en quelque sorte aux stigmates de l'adultère, obtint l'incroyable faveur de passer, sans transition, au service de Mme Elisabeth, ce flambeau de vertu, ce lis de pureté. D'autre part, M. de Canillac, que sa légèreté, son esprit futile, son désir de plaire, son ambition d'arriver, ne classaient point parmi les maris chatouilleux, fut récompensé de son aveuglement ou de sa complaisance. On lia son destin, pour le présent et pour l'avenir, à la haute domesticité du duc de Bourbon ; il trouvait là de souples attaches par lesquelles ne risquait pas d'être gênée son élégance de petit-maître vaniteux et intéressé.

La très intime amie de la maison, la princesse de Monaco, rend compte de ces dispositions dans une lettre qu'elle adresse, le 3 mai 1773, à la marquise da la Vaupalière :

« Le petit de Canillac a la survivance de M. de Puységur avec les appointements et gratifications, jusqu'à ce qu'il ait la charge. Mme de Bourbon étant très mécontente, Mme de Canillac se retire. Le prince de Condé lui donne deux mille livres de pension. Elle part pour la campagne avec Mme de la Force, qui la prend chez elle. Sa place a été donnée le même jour à Mme de Sérent, fille de Mme de Nesle et nièce de Mme de Fontette. »

Le comte de Puységur était alors premier gentilhomme de la chambre du duc de Bourbon. Réserver sa succession éventuelle à M. de Canillac, qu'on retenait près de soi en lui adoucissant, au moyen d'une grosse rémunération, l'ennui de l'attente, c'était jeter, en quelque sorte, par-dessus le banissement de Mme de Canillac un pont qui permettrait la reprise commode d'agréables relations. L'on pensait, non sans en avoir fait le sournois calcul, qu'il serait malaisé d'empêcher l'absente de vouloir de temps à autre rejoindre, à la faveur de l'*incognito*, l'homme dont elle portait le nom et appréciait les procédés.

L'amant se flattait d'avoir sa part de l'agrément que procurerait au mari les retours mystérieux de la belle disgraciée. Si ces combinaisons n'avaient rien d'honorable, le choix de Mme de Sérent, pour remplacer Mme de Canillac, ne pouvait inspirer que du respect. Décidée, quoique jeune encore, à ne point renoncer au célibat, damée par un brevet du roi, et autorisée à porter le titre de comtesse, Mme Julie de Sérent était d'aussi sûre vertu que de bonne lignée. Une humeur charmante parait d'un éclat printanier la féconde culture de son intelligence. Elle se distinguait surtout par la bonté de son naturel et la force de ses attachements. Dès le premier instant, elle se voua corps et âme à la duchesse de Bourbon; elle ne la quitta plus. Elle traversa avec elle la plus effroyable période de notre histoire, et l'accompagna volontairement sur la terre d'exil, consolatrice chrétiennement inspirée de ses pires douleurs. Le dévouement de l'une et la reconnaissance de l'autre se fondirent dans une union que la mort seule put rompre.

Il y aurait lieu d'être grandement surpris, si l'on ne tenait compte du lamentable affaissement des mœurs à la fin du XVIIIe siècle, qu'un homme du caractère élevé et de la scrupuleuse droiture du prince de Condé, ait prêté la main au machiavélique libertinage du duc de Bourbon. La manière dont se clôturait la révolution du palais, qui avait momentanément troublé la belle ordonnance de Chantilly, était choquante à coup sûr. Mais, alors, les esprits du plus rare mérite ne croyaient pas faillir à leurs principes en s'abandonnant à des compromissions d'alcôve. Les vices les plus éhontés n'étaient, à leur point de vue, que bagatelle, affaire de jeunesse, suite inévitable de l'organisation de la société mondaine. Ils se prétendaient chrétiens, pour la plupart, et l'étaient sans doute au fond de l'âme. Leur foi malheureusement s'éclipsait devant leurs faiblesses : c'était une étoile, voilée par la brume des passions. Elle ne réaparaissait, d'ordinaire, que pour éclairer leur repentir à l'heure suprême où le souffle des tombeaux entr'ouverts balayait autour d'eux les rêves amolissants et les coupables erreurs.

Le prince de Condé n'avait d'ailleurs pas échappé, lui-même, à la contagion de son temps. Trois ans à peine après son mariage avec la plus belle et la plus accomplie des princesses, Charlotte-Godefride-Elisabeth de Rohan-Soubise, il s'était exposé à ce que le marquis d'Argenson lui décochât ce trait acéré : « Voilà déjà le prince de Condé infidèle ; il a épousé sa femme par amour, il lui a fait deux enfants ; elle en est aimée, et il entretient une courtisane ! Tels sont les abus de la mode et du mauvais exemple ! »

En effet, Louis-Joseph de Bourbon n'avait pris une maîtresse qu'en imitateur des grands personnages de la cour, pour être du bel air, comme on disait alors.

Mais il ne chérissait, d'une véritable tendresse, que la mère de ses enfants. Quand il la perdit, si jeune et si belle, les deux orphelins qu'elle lui laissait, encore en bas-âge, ne purent qu'imparfaitement combler le vide où sa mort l'avait plongé.

Le cœur désemparé du prince eut besoin d'une autre affection. Mme de Monaco ne demanda qu'à le consoler. Elle n'était pas heureuse ; victime, ainsi que tant de femmes de son rang, d'une union mal assortie. Leurs larmes confondues se séchèrent au rayonnement de leur mutuel amour. Mme de Monaco n'étant pas libre à cette époque (elle ne devint veuve qu'en 1780), le prince de Condé ne pouvait songer à régulariser, par un mariage, la liaison qu'il avait avec elle. Cette liaison avait donc un caractère de clandestinité qui ne tournait pas à la considération de Mme de Monaco ; sa situation était très fausse au Palais-Bourbon et à Chantilly. Elle parut, d'ailleurs, se contenter du crédit de médiocre aloi qu'elle y exerçait. De son côté, le prince de Condé s'accoutuma à la situation équivoque que Mme de Monaco occupait chez lui.

Et il fallut qu'elle lui témoignât, durant de longues années, un dévouement sans bornes, et que l'émigration lui rendît sa sollicitude plus nécessaire pour qu'il se décidât à assurer la consécration religieuse à cette vieille cohabitation.

Dans cet état de choses, le duc de Bourbon ne recueillait

pas auprès de son père les enseignements et les exemples qui lui auraient été si utiles. Bon chien chasse de race, lui disaient sans doute ses courtisans, et il était trop épris de vénerie pour ne point trouver l'à-propos charmant.

Quoi qu'il en soit, il avait donné une satisfaction apparente à la duchesse de Bourbon; la paix boîteuse de son ménage aurait pu dès lors se maintenir. Mais, mal inspiré ou trop docile aux incitations de son entourage, qui souhaitait peut-être une nouvelle tempête afin de mieux pêcher en eau trouble, il imagina de pousser contre sa femme une attaque semblable à celle qu'elle avait engagée contre lui. Un incident, dont on parlait encore, servit de prétexte à ses représailles.

La duchesse fréquentait les bals de l'Opéra comme toutes les dames de la cour. Au dernier carnaval, elle y avait eu une violente algarade avec la princesse d'Hénin, et les nombreux témoins de leur querelle s'en étaient si fort amusés qu'ils l'avaient racontée le lendemain à tout Paris, prêtant d'ailleurs, aux deux princesses, un langage plus usité à la halle que chez le roi. Le sujet de la dispute était, disait-on, le chevalier de Coigny, dont chacune de ces dames revendiquait pour soi, à titre exclusif, les assiduités galantes et les amoureux hommages. Ce beau cavalier, guidon des gendarmes bourguignons, avait, paraît-il, gagné conjointement leurs bonnes grâces. Mais c'était Mme de Bourbon qui l'emportait.

Flatté sans doute de la tapageuse histoire dont il avait été le héros, ce séduisant officier redoublait d'empressement auprès d'elle. Il était de toutes ses réunions et de tous ses plaisirs. Le duc de Bourbon affecta d'en prendre ombrage et porta son mécontentement au pied du trône. Louis XV voulut bien reconnaître avec lui que la situation n'était plus tolérable. Le royal amant de Mme du Barry se faisant, par un contraste étrange, le régulateur des bonnes mœurs dans sa famille, imposa pour pénitence à la princesse Bathilde de ne plus se montrer à la Cour et de rester à la campagne jusqu'à ce qu'il en eût décidé autrement. Aussitôt les coups

de langue redoublèrent, et les plumes se mirent à courir, la bride sur le cou :

Dans ses souvenirs d'un chevau-léger de la garde du roi, Louis-René de Belleval, marquis de Bois-Robin, écrit à la date du 18 juin 1773 :

« On assure que Mme la duchesse de Bourbon vient d'être exilée à Chantilly pour une intrigue galante avec le chevalier de Coigny. Celui-ci aurait également reçu l'ordre de se rendre à son régiment et de ne pas revenir sans la permission du roi. Ce ne serait, pour la duchesse de Bourbon, qu'un prêté pour un rendu, car le duc de Bourbon, tout jeune qu'il est, a déjà plusieurs maîtresses. »

Trois jours plus tard, le peintre David portait la nouvelle à la connaissance du baron de Beckers, un diplomate qu'il tenait au courant des affaires de la Cour, et, suivant l'usage en pareil cas, l'amplifiait : « J'ai oublié, dans ma dernière lettre à Votre Excellence, d'avoir l'honneur de lui mander l'exil, à Chantilly, de Mme la duchesse de Bourbon. On lui reproche plusieurs faiblesses de cœur avec différentes personnes. »

Il est vraisemblable que la princesse méritait bien quelques critiques ; ses jolies mains avaient dû allumer le feu d'où sortait cette fumée. Mme d'Oberkirch, qu'elle eut pour amie et qui fréquentait chez elle sur le pied d'une grande intimité, disait, toutefois, à sa décharge, quelques années plus tard : « Jamais femme ne fut plus mal ni plus injustement jugée ; elle conserve dans son cœur un amour profond et vrai pour son mari, quoiqu'elle en ait été malheureuse à mourir. On lui a prêté des aventures. Je n'ai jamais rien vu qui pût le faire penser ; mais, en tout cas, il y avait dans son fait plus de légèreté que de mauvais vouloir. Si elle a manqué à quelque convenance, ce fut certainement pour chercher l'étourdissement et l'oubli. Elle voulut peut-être arracher de son cœur le trait empoisonné dont elle était blessée. Ne se sentant pas assez forte, assez parfaite pour se jeter dans les bras de Dieu et pour y trouver la consolation et le courage nécessaires, elle chercha à se lancer dans le tourbillon. »

Sérieuse ou non, l'équipée qu'on reprochait alors à la duchesse de Bourbon ne semble pas avoir beaucoup ému la maison d'Orléans. On en peut juger par le ton badin d'une lettre que le duc de Chartres écrivait à la jeune princesse dans ce temps-là, et qui témoignait, à l'égard du prince de Condé et du duc de Bourbon, plus d'ironie que de rancune :

« Non sûrement, ma chère sœur, je ne vous ai pas oubliée, car je vous aime de tout mon cœur. J'ai été chercher la vicomtesse de Laval pour savoir quand elle retournait à Chantilly. C'est une petite coureuse, qui court toujours, et que je n'ai pas trouvée. Au moyen de cela, je m'arrangerai, comme vous me l'avez recommandé, avec quelques gens de ma connaissance, pour vous arriver en force. Ce n'est pas que M. le prince de Condé, que j'ai vu hier à Versailles et à qui j'ai annoncé que je comptais aller bientôt à Chantilly, ne m'ait dit, avec un air assez gracieux, qu'il était charmé que sa société me convient mieux là qu'à Paris. J'ai été assez sage pour ne rien répondre, quoique j'aie été bien choqué que ce gaillard-là pût s'imaginer que c'était sa société que que j'y allais chercher, et que je fusse bien tenté de lui déclarer que je passais sur le désagrément que j'aurais de l'y trouver, parce que, sans cela, je serais trop longtemps sans vous voir.

« Votre hibou ne m'a rien dit du tout et m'a paru plus maussade que jamais. Adieu, ma chère sœur, je vous aime de tout mon cœur, comme je vous l'ai déjà dit, et cela est bien vrai. Je ne crois pas que j'aille vous voir encore de cette semaine, mais j'irai sûrement l'autre. Ecrivez-moi d'ici-là, car vos lettres me plaisent beaucoup. »

Une affaire plus importante que la relégation champêtre de la princesse Bathilde absorbait la frivolité du Palais-Royal. On s'y entretenait tout bas d'une nouvelle dont on n'était pas encore bien sûr, mais qui n'en passionnait pas moins les discussions et mettait les cervelles à l'envers.

Son Altesse Sérénissime Mgr le duc d'Orléans allait, disait-on, se remarier ; et cette décision paraissait bien singulière, car douze années s'étaient écoulées depuis le veuvage du

prince, et il ne lui en fallait plus que deux pour atteindre la cinquantaine.

Le duc d'Orléans avait paru si heureux de reconquérir sa liberté, à la mort de sa peu recommandable épouse, et il en avait si largement usé depuis, sa sensibilité et son amour-propre savourant, à la fois, la fin de ses infortunes, qu'on ne s'expliquait pas qu'à son âge et avec son expérience de la vie il pensât à se reforger des chaînes ; d'ailleurs il en avait déjà aux mains. Un amour éprouvé et fidèle le liait à sa maîtresse, Mlle le Marquis. Et l'ancienne danseuse était devenue plus qu'une bourgeoise opulente, presque une femme de qualité : sa particule nobiliaire, son nom discrètement sonore de Mme de Villemonble, son hôtel sur les grands boulevards et sa maison de campagne dans la verdure fleurie de la banlieue parisienne, son cercle de littérateurs et d'artistes, qui égayaient de leurs saillies les lambris de son boudoir et transformaient en salles de spectacle et de concert les retraites de ses bosquets : son carrosse, ses chevaux, ses laquais, sa table, aux recherches délicates, lui valaient une sorte de considération, mais, surtout, ses enfants, ses enfants, à qui elle faisait donner une éducation aristocratique, dont elle surveillait les manières, le ton, le langage, gravement et tendrement, et qui la dédommageaient de ses soins par leur jolie tournure, leur savoir précoce, leur affinement exquis d'héritiers de bonne maison.

De cette si douce liaison, l'habitude avait encore allégé le poids. La respectabilité dont elle était entourée, la confiance et les égards qui l'accompagnaient, le souci des trois innocentes vies qu'elle avait allumées, auraient été, aux yeux du monde, de graves et séants motifs de solliciter, pour elle, l'indulgente sanction de l'Eglise. Mais il eût fallu que l'orgueil d'un Bourbon ne fût point en cause.

Or jamais, très haut, très puissant et excellent prince Mgr Louis-Philippe d'Orléans, premier prince du sang, duc d'Orléans, de Valois, de Chartres, de Nemours et de Montpensier, comte de Vermandois et de Soissons, gouverneur et lieutenant-général pour le Roi en la province du Dau-

phiné, chevalier de ses ordres et de la Toison d'Or, n'eût admis que ces titres magnifiques fussent accolés sur des registres paroissiaux, au nom roturier d'une le Marquis, quoique muée en dame de Villemonble, roulant équipage et portant paniers. Jamais le père du duc de Chartres et de la duchesse de Bourbon n'eût consenti à donner officiellement, pour belle-mère à ses enfants, une ancienne ballerine, s'étant jadis livrée sur le théâtre à de lascifs entrechats devant un public émerillonné par ses courtes jupes de gaze et son maillot couleur de chair. Un mariage morganatique eut, lui-même, été un scandale. Les membres de la plus vieille et de la plus illustre maison de l'Europe n'imitaient pas les principicules d'Allemagne ; au reste, le roi de France ne l'eût pas permis. Il voulait bien, par une auguste tolérance, ne se point opposer à la légitimation des enfants (car c'était prendre modèle sur lui que de reconnaître ses bâtards) ; mais la mère, tirée de la vase du peuple, devait rester concubine.

Louis-Philippe, qui était réellement décidé à convoler en secondes noces, ne songeait donc pas à l'ex-danseuse de la Comédie Italienne, quand il voulait qu'une autre femme chaussât les mules et occupât le lit de la feue duchesse d'Orléans. Il n'avait pas non plus jeté ses vues, comme on l'aurait pû croire, sur une princessse inscrite en tête de l'Almanach Royal. L'élue de son cœur avait lieu de s'estimer heureuse d'être l'héroïne d'un roman. Noble, elle ne l'était pas de façon retentissante, mais, par son intelligence et son savoir-faire, elle avait réussi à s'établir sur un très grand pied dans le monde. On la citait parmi celles que l'on y traitait en reines.

Veuve du marquis de Montesson, elle se nommait, de par sa naissance, Charlotte-Jeanne Béraud de la Haye de Riou et se prétendait issue des preux de l'Armorique. Les généalogistes assuraient qu'il en fallait beaucoup rabattre.

Née en 1737, elle avait été mariée, à dix-neuf ans, à un homme qui en avait soixante-seize, et cette énorme disproportion d'âge n'était pas seule à différencier le couple. La

vie, la fraîcheur, la santé resplendissaient en Mlle de Riou; l'esprit, l'imagination, la finesse complétaient sa séduction. Décrépit, goutteux, asthmatique, alourdi par l'embonpoint et noyé dans la graisse, les traits déplaisants, l'humeur quinteuse, les goûts vulgaires, M. de Montesson formait un contraste pénible avec sa jeune épouse. On eût dit une rose printanière souillée par de limaciennes amour. Du moins le marquis de Montesson avait un passé militaire très honorable. Brigadier des armées du roi, il jouissait, en outre, d'une immense fortune. Mlle de Riou n'avait point de dot et adorait le monde. Elle comprit le parti qu'elle pourrait tirer de ces avantages. Ce fut la raison de son sacrifice. Tout de suite, elle s'était frayé un chemin dans la société; s'insinuant, se faufilant jusque chez les princes. La distinction de son rang, le charme de sa personne, de la mesure et du tact, des airs doux et reconnaissants, qui cachaient, sous des apparences d'humilité, la passion de parvenir, n'avaient pas tardé à lui ouvrir toutes les portes. Elle fut bien vue des altesses, mais elle tenait surtout à se rendre sympathique au duc d'Orléans. Il avait perdu sa femme; selon toute vraisemblance, elle survivrait à son mari. Savait-on ce qui pourrait résulter de la coïncidence de ces deux veuvages? L'heure, toutefois, n'était point venue de brusquer les choses. L'ambitieuse jeune femme se borna à resserrer, de son mieux, ses relations avec le Palais-Royal. Elle chercha à gagner les bonnes grâces du fils, afin de jouir plus aisément de celles du père. Elle manœuvra si bien qu'elle fît attacher à la duchesse de Chartres, par le prince son époux, une parente qu'elle n'aimait guère, dont elle était même un peu jalouse, mais qu'elle trouvait opportun de laisser entrer avant elle dans la maison, afin d'y avoir une alliée qui lui en remettrait les clefs, quand elle n'aurait plus rien à désirer pour soi. C'était Mlle Ducret, mariée au comte de Genlis, son neveu. Cette jeune personne, jolie, spirituelle, et d'une rare intelligence, avait, s'il est permis de parler ainsi, l'intrigue dans le sang. Elevée par une mère sans scrupules, elle s'était déjà fort poussée dans le monde, tournant les obstacles, lorsqu'elle ne

les pouvait point franchir. Ce que Mme de Montesson avait prévu s'était réalisé. Mme de Genlis, devenue la maîtresse du duc de Chartres, avait reconnu tout l'avantage qu'il y avait, pour leur prospérité commune, à se mettre de connivence avec celle qu'elle appelle sa *tantâtre*, dans ses *Mémoires*, et elle avait favorisé, autant qu'elle l'avait pu, les nouvelles visées conjugales de la veuve éventuelle du vieux marquis de Montesson, estimant que la puissante protection et les faveurs rémunératrices du duc d'Orléans seraient, en cas de succès, monopolisées dans la famille.

Mais le père du duc de Chartres ne se montrait que bienveillant, et on le voulait amoureux. Ce n'était point facile de le détacher de sa maîtresse. Mise au courant du péril par l'espionnage vigilant des partisans qu'elle avait au Palais-Royal, ou avertie par les pressentiments que les âmes, vouées à l'amour accueillent avec une effusion si douloureuse, Mme de Villemonble s'efforçait de retenir le prince, par l'ascendant de son autorité morale, à défaut du prestige de sa beauté, déjà au déclin. Le très frais, très pur et très aimable épanouissement de ses trois enfants jetait d'ailleurs, sur ses attraits décroissants, le charme du printemps. Elle s'entourait d'eux pour recevoir leur père, elle lui vantait leurs mérites et leurs progrès, cherchant, dans sa sollicitude, ce qui pourrait augmenter la sympathie qu'ils inspiraient naturellement. Par ces tableaux de vie familiale et de bonheur intime, elle tentait d'émouvoir un cœur qu'elle avait plus de souci de conserver pour eux que pour elle-même. La bonté du duc d'Orléans le portait à s'attendrir. Les larmes lui venaient aux yeux, et c'était pour Mme de Villemonble la rosée bénie qui faisait refleurir ses espérances. Mais l'âme impressionnable du duc d'Orléans ployait sous la faiblesse. Il prêta l'oreille à une cabale; elle lui persuada qu'il n'était point décent que son fils, Mgr le duc de Chartres, se rencontrât toujours, chez lui, avec une ancienne danseuse. Il pria en conséquence Mme de Villemonble de ne plus venir au Palais-Royal, à Bagnolet, et dans les autres résidences où il lui avait donné tant de fêtes. Il essaya toutefois d'atté-

nuer l'amertune de cette décision, en l'assurant que leurs rapports se maintiendraient sur le même pied, et qu'il continuerait à se rendre régulièrement chez elle. Enhardis par une première victoire, les ennemis de Mlle le Marquis poursuivirent leur œuvre. Ils suggérèrent au prince la résolution de ne point demeurer seul dans les somptueuses demeures d'où il bannissait sa maîtresse, et d'y réunir les femmes de qualité que sa liaison avouée avec une créature en avait éloignées. Une trop longue éclipse avait obscurci l'éclat de leur présence, en ces lieux faits pour servir de cadre aux triomphes mondains; il était temps qu'entourées, comme il seyait, Mme la duchesse de Bourbon et Mme la duchesse de Chartres y reprissent leur place.

Magnifiquement réédifié par François Ier et entretenu avec une rare sollicitude par la Maison d'Orléans, Villers-Cotterets était un des plus agréables séjours du prince. Il annonça que des voyages sur invitation s'y renouvelleraient. Depuis la mort de la feue duchesse, on n'avait guère vu se mêler à la troupe coutumière des gentilshommes de la chambre du duc et des officiers de ses régiments que des écrivains et des artistes, tout à fait disposés à fermer les yeux sur la situation irrégulière de Mme de Villemonble. N'avaient-ils pas un protecteur à ménager? Au reste, la maîtresse du duc d'Orléans leur était, elle-même, bienveillante; ils étaient charmés de lui dédier leurs œuvres, à défaut d'autre divinité. A l'avenir, c'était l'Olympe de Versailles qui allait exciter leur verve et enflammer leur inspiration. Ils avaient donc bien fait d'attendre.

De brillants équipages, à la livrée et aux armes des femmes les plus en vue de la Cour, sillonnèrent, dès lors, la route de Paris à Villers-Cotterets. Mmes de Luxembourg, de Gramont, de Beauvau faisaient partie de ces élégantes carrossées, et aussi Mme de Montesson, que personne ne s'étonnait de voir en compagnie des duchesses, tant elle se trouvait à leur niveau par sa grande situation dans le monde.

De superbes chasses étaient données en l'honneur des charmantes invitées du château.

Il arriva que, par une lourde et orageuse après-dînée, un fougueux laisser-courre emporta, au loin, la société du duc d'Orléans. Le prince chargea un officier de sa vénerie d'aller prendre des informations sur le cerf et sur les chiens. Voilà qu'aussitôt, et comme fortuitement, une amazone déboucha dans le carrefour où il avait arrêté son cheval. C'était la séduisante marquise. Le duc d'Orléans lui offrit de mettre pied à terre, en attendant les renseignements des piqueurs. Ils avisèrent, à quelques pas, sous la ramée, un frais tapis de mousse, et s'y assirent « pour prendre l'ombre ». Le duc d'Orléans souffrait beaucoup de la chaleur, à cause de son embonpoint. Etant en nage, il s'excusa auprès de sa compagne de chercher un peu ses aises ; déboutonna son habit, ôta son col, respira, souffla, avec une bonhomie si heureuse et un soulagement si comique que la belle écuyère éclata de rire et l'appela « gros père » ! Mais tant de gaîté et de gentillesse rachetait cet oubli des convenances, que le prince n'en fut pas le moins du monde offusqué. La boutade, au contraire, fut si fort à son goût que, dès l'instant, il ressentit pour Mme de Montesson l'amour qu'elle n'avait pas réussi à allumer jusque-là dans son cœur. Belle et attrayante à l'instar des nymphes, elle avait fait mieux que d'user de leur poétique langage; à un prince d'une bonasserie quelque peu vulgaire, elle avait parlé sur le ton qui convenait pour l'amadouer. Et de fait, le duc d'Orléans, grand amateur de comédie, entrait si facilement dans la peau des paysans ou des valets, sur la scène, qu'il ne pouvait qu'apprécier la familiarité d'un propos dont ses modèles préférés se fussent joyeusement ébaudis au fenil ou à l'antichambre.

Mme de Genlis, à qui nous avons emprunté ses crayons pour tracer une ébauche du sous-bois, où s'éveilla brusquement la passion du duc d'Orléans pour Mme de Montesson, dit qu'il n'échappa plus au pouvoir de l'adroite marquise. Toutefois, il ne pensait pas à lui offrir sa main, et, l'idée lui en fût-elle venue, qu'il n'eût pas été en mesure d'y donner suite, M. de Montesson continuant à traîner sa vieillesse podagre. Mais il

ne doutait pas que la belle ne fût pleinement satisfaite de supplanter Mlle le Marquis. Elle, du moins, n'aurait pas à lutter contre le souvenir d'une condition inférieure et d'un passé louche. Grâce à sa naissance et à son rang, elle demeurerait entourée de femmes de qualité, lesquelles n'étaient jamais bien dures pour les écarts de conduite de leurs égales. Le duc d'Orléans se proposait d'assurer à Mme de Montesson, au Palais-Royal, la situation brillante et enviée que le prince de Conti, son beau-frère, devenu grand-prieur de France, avait faite, au Temple, à Mme de Boufflers, cet arbitre de l'élégance et du bon ton, qu'en leur dévotieux enthousiasme les familiers du lieu n'appelaient pas autrement que l'*idole* ou la *divine comtesse*.

Mais ces flatteurs projets n'avaient pas souri à Mme de Montesson. Par vertu, peut-être, par ambition, certainement, elle aimait mieux en rester aux plus nobles et plus fécondes espérances où elle s'était d'abord complue. Pour parvenir à son but, l'attente serait sans doute longue, et les moyens difficiles; qu'importe, elle avait de la constance, et puis elle était de celles qui savent qu'en refusant tout on peut souvent tout obtenir. Elle déploya les artifices de sa coquetterie, de manière à tenir le pauvre prince en haleine, à irriter, à exaspérer son désir. Quand, à force d'hommages, de prières, d'humilité et de soumission, il se persuadait, en tremblant, qu'il avait apaisé les rigueurs de la cruelle, celle-ci se dérobait brusquement.

Piquer la jalousie du duc d'Orléans parut également utile à Mme de Montesson. Un gentilhomme, le comte de Guines, que son esprit et son talent de musicien faisaient rechercher des belles mondaines, lui témoignait un de ces sentiments dont la Cour, toute frivole qu'elle fût, ne pouvait s'empêcher d'admirer la force et la persévérance. Elle s'y montrait sensible ou indifférente, selon qu'il était nécessaire d'inquiéter ou de rassurer le prince.

Cependant, M. de Montesson, parvenu à l'âge de quatre-vingt-dix ans, se décidait à quitter ce bas-monde. Sa veuve, peu éplorée, n'en alla que plus vite en campagne. Elle

affolait son adorateur par l'inégalité de son humeur et de son accueil, l'éblouissant, à certaines heures, de sa gaîté et de sa grâce, ne lui adressant pas une parole, à d'autres, comme abîmée dans sa rêverie ou sa tristesse.

Elle avait paru un instant lui sacrifier le comte de Guines; elle le lui opposa de nouveau. Le duc d'Orléans finit par se rendre compte qu'elle n'exaucerait jamais ses vœux, à moins qu'elle ne devînt sa femme. Mais, dans sa faiblesse et son irrésolution, il n'osait briser les entraves qui empêchaient son amour exacerbé de l'élever jusqu'à son rang. Les plaintes et les reproches de Mme de Villemonble navraient, par avance, son cœur loyal et tendre. Il craignait, en rompant avec celle-ci, de se voir frustré de la reconnaissance des enfants qu'il avait d'elle et qu'il chérissait. Aussi bien, le pauvre prince n'ignorait pas que les torches de l'hyménée auraient peine à incendier une autre barrière : l'autorité du roi, du roi jaloux de la grandeur de sa Maison. Consentirait-il jamais à ce que la veuve, médiocrement née, d'un simple brigadier de ses armées, devînt duchesse d'Orléans et première princesse du sang ? L'adhésion était douteuse, et le courroux presque certain.

Ne sachant à quel parti se résigner, le bon prince ne trouva rien de mieux que d'aller solliciter l'avis et la protection de Mme du Barry. La puissante et triviale favorite, amusée de son trouble, lui cria : « Epousez toujours, gros père, après l'on verra! »

L'apostrophe lancée naguère, en la forêt de Villers-Cotterets, par la mutinerie de Mme de Montesson, avait fait fortune. Mais la fille sans éducation qui avait gardé les vaches sur les coteaux de Vaucouleurs, avant que ses mains profanatrices eussent, à leur merci, la couronne de France, n'aurait pas été en peine de faire jaillir spontanément un propos incongru de ses lèvres carminées, et toujours vulgaires. Cette fois, le duc d'Orléans n'avait pas ri du mot. Seul, le conseil avait retenu son attention et épouvanté son incertitude. Epouser! Mais cela ne se pouvait que devant l'autel. Or, un prêtre se hasarderait-il jamais à donner la

bénédiction nuptiale au premier prince du sang, s'il n'était, au préalable, muni de l'autorisation du roi? Assurément non. D'autre part, Mme de Montesson était trop avisée pour qu'on la leurrât par un simulacre d'hyménée. La droiture du prince aurait, d'ailleurs, reculé devant un si bas stratagème.

Entre-temps, la marquise, désireuse de tranquilliser son soupirant malheureux, avait résolu de se séparer du comte de Guines. Savamment ménagée, la vacance de l'ambassade du roi à la cour de Prusse avait fourni l'occasion de cet éloignement. Le crédit du duc d'Orléans ayant tout arrangé, le gentilhomme évincé se consolait de son mécompte amoureux par une satisfaction de carrière.

Nonobstant, les affaires de Mme de Montesson n'avançaient toujours pas. Alors elle se décidait à frapper un grand coup, au moyen d'un expédient qui réussit souvent, quand la passion est en jeu, l'absence.

Elle prétextait le mauvais état de sa santé pour quitter Paris ; elle ne savait ce qu'elle éprouvait ; elle avait perdu le sommeil, et l'appétit lui faisait en même temps défaut. Invitée à la table du duc d'Orléans, elle affirmait ne pouvoir toucher aux mets les plus délicats. Le prince s'inquiétait, allait chez elle pour savoir si une telle abstinence n'achevait point de ruiner ses forces. Et peu s'en fallut qu'il ne la surprît en train de réconforter son jeûne de commande par l'absorption gourmande d'une savoureuse rôtie au vin. La caméristeaux abois avait tout juste le temps de cacher, sous le lit de sa maîtresse, la large écuelle de vermeil. Mais la Faculté aidait aux projets de la belle vaporeuse. Elle l'envoyait aux eaux, très loin, dans les Pyrénées. En vain, le prince exprimait-il des doutes sur l'opportunité de cette cure. Mme de Montesson ne voulait rien entendre. Elle se mettait en route pour Barèges, abandonnant le duc à un chagrin dont elle espérait beaucoup. Elle était, en effet, convaincue qu'il ne tarderait pas à solliciter son retour. Elle y mettrait toutefois ses conditions. Comme elle l'avait prévu, les appels pressants, les prières émues arrivaient pareils à une troupe d'oiseaux plaintifs, en sa volontaire retraite.

Mais point ne s'exhalait encore le chant d'hyménée dont son impatience réclamait la douce harmonie.

Dès lors, son exil se prolongeait; et quand la station thermale ne pouvait plus la retenir sans amener des soupçons, elle voyageait, elle parcourait la France, à petites journées; elle passa la frontière; elle eût traversé l'Europe, elle eût été jusqu'à la Chine, pourvu que l'anneau nuptial la récompensât un jour de tant de fatigues et de peines. Mais enfin, soumis à sa volonté, le duc d'Orléans avait arrêté en Hollande cette course aventureuse. Mme de Montesson avait jeté un cri de triomphe et d'allégresse. Elle épousait le premier prince du sang!

Et c'était la nouvelle de Paris, au printemps de l'année 1773. Mme du Deffand s'en faisait l'écho, dans sa correspondance, à la date du 23 mai, avec une allusion discrète au dépit que l'événement devait causer à cette autre amante de prince, la comtesse de Boufflers.

« Est-ce que je vous ai jamais parlé de l'amour effréné de M. le duc d'Orléans pour Mme de Montesson? Il y a je ne sais combien d'années qu'il dure. L'honnêteté des mœurs de la dame, la pureté de ses sentiments, ou, si vous l'aimez mieux, son ambition, lui ont fait faire une résistance qui a déterminé le duc à l'épouser. Le chef de la famille a refusé son consentement; ainsi, selon nos usages, le mariage ne peut être qu'illégal; la femme ne saurait prendre le nom de son mari sans le consentement authentique dudit chef. Mais un mariage clandestin, visiblement caché, peut se faire et se fera sans doute, mais ce n'est point encore fait. La dame voyage à Spa, en Hollande, et ne sera de retour qu'au mois de juillet; et ce sera dans cedit mois que se fera la célébration, où il n'assistera que le nombre de témoins nécessaires.

« On prétend que le duc promit à son fils de ne conclure cette affaire que dans deux ans, du jour qu'il lui parlait, et ce terme expire au mois de juillet prochain. Sa passion, loin de se refroidir, n'a pris que de nouvelles forces. Si cette femme fait mal ou bien de consentir à un tel hymen, c'est un problème; les avis sont différents. Je suis de l'avis de

ceux qui l'approuvent? sa réputation demeure intacte. Si elle était d'une naissance illustre, elle aurait tort, parce que plusieurs exemples lui donneraient le droit d'être reconnue publiquement; mais une très petite demoiselle, veuve d'un petit gentilhomme, ne peut, sans extravagance, prétendre à un état qui pourrait, par la suite, la mettre au-dessus de tout le monde. Le sort des enfants, s'il en survient, est ce qu'il y a de plus embarrassant; ils ne seront point bâtards, puisqu'il y aurait un mariage en face de l'église, ils seraient inhabiles à succéder, puisque le mariage serait illégal. Il faudrait leur donner des rangs intermédiaires, mais alors, comme alors? Je ne sais ce que l'*Idole* pense de cette aventure et comment sa vanité se retournera. »

Renseignée sur le fond des choses, Mme du Deffand commettait une erreur, en assurant que Louis XV avait refusé son consentement au mariage de son cousin avec Mme de Montesson. Il s'était borné à le faire attendre. Le duc d'Orléans avait fini par triomphé de sa résistance, grâce à une importunité que l'amoureuse fièvre pouvait seule provoquer chez ce prince timide. Le roi imposait, toutefois, ses conditions, à savoir : que l'épousée ne prendrait point le titre de princesse, qu'elle ne changerait point de nom, qu'elle ne solliciterait et ne s'attribuerait aucune espèce de prérogative, qu'elle ne serait point reçue à la Cour; qu'enfin son mariage serait tenu secret. C'était faire d'elle une nouvelle Maintenon, mais au Palais-Royal seulement. Ne pouvant, dès lors, viser aussi haut que celle de Versailles, à qui le grand roi avait presque fait partager son trône, Mme de Montesson s'accommodait du rôle secondaire qui lui était assigné par le successeur de Louis XIV. Et elle avait le tact de donner les apparences de la plénitude à un bonheur incomplet.

Le duc d'Orléans, délivré des hésitations et des craintes qui l'avaient obsédé, réglait à l'amiable sa rupture avec Mme de Villemonble. Et, ravivifié, rajeuni par le bouillonnement de joie dont l'approche d'une félicité si longtemps attendue remplissait son cœur, il avait tout disposé pour que

la belle voyageuse pût être conduite par lui à l'autel dès qu'elle serait descendue de sa chaise de poste.

En vertu d'une permission de M[gr] de Beaumont, archevêque de Paris, le mariage est célébré au commencement d'août, en la chapelle privée de l'hôtel de Montesson, rue de la Chaussée-d'Antin, et rien qu'en présence des quatre témoins au concours obligatoire. Trois de ceux-ci appartiennent à la maison du duc d'Orléans : messire Louis-Henry de la Tour-du-Pin, vicomte de la Châtre, premier veneur en survivance de S. A.S.; messire Jacques-Henry-Ansoline-Joseph-Auguste Joret de Boisandré, capitaine et gouverneur des château, parc et dépendances du Raincy, écuyer commandant des écuries et véneries du prince; et messire Anne-Jean-Maximin Demary, écuyer, chevalier de Longueville, secrétaire de ses commandements. Le quatrième témoin, messire Jean Dupont, chevalier, seigneur de Mandron, d'Orges et autres lieux, est conseiller du roi.

A part ces indispensables confidents, tout le monde est censé ignorer l'acte important qui s'accomplit. Et, pour qu'il n'en soit jamais donné connaissance, selon la volonté du roi, la page du registre paroissial de Saint-Eustache qui en reçoit la mention est incontinent dissimulée au moyen d'une feuille de papier blanc, collée par dessus, comme si la curiosité des âges à venir était capable de respecter cette fragile sauvegarde du secret ordonné. D'ores et déjà d'ailleurs, la consommation d'un événement que la Cour et la ville conjecturaient, attendaient, guettaient, depuis plusieurs mois, ne faisait mystère pour personne. L'accord ne manquait que sur trois points, d'importance secondaire : le lieu, le jour et l'heure de la cérémonie. Mais jamais union destinée à ne pas être ébruitée n'avait causé un tapage plus retentissant. Ce mariage à huis clos soulevait un tourbillon de caquets, ameutait les critiques et provoquait chez les femmes un véritable *tolle*.

L'indulgence qu'elles auraient accordée à M[me] de Montesson, si elle n'eût été que la maîtresse du duc d'Orléans, se tournait en férocité, du moment qu'elle était devenue sa

femme, car la première de ces situations l'aurait ravalée, tandis que l'autre l'exaltait. Elles n'admettaient point que la vertu eût sa récompense; elles ne voyaient dans l'élévation de la marquise qu'un prix trop beau décerné à l'intrigue. Et, comme pour donner raison au vieux proverbe qui dit *qu'au mariage et à la mort le diable fait son effort*, elles laissaient courir leur déchaînement. Les hommes étaient plus calmes. La douceur et la grâce de Mme de Montesson les désarmaient. Comme le prince de Ligne, qui parle d'elle avec sympathie et respect dans ses *Portraits et Souvenirs*, ils lui reconnaissaient beaucoup de mérite; ils appréciaient sa société polie, élégante et aimable; ils étaient convaincus qu'elle tiendrait la maison du duc d'Orléans avec cette magnificence dépourvue de faste qui avait toujours distingué la sienne, et qui empêchait qu'on en voulût au luxe.

Sans doute, la position intermédiaire où allait se trouver Mme de Montesson présenterait des difficultés. Mais une conduite « habile et soutenue » parviendrait à en éloigner à la fois le « ridicule et l'envie ».

Les hostilités vraiment sérieuses que rencontrait la marquise lui venaient de la cabale du duc de Chartres. Ce prince ne lui pardonnait pas d'avoir épousé son père; elle était à ses yeux une intruse, dont l'influence alarmait sa rapacité, toujours appendue aux largesses paternelles. Et son entourage, intéressé à se maintenir avec lui sur un pied de licencieuse et agréable camaraderie, n'avait que trop de penchant à s'allier à sa rancune. Dans ce monde-là, on se réjouissait de la signification odieuse qu'on pouvait appliquer, selon l'usage, au nom de belle-mère.

Quant à la duchesse de Bourbon, qui prétendait partager, d'instinct, la fierté des Condés, elle n'acceptait pas, sans humeur, la création d'une duchesse d'Orléans *in partibus*, comme elle disait de Mme de Montesson. Mais, fille tendre, elle évitait de laisser paraître son mécontentement pour ne pas affliger son père. Le prince, escomptant d'avance sa soumission, l'avait conviée à passer le mois d'août à Villers-Cotterets. Il voulait que Mme de Montesson, unie à lui

par la consécration de l'Eglise, se rencontrât avec la jeune princesse au seuil même de sa nouvelle condition et reçut d'elle des marques de déférence qui fixeraient en quelque sorte la bonne harmonie de leurs relations futures. Voici de quelle façon gracieuse la duchesse de Bourbon avait remercié le duc d'Orléans de son invitation, à la date du 13 juillet 1773.

« Je vois approcher le 1er d'août, mon cher papa, avec bien du plaisir. Je me fais une fête de me retrouver avec vous et dans un lieu qui vous appartient. Si je ne vous eusse jamais quitté, je n'aurais pas éprouvé tous les chagrins que j'ai eus et dont je ne suis peut-être pas quitte. Quant à ce moment-ci, je ne puis raisonnablement rien demander de plus. M. le prince de Condé continue à me bien traiter et M. le duc de Bourbon me parle un peu. Je lui pardonne son ressentiment, et, comme j'avais calculé dessus en me l'attirant, il ne m'étonne ni ne m'afflige.

« Mon frère m'a dit qu'il allait faire un petit voyage qui pensait le divertir beaucoup. Pour moi, il ne me plaît pas trop, parce qu'il sera fort peu à Villers-Cotterets dans le temps où j'y serai. Serez-vous assez bon, mon cher papa, pour me donner de vos nouvelles et être sensible à l'assurance de mon très respectueux attachement?

« P.-S. — Je viens de recevoir dans l'instant l'habit que vous avez eu la bonté de me faire faire de votre équipage. Je vous en fais tous mes remerciements, mon cher papa; il est charmant. »

Ce langage, d'une câlinerie naïve et d'une mélancolie résignée, dut bien toucher le cœur du duc d'Orléans. En supposant qu'à la suite des reproches dont elle avait été l'objet de la part des Condés il eût conçu quelques préventions contre sa fille, aucune trace n'en serait demeurée après l'aveu si ingénu qu'elle lui faisait des causes de sa prétendue légèreté. La jeune duchesse pouvait donc reparaître sans rougir au foyer paternel; elle n'y apporterait qu'un poids léger de peccadilles dont l'excusait son malheur, à défaut de son repentir.

La princesse Bathilde se trouve au milieu d'une société très brillante quand elle arrive à Villers-Cotterets.

Le duc d'Orléans, comme il avait maintenant coutume de le faire, l'été, avait réuni ce beau monde, quoiqu'il n'en eût, pour lors, pas grande envie. Mais il avait pensé qu'en ayant l'air de ne rien changer à ses habitudes il lui serait plus facile de dépister la curiosité qui épiait tous ses faits et gestes, depuis qu'on s'attendait à son mariage avec Mme de Montesson. Et c'était au milieu de l'élégant va-et-vient, dont sa demeure était remplie, qu'une fugue à Paris, prétextée par une affaire inattendue, lui avait permis, à l'insu de tous, d'aller chercher le sacrement, dans le discret hôtel de la Chaussée-d'Antin.

Nous savons déjà comment les choses se sont passées. Il nous semble piquant de laisser, à cette heure, les hôtes du château dépeindre eux-mêmes leurs impressions. Commençons par la principale intéressée, Mme de Montesson. Elle écrit, le 2 août, au vicomte de la Tour-du-Pin :

« Tout va assez bien, mon cher Vicomte. Mme la duchesse de Bourbon est arrivée hier, et je suis fort contente de la manière dont elle m'a traitée. Voilà le principal. »

Le lendemain, le duc de Brancas mande à la duchesse, sa femme :

« On prétend que le M. duc d'Orléans a dit à ses grands officiers : « Messieurs, j'ai avec Mme de Montesson des engagements très forts. Je vous prie de lui marquer des respects », et qu'il n'a pas attendu leur réponse. La visite de l'archevêque au Palais-Royal a tout constaté. »

M. de Brancas suppose que le mariage a eu lieu le mercredi précédent, car le duc d'Orléans et la marquise de Montesson sont revenus le jeudi à Villers-Cotterets, après s'en être absentés la veille.

Le 3 août, le comte de Pons entre en confidence, sur le même sujet, avec le marquis de Barbentane ; il est peu satisfait, d'ailleurs, de n'avoir pas été mis dans le secret, lui, le premier gentilhomme de la chambre de Son Altesse Sérénissime.

« La fille de la maison est ici, dit-il. On a voulu lui parler, mais, sachant qu'elle désirait avoir l'air d'ignorer, on s'en est tenu à quelques propos pour le lui faire entendre et lui marquer qu'on espérait avoir lieu d'être content de sa conduite. Elle a répondu avec respect et, en conséquence, a agi comme à son ordinaire. Reste à savoir si le frère, à son retour, sera aussi docile. »

Le duc de Chartres est en Flandre chez le prince de Ligne ; il ira de là en Hollande. Le comte de Pons accompagne cette nouvelle de l'énumération des dames qui sont dans le château :

Mme d'Egmont, mère, Mme de Sérent, Mme de Cambis. On attend Mme de Mirepoix et Mme de Lutzelbourg. Après, viendront la comtesse de la Marche, Mme de Luxembourg, Mme de Boufflers et Mme de Bissy.

Dans une lettre adressée, le 8 août, à la marquise de Marigny, la baronne de Sérent parle de la duchesse de Bourbon, comme eût fait la comtesse Julie de Sérent, sa belle-sœur. Elle juge, d'autre part, Mme de Montesson avec une bienveillance que son sexe n'avait certes pas montrée à celle-ci :

« Mme la duchesse de Bourbon est ce qu'il y a de plus charmant dans la nature. Jamais on n'a rassemblé plus de grâce et d'esprit. Elle est d'une attention et d'une politesse qu'on n'attend pas de la moindre personne. Je raffole de la sienne, et tout le monde m'imite.

« Mme de Montesson, qui est enfin plus considérable qu'elle, et presqu'aussi publiquement, a conservé le meilleur maintien. Si elle ne fait pas plus de princes qu'elle ne fait la princesse, on ne pourra pas la blâmer de l'être devenue. Elle a cédé au sentiment le plus ardent qu'on ait jamais inspiré. Sa résistance a duré sept ans. Dès le premier jour, l'état, qu'elle a aujourd'hui, lui fut offert. Peut-être ne le refusa-t-elle que pour en prévenir le repentir. Mais il ne faut pas voir le mal au bien. Elle dit qu'elle espérait vaincre, par sa résistance, le désir de M. le duc d'Orléans. Qu'aurions nous fait de plus ? »

CHAPITRE VII

Continuation des *séries* à Villers-Cotterets. — Courte apparition du duc de Chartres. — La duchesse de Chartres reste au Palais-Royal. — Lettres que la duchesse de Bourbon adresse à ses deux belles-sœurs. — Tendresse de Mlle de Condé pour le duc d'Enghien. — L'Isle-Adam. — Naissance de Louis-Philippe d'Orléans, futur roi des Français. — Embarras pécuniaires du prince de Condé. — Il décide de prolonger son séjour à la campagne. — Conduite du duc d'Orléans à l'égard de Mlle le Marquis et de ses enfants. — Les abbés de Saint-Farre et de Saint-Albin. — L'hiver de 1773 à Chantilly. — Mort de Louis XV. — Les Condés rentrent à Paris. — La duchesse de Bourbon à Vanves. — Le comte d'Artois lui fait la cour. — Le Palais-Bourbon.

Les visites se multiplient à Villers-Cotterets ; un flot amène un autre flot. La duchesse de Lauzun et la marquise de Fitz-James se rencontrent avec le duc de Penthièvre, qui ne se sent pas à l'aise au milieu de ces belles évaporées, occupées tout le jour à s'habiller, à s'amuser, à jaser, à fleureter ; elles troublent ses pieuses habitudes, et il garde, avec elles, un mutisme attristé. Le prince de Condé, par contre, est on ne peut plus affable et gracieux pour les dames. Il n'excepte pas sa bru de ses courtoises prévenances. Le duc de Bourbon l'a accompagné, mais repart, au bout de deux jours, et, pendant ce temps, ne dit pas un mot à la duchesse, sa femme.

Le point d'interrogation, que tout le monde se pose, a trait au duc de Chartres. Se décidera-t-il, comme le souhaiterait son père, à faire aussi des courbettes à Mme de Montesson ?

Le marquis de Poyanne, en écrivant à sa femme, le 13 août, lui dit, que, d'après le sentiment général, ce prince

ne viendra pas, et il ajoute malicieusement « que Sa Clandestine Altesse en avait bien de l'humeur, la veille au soir ».

Entre-temps, la marquise de Fitz-James, qui est pour la première fois des *séries* de Villers-Cotterets, raconte, d'une manière pittoresque, à la comtesse d'Hunolstein comment s'est effectuée son entrée dans le grand salon de compagnie. Elle était assez émue, s'il faut l'en croire. Néanmoins, ce léger trouble ne l'a pas empêchée de reconnaître sur le champ toutes les personnes présentes ; d'observer leurs groupes, d'examiner leurs attitudes ; elle avoue qu'elle ne s'est pas mal tirée de son compliment au maître du logis.

« Il jouait au whist avec sa femme, la vieille Ségur et Mme d'Usson » (Mme de Fitz-James, on le voit, applique sans mystère à Mme de Montesson sa qualification conjugale). « A un autre coin, poursuit-elle, Mme la duchesse de Bourbon, Mme de Luxembourg, mon papa et Mme d'Osmont faisaient également leur partie ; il s'en tenait une troisième entre Mme de Sérent, Mme de Polignac et M. de Lastic. Le gros prince m'a reçue avec toutes sortes d'affabilités. Un moment après, entraient Mme de Lauzun et Mme de Boufflers, avec son chignon au milieu du dos, un demi-bonnet, un désordre étudié. Mme de Montesson était telle qu'à son ordinaire, peut-être plus honnête et plus humble qu'auparavant, n'ayant pas l'air d'être de la maison, quoiqu'elle n'affectât ni trop, ni trop peu.

« Mme la comtesse de la Marche arriva pendant le souper. En sortant de table, Mme de Montesson a été à elle, a voulu lui prendre la main. L'autre l'a embrassée. »

Dans cet assaut de politesse, l'ex-veuve du vieux marquis de Montesson s'efforçait d'établir, par la modestie de ses prétentions, qu'elle n'avait pas droit à des honneurs nouveaux, et la bru du prince de Conti affectait de la traiter, bon gré, mal gré, comme ses autres cousines de la famille royale, à qui des égards spéciaux étaient dus. Pendant que princesse et marquise rivalisaient de grâce, « la petite de Boufflers s'installait et parlait d'elle, comme à son ordinaire » ! Cette jeune femme, qu'il ne faut pas confondre avec

sa parente *l'Idole* du Temple, née Campet de Saujon, était la fille du comte des Alleurs, ambassadeur du roi à Constantinople. Elle jouait de la harpe et ne buvait que du lait. Il fallait que tout le monde eût connaissance de ces habitudes poétiques. Aussi bien l'instrument faisait valoir l'agilité de ses jolis doigts, et le breuvage donnait à son teint un éclat dont elle n'était pas moins glorieuse.

« Le prince avait l'air très heureux et tout aussi occupé de ses amours avec Mme de Montesson qu'avant le mariage. »

« Ce pauvre homme, continue Mme de Fitz-James, manifeste une reconnaissance extrême, quand seulement on approche d'elle, sans paraître la dédaigner. Il semble qu'il n'en demande pas davantage. Et, en vérité, on ne doit pas avoir de peine à le contenter. Je trouverais mal qu'on voulût le moins bien traiter qu'il y a un an, surtout les gens à qui cela ne fait rien, comme à moi, par exemple. »

Mme de Fitz-James n'était pas la seule à avoir pénétré ce besoin d'indulgence, ce souci du qu'en-dira-t-on qui faisaient que le duc d'Orléans était dans ses petits souliers, quand il quémandait le respect pour celle dont la résistance l'avait forcé à devenir l'époux. Sa contrainte humiliée n'échappait aux yeux de personne, et l'on avait fort applaudi au bon mot de l'ambassadeur de Naples, qui avait dit de lui que, n'ayant pu faire Mme de Montesson duchesse d'Orléans, il s'était fait lui-même M. de Montesson.

Mais écoutons encore Mme de Fitz-James, car ses indiscrétions sont curieuses, et les portraits qu'elle trace ne manquent pas de malice. Dans une seconde lettre à Mme d'Hunolstein, elle accorde un nouveau satisfecit à Mme de Montesson, dont « la conduite est soutenue et bonne ». Elle dit qu'en revanche celle de la comtesse de la Marche est extraordinaire; la bru du prince de Conti accablant de baisers et de prévenances la pseudo-duchesse. Quant à M. de Penthièvre, « il est plus triste et plus ennuyeux que tout ce que l'on peut dire; il n'ouvre pas la bouche ». « Hier, ajoute Mme de Fitz-James, il passa la soirée à tortiller un éventail entre ses doigts; cela tient de l'imbécillité! »

La correspondance des hôtes de Villers-Cotterets est brusquement interrompue. Une rumeur les jette aux fenêtres, rumeur causée par la venue du duc de Chartres qu'on n'attendait plus. D'ailleurs il ne fait que paraître et disparaître. En attendant, il s'arme d'une correction hautaine qui inflige une cruelle blessure à l'amour-propre de Mme de Montesson. Il lui offre des fleurs, mais un serpent est dessous. Le prince a laissé sa femme au Palais-Royal; ce procédé équivaut à un affront. Aucun billet n'a apporté les excuses de la duchesse de Chartres; et la duchesse de Chartres s'abstient d'écrire même à sa belle-sœur, la duchesse de Bourbon, pour n'avoir sans doute pas à la prier de transmettre à Mme de Montesson des compliments qu'il lui est interdit de formuler. La princesse Bathilde se plaint d'un silence dont elle ne soupçonne pas la cause; elle écrit à la duchesse de Chartres, le 22 août :

« J'avais chargé mon frère, ma chère sœur, de vous faire quelques reproches sur votre silence, mais, comme je vois que rien ne le rompt, je laisse ma fierté à part, et vous prie de me dire si c'est que vous m'avez tout à fait oubliée. Je vous avoue que, comme presque toujours, je vous ai écrit la première. J'étais bien aise de mettre un peu votre amitié à l'épreuve. Je ne croyais pas en faire une si triste. Je ne boude pas, cependant, comme vous voyez, et je puis vous assurer même, avec vérité, que je vous reverrai avec grand plaisir.

« Je tâcherai de revenir passer un jour à Paris, avant que d'aller à l'Isle-Adam, tout exprès pour vous voir. Ce sera vraisemblablement vers le 13 ou le 14 de septembre. Je ne me permets de vous parler de rien, parce que les secrets, par la poste, ne sont pas trop bien gardés; mais nous aurons bien des choses à nous dire. Adieu, chère petite sœur, je vous embrasse de tout mon cœur. »

La duchesse de Bourbon fait preuve de sagesse, en n'imitant point les invités du château qui glosent imprudemment sur tout ce qu'ils voient et tout ce qu'ils entendent, sans se douter qu'il pourrait leur en cuire, grâce à l'immixtion en leurs confidences des terribles agents du cabinet noir.

La princesse Bathilde ne court aucun risque à parler des pures affections qui occupent son cœur. Aussi, le feuillet qu'elle adresse à la duchesse de Chartres ayant à peine eu le temps de sécher, elle en prend un second pour entretenir son autre belle-sœur, la princesse Louise, de ses maternels soucis.

La princesse Louise était toujours à l'abbaye de Panthemont, d'où elle ne devait sortir qu'à vingt-cinq ans. Ce monastère lui donnait, à son insu, un avant-goût des joies infinies que ses noces avec l'Agneau divin étaient destinées à lui procurer un jour, après qu'elle aurait épuisé le calice de toutes les amertumes de la vie. Mais, jusqu'au pied de la crêche de l'Enfant-Dieu, elle s'intéressait au berceau de l'héritier des Condés. Elle désirait être instruite des détails gracieux et des charmantes minuties qui font l'enchantement des existences toutes neuves. Et, quoique le duc d'Enghien fût plus éloigné que de coutume de sa mère, puisqu'elle était absente de Chantilly, où il était d'ailleurs si jalousement tenu à l'écart de son amour, c'était néanmoins auprès de la duchesse de Bourbon que la pieuse et tendre princesse se renseignait. Oubliant parfois que les retards de leur correspondance lui étaient imputables, elle se fâchait un peu de n'être pas mise immédiatement au courant des merveilles observées en la personne du cher petit. Voilà pourquoi la duchesse de Bourbon venait lui dire :

« Vous me grondez donc aussi, petite sœur ! Eh ! bien, en ce cas, nous n'avons rien à nous reprocher Mais voyons qui de nous deux saura mieux réparer ses torts ? — Vous vous en tiendrez peut-être à votre première lettre. Moi, je vous écris bien vite une deuxième fois pour vous demander pardon de ne pas vous avoir fait part de la dent de mon fils. Véritablement cet enfant-là est un petit prodige, et il fait bien de l'honneur à sa famille. Je garde pourtant sur l'événement de la dent une humble modestie. Et ce n'est que vis-à-vis de vous que je me permets de m'en glorifier, parce que vous m'y avez autorisée. Raillerie à part, j'ai un besoin d'embrasser ce cher petit enfant que je ne puis vous expri-

mer. Il y a trois semaines que je ne l'ai vu, et cela me paraît bien long. Jugez si je vous plains, ma petite sœur, d'être éloignée de lui si longtemps, car je crois que vous l'aimez autant que moi, si ce n'est plus encore. J'ai le même désir de me retrouver plus près de vous. Je vous aime de tout mon cœur, vous le savez bien, et vous m'aimez aussi un peu, je l'espère. »

Ces jolies lettre, les dernières qui méritent d'être retirées du courrier expédié de chez le duc d'Orléans, nous ont appris que sa fille s'apprêtait à prendre congé de lui. Nous allons quitter avec elle ce château de Villers-Cotterets où, au sein d'une vie comblée de luxe, d'élégance et de douceur, tant d'intérêts s'entrechoquent, tant de passions s'agitent. Mais remarquons que ces jalousies, ces rancunes, ces médisances, laissent passer de bons mouvements qui s'opposent au triomphe exclusif de l'amour-propre.

Aussi bien, les graves affaires qui remplissent le désœuvrement, la futilité et la mollesse des hôtes du premier prince du sang se dénoueront comme des nœuds de ruban que le vent disperse après une fête; il n'est pas jusqu'au somptueux logis où une éphémère prospérité les rassemble, qui ne changera de destination et d'aspect. Dépouillé un jour de ses meubles rares, de ses précieuses tentures, de ses chauds tapis, de ses glaces, de ses bronzes; tombé à la nudité morose d'un dépôt de mendicité, la vieillesse infirme y effacera la claire image de ces jolies femmes et de ces brillants officiers, tandis que la fade et terreuse odeur des livrées de la misère se répandra à travers les salles qu'embaumaient autrefois, pour eux, la succulence des mets et l'épanouissement des fleurs.

La duchesse de Bourbon est allée chez son oncle le prince de Conti. Pas plus qu'elle, nous ne nous attarderons à l'Isle-Adam. C'est pourtant une habitation superbe et qui a des enchantements pareils à ceux de Villers-Cotterets. On y mène une existence large et délicieuse. Mais le maître du logis ne jouit pas d'un bon renom à la Cour, l'appui qu'il donne au Parlement, les ergoteries dont il soutient la résis-

tance de cette assemblée à l'autorité royale, lui vaudraient presque la qualification de factieux, si Louis XV ne se contentait de l'appeler dédaigneusement : « mon cousin l'avocat ». La duchesse de Bourbon est trop avisée pour prolonger sa présence en cet antre musqué et fleuri de rsbellion élégante, surtout quand elle sait qu'il va lui être permis de reparaître à Versailles. Et puis, elle n'a pas beaucoup plus de sympathie pour Mme de Boufflers que pour Mme de Montesson. Sa fière indépendance répugne à balancer l'encensoir aux pieds des idoles.

Le 6 octobre 1773, un événement de famille très désiré, la naissance du fils premier-né de son frère et de sa belle-sœur, appelle la duchesse de Bourbon au Palais-Royal. De retentissants destins attendent cet enfant. Parvenu à l'âge d'homme, il usurpera le trône de France, sous le nom de Louis-Philippe; une grande colère accueillera son avènement illégitime, et les plus perfides attaques de la calomnie le poursuivront. On contestera son état-civil. On dira qu'il n'y a pas droit, parce que ses prétendus parents ne lui ont pas donné le jour; que son pseudo-père, impatient d'avoir un héritier mâle, l'a acheté d'un Italien, moyennant une somme d'argent, et l'abandon, par-dessus le marché, d'une fille, dont sa mère d'emprunt était accouchée, en voyageant au-delà des Alpes; tous les détails de ce honteux échange seront énumérés, sans en excepter le nom de l'obscur et cupide individu qui s'y serait prêté, un geôlier d'une petite ville de la péninsule. A l'appui de ces allégations, on prétendra qu'aucune des personnes désignées par l'usage, pour assister à la délivrance de la duchesse de Chartres, n'avait été conviée au Palais-Royal dans le moment où son accouchement était annoncé, et que cette précaution avait eu pour but de faciliter l'imposture.

Les documents rédigés à l'époque font justice de ces propos et pas n'est besoin d'affirmer que la loyauté, la vertu, la religion de Louise-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre n'auraient jamais pactisé avec la supercherie attribuée à Philippe-Egalité, dont la mémoire est d'ailleurs chargée

d'assez d'ignominies pour qu'on n'y ajoute pas ce surcroît

Une note officielle, déposée aux Archives Nationales, immédiatement après la naissance de l'aîné des neveux de la duchesse de Bourbon, le futur roi des Français, montre comment les faits les plus authentiques sont susceptibles d'être dénaturés par la passion des partis. En réalité, voici ce qui eut lieu :

Le 6 octobre 1773, à trois heures et demie du matin, la duchesse de Chartres mit au monde un garçon, qui fut nommée le duc de Valois. Des pages avaient été envoyés aux princes et princesses pour les avertir du travail. Le prince de Condé, le duc de Bourbon et le duc de Penthièvre furent témoins de ce travail, en même temps que le duc de Chartres. Le duc d'Orléans, le prince de Conti et la duchesse de Bourbon n'arrivèrent qu'après, parce qu'il avait fallu les aller chercher à la campagne. L'enfant fut immédiatement ondoyé par M. André Gautier, docteur de Sorbonne et aumônier du Palais-Royal ; la cérémonie se fit dans le grand cabinet de l'appartement de la duchesse de Chartres, en présence du curé de la paroisse.

A cette occassion, la duchesse de Chartres reçut en cadeau de son beau-père, le duc d'Orléans, un très beau sac à parfiler, rehaussé de franges d'or et enguirlandé de vingt bobines, qui avaient chacune pour noyau un rouleau de cinquante louis. Son père, le duc de Penthièvre, lui fit présent d'une parure, composée d'un collier, d'une chaîne, d'une croix, d'une paire de girandoles, de deux bracelets, d'une aigrette, d'une fleur à mettre dans les cheveux et d'une bague, le tout en rubis et diamants.

Sept à huit jours après l'accouchement, le curé et les marguilliers de Saint-Eustache allèrent, en personnes, inviter les ducs d'Orléans, de Chartres et de Penthièvre à un *Te Deum* qu'ils se proposaient de faire chanter en leur église, pour rendre grâce à Dieu de la naissance du duc de Valois. Ils accomplirent la même démarche auprès du duc et de la duchesse de Bourbon, du prince de Conti, de la princesse de

Conti, douairière, et du comte et de la comtesse de la Marche.

On procéda à la solennité annoncée le samedi, 16 octobre, à dix heures trois quarts du matin.

L'autel, pour la circonstance, avait été drapé d'un ornement blanc très riche; une profusion de cierges l'illuminait. La nef était fermée d'une balustrade formant enceinte, depuis les grilles du chœur jusqu'aux battants de la grande porte; un épais tapis en recouvrait les dalles. Le banc-d'œuvre était réservé aux princes et princesses, et les bancs, qui entouraient celui des marguilliers, devaient être occupés par les personnages de distinction, également conviés.

Le duc de Penthièvre arriva le premier, et longtemps avant l'heure; il voulait entendre une messe basse. La duchesse de Bourbon ne vint que pour l'office, précédant de fort peu le duc d'Orléans et le duc de Chartres.

Le curé de Saint-Eustache, en surplis, et à la tête de tout son clergé, se tenait debout à l'entrée du chœur. Dès qu'un suisse l'eût averti que la princesse descendait de voiture, il fut la recevoir au seuil de l'église, suivi de son cortège, et, après lui avoir donné l'eau bénite, en lui présentant le goupillon, il la conduisit jusqu'au banc-d'œuvre. Ce soin rempli, il se rendit, avec un redoublement d'apparat, au-devant du duc d'Orléans et du duc Chartres, c'est-à-dire qu'il endossa la chape par-dessus son surplis, et qu'il s'avança hors du portail pour souhaiter la bienvenue à Leurs Altesses Sérénissimes.

Mme de Lamballe, qui avait dit au curé de Saint-Eustache qu'elle ne savait pas si elle pourrait assister à la cérémonie, arriva la dernière, et si en retard qu'elle trouva la grand'-messe au *Gloria*, de sorte qu'elle ne pût être reçue à la porte. Quant aux autres princes et princesses, ils ne parurent point. Le *Te Deum* produisit un effet saisissant, grâce au concours réuni de la maîtrise et des musiques militaires, qui chantaient et jouaient alternativement les versets.

A la sortie, les tambours battirent aux champs. Un seul et

même carrosse ramena, comme il les avait amenés, le duc d'Orléans et le duc de Chartres. Trois autres carrosses à la suite emportaient les chambellans, les écuyers et les gentilshommes de la maison de ces princes. Cependant, la duchesse de Chartres, que le bonheur rendait plus sensible à l'infortune, et c'est là le propre des âmes d'élite, attirait par d'abondantes charités les bénédictions de Dieu sur ses relevailles. Elle consacrait à des œuvres pies la majeure partie des présents qu'elle avait reçus des siens, à l'occasion de la naissance de son fils. Elle assignait notamment une somme de trois mille francs à la dot de douze jeunes filles pauvres de la paroisse Saint-Eustache.

La duchesse de Bourbon était retournée à Chantilly; mais, en ces beaux lieux, elle ne pouvait plus s'abandonner à la tromperie d'un songe de bonheur. Le duc de Bourbon n'avait rien changé à ses habitudes de dissipation et de légèreté. Le duc d'Enghien demeurait aux mains des étrangers, et sa mère continuait à n'être sa mère qu'au milieu des restrictions de l'étiquette. Du moins la princesse n'était plus en butte aux suspicions malveillantes, et aux tracasseries dont elle avait été naguère l'objet. Le prince de Condé s'était remis à la traiter en fille aimée et respectée. Il poussa la confiance et l'abandon jusqu'à l'entretenir du mauvais état de ses affaires. Au sein de sa colossale opulence, il était en effet très gêné. Son revenu, qui dépassait deux millions six cent quatre-vingt-dix mille livres, ne suffisait pas à soutenir le train de sa maison, et chaque année un déficit de sept cent mille livres se chiffrait à son bilan. Rien que chez le duc et la duchesse de Bourbon, qui ne recevaient pas personnellement, les dépenses de la bouche s'élevaient à deux mille cinq cents livres par mois; celles de l'échansonnerie atteignaient cinq cents livres, comme celle du bois et de la bougie. On peut juger par là de l'or qu'il fallait puiser dans les coffres du chef de la famille pour payer son service d'honneur, pour acquitter les pensions qu'il accordait si généreusement, pour faire face aux exigences de sa célèbre hospitalité. L'organisation de ses équipages de

vénerie dénotait une incroyable prodigalité, et plus ruineux, encore, était l'entretien de ses écuries, où la troupe des cochers, des postillons, des piqueurs, des garçons d'attelage, des palefreniers, se livrait aux déprédations qui passent pour être traditionnelles dans leur milieu.

En avouant ses ennuis à sa bru, le prince de Condé savait qu'il s'adressait à une sorte d'Egérie. La duchesse de Bourbon était, en effet, très sensée, et, par conséquent, très capable de donner d'utiles avis. Sa prévoyance ménagère pouvait, en outre, servir de modèle. Malgré toutes les bouches qui vivaient à ses dépens : un chevalier et une dame d'honneur, deux dames pour accompagner, deux écuyers, deux pages, quatre valets et sept femmes de chambre, deux filles et une servante de garde-robe, six valets de pieds, une blanchisseuse, quatre porteurs de chaise, un frotteur et un portefaix; malgré l'élégance et la recherche de sa toilette; malgré l'affinement de ses goûts qui la poussaient vers les choses délicates et artistiques, les pierreries, les orfèvreries, les beaux livres, qui lui faisaient louer, à l'année, une loge à l'Opéra et aux Français ; malgré les libéralités qu'elle prélevait sur sa cassette, elle s'entendait si bien à l'administration de ses deniers qu'elle mettait annuellemeut de côté une vingtaine de mille livres sur les deux cent soixante-dix-huit mille dont se composait son revenu personnel.

La confabulation du beau-père et de la bru aboutit à une résolution que des gens, fort en vue, prennent encore aujourd'hui, celle de passer la mauvaise saison à la campagne pour y faire des économies.

Et, en réalité, Chantilly, dans toute sa magnificence, était un séjour moins coûteux que le Palais-Bourbon, ce diminutif de Versailles, qui, remanié et embelli naguère, au prix de douze millions, ne pouvait être habité, de façon décente, que s'il offrait l'image du faste écrasant de la Cour.

Le prince de Condé ne doutait pas que le plaisir de la chasse ne lui rendît sa retraite fort agréable, et qu'il n'en fût de même pour son fils. Quant à la duchesse de Bourbon, elle avait atteint à cette philosophie qui est le refuge des grands

cœurs, prématurément désabusés du mensonge de la vie. Elle savait déjà ce que vaut le monde. Il n'était pas jusqu'à ses relations avec son père qui n'eussent subi une atteinte de nature à accroître son désenchantement. Le duc d'Orléans demeurait au pouvoir de Mme de Montesson, car l'adroite marquise éloignait systématiquement de lui les influences capables d'affaiblir la sienne. Tout de suite, elle avait fait liquider la situation de son ancienne rivale, la danseuse de la Comédie-Italienne. Le prince avait constitué, en faveur de Mlle le Marquis, une rente annuelle de cent mille livres; il lui avait, en même temps, confirmé la donation de son hôtel de la rue de Grammont et de sa terre de Villemonble. Moyennant ces largesses, elle devait se tenir tranquille. Mme de Montesson aurait bien voulu que son faible époux se détachât aussi des enfants qu'il avait eus de cette femme abhorrée. Mais la force de l'amour paternel avait triomphé de sa jalousie. Le duc d'Orléans n'avait pas abandonné ces innocents. Il avait prévu à leur sort. Grâce à lui, les garçons étaient entrés dans les ordres, quoiqu'à leur corps défendant, il est vrai, et la fille avait été pourvue d'une dot assez considérable pour être recherchée par un gentilhomme. Il avait, en outre, obtenu que les jeunes abbés de Saint-Farre et de Saint-Albin eussent leurs entrées à la cour. Après les avoir lui-même présentés au roi et à la famille royale, il les avait conduits chez sa propre fille. Désireuse de lui être agréable, son affectueuse nature l'y poussant d'ailleurs, l'aimable princesse les avait reçus à bras ouverts, et les avait autorisés à venir en sa maison, quand bon leur semblerait; et familièrement elle les appelait, le *frère brun et le frère blond*, avec une prédilection marquée toutefois pour ce dernier : l'abbé de Saint-Farre, plus joli, plus rieur, plus vivant que l'abbé de Saint-Albin.

Battue de ce côté, Mme de Montesson avait eu sa revanche sur un autre terrain. A force d'habileté, elle avait obtenu que le duc d'Orléans modérât ses effusions à l'égard de ses enfants légitimes.

Sans doute elle n'avait pas eu grand'peine à l'éloigner du

duc de Chartres, qui n'était rien moins qu'un fils soumis. Mais la tâche avait été plus difficile en ce qui concernait la duchesse de Bourbon, car celle-ci, comme nous l'avons vu, s'était fait une loi de ne jamais se départir du respect et des égards que lui avait toujours inspirés son tendre attachement pour son père. Au reste, la jeune princesse n'avait pas cherché à se venger de celle qui lui portait ce nouveau coup. Soumise à la volonté de Dieu, elle se conduisait vis-à-vis de M[me] de Montesson d'une manière assez prudente pour que le public ne se doutât point de l'aversion qu'elle lui rendait. Dans l'intimité, du moins, elle cessait de s'observer, disant que sa marâtre lui donnait des nausées, déplorant l'astucieuse domination qu'elle exerçait sur son pauvre père, qui n'y voyait rien; s'indignant des comédies qu'elle jouait au prince avec le masque d'une bonté minaudière et d'une douceureuse sentimentalité, quand tout, autour d'elle, pâtissait de son humeur revêche et de son dur égoïsme.

Et l'Altesse authentique, pour peindre le mépris que lui inspirait l'Altesse frelatée, disait volontiers de celle-ci qu'elle foulait les fleurs de lis et le manteau d'hermine, des bas de coton et des mules éculées aux pieds.

La perspective de garder le coin du feu à Chantilly, pendant que la Cour et la ville s'abandonneraient aux énivrements de ce renouveau de la vie mondaine qui fait contrepied au deuil de la nature, n'était, en somme, pour la duchesse de Bourbon, qu'une déception minime, en comparaison des autres.

Voici ce qu'à ce propos elle écrivait à son frère, qui lui avait promis une lettre bi-mensuelle :

« Moi, qui ne regarde pas à la règle des quinze jours, il faut que je vous parle un peu du parti que vient de prendre M. le prince de Condé. Je sens même que cela m'est nécessaire. Vous devez en être instruit, car il m'a dit qu'il en avait fait part à mon père. Cependant, si vous l'ignorez encore, je vous prie de n'en pas parler.

« Ses affaires étaient en si mauvais ordre qu'il ne lui restait plus que la ressource de faire de grands retranchements dans

sa maison. Il lui a donc paru plus convenable de passer l'hiver à la campagne que d'être à Paris sans possibilité de soutenir son état, ou bien de se ruiner tout à fait.

« Il est impossible d'être plus contente que je ne le suis de la manière dont il m'a parlé sur cela, et véritablement je me croirais indigne de la tendresse qu'il me témoigne et dont il ne s'est pas departi un instant, depuis que je le connais davantage, si je témoignais, dans cette occasion, la moindre contrariété ou déplaisance. Je vous avoue même que je suis bien aise d'avoir quelque sacrifice à lui faire, parce que je l'aime véritablement.

« (J'interromps ma lettre : on vient de m'apprendre que mon père arrivait; elle deviendrait peut-être inutile; je la reprendrai quand je saurai ce que c'est.)

« Comme la course de mon père n'avait pour objet que les affaires de la cour, je reprends ma lettre.

« Celle que je lui ai écrite ne lui a pas déplu, car il m'a fait une réponse fort aimable et m'a marqué assez d'amitié aujourd'hui. Cependant, j'aurais désiré qu'il m'en eût donné une preuve, en me proposant d'aller passer quelque temps au Raincy. Cela m'aurait un peu distraite de la solitude où je vais passer cet hiver. Mais il n'en a rien fait. Il m'a seulement dit que sa porte ne me serait pas fermée, et que, quand j'irais à Versailles, pour le jour de l'an, je pourrais l'aller voir.

« J'avoue que je regrette un peu mon carnaval, et que la première année, où je pourrais me divertir, il m'est dur de m'en voir ôter toute possibilité. Enfin, il faut prendre son parti ! Ecrivez-moi, mon frère, je vous en prie, et qu'il ne soit plus question des quinze jours. Votre lettre m'a charmée, et ce sera une consolation pour moi que d'en recevoir plus souvent. Je ne puis pas penser, sans un véritable chagrin, que je ne vous verrai que rarement cet hiver, surtout après m'être accoutumée avec l'idée que je vous aurais vu tous les jours peut-être.

« Adieu, cher frère, aimez-moi autant que je vous aime. M[me] de Laval est bien sensible à votre souvenir. »

A ce frère qu'elle n'avait pas encore appris à connaître, et pour qui elle se sentait tant de faiblesse, il semble que la duchesse de Bourbon ne faisait valoir ainsi son temporaire renoncement aux plaisirs de Paris et de Versailles que pour lui prouver son regret d'être moins souvent avec lui. Car, après tout, la solitude, dont elle prévoyait la monotonie, n'avait rien d'effrayant. Cette solitude, partagée par toute une cour, serait remplie d'hommages, de soins, de prévenances, égayée d'amusements qui, pour être intimes, n'en seraient parfois que plus agréables.

D'ailleurs, les futaies de Chantilly n'entre-croiseraient, certes, pas leurs branches de manière à barrer la route d'un seuil traditionnellement hospitalier. Des amitiés fidèles ne manqueraient pas d'y affluer en apportant, avec le charme de leur présence, l'imprévu des nouvelles et l'écho des fêtes de Versailles et de Paris.

La princesse ne nous apprend-elle pas qu'elle avait auprès d'elle une de ses plus chères confidentes? Au fond de son palais emmantelé de frimas, elle serait comme une Belle-au-Bois-Dormant que les fées n'auraient point condamnée à l'inaction d'un sommeil léthargique; qu'elles n'auraient point privée de l'assistance très éveillée et très remuante de ses dames d'honneur, de ses chambellans, de ses écuyers et de ses pages, à qui elles auraient permis, durant le jour, les promenades en carrosse, les chevauchées, les courses en traîneau, les parties de chasse, et, le soir venu, les festins, les concerts, les spectacles, avec de longs et doux intermèdes de parure; à travers tout ce mouvement, le Prince Charmant, lui-même, évoluerait, le cœur refroidi sans doute et les yeux distraits. Mais la princesse pourrait se dire qu'il n'y avait là qu'un sortilège à vaincre et que l'amour lui donnerait le talisman dont elle aurait besoin pour ramener l'ingrat à ses genoux.

Et quel cadre enchanteur vint s'offrir à son semblant de captivité! Au dehors, la neige étendait son tapis d'hermine sur les gazons du parc; l'eau congelée des canaux, des bassins et des fontaines, découpait de grands miroirs à

travers la brume mouvante des parterres; le givre, ce tout-puissant magicien de l'hiver, transformait en architectures de gemmes et d'escarboucles les terrasses, les degrés, les colonnades, les portiques; attachait des girandoles aux voûtes des charmilles, allumait des étoiles au front des déesses, argentait la barbe des dieux; tandis qu'à l'horizon la masse énorme et toute blanche de la forêt traçait une marge au velin mat du ciel, où le vol solitaire des oiseaux voyageurs jetait l'ombre de ses fugitives arabesques.

Arrivait-il qu'une dépression de l'atmosphère fît crouler ce triomphe de pierreries et que la pluie, balayant le gel, éteignît cet éblouissement de lumière, un alpestre concert d'eaux rebondissantes succédait à la silencieuse apothéose du froid. Elles emplissaient de leur tumulte l'immensité des jardins, et cette clameur, mêlée à celle du vent, traversée parfois du plaintif appel des oies sauvages ou du brâmement des cerfs, arrêtés en la solitude des combes lointaines, se prolongeait, avec une mélancolie d'un charme étrange, jusqu'au fond des tièdes appartements du château.

Là, l'élégance se mariait au bien-être, et la richesse rehaussait l'art. Ce qui étonnait par-dessus tout, à Chantilly, c'est que le luxe ne semblait y avoir été déployé que pour y magnifier la gloire. Et, réellement, les somptuosités décoratives, accumulées, sous les trois derniers règnes, en ces vastes salles étaient plutôt destinées à faire ressortir l'illustration des Condés qu'à indiquer l'ingéniosité du progrès et le perfectionnement du goût. Peintres et sculpteurs s'étaient évertués à raconter leurs actions, à reproduire leurs images, réservant, toutefois, la première place au vainqueur de Rocroy; car, ouvriers de l'immortalité, ils estimaient avec raison que l'épopée d'un demi-dieu devait être mise plus en valeur que celle des simples héros.

On arrivait à Chantilly sous les arceaux des séculaires futaies de la forêt.

Au fameux rond-point, d'où rayonnaient symétriquement douze allées, pareilles aux jets d'une étoile, une demi-lune faisait pendant, sur une vaste pelouse. Elle précédait la

grande avenue qui conduisait à l'avant-cour du château. Une haute grille en fer forgé s'y dressait et enroulait ses fines découpures autour d'un royal épanouissement de fleurs de lis d'or. Deux bassins se juxtaposaient à ce buisson de ferronnerie. Des carpes énormes, blanchies par l'âge et perpétuellement en quête de friandises, y multipliaient leurs méandres, à reflets métalliques, tandis qu'en troupe des paons, également apprivoisés et gourmands, éparpillaient, au revers des talus gazonnés, la constellation de leur plumage.

De la grille, une pente douce montait, entre des parterres à la française, jusqu'à une esplanade, dont le centre était occupé par la statue équestre du connétable de Montmorency.

Ce fameux capitaine, maître primitif de Chantilly, avait amoureusement agrandi et paré sa demeure, croyant qu'elle serait habitée après lui par des hôtes qui, en même temps que sa bravoure, perpétueraient, à travers les âges, son sang et son nom. Cet espoir ne s'était pas réalisé. L'implacable vengeance de Richelieu avait fait tomber sur l'échafaud la tête du dernier rejeton mâle de sa lignée. Sa descendance féminine n'avait, du moins, pas été dépouillée de son patrimoine. Le remords de Louis XIII s'y était opposé. Chantilly, le joyau de cet opulent héritage, était resté aux mains de Charlotte-Marguerite de Montmorency, propre sœur du soldat valeureux mais imprudent, dont la cruelle politique du cardinal avait imposé l'exécution. Par le mariage de celle-ci avec Henri II, prince de Condé, il était entré dans l'illustre maison qui n'avait cessé de le posséder depuis et qui avait tenu à honneur d'y accroître les traditions chevaleresques du connétable. Taillé dans le bronze, revêtu de l'armure des guerriers romains, l'épée nue, le front découvert, la mine intrépide, Henri I de Montmorency, sur son destrier piaffant, se présentait au seuil du château comme l'image vénérée de l'aïeul. Et l'on sentait que son exemple avait animé sa race d'assez de flamme pour que cette race pût surpasser sa gloire. C'était, en vérité, justice que les

Condés eussent le *premier baron de France* pour génie tutélaire de leur foyer.

Chantilly se composait d'un grand et d'un petit château. Entouré d'eaux vives et bottelé de tours, que reliaient entre elles une galerie extérieure, le grand château bordait de la riche irrégularité de ses bâtiments une large cour, à laquelle une entrée monumentale donnait accès. Des ornements sculptés sur ses façades à l'époque où l'art antique, étouffé sous les pieds des barbares, avait refleuri, chez nous, habillaient d'un manteau de grâce sa rudesse féodale. Une chapelle, ciselée à la manière d'une orfèvrerie, s'appuyait à lui comme une relique au cœur d'un preux, symbolisant l'union de la vaillance avec la foi.

Trois arcades, décorées de colonnes corinthiennes et d'un fronton brisé, menaient au vestibule qui renfermait l'escalier d'honneur. Au centre de ce degré, une statue de Coysevox représentait le grand Condé, debout, au milieu d'attributs militaires rappelant ses victoires. A droite, la salle des gardes était ornée de tableaux de chasse, dont plusieurs peints par Oudry.

Une superbe enfilade de salons servait, en quelque sorte, de trait d'union aux deux appartements réservés au roi et à la reine. Un de ces salons formait galerie; on y remarquait des meubles florentins d'un travail exquis. La concavité des tours abritait de délicieux boudoirs, que des princesses de la maison de Condé s'étaient plu à embellir d'ouvrages de leurs mains. La salle de billard, où de nombreux trophées de chasse étaient suspendus, communiquait, par un portique grandiose, à une autre salle, dont les panneaux disparaissaient sous des trophées de guerre. La dépouille des champs de bataille et la dépouille des bois matérialisaient, si l'on peut dire, en leur assemblage voisin, la double et héréditaire passion des maîtres du logis. Célèbre par une hospitalité qui était aussi une transmission familiale, la salle à manger avait été jugée digne de posséder un souvenir précieux entre tous : l'armure du grand Condé. Cette armure, bosselée et trouée par les balles, se présentait là comme un

enseignement. Elle semblait affirmer que les braves ne goûtent de repos agréable à leur foyer qu'autant qu'ils l'ont gagné.

L'appartement de la duchesse de Bourbon et l'appartement de la princesse Louise se distinguaient par la commodité de leur distribution et la variété de leur élégance. Celui du duc de Bourbon, plus sévèrement meublé, trahissait sa préférence pour le sport; si entiché qu'il fût de leurs attraits, l'image des jolies femmes y était moins en vue que celle des chevaux anglais.

Le prince de Condé occupait, à lui seul, le petit château; cet édifice, bâti au milieu des douves du grand château, datait de la Renaissance. Il accusait, mais sans exagération, le souci ornemental d'une époque où l'on aurait pu croire que la déesse des jardins, ressuscitée de la poussière des mythes, faisait fleurir les pierres, à l'instar des plantes dont elle avait autrefois émaillé les monts et les vallées de la Grèce. Des ponts et des corridors souterrains reliaient les deux logis; un de ces ponts desservait spécialement les pièces consacrées à l'habitation du prince de Condé; elles étaient de plain-pied avec la cour d'honneur, tandis que le rez-de-chaussée du petit château affleurait la nappe claire et transparente du maître-fossé.

Quelque attrayante qu'elle fût en ses dehors, cette demeure n'était qu'une enveloppe, une gaine, un écrin par rapport aux somptuosités dont elle était remplie et qui l'emportaient de beaucoup sur tout le reste. La peinture triomphait parmi ses magnificences. Une succession de panneaux, dans une longue galerie, représentait les plus glorieuses conquêtes de Louis XIII et de Louis XIV. L'un de ces panneaux, que sa dimension désignait particulièrement aux regards, étonnait bien davantage la pensée par la noblesse du sujet qu'y avait traité l'artiste. C'était une ingénieuse allégorie dont l'inspiration appartenait au propre fils du grand Condé; ce héros y était montré foulant aux pieds les victoires qu'il avait remportées contre la France. Le front encore attristé par le regret d'avoir trahi son

devoir, il imposait silence à la Renommée, qui s'apprêtait à publier ces exploits et lui ordonnait de proclamer plutôt son repentir. Devant lui l'Histoire écrasait l'Erreur, tandis qu'elle arrachait des annales de sa vie les feuillets où étaient décrites les batailles qu'il avait livrées à sa patrie et à son roi.

On était ému par la grandeur d'une scène qui attestait que, quelques passagères qu'elles soient, les défaillances d'un cœur haut placé ne trouvent pas d'excuses dans sa maison.

La science était, à l'égal de l'art, l'objet d'un culte à Chantilly. Elle y avait, comme lui, ses tabernacles. Aux appartements même du prince de Condé attenaient un cabinet d'histoire naturelle, un cabinet de physique et un cabinet de minéralogie. La bibliothèque eût fait honneur à un monastère de Bénédictins. Dans les dépendances de l'orangerie, un méridien indiquait l'heure des villes les plus importantes des deux hémisphères. A côté de cette salle de spectacle, où une combinaison, que l'on eût vainement cherchée sur aucun autre théâtre, permettait d'ouvrir la scène par le fond, de manière que les naturelles perspectives du parc devinssent l'annexe et le prolongement des décors, un bâtiment réunissait une merveilleuse collection d'armes de tous les âges et de tous les peuples. Des reliques inestimables y étaient mélangées à de précieuses dépouilles. Parmi celles-ci, figurait le fauteuil où le valétudinaire comte de Fuentès avait été tué, en s'efforçant de rallier la débandade des Espagnols à Rocroy. Parmi celles-là, l'épée de Henri IV semblait se complaire à voisiner avec l'épée du grand Condé. Au milieu de ces trophées d'une gloire purement terrestre, l'armure angélique de Jeanne d'Arc rayonnait encore de sa miraculeuse clarté : on eût dit qu'elle continuait à refléter, dans le miroir de son acier, l'auréole des saints qui menaient au triomphe la libératrice de la France.

Les visiteurs ne quittaient point Chantilly sans avoir admiré la prodigieuse magnificence des écuries que la Révolution a épargnées. Ils étaient tentés de partager sérieuse-

ment la plaisante opinion qu'on avait émise, lors de la construction de ces bâtiments, à savoir que Louis-Henri de Bourbon, septième prince de Condé, qui les faisait élever, à si grands frais, devait croire à la métempsychose pour vouloir loger ses chevaux en un tel palais. Et, de fait, des empereurs romains, devenus montures ou bêtes de trait, eussent retrouvé là l'équivalence de leurs olympiennes demeures des bords du Tibre.

Tant de merveilles, tant de séductions, méritaient, ce semble, de procurer assez d'agrément à la duchesse de Bourbon pour qu'elle se consolât de ne point danser le menuet à Versailles et de ne point assister aux bals masqués de l'Opéra. Mais sait-on véritablement apprécier les lieux qu'on habite ? Au cloître seulement la cellule est douce. Encore faut-il qu'on y vive assiduement. C'est *l'Imitation* qui le dit.

Quoi qu'il en soit, la princesse Bathilde trouvait en elle-même des ressources capables de la distraire de la monotonie de son luxe. La harpe, le piano-forte, le chant, occupaient ses loisirs ; sa palette en avait aussi une part. Elle aimait à écrire, et sa correspondance la retenait longtemps assise à son bureau de marqueterie, devant la haute fenêtre par où lui arrivait la clarté mélancolique des courtes après-midi de la mauvaise saison. Le soir, elle jouait au whist, au trictrac, quand elle était lasse de broder ou de parfiler avec les dames de son service d'honneur. Elle excellait, du reste, à soutenir une conversation ; à y mettre du sérieux, en même temps que des saillies. Portée à discuter tour à tour sur le sévère et sur le plaisant, elle se félicitait que la réplique lui fût donnée par les hommes de mérite qui avaient leur permanentes entrées à Chantilly. Quelquefois elle ne leur proposait que des jeux d'esprit. Or il arrivait que des personnages d'une réputation supérieure s'y montraient fort malhabiles ; le mot d'une charade restait une énigme pour des écrivains à la mode; la sueur perlait au front vénérable de doctes académiciens, mis en demeure de remplir des bouts-rimés.

Ils seront plus embarrassés encore de leur inaptitude

devant l'adresse qu'une jeune fille déploiera un jour en ces épreuves, et ils auront peine à dissimuler leur confusion sous l'encens des louanges qu'ils prodigueront à leur victorieuse émule, M[lle] de Condé.

Mais, à cette époque, les seize printemps de la princesse Louise ne rayonnent pas à Chantilly. Elle est éloignée du château paternel, aussi bien que du monde. Ce n'est qu'à vingt ans qu'elle y fera son entrée, triomphalement accueillie, à la façon d'une jeune reine. Alors elle apportera aux délassements mondains du logis de ses aïeux la gravité précoce que son âme alliait à une séraphique vertu.

Un soir qu'on la priera de remplir quatre vers, dont les rimes, fixées d'avance, seront *fantaisie*, *amour*, *folie* et *vautour*, elle écrira au courant d'une plume, apparemment détachée de l'aile immaculée d'un cygne :

N'avoir jamais d'amour, telle est ma fantaisie.
Je crains trop les transports d'un dangereux amour,
Et j'évite ce dieu, guidé par la folie,
Comme l'oiseau timide évite le vautour.

M[lle] de Condé, avec cette grandeur qui reste digne jusque dans le plaisir, tracera là, sous les dehors du badinage, le programme de sa vie. Elle ne surprendra personne. L'on savait, en effet, que peu de princes étaient en état, par leur âge ou par leur mérite, de prétendre à l'honneur de sa main, et l'on était convaincu qu'un attachement indigne de sa naissance n'aurait point de prise sur sa fierté. Aussi avait-on coutume de dire qu'à l'exception d'une couronne de reine ou d'un voile de religieuse la terre n'avait point de parure pour son beau front.

L'hiver de 1773 se passa ni mieux ni pis pour les hôtes de Chantilly. Au printemps de l'année suivante, Louis XV mourut. Des arrangements pris avec le nouveau roi, dont la bonté inaugurait un règne que sa faiblesse devait clôturer, permirent au prince de Condé de ne plus vivre exclusivement sur ses terres, à la façon des gentilshommes campa-

gnards. Il revint à Paris, et sa magnificence d'altesse sérénissime, un instant voilée, y reprit son habituel éclat.

Au Palais-Bourbon, les hommages ne firent que se multiplier autour de la princesse Bathilde. Mais, sentimentale, rêveuse, et préférant aux louanges banales du monde les délicats empressements de l'intimité, elle goûtait un grand plaisir à se dérober, de temps en temps, au solennel ennui de la représentation.

Elle s'était ménagé une retraite, à Vanves, dans une agréable maison des champs, qu'elle abandonna plus tard à M[lle] de Condé. M[me] d'Oberkirch raconte de quelle façon familière on s'y divertissait.

« Un jour, dit-elle, M[me] la duchesse de Bourbon engagea M[me] la duchesse de Chartres et M[me] la princesse de Lamballe à y paser l'après-midi. M. le duc de Chartres désira en être. La princesse refusa : elle ne voulut accepter ni frère ni mari et déclara qu'elle n'aurait que des femmes. M. le duc de Chartres fit semblant de se rendre à cette observation et de respecter la défense. Pendant que les dames dînaient, on vint leur annoncer une ménagerie de bêtes savantes qui demandaient à danser devant Leurs Altesses. M[me] la duchesse de Bourbon donna ordre de les introduire dans la cour et proposa de se mettre aux fenêtres pour mieux voir sans danger. La partie fut acceptée et l'ours et le tigre commencèrent un menuet, sous la direction de leur conducteur, d'une manière si grotesque que les princesses s'en pâmèrent de rire. Tout alla bien pendant un quart d'heure ; tout d'un coup, l'ours se démuselle, le tigre brise sa chaîne ; ils renversent leur cornac et se précipitent dans la maison où la scène était changée. Les princesses poussaient des cris abominables, ordonnant qu'on fermât les portes et se jetant dans toutes les armoires. L'ours sut bien les y trouver : c'était M. le duc de Chartres, avec deux seigneurs de sa cour, qui avaient imaginé cette manière de s'introduire. La terreur disparue, on se remit à table et l'on porta la santé des ours qui devinrent les rois du festin. »

Le duc de Bourbon n'avait garde de prendre part à ces

gentillesses. Il ne se souciait mie de sa femme, oubliant qu'il pouvait jouir, en maître, de privautés que tant d'autres eussent souhaité d'acquérir. Une contemporaine, Mme de Chastenay, dit que « ce prince, d'une figure charmante, consumait sa jeunesse auprès des danseuses de l'Opéra et que rival, préféré le plus souvent, du comte d'Artois, il mangeait avec ses maîtresses l'argent qu'elles recevaient du frère de Louis XVI ».

On peut juger des sentiments qu'une telle conduite inspirait à l'épouse tendre et fière qu'était la duchesse de Bourbon.

Le comte d'Artois, par un de ces retours que la dépravation des mœurs rendait piquants, s'occupait, d'ailleurs, énormément de la princesse. Inférieur au duc de Bourbon dans les boudoirs de la galanterie, il essayait de le supplanter à son propre foyer. En compensation des maîtresses que l'autre lui prenait, il eût bien ri de s'adjuger sa femme. Mais il avait beau presser l'attaque, la duchesse de Bourbon ne se rendait pas.

Abritant ces vilenies, le superbe palais que l'habileté des Girardini, des Lassurance et des Gabriel avait porté à la perfection, offrait néanmoins un aspect si grandiose qu'on eût dit d'un temple, uniquement consacré à la vertu et à l'honneur.

Et certes, il en imposait le logis des Condés, avec son portique, en colonnade corinthienne, laissé à jour, à la façon des décorations similaires de l'ancienne Rome ; avec sa porte, percée sur le modèle d'un arc triomphal ; avec sa cour majestueuse qu'encadraient d'immenses corps de logis, couronnés de terrasses ; avec sa façade, appuyée à un second portique corinthien, où Coustou avait sculpté le Soleil assis sur son char, les rênes de ses chevaux tenues par les Saisons. Ce seuil, ces piliers, ces frontons s'illuminaient pour les dîners, les réceptions et les fêtes.

De même qu'à Chantilly, les prouesses du grand Condé se succédaient, en pompeuses images, le long d'une galerie qui était comme la principale artère de la noble demeure.

Les jardins, dont les parterres et les quinconces se déroulaient jusqu'à l'esplanade des Invalides, prolongeaient, en leur chatoyants décors, les délices des salons.

Du monumental promenoir, aux balustres de pierre, qui faisait face à la Seine, on voyait s'étendre la large coulée du fleuve, qui ne se brisait pas encore aux arches du pont Louis-XVI. Par-delà, verdoyaient les Champs-Elysées, les Tuileries, le Cours-la-Reine, sillonné d'éblouissants carrosses; au milieu de ces masses de verdure, la place Louis-XV dessinait ses contours harmonieux, tandis que la rue Royale, bordée de palais, ouvrait un débouché nouveau au luxe de Paris. C'était comme un glorieux carrefour où la grande ville étalait son orgueil.

Quand la duchesse de Bourbon posait sur l'accoudoir de la terrasse ses blanches mains, chargées de bagues, pour regarder plus à loisir ce spectacle de splendenr et de joie, les passants s'arrêtaient sur la berge, ne songeant eux qu'à contempler sa radieuse apparition. Avec les vêtements de brocart et de satin qui flottaient autour de sa taille souple, les dentelles qui ennuageaient sa tête gracieuse et les bijoux qui épandaient une rosée de lumière sur sa jeunesse, elle était, au milieu du susurrement des hommages de sa cour, comme l'incarnation de ce que la société de son temps offrait de plus aimable et de plus brillant. Et les femmes du peuple, en leurs robes élimées par l'usure, en leurs cœurs dévastés par la souffrance, se demandaient s'il existait plus de bonheur.

Ah ! ce bonheur qu'elles enviaient, dans la sourde révolte de leur misère, elles ne savaient pas que la cousine du roi l'eût volontiers échangé contre la douceur de dormir, le soir, fidèlement aimée, entre les bras du jeune et joyeux batelier qui, à tout venant, faisait passer la rivière sous les fenêtres de son palais !

CHAPITRE VIII

Mort de la princesse douairière de Conti. — Isolement de la duchesse de Bourbon. — Le portrait qu'elle fait d'elle-même. — Alexandre de Roquefeuil. — Voyages du duc et de la duchesse de Chartres. — Naissance du duc de Montpensier. — Affiliation des duchesses de Chartres et de Bourbon et de la princesse de Lamballe à la Franc-Maçonnerie. — Mésaventure de la ducheese de Bourbon au bal masqué de l'Opéra. — Duel entre le duc de Bourbon et le comte d'Artois. — Séparation du duc et de la duchesse de Bourbon. — Ses causes et ses suites. — M[lle] Michelot donne une fille au duc de Bourbon. — La comtesse de Rully. — La duchesse de Bourbon, d'abord à Sainte-Assise, s'installe à Paris. — Son père lui achète Petit-Bourg. — Organisation nouvelle de sa vie.

Si mal lotie au point de vue de l'amour, Bathilde d'Oréans eut encore le chagrin de voir s'éteindre, au printemps de l'année 1775, une des rares flammes où sa tendresse familiale se réchauffait. Le 27 mai, la princesse douairière de Conti mourait, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. C'était l'aïeule qui, fidèle aux ardentes et suprêmes recommandations de sa mère, avait veillé sur son enfance. La princesse de Conti s'était dignement acquittée de la mission qu'elle avait reçue à ce lit funèbre. Mère frivole et imprévoyante, elle avait su se transformer, à l'égard de sa petite-fille, en éducatrice de haute sagesse. Et le remords d'avoir fait exclusivement triompher le culte de la beauté chez la future duchesse d'Orléans l'avait amenée à n'inculquer à la future duchesse de Bourbon que le culte de la vertu.

Au reste, elle n'avait pas tardé à se vouer elle-même à

une vie grave et austère. Entièrement revenue des vanités mondaines dont elle avait été si infatuée jadis, elle s'était appliquée à régler sa conduite sur les préceptes de l'Evangile. Son testament, que les Archives Nationales ont conservé, est un modèle de religion, d'humanité et de bienfaisance.

La princesse demande à être inhumée sans pompe dans les caveaux de l'église Saint-Sulpice, sa paroisse. Elle ne se souvient de sa royale origine que pour vouloir être couchée sous les dalles de la chapelle dédiée à Saint-Louis. Elle prescrit la répartition d'abondantes aumônes entre les pauvres du quartier dont fait partie son hôtel de la rue Saint-Dominique et ceux de Louveciennes, où elle a sa résidence d'été. Mille messes doivent être célébrées pour le repos de son âme. Aux personnes qui lui ont été attachées de son vivant, elle accorde des pensions viagères dont l'ensemble forme un total de quarante mille livres ; la marquise de Lambertye, sa dame d'honneur, le comte de Quélen, son écuyer (elle laisse à celui-ci, avec une rente de trois mille livres, son écurie, chevaux et carrosses), M. Hébert, le secrétaire de ses commandements, M. Desbares, le bailli de ses domaines de Sancerre, M. Boyer, son chirurgien, ne sont pas les seuls bénéficiaires de ses largesses. Après avoir fixé les gratifications que recevront ses deux femmes de chambre, Mme Legras et Mlle Fresnel, à qui une somme supplémentaire sera versée, pour les indemniser de la modicité de sa garde-robe qu'elle leur lègue à part égale, la princesse consacre un article de ses dispositions mortuaires à chacun des quarante-cinq membres de sa domesticité, les désignant non seulement par leur emploi, mais encore par leur nom et, quelquefois, par leur surnom, d'après la gracieuse coutume de l'époque qui faisait appeler un valet : la Verdure, la Fleur, la Jeunesse.

Aucun oubli ne se glisse sous la plume de l'excellente femme. Le petit laveur de vaisselle peut s'enorgueillir d'avoir été mentionné, de sa main, à la suite de l'important maître-queue et le palefrenier, en sabots, tirer une vanité

pareille d'avoir été l'objet de sa sollicitude, aussi bien que le gros cocher poudré.

N'y a-t-il pas là un touchant témoignage des sentiments d'humanité qu'un siècle, ardent à réformer les abus de la puissance et de la richesse, inspirait aux grands? Les heureux de ce monde font-ils mieux, aujourd'hui que la démocratie s'est substituée au régime monarchique? La plupart des maîtres se répandent en doléances sur leurs serviteurs. Loin de voir en eux d'humbles frères, comme le recommandent les préceptes du Christ, loin d'excuser une rudesse et une ignorance qui résultent de leur origine et de leur éducation, ils ne les traitent pas autrement que des mercenaires, de qui ils se croient en droit de tout exiger parce qu'ils les payent. Est-il, dès lors, surprenant que l'affection et le dévouement restent en dehors du contrat, presque toujours éphémère, qu'ils passent avec eux?

La duchesse de Bourbon, de plus en plus abandonnée à elle-même, était exposée à la tentation de chercher dans l'intimité, qui lui plaisait, une liaison de cœur, apte à la consoler de ses chagrins domestiques. Elle n'avait pas encore gravi le calvaire où la croix du Rédempteur devait lui offrir son inébranlable et unique appui. Toutes les grâces de la vingt-cinquième année paraient sa personne, et son âme continuait à demeurer ouverte aux doux espoirs de la jeunesse.

Dans un portrait, qu'elle a tracé plus tard et sur lequel nous reviendrons, elle parle d'une charmante jeune femme qu'elle semble avoir saisie au vif, en se plaçant elle-même devant une glace. Cette jeune femme, brune et de taille admirablement proportionnée, quoiqu'un peu au-dessous de la moyenne, se distinguait avant tout par l'agrément de ses traits. Ses yeux, aux langoureuses paupières et de même nuance que sa chevelure, étaient « tantôt vifs, tantôt tendres, selon l'expression de son âme, dont ils étaient toujours le miroir le plus fidèle ». Elle avait « des soucis faits au pinceau », une bouche mignonne et purpurine, « un tout petit nez et un joli menton dont la fossette semblait être la cachette de l'amour »; « un cou de cygne », tant par la blancheur que

par la forme. Sans être grasse, sa poitrine se dessinait en harmonieux contours. Ses bras ronds se terminaient par des mains exquises; ses pieds étaient à l'avenant. Joignez à tout cela « des jambes de cerf, une tournure délicate, vive et leste », et vous comprendrez que la jeune femme en question pût se vanter de mettre bien des têtes à l'envers.

Telle apparut, assurément, la duchesse de Bourbon à Alexandre de Roquefeuil, fils aîné du vicomte de Roquefeuil, alors écuyer et chevalier d'honneur de la princesse. Né à Versailles, le 20 février 1757, il n'avait que dix-huit ans quand il s'éprit d'elle, comme avait fait jadis, plus jeune encore, le duc de Bourbon. Issu d'une race guerrière que les maisons d'Aragon et de Navarre avaient jugée digne de leurs hautes alliances, il bouillonnait lui-même de généreuses ardeurs. A l'exemple de ses aïeux, qui avaient presque tous combattu pour assurer la suprématie des armées du roi sur la mer; à l'exemple de son père, promu, à la suite de glorieux services, aux grades de chef d'escadre et de commandant des gardes du pavillon amiral, il se destinait à embrasser la carrière navale, où, bientôt, il allait se distinguer à son tour. Simple enseigne de vaisseau en 1779, il devait, en effet, être créé chevalier de Saint-Louis, le 10 octobre de la même année, pour sa belle conduite au combat de *la Surveillante*, durant lequel il commandait le cutter d'expédition qui accompagnait ce bâtiment.

Mais, à l'époque dont nous parlons, Alexandre-Amable-Gabriel de Roquefeuil, n'ayant pas encore donné la mesure de sa valeur martiale, n'était qu'un bel adolescent qui s'appliquait à figurer élégamment parmi la jeunesse dorée de la Cour. Il y comptait une parenté nombreuse et de puissants protecteurs. Son père, avant d'être appelé à remplir auprès de la duchesse de Bourbon les fonctions de chevalier d'honneur, avait été gouverneur du prince de Lamballe; celui-ci avait daigné tenir le jeune Alexandre sur les fonts baptismaux. De là provenait l'affectueuse bienveillance du duc de Penthièvre pour le futur marin. Par sa marraine, Amable-Gabrielle de Noailles, duchesse de Villars, grande d'Espagne

de première classe et dame d'atour de la reine, de qui il tenait deux de ses prénoms, le fils du vicomte de Roquefeuil avait été, de fort bonne heure, introduit dans le cercle des duchesses à tabouret. Il eût pu se contenter de ne leur point déplaire : il osa porter ses regards jusqu'à une altesse sérénissime, et son audace ne le perdit point. Au surplus, il s'évertuait à ne point sortir du rôle de soupirant discret dont, avec ses rougeurs, ses émois, sa tendresse, Fortunio était destiné à fixer le type immortel.

Ce *sentiment*, comme on disait alors, dut être d'une grande douceur pour la princesse Bathilde. Il embaumait le printemps et faisait rayonner l'azur d'une belle matinée de mai sur son front, tandis que tout était souillure et obscurité autour d'elle.

Dans ce moment, un des personnages qui lui touchaient de plus près et dont il lui aurait été permis de blâmer particulièrement la conduite, si elle eût pour lui une faiblesse moins aveugle, fit une absence que le public commenta beaucoup. C'était son frère, le duc de Chartres.

Attaché, lié à ses vices, ce prince éprouvait une sorte de gêne et de confusion au spectacle des vertus que Louis XVI avait ramenées sur le trône. Il sentait que l'effronterie de sa vie licencieuse choquerait autant l'honnêteté du novice époux de Marie-Antoinette, qu'elle avait diverti la dépravation de l'amant blasé de la du Barry. Beaucoup de froideur l'avait accueilli à la Cour. Il résolut de s'en éloigner pour un temps, mais après avoir pris soin de surexciter les ambitions et d'aiguillonner les convoitises que le changement de règne avait déçues. Il se flattait, par là, de semer derrière lui des ferments de haine et de révolte, dont l'éclosion brutale obligeait le nouveau monarque à se soucier plus de la politique que des bonnes mœurs.

Sa tâche criminelle accomplie, il entreprit une série de voyages auxquels il feignit d'attribuer pour mobile l'exploration de contrées célèbres et charmantes, qui seraient un objet de plaisir pour sa femme, en même temps qu'un objet d'études pour lui. Car il emmenait la princesse. Mme de

Genlis partirait également. On ne pouvait, en vérité, se priver d'une telle compagne de route. Elle avait l'esprit si orné, cette femme éminente, qu'elle ne manquerait pas de jeter un charme particulier sur les observations du ménage. Tant de science rehaussait ses dons naturels, que, le soir venu, et la fatigue amenant le sommeil chez l'épouse, elle pourrait collaborer, avec un supplément de mérite, à la rédaction des notes prises, durant le jour, par l'époux. Voilà ce que le duc de Chartres faisait dire pour donner le change à la galerie. Néanmoins, la duchesse de Chartres ne conservait aucune illusion sur l'inconvenance de la société qui allait lui faire subir sur les grandes routes la même contrainte et la même rancœur qu'au Palais-Royal. Son angélique mansuétude l'empêchait toutefois de murmurer. Elle trouvait, au demeurant, dans les égards et les prévenances qu'il affectait de lui témoigner, une excuse aux passions indignes qui infatuaient le prince. Assurément, elle eût été moins magnanime si elle eût prévu qu'un jour M[me] de Genlis lui enlèverait ses enfants, comme elle lui enlevait son mari et qu'elle chercherait à la bannir aussi de leurs cœurs innocents. Formée à bonne école, la nièce de M[me] de Montesson se montrait, en ce temps-là, très humble et très soumise vis-à-vis de la princesse; elle ajournait à plus tard la revanche de son orgueil.

Le couple princier court du nord au midi. Après avoir traversé la Hollande, il s'achemine vers le littoral méditerranéen. Il ne fait qu'une halte rapide à Paris, juste le temps qu'il faut à la duchesse pour mettre au monde son second fils. On laisse au Palais-Royal ce poupon, à qui l'on a donné le titre de duc de Montpensier. Des étrangers l'y bercent, avec son frère aîné, le duc de Valois. Mais la duchesse de Bourbon vient réchauffer de sa tendresse ces petits abandonnés, qu'a mis au rang des orphelins une absence dont elle se désole. Eux, du moins, elle peut les embrasser à l'aise. Elle en dispose mieux que de son propre fils, le duc d'Enghien. On les élève *à l'anglaise* et dans une familière simplicité. Au contraire, l'héritier des Condés avance dans la

vie, inaccessible à tout ce qui n'est pas de sa maison, et le cérémonial quasi-royal dont il est entouré éloigne de lui jusqu'à sa mère.

En 1776, le duc et la duchesse de Chartres visitent l'Italie; ils s'arrêtent à Gênes, à Rome, à Naples et dans les principales villes de la Péninsule. Ils ont des liens de parenté avec tous les souverains qui règnent au-delà des Alpes. Ceux-ci font assaut de politesses et de grâces pour les mieux accueillir. Mme de Genlis, exaltée par les souvenirs du paganisme, qu'elle rencontre en promenant, au milieu de la poussière des ruines augustes, le joli pied dont elle est si contente de montrer la perfection, quand elle joue de la harpe, attacherait un grand prix à passer aux yeux de ces têtes couronnées pour la dixième Muse. Mais la gravité affable et le noble charme de la duchesse de Chartres les impressionne davantage. Les cénacles, où, pieusement par leurs soins, ont été rassemblés les reliques de la statuaire grecque, ne possédent pas une pareille image d'Athéné, car Athéné ne fut qu'une déesse et la fille du duc de Penthièvre égale les anges.

Aussi, pour ceux qui connaissent l'incomparable beauté d'âme de cette princesse, quelle surprise de la voir, à son retour à Paris, se fourvoyer ostensiblement dans les arcanes de la Franc-Maçonnerie!

Il n'y avait guère plus d'un demi-siècle que la mystérieuse association avait été introduite en France. Lord Derwent-Waters, compagnon des Stuarts, l'y avait amenée d'Angleterre, où depuis longtemps elle était florissante. Tout de suite, elle s'était mêlée chez nous aux passions et aux intrigues que le souffle nouveau de la philosophie faisait écumer, comme des vagues inquiétantes, autour des idées reçues et de l'autorité établie. Le Châtelet de Paris s'était préoccupé de ses agissements; il avait usé de rigueur pour les combattre. Nonobstant, le prétendant Charles-Edouard, petit-fils de Jacques II, s'était déclaré le protecteur de la secte qui commençait à troubler notre pays. Façon singulière de payer l'hospitalité que la maison de Bourbon y

avait offerte à son aïeul et à sa famille! Bientôt, un des plus comblés favoris de Louis XV, le duc d'Antin, avait, par légèreté ou par forfanterie, accepté la charge de grand-maître de la Franc-Maçonnerie. Un autre gentilhomme, choyé de la Cour, le comte de Clermont-Tonnerre, lui avait succédé; depuis 1771, les mêmes fonctions étaient exercées par le duc de Chartres, qui n'avait pas laissé échapper une si belle occasion de se mettre à la tête des pires ennemis de la royauté.

Il est vrai que la Franc-Maçonnerie se gardait bien d'avouer ses menées politiques et anti-religieuses; elle prétendait n'avoir pas d'autre but que l'étude de la morale universelle et l'exercice de la bienfaisance avec, pour base, le principe de la fraternité.

Ces grands mots, accueillis avec tant d'espoir par les cœurs généreux de l'époque, devaient assurément séduire la bienveillante ingénuité de la duchesse de Chartres. D'ailleurs son immuable désir de plaire à son mari aurait suffi à placer dans sa main patricienne cette truelle dont l'architecte du temple de Salomon s'était servi pour bâtir, et que ses disciples n'employaient plus qu'à démolir.

L'affiliation de la princesse a lieu solennellement en la loge de la Folie-Triton, le 28 février 1776. Elle est accompagnée de fêtes brillantes, et ces fêtes transportent les parisiens. Le duc de Chartres, enchanté de l'effet produit, conseille à sa sœur et à sa belle-sœur de suivre l'exemple de sa femme. La duchesse de Bourbon et la princesse de Lamballe se laissent influencer par les belles paroles de ce séducteur. Au mois de juillet 1777, elles sont admises dans l'ordre, avec une pompe égale à celle qui avait été déployée en l'honneur de la duchesse de Chartres.

Ces nobles femmes, issues du sang des rois, ne se doutaient guère du complot haineux qui, derrière un hypocrite respect, se tramait alors contre les institutions monarchiques; elles auraient pâli, si elles avaient entrevu l'effroyable bouleversement qui en serait la suite, et dont elles seraient les premières victimes; l'une, rejetée par la pros-

cription, hors des frontières de la patrie; l'autre, poignardée, foulée aux pieds par la fureur des assassins!

La duchesse de Bourbon fut même une si ardente néophyte qu'on jugea digne de la récompenser de son zèle par une exceptionnelle faveur : on l'éleva à la grande-maîtrise des francs-maçonnes, comme on avait porté son frère à celle des francs-maçons.

Ainsi qu'il est facile de le supposer, les devoirs de sa charge l'astreignaient peu et ne l'obligeaient pas à rien retrancher de ses habitudes élégantes. Elle continuait à être une des beautés à la mode, allant davantage dans le monde « pour s'y étourdir », mais la chose était malaisée : « Je tourne, disait-elle, à la façon de l'écureuil dans sa cage; je tourne, je tourne, et je me retrouve toujours au même point. »

C'était pendant le carnaval que la vie joyeuse de Paris battait son plein. Un des principaux attraits qu'offrait cette période d'amusements tapageurs était le bal de l'Opéra. L'institution de ce bal ne remontait qu'au Régent, et déjà l'on avait cessé d'y aller pour la danse. On ne faisait plus qu'y courir, affirme Mercier, on n'y cherchait que la confusion; on se marchait sur les pieds, on s'étouffait, on s'écrasait, et on estimait que ce n'était vraiment pas trop de six livres par tête pour goûter un tel plaisir. Les filles entretenues, les duchesses, les bourgeoises, se coudoyaient à travers la cohue; elles portaient le même domino et observaient la même allure; celles-ci étaient ravies quand on ne les distinguait pas de celles-là.

On sait que la salle où s'étalait cette promiscuité singulière attenait au Palais-Royal; un tel voisinage était approprié à l'indécence de la réunion.

La duchesse de Bourbon avait eu autrefois à regretter de ne pas s'être tenue à l'écart d'un lieu d'où il n'était jamais certain de sortir sans esclandre. C'était là qu'elle avait eu à subir une scène des plus fâcheuses de la part de la princesse d'Hénin, qui lui jalousait le chevalier de Coigny. La leçon ne lui avait pas profité; elle demeurait une des ferventes du bal de l'Opéra.

Le mardi-gras de l'année 1778, elle s'y trouve face à face avec un couple masqué et dont la rencontre lui fut extrêmement désagréable, car elle avait reconnu, sur-le-champ, les personnages qui le formaient. C'était le comte d'Artois, offrant le bras à Mme de Canillac, lui très empressé, très galant; elle coquette, minaudière et aux anges d'avoir pour cavalier le propre frère du roi. Il est probable que la duchesse de Bourbon obéit à son dépit, en constatant que d'aussi intimes relations existaient entre un homme qui s'était efforcé de lui plaire et une femme qui n'avait pas craint de braver son courroux.

Au lieu de s'éloigner, comme il eût été convenable et prudent de le faire, elle s'attacha aux pas du prince et de son amie, les poursuivant tout haut des propos agressifs et embarrassants qu'autorise la liberté du déguisement. Mme de Canillac n'était pas de celles qui se tiennent volontiers pour battues; elle fit tête et poussa la riposte beaucoup plus loin que n'avait été l'attaque. Le prince vint à sa rescousse, et cela avec une brutalité qui tenait plus du soudard que du gentilhomme. La duchesse de Bourbon, convaincue que jamais, à visage découvert, le frère du roi n'eût osé manquer de la sorte à une altesse sérénissime, perdit elle-même la mesure jusqu'à user d'un procédé que l'usage réprouvait : elle arracha son masque au comte d'Artois. Celui-ci, outré d'une semblable incorrection, crut qu'il pouvait s'en venger de la même manière. Il saisit à son tour et froissa violemment la ruche du loup de la princesse et, la laissant tout à la surprise de la représaille, il s'esquiva, sans proférer un seul mot.

Si l'on s'en rapporte au baron de Bézenval, qui consacre un long passage de ses *Mémoires* à une algarade dont la frivole oisiveté des gens de cour pouvait seule s'occuper avec passion, Mme de Canillac n'avait point manqué à Mme de Bourbon, et les choses n'avaient été poussées à bout que par l'irritation de la princesse. D'après ce personnage, l'incident était demeuré inaperçu dans le tumulte de la fête, ou, du moins, il n'y avait point causé de scandale. La duchesse de

Bourbon n'avait commencé que par en rire comme « d'une de ces ridiculités dont le bal de l'Opéra abonde » : c'est sur ce ton plaisant qu'elle en avait parlé, le lendemain, au duc de Chartres, venu chez elle en visite.

Cependant son humeur se serait assombrie à la suite de ses réflexions et, peut-être aussi, des quotidiens sujets de contrariété qu'elle trouvait dans son ménage. Le jeudi suivant, ayant beaucoup de monde à souper, la princesse aurait conté son aventure à ses invités, d'une manière toute différente qu'à son frère, disant, en pleine table, que M. le comte d'Artois était le plus insolent des hommes et qu'elle avait pensé appeler la garde au bal de l'Opéra pour le faire arrêter sur place.

Vrais ou faux, ces propos, colportés partout, ameutèrent le public, déjà très détaché de la famille royale, de la reine surtout, et par conséquent du comte d'Artois, qu'il savait fort bien avec elle. La duchesse de Bourbon n'était pas populaire non plus, soit qu'on ne la connût pas suffisamment, soit qu'on l'englobât dans la défaveur où avait glissé son auguste parenté. Mais, si on ne l'aimait guère, on n'ignorait pas qu'elle était en relations assez fraîches avec la Cour; il n'en fallait pas davantage pour que tout le monde se mît de son côté.

Les salons, les boudoirs, les antichambres, la rue même, n'ont plus d'autre sujet de conversation que « le scandale de l'Opéra ». En revanche, les personnages que ce fâcheux éclat intéresse le plus, c'est-à-dire le prince de Condé, le duc de Bourbon et le duc d'Orléans, sont, comme il arrive toujours, les derniers à en être instruits.

Les commérages vont si loin que M. d'Autichamps, premier écuyer du prince de Condé, croit de son devoir de renseigner son maître, alors à Chantilly, avec le duc de Bourbon. Il lui expédie un courrier, le samedi soir; les princes montent aussitôt en voiture pour rentrer à Paris. Mal inspirés, ils estiment qu'il s'agit non d'une affaire de famille, mais d'une affaire de cour; c'est pourquoi, le prince de Condé va voir, dès son arrivée, M. de Maurepas, secrétaire d'Etat, et réclame

de lui son entremise auprès du roi pour obtenir la réparation qu'il juge indispensable à l'honneur de sa maison.

Bézenval, à qui nous continuons à emprunter les éléments de ce récit, bien que la duchesse de Bourbon ait affirmé, plus tard, qu'il n'avait point dit la vérité, Bézenval se rend de son côté, le dimanche matin, chez le comte d'Artois, dont il est le familier, et s'autorisant de l'espèce de camaraderie qui règne entre eux, amène la conversation sur l'incartade du prince, sans lui dissimuler qu'elle « choque le préjugé des hommes et révolte l'amour-propre des femmes ».

Le roi et la reine, qui ont l'habitude de surprendre amicalement leur frère, en ses appartements, y arrivent, sur ces entrefaites. Ils veulent savoir de quoi l'on parle; on le leur dit, et ils tournent la chose en gaîté.

Par contre, le public, juge plus sévère de la question, est unanime à déclarer qu'un duel seul la peut résoudre : le comte d'Artois ne saurait refuser cette satisfaction au duc de Bourbon sans forfaire à l'honneur.

Cependant M. de Maurepas a porté à la connaissance du roi les prétentions du prince de Condé. Louis XVI, qui a pour le bal de l'Opéra une aversion marquée et qui n'y met jamais les pieds, paraît peu disposé à se mêler d'une affaire née dans ce déplorable milieu : « Que la reine arrange cela! s'écrie-t-il avec sa faiblesse coutumière. » — « Sans doute, Sire, la reine serait une incomparable médiatrice, répond le galant secrétaire d'Etat, mais M. le prince de Condé entend que le différend soit soumis à Votre Majesté. »

— « Eh! bien, ce sera donc moi qui le réglerai », dit Louis XVI d'un ton bourru.

Les Condés sont aussitôt mandés à Versailles ; le roi les reçoit, en présence du comte d'Artois et leur ordonne incontinent de laisser le passé dans l'oubli, de n'y revenir sous aucun prétexte.

« Mais Sire », objecte le prince de Condé. — « Ne vous ai-je pas fait entendre, interrompt le roi, que c'était me déplaire que d'ajouter un seul mot? » Ce ton d'autorité impose le silence. Les parties n'ont plus qu'à se retirer. Elles s'en vont

également mécontentes, et il est à prévoir que, nonobstant la volonté du maître, elles ne s'apaiseront pas.

En effet, de mystérieux colloques s'établissent, à Versailles même, entre M. de Crussol, capitaine des gardes du comte d'Artois, et M. de Vibraye, capitaine des gardes du duc de Bourbon. Personne ne doute que ces conciliabules n'aient pour but d'arrêter les conditions d'une rencontre entre les deux princes. La reine en est informée. Son inquiétude la pousse à demander au roi qu'il défende au comte d'Artois de se battre. Louis XVI consent, par égard pour sa femme, à imposer à son frère cette prohibition peu digne des traditions chevaleresques de sa maison. Mais la plupart des princes et des membres de la haute aristocratie, convoqués par le prince de Condé, décident et font notifier au comte d'Artois que, s'il ne donne pas satisfaction au duc de Bourbon, les grands du royaume lui refuseront le service et les honneurs et que son régiment lui-même ne le reconnaîtra plus pour digne de le commander.

Ce message envoyé, le duc de Bourbon dirige sa promenade quotidienne vers le bois de Boulogne et affecte de se montrer dans les parages de Bagatelle, la maison des champs du comte d'Artois : il a l'air de guetter le hasard qui lui permettra de provoquer, plus facilement qu'à la cour, le frère du Louis XVI. La reine s'évertue à retenir auprès d'elle, par toutes sortes de prétextes, le jeune prince qu'elle a peur de voir aller sur le terrain. Mais le comte d'Artois, qui est brave et jaloux de son honneur, a résolu d'en finir. Il part pour Bagatelle, sachant qu'en y allant tout droit il ne manquera pas de trouver le fils du prince de Condé sur son chemin.

Ce matin-là, le temps est charmant. On dirait que la feuillée nouvelle rit au clair soleil de mars. D'agiles cavaliers passent au galop et font escorte à de pimpantes amazones qui s'extasient, en montrant du bout de leur cravache les premières violettes. Et voici qu'au débouché d'un carrefour les deux cousins, suivis chacun du capitaine de ses gardes, arrêtent l'un devant l'autre leurs chevaux piaffants. Mais ces Bourbons n'ont garde de s'apostropher à la ma-

nière de bretteurs que l'envie de se couper réciproquement la gorge aurait mis hors d'eux. Ils ne se départent point des nobles manières et de l'exquise politesse que le grand roi a laissées en exemple aux siens. Raffinant, au contraire, sur cette courtoisie de race, ils dialoguent comme des personnages de Marivaux sur un théâtre de salon, tout enguirlandé de roses et pourtant moins fleuri que leur langage.

« Le public prétend que nous nous cherchons, Monsieur, commence par dire le comte d'Artois. » — « Je suis ici pour recevoir vos ordres », répond le duc de Bourbon. « Et moi, pour exécuter les vôtres », répliqua le frère de Louis XVI.

Alors les deux princes mettent pied à terre et croisent l'épée, M. de Crussol et M. de Vibraye leur servant de témoins. Ils s'abandonnent à l'impétuosité de leur sang royal, mais aucun d'eux n'est atteint. Cependant le fer du duc de Bourbon vient effleurer l'aisselle du comte d'Artois. M. de Crussol arrête aussitôt le combat et demande à M. de Vibraye s'il estime qu'une reprise soit nécessaire. M. de Vibraye n'hésite pas à déclarer qu' « il y en a assez pour satisfaire la délicatesse la plus scrupuleuse ». D'ailleurs, il croit devoir en référer au comte d'Artois, qui lui répond : « Ce n'est pas à moi à émettre un avis ; c'est à M. le duc de Bourbon à nous apprendre ce qu'il veut. Je le répète : je suis ici à ses ordres. » A ces mots, le fils du prince de Condé baisse la pointe de son épée et s'écrie : « Restons-en là, Monseigneur : les bontés de Votre Altesse Royale me pénètrent de reconnaissance, et je n'oublierai jamais l'honneur qu'elle vient de me faire. » Le comte d'Artois, très ému, ouvre ses bras ; le duc de Bourbon court s'y jeter, et la réconciliation s'achève en cette fraternelle étreinte.

Les deux adversaires, amis maintenant, reprennent côte à côte la route de Paris. A la barrière du Cour-la-Reine, le prince de Condé apparaît au milieu d'une suite nombreuse. Il s'avance vers le comte d'Artois et lui adresse des paroles « respectueuses et infiniment touchantes ». Le frère de Louis XVI l'en remercie avec un égal attendrissement. Rentré

dans Paris, le comte d'Artois laisse sa monture à l'hôtel de Bézenval, rue de Grenelle, et s'en va pédestrement au Palais-Bourbon, à l'effet d'y présenter ses hommages à la duchesse. Il ne trouve pas auprès d'elle l'accueil qu'il attendait : la princesse Bathilde ne revient pas aisément de ses premières impressions et se cantonne volontiers en sa rancune. La voyant très froide, le comte d'Artois prend congé d'elle, au bout de quelques instants ; il est reconduit, avec tous les empressements de la politesse, jusqu'à la rue par le prince de Condé et le duc de Bourbon.

L'auteur anonyme de la *Correspondance secrète sur Louis XVI* nous apprend que l'issue du duel ne fut pas immédiatement connue à Versailles : « La reine et sa suite, dit-il, étaient le même soir assez inquiètes et tristes, à la Comédie-Française, pour la première représentation d'*Irène*, en face de Mme de Bourbon, lorsque Sa Majesté eut la surprise fort agréable de voir arriver le duc de Bourbon, le comte d'Artois et tous les autres princes et seigneurs. Le parterre avait vu entrer la reine et n'avait pas remué ; mais, dès qu'il aperçut M. de Bourbon, il battit des mains à toute force, en criant : *Bravo!* M. le comte d'Artois avança alors la tête, hors de la loge de la reine, pour saluer la duchesse de Bourbon, et le public, content, applaudit aussi ce prince. »

Louis XVI reçut le lendemain, datée de Paris, une lettre où son frère lui disait qu'il n'avait pu éviter de lui désobéir et qu'il le priait de pardonner aux deux coupables. Il n'en jugea pas moins nécessaire de donner un exemple ; le comte d'Artois et le duc de Bourbon eurent l'ordre de quitter la Cour. Choisy fut assigné pour résidence au premier ; Chantilly au second. Mais cet exil, imposé pour la forme, ne se prolongea pas au-delà de quelques jours.

On eût pu s'attendre à ce qu'il marquât la fin d'une affaire qui avait si fortement agité les esprits. Cette affaire eut cependant un épilogue moins séant, grâce à de bruyantes démonstrations de sympathie que le prince de Condé toléra et provoqua, pour ainsi dire, en laissant sa porte ouverte à tout Paris. Sous prétexte de lui apporter des congratulations au

sujet de la belle conduite de son fils et enhardis par la facilité de son accueil, les ennemis de la cour se comptèrent chez lui, en même temps que ses véritables amis. L'affluence fut telle qu'il ne fut pas possible de circuler, entre le Pont Royal et le Palais-Bourbon, les quais étant obstrués par l'embarras et les reculades de la file ininterrompue des carrosses.

Enveloppée de cet encens, la sagesse proverbiale du prince de Condé se mit assez en défaut, pour ne point remarquer le contraste choquant de ces réceptions tapageuses, avec le morne délaissement où se morfondait le frère du roi. Louis XVI et Marie-Antoinette furent plus perspicaces; ils ne dissimulèrent point leur réprobation.

Au milieu de ces rivalités, la comtesse d'Artois était comme oubliée. Personne n'allait la chercher dans son ombre, et elle n'y soufflait mot. Assez terne, en général, elle s'abandonnait, en ce moment, à la dolente torpeur de ses relevailles : deux mois auparavant, elle avait donné le jour à son second fils, le duc de Berry. Seuls les gens sensibles s'apitoyaient sur ce qu'elle eût à connaître l'effacement et les amertumes que le mariage réserve si souvent aux filles des rois. Mais tout le monde était d'accord pour blâmer la façon d'agir du duc de Chartres, à l'occasion des circonstances pénibles que venait de traverser la duchesse de Bourbon. Il avait répété, à qui voulait l'entendre, qu'il n'avait nul besoin de prendre fait et cause pour son honneur ou sa réputation, attendu qu'elle n'était ni sa femme ni sa fille. Jusqu'à la veille du duel, il n'avait pas discontinué de fréquenter chez le comte d'Artois; il était allé avec lui à la chasse ; il avait partagé tous ses amusements. Ainsi il donnait sans vergogne la mesure de son égoïsme. Très affectée, sa sœur comprit, dès lors, le peu de fonds qu'elle pouvait faire sur lui.

Il eût, d'ailleurs, suffi à la princesse que le duc de Bourbon, en intervenant, l'épée à la main, dans sa querelle avec le comte d'Artois, eût été exclusivement guidé par le désir de lui plaire. Mais le fils du prince de Condé n'avait cédé qu'aux injonctions de son amour-propre, blessé par le contre-

coup de cette querelle. Il avait demandé raison de l'insulte, parce qu'elle avait été faite à la femme qui portait son nom, et c'était ce nom, seul, qu'il s'était préoccupé de venger. La partie intéressait sa réputation de gentilhomme. L'amour n'y entrait pour rien. Aussi ne pouvait-il être question d'un chevalier galant et passionné, courant sus à l'insolent qui a manqué à la dame de ses pensées. Ce personnage était resté dans la coulisse. On n'avait vu en scène qu'un mari croisant prosaïquement le fer, sous l'impulsion d'une susceptibilité dont l'unique cause était le lien conjugal qu'il subissait.

La princesse Bathilde en aurait été réduite à murer ses espoirs morts au fond de son cœur en deuil, comme des cendres dans un tombeau, si son jeune et ardent admirateur Alexandre de Roquefeuil ne l'eût, à la façon d'un ange consolateur, détournée de cette tâche sinistre. Sa religion, nous l'avons dit, n'était pas encore assez vive pour qu'elle renonçât à la grâce caressante de cet appui. Il lui fallait être déchirée et torturée davantage pour qu'elle formulât, à son tour, l'admirable oraison composée au Temple par Mme Elisabeth : « Mon Dieu, je veux tout, j'accepte tout, je vous fais un sacrifice de tout ! » A défaut de soumission, elle s'exhortait à la patience. Et les tempêtes de son cœur s'apaisaient, grâce aux doux soins qu'Alexandre de Roquefeuil lui prodiguait avec d'autant plus d'ardeur qu'il avait cessé d'être le chérubin timide des premiers jours, qu'il devenait homme et sentait déjà frémir dans sa main l'épée du soldat.

Comme les femmes qu'une passion mystérieuse exalte, la princesse Bathilde se jetait volontiers dans le bruit et le mouvement. Sa beauté, son esprit, ses talents y puisaient un relief nouveau. Les admirateurs se pressaient autour d'elle dans les salons. Le roi, que la société des femmes laissait d'ordinaire si indifférent et si taciturne, prenait lui-même plaisir à causer avec Mme de Bourbon, gagné par son charme, et cet intérêt se soutenait assez pour que les courtisans, toujours enclins à commenter les moindres actes de leur

maître, y voulussent voir plus que de l'amitié. Au bal, les danses s'achevaient avant que la princesse eût pu complaire à tous les élégants cavaliers qui sollicitaient, de son bon vouloir, la faveur d'une pavane ou d'un menuet. Y avait-il concert, les maîtresses de maison se félicitaient qu'elle daignât contribuer au succès de leur soirée par le brio de son exécution sur le clavecin. Mais c'était surtout à jouer la comédie que la duchesse de Bourbon excellait; sa verve et son entrain brûlaient les planches. Et l'on eût été fort embarrassé de louer l'aisance de ses manières et le naturel de ses attitudes, plutôt que la justesse de ses intonations et l'habileté de ses effets.

Le poète Laujon, devenu secrétaire des commandements du prince de Condé, après l'avoir été du comte de Clermont, s ingéniait à ciseler pour la princesse Bathilde des proverbes dont, comme bien on pense, il lui réservait les premiers emplois. Elle eut la fantaisie d'en composer elle-même. Elle y réussit. Par malheur, elle ne s'avisa pas que l'humeur, en se donnant trop librement carrière, risque de tourner à la causticité.

Une piécette, qu'elle écrivit en 1780 pour être donnée à Chantilly, pendant les réunions d'automne, appelait en scène des personnages qu'il était fort imprudent d'y montrer : un père noble, dominé par une femme autoritaire et qui n'était pas sa légitime épouse; un jeune seigneur, épris d'une fille de peu, laquelle, en acceptant sa flamme, gardait son perruquier pour amant.

Quelque gazées que fussent ces situations, les ennemis de la duchesse ne furent pas sans remarquer qu'elles pouvaient s'appliquer au prince de Condé et au duc de Bourbon, le premier, assujetti à l'empire de la princesse de Monaco; le second, à celui de M[lle] Michelot, une actrice, que les bonnes âmes prétendaient ne pas être insensible, néanmoins, à la tournure et au bagout de l'artiste à qui elle confiait le soin de parer ses cheveux. Méchamment, ils s'en entretinrent assez haut pour que les deux princes eussent vent de leurs clabauderies. Ceux-ci furent d'autant plus irrités des allu-

sions dévoilées à leurs yeux qu'ils avaient tenu eux-mêmes les rôles suspectés et aggravé ainsi, à leur insu, la satire dirigée contre eux.

A la suite de cette représentation, que le gros des spectateurs n'avait d'ailleurs pas songé à incriminer, la duchesse de Bourbon avait été passer quelques jours à Paris; le proverbe devait être joué de nouveau, à son retour. Mais, le pot aux roses ayant été découvert, tout changea de face. Comme la princesse s'apprêtait à regagner Chantilly, elle reçut une lettre du duc de Bourbon qui lui disait qu'elle pouvait se dispenser d'y revenir, attendu qu'elle n'était pas mieux vue de sa société que de lui-même.

La princesse de Monaco, qui depuis longtemps, paraît-il, travaillait à la rupture définitive du ménage, passa pour avoir été l'inspiratrice de ce billet blessant.

La duchesse, mise au courant de ce qu'on lui reprochait, jura ses grands dieux qu'elle était la première à ignorer les faits qu'on l'accusait d'avoir parodiés. On n'en voulut rien croire, et la maison conjugale lui demeura fermée.

Ne sachant à quoi se résoudre, elle se rendit, en toute hâte, auprès de son père, le seul ami et conseiller qu'elle pût ouvertement invoquer dans sa détresse. Le duc d'Orléans était à Sainte-Assise, superbe domaine dont il avait abandonné la seigneurie et les revenus à M[me] de Montesson. Celle-ci, à qui c'était chose facile de se montrer bonne et aimable pour les autres, alors qu'elle n'avait plus rien à désirer pour elle-même, s'associa à l'accueil empressé que le prince fit à sa fille. Et, jouant à la tendre mère, elle voulut garder auprès d'elle la jeune femme, essuyer ses beaux yeux, pendant que le duc d'Orléans, qui jugeait la situation très grave, irait à Paris en référer au secrétaire d'Etat.

Comme les Condé l'avaient fait deux ans auparavant, à propos de l'affaire du bal de l'Opéra, le prince pria le pauvre M. de Maurepas de porter ses doléances au roi. Louis XVI reçut fort mal son ministre; il lui déclara qu'il était las de ces querelles de famille et qu'il ne s'en occuperait à aucun prix. Son horreur des difficultés marchait de pair avec le

manque de cœur du duc de Chartres, qui, informé des nouveaux ennuis survenus à sa sœur, avait tout de suite pris le large, et était allé faire le mort, au Vaudreuil, chez le marquis de Conflans, un ami de plaisirs.

Réduit à sa propre initiative, le duc d'Orléans tenta d'établir, entre sa fille et son gendre, un arrangement qui les laisserait libres de se conduire comme ils l'entendraient, tout en demeurant sous le même toit. Malgré ses démarches et ses instances, les Condés s'obstinèrent à repousser l'adoption d'un compromis dont la sagesse eût placé le duc et la duchesse de Bourbon sur le pied d'autres ménages illustres, également désunis, mais silencieux.

La rupture devenant irrévocable, il fallut bien songer à en déterminer les effets. La princesse Bathilde, séparée de corps, pouvait prétendre à l'être aussi de biens. Elle eut, néanmoins, la délicatesse de ne point provoquer, entre elle et son époux, une liquidation qui eût risqué de renouveler les embarras financiers où la maison de Condé se débattait naguère. Dans leurs négociations avec le Palais-Bourbon, ses mandataires furent chargés de ne réclamer rien de plus que la portion nécessaire au maintien de son rang et à la tranquillité de son indépendance. Le prince, son beau-père, prétextant qu'elle avait donné un héritier au duc de Bourbon, objecta que tout son apport devait rester à cet enfant; en conséquence, il se refusait à lui servir aucune rente. Ce mauvais vouloir contraignit la maison d'Orléans à implorer encore les bons offices du roi. Louis XVI se rappela, cette fois, qu'un monarque doit être, en même temps, un juge et un père. Il intima au prince de Condé l'ordre de verser annuellement à la duchesse de Bourbon une somme de 250.000 livres, à prélever sur les arrérages de la dot qu'elle laissait entre les mains du duc de Bourbon et de la pourvoir, en outre, de tout ce dont elle pourrait avoir besoin, comme meubles, argenterie, équipages, etc. Sa Majesté daignait, d'autre part, assurer à sa parente la jouissance exclusive des 50.000 livres de pension que, depuis son mariage, elle touchait sur la cassette royale.

Le règlement de ces questions matérielles n'était pas ce qui préoccupait le plus l'âme généreuse et tendre de Bathilde d'Orléans. Elle était autrement anxieuse de savoir quels rapports se maintiendraient entre elle et son fils, son fils bien-aimé, qu'il lui eût été si doux d'emmener avec elle, mais qui devait demeurer au foyer des Condés comme étant l'unique rejeton de leur branche royale. Le petit prince était parvenu à l'âge de raison. Echappé à la faiblesse et à la pâleur de sa première enfance, il était fort et beau. Sa démarche vive, son front élevé, encadré de boucles soyeuses, son regard fier, son nez, à l'énergique courbure des aigles victorieux, rappelaient la physionomie de son aïeul, le grand Condé. La tournure sérieuse de son esprit, le goût passionné qu'il avait pour les choses militaires annonçaient en même temps chez lui les heureuses dispositions de ce guerrier. Sa mère l'adorait, et lui s'habituait, de jour en jour, à la payer davantage de tendresse, trouvant qu'elle avait, pour lui parler, des mots plus doux encore que la victomtesse de Nesles, la gouvernante, si bonne et si affectueuse, qui avait eu la garde de son berceau et la surveillance de ses premiers pas. Avait-il encouru quelque réprimande de son gouverneur, le comte de Virieu, qui le voulait façonner sur le modèle des héros, avait-il déplu à son précepteur, l'abbé Millot, qui rêvait de l'exalter à la vertu des saints, il goûtait, dans les bras de la princesse, un si doux réconfort qu'il reprenait, du coup, son courage et sa belle humeur.

C'est de ce fils, qui commençait seulement à la connaître, que la duchesse de Bourbon implorait de ne pas être trop durement éloignée, de peur que l'absence, cette source amère du refroidissement et de l'oubli, ne fît périr l'aimable fleur d'amour dont il lui donnait les prémisses.

Un extrait des clauses consenties par le duc et la duchesse de Bourbon, en vue de leur séparation, a été conservé dans une collection d'autographes. Il indique, avec le style sec des hommes de loi, les prétentions que formulait la princesse, à l'égard du duc d'Enghien et l'accueil réservé à ces prétentions. Le voici textuellement :

Demande : Mme la duchesse de Bourbon verra toujours son fils, quand elle le voudra; et, lorsque M. le duc d'Enghien aura la permission d'aller au théâtre, il pourra y aller avec sa mère.

Réponse : Mme la duchesse de Bourbon pourra voir son fils, soit à Paris, soit à Saint-Maur, et ne le mènera au spectacle que lorsqu'il aura la permission de son père. M. le duc de Bourbon lui enverra son fils *une fois la semaine* et la fera avertir tout de suite, s'il tombait malade, pour qu'elle puisse l'aller voir.

Ainsi une entrevue hebdomadaire était le seul dédommagement accordé à la mère que l'on dépouillait de son plus cher trésor! Comment donnerait-elle cours, en ces brèves heures, aux effusions dont son âme débordait? Hélas! Pour que le temps cessât de lui être compté, il faudrait que son fils, étendu sur un lit de souffrance, dévoré par la fièvre, laissât tomber, de ses lèvres décolorées, l'appel plaintif qu'exhalent de même les petits princes et les petits gueux : Maman !

Pendant que ces dispositions s'arrêtaient, avec tant de douleur pour la duchesse de Bourbon, le duc ouvrait ses bras joyeux à une fille, issue de ses amours adultères avec la demoiselle Michelot; usant de son droit de prince du sang, il se déterminait à la légitimer. Mais de tels abus avaient assez amoindri la considération des honnêtes gens, envers les grands, pour qu'à propos de cette décision un historiographe osât écrire d'un plume amèrement ironique : « Voilà de quoi exciter l'émulation des coquines. Au moins, sur ce pied, leur libertinage ne nuira pas à la population. »

Attribuer au fruit d'une paternité équivoque le nom même de la Maison de France, cela ne suffit pas à l'inconscience du duc de Bourbon. Il veut encore assurer à la progéniture de l'actrice un parrainage en harmonie avec ce nom glorieux entre tous. A sa requête, un de ses propres ascendants, le père de sa mère, consent à tenir sur les fonts baptismaux l'enfant de Mlle Michelot, de l'Opéra. Il est vrai que ce personnage est le vieux maréchal de Soubise. Ami intime du

feu roi, il en a vu bien d'autres! Aussi, loin de s'effaroucher le moins du monde de la proposition, il pousse l'obligeance jusqu'à se charger du soin de trouver la commère qui, jusqu'alors, fait défaut. A qui s'adresse-t-il? A la plus pure et à la plus vertueuse personne qui soit au monde, à la princesse Louise, sa petite-fille. Il entre en coup de vent dans le paisible « cabinet bleu », où elle fuit les vains bruits du palais paternel; il pleure à force de rire, tant la chose lui paraît plaisante. Mlle de Condé a beau se défendre, protester, que jamais elle ne sera marraine dans ces conditions-là, l'ancien familier des boudoirs de la Pompadour et de la du Barry ne tient aucun compte de ses dénégations. Et, à l'église, après la cérémonie, où elle s'est naturellement abstenue de paraître, il lui fait attribuer sans vergogne, sur les registres paroissiaux, la qualité qu'elle s'était si vivement défendue de revêtir.

Grâce à cette fraude, la liliale sœur des vierges de Sion contracte un lien de parenté spirituelle avec l'enfant adultérin de l'émule des lascives danseuses du palais d'Hérode.

Mlle Michelot ne se sent plus d'aise, et Paris, qui l'applaudit tous les soirs à l'Opéra, Paris, qui l'appelle familièrement *Mimi*, prend part à sa joie, car rien désormais ne peut étonner Paris.

Au reste, Adélaïde-Charlotte-Louise, légitimée de Bourbon, sera vertueusement élevée, plus heureuse que sa mère qui, abandonnée et déchue, subira le sort ordinaire des femmes galantes. Un descendant de noble maison, Patrice-Gabriel de Bernard de Montessus, comte de Rully, premier gentilhomme de la chambre du duc son père, se présentera pour l'épouser, quand elle aura vingt ans. A cette occasion, Mlle de Condé, qui sera devenue sœur Marie-Joseph de la Miséricorde, et que les horreurs de la Révolution auront rendue pleine de mansuétude pour les faiblesses des siens, écrira à son frère sur le ton de la plus indulgente tendresse :

« Ma lettre à mon père écrite, cachetée... j'en ai reçu une de lui où il me parle d'une certaine demoiselle, ma filleule,

dit-il, que je soupçonne être cette Adèle que vous m'avez mandé qui me ressemblait. A ce mot de filleule, j'ai été quelques moments à comprendre la chose, et puis je me suis ressouvenue du tour que m'avait joué notre pauvre grand-père, en me faisant marraine sans mon aveu (ce que je lui ai reproché très sérieusement dans le temps et pas assez à vous qui y aviez donné les mains, parce que je vous aimais trop); mais, au fait, c'était très inconvenable alors; aujourd'hui tout cela est très égal.

« La voilà donc avec vous, avec mon père; moi, je trouve cela fort bien. Je ne trouve rien de pis, au contraire, que de ne point s'occuper de rendre heureux des êtres à qui on a donné une existence qu'ils n'ont point demandée. C'est avoir torts sur torts, et il vaut bien mieux réparer ceux qu'on a eus. »

La duchesse de Bourbon, elle aussi, pardonnera. Mais, au moment où l'époux qu'elle avait passionnément aimé la repoussait du toit conjugal et y retenait le fils, qui seul eût pu la consoler d'un traitement si dur, elle trouvait singulièrement outrageux l'éclat dont on entourait la reconnaissance d'une bâtarde, appelée à porter le nom de ces princes et à prendre place sous ce toit.

Tandis que ces choses s'accomplissaient, la princesse Bathilde prolongeait son séjour à Sainte-Assise, méditant sur la cause futile qui avait provoqué la crise finale où son bonheur disparaissait, déplorant cette plaisanterie funeste qui, pareille à la goutte d'eau, avait fait déborder la coupe d'amertume offerte à ses lèvres, considérant le passé avec douleur et l'avenir avec effroi. Le duc d'Orléans lui témoignait tendrement son amer regret de n'avoir pu détourner d'elle des chagrins qu'il avait connus lui-même. M[me] de Montesson continuait à se montrer pleine de commisération et déployait, en ses manières, cette habileté qui l'avait toujours mise à la hauteur des circonstances.

La duchesse de Bourbon ne pouvait cependant demeurer indéfiniment à Sainte-Assise : ce logis appartenait trop à l'omnipotente marquise pour qu'elle ne s'y sentît pas étran-

gère, en dépit des assurances et des protestations de ses hôtes. Le duc d'Orléans ne s'opposa pas à son départ. Il jugea toutefois convenable qu'elle n'usât pas d'autre hospitalité que la sienne ; il voulut lui faire préparer un appartement au Palais-Royal et un appartement au Raincy. La princesse déclina avec reconnaissance l'offre de ces deux retraites. Le Palais-Royal allait être cédé par le duc d'Orléans au duc de Chartres, comme prix de son consentement à fréquenter enfin M[me] de Montesson, de qui sa rancune l'avait tenu constamment éloigné depuis qu'elle était devenue sa belle-mère. Le Raincy, une des plus belles terres des environs de Paris, souriait parfois aux déplacements capricieux de la morganatique duchesse. Or la princesse Bathilde ne se souciait pas plus de cette cohabitation que de celle-là. Elle préférait être chez elle et y jouir d'une indépendance qu'elle avait si cruellement payée.

Le duc son père aquiesça à ses vœux. Grâce à son généreux concours elle eut, pour l'hiver, une installation grandiose dans l'ancien hôtel de Clermont, qui s'élevait, rue de Varenne, sur l'emplacement actuel de la rue Barbet-de-Jouy et, pour l'été, un séjour plus seigneurial encore, le domaine de Petit-Bourg, acheté comptant par le prince au prix de douze cent mille livres. Là, elle serait toute proche de son fils ; ici, elle goûterait la vie champêtre dont elle était éprise comme toutes les femmes « sensibles » de son temps.

Le double emménagement de la duchesse de Bourbon s'effectue au cours de l'année 1781. Elle était encore chez les châtelains de Sainte-Assise, au 1[er] janvier. Dans la quinzaine qui suivit, elle s'en vint à Paris pour embrasser le duc d'Enghien. Ah ! quel triste voyage et comme, en coïncidant avec une période consacrée d'ordinaire aux effusions familiales, il donnait carrière aux douloureuses pensées de la princesse ! Pouvait-elle recevoir des vœux et donner des étrennes qui ne fussent arrosés de larmes ? Des larmes, des larmes abondantes coulèrent, en effet, de part et d'autre, quand la mère et le fils échangèrent leurs baisers. L'entrevue se fit dans le carrosse de la duchesse et sur le seuil même du palais dont

elle avait été bannie. On se quitta avec l'espoir de réunions nouvelles, mais ces réunions ne furent jamais que passagères, et forcément la contrainte s'y mêlait à la hâte.

La séparation de la duchesse de Bourbon d'avec son mari allait entraîner la dispersion des personnes composant ce qu'on appelait *sa maison*. Elle avait eu le chagrin de perdre, au mois de juillet 1780, son chevalier d'honneur, le vicomte de Roquefeuil. Il avait été remplacé par deux écuyers. M. de Montanglan et M. de Pelignières, lesquels exerçaient leur surveillance sur les deux pages : M. de Maulmont et M. du Mellenger.

La princesse avait pour dame d'honneur la comtesse Diane de Polignac, damée par un brevet du roi, et sœur du comte Jules de Polignac, à qui la tendre affection de la reine pour sa femme venait de faire conférer le titre de duc, en attendant qu'elle obtînt, en faveur de la nouvelle duchesse, la charge enviée de gouvernante des enfants de France. Deux dames pour accompagner appartenaient, en outre, à la suite de la princesse Bathilde : la comtesse Julie de Sérent, elle aussi damée par un brevet du roi et la comtesse Manette de Roquefeuil, chanoinesse ; cette dernière était fille du feu vicomte de Roquefeuil, et sœur d'Alexandre de Roquefeuil, le sigisbée de la duchesse de Bourbon.

Six mille livres formaient les émoluments de la dame d'honneur ; on en donnait trois mille à chacun des écuyers et neuf cent quatre-vingt-dix à chacun des pages. A cela il fallait ajouter les frais de nourriture et d'entretien, les gratifications extraordinaires, les cadeaux.

La duchesse estima que son nouveau genre de vie ne comportait pas une aussi coûteuse représentation. Elle n'avait, certes, pas la moindre envie de renoncer à son état de princesse du sang, mais la situation un peu fausse qui allait faire d'elle une sorte de veuve, avant la lettre, l'amenait à tempérer l'éclat de son rang.

En conséquence, elle donna congé à sa haute domesticité, sauf à la comtesse Julie de Sérent, qui lui était trop dévouée pour qu'elle songeât à s'en séparer ; elle adjoignit à celle-ci

une autre amie avérée, Mme de Longuejoue de Sainte-Luce, petite-fille de son ancienne sous-gouvernante, Mme Esmangart. Et ce furent, au bord du gouffre où ses joies d'épouse et de mère avaient roulé, deux fleurs exquises de fidélité qui, au sein même de l'orage, l'embaumèrent de leur parfum.

La duchesse de Bourbon organisa son existence plus en particulière qu'en princesse. La Cour l'exposait à la pénible rencontre de son mari et de son beau-père ; elle décida de n'y point paraître, en dehors des circonstances officielles, afin de ne les y voir qu'au milieu du cérémonial des grandes réceptions. L'intimité de la reine, dont le duc de Bourbon et le prince de Condé n'étaient pas, l'attira davantage. Elle y fut l'objet d'avances gracieuses, mais n'y eut cependant qu'un rôle intermittent et secondaire. La gravité de ses goûts, plus encore que la mélancolie de son visage, effarouchait la gaîté folâtre de la coterie de Trianon. Au reste, elle se renfermait volontiers en elle-même et ne se livrait jamais entièrement, quelque confiance et quelque amitié qu'on lui inspirât. Cette réserve, provenant de son naturel réfléchi, prenait peut-être aussi sa source dans une timidité qui la gênait assez pour qu'avec beaucoup d'esprit elle manquât parfois totalement d'à-propos et de conversation. Aussi nulle part ne se plaisait-elle mieux que chez elle, entourée d'une société d'élite, dont le commerce lui était d'autant plus agréable qu'il ne lui était pas imposé.

Ses journées se partageaient entre l'administration de son intérieur, la bienfaisance, l'étude et le plaisir, ou plutôt la curiosité du plaisir, car, si la joie de vivre, qui chantait encore autour de ses trente ans, la poussait à se rendre compte de tout ce qui passe pour être délectable, il était rare que ses aspirations fussent satisfaites. Son âme avide d'infini trouvait partout des bornes.

Le matin, la duchesse, accompagnée d'une de ses dames, sortait d'ordinaire en voiture ou à pied pour aller porter des secours aux indigents : à la vue de leur détresse, elle remerciait Dieu de l'avoir comblée de tant de grâces en l'affligeant de tant d'épreuves. Sa surabondante générosité se plaignait

de ne jamais connaître assez de malheureux Elle demandait au clergé de sa paroisse, à ses relations, souvent même à ses domestiques, de lui indiquer les souffrances dont ils auraient pu découvrir l'abandon. Et, très loin, vers des quartiers de misère, elle poussait ses courses charitables, montant sous les toits, à des mansardes dénudées, où sa compassion laissait presque autant de soulagement que son or. De longue date, elle était coutumière de ces largesses. A Chantilly et au Palais-Bourbon, elle les prodiguait. Le petit duc d'Enghien en donnait alors un touchant témoignage, dans le journal où, à l'instigation de son précepteur, l'abbé Millot, il relatait chaque soir ce qui avait frappé son imagination et son cœur : « Maman, écrivait-il avec le style naïf de la septième année, maman avait appris, on ne sait comment, ni par qui, qu'à un sixième étage logeait une pauvre dame de qualité, réduite à la dernière misère. Elle avait deux enfants et pas de pain !

« Maman s'informe aussitôt, et le plus secrètement qu'elle peut, de la demeure de cette malheureuse mère ; elle l'apprend, monte en voiture de bonne heure et se rend, dans l'habillement le plus simple, à l'adresse qu'on lui a donnée.

« Elle monte dans un espèce de grenier, où elle voit étendue, sur un mauvais lit, cette malheureuse dame avec ses deux petits enfants à côté d'elle. C'étaient un garçon et une petite fille. Maman, étant entrée dans ce vilain séjour, eut bien de la peine à retenir ses larmes. Elle se dit envoyée de Mme la duchesse de Bourbon pour apprendre le détail de ses malheurs et lui en rendre compte. Là-dessus la pauvre femme se prend à pleurer et raconte tout. Quand elle eut fini, maman se retire en glissant un rouleau de vingt-cinq louis au pied du lit et remonte en voiture, bien contente. »

On peut juger, par cette aimable écrit, des leçons que cette mère, qu'on a appelée une mère dénaturée, donnait à son fils. Mais, en général, elle s'y prenait de telle sorte qu'elle enlevait même à l'innocence le plaisir de louer sa charité. Ses visites aux pauvres s'effectuaient avec une discrétion voisine du mystère. Elle imitait, à son insu, la conduite de son père, le duc

d'Orléans, qui faisait l'aumône avec si peu d'ostentation qu'on ne sut qu'après sa mort qu'il y consacrait deux cent cinquante mille francs par an.

Rentrée chez elle, la duchesse de Bourbon peignait, jouait de la harpe, déchiffrait sur son clavecin les partitions nouvelles, ou vaquait à sa correspondance, qu'elle mettait une scrupuleuse exactitude à tenir un courant, car elle savait que plus on occupe une situation élevée dans le monde, plus on doit s'astreindre aux règles de la politesse. Elle apportait la même ponctualité à la surveillance de sa maison ; elle avait à cœur que cette maison fût admirablement tenue. Grâce à l'habile distribution du service qu'elle réclamait de ses serviteurs, et la bienveillante fermeté de ses ordres, elle avait établi le calme et la dignité chez elle sur le même pied que l'élégance et le confort. On vantait sa table exquise. Et de fait, la princesse Bathilde n'était pas ennemie de la bonne chère; loin de là, elle éprouvait un certain attrait pour la gourmandise, ce péché mignon de tous les Bourbons. Elle tenait aussi à l'élégance de la toilette et se mettait au goût du jour, avec une pointe d'originalité personnelle qui rendait cette sujétion moins banale, mais elle laissait aux évaporées le gros souci d'être à la mode du lendemain.

L'après-midi, la princesse recevait des visites et en rendait ; les femmes d'esprit n'avaient pas besoin d'être des femmes de qualité pour être bien vues d'elle. Dispensée de l'étiquette qu'on observait strictement chez les Condés, elle allait où son inclination la conduisait, ce qui eût été plus malaisé, s'il lui eût fallu jeter une adresse à ses laquais, en gravissant le marche-pied de son carrosse, arrêté devant le perron d'honneur du Palais-Bourbon. Aussi, sans la moindre hésitation, allait-elle voir « à l'auberge », comme elle disait, ceux de ses amis qui, habitant la province ou l'étranger, venaient faire à Paris un séjour de quelque durée. Elle poussait même la simplicité jusqu'à vouloir y partager leur dîner. La nouveauté de ces maisons, où l'on trouve à manger et à coucher pour son argent, lui paraissait piquante;

elle s'en amusait, et le plaisir qu'elle y goûtait la rendait plus expansive.

Courir les magasins, c'était, d'autre part, une de ses distractions favorites. Elle connaissait tous les bons endroits. Parfois même elle faisait des trouvailles étonnantes. N'avait-elle pas déniché, au fond d'un taudis du faubourg Saint-Jacques, un certain Méré qui peignait des éventails à la gouache avec un talent que Boucher ni Watteau n'avaient égalé? Et, pour comble de merveille, l'habile artiste était si modeste qu'on ne pouvait obtenir de lui qu'il signât ses chefs-d'œuvre.

Très souvent, le soir, la duchesse de Bourbon allait au spectacle. L'Opéra, le Théâtre-Français, le Théâtre-Italien n'avaient point d'abonnée plus fidèle. Quant aux artistes qui s'y montraient, dans le sûr triomphe de leur célébrité ou dans l'espoir incertain de leur début, ils étaient assurés de trouver auprès d'elle, en même temps qu'une appréciation éclairée de leur mérite, des témoignages de sympathie très spontanée. A l'exemple de Marie-Antoinette, la princesse Bathilde honorait de sa protection M[lle] Raucourt, la grande tragédienne, qui inspirait au public, pour sa personne, l'enthousiasme passionné qu'elle mettait dans son jeu. La bienveillance de la duchesse de Bourbon s'étendait aussi à des talents moins favorisés du sort. Arrivait-il qu'un acteur, troublé par la froideur des spectateurs, risquât de compromettre par son embarras, par ses hésitations, le succès qu'il souhaitait, la princesse se penchait hors de sa loge, avec une exubérence dont sa bonté était l'excuse, et, tout de suite, elle entraînait les applaudissements au signal qu'elle en donnait.

Ce n'étaient pas seulement les grandes scènes parisiennes qui plaisaient à la duchesse de Bourbon. Elle s'intéressait fort aux tentatives des imprésarios qui donnaient à leurs représentations une allure plus populaire. On la voyait chez Audinot, cet artiste originaire de la petite ville de Bourmont, en Lorraine, qui, après avoir tenu un théâtre de marionnettes à la foire Saint-Germain, faisait paraître sur la scène de

l'Ambigu-Comique, créé par lui, une troupe charmante d'enfants, lesquels chantaient, dansaient, jouaient des bluettes et des pantomimes au ravissement de tous. Elle s'associait à la prodigieuse gaîté qui éclatait dans la salle des Variétés-Amusantes lorsque le Sieur Volange apparaissait en *Jeannot* ou en *Jérôme Pointu*, des rôles qu'il tenait « à mourir de rire ». Elle ne se divertissait pas moins chez Nicolet, dont les affiches produisaient sur elle une séduction irrésistible. Et de fait, la devise fameuse: *De plus fort en plus fort* y accompagnait d'une alléchante promesse le programme que devaient remplir les comédiens pompeusement intitulés : *les Grands Danseurs du Roi*.

D'autre part, l'anglomanie, que le duc de Chartres avait provoquée en France et qu'il avait pris soin d'inculquer à sa sœur, faisait particulièremeut goûter à la duchesse de Bourbon les exercices équestres, qu'un sujet de Sa Majesté Britannique, le Sieur Astley, renouvelait tous les soirs dans son cirque du faubourg du Temple, le plus joli et le plus charmant qu'on eût vu jusqu'alors. L'enceinte, garnie d'une double rangée de loges, était, en effet, décorée en trompe-l'œil, de manière à figurer un bosquet de verdure et de fleurs, où deux mille lampes, surmontées de globes dépolis, répandaient une clarté sidérale tout à fait appropriée à cette grâce bocagère.

La duchesse eut grande envie de pousser jusqu'aux guinguettes ses investigations de belle curieuse. Il était de mode, depuis la Régence, de se mêler aux artisans et aux ouvriers qui allaient oublier là, dans l'illusion d'un bonheur champêtre, la vie rude et enfermée qu'ils étaient contraints de mener à la ville. Quantité de grandes dames s'y risquaient en costume de grisette; elles en rapportaient des impressions qu'elles contaient de façon à exciter leurs amies à faire comme elles. Mais une aventure dont on avait beaucoup jasé avait donné à réfléchir à la duchesse de Bourbon sur les conséquences d'une pareille équipée.

La comtesse de Genlis, chaperonnant une noble Polonaise, avait si bien joué son personnage de soubrette, aux Porche-

rons, que le coureur du duc de Brancas s'y trouvant, avec une troupe de francs-lurons de son acabit, avait cru faire la rencontre d'une camarade ! Il l'avait invitée à danser, à boire un bol de vin chaud et, comme il était, ma foi, fort bel homme, la divinité du Palais-Royal avait eu plaisir à émoustiller le caprice de ce laquais. Mais le gaillard avait voulu pousser jusqu'au bout l'aventure; devenu de plus en plus pressant, il avait, à ce point, effrayé la comtesse qu'elle n'avait dû qu'à un subterfuge d'échapper à ses instances.

La duchesse de Bourbon était mieux à sa place dans son salon, où tant de gens, distingués et instruits, tenaient à honneur de se grouper autour d'elle. Et son boudoir aux boiseries claires, aux glaces brillantes, aux trumeaux galants, lui offrait, avec ses meubles moelleux et délicatement recouverts d'étoffes pâles, un asile plus aimable que la tonnelle poudreuse d'un cabaret à prétention champêtre. Là, elle s'enfermait pour lire, et elle lisait beaucoup, car elle était fort curieuse de littérature et s'y adonnait elle-même en secret ; là, ses amis les plus intimes avaient leurs heures particulières. M. de Roquefeuil n'était pas le dernier à y recevoir un accueil empressé et souriant. Mais le jeune officier de marine n'habitait plus Paris qu'en vertu d'un congé. Nommé lieutenant de vaisseau, à la suite du brillant fait d'armes qui lui avait déjà valu, à vingt-deux ans, la croix de chevalier de Saint-Louis, il était retenu presque toute l'année à son bord. Quand, fuyant la brumeuse Bretagne, il pouvait se retremper au sein des joies ensoleillées de la capitale, il descendait rue de Bourbon, la rue de Lille d'aujourd'hui, et se trouvait ainsi dans le voisinage immédiat de sa noble et belle amie.

La duchesse, dans les moments où il lui plaisait d'être grave, suivait les prédicateurs en vogue et assistait aux séances de l'Académie. Mais, si ardente qu'elle fût à varier ses occupations et ses plaisirs, elle restait aux prises avec le besoin, le tourment de voir et de faire du nouveau. C'était le mystère, l'inconnu, l'*autre chose* qui attisait le feu de son imagination et dont elle attendait le repos et le calme. Le

monde la ballottait, inquiète et désemparée. Où serait le port? Ah! que de récifs il lui restait à affronter, que de tempêtes à subir, avant qu'elle pût jeter l'ancre sur ces rives apaisées où la religion accueille les âmes qui ont été, dès l'origine, marquées du sceau de Dieu!

CHAPITRE IX

L'amour du merveilleux au XVIII[e] siècle. — Mesmer. — Le marquis de Puységur. — La duchesse de Bourbon s'engoue des théories nouvelles. — Saint-Martin ou le *Philosophe inconnu*. — Martinez de Pasqualis. — Svedenborg. — Succès de Saint-Martin dans le monde. — Son influence sur la duchesse de Bourbon. — Singulières expériences auxquelles on assiste chez elle. — Le prince et la princesse de Montbéliard. — Voyage en France du comte et de la comtesse du Nord. — Fêtes données en leur honneur à Chantilly. — La baronne d'Oberkirch. — La duchesse de Bourbon va à Montbéliard. — M. et M[me] d'Oberkirch font un nouveau séjour à Paris. — Petitbourg. — Le roi de Suède, Gustave III. — Cures chez Mesmer. — Plaisirs parisiens. — Réflexion de la duchesse de Bourbon à propos du comte de Melfort. — Représentation d'*Armide* à l'Opéra. — Encore les bals masqués.

Le XVIII[e] siècle finissait, comme le nôtre, dans le malaise et l'inquiétude. Il éprouvait les mêmes symptômes de décadence et la même pourriture se cachait sous l'or et la soie de sa tunique gracieuse. Il avait caressé toutes les chimères, et elles s'enfuyaient devant lui; il avait épuisé toutes les délices, et elles ne lui avaient laissé qu'amertume. Ses doutes avaient tout atteint, tout défloré, et la peur de cet au-delà, dont il feignait de rire, le jetait à la recherche de tous les présages, à la pratique de toutes les superstitions.

Une amie de la duchesse de Bourbon écrivait à cette époque qu'on ne voyait autour de soi que des prophètes, des sorciers, des nécromanciens et, qu'après s'être si fort engoué des utopies matérialistes, on ne s'occupait plus que

de l'âme et de sa suprématie sur le corps et sur les instincts.

A vrai dire, l'abaissement des mœurs et le désarroi des croyances n'étaient pas seules à provoquer cette nouvelle disposition des esprits. Les découvertes de la science avaient entraîné la curiosité vers le merveilleux, et la foi aux prodiges marchait avec elle.

Il avait suffi, au suisse Mesmer, d'exposer la théorie de ce magnétisme animal qu'il venait de fonder à Vienne, où il avait reçu le grade de docteur, pour que, dès son arrivée, à Paris, en 1778, ses sectateurs l'élévassent sur le pavois. Il fut recherché, fêté, acclamé, comme il l'avait été à Munich, pendant qu'il était l'hôte du duc de Bavière, comme il l'avait été dans la capitale du Saint-Empire, où les malades imploraient, avec des gémissements, la faveur d'être admis à l'hôpital ouvert par lui. On courut à ses expériences; on ne parla plus que de ses guérisons; elles passionnèrent jusqu'aux gens du monde, d'ordinaire moins faciles à émouvoir. De grands seigneurs, à la remorque du marquis de Puységur, sollicitèrent la grâce d'être initiés à son système, qu'ils prônèrent et défendirent ensuite, avec un zèle infatigable. La duchesse de Bourbon s'en éprit une des premières; son enthousiasme ne connut plus de bornes, quand elle en eut fait elle-même l'application. Dès ce moment, elle se mit à recruter les individus que leur susceptibilité nerveuse prédisposait au somnambulisme magnétique; elle eut sa clientèle d'hystériques et de convulsionnaires. Leurs spasmes, leurs suffocations et leurs cris la captivaient plus que ses lectures, sa broderie, les accords de sa harpe et les mélodies de son clavecin. Elle était convaincue qu'elle les soulageait, qu'elle les rendait à la santé et tout un horizon de lumière et de douceur s'ouvrait devant sa vie jusqu'alors sans but.

Une autre influence allait faire de cette vie sa conquête, sa chose, et la dévoyer pour longtemps; une influence néfaste et d'autant plus dangereuse qu'elle emprunterait sa force aux plus nobles mobiles : le culte de la vertu et l'amour du prochain.

L'homme de qui elle émana jouit, d'ailleurs, d'un prestige

extraordinaire, à la fin du siècle dernier; et jamais, peut-être, action plus considérable ne s'exerça sur la pensée humaine. Surnommé le *Philosophe inconnu*, il s'appelait, en réalité, Louis-Claude de Saint-Martin. Il était gentilhomme, né de parents très pieux qui s'étaient confinés dans une simplicité austère et traditionnelle, à l'ombre froide du vieux château d'Amboise. Orphelin de mère, la seconde femme de son père l'avait élevé tendrement. On l'avait destiné à la magistrature. Mais rêveur, ardent et passionné, sous des dehors réservés et silencieux, il n'avait point le goût de cette carrière. Sa piété filiale le décida pourtant à se faire recevoir avocat du roi, à Tours. Six mois après, il quittait la barre, en déclarant qu'il ne se sentait de vocation que pour les armes. A vrai dire, il avait horreur de la guerre; le sang versé sur les champs de bataille était, à ses yeux, une de ces abominations dont les hommes avaient souillé la nature. Ce qu'il attendait du service, c'était une indépendance relative, avec plus de loisirs qu'au tribunal. Il en profiterait pour se consacrer au travail de cabinet. Les lettres et la poésie, dont il s'était d'abord épris, avaient cédé le pas à la philosophie et à la religion. Cette double étude le captivait; déjà il en avait abordé les questions les plus ardues; il avait soif de s'y plonger.

Le duc de Choiseul qui, de sa belle terre de Chanteloup, se plaisait à faire rayonner sa bienveillante protection sur son voisinage et, en particulier, sur la très proche cité d'Amboise, s'intéressa à l'avocat démissionnaire, il lui fit décerner un brevet d'officier au régiment de Foix.

En garnison à Bordeaux, Saint-Martin se lia avec un portugais, Martinez de Pasqualis, qui, oriental de race et israélite de naissance, avait demandé à devenir chrétien. Cet étranger faisait parler de lui; depuis 1754 et d'une manière très séduisante, disait-on, il initiait, en France, des adeptes à une science, ésotérique et mystérieuse, où le judaïsme, la cabale et la gnose s'amalgamaient avec des idées prises au christianisme et des rites secrets, analogues à ceux de la Franc-Maçonnerie, qui du reste voyait cette doctrine nou-

velle d'assez bon œil pour ne point s'opposer à ce qu'elle fût annoncée dans plusieurs de ses loges.

Martinez de Pasqualis fit de Saint-Martin un théosophe, c'est-à-dire un de ces illuminés qui, oscillant entre l'orgueil et la folie, croient entrer en communication avec la divinité, recevoir d'elle des dons particuliers, diriger ou combattre son influence, provoquer ou entraver son intervention, grâce à l'entremise des génies, des démons, des fluides, des astres, et arriver, par là, à produire des phénomènes contraires aux lois naturelles.

De tels gens ne plaisaient guère à Diderot; il les accusait d'avoir corrompu la théologie et plongé la philosophie dans l'obscurité.

Un autre étranger, Svedenborg, qui, dédaigneux des enseignements de son père, l'évêque luthérien de Skara, en Suède, avait formé une secte imbue d'erreurs semblables à celle de Martinez de Pasqualis, acheva, par ses livres, de faire battre la campagne au jeune officier du régiment de Foix. Saint-Martin, convaincu que le rôle d'apôtre lui siérait mieux que celui de soldat, déposa l'épée, comme il avait rejeté la toque, et s'en alla chercher des prosélytes.

Paris, qui s'amourache si facilement de toutes les nouveautés, souriait à son espoir. Au reste, Martinez de Pasqualis, son maître, y avait déjà des disciples, le comte d'Hauterive, l'abbé Fournié; l'ancien contrôleur de la Marine, Jacques Cazotte et aussi une femme de qualité, la marquise de la Croix. Saint-Martin semblait indiqué pour servir de berger à ce petit troupeau. Il le rassembla, sans peine, sous sa houlette. Bientôt il fut en passe d'amener à lui d'autres brebis, grâce au concours de la marquise de la Croix et du comte d'Hauterive, qui chantaient partout ses louanges. On désira le connaître, on lui fit des avances, les invitations affluèrent chez son portier. Il se montra et, comme il avait une tournure distinguée, une figure expressive, des manières polies et douces; comme il cherchait à plaire, à se donner, en quelque sorte, sans toutefois se départir de la réserve que sa prudence lui imposait; comme, enfin, la modestie de son

attitude et la déférence de son langage atténuaient ce que son air inspiré pouvait avoir de trop impressionnant, il eut un succès à nul autre pareil dans les salons.

Les Modène, les Lusignan, les Pimodan, les Suffren, les Belabre, les Montaigu, les Ricé de Dombez, les Montullé, se disputaient sa présence et ne juraient que par lui. Le duc et la duchesse de Choiseul l'accueillirent avec le même empressement et sans paraître, le moins du monde, se souvenir que le missionnaire d'une cause divine avait fait jadis antichambre chez eux, très honoré de compter parmi leur clientèle de Chanteloup.

Saint-Martin, dans ces milieux élégants, exposait de sa voix chaude et harmonieuse les nobles aspirations de son âme; de beaux gestes rehaussaient de leur dignité le charme de son éloquence. On eût dit d'un prophète mais d'un prophète qui aurait approprié son rôle au goût du jour, sachant que l'heure n'était plus de parler aux humbles, sur le bord des lacs ou le sommet des montagnes; qu'il fallait désormais franchir le seuil des puissants de la terre pour pénétrer jusqu'à leurs cœurs, réveiller leur zèle et entraîner leur soumission vers l'accomplissement des grands desseins de Dieu.

La tâche était, toutefois, difficile à remplir : elle avait certainement quelque chance d'être aplanie par la sensibilité naturelle et le facile enthousiasme des femmes, mais les hommes étaient beaucoup plus récalcitrants à l'application des théories du *Philosophe inconnu*. Aussi bien, la plupart de ses auditeurs, comblés de tous les avantages de la naissance et de la fortune, devaient à leur éducation et à leurs habitudes un vernis de matérialisme très dur à entamer; en leur qualité d'oisifs heureux, ils répugnaient à l'effort; les périodes sonores d'un beau langage berçaient leur pensée, mais ils se souciaient peu d'approfondir la doctrine à laquelle ce langage prêtait sa magie et, moins encore, de la mettre en pratique. Saint-Martin ne réussit, dès lors, à entraîner dans sa sphère d'activité qu'un certain nombre d'esprits plus ou moins portés aux spéculations abstraites : le duc de Bouillon,

l'abbé de Dampierre, l'abbé Daubez, M. de Worms, M. de Marjelai, M. de Thianges, cordon rouge et maître de la garde-robe du comte d'Artois, le chimiste Sage, le généalogiste Chérin. En dehors de ces prosélytes, qui ne grossissaient guère la troupe de ses premiers partisans, les recrues n'arrivaient pas. Presque tous les grands seigneurs qui accueillaient et choyaient le *Philosophe inconnu* ne voyaient en lui qu'un conférencier disert. Quelques notabilités, comme le duc d'Orléans, le maréchal de Richelieu, le chevalier de Boufflers, l'astronome Lalande, allèrent même jusqu'à le planter là, après l'avoir écouté en gens de bonne compagnie; il n'était à leurs yeux qu'une espèce d'original.

Il fallut à Saint-Martin, pour lui faire oublier ces déconvenues, un redoublement de prévenances de la part de ses adeptes; des marques de considération particulière, des trouvailles ingénieuses et délicates, comme ce voyage que le duc de Bouillon sollicita de lui à son château de Navarre, à l'effet de le présenter à M[me] du Barry, très royale encore, quoique son royal amant ne fût plus, traitée toujours en altesse et à ce point entourée de respects, d'adulations, qu'on se tenait sans cesse debout et qu'on ne parlait autrement qu'à voix basse, devant elle.

Cependant, si le *Philosophe inconnu* n'augmentait pas beaucoup sa clientèle parmi les hommes, il y faisait entrer une quantité énorme de femmes; elles adoptaient ses idées avec transport et, moins elles les comprenaient, plus elles les déclaraient admirables. Il disait, non sans mélancolie, à propos de leur inaptitude, qu'elles abaissaient son esprit. Au demeurant, il éprouvait une grande douceur à les avoir conquises. Cette facilité qu'elles ont à se laisser émouvoir, cette rêverie où flotte leur pensée, ce vague qui leur vient à l'âme, en pleine jouissance de tous les biens, ce besoin qu'elles ont d'être plaintes et consolées, alors même qu'elles sont parfaitement heureuses, tout cela les jetait à lui, les subordonnait à son pouvoir. Et, à sa fantaisie, il malléait ce précieux métal, il pétrissait cette pâte exquise. Il fut le directeur des mondaines les plus qualifiées du royaume.

Pressé de tendresse et de compassion pour elles, il les catéchisait avec une ardeur qui n'avait d'égal que leur zèle. Dans cette délicieuse phalange dont il était l'oracle, la maréchale duchesse de Noailles, la marquise de Lusignan, la marquise de Chabannais, la marquise de Clermont-Tonnerre en vinrent à distancer, par leur émulation, la ferveur de la marquise de la Croix, la première de ses mystiques amies. On raconte qu'un soir Mme de Chabannais vint le relancer à table, chez Mme de Lusignan, dont il était le convive. Elle arrivait, tenant à la main un volume qu'elle avait rempli de petits papiers, en guise de signets. C'était un exemplaire de son livre : *Des erreurs et de la vérité*. Elle en avait interrompu la lecture pour venir lui demander des explications sur certains passages qu'elle saisissait imparfaitement. Elle eût été incapable d'attendre au lendemain; et le théosophe dut laisser refroidir le rôt pour calmer son impatience.

Mais, chez aucune de ses ouailles, Saint-Martin ne trouva peut-être de confiance plus aveugle ni de plus facile dévouement que chez la duchesse de Bourbon. Elle l'accueillit comme un nouveau Messie, dont Martinez de Pasqualis, qu'elle connaissait pour l'avoir vu et entendu précédemment, aurait été le précurseur.

La foi qu'elle eut en lui, la constance qu'elle lui témoigna, les incessantes bontés dont elle le combla, pénétrèrent Saint-Martin de gratitude. Il fit d'elle l'élue de son cœur; il la chérit dévotieusement, et cette passion fut d'autant plus vive qu'elle était plus chaste. L'illuminé ignorait, en effet, les violences de la chair et ses appétits grossiers. Il n'était donc pas hypocrite en disant de la belle et séduissante princesse : « J'ai pu l'aimer aussi purement que j'aime Dieu. »

Et de fait, le culte que le théosophe et son élève rendaient ensemble à l'Etre infini, créateur et conservateur du monde, était le grand ressort de leur amitié, le trait d'union de leur pensée, l'objet préféré de leurs entretiens. Tous les deux étaient convaincus de se mouvoir en lui et se flattèrent de pénétrer, dès cette vie, les secrets qu'Il se réserve de dévoiler

aux hommes sur le seuil de l'éternité. L'un et l'autre ignoraient qu'ils n'avaient que des ailes de cire pour soutenir la présomption de leur vol vers cet inaccessible foyer de lumière; lorsqu'à l'approche de la redoutable incandescence qui en irradiait ces ailes se furent liquéfiées, ils retombèrent lourdement sur la terre.

La princesse n'en resta pas moins cramponnée aux chausses du novateur et, à force de controverser les dogmes avec lui, de scruter les mystères, de raffiner sur la spiritualité, elle glissa à l'incohérence, à la folie des vaines imaginations; peu s'en fallut qu'elle ne fût emportée jusqu'aux abîmes de l'hérésie.

Le dédoublement de l'individualité humaine était une des hypothèses qui enchantaient le plus la crédule coterie de Saint-Martin. Il était possible, d'après le théosophe, de sortir momentanément de sa gaine charnelle et de franchir les espaces pendant qu'on laissait derrière soi, jusqu'au retour, cette misérable entrave; il suffisait, pour cela, d'un sommeil naturel ou d'un sommeil obtenu au moyen de certains artifices. Alors, sans qu'on eût l'air de bouger de son lit ou de son fauteuil, on s'en allait, invisiblement, vers telle ou telle région plus ou moins lointaine; on s'y mettait en rapport avec des personnes à qui l'on suggérait ce que le vulgaire appelle des pressentiments; on y produisait des phénomènes qui plongeaient les profanes dans la stupeur. L'enveloppe, qu'on revêtait pour ces voyages, avait la fluidité des corps célestes; aussi les initiés l'appelaient-ils un *corps astral.*

Saint-Martin ne se bornait pas à des assertions sur ce sujet étrange; il convoquait les incrédules à des expériences. L'assemblée se tenait ordinairement chez quelqu'une de ses nobles amies et au milieu d'une mise en scène de circonstances : jamais de grand jour; des fenêtres closes et encore obscurcies par les plis étalés de rideaux épais; des lampes voilées, un profond silence pour commencer; enfin tout le recueillement dont il seyait d'entourer des gens qui, un petit frisson dans le dos, vont voir surgir le mystérieux inconnu des régions surnaturelles. Le théosophe dirigeait les opéra-

tions. Et, alors, comme dans les séances du spiritisme, dont ces réunions marquaient, pour ainsi dire, l'aurore, des choses surprenantes s'accomplissaient, provoquant un trouble, plein de délices, sur les nerfs et sur l'imagination des témoins.

Les personnes de qualité, qui ne venaient à Paris qu'en passant, recherchaient la faveur d'être admises à un spectacle dont la renommée avait gagné la province et l'étranger. La duchesse de Bourbon souscrivit très volontiers au désir que lui témoigna la princesse de Montbéliard d'en suivre chez elle les palpitantes péripéties. De graves raisons justifiaient, d'ailleurs, son empressement, car il ne s'agissait pas seulement de satisfaire une curiosité qu'elle considérait comme un hommage rendu au mérite et à la puissance du maître, à qui elle eût voulu attirer la foi et l'enthousiasme de l'univers entier ; il y avait encore lieu de plaire à une altesse que sa naissance rattachait à cette maison de Prusse qui venait d'affirmer, avec tant d'éclat, les progrès de son élévation militaire en Europe. La princesse de Montbéliard, fille du margrave de Brandebourg-Schvedt, avait eu pour mère la propre sœur du Grand Frédéric. Elle-même jouissait de prérogatives souveraines. Depuis une douzaine d'années, en effet, son époux le prince Frédéric-Eugène de Wurtemberg, frère puîné du duc régnant de Wurtemberg, avait pris possession de la principauté de Montbéliard, fief d'investiture impériale, dont les cadets de la maison de Wurtemberg avaient été apanagés autrefois et qu'ils avaient délaissé ensuite, la petite cour de Stuttgard leur paraissant une résidence plus agréable que le chef-lieu solitaire du pays montagneux soumis à leur autorité.

Le prince Frédéric-Eugène de Wurtemberg et la princesse Sophie-Dorothée de Brandebourg, s'aimant tendrement, avaient, au contraire, pensé que cette retraite serait un cadre tout à fait en harmonie avec la félicité conjugale dont ils ne souhaitaient rien tant que de jouir en paix et donner pour modèle aux cinq fils et aux trois filles issus de leur union. C'est pourquoi ils vinrent, en 1769, se fixer à Montbéliard, à la grande édification et au grand profit de la contrée.

Leur minuscule État, resserré entre la France et la Suisse et composé exclusivement des sept seigneuries d'Héricourt, de Chastelot, de Blamont, de Clermont, de Granges, de Clerval et de Passavant, n'occupait guère qu'une superficie de quelques lieues. Il ne s'y trouvait pas de noblesse proprement dite; des petits bourgeois, des artisans, des laboureurs formaient la masse de leurs sujets. Rien ne leur eût été plus facile que de jouer aux potentats vis-à-vis de ces âmes simples et de les intimider par l'orgueil d'un faste dont l'agreste bonhomie des mœurs locales eût accentué la prétention. Ils aimèrent mieux s'attacher à ce petit peuple par la douceur paternelle de leur gouvernement, s'efforçant d'agrandir, en quelque sorte, pour lui leur cercle de famille et de l'y faire prendre place à côté de leurs enfants. Le sceptre qu'ils tenaient eût risqué de n'avoir pas plus de prestige qu'un jouet gracieux, si la bienfaisance n'eût abondamment coulé des mêmes mains. On donnait à leurs prédécesseurs le titre de *Votre Grâce*. Un bref impérial venait d'ordonner qu'on les traitât d'*Altesses*, mais aucune qualification ne leur eût été plus justement appliquée que celle de : *Votre Bonté*. Ainsi se continua, jusqu'à la Révolution française, le règne le plus patriarcal qu'on eût vu depuis l'âge d'or. A ce moment, le prince et la princesse de Montbéliard durent fuir vers l'Allemagne. Les armées de la République approchaient. Envahie, leur principauté ne leur fut point rendue. Le remaniement de notre territoire en a fait une modeste sous-préfecture du département du Doubs. Or, si jadis les limites en furent étroites, elles paraissent l'être bien davantage aujourd'hui qu'elles ont peine à contenir la gratitude liée au noble souvenir de Frédéric et de Sophie-Dorothée de Wurtemberg.

Tout accomplie qu'elle fût, la princesse de Montbéliard ne laissa pas que de subir le sortilège des spéculations martinistes. A la suite de sa rencontre avec le théosophe, chez la duchesse de Bourbon, elle se montra pleine de bienveillance pour lui, le reçut fréquemment, quand elle séjournait à Paris, et exigea de lui la promesse qu'il la viendrait voir à sa cour.

Les relations de bienséance qu'elle entretenait avec la duchesse de Bourbon devinrent, par là, plus affectueuses, tournèrent à l'intimité : il ne devait pas s'écouler longtemps avant que la mère du duc d'Enghien ne se décidât, elle aussi, à traverser toute la France pour aller goûter le charme des jours heureux qui se déroulaient à l'ombre des forêts de sa chère amie.

Mais, à cette heure, un voyage beaucoup plus retentissant absorbait l'attention du public, et le hasard voulait qu'il fût accompli par une fille de la princesse de Montbéliard, la grande duchesse Marie-Fœderowna, que l'impératrice Catherine de Russie avait naguère acceptée pour bru. Au milieu de l'étonnement de l'Europe, elle venait à Paris, en compagnie du grand duc Paul, son époux.

L'auguste couple affectait, à la vérité, de vouloir garder l'incognito et, dans cette intention, se faisait appeler le comte et la comtesse du Nord. Il n'en fut pas moins traité selon son rang, et jamais, peut-être, des princes étrangers ne furent l'objet, tant à Paris qu'à Versailles, d'un accueil plus magnifique et plus enthousiaste. On célébra, en leur honneur, des fêtes merveilleuses ; celles que Louis XVI et Marie-Antoinette leur offrirent furent éblouissantes. Mais il y en eut encore de plus belles et de plus royales à Chantilly.

La baronne d'Oberkirch en fait un agréable et pimpant récit dans ses *Mémoires*. Admise, dès l'origine, à la cour de Montbéliard, étant de cette noblesse d'Alsace à qui les princes wurtembergeois témoignaient leur affabilité de bons voisins, elle avait tenue à se trouver auprès de la grande duchesse Marie, pendant son séjour en France. La princesse, qui l'aimait d'une amitié très tendre, voulut qu'elle fût de sa suite et de tous ses plaisirs.

Voilà comment la baronne d'Oberkirch eut l'honneur d'aller avec elle, chez le prince de Condé, et put décrire les splendeurs inouïes qu'on vit à cette occasion.

Le 10 juin 1781, le comte et la comtesse du Nord, sortis de Paris, dès le matin, arrivèrent à Chantilly pour l'heure du dîner. A ce repas qu'on faisait alors au milieu du jour, cent-

cinquante personnes avaient été priées; elles ne devaient quitter le château qu'en même temps que Leurs Altesses Impériales. La fleur de la haute société du royaume et l'élite de la colonie étrangère composaient la réunion, mélange délicieusement combiné du rang, de la valeur et du mérite avec l'esprit, l'élégance et la beauté. Une troupe trois fois plus nombreuse de valets accompagnait ces hôtes; elle avait pour rôle d'aider la domesticité déjà si considérable et si experte de la maison de Condé à prévenir leurs moindres désirs.

Une table, ornée de toute la richesse d'un luxe héréditaire, attendait les convives. La rare ordonnance et la composition délicate du menu étaient de nature à charmer les goûts les plus divers, et l'ombre gémissante de Vatel dut sans doute s'apaiser, en constatant que rien n'y manquait. Le café pris, on s'alla promener en calèche. Le prince de Condé et le duc de Bourbon eurent la galanterie de conduire les dames; celui-ci n'avait encore que vingt-six ans; celui-là en comptait à peine quarante-six. Avec leur belle apparence, leur mine fière, la souplesse et la grâce qu'ils tenaient de l'habitude des sports, ils offraient, l'un à côté de l'autre, un admirable spécimen de la vigueur, alliée à la distinction, dans la jeunesse et dans l'âge mûr.

Les voitures passèrent sous des voûtes de feuillage qu'entrecoupaient des arcs de triomphe décorés de trophées, où, par des lacis gracieux, les initiales du grand-duc étaient jointes à celles de la grande-duchesse. Il y eut, au retour, opéra et comédie dans la salle de spectacle; des couplets de circonstance furent chantés en l'honneur du prince et de la princesse. Les danseuses les plus célèbres exécutèrent un ballet; le bruit de la cascade qu'on faisait tomber sur la scène se mêlait harmonieux aux accords des instruments. A la nuit, une illumination féerique surgit, en cordons de pierreries, tout le long des parterres et des bassins. La façade du château était entièrement revêtue de verres de couleur qui dessinaient, au centre, les armes des maisons de Russie et de Wurtemberg juxtaposées au chiffre du grand-duc et de la grande-duchesse. Un feu d'artifice fut ensuite tiré, et l'air

s'illumina de la chute de tant d'étoiles, qu'on eut lieu de craindre de n'en voir désormais plus au firmament. On soupa dans l'*île d'Amour*. Après quoi l'on dansa jusqu'au matin sous le divin sourire de l'Eros sans ailes. Il semblait dire qu'il fallait rester près de lui pour être heureux.

Le lendemain, M[lle] de Condé fit les honneurs du château à la comtesse du Nord, toute saisie d'admiration devant l'exquise suavité qui rendait l'héritière de cette illustre race belle à la manière des princesses de légendes. On dîna aussi magnifiquement que la veille ; de nouveau, on parcourut en voiture les allées du parc. La surprise d'une chasse s'offrit aux étangs de la forêt. Quand la compagnie s'en fut suffisamment amusée, le prince de Condé et le duc de Bourbon la menèrent à une clairière, où s'élevait une salle en rotonde d'un aspect charmant.

Là, une collation, composée de fruits merveilleux et de succulentes pâtisseries, fut servie comme par enchantement tandis que des musiciens invisibles exécutaient des harmonies qu'on aurait cru venir du ciel.

Le soir est tombé ; aussitôt une prodigieuse floraison de feu s'épanouit à toutes les branches ; ce sont des lanternes vénitiennes qui renouvellent le magique spectacle de la veille.

Le prince de Condé a récemment créé un *hameau* dans le goût de la pastorale fantaisie de Trianon ; le souper y est servi par petites tables ; des danses s'organisent sous les bosquets. Mais voilà que la clameur d'une chasse aux flambeaux s'élève ; un souffle de tempête joyeuse emporte toute l'assistance et, pendant le reste de la nuit, des fanfares se répandent, des musiques alternent d'un bout à l'autre de ce parc, noyé dans l'infinie douceur du printemps.

Le troisième jour, il faudra se séparer après le dîner. Le programme des divertissements n'est cependant pas épuisé ; un laisser-courre a lieu, dès l'aube. Le cerf est forcé à la tête du *grand canal ;* les honneurs en sont faits, comme de juste, à la comtesse du Nord. Au milieu de cette succession d'enchantements, le duc d'Enghien apparaît, vif, sémillant, gracieux, tel un petit sylvain. Il offre à la grande-duchesse

une gerbe de ces fleurs de France qu'elle aime, qu'elle souhaiterait si fort d'acclimater sous le ciel glacé de Saint-Pétersbourg. Et, très émue de l'attention de l'aimable enfant, elle baise ce front où si rarement se posent les lèvres d'une mère.

Les fêtes de Chantilly causèrent un sentiment de joie, même à ceux qui n'avaient pas eu l'heur d'y assister. En effet, cette pompe, cette quintessence de grâces, ce raffinement de délices, où l'hospitalité de la maison de Condé venait de se surpasser elle-même, étaient un sujet d'orgueil et de joie pour le public. Il y voyait comme la confirmation solennelle de la courtoisie, du goût, de l'art de plaire qui, autant que la bravoure, le dévouement aux nobles causes et l'habitude de vaincre, avaient porté la France au premier rang des nations. Une grande fierté en rejaillit sur le cœur de la duchesse de Bourbon, mais aussi une grande tristesse; car, si elle approuvait les princes, dont elle gardait les sentiments magnifiques, en même temps que le nom glorieux, de s'être conformés avec tant de dignité aux traditions de leur race, elle souffrait de n'avoir pu tenir son rôle dans des circonstances où, en qualité d'épouse et de mère, elle eût dû figurer doublement auprès d'eux.

La grande-duchesse de Russie devina cette douleur; elle eut la délicatesse de faire plusieurs visites à la duchesse de Bourbon et, discrètement, lui témoigna son regret de ne l'avoir pas trouvée à la place qu'elle eût mérité d'occuper encore.

A l'occasion d'une de ces démarches que la bienséance et la compassion avaient d'abord provoquées et qui, maintenant, résultaient d'une inclination naturelle, la baronne d'Oberkirch fut présentée, par son impériale amie, à la duchesse de Bourbon. Elle lui inspira, à son tour, une vive sympathie. Le désir de se lier davantage avec cette charmante jeune femme hâta sans doute la résolution qu'avait prise la princesse de se rendre à Montbéliard. Elle s'y achemina l'année suivante, sachant qu'elle aurait le plaisir d'y rencontrer Mme d'Oberkirch.

La petite cour wurtembergeoise était alors à sa résidence d'été, le château d'Etupes, que le prince Frédéric avait bâti en quelques mois et que des parterres à la française, des jardins anglais, des eaux vives, des statues avaient embelli d'une grâce soudaine comme si les fées se fussent chargées de l'entreprise.

M[me] d'Oberkirch raconte ainsi l'arrivée de la noble invitée du prince et de la princesse de Montbéliard :

« Il vint à Etupes une visite fort agréable et fort distinguée des autres, de toutes manières, celle de M[me] la duchesse de Bourbon. Elle voyageait pour se distraire du profond ennui qu'elle éprouvait depuis sa séparation d'avec son mari et les injustices dont le monde l'a accablée. Elle vint à Etupes, beaucoup en souvenir de M[me] la comtesse du Nord, qu'elle avait malheureusement peu vue et qui lui avait plu infiniment. Ce même souvenir me valut, de sa part, une attention particulière et une bienveillance que j'étais loin de mériter. Elle me le montra dès le premier jour et me dit avec la franchise de son caractère :

— Madame d'Oberkirch, M[me] la grande-duchesse est bien heureuse de vous avoir pour amie et, si j'osais, je vous demanderais la seconde place.

« Je répondis, comme je le devais, par des remerciements et des modesties : C'est entendu, interrompit-elle, à dater d'aujourd'hui, vous êtes à moi en France, ce qui ne vous empêche pas d'être à M[me] la grande-duchesse en Russie; nous vous partageons comme Proserpine; seulement je ne veux pas être Pluton. »

Si flattée que soit la baronne des avances de l'altesse sérénissime, elle ne montre point de partialité à son égard, témoin ce très véridique portrait qu'après l'avoir observée et jugée elle trace d'elle :

« M[me] la duchesse de Bourbon est d'un caractère faible et indécis; elle n'est jamais sûre de vouloir une chose. Aussi est-elle très facile à influencer; par suite, sa décision légère amène aisément un changement d'avis. Elle est bonne, mais elle est renfermée, même aux personnes qu'elle aime le plus :

elle n'ouvre jamais tout son cœur. Elle est d'ailleurs timide, et, bien qu'elle ait beaucoup d'esprit, elle manque quelquefois totalement de conversation. Elle dit souvent qu'elle a tout vu, tout connu, tout aimé et qu'elle s'est dégoûtée de tout. Cette fâcheuse disposition n'est chez elle qu'un accident, car peu de femmes ont autant de ressources dans l'esprit et autant de moyens de s'occuper. Elle chérit la retraite avec quelques amies; elle cultive les arts et les sciences et ne hait point la bonne chère. Elle peint agréablement et joue bien de la harpe. Elle s'est occupée des hypothèses de Lavater et des découvertes Mesmeriennes; en tout, c'est un esprit inquiet et *chercheur*. Elle veut savoir et elle a peu la patience d'apprendre. Elle n'est point exclusive et n'a pas de parti pris en affection. Elle s'attache souvent à des gens de goûts, de principes et d'habitudes fort opposés. Elle vit au milieu de tout cela et laisse à chacun son opinion, en réservant la sienne. »

Mme d'Oberkirch, en écrivant ces lignes, ignorait l'empire que Saint-Martin exerçait sur la doctrine religieuse de la princesse; elle ne savait pas non plus que sa philanthropie avait été perfidement égarée par les conseils d'un autre novateur, le duc de Chartres. Aussi ajoute-t-elle : « Mme la duchesse de Bourbon est entrée dans des idées mystiques qui me paraissent fort exaltées. En politique, elle a adopté des idées démocratiques ou qui en approchent, et très singulières chez une princesse de son sang. Pour ceux qui la connaissent bien, cela n'a rien d'extraordinaire. Elle ne voit rien qu'avec passion; elle tombera toujours d'un extrême dans l'autre, ce qui est une triste disposition à une époque comme la nôtre. »

Cependant les commentaires auxquels Mme d'Oberkirch se livre *in petto* sur sa nouvelle amie vont être suivis des confidences qu'elle reçoit. La princesse l'emmène tous les matins dans ses solitaires promenades aux environs du château. Elle emploie ces tête-à-tête à se justifier longuement des imputations calomnieuses dont elle continue à se désoler : « Vous ignorez combien j'ai été malheureuse, dit-elle, et combien je

le suis encore. J'ai aimé mon mari; quelquefois il me semble que je l'aime toujours : je l'ai aimé d'une passion sans bornes, sans raison; il m'en a récompensé par un mépris sans raison et peut-être aussi sans bornes, comme mon amour! »

Alors, pour montrer que les torts les plus graves n'étaient point de son côté dans la rupture survenue entre elle et le duc de Bourbon, pour établir que ce prince, au lieu de ménager le sentiment si tendre qu'elle éprouvait à son égard, lui avait donné l'exemple de la légèreté et, qui plus est, de l'infidélité, elle énumérait les maîtresses qu'il avait eues, depuis Mme de Canillac jusqu'à Mlle Michelot; elle insistait sur la publicité de ces liaisons, assurant qu'elle les eût néanmoins supportées si, au moment même où l'impudence s'en étalait avec le plus d'éclat, elle ne se fût trouvée en butte, dans son intérieur, à des soupçons, à des reproches dont l'injure et la cruauté avaient fini par faire éclater son indignation.

L'aventure qu'elle avait eue au bal de l'Opéra lui fournissait matière à un réquisitoire très âpre contre le comte d'Artois. Elle affirmait que son intention n'avait jamais été de tirer vengeance de l'insulte reçue et que, seul, le prince avait provoqué, par l'intempérance de son langage, l'effroyable scandale dont cette affaire avait été suivie.

La princesse indiquait la part que Mme de Monaco avait prise à sa séparation. Au reste, il n'avait pas dépendu d'elle de conjurer ce malheur; elle s'était prêtée de tout son bon vouloir aux tentatives de conciliation effectuées par le duc d'Orléans. Le duc de Bourbon, au contraire, les avait implacablement repoussées, et dans une lettre « révoltante » au roi il avait nettement déclaré qu'il se refusait à vivre avec elle désormais.

Ce plaidoyer *pro domo sua* recommençait sans cesse et se prolongeait parfois trois heures d'affilée. La compatissante baronne en était fort émue. Elle pensait cependant qu'avec plus de résignation et, aussi, plus de mesure, plus de sévérité dans sa conduite, d'où elle aurait dû bannir jusqu'aux apparences du mal, la duchesse de Bourbon fût sans doute

parvenue à remplir une mission utile et bienfaisante auprès de son mari, et de son fils, et eût gardé une place honorée dans la maison de Condé. Mais elle l'excusait en raison de son enfance délaissée et s'écriait apitoyée :

« Pauvre princesse! Elle paya bien cher l'abandon de sa mère! »

L'attrait qui portait la duchesse de Bourbon vers tout ce qu'elle ne connaissait pas lui inspira le désir de profiter de son séjour à Etupes pour visiter les vieux châteaux de l'Alsace. Le prince et la princesse de Montbéliard l'y conduisirent; elle se déclara charmée de ces excursions. La mélancolie des ruines correspondait au désenchantement de sa vie et le romanesque secret du passé, qu'elle cherchait à pénétrer sous l'obcurité des lierres et le gémissement des orfraies, n'enflammait pas moins son imagination que le mystère des sciences occultes dont elle était passionnée.

Parmi ces donjons démantelés, il en était un certain nombre qui avaient appartenu aux Waldner, aïeux de la baronne d'Oberkirch. Le plus fameux, Freundstein surgissait, dans sa gloire écroulée, à la pointe d'une montagne bizarrement découpée de trois pics. La duchesse de Bourbon exprima le vœu d'y aller, sans autre guide que la jeune femme.

Les deux touristes partirent à pied du petit village de Wussenheim et suivirent le zigzag d'un dur sentier à travers la forêt. La chaleur était accablante, le but éloigné. L'altesse et son amie firent des haltes sur la mousse, à l'ombre des sapins. En attendant que les forces leur revinssent, l'héritière des barons vosgiens racontait complaisamment à la descendante des rois de France les légendes du nid d'aigle, où elles montaient. Et la princesse écoutait attentive, ravie, comme si une fée se fût soudainement présentée à elle pour lui faire ces beaux récits. L'un d'eux était tout à fait poignant. Il s'agissait d'un pauvre page, éperdûment épris de la fille de son maître, le puissant sire de Freundstein. La noble demoiselle n'était point insensible à ce naïf amour, mais n'osait y répondre par crainte du courroux paternel. Il fallut qu'au

milieu des circonstances effroyables la mort se chargeât d'unir le couple infortuné.

Cette histoire d'amour touchait extrêmement la duchesse de Bourbon; à peine rentrée à Etupes, elle demandait à un peintre d'y chercher l'inspiration d'un petit tableau qu'elle emporterait à Paris et dont elle savourait à l'avance la douce poésie.

Quelques jours plus tard, la princesse prenait congé de ses hôtes; elle laissait la cour de Montbéliard sous le charme de son esprit, de sa bonté et de sa grâce. L'on se plut à y vanter aussi son exquise élégance. Elle avait, en effet, apporté dans ce milieu, tout imprégné de la simplicité allemande, le raffinement du goût français; elle y avait exhibé les dernières créations de la mode, telles qu'elles étaient apparues naguère à Longchamps, au cours de la fameuse promenade qui fournissait aux nouvelles et coquettes fantaisies de l'année l'occasion de prendre l'essor. Elle fut cause que l'idée imprévue de nouer la chevelure des femmes *en cadogan*, comme celles des hommes, fît fureur à Etupes, et tout le monde déclara que rien n'était plus joli ni plus pimpant que cette coiffure; on l'aimait surtout quand elle était accompagnée, comme chez Son Altesse, de la grâce cavalière des cadenettes, du petit chapeau et du plumet.

Au moment de son départ, la duchesse de Bourbon avait prodigué les regrets et les tendres assurances à Mme d'Oberkirch.

« Ne manquez pas de me venir voir bientôt, lui avait-elle dit. Je réclame mon voyage à Paris comme Mme la grande-duchesse de Russie veut le sien à Saint-Pétersbourg. » Elle réitéra l'expression de ce désir dans des lettres pressantes. M. d'Oberkirch fut spécialement invité par elle à n'y point apporter d'entraves, en tant que mari. Convaincu qu'il serait malséant de résister plus longtemps à des appels si honorables et si affectueux, le ménage se mit en route au mois de mai 1784.

Nos alsaciens étaient, au demeurant, bien aise de revoir Paris, mais l'accueil de la duchesse allait dépasser leurs

espérances. Elle les reçoit avec les marques du plus grand plaisir, leur laisse sa porte constamment ouverte et ne néglige aucune occasion de leur être agréable. Il ne se passe guère de jour où elle n'ait Mme d'Oberkich dans son boudoir ou dans son carrosse, quand ce n'est pas à sa table ou dans la loge qu'elle occupe au théâtre. M. d'Oberkich n'est privé que des plaisirs dont la gravité d'un homme s'accommoderait peu. Ces bons procédés sont soigneusement relatés, parmi les notes que la baronne jette tous les soirs sur son carnet de voyage.

Voici qu'un soir la princesse, assistée de la comtesse Julie de Sérent, sa dame pour accompagner, donne à ses amis un souper délicieux dans le vaste et beau jardin de son hôtel de la rue de Varenne. Un orchestre, dissimulé derrière un rideau de grands arbres, joue des symphonies enchanteresses; la sérénité de la nuit s'avive des milles clartés d'une illumination à la vénitienne, cependant que des godets, en verre de couleur, festonnant les pelouses, flambaient comme des pierres précieuses. La baronne est ravie et voudrait ne pas s'arrache à ces merveilles.

Elle nous apprend qu'à la fin du mois elle est conviée avec son mari au château de Petitbourg, où la princesse est allée respirer l'air. Pressée, comme le sont d'ordinaire toutes les femmes du monde, elle ne consacre qu'un bref alinéa de son journal à la description de ce domaine. Elle juge suffisant de dire qu'il est magnifique, dans une situation admirable, dominant une grande étendue de pays. Petitbourg, séjour de prédilection de la duchesse de Bourbon, eût cependant mérité une mention plus détaillée sur le calepin de Mme d'Oberkirch. Nous allons tâcher de suppléer à cette lacune.

Rappelons tout d'abord que la résidence de la princesse, située sur la rive gauche de la Seine, à une demi-lieue de Corbeil, était célèbre par la fastueuse hospitalité que le le fils du marquis et de la marquise de Montespan, le duc d'Antin, avait offert à Louis XIV; c'est là qu'obséquieux courtisan il avait fait abattre et disparaître, jusqu'en ses moindres éclats, avant que la nuit finît, une allée de grands

arbres, dont le royal amant de sa mère avait dit, le soir, qu'elle masquait la vue.

Petitbourg, inhabité et abandonné par la suite, était prêt à crouler quand la présidente de Chauvelin l'avait acheté. Cette femme de goût, désireuse de le rendre à sa splendeur passée, confia à l'architecte Chérotet, la mission de le relever de ses ruines. Grâce à elle, il recouvra sa belle apparence, sa décoration fastueuse et fut en même temps approprié aux besoins de la vie nouvelle.

Après Mme de Chauvelin, le marquis de Poyanne se rendit acquéreur de Petitbourg; il en eut grand soin et y donna des fêtes très galantes aux jolies femmes de la Cour. On assure qu'elles ne se montraient pas insensibles à la superbe prestance des carabiniers, dont M. de Poyanne était le colonel. Au milieu de leur charmante assemblée, ils avaient l'air des géants réconciliés avec l'Olympe.

Louis XVI, dans la première année qui suivit son avènement, eut fantaisie de passer lui-même la revue de ces beaux hommes. On les réunit à Petitbourg sur la terrasse. Sa Majesté, accompagnée des princes du sang et de toute sa maison, daigna à cette occasion passer la nuit chez le marquis de Poyanne. Une affluence considérable vint faire honneur au roi. Les salons et les jardins du brillant colonel offraient tant de surprises qu'on était tenté de croire que l'ombre du duc d'Antin lui avait tracé, en songe, le programme de ces splendeurs.

Le duc d'Orléans, qui avait récemment consacré seize cent mille livres à l'achat et à l'ameublement de Petitbourg, pouvait, au dire des connaisseurs, se louer d'avoir fait à si bon compte cette double opération, car ils évaluaient à une bien plus grosse somme le présent du prince à sa fille.

Une majestueuse avenue, bordée de quatre rangs de tilleuls séculaires, conduisait au château ; elle montait par une pente douce, à travers des prairies, formant amphithéâtre et closes en leur pourtour de grandes allées d'ormes. Ces prairies offraient un aspect de grâce si heureuse qu'on ne s'étonnait point qu'elles eussent reçu le nom de Champs-Elysées.

Une avant-cour, fermée d'une grille en fer forgé et flanquée aux deux bouts d'un pavillon à la Mansard, donnait accès dans la cour d'honneur. Celle-ci était entourée de fossés, tenus à sec, entre des murs qui avaient pour couronnement une balustrade en pierre. Quatre rangs d'arbres se profilaient sur ses côtés. Taillés en berceau, ils encadraient de leur symétrie deux longs parterres, divisés chacun en quatre compartiments et égayés au centre d'un bassin d'eau vive.

La façade du château présentait un avant-corps dans son milieu et deux pavillons à ses extrémités. L'avant-corps dépassait en hauteur le reste de l'édifice; orné, au niveau du premier étage, de pilastres ioniques, il était surmonté d'un fronton triangulaire. La même architecture, sauf quelques modifications destinées à éviter la monotonie du coup d'œil, se dessinait du côté des jardins. Là s'ouvrait l'immense terrasse, d'où la vue plongeait sur la vallée de la Seine, de Corbeil à Juvisy, tandis qu'en face la forêt de Sénart étalait ses lointains bleus par-dessus la nappe verte des prairies. Au bas d'un escalier à double révolution, une allée coupait en ligne droite jusqu'au fleuve, une longue succession de pelouses que d'autres allées, soutenues par des glacis, séparaient les unes des autres. Des vases, des statues complétaient la beauté du décor.

Le goût de la variété champêtre, si inventif au XVIII[e] siècle, avait poussé la duchesse de Bourbon à agrémenter cette ordonnance, à la française, du caprice d'un parc anglais. Et, sur son ordre, au flanc de la colline, des bois avaient été jetés, des vallons creusés, des roches entassées; l'eau jaillissait du fond des bosquets, entraînant, en ses cascatelles, la dépouille des cytises et des lilas. Des chaumières suggéraient aux promeneurs des idées de vie calme et heureuse, cependant que des jeux naïfs les conviaient à s'initier aux plaisirs simples des villageois. Et, c'était un contraste délicieux avec cette élégance du style Louis XVI qui, en de claires boiseries et de tendres étoffes, souriait dans la pompe gracieuse des salons.

A Petitbourg, comme à Paris, la duchesse de Bourbon

préférait le calme de l'intimité au tumulte des grandes réceptions. Ennemie de la banalité, elle prétendait régner sur des cœurs qui ne fussent pas à tout le monde; ses soins, ses prévenances, sa fidélité rendaient d'ailleurs fort doux l'esclavage qu'elle leur imposait. Aussi était-il rare que l'indifférence mondaine réussît à pénétrer chez elle sous les dehors d'une politesse affectée et d'un hypocrite intérêt.

Grâce aux deux cent cinquante mille livres de rente dont elle disposait, il lui était loisible de se procurer toutes les commodités de la vie et toutes les recherches du luxe. Mais son goût ne la poussait pas à une dépense superflue et, moins encore, à l'ostentation. Si elle tenait à avoir un ordinaire abondant et délicat, un nombreux domestique, des équipages bien tenus, si elle conservait à demeure un orchestre de musiciens, c'était surtout pour être mieux en mesure de pratiquer les devoirs d'une princière hospitalité. Les amis qu'elle appelait au sein des rustiques beautés de son domaine de Petitbourg y jouissaient d'une grande indépendance. A part les heures fixées pour les repas et pour l'assemblée au salon, ils pouvaient se comporter chacun à sa guise, lire ou écrire, jouer du clavecin, de la harpe, ou du piano-forte, chanter des romances, organiser, avec des partenaires de bonne volonté, une partie de billard ou de tric-trac, errer le long des avenues ombreuses ou paresser en leurs appartements, sur de moelleux sophas, derrière les volets clos.

Au cours de l'après-dîner, des calèches conduisaient les personnes qui en avaient envie dans la campagne et aux buts d'excursion les plus renommés. On allait voir, à Corbeil, l'église Saint-Spire et la tombe du comte Haymon, fondateur de ce pieux édifice; on visitait, à Brunoy, le château que le financier Pâris de Monmartel avait rempli d'un faste royal, sans prévoir que ses prodigalités seraient surpassées par les extravagances de son fils; ce dernier, connu sous le nom de marquis de Brunoy, avait, en effet, consumé près de dix millions en dépenses folles, sur un domaine qui avait déjà englouti tant d'or, donnant, d'ailleurs, pareille somme à l'église du village d'où, par ses soins, sortaient et se dérou-

laient, à l'occasion des solennités religieuses, des processions que n'eût pas autrement imaginées Sardanapale s'il eût été chrétien. Onparcourait, à Ris, les jardins anglais, récemment créés par M. Anisson-Duperon et qui étaient cités comme un modèle du genre. On mangeait de la crème et du pain bis à Champrosay. Dans la forêt de Sénart, on cherchait le carrefour, où Mme d'Etiolles attendait patiemment que la chasse de Louis XV vînt à passer, auprès de son phaëton bleu et rose, et où, le roi apparaissant enfin, elle jetait sur lui la flamme de ses beaux yeux, essayant d'éblouir, de leurs promesses, l'auguste ennuyé, et rêvant de courir derrière lui, d'un pas de nymphe, à la conquête du sceptre de France.

Au retour de ces promenades, on s'arrêtait à l'hospice de Petitbourg, que la princesse avait élevé de ses deniers ; elle y portait des secours et des consolations. Souvent aussi les chaumières bénéficiaient d'une sollicitude qu'elle ne réservait pas exclusivement à ses malades et à ses pauvres. Elle entrait à l'improviste, sous ces humbles toits, en rassurait les hôtes par l'aménité de son bonjour. Elle caressait les enfants, complimentait les mères, réveillait d'une question bienveillante la torpeur des aïeules recroqueviliées au coin de l'âtre fumeux. Elle consentait à s'asseoir sur une chaise de bois; elle acceptait un bol de lait, des œufs frais, un morceau détaché de la miche de seigle. Cet abandon, parfois taxé d'originalité, n'était qu'un prétexte à faire des heureux. L'altesse partie, un louis d'or étincelait toujours parmi les miettes de sa collation rustique.

Dans la splendeur des nuits printanières, la duchesse de Bourbon donnait volontiers à souper, sur la terrasse de Petitbourg. Les accords de son orchestre, caché au fond des bosquets, berçaient la causerie, tandis qu'un souffle frais montait de la Seine, effeuillait les lourdes roses, pressées dans les rayonnantes corbeilles du surtout, et donnait aux blanches épaules des femmes l'illusion d'un baiser. Le repas fini, une salle de verdure s'illuminait ; le bal allait commencer; mais, bien qu'il eût été réglé d'avance, il offrait un air d'improvisation, parce que les jolies danseuses n'y venaient

qu'un robe de gaze ou de linon et étaient coiffées de fleurs, au lieu de diamants.

La reine, paraît-il, portait envie à cette charmante existence ; elle le disait souvent à la duchesse de Bourbon. Et celle-ci de lui répondre : « Je suis juste assez princesse pour en avoir les honneurs et les prérogatives et pas assez, néanmoins, pour en subir les charges. Votre Majesté a Trianon; moi, j'ai Petitbourg; seulement personne ne s'inquiète de moi, et tout le monde s'occupe de la reine : voilà la différence. »

Il n'y avait là qu'une flatterie à Marie-Antoinette, car la duchesse savait fort bien qu'elle ne pouvait passer inaperçue. Elle s'en plaignait volontiers à Madame d'Oberkirch : « Ma pauvre amie, soupirait-elle, si la méchanceté poursuit une femme quelconque, lorsqu'elle est obligée de vivre séparée de son mari, elle s'acharne bien davantage sur une princesse. Toutes les douceurs de la vie sont enlevées à celle-ci ; les plaisirs les plus innocents lui sont interdits, les visites les plus chères lui sont défendues. Il n'est pas une de ses démarches dont la calomnie ne s'empare à l'instant ! »

Et de fait les ennemis de la duchesse de Bourbon abusaient de sa situation fausse pour lui infliger des mécomptes, des affronts, qui lui faisaient paraître plus lourd le poids de ses habituels chagrins. Elle s'exhortait à mépriser ces vilenies, mais parfois sa sensibilité l'emportait sur son courage. Alors elle se retirait brusquement pour aller dégonfler son cœur, à la dérobée. Quand elle revenait, ses yeux, gonflés et rougis, attestaient les larmes qu'elle avait répandues.

Dans cet état de choses la présence de Mme d'Oberkirch à Petitbourg fut à la princesse d'une grande consolation. Comme à Etupes, elle la prenait pour compagne de ses courses matinales et lui énumérait, à nouveau, en de longues doléances, ses sujets de tristesse : l'amour profond et vrai qu'elle éprouvait encore pour son mari, quoiqu'elle en eût été malheureuse à mourir ; la privation de son fils, qu'elle ne voyait guère plus souvent qu'un étranger ; la rareté de ses relations avec son père, toujours inféodé à Mme de Mon-

tesson et l'inqualifiable indifférence de son frère, que Mme de Genlis ne tenait pas moins sous le joug.

La conversation prenait un autre tour quand la princesse était au milieu de son cercle. Quoiqu'elle n'eût point de caractère exclusif, d'après Mme d'Oberkirch, elle s'arrêtait, de préférence, au merveilleux, cet engouement du jour.

La duchesse de Bourbon racontait qu'une découverte très impressionnante avait été faite au Palais-Royal, du vivant de sa mère : c'était, au fond d'une cachette creusée dans un mur épais, l'énorme et sinistre appareil de magie dont le Régent s'était servi pour ses mystérieuses expériences; grimoires indéchiffrables, instruments inconnus, têtes de morts, squelettes d'animaux, herbes et poudres, produisant, par l'odeur seule, des effets stupéfiants. Et les conjurations cabalistiques de l'aïeul, qui lui avait transmis sa passion de soulever tous les voiles, excitaient à ce point l'intérêt, la verve de la princesse, qu'elle laissait supposer que, volontiers, elle eût entrepris le grand-œuvre, à son exemple, si elle eût vécu dans le même temps.

Là-dessus, Mme de Sérent affirmait que Monsieur, comte de Provence, se livrait aussi à des pratiques infernales, assisté du comte de Modène. Ce collaborateur avait réussi à lui faire voir le diable, mais sous les traits d'un jeune homme charmant et dont les attributs infernaux n'eussent été qu'une paire de jolies petites cornes, si un grand livre, entouré de flammes, ne se fût, en outre, trouvé dans sa main.

Le livre ouvert, Monsieur y avait lu en caractères très distincts qu'il serait roi un jour.

Mme de Sérent faisait observer que, pour qu'une telle éventualité se produisît, il fallait que Louis XVI mourût avant l'âge et sans postérité. Or, comme il était plein de vie, comme sa jeune et belle épouse avait déjà donné un héritier au trône et promettait d'en donner d'autres, la réalisation de la lugubre prophétie ne pouvait s'effectuer qu'après une succession de catastrophes. L'assistance était de l'avis de la comtesse Julie et frissonnait à son récit.

Mais le séjour de Petitbourg est écourté à la suite d'un message inopiné que reçoit le princesse. Bien qu'elle n'indique ni la provenance ni l'objet de ce pli, on juge qu'il doit être d'une importance grave, car elle annonce qu'il lui faut sur-le-champ regagner Paris. Avec force regrets et excuses, elle y ramène M[me] d'Oberkirch. Cependant, malgré ses préoccupations (ne s'agissait-il pas de quelque inquiétude lui arrivant de Dunkerque où M. de Roquefeuil est à son bord) la duchesse continue à recevoir la baronne dans son bel hôtel de la rue de Varenne et accentue ses prévenances en vue de la dédommager de ce brusque arrachement à la délicieuse paix de Petitbourg.

Elle donne congé à ses dames pour l'avoir en tête-à-tête et dans son carrosse, à l'occasion d'un voyage *incognito* à Versailles ; elle la fait assister aux visites extrêmement aimables et intéressantes que multiplie chez elle le roi de Suède, dont le séjour en France est la curiosité du moment. Elle raffole, d'ailleurs, de Gustave III, avec qui elle se sent beaucoup d'affinités d'esprit et qui partage notamment son attrait pour les sciences occultes. Il lui raconte, devant M[me] d'Oberkirch, que, sous des déguisements populaires et très variés, il va souvent consulter une diseuse de bonne aventure, installée dans un coin du port à Stockholm, et que cette femme lui répète toujours qu'il mourra jeune et de mort violente. On sait qu'un avenir prochain devait établir la sûreté de cette triste prédiction.

La duchesse désire que la baronne vienne avec elle chez Mesmer. Le fondateur du magnétisme accueille avec l'empressement qu'on devine l'altesse et son amie. Il pousse la grâce jusqu'à opérer, à leur intention, trois ou quatre cures merveilleuses, au seul contact du fameux baquet qui fait affluer la noblesse, le clergé et le tiers-état dans son appartement de la place Vendôme. Il leur promet des séances spéciales. Elles se retirent pleines d'enthousiasme.

Les voici maintenant sur le boulevard du Temple, par une belle après-midi de juin. Là se dressent, en permanence et pour la joie des badauds, des estrades de comédiens et de

saltimbanques, sorte de foire, où la variété des spectacles captive l'intérêt, où la verve des boniments provoque le rire, où Fanchon la vielleuse, idolâtrée de la rue, a fait naguère fortune, plus heureuse que la cigale, avec des chansons.

M[me] de Bourbon entraîne M[me] d'Oberkirch de baraque en baraque, de tréteau en tréteau. Les acrobates, les jongleurs ; les fantoches, venus récemment d'Italie, le musée de cire, elle veut tout voir et elle voit tout. Les contrastes lui étant chers, elle avait mené le matin même son amie à l'hôtel de Mazarin, afin d'y être sur le passage de la procession que la paroisse de Saint-Sulpice faisait en l'honneur de la Fête-Dieu. Cédant, comme de coutume, à l'ardeur de ses effusions, elle n'avait pas consenti à rester en spectatrice aux fenêtres de ce logis ducal, tendu et pavoisé de haut en bas pour la circonstance ; elle était allée s'agenouiller, à même le pavé, dans son désir d'adorer de plus près le Saint-Sacrement.

Une autre fois, ces dames vont se promener à Bagatelle, la maison des champs du comte d'Artois, non sans s'être assurées, au préalable, qu'elles ne l'y rencontreraient pas ; quelques jours après, elles accompagnent la duchesse de Chartres, à travers les nouvelles galeries du Palais-Royal, constructions qui ont provoqué le saccage de l'admirable jardin, et aussi le déchaînement plaintif ou moqueur de tout Paris.

Durant ces courses, comme deux égales, elles s'entretiennent amicalement des uns et des autres. A propos des gens de cour, il est, par hasard, question du comte de Melfort, l'ancien amant de la duchesse d'Orléans, rangé à cette heure, marié, très grave et très digne, dans son rôle de lieutenant-général. Et de ce personnage, autrefois si galant, si séduisant et que les mauvaises langues lui ont donné pour père la princesse Bathilde dit (ce qui ne manque point de piquant) : « La liste de ses conquêtes est bien plus longue que celle de ses victoires. » Au reste, pas l'ombre d'une allusion à sa mère, de qui, par fierté, elle affecte de respecter la mémoire, tout en ne parlant d'elle que rarement.

Presque chaque soir ce sont des parties de spectacle; à l'Opéra, la duchesse assiste, avec son amie, à une représentation d'*Armide*, offerte au roi de Suède. La reine y est belle à miracle, applaudie, pas encore calomniée ou du moins tout bas. Dans leur loge, les Condés. Toujours rayonnant de jeunesse, le teint chaudement coloré par le hâle des forêts, qu'il continue à parcourir en chasseur intrépide, le duc de Bourbon est plus occupé, ce soir, de la scène que de la salle. Il n'a pas un regard pour sa femme. Et celle-ci de murmurer à Mme d'Oberkirch : « Seule! vous le voyez, ni père, ni frère, ni mari! Abandonnée de tous! Ah! c'est bien cruel! »

Que l'amour de la musique attire la duchesse de Bourbon à l'Opéra, en dépit des impressions douloureuses qu'elle y éprouve, quand elle y rencontre les siens, passe encore, mais qu'elle persiste à s'y mêler à l'indiscrète cohue des bals masqués, après ce qui lui est successivement arrivé avec la princesse d'Hénin et le comte d'Artois, cela dénote une légèreté bien téméraire. Elle n'a cependant pas renoncé à ces compromettants plaisirs. Il est vrai qu'elle cherche à se rendre méconnaissable quand elle est en fantaisie de s'y replonger.

Au milieu de ce mois de juin 1784, un bal masqué est exceptionnellement donné à l'Opéra, en l'honneur du roi de Suède. La duchesse de Bourbon y va en robe couleur de capucin; une sorte de coqueluchon, large et pointu, lui enveloppe la tête; un loup, très épais, cache son visage. Ce déguisement est tout frais importé de Venise, la croulante république, où le salut d'une colonie intéresse moins que l'invention d'un masque. Il permettra à la princesse de ne pas être reconnue dans la foule barriolée de la fête. Mais n'eût-elle pas montré plus de raison si, à l'exemple de son amie d'Alsace, refusant cette fois de la suivre, elle eût dit: « Qu'irais-je faire là? »

CHAPITRE X

Baptême du duc d'Enghien. — La duchesse de Bourbon fait sa cour à Marie-Antoinette — Fin tragique d'Alexandre de Roquefeuil. — Mort du duc d'Orléans. — Douleur de la duchesse de Bourbon. — Elle se replonge néanmoins dans le monde. — Son goût pour les somnambules. — Elle applique le magnétisme animal. — Vaines tentatives de Saint-Martin contre sa crédulité. — Son roman d'amour. — Elle achète le palais de l'Elysée.

En un lieu plus séant, la duchesse de Bourbon s'offrait aux hommages et aux respects, le 17 mai 1785. Ce jour-là, qui était le mardi de la Pentecôte, elle était venue en grande pompe à Versailles, pour y assister au baptême de son fils, Louis-Antoine-Henri de Bourbon-Condé, duc d'Enghien. Le jeune prince, à qui Louis XVI et Marie-Antoinette accordaient leur parrainage, avait alors treize ans. D'après la volonté de Leurs Majestés qui aimaient beaucoup cet enfant et qui voulaient honorer son illustre famille, l'on devait user envers lui du cérémonial magnifique qui avait été longuement et méticuleusement élaboré, en 1759, à l'époque où son oncle, Louis-Philippe-Joseph, duc de Chartres, avait été agréé pour filleul par Louis XV et Marie Leczinska.

En conséquence, le duc d'Enghien sera tenu sur les fonts devant toute la Cour, à l'issue de la messe du roi. Les princes convoqués, la veille, se rassemblent à son lever chez Sa Majesté, tandis que les princesses se réunissent chez la reine. L'heure de la messe ayant sonné, le roi est averti,

comme il en a donné l'ordre, que la reine paraît à la porte de la galerie. Ce message a pour but de lui permettre de prendre les devants. Précédé du comte d'Artois, du duc d'Orléans, du duc de Chartres, du prince de Condé, du duc de Bourbon, du prince de Conti et du duc de Penthièvre, il sort de son cabinet et descend à la chapelle, au lieu de se rendre, comme d'ordinaire, dans la tribune qui est reliée à ses appartements par l'enfilade des salons. Derrière lui, s'avance la reine, suivie de la comtesse d'Artois, de Mme Elisabeth, de Mme Adélaïde, de la duchesse de Chartres, de la duchesse de Bourbon et de la princesse de Conti.

Dans ce cortège, le duc d'Enghien marche à son rang de prince du sang, ayant à ses côtés le comte de Virieu, son gouverneur. Le costume qu'il porte est fait de moire d'argent, garni de raiseaux d'argent et enrichi de diamants; son chapeau et ses souliers sont également d'étoffe d'argent; d'argent aussi est son épée. Une rosette de ruban blanc noue ses cheveux, car il est obligatoire que toutes les parties du vêtement soient blanches. En vue des onctions qui lui seront faites, l'habit, la veste et la chemise du jeune prince ont été ouverts par derrière et sont rattachés par de simples faveurs, faciles à délier quand il le faudra.

La taille bien prise, la démarche noble, les manières élégantes, la candeur et l'ingénuité de l'enfance se mêlant sur son visage à une expression de force et de décision, qui annonce déjà l'humeur d'un héros, le duc d'Enghien ressemble, dans sa parure immaculée et radieuse, à un petit chevalier du Saint-Graal, prêt à étonner le monde par sa bravoure et sa loyauté. Qui eût pu penser que cette poitrine, où battait un cœur si généreux et chantaient de si fiers espoirs, serait, un jour, en pleine jeunesse, à la suite d'une sentence inique, trouée par les balles ignominieuses qu'on réserve à la trahison ?

Cependant, la chapelle, drapée d'ornements précieux, étincelante de lumière, embaumée d'encens et de fleurs, s'emplit peu à peu. Les titulaires de charges se placent, comme de coutume, derrière le roi et la famille royale. Le

reste de la Cour gagne les travées; la tribune, que le roi n'occupe point, est mise, par le capitaine des gardes de quartier, à la disposition des personnes qui font partie du service de la maison de Condé.

La messe s'achève. Le roi et la reine s'approchent alors de l'autel. On a posé sur les marches deux coussins pour eux et un troisième au milieu pour le duc d'Enghien. Le jeune prince remet son épée et son chapeau entre les mains de son gouverneur; son premier valet de chambre vient les y prendre aussitôt; l'étiquette veut qu'il soit toujours à portée de servir le prince. En attendant, il a la garde du crémeau, sorte de petit bonnet qu'on pose à un moment donné sur la tête du catéchumène, et qui, dans la circonstance, est d'étoffe d'argent, comme tout ce que doit porter le prince.

Le duc d'Enghien s'étant agenouillé à l'exemple de Leurs Majestés, la cérémonie commence. Le roi et la reine déclarent qu'il portera leurs prénoms, unis à celui du grand fondateur de la dynastie bourbonienne. M. de Roquelaure, évêque de Senlis et premier aumônier, confère le baptême au fils de la duchesse de Bourbon. Après quoi, Leurs Majestés, entourées de la famille royale, des princes et des princesses vont au prie-Dieu sur lequel on apporte le registre, où ils apposent leurs signatures, la plume présentée, suivant l'usage, au roi, à la reine et à la famille royale, par le premier aumônier et aux princes et princesses par l'aumônier de quartier.

Cette formalité remplie, la cour reconduit les souverains à leurs appartements. A peine le roi est-il rentré dans son cabinet que le prince de Condé et le duc de Bourbon, accompagnés du duc d'Enghien, viennent lui offrir leurs remerciements et le prier de vouloir bien permettre que les dragées lui soient présentées. Ces princes se rendent ensuite chez la reine, à qui ils demandent pareillement d'agréer l'expression de leur gratitude et l'hommage des dragées.

Oh! ces dragées, on dirait qu'elles sortent d'un magasin de confiserie, tenu par les fées, tant elles sont jolies en leurs nuances empruntées à la perle, à la turquoise, à l'opale, au

corail rose; tant elles laissent à la bouche un goût savoureux et un arome musqué. De fines gaines de taffetas, de satin et de dentelle, leur servent d'enveloppe, ainsi qu'à des joyaux. Il n'a pas fallu moins d'un chariot, sans doute, pour les transporter à Versailles; superposées, elles formeraient une pyramide, à la manière de ces architectures de gourmandises qui, aux Iles Fortunées, se dressent sur des collines de chocolat ou dans des forêts d'angélique, à moins que ce ne soit sur des rochers de sucre candi, parmi des ruisseaux de miel et de lait, comme sa nourrice n'a certainement pas omis d'en instruire M[gr] le duc d'Enghien.

Le prince de Condé et le duc de Bourbon doivent à leur rang l'honneur d'offrir directement à Leurs Majestés et aux Enfants de France les boîtes contenant ces friandises. Ils en remettent douze douzaines au roi, autant à la reine, six douzaines au Dauphin et quatre douzaines à M[me] Royale. Les princes et princesses du sang doivent se contenter d'en recevoir individuellement deux douzaines des mains du premier valet de chambre du prince de Condé et du premier valet de chambre du duc de Bourbon. Le contrôleur des menus de la maison de Condé est chargé d'effectuer la distribution du surplus, par douzaines ou par unités, aux dignitaires de la Cour, au clergé de la chapelle, au curé de la paroisse. Le tout dépasse deux mille sept cents boîtes. Une épée est donnée, suivant l'usage, à chacun des deux gardes de la manche, en fonctions auprès du roi.

C'est le roi qui prélève, sur sa cassette, la somme qu'il faut pour couvrir la dépense de ces cadeaux. Il y ajoute les fonds nécessaires à la rémunération des personnes qui ont pris soin de son filleul. Douze mille livres sont ainsi réparties, avec une proportion convenable, entre le gouverneur, le sous-gouverneur, le précepteur, le gentilhomme-lecteur, l'aumônier, le chirurgien et la nourrice du duc d'Enghien.

Le petit prince, tout congratulé et caressé qu'il soit, n'a garde d'oublier les égards que sa mère a lieu d'attendre de lui, en ce jour mémorable de son existence. Il lui témoigne beaucoup de tendresse, et elle est grandement touchée de

voir que la bonté de son cœur ne le cède en rien à la beauté de son visage. Au reste, personne n'avait encore osé tenir à cet enfant les propos insidieux qu'on lui fit entendre plus tard sur sa mère et qui avaient pour but de le détacher d'elle. On attendra quelque peu avant de lui dire qu'elle est hostile aux principes qu'on lui inculque et qui font l'honneur des Condés, qu'elle n'a point d'idées sérieuses et d'esprit de suite, qu'elle est entichée d'elle-même, et qu'à son égoïsme elle joint une bizarrerie qui vraiment la rend un peu folle.

Objet des tendres effusions de son fils, la princesse n'a, d'autre part, qu'à se louer de la correction de son beau-père et de son mari. Ils sont froids, réservés, mais extrêmement polis. Le prince de Condé, s'il n'était pas à la Cour, se laisserait même aller à un certain abandon vis-à-vis d'elle. Et de fait, il garde la mémoire de la filiale déférence qu'elle lui a marquée à Chantilly, de l'intérêt affectueux qu'elle a pris à ses affaires, quand il a dû se tenir éloigné de Versailles et de Paris; des entretiens pleins d'une mutuelle confiance qu'ils ont eus à cette occasion, et un peu d'émotion lui vient au cœur à ces souvenirs. Aussi bien, à défaut d'affection, il ne se départirait point d'un grand respect pour la femme à qui doit le jour son petit-fils, l'unique espoir de sa maison. A Paris, le portrait de sa bru est resté en pleine lumière dans son cabinet. Par contre, le duc de Bourbon ne semble pas se rappeler, le moins du monde, qu'il a été l'*amoureux de quinze ans*. Il ne faudrait pas chercher en ses appartements l'image de la charmante princesse qu'il enleva du couvent pour la presser plus vite entre ses bras. A vrai dire, celles de ses maîtresses n'y apparaissent pas davantage. On n'y voit figurer toujours, en dehors de ses grands aïeux, que des chiens et des chevaux. Convaincu que la chasse est l'école de la guerre, il a placé sa passion sous l'égide de la gloire ancestrale, les temps ne lui ayant pas permis jusqu'alors d'avoir sa gloire à lui.

Pour la première fois, depuis ses malheurs, la pompe de la représentation de Versailles n'avait pas été pénible à la

duchesse de Bourbon. Epouse répudiée, elle avait pu se présenter orgueilleusement comme mère à son rang de princesse ; elle avait reçu en public, et devant les sommités du royaume, les soins respectueux et les baisers attendris de son fils. Mais un pareil lendemain n'était pas réservé à un jour si doux. On avait remmené à Chantilly l'aimable enfant. Aucune raison ne retenait, dès lors, la princesse Bathilde à Versailles.

Cependant la reine, qui appréciait son esprit et ses talents, lui mandait, en sa retraite, qu'elle aurait plaisir à la revoir. Aussitôt la duchesse de Bourbon était conviée dans les salons qui formaient ce qu'on appelait la coterie de Marie-Antoinette, et où il ne suffisait pas d'être altesse pour être admis. Elle n'osa refuser de s'y rendre. La reine allait beaucoup en ce moment chez la marquise d'Ossun, sa dame d'atour, qui, après la princesse de Lamballe, sa surintendante, et la princesse de Chimay, sa dame d'honneur, exerçait les fonctions les plus en vue de sa maison. C'était un centre épris d'art. La musique y était surtout goûtée, et chaque semaine y ramenait un concert. La virtuosité de la duchesse de Bourbon y obtint un grand succès.

Mais, à ces applaudissements, elle préférait toujours les affectueuses prévenances de son intimité. L'abbé de Saint-Farre, *le frère blond*, avait le privilège d'en faire partie. L'abbé de Saint-Albin, *le frère brun*, n'y occupait pas tant de place, quoique bien vu aussi de sa sœur. L'un et l'autre étaient fort aimables. Mais le premier recherchait davantage le monde, habitant Paris, fréquentant chez les femmes de qualité et aussi chez les danseuses, menant les galantes aventures dont un abbé pouvait hasarder de se faire le héros sans s'exposer à d'autres risques que de petis commérages derrière les paravents. Le second s'enfermait dans la Thélème qu'il s'était aménagée aux champs, fuyant les rivalités, moins ardent peut-être aux amoureux pourchas ou moins tenté de varier ses conquêtes.

Un vide bien inattendu et bien cruel se fit dans la société de la duchesse de Bourbon. Le 22 août 1785, le vicomte de

Roquefeuil, en regagnant *la Cerès*, dont il exerçait le commandement, depuis l'année précédente, eut son canot submergé sur le banc de Dunkerque. Moins heureux que son frère puîné, Jacques-Aymar de Roquefeuil, qui l'accompagnait, et que l'extrême courage d'un jeune Dunkerquois vint chercher jusqu'au milieu de la barre, il périt dans cet accident, sans même avoir la consolation de penser qu'il mourait pour son pays.

Le coup fut terrible pour la princesse Bathilde : quelques mois plus tard, une autre épreuve allait l'accabler. Son père expirait, le 18 novembre, à Sainte-Assise. Depuis un assez long temps, le duc d'Orléans ne quittait plus guère cette résidence, chef-lieu superbe de la seigneurerie, qu'en vertu de ses largesses la marquise de Montesson possédait en propre et qu'il avait considérablement accrue et embellie pour lui plaire. S'il avait conservé ses beaux domaines de Villers-Cotterets, du Raincy et de Bagnolet, il s'était, comme nous l'avons vu, dépouillé du Palais-Royal, au profit de son fils et à la seule condition que le duc de Chartres voudrait bien consentir à voir M[me] de Montesson ; peu de temps après, il lui avait encore donné, par avancement d'hoirie, le château de Saint-Cloud.

Tant de munificence valait certes, de la part d'un prince cupide, un simulacre de réconciliation avec la femme à qui il ne pardonnait point d'avoir pris la place de sa mère. Mais, en ces mains vénales, l'incomparable patrimoine de la maison d'Orléans avait tout de suite subi des atteintes funestes ; le Palais-Royal était défiguré et déshonoré par des boutiques, des tripots, des lieux publics. Saint-Cloud, avec son ameublement somptueux, ses jardins magnifiques, sa vue enchanteresse, venait d'être cédé à un caprice de Marie-Antoinette, fantaisie qui enlevait six millions aux caisses de l'Etat.

Le duc d'Orléans avait paru se désintéresser de ce mercantilisme, amoureux jusqu'au bout de l'adroite compagne des dernières années de sa vie, et celle-ci avait continué à se venger de n'avoir pu être la première princesse du sang, en

faisant plus que jamais de lui M. de Montesson. Du moins, elle lui donnait le bonheur ou l'illusion du bonheur, et cela atténuait la dureté de son égoïsme.

Le pauvre prince, qui ne se dissimulait pas la gravité du mal dont il souffrait, s'apprêta très tristement à quitter pour toujours cette chère amie. Il fit également appeler ses enfants à son lit de mort. Sûr un avis officieux, le duc de Bourbon les y devança, grâce à la rapidité de ses chevaux : « Monsieur », lui dit le duc d'Orléans, « je suis très touché de votre démarche, mais j'y aurais été plus sensible si vous y aviez associé ma fille. »

Le moribond s'achemina doucement vers sa fin. Jusqu'à l'instant suprême, il prodigua des regards et des sourires de reconnaissance à M[me] de Montesson, demandant à être enseveli dans le tombeau, où elle reposerait un jour, en la simplicité villageoise de l'église de Sainte-Assise. La duchesse de Bourbon et la duchesse de Chartres, qui s'étaient tenues constamment au chevet du prince, lui fermèrent les yeux. Puis, les deux princesses, toujours filiales, emmenèrent la marquise à Paris pour qu'elle n'éprouvât pas, sur-le-champ, l'amertume de la solitude qui allait être son partage. Elle était vraiment désolée, cette pauvre marquise! Sa poignante douleur ne l'empêcha pas cependant de réclamer les prérogatives dont elle croyait pouvoir user en son veuvage de pseudo-princesse, mais le roi se refusa à lui en accorder d'aucune sorte. Il lui fit défendre de draper et exigea même son renoncement à tout signe extérieur de tristesse. Dans cette occurrence, elle prit le parti de s'enfermer au couvent, afin d'y tendre ses appartements de noir et de s'y habiller à l'avenant. Elle put, au milieu de l'humble déférence des religieuses de l'Assomption, se comporter comme M[me] de Maintenon, à Saint-Cyr, et le rôle lui parut assez honorable pour qu'elle le tînt pendant un an.

A la Cour et dans la famille du prince défunt, le deuil fut moins long. La *Gazette de France* en fixa la durée à douze jours. Mais qu'importe la teinte des étoffes à la douleur vraie? Le cœur lui offre un refuge où il n'y a point de pres-

cription qui entrave ses élans, point d'étiquette qui limite ses larmes et réglemente ses regrets.

La duchesse de Bourbon pleura tendrement son père : « Lui seul m'aimait encore », disait-elle. « Qui donc m'aimera désormais ? »

La mort dramatique du jeune vicomte de Roquefeuil lui avait brisé l'âme : par cette brèche, lentement, Dieu allait lui faire connaître sa grâce. Mais elle l'ignorait encore. Elle ne savait toujours que s'étourdir pour échapper à la douleur.

La baronne d'Oberkirch, retournée en Alsace, l'été précédent, l'y aida beaucoup, en revenant à Paris, à la fin de janvier 1786. Dès sa première visite, la princesse s'invita sans façon, et pour le jour même, à dîner chez elle, quoiqu'elle n'eût d'autre gîte que l'hôtel de la Chine, rue de Richelieu. Son altesse, en vue d'une plus longue causerie, arriva bien avant l'heure Elle amenait avec elle deux autres convives : le marquis de Puységur, le brillant défenseur du magnétisme, et le comte de Chastenet-Puységur, qui partageait les croyances enthousiastes de son frère aîné. La duchesse, de fort belle humeur, ne contribua pas médiocrement à la gaîté et à l'entrain du repas. Elle eut des mots charmants et marqués au coin d'une malice aimable. Comme on parlait d'une dame, dont les réunions gastronomiques fournissaient ordinairement matière à de peu charitables propos sur autrui : « Mon Dieu », s'écria-t-elle, « il faut bien qu'on mange un peu son prochain dans cette maison, car la cuisine y est si mauvaise que, sans ce hors-d'œuvre, on mourrait de faim. »

La princesse qui, pour témoigner sa flatteuse familiarité à M[me] d'Oberkirch, n'hésitait pas à affronter l'ordinaire peut-être aussi défectueux d'un garni, renouvela ses gracieux procédés, les jours suivants. Visites en commun, courses dans les magasins, promenades, parties de spectacle, formèrent un programme ininterrompu de distractions et d'amusements. Entre une tasse de thé chez la duchesse de La Vallière et un souper chez la duchesse de Chartres, devenue duchesse d'Orléans, les deux amies vont consul-

ter l'oracle de la mode, Mlle Bertin; c'est une chance de rencontrer cette couturière fameuse à son magasin; ce jour-là, elle ne « travaille pas avec la reine ». Au bout du Pont-Neuf, le carrosse de Son Altesse Sérénissime fait une longue station devant le « Petit-Dunkerque », où il faut souvent placer de faction un soldat des gardes françaises, pour en imposer à la cohue, qui vient admirer les bibelots rares et les coûteuses fantaisies qu'on vend là. L'équipage attend de même à la porte sombre et humide de Méré, le prodigieux artiste, qui s'obstine à ne pas quitter sa mansarde et à ne pas signer ses œuvres. C'est qu'il s'agit d'une grave affaire, le choix d'un éventail, dont la duchesse de Bourbon a dessein de faire cadeau à Mme d'Oberkirch. Comme elle n'en trouve pas à son goût, elle indique ce qu'il lui faut et donne elle-même à Méré le sujet qu'il devra traiter : une fête allégorique à Petitbourg, sous le règne de Louis XIV. La commande livrée bientôt ne laisse rien à désirer. La peinture est exquise. Les personnages, vêtus en dieux de la fable, suivant la mode du temps, sont tous des portraits de courtisans célèbres. Au milieu d'eux, le roi-soleil apparaît en Apollon, comme il convient. Un assemblage exquis de nacre, de perle et d'écaille, incrustée d'or, sert de monture à ce bel éventail. Mme d'Oberkirch est confondue d'un tel présent.

La manufacture de porcelaine, placée sous le patronage du duc d'Angoulême, le tout jeune fils du comte d'Artois, reçoit un autre jour la visite de l'altesse et de son amie. Le boulevard du Temple les attire, comme par le passé. Elles s'amusent encore au joyeux tumulte de fête foraine qui ne cesse d'y retentir. Elles se risquent jusque dans le voisinage des guinguettes, parmi les ouvriers en bourgerons et les filles en cheveux. Elles songent toujours aux « Porcherons », mais elles renoncent à y aller, parce qu'elles sont raisonnables. Les « marionnettes du comte de Beaujolais » établies au Palais-Royal, en l'honneur de ce petit prince, le dernier des fils du nouveau duc d'Orléans, sont pour ces dames une compensation insuffisante au plaisir qu'elles n'ont

osé prendre. Le *concert spirituel*, par ses pieuses harmonies, chasse, du moins, la tentation.

Le soir, la duchesse et la baronne assistent à des représentations théâtrales. Voilà qu'à l'Opéra un chanteur, qui en remplace un autre plus apprécié du public, est mal accueilli. La défaveur qu'on lui marque le trouble; il fausse le ton, perd la mesure, glisse au *fiasco*. Le parterre déchaîné se met à le huer. Tâchant de faire face à la tempête, le pauvre homme s'avance vers la rampe et dit sa surprise et sa douleur des procédés dont on use envers lui. Les termes qu'il emploie, dans son besoin de justice, n'ont rien que d'honnête et de respectueux. Il n'en commet pas moins une grave incorrection, et il prévoit les conséquences de son incartade : « Je sais qu'on m'enverra en prison, conclue-t-il, mais vous m'avez arraché cette protestation. » Alors la duchesse de Bourbon de se dresser dans sa loge et de s'écrier tout haut, émue jusqu'aux larmes : « Non, non, pas de prison ! » La salle, retournée du coup, témoigne, par d'éclatants bravos, qu'elle s'associe à la bienveillance de la princesse. L'artiste, revenu de son émoi, retrouve ses moyens et finit par « chanter comme un ange ». Le lendemain, la généreuse protectrice qu'il doit à l'occasion acquiert un nouveau titre à sa reconnaissance, par l'envoi d'une bague ornée de superbes brillants.

A la Comédie-Française, pendant un entr'acte du *Mariage de Figaro*, elle accueille avec empressement l'auteur de la pièce, M. de Beaumarchais, qu'elle ne connaissait pas encore, et qui lui fait demander la permission de venir saluer, dans sa loge, M[me] la baronne d'Oberkirch, dont il a l'honneur d'être l'ami. La princesse cause longtemps avec lui et ne le laisse partir qu'après avoir obtenu la promesse de sa visite rue de Varenne. On dirait qu'elle n'a pas assez de grâces pour ce révolutionnaire à talons rouges : il est, d'ailleurs, l'hôte assidu de Mesdames, tantes du roi ; la reine elle-même le tient en grande faveur et l'a enrôlé parmi les exécutants des jolis concerts qu'elle organise, pour sa société, dans son pavillon de musique à Trianon.

Marie-Antoinette ne se doutait point que l'élégante satire du dangereux charmeur travaillait plus sûrement à la chute de la royauté que la haine débraillée des pires pamphlétaires.

On pardonnait au talent ses audaces; on excusait aussi celles de l'amour. En l'honneur de la duchesse de Kingston, une Anglaise, à qui son existence passionnée et romanesque avait valu une célébrité européenne, la duchesse de Bourbon donne un dîner de dames à Petitbourg, quoique le soleil de mars soit à peine assez chaud pour y faire éclore les premières violettes. Mais il s'agit d'être bien à soi pour écouter le récit sollicité des aventures de la belle étrangère. Celle-ci les raconte avec une assurance, une fierté, toutes britanniques; elle consent même à les relater par écrit, pour que Mme d'Oberkirch puisse en prendre une copie et y chercher une distraction, quand elle sera retournée à la vertueuse monotonie de ses montagnes d'Alsace.

Cette partie de campagne, où l'on avait si agréablement prêté l'oreille à des choses dignes de figurer en annexe au *Décaméron*, offrit à la châtelaine de Petitboug l'occasion de respirer un peu devant les tranquilles horizons de sa terrasse. A l'hôtel de la rue de Varenne, elle ne menait qu'une vie remuante et agitée. Quand elle ne sortait pas, elle recevait. On se demandait comment elle parvenait à ne pas délaisser son clavecin, sa harpe, ses pinceaux et à n'être jamais en retard, même après les longs soins donnés à sa toilette. D'une élégance à servir de modèle, il lui arrivait souvent de chiffonner, de ses mains patriciennes, un nœud de dentelle, une guimpe de mousseline, un fichu de linon. Oh! le délicieux chapeau qu'elle imagina de porter à la promenade de Longchamps, ce printemps-là. Et comme elle avait raison de croire qu'il serait tout de suite à la mode: « C'était un rond de paille, doublé de taffetas rose avec une guirlande de roses autour. Un grand nœud tombait derrière jusque sur les épaules, et les brides s'attachaient ou plutôt flottaient sur la poitrine, retenues par un parfait contentement, qu'assujettissait une épingle à tête de

pierreries. On le posait au sommet de la tête par-dessus le crêpé. »

Mme d'Oberkirch, en décrivant cette merveille, dont elle put se parer aussi, grâce à l'amabilité de la princesse, dit que celle-ci en avait pris l'idée aux « ravissantes bergeries de M. de Florian ». Le chevalier-poète dut être infiniment flatté de cet emprunt. Mais avait-il bien rêvé coiffure aussi jolie pour son Estelle ?

Au milieu de ce papillotage de vie mondaine, de petits événements d'un caractère plus affectueux et plus intime viennent apporter un charme qui n'est pas dépourvu d'émotion. Il pourrait fournir matière à une jolie scène d'intérieur, ce dîner où la duchesse de Bourbon convie son fils. Le jeune duc paraît tout heureux d'être chez elle. Il lui prodigue ses tendresses. Elle s'applique à le faire beaucoup causer. Par des transitions adroites, elle l'amène à parler de son père. Il sort de cette épreuve avec un tact et une délicatesse qui font l'éloge de son cœur. La princesse ne saurait vraiment prendre ombrage des termes si mesurés qu'il emploie, pour peindre les bontés du duc de Bourbon ; d'ailleurs, il a soin de lui faire entendre qu'il a pour elle autant de respect, d'affection et de reconnaissance. Comment, avec de tels sentiments, s'aviserait-il de donner des torts à l'un ou à l'autre de ses parents ?

La duchesse ne peut retenir ses larmes au moment où son fils prend congé d'elle : « Mon cher enfant, lui dit-elle, aimez bien votre mère, quoique vous la voyiez si rarement. » Et le duc d'Enghien de répondre : « Rassurez-vous Madame ; n'est-elle pas toujours présente à mon cœur ? »

Voici un autre tableau que Mme d'Oberkirch a peint d'une touche alerte et gracieuse. Il a pour sujet un bal d'enfants que la princesse donne dans ses salons de la rue de Varenne pour « faire une galanterie » à la fille de son amie, une charmante créature, qu'elle comble de ses bontés et à qui elle ne se lasse pas de procurer des amusements. L'assistance se compose des fils et des filles des seigneurs les plus connus et les plus attachés à la cour particulière de Son

Altesse Sérénissime et à celle du Palais-Royal. Elle forme cortège aux gros personnages de la fête : Mlle d'Orléans, ses jeunes frères et M. le duc d'Enghien. Ce dernier est plus âgé que ses compagnons et ne prend néanmoins « aucun air d'importance ».

« Ce mignon petit peuple était délicieux, dit Mme d'Oberkirch. On les avait vêtus avec la dernière élégance ; il fallait voir leurs coquetteries, leurs manières, leurs prétentions et leurs rivalités ! Le monde était déjà là, dans leurs petites têtes et leurs petits cœurs. Ils se regardaient danser et s'observaient les uns les autres. Un petit enfant de six ans attira bien vite l'attention de tous, l'envie d'un côté, les moqueries de l'autre. Il portait, en effet, le costume le plus étrange et le plus grotesque. L'anglomanie commençait à poindre, on le sait : ses parents l'affublèrent d'un frac anglais de drap bleu, de bottes à retroussis et d'une perruque de cocher. Il se promenait ainsi, raide et compassé, d'un angle du salon à l'angle opposé et n'avait point d'épée, ce qui était une innovation prodigieuse et le fit critiquer par ses petits amis, qui lui demandèrent s'il n'était pas gentilhomme. »

Ils mangèrent, dansèrent, chantèrent de midi à neuf heures du soir, ces pauvres enfants qui, trois ans plus tard, allaient être obligés d'émigrer précisément parce qu'ils étaient de la race des gentilshommes. Ils ne s'attendaient guère à connaître, sur les chemins de l'exil, la pauvreté et la faim ou, restés en France, à partager, avec leurs parents, l'horreur des prisons révolutionnaires, à tomber d'épouvante à l'appel des condamnés qui forçait ce père, cette mère, cet aïeul à s'arracher de leurs bras. Plusieurs d'entre eux devaient monter eux-mêmes sur l'échafaud, car l'âge, pas plus que la gloire, pas plus que la vertu, n'arrête le crime dans les bouleversements d'une société. Alors ils étaient heureux ! Marie d'Oberkirch, qui avait eu pour cavaliers deux princes de la maison royale, le duc d'Enghien et le duc de Valois, rentra à l'hôtel de la Chine avec un orgueil égal à celui qu'éprouva Mme de Sévigné, quand Louis XIV lui eut offert la main pour le menuet.

« La princesse, poursuit Mme d'Oberkirch, avait mis à tout cela une bonne grâce charmante et parut s'en amuser beaucoup. Cette fête d'enfants était, d'ailleurs, une nouveauté que Mme de Genlis avait seule *essayée*. Mme la duchesse de Bourbon, qui veut aussi essayer de tout et qui, malheureusement, ne trouve jamais de satisfaction aussi complète que ses désirs, s'en lasserait bientôt pour courir à autre chose. Dieu seul pourra un jour calmer cette imagination et satisfaire ce cœur. Son caractère et l'insouciante gaîté de M. le duc de Bourbon ne pouvaient sympathiser longtemps, on le devine. »

Eh ! oui, cette inquiétude, cette tristesse qui tourmentent les âmes livrées à elles-mêmes, Bathilde d'Orléans les sentait de plus en plus s'appesantir sur elle. Inassouvie dans ses aspirations et dans ses espérances, elle avait aux lèvres ce cri d'impérieux désir qu'a entendu Bossuet, cet *encore*, *encore*, que laissent sans écho les jouissances trompeuses. Saint-Martin, en dépit des longues heures qu'il passait dans le cabinet de la princesse, perdait sa théurgie à la vouloir apaiser. Contemporaine de Périclès, elle eût été la cliente attitrée des oracles; on eût vu sa litière cheminer constamment de Delphes à Dodone et d'Epidaure à Olympie. Dans la Rome des Césars, elle eût imploré des astrologues, des chiromanciens, des aruspices et des interprètes de songes, l'enseignement du bonheur; au moyen âge, elle eût consulté les sorcières et n'eût peut-être pas hésité à les suivre dans les vallons solitaires où le sabbat se déroulait aux rayons effarés de la lune. Parisienne moderne, elle n'avait d'autre ressource que de questionner les somnambules et les magnétiseurs; leur clan avait pris possession de sa maison; elle les y choyait et rehaussait, d'une considération particulière, les prévenances qu'elle avait pour eux. Elle faisait un événement de la moindre séance où leur action s'exerçait. L'élite de sa société y était conviée.

Au reste, il se produisait, à l'occasion de ces réunions, des phénomènes étranges, et la peur s'y mêlait à la surprise.

Quelquefois c'étaient des révélations qui bouleversaient ceux qu'elles concernaient.

Un jeune secrétaire de l'ambassade d'Espagne faillit tomber en pamoison au récit d'une pauvre et obscure fille qu'on avait amenée, on ne sait d'où, et que les passes du marquis de Puységur avaient endormie. Elle lui narrait, jusqu'aux plus minutieux détails, une dramatique histoire, un roman d'amour auquel sa vie était comme suspendue et dont il croyait être seul à posséder le secret. Ce diplomate avait conçu une véhémente passion pour une juive de son pays : celle-ci, désireuse de lui prouver qu'elle y était fort sensible, avait demandé le baptême. En retour d'un acte si méritoire, l'hidalgo avait promis à la convertie de l'épouser, dût sa mère en mourir de chagrin. Et voilà que la somnambule lui apprenait que cette femme adorée s'était rendue coupable d'une odieuse imposture, en feignant d'embrasser la foi chrétienne, qu'elle n'avait pas renoncé à sa religion, qu'elle n'avait pour lui que de la haine, son cœur s'étant donné à un homme de sa nation maudite, un voleur, un assassin qui, d'accord avec elle, se promettait de l'attirer dans un guet-apens pour l'y faire périr !

Si curieuses que fussent de telles expériences, la duchesse de Bourbon, mue par sa grande bonté, inclinait à réserver au soulagement des malades les effets du magnétisme. Un long mémoire, rédigé de sa propre main et inséré dans une publication mesmerienne, nous apprend comment elle s'avisa de mettre elle-même en œuvre ses intentions charitables.

S'étant trouvée placée par hasard derrière une femme du peuple, une certaine M[me] Gérôme, qui était en train de faire la chaîne au réservoir magnétique, et l'ayant vue sur le point de tomber à la renverse dans des convulsions affreuses, elle l'avait soutenue, puis touchée à la tête et à l'estomac, ainsi qu'avait coutume d'agir Mesmer, en pareille occurrence. M[me] Gérôme avait immédiatement recouvré le calme. Une affection nerveuse, survenue à la suite de couches, lui causait de cruelles souffrances. Elle conjura la duchesse de Bourbon d'entreprendre son traitement, de lui faire seule

l'application des mains. La princesse accéda de très bonne grâce à sa prière : il lui plaisait de tenter une cure dont l'heureux résultat prouverait que la descendance de Saint Louis n'avait pas le privilège exclusif de guérir les écrouelles.

Mme Gérôme est amenée à Petitbourg, le 15 du mois de mai 1786. Les manifestations de sa maladie remplissent aussitôt cette paisible et aimable demeure d'un singulier émoi, et le spectacle en est fort vilain. Mais, tout à sa mission secourable, la princesse passe sur ce trouble et sur cette laideur. Loin de s'en inquiéter, elle provoque avec complaisance les crises de la névropathe. Elle a même soin d'y faire assister ses dames : la comtesse Julie de Sérent et Mme de Longuejoue. A l'effarement de celles-ci, Mme Gérôme saisit la duchesse à bras le corps et la soulève de terre. En criant et pleurant, elle annonce qu'elle va éprouver un accès de somnambulisme. Là-dessus, elle se précipite dans l'escalier et, plus effrayante encore qu'effrayée, elle jette cette clameur : « Il veulent me tuer, Madame ! »

Les choses vont ainsi leur train durant plusieurs jours. La princesse ayant alors besoin d'aller à Paris, Mme Gérôme veut absolument l'accompagner. On a toutes les peines du monde à l'empêcher de prendre place dans son carrosse. Restée seule, la malade se promène les yeux égarés à travers les salons, se lance à la poursuite des domestiques, se livre à mille excentricités.

La princesse revient; elle est un peu souffrante. Mais qu'importe ? Avant de songer à elle, il faut qu'elle s'occupe de sa protégée.

Le 24 mai, le duc d'Enghien vient à Petitbourg, accompagné du comte de Virieu, son gouverneur. On pourrait supposer que sa mère aura grand soin de le tenir éloigné d'une femme hystérique. Point du tout. Comme elle est seule dans sa chambre, avec Mme Gérôme, à la fin de la journée, elle envoie quérir le jeune prince. Le comte de Virieu ne formule aucune objection et suit son élève. Par bonheur, la malade n'est pas dans ses moments de folie. Elle tient, au contraire, des propos très sensés ; le duc d'Enghien, dit-elle,

a tant de rapports avec sa mère que sa présence lui fait du bien. La duchesse met à profit cet apaisement pour la consulter sur la fièvre qu'elle a rapportée de Paris.

Au commencement de juin, M. Varnier, docteur en médecine, M. Biscarat, chirurgien, et M. de Jussieu, professeur au Jardin du Roi, tous magnétiseurs, sont les hôtes de Petitbourg. L'abbé de Saint-Farre y est aussi. Il s'alarme volontiers, en sybarite qu'il est, des plus légers malaises. L'occasion lui paraît donc bonne de questionner la pensionnaire de sa sœur sur sa santé. Mme Gérôme, sans lui répondre directement, se tourne vers la duchesse et, d'un ton goguenard, s'écrie : « Je voudrais bien me porter comme lui ! » Comme, très gracieusement, la duchesse demande à sa protégée : « Croyez-vous, ma bonne, que les drogues vous eussent été aussi salutaires que le magnétisme ? » — « Les drogues, riposte Mme Gérôme, les drogues, mais elles m'auraient fait crever ! »

Ah ! que Son Altesse Sérénissime Mme la duchesse de Bourbon a dû avoir de la peine à écrire ce mot grossier. Elle l'a cependant tracé de sa plume élégante, tout au long. Du reste, le plaisir d'avoir appliqué, avec tant de succès, le traitement qui convenait à sa malade, s'opposerait à ce qu'elle se formalisât d'expressions choquantes. Elle continue la conversation : « Vous me jugez donc plus savante que ces Messieurs ? » — « Du moins, vous avez plus de pouvoirs », réplique Mme Gérôme, aussi peu délicate en l'art de la flatterie qu'en celui du beau langage.

Le 17 juin, nouvelle visite du duc d'Enghien. Il est cette fois-ci sous la conduite de son précepteur, l'abbé l'Abdant. L'égide ecclésiastique n'épargne pas à cet enfant, d'une nature si ardente et d'une imagination si vive, d'être ramené devant la somnambule. Bien plus, une communication est établie entre elle et lui, par l'intermédiaire de sa mère. Mais laissons la duchesse de Bourbon nous retracer la scène.

« Elle désira que je misse mon fils en rapport avec elle, pour juger son âme. Après l'avoir assis sur ses genoux et l'avoir touché, elle me dit : Mettez-moi en rapport avec son

précepteur, afin que je lui parle, — ce que je fis. Aussitôt qu'elle eût touché à son tour l'abbé l'Abdant, elle lui dit : — Monsieur, je sens que vous êtes le plus honnête homme du monde et que vous avez un cœur excellent. — Ensuite, elle désira avoir avec lui une conversation particulière. Ses vœux ayant été remplis, elle lui donna les preuves les plus convaincantes qu'elle avait bien jugé le cœur et le caractère de mon fils. Quand celui-ci fut rentré, elle lui dit : — Monseigneur, profitez bien des conseils que vous donnera cet honnête homme-là, en lui montrant l'abbé l'Abdant. Puis elle ajouta : — Vous avez une tendre mère qui ne tient plus à la terre que par vous. Ne lui causez jamais de chagrin essentiel, car vous la mettriez bien vite au tombeau. »

Nous ne nous occuperons pas davantage de Mme Gérôme. Elle guérit, d'ailleurs. La duchesse de Bourbon fut convaincue de lui avoir sauvé la vie. Cette cure acheva de rendre inébranlable sa foi au magnétisme; elle le regarda comme un des plus beaux dons que le Créateur eût pu faire à l'humanité.

Son directeur spirituel, Saint-Martin, ne fut pas sans s'inquiéter des suites qu'une aussi aveugle confiance pourrait avoir. Il tâcha d'en modérer l'ardeur irréfléchie. Il s'évertua à représenter à la princesse qu'elle n'était pas en bonne compagnie avec les somnambules ; qu'ils touchaient de trop près aux charlatans et aux empiriques. Si écouté qu'il fût d'ordinaire, il ne put obtenir que la duchesse de Bourbon renonçât à les fréquenter. Il attendit, puis revint à la charge, sans plus de succès. Il reconnut qu'elle était incorrigible ; de guerre lasse, il la laissa « dans sa mesure ». Néanmoins, il lui demeura fort attaché, et, sauf sur le point qui les divisait, elle fut toujours l'objet de son admiration. On ne pouvait, disait-il, porter plus loin les vertus de la piété et le désir de tout ce qui est bien ; il la citait comme un modèle d'autant plus rare qu'elle était d'un rang où il serait parfois imprudent de chercher l'exemple.

Pour être aussi indulgent, le théosophe dut ignorer que l'idéale princesse avait, au moins jusque-là, apporté en son

particulier des adoucissements aux rigides préceptes de la morale. Sans cesse à la piste des merveilles, il avait bien fallu qu'elle priât l'amour de lui dérouler les siennes. L'amour avait mal servi l'élan passionné de son âme dans le mariage. La partie perdue, elle lui demanda sa revanche et l'obtint. Mais elle ne voulut pas qu'on sût qu'il avait été beau joueur. Elle n'avouait que des coquetteries peu graves; elle se défendait d'avoir été plus loin; elle répétait, sans cesse, à sa chère confidente d'Alsace, qu'elle n'avait quoi que ce fût à se reprocher. Cette réserve s'explique. En effet, une femme douée de sentiments élevés ne dit pas tout à sa confidente. Il y a des choses qu'elle tait sur le conseil de sa fierté. Si elle souhaite de s'épancher, dans une certaine limite, afin d'être plainte et consolée, elle s'indignerait qu'un blâme silencieux pût se cacher sous la robe endeuillée de cette pitié en pleurs. Pudique, même après la faute, elle répugnerait à se montrer toute nue, en son âme, comme en son corps.

La duchesse de Bourbon a donc omis de soulever certains voiles dans ses épanchements avec Mme Oberkirch, qui l'appelait, du reste, son amie d'esprit plutôt que son amie de cœur, et celle-ci a pu dire très sincèrement à propos d'elle :

« On l'a beaucoup calomniée, et je la respecte trop pour relever ces calomnies. Elle vivait loin de la Cour, parce qu'elle y souffrait, parce qu'elle y trouvait des souvenirs pénibles et des réalités plus pénibles encore. Mais son intérieur était calme, sans reproches, semé de bonnes œuvres. Je lui rendrai toujours hautement justice. Je suis heureuse et fière de l'intimité dont elle me fit la grâce de m'honorer, et je la reconnais pour la digne héritière des vertus, des grandeurs de la race de Saint Louis, de celle de nos rois bien-aimés. »

Au vrai, l'excellente baronne, en écrivant ce panégyrique, oubliait que Son Altesse Sérénissime lui avait souvent redit, à l'ombre des sapins couronnant les cimes vosgiennes : « J'ai tout vu, tout connu. » Comment l'épouse séparée du duc de Bourbon eût-elle pu parler de la sorte si, après la trahison

de l'amour légitime, elle eût ignoré les âpres jouissances de l'amour qui ne l'est pas? La déclaration qu'elle faisait à son amie n'indiquait-elle point que, dans l'ombre et le mystère, où les liaisons défendues ont coutume de se cacher, par crainte de l'opinion des hommes, elle avait éprouvé, jusqu'à la satiété, les désirs et les regrets, les ivresses et les rancœurs des âmes qui se sont asservies à un joug à la fois adoré et maudit?

Pas plus que Mme d'Oberkirch, nous ne nous ferons l'écho des propos malveillants qui ont couru sur la mère du duc d'Enghien. Nous ne demanderons qu'à elle-même d'élucider, en notre faveur, un point qui, par suite de sa prudence et de sa circonspection, était douteux pour sa propre intimité. Or, voici ce qu'à l'approche de la soixantaine, et s'étant donnée entièrement à Dieu, elle a écrit, non comme une confidence, mais comme une confession :

« Dans un âge où tout est jouissance, j'ai connu l'amour, j'en ai goûté les douceurs et les délicatesses plus que les emportements et les fureurs. Je ne vivais que pour un seul objet qui remplissait toutes les facultés de mon âme. J'y rapportais toutes mes pensées, mes sentiments et mes actions. Ma volonté n'était occupée que des moyens de lui plaire. Ma mémoire me retraçait toutes les preuves d'amour que j'en recevais, et mon entendement me rendait attentive à démêler, jusque dans ses moindres gestes ou mouvements, les désirs de son cœur et les pensées de son esprit. La solitude avait pour moi mille fois plus de charmes que tous les plaisirs du monde, parce que je n'y étais jamais seule, mon cœur portant en lui l'image qu'il adorait et avec laquelle il s'entretenait toujours. Si j'étais à la campagne, assise sous quelque ombrage, le zéphir, le murmure des eaux, les chants des oiseaux, ravissaient mon âme attendrie et, absorbée dans ce sentiment unique et délicieux, toute la nature me peignait l'amour et me semblait célébrer son triomphe. Cependant je ne goûtais pas ce bonheur sans mélange : il lui manquait d'être pur; les remords et les alarmes, les contretemps et la crainte de le perdre, causée par un peu

de jalousie, troublaient souvent mon âme et obscurcissaient de si beaux jours, quoique je fusse bientôt rassurée par la présence de celui que j'aimais et qui dissipait, en un moment, par un seul de ses regards, tous les nuages formés par mon imagination.

« Tout à coup, de noirs orages succédèrent au temps serein de ma jeunesse imprudente. Mon bonheur fut renversé par la perte de l'être qui ne pouvait jamais être remplacé dans mon cœur. Mes larmes coulèrent en abondance, mes regrets furent amers ; ma vie triste et languissante, mon âme flétrie et mon cœur desséché ne m'offraient plus qu'une longue suite de jours à traîner dans la douleur et le désespoir, en attendant l'instant de la mort que je n'osais même pas désirer, tant je me trouvais indigne de paraître devant le Dieu que j'avais offensé et qui devait être mon juge. Mais ce Dieu, tout bon, tout miséricordieux, qui attend le cœur de l'homme pour se présenter à lui, lorsque tout lui manque, vint s'offrir au mien comme unique ressource et seule consolation. »

Cette page, destinée à montrer qu'au milieu des ruines d'un passé coupable, ruines charmantes, d'ailleurs, et parcourues d'un pas ému, la duchesse de Bourbon avait cueilli la pure fleur du repentir, a été insérée parmi les œuvres, qu'en son exil la princesse a fait publier pour le bien de quelques âmes. Elle compose la première partie d'un *parallèle* intitulé :

Du bonheur que l'amour peut faire goûter à l'âge de vingt-cinq ans et de celui que le même cœur peut encore éprouver à cinquante-cinq ans dans la grâce.

La princesse Bathilde a énergiquement protesté contre les « soupçons injurieux » qu'avaient sur elle le duc de Bourbon et le prince de Condé. Ils avaient cependant quelque raison de s'y abandonner. En effet, en nous indiquant l'époque de sa vie où elle succomba à la tentation du fruit défendu, la duchesse, vieillie et contrite, nous amène à constater qu'elle était moins exempte de reproches que n'en voulait convenir son orgueil, lorsqu'elle n'avait pas encore renoncé à Satan,

à ses œuvres et à ses pompes. Etait-elle redevenue maîtresse de sa personne en 1775? Nullement. Elle était toujours sous la puissance de son mari et, malgré l'incompatibilité d'humeur qui rendait leurs relations pénibles, il n'était pas le moins du monde question d'une rupture entre elle et lui.

Au Palais-Bourbon et à Chantilly, la jeune mère du duc d'Enghien était traitée à l'égal d'une souveraine. Le refroidissement d'un époux volage ne l'avait pas dépouillée de ces respects, et la sympathie, provoquée par son mérite, s'augmentait des égards qu'on avait pour son malheur.

Néanmoins, c'étaient là des satisfactions médiocres pour une femme que le dépit, la rancune et l'amour de soi avaient exaltée. Elle s'imagina qu'en rendant offense pour offense elle goûterait plus de plaisir. Jusqu'alors la foi conjugale n'avait été trahie que par les hommes sous le toit des Condés.

La princesse Bathilde n'a point nommé le tendre séducteur qui s'offrit à elle au temps de sa vingt-cinquième année. Dans ses œuvres imprimées et manuscrites, il n'est même pas désigné par une initiale, comme d'autres personnages dont elle jugeait prudent de ne parler qu'en termes voilés. Moins grande a été la réserve d'Alexandre de Roquefeuil, non qu'il prétendît compromettre celle qui s'exposait à tant de périls pour lui ouvrir les bras, mais parce qu'en la fougue de sa jeunesse et l'orgueil de son amour il ne put s'empêcher de révéler aux siens combien il était heureux. Ses confidences sont longtemps restées comme un dépôt sacré dans sa noble maison. Ses descendants ont pensé qu'après plus d'un siècle elles pouvaient être révélées, sans porter préjudice à la mémoire de la duchesse de Bourbon, attendu que Dieu lui-même semble s'être servi de cette liaison, brisée par une mort tragique, pour la toucher de sa grâce. Nous nous estimons heureux qu'ils aient bien voulu, à cet effet, nous permettre d'interroger leurs précieuses archives.

Elles nous ont appris que la duchesse de Bourbon et le vicomte de Roquefeuil ne s'étaient point bornés à s'aimer l'un et l'autre. Leur mutuelle tendresse se prolongea, se

confondit sur la tête d'une enfant, d'une enfant dont la princesse, une fois qu'elle eût recouvré son indépendance, ne voulut plus jamais se séparer, qu'elle éleva dans sa maison, à la manière d'une filleule ou d'une pupille, qu'elle maria, qu'elle emmena avec elle en exil, et qui fut la consolation de sa vieillesse, enfin rendue aux douceurs de la patrie.

Considérablement enrichie par l'héritage de son père, qui ne lui avait pas laissé moins de quatre millions, la princesse Bathilde trouva que son installation de la rue de Varenne n'était plus en rapport avec le nouvel état de sa fortune. Cette habitation, si agréable qu'elle fût, ne ressemblait, en effet, que de fort loin aux superbes demeures où elle avait accoutumé de vivre depuis son enfance. Elle résolut de s'en procurer une où son fils la pût venir voir sans faire des comparaisons fâcheuses pour son amour-propre.

Justement une des plus belles résidences de Paris restait inoccupée. C'était, au faubourg Saint-Honoré, l'ancien hôtel d'Evreux, qu'on avait pris peu à peu l'habitude d'appeler l'Elysée, à cause de son voisinage immédiat avec la fameuse promenade dont la Cour et la ville faisaient leurs délices. Le roi l'avait acquis naguère dans le dessein d'y héberger les ambassadeurs extraordinaires des souverains étrangers. Mais la grande magnificence du logis imposait une hospitalité qui effrayait Louis XVI, déjà fort soucieux du désarroi des finances de l'Etat.

Et, de fait, l'Elysée, dès cette époque, était un palais. Construit sous la Régence par l'architecte Mollet pour un cadet de la maison de la Tour-d'Auvergne, Henri-Louis, comte d'Evreux, fils de Godefroy-Maurice, duc de Bouillon, et de Marie-Anne de Mancini, il avait été cédé à Mme de Pompadour au temps où elle régnait à la fois sur Louis XV et sur la France. La favorite estima que le petit-neveu de Turenne, à qui l'inépuisable cassette de son beau-père, Antoine Crozat, un des plus importants financiers du royaume, avait pourtant permis de faire grandement les choses, ne s'était guère approché du faste où elle vivait, grâce à la tendresse dont le roi se plaisait à envelopper son

exquise personne. L'Elysée fut donc remanié, agrandi et embelli par ses ordres. Elle y fit éclore la plus délicate floraison du style dont elle était la marraine. Tout y fut marqué comme du sceau de sa grâce, tandis qu'aux murs et aux plafonds Boucher peignait de rose et de bleu, — ses couleurs de prédilection, — des allégories à son heureux destin ; des vols d'amours jouant avec des chaînes de roses, comme pour indiquer les doux liens qui retenaient à son char le maître du royaume ; des troupes de nymphes, chargées de rappeler à la belle triomphatrice la forêt enchantée, où les fanfares de la chasse royale avaient si délicieusement bercé son rêve de puissance.

On sait quelles tristesses, quelles amertumes se cachaient sous cette trompeuse tranquillité. Mme de Pompadour pouvait tout, hormis distraire un amant qui semblait être né blasé. Elle y consumait son zèle, ses soins et sa santé. La mort prématurée de sa fille unique et adorée, Mlle d'Etiolles, la priva du seul intérêt auquel sa vie demeurât attachée. Elle avait assez comblé son frère, le marquis de Marigny, pour qu'elle n'eût cure de lui laisser l'Elysée. Avec une délicatesse tout à son honneur, elle pensa que ce joyau, donné par le roi, devait revenir au roi. Et elle le lui légua, en formulant le vœu qu'il ne le détachât plus de la couronne et que son petit-fils, le comte de Provence, en disposât le premier. Mais Louis XV, sans tenir aucun compte des intentions de la testatrice, fit vendre l'Elysée. L'abbé Terray en fut un instant propriétaire, puis M. de Beaujon.

M. de Beaujon, banquier de la Cour, receveur général des finances de la généralité de Rouen, trésorier et commandeur de l'Ordre de Saint-Louis, se piqua de montrer qu'un manieur d'or peut, s'il lui plaît, surpasser en magnificence les fantaisies d'une favorite. Le talent de l'architecte Boullée répondit aux vues de ce glorieux. Sa mollesse et sa prodigalité firent le reste.

Prévoyant qu'on ne peut vivre toujours, même sur un lit de roses, M. de Beaujon voulut assurer le sort d'un palais dont Paris s'enorgueillisait avec lui. Il crut ne pouvoir mieux

réaliser son espoir qu'en suggérant à Louis XVI l'idée de le lui acheter. Il vendit l'Elysée au roi à raison de onze cent dix mille livres, s'en réservant toutefois l'usufruit jusqu'à sa mort.

Cette mort survint en 1786. Le mauvais état des affaires s'opposant à la dépense d'un logement diplomatique, Louis XVI ne savait trop quel parti prendre au sujet de sa coûteuse acquisition. La duchesse de Bourbon se présenta pour le tirer d'embarras. Elle lui témoigna le très vif désir qu'elle avait de se rendre propriétaire de l'Elysée et lui fit des offres ; il est vrai que ces offres étaient loin d'équivaloir aux débours du roi. Mais Louis XVI, dans la spontanéité de sa vieille amitié pour sa charmante cousine, voulut bien reconnaître qu'il avait passé avec son défunt banquier un contrat trop onéreux. En conséquence, l'Elysée fut attribué à la duchesse de Bourbon pour la somme de six cent mille livres seulement. A dater de ce jour, on prit l'usage d'unir au nom du palais le nom de la princesse. De quelles adjonctions contradictoires et disparates ce nom ne devait-il pas être l'objet au cours de nos révolutions ?

CHAPITRE XI

La duchesse de Bourbon prête à son mari une grosse somme d'argent. — Visite de remerciement qu'il lui fait. — Tendresse de la princesse Louise pour son frère et son neveu. — Le duc d'Enghien chevalier du Saint-Esprit. — Chute de la Bastille. — Départ des Condés. — La duchesse de Bourbon n'émigre pas. — Son voyage à Strasbourg. — Elle revient à Paris en 1790. — Dom Gerle. — Suzette Labrousse. — Catherine Théot. — Ce que pense la duchesse de Bourbon des événements. — Ses propositions à son mari. — Manière dont ce prince y répond. — Mort de Mme de Lamballe. — Impassibilité de la duchesse de Bourbon. — Son indulgence à l'égard de la Révolution.

Dans le même temps que la princesse, sa femme, prenait possession de l'Elysée, le duc de Bourbon achetait, pour son propre compte un important domaine, la terre de Nointel, où de giboyeuses forêts souriaient à sa passion favorite. Le prix de la vente avait été fixé à deux millions cinq cent mille francs. Or les difficultés budgétaires qui pesaient toujours sur la maison de Condé rendaient malaisé le payement prochain d'une si grosse somme. La duchesse eut vent de cette préoccupation; ses hommes d'affaires en avaient reçu la confidence de ceux du duc, au cours des relations que l'intérêt de leurs clients respectifs avaient établies entre eux. N'écoutant que son cœur, elle fit dire au prince qu'elle le priait de ne pas se mettre davantage en souci d'acquitter sa dette, attendu qu'il lui serait très agréable de mettre à sa disposition les fonds dont il avait besoin. La spontanéité de cette offre en doublait la valeur; elle toucha profondément le prince, qui l'accueillit avec toutes les marques de la

reconnaissance. Mais sa délicatesse était trop scrupuleuse pour qu'il n'exigeât point que l'emprunt auquel il souscrivait fût garanti, au profit de sa femme, par une hypothèque sur le bien dont s'augmentaient ses propriétés.

La chose réglée, le duc de Bourbon se rendit à l'Elysée pour remercier la duchesse de ses bons procédés. C'était la première fois qu'il la renvoyait autrement qu'en cérémonie. Il y eut, assurément, quelque émotion de part et d'autre. L'entrevue se borna néanmoins à un échange de politesses. Mais il suffisait qu'elle eût eu lieu pour être la nouvelle de Paris. Le bruit se répandit que la réconciliation des époux était accomplie et que l'on préparait, à l'Elysée, l'appartement de Monseigneur le duc de Bourbon.

Vaines conjectures! Le cœur inconstant du prince restait irrévocablement fermé à la tendresse conjugale. L'abus des plaisirs l'en avait bannie sans retour. Respectueusement attaché à son père, intéressé, dans une mesure convenable, par le développement physique et intellectuel de son fils, il n'aimait avec surabondance que sa sœur et cela, sans doute, parce qu'elle n'avait cessé de lui témoigner l'affection, la sollicitude, les alarmes d'un ange gardien.

Le duc de Bourbon, à trente ans, était toujours pour la princesse Louise *le petit*. Et, quoiqu'elle fût la première dignitaire du plus noble chapitre de l'Europe, élue, à vingt-cinq ans, abbesse de Remiremont, elle préférait à l'éclat de ce titre, qui faisait envie aux filles des rois, la douceur du surnom familier de *ma bonne* qu'elle tenait de sa câlinerie.

Dans une page exquise, et qu'on croirait d'une mère, Mlle de Condé a dépeint cette amitié incomparable :

« Depuis mon enfance, j'aime *le petit* : à quatre ans, je ne savais sûrement pas pourquoi je l'aimais, mais cependant cela existait. La preuve en est que ses chagrins m'étaient plus sensibles que les miens; que je souffrais ses petits caprices, ses petites humeurs sans jamais m'en plaindre, de peur qu'il ne fût grondé ; que même il me battait quelquefois, emporté par la vivacité et que, quand on s'en apercevait, je disais, pour l'excuser, que ce n'était pas sa faute;

qu'il ne l'avait pas fait exprès; et je pleurais du chagrin qu'on lui faisait à cause de moi. Nous avions une gouvernante qui avait plus de faible pour moi que pour lui et qui me gâtait; je me souviens parfaitement que je lui savais mauvais gré de ne pas mieux aimer *le petit*. Quant *le petit* me marquait de l'amitié, qu'il me caressait, je me sentais toute contente. Mon ami, j'appelle tout cela aimer. Depuis ce temps, que je me rappelle parfaitement, j'ai toujours été la même pour lui, et lui m'a toujours aimée aussi et ne m'a plus battue. Il s'est marié à quatorze ans et a été son maître à quinze. Je suis restée dans le couvent pendant douze ans; après cette époque, les plaisirs, la mauvaise compagnie, ses courses perpétuelles, rien ne lui avait fait oublier *sa bonne*. Toujours, il est venu chez elle fort souvent et avec l'air du plaisir, quoiqu'il n'y trouvât jamais aucune espèce de ce qu'on appelle amusement; jamais il ne s'est démenti pour elle un instant. Il aime à la voir; il l'embrasse de tout son cœur; il lui trouve des qualités qu'il aime; elle-même est aimable selon lui; il ferait beaucoup pour elle dans des occasions importantes; il aime à s'occuper d'elle, quand il ne la voit pas; voilà comment il est pour moi. Ensuite il est bon, réellement très bon, très franc... Le pauvre *petit* m'aime autant qu'il peut aimer, et je trouve qu'il y a du mérite, d'après le genre de vie qu'il a menée dans sa jeunesse... Il a été très mal élevé, et il aurait mieux valu pour lui qu'il ne le fût pas du tout. Il a été dans le monde à quinze ans; tout cela n'est pas sa faute, et moi je l'admire d'être comme il est. »

La princesse Louise n'avoue pas que ce bon frère a été un mauvais époux, mais elle tient à honneur de montrer qu'il est un bon père. Et, après s'être écrié joyeusement : « Je suis si sûre, moi, d'être ce qu'il aime le plus véritablement au monde, *le pauvre petit!* » elle ajoute : « Cependant, depuis que son fils commence à grandir, il l'aime bien aussi; eh! bien, cela me fait un plaisir étonnant à moi de le lui voir aimer comme cela; je l'en aime plus encore, et le petit garçon aussi. »

Mlle de Condé parle avec ravissement des visites fréquentes que lui faisaient le duc de Bourbon et le duc d'Enghien. D'ordinaire, ils arrivaient pour dîner avec elle, à deux heures de l'après-midi, et ne la quittaient qu'à cinq heures et demie ou six heures, occupés tout ce temps-là à jouer, à *polissonner* ensemble, presque aussi enfants l'un que l'autre.

Mlle de Condé n'était pas tenue à résider au milieu du chapitre lorrain soumis à son gouvernement. Elle n'en avait pas moins pensé que l'abbesse de Remiremont devait habiter chez elle. Aussi, depuis le jour de son élection, avait-elle quitté le Palais-Bourbon. Elle s'était établie rue de Monsieur, dans un hôtel très beau, très grave, très silencieux, offrant ainsi les conditions requises pour un logis abbatial. Elle y vivait au milieu de tout le recueillement que ses devoirs de position et de famille lui laissaient.

Se fût-elle souvenue qu'elle avait une loge à l'Opéra et des chevaux pour l'y conduire, si son frère n'eût parfois exprimé le désir de l'y accompagner? Elle était reconnaissante aux deux princes d'égayer l'austérité de sa demeure. Quoiqu'elle s'appliquât, par vertu, à tempérer l'éclat de sa jeunesse et de sa beauté, elle ignorait que sa seule présence suffisait à remplir ces sombres murs de poésie et d'enchantement.

Mais, déjà, commençait à se voiler tout ce qui rayonnait en France. La maison de Condé, parvenue à l'apogée de sa prospérité, goûtait ses dernières joies. Et de quelles espérances ne se berçait-elle pas encore? Par suite d'une coïncidence qui ne s'était jamais produite, depuis qu'elle touchait de si près au trône, trois de ses générations étaient appelées, en 1788, à prendre simultanément place au milieu de la cour souveraine qui rendait la justice au nom du roi. Le duc d'Enghien, créé chevalier du Saint-Esprit, cette année-là, vint siéger, entre le duc de Bourbon et le prince de Condé, à la grande chambre du Parlement. Dans une fort belle harangue, le président de l'assemblée tint à bon augure de ce que l'aïeul, le fils et le petit-fils pussent rece-

voir à la fois des honneurs publics. Qui n'eût partagé cette illusion?

Quelques mois plus tard, les trois princes allaient être contraints de s'acheminer vers l'exil. Les Etats Généraux arrachaient le sceptre de Louis XIV aux mains débonnaires de son successeur. La Bastille, emblème de l'autorité royale, croule sous la fureur de l'émeute, impatiente d'apposer le paraphe du crime à l'abdication de la faiblesse. Enivré du sang qu'il a répandu sur ces ruines, le peuple insulte à la bonté d'un maître qui n'a point voulu se défendre, de peur de lui faire du mal; il veut contempler son humiliation dans Paris même; Louis XVI, dépouillé de l'appareil ordinaire de sa majesté, devra venir seul, en témoignage de sa soumission. Etrange interversion des rôles! Les assassins ne sont point jugés, et c'est l'innocence qu'ils contraignent de paraître en inculpée à la parodie d'un tribunal!

En vain, le prince de Condé s'efforce-t-il d'arrêter le chef de la maison de Bourbon sur la pente d'un tel abaissement. Il est accouru, à franc étrier, à Versailles, dès qu'il a appris le triomphe de la populace. Deux jours durant, le 15 et le 16 juillet, il supplie Louis XVI de ne point obéir aux ordres de la rebellion. Les avis timorés de Necker l'emportent sur ses courageux conseils. Et c'est grande pitié de voir la pusillanimité du banquier étranger, du citoyen cauteleux de la petite république de Genève avoir raison de l'audace du capitaine français, du loyal défenseur du trône, qui, à l'exemple de ses aïeux, donnerait jusqu'à la dernière goutte de son sang pour le salut de la royauté. Le prince de Condé remet son épée frémissante au fourreau.

L'idée qu'il se fait du devoir le détermine « à sortir du royaume et à chercher des remèdes aux maux de la France ». Le 17 juillet, il se prépare hâtivement à quitter ce beau Chantilly, qu'il ne reverra plus debout, et qu'il s'estimera heureux encore de revoir, après la tempête qui aura couvert la patrie de ruines autrement irrémédiables. Le comte d'Artois, qui partage les sentiments et les espoirs du prince du Condé, est arrivé chez lui au matin, venant à cheval de

Versailles. Le frère de Louis XVI a pu, par des chemins détournés, échapper aux « scélérats » qui parcourent la campagne. Quelle satisfaction pour leur férocité de bêtes fauves s'ils avaient pu, en l'égorgeant, humer l'odeur du sang de saint Louis!

Sur les ordres du prince de Condé, le comte d'Artois reçoit un équipage qui le conduira à la première poste; il se dirigera de là sur Bruxelles. Un peu plus tard et après un rapide et morne dîner, trois berlines s'arrêtent devant le perron du château. Le prince de Condé monte dans la première avec le duc de Bourbon et le duc d'Enghien. Les gentilshommes de la suite de ces princes, ou pour mieux dire les amis de leur malheur, occupent la seconde voiture; dans la troisième, prend place Mlle de Condé, qui, dès la première heure du péril, s'est rapprochée des siens, plus inquiète d'eux que d'elle-même; la princesse de Monaco, qu'elle n'aime pas et pour cause, s'installe à ses côtés. Mais la princesse de Monaco est trop de la maison pour qu'elle ne soit pas, elle aussi, du voyage ou plutôt de la fuite, car c'est bien d'une fuite qu'il s'agit; la populace s'ameutant sur la route, grondant autour des carrosses à Péronne, poussant des « cris furieux », parce qu'on ne lui laisse pas le temps de gratter les armoiries peintes sur les panneaux des portières. Après beaucoup de transes, on atteint Valenciennes. Le comte Esthérazy, qui commande le place, assure la sécurité du prince de Condé et de sa famille.

Au milieu de ces conjonctures affreuses, la duchesse de Bourbon a-t-elle pu recevoir les adieux de son fils? Hélas! non! et jamais plus elle ne le pressera sur son cœur. Elle est à Paris. Ses tendances démocratiques sont devenues des principes, depuis que le duc d'Orléans, son frère, s'est ouvertement déclaré le champion de la Révolution. Pourquoi quitterait-elle l'Elysée, du moment qu'il reste au Palais-Royal et qu'il en fait l'asile de tous les partisans du régime nouveau? On saura bien reconnaître que les liens qui l'attachaient à la maison de Condé sont depuis longtemps rompus et qu'elle doit à ses idées, plus encore

qu'à son origine, la place qui lui a été rendue dans la maison d'Orléans.

Tout de suite, elle donne des preuves de son civisme. Elle envoie douze cents francs au directoire du district des Capucins Saint-Honoré pour sa contribution aux charges qu'il s'impose, en vue du maintien de la tranquillité publique. Les citoyens, placés à la tête de cette administration, donnent alors la vice-présidence de leurs assemblées à M. de Castries, secrétaire des commandements de la duchesse de Bourbon. M. de Castries prend possession de ses fonctions avec un zèle sans égal; il achève de se concilier les sympathies des membres du district en les assurant, de la part de la princesse, qu'elle sera heureuse de subvenir encore aux besoins sur lesquels ils ont naguère appelé sa sollicitude. Le 7 août 1789, ces patriotes rédigent un procès-verbal où, après avoir remercié la princesse de ses offres généreuses, ils accordent l'exemption du service de la garde bourgeoise de Paris aux gens de sa maison. C'est elle, d'ailleurs, qui a provoqué cette faveur en chargeant M. de Castries de faire observer au directoire du district que la domesticité du duc d'Orléans, son frère, en bénéficiait déjà.

Conservée aux archives nationales, la minute de la délibération dont il s'agit est intéressante à examiner; en effet, l'esprit du moment s'y trahit. Le titre de duchesse n'y est donné à Mme de Bourbon qu'après des hésitations et à l'aide de surcharges; quant à celui d'Altesse Sérénissime, il n'était vraiment pas assez de saison pour que la plume égalitaire du rédacteur s'avisât de l'y mentionner.

La princesse Bathilde répétait à qui voulait l'entendre qu'elle n'émigrerait pas. Néanmoins, avant que l'année fût révolue, elle se rapprocha de la frontière, en allant à Strasbourg. Les considérations qui la poussèrent à entreprendre ce voyage, dans un temps si troublé, sont incertaines. Peut-être n'était-elle pas aussi rassurée qu'elle prétendait le faire accroire sur les suites des événements qui agitaient la France; peut-être comptait-elle sur le voisinage du duc de Bourbon, que la formation de l'armée de

Condé retenait de l'autre côté du Rhin, pour aviser avec lui au règlement de leurs intérêts communs, ou bien, obéissant à un mobile plus noble, espérait-elle être moins oubliée de son fils, s'il n'y avait entre eux qu'un fleuve. Quoi qu'il en soit, la présence de Saint-Martin au chef-lieu de l'Alsace dut contribuer, pour beaucoup, au séjour qu'y fit la duchesse de Bourbon. Le théosophe, après avoir été l'hôte de la princesse de Montbéliard, s'était rendu à Strasbourg afin de s'y rencontrer avec Boehme, son confrère très illustre.

Au milieu du désarroi des affaires publiques et de l'effervescence des esprits, la princesse apprécia tout particulièrement les causeries pondérées et calmes de Saint-Martin. Elle fut heureuse de s'appuyer à ce mentor dans un moment où elle s'affligeait de l'éloignement des siens et où elle n'était pas sans se préoccuper de sa position personnelle, quelque soin qu'elle mît à ne pas laisser percer ce souci. Elle ressentit, d'autre part, une grande douceur à retrouver à Strasbourg, en même temps que son directeur spirituel, la fidèle amie qu'était pour elle Mme d'Oberkirch. Au surplus, la ville où Mesmer comptait une multitude d'adeptes, où le marquis de Puységur était venu faire éclater le prodige de ses guérisons et où le comte de Cagliostro accomplissait, comme en se jouant, des miracles non moins fameux, était un centre bien fait pour plaire à la duchesse de Bourbon. Sa foi aux merveilles s'y exalta, et sa piété étrange y connut des transports nouveaux.

Saint-Martin fut sur les bords du Rhin, comme à Paris et à Petitbourg, le compagnon et le commensal assidu de la princesse Bathilde. Elle n'avait pas perdu le goût du théâtre; il lui faisait la grâce de l'y accompagner. Mais, tout en recherchant sa société, il ne lui pardonnait pas cette faiblesse qui la laissait à la merci des praticiens d'un ordre inférieur et l'empêchait d'atteindre, avec lui, les hautes régions de la spiritualité. Il disait qu'elle lui appliquait un cilice pointu sur tout le corps. Dans l'espoir de l'éclairer, il arrêta, à cette époque, le plan d'un ouvrage, l'*Ecce homo*, qu'il

ne fit éditer que plus tard et où, sans perdre de vue les besoins spéciaux de son ouaille de prédilection, il tentait de mettre ses lecteurs en garde contre les fausses missions et les prétendues clairvoyances du temps. Il ne s'apercevait pas qu'en attribuant les phénomènes qui en découlaient aux esprits mauvais des sphères astrales, il prouvait qu'il aurait eu grandement besoin d'être retenu lui-même sur la pente de la déraison.

Réinstallée, à Paris, en 1790, la duchesse de Bourbon se crée des relations de plus en plus bizarres. Un moine, dont le cerveau fermente sous l'action d'un mysticisme dévorant, a ses entrées permanentes à l'Elysée. Il y est reçu en messager de la bonne parole. Et de fait, il parle dans les salons de la princesse comme s'il était en chaire ; la voix enflée, le poing tonnant, il tombe en extase devant les nuages bleus et les amours potelés du plafond, qu'il prend apparemment pour le ciel entr'ouvert. La superstition et le philosophisme se heurtent en ses discours ; à cette incohérence s'ajoute le ridicule d'un orgueil qui bat la campagne. L'étrange orateur ne déclare-t-il pas que les prophéties d'Isaïe, en annonçant la Révolution française, ont clairement indiqué le rôle qu'il y jouerait ; ne prétend-il pas qu'il est, lui-même, inspiré de Dieu ; qu'il voit l'avenir, l'ère de justice et de paix dont va être suivi le bouleversement présent ?

Ce moine, c'est dom Gerle, le prieur des Chartreux de Pont-Sainte-Marie, que le clergé de la sénéchaussée de Riom a envoyé siéger aux Etats Généraux. Il s'est distingué par la véhémence de sa rébellion contre l'autorité royale au *Serment du Jeu de Paume*, et il a mérité ainsi de figurer au premier plan du tableau que David s'apprête à faire de cette scène tragique.

Mais il n'est pas seul à avoir reçu le souffle d'En-Haut, ou du moins à le prétendre. De tous côtés surgissent des colporteurs de révélations sur l'avenir, et les prophètes succèdent aux prophètes. Il y a aussi des prophétesses.

L'une d'elles, Suzette Labrousse, jouissait d'un crédit considérable et déjà ancien. Née de parents pauvres et obscurs,

dans un petit village du Périgord, elle passait pour avoir prédit, en 1779, les événements qui venaient de s'accomplir. Elle avait seize ans quand elle avait commencé à donner cours à ses vaticinations. Mais, n'en comptant pas plus de neuf, elle avait senti qu'elle était appelée à de grandes choses ; dès cette époque, elle avait songé à s'en aller de par le monde, pour réformer l'Eglise; elle fût partie, si les directeurs de sa conscience et l'évêque de Périgueux lui-même n'eussent pris soin de modérer son zèle.

Maintenant le grand jour était arrivé ; il ne lui était plus permis de résister à sa vocation. Elle estimait, en son enthousiasme convertisseur, qu'il fallait tout d'abord s'attaquer à une proie d'importance, Paris, la ville des babyloniennes délices. Et elle s'y transportait, oh ! dans un bien modeste équipage et avec le pauvre habit de tiercelette. Dom Gerle l'accueille, entre dans ses vues, devient son prôneur, et, point jaloux de la pieuse concurrence qu'elle risque de lui faire à l'Elysée, la présente à la duchesse de Bourbon.

Devant la princesse, Suzette Labrousse renouvelle ses prédictions : la chute du clergé, sa spoliation, la fin de la noblesse :

« C'est, dit-elle, le génie des richesses qui a présidé à la contrefaçon de la théologie : toutes ces écoles d'erreur vont être anéanties. L'Evangile seul sera désormais le code du clergé, que Rome le veuille ou non ! » Elle se charge de porter cette grave nouvelle à la connaissance du Pape et de l'avertir, en même temps, que la chute de son pouvoir temporel est proche. Aussi bien elle a reçu de Dieu l'ordre de quitter la maison paternelle et de courir les chemins. Il veut, par l'entremise d'une simple fille, réduire plusieurs grands de la terre et ramener les mœurs dans son Eglise. Il a prescrit à l'archange saint Michel d'accompagner son élue et de l'inspirer. Ce messager céleste est en communication constante avec elle. Bien plus, elle est honorée des apparitions de Jésus-Christ. Le Sauveur du monde daigne l'entretenir familièrement. Il lui a promis un trône au paradis. Comment, dans ces conditions, hésiterait-elle à aborder

le Pape, qui n'est que le vicaire de Jésus-Christ? Au surplus. si le Pape rejette ses lumières, elle lui montrera un signe qui, en jetant l'épouvante dans son cœur, instruira toutes les nations de l'aveuglement de Rome. Mais elle n'accomplira ce miracle qu'en 1800, afin qu'il serve d'aurore au nouveau siècle.

La duchesse de Bourbon goûte infiniment le langage de Suzette Labrousse; il correspond à ses idées et à ses espérances. Tout de suite, elle envoie ses gens quérir les hardes de la voyageuse et l'installe dans son propre palais. La renommée de la petite Périgourdine monte au zénith. On s'inscrit à l'Elysée pour obtenir la faveur de la consulter. On s'émerveille des réponses que lui dicte saint Michel.

Les siècles passent, et la crédulité humaine demeure. N'avons-nous pas vu naguère l'archange Gabriel parler par la bouche d'une autre voyante ?

Suzette Labrousse ne se contentait pas de discourir, elle écrivait. Deux volumes de ses rêveries parurent chez Didot. La duchesse de Bourbon en paya les frais. Elle était convaincue de remplir un devoir, en patronnant cette publication.

Le départ de Suzette Labrousse l'affligea. Elle tirait du moins bon augure de la mission que la prophétesse allait remplir en la Ville éternelle. Elle apprit bientôt, à son grand scandale, que le Pape, loin de vouloir se laisser convertir, avait fait incarcérer au château Saint-Ange l'envoyée de Dieu. Elle ne sut sans doute pas qu'à peine arrivée à Rome l'envoyée de Dieu avait été galvauder dans un club l'habit religieux dont elle se revêtait indûment. Le Souverain Pontife n'avait point toléré cette profanation.

Au reste, Suzette Labrousse ne protesta pas contre son emprisonnement. Elle déclara, au contraire, qu'elle se trouverait parfaitement heureuse dans sa cellule, si Sa Sainteté daignait lui accorder soixante livres par an pour son entretien. Quand, plus tard, le Directoire réclama un « sujet si précieux », la prophétesse ne voulut pas être rendue à la liberté. Il fallut que les Français, maîtres de Rome, la tirassent eux-mêmes de prison.

Suzette Labrousse revint alors à Paris. Elle y vécut dans la retraite, persistant à se croire inspirée. Quelques pauvres gens partagèrent son illusion. C'est tout ce qui lui restait de sa clientèle passée. Son existence se prolongea jusqu'en 1821. Le miracle qu'elle promettait à l'aurore du XIXe siècle n'avait point jailli de l'ombre. S'il s'était accompli, moins profond serait aujourd'hui l'oubli de son tombeau.

Après Suzette Labrousse, la princesse Bathilde eut des relations qui la firent encore descendre d'un échelon. Une folle, surpassant en ridicule la prophétesse du Périgord, devint l'objet de sa sympathie. Elle se nommait Catherine Théot et se disait la « Mère de Dieu ». Vieille et infirme, elle occupait le troisième étage d'une maison de la rue Contrescarpe, près l'Estrapade. Ce logis, banal d'apparence, était aménagé à l'intérieur de manière à frapper les imaginations faibles. Le seuil n'en pouvait être franchi qu'au moyen de signes conventionnels. Une femme, qualifiée d'*éclaireuse*, introduisait les affiliés. La chambre où elle les faisait entrer était décorée d'oripeaux aux couleurs voyantes et qu'on aurait dit provenir de la défroque de comédiens ambulants. Un fauteuil, recouvert d'étoffe blanche et élevé sur trois marches, attendait, entre deux fauteuils bleu de ciel, que la divinité du sanctuaire vînt s'y asseoir, au milieu des respects de son peuple. Quand les fidèles étaient réunis, une clochette tintait, comme pour indiquer le commencement d'un office religieux. Alors, d'une alcôve fermée par des rideaux blancs, la « Mère de Dieu » sortait, — si décripite et si chancelante qu'elle n'eût pu avancer, si on ne l'eût soutenue sous les bras. On la hissait jusqu'à son trône et, tandis que les fauteuils bleus demeuraient vacants, réservés à ses deux prophètes qu'elle n'avait pas encore clairement désignés, ses acolytes, une belle femme blonde, *la chanteuse*, et une belle femme brune, *la colombe*, s'asseyaient devant elle, au bas de l'estrade, non sans lui avoir préalablement baisé les pieds. Une troisième femme, *la préparatrice* et un homme, *le frère servant*, vaquaient au cérémonial; ils versaient de l'eau sur les mains de l'impotente, lui lavaient le visage dans une pis-

cine, après quoi, tout le monde se prosternait devant elle. Une énergie subite lui venait.

La taille redressée, le regard flamboyant, elle s'écriait d'une voix puissante et solennelle: « Enfants de Dieu, votre mère est au milieu de vous. Je viens purifier le monde et vous infuser la grâce. Approchez que je vous bénisse. »

Lentement, les fidèles se présentaient, l'un après l'autre, à l'imposition de ses mains. Le défilé terminé, la « Mère de Dieu » rendait ses oracles, annonçait des événements affreux, des catastrophes, dépassant en épouvante toutes celles dont le monde avait été témoin depuis sa création ; des guerres, des soulèvements, des ruines sur toute la surface du globe, un nouveau déluge, mais un déluge de sang qui n'épargnerait aucun profane, ni roi, ni prince, ni sujet. Elle assurait que, néanmoins, son règne était proche et que l'univers lui serait soumis. Le Panthéon deviendrait son temple; elle y serait adorée; de là, elle donnerait ses ordres et lancerait ses foudres.

L'âme des assistants, d'abord obscurcie par la terreur des châtiments, dont la prophétesse disait que l'humanité allait pâtir, se rassérénait bientôt à l'assurance de son triomphe. Ils échangeaient, en se traitant mutuellement de frères et de sœurs, le baiser de paix. Des cantiques pieux achevaient, par leur suavité, de ramener à son calme de cénacle ce réduit qui, tout à l'heure, offrait l'aspect troublé d'un antre sybillin.

Les prédictions sinistres de Catherine Théot s'étant réalisées en partie, faut-il admettre que quelque démon tâtonnât avec elle sur l'avenir? L'Eglise n'a pas coutume de se prononcer en de semblables occurrences ; on est, dès lors, en liberté de prendre parti sur la matière. Il semble qu'un esprit, tant soi peu avisé, était, d'ores et déjà, capable de prévoir, sans qu'il eût besoin pour cela de suggestions surnaturelles, les lamentables conséquences du déchaînement révolutionnaire. Quoi qu'il en soit, la superstition de l'époque croissait à mesure que s'aggravaient les malheurs publics: ce ne fut pas une troupe restreinte, mais une innombrable

armée de sectaires qui s'enrôla sous la bannière de la « Mère de Dieu » et qui se dévoua corps et âme à sa personne sacrée. Comme ils proclamaient partout sa puissance, affirmant de la meilleure foi du monde qu'elle rendait la vue aux aveugles, la parole aux muets, le mouvement aux paralytiques; qu'elle guérissait les lépreux et les autres infortunés dont les maux étaient réputés incurables, des recrues venaient quotidiennement grossir leurs bataillons et partager leur enthousiasme.

Il y a des raisons de croire que le duc d'Orléans songea à utiliser, à son profit, l'ardeur de ces illuminés, en faisant d'eux les instruments de sa politique ténébreuse; ils l'eussent débarrassé de ses ennemis et porté au pouvoir. Si ces desseins furent confiés à la duchesse de Bourbon, elle dut n'en souhaiter que davantage d'entretenir commerce avec la rue Contrescarpe. Elle était, en effet, assez naïve pour s'imaginer que l'arrivée de son frère au pouvoir serait le salut de la France. Se mêla-t-elle ostensiblement à l'association, on ne saurait le certifier. Mais les gens de sa maison y tenaient beaucoup de place, et l'accueil empressé dont ils y étaient l'objet donnait à supposer qu'ils n'arrivaient pas les mains vides.

Quinemont de la Motte, médecin de la princesse, fréquentait assidûment chez Catherine Théot et aussi son ami, dom Gerle. Ce dernier était auprès de la visionnaire, quand le comité de la sûreté générale la fit arrêter peu de jours après la fête de l'Etre suprême : renouvelant le complot que Philippe-Egalité n'était point parvenu à mener à bien, Robespierre tout-puissant allait, disait-on, se servir des partisans de Catherine Théot pour asseoir définitivement sa tyrannie, et c'était en vue de couper court aux projets du dictateur qu'on jetait la malheureuse dans la prison où elle allait mourir.

Saint-Martin ne s'était pas attardé à Strasbourg après le départ de la duchesse de Bourbon. Rentré à Paris, derrière elle, il continuait à se préoccuper des intérêts de son âme. Le théosophe avait été très malheureux de ses rapports avec

la pythonisse. Et tout le temps qu'ils durèrent, il avait senti plus cruellement la souffrance du *cilice pointu* qui, du fait de sa noble amie, lui tenaillait les reins. Il ne pouvait comprendre qu'une Catherine Théot en imposât à une duchesse de Bourbon. Qu'était-ce, en effet, que cette personne ? Une créature de la plus basse extraction, sortie de son village normand pour aller chercher une place de servante à Paris. Elle y avait débuté, en qualité de bonne à tout faire, chez de petits bourgeois de la rue Geoffroy-l'Asnier. En les quittant, elle s'était trouvée trop heureuse d'être agréée, comme femme de ménage au couvent des Miramiones. Et c'était ce souillon de cuisine qui prétendait avoir reçu les révélations d'en haut, régénérer le culte, supplanter sur ses autels la vierge immaculée ! Quel soulagement pour Saint-Martin, quand, sous une chiquenaude de la Commune, le trône de la « Mère de Dieu » s'effondra !

Si les superstitions de la princesse le torturaient, ses idées démocratiques, en revanche, plaisaient à sa charité d'apôtre. C'est sur ce thème que, dans l'après-midi du 10 août 1792, il confabulait paisiblement avec la princesse, à l'ombre de ses beaux jardins. Et, pendant que cet entretien familier se déroulait, l'émeute envahissait les Tuileries, égorgeait les derniers défenseurs de la royauté qu'elle forçait à fuir éperdue à travers ces cadavres palpitants : l'eût-elle prise qu'elle eût sans doute hésité à l'immoler aussi. L'agonie des victimes lui eût paru trop courte.

Alors, sous l'impression très douce de sa causerie avec l'homme vertueux qu'elle accueillait sous son toit, la mère du duc d'Enghein s'asseyait à son bureau, prenait sa plume et écrivait des choses vraiment singulières pour une personne occupant, ainsi qu'elle le disait, « le faîte des grandeurs » et « appartenant au sang des rois ».

Elle s'était constamment appliquée, disait-elle, à graver dans son cœur les maximes du Christ. Ces maximes avaient été la règle invariable de ses sentiments et de sa conduite. Placée dans le monde, par sa naissance, pour commander et, par son sexe, pour obéir, elle avait cru devoir rester dans

sa patrie et s'incliner devant les puissances nouvelles, sans chercher à examiner si leur gouvernement était juste et leurs lois bonnes. Il lui suffisait que Dieu leur eût donné l'autorité pour qu'elle respectât cette autorité, « car Jésus-Christ n'a point spécifié qu'il fallait ne se soumettre qu'aux puissances légitimes, mais seulement aux puissances ».

Née dans l'opulence et la grandeur, la Révolution lui offrait les moyens de s'abaisser; elle les saisissait avec empressement, en femme chrétienne. Jésus-Christ avait dit anathème aux richesses, elle se réjouissait à la pensée d'être dépouillée de ce qui pouvait l'éloigner du centre de la vie et, déjà, elle recevait la récompense de son sacrifice, par la paix inaltérable qu'elle possédait en soi.

Son seul désir était de voir tous les hommes se conduire d'après les préceptes de l'Evangile et d'en donner elle-même l'exemple. Un roi n'était, à ses yeux, que l'économe d'un bien dont il n'avait pas la propriété, puisque les peuples appartenaient à Dieu. Dieu seul était libre de remettre son bien entre les mains de qui lui plaisait, de punir ou d'absoudre et de bouleverser l'univers, si telle était sa volonté.

L'exposé de ces théories prouve que la duchesse de Bourbon appliquait à sa religion le fatalisme des musulmans et qu'elle croyait, comme eux, que tout ce qui arrive ici-bas est l'inévitable conséquence des décrets d'en haut. Une opinion qui paralyse toute initiative et qui réfrène toute ardeur risquait de ne pas trouver grande faveur auprès d'un prince actif et énergique. La duchesse de Bourbon essaya, néanmoins, d'y gagner son mari. Apprenant que la spoliation dont les émigrés étaient victimes n'avait pas épargné le prince, mue d'ailleurs par le désir de lui être utile, elle lui avait écrit le 15 mars 1792.

« C'est sans espoir de succès, Monsieur, que je me hasarde à vous communiquer les desseins de mon cœur ; mais, comme je sais que Celui qui en est le maître peut, en un moment, lorsqu'il le veut, en changer les dispositions, j'abandonne le tout à sa providence et crois devoir suivre

un sentiment qui me semble dicté par elle et qui n'a d'autre inconvénient que de m'attirer un refus de votre part. Si vous le repoussez, ce sentiment, je n'en serai pas responsable vis-à-vis de Dieu, et j'aurai la satisfaction d'avoir fait mon devoir.

« Tant que vous avez été heureux, Monsieur, j'ai pensé que, puisque vous aviez désiré vous séparer de moi, je ne devais faire aucune tentative pour me rapprocher de vous, à moins que vous ne m'en témoignassiez le désir.

« Depuis la Révolution, j'eusse peut-être agi différemment, si j'avais partagé votre façon de penser sur elle ; mais prévoyant tout ce qui est arrivé depuis, j'ai cru que le seul moyen d'arrêter le mal et de prévenir l'anarchie, c'était de se soumettre. Vous m'aviez rendu ma liberté, Monsieur, je ne devais donc consulter que ma conscience. Elle m'a fait une loi de rester, et je ne m'en repens point, puisque ma fortune eût éprouvé le même sort que la vôtre si je fusse sortie du royaume.

« Je vous l'offre maintenant ainsi que ma maison. Venez y reprendre vos droits et comptez que vous retrouverez une femme déterminée à employer tous ses soins à vous rendre la vie heureuse et à vous faire oublier, le reste de ses jours, les torts qu'elle a pu avoir envers vous.

« Elle ne désire plus qu'une intimité de sœur ou d'amie et croit pouvoir vous répondre qu'une longue suite de malheurs et de réflexions lui ont donné toute la solidité qui peut assurer le bonheur dans un ménage que la raison réunit.

« Je sais que l'honneur, tel que le monde l'entend, vous tient attaché au parti que vous avez embrassé ; il parlera fortement contre moi. J'avoue qu'il faudrait du courage pour le sacrifier à un autre honneur, plus grand et plus pur, mais qui n'est pas connu de la multitude et qui, sans cesse, est en opposition avec celui du monde. Aussi je n'entreprendrai point de le combattre, étant persuadée que cela serait inutile, si Dieu ne touche votre cœur et n'éclaire votre esprit.

« J'avoue qu'il est une autre objection plus forte contre

laquelle je n'aurais rien à opposer. Ce serait le regret d'abandonner un père malheureux.

« Ce sentiment m'inspirerait trop de respect pour avoir seulement l'idée de le combattre; mais peut-être serait-il possible de partager votre temps entre une femme et un père. Alors vous rempliriez tous vos devoirs à la fois, et vous vous assureriez des jours moins orageux et qui, sans doute, seraient bénis du ciel

« Je ne vous parle pas des dangers que vous pourriez craindre, en rentrant en France. Si j'en prévoyais, je ne désirerais sûrement pas votre retour, mais je suis presque assurée que vous n'éprouveriez que des sujets de satisfaction, si vous étiez capable de prendre ce parti, au lieu que celui que vous suivez ne pourra que vous conduire, par degré, au dernier désespoir.

« Telles sont du moins mes craintes. J'ai dû vous les témoigner, en vous offrant les seuls secours que je puisse vous donner dans la position respective où nous sommes.

« Réfléchissez-y sérieusement, Monsieur, et croyez que, quelles que soient votre décision et votre réponse, si toutefois vous daignez m'en faire une, jamais je ne me repentirai de la démarche que je fais aujourd'hui vis-à-vis de vous, n'attendant plus de récompense des hommes, mais de Dieu qui voit le fond des cœurs, et qui seul, maintenant, peut faire mon bonheur.

« L.-M.-T.-B. d'Orléans.

« Peut-être vous aveugle-t-on jusqu'à vous faire croire qu'il est bon de s'armer pour la défense de la religion; ce projet, qui ne peut être digne que de celle de Mahomet, ne convient assurément pas à la religion chrétienne.

« Songez, Monsieur, que ses plus grands défenseurs sont ceux qui renoncent aux honneurs, aux grandeurs, aux richesses et cœtera, et qui, bien loin de vouloir répandre le sang, laissent à Dieu le soin de la vengeance et prient pour leurs persécuteurs. »

Partagé entre le souci de témoigner à sa femme qu'il lui

avait beaucoup d'obligation de sa lettre, et la crainte de lui déplaire, en combattant chez elle une manière de voir qu'il jugeait absurde, le duc de Bourbon avait trouvé prudent de s'en tenir, pour sa réponse, à un message verbal. Il avait, en conséquence, prié un de ses amis les plus sûrs, M. de Nolives, de vouloir bien se faire son interprète auprès de la princesse et lui avait donné ses directions dans ce pli, expédié de Coblentz, le 22 mars 1792.

« Puisque vous êtes à Paris, mon cher Nolives, il faut, si toutefois cela ne vous contrarie pas, que vous me rendiez le service de vous acquitter d'une commission dont je vais vous charger, qui demande adresse et intelligence ; je ne puis mieux choisir. Voici le fait :

« J'ai reçu, hier, ici, une lettre de Mme la duchesse de Bourbon qui me mande, fort honnêtement, qu'ayant appris que mes biens étaient séquestrés et que je devais me trouver dans l'embarras, elle m'offrait de venir dans sa maison et de disposer de ses biens. Cette offre, infiniment généreuse, est accompagnée, d'ailleurs, de principes sur les affaires présentes et, en particulier, sur la religion qui, entre nous soit dit, n'ont pas le sens commun, comme par exemple, de dire que, si les choses se passent ainsi, c'est que Dieu le veut ; que c'est un crime de s'opposer à sa volonté ; qu'il faut lui laisser le soin de la vengeance et prier pour ceux qui le persécutent.

« Il faut vous dire (et vous le savez peut-être) que Mme la duchesse de Bourbon est entièrement livrée aux illuminés et a une confiance entière à ces Messieurs. Il s'agit, dans ce moment-ci, de répondre à une politesse. J'ai pensé que, si j'écrivais, ne pouvant faire qu'un refus motivé, une lettre se montre, peut se perdre ou être copiée, et voilà tout de suite l'histoire du jour. Voilà donc le parti que je prends et que vous exécuterez, si vous l'approuvez, comme je l'espère.

« Vous irez chez Mme la duchesse de Bourbon avec le petit mot d'autorisation que je vous envoie, que vous lui montrerez, mais que vous ne livrerez pas et que vous pourrez brûler

après. Vous lui demanderez une audience particulière ; vous lui direz que je vous ai mis au fait de la démarche qu'elle a faite vis-à-vis de moi ; que je lui aurais répondu, moi-même, pour la remercier de l'offre généreuse qu'elle me fait si je n'avais pas craint qu'une lettre de moi pût la compromettre dans les circonstances présentes, si elle venait à être interceptée ; que c'est la seule raison qui m'a empêché de lui écrire. Qu'au reste, depuis trois ans que je suis sorti de France, je m'attendais tous les jours à l'événement qui vient d'arriver, que je n'ai aucun mérite à le supporter avec courage, puisque je le partage avec tant de braves gens qui n'ont, pour toute jouissance, qu'une conscience pure et un attachement sans bornes à leur roi et à leur patrie ; que je suis bien décidé à partager leur sort, quel qu'il puisse être, à vivre et à mourir, s'il le faut. D'ailleurs, reconnaissance, remerciements et politesses sans fin. Je vous ai donné le canevas, mon cher Nolives, je ne suis pas embarrassé que vous ne disiez tout ce qu'il y a à dire, mais évitez, tant que vous pourrez, de parler religion, parce que vous finiriez par vous disputer. Vous me ferez part, mon cher Nolives, du succès de votre commission, et vous m'en ferez les détails. »

Ces détails, M. de Nolives les avait adressés au duc de Bourbon, le 8 avril suivant.

Nous croyons utile de les reproduire pour compléter la physionomie de la princesse Bathilde ; pour faire ressortir la situation d'esprit où la mettait, d'une part, son ardent mysticisme et, de l'autre, le délaissement des siens : ils poussaient l'indifférence jusqu'à la suppression de tout commerce épistolaire avec elle ; le duc d'Enghien lui-même ne donnait à sa mère aucun témoignage de souvenir ; la princesse en était réduite aux nouvelles qu'elle recevait, par des voies détournées, de ce fils si cher.

... « Aussitôt la réception de la lettre de Monseigneur, disait M. de Nolives, j'ai écrit un billet à M[me] la duchesse de Bourbon pour lui demander un rendez-vous, ayant des choses à lui communiquer de votre part. Elle me manda, en réponse, que je la trouverais chez elle, le lendemain, à midi (jour du

Vendredi-Saint). Comme bien vous pensez, je n'ai point manqué au rendez-vous.

« Après avoir montré mon billet de créance, que j'ai ensuite retiré, je me suis acquitté, du mieux qu'il m'a été possible, de votre commission. Mme la duchesse de Bourbon m'a paru d'abord étonnée, piquée et même un peu humiliée de ce que vous ne lui aviez pas répondu directement. Je lui ai dit les raisons de prudence qui vous en avaient empêché : « Au reste, m'a-t-elle répondu, il n'en a jamais agi différemment avec moi. »

« Elle m'a demandé ensuite si vous m'aviez fait part de la lettre qu'elle vous avait écrite, je lui ai répondu que je ne l'avais pas vue, mais que vous m'aviez fait part du motif principal qui en avait été l'objet. « Eh bien, Monsieur, comme j'en ai gardé copie, je vais vous la lire. »

« Elle sortit un portefeuille de sa poche et ce brouillon, où il n'y avait pas une rature.

« Je vis clairement, sans oser le lui dire, que sa lettre n'était qu'un sermon de carême et qu'elle vous proposait une chose impraticable. Je me permis de lui observer seulement qu'à moins d'aller au district comme avait fait M. le prince de Conti, et de vouloir être ensuite ou juré ou officier municipal, on ne pouvait point se hasarder, quand on était en votre état, de rentrer dans un pays aussi mal gouverné que celui-ci.

« Elle me répondit à cela que M. le prince de Conti était heureux. Je lui dis que je croyais assez vous connaître pour être persuadé que vous seriez bien fâché d'être heureux à la manière de M. le prince de Conti. Je n'ai pas voulu prononcer le nom de M. le duc d'Orléans, il y aurait eu trop à dire, et cela n'entrait pas dans ma mission. Au surplus, j'ai terminé notre conversation en lui parlant de votre reconnaissance, de vos remerciements pour son offre généreuse, etc., etc.

« Elle me parut un moment douter de tous ces sentiments, et je m'aperçus qu'elle aurait eu grande envie de s'en assurer en voyant votre lettre.

« Je lui dis qu'il y avait des choses, entre vous et moi, qui ne me permettaient pas de lui laisser voir la totalité de la lettre, mais je cherchai quelques phrases, quelques expressions qui s'y trouvaient enfermées, que je ne trouvais aucun inconvénient à lui faire voir : elle me parut satisfaite. Je vins ensuite à parler de la petite indisposition de M. le duc d'Enghien ; elle en parut touchée.

« Elle se plaignit beaucoup de ce que son fils ne lui avait point écrit depuis plus d'un an. Il m'a été impossible, en cela, d'excuser M. le duc d'Enghien, parce qu'il me semble qu'un enfant bien né ne doit jamais oublier les obligations qu'il a à sa mère et ne point s'écarter des égards qu'il lui doit. Après trois quarts d'heure de conversation, je pris congé de Mme la duchesse de Bourbon, qui resta, comme de raison, dans son opinion et moi dans la mienne.

« J'avais ouï dire, dans le monde, que Mme la duchesse de Bourbon était dévote, mais je n'aurais jamais pu me figurer qu'elle était exaltée au point où elle l'est. Il y a peu de religieuses qu'on pût lui comparer.

« Son langage est absolument mystique, sa tête est exaltée à un point extrême. Elle voit partout la main de Dieu ; et veuillez la sortir de là, elle n'y est plus. C'est bien dommage qu'avec de l'esprit, de la grâce et tous les autres moyens qu'elle a d'être bien elle ait donné dans un pareil travers, car on peut trancher le mot.

« Elle est démocrate autant que personne, non par méchanceté, mais par dévotion. Le samedi 7, je reçus un billet de Mme la duchesse de Bourbon, qui me fut apporté par un valet de pied. Je vais vous le transcrire mot pour mot : « Mme la duchesse de Bourbon prie instamment M. de Nolives de vouloir bien lui faire savoir des nouvelles de son fils, s'il en reçoit incessamment. Quelque coupable qu'il soit envers elle, il pense bien qu'une mère est toujours mère et qu'elle lui en aura une sincère obligation. »

« Je crois qu'il conviendrait que M. le duc d'Enghien écrivît, de temps en temps, à Madame sa mère. Il peut avoir bien des choses à lui dire, sans lui parler des affaires du temps : à

moins d'avoir des raisons extraordinaires, il me semble qu'un enfant ne doit jamais rompre avec les auteurs de ses jours. Si vous jugez à propos que M. le duc d'Enghien écrive, vous pourrez me faire passer sa lettre, je la ferai remettre avec soin.

« Je n'ai point ouï dire, dans le monde, qu'on parlât du tout de l'offre qui vous a été faite par Mme la duchesse de Bourbon. Vous pensez bien que je n'en dirai mot, mais si, par hasard, j'en entendais parler, je me conformerais aux ordres de Votre Altesse Sérénissime. »

Depuis l'échange de ces communications, les événements de Paris avaient donné un douloureux démenti aux illusions optimistes de la duchesse de Bourbon ; ils avaient montré à quel péril le séjour de la capitale, ensanglantée par l'anarchie, eût exposé un Condé. Le 27 mai, quelques semaines seulement après l'ambassade de M. de Nolives à l'Elysée, la guillotine, dressée pour la première fois sur nos places publiques, y avait fait l'atroce prélude des hécatombes de la Terreur. La famille royale, chassée des Tuileries, n'était sortie de l'asile humiliant de la loge du logographe à la Convention que pour entrer dans l'affreuse captivité de la Tour du Temple.

Voici les journées de septembre. Les infortunés, que le seul crime d'appartenir à la noblesse ou au clergé a entassés dans les prisons, tombent sous la fureur des assassins, parce qu'ils ont la folie de vouloir rester fidèles à leurs principes et à leur foi.

Perfection d'innocence entre tant d'innocences, la princesse de Lamballe chancelle à la vue de ces objets d'horreur. Les piques s'abattent sur sa belle chevelure blonde, meurtrissent son front. Un éclair passe. C'est la hache qui abat sa tête sur la boue et le sang du pavé. Les bourreaux se ruent sur leur victime. De leurs mains de violeurs ils déchirent son sein, fouillent ses entrailles. Ah ! ils le tiennent, enfin, ce cœur à qui ils ne pardonnent pas d'avoir aimé la reine ! Quelle féroce joie ils ont à le pressurer, à le piétiner, au milieu de leurs ricanements sinistres et de leurs abominables invectives !

Un de ces forcenés, moins farouche que les autres, ou qui veut s'acquérir des titres à la bienveillance du Comité du Salut public, pense à ramasser le portefeuille tombé des vêtements de Mme de Lamballe. Il s'y trouve une lettre où, à travers le sang tout chaud qui la macule, on peut lire : « Je viens d'apprendre, ma princesse, tous les nouveaux malheurs arrivés à Paris. J'aurais désiré m'aller présenter devant le roi et la reine dans ces tristes circonstances, mais la crainte d'être enfermée dans Paris m'arrête. Soyez assez bonne, ma princesse, pour leur faire part du contenu de ma lettre et pour me donner des nouvelles de toute la famille royale, ainsi que des vôtres. Je n'ajouterai rien; les termes sont trop faibles pour exprimer tout ce que le cœur éprouve dans de telles circonstances. »

Ces lignes sont de la duchesse de Bourbon. Elle les a tracées à Petitbourg, au lendemain du 10 août. Egoïstement préoccupée de sa sécurité, elle ne s'est pas aperçue qu'il y avait quelque chose de choquant à les adresser au modèle le plus achevé du dévouement et de l'abnégation de soi-même. Néanmoins, dans le profond silence que la maison d'Orléans observait devant l'incarcération de la famille royale au Temple (et certes son chef eût été bien inspiré de faire, à propos de cette iniquité, son *meâ culpâ*), l'hommage de respectueuse commisération offert à Louis XVI et à Marie-Antoinette, par la princesse Bathilde, n'était pas sans mérite, tout platonique qu'il fût.

Mais peut-on s'imaginer qu'après le meurtre de la princesse de Lamballe, belle-sœur de son frère et qui lui est par conséquent alliée, elle ne jette pas l'anathème à ceux qui ont accompli ce meurtre? Au contraire, la duchesse de Bourbon ne s'indigne pas, ne proteste pas. Ravie sans doute d'être épargnée, de rester maîtresse de sa liberté et de ses biens, elle excuse. Elle prend une belle feuille de papier blanc, et, posément, elle y écrit cette dissertation qu'elle intitule :

Il n'y a pas d'effet sans cause.

« J'aperçois des crimes de toute espèce qui, semblables à

un torrent, se répandent en un moment sur la France et la couvrent de deuil. Je vois des hommes ne respirer que sang et carnage, se jeter sur d'autres qui vivaient paisiblement et qui deviennent leurs victimes, sans leur avoir jamais fait de mal. Je suis alors tentée de crier à l'injustice; il me semble même que le cœur en fait une loi et que je serais presque aussi coupable qu'eux si je ne condamnais pas hautement ces criminels. Voyons à présent si ce sentiment est le plus juste et le plus salutaire que je puisse entretenir dans mon cœur, et si je n'aurais pas sujet de regretter, au dernier jour, de n'en avoir pas eu d'autre.

« Ces gens acharnés à faire le mal n'ont sans doute aucune religion. Cela est clair, mais est-ce bien leur faute? Peut-être que non. Elevés par des parents qui n'en avaient pas eux-mêmes, ils ont négligé l'éducation de leurs enfants et leur ont donné les plus pernicieux exemples, faute d'avoir reçu les instructions nécessaires pour faire naître les vertus dans leur cœur. Mais si ces parents n'avaient pas d'instruction, était-ce leur faute? Peut-être que non encore, car la misère, les circonstances, l'injustice de ceux pour qui ils sacrifiaient leur temps et leurs forces, les poussaient au désespoir et leur ôtaient tout moyen de devenir meilleurs. Peut-être que de mauvais prêtres leur faisaient mépriser une religion qu'ils enseignaient mais qu'ils ne pratiquaient pas.

« ... Jésus-Christ a prêché une religion à laquelle le monde est entièrement opposé. Il veut que l'on donne son superflu aux pauvres; il veut que l'on pardonne et aime ses ennemis, il veut que l'on porte volontairement sa croix, que l'on se renonce soi-même et qu'on l'adore en esprit et en vérité.

« Que voit-on parmi les gens même de bien dans le monde, sinon égoïsme, amour propre, désir de vivre heureux, crainte de manquer du nécessaire, de l'aisance même; beaucoup d'occupation pour la gloire, la fortune ou les plaisirs, enfin une ombre de religion et quelquefois une affiche d'athéisme. Aussi ce grand, ce gouverneur, ce magistrat a peut-être fait souffrir plus d'innocents, a plus torturé de cœurs par ses

injustices et sa dureté, que n'a fait gémir ce tribunal révolutionnaire de victimes innocentes.

« Peut-être que ce riche, ce puissant, a fait mourir plus de pauvres familles, par son insouciance pour elles, que ce révolutionnaire n'a condamné à la guillotine de riches et de nobles.

« Peut-être que ces mauvais prêtres d'une religion sainte ont perdu plus d'âmes, par leurs mauvais et pernicieux exemples, que n'ont fait périr de corps ces criminels avérés, contre lesquels l'on s'élève si fort, tandis que les crimes cachés des autres crient vengeance devant Dieu et attirent ses justes châtiments sur la terre.

« Peut-être, enfin, que cette Cour qui a nommé aux évêchés, qui a donné les gouverneurs, appelé aux ministères, fermé les yeux sur les désordres du clergé; qui a autorisé ce faste, ce luxe, ces divertissements obscènes; qui a souffert que les tribunaux se laissassent corrompre par l'or, la crainte ou la faveur, pour perdre l'innocent sans soutien et sauver le coupable puissant; enfin cet oubli presque général d'un Dieu fait homme et de sa morale évangélique, tous ces crimes, en un mot, ignorés des hommes mais visibles aux yeux de Dieu, nous feront voir, peut-être, un jour, que ces criminels, qui font horreur, étaient moins coupables aux regards de cette Vérité éternelle que ceux qu'ils ont suppliciés, et moins, peut-être, que moi-même, qui, sans la religion, l'éducation, la position, les moyens, les circonstances qui m'ont favorisée, aurais été plus tentée et, peut-être, plus mauvaise que ces malheureux, qui ne sont devenus criminels que par le défaut de tous ces soutiens qui m'ont préservée. »

En lisant ce plaidoyer qui, à force de restrictions et de peut-être, aboutit à rendre les victimes moins intéressantes que les bourreaux, on reconnaît que M. de Nolives avait raison d'affirmer qu'il y avait peu de religieuses comparables à la duchesse de Bourbon.

Les services rendus au pays et à la religion, les secours donnés à la pauvreté, les établissements charitables ouverts

à l'enfance, à la vieillesse, à la maladie par ceux que les septembriseurs égorgeaient ou que la Convention envoyait à l'échafaud, tout cela s'effaçait de la mémoire de la princesse Bathilde. Seule, l'inconscience des assassins éveillait sa pitié. Sans doute elle s'inspirait de l'exemple du Christ au Golgotha. Mais, fille des Bourbons, ne faisait-elle pas preuve d'une aberration singulière quand, dans son parallèle entre le nouveau régime et l'ancien, elle ne tenait aucun compte des mérites de ceux qui avaient créé la France, avec ses ancêtres, et oubliait de rendre justice même aux vertus de son sang ?

Une de ses contemporaines parlant de l'intérêt passionné que la princesse Bathilde apportait à la lecture des Pères de l'Eglise disait : « Leur sagesse entretient sa folie. » — Comme pour justifier cette application, Son Altesse Sérénissime la duchesse de Bourbon décida, sous le règne des Jacobins, de ne plus se faire appeler autrement que la *Citoyenne Vérité*. Son frère, dans l'espoir de plaire à ces forcenés, avait bien échangé contre le surnom de Philippe-Egalité le beau titre de duc d'Orléans. Un tel exemple était fait pour impressionner le faible esprit de la républicaine princesse.

CHAPITRE XII

La duchesse de Bourbon loue l'Elysée à un entrepreneur de fêtes publiques. — La duchesse d'Orléans quitte le Palais-Royal et se retire chez son père. — Menaces et violences de son mari. — Elle s'installe à Bizy. — M. de Miromesnil porte au château la nouvelle de l'assassinat de Mme de Lamballe. — Mort du duc de Penthièvre. — La Convention vote l'arrestation de tous les Bourbons demeurés en France. — La princesse Bathilde est incarcérée à Marseille, avec le duc d'Orléans, le duc de Montpensier, le comte de Beaujolais et le prince de Conti. — Détails donnés sur cet emprisonnement par le duc de Montpensier. — Condamnation à mort du duc d'Orléans. — La duchesse de Bourbon annonce l'exécution du prince à ses neveux. — Elle offre ses biens à la Nation. — La Convention passe à l'ordre du jour. — Fin de la captivité de la duchesse de Bourbon. — Moulins, Petitbourg, Meaux. — La princesse est déportée en Espagne avec la duchesse d'Orléans et le prince de Conti. — Rouzet.

Pactiser avec les principes démocratiques jusqu'à fermer les yeux sur les crimes abominables commis en leur nom, imiter, en ses ridicules sinistres, le prince méprisable qui se faisait l'ami des meurtriers, pour que l'amoncellement des cadavres pût servir de marchepied à sa césarienne ambition, réserver un accueil souriant aux pires moteurs des entreprises jacobines et une bienveillance protectrice aux membres les plus éhontés du clergé constitutionnel, s'entourer délicieusement de fous et de charlatans et se figurer qu'on présidait ainsi à la restauration du christianisme, qu'on donnait un incomparable exemple du renoncement, de la simplicité, de l'amour pur du prochain, qui avaient fleuri aux temps évangéliques, c'était laisser glisser sa bonne foi à de bien funestes égarements.

Un étrange oubli des convenances parachevait cette folie. L'égoïsme semble n'y avoir pas été étranger ; comme une herbe mauvaise, il perçait à travers les fleurs chimériques que la princesse se flattait de cultiver sur les âpres sommets de l'abnégation. Et certes, elle eût vraisemblablement souci de ses intérêts, lorsqu'elle loua son palais au sieur Hovyn, entrepreneur de fêtes publiques. Elle dut se dire qu'en s'effaçant, en s'éloignant de son beau logis, au profit des amusements du peuple, elle avait chance de l'arracher aux convoitises révolutionnaires. Petitbourg lui permettrait d'attendre des jours plus calmes : sa bienfaisance l'y avait mise à l'abri des rancunes rurales ; elle avait eu soin, d'ailleurs, d'y restreindre son train, d'y limiter sa cour à Mme de Sérent et à Mme de Longuejoue, qui ne semblaient plus liées à elle que par les sentiments affectueux qu'on a d'égal à égal, et, si Saint-Martin était aussi son hôte, il pouvait passer pour l'ami pauvre et sans importance, qui se contente d'un petit réduit sous les combles du château.

A grands coups de réclames, par des affiches voyantes sur les murs et des annonces ampoulées dans les journaux, le sieur Hovyn provoque la foule à se ruer dans le nouvel établissement qu'il offre à sa curiosité jouisseuse. L'Elysée, transformé tout à la fois en casino et en guinguette, est devenu le hameau de Chantilly. Ce nom, plus champêtre, a été emprunté aux jolies fabriques dont la duchesse de Bourbon avait naguère décoré son enclos parisien, pour imiter le prince de Condé, qui, quelques années auparavant, avait groupé, dans une solitude pittoresque de son parc, des chaumières copiées elles-mêmes sur le Trianon de Marie-Antoinette. Le superbe palais partage la vogue jusqu'alors réservée au jardin de Paphos et à celui d'Idalie, ces lieux d'amusements si aimés du public. Les excès de la Terreur ne font qu'ajouter à l'engouement dont il est l'objet. On est d'autant plus pressé de jouir de la vie qu'on se sent plus menacé de la perdre ; on pense qu'une veillée de fête dispose mieux à la mort qu'une veillée de larmes ; on danse pour faire plus belle mine à l'échafaud, de même qu'autrefois on

aimait à aller au bal pour aller plus gaîment ensuite au combat.

Et tandis que, là-bas, aux Tuileries saccagées, le sang des Suisses, tombés pour le roi, étale encore ses plaques livides sur les marches des escaliers et le parquet des salles, mélangé à la boue qu'ont laissée, derrière eux, les sabots des sans-culottes, tandis qu'autour du Luxembourg et du Palais-Bourbon épie et gronde la populace, rageusement inconsolable de n'avoir pu se saisir du comte de Provence et des princes de Condé; tandis qu'à l'hôtel de Toulouse, chez le duc de Penthièvre, tout reste à la stupeur d'y avoir vu passer, au bout d'une pique, la tête de Mme de Lamballe, sa fille adorée; les salons et les jardins de la sœur du duc d'Orléans sont remplis de musique, de danses, de cris joyeux. On y court d'une partie de cartes à une contredanse, d'une parade de paillasses à un ballet d'arlequins et de pierrots, on y forme d'amoureuses intrigues, on s'y lie, par des serments éternels, pour le reste de la nuit, tout cela au balancement des lampions, au jaillissement des feux de bengale, au fracas des pièces d'artifice qui jettent les belles, toutes pâmées, aux bras des, amants, à qui elles n'ont pas encore eu le temps de demander leur nom.

Cette indécence n'est surpassée qu'au Palais-Royal: là, le duc d'Orléans, préside lui-même à l'orgie, la fait câline à ses rivaux autant qu'à ses partisans, et la foule bat des mains aux soupers, éclairés de torches, que ce soi-disant ami de l'égalité offre, avec le faste du Régent, à Robespierre et à Danton. Sa noble et vertueuse épouse, si tenace que fût l'amour qui l'enchaînait à lui, aussi ardemment qu'au jour où, énivrée de bonheur et d'espérance, elle lui donnait sa foi dans la chapelle de Versailles, n'avait pu supporter l'ignominie de tels spectacles. La fierté du sang de Louis XIV, qui coulait dans ses veines, s'en était révoltée, de même qu'en gémissait sa pudeur de chrétienne. Impuissante à contenir le scandale, elle eût du moins voulu qu'il n'atteignît pas ses enfants. Mais la ci-devant comtesse de Genlis, la citoyenne Sillery, estimait que l'école du Palais-Royal était

une excellente pépinière de patriotes. Or elle avait décidé que ses élèves le duc de Chartres, le duc de Montpensier, le comte de Baujolais, Mlle d'Orléans, elle-même, seraient, comme Philippe-Egalité, des patriotes. Depuis longtemps elle les avait enlevés à leur mère pour mieux tenir leur père. Elle continuait à les mener à la baguette avec ce titre de « gouverneur » qui avait tant amusé la Cour quand la Cour s'amusait encore. Et pas plus que son autorité, sa jalousie n'admettait de partage.

Quels liens auraient donc retenu la douce fille du duc de Penthièvre, en ce palais maudit? Des devoirs ? Il lui était défendu d'en remplir; des joies de familles ? Elle n'en goûtait plus. Au contraire, elle n'était entourée, au foyer conjugal, que de dégoûts, d'inquiétudes et de terreurs. Alors, elle songea au foyer paternel, à ce parfum des anciens âges et des anciennes vertus qu'y avait respiré son enfance; à ce vieillard, modèle d'honneur et de bonté, dont elle se sentait la fille, plus encore par l'âme que par le sang; elle le vit seul, tendant les bras vers elle, dans la muette douleur où le plongeait l'effondrement de tout ce qu'il avait aimé. Elle comprit que ce sein était son unique refuge et qu'il n'y entrerait de consolation que par elle. Aussi courut-elle s'y jeter, heureuse d'y porter le soulagement qu'elle-même y allait chercher.

La duchesse d'Orléans était partie du Palais-Royal, depuis le 10 février 1791. Les protestations et les menaces du duc d'Orléans ne l'y avaient pas ramenée. De rigueur en rigueur, il en était cependant arrivé à recourir aux moyens légaux, pour la contraindre à la réintégration du domicile conjugal, lui dépêchant des exploits, par ministère d'huissier, mais elle n'était pas revenue. Après avoir rejoint le duc de Penthièvre à Eu, elle l'avait suivi en ses autres domaines de Radepont et d'Anet, exposée à bien des périls, gardée à vue, quinze jours durant, par les patriotes, quand la famille royale s'était enfuie des Tuileries pour ne pas aller plus loin que Varennes.

En juin 1792, le duc de Penthièvre s'était installé, avec sa fille, à Bizy, superbe demeure qui dominait, de la magnifi-

cence et de la paix de ses ombrages, la ville de Vernon. Il y avait fait beaucoup de bien ; c'était, d'ailleurs, son habitude de répandre d'abondantes largesses sur toutes les contrées où s'étendaient ses nombreuses terres. Mais là, il jouissait peut-être de plus de popularité qu'ailleurs. Les Normands connaissent le prix de l'or, ils admiraient la générosité du prince, qui le distribuait sans compter. Ils voulurent que leur bienfaiteur leur dût, à son tour, de la reconnaissance. Un chêne magnifique, qu'ils allèrent chercher dans la forêt, fut planté à sa porte comme un symbole de la force de leur dévouement : ils y suspendirent cette inscription : Hommage à la vertu !

Mme de Lamballe, ardente à vouloir rejoindre la reine et ne sollicitant d'autre faveur que le partage de sa captivité, avait renoncé, malgré les instances de son beau-père et de sa belle-sœur, à l'asile sûr de Bizy.

Le duc de Penthièvre et la duchesse d'Orléans ignoraient que les imprudents témoignages de son admirable dévouement l'avaient fait jeter dans la prison de la Force, loin de sa royale amie. Ils furent les derniers à apprendre sa mort. La nouvelle en était cependant parvenue à Vernon, peu d'heures après l'horrible massacre des 2 et 3 septembre ; toute la ville en parlait, mais personne n'osait en instruire les hôtes infortunés de Bizy. Un magistrat, doublé d'un chrétien, M. de Miromesnil, put, grâce à la fermeté qu'il tenait de sa foi plus encore que de ses fonctions, porter au château le tragique message. Quelle scène navrante ! Assurément, le duc de Penthièvre fût mort de désespoir si les âmes qui ont mis leur appui en Dieu étaient accessibles au désespoir.

Cependant le saint personnage n'était pas au bout de ses épreuves : il lui restait à apprendre l'exécution de Louis XVI. Cette fois, il ne se releva pas de ce coup. Après avoir langui quelques semaines, il expira, le 4 mars 1793. Il mourait les bras enlacés à sa fille et, sur les lèvres, le nom de son roi.

La duchesse de Bourbon était demeurée très attachée à l'épouse de son frère, quoiqu'ils ne vécussent plus ensemble :

elle accourut à Bizy. Dans le dessein de consoler la duchesse d'Orléans, elle s'était munie de deux livres de piété qu'elle avait composés et fait imprimer à ses frais. L'abbé Lambert, aumônier du duc de Penthièvre, raconte en ses souvenirs que la duchesse d'Orléans (elle savait sans doute à quoi s'en tenir sur les singularités religieuses de sa belle-sœur) lui donna à examiner, les volumes apportés par celle-ci. Il y trouva des erreurs d'un genre tout à fait nouveau et crut devoir en faire un relevé pour montrer ce qu'elles avaient de contraire à la foi. Le scrupuleux prêtre, en publiant son travail, eut la satisfaction d'obtenir qu'une censure fût rendue contre les deux ouvrages de M[me] de Bourbon, censure très bien faite, dit-il, parfaitement en mesure avec les circonstances et dans laquelle la Sorbonne se surpassa. La citoyenne Vérité était au-dessus de ces mécomptes. Quelle importance eût-elle attachée aux décisions des théologiens? Ils ne pouvaient qu'interpréter les sentiments de Rome, tandis qu'elle avait, auprès d'elle, pour lui enseigner ce qu'il fallait croire, un théosophe en communication directe avec Dieu!

Sa visite de condoléance terminée, la duchesse de Bourbon, laissant à Bizy la duchesse d'Orléans, regagna Petitbourg. Elle se flattait de ne pas y attirer l'attention des agents de la Terreur. Etre oublié, c'était alors l'unique espoir des gens de bien. Mais une terrible séance de la Convention vint l'arracher à sa quiétude. On avait appris, au matin du 4 avril 1793, la défection de Dumouriez. Cette nouvelle provoquait aussitôt une colère, une indignation d'autant plus vives chez les représentants du peuple que leur enthousiasme avait été plus grand naguère pour le vainqueur de Valmy et de Jemmapes. Si le jeune Louis-Philippe d'Orléans, aide de camp du général, a franchi la frontière avec lui, c'est, disent-ils, que son père a provoqué cette double trahison. Barbaroux s'élance à la tribune, clame qu'il faut arrêter, sur l'heure, Egalité et tous ses parents. Le duc d'Orléans essaye de parler, de se justifier : des huées et des vociférations couvrent sa voix. Au milieu de la tempête, Boyer-Fonfrède

surgit, à son tour, à la tribune et appuie la motion de son collègue de toute la fougue de son éloquence. Sans plus tarder, la Convention décrète que tous les membres de la famille d'Orléans seront emprisonnés comme otages.

Cette famille, indépendamment du duc et de la duchesse d'Orléans et de leur sœur et belle-sœur la duchesse de Bourbon, se composait de leurs trois fils : Louis-Philippe, duc de Chartres, Antoine-Philippe, duc de Montpensier, Alphonse-Léodgard, comte de Beaujolais, et de leur fille Louise-Marie-Adélaïde-Eugène, appelée Mlle d'Orléans. Le duc de Chartres, le duc de Montpensier et le comte de Beaujolais étaient à la fleur de l'âge : le duc de Chartres étant né, le 6 octobre 1772, le duc de Montpensier, le 3 juillet 1775, et le comte de Beaujolais, le 7 octobre 1779. Quant à Mlle d Orléans, il lui fallait encore attendre quatre mois et vingt et un jours pour arriver seulement à sa seizième année.

La haine politique se réjouit de pouvoir englober, dans les arrestations qu'elle provoquait, Louis-François-Joseph de Bourbon, prince de Conti. Son père n'avait-il pas eu pour sœur la mère d'Egalité ?

Le prince de Conti, très faible, très pusillanime et d'une nullité absolue, si l'on en croit ses contemporains, se figurait être au mieux avec la Révolution. Il lui avait donné, pensait-il, des gages indiscutables, en laissant la princesse de Conti, sa femme, émigrer seule, en suivant assidûment les réunions de son district et en offrant des prises de tabac aux sans-culottes qu'il y rencontrait. Ce fut donc avec une surprise effarée et un cruel désenchantement qu'il se vit conduire à l'Abbaye, le 7 avril, trois jours après la motion de Barbaroux et de Fonfrède. On y traînait, en même temps, Philippe-Egalité.

D'autre part, la Convention faisait enlever du Palais-Royal le petit comte de Beaujolais, au moment où il prenait une leçon d'histoire. Il dut penser, le pauvre enfant, que ceux qui liraient l'histoire après lui y trouveraient une iniquité de plus.

Grâce aux promptes et persuasives démarches de ses

hommes d'affaires, la duchesse d'Orléans obtint la permission de rester provisoirement en sa retraite de Bizy. On ne pouvait rien contre le duc de Chartres, sorti de France avec Dumouriez, ni contre Mlle d'Orléans, que Mme de Genlis faisait voyager à l'étranger. Mais on se dédommagea sur le duc de Montpensier : sous-lieutenant au 14me régiment de dragons, dès l'année 1791, il avait accompagné, en qualité d'aide de camp, le duc de Chartres, son frère, au combat de Valmy. Kellerman s'était plu à rendre hommage à sa valeur, le citant à l'ordre du jour et disant que son extrême jeunesse avait rendu le sang-froid aux troupes, à l'un des feux les plus soutenus qu'on pût voir. Le duc de Montpensier n'avait point cessé de servir avec distinction. Il était, pour le moment, attaché à l'état-major de l'armée des Alpes. Tous ces titres ne lui servirent de rien. Un courrier fut dépêché à Nice pour qu'on l'apprehendât immédiatement au corps.

Entre-temps, la duchesse de Bourbon est amenée, sous bonne escorte, de Petitbourg, où Saint-Martin et la comtesse Julie de Sérent obtiennent seuls l'autorisation de séjourner. La princesse est incarcérée à la Force : on lui fait traverser cette cour où, quelques mois auparavant, Mme de Lamballe a été décapitée. Elle y trouve peut-être encore la trace de son sang.

Conformément aux dispositions prescrites à l'égard des suspects, on appose les scellés à l'Elysée, dans les appartements dont la duchesse de Bourbon s'est réservé la disposition, en louant son palais à Hovyn. La garde en est confiée au citoyen Guillaume Laurion, à raison de trois francs par jour.

La Convention avait chargé son comité de Salut public de fixer le lieu où seraient détenus les Bourbon. La question est fort discutée. A ceux qui parlent de Vincennes ou de Chambord, on objecte la trop grande proximité de Paris. Barbaroux et ses collègues des Bouches-du-Rhône insistent pour que Marseille ait la garde de Philippe-Egalité. Fonfrède et les Girondins préféreraient que cette mission échût à

Bordeaux. Marseille l'emporte par la raison qu'il n'y a guère à la Montagne que deux députés de la Gironde, tandis qu'il y en a sept des Bouches-du-Rhône.

Le 11 avril, les prisonniers sont mis en route les : journaux annoncent, par une note brève, que Philippe-Egalité et son troisième fils, ainsi que la citoyenne Bourbon, sa sœur, et le ci-devant prince de Conti, ont quitté Paris pour se rendre à Marseille, en conformité du décret de la Convention ; que la citoyenne Egalité, toujours malade, n'avait pu les suivre.

Le voyage se traîne péniblement : à l'insuffisance des relais, à la malpropreté des logis, à l'écœurement de la nourriture, vient s'ajouter l'humiliation d'une escorte de gendarmes qui soulève les invectives et les quolibets. Le prince de Conti se lamente, tout haut, tandis que, tout bas, la duchesse de Bourbon prie ; le comte de Beaujolais sommeille, épuisé de fatigue ; le duc d'Orléans siffle ! La petite caravane ne parvient à destination qu'après un mois de tribulations. Tout de suite, on la conduit au fort de Notre-Dame-de-la-Garde. Elle y a été précédée, de quelques heures seulement, par le duc de Montpensier.

Le jeune prince a raconté, avec émotion, l'arrivée de son père, de son frère Beaujolais, de sa tante de Bourbon et de son oncle, à la mode de Bretagne, le prince de Conti. Des officiers de gendarmerie, des commissaires, des municipaux, des administrateurs, emplissaient la salle où ils se trouvaient réunis, gênant leurs effusions, les empêchant de se communiquer tout ce qu'ils étaient si impatients de s'apprendre.

La duchesse de Bourbon et le prince de Conti, à bout de forces, demandèrent qu'on voulût bien les mener à leurs chambres. En raison « du sexe et de l'âge », on leur permit de choisir parmi les pièces disponibles. Une de celles qui restaient vacantes contenait deux lits : on l'attribua au duc d'Orléans et au comte de Beaujolais, quoiqu'elle fût extrêmement petite. Le duc de Montpensier en reçut une qui était plus exiguë encore. Il avait été autorisé à conserver son valet de chambre : Gamache était un de ces serviteurs admirables que les temps révolutionnaires ont produits. Encore

tout au souvenir des splendeurs du Palais-Royal et des maisons de plaisance où s'était écoulée l'enfance de son jeune maître, le brave garçon n'en revenait pas de le voir en si lamentable état. Au reste, il épousait ses infortunes au point de les croire siennes, ne cessant de répéter dans sa naïve abnégation. « Qu'avons-nous fait au ciel, mon cher Seigneur Dieu ! »

De nobles lamentations répondaient à ces gémissements; elles tombaient des lèvres du prince de Conti. Pour le prince de Conti, les plus futiles incidents étaient des sujets d'alarme, et les plus légers désagréments lui déchiraient le cœur. Sous le poids de ses épouvantes et de ses peines, il avait glissé à la décrépitude : il n'était cependant que sexagénaire; sa mise démodée ajoutait, d'ailleurs, à son air de vieillesse ; il en était resté aux modes de Louis XV. Lui aussi avait obtenu la faveur de garder auprès de lui le sieur Jacquelin, son valet de chambre. Et Jacquelin mêlait ses cris à ceux de son maître.

La duchesse de Bourbon continuait à voir en toutes choses la main de Dieu et se résignait à son sort, dévotement. Le duc d'Orléans ne s'avisait pas de chercher des consolations dans ses sentiments religieux. Aussi bien, fort de son habituel optimisme, il n'en éprouvait pas le besoin; il gardait sa belle assurance. Toujours soucieux de popularité, il déployait ses grâces pour plaire à ses gardiens : il usait, envers eux, d'autant de coquetterie qu'il en avait mis, naguère, à séduire ses collègues, sur les bancs de la Convention.

Le duc de Montpensier et le comte de Beaujolais, heureux d'être réunis, retournaient à l'insouciance de leur âge. Ils se livraient à de joyeuses parties de boules, pendant que leurs parents faisaient, sur les glacis du fort, une courte mais délassante promenade.

Ces innocents plaisirs ne se prolongèrent point. Au bout de quelques jours, défense fut faite aux divers membres de la famille d'Orléans de communiquer entre eux. Le duc de Montpensier, séparé de son père et de son frère, ne les put

revoir qu'aux heures des repas : on leur permettait de s'asseoir à la même table, mais en présence d'un groupe de municipaux et d'administrateurs de la prison qui les épiaient, les surveillaient, et dont l'insolence assaisonnait d'amertume leur maigre ordinaire.

Bientôt les prisonniers furent soumis à de longs interrogatoires; il en résulta, pour eux, un nouveau danger; car une parole imprudente, un mouvement de révolte suffisaient à provoquer un arrêt de mort.

La duchesse de Bourbon, convoquée la première sur la sellette, s'y montra digne et calme. Elle ne se fût pas autrement comportée au prône de la paroisse de Petitbourg, assise en son banc seigneurial. Du reste, la physionomie et le langage des singuliers magistrats qui la questionnaient, loin de l'intimider, lui causaient intérieurement quelque gaîté.

Vers le 20 mai, le duc d'Orléans fut emmené, seul, au fort Saint-Jean ; ses deux fils, laissés momentanément ensemble, se livraient à de poignantes conjectures sur les causes de son éloignement. Ils furent bien heureux d'apprendre, à la fin du même mois, qu'ils allaient être également transférés à ce fort, avec la duchesse de Bourbon et le prince de Conti. Un bataillon de cinq cents hommes vint chercher les prisonniers : on les plaça au milieu de cette soldatesque ; chacun d'eux était, en outre, flanqué, à sa droite et à sa gauche, d'un municipal qui lui tenait fortement le bras. Sous un soleil de plomb, et à travers une foule énorme qui vomissait l'outrage, le trajet se prolongea deux mortelles heures. Enfin le fort fut atteint. Dans les circonstances présentes, il n'était plus une geôle, mais un refuge. Des logements passables, quoique peu vastes, y avaient été préparés à l'intention de la duchesse de Bourbon et du prince de Conti. Par contre, le duc d'Orléans, le duc de Montpensier et le comte de Beaujolais furent enfermés dans une tour, noire et infecte. Le bon Gamache, en y entrant, resta pétrifié : « Quoi, c'est ici ! » répétait-il. On eût dit que sa stupeur ne trouvait pas de mots pour se traduire. Aux yeux des patriotes, en revanche,

Egalité devait s'estimer heureux qu'on ne lui fît point subir un traitement plus rigoureux.

Un ecclésiastique de la ville, le curé de Saint-Laurent, qui avait coutume de porter des consolations aux tristes hôtes des prisons, fut autorisé à étendre son charitable ministère à la duchesse de Bourbon. La princesse tenait de son obligeance quelques journaux. C'est en lisant une de ces feuilles qu'elle eut brusquement connaissance du décret de la Convention qui mettait son frère en jugement. Le comte de Beaujolais la surprit au moment où elle était toute à l'émotion de cette nouvelle. Il obtint, à force d'instances, qu'elle la lui communiquât. Le jeune prince n'hésita pas à en informer son père. Le duc d'Orléans ne fut pas le moins du monde troublé de la décision prise à son égard ; il déclara à ses fils que, loin de l'inquiéter, elle était faite pour le réjouir, qu'elle lui fournirait les moyens de se disculper des accusations portées contre lui, par ses ennemis, et qu'ainsi il serait rendu à la liberté. Le duc de Montpensier dit que son père s'achemina plein de la même confiance vers Paris : il l'avait supplié d'emmener le fidèle Gamache. Sa piété filiale ne voulait point que le duc d'Orléans fût exposé à manquer de soins au milieu de la brutale escorte qui l'accompagnait. Elle s'efforce, d'ailleurs, de rendre hommage à ses vertus ! Philippe-Egalité, aux yeux du jeune prince (oh ! combien tendre et innocent) n'avait ni ambition ni désir de vengeance, il était doué des qualités les plus solides et les plus aimables ; il manquait seulement de cette fermeté qui fait qu'on agit en ne prenant conseil que de soi-même, et il accordait sa confiance avec trop de facilité.

Le duc d'Orléans quitta Marseille huit jours après la promulgation du décret qui était censé lui assurer des juges et qui ne lui suscitait que des bourreaux.

Ses fils furent longtemps privés de ses nouvelles ; ils s'en désolaient, lorsqu'un soir ils reçurent la visite d'un garde de ville, qui n'avait jamais pénétré chez eux ; cet inconnu leur annonça, d'une voix sinistre, que la citoyenne Bourbon avait obtenu la permission de venir passer une heure avec

eux. Ils se demandèrent, avec angoisse, quel pouvait être l'objet de l'insolite démarche dont on les informait sur ce ton lugubre.

Dans leur cachot, qui restait plein de ténèbres, même quand les murs étaient baignés au dehors par les splendeurs du soleil méditerranéen, la duchesse arriva le lendemain vers midi : « Mes pauvres enfants, leur dit-elle, après les avoir regardés quelques instants de l'air de la plus vive compassion, mes pauvres enfants, j'espère que vous êtes préparés à recevoir la pénible commission dont il faut que je m'acquitte envers vous. » — « Non, ma tante, répondirent-ils, nous ne sommes préparés à rien, nous ne savons rien ». — « Il est impossible, reprit la duchesse, que vous ne vous doutiez pas du terrible malheur que la religion seule peut vous aider à supporter courageusement. Il faut enfin cesser de vous abuser : lisez d'abord cette lettre que votre mère vous écrit et qu'on vient de me remettre pour vous. » Alors la duchesse de Bourbon tendit à ses neveux une feuille de papier où, d'une écriture presque méconnaissable, tant les caractères en étaient défigurés, la duchesse d'Orléans avait tracé ces seuls mots : « Vivez, malheureux enfants, pour votre si malheureuse mère ! »

Effarés et fondant en larmes, les jeunes gens s'écrièrent : « Ma tante, de grâce, expliquez-vous ! Qu'est devenu notre père ? » — « Votre père n'est plus, murmura la duchesse : il a été condamné à mort et exécuté ! » — « Ah ! les exécrables monstres », rugit le duc de Montpensier, et, n'en pouvant dire davantage, étouffé par son indignation, il tomba évanoui. Le comte de Beaujolais avait aussi perdu connaissance. Les infortunés ne revinrent à eux que pour se débattre dans des convulsions affreuses, pousser des cris, des hurlements, appeler la vengeance du ciel sur les assassins de leur père.

La duchesse de Bourbon, impuissante en ses exhortations, prit le parti de se retirer.

Un peu revenus au calme, le duc de Montpensier et le comte de Beaujolais adressèrent au gouvernement une protestation contre l'inique sentence qui les avait faits orphe-

lins. Ils se plaignirent en même temps de la dureté du sort dont ils continuaient à être l'objet. On leur répondit ironiquement par la notification d'un arrêt portant que tous les membres de la famille Bourbon, détenus au fort Saint-Jean, seraient enfermés ensemble dans la tour de ce fort, sans aucune distinction de traitement.

Le prince de Conti eut donc la douleur d'échanger le petit réduit, assez propre, qu'il avait occupé jusque-là, et que Jacquelin, son valet de chambre, avait ingénieusement aménagé pour ses besoins, contre le nauséabond séjour, où le duc de Montpensier et le comte de Beaujolais végétaient depuis plusieurs mois. Enveloppé d'une douillette de damas cramoisi à grands ramages, un bonnet de nuit à rubans sur la tête, il s'y tapit en gémissant, pareil à un oiseau d'espèce rare, obligé de vivre dans un nid de hiboux.

La duchesse de Bourbon allait être conduite aussi dans l'affreuse tour, lorsqu'un sursis, accordé à ses pleurs, lui permit d'en rester provisoirement éloignée, à condition, toutefois, qu'elle renonçât à se promener dans le fort, comme elle faisait auparavant.

Si la princesse fut vivement impressionnée de la mort d'un frère qu'elle avait beaucoup aimé, consulté et imité, tant qu'il avait été de ce monde, elle montra, ce semble, une incroyable précipitation à saisir de ses propres affaires l'assemblée qui venait de lui enlever odieusement l'objet de cette affection.

Philippe-Egalité avait été envoyé à la guillotine par la Convention, le 6 novembre 1793. Douze jours ne s'étaient pas encore écoulés, que sa sœur recourait en solliciteuse à la Convention. Dans une supplique, où pas un mot ne trahissait son deuil et où les formules de respect et d'humilité se déroulaient en d'onctueuses périodes, la duchesse de Bourbon priait le gouvernement de vouloir bien consentir à l'abandon qu'elle faisait de tous ses biens à la Nation, avec l'espoir qu'on les pourrait spécialement attribuer aux veuves et aux orphelins des défenseurs de la Patrie. Pour prix de cette cession, elle demandait simplement qu'on lui rendît la liberté

et qu'on lui laissât de quoi vivre, après qu'elle aurait acquitté ses dettes et indemnisé le dévouement de ses serviteurs.

Un minutieux état de la fortune de la princesse était annexé à sa requête. Son hôtel de l'Elysée-Bourbon y était estimé onze cent mille francs, d'après l'évaluation établie, au moment où Louis XVI s'en était rendu acquéreur des mains de M. de Beaujon; son château de Petitboug et les terres adjacentes y figuraient pour douze cent mille francs. Venait ensuite le détail de ses valeurs mobilières : cinq cent mille livres de rente, inscrites sur le Grand Livre et sur la ville de Paris, cent mille livres de rente, placées sur divers particuliers et provenant de ses épargnes ; cinquante mille livres, touchées annuellement, en qualité de princesse du sang, sur la cassette du roi, mais portées seulement pour mémoire ; enfin une créance hypothécaire de deux millions cinq cent mille francs sur le duc de Bourbon, créance résultant du prêt qu'elle avait consenti à son mari, à l'occasion de l'achat du domaine de Nointel et dont le transfert devait lui être fait au moment des événements de 89.

En même temps que cette énumération, le citoyen Mollerat, chargé d'affaires de la requérante, produisait une pièce relatant les conditions dans lesquelles s'était accomplie la séparation du duc et de la duchesse de Bourbon ; la garde de l'enfant laissée au père qui, seul, avait pourvu aux dépenses relatives à son entretien et à son éducation ; le rejet des prétentions de la mère qui avait demandé à voir cet enfant, tant qu'elle le voudrait, et qui n'y avait été autorisée, sauf le cas de maladie, qu'une fois la semaine. — Ces divers renseignements avaient pour but de « prouver que la citoyenne Bourbon n'avait pu influencer la conduite de son fils ni l'empêcher, et que, dès lors, le décret concernant les pères et les mères d'émigrés ne pouvait lui être appliqué. »

La prisonnière s'imaginait que sa démarche soulèverait un grand enthousiasme. Elle se trompait. La Convention n'avait que faire de ses offres, puisqu'elle détenait, d'ores et déjà, ses biens et n'était pas assez scrupuleuse pour reconnaître que cela était contre le droit. Reportons-nous au

Moniteur : il se borne, dans son compte rendu de la séance du 28 brumaire an II, à parler comme il suit de l'incident.

« L'agent de la citoyenne Bourbon fait passer une lettre de cette citoyenne qui contient l'état de ses biens, montant à onze millions. Le sort de ses créanciers et de ses serviteurs assuré, elle ne se réserve, sur le surplus, que ce qui est nécessaire à ses besoins, et demande que le reste soit distribué, par les représentants du peuple, aux veuves et orphelins des défenseurs de la Patrie. Elle demande, en outre, qu'il lui soit permis de se retirer dans tel lieu de la République qu'elle voudra choisir, avec quelques amis, qu'elle a depuis la Révolution, et dont le patriotisme est aussi pur que le sien.

Cette lettre est renvoyée aux Comités des Finances et de Salut public. »

L'examen de la pétition se prolongera tant et si bien, au sein des comités susdits, qu'il n'y sera point fait de réponse. Dans l'intervalle, l'Elysée sera vendu à M[lle] Hovyn : elle continue, après son père, l'entreprise des fêtes publiques de Paris.

Humiliant en ses termes, inutile en ses résultats, l'appel adressé à la Convention par la duchesse de Bourbon ouvre la série des peu dignes requêtes qu'elle ne cessa de faire parvenir, durant vingt ans, aux gouvernements successifs de la France, à l'effet d'obtenir l'amélioration de son sort. Elle se déclarait foncièrement chrétienne. Elle répétait sans cesse qu'elle s'était mise absolument entre les mains de Dieu.

N'était-ce donc pas à Dieu, à Dieu seul, qu'elle eût dû demander la fin de ses malheurs ? Mais il semble que ses bons sentiments, que sa grande charité l'aient de moins en moins préservée des atteintes de l'égoïsme, ce sournois envahisseur des âmes solitaires. Sevrée des affections de la famille, n'ayant plus de père, d'époux, de fils à aimer, elle s'aima. Elle s'aima dans ses amis, dont les flatteries lui furent douces ; elle s'aima dans les pauvres et dans les malades, dont les bénédictions la remplissaient d'un pieux émoi ;

elle n'aima plus qu'elle-même, peut-être, en croyant sincèrement se donner toute à tous.

Cependant la princesse continuait à gémir entre les murs épais du fort Saint-Jean. Il s'en fallut de bien peu qu'elle n'en sortît d'une manière imprévue, mais affreuse. Quelques jours, en effet, avant Thermidor, Vadier la dénonça à la Convention : l'ordre fut préparé de la mettre immédiatement au secret pour être, ensuite, traduite devant le tribunal révolutionnaire : c'était la mort. La chute de Robespierre préserva la princesse de l'échafaud. Nonobstant, elle demeura captive alors que les prisons, largement ouvertes, rendaient à la vie et à l'espérance tant d'infortunés, encore tout mouillés de la sueur froide de l'agonie.

Le nom de la duchesse de Bourbon était un obstacle à sa délivrance. Mais elle fut moins durement traitée : elle put reprendre ses promenades dans l'enceinte du fort, s'asseoir au soleil, sur le gazon, étoilé de pâquerettes, qui verdoyait au penchant des glacis ; elle put écouter la lointaine et chantante rumeur de la ville, aspirer les brises de la mer, suivre, d'un regard de mélancolie, le vol libre des mouettes et des goélands à travers l'espace bleu. Elle demanda si l'on verrait des inconvénients à ce qu'elle fît usage de sa boîte de couleurs. Ce désir n'ayant pas paru suspect, la princesse installa son chevalet en plein air. La cour du fort lui fournit le sujet d'un tableautin qui, avec d'autres œuvres d'elle, a figuré dans la galerie du Palais-Royal, au temps où son neveu, Louis-Philippe, habitait cette résidence comme duc d'Orléans.

A la première entrevue que la duchesse de Bourbon eut, après le renversement du système terroriste, avec le duc de Montpensier et le comte de Beaujolais, elle leur assura qu'elle avait été plus inquiète pour eux que pour elle-même, car, disait-elle, son sexe et le soin qu'elle avait toujours eu de ne se mêler de rien, l'eussent infailliblement sauvée. On peut juger, par là, de la ténacité de ses illusions. Les jeunes princes lui répondirent qu'ils étaient loin de penser comme elle. La duchesse n'en persista pas moins dans sa confiance

rétrospective. Ses neveux eurent le bon goût de ne plus la contredire.

Des jours, des semaines, des mois s'écoulèrent, sans apporter aucun changement à la triste vie de la duchesse de Bourbon. Enfin, le 29 avril 1795, la Convention, devenue moins farouche, décréta sa mise en liberté, en lui allouant, sur ses biens séquestrés, un revenu annuel de cent quatre-vingt mille francs. Le prince de Conti bénéficia de faveurs pareilles. Seuls, le duc de Montpensier et le comte de Beaujolais, pourtant si innocents, furent maintenus sous les verrous, comme des malfaiteurs dangereux. Ils ne purent faire la conduite à leurs parents que jusqu'au pont-levis du fort, et là ils n'eurent qu'un instant la radieuse vision du ciel élargi, inondant de ses clartés la campagne, la verdure, la mer, tout ce dont leur jeunesse avait faim. Durant une longue année, ils furent rejetés à leurs épreuves, à leurs souffrances, et même aux angoisses qu'ils avaient éprouvées aux pires jours de la Terreur. Une furie vengeresse vint égorger, jusque dans leur prison, les Jacobins vaincus. Elle frappait si aveuglément ses coups qu'ils eurent peur qu'elle ne reconnût plus ses victimes.

Comme l'enfant royal au Temple, mais plus heureux que lui, puisqu'ils moururent libres, les deux frères prirent, en leur abominable geôle, les germes de la maladie de langueur qui devait les enlever, si jeunes et si près l'un de l'autre.

La duchesse de Bourbon et le prince de Conti n'avaient pas été autorisés, en quittant Marseille, à se fixer où bon leur semblerait. On avait assigné, à chacun d'eux, une résidence distincte et assez éloignée de Paris. Ils y touchaient irrégulièrement, et parfois point du tout, les subsides qui leur avaient été promis.

Un ancien député, Audrein, voulut bien s'intéresser à eux. Le 4 pluviôse an IV, il adressa au Directoire la pétition suivante :

« La citoyenne Bourbon et le citoyen Conti, déjà épuisés par deux ans et demi de prison continuent de gémir dans les auberges, l'un à Autun, l'autre à Moulins, où ce genre de

vie, outre beaucoup d'autres désagréments, les force à des dépenses excessives, bien supérieures à tous leurs moyens.

« Ne serait-ce pas le cas, sauf à prononcer dans la suite définitivement sur leur fortune, de rendre commun à ces deux individus l'arrêté du 14 messidor donné par les comités du Gouvernement de la Convention, en faveur de la veuve d'Orléans? Ces trois individus sont également innocents et nullement à craindre pour la République, d'après les témoignages multiples consignés dans les arrêtés des Comités du Gouvernement.

« Je ne puis croire, citoyens Directeurs, que vous vouliez vous refuser à un acte de justice, commandé en quelque sorte par l'humanité même, et si propre à ajouter encore à l'idée favorable et glorieuse qu'aiment à se former de votre Gouvernement tous les bons citoyens. »

Le Directoire, sensible à la flatterie de l'ancien parlementaire, et plus satisfait, peut-être encore, de la rude manière dont il transformait les altesses sérénissimes de jadis en simples « individus », consentit à adoucir ses rigueurs.

Revenue de Moulins, la duchesse de Bourbon fut infiniment heureuse de vivre à Petitbourg. La prudente conduite des deux hôtes qu'elle y avait laissés en son absence, la comtesse Julie de Sérent et Saint-Martin, l'impression favorable, depuis longtemps, produite aux alentours par les opinions libérales du théosophe, avaient jusqu'alors préservé ce domaine des atteintes spoliatrices. La princesse ne s'en éloigna un instant que pour aller faire visite à Mme de Longuejouc, son autre amie des temps heureux.

La petite-fille de Mme Esmangart, en n'émigrant pas, avait pu sauver une partie de la fortune qu'elle avait hérité de son père, M. de Sainte-Luce, ancien payeur des rentes de l'Hôtel de Ville de Paris. Elle possédait à Meaux une très belle maison où elle s'était retirée : l'élite de la bourgeoisie de la ville commençait à y fréquenter assidûment. Les grâces athéniennes du Directoire faisaient, en effet, revivre peu à peu le goût des plaisirs élégants.

La duchesse de Bourbon se plut dans ce milieu aimable et

distingué : on y parlait le langage de la société dont elle avait été l'ornement et qu'elle croyait retrouver encore ; on y avait pour elle les mêmes égards et les mêmes respects. Ah ! que cela lui parut bon au sortir du vulgaire contact des geôliers, des gendarmes, des filles d'auberge et des postillons !

Mais ce ne fut qu'une courte halte offerte à sa malechance, une oasis, de fraîcheur et de grâce, rencontrée au milieu des steppes arides de l'adversité, et dont il lui fallut repartir vite pour continuer son dur voyage.

Le Directoire, inquiet du retour de faveur populaire qui avait fait triompher les royalistes, aux élections de l'an V, et du prestige de Barthélemy et de Pichegru, qui se faisaient leurs porte-voix dans les assemblées du Gouvernement, résolut de se débarrasser d'eux par la force. Il chargea, en conséquence, Augereau, d'exécuter le coup d'état connu sous le nom de *journée du 18 fructidor*. Tous les députés et tous les journalistes suspectés d'attachement à l'ancien régime, ayant été arrêtés et condamnés à la déportation, leurs ennemis exposèrent l'intérêt qu'il y avait à ne pas tolérer davantage, en France, le séjour des membres de l'ancienne famille royale, séjour considéré, à plusieurs reprises déjà, comme dangereux pour la sécurité de l'Etat.

Sur ces représentations, le Conseil des Cinq-Cents prit, au lendemain même du 18 fructidor, la résolution suivante :

« Les décrets des 1er août et 17 septembre 1793 et 21 prairial an V, qui ordonnent l'expulsion des Bourbons, y compris la veuve de Philippe-Joseph d'Orléans et la confiscation de leurs biens, seront exécutés, et il est dérogé à toute disposition contraire.

« Le Directoire exécutif est chargé de désigner le lieu de leur déportation et de leur assurer, sur le produit de leurs biens, les secours nécessaires à leur existence. »

Les dispositions, dont ce mandat imposait le règlement, sont concertées sur-le-champ. La duchesse d'Orléans, la duchesse de Bourbon et le prince de Conti seront exilés à Barcelone ; une pension de cent mille francs sera payée à la première, une pension de cinquante mille francs à chacun

des deux autres; on les autorisera à prendre, de leurs effets mobiliers, ce qui leur sera nécessaire, et à faire sortir avec eux, de France, les personnes qu'ils croiraient leur être utiles. Enfin on leur permettra de rester en route tout le temps que leur santé exigera.

Cependant, quelques jours s'écoulent entre la promulgation de la loi du 19 fructidor et l'expulsion des Bourbons. Le Directoire presse le Ministre de la police générale de hâter l'accomplissement des ordres qui ont pour but de débarrasser d'eux le territoire de la République.

« Si l'état de la santé de quelqu'un d'entre eux, écrit-il le 25 fructidor à ce fonctionnaire, ne lui permet pas les fatigues d'un voyage rapide, vous le ferez marcher à petites journées, mais, le Directoire vous le répète, il est indispensable que, dans ce jour, la loi ait commencé à recevoir son exécution, par le départ de ceux qu'elle concerne. »

Le 26 fructidor, le Ministre de la police générale adresse aux intéressés la circulaire suivante :

« En exécution de l'article 34 de la loi du 19 de ce mois, je vous préviens que les dispositions prises pour votre départ sont faites, et je vous invite, en conséquence, à vous tenir préparés à partir ce soir. Le Directoire exécutif a pris les mesures nécessaires pour que vous trouviez, dans votre voyage, tous les secours dont vous pourrez avoir besoin, et, en remplissant un devoir pénible, il vous donne au moins l'assurance que vous éprouverez, de la part de ses agents, les égards dus à votre situation. »

Une communication, portant la même date, prescrit au général Augereau de désigner immédiatement les officiers qui doivent accompagner les trois personnes de la famille de Bourbon.

Dans la nuit, à trois heures du matin (et comme la nouvelle en sera donnée le lendemain sans commentaires par *le Moniteur*), la ci-devant duchesse d'Orléans, la ci-devant duchesse de Bourbon et le ci-devant prince de Conti, quittent Paris. Chacun d'eux est dans sa voiture, avec son monde et un des agents du Gouvernement. D'autres voitures viennent

à la suite, emmenant de fidèles amis des deux princesses : ils ont résolu de ne pas se séparer de celles dont la bonté s'est si souvent étendue sur eux. Pour elles, ils abandonnent intérêts, famille, patrie : n'ont-ils pas à cœur de montrer qu'on s'honore autant par la reconnaissance que par les bienfaits?

Les compagnons de la duchesse d'Orléans sont particulièrement nombreux. Qui s'en étonnerait? Elle est de ces femmes qu'on ne peut approcher sans éprouver l'immuable séduction de leurs grâces et de leurs vertus.

Un respect attendri s'ajoute, d'ailleurs, à l'admiration qu'elle inspire. Veuve d'un époux qu'elle n'a jamais cessé d'aimer, en dépit de toutes les tristesses et de tous les dégoûts que lui causait sa conduite ; séparée des enfants qui faisaient sa gloire, ignorant jusqu'au sort des uns, pleurant la captivité des autres, elle porte le poids de ces deuils avec une dignité que les temps antiques n'ont point connue, car il eût fallu, pour qu'un pareil exemple s'offrît à eux, que l'âme d'Arthémise fût, en même temps, l'âme de Cornélie. Il semble qu'à gémir sur les siens cette noble femme oublie de gémir sur elle-même. Et qu'elle en aurait pourtant sujet!

La duchesse d'Orléans avait cru pouvoir rester indéfiniment à Bizy, où la vénération du peuple lui paraissait une suffisante sauvegarde. Mais, quelques mois après la mort du duc de Penthièvre, le 6 octobre 1793, le Gouvernement terroriste avait donné des ordres pour qu'on l'amenât dans les prisons de Paris. Un détachement de gendarmes devait s'assurer de sa personne. A la vue de cette troupe, les habitants de Vernon étaient accourus en masse devant le château : sur un ton rude (car tout autre façon de parler n'était plus de saison) ils avaient déclaré que, si la citoyenne Egalité était suspecte, ils sauraient bien la garder et, qu'en conséquence, ils ne souffriraient pas qu'on la fît sortir de chez elle. Ces braves gens avaient traîné à leur suite un certain nombre de canons, qui, pour n'être pas de gros calibre, n'en étaient pas moins propres à faire réfléchir les représentants de l'autorité ; ceux-ci s'étaient retirés prudemment,

mais des forces plus considérables s'étant présentées, la duchesse n'avait pas voulu qu'on tentât de leur résister.

Avec une seule femme de chambre, elle avait été enfermée au Luxembourg : le palais du comte de Provence était devenu une prison. Là, du moins, elle avait eu la consolation de partager la société de nobles captifs, tels que le maréchal et la maréchale de Mouchy, dont la chrétienne résignation eût été capable de relever son courage, s'il eût eu besoin d'être raffermi. Mais l'échafaud lui avait, tour à tour, enlevé ces précieux compagnons. Longtemps, elle s'était attendue à suivre leur destin.

Le 9 thermidor n'avait rien changé à sa situation; il semblait qu'on ne songeât pas plus à elle pour la délivrance que pour la mort. A cette époque, la princesse, sous le poids des privations et des inquiétudes, était tombée gravement malade. Un député, Voulland, ayant eu, par hasard, connaissance de son état, l'avait fait descendre chez le concierge du Luxembourg, portée à bras par quatre détenus : sa commisération voulait qu'elle y pût recevoir quelques soins. Il avait ensuite obtenu le transfert de la princesse dans une maison de santé, rue de Charonne. C'était une sorte d'hospice qui n'avait guère pour clientèle que de pauvres gens. La duchesse d'Orléans y avait passé trois années, de septembre 1794, à septembre 1797. Et, durant tout ce temps, elle était demeurée sans nouvelles de sa famille; elle n'avait entendu parler de ses autres parents que pour apprendre qu'ils avaient péri.

Dans l'intervalle, à l'automne de 1795, le comité de salut public avait, il est vrai, consenti à sa mise en liberté, mais son état valétudinaire ne lui avait pas permis de bénéficier de la mesure inespérée dont elle était l'objet.

Cette faveur était due à la compassion de deux autres représentants du peuple : Marec et Rouzet. Rouzet surtout avait mis à la solliciter une ardeur extrême. La princesse avait fait la connaissance de Rouzet dans la prison du Luxembourg, où il lui avait été présenté et recommandé comme conseil par le duc de Nivernais, son compagnon de

cellule. Les rigueurs révolutionnaires mêlaient et confondaient ainsi aristocrates et plébéiens.

S'il avait paru de circonstance d'incarcérer avec ces ci-devant, Rouzet, député de la Haute-Garonne à la Convention, c'est qu'après avoir, à la séance du 16 novembre 1792, déployé toute son énergie pour empêcher que Louis XVI ne fût traduit en jugement, il avait achevé de se compromettre par une protestation contre la journée du 13 mai.

Dès l'instant qu'il avait eu accès auprès de la duchesse d'Orléans, au Luxembourg, il avait été subjugué par son charme et lui avait voué un inaltérable dévouement.

Rappelé le 17 frimaire an III, à la Convention, avec les autres députés qui en avaient été rejetés à la suite des événements du 31 mai, Rouzet s'était empressé de prêter ses bons offices à la duchesse d'Orléans, songeant d'abord à sa personne, puis à sa fortune.

Membre influent du Conseil des Cinq-Cents, il avait, tout dernièrement, obtenu la promulgation d'un décret ordonnant la levée du séquestre apposé sur les biens de son auguste cliente. Et voilà que le 18 fructidor la dépouillait de nouveau. Ce n'était pas assez de cette confiscation, il fallait que la malheureuse princesse, si accablée, si chancelante, partît pour l'exil.

Se séparer de cet ami, qui était disposé à tout pour la suivre, mais que ses fonctions publiques enchaînaient à Paris ; ne plus pouvoir recourir à lui, en vue de sauver quelques épaves de ce patrimoine dont la sollicitude de Louis XIV avait si magnifiquement loti ses aïeux, débris qu'elle eût souhaité de recueillir, non pas pour elle, grand Dieu, mais pour ses enfants, réduits à gagner leur pain sur la terre étrangère ; c'était, assurément, le plus cuisant regret que la duchesse d'Orléans laissait derrière elle, en s'en allant, assise à côté d'un officier à la mine farouche, dans la lourde voiture, escortée de gendarmes, qui l'emportait à petit trot vers l'Espagne.

CHAPITRE XIII

Sur la route de Barcelonne. — Rencontre de Rouzet. — Son arrestation à Bellegarde. — Relation de voyage faite par la duchesse de Bourbon. — Michel Ruffin ou le *Bon Ange*. — Correspondance que la princesse entame avec lui. — Séjour à Barcelone. — La duchesse de Bourbon se fixe à Gratia et la duchesse d'Orléans à Soria. — Habitation et genre de vie des deux princesses. — Le comte de Folmon. — La famille Gros. — Saint-Martin retiré du monde. — Analyse des lettres de la duchesse de Bourbon et de Ruffin. — *Chimère* de la princesse en matière de Gouvernement. — Son ardent désir de rentrer en France.

Le Gouvernement ne s'est pas mis en frais pour les trois « individus » qu'il expulse du territoire de la République. Il les fait voyager dans de vieilles berlines dont les ressorts grincent et les roues chancellent ; les coussins en sont durs, les vitres mal closes. On y est serré, entassé avec un empilement de paquets sur les genoux. Le sabot usé des attelages trébuche ; le cuir moisi des harnais éclate. Les postillons, obligés de rajuster les traits à l'aide de ficelle, jurent et tempêtent, cependant qu'aux portières les chevaux de l'escorte s'impatientent, piaffent, soulèvent un nuage de poussière, où flottent d'écœurantes émanations de sueur et de crottin. Il faut se résigner à l'improvisation des repas et des couchers dans la solitude des auberges rustiques, ou le tumulte des tournebrides, fréquentés par les rouliers. Des attroupements se forment, quand le cortège s'arrête : des réflexions s'échangent bruyamment autour des exilés; l'irrévérence du rire et l'aigreur des lazzi accueillent leur

infortune. Ainsi ils arrivent, ainsi ils repartent. Mais on se tait pour écouter ce personnage étrange, porteur de vêtements surannés, l'air si vieux lui-même, qui, redressant sa taille et soulevant son tricorne au-dessus de sa tête poudrée, s'écrie d'une voix rentissante, chaque fois qu'il est sur le point de remonter en voiture : « Je déclare hautement, publiquement et ostensiblement qu'il n'y a qu'une force majeure qui puisse me faire sortir de France, et que c'est contre mon gré et contre le vœu de la loi qu'on m'en arrache. »

Le vieillard qui parle de la sorte est le prince de Conti. Il a adopté cette formule, en manière de protestation, et la répète, invariablement, dans tous les villages, dans tous les hameaux où ses compagnons et lui font étape.

A Uzerches, un des relais voisins de Cahors, la duchesse d'Orléans éprouve une grande surprise et une grande joie.

L'ami, le féal qu'elle pensait ne plus revoir, Rouzet, vient à elle, descendant d'un cabriolet. Elle n'en peut croire ses yeux. Comment se trouve-t-il là ? Où va-t-il? Est-ce le hasard qui a provoqué cette rencontre, ou son dévouement ? La princesse brûle de le savoir, mais il n'est pas possible de causer devant tous ces témoins ; d'ailleurs le signal du départ est donné. Heureusement, Rouzet se joint au cortège. Deux jours se passent sans amener le rapprochement désiré. N'y tenant plus, la duchesse d'Orléans demande qu'on veuille bien lui permettre de s'entretenir, dans sa berline, avec l'homme de confiance qui a, depuis plus de quatre ans, la gestion de toutes ses affaires : elle serait heureuse de profiter des derniers instants qu'elle a à passer en France pour conférer avec lui de ses intérêts. Les agents du Gouvernement s'empressent de donner suite au désir qui leur est exprimé. Ce n'est pas tant, il est vrai, pour être agréable à la princesse, que pour se faire apprécier du personnage qu'elle dit être son ami. Le citoyen Rouzet appartient, en effet, comme eux, au Gouvernement, et sa situation est autrement élevée que la leur; ils seraient bien malavisés de ne pas s'assurer quelques titres à la gratitude d'un membre du Conseil des Cinq-Cents.

Voilà donc la duchesse et son conseiller installés côte à côte et devisant à l'aise, car, pour leur éviter toute contrainte, l'officier de gendarmerie qui, depuis le commencement de la route, était dans la voiture, a provisoirement abandonné sa place, très aise de montrer, à cette occasion, qu'en dépit de sa mine rébarbative il avait des formes. Pendant les haltes, Rouzet se mêle aux autres membres de la caravane, il partage les repas pris en commun. A un moment donné, on constate son absence, mais elle n'étonne pas. Il a sans doute jugé convenable de se retirer à la dérobée pour ne pas offrir le spectacle de pénibles adieux. L'agitation qui marque le départ de chaque relais lui aura fourni le moyen de disparaître, comme il le voulait. Toujours discret, l'officier de gendarmerie s'abstient de retourner auprès de la duchesse d'Orléans, par respect pour son chagrin.

Le 17 vendémiaire, à la tombée de la nuit, on s'arrête, pour la dernière fois, à quelque distance de la frontière. Dominé par la haute et sombre forteresse de Bellegarde, le col de Perthus s'ouvre devant les déportés : c'est par cet étroit défilé qu'ils vont sortir de France. Le chef de l'escorte militaire, suivant les instructions qu'il a reçues, a informé de leur arrivée le commissaire du Directoire près l'administration centrale du département des Pyrénées-Orientales et l'a prié de faire constater leur transfèrement en Espagne. Des agents municipaux passent les voyageurs en revue, les interrogent, prennent leurs noms. Ils vont aux voitures, restées vides au bord de la route, et en examinent l'intérieur. Soudain s'élèvent des cris, des appels, des protestations. Tout au fond de la berline de la duchesse d'Orléans, un homme est caché sous une pile de manteaux. C'est peut-être un voleur? Eh! non : c'est le citoyen Rouzet, membre du Conseil des Cinq-Cents! Il avoue qu'il s'apprêtait à suivre la princesse dans son exil. Mais il n'a point de passeport, point de titre l'autorisant à quitter le territoire de la République : il n'est même pas en congé régulier. Son cas paraît si grave qu'on le conduit à la forteresse de Belle-

garde pour s'expliquer. Comme il n'en redescend pas, la duchesse d'Orléans gravit elle-même les pentes de la montagne, afin d'apprendre ce qui s'y fait. Elle est consternée, quand on lui dit que l'autorité militaire a résolu de garder le fugitif à sa disposition, jusqu'à ce que le Directoire ait envoyé des ordres. Elle supplie qu'on laisse son ami libre; on repousse ses instances, on se rit de ses larmes. Epuisée d'émotion, elle perd connaissance. Ses gens la rapportent inanimée à sa voiture, et le triste cortège se remet en marche.

Entre-temps, la duchesse de Bourbon avait aussi ses émotions, mais la douceur y tenait plus de place que l'amertume. Quoiqu'elle eût bientôt quarante-sept ans, elle demeurait sensible, et il ne lui déplaisait pas qu'on s'en aperçût. C'était aussi le cas des deux compagnes qu'elle avait désiré avoir dans sa berline : la comtesse Julie de Sérent et dame Victorine, sa femme de chambre. En effet, celle-là, qui avait pourtant passé la cinquantaine et était fort grasse et un peu rougeaude, n'avait pas complètement refoulé, dans son sein, ses aspirations désenchantées de vieille fille, et il restait à celle-ci, plus jeune, il est vrai, mais depuis longtemps mariée, le fond d'un trésor de tendresse qu'un bon époux et une dizaine d'enfants n'avaient pas suffi à utiliser.

Le récit que la duchesse de Bourbon a fait de son voyage permettra de juger des dispositions où elle et ses suivantes se trouvaient. Il est vraiment extraordinaire, ce récit, et dépasse tout ce qu'on a pu concevoir de l'imperturbable tranquillité d'âme que la princesse Bathilde gardait en face des événements les plus propres à l'affliger ; il montre, d'autre part, que les ardeurs de son imagination, loin de se refroidir, résistaient aux approches du cap hyperboréen de la cinquantaine, et qu'elle laissait, avec une certaine imprudence, le souffle délétère de la sensualité se mêler, chez elle, au pur encens des vertus mystiques.

La duchesse de Bourbon a néanmoins jugé que la relation dont il s'agit servirait d'excellente préface aux deux

volumes où elle a réuni plus tard la correspondance qu'elle a entretenue avec le personnage placé en vedette dans ce préliminaire : M. Ruffin, l'officier désigné par le général Augereau pour la conduire à la frontière. Nous allons donner l'intitulé et les principaux fragments du morceau, en faisant tout d'abord observer que les « deux matrones » sont la duchesse de Bourbon et Mme de Sérent.

Voyage tragique et tendrement burlesque
pour servir d'introduction

« Dans ces temps de désastres où toutes les conditions étaient confondues, les fortunes renversées, les lois mutilées, en un mot, dans ce bouleversement général, existaient deux matrones qui furent banies de leur pays, pour je ne sais quelles raisons politiques, et qui, par suite, furent forcées de faire un voyage que je vais essayer d'écrire.

« Ainsi donc, je les prends au moment de leur départ, déjà placées dans le fond d'une grande voiture, comble de paquets et si mauvaise que les roues étaient liées avec des cordes pour les empêcher, s'il était possible, de casser, avant la première poste.

« Une femme de chambre était sur le devant de la voiture et, à côté d'elle, celui qui avait été nommé par le Gouvernement pour conduire cette carrossée au-delà des frontières. On apportait sans cesse de nouveaux paquets, que l'on empilait, empilait les uns sur les autres, derrière et devant la voiture, de manière que l'on ne pouvait avoir aucun mouvement de libre. On cessa enfin, quand on vit qu'il n'était plus possible d'y rien faire rentrer : mais ce fut au grand regret des trois dames qui se virent forcées de renoncer à une petite boîte dont elles prévoyaient avoir grand besoin dans une route qui paraissait devoir être très échauffante.

« Il était nuit, de sorte que l'on ne se voyait mutuellement qu'à la lueur d'une chandelle, presque éteinte, que l'on tenait, dans la cour, pour faciliter le transport des paquets. Après bien des adieux déchirants, de la part de

nos bonnes dames, à tous leurs amis et domestiques, les voitures (car il y en avait plusieurs, qui partaient au même instant) se mirent en marche, et nos pauvres matrones, les yeux rougis de larmes, se virent arrachées, avec la plus vive douleur, de leur malheureux pays, ainsi que des bras de leurs plus chères amies.

« Enfin les voilà parties. Le silence fut observé longtemps et n'était interrompu que par des soupirs et des larmes. Leur conducteur ne proférait pas une seule parole et se tenait dans un coin, sans oser remuer ni pied ni patte; mais, lorsque la petite pointe du jour vint éclairer les objets, les bonnes dames s'aperçurent (non sans quelque satisfaction) que c'était un jeune homme à blonde chevelure et dont les yeux bleus étaient pleins de douceur. Lorsqu'ils se furent attentivement fixés sur nos trois matrones (car je veux bien appeler ainsi la femme de chambre, quoique de quelques années plus jeune que les maîtresses, puisqu'elle avait passé la quarantaine et était mère de huit ou dix enfants), lorsque, dis-je, elles eurent jugé ou peut-être senti (c'est ce que je ne puis raisonnablement affirmer) que ce jeune homme n'était pas du genre sanguinaire qui ne respire que meurtre et carnage, elles commencèrent à lui faire quelques politesses.

« N'êtes-vous pas bien gêné par tous ces paquets ? lui dit la moins âgée des deux dames : on pourrait peut-être les arranger différemment.

« N'y faites pas attention, je vous prie, répondit le jeune homme, avec une inclination de tête, je suis parfaitement bien...

« Arrivés à l'auberge, lorsque chacun fut retiré chez soi, nos bonnes dames, logées dans la même chambre, s'entretinrent quelque temps du malheur de leur destinée et, après l'avoir déplorée, chacune à sa manière, la conversation tomba tout naturellement sur le jeune homme qui les accompagnait. La plus âgée, qui était fille (j'ose même croire vierge), dont le teint animé et l'embonpoint donnaient à penser qu'une surabondance de vie ne laissait pas tout à

fait la nature muette en elle, dit à l'autre : « Je crois que ce n'est qu'une petite bête que nous avons là, avec nous, car il ne dit pas un mot. » L'autre plus pénétrante, peut-être plus attentive à épier les mouvements de ses semblables, répliqua : « Moi, je ne pense pas de même, et je lui crois de l'esprit, précisément parce qu'il n'a pas parlé. » Ce qui fut approuvé d'un signe de tête par la femme de chambre.

« Il est bon de donner une légère idée de cette seconde dame, comme j'ai fait de sa compagne. Petite et maigre, celle-ci n'offrait en apparence rien de séduisant, si ce n'est de jolis yeux bruns et une physionomie qui exprimait beaucoup. En la voyant, on pouvait la croire susceptible de ressentir encore une fois les feux de la jeunesse se ranimer en elle, malgré de longs malheurs et une dévotion sincère, qu'on disait tenir un peu de l'exaltation de sa tête, et de son cœur qui n'avait jamais été complètement satisfait dans l'amour conjugal. Je ne parle que de celui-là; taisons-nous sur le reste. Elle était sage alors. Cela me suffit, et je méprise les caquets.

« Il ne me reste plus qu'à faire le portrait de la petite femme de chambre qui avait appuyé l'opinion de sa maîtresse, lorsqu'elle avait dit que le jeune homme n'était pas bête. Cette femme, ayant été charmante dans sa jeunesse, il lui restait encore des traits d'une grande finesse, une petite taille et des bras ronds, capables d'occuper un cœur affamé de plaisirs. Qu'on juge, à présent, de la figure que devait faire un jeune homme de vingt ans entre trois femmes, durant un mois, et obligé de contenir tous ses mouvements dans une juste décence. »

Ces peintures charnelles, encadrées de propos badins et de détails grivois, n'ont-elles pas lieu de surprendre sous la plume d'une personne que la jeunesse a quittée, mais non l'infortune, et qui, naguère, prétendait avoir fait du spiritualisme pur la règle de sa vie ? On se serait volontiers imaginé qu'à la vue du sympathique officier qui avait mission de l'accompagner, moins en surveillant qu'en protecteur, la duchesse de Bourbon aurait pensé à son fils, à son

fils, lui aussi, revêtu de l'uniforme, mais à l'ombre des drapeaux de l'étranger; on aurait cru que cette comparaison mélancolique aurait été de nature à rendre ses préoccupations silencieuses. Au contraire, la princesse Bathilde n'est frappée que de la blonde chevelure et des yeux bleus du bel inconnu. Elle s'entretient de lui, dans sa misérable chambre de proscrite, comme une merveilleuse parlerait, dans son boudoir musqué, d'un joli militaire qu'elle a vu lui sourire à la lueur des reverbères du Palais-Royal : débutant qui n'en est encore qu'aux œillades, mais dont, à la prochaine rencontre, la langue, pour sûr, se déliera. Mlle Lange ne s'exprimerait pas autrement que la mère du duc d'Enghien.

Cependant « nos trois voyageuses, bien fatiguées », se couchent, non sans avoir fait « leur prière du soir ». La princesse ne dit pas combien de temps elles passèrent à leur examen de conscience. Elle ne songe qu'à raconter la journée du lendemain.

« Nos bonnes dames étant un peu moins accablées que la veille dans leurs tristes réflexions, et le jeune homme ayant pris plus de confiance, la conversation devint aussi plus intéressante, et cela lui donna l'occasion de développer du savoir et de l'esprit naturel. On se livra, par degrés, à montrer de part et d'autre ce que l'on était et ce que l'on pensait. L'on fit même quelques plaisanteries qui prouvèrent au bon jeune homme qu'il n'était point avec des hérissons en fait de vertu, mais qu'on en possédait une qui, tenant au fond plus qu'aux formes, ne devait effaroucher que le vice. »

Les formes, certes, on ne s'en préoccupait guère! En effet, la princesse dit à propos de la plus jeune des deux dames (qui n'est autre qu'elle-même) :

... « Ayant un côté de prédilection, elle demanda à la plus âgée de vouloir bien la laisser mettre à droite. Elle conserva cette place toute la route, de sorte que ses jambes se trouvèrent toujours entre celles du jeune conducteur qui, ne montant que le dernier, se plaçait de nécessité en face d'elle. »

A l'aveu de cette situation peu convenable, et qui eût

arraché à une Anglaise un *Schoking!* effaré, la voyageuse ajoute :

« Il est à remarquer que chaque jour les paquets prenant plus de place ou se dérangeant par les cahots, l'on se retrouvait plus rapproché les uns des autres, car il faut tout attribuer au hasard... Le fait est que, fatigué d'une si longue contrainte, le jeune homme, de temps en temps, étendait tantôt une jambe, tantôt un bras et que, dans les attouchements légers qui se faisaient en passant, et souvent aussi par hasard, la pâleur décolorait ses joues de roses, ce qui prouvait assez que les quarante-cinq ou cinquante années n'étaient point un obstacle pour faire éprouver, à vingt ans, de vives sensations. Dans ces instants, sa tête se penchait dans le coin de la voiture, il fermait les yeux et les rouvrait de temps en temps, en les fixant, avec une expression charmante, sur celle qui l'avait fait pâlir. Il était peut-être difficile alors à nos saintes matrones, quand leurs yeux rencontraient, par hasard, les siens, de retenir leur philosophie chrétienne dans toute sa rigidité; mais il ne m'appartient point de pénétrer dans l'asile secret des cœurs. »

Néanmoins, quoiqu'on ait pris « plus de connaissance les uns des autres » qu'on commence « à jouir d'être ensemble », « à se rechercher dans les auberges », qu'on fasse durant les haltes « quelques promenades dans la campagne ou sur les montagnes, et toujours accompagné du fidèle conducteur », « très gai, très naïf et même enfant », les bonnes dames s'évertuent à ne le traiter qu' « en enfant » et « avec la retenue que son âge exigeait, contraignant la douce familiarité dont, sans cela, elles eussent peut-être été tentées d'user avec lui ».

... « Tout était décent, dans cette carrossée, seulement la chaleur de la voiture, ou l'époque de l'âge dans lequel se trouvaient nos dames, leur faisait souvent monter le feu au visage, principalement à celle qui était la plus grasse. Quant à l'autre, d'un caractère naturellement plus ouvert et plus communicatif, elle se livrait davantage à la conversation et, toujours occupée d'attirer des âmes à Dieu, elle entrait

quelquefois dans de longues dissertations avec notre jeune homme sur les choses spirituelles, en tournant au solide les discours les plus futiles et leur donnant un tour de gaieté qui en écartait l'ennui. Il paraissait y prendre un vrai plaisir, et elle se flattait que, petit à petit, elle sèmerait dans son jeune cœur de bons grains qui pourraient fructifier par la suite. »

Allons, pense-t-on, l'élève de Saint-Martin se retrouve : elle va proposer à son nouvel ami de venir respirer, avec elle, le parfum des lis de Sion ! Pas du tout, elle le laisse livré aux enivrantes émanations des roses de Cythère.

« De même que le soleil, qui, en traversant du levant au couchant, échauffe toute la journée la terre qui est exposée à ses rayons brûlants, de même, depuis le matin jusqu'au soir, notre ardent jeune homme cherchait à échauffer les terres à demi glacées des trois dames avec lesquelles il se trouvait enfermé tout le jour... Son coude ayant touché celui de la femme de chambre, une étincelle électrique, en étant sans doute sortie, avait occasionné en lui une telle commotion qu'aussitôt il s'était mis à réciter avec douceur des vers où se trouvaient ces paroles : *Oui, votre profil m'enflamme.* Or, étant à côté d'elle et ne la voyant que de côté, elle comprit que ces vers lui étaient adressés, et, tirant sa tabatière en ce moment, elle lui offrit une prise de tabac, car un cœur n'est pas de bronze, quoiqu'il peut être sage et réservé, et l'on sait bien que tout sert, quand la langue est muette et que le cœur ne l'est pas. Ainsi donc, c'était tantôt un mouchoir tiré à propos, tantôt un mouvement du pied ou de la main, un geste, un regard qui, sans vouloir rien dire, disait pourtant beaucoup à qui savait l'entendre. »

La duchesse déclare que rien n'était plus comique que « toutes ces petites ruses de la sensibilité humaine ». Toutefois, dans son for intérieur, elle les jugeait différemment, car elle dit : « Notre petite matrone, se les reprochant à elle-même et ne voulant pas s'y livrer, eût désiré que les autres eussent usé de la même réserve qu'elle s'était imposée, depuis bien des années ; mais le diable est si malin, la jeunesse si séduisante et l'occasion présente si continuelle, que je n'ose affirmer

qu'ayant un peu abandonné la gravité de son âge, durant ce cruel voyage, elle n'eût pas aussi mis de côté cette vertu sévère qui la caractérisait alors. »

Cependant on continuait à parcourir beaucoup de chemin, et ce n'étaient pas seulement les chevaux qui faisaient de grandes enjambées sur le pavé de la route nationale, les sympathies avançaient du même train : le jeune homme essayait de mener les siennes de front, car, « tout aussi malicieux que tendre, il cherchait à faire croire à chacune des voyageuses, en particulier, que c'était d'elle seule et non de ses compagnes qu'il s'occupait ». Plus « novices en fait de galanterie, elles en eussent peut-être été dupes ». Mais le manège les amusait ; elles payaient le beau sire en la même monnaie et jugeaient par les différentes attitudes qu'il prenait que « chaque cahot de la voiture n'était pas sans agrément pour lui ».

Cette voiture, « partie dans le plus piteux état », allait toujours sans qu'il eût été nécessaire d'y mettre un seul clou. On eût dit que « quelque ange bienfaisant veillait sur le sort de nos bonnes dévotes, tant la chose paraissait miraculeuse ». Dans les mauvais passages, elles adressaient au ciel des oraisons jaculatoires. M[me] de Bourbon appelait tout particulièrement à son secours saint Michel, en qui elle avait une confiance très vive. Un hasard singulier (le hasard fait, en vérité, bien des choses dans ce récit) voulut que le jeune officier de gendarmerie eût, pour patron, le protecteur de la princesse. Il le lui dit : depuis cet instant, elle ne voulut plus l'appeler que son « Bon Ange ».

La relation continue par une description humoristique des arrêts faits en de petits villages, où l'on ne trouvait ni auberge, ni chambre, ni lit, ni cuisine. « Toute la troupe, qu'on ne pouvait pas décemment appeler joyeuse, mais qui pourtant n'était pas triste », se rassemblait pour partager entre elle les rogatons sur quoi l'on avait pu mettre la main, « les hommes se séparant des femmes, après ce frugal souper, et s'arrangeant : les uns d'un côté, les autres de l'autre, dans des galetas, sur des bottes de paille fraîche » ; la nuit passée à

jaser ou à rire des différents bruits qu'on entendait. Parfois on goûtait l'exceptionnel agrément d'un gîte confortable. « Alors on obtenait de s'y arrêter un ou deux jours pour laisser reposer les dames, dont quelques-unes n'étaient pas fâchées de laisser entrevoir qu'elles avaient encore besoin des ménagements qu'exigent certaines incommodités auxquelles sont assujetties les personnes de leur sexe ; et les bons diables de conducteurs, entendant cela à merveille, se prêtaient aux désirs mutuels des chères dames. »

Nous n'insisterons pas sur ces plaisanteries. Débitées en un pareil moment, elles sont attristantes. Au reste, un grand mécompte survient à la princesse : on lui enlève brusquement son *Bon Ange*. Mission est, en effet, donnée à Ruffin d'aller frayer la route au convoi, parce qu'il faut traverser des villes rendues un peu orageuses par des insurrections récentes. La duchesse de Bourbon se trouve très sotte d'avoir, par d'imprudents propos, suggéré l'idée de cet arrangement ; elle le déplore d'autant plus qu'elle recueille d'inquiétantes nouvelles sur la route où l'a précédée son jeune ami : « La malle a été dévalisée la nuit précédente, par un grand nombre de voleurs bien armés; même l'on soupçonne un des postillons d'être leur complice. » Heureusement, personne n'est attaqué et le « Bon Ange » est rejoint. Il paraît ravi de revoir ses compagnes : il emploie « toutes ses petites ruses tendres pour leur faire sentir qu'il a bien regretté leur douce influence ».

Mais ce n'est pas cette façon d'agir qui gagne définitivement à Ruffin l'affection de la princesse. Comme on contait, devant lui, la mort héroïque d'un libertin, envoyé naguère à l'échafaud, il s'est mis à fondre en larmes. Mme de Bourbon a reconnu, dans cette émotion, un effet de la bonté de Dieu. Justement, elle venait de l'invoquer tout bas, pour qu'Il répandît, sur cette jeune âme, sa grâce sanctifiante. Heureuse d'avoir été si vite exaucée, elle a senti redoubler sa charité envers son compagnon. Elle eût souhaité de pouvoir le presser « sur son cœur, avec un sentiment si pur qu'elle ne s'en fût fait aucun reproche ». Mais, si elle n'a pas osé s'accorder cette privauté, à l'égard du charmant officier, elle n'a cessé

de croire, depuis l'instant où elle l'a vu pleurer d'attendrissement à un beau récit, que leur rencontre n'a pas peu contribué à le rendre meilleur.

Cependant, quoiqu'on avançât à regret vers le terme où l'on devait se séparer, « se sentant un peu distraite de ses réflexions et combinaisons spirituelles, elle voyait comme un bonheur pour elle de rentrer dans son état d'indifférence pour tout objet créé, puisque son cœur n'avait jamais connu la modération, dans aucun de ses attachements, et que, malgré elle, il prenait un peu trop de part à tout ce qui se passait depuis un mois ».

Mais, en terminant sa relation, la princesse nous apprend que le lien n'était pas destiné à se rompre.

Au cours d'un arrêt, à Perpignan, où l'on avait attendu plus que de raison le visa des passeports et cherché à s'occuper pour se distraire, Ruffin s'était imaginé de faire un résumé des conversations sur la religion qu'il avait eues, pendant le voyage, avec la duchesse de Bourbon. Il y avait joint l'exposé de ses opinions personnelles. La princesse, à qui elles n'allaient guère, n'avait pas eu le temps de les combattre. Il lui en était resté un gros souci. C'est ce qui l'amènera à travailler, par correspondance, au salut de son jeune ami. Pendant près de quinze ans, elle fera assaut de controverses avec lui. Et, comme il mettra presque tout ce temps à se laisser convaincre, elle en aura du dépit et, parfois, le traitera plus volontiers de *Bon diable* que de *Bon ange*.

Nous voyons, dans la première lettre de la duchesse de Bourbon à Ruffin, qu'elle n'a pu atteindre Barcelone qu'après de longues heures et par des chemins affreux. Elle allait, du moins, s'y délasser. « A peine arrivée, dit-elle, je me suis trouvée, comme par un coup de baguette de fée, établie dans un château délicieux par sa position et sa construction, qui ne ressemble en rien à ceux de la France. Là, je suis nourrie et défrayée de tout, par le capitaine général de la province, qui a pour notre malheur tous les égards possibles. Ce château est disposé de manière que ma sœur, avec toute sa suite, pourra en occuper la moitié et moi l'autre, sans nous

gêner réciproquement. Il est situé à une demi-lieue de la ville, ayant, d'un côté, la vue de la mer et de l'autre celle des montagnes. Nous allons souvent nous y promener, Julie et moi, et nous y regrettons notre jeune soutien, dont la gaîté rendait nos promenades si agréables. »

Ce que la princesse n'avouait pas au « Bon Ange », c'est qu'en mettant le pied sur le territoire espagnol elle était si à court d'argent qu'elle avait dû chercher une âme compatissante pour lui venir en aide. Un hidalgo généreux s'était présenté à sa détresse et, quoiqu'elle ne le connût pas le moins du monde, elle avait accepté de lui quelques subsides. Elle se résignait aussi à recevoir l'assistance pécuniaire du capitaine général, qui lui mettait, de temps en temps, une once d'or dans la main. Qu'il était loin le temps où elle laissait un rouleau de vingt-cinq louis dans une mansarde ! Par un triste retour des choses, une parcimonieuse aumône était faite à celle qui avait répandu des charités si abondantes.

La duchesse de Bourbon, ayant touché les premiers arrérages de sa pension, résolut de ne plus vivre à la charge du roi d'Espagne, quoiqu'il fût son parent, et de s'installer, à bail, en quelque réduit champêtre, pas trop éloigné de la ville. La duchesse d'Orléans pensa de même. Celle-ci n'avait cependant rien perçu du revenu annuel que le Directoire s'était engagé à lui verser, parce qu'elle se refusait à donner les signatures exigées comme condition de ce payement. Elle continuait à subsister de quelques fonds économisés, avant la confiscation de ses biens. Les deux belles-sœurs se fixent l'une à Gratia, l'autre à Soria, dans la banlieue de Barcelone.

La duchesse de Bourbon informe Ruffin de ces dispositions nouvelles, en lui disant qu'elle a choisi une petite maison à la campagne, dans une situation des plus agréables pour la vue et qui n'est qu'à une demi-lieue de celle de sa sœur, en sorte qu'elles se réunissent, une fois la semaine, l'une chez l'autre, alternativement. Elle passe ses journées, soit à travailler, soit à lire, soit à quelque œuvre de charité et, malgré qu'elle ne voie absolument personne en société, le temps

s'écoule sans ennui, parce qu'elle porte son bonheur en soi et se trouve contente partout : « Et, poursuit-elle, je me résigne à tout ce qu'ordonne la Providence sur ma personne, m'efforçant de n'entretenir aucun désir, afin de ne jamais contrarier ses vues bienfaisantes, quoique souvent contraires à nos volontés particulières. »

Vouée à un si grand détachement, la duchesse de Bourbon n'a pas jugé à propos de s'étendre sur son habitation rustique ; elle n'en a point fait de description, mais l'on pourra s'imaginer, aisément, de quelle manière elle était logée, quand on connaîtra les lieux où la duchesse d'Orléans s'était elle-même établie.

D'après ce que nous apprend, avec de saisissants détails, dans ses *Mémoires de famille*, l'abbé Lambert, l'ancien aumônier du duc de Penthièvre, qui visita la princesse en Espagne, elle occupait une vieille maison, pleine de rats et d'insectes, valant à peine trois années du loyer qu'on en exigeait, quoiqu'elle fût qualifiée de *torree*, appellation qui équivalait dans le pays à celle de maison de campagne bourgeoise. Mais il y avait longtemps que la pauvre villa était délaissée, comme en témoignaient ses murs lézardés, ses solives émiettées, ses carreaux disjoints. Remarquable par son isolement, au pied de la montagne, à gauche du beau village de Soria, elle avait eu Philippe V pour hôte, pendant qu'il suivait les opérations du siège de Barcelone. Et peut-être, à cause de cet honneur, la faisait-on payer trois mille francs par an à la princesse. Au demeurant, l'extrême bonté de la duchesse d'Orléans la prédisposait à une confiance dont il était facile d'abuser.

La distribution était incommode et exiguë. Situé au premier étage, l'appartement de la duchesse d'Orléans se composait de deux pièces : un salon et une chambre à coucher, celle-ci ayant, tout au plus, les dimensions d'un cabinet. Le salon, tendu d'une modeste toile peinte, n'était chauffé que par une cheminée étroite et basse. Des chaises de paille en garnissaient le pourtour. Au milieu, et à poste fixe, était placé un grand fauteuil, également en paille, mais rempli

d'un amoncellement de coussins en maroquin rouge; on était parvenu, à force d'industrie, à le transformer en chaise longue. « Il avait été envoyé, en cadeau, par Charles IV. » Une table, qui servait à la fois au travail et au jeu, consistait en un « assemblage mal uni de planches simplement sciées et montées sur des pieds aussi grossiers, le tout de la façon du cocher, devenu charpentier et menuisier par l'envie d'être utile ». Un écran, formé de deux cartons soutenus par des traverses de bois et des entrelacements de roseaux, devait ses enjolivures au pinceau de la duchesse de Bourbon. A un chiffonnier, dont la même main avait décoré les nombreux tiroirs, faisait face à une encoignure à tablette de marbre et à pieds dorés, de style antique : ce petit meuble, d'une grâce délicate, exilé et dépaysé, lui aussi, sous ce pauvre toit, semblait tout étonné de reproduire son luxe dans la glace pendue au mur, à côté de la cheminée.

La duchesse d'Orléans et sa société mangeaient dans la salle dont il vient d'être question : au même plan, il y avait une terrasse qui embrassait un horizon magnifique. La table où l'on dressait le couvert était repliée entre les repas, contre le mur, de manière à n'occuper, en largeur, qu'un ou deux pieds.

Dans le cabinet voisin, couchait la princesse. Son lit était, comme son fauteuil, un présent du « Cousin Roi ». Mais Charles IV avait montré que, même sous la pourpre, on se croit aisément quitte envers les parents pauvres. Il s'était dispensé d'ajouter des rideaux à ce lit; il avait fallu que la duchesse d'Orléans en fît une paire de ses propres mains, et cela au moyen de morceaux d'étoffe de diverses couleurs qu'elle s'était occupée à rassembler avec les dames de son entourage. « La munificence du monarque ne s'était pas d'abord étendue jusque-là, dit l'abbé Lambert, et ce n'a été que plus tard, et sur des demandes adressées au capitaine général, que des rideaux de simple toile ont été accordés. » Au reste, l'excellent homme s'étonnait fort, dans sa candeur évangélique, des médiocres procédés dont le petit-fils de Philippe V usait à l'égard de la petite-fille du comte de Tou-

louse, lequel avait tant contribué à asseoir l'aïeul de ce roi sur le trône d'Espagne. A l'exception du lit, si chichement donné par Sa Majesté Catholique, il n'y avait, pour ainsi dire, aucun meuble dans la chambre de la princesse : un fond de verre cassé lui servait de chandelier !

Les dames de sa suite logeaient au second étage, en de véritables galetas, trop heureuses d'y avoir une couchette pourvue d'un matelas. Quant aux hommes, ils se partageaient les greniers.

Voilà où avait échoué la belle et radieuse princesse qui était née dans la magnificence de l'hôtel de Toulouse, qui avait vécu, depuis son mariage, dans le faste du Palais-Royal, qui avait eu, pour résidences d'été, Saint-Cloud, Villers-Cotterets, le Raincy, Bagnolet; à qui son père avait laissé en héritage les châteaux de Sceaux, d'Anet, d'Eu et tant d'autres somptueuses demeures, que le luxe, comme las d'inventions, faisait pareilles, en leur variété.

Néanmoins, la duchesse d'Orléans ne se plaignait pas, étant du nombre des chrétiennes âmes qui bénissent le nom de Dieu, alors même qu'Il leur reprend ce qu'Il leur a donné. Son seul regret était d'être obligée de restreindre ses libéralités et de ne rien pouvoir faire pour les princes, ses enfants; de laisser protester les lettres de change qu'ils tiraient sur elle. Mais la princesse se résignait à tout plutôt que de se soumettre aux exigences du Directoire.

Malgré sa gêne, elle avait autour d'elle vingt et une personnes, vivant à ses dépens : six de ces personnes étaient logées dans sa maison et prenaient place à sa table; trois habitaient le village, toujours à ses frais, et y avaient, ou peu s'en faut, un ménage monté. L'office était chargé du reste. C'était trop de monde inutile, fait observer l'abbé Lambert, et un gros souci pour cette trop bonne princesse.

Sa table, à la vérité, était réduite au rigoureux nécessaire. Le seul repas sérieux était le dîner, qui avait lieu à trois heures : il se composait d'un potage, d'un morceau de bœuf bouilli, de deux entrées et de quelques hors-d'œuvres, parmi

lesquels, toujours un plat de chicorée; parfois un rôti. Le soir, vers neuf heures, on ne servait que des légumes ou des œufs. La chandelle remplaçait la bougie. La duchesse d'Orléans et ses hôtes ne sortaient jamais qu'à pied, même quand il s'agissait d'aller dîner à Gratia, chez la duchesse de Bourbon. Les *vollands*, ou fiacres barcelonais, étaient réservés aux affaires, et encore n'y avait-on recours que pour des cas indispensables.

La duchesse d'Orléans, suivant les indications que nous continuons à demander à l'abbé Lambert, « recevait toutes les personnes auxquelles elle avait des obligations particulières ou de famille, et même les émigrés, venant lui présenter leurs hommages. Cela ajoutait peu à ses dépenses. »

Si restreint que fût son train, elle avait un chancelier, comme au temps de sa splendeur. Rien, dans sa maison, ne se faisait sans le contrôle de ce personnage. On l'appelait M. le comte de Folmon. Il portait, sur sa poitrine, la croix de l'ordre de Malte et la croix de Saint-Charles de Naples. Si, par aventure, un ancien membre de la Convention, obligé de quitter la France, comme tant d'autres proscrits, eût croisé, sur la route de Barcelone, M. le comte de Folmon, il eût souri, sans doute, et l'eût peut-être salué de l'apostrophe fameuse : « Je te connais, beau masque! » M. le comte de Folmon, en effet, n'était autre que le citoyen Rouzet.

A la suite de son arrestation à la frontière, il avait adressé, au Conseil des Cinq-Cents, une lettre justificative qui avait abouti à sa mise en liberté. Au lieu de retourner à Paris, il avait immédiatement rejoint la duchesse d'Orléans en Espagne, résolu à ne la plus quitter. Les décorations dont il se parait et le titre de comte de Folmon, qui flattait davantage encore sa vanité plébéienne, étaient dus aux démarches de la princesse. Le « Cousin Roi » avait consenti à anoblir le conventionnel Rouzet et y avait mis un empressement de nature à faire supposer qu'il lésinait moins sur la délivrance d'un parchemin que sur l'achat d'une paire de rideaux.

Au reste, les bienfaits de la duchesse d'Orléans ajoutèrent

une immense gratitude à l'immense dévouement de Rouzet. Il demeura, toute sa vie, inféodé, avec la foi d'un autre âge, à sa personne et à ses intérêts. Il connut, avec elle, des jours meilleurs : il la vit réintégrée dans ses dignités et dans sa fortune; entourée de la respectueuse et prévenante tendresse des enfants qui lui restaient. Parvenu à l'extrême vieillesse, il eut la consolation de mourir, la main dans sa main. La duchesse avait elle-même marqué la place où ce serviteur dévoué reposerait, non loin d'elle, dans la sépulture familiale qu'elle avait fait élever à Dreux et qui est comme le Saint-Denis des d'Orléans. Rouzet le savait, et cette pensée augmenta la douceur de son *Nunc dimittis!*

Nous avons laissé la duchesse de Bourbon en son ermitage de Gratia. Elle y vivait avec une simplicité qui surpassait encore celle de la duchesse d'Orléans. Ses domestiques étaient peu nombreux, et elle n'avait, pour lui tenir compagnie, avec la comtesse Julie de Sérent, que M. et Mme Gros. M. Gros, fils d'un ancien fermier général, était le secrétaire de ses commandements. Elle lui avait fait épouser la très charmante jeune fille de qui elle s'occupait, depuis l'enfance, et que le vicomte de Roquefeuil n'avait pas moins aimée qu'elle, sans doute parce que leurs sourires s'étaient croisés sur son berceau. Nous nous sommes appliqué, jusqu'ici, à ne point faire sortir cette jeune fille de l'ombre où il plaisait à la duchesse de Bourbon qu'elle demeurât. Mais l'ombre est favorable au développement des fleurs délicates. Adélaïde-Victorine Dumassy (c'est ainsi qu'on appelait, avant son mariage, la protégée de la princesse) n'avait pas eu besoin du plein jour pour s'épanouir à souhait. Au moment où la Révolution éclata, elle était déjà aux bras de l'homme de cœur qui lui avait donné son nom. Aussi la duchesse de Bourbon se réjouit-elle grandement, lorsqu'elle fut emprisonnée par les ordres de la Convention, de ne pas laisser sans appui un des plus chers objets de sa sollicitude. Du reste, elle avait eu la satisfaction, peu de temps avant son arrestation, de presser sur son cœur le fils premier-né de M. et Mme Gros. Elle-même, le 9 février 1793, en la salle de

la mairie d'Evry-sur-Seine, sa commune et, assistée d'un de ses hôtes, Jean-Baptiste Miroudot du Bourg, évêque de Babylone *in partibus*, elle avait apposé sa signature, en qualité de témoin, sur l'acte établissant que cet enfant était venu au monde, la veille, à Petitbourg, et qu'il recevait les prénoms de Jean-Baptiste-Louis.

Dès qu'elle put échapper aux geôliers de Marseille, la duchesse de Bourbon rendit au jeune ménage, dans sa maison, la place qu'il n'avait cessé d'occuper dans son cœur. Il n'hésita pas à la suivre en exil. M. Gros continua à remplir, auprès de la princesse, les fonctions de secrétaire des commandements; il gérait, en même temps, ses affaires avec un zèle éclairé. Elle avait chargé, en France, M[me] de Longuejoue de s'occuper de la répartition de ses bienfaits, car, si amoindrie et si précaire que fût sa situation de fortune, elle faisait servir des pensions à d'anciens serviteurs, à d'anciens obligés, et n'avait pas non plus abandonné son ancienne clientèle de pauvres. Comme de juste, elle songeait particulièrement à son frère, l'abbé Saint-Farre, à qui la Révolution avait enlevé son bénéfice, ses revenus, ses équipages et qui, ne pouvant, dès lors, plus avoir de maîtresses, paraissait s'amender.

L'abbé de Saint-Albin, resté à la campagne, était moins à plaindre. Saint-Martin avait quitté Petitbourg depuis que cette terre, déclarée bien national, avait cessé d'appartenir à la princesse. Il semble qu'il n'ait guère écrit à sa noble amie. La taxe des correspondances était fort onéreuse. Or le théosophe avait trop longtemps plané dans les nuées de la spiritualité pour songer à amasser quoique ce fût en prévision des basses exigences de la matière. Pareil à l'imprudente cigale, il n'avait d'or que sur ses ailes.

En revanche, les lettres de Ruffin arrivaient régulièrement à Gratia. La duchesse lui avait recommandé de se servir d'un papier fin, de serrer bien ses lignes, afin qu'il en pût tracer davantage. Elle lui avait également prescrit de prendre, en s'adressant à elle, « le ton d'un fils envers sa mère, car vous savez, lui avait-elle dit, que j'ai quelques

droits à ce titre, puisque je voudrais pouvoir vous engendrer à Jésus-Christ et jouir de votre reconnaissance éternellement ».

Le jeune officier se conformait à tous ces désirs; mais, comme pour plaire aussi à la princesse, il entrait avec elle dans d'interminables débats théologiques, où il leur était malaisé de tomber d'accord, elle, prétendant s'appuyer aux dogmes, lui ne voulant admettre que la religion naturelle, le « Bon Ange » était souvent obligé de laisser de côté, faute de place, les sujets qui font ordinairement l'intérêt d'un commerce épistolaire.

A peine donnait-il, de temps à autre, une nouvelle de France, encore fallait-il que cette nouvelle fût d'une importance considérable. Il ne s'étendait pas davantage sur ce qui le concernait personnellement. Dans sa lettre du 9 janvier 1800, il annonce, en deux lignes, qu'il vient de prendre femme. La duchesse se préoccupe de cet événement. Est-ce un mariage de convenance ou un mariage d'inclination? Pourquoi pas un seul détail sur celle qui va désormais partager la vie de son ami? « Pensez-vous, lui dit-elle, que mon intérêt bien sincère pour votre âme me rende tellement insensible à son enveloppe que je l'en sépare absolument ? »

Satisfaite d'avoir enfin reçu de Ruffin les renseignements qu'elle désirait, quoiqu'ils fussent assez vagues, d'ailleurs, elle « souhaite que son bonheur subsiste longtemps et soit encore augmenté par la naissance d'un tout petit ange, qu'il devrait bien nommer Gabriel, car c'est aussi un de ses anges de prédilection ».

Dans la lettre suivante, la duchesse de Bourbon parle de nouveau de sa soumission absolue à la volonté de Dieu. Elle prononce sans cesse le *Fiat volontas tua*, « parce qu'elle ne veut que ce qui arrive et est dans un abandon total à la Providence, qui fera d'elle ce qu'elle voudra. Cette façon de penser, ajoute-t-elle, me rend heureuse partout, et c'est avoir trouvé le trésor caché qui dédommage de tous les autres ».

Le 12 juillet 1800, au milieu des habituelles discussions qui retiennent les deux amis sur le terrain religieux, Ruffin

ouvre une parenthèse pour faire savoir à la princesse qu'il a quitté l'armée. « Depuis la Révolution, déclare le « Bon Ange », il n'est plus en France d'autre état que celui d'employé ou de commis : c'est le mien. Ma place n'a rien de brillant, mais, par cela même, elle me plaît davantage, parce qu'elle est à l'arbi de l'orage. J'ai un millier d'écus d'appointements. »

Ce mot de Révolution réveille, sans doute, les idées démocratiques de la princesse ; elle ne les a pas encore exposées complètement à son jeune ami. Elle va suppléer à cette lacune dans sa réponse, mais, auparavant, elle recommande à Ruffin d'aller rue des Postes, n° 2, près l'Estrapade, et de s'y mettre en relations avec M. de Saint-Martin, « puits de science et de lumière, foyer de chaleur et d'amour, auprès duquel on peut s'éclairer et s'embraser du feu céleste qui doit consumer les affections de notre être matériel pour nous revêtir de celui qui fera notre félicité un jour ».

Après quoi, montrant qu'elle avait pris une extraordinaire avance sur son temps, qui se flattait cependant d'avoir réalisé d'énormes progrès, elle énumère ainsi ses désidérata :

« Voici ma chimère en fait de Gouvernement, mais je désespère qu'elle se réalise jamais :

« 1° Rendre les hommes vertueux et libres, mais soumis aux lois humaines comme à Dieu ;

« 2° Qu'ils aient tout le nécessaire pour vivre et que les lois le leur assurent, lorsqu'ils sont dans l'impossibilité physique de se le procurer, soit par eux-mêmes, soit par leurs enfants ;

« 3° Qu'il n'y ait de distinction parmi eux que celle que doivent établir la vertu, l'esprit, les talents et l'instruction ;

« 4° Donner à chaque homme, par des établissements publics, les moyens de parvenir au degré ou genre d'instruction que ses facultés naturelles pourraient lui permettre ;

« 5° Qu'il y ait liberté de religion ; cependant, que celle de Jésus-Christ soit la dominante ; qu'elle soit enseignée publi-

quement par des ministres zélés et purs, qui n'aient d'autre règle que l'Evangile et d'autre chef que Jésus-Christ; qu'ils soient, en un mot, des apôtres uniquement conduits et guidés par la foi et la charité, comme dans les premiers temps du christianisme;

« 6° Que les lois répriment le luxe, la licence, les divertissements dangereux pour les mœurs; les *fortunes* considérables; qu'il soit *honteux d'être trop riche* et de se mettre sur un pied fort au-dessus des autres. Enfin, que la crainte du mépris arrête tout désir sur cela;

« 7° Il est nécessaire qu'il y ait des serviteurs et des maîtres et que celui qui reçoit le salaire sente qu'il devient, dès lors, l'inférieur de celui qui le paye et qu'il lui doit respect et obéissance, sans que celui qui est son maître puisse l'exiger avec rigueur et dureté;

« 8° Il est essentiel que la vieillesse soit en honneur parmi les jeunes gens; que les pères et les mères soient respectés par les enfants; que la convenance des cœurs décide des mariages, mais jamais la fortune;

« 9° Que tous les états soient également honorables et honorés, tant qu'on s'y comporte avec probité, justice et décence;

« 10° Les lois doivent punir le crime, *mais sans donner la mort*, afin que le coupable puisse faire pénitence et se repentir. Pourvu qu'il soit soustrait de la société et ne puisse plus la troubler, la justice des hommes est remplie. *Dieu seul doit disposer de la vie;*

« 11° Il est important que les juges soient incorruptibles et que l'argent ni les protections ne puissent rien sur leurs décisions;

« 12° Que tous les citoyens soient nés soldats, mais seulement pour défendre la patrie; jamais pour attaquer celle d'autrui; que ce soit un peuple connu pour être pacificateur plutôt que guerrier;

« 13° Pour ne point introduire les besoins factices du luxe et de la mollesse, il est essentiel que les métiers n'emploient que les productions du pays, autant que faire se pourra, car,

pour former un peuple vertueux il faut le rendre frugal, tempérant, laborieux, chaste et juste ;

« 14° Mais, pour parvenir à ce but, il faut que ceux qui le gouvernent soient les premiers à donner l'exemple de toutes ces vertus et n'aient d'autres gardes, qui les entourent, que l'amour de leurs concitoyens et leur inaltérable justice pour tous, sans exception ;

« 15° Je voudrais que le choix s'en fît par le peuple, d'après une liste sur laquelle seraient les noms des gens les plus vertueux et les plus capables de bien gouverner, et que cette liste fût faite par les ministres du culte, que je suppose des êtres plus divins qu'humains ;

« 16° Quant au mode de ce gouvernement, je n'ai point d'idée sur cela, étant trop ignorante pour oser prononcer sur celui qui est le meilleur ; mais il me semble que, pourvu qu'il mette en vigueur toutes les règles que je viens d'établir, ce gouvernement serait nécessairement bon, quelle qu'en pût être la forme, car, en formant un peuple vertueux, il serait facile à gouverner au dedans et s'attirerait le respect au dehors. »

Ruffin dut être probablement très surpris de voir une femme, dépourvue d'instruction solide et retirée de tout, aborder si posément les plus ardus problèmes de la question sociale ; l'indifférence témoignée à la restauration de la monarchie, par la descendante du pieux roi, qui avait rendu la justice sous un chêne, à la façon des patriarches de l'âge d'or, était aussi de nature à le stupéfier. Quoi qu'il en soit, il crut, à première vue, superflu d'objecter à l'humanitaire rêveuse que la moindre difficulté de son système aurait été d'assurer aux principes de l'Evangile et aux revendications de la philosophie un triomphe commun. Il ne fit aucune allusion à son rêve, dans la réponse qu'il lui adressa, n'osant pas lui dire, peut-être, que cette page de tendresse, ce vague et charmant projet, témoignant des nobles aspirations d'une belle âme, était simplement digne, à ses yeux, de figurer, en opuscule, sur les rayons d'une bibliothèque, parmi les œuvres des doux utopistes qui voudraient améliorer le

sort de l'homme en ramenant son cœur au seul amour de Dieu.

La princesse passe d'abord sur ce silence : elle est préoccupée des dispositions favorables que Bonaparte, vainqueur du Directoire montre à l'égard d'une certaine catégorie d'exilés, et s'afflige de n'être pas rappelée en France, avec ces derniers.

« Il me semble, dit-elle, que le Premier Consul fait rentrer en France tous les émigrés et oublie les déportés, qui n'ont d'autre tort, envers leur patrie, que de porter un nom qui fut trop cher aux uns et trop odieux aux autres et qui, en lui-même, n'est rien. C'est, pour un grand caractère, s'attacher, ce me semble, à bien peu de chose, et je l'eusse cru plus empressé à rendre justice aux seuls membres d'une famille qui n'ont pas suivi l'exemple des autres. »

Mais Ruffin ayant annoncé à la princesse la paix d'Amiens et les suites heureuses qu'elle en peut attendre personnellement, elle s'écrie : « Oui, je dois concevoir plus d'espérance que jamais de mon retour en France et, sûrement, je ne suis pas celle qui sent le moins vivement le bonheur de la paix qu'elle vient de faire, car j'ai en horreur tout ce qui tient à la guerre et à la destruction de l'humanité. Mais la rentrée des émigrés, avant la mienne, me fait craindre que Bonaparte, ainsi que tous les grands hommes, n'ait son petit coin de faiblesse et qu'il n'en soit pas assez exempt pour rendre justice à ceux d'entre les... (Bourbons) — qui ont été constamment fidèles à leur patrie. Le temps m'apprendra si je me trompe. Je n'ose donc me livrer entièrement à l'espérance ainsi qu'à la joie que me causerait le bonheur de revoir mes amis. »

Dans l'incertitude où elle est de son sort, la princesse Bathilde cherche à distraire son imagination en s'occupant des objets qui lui plaisent le plus : le zèle envers la religion, la recherche du bonheur de l'humanité, le retour des âmes à la vertu. Et alors elle s'étonne que le « Bon Ange » ne lui ait pas encore parlé de son plan de rénovation sociale.

Il se décide à traiter ce délicat sujet dans sa lettre du

11 avril 1801 : « Que vous dirais-je de votre chimère de gouvernement, sinon que c'est un projet à ajouter à quelques rêves de gens de bien. Rendre les hommes vertueux et libres, la Divinité pourrait ce miracle devant lequel ont échoué les plus célèbres législateurs. Ces fameux Spartiates furent libres, mais vertueux, non, car ils ambitionnaient la suprématie sur Thèbes et Athènes. Ils devinrent conquérants. Et fut-il jamais un conquérant vertueux ? »

Néanmoins, Ruffin, pour ne pas se dérober incongrûment à ces discussions, qui font tant de plaisir à la princesse, reprend son manuscrit, le relit attentivement et, la plume à la main, en réfute, point par point, les divers paragraphes. Il vaque à cette tâche avec l'application qu'un bon élève de philosophie mettrait à rédiger une dissertation que son professeur lui aurait recommandé de soigner.

La duchesse, un peu piquée d'avoir été si minutieusement contredite, lui répond :

« Quant à l'examen que vous faites de ma chimère, eh ! bien, vous vous efforcez de me prouver ce dont le titre que je lui ai donné doit assez vous convaincre que je pense moi-même, mon cher ange, car, si je la croyais possible, je ne la nommerais pas *une chimère*. Mais, parce que les hommes sont trop aveugles, trop méchants, trop égoïstes pour renoncer volontairement à tout ce qui les rend tels, est-ce une raison pour moi de les approuver et de les imiter ? Non, je conserverai mes pensées, mes sentiments, devrai-je rester seule de mon opinion ; je subirai courageusement les privations et les humiliations qui pourront en être le résultat. Je ne croirai jamais que ce soit une occupation inutile de tracer sur le papier et de graver dans son cœur des idées justes et vertueuses ; car, si de tels plans ne sont point adoptés dans le général, ils peuvent l'être dans le particulier et former des êtres pour le ciel, où les jouissances ne sont pas d'un instant, comme dans ce bas monde, ni la vérité triste et froide comme auprès des âmes mondaines. C'est, au contraire, elle seule qui nous enflamme et anéantit la chaleur de notre imagination, comme la clarté du soleil fait disparaître

tous les feux artificiels qui nous éclairent durant la nuit de nos erreurs. »

Dans une autre lettre, elle reprend son thème :

« Je m'attacherai de plus en plus à ma chimère de gouvernement, quelque impossible qu'elle puisse paraître et quelles qu'aient été les suites de la Révolution. Je ne blâmerai jamais le but qu'on s'était proposé, mais les moyens qu'on a employés. Abandonner un but vertueux et reconnu pour tel, par la seule difficulté d'y parvenir, n'est que le produit d'une âme lâche, pusillanime ou égoïste, qui ne m'inspirerait ni confiance ni estime. »

A en juger par sa communication du 1er juin 1801, le « Bon Ange » avait certaines réalités plus à cœur que ces rêveries. Il s'en ouvre à la princesse, comme il le ferait avec un camarade, si ce n'est avec un médecin, lui disant : « Je ne puis deviner quelle cause s'oppose à ma paternité, mais mon frère, revenu comme moi de l'armée et comme moi marié, encore quelques jeunes gens, dans le même cas, ne font pas d'enfants : notre long séjour à l'armée, les privations que nous avons essuyées, le froid, le chaud, les fatigues de campagnes sans exemple, pendant lesquelles on couchait, sans exception de saison, sur la terre, tout cela a dû contribuer à ruiner des tempéraments non formés. Joignez à toutes ces causes, que je partage avec le général, quelques bons coups de sabre que j'ai attrapés, et quatorze mois d'une captivité rigoureuse, chez l'ennemi, qui n'ont pas peu contribué à me désorganiser la santé. »

L'ancien officier espérait peut-être recevoir une ordonnance qui eût remédié à sa fâcheuse situation. Il n'ignorait pas que sa noble correspondante venait très volontiers en aide aux valétudinaires. Précisément, dans ce moment-là, il y en avait une multitude qui se présentaient aux consultations de la princesse. Ils emplissaient à ce point sa maison que Rouzet disait d'elle : « Entièrement confiante en la Toute-Puissance qui lui a ordonné de guérir des malades, Mme de Bourbon n'est, pour ainsi dire, plus qu'une sœur grise, qui reçoit, dans sa maison de campagne, jusqu'à deux

cents malades par jour, qu'elle panse et soulage lorsqu'ils sont dans le besoin. »

Mais l'action de la thaumaturge se limitait au traitement des affections nerveuses et des plaies : le cas pénible du « Bon Ange » échappait à sa spécialité.

Comme Ruffin continue de lui faire espérer qu'elle verra bientôt la fin de son exil, elle lui écrit :

« Je pense tout comme vous sur la justice de mon rappel, et je trouve que c'est une chose qui manque à la gloire de Bonaparte, à moins que, par une conséquence plus naturelle que celle de nous accoler aux émigrés, l'on ne nous tienne hors de la France que parce qu'on les y a fait rentrer ; je n'aurais rien à dire à cela, puisqu'en effet notre conduite a été différente. Quant à moi, je n'ai jamais eu l'idée qu'il fût juste de nous accoler, comme vous dites, à leur sorte. Mais les décrets du Ciel, que les hommes exécutent sans le savoir, ne nous sont pas connus. Ainsi, je me tais et j'adore la main qui me frappe. »

Le dernier coup n'avait pas été porté à cette rare soumission. Mais proche était le jour où la mère du duc d'Enghien offrirait à Dieu son suprême sacrifice.

CHAPITRE XIV

Fin des relations de la duchesse de Bourbon avec le duc d'Enghien. — Divergence de leurs idées. — Admiration de la princesse pour Bonaparte. — Exécution du duc d'Enghien. — Lettres échangées à l'occasion de ce drame par le duc et la duchesse de Bourbon. — Ce que la princesse en écrit à Ruffin. — Réponse de celui-ci. — Il va chez Saint-Martin — La princesse abandonne momentanément son *Bon Ange*. — Le baron Hyde de Neuville à Barcelone. — Louis Gros. — Reprise des relations épistolaires entre la princesse et Ruffin. — Elle s'adresse en solliciteuse à Napoléon. — L'abbé de Saint-Farre à Gratia. — Querelles de la princesse avec le *frère blond*. — La duchesse d'Orléans à Figuières. — Nouvelles démarches de la duchesse de Bourbon auprès de Napoléon. — Son opinion sur elle-même.

On sait à quels résultats lamentables aboutissent d'ordinaire les dissentiments politiques. Source des pires discordes, ils ne fomentent pas seulement la haine entre les partis rivaux, ils séparent brutalement les cœurs que la nature ou la sympathie avait placés sous une mutuelle dépendance et qui, par l'acceptation joyeuse de leur doux esclavage, semblaient devoir rester indissolublement enchaînés. Les rancunes étant aux prises, les devoirs les plus sacrés sont désavoués : la reconnaissance, le dévouement et le respect s'effacent devant l'ingratitude, la désaffection et la mésestime : la voix du sang, elle-même, se tait.

Un abîme s'était ainsi creusé entre la duchesse de Bourbon et le duc d'Enghien. Il maudissait la Révolution, elle en avait appelé le triomphe de tous ses vœux ; il incarnait la patrie dans la personne du roi, le roi n'était pour elle qu'un citoyen, comme les autres, du moment que le peuple avait

repris la disposition de ses destinées ; le duc d'Enghien demeurait invinciblement attaché aux traditions de la vieille France, à l'étendard de Bouvines et de Rocroy : il ne comprenait que le royaume des lis ; la duchesse de Bourbon souriait à l'aurore des temps nouveaux, elle acclamait le drapeau de Montenotte et d'Arcole : bientôt elle applaudirait à l'aigle s'abattant sur le trône de saint Louis. Le duc d'Enghien était jaloux de la gloire de ses aïeux, des privilèges qu'ils avaient gagnés par leur bravoure ; la duchesse de Bourbon disait que la vertu seule est enviable et que tous les hommes sont égaux.

Dans cet état de choses, les relations tendres ne pouvaient guère se prolonger entre la mère et le fils. Elles cessèrent absolument, durant l'exil de la princesse, et la rupture en fut marquée par un suprême échange de douloureuses contradictions. Nous ignorons les termes précis du langage que tint, pour la dernière fois, le duc d'Enghien à la duchesse de Bourbon. Mais nous savons, par la manière dont elle y répliqua, qu'elle fut choquée de l'orgueil du jeune prince et que, devenue tout à fait étrangère aux idées sous l'influence desquelles s'était formé l'héritier des Condés, elle ne voulut pas admettre que la vengeance est un plaisir pour les héros comme pour les dieux. La duchesse de Bourbon a gardé, dans ses papiers, le brouillon que voici :

Réponse à mon fils, seule et unique lettre que je lui aie écrite d'Espagne, et à la seule que j'aie aussi reçue de lui

« En août 1800.

« Celui qui convient qu'il « a beaucoup d'amour-propre *et qui le croit de devoir*, qui, de plus, *trouve du plaisir à se venger*, loin de se le reprocher », est éloigné de suivre la règle du vrai chrétien qui nous est donnée dans l'Evangile. Quant à *celle* qui n'aime plus qu'en Dieu et que pour Dieu tout ce qui lui est encore cher, elle ne saurait se rapprocher de l'objet de son affection, car il est bien prouvé que l'on

souffre davantage de près que de loin, quand les objets qu'on aime ne sont pas tels qu'on les souhaite. Cependant *elle* ne pense mettre aucun obstacle à sa rentrée dans un pays où elle a encore des amis pacifiques qui ne soupirent qu'après la paix et son retour. D'ailleurs, n'ambitionnant plus que les choses qu'il n'est point au pouvoir des hommes de lui enlever, et que l'on acquiert davantage par les privations de toute espèce que par la gloire et les honneurs de ce monde, *elle* ne fait des vœux que pour l'éternité et pour le salut de tous les hommes, mettant seulement au premier rang, dans son cœur, le salut de l'enfant pour lequel il a si souvent palpité de tendresse et de douleur.

« L.-M.-T.-B. d'Orléans-Bourbon. »

Il ressort de ce document que le duc d'Enghien, si prévenu qu'il pût être contre sa mère, ne s'était pas détaché d'elle au point de ne plus désirer la voir. En vérité, elle accueillait bien froidement les avances du jeune prince et laissait par trop percer l'égoïste souci qu'elle avait de sa tranquillité. Une femme moins personnelle eût pu espérer modifier, par sa présence, ses conversations, ses raisonnements, des opinions qu'elle désapprouvait. Elle eût, du moins, tenté l'épreuve. La duchesse de Bourbon, qui aurait sans doute, alors, obtenu la permission de quitter l'Espagne, à condition de ne pas revenir en France, aimait mieux rester séparée de son fils que de constater, par elle-même, qu'il ne répondait pas à son idéal. Elle trouvait suffisant, et peut-être plus commode, de prier pour lui.

En revanche, elle continuait à s'épancher dans le sein de Ruffin. Obéit-elle à quelque vague pressentiment, lorsqu'elle répond à l'éloge passionné qu'il lui a fait de l'homme du jour ?

« Votre enthousiasme pour Bonaparte ne me surprend pas, et je l'eusse partagé à votre âge et avec vos idées. Mais, aujourd'hui, avec les miennes, j'ai appris à suspendre sur toutes choses mon jugement, soit dans le bien comme dans le mal, et j'attends, ainsi que lui-même l'a dit, que *la postérité lui assigne sa véritable place*. En attendant, je le consi-

dère comme un instrument fidèle à la cause puissante qui le fait agir, et je demande souvent à Dieu qu'il l'éclaire de sa véritable lumière, pour le bonheur de l'humanité et pour qu'il exécute sa suprême volonté. »

Cependant la duchesse de Bourbon partage, peu à peu, l'admiration de Ruffin pour le Premier Consul : elle laisse échapper ses sentiments, en lui écrivant, au commencement de l'année 1803 : « Je voudrais bien que le grand Etre qui dirige tout me procurât, cet été, le bonheur de repasser les monts avec mon Ange conducteur. »

Mais telle n'est pas la décision que prendra celui qui est considéré, par la malheureuse princesse, comme l'exécuteur de la volonté divine. Il n'a que faire d'égarer ses ordres redoutables sur les espérances de cette inutile proscrite. Ce qu'il lui faut, dans ce moment, c'est une victime de choix dont le meurtre barre la route aux complots ameutés contre lui. Il veut, par la terreur, répondre à la menace. Et alors, au moyen d'un attentat dont le monde n'a pas encore eu d'exemple, il abat sa main inexorable sur le dernier rejeton d'une race qui est la glorieuse antithèse de sa glorieuse fortune. Le glaive dont il le frappe est si prompt que les rois et les peuples en voient passer l'éclair avant d'avoir pu crier : pitié !

Et, tandis que le duc d'Enghien était arraché, par une troupe de sbires, aux rêves de chasse et d'amour qui le berçaient, en sa retraite d'outre-Rhin; tandis qu'ayant à peine le temps de reconnaître la terre de France et de saluer les champs illustrés par ses aïeux, il était emporté, au galop d'une chaise de poste, vers ce sinistre donjon de Vincennes, où il passait d'un simulacre de prétoire à l'infamie d'une exécution militaire; jeté ensuite dans un trou en guise de tombeau ; la duchesse de Bourbon, ne sachant rien, paisible sous les orangers de l'Espagne, s'agenouillait et demandait à Dieu « d'éclairer de sa véritable lumière » l'homme qui tuait son enfant !

Au milieu de son effroyable douleur, le duc de Bourbon se souvient de la mère du fils bien-aimé qu'il pleure.

« Madame, écrit-il d'Angleterre à la duchesse de Bourbon, le 12 avril 1804, c'est la mort dans l'âme et en versant des larmes qui ne tariront qu'avec ma vie que je dois vous dire combien je partage votre douleur. Notre bon et cher enfant n'existe plus. Hélas! nous en sommes privés à jamais. A jamais, grand Dieu! quel coup affreux! et comment y survivre?

« Vous aurez lu les détails de cet événement horrible, sur lequel votre position ne me permet de faire aucune réflexion. Toute âme sensible et honnête fera sûrement à cet égard toutes celles que font ses parents désolés. Hélas! notre pauvre et cher d'Enghien n'existe plus! Les larmes me suffoquent. Je les mêle à celles d'une mère, et c'est tout dire. Le ciel punira, sans doute, un jour, un forfait aussi abominable; mais notre douleur n'en sera pas moins éternelle.

« Adieu, Madame, armez-vous de tout le courage qui sera en votre pouvoir pour supporter le plus grand, le plus terrible de tous les malheurs. Adieu, Madame, adieu. Croyez aux sentiments que je vous ai voués, comme à mon désespoir qui ne finira qu'avec ma vie. Oh! oui, nous pleurerons toujours ce bon et cher enfant.

« P.-S. — Voulez-vous bien parler de mes peines cruelles à M. le prince de Conti et à Mme la duchesse d'Orléans. Ils les partageront sûrement avec tout l'intérêt qu'inspirent des âmes sensibles comme les leurs. »

Comment la duchesse de Bourbon répond-elle à ces gémissements? Par un sermon, et quel sermon!

« Votre lettre n'étant point signée, Monsieur, et ayant peu connu votre écriture, je suis incertaine si ce n'est point une lettre supposée à laquelle je réponds. Mais je préfère, en me trompant, vous prouver quels sont mes sentiments, plutôt que de risquer de manquer à un devoir, si je ne me trompais pas; car je suis infiniment touchée de voir que le lien, qui eût dû nous tenir plus liés, durant sa vie, est, après qu'il vient d'être rompu, ce qui me rappelle encore à votre souvenir. Quoique vous croyiez l'avoir perdu pour

jamais, non, non, Monsieur, il ne l'est pas pour moi, ce cher lien qui m'a coûté tant de larmes depuis sa naissance, car il subsiste, et plus véritablement aujourd'hui pour mon cœur qu'il n'existait pour sa malheureuse mère, durant sa vie.

« Ah! pourquoi ne m'en a-t-il pas cru? Pourquoi, hélas! toute ma famille ne pense-t-elle qu'à la gloire de ce monde, et oublie-t-elle que la gloire du ciel ne s'achète que par le renoncement à toutes choses, que par la plus profonde humilité, que par le pardon des injures et même l'amour de nos ennemis? En un mot, que le chemin qui conduit au bonheur éternel est l'unique de la croix portée volontairement; maximes qui condamnent nécessairement tous les sentiments et tous les actes qui sont en opposition avec ces principes évangéliques.

« Hélas! je les goûte trop tard pour mon malheur, mais ils font aujourd'hui toute ma consolation. Que ne puis-je, Monsieur, vous les faire adopter, en vous arrachant à un monde trompeur qui ne séduit que pour empoisonner et qui n'offre aucune ressource, aucun baume salutaire à des plaies aussi cruelles que les nôtres! Oui, j'espère que notre enfant, qui juge mieux aujourd'hui du néant des choses humaines, sera dans l'éternité le lien qui nous y réunira, par les soins que son âme va prendre de la nôtre, étant ouverte aux sentiments purs et vrais.

« Sa douce influence se fera sentir à votre cœur; elle s'y insinuera pour vous faire abjurer tout sentiment de vengeance, tout désir de rattraper des biens trompeurs, des avantages qui vous sont enlevés, non par les hommes, comme vous pouvez le penser, mais par Dieu même, qui se sert des instruments qu'il lui plaît pour accomplir ses volontés sur la terre et sur tous ceux qu'il a voulu, peut-être, humilier en cette vie pour les sauver en l'autre.

« Oui, voilà mon espoir, c'est que Dieu, dans sa miséricorde, aura mis en sûreté notre pauvre enfant, en le faisant passer par une pénitence terrible, laquelle, ayant effacé ses péchés, en un moment, le met en état d'être plus utile à sa

famille qu'il ne l'eût été en entretenant de faux principes dans son âme.

« Comment voudriez-vous, Monsieur, qu'avec de telles pensées je puisse pleurer comme les autres? Ah! ma plus insupportable douleur est de voir tous ceux qui doivent m'être chers si loin de mes sentiments et de ma profonde conviction, puisqu'ils ne cessent de se précipiter eux-mêmes dans tous les malheurs qu'ils accumulent sur leurs têtes. Hélas! ne voyez dans cette lettre que le désir, bien sincère, de vous offrir la seule consolation que je connaisse à notre commun malheur. Daignez, Monsieur, en donner connaissance à votre sœur, si vous entretenez quelque commerce de lettres avec elle. Je me recommande à ses prières comme vous devez être sûr de mon désir de vous retrouver dans l'éternité aussi heureux que je le désire. »

Ainsi, ce qui affligeait cette mère plus que la perte de son fils, c'était l'égarement de ceux qui l'avaient élevé dans de fausses doctrines, et elle se consolait de ce qu'il ne fût plus, en pensant qu'une « pénitence terrible » lui avait permis de racheter ses fautes. Elle ne voyait de remède à l'immense peine du duc de Bourbon que dans un claustral renoncement aux biens terrestres; tous les hommes, au surplus, devaient, d'après elle, se dépouiller à la façon des moines et se plonger, comme eux, dans l'obscurité, s'ils voulaient goûter le vrai bonheur, en plaisant à Dieu. Du prince de Condé, qui ne lui avait témoigné que des égards affectueux, elle ne prononçait même pas le nom. L'écrasement de l'aïeul sous la ruine irréparable de sa maison, la brisure du vieux chêne, entamé jusqu'au cœur par le coup de tonnerre qui avait foudroyé l'unique rejeton de sa souche vénérable, la princesse Bathilde était trop détachée de la terre pour y arrêter sa pensée, pour y donner une larme.

La lettre, non datée, qu'elle adressait de Gratia au duc son mari, parvint à celui-ci par l'intermédiaire du jeune duc d'Orléans, qui, lui aussi, était en Angleterre. Le futur Louis-Philippe accompagna ce message d'un billet où il

employa, par mégarde, une formule de politesse bien hors de saison :

« Twichenham, ce 22 août 1804.

« Je m'empresse, Monsieur, de vous remettre une lettre de ma tante, pour vous, que ma mère vient de me transmettre. Ma tante est dans le doute, relativement à l'authenticité de la lettre qu'elle a reçue, et elle désirait que je m'en informasse. Mais je crois remplir ses intentions en vous la remettant immédiatement, et je serai trop heureux d'avoir pu contribuer à vous offrir quelque soulagement et quelque consolation. Je saisis, *avec plaisir*, cette occasion de vous renouveler, Monsieur, l'assurance des sentiments de haute considération et de sincère amitié avec lesquels je suis votre très affectionné.

« L.-P. d'Orléans. »

Ruffin ne pouvait manquer de connaître les sentiments éprouvés par la princesse Bathilde à la mort de son fils; elle lui écrit :

« Ah! mon enfant, souffrez que je vous donne ce nom cruel et cher à mon cœur. Je viens d'en perdre un, selon la chair, faites que j'en retrouve un autre, en vous, selon l'esprit. Hélas! J'engendrai le premier dans la douleur; il fut élevé, loin de moi, pour ma douleur; il suça des principes qui m'ont causé bien des douleurs, et je le perds, par suite de ces principes, dans la plus mortelle de toutes les douleurs. Vous fûtes, mon cher ange, dès les premiers instants de notre connaissance, un adoucissement dans mes chagrins. Votre belle âme se fit sentir à la mienne. Vos lettres ont souvent suspendu mes douleurs; la dernière est une espèce de baume appliqué sur la plaie sanglante de mon cœur. J'espère qu'un jour le vôtre en fera disparaître toutes les douleurs, car quelle serait ma joie si j'avais pu enfanter un esprit au Seigneur et qu'il me dût son bonheur éternel! »

La mère s'exprime là avec plus d'abandon que ne le faisait tout à l'heure l'épouse : on sent qu'elle ne cherche pas à se composer une attitude. Si du moins elle n'ajoutait rien à ces effusions de tendresse et de charité! Mais la théologienne ne consent pas à se tenir coite. Des points obscurs étaient restés à débattre, avant la mort du duc d'Enghien; la duchesse de Bourbon ne peut achever la lettre où elle parle du prince sans reprendre, avec son ordinaire faconde, la discussion interrompue. Et, comme de coutume, elle n'y apporte pas grande clarté, car sa pensée flotte toujours dans le vague.

Ruffin, faisant trêve un instant à ces pieuses querelles, est tout à fait dans la mesure, lorsqu'il répond à la duchesse de Bourbon, le 24 mai 1804.

« Il y avait déjà quelque temps, au départ de ma dernière lettre, que le bruit public m'avait informé de la perte que vous venez de faire et, si je ne vous en parlai pas alors, c'est que j'ai craint, par un indiscret empressement, à vous témoigner la part que je prends à votre douleur, être le premier à vous faire connaître cette perte. Elle est malheureusement irréparable et du nombre de celles qui ne souffrent pas de consolation. C'est du temps, d'une parfaite résignation aux ordres de la Providence qu'il faut attendre, non la guérison, mais la cicatrice d'une telle blessure. Aussi, ne vous offrirai-je pas les lieux communs de la morale et de la philosophie, ni tous ces mauvais raisonnements, dictés par l'esprit bien plus que le cœur, qu'on est dans l'habitude de prodiguer pour toutes les douleurs, quelles qu'en soient les causes. Je me bornerai à pleurer avec vous et à demander à cet Etre incompréhensible, qui dispense le bien et le mal, et dont les plus terribles épreuves semblent être la marque de sa bonté envers ses plus fidèles serviteurs, qu'il daigne verser dans votre âme un baume consolateur.

« Oui, Madame, c'est avec la plus profonde reconnaissance que j'accepte le nom de votre fils en esprit : puissé-je, par mon respect, mon sincère attachement et par tous les sentiments que vous m'avez inspirés vous faire encore goûter

quelques consolations et distraire quelquefois votre esprit de de sa profonde douleur ».

La duchesse réplique :

« Je suis infiniment touchée, mon cher enfant, de l'acceptation que vous faites de ce titre et des sentiments qu'il vous inspire pour la plus malheureuse des mères. Vous avez bien raison : il n'est, à certains malheurs, aucune consolation que celle que l'on puise dans ce principe de vie, que je m'efforce de vous faire découvrir en vous-même, car il existe, dans chaque homme, mais il n'y est qu'en germe. Il dépend d'eux de le faire naître et croître. »

A dater de ce moment, la princesse Bathilde redouble de zèle et d'ardeur pour convertir l'ancien officier ; il n'est que déiste, elle le voudrait chrétien. Saint-Martin, qu'il est allé voir, d'après ses conseils, et qu'il a apprécié, en dépit d'un accueil un peu froid, s'est excusé de ne pouvoir guère lui être utile, résidant une partie de l'année à la campagne.

Le théosophe, vieilli et désabusé, avait, sans doute, renoncé au prosélytisme; peut-être, aussi, estimait-il que l'âme d'un commis était moins digne de culture morale que l'âme d'une princesse.

Pour suppléer, s'il se pouvait, aux lumières du saint personnage, Mme de Bourbon envoyait des livres à Ruffin : Pascal, entre autres, et le *Génie du Christianisme*, qui venait de paraître; mais elle lui recommandait de donner la préférence au premier, « l'autre ouvrage étant plus amusant qu'utile ». Elle le pressait surtout de lire le *Ministère de l'homme esprit*, vendu rue du Sépulcre, à l'imprimerie de Migneret, et dont Mme de Longuejoue de Sainte-Luce lui rembourserait le prix : « Promettez-moi, lui dit-elle, de faire cet effort sur vous-même, en vertu de cet attachement dont vous m'assurez, dans chacune de vos lettres, auquel il m'est si doux de croire et que je partage avec encore plus de réalité, puisque le mien est fondé sur l'éternité heureuse à laquelle je voudrais faire participer votre âme. »

Par malheur, le « Bon Ange » est médiocrement porté aux lectures édifiantes. Il les rejette peu à peu, et, comme dans

sa franchise, il a fait à la princesse l'aveu de son manque de ferveur, elle lui écrit :

« Voilà ce qui m'afflige réellement, car, à trois cents lieues de vous, je n'ai plus aucun moyen de vous être utile, les lettres étant insuffisantes pour développer des vérités si abstraites et auxquelles l'orgueil de l'esprit de l'homme, privé de la grâce, oppose tant d'obstacles. Je vous abandonne donc à vous-même jusqu'à ce que quelque coup imprévu vous frappe et vous fasse recourir aux trésors que vous dédaignez aujourd'hui...

« Adieu, mon Bon Diable, puissiez-vous un jour reprendre votre ancien nom d'ange. C'est un des vœux les plus ardents de mon cœur, qui s'attendrit sans cesse sur le sort malheureux de tous vos semblables, car ma charité s'étend même sur le sort de ces pauvres diables qui ont tout perdu en perdant le séjour céleste, où ils devraient habiter. — Donnez-moi du moins des nouvelles de votre santé, quand vous le pourrez. »

La princesse pensait sans doute que « son fils en esprit » s'empresserait, après avoir été morigéné de la sorte, de lui faire amende honorable et la supplierait de ne pas renoncer à l'instruire. Mais, comme les enfants qu'on a grondés, il bouda, ce semble, à moins qu'il ne passât son temps à combiner les moyens de venir implorer lui-même son pardon à Gratia. Toujours est-il que, pendant douze mois consécutifs, de mars 1806 à mars 1807, il n'y eut plus aucun échange de communications épistolaires entre lui et Mme de Bourbon. Celle-ci en aurait été probablement réduite à dogmatiser pour ses hôtes et ses malades, si un aliment nouveau ne s'était offert à son prosélytisme, comme à point nommé. Le baron Hyde de Neuville, expulsé de France pour raisons politiques et condamné à sortir du continent, venait d'arriver à Barcelone. Il avait été autorisé, par égard pour sa femme qui l'accompagnait, à séjourner quelques mois dans cette ville, avant de passer l'Océan. Le consul de France, M. Viot, l'avait accueilli avec considération et, soucieux de lui être agréable, l'avait mené chez Mme Gros, qui devait à ses ma-

nières distinguées, à ses grâces piquantes, à son esprit vif et enjoué, plus encore qu'à ses talents, d'être très en vue dans la colonie des exilés. A la suite de cette démarche, des relations s'établirent entre l'homme d'état proscrit et la filiale amie de la duchesse de Bourbon. Il la pénétra de gratitude, en s'intéressant à son fils, qui n'avait encore que treize ans, mais révélait déjà une brillante intelligence. Il lui dit qu'un jour, s'il avait le bonheur de rentrer en France et de revenir aux affaires, il userait volontiers de son influence recouvrée pour ouvrir à son petit ami la carrière diplomatique. Sa fidélité n'oublia pas cette promesse, et les événements lui permirent de la réaliser. C'est, en effet, grâce à l'appui du baron Hyde de Neuville que le jeune Louis Gros débuta au département des Affaires Etrangères, sous la Restauration : il y justifia les espérances fondées sur lui par son protecteur. On sait qu'il fut, tour à tour, investi des hautes fonctions d'ambassadeur de France en Chine et en Angleterre et que ses services lui valurent le titre de baron.

La duchesse de Bourbon, entendant constamment parler autour d'elle du baron Hyde de Neuville, voulut le connaître. Elle ne tarda guère, quand elle l'eut sous la main, à lui exposer ses doctrines mystiques. Il se permit de les combattre ; il attaqua surtout l'excessive humilité qui portait cette descendante des rois à se persuader que, selon les vues de Dieu, les princes devaient se réduire à la plus modeste condition. De là naquirent des controverses dont la solitaire de Gratia fut ravie. L'homme politique dut s'improviser théologien, et, quoiqu'il restât en désaccord avec la princesse, elle le jugea digne de recueillir le fruit de ses veilles, plusieurs manuscrits qu'elle avait intitulés : *Pensées de Thérèse ; Pensées d'une âme de foi sur l'Eglise intérieure ; Désirs politiques*. A ces œuvres, que M. Hyde de Neuville fut prié de conserver, la duchesse de Bourbon joignit un feuillet où elle avait rétabli la vérité des « faits faussement racontés dans les mémoires du baron de Bézenval », à propos de son aventure au bal de l'Opéra, en 1778. Ce mécompte mondain continuait, après si longtemps et des événements si tragiques, à

la poursuivre comme un cauchemar, et elle n'avait rien tant à cœur que de se justifier des calomnies dont elle avait été assaillie alors. Mais qui donc y pensait maintenant?

Quand, au mois de septembre 1806, le baron Hyde de Neuville prit congé de la princesse, elle lui remit un nouveau travail de sa composition : *Portrait imaginaire de l'Idéal chrétien*, rêvé par elle. Au bas, elle avait écrit : « Je fais ici le vœu sincère que le Français, qui part pour l'Amérique, soit un jour la copie de ce beau portrait et, qu'oubliant ce qui ne procure qu'une gloire mondaine, il tourne toutes ses facultés vers le séjour éternel, où résident la véritable gloire et le seul bonheur stable. »

Les deux exilés se donnèrent rendez-vous à Paris; ils se proposaient de célébrer, en de joyeuses agapes, la fin de leurs malheurs. Mais le baron Hyde de Neuville resta près d'un quart de siècle hors de France; lorsqu'il y revint, la duchesse de Bourbon n'était plus.

L'hiver se passa sans apporter de nouvelles du « Bon Ange ». Aux premières brises du printemps, il se décida à rouvrir ses ailes. Préoccupé, toutefois, de savoir comment il serait accueilli, il crut devoir prier Mme de Longuejoue de lui frayer la route : elle se chargea d'implorer l'indulgence de la princesse. Cette démarche aboutit à la réconciliation qu'on souhaitait de part et d'autre.

Les conférences théologiques vont recommencer : elles produiront peut-être un meilleur effet sur Ruffin, et, certes, il a plus besoin que jamais d'être orienté vers le ciel. Il n'a pas rencontré le bonheur; des enfants ne sont pas venus égayer son foyer, et il vit, avec sa femme, à peu près sur le pied de l'indifférence.

Mais, avant de donner une seconde partie à ses cours d'instruction religieuse, Mme de Bourbon estime que la première mérite d'être réunie en volume. Elle réclame, en conséquence, à Ruffin, les lettres qu'elle lui a précédemment adressées pour en faire « un petit ouvrage ». Il consent à les lui rendre, à condition qu'elle ne les gardera pas.

« Je vous renverrai mes lettres, lui dit la princesse,

puisque vous daignez en faire quelque cas, après avoir vu si je puis en tirer le parti que je désire, ce qui sera plus ou moins long. — Au nombre de tous les projets que vous avez formés, mon cher ange, celui de venir ici eût été bien goûté par mon cœur. Cependant, à mesure que j'approche du terme qui doit me faire faire un voyage bien plus intéressant que tous ceux de ce bas monde, je ne pense plus qu'à faire mes paquets et à ne rien oublier, s'il est possible, pour une route si pénible et si longue, en sorte qu'avec dix années de plus sur ma tête vous ne me retrouveriez plus la même, et j'aurais peut-être le regret de vous voir ennuyé de la conversation d'une triste vieille, qui ne se trouverait plus à l'unisson de sentiments avec vous.

« Il vaudrait beaucoup mieux ne jamais quitter cette bonne France et que la paix m'y ramenât, comme l'a promis celui à qui rien ne résiste... Je n'ai besoin ni d'habitation ni de richesses, mais de cœurs sincères et bons. Voilà ce qu'il me faut, surtout dans ma chère patrie. »

Celui à qui rien ne résiste, la mère du duc d'Enghien avait donc eu la force de l'implorer ? Eh ! oui, par-delà les Pyrénées, des amis, à sa requête, s'étaient interposés entre elle et le meurtrier de son fils, pour qu'il daignât mettre fin à son exil. Or, qu'était, que pouvait être, au point de vue de ses idées religieuses, l'ordonnateur du drame poignant de Vincennes, déchaîné maintenant à travers l'Europe, où il battait, renversait, dépouillait l'un après l'autre tous les monarques apparentés aux Bourbons ? Un nouvel Attila. Admirable eût été la princesse Bathilde si, renonçant à se plaindre du cruel mal qu'il lui avait fait, elle se fût courbée devant cet agent terrible des volontés d'En-Haut, à la façon de ces suppliantes qu'aux heures de crise suprême on voit implorer la pitié d'un bras vengeur, pour le salut de tous.

Une telle posture, sainte Geneviève, la douce libératrice de Paris, n'eût pas hésité à la prendre jadis, si la ferveur de ses prières n'eût point suffi à désarmer le *Fléau de Dieu*. Mais telles n'étaient point les circonstances qui provoquaient la conduite de Mme de Bourbon. Elle n'avait en vue que le

succès d'une affaire personnelle; et, très misérablement, elle se ravalait plus bas que les solliciteuses vulgaires, puisque la main dont elle attendait un paraphe approbateur, en marge de sa supplique, était teinte du sang de son fils.

Au reste, si Bonaparte, devenu Napoléon, avait donné des espérances aux avocats de Mme de Bourbon, c'était assurément dans l'unique dessein d'écarter les demandes importunes. L'empereur se sentait trop solidaire des arrêts du Premier Consul, et son âme, quelques fautes qu'elle pût commettre, était trop sensible aux convenances, elle avait trop souci de sa dignité pour qu'il ne lui parût pas au moins prématuré d'autoriser ses ministres à inscrire au rang de ses obligés la mère de sa victime. Le bannissement de la duchesse de Bourbon se prolongera.

Comme la princesse renouait sa correspondance avec Ruffin, elle reçut une visite très inattendue; son frère naturel, l'abbé de Saint-Farre arrivait tout courant de France. Désespéré de ne pouvoir payer ses créanciers, il n'avait d'espoir qu'en elle pour faire face à ses engagements. Certes il n'oubliait pas tout ce qu'il devait à ses bienfaits. Sans la pension qu'elle avait chargé Mme de Longuejoue de lui servir, il n'eût plus eu qu'à mourir sur la paille, comme un gueux, tandis qu'avec six cents francs par mois il avait pu suffire aux besoins de son existence « en se privant, il est vrai, de toute espèce de douceur ». Mais il y était, hélas! accoutumé, depuis dix-sept ans que la Révolution l'avait arraché à sa vie facile et heureuse. Il avait, toutefois, à liquider un arriéré, car, réduit à la misère, ou peu s'en faut, avant que sa sœur l'assistât, il n'avait pu éviter de recourir aux emprunts. Des usuriers avaient abusé de sa détresse; en revanche, des amis s'étaient dépouillés pour l'en tirer. S'il laissait consommer leur ruine, il se montrerait indigne du titre qui lui avait toujours paru le plus enviable, celui d'honnête homme.

Etait-ce sa faute à lui si les événements avaient déjoué toutes ses prévisions ? Un mois à peine après l'ouverture des Etats généraux, il n'avait pas hésité à faire largement les

sacrifices que les circonstances semblaient exiger. Il avait réformé vingt chevaux, autant de valets et mis en vente la maison qu'il tenait des libéralités du feu duc d'Orléans. Il est vrai que le nouveau duc d'Orléans, Louis-Philippe-Joseph, en considération des liens du sang qui les unissaient, lui avait offert un asile au Palais-Royal et payé le revenu annuel de trente-six mille francs qu'il recevait naguère de leur père commun. Mais, à l'exemple de toute cette noblesse qui l'accueillait, le fêtait, le choyait, il avait émigré, moins par bel air assurément que par envie de ne pas se séparer d'une société si charmante. Son passage en Angleterre avait été suivi de la confiscation de tout ce qu'il possédait en propre. Pour vivre il n'avait que les cinq cents louis dont le duc d'Orléans lui avait fait présent à son départ, avec une belle garniture de boutons « en saphirs fins, entourés de diamants blancs ». Après neuf mois de séjour à Londres, il ne lui restait plus rien du tout. Dans ce dénuement il avait adressé un appel de fonds à son frère, le duc d'Orléans.

Le duc d'Orléans lui avait répondu qu'il était bien fâché de ne pouvoir lui envoyer d'argent; que la loi sur les émigrés s'y opposait et qu'il n'irait pas se faire guillotiner pour lui, mais qu'il l'engageait à demander, de sa part, au duc d'York, les huit cents guinées dont ce prince lui était redevable pour une perte de jeu; ajoutant que ce serait un à-compte sur la pension qu'il continuerait à lui faire aussitôt que les choses auraient pris meilleure tournure.

Le duc d'York lui avait souscrit sans difficulté une obligation de la somme indiquée par le duc d'Orléans, comme étant son gain, et le prince de Galles avait eu la bonté d'endosser ce billet. Mais aucun banquier n'avait consenti à lui faire l'escompte; seul le tailleur du prince de Galles lui avait rendu ce service, non sans exiger en retour le sacrifice de quatre-vingts guinées.

Il s'était flatté de retirer quelque chose de quantité de beaux meubles et d'objets d'art qu'il croyait en sûreté au Palais-Royal et qui représentaient une valeur de plus de

soixante-quinze mille francs. Mais un patriote les avait dénoncés à la nation, et la nation les avait mis aux enchères comme biens d'émigrés.

A son retour en France, la Terreur passée, avait-il au moins hérité de sa mère, morte l'année précédente? Ah! cela ne valait pas la peine d'en parler! Sur les deux cent treize mille francs qu'à force d'industrie M[me] de Villemonble avait pu arracher au désastre de son opulence passée, son frère, sa sœur et lui n'avaient, en effet, touché que trente-cinq mille francs chacun, c'est-à-dire le sixième de cette succession : la nouvelle législation française les avait frustrés du surplus, car elle n'accordait aux enfants naturels que la moitié de la portion à laquelle ils auraient eu droit s'ils avaient été enfants légitimes.

Ces infortunes, racontées avec volubilité par l'abbé de Saint-Farre, touchèrent le cœur de la duchesse de Bourbon. Elle était incapable de rétablir entièrement ses affaires; du moins elle l'aida à conclure des arrangements qui levaient ses plus gros scrupules et assuraient sa tranquillité immédiate. En outre le *frère blond* fut autorisé à rester à Gratia aussi longtemps qu'il le souhaiterait.

En parcourant les bosquets ombreux et les grasses prairies qui encadraient la demeure de la princesse, il crut revoir Trianon ; son âme fut inondée de douceur et de mélancolie, à l'évocation des jours charmants où il était admis en cette délicieuse retraite, où il devisait tendrement avec les belles amies de la reine, où, rieuses et folâtres, elles le faisaient courir après un troupeau de vaches qu'elles disaient prendre un mauvais chemin, et cela, par pure malice, pour voir comment il se tirerait de cette aventure, en son joli costume d'abbé galant : soutane de drap fin, couleur puce, attachée par des boutons de diamants; jabot et manchettes de dentelle ; souliers à boucles d'or, serties de rubis. Comme il était revenu trempé de sueur, essoufflé, défait, sali! Mais sa bonne humeur avait désarmé les moqueuses; de leurs mouchoirs de batiste elles avaient elles-mêmes essuyé son front et, le soir, quand après avoir changé d'habit sa cheve-

lure accomodée à ravir, le teint reposé et frais, il avait paru au souper, Marie-Antoinette lui avait souri !

Le chaud soleil de l'Espagne, le parfum enivrant de ses orangers et de ses citronniers ajoutaient un charme inconnu à la suavité de ces images de France. Le bon abbé en fut si troublé qu'il pensa redevenir le jouvenceau de jadis. Et, pirouettant sur ses talons rouges, fredonnant une ariette comme au bon temps, il s'en alla caqueter avec les quelques dames qui composaient l'entourage habituel de la duchesse de Bourbon. La plupart d'entre elles étaient un peu mûres ; mais elles n'en goûtaient que davantage la caresse désapprise des louangeurs hommages. Lassé bientôt de triomphes si faciles, l'abbé de Saint-Farre en voulut récolter d'autres sur un terrain un peu plus hérissé d'obstacles, et surtout plus varié. Il fut à Barcelone ; il y retourna, séduit par les yeux de feu des catalanes et par le sourire de miel des françaises. Un grand nombre de celles-ci habitaient, en effet, cette ville hospitalière : marquises et danseuses ayant fui devant les horreurs de la Révolution ; réunies dans un même exil et rendant à M. de Saint-Farre la société qu'il fréquentait à l'époque où il était un des plus jolis petits mirliflores de Paris.

La duchesse de Bourbon ferma d'abord les yeux sur les allées et venues de son frère. Mais, au bout de quatre mois de courses et d'agitations ininterrompues, elle estima qu'il était temps de le rappeler à l'ordre. Du reste, elle avait contre lui d'autres sujets de plainte. Il l'entretenait constamment de ses dettes, malgré qu'il lui eût promis de n'en rien faire et de s'en tenir aux bontés qu'elle avait à son égard. Ce manque de parole et de tact choquait la princesse. Elle trouvait aussi que l'abbé s'immisçait avec peu de retenue dans les affaires de sa maison. Alors elle lui fit des observations et des remontrances. M. de Saint-Farre les accueillit mal ; d'aigres propos s'échangèrent entre le frère et la sœur. Il n'en vinrent pas à une rupture, car, derrière leurs deux orgueils aux prises, une estime et une amitié réciproques se donnaient la main. Mais une séparation leur parut nécessaire. L'abbé de Saint-

Farre en prit l'initiative. A dire vrai, il était loin de souhaiter qu'elle fût irrévocable. Il pensait, au contraire, qu'une absence momentanée suffirait à calmer l'irritation de la princesse et qu'à son retour il pourrait tirer parti de cet apaisement, au mieux de ses intérêts.

Il donna, en conséquence, pour prétexte de son départ, un devoir de courtoisie à remplir envers la duchesse d'Orléans. Depuis 1801, cette princesse avait quitté Soria, avec la nombreuse suite qui vivait de sa générosité. Croyant, elle aussi, qu'elle ne tarderait pas à obtenir l'autorisation de rentrer en France, elle s'était rapprochée de la frontière, poussée par l'impatience de la pouvoir franchir.

La place forte de Figuières l'avait attirée comme une étape vers la patrie et, quoique ses vœux ne se réalisassent point, elle restait en cet assez morose séjour, comptant sans cesse sur le lendemain. Elle avait eu, d'ailleurs, la joie d'y être rejointe, dès les premiers jours de son arrivée, par sa fille, dont la Révolution l'avait séparée depuis dix ans.

L'abbé de Saint-Farre se met en route, à la fin de novembre 1807. La duchesse de Bourbon lui a fourni les mules qui, d'après ce qu'il a calculé, le conduiront à Figuières en deux jours et demi ; mais, n'étant pas habituées à travailler, comme celles des voituriers, elles s'acquitteront plus lentement de leur tâche. L'imminence des adieux a fait renaître la bonne harmonie entre le frère et la sœur. Ils se sont quittés avec des marques de tristesse. La princesse aurait même essayé peut-être de retenir l'abbé si l'équipage n'avait pas été déjà, là, à piaffer sous ses sonnailles.

Elle s'empresse de le féliciter d'être arrivé à destination sans mésaventure, ajoutant qu'elle eût été bien inquiète « de le savoir sur un bidet de poste, allant au galop ». Mais, si elle s'intéresse à sa santé physique, elle ne saurait oublier sa santé morale. Elle lui rappelle « l'élan de son cœur qu'elle a gravé sur sa grosse patte, en lui parlant avec chaleur de l'éternité et du vide des choses temporelles ». — « Adieu, cher frère, lui dit-elle en terminant ; aimez, autant que vous le pouvez, votre sœur ; quant à elle, son âme n'est que trop

aimante, pour son plus grand malheur, comme vous n'en doutez pas. »

De si tendres effusions provoquent les épanchements de l'abbé. Il laisse entendre à la princesse que, son déplacement terminé, il serait bien aise de revenir à Gratia. Changeant aussitôt de langage, par l'effet de ces contrastes dont son caractère est plein, elle s'exprime en douairière revêche, qui veut faire et non subir la loi :

« Je suis portée de cœur, de volonté et de devoir, mon cher frère, à vous aider, autant que je le puis, dans votre position, mais j'avoue que je voudrais vous voir stable quelque part et non faisant des voyages qui coûtent beaucoup et ne rapportent souvent rien ; ce ne sera donc que d'après votre plan, fait et exécuté, que je prononcerai sur ce que je pourrai faire pour vous. De plus, si j'agis en sœur, vous devez aussi agir avec des sentiments fraternels. Vous sentez bien qu'ils exigent de votre part de ne point vouloir prendre aucune domination dans ma maison, attendu que rien ne m'est plus odieux et ne me semble plus injuste de la part de ceux qui n'ont aucun droit sur moi.

« Si je voyais que mes gens vous fussent plus soumis, plus dévoués qu'à moi ; si j'apercevais qu'au lieu de leur conseiller le respect, la déférence, la confiance qu'ils doivent à leur maîtresse, vous vous les attiriez, afin de les dominer, en me rendant un nom *en chiffre* dans ma maison, comme ma sœur semble l'être dans la sienne, je vous préviens que cela me déplairait et vous nuirait à vous-même, car ma marotte est que tout soit dans l'ordre autant que possible chez moi. Mes gens ne doivent donc recevoir d'ordres que par ma bouche, même pour les choses dont nous aurions pu convenir ensemble ; au lieu d'aller à vous pour obtenir, il faut qu'ils viennent à moi directement et que vous leur fassiez sentir que lorsqu'on appartient à un bon maître il ne faut jamais se servir de tiers vis-à-vis de lui.

« Si je suis méfiante, c'est qu'on a souvent usé de détours envers moi, et qu'on aime mieux faire des mensonges que de dire la vérite simplement. Je ne puis donc cesser de

l'être, à présent, qu'en voyant régner autour de moi la bonne foi, la droiture et la simplicité. Tout ce qui s'en écarte m'est suspect, et je ne puis répondre ensuite des torts que l'on me peut reprocher et dont voilà la cause première. On craint d'être grondé, et l'on ne m'estime point assez pour consentir à se livrer à moi et à la générosité de mon caractère; ce sentiment me blesse, et l'on n'en recueille que le soupçon et les reproches. Si la confiance des autres attirait la mienne, ils me jugeraient peut-être tout autre que je ne leur parais, parce qu'alors on laisserait développer mon caractère dans toute la bonté dont il est, je crois, susceptible.

« Voilà, cher frère, l'espèce de convention que je me permets de faire avec vous, d'après le projet que vous semblez avoir de (revenir) passer quelque temps chez moi. Songez que Mme la duchesse de Bourbon veut être maîtresse chez elle; qu'elle veut être consultée sur tout ce qui la regarde, soit à l'égard des affaires de sa maison ou des plans que l'on formerait pour la servir. Il ne faut pas que l'on puisse dire de M. de Saint-Farre ce que l'on a dit de M. de Folmon, qu'il fait tout, qu'il dirige tout, et que la maîtresse n'est qu'un zéro dans sa maison. Je ne puis faire cas que de ceux qui ne me trompent, ni dans les petites ni dans les grandes choses, et qui n'ont pour base de leurs actions que la moralité la plus pure et la plus désintéressée.

« Ainsi donc, c'est à la manière dont mes gens se conduiront envers moi que je puis remarquer s'ils reçoivent de bons conseils ou de mauvais, et si je suis considérée par eux, comme je dois l'être, ou si j'en suis peu estimée et peu respectée. Il faut, de votre côté comme du mien, arrêter toutes les mauvaises langues qui ne cessent de mettre la zizanie et la confusion partout. Jugez-moi toujours d'après votre propre esprit et votre examen sévère, mais non d'après celui des autres et les *dits* et *redits* des mauvais esprits, dont je crois avoir longuement et cruellement souffert. J'espère qu'en suivant ce plan, en ne vous mêlant de rien que de ce que je vous prierai de faire ou de dire, dans l'occasion qui se présentera, nous

vivrons en bonne intelligence et que nous pourrons nous être utile l'un à l'autre, sur des objets différents.

« L.-M.-T.-B. d'Orléans-Bourbon. »

Ce réquisitoire, où le *frère blond* était si violemment pris à partie, ne fut pas de son goût. Non seulement il apprenait que ses combinaisons, ses manigances, en vue de réglementer la maison de sa sœur étaient percées à jour et que le prestige d'une soutane, parfois si puissant sur l'esprit des femmes arrivées à la vieillesse, ne lui servirait point dans la circonstance; mais il était très catégoriquement averti d'avoir à se contenter d'un rôle effacé et soumis.

Nous ne possédons pas la réponse de l'abbé de Saint-Farre à la duchesse de Bourbon. Du moins, par la réplique qu'elle y fit, nous pouvons nous figurer que cette réponse ne fut pas exempte d'acrimonie. La princesse a, en effet, textuellement reproduit, en les soulignant, les assertions dont elle avait été choquée; des phrases comme celles-ci :

« *Vous exigez impérieusement, chère sœur. Vous parlez aux autres de despotisme, et vous commencez par vous établir injuste, despotique, précepteur du genre humain.* »

Elle relève successivement ces reproches et de manière à les tourner à la confusion de l'abbé. Pour l'accabler tout à fait, elle lui rappelle certaines craintes qu'il lui a causées par le risque d'une liaison trop intime entre lui et une personne, M[me] ***, sur laquelle elle a « des droits sacrés ». Et, à propos de la réunion qu'il paraît désirer, elle lui dit sans ambages : « Je vous avoue qu'elle me présente tant d'inconvénients, d'après la connaissance que j'ai de vous et le jugement que vous portez sur moi, que je souhaite sincèrement que vous vous fixiez près de ma sœur, plus faite pour vous rendre heureux que je ne le serai jamais; car, puisque votre cœur s'offense des fausses pensées que peut quelquefois enfanter ma tête, et de la naïveté avec laquelle je les dis, il n'y a pas de remède à cela, surtout à mon âge où les habitudes sont prises.

« Quant à ce qui m'afflige de votre part sans en être bles-

sée, c'est de reconnaître qu'il en coûte à votre cœur de satisfaire le mien dans de si petites choses, lesquelles vous sentez vous-même être un bonheur, quand vous aimez beaucoup. Mais, puisque vous comptez sur mon cœur, qui est, dites-vous, la bonté et la perfection, par excellence, comment consentez-vous à l'affliger avec si peu de ménagement, que de m'écrire avec dureté que je suis *injuste*, *despotique*, *précepteur du genre humain*, et cela, à l'occasion d'un reproche d'amitié et de la suite d'une conduite de quatre mois de preuves réitérées et non suspectes d'un sentiment si pur et si tendre ? Réfléchissez-y, cher frère, et je ne doute pas que vous ne vous condamniez vous-même et ne me trouviez fondée à redouter votre retour, qui ne peut que troubler la paix que je goûte. Votre amour-propre est trop susceptible, trop prompt à s'enflammer ; ma sensibilité trop vive et mon esprit trop peu mesuré pour que nous puissions vivre heureux ensemble. Vous savez ce que je pensais à l'égard de mon malheureux enfant, dont je préférais l'éloignement, à cause qu'il n'était pas tel que je le désirais, et que j'étais persuadée que je ne pourrais rien changer en lui, d'après le caractère entier que je lui connaissais. Si sa présence m'eût fait souffrir davantage que son éloignement, malgré la tendresse maternelle, vous ne devez pas, cher frère, vous offenser que j'éprouve pour vous le même sentiment, car plus on aime, plus on souffre de ne pouvoir penser, parler, agir librement, sans s'offenser mutuellement, ou bien il faut, de nécessité, que l'un des deux soit opprimé par l'autre, ce que je ne veux, ni pour vous ni pour moi, et ce que, sûrement, vous ne voulez pas davantage.

« Voilà, cher frère, ma réponse à vos accusations que vous appelez votre justification. J'espère que cette espèce de discussion se terminera là, car une semblable correspondance ne peut être que pénible, et pour vous et pour moi. Contentez-vous de mon cœur, et, en sa faveur, faites grâce à ma tête ; c'est ce que j'ose attendre de votre sentiment pour moi et de votre reconnaissance.

« L.-M.-T.-B. d'Orléans. »

Le *frère blond*, comprenant ce que parler veut dire, renonça du coup à reprendre la route de Gratia : il n'était pas obligé de quitter Figuières. L'extrême bonté de la duchesse d'Orléans le prémunissait contre la crainte de lui paraître indiscret, s'il s'y attardait à ses dépens. Non seulement elle l'avait accueilli avec considération, mais elle s'était intéressée à ses embarras, à ses peines, et voulait, dans la mesure de ses ressources, coopérer à les alléger. Elle venait précisément de lui promettre de pourvoir à l'exigibilité de celles de ses dettes qui arriveraient à échéance avant la fin de l'année.

L'abbé de Saint-Farre possédait encore à Paris du linge, de la porcelaine, de l'argenterie ; épaves arrachées, non sans efforts, au naufrage de son luxe. Il les estimait à plus de 20.000 francs et se flattait, en les vendant aux Espagnols, d'en tirer aisément le double. La duchesse d'Orléans, informée de cet espoir, avait consenti à ce que les objets dont il s'agit fussent expédiés sous son nom. Ils arrivaient bientôt et elle payait le port des quatorze caisses qui les contenaient.

Elle faisait tout cela dignement, simplement, et sans prétendre exercer le moindre contrôle sur les faits et gestes de son hôte : il pouvait, tout à son aise, marivauder, excursionner, oublier de réciter son bréviaire ou somnoler dessus, après-dîner. Aussi, dans cette agréable maison où l'on était plus nombreux et plus en train que chez la duchesse de Bourbon, où Mlle d'Orléans, avec l'insouciance heureuse de son âge, lui faisait de petites niches et le lutinait gentiment, le bon abbé était-il comme un coq en pâte ; l'allégresse y eût rempli ses larges poumons si le souvenir de ses créanciers ne lui fût trop souvent apparu.

Mais il avait l'espoir de mettre bientôt en fuite leur troupe sinistre. Depuis lonptemps, il était lié d'amitié avec M. de Talleyrand, et M. de Talleyrand, parvenu au faîte des grandeurs, semblait ne l'avoir pas oublié. Il attendait de ce puissant personnage une lettre de recommandation pour l'arbitre de la cour d'Espagne, Godoï, prince de la Paix, et par ce

canal il ne doutait pas d'obtenir une dignité dans un des chapitres du royaume ou une pension ecclésiastique, qui le mettrait en mesure de régler ses affaires et de recouvrer son indépendance.

Néanmoins l'abbé de Saint-Farre avait encore grand intérêt à ne pas s'aliéner la duchesse de Bourbon; malgré ses algarades, il avait continué à lui écrire. De son côté, la princesse tenait trop au salut des âmes pour qu'elle ne cherchât point à ramener à Dieu une si précieuse brebis. Intervertissant les rôles, elle faisait pleuvoir les homélies sur le mondain abbé, qui s'obstinait à ne point vouloir vieillir; elle engageait « son gros frère » à méditer tout particulièrement le sixième et le neuvième commandement de Dieu; elle lui traçait un règlement de vie rien moins qu'agréable, se mettant en son lieu et place et formulant des réflexions du genre de celle-ci : « Je suis goutteux, prêtre et pauvre, que dois-je faire? Je n'ai que peu d'années à jouir des plaisirs de la vie et une longue suite de jours à expier devant Dieu; il est temps d'y penser sérieusement et de m'en occuper uniquement. »

L'abbé de Saint-Farre acceptait bénévolement qu'elle le guidât pour le spirituel; c'est là que commençait sa supériorité, disait-il, c'est là qu'il respectait ses lumières; mais, pour le temporel, pour la manière dont il devait envisager l'honneur, il la priait de s'en rapporter à lui. Et la princesse pensait que son frère avait peut-être raison, qu'il était plus au courant qu'elle des affaires de ce bas monde. Aussi, après lui avoir donné tant de directions pour atteindre le ciel, le prie-t-elle de la guider vers un grand de la terre. Elle a entendu dire que l'empereur pourrait bien venir en Espagne, ou tout au moins visiter, de ce côté-là, les frontières de la France : « Je voudrais profiter de cette occasion, cher frère, pour obtenir au moins la liberté d'aller voir mes amies, si je ne puis espérer mon retour dans ma chère patrie. Mais je ne sais comment tourner cette demande; donnez-moi vos conseils et faites-moi un brouillon de lettre, que vous m'enverrez, le plus tôt possible, car vous savez, l'empereur arrive

au moment où l'on s'y attend le moins; n'en parlez pas où vous êtes. »

Nous ignorons si l'abbé de Saint-Farre fit parvenir à la duchesse de Bourbon le projet de pétition qu'elle sollicitait de lui et dont elle désirait que la duchesse d'Orléans ne fût pas instruite, sans doute parce qu'elle connaissait les idées intransigeantes de sa belle-sœur en pareille matière. L'abbé de Saint-Farre était alors très préoccupé de ses propres affaires. Malgré tous les arrangements conclus entre lui et ses créanciers, grâce à l'intervention prudente et désintéressée de son frère, l'abbé de Saint-Albin, le protêt de diverses lettres de change donnait, à Paris, prise de corps contre lui. Déjà, un de ses garants venait, en son lieu et place, d'y être mis sous les verrous. Il croyait ne pouvoir se dispenser d'aller lui-même au secours de cet homme, dût-il lui en coûter la liberté. Tel n'était pas l'avis de la duchesse de Bourbon, qui consentait à avancer les dix mille francs nécessaires à la libération du prisonnier, mais se refusait à fournir quoique ce fût pour l'acquittement des autres dettes. A la date du 5 janvier 1808, très énergiquement, elle dissuadait l'abbé de Saint-Farre d'entreprendre ce voyage: « Votre conscience ni vos idées d'honneur n'étant pas les miennes, je juge que votre devoir, aujourd'hui, est d'éviter toutes les dépenses qui ne feraient que peser sur ceux qui vous soutiennent, et que le lieu où vous êtes le mieux, vu l'état des choses politiques et personnelles, est Figuières, où toutes vos dépenses sont payées et où vous êtes à l'abri de tous les inconvénients qui vous envelopperaient si vous alliez à Paris.

« Loin de vous en faciliter les moyens, je vous le répète, j'ai fait ce que j'ai pu et dû faire; aussi j'espère que vous ne m'en parlerez plus. L'argent que j'ai placé n'est plus à moi, je n'en disposerai sûrement pas que dans le cas où je n'aurais pas d'autres ressources pour vivre. Celui que je donne à de pauvres créanciers et à des amis, qui sans moi mourraient de faim, n'est plus à ma disposition, et, vous-même, vous ne voudriez pas porter l'anathème qui tomberait sur

vous certainement si j'enlevais le pain de la main de tous ces malheureux. Ce ne serait donc que sur mes dépenses personnelles que je devrais prendre la somme qui vous serait nécessaire. Or, vous savez, s'il y a un article sur lequel je puisse retrancher la moindre chose. Si vous le croyez, je le ferai, à l'instant, pour vous prouver combien mon cœur partage vos peines et voudrait pouvoir vous soulager ; mais, quant aux démarches que vous voulez faire, je vous avoue que je m'en fie plus à la tête froide de votre frère qu'à la vôtre, qui, jusqu'à présent, me semble vous avoir mille fois plus nui qu'elle ne vous a été utile pour vous tirer d'embarras ; car le passé me sert à juger pour l'avenir. Vous jugez de la vertu, des devoirs religieux en homme du monde, qui est le plus mauvais juge sur tout cela ; ainsi, sans entrer en discussion, je me borne à vous dire seulement que je pense très différemment de vous sur ce qu'il y a à faire pour le conserver, cet honneur, comme pour le recouvrer ; nous écririons des in-folio et ne nous entendrions pas encore. Restons donc persuadés, chacun, comme nous le sommes, et faisons, chacun, de notre côté, ce que notre conscience nous dictera pour agir le plus honnêtement possible en toute circonstance. C'est le parti que je prends depuis longtemps, sans me flatter d'être approuvée du monde et de ses partisans ; pourvu que Dieu ne me condamne pas et que toujours je m'efforce d'agir d'après sa sainte volonté, que je m'occupe uniquement de connaître et de bien entendre, je puis tout supporter et resterai tranquille au-dedans de moi-même.

« J'ai reçu de ma *Longue* la certitude que la somme de huit mille francs avait été remise à votre frère, qui lui en a donné un reçu. Dans peu, il aura les deux autres mille francs qui compléteront les dix mille. Vous voyez que vous devez être sans inquiétude pour votre honneur.

« Adieu, cher frère, je suis fâchée de n'avoir pu vous contenter par ce que j'ai fait, mais je ne puis, à présent, que vous offrir les sentiments bien tendres d'un cœur que vous connaissez assez pour ne jamais douter de lui. »

La duchesse de Bourbon avait l'esprit trop subtil pour ne pas s'apercevoir que ce perpétuel rôle de sermonneuse devait la rendre à charge aux personnes avec qui elle vivait ou sur lesquelles son influence cherchait à prédominer.

A ce propos, elle a écrit la profession de foi suivante, qu'elle ne manque pas, d'ailleurs, de faire tourner à sa louange.

« Voici comme je pense et comme je voudrais être traitée par mes amis et connaissances.

« J'ai des idées singulières, ou du moins qui paraissent telles, et des sentiments si opposés à ceux des autres qu'à tout instant je les choque et les blesse, sans pouvoir l'éviter, parce que je ne saurais être à leur guise, ni dans mes opinions, ni dans mes aperçus, ni dans mon agir.

« Le seul remède à opposer à cela serait, ce me semble, de me traiter comme on traite les fous.

« On ne les enferme point, quand ils ne veulent faire de mal à personne; on ne conteste point avec eux, de peur d'augmenter leur folie; on ne se choque de rien de ce qu'ils disent ni de ce qu'ils font, parce qu'on a pitié d'eux et de leur état; on les écoute quelquefois, parce qu'ils amusent, en disant des choses souvent piquantes par leur singularité; on en profite, si elles ont de la raison; on les laisse si elles semblent dénuées de bon sens. On évite tout ce qui serait capable d'irriter leur folie, en les faisant sortir du calme où ils sont, quand on ne les contrarie pas; enfin on vit avec eux avec douceur, sans se soumettre à ce qu'ils veulent, lorsqu'on trouve qu'ils déraisonnent. Je n'ai ni malice, ni méchanceté, ni rancune; j'ai la passion de la vertu et l'horreur du vice. Je pense tout haut, parce que je ne sens pas avoir rien à dissimuler; je m'exprime comme je puis, et non comme je veux; je parle, parce que je crois pouvoir être utile, si l'on voulait m'écouter avec patience et qu'on ne se choquât pas de mes expressions; mais je me sens blessée et irritée, lorsqu'on ne veut ni m'écouter, ni me prêter des intentions pures et droites, telles que je les sens au fond de mon cœur.

« En agissant donc avec moi comme avec les fous, je n'en

demanderais pas davantage, parce que j'espérerais qu'un jour, loin de me condamner, l'on pourrait s'apercevoir que mes prétendues folies mèneraient à la sagesse tous ceux qui ne les auraient pas combattues, et même au bonheur réel, car ils en retireraient pour eux-mêmes la tranquillité du moment, et, peut-être, s'éviteraient-ils de cuisants regrets à venir, car une action charitable trouve tôt ou tard sa récompense.

« L.-M.-T.-B. d'Orléans-Bourbon. »

Mais la princesse a laissé un autre factum où il semble qu'elle se soit appliquée à démontrer que les singularités et les contrastes de son caractère faisaient d'elle une énigme. Nous en avons déjà parlé, quand il s'est agi d'indiquer le visage et la tournure qu'elle avait au temps où tout était jouissance pour elle.

Nous croyons devoir donner, *in extenso*, cette page curieuse où, physiquement et moralement, la princesse apparaît, tour à tour, et en même temps, sous l'aspect de l'ange du bien, et sous l'aspect de l'ange du mal, inexplicable, déconcertante, comme elle savait l'être, puisqu'elle a écrit :

Portrait de deux jumelles inséparables
Mystère incroyable

« Je peins ces deux sœurs à l'âge de vingt-deux ans, toutes deux mariées et jouissant d'un grand état dans le monde.

« Il faut se les représenter de même grandeur; toutes deux brunes de cheveux et un peu au-dessous de la moyenne taille. Mais voici en quoi elles diffèrent : l'une des deux a des traits charmants qui font oublier ce qui manque à la finesse et à la blancheur de la peau de son visage, qui paraît quelquefois un peu échauffé. Ses yeux bruns, bordés de grandes paupières, sont pleins d'expression. Tantôt vifs, tantôt tendres, selon l'expression de son âme, dont ils sont toujours le miroir le plus fidèle. Ses sourcils sont faits au pinceau; sa bouche, petite et vermeille, s'ouvre avec une

grâce ravissante. Un tout petit nez, un joli menton, dont la fossette semble être la cachette de l'amour. Cette jolie tête, entourée de beaux cheveux, est placée sur un cou de cygne, tant par sa blancheur que par sa charmante forme. Sans être grasse, sa poitrine est bien faite, ses bras sont ronds, ses mains blanches, agréables et adroites; sa taille fine n'est pas tout à fait égale, mais ce défaut ne s'aperçoit pas, quand elle est habillée; enfin, avec ses petits pieds, ses jambes de cerf, sa tournure délicate, vive et leste, elle fait tourner bien des têtes.

« Parlons maintenant de son caractère, de son esprit et de son cœur. Elle aime la vertu, car elle a un grand fonds de piété; mais tout est vif et ardent en elle, ce qui la prive de la prudence nécessaire pour éviter les écueils. Son cœur est pétri d'amour, et son imagination la porte vers tout ce qui lui peint une âme tendre. La sienne est sensible aux infortunes, et voudrait pouvoir soulager tous les malheureux. Son esprit est fin et pénétrant; la teinture de singularité que lui prête son imagination, toujours active, ne la rend que plus piquante et plus aimable dans la société, quoi qu'il soit vrai de dire qu'elle n'y est pas toujours en mesure, à cause de sa franchise. Ce qui fait le plus grand charme de son esprit, dans l'intimité, c'est qu'elle ignore en avoir, et qu'elle n'a rien de caché, son cœur étant de la plus parfaite droiture et simplicité. Mais elle est un peu jalouse de ce qu'elle aime. Cette teinte de jalousie la porte à la curiosité et à la méfiance; ces sentiments la rendent alors distraite et rêveuse, quoique naturellement elle soit d'un caractère gai, même folâtre. Elle est incapable de rancune; elle sait obliger avec délicatesse, mais aussi l'apparence de l'intérêt ou de l'ingratitude la révolte, étant très sensible elle-même à ce que l'on fait pour elle.

« Elle réunit presque tous les talents; sa danse est légère et pleine de grâce; elle joue bien du forte-piano et de la harpe. Sa voix est mélodieuse, elle chante avec une âme et un goût exquis; elle dessine et peint parfaitement. Elle joue la comédie et surtout l'opéra comique avec tout l'esprit, la

finesse et la sensibilité possibles; enfin elle possède un charme qui se répand sur toute sa personne et la rend infiniment séduisante, quoi qu'elle ne soit ni la plus jolie, ni la plus parfaite des femmes, au physique comme au moral.

« L'autre sœur a des yeux d'un brun foncé, qui annoncent, par leurs regards, un caractère décidé ; ils deviennent même rudes, quand elle est en colère et qu'on s'oppose à sa volonté. Son teint est rouge et bourgeonné ; ses dents, quoique assez blanches, sont rayées ; son nez est échancré, son front grand, sa peau grosse, son dos rond, sa taille courte, ses bras longs, ses jambes trop minces, sa poitrine plate, le total de sa personne formant un ensemble plus déplaisant qu'agréable. Quant à son caractère, il est si étourdi, si inconsidéré qu'elle fait et dit sans cesse des choses déplacées par une sorte de besoin de parler qui ne lui permet pas de taire ce qu'elle pense, même ce qui est au désavantage du prochain. Elle se livre sans réflexion à ce qui l'amuse innocemment, mais sans égard pour les bienséances. Elle fait quelques charités sans être libérale; on serait même tenté de la croire avaricieuse par ses lésineries. Elle est coquette avec les hommes, jalouse avec les femmes, méfiante envers tout le monde ; quelquefois, mordante dans la conversation, amère dans ses réprimandes, caustique dans ses réparties ; enfin insupportable, quand on la voit seule et qu'on la sépare de son excellente et charmante sœur.

« Elles ont reçu la même éducation, elles ont les mêmes talents, mais celle-ci est médiocre dans tout, et pleine de prétentions. Sa danse est hardie, sa voix aigre, son esprit sans culture. Cependant elle décide et prononce sur toutes choses, et tout de travers. Ses goûts sont aussi bizarres qu'elle-même ; enfin elle compose l'être le plus désagréable par sa figure, et le plus insupportable par son caractère et son esprit. Ce qu'il y a de singulier, c'est que ces deux sœurs, si différentes et pourtant si ressemblantes, vivent dans la plus étroite union. La mauvaise est ravie du bien qu'on dit de sa sœur, et la bonne souffre du mal que l'on pense de la sienne; et, quoi qu'elles ne se quittent jamais, il

est rare que l'on puisse les voir toutes deux à la fois et qu'on puisse en aimer une et haïr l'autre, car elles forment ensemble deux mensonges dans une seule vérité.

« Je dois ajouter que j'ai ouï dire qu'à l'âge de cinquante ans ces deux jumelles étaient devenues dévotes en même temps, mais avec les différences qui existèrent entre elles dans leur jeunesse : c'est-à-dire que l'une montra une dévotion sincère, un zèle ardent, une charité constante, une vraie humilité, une patience et une résignation admirables dans les épreuves qu'elle eut à subir. Sa foi éclairée la guidait mieux que tous les directeurs possibles ; son courage était ferme pour suivre ce que sa conscience lui dictait, malgré les rebuts, les mépris, les censures de tous ceux qui combattaient les vérités dont elle était fortement persuadée. Elle avait un goût décidé pour la solitude, afin de se livrer tout entière à Dieu, dans l'oraison, et pour éviter les occasions trop fréquentes de l'offenser, dans le commerce du monde.

« Sa sœur était farouche dans sa dévotion, exaltée et sévère dans ses discours, folle dans ses écrits et sa croyance, exagérée dans ses idées de perfection, inconsidérée dans ses démarches ; fuyant le monde, parce qu'il la dédaignait, se livrant à la retraite par dépit, enfin étant aussi insociable dans son âge avancé qu'elle l'avait été dans sa jeunesse, et se rendant la fable de tous les gens sensés et raisonnables.

« C'est ainsi que les deux inséparables cheminent vers leur fin de carrière, qui, vraisemblablement, placera leur corps dans le même cercueil et leur âme dans la même éternité bienheureuse ou malheureuse, quelle qu'ait été leur différente conduite sur la terre. »

CHAPITRE XV

Prise de Figuières par les Français. — Fuite de la duchesse d'Orléans. — L'abbé de Saint-Farre retourne en France. — L'armée impériale à Barcelone. — Lettre de la duchesse de Bourbon à l'Empereur. — Le ministre de la Police Générale demande des renseignements sur elle. — La princesse prépare une édition de ses œuvres. — Elle félicite l'Empereur de la naissance du roi de Rome. — Elle invoque l'appui du duc de Rovigo. — Incessantes démarches. — On propose à la duchesse de Bourbon d'habiter Rome. — Elle refuse. — Conversion de Ruffin. — Le prince de Conti et Mme de Chantemesle. — Revers de Napoléon. — La route de France libre pour les proscrits. — Retour de la duchesse de Bourbon à Paris. — Elle revendique l'Elysée. — Louis XVIII lui donne en échange l'hôtel de Matignon. — Rapports de la princesse avec les Condés. — Le duc de Bourbon poussé au divorce. — La princesse Louise le fait changer de détermination. — Elle accepte l'hospitalité de la duchesse de Bourbon.

La duchesse de Bourbon répétait constamment à l'abbé de Saint-Farre qu'il fallait s'en rapporter à la Providence. La Providence arrangea les choses de telle sorte que l'abbé de Saint-Farre n'eut plus aucun sujet de différer son retour à Paris. Napoléon avait décidé l'envahissement de l'Espagne : ses troupes viennent assiéger Figuières. Les obus éclatent sur la ville ; un tourbillon de feu enveloppe l'habitation de la duchesse d'Orléans. Tout le monde fuit. La princesse, au milieu de la dispersion de son entourage, tente de trouver un asile dans la montagne. Seule, avec sa fille, elle gagne à pied, à travers la nuit et dans d'affreuses angoisses, le couvent solitaire de Villa-Sacra. Elle y est accueillie, et la charité monastique se multiplie autour de son infortune. Le pauvre abbé de Saint-Farre aurait eu bien envie de la suivre,

mais ses jambes, alourdies par l'obésité et la goutte, n'ont pas répondu à son vouloir. Du moins la mitraille, la fusillade, les pierres désagrégées, les poutres enflammées ne l'ont pas atteint. Il respire encore. Les Français, à la suite de la capitulation de Figuières, ont promis leur sauvegarde aux citoyens paisibles et de bonne volonté. L'abbé de Saint-Farre est tout à fait dans les conditions requises pour être protégé, mais la nécessité de passer la nuit à la belle étoile ne le poserait pas vis-à-vis de l'autorité. Il est sans gîte et sans ressources. La maison de sa bienfaitrice n'est plus qu'un monceau de ruines ; les quatorze caisses, qui avaient naguère apporté de Paris les derniers débris de son opulence et qu'il n'avait pas encore eu le temps de faire déballer, ont été la proie de l'incendie ou du pillage. Si seulement M. de Talleyrand lui avait tenu parole! Mais ce grand personnage a oublié d'écrire pour lui à la Cour de Madrid et, dès lors, il ne lui est plus permis de compter sur ce canonicat, cette aumônerie, ce je ne sais quoi de convenablement rétribué, qui devait le fixer dans le clergé de la péninsule. S'en aller au plus vite, c'est le seul parti qu'il ait à prendre. Il espère que les quelques louis dont son gousset est resté par hasard garni lui permettront d'arriver jusqu'à Paris.

L'abbé de Saint-Farre a demandé et reçu ses passeports. Pendant qu'il s'apprête au départ, la duchesse de Bourbon est anxieuse de savoir si elle va être autorisée, elle aussi, à franchir les Pyrénées, ou si la politique napoléonienne ne la repoussera pas jusqu'en Amérique. Elle écrit à Ruffin : « De tout ce qui se passe, s'il allait résulter pour moi la possibilité de retourner en France, avec quelle satisfaction je recevrais encore vos embrassements, mon bon ange, mais quelle douleur s'il fallait, au contraire, m'éloigner du continent! Dieu me préserve de finir mes jours si loin de ma patrie et de mes plus chers amis ! »

En attendant que le sort de la princesse soit arrêté, sa vie paisible n'est point troublée à Gratia, et, si ce n'est que les chefs de l'armée impériale paraissent ne pas faire grand cas de sa présence, elle n'a pas à se plaindre des événements.

« Depuis votre départ de Figuières, écrit-elle à l'abbé de Saint-Farre, le 1er mars 1808, il s'est opéré de grandes choses ici, mais sans effusion de sang et avec toute la sagesse possible de la part des chefs français et espagnols. Le peuple est tranquille et a vu les français s'emparer du Mont-Joui et de la citadelle, sans apparence d'effroi ni de fortes rumeurs. J'en ai eu le spectacle de mes fenêtres, et, dans toutes les circonstances, je sens que mon cœur ne se démentira jamais dans son attachement pour la France.

« Quant aux politesses que vous voudriez que je reçusse, vous devez savoir que je ne m'attends jamais qu'à des humiliations. Cela me surprendra beaucoup si, un jour, j'éprouve autre chose sur terre. Je fais trop peu de cas du monde, *comme monde*, pour qu'il ne me traite pas, comme ne lui appartenant plus et comme un sujet fidèle d'un Dieu crucifié et couronné d'épines.

« Jusqu'à présent, le général français n'est pas venu chez moi ; mais je crois qu'il y a des gens qui cherchent à me nuire, et peu qui travaillent pour me rendre service. Vous savez si mes sentiments méritent cet abandon ; mais, je vous le répète, ce n'est pas en cette vie que j'en espère la récompense. Cependant l'on m'a dit qu'il comptait venir me voir.

« Je vous ai mandé que j'avais, de bonne volonté, logé et nourri quatre soldats, les premiers jours de leur arrivée ; et j'ai un vrai plaisir à voir manœuvrer les troupes françaises : il me semble être en France ; c'est du moins une douce illusion ! »

Peu de temps après, la duchesse de Bourbon, félicitant l'abbé de Saint-Farre de son retour à Paris, lui écrit :

« Vous me paraissez content, et je m'en réjouis. Je le suis, de mon côté, de la façon dont les troupes françaises se comportent ici et dont le général français en a agi à mon égard ; il est venu me voir et nous nous sommes entretenus loyalement et librement des deux dynasties, sans embarras, et comme de bons et fidèles Français doivent le faire. Je lui ai témoigné mon désir constant de finir mes jours dans ma

patrie; il ne m'a pas paru croire que cela fût impossible, aussi mon espérance se soutient.

« Il se passe de grands événements à la Cour d'Espagne, mais nous n'en savons pas bien encore le résultat, quoique, selon ce qu'on m'a dit, je le trouve heureux : le Roi ayant pris le parti de rester. »

Ainsi, la mère du duc d'Enghien conservait son impassibilité, en face des événements les plus extraordinaires. L'invasion d'un noble et malheureux Etat dont les défenseurs étaient dispersés, les villes fortes bombardées et prises, le territoire ravagé, le peuple asservi; le maintien ou le renversement du roi légitime, mis en question par le caprice du vainqueur; tout cela n'amenait, chez l'exilée de Gratia, que l'espoir d'un prochain avantage pour soi et l'expression d'une vague sympathie pour le Bourbon, son parent, dont le trône chancelait. Mais le monde entier aurait pu crouler que le stoïcisme de la princesse Bathilde n'en eût pas été troublé. Elle eût couru à sa fenêtre afin de contempler les préludes de la catastrophe, avant d'y être engloutie elle-même.

Tandis qu'elle faisait un accueil aimable au général français, le vieux prince de Conti pensait mourir de frayeur à Barcelone, en voyant des soldats, à la cocarde tricolore, pénétrer violemment dans sa maison, réclamer les engins et munitions de guerre qui pouvaient y avoir été cachés et enlever, sous ses yeux, d'un air de triomphe, deux fusils de chasse, les seules armes qu'il eût conservées. Et, au loin, la duchesse d'Orléans poursuivait sa route de misère, atteignait, avec mille difficultés, Palamos, y tombait gravement malade, écrasée de fatigues et d'émotions.

Plusieurs mois se passèrent; rien n'était changé dans l'existence de la solitaire de Gratia; elle soignait ses malades, elle écrivait à Ruffin, à l'abbé de Saint-Farre, à Mme de Longuejoue. « Mais, disait-elle au premier, les passages sont si difficiles, les occasions si rares et si peu sûres qu'on n'éprouve que du dégoût pour exprimer ses pensées. » Au moins, les prévenances renouvelées et l'intervention promise de l'état-major de l'armée française

lui donnaient-elles lieu d'espérer une réponse à cette lettre qu'elle se décidait à adresser à l'Empereur, et qui, conservée au palais Soubise, n'a pas encore été publiée :

« *A Sa Majesté l'Empereur*

« Sire,

« Envoyée en Espagne, il y a plus de dix ans, par ordre du Gouvernement français, les circonstances me forcent aujourd'hui d'implorer l'assistance de Votre Majesté, pour m'arracher à un exil aussi pénible que dangereux. Ce serait une grande consolation pour moi de pouvoir terminer ma carrière, déjà bien avancée, près de mes amis qui habitent la ci-devant province de Meaux, ou bien dans tel autre lieu que Votre Majesté ordonnerait, afin d'y finir mes jours tranquillement, dans la retraite qui convient à mes goûts : les vœux que j'y formerais seront tous pour la gloire de la France et pour Votre Majesté, de laquelle je me dis,

« Sire,

« La Très humble et soumise sujette,

« Louise-Marie-Thérèse-Bathilde d'Orléans-Bourbon.

« A Barcelone, ce 11 avril 1809. »

Le comte de Gouvion-Saint-Cyr, commandant en chef le VIIe corps de l'armée d'Espagne, s'était chargé de cette pétition. Toutefois, il priait le ministre de la Police Générale « de peser, dans sa sagesse, si elle pouvait être mise sous les yeux de Sa Majesté l'Empereur et Roi ».

Pour éclairer son jugement, le ministre de la Police Générale réclame, de ses agents, un rapport sur la requérante. Ils lui notifièrent que la duchesse de Bourbon habitait Barcelone, qu'elle y avait ouvert une boutique d'apothicaire pour les pauvres; que toutes les fois qu'il arrivait un Français elle lui faisait demander de passer chez elle et s'informait, auprès de lui, de la France ; qu'elle allait se promener tous

24

les jours, vers le soir, sur la route de France et que c'était là son plus grand bonheur.

Dans un passage du même rapport, il était question du prince de Conti : sa résidence à Barcelone était le Palao, antique château cédé par le duc d'Albe. Il avait près de lui une ancienne amie, Mme de Chantemesle, qui était venue le rejoindre en exil ; M. de Froget, autrefois gentilhomme de sa chambre, et quatre ou cinq domestiques français.

Bientôt des indications complémentaires arrivaient sur la princesse ; elles disaient :

« Le caractère de la duchesse de Bourbon est tout à fait singulier. Elle a été illuminée par le fameux abbé de Saint-Martin. Elle regarde l'Empereur comme son maître ; non seulement elle lui est soumise comme à la Providence, dont elle le croit l'instrument, mais les succès de Sa Majesté lui sont chers. On l'a vue, il y a quatre ans, sous le ciel de Barcelone, fixant en plein midi le soleil, comme l'intermédiaire entre elle et la divinité, remercier Dieu des triomphes de l'Empereur.

« Sur le jugement du duc d'Enghien, elle a écrit à son mari une lettre, dont j'envoie la copie écrite et remise par elle-même. Elle engage le duc de Bourbon à se soumettre, etc., etc. « L'Empereur a prévu le mal qu'on aurait « fait faire par le duc d'Enghien, qui serait venu par la « fureur et la vengeance, ravager et détruire le pays. Au « lieu que, frappé avant, il est mort martyr. » — Le duc de Bourbon a été furieux de cette lettre.

« En résumé, hors quelques actes et quelques idées d'illuminée, elle a un jugement très sain et, toutes les fois qu'il s'agit de la Révolution et des destinées de la France, elle voit, avec une piété ferme et courageuse, tout ce qui est arrivé à sa famille, qu'elle ne croyait plus propre à faire le bonheur du pays. »

D'autre part, des détails étaient demandés au préfet et à l'évêque de Meaux sur Mme de Longuejoue. Le fonctionnaire et le prélat vantaient, à qui mieux mieux, l'amie de la duchesse de Bourbon : « C'était une personne de grande con-

sidération : elle se se signalait par la pureté de ses principes religieux et l'abondance de ses bonnes œuvres; elle avait une très belle maison, ses relations étaient des plus distinguées; enfin elle ne dissimulait pas son admiration pour le héros qui gouvernait la France. »

En dépit de ces renseignements favorables, l'Empereur n'accordait point la grâce demandée. Il se bornait à faire payer régulièrement leur pension à la duchesse de Bourbon et au prince de Conti. Par contre, il suspendait celle qu'il avait précédemment accordée à la duchesse d'Orléans, et dont elle n'avait rien touché, depuis le 1er janvier 1809.

Profondément attristée, la duchesse de Bourbon n'avait plus que rarement la ressource de confier ses peines au « Bon Ange ». Elle ne reçoit qu'en février 1810 une lettre qu'il a mise à la poste à Paris en juin 1808. Alors elle lui dit :

« Mon exil semble bien inutile au salut de l'empire et au bonheur de l'Empereur. Comment se fait-il que je ne puisse en obtenir la fin, surtout après l'avoir demandé avec tant d'instance et de constance ? »

Pour donner le change à ses pensées pénibles et réaliser aussi un vœu caressé, elle s'occupe à préparer une édition de sa correspondance avec le « Bon Ange » ; elle se propose d'y joindre les œuvres de piété, de morale et de philosophie, qu'elle a composées, dans le silence du cabinet.

Mme de Genlis (que la duchesse de Bourbon n'avait jamais aimée ni estimée et à qui elle reprochait jadis tant de dédain pour les autres), s'est flattée d'avoir été consultée, par elle, sur la valeur de ces productions. L'ancienne gouvernante des enfants de Philippe-Egalité en a donné l'assurance dans ses *Mémoires*, à propos des relations épistolaires qu'elle prétendait avoir eues avec Napoléon Ier.

A l'en croire, le Premier Consul, devenu Empereur, avait chargé M. de la Valette de lui faire connaître qu'il désirait qu'elle lui écrivît, tous les quinze jours, sur la politique, la finance, la littérature.

Elle s'était, naturellement, conformée à ce vœu et à la satisfaction du tout-puissant maître.

« J'ai su, par M. de Talleyrand, a-t-elle déclaré, qu'il aimait beaucoup mes lettres. » Néanmoins, d'après son propre aveu, l'Empereur ne lui répondit jamais une seule ligne. D'autre part, elle ne jugea pas à propos (elle était si modeste) de garder copie de sa précieuse correspondance. A peine, dans son portefeuille, avait-elle conservé un résumé des notes morales et religieuses qu'elle annexait à ses lettres. Là, par hasard sans doute, s'était glissé ce brouillon qu'elle a pu donner comme un échantillon de ses entretiens mystérieux avec l'auguste personnage qui, pour elle, paraît-il, daignait imposer silence au mépris et à l'horreur que lui inspiraient ordinairement les bas-bleus :

« Sire,

« Comme je veux qu'en toutes choses ma conduite soit claire aux yeux de Sa Majesté, je dois lui rendre le compte suivant :

« J'ai reçu, pour la première fois depuis quinze ans une lettre de Mme de Bourbon et datée de Barcelone. Elle me mande qu'elle a beaucoup écrit sur la religion, qu'elle ne veut pas faire imprimer ses manuscrits, mais qu'elle désire que je les voie et que j'en corrige le style, si j'approuve le fond des choses. Je n'ai pas cru devoir refuser Mme de Bourbon dans la situation où elle est. J'ai toujours eu de l'inclination pour cette princesse spirituelle, qui a de l'originalité dans le caractère et des qualités attachantes, entre autres, la sincérité la plus parfaite; d'ailleurs, je serais charmée de pouvoir la détourner d'écrire.

« Je lui ai répondu que sa confiance m'honorait et que, puisqu'elle m'en jugeait capable, je lirais ses manuscrits, pour lui en dire franchement mon avis. Sa lettre m'est parvenue par un homme inconnu, dont j'ignore le nom et l'adresse, que je n'ai point vu et qui n'est pas revenu. Il y a de cela douze ou quinze jours.

« J'ai donné ma réponse à un de mes amis, qui l'a envoyée, par la poste, à l'adresse d'un négociant de Barcelone.

« Depuis que je suis revenue en France, je n'ai pas eu la moindre relation avec les personnes en pays étrangers qui peuvent, par leur situation ou par leurs opinions, être mécontentes de notre Gouvernement. »

La duchesse de Bourbon se passa de l'approbation de cette bonne âme. Elle n'eut cure de savoir si elle froisserait, ou non, les susceptibilités professionnelles de Mme de Genlis : celle-ci, à coup sûr, noircissait trop de papier pour avoir plaisir à rencontrer sur son chemin des femmes-auteurs. Mais, en divulguant ses pieux écrits, la princesse Bathilde prétendait conserver l'anonyme.

Elle fit paraître à Barcelone, en 1812, deux in-4° qu'elle intitula : *Opuscules ou pensées d'une âme de foi sur la religion chrétienne, pratiquée en esprit et en vérité.* La même année et l'année d'après, elle publia deux volumes in-8°, le premier sous le titre de : *Correspondance entre Mme de B... et M. R... sur leurs opinions religieuses;* le second, sous celui de : *Suite de la correspondance de Mme de B... et M. R... et divers petits contes moraux de Mme de B...*

« La lecture des lettres de Mme du Deffand, a dit, en préface, la duchesse de Bourbon, est ce qui a déterminé à faire imprimer celles-ci, non qu'on ose les comparer aux siennes, ni avoir la présomption de croire que le sujet et le style puissent intéresser autant que la correspondance de cette dame avec M. de Walpole. On ne s'est proposé d'autre but que de faire voir combien les principes religieux sont plus consolants que les siens dans les positions pénibles de la vie; combien ils préservent de l'ennui dans la solitude, du découragement dans les malheurs et donnent la résignation dans les injustices que l'on éprouve.

« On a pensé, de plus, que l'exposé, en forme de lettres, de cette religion intérieure, qui fait le vrai chrétien, pourrait n'être pas entièrement inutile, dans un siècle où les livres qui en traitent sont si peu lus et encore moins goûtés.

« Si j'ai fait imprimer cette correspondance, ajoute la

princesse, c'est par la difficulté que j'ai éprouvée en voulant en faire faire plusieurs copies : ce qui eût été fort long et fort dispendieux. J'en ai fait tirer un très petit nombre d'exemplaires pour donner à mes amis, et les planches, c'est-à-dire les formes, en sont détruites. »

D'après ce qui précède, on ne s'étonnera pas que les livres publiés par la duchesse de Bourbon soient extrêmement rares et presque introuvables aujourd'hui.

La princesse, tout en corrigeant ses épreuves, ne négligeait aucune occasion de rappeler à l'Empereur son désir passionné de rentrer en France. Elle ne crut pas en trouver de plus belle que la naissance du roi de Rome. Par la lettre qu'on va lire, cette mère félicita d'avoir un fils l'homme qui lui avait ravi son fils!

« Sire,

« Dans l'instant fortuné où Votre Majesté vient de donner l'existence à un prince qui doit hériter de votre gloire et de votre puissance, refuserez-vous l'humble prière d'une femme malheureuse qui gémit depuis quatorze ans en exil ? Serais-je la seule personne de votre empire qui ne pût toucher le cœur magnanime de Votre Majesté? Ha! Sire, dites un mot et mon malheur va finir. Je bénirai, le reste de ma vie, la main bienfaisante qui m'arrachera au danger d'un séjour qui porte au désespoir et qui rendra le calme à mes vieux jours en me réunissant à l'amie de mon enfance.

« Je suis de Votre Majesté,
« Sire,
« La très humble et très soumise sujette.
« L.-M.-T.-B. d'Orléans-Bourbon.

« Barcelone, ce 11 avril 1811. »

L'Empereur détourna les yeux de ces adulations larmoyantes : sans doute, il ne comprenait pas que la dignité humaine pût, à ce point, déchoir. La duchesse de Bourbon voyant que sa supplique avait le sort des autres, écrivit alors

au duc de Rovigo. Le duc de Rovigo ! On voudrait avoir la certitude qu'elle ignorait que le ministre de la Police Générale de l'Empereur était Savary, l'ancien commandant de la gendarmerie d'élite du Premier Consul, qui avait été chargé de faire exécuter la sentence capitale prononcée contre le duc d'Enghien. Quoi qu'il en soit, voici en quels termes elle s'adresse à lui, le 30 octobre 1811.

« M. le Général,

« Je vous prie, comme chargé spécialement de la surveillance intérieure de la France, d'être mon organe auprès de Sa Majesté l'Empereur.

« Le lieu que le Directoire a choisi pour mon exil, aujourd'hui qu'il est livré au tumulte des armes, n'est guère convenable à mon état ni à mon âge. Je fais donc des vœux ardents pour en sortir, le plus tôt possible, et ce serait les combler que de me permettre d'habiter la France. Ce désir ne tient à aucune idée politique. Femme isolée, ne tenant au monde par aucun lien que par celui de l'amitié, il ne me reste plus qu'à espérer de trouver un asile dans son sein, où je puisse en paix reposer ma tête.

« Permettez-moi, Monsieur, de vous citer l'article VII du Code criminel. Il y est dit que « la déportation est au nombre des peines afflictives infamantes » ; plus loin que « le Gouvernement peut accorder aux déportés, dans le lieu de leur déportation, l'exercice des droits civils ».

« Ne pourrait-on pas se servir de ces articles pour représenter à l'Empereur que, si dans un temps de trouble il a paru sage au Directoire de prononcer la déportation d'une personne non criminelle, mais seulement à cause de son nom, à présent que le trône de l'Empereur est affermi, ne serait-il pas de sa gloire de faire cesser une peine infâmante, qu'une personne non seulement innocente, mais qui s'est montrée toujours soumise et fidèle à sa patrie, subit depuis quatorze ans et partage avec des criminels de toutes classes ? En lui rendant ses droits civils, qu'elle n'a pu

perdre que par une loi de rigueur non méritée, elle recouvrerait, par là, celui de tester et de sortir d'un exil effroyable, tant que la guerre d'Espagne durera.

« Je n'entends point redemander ma fortune, je suis loin de cette idée; mais je voudrais simplement recouvrer ma liberté et pouvoir laisser quelque chose à ceux qui m'ont suivie dans mon exil, ce que je ne puis, étant morte civilement par ma déportation.

« Ces observations, Monsieur, sont afin que vous puissiez vous en servir, dans le cas que vous fassiez des démarches pour m'obliger.

« Sa Majesté ayant accordé au reste de ma famille d'Espagne un asile dans la France, ne pourrais-je pas espérer la même grâce? M. d'Adhénia, porteur de cette lettre, est autorisé, par moi, de suppléer à tout ce qu'elle ne pourrait contenir. Si vous voulez bien, Monsieur, vous occuper de ma délivrance, recevez-en d'avance tous les sentiments de la plus parfaite reconnaissance, et que je me trouverai bien heureuse de joindre à ceux de la considération que vous méritez à tant de titres. »

Cette fois les sollicitations de la duchesse de Bourbon ne restèrent pas sans écho. Elle reçut avis, le 28 janvier 1812, que l'Empereur consentait à ce qu'elle se fixât à Rome, « où ses bienfaits lui seraient continués ». Le prince de Conti était autorisé à l'y accompagner, et aussi la duchesse d'Orléans. L'Empereur, à qui la pensée de laisser rentrer en France la mère du duc d'Enghien inspirait, à défaut de remords, un insurmontable éloignement, se disait, sans doute, que la Ville Eternelle offrirait à cette princesse un séjour en harmonie avec sa piété et sa résignation; qu'elle pourrait y méditer à l'aise sur le néant des choses humaines et que sa foi lui ferait paraître doux de chercher la trace des premiers chrétiens, de s'agenouiller sur le tombeau des apôtres, de baiser la poussière des arènes, où avait coulé le sang des martyrs. Mais cet asile auguste, qui d'ordinaire attire les grandeurs foudroyées et les inconsolables deuils, ne plut point à Mme de Bourbon.

Le 12 février 1812, elle écrivit au général de division, comte Maurice Mathieu, gouverneur de Barcelone.

« Il est vrai que je n'ai jamais cessé de désirer mon rappel en France, et, surtout, dans les instants les plus orageux de la guerre. J'ai sollicité cette grâce avec instance des bontés de l'Empereur. Isolée de ma famille, comme je le suis, m'étant toujours et dans tous les temps prononcée pour les Français, j'avoue qu'il me serait cruel de perdre l'espérance de me voir un jour réunie au sein d'un petit nombre d'amis, entre les bras desquels je voudrais terminer ma triste et misérable carrière.

« Je sens, comme je le dois, l'offre obligeante de Sa Majesté l'Empereur; malheureusement, elle ne remplirait que bien imparfaitement les désirs de mon cœur, puisque je ne retrouverais point à Rome ces amis qui peuvent seuls adoucir mon sort.

« A mon âge, le repos, la solitude, est ce qui convient. J'avoue de plus que j'ai une répugnance invincible pour la mer et pour traiter (de ma traversée) avec les ennemis de la France. Toutes ces considérations m'engagent à vous prier, M. le Gouverneur, de représenter à l'Empereur qu'aujourd'hui, ce pays-ci étant plus tranquille, je préfère encore attendre des instants plus heureux, où peut-être Sa Majesté, se laissant toucher, voudra bien permettre mon rapprochement de la capitale de son royaume. J'espère qu'il voudra bien me laisser, toutefois, la liberté de profiter de son offre généreuse, si les circonstances devenaient plus fâcheuses et qu'elles me forçassent de souhaiter de m'en éloigner.

« Je n'ai aucune relation avec Mme la duchesse d'Orléans; ainsi, je ne puis lui faire savoir les intentions de Sa Majesté l'Empereur.

« Recevez, M. le Général, etc... »

Le prince de Conti, de son côté, ne se souciait pas d'aller à Rome : la Suisse, avec la ville de Vaud pour résidence, lui aurait mieux agréé; mais il préférait encore ne point quitter Barcelone, s'excusait, sur son âge avancé, ses infir-

mités et le défaut de moyens pécuniaires, d'entreprendre un aussi long voyage.

Quant à la duchesse d'Orléans, elle s'était traînée de Palamos à Tarragone, d'où elle était passée à Mahon pour y courir au-devant des embrassements du prince Louis-Philippe, le seul de ses fils qu'elle retrouvât vivant, après vingt années de séparation.

Donc, la duchesse de Bourbon et le prince de Conti étaient maintenant contraints de solliciter, comme une grâce, la décision qui les autoriserait à ne point changer d'exil. Cette décision, l'Empereur daigna la prendre, le 7 avril 1812, à Saint-Cloud, dans le palais qui avait appartenu au père de la duchesse de Bourbon, où elle était née, où elle avait passé les plus belles années de sa vie.

Au cours des négociations dont il s'agit, la princesse Bathilde reçut une nouvelle qu'elle n'attendait pas et qui allégea beaucoup ses peines : Ruffin se convertissait! Ruffin renonçait à la *trompeuse philosophie* pour embrasser sérieusement le *vrai christianisme!* Quel triomphe pour sa mère spirituelle! Aussi, la princesse lui dit avec un redoublement de tendresse : « Puisque la Catalogne est déclarée française, j'espère qu'il me sera un jour permis de me rapprocher du centre où résident tous mes amis. Cet espoir me ranime, en songeant que je pourrais encore avoir la satisfaction de revoir mon véritable Bon Ange. »

Un peu auparavant, la duchesse de Bourbon avait écrit à Ruffin, à propos de son interminable exil : « La continuité de ce même malheur, joint au nombre d'années qui s'accumulent sur ma tête, me fait tomber insensiblement dans un état d'apathie qui s'approche beaucoup de la non-existence, ou du moins d'une existence qui, privée de la douce espérance de retrouver des jours heureux, me fait renoncer à tout en ne formant plus de vœux que pour l'éternité.

« Cet état, qui vient peut-être d'avoir trop aimé, trop souhaité, trop senti, trop espéré, pour ce monde, est une

espèce de purgatoire par lequel il faut sans doute passer, avant d'atteindre au bonheur céleste, dont je m'étais rendue indigne. Voilà comme j'envisage ce qui se passe en moi, et cela me donne la force de supporter cet état qui est pénible et consolant, tout ensemble. »

Mais, l'heureux message envoyé par le « Bon Ange » réconfortait aussitôt la princesse, et, plus vaillante, elle recourait encore à l'intervention du comte Maurice Mathieu, pour rentrer dans cette patrie, qu'elle ne supportait pas d'avoir perdue. Elle lui écrivait, le 8 mai 1812 :

« M. le Général,

« Je n'ai jamais souhaité changer mon cruel exil que pour me rapprocher du lieu où résident mes amis et connaissances, qui me deviennent chaque jour plus nécessaires, à raison de mon âge et des infirmités qui l'accompagnent ordinairement. Si Sa Majesté l'Empereur daignait prendre pitié d'un être isolé comme moi, et qu'il me permît seulement d'habiter quelque belle province, où je puisse mourir tranquille, au sein de l'amitié, voilà l'unique objet de mes désirs, qui deviendrait alors celui d'une reconnaissance éternelle envers l'Empereur.

« Croyez, M. le Général, que, si vous vouliez bien coopérer à cette bonne œuvre, je n'oublierais, de ma vie, un tel service et joindrais la plus vive gratitude au sentiment d'estime que vous méritez et dont je vous prie, M. le Général, de recevoir l'assurance.

« L.-M.-T.-B. d'Orléans-Bourbon. »

Le comte Maurice Mathieu n'ayant rien obtenu, le commissaire général de Barcelone consentit à s'occuper à son tour de la duchesse de Bourbon. Le 31 août 1813, il adresse au duc de Rovigo la communication suivante :

« Monseigneur,

« Mme la duchesse de Bourbon a écrit, il y a quelques jours, à M. le Maréchal, duc d'Albuféra, pour lui témoigner, à

l'occasion des mouvements militaires dont nous paraissons menacés, le désir de rentrer en France et d'y habiter quelque lieu qu'on voulût bien lui assigner.

« Son Excellence lui a répondu qu'elle s'empresserait de transmettre sa demande au ministre de la Guerre, et de solliciter une décision agréable à Mme la duchesse, qui a si bien montré, dans toutes les circonstances, son attachement à la France.

« Il en fallait beaucoup moins à Mme de Bourbon pour exalter ses idées et ranimer ses espérances; elle a fait, par avance, ses dispositions de départ et, pour se trouver plus à portée de profiter de suite de la faveur qu'elle sollicite, elle m'a fait demander des passeports pour aller à Figuières attendre les ordres du gouvernement.

« J'ai répondu à son secrétaire que, les circonstances étant devenues beaucoup moins pressantes, Mme la duchesse n'avait plus de motif de quitter si précipitamment Barcelone et que, dans son intérêt et pour éviter de multiplier des déplacements qui ne peuvent être que très pénibles pour elle, je la priais d'attendre tranquillement ici, où elle est beaucoup mieux qu'elle ne pourrait l'être à Figuières, la décision que M. le Maréchal a demandée.

« Votre Excellence ne m'a jamais fait connaître ses intentions à l'égard de Mme de Bourbon et du prince de Conti. Je la supplie de me donner ses ordres, pour le cas présent, et des instructions qui puissent me guider dans les différentes circonstances où les événements peuvent nous placer.

« Si l'un ou tous deux, ne pouvant habiter le territoire de l'ancienne France, se décidaient à accepter la proposition qui leur a été faite, il y a quelque temps, de se retirer à Rome, pourrais-je leur délivrer des passeports? Quelle route devront-ils tenir dans ce cas? Dois-je les faire accompagner, et comment se feraient les frais d'un si long voyage?

« Le prince de Conti et la duchesse de Bourbon, sans être absolument brouillés, ne se voient plus. La différence d'opinions, en matière de religion et, aussi, un peu en politique, a causé cette désunion. Ces deux personnages se conduisent,

du reste, et en ce qui peut nous intéresser, d'une manière très louable. Mme de Bourbon, beaucoup plus à son aise par les bienfaits de Sa Majesté, ne parle de la France qu'avec une exaltation d'idées et de sentiments qui lui est naturelle, et elle écarte avec soin de ces discussions, sur ce point, tout ce qui lui est personnel. Elle écrit en style fort obscur et quelquefois extraordinaire des livres mystiques qui ne feront ni sa réputation littéraire, ni la fortune de l'imprimeur. Elle fait du bien, autant qu'elle peut, ne voit que très peu de personnes, pas une qui puisse donner lieu à quelque observation de ma part. »

Le commissaire général terminait sa lettre en constatant la même réserve chez le prince de Conti. Et, de fait, le prince de Conti était comme terré au Palao, la belle résidence barcelonaise qu'avait mise à sa disposition le duc d'Albe. Il y vivait très bourgeoisement et très conjugalement aussi, car, ayant perdu son épouse, la princesse Marie-Fortunée d'Este, qu'il n'avait jamais beaucoup aimée et qu'il n'avait pas revue, depuis le commencement de la Révolution, il avait demandé à un prêtre espagnol, de consacrer, par la bénédiction nuptiale, un vieux roman d'amour. L'héroïne de ce roman était une des beautés admirées jadis à Versailles. Elle se nommait Francine-Huguette Guyard de Changey. Elle avait eu pour père le marquis de Changey, gouverneur du château royal de Dijon, et pour mère Mlle Moreau d'Antraigues. Mariée toute jeune au comte de Chantemesle, elle était restée veuve, au bout d'un an ou deux, avec un fils trop petit pour l'intéresser beaucoup. Elle avait promené sa liberté et ses rayonnants attraits à la Cour. Le prince de Conti s'était fort épris d'elle, et, tout bizarre qu'il fût, elle l'avait payé suffisamment de retour pour n'avoir pas hésité à partager son exil. Au reste, elle le tenait sous la férule, le querellant à plaisir, prête à lui jeter à la tête tout ce qui lui tombait sous la main, quand il faisait mine de ne pas être de son avis ; si prompte, si impérieuse, si Junon, qu'aujourd'hui encore, dans la famille de Changey, l'on dit d'un enfant volontaire : « Il a l'esprit à la Chantemesle. » Mais ce despotisme plai-

sait à la débilité du prince de Conti. Il se laissait conduire à la façon d'un vieux tourtereau, que ses ailes lassées retiennent au colombier. Il voulut que Mme de Chantemesle eût son sort assuré après lui et léguât à son amie tout ce qu'il espérait recouvrer de sa fortune. La Restauration n'ayant pas reconnu la validité de son mariage, Mme de Chantemesle refusa cette succession, ne garda que quelques souvenirs sans valeur vénale et se retira chez son frère, au château de Changey, où elle mourut, fort âgée et toujours altière.

Mais revenons aux dispositions du Gouvernement impérial à l'égard des exilés : il avait résolu de les abandonner à leur triste sort. Le 28 septembre 1813, il enjoignait à la fois, au commissaire général à Barcelone et au maréchal, duc d'Albuféra, de ne pas répondre à leurs demandes, de ne plus s'occuper d'eux. Aussi bien, il était aux prises avec des difficultés qui l'inquiétaient trop pour qu'il fût d'humeur à prêter l'oreille aux sollicitations de l'infortune et aux gémissements de la vieillesse.

La prospérité de Napoléon finissait. Epuisé de victoires, l'omnipotent maître de l'Europe était forcé de lâcher pied devant le déchaînement des peuples et des rois qu'avait exaspérés son joug. La nuit s'épaississait sur son étoile, jusque-là si radieuse ; des revers marquaient le déclin de sa course triomphale, revers d'où la gloire n'était point absente, mais qui allaient livrer la France, avec lui, aux rancunes de ses ennemis.

L'invasion a franchi le Rhin et la Meuse, elle déborde maintenant des Pyrénées. Les Espagnols et les Portugais se ruent à la suite des Anglais vers le Roussillon, le Béarn, la Guyenne. Un prince de la maison de Bourbon, le duc d'Angoulême, est à Saint-Jean-de-Luz ; sous peu de jours, il entrera à Bordeaux aux hourras de la foule, dont l'enthousiasme a été exalté par le premier magistrat de la ville, qui a dit pompeusement : « Le duc d'Angoulême ne vient pas assujétir la contrée à une domination étrangère, mais détruire le fléau des nations et le remplacer par un monarque, père du peuple. »

Presque en même temps, le roi d'Espagne, sorti de sa

prison de Valençay, apparaît en Catalogne, où de bruyants transports saluent son retour. Le maréchal duc d'Albuféra lui remet les places dont il avait la garde. Les troupes françaises évacuent Barcelone. La route est libre pour les bannis.

La duchesse de Bourbon s'y élance, mais le vieux prince de Conti n'est pas avec elle : il meurt le 10 mars 1814, le jour où s'achève cette terrible bataille de Laon, qui oblige l'Empereur à faire un nouveau pas vers l'abdication.

Les chemins par lesquels la princesse passe sont ceux qu'elle a parcourus, il y a dix-sept ans, quand elle était chassée du sol natal. Mais quelle différence entre les deux voyages ! Ce n'est plus la déportée, victime des durs arrêts du Directoire, que cahote une mauvaise berline, dont les roues menacent de se déboîter, dont il faut rattacher l'attelage avec des cordes et qu'entourent les moroses gendarmes de la République, chargés de la garder à vue ; c'est la cousine de Sa Majesté très chrétienne, et de Sa Majesté catholique, qui s'avance sur les moelleux coussins d'une commode chaise de poste, au milieu d'une pimpante escorte de cavaliers royaux, que la déférence de Ferdinand VII a envoyés caracoler aux portières du brillant équipage. Et les ovations éclatent là où il n'y avait autrefois que des murmures insolents.

Laissons la *Gazette de France* donner un aperçu de l'accueil que la princesse rencontre sur le territoire français.

« Hier, la ville de Perpignan a joui du bonheur de posséder dans son sein Mme la duchesse de Bourbon.

« A sept heures, Mme la duchesse, accompagnée des officiers de sa maison et d'un détachement de cavaliers espagnols, fut reçue au milieu des plus vives acclamations et de l'effusion de tous les cœurs.

« Pendant que M. le Préfet adressait à Mme la duchesse l'hommage et les vœux de toute la province, une foule de notables se précipitent sur sa voiture, dételLent les chevaux et la traînent à la préfecture à travers les flots de tout le peuple, qui ne cessait de faire retentir les airs des cris mille fois répétés de : *Vivent les Bourbons !*

« Mme la duchesse de Bourbon a versé, au milieu des Perpignannais, les premières larmes de joie depuis plus de vingt ans. En la voyant, en lui offrant les hommages de l'amour le plus sincère, le Perpignannais a éprouvé de bien douces jouissances ! »

Quand la princesse atteignit la capitale du royaume de ses pères, elle trouva Louis XVIII et la famille royale installés aux Tuileries. Le prince de Condé et le duc de Bourbon, débarqués avec le roi à Calais, admis à l'honneur de précéder immédiatement sa calèche de gala, lors de son entrée solennelle dans Paris, avaient repris possession du Palais-Bourbon. Tout dégradé et défiguré qu'il fût par les ravages révolutionnaires et les bâtisses napoléonniennes, ses superbes salles vides de meubles, ses grands appartements de réception sacrifiés à la construction de la Chambre des députés, son exquise façade du bord de l'eau, remplacée par la lourdeur du péristyle grec, élevé en regard du pont de la Concorde, ce logis était doux à ses anciens maîtres : ils y étaient bercés de souvenirs qui les reposaient du long cauchemar de leurs vingt-cinq années d'exil.

D'autre part, le fils de Philippe-Egalité, qui n'avait pas manqué de renier en temps opportun son passé révolutionnaire et qui, en toute hâte, avait traversé la Manche à l'effet de renouveler à Louis XVIII l'hommage de son dévouement, venait d'obtenir que les biens de sa maison, dont la vente n'avait point eu lieu, lui fussent rendus : le revenu de ces biens s'élevait encore à quatre millions. Le jeune duc, redevenu maître du Palais-Royal, y faisait exécuter des réparations importantes pour l'habiter, avec sa mère, récemment arrivée d'Espagne, et la charmante princesse qu'il avait épousée, en 1809, à la Cour des Deux-Siciles.

La duchesse de Bourbon s'était flattée d'être réintégrée, elle aussi, dans sa magnifique demeure du faubourg Saint-Honoré. Mais, depuis que le Directoire l'en avait dépouillée, l'Elysée avait changé plusieurs fois de mains, et sa destination avait également varié. Tout d'abord, Hovyn, l'habile entrepreneur des fêtes parisiennes, avait continué, sous le

Consulat, à faire du beau palais un lieu de plaisirs payants, un bal d'hiver et d'été, où la valse tourbillonnait, où « la contredanse avec ses trenitz et ses chassés-croisés avait ses fureurs, où plus d'une beauté s'humanisait au bras d'un des vainqueurs de l'Italie, ce soir-là, doublement victorieux. » Sa fille, M[lle] Hovyn, avait acheté l'Elysée comme bien national et l'avait vendu, en 1805, à Murat, créé grand-duc de Berg. Le beau-frère de Napoléon y avait tenu sa cour, assisté de sa femme, l'aimable et séduisante Caroline, étoile de grâce en un firmament de gloire. Quand, pour parler le langage de ses soldats, Murat « avait passé roi », l'Elysée, cédé, moyennant un gros prix, à l'Empereur, avait été réuni au domaine extraordinaire de la Couronne; détaché un moment de ce domaine, au profit de Joséphine répudiée, il y avait été incorporé de nouveau, la dolente impératrice ayant déclaré que la retraite de la Malmaison suffisait à ses regrets et à ses larmes.

Tout dernièrement, l'Elysée avait servi de résidence à l'empereur Alexandre, pendant que les Puissances Alliées occupaient Paris.

Malgré ces mutations successives, la duchesse de Bourbon prétendait avoir toujours des droits sur un immeuble qu'elle avait payé de ses deniers et qui lui avait été enlevé de vive force. Aussi, dès son retour, en avait-elle demandé la restitution, mais sans succès.

Elle n'était pas en odeur de sainteté à la Cour. On lui gardait rancune de n'avoir pas émigré, d'avoir fait parade de sentiments démocratiques, d'avoir accordé sa protection aux évêques constitutionnels, et, surtout, d'avoir montré de l'enthousiasme pour Bonaparte, qu'elle eût dû haïr plus que qui que ce soit. Au surplus, elle manquait singulièrement de mémoire, disait-on, en réclamant un bien dont elle avait fait, elle-même, présent à la Convention.

Le reproche, si discrètement formulé qu'il fût, arriva aux oreilles de la princesse. Elle écrivit à Louis XVIII pour s'en justifier :

« Sire,

« On m'accuse d'avoir vendu ou donné l'Elysée. Je puis protester, à Votre Majesté, que rien n'est plus faux. Il est vrai que je l'ai loué, pendant un temps, à un nommé Oween, pour avoir de quoi vivre ; mais la Nation m'ôta cette ressource, en confisquant tous mes biens et en m'envoyant en exil.

« Lorsque j'étais encore maîtresse de ma fortune et en prison à Marseille, sous le couteau des révolutionnaires, un jour que j'étais en prière il me vint dans la pensée que l'on n'en voulait qu'à ma fortune et que, si j'en faisais le don aux pauvres, par la main de la Nation, cela serait agréable à Dieu et me rendrait moins redoutable à ceux qui ne calculaient que sur l'argent. Cette pensée, qui me parut m'être envoyée du ciel, me frappa.

« Réfléchissant ensuite à la manière de l'exécuter, sans faire tort à ma famille, voici, Sire, à quoi je me déterminai: pouvant disposer de mes revenus, j'écrivis au Comité de Salut Public une lettre par laquelle je l'engageais à accepter le don que je faisais à la Nation de mes revenus, afin de les distribuer aux pauvres, me réservant cinquante mille livres de rente, ma maison de l'Elysée et celle de Petitbourg. Je payais de plus mes dettes et laissais à tous ceux qui composaient ma maison, que je voulais restreindre, le montant de leurs appointements.

« Par ce moyen, je faisais en même temps le bien des pauvres et celui de mes serviteurs, sans nuire, ni à moi ni à ma famille, puisque je ne disposais d'aucun fonds.

« Cette proposition fut envoyée au Comité de Salut Public pendant qu'il décrétait, de son côté, que l'on mettait les biens des princes en séquestre ; en sorte que ma lettre fut reçue en passant à l'ordre du jour et rejetée.

« En disant l'exacte vérité à Votre Majesté, j'ose croire que je n'ai pas besoin de lui en donner des preuves. Cependant, pour convaincre et faire taire les méchants, je lui ferai tenir ces preuves , quand elle le voudra, et j'espère que le

cœur de Votre Majesté ne pourra qu'approuver ma conduite, loin de permettre qu'elle serve de prétexte pour me dépouiller et me priver, moi seule, des grâces qu'elle accorde avec tant de grandeur et de bonté à tous ses sujets.

« Je suis, en attendant avec confiance et justice,
« de Votre Majesté, etc... »

L'accent de sincérité qui se dégageait de cette lettre, pourtant si différente de celle que la princesse avait adressée à la Convention, toucha le roi. Il admit les explicatious de sa parente. Néanmoins il ne consentit pas à ce que l'Elysée fût rendu à la duchesse de Bourbon : la nouveauté des temps, la diminution des fortunes, l'amoindrissement du luxe, même à la Cour, en faisaient un trop gros morceau pour une princesse, vieillie et solitaire, et qui n'avait ni influence ni prestige. Mais la princesse Bathilde obtiendra, en échange, l'hôtel de Valentinois. Cet hôtel est situé rue de Varenne; ses jardins magnifiques, encadrés d'arbres séculaires, se prolongent jusqu'à la rue de Babylone, en formant une perspective qui ne déparerait point le parc de Versailles. Il a été bâti sur les plans de Cortone, pour le maréchal de Montmorency, prince de Tingry et parachevé par Brongniart pour Jacques de Goyon de Matignon, comte de Thorigny. Il doit à son second propriétaire le nom d'hôtel de Matignon ; il porte aussi celui de Valentinois, depuis l'époque où le fils du comte de Thorigny reçut, par substitution, à la suite de son mariage avec l'unique héritière de la principauté monégasque, les nom, armes et titres des Grimaldi.

Il fait actuellement partie, comme l'Elysée, de la dotation de la Couronne.

Voulant qu'à l'avenir la duchesse de Bourbon jouisse sans trouble de cette résidence, Louis XVIII, « le sixième jour de mars de l'an de grâce 1815 et de son règne le vingtième », rend un décret autorisant son Ministre secrétaire d'Etat au département de sa Maison à céder à sa cousine, sans soulte ni retour, l'hôtel de Valentinois en échange de l'Elysée. A deux

reprises la convention sera ratifiée par la Chambre des pairs et la Chambre des députés. Mais, d'ores et déjà, la princesse s'établit rue de Varenne, où elle pourra mener un train convenable, grâce à la pension de cent mille francs que lui accorde également la munificence du roi.

Elle a l'agréable surprise d'y être saluée et complimentée par le duc de Bourbon. Il lui témoigne des respects qui ont comme une teinte d'affection. Au reste, l'apaisement de l'heure présente semble avoir fait oublier à ce prince les querelles et les rancunes du temps passé. Peut-être, même, serait-il tenté de solliciter de sa femme une réconciliation définitive, et lui proposerait-il de revenir partager sa vie, pour parler ensemble du fils bien-aimé dont la perte lui est rendue plus sensible par la tardive réalisation de ses espérances monarchiques, s'il n'éprouvait envers elle une vague honte, causée par le récent examen d'un projet qui la mettait en cause, sans scrupule et sans dignité.

Des amis trop zélés l'avaient engagé, naguère, à profiter des circonstances pour refaire l'avenir de sa maison. La mort du duc d'Enghien, disaient-ils, pouvait être réparée, si, confiant dans la vigueur de ses cinquante-huit ans, le duc de Bourbon s'avisait d'engendrer un héritier légitime. La France y était intéressée au moins autant que lui-même. Il devait donc se hâter de choisir une jeune et belle épouse, qui serait trop heureuse que la nouvelle descendance des Condés sortît de ses flancs. Le divorce, reconnu par la législation française, lui donnait toute facilité pour rompre les liens anciens et si détendus, d'ailleurs, qu'il avait conservés avec la princesse Bathilde.

Les hommes qui parlaient ainsi au duc de Bourbon ne voyaient pas, ou feignaient de ne pas voir, qu'en suivant leur conseil ce rejeton de la lignée royale, ce défenseur du trône et de l'autel, aurait pactisé avec la Révolution. N'était-ce pas, en effet, la Révolution, qui, dans son hostilité contre la religion et contre la famille, avait assuré une consécration légale à la rupture du mariage ?

Mais la princesse Louise, âme fraternelle et aussi pieuse

que tendre, s'était chargée de prouver à son frère que l'acte qu'on lui présentait, comme un service à rendre à son pays et à son roi, était fait pour l'avilir. Après avoir épuisé sur les chemins affreux de l'exil toutes les amertumes dont une âme douce et aimante peut être abreuvée, la princesse Louise avait cherché son refuge dans le sein de Dieu. L'ancienne abbesse de Remiremont avait revêtu la robe de bure des simples religieuses. Ainsi d'autres saintes de sa race avaient déjà fait pâlir la beauté des lis de France devant l'éclat de leurs angéliques renoncements.

Mais, bien qu'elle ne fût plus de nom que sœur Marie-Joseph de la Miséricorde, elle était toujours d'âme la fille des Condés : sa fierté, à défaut de sa croyance, l'eût constituée la vigilante gardienne de l'honneur des siens. Du péril qui menaçait cet honneur, elle avait eu vent en Angleterre, où elle s'attardait, brebis blessée et gémissante, parce qu'elle n'était point certaine encore de trouver en France le sûr bercail, où elle voulait se vouer, avec quelques compagnes, au culte du Seigneur. Elle avait, dès la réception de l'étonnante nouvelle, adressée au duc de Bourbon cette lettre qui mériterait d'être transcrite, comme un modèle de sagesse et de foi, dans les annales de l'Eglise.

« 4 juin 1814.

« Cher et tendre ami, un de mes principes est que ce qu'on doit le plus à ceux qu'on aime, c'est la vérité. Je me suis donc pressée de vous prévenir de ma façon de penser sur ce qui m'a été mandé dernièrement, quoique je suis presque persuadée que vous ne vous laisserez point aller à ce dont il paraît qu'on cherche à s'occuper.

« Il y a un grand parti, dit-on, qui désire que vous divorciez, en vue de perpétuer la branche de Condé, en y faisant toutefois intervenir le pape pour légitimer la chose, et l'on cite à cet égard le divorce de Henri IV. Ah ! cher ami, ne cherchons jamais à nous faire illusion sur ce qui est bien ou mal.

« 1° Quelque énormes, fréquents et, pour ainsi dire d'usage que soient les abus des liens légitimes et solennels du mariage, il n'en est pas moins vrai qu'ils ont été pris et jurés au pied des autels et à la face du Dieu du ciel et de la terre. Est-on assez malheureux pour ne pas penser à Dieu? On doit se souvenir au moins qu'ils ont été jurés devant, non seulement quelques témoins, mais devant tout un public, toute une nation, et que les lois civiles les ont sanctionnés ainsi que la loi divine. Est-on indifférent aussi à tout cela? Il reste la conscience, et c'est tout pour l'honnête homme.

« Mais, autorisé par l'Eglise, dira-t-on? Pourquoi tenter l'Eglise et exposer ses ministres, par des raisons captieuses, à permettre ce qu'on ne devrait pas demander. Mais ces liens ont été tellement rompus, et par les inf... (infidélités?) et par la plus froide indifférence, et enfin par une séparation? Il n'est que trop vrai, mais depuis quand le mal se répare-t-il par un plus grand mal? Non, cher ami, un tel axiome n'est ni dans la bonté de votre cœur, ni dans la droiture de votre jugement.

« 2° Perpétuer la branche de Condé. Je n'ai pas besoin de dire ce que je sens, ce que je pense, ce que je regrette et pleure avec des larmes de sang, à l'égard de cette branche, mais pourquoi la souiller par un tel acte en vue de la perpétuer? Un sentiment d'orgueil peut seul l'inspirer, car j'en suis bien sûre, votre cœur ne sera jamais dédommagé de ce que vous avez perdu. Et, d'ailleurs, quelle certitude d'avoir des enfants, d'avoir des garçons? Pitoyables raisonnements humains! Nous oublions à tout moment, insensés que nous sommes! qu'en toutes choses nous ne pouvons rien attendre que de la volonté et permission de Dieu. S'il veut donc que cette branche se perpétue, il vous en donnera les moyens par les événements qu'il permettra : c'est à vous de les attendre, sans les prévenir.

« 3° L'exemple de Henri IV. Quelle différence! Henri venait d'être forcé de conquérir son royaume à la pointe de l'épée, malgré ses droits évidents. Ils lui étaient si disputés que, s'il fût mort sans laisser un fils, les troubles de la

France se fussent renouvelés et Henri eût été, pour ainsi dire, l'assassin de son peuple, s'il n'eût tenté le seul moyen qui pût donner quelque espérance à cet égard. Mais, cher ami, ce qui vous regarde est tout différent. Nous ne sommes ni sur le trône ni sur ses marches, car enfin il ne faut pas non plus s'aveugler à vivre d'illusions. Au surplus, je le répète, je suis très persuadée qu'une telle démarche répugne à votre belle âme, et que vous sentez, au fond de votre cœur, que ce serait manquer essentiellement à la mémoire de celui que nous pleurons que d'en agir ainsi avec sa mère, avec celle qui l'avait porté dans son sein. C'est ce que vous pouvez répondre à ceux qui vous presseraient à cet égard, et, quels qu'ils soient, ils ne pourront que vous en estimer davantage, ou, s'ils ne le faisaient pas, je les plaindrais.

« Tout ceci, cher ami, est de moi seule. Je n'ai encore reçu aucune nouvelle de ma sœur, mais, la sachant à Paris, je lui ai écrit, il y a deux jours. J'ai été bien aise d'apprendre que vous aviez été la voir à son arrivée et qu'elle était venue au Palais-Bourbon faire aussi une visite. Tout cela a été dans l'ordre. Pardonnez si j'ai peut-être ému votre sensibilité en quelques endroits de cette lettre : j'ai cependant adouci toutes les expressions que me dictaient mes profonds sentiments.

« Cher et tendre frère, ne voyez dans tout que ma vive et sincère amitié. — Oh ! comme il lui en coûte de ne pouvoir vous donner quelques consolations dans tout ce que je sens que vous souffrez ! Ma dernière lettre était toute pour moi ; celle-ci sera toute pour vous.

« Adieu, je vous embrasse du fond de mon cœur. »

Ce beau langage avait rappelé le duc de Bourbon à son devoir. Résolu à ne point répudier la mère de son fils, ce fils qui avait été son orgueil et sa joie, et qui restait le cher objet de ses regrets et de ses larmes, il avait imposé silence aux prôneurs imprudents, sinon perfides, de l'anti-catholique divorce. Toutefois il demeurait un peu confus devant la princesse qu'il avait un moment songé à sacrifier à de coupables calculs.

Les gens qui font métier de colporter dans les familles les bruits susceptibles d'y amener la tristesse et le trouble, s'étaient empressés d'avertir Mme de Bourbon de l'humiliation dont les dernières années de sa vie avaient été menacées. Mais elle avait eu la sagesse de se comporter, comme si elle n'eût pas été au courant des intentions premières de son mari. Et elle lui montrait un visage gracieux, écartant de sa conversation les allusions pénibles, les sujets fâcheux, évitant même, par ménagement, d'y faire entrer le nom et le souvenir de son fils, mal inspirée en cela, car le duc de Bourbon, ne devinant pas le motif de cette réserve, la trouvait peu maternelle. En revanche, la princesse fut très agréable au prince en marquant de l'intérêt à la fille qu'il avait eue de Mlle Michelot : il l'avait mariée en Angleterre au comte de Rully, premier gentilhomme de sa chambre et, depuis, elle habitait constamment avec lui.

Cependant la duchesse de Bourbon était impatiente de manifester sa reconnaissance à Mlle de Condé, car on lui avait dit qu'elle avait empêché son divorce.

Elle l'exhortait à rentrer en France, lui ouvrait sa maison. La princesse Louise, touchée de cette offre, écrivit à son frère pour le prévenir qu'elle comptait en profiter.

« ... Dans l'état où est le Palais-Bourbon, y demander un coin serait indiscret et cela ne pourrait que gêner ; d'ailleurs, l'affluence du monde y est telle que, sans y paraître assurément, le nom d'une religieuse y sonne mal, surtout n'étant habité que par des hommes. Ma pensée avait donc été de demander, à mon père et à vous, de me procurer quelques facilités pour loger à l'archevêché, d'où j'aurais pu travailler à mes petites affaires. J'en étais là, lorsque je reçus, avant-hier, deux lettres de ma belle-sœur, une du 7 en réponse à la mienne et une du 6, qu'elle m'avait écrite, avant de l'avoir reçue. Je dois à la vérité de dire que toutes deux sont parfaites quant à la piété, à l'amitié, tant pour moi que *pour vous*. Elles sont courtes, mais simples et naturelles. Elle y paraît extrêmement sensible à l'accueil que vous lui avez fait et, un mot dont vous ne pouvez pas lui savoir trop grand

gré, c'est celui-ci : « Je vois Mme de Rully, et elle me plaît « beaucoup. » Il y en a un aussi très expressif sur l'article sur lequel elle vous paraît froide, ce que je ne puis comprendre, car je l'ai toujours vue, avant la Révolution, une mère très tendre... peut-être croit-elle devoir à votre douleur de ne pas vous témoigner toute la sienne. Je n'en sais rien et reviens à mon sujet. Ces lettres où elle me répète avec beaucoup de tendresse : « Venez, venez, chère sœur, que je vous presse dans « mes bras avant de mourir », et où, de plus, elle fait entendre qu'elle a retrouvé ses biens, m'ont donné l'idée de lui demander un asile momentané chez elle, dans un petit logement, le plus reculé et le plus solitaire de sa maison; de là, cher ami, je travaillerai à mes petites affaires! »

Ses petites affaires, c'était, pour Mlle de Condé, la reprise de l'état religieux auquel, à titre provisoire et pour la forme seulement, elle avait dû renoncer, quand, de Varsovie, elle était venue rejoindre son père et son frère en Angleterre, après la mort du duc d'Enghien. C'était le rassemblement, sous son aile, des « religieuses dispersées ou cachées de son ordre », c'était la fondation d'une maison de prière et de sacrifice. Ainsi parlent les saints : leur modestie ne trouve que des mots d'enfant pour dépeindre les grands projets de leur vertu.

CHAPITRE XVI

La duchesse de Bourbon retrouve ses amis. — Il est question entre elle et son mari de reprendre la vie commune. — Ce projet échoue. — Cordial accueil des d'Orléans. — Froideur de la Cour. — Le retour de l'île d'Elbe. — Intervention de la reine Hortense en faveur de la duchesse de Bourbon. — Séjour de la princesse à Rosny. — Sa réinstallation rue de Varenne, après les Cent Jours. — Translation des restes du duc d'Enghien. — Mariage du duc de Berry. — Ville d'Avray; Neuilly. — Mort de Julie de Sérent et de Ruffin. — M[lle] d'Aché. — Louis-Philippe et sa famille. — Le duc de Bourbon, le prince de Condé, la princesse Louise. — Détachement et charité de la duchesse de Bourbon. — Hospice d'Enghien. — Mort du prince de Condé. — Restitution de Sainte-Geneviève au culte. — Mort de la duchesse de Bourbon. — Son testament. — Le duc d'Aumale.

Au moment où la duchesse de Bourbon donne l'hospitalité à la princesse Louise, dans la petite maison qui existe encore sur la rue de Babylone, au bout des jardins de l'hôtel de Matignon, devenu l'ambassade d'Autriche, elle a déjà retrouvé les amis dont l'absence lui pesait tant, au-delà des Pyrénées.

M[me] de Longuejoue de Sainte-Luce, sa chère *Longue*, a été appelée à occuper auprès d'elle, comme autrefois, le poste de dame pour accompagner. Elle s'accorde à merveille avec la comtesse Julie de Sérent, qui, en récompense de son dévouement, a été appelée aux fonctions plus élevées de dame d'honneur. Le « Bon Ange » fréquente chez la princesse, mais ne ressemble plus du tout au jeune et brillant officier, à la chevelure blonde et aux yeux couleur de pervenche. Lourd, souffreteux, apoplectique, il traîne la jambe; plus difficile-

ment encore il déploierait ses ailes pour remonter vers les hauteurs de la spéculation ; d'ailleurs, il est chrétien, marguillier, peut-être, en l'église où il assiste aux offices.

La comtesse de Chastenay, qui, au temps où elle était Mlle d'Herbouville, fut attachée au service d'honneur de la duchesse de Bourbon, et sa fille, la comtesse Victorine, une chanoinesse d'avant la Révolution, occupée maintenant à écrire des mémoires curieux et jolis, ont également renoué avec la princesse les relations d'autrefois. M. Turlot, ami de la comtesse de Chastenay, n'est point étranger aux questions théologiques et les traite volontiers : quelle bonne fortune pour Mme de Bourbon ! Elle ne s'est pas lassée, en effet, de discourir à perte de vue sur les dogmes, sur les mystères, et elle cherche toujours des âmes à convertir. Au reste, elle ne songe plus à réformer la religion : Saint-Martin est mort avant son retour.

Libérée de l'influence du théosophe, elle vit en parfaite intelligence avec son curé, qui se félicite d'avoir une paroissienne si exemplairement zélée et charitable.

MM. de Saint-Farre et de Saint-Albin sont accueillis amicalement à l'hôtel de Matignon ; l'abbé de ville, toujours besogneux et quémandeur, déclare qu'il ne saurait joindre les deux bouts avec vingt-cinq mille livres de rente ; l'abbé des champs, l'imagination plus froide, le sang apaisé par l'air des bois, la frugalité rustique, le contact des populations travailleuses et sobres courbées sur la glèbe, ne se plaint pas de son sort.

Les rapports affectueux qui se sont rétablis entre la princesse, son beau-père et son mari, se maintiennent paisiblement. Le vieux prince de Condé semble la voir avec les yeux qu'il avait pour elle quand, jadis, étincelante de grâce et de verve, elle jouait, à Chantilly, dans une de ces pièces de comédie qu'il se donnait tant de mal à organiser : ce genre de divertissement comptant parmi les grands soucis de ses loisirs heureux. Le duc de Bourbon est moins expansif ; sa femme lui en fait jovialement le reproche : « Est-ce que vous êtes malade ? lui écrit-elle d'Epinay, où elle est en déplace-

ment champêtre; est-ce que j'ai fait quelque chose qui vous ait déplu? Est-ce que vous ne voulez plus me voir? Enfin je cherche pourquoi il y a si longtemps que vous ne donnez aucun signe de vie. Je vous ai mandé que j'allais à la campagne, que vous seriez bien aimable de m'y venir voir, que j'en revenais tel jour, et je n'ai pas reçu de réponse. J'ai été voir M. le prince de Condé, il n'y était pas, mais vous jouiez alors au billard. J'étais déjà descendue de voiture, et votre valet de pied est accouru m'y faire remonter ignominieusement devant tout le monde, en disant que vous veniez de sortir. Oh! le monstre! ai-je dit entre mes dents, en y remontant toute honteuse!

« Je suis revenue ici, bouder contre mon monstre de mari, qui dit qu'il a de l'amitié pour sa femme et qui, pourtant, en agit encore comme s'il craignait que cela soit vrai. Je ne reçois pas de nouvelles de ma sœur, vous ne me mettez pas au courant de ses affaires; cependant, je ne puis m'empêcher de sentir que j'ai mérité un peu plus de confiance, de sa part et de la vôtre. Enfin, venez me voir et tout sera pardonné, monstre que vous êtes. Je voulais vous attendre sans me plaindre, mais j'ai craint que cela ne fût trop long, et je vous avertis seulement que je serai lundi matin à Paris, sans faute. »

Une autre fois, elle le tance sur le même ton : « Pauvre homme, vous me faites pitié avec tous vos maux, et votre lettre m'a tout à fait attendrie sur votre compte. Mais pourquoi ne me rien faire dire? Pourquoi ne vouloir pas me recevoir chez vous, au moins quand vous êtes malade. Ce n'est pas là de l'amitié : c'est de la cruauté, monstre que vous êtes, car je vous aime, ou plutôt, je n'ai jamais cessé de vous aimer, tantôt avec folie, tantôt avec dédain, voulant vous oublier tout à fait; maintenant avec raison et avec la solidité de l'âge et de la vertu. Ainsi arrangez-vous sur cela; rien ne peut le changer désormais que votre monstruosité, si vous la poussiez un peu trop loin. Entendez-vous bien, Monsieur le monstre? »

Au milieu de leurs anodines querelles, les deux époux

avaient abordé une grave question, mais à la hâte, car la duchesse de Bourbon crut devoir y consacrer ce très sérieux exposé :

« J'ai beaucoup réfléchi, depuis notre dernière conversation, au sujet qui en fit l'objet, et je trouve tant de choses à dire, pour ou contre (qu'avec le peu de temps, le peu de facilité que vous me laissez pour m'expliquer, quand je vous vois) qu'il me semble nécessaire de vous écrire tout ce que je pense.

« Le désir bien sincère de vivre avec vous, de pouvoir vous prouver, à tous les instants, que vous n'aurez jamais d'amie ni plus vraie, ni plus désintéressée que votre femme, qui trouverait désormais son bonheur dans l'exercice de tous ses devoirs, ce désir, dis-je, combat fortement dans mon cœur la crainte, toujours renaissante, de n'y pouvoir réussir, d'après votre caractère et le mien, qui tous deux sont entiers et chérissent, par-dessus tout, l'indépendance.

« Néanmoins, il me paraîtrait doux de sacrifier ma liberté à un mari qui, de son côté, s'occuperait de mon bonheur, éviterait de me tourmenter, me montrerait des prévenances et une véritable amitié, qui ne repousse jamais l'expression d'un sincère attachement.

« Mais un mari qui me défend l'entrée de sa chambre, même de sa maison, soit à Paris, soit à la campagne ; qui regarde comme une contrainte le désir tout naturel que je lui témoigne de le voir plus souvent ; qui prend pour des reproches cette marque de tendresse ; qui éloigne et raccourcit ses visites le plus qu'il peut ; qui, enfin, loin de me prouver qu'il trouve de la satisfaction à être près de moi, ne cherche qu'à me faire sentir, de plus en plus, son indifférence, pour ne pas dire son éloignement, tout cela ne m'offre qu'un avenir des plus tristes et des plus cruels pour un cœur si tendre, de si bonne foi et qui a déjà tant souffert.

« Vous dites vous-même : peut-être serons-nous plus heureux en continuant de nous voir rarement? Cependant, vous trouvez qu'on ne peut vivre dans une véritable union en faisant deux maisons séparées. Comment donc faire? Eh!

bien? moi, je suis persuadée qu'en nous voyant plus souvent nous éclaircirions ce problème, parce que nous jugerions alors, s'il est possible, sans danger, de hasarder un plus grand rapprochement. Nous sentirions ce que nous pouvons être l'un à l'autre; nous accoutumerions le public, petit à petit, à nous voir ensemble, sans nous exposer tout à coup au malheur de faire encore parler de nous, si nous venions à découvrir trop tard que cette réunion ne nous donnerait encore que des chagrins.

« Certainement, la pensée de rester indépendants l'un de l'autre ne peut qu'entretenir la bonne intelligence entre deux êtres qui ne se recherchent pas pour se tyranniser, mais pour se rendre heureux mutuellement, car la méchanceté ne manquerait pas de supposer que vous n'avez consenti à notre rapprochement que pour augmenter votre fortune. Mais que pourrait-on dire, lorsqu'on nous verrait toujours dans la même situation, et bien unis de volonté et de cœur, sinon qu'à l'époque où la raison reprend tout son empire nous avons voulu échanger des consolations mutuelles et donner au public d'aussi bons exemples, dans notre vieillesse, que nous avons eu le malheur d'en donner de mauvais dans notre jeunesse.

« Voilà l'unique moyen de nous éprouver et de juger si nous pouvons, sans danger et sans éclat, finir nos jours ensemble.

« Je crois que, si vous examiniez ces réflexions sans partialité, vous les trouveriez sages, prudentes et basées sur un véritable attachement. Cette conduite, d'ailleurs, ne pourrait être qu'approuvée de tous les honnêtes gens, excepté de ceux qui trouveraient peut-être quelque avantage à nous maintenir toujours dans la désunion ou dans un état mitoyen, qui occupe beaucoup plus le public que le parti déterminé de rester comme nous sommes, quoique dans l'union parfaite et avouée publiquement de deux bons vieux époux, qui n'ont d'autre volonté que de se rendre heureux mutuellement, en restant libres.

« Nous causerons sur tout cela lorsque nous nous ver-

rons, mais je suis bien aise que vous puissiez y réfléchir sérieusement d'avance. Je n'ai consulté personne et je trouve qu'il vaut mieux qu'il n'y ait point de tiers entre nous, autant que cela sera possible. Ne pensez-vous pas de même ?

« Venez donc, je vous prie, le plus tôt que vous pourrez. »

Ils ne devaient pas réussir ces pourparlers, où la mère du duc d'Enghien apportait tant de bonne foi et de bonne volonté. Le *statu quo* sera maintenu entre les deux époux ; chacun d'eux continuera à jouir de son indépendance. La princesse usera de la sienne pour se préparer, en multipliant les œuvres de sa charité, à ce bonheur céleste dont l'espérance console ses infortunes et apaise ses révoltes. Mais le prince, livré à lui-même, ne saura pas se soustraire à la beauté funeste et au perfide ascendant d'une Circé de ruisseau. Bientôt s'exercera sur lui ce long et patient ensorcellement qui, seize ans plus tard, dans le fatal château de Saint-Leu, devenu l'asile de ses tristes et septuagénaires amours, aboutira au drame sombre de sa mort.

Si les Condés ne dépassaient guère l'observation des convenances vis-à-vis de la duchesse de Bourbon, les d'Orléans étaient beaucoup plus démonstratifs à son égard. A l'immuable bonté de la duchesse douairière, se joignaient les prévenances, les attentions, les gentillesses du duc Louis-Philippe, de sa jeune femme, la duchesse Amélie et de sa sœur, M[me] Adélaïde. C'étaient de perpétuelles et charmantes allées et venues entre le Palais-Royal et l'hôtel de Matignon.

A la Cour, en dépit de l'équité bienveillante que Louis XVIII avait témoignée à la mère du duc d'Enghien, l'accueil était plus que froid envers elle, car la conduite royale n'avait point modifié les préventions dont elle y avait été tout d'abord l'objet.

Son aversion pour le monde s'en accroît. Dans un billet à l'abbé de Saint-Farre elle lui dit : « Je viens d'écrire à mon neveu pour qu'il m'excuse vis-à-vis de M. le duc d'Angoulême, si je ne me rends pas tout de suite à Paris pour le voir ; mais j'ai déjà fait tant de courses que je suis fatiguée ;

et puis, entre nous, je ne suis pas assez contente de la manière dont la Cour me traite, pour faire tant de virevoustes pour elle, à mon âge et avec mes moyens pécuniers. D'ailleurs, n'ayant pas le goût de me faire mettre dans les journaux chaque fois que je passe une demi-heure avec le roi, comme le fait ma belle-sœur (la duchesse d'Orléans), je n'y gagne rien politiquement, et l'on ne m'en sait pas plus de gré de me déplacer. Aussi je ferai, je crois, aussi bien de rester tranquille à la campagne jusqu'à la Saint-Louis; j'ai des sentiments si simples, si pieux, si étrangers à tout ce qui compose le monde et surtout la Cour, que je meurs d'envie de m'en séparer tout à fait, et de vivre comme je faisais autrefois, avant la Révolution, c'est-à-dire avec une société qui me convienne, et plus à la campagne qu'à la ville, afin d'écarter tous les importuns. Voilà un plan que je mûris dans ma tête, depuis longtemps, et que je mettrai à exécution le plus tôt que je pourrai. »

Néanmoins, malgré ses velléités de retraite et le plaisir que lui cause ses fugues aux champs, Mme de Bourbon ne renonce que par intervalles au princier séjour de l'hôtel de Matignon. Elle y passe l'hiver de 1814. Là vient la surprendre une terrifiante nouvelle : le retour de l'Empereur? L'Aigle « volant de clocher en clocher » le ramène triomphalement de l'île d'Elbe. De son bec victorieux il tranche les lis.

Louis XVIII, la Cour, les princes quittent à la hâte et furtivement Paris. Sur le dôme des Tuileries le drapeau tricolore déploie ses plis, avant même que le drapeau blanc ait atteint la poussière, où il va être foulé aux pieds.

« La rue de Babylone habitée seulement par de mauvais soldats, sa petite maison signalée par deux guérites vides et, plus que tout cela, l'incertitude de la conduite que tiendrait son hôtesse dont les idées ne sont pas sur tout d'accord avec les siennes », déterminent Mlle de Condé à profiter du dévouement d'une de ses anciennes femmes de chambre, qui vient la prendre, en fiacre, pour la conduire chez elle.

De ce refuge, elle a la douleur, le lendemain, d'entendre

les cent un coups de canon, annonçant l'entrée publique du « monstre », et c'est le 21 mars, jour anniversaire de l'exécution du duc d'Enghien !

Pendant que ces agitations, ces angoisses se pressent autour d'elle, la duchesse de Bourbon ne bouge point de l'hôtel de Matignon. Sa confiance en Dieu lui fait envisager, avec son calme ordinaire, les événements qu'Il permet. Au reste, elle va être humainement rassurée par les bons offices que ne tardera pas à lui proposer la reine Hortense.

La reine Hortense ne s'était pas éloignée de Paris, lors de la chute de Napoléon. L'amour filial l'avait retenue auprès de l'impératrice Joséphine, qui, se regardant comme une simple particulière, n'avait pas voulu, non plus, abandonner sa retraite de la Malmaison. Les alliés s'étaient intéressés à son dévouement et, à leur suite, le roi, dont ils restauraient le trône. On lui avait accordé les moyens de vivre selon son rang, en créant, pour elle, le duché de Saint-Leu. La reine Hortense n'ignorait pas que son impérial beau-frère lui en voulait beaucoup d'avoir accepté la protection et les bienfaits des nouveaux maîtres de la France, ses ennemis implacables, à lui. Mais elle avait compté sur une séduction dont elle avait souvent éprouvé les effets pour fléchir cette rigueur. Son attente n'avait pas été déçue. L'Empereur avait mieux fait que de lui pardonner. Il l'avait prise aux Tuileries, où l'impératrice, refusant de partager sa branlante fortune, n'était pas revenue.

Les honneurs et les placets, ce corollaire des honneurs, y allaient à elle, de par ses ordres, comme à la souveraine. Dispensatrice de ses grâces, elle poussait la bonté jusqu'à provoquer, elle-même, les appels de ceux qui en pouvaient bénéficier. La duchesse de Bourbon n'hésita pas à utiliser sa bienveillance. Dans la réponse empressée qu'elle lui adresse, elle montre, sans détour ce sens pratique des choses qui distingue généralement la maison d'Orléans.

« Madame, écrit-elle à la reine Hortense, sous la date du 21 avril 1815 :

« Vous avez bien voulu me faire offrir votre médiation

auprès de Sa Majesté l'Empereur, pour obtenir l'autorisation de rester en France, et un traitement convenable pour y subsister. Je sais, Madame, ce que vous avez déjà fait auprès de Sa Majesté, et que c'est en grande partie à votre intérêt que je dois les deux cent mille francs de rente qu'elle a eu la bonté de m'accorder. Mais, sur cette somme, le ministre des Finances me dit que je dois distraire celle de cinquante mille francs en faveur de mes frères naturels, reconnus par mon père, ce qui réduirait mon traitement annuel à cent cinquante mille francs. Vous trouverez sûrement, Madame, cette somme bien modique, eu égard à mes obligations et à la nécessité où je suis de me former un établissement en entier, n'ayant ni habitation, ni meubles, etc., etc...

« J'avais, à la vérité, supplié Sa Majesté d'assurer, à chacun de ces messieurs, vingt-cinq mille francs, comme étant la seule dette morale dont je me crusse tenue; mais, outre que j'avais pensé que cette dette n'aurait pas dû être prise sur mon traitement de deux cent mille francs, c'est que je regardais comme important, pour eux, de leur assurer le même revenu, dans le cas où je viendrais à mourir avant eux. Je viens donc vous prier, Madame, d'appuyer auprès de l'Empereur la demande que j'ose lui faire et qui, j'espère, ne peut vous paraître déraisonnable. C'est une nouvelle obligation que je vous aurai. Je joins ici une copie de la lettre que j'écris à Sa Majesté et qui doit lui être remise par son ministre de la Police.

« Agréez, Madame, l'assurance des sentiments les plus distingués que je vous prie de recevoir.

« L.-M.-T.-B. d'Orléans-Bourbon. »

Dans une seconde lettre, datée du 21 avril 1815, la duchesse de Bourbon, remerciant la reine Hortense de ses démarches, ajoute : « Il me semble difficile que l'Empereur refuse une démande, j'ose le dire, aussi juste, lorsqu'elle est présentée par vous. Croyez, Madame, que ma reconnaissance égalera les sentiments dont je vous prie de recevoir les témoignages bien sincères. »

On voit qu'en ce langage la flatterie se mêle à la politesse. Cependant, la princesse, que la Restauration a remise à son rang, paraît vouloir s'humilier moins que la solliciteuse de Barcelone. Elle ne donne point à sa protectrice le titre de Majesté ; elle ne se dit point sa servante. C'est la duchesse douairière d'Orléans, empêchée de suivre ses enfants à l'étranger, par un accident grave, qui emploie ces termes à l'égard de la reine Hortense, dont l'appui lui est également accordé. Mais la fille du duc de Penthièvre, toute pétrie de bonté, ne savait point régler ses effusions.

Autrement on pourrait croire que l'Empereur, consentant à lui assurer une pension de quatre cent mille francs, sa gratitude se proportionnait au bienfait.

Quoi qu'il en soit, ce perpétuel souci de la question d'argent qui revient chez M[me] de Bourbon ne laisse pas de causer une impression fâcheuse. Elle ne recevait de Louis XVIII que cent mille francs par an. Comment ne se déclarait-elle pas satisfaite d'en obtenir le double de l'Empereur, à la charge, il est vrai, de subvenir aux besoins des abbés de Saint-Farre et de Saint-Albin ? Le motif de ses exigences est apparemment l'obligation où elle se trouve d'abandonner, avec tout ce qu'il contient, son riche hôtel de la rue de Varenne, car les administrateurs des biens de la Couronne prétendent qu'il lui a été indûment cédé. En tout cas, l'Empereur, comme prix de sa générosité, exige que M[me] de Bourbon se retire à la campagne. Il ne veut apparemment pas s'exposer à rencontrer, de par les rues de sa capitale, la mère du duc d'Enghien.

La princesse s'en va donc à Rosny, ce pays tout plein des souvenirs glorieux de son aïeul Henri IV. Elle y séjourne jusqu'à la bataille de Waterloo. Alors elle songe à regagner Paris. Mais elle rebrousse chemin pour un temps, n'ayant pas à se louer des troupes allemandes qui encombrent les bords de la Seine. La Dauphine étant de retour aux Tuileries, elle songe alors à repartir.

« Bientôt, Madame, écrit-elle à la comtesse de Chastenay, le 29 juillet 1815, j'espère avoir le plaisir de vous voir

puisque Mme la duchesse d'Angoulême est arrivée. Je vous assure que j'ai très bien fait de revenir ici, car cela m'a délivrée des Prussiens, et la seconde réception que j'ai reçue à Mantes a dû leur prouver qu'il fallait avoir quelques égards pour une parente du Roi, si parfaitement accueillie dans le pays. J'en ai surpris qui pleuraient d'attendrissement.

« Je prends bien part à ce qui vous est arrivé en Bourgogne. Eh! bien, le bon Dieu a permis que l'on vous volât une pendule, parce que, peut-être, y teniez-vous trop. C'est ainsi qu'il se sert souvent des hommes pour nous arracher à tout ce qui n'est pas Lui. »

Malgré ses projets de la première heure, la duchesse de Bourbon n'a pas quitté Rosny, quand arrive novembre.

« J'ignore encore le jour de mon retour à Paris, écrit-elle à Mme de Chastenay ; j'avoue que je n'en suis nullement pressée. La solitude et la vie de la campagne me conviennent bien mieux que le brouhaha et les visites de la ville, car je m'y endors à force d'ennui. Aussi me proposé-je de ne recevoir cette année qu'une très petite liste, et que deux jours de la semaine, afin d'être entièrement libre les autres. Je n'ai à remplir d'autres devoirs qu'envers Dieu, d'après ma situation dans ma famille. Aussi, plus je m'éloignerai du monde, plus je me rapprocherai de Dieu et de ceux qui, comme moi, ne cherchent que Lui.

« ... Mille amitiés, je vous prie, chère dame, à madame votre fille, et ne doutez pas du plaisir que j'aurai à me retrouver près de vous. Tâchez de ne pas partir, et j'irai, si vous permettez, quelquefois me disputer avec le théologien (M. Turlot) le soir, vers sept heures, et ne m'endormirai pas, je vous le promets. »

Réinstallée, avec l'hiver, en son hôtel de la rue de Varenne, la duchesse de Bourbon s'acquitte d'un soin douloureux, le 21 janvier 1816. Elle se rend au service anniversaire célébré solennellement à Notre-Dame pour le repos des âmes de Louis XVI, de Marie-Antoinette et de Louis XVII. Le roi, la famille royale, la Cour, le monde officiel et une affluence

considérable de peuple assistent à ce service. La cérémonie revêt un caractère spécial de grandeur et de tristesse, sous les voûtes de l'antique basilique, qui, depuis tant de siècles, est l'objet de la pieuse munificence de la race de saint Louis et le témoin de ses joies et de ses deuils.

Mais, si vives que soient les impressions rapportées de Notre-Dame par la sensible princesse, elles ne sont rien en comparaison des émotions poignantes dont son cœur déborde, le 21 mars suivant. Ce jour-là, le gouvernement royal rend au duc d'Enghien ces funèbres devoirs qui ont manqué à son tragique trépas.

Par suite du malheur des temps, la dépouille de cet infortuné prince n'avait pas été recherchée sous les gazons du fossé de Vincennes, où les mains qui avaient perpétré son meurtre, toutes rouges et toutes chaudes encore de son sang, l'avaient enfermé, avant qu'elle eût cessé de se débattre dans les convulsions de la mort. Elle y était abandonnée, depuis douze ans, ignorée, oubliée presque. Et l'herbe avait poussé dru sur elle, l'herbe indifférente que des genoux pieux n'avaient point courbée et que des yeux amis n'avaient point mouillée de la douce rosée du souvenir.

Mais elle a été enfin retrouvée, exhumée, bénite. Avec tout l'appareil des honneurs religieux et militaires, on la dépose maintenant dans la salle même où l'inique conseil prononça son affreuse sentence et où l'on monte par l'escalier que la victime eut à descendre pour arriver au lieu de son supplice.

Après avoir été exposé à la vénération publique, dans cette pièce transformée en chapelle ardente, le cercueil du duc d'Enghien est porté à bras par des sous-officiers de chasseurs de la garde et des sous-officiers des régiments d'artillerie, casernés à Vincennes, jusque sous la voûte de la grande porte du château. Le gouverneur ayant ordonné aux troupes de former le bataillon carré : « Voilà, s'écrie-t-il, tout ce qui nous reste d'un jeune prince, dernier rejeton d'une race féconde en héros. Ses premiers exploits promettaient à la France un autre Grand Condé! » Ils ont peine à retenir leurs larmes, les compagnons d'enfance du duc d'Enghien, les

anciens serviteurs de sa maison, les vétérans de l'armée du Rhin, qui ont vu sa bravoure atteindre d'un seul coup celle de son père, de son grand-père et de ses glorieux ancêtres. Tous ils sont là, mêlés à des pairs de France, à des membres de la Chambre des députés, à des ministres étrangers, à des officiers de tous les grades. Ceux-ci, jadis, ont peut-être combattu contre le duc d'Enghien sous les drapeaux de la République; mais ils savent que l'héroïsme ne dépend pas de la cocarde, et qu'en luttant avec la sienne le dernier des Condés avait en vue le salut de la commune patrie.

Le cortège funèbre se forme et se dirige vers l'église paroissale. L'évêque de Châlons officie et donne l'absoute, puis le corps est rapporté au château; la chapelle érigée par Charles V, en reçoit le précieux dépôt. La cérémonie s'est achevée sans qu'aucun membre de la famille du regretté prince y ait paru.

Le duc de Bourbon, depuis l'inutile tentative de soulèvement qu'il a faite en Vendée, l'année précédente, quand Napoléon revenait de l'île d'Elbe, a regagné l'Angleterre; il y reste comme enchaîné par son dégoût des fluctuations politiques et de l'inconstance humaine. Le prince de Condé, accablé par la douleur, plus encore que par l'âge, ne s'est pas senti la force de conduire le deuil de son petit-fils. Moins débile en ses afflictions, mais habituée à n'en gémir qu'aux pieds de Dieu, la duchesse de Bourbon n'a point suivi non plus les obsèques du duc d'Enghien : elle s'est à ce point effacée, en son recueillement, que les journaux, en relatant ces funérailles, ne lui ont pas accordé la moindre mention; on pourrait croire qu'ils la supposent morte, depuis longtemps. Elle ne proteste pas contre cette indifférence. Elle en souffre néanmoins et, dans une lettre que nous possédons, la comtesse Julie de Sérent dit, à ce propos, à la comtesse de Chastenay, à qui d'ailleurs sa chère princesse écrit aussi « un petit mot bien saint et qui lui prouvera tout ce que la religion fait de grand quand elle occupe un cœur qui est presque séparé de cette terre » : « — Vous avez toutes raisons de croire que les tristes cérémonies qui ont été faites, à

l'occasion de son cher enfant, ont renouvelé ses douleurs. De nouveau elle a offert à Dieu son Isaac, elle a bien pleuré et, dans ce moment, elle est bien. Comme vous, nous avons remarqué cet oubli d'elle dans les hommages qu'on a rendus au cher prince... Personne au monde ne peut la soupçonner d'avoir été insensible. Elle nous a parlé de ce silence pour elle. Nous avons tâché d'arranger qu'elle n'en fût pas blessée, mais, vous qui la connaissez, vous savez comme il est difficile de lui faire recevoir ce que son esprit rejette. Elle a eu ceci de plus à offrir au Seigneur. Comme elle nous le dit, elle court à (ce que j'espère) son séjour de gloire et que personne ne pourra lui ravir. »

La famille royale avait commencé l'année 1816 par l'évocation de souvenirs lugubres; elle allait bientôt inscrire dans ses fastes un événement joyeux.

Aux premiers jours du printemps, un prince, en qui reposent toutes ses espérances dynastiques, le duc de Berry, s'allie à la princesse Caroline des Deux-Siciles. Suivant la coutume, le mariage a d'abord lieu, par procuration, à Palerme.

Pendant que s'achemine vers la France celle qu'on croit destinée à y régner un jour avec lui, le duc de Berry est tout à l'allégresse. Les ovations du peuple achèvent d'en inonder son âme. Il ne connaît pas encore sa jeune épouse, il la verra, pour la première fois, le 15 juin, à Fontainebleau, quand il ira à sa rencontre avec le roi. Mais il sait que son visage est charmant, et les lettres qu'il reçoit d'elle sont faites pour lui prouver que son âme n'est pas moins aimable.

Dans une visite à la duchesse de Bourbon, le duc de Berry parle, avec complaisance, des félicitations qu'il a reçues et dit, avec une gaîté gauloise : « Tout le monde voudrait que ma femme arrivât grosse, mais moi, je n'y puis consentir. » Du reste, « il plaint la jeune dame de prendre un mari si vieux avec ses quarante ans ». La comtesse Julie de Sérent, de qui nous tenons ces détails, ajoute : « Je me suis permis de lui dire qu'il pouvait dissimuler là-dessus et, réellement, il a l'air plus jeune. »

La duchesse de Bourbon, revenue de toutes les joies de ce monde, avait des vélléités de ne point assister à la bénédiction nuptiale qui sera donnée, le 17 juin, à Notre-Dame, au duc et à la duchesse de Berry. Les fêtes qui suivront la tentent moins encore. Mais Louis XVIII lui fait savoir qu'elle y doit figurer à son rang.

« Je vous dirai donc, Madame, mande-t-elle alors à la comtesse de Chastenay, que je suis dans toutes les horreurs des parures, *des épouffades* du grand monde, etc., etc. Cela prend tellement sur mes nerfs que, depuis vingt-quatre heures, j'ai la souris dans l'œil et dans la bouche, ce qui me gêne beaucoup pour écrire. Néanmoins je suis contente d'avoir obéi au désir du Roi, de Monsieur et de Madame, et je voudrais qu'ils pussent lire, dans le fond de mon cœur, tout ce qui s'y passe, lorsque je les vois accueillis comme ils méritent de l'être.

« Je ne puis trop vous faire l'éloge de Mme la duchesse de Berry. Elle est tout ce qu'elle peut être de mieux dans sa figure, sans être belle; dans son maintien, sans être affectée; en un mot, elle est gentille à manger, et Mme la duchesse d'Angoulême est parfaite pour elle, cherchant à la faire valoir, à la montrer en public; en un mot, elle a l'air de sentir en mère, quoiqu'elle ne paraisse guère que sa sœur. Je suis parfaitement contente de la manière dont la famille royale m'a traitée jusqu'à ce jour; mais il m'est démontré qu'il y a des gens qui n'en sont pas contents, et qui font ce qu'ils peuvent pour m'écarter ou me faire paraître avoir des torts, s'ils pouvaient, en ne m'avertissant pas, charitablement, de ce que je dois faire, car je suis maintenant comme une provinciale qui n'est plus au fait des usages de la Cour. »

La princesse trace là un joli crayon des Tuileries, elle n'en termine pas moins sa lettre par cette phrase modeste : « Vous vous apercevrez, à mon écriture et à mon style, de ma presse et de la fatigue de mes yeux. »

Cette lassitude, accompagnée de quelques mécomptes d'amour-propre, lui font précipiter son départ pour la campagne. Le 6 juillet 1816, elle écrit à la même destinataire,

« Je vous remercie, Madame, de votre bonne et aimable lettre. Je vous vois toujours occupée de ma grandeur temporelle et n'appréciant pas assez la valeur des jugements humains. Enfin, quoi qu'il en soit, je n'ai quitté les fêtes qu'avec l'agrément du Roi, et j'y fusse restée s'il m'en avait témoigné le désir. Je n'ai fait, en cela, aucun sacrifice, trouvant que la peine passe le plaisir, en fait de spectacles où l'on étouffe toujours. Mon seul regret est de n'avoir pas été invitée aux plaisirs de Saint-Cloud, de Trianon, etc. C'est ce qui m'eût le plus rapprochée de la famille, et ce qui eût été le plus obligeant pour nous autres, princesses du sang. Je suis donc venue me délasser de ma fatigue dans ma solitude et m'y occuper de choses plus importantes pour le salut : car je travaille à établir une mission dans ma paroisse, afin d'y faire renaître la foi qui y est tout à fait anéantie. »

Dès lors, la duchesse de Bourbon va vivre selon ses goûts et continuer à se préparer, par de bonnes œuvres, à ce grand voyage qui, depuis si longtemps, est l'objet de ses chrétiennes méditations.

Suivant le projet qu'elle avait communiqué, dès son retour en France, à l'abbé de Saint-Farre, elle habitera, le plus qu'elle pourra, hors Paris. C'est à Ville-d'Avray qu'elle passe cet été de 1816. « Vous voulez des détails sur ma maison, mon jardin, écrit-elle à cette époque; vous saurez donc que la maison est beaucoup plus petite et de moindre apparence que Rosny, mais qu'elle est jolie, bien meublée, d'un aspect un peu sauvage et que le parc est très grand et très varié; le plus grand inconvénient, c'est qu'elle est très humide; mais peut-être cela tient-il au temps, qui a été constamment pluvieux. » La princesse énumère les membres de la petite société qu'elle a auprès d'elle : « Société fort réduite, depuis l'année passée, puisqu'elle n'est plus composée que des Gros, (excepté Louis) d'une penaude (?), puisque la vieille Julie est partie pour un mois, de M. de Joubert et d'un aumônier. » Les familles de Puységur et de Chastenet, venues naguère, étaient retournées « chacune chez elles, ayant des devoirs qui les y appelaient ».

La duchesse de Bourbon simplement installée à bail, à Ville-d'Avray, loue, en 1817, à Neuilly, une campagne « qui, dit-elle, est sur la même ligne que celle de son neveu (Louis Philippe) et charmante sous tous les rapports ». Elle en prend possession au mois de mai.

Dans l'intervalle, un double deuil vient s'ajouter à ceux dont saigne son cœur; les sûrs appuis de son exil, la comtesse Julie de Sérent et Michel Ruffin lui sont enlevés coup sur coup. A Mme de Chastenay qui lui adresse des condoléances, elle répond : « Je suis bien touchée, Madame, de votre tendre et sensible intérêt au malheur que m'a fait éprouver la perte de ma bonne Julie; elle est irréparable, à mon âge surtout; car on ne forme plus d'attachement aussi long et aussi solide, et voilà la vraie douleur de vieillir. » Au sujet de Ruffin, elle dit, sous la date du 9 février : « Si je n'avais que mes propres forces, Madame, je serais bien à plaindre, mais je les prends dans le sein de celui qui peut tout et qui donne tout. J'ai donc toutes celles qu'il me faut pour supporter les épreuves par lesquelles le Bon Dieu juge à propos de me faire passer. Après avoir perdu ma bonne Julie, j'ai encore perdu mon *Bon Ange*, qui vient de mourir d'une troisième attaque d'apoplexie. Malgré que cette seconde perte ne me soit pas aussi sensible que la première, je regrette sincèrement un parfait honnête homme, que j'ai voulu ramener à des principes religieux et auquel j'espère avoir fait quelque bien. »

La succession de la comtesse Julie auprès de la princesse n'était pas sans exciter certaines convoitises. Mais cette charge de dame d'honneur qu'on sollicite de son agrément, elle la donne à Mme de Longuejoue, « sa bonne Longue, son amie fidèle depuis l'enfance à qui elle ne veut pas faire de passe-droit ». Elle confie les fonctions de dame pour accompagner à Mlle d'Aché, « qu'elle a vue élever sous ses yeux et qui, par ses malheurs et son peu de fortune, mérite tout son intérêt ».

Mlle d'Aché était une victime de la Révolution; son père, le comte d'Aché, après avoir été dépouillé de tout ce qu'il possédait, avait été massacré par les patriotes normands. Elle en était donc réduite à l'héritage d'un beau nom. Toute-

fois, indépendamment de ces infortunes, Mlle d'Aché avait des titres particuliers à la bienveillance qui lui tendait la main: par sa mère, elle était nièce du vicomte de Roquefeuil. Une parenté si chère ne pouvait pas manquer d'être pour elle la meilleure des recommandations. Est-il vraisemblable, en effet, que la duchesse de Bourbon ne songeât plus au brillant marin qui l'avait si tendrement consolée de l'abandon d'un époux inconstant? Le repentir a beau amonceler ses cendres sur un cœur, l'amour y laisse toujours quelque tison.

Sa maison, réorganisée de la sorte, la duchesse de Bourbon « n'allant que fort peu à la Cour et ne voyant personne », déclarait qu'elle ne l'augmenterait pas. Et, de fait, elle se montrait de moins en moins aux Tuileries, et pas du tout dans le monde. En dehors de ses intimes, elle ne voulait fréquenter que sa famille. C'est pour se rapprocher d'elle que la princesse prend ses quartiers d'été à Neuilly: depuis plus de deux ans elle était privée de ses embrassements. Louis-Philippe avait passé ce temps hors de France. Son attitude, avant et après les Cent Jours, n'avait pas seulement refroidi les sentiments d'indulgente cordialité que lui avait témoignés Louis XVIII à la première Restauration, mais elle avait encore soulevé contre lui de violentes colères dans le clan des royalistes exaltés. Et, comme il penchait toujours du côté des libéraux, comme il était opposé aux agissements de la Terreur Blanche et tenait extrêment à ne pas se compromettre dans les procès politiques qu'elle engageait, il avait cru prudent d'attendre, au-delà de la Manche, que l'ère de la modération se rouvrît. C'est seulement le 15 avril 1817 qu'il avait ramené sa femme et ses enfants au Palais-Royal, non sans être, au préalable, venu seul à Paris, pour se rendre compte d'où soufflait le vent. Encore une fois la clémence de Louis XVIII n'avait point fait défaut au fils d'Egalité.

La duchessse de Bourbon écrivait dans ces circonstances: « J'ai été charmée de revoir mon neveu, et surtout de l'accueil amical qu'il a reçu de la famille royale. Je ne puis vous dire combien j'étais troublée de son retour et combien, à présent, j'en suis ravie. » « Il court beaucoup, ajoutait-elle, pour

trouver une campagne qui puisse convenir à sa famille. » Le duc et la duchesse d'Orléans allaient choisir le château de Neuilly.

De 1810 à 1816, cinq enfants leur étaient nés; deux fils : le duc de Chartres et le duc de Nemours, trois filles : la princesse Louise, la princesse Marie et la princesse Françoise. Il semblait qu'à respirer, dès leur berceau, les brises marines de la Grande-Bretagne et les vivifiantes senteurs de ses grasses prairies, ces petits princes et ces petites princesses eussent acquis la force et la souplesse qui font la race anglo-saxonne si belle en son âge tendre. Blonds et roses, ils s'ébattaient joyeusement sur les pelouses de Neuilly, aux regards attendris de leur féconde et glorieuse mère. La duchesse de Bourbon raffolait aussi de ce petit monde.

« Rien n'est si charmant que les enfants, écrit-elle à la date du 12 mai 1817, c'est un vrai bonheur pour moi que d'en être entourée ! » Elle rend hommage à la parfaite éducation de ses petits-neveux. Du reste elle est la bonté même pour la jeunesse de « chez elle » ; les deux filles de Mme Gros et leur frère Louis. L'hiver à l'hôtel de Matignon, « où quelques autres jeunes personnes se rassemblent », elle les fait danser régulièrement, le jeudi et le dimanche. « Leur gaîté m'amuse, écrit-elle, le 29 janvier 1818, et je préfère les regarder que de parler ; à présent, me taire est tout ce que j'aime. »

Comme on a donné à entendre qu'elle souhaiterait qu'une des filles du duc d'Orléans lui fût confiée, elle dément ce bruit, en faisant observer combien, avec ses goûts de retraite et de silence, elle serait peu propre à se charger d'une jeune princesse de qui elle ne serait pas entièrement maîtresse, et qu'il faudrait élever pour le monde et non pour Dieu. « Aussi s'est-elle bien gardée d'en témoigner le désir. C'est une mission trop importante, en raison de ses principes, et pour qu'elle y pense seulement. »

Si la duchesse voit assidûment sa parenté du Palais-Royal, elle ne néglige pas non plus sa parenté du Palais-Bourbon. Le duc, il est vrai, est toujours absent ; mais, quand il est parti pour la Vendée, voyage qui a été le prologue de son nouveau

et long séjour en Angleterre, elle lui a adressé un billet charmant où elle lui disait qu'elle « l'embrassait de toute son âme »; elle « le priait, en grâce, de lui écrire quelquefois ». Il ne semble pas que le prince fasse grand cas de cette requête. Sauf avec son père et de rares amis qu'il entretient de son inguérissable douleur, revenant sans cesse sur son bien-aimé fils, s'indignant que les « scélérats qui ont prononcé le jugement inique existent encore, ne soient pas recherchés, mis en poussière », il garde un silence accablé. La duchesse n'en reporte pas moins fréquemment sa pensée vers lui. « M. le duc de Bourbon ne revient pas encore, écrit-elle. Qu'est-ce que cela veut dire? J'avoue que je n'y entends rien. » Et ailleurs : « M. le duc de Bourbon n'est point encore ici. On espère qu'il arrivera, quand son père sera à Chantilly. »

Pendant que cette absence se prolonge, elle rend ses devoirs au prince de Condé : mais qu'il a donc vieilli le valeureux chef de l'armée de l'émigration! Il ne marche plus qu'avec beaucoup de peine; souvent, il a des absences de mémoire qui témoignent de l'affaiblissement de son cerveau. Il ne reprend un peu d'animation, ses yeux ne s'éveillent qu'aux aboiements de sa meute, dans sa chère forêt de Chantilly. On chasse quelquefois sous ces belles futaies que le vandalisme révolutionnaire n'a pas eu le temps d'abattre. Mais, de la royale demeure du connétable de Montmorency et du Grand Condé, il ne reste qu'un monceau de ruines. Le petit château, dépouillé lui-même de sa magnificence d'autrefois, est le seul abri où puisse reposer sa tête le descendant de ces héros.

Les visites les plus fréquentes de la duchesse de Bourbon sont pour Mlle de Condé. La princesse Louise est rentrée à Paris, en 1816; elle ne s'en éloignera plus maintenant. Le roi, propice à ses pieuses intentions, lui a donné un asile, l'ancien prieuré du Temple, à quelque pas de la tour maudite, où la royauté a subi naguère tous les tourments et montré toutes les vertus. C'est là que la princesse Louise fonde son œuvre d'adoration perpétuelle; c'est là que sa voix, unie à celle de ses compagnes, dans un ineffable élan d'amour et de par-

don, monte jour et nuit vers le ciel; c'est là qu'elle supplie Dieu d'accorder, en sa miséricorde, la même paix à l'âme des martyrs et à l'âme des bourreaux !

Avant d'obtenir l'héritage du lugubre enclos, que le souvenir des longues angoisses de Louis XVI et de sa famille lui rend sacré, Mlle de Condé avait dû attendre, un certain temps, que des aménagements indispensables y fussent terminés ; et alors elle avait demandé à une vieille amie de l'accueillir sous son toit.

« Ma sœur Louise est logée chez Mme de Vibraye, écrivait à ce moment, de Ville-d'Avray, la duchesse de Bourbon, parce que j'avais disposé de sa petite maison, croyant qu'elle pouvait habiter le Temple, à son retour, et qu'elle n'a pas voulu s'établir dans mon hôtel qu'elle ne trouve pas fait pour une religieuse. Je vais la voir souvent, et j'éprouve, en cela, le grand avantage d'être à deux lieues de Paris, au lieu d'être à Rosny. »

Quantité de lettres écrites par la princesse, les années qui suivent, témoignent de cette assiduité, quoiqu'elle ne puisse pas toujours arriver jusqu'à Mlle de Condé, tant la Bénédictine « embrasse avec rigueur sa règle austère ». — « Mais elle prie pour nous, écrit Mme de Bourbon, et il faut s'accoutumer à tout et à ne tenir uniquement qu'au bien souverain dans lequel nous retrouverons tout ce qui nous est cher et que nous aurons aimé avec innocence. » — « Ma bonne sœur religieuse est parfaitement heureuse dans son couvent, dit-elle ailleurs. Tous les jeudis, je vais la voir, et Mme la duchesse d'Orléans vient souvent au salut que nous entendons en dedans, dans le chœur. » En donnant ces détails, la duchesse de Bourbon dit qu'elle s'occupe à broder une chasuble pour la chapelle du monastère. Le dessin en est admirable, mais exige une application qui n'est pas sans lui causer de la fatigue, car elle a maintenant « de pauvres yeux qui ne peuvent suffire à tout ». « Si elle écrit, elle ne peut plus lire; si elle lit, elle ne peut plus écrire. » Aussi déclare-t-elle, à propos de ce travail : « Jamais je ne l'eusse entrepris si je n'avais pas trouvé un Monsieur qui fait des

verres de lunettes, qui font tous les biens du monde aux yeux. »

Au reste, malgré l'affaiblissement de sa vue, la correspondance de la duchesse ne chôme pas : c'est l'instrument favori dont elle se sert pour toucher les âmes et leur rappeler la grande affaire du salut. Ecoutons-la : « Vous voulez, Madame, des consolations, et vous n'en voulez que de celles qui puissent satisfaire la nature et le moi si délicat qu'il faut pourtant finir, après bien des combats, par perdre et sacrifier entièrement à Dieu, pour pouvoir vivre de sa vie et être heureux de son bonheur ; c'est vouloir, Madame, prolonger son état de mort plutôt que d'avoir le courage d'embrasser tout de bon l'unique remède qui puisse nous guérir et nous donner une autre existence, cent fois plus libre et plus heureuse que ne peuvent nous causer les instants de bonheur que l'on goûte dans le monde. Je vous avoue que je ne suis nullement propre à cette à œuvre, car je ne désire et ne cherche, moi-même, qu'à me faire mourir, le plus tôt possible, afin de trouver la mort douce, lorsqu'elle m'atteindra. » « Heureux celui qui se tient prêt à tous les événements et qui se détache volontairement de tous les biens de ce monde ! » s'écrie-t-elle dans une autre lettre. Elle dit encore : « Il me semble que, dans le siècle où nous sommes, quelque petite fortune que l'on ait, il est avantageux de vivre loin du monde, d'être indépendant et occupé de choses qui nourrissent l'esprit et le cœur : la vie est si courte, en comparaison de l'éternité qui est si longue, que nous ne devrions tous n'être occupés que des moyens de nous rendre dignes d'y être parfaitement heureux. »

Ces sentiments, la duchesse de Bourbon les résume dans l'espèce de méditation qu'on va lire, et qu'elle envoie, avec ces mots, à la comtesse de Chastenay : « Me pardonnerez-vous, Madame, de joindre cette feuille à ma lettre ? Hélas ! je n'ai en vue que votre plus grand bonheur ; cela doit me rendre excusable.

« Nous devrions ne vivre ici-bas que de sacrifices, et nous n'y vivons, ou du moins nous n'y voulons vivre que de jouis-

sances. Nous devrions nous alléger et nous dépouiller, et nous ne faisons que nous encombrer sous les enveloppes redoublées de la souillure et de l'illusion. Nous devrions ici subir une épreuve salutaire, et nous la remettons à une autre région, où, par conséquent, nous en aurions deux à subir à la fois, sans savoir si nous serions en état de les supporter ; nous naissons dépouillés de tous les biens, et les attachements qui nous arrivent ensuite sont un don gratuit qu'on est bien libre de nous demander ; et cependant, quand cela arrive, nous en murmurons, au lieu de remercier Dieu de nous avoir mis à même de lui offrir, en sacrifice, des choses qu'Il nous a données et qui ne nous appartenaient pas. »

Quoiqu'elle soit arrivée à ce degré de perfection, la princesse regrette de ne pouvoir plus soutenir ses discussions théologiques avec le successeur de Ruffin, M. Turlot, parce qu'il est en Bourgogne, chez M[me] de Chastenay : elle aurait un vrai plaisir à se transporter dans « ce vieux château, comme elle le faisait, dans l'hôtel de la rue Saint-Dominique ». Pour se consoler, elle va entendre les orateurs sacrés au pied de la chaire. Un jour elle assiste à la grand'-messe au Calvaire du Mont-Valérien. Le sermon qu'on y donne lui cause un vif plaisir, car il lui représente Jésus-Christ prêchant sur la montagne. « Rien, ajoute-t-elle, ne m'a paru plus édifiant que cet assemblage de peuple, écoutant à l'air la parole de Dieu, et entouré de la plus belle vue du monde. »

Dans la même lettre, la princesse se félicite de s'être rencontrée, quelques instants, avec un gentilhomme de la Vendée, M. de Joanisse, très spirituel, très instruit « et surtout dans la science divine ». Elle goûtait extrêmement sa conversation, mais il a dû quitter Paris.

Parfois M[me] de Bourbon accompagne son perpétuel *Sursum corda* de ces considérations doctorales qui lui ont valu, autrefois, de l'abbé de Saint-Farre, la qualification de *précepteur du genre humain*. Elle regrette que Victorine de Chastenay, trop mondaine chanoinesse, fasse des romans et gaspille ainsi son temps et son mérite à écrire des choses

qui sont perdues pour l'éternité, car, « malgré ses réflexions morales et religieuses, elle pourrait, avec son esprit et son cœur, se faire des trésors dans le ciel qui lui vaudraient un bonheur infini, au lieu d'une satisfaction éphémère, dont sa vanité jouira quelques années, après lesquelles il faudra qu'elle en expie même le sentiment ». Combien il vaudrait mieux « travailler pour la gloire de Dieu et mettre ses talents à la banque de l'éternité ».

Si fidèle qu'elle soit à ses habitudes épistolaires, la duchesse de Bourbon ne reste pas indifférente à l'administration de ses biens; elle y veille avec un soin jaloux. « Notre princesse est comme un ministre, disait la feue comtesse de Sérent, tout le monde a affaire à elle : elle a une si bonne tête qu'elle embrasse tout. »

Mais le principal objet des pensées et des soucis de la mère du duc d'Enghien, c'est la charité Elle ne refuse jamais son appui aux humbles, et ne se plaint de l'absence de son crédit que quand elle ne leur peut être assez promptement utile : « Depuis cinq ou six mois, écrit-elle, je sollicite une place pour un jeune homme que cela mettrait à portée de faire le bonheur d'une mère et d'une fille, auxquelles je m'intéresse beaucoup. M. d'Herbouville, directeur général des Postes m'en a promis une, et je vois qu'il place une infinité de personnes, et que mon pauvre mariage reste là. Ce qui me fait le plus de peine, c'est que ces jeunes gens s'aiment à la folie et que le jeune homme mange, ici, tout son petit avoir, attendant toujours que la promesse de M. d'Herbouville s'effectue, tandis que la demoiselle, dans cette attente, se meurt de chagrin, ainsi que sa pauvre mère. »

Les malheureux qui tendent la main ou qui, dans la honte de leur situation, souffrent du dénuement et du froid sur la paille de leurs grabats, voilà toutefois les frères que l'évangélique compassion de la princesse accueillait de préférence. Après les événements de 1815, des misères affreuses s'étaient révélées, des troupes affamées de mendiants couraient les rues. La princesse ne s'était pas bornée à leur venir directe-

ment en aide, elle les obligeait encore par des moyens détournés et d'une exquise délicatesse. Mme de Genlis, qui, à la suite de toutes ses vicissitudes, occupait un appartement chez les Carmélites de la rue de Vaugirard, lui avait dit que, si elle trouvait deux écolières, elle consacrerait volontiers le montant de leur pension au soulagement de ces pauvres, car elle avait donné, pour les secourir, tout ce qu'elle pouvait, et c'était, hélas ! peu de chose. La duchesse de Bourbon avait aussitôt amené à l'ancienne gouvernante des enfants de son frère les deux filles de Mme Gros. Le prix de deux leçons par semaine, à chacune de ces jeunes personnes, était fixé à dix louis par mois ; pour qu'elles eussent une petite part de mérite dans la charité de la princesse, il fut convenu qu'elles porteraient, elles-mêmes, les honoraires de Mme de Genlis au prieur des Carmes, qui en ferait la distribution aux pauvres.

Mais tout cela n'est rien en comparaison de l'œuvre admirable que mûrissait la duchesse de Bourbon et que Dieu lui permit de réaliser, trois ans avant sa mort. Dans ses vastes jardins de la rue de Varenne, deux établissements de bienfaisance surgissent tout à coup devant les yeux émerveillés de son entourage. L'un est destiné à recevoir six vieilles femmes impotentes ; l'autre, seize convalescents sortant de l'Hôtel-Dieu. De bons lits, du linge blanc, des remèdes, une nourriture réconfortante, rien ne manque à ces infirmes et à ces malades. Des religieuses de Saint-Vincent-de-Paul sont chargées de les soigner ; à leur tête, active, empressée, pansant les plaies, ranimant les courages, la duchesse de Bourdon redevient la « sœur grise » qu'elle était à Barcelone. Elle dorlotte, de ses mains, les vieilles retournées à l'enfance; par une douce gradation, elle accoutume les convalescents à un travail qu'ils font à leur profit. Elle leur remet un petit pécule, quand ils peuvent, sans imprudence, retourner chez eux. D'ailleurs sa protection les suivra. Dans sa préoccupation constante d'améliorer le sort de ses humbles hôtes, la princesse attachait aux moindres détails une importance énorme. Voulant qu'une eau abondante et

Je sais b
~~interet~~ que
~~differantes~~
m. le P. S
assure qu'ap
~~Dieu~~ lui ren
d'autant pl
reconnue, e
et l'accolleu
a son arri
j'espere que
crois pas q
sort, il est
et l'autre
que nous
qui vivent
aussi conten

a Madame

La Cesse de chastenay à
chatillon sur Seine

Cotes d'or

fraîche fût toujours à leur disposition, elle avait donné l'ordre de creuser un puits dans son jardin. Il en était résulté certaines difficultés administratives, qui l'avaient violement agitée. Comme elle se plaignait de la peine qu'elle avait eue à en venir à bout, M[lle] Julie Gros, qui savait son évangile et n'ignorait point, en conséquence, qu'un verre d'eau donné au nom du Seigneur compte pour le ciel, lui avait dit, non sans grâce : « Je comprends votre persévérance, Madame, il y a tant de verre d'eau dans un puits ! » Cet hospice jumeau que la princesse enveloppe de sa maternelle sollicitude, a-t-elle voulu qu'il s'appelât l'hospice d'Orléans ou l'hospice de Bourbon ? Pas du tout : c'est du nom d'Enghien qu'elle l'a baptisé, car il occupe dans son cœur la place qu'y tenait autrefois son enfant. Cette charitable fondation d'une mère, qui, en dépit de ses aberrations, fut bien une mère et une mère de douleur, couronne dignement la calme et sereine vieillesse de la princesse Bathilde. Elle eut encore des épreuves, des chagrins à supporter : la mort du prince de Condé, en 1819; la mort du duc de Berry, en 1820, et si affreuse, celle-là ! la mort de la duchesse d'Orléans douairière, en 1821, lui furent très sensibles assurément. Mais déjà elle avait jeté l'ancre au port; les flots misérables de la vie ne la secouaient plus.

Dans une fort belle lettre relative à la fin du prince de Condé et au retour si désiré du duc de Bourbon, elle exhale ses derniers regrets. Cette lettre, adressée à la comtesse de Chastenay et datée du 30 mai 1818, est ainsi conçue :

« Je suis bien persuadée, Madame, du tendre intérêt que vous avez bien voulu prendre aux différentes situations dans lesquelles la mort de M. le prince de Condé m'a fait passer. Je vous assure qu'après lui avoir rendu les soins que j'ai dû lui rendre dans sa maladie, je l'ai regretté, d'autant plus sincèrement, qu'il m'a toujours reconnue et parut en être satisfait. Le changement et l'accablement où j'ai vu M. le duc de Bourbon, à son arrivée, m'a touchée au dernier point. J'espère qu'il se fixera en France, mais je ne crois pas que sa présence change rien à mon sort. Il est, je crois, plus

heureux pour l'un et pour l'autre (moi ne pouvant plus avoir d'enfant) que nous ne nous voyions que comme des amis qui vivent en bonne intelligence. Je suis aussi contente de lui que je puis l'être, d'après son caractère, et je ne regrette que de n'être plus dans l'âge où j'aurais pu lui rendre la vie douce en lui donnant un autre fils. Hélas! Madame, le discours de M. de Frayssinous (l'oraison funèbre du prince) nous a fait bien pleurer l'un et l'autre et, comme nos larmes avaient une même source, il l'a senti et il me l'a fait comprendre, en m'embrassant devant tout le monde, en montant en voiture. Je laisse à vos cœurs à juger de l'effet que ce mouvement, de sa part, m'a fait éprouver! Je m'y reporte souvent pour en jouir et pour m'aider à supporter sa froideur ordinaire, que nos âges ne sont pas faits pour anéantir, comme vous devez bien le supposer; et c'est ce que votre lettre m'exprime parfaitement par la phrase où vous me dites que vous désirez et redoutez également ma réunion, en connaissant l'extrême sensibilité de mon âme. Vous la jugez trop bien, chère dame, pour qu'il me soit nécessaire de vous répéter à quel point elle vous chérit, ainsi que Madame votre fille, que j'embrasse de tout mon cœur. »

Le gouvernement de Louis XVIII avait décidé d'appeler les bénédictions du ciel sur le commencement de l'année 1822, en accordant au monde religieux une satisfaction qu'il attendait avec une sorte d'anxiété. Le superbe sanctuaire de Sainte-Geneviève, dont l'Assemblée Constituante avait fait le Panthéon, pour y honorer, soi-disant, la mémoire de tous les grands hommes, mais pour n'y accueillir, en réalité, que les créateurs et les créatures de la Révolution, allait être reprise à ces idoles plus ou moins souillées pour être restituée à la patronne immaculée de Paris. La cérémonie réparatrice était fixée au jour où la sainte est fêtée.

A ce propos, Mgr de Quélen, archevêque de Paris, avait dit dans son mandement du 27 décembre :

« Vous l'avez sans doute apprise avec émotion, cette nouvelle qui doit être pour la France catholique, et surtout pour

es habitants de la capitale, un grand et légitime sujet de bonheur. L'église fondée par Louis le Bien-Aimé, en l'honneur de sainte Geneviève, pour signaler les premières années de la paix, cette église qui s'est élevée et affermie sur l'une de nos plus hautes montagnes, au milieu de tant de secousses et de tant de ruines, qui semblait avoir été condamnée à devenir tour à tour le siège d'un nouveau paganisme ou le séjour du silence et de la mort, cette église magnifique vient enfin d'être rendue à sa destination par l'auguste et religieux monarque, le terme de tant de désirs, le principe de tant de démonstrations et l'objet de tant d'amour; ses murs, purifiés par les prières et les bénédictions des pontifes, vont enfin retentir des louanges du Très-Haut et des acclamations du peuple fidèle; enfin le culte de l'humble bergère dont la protection délivra plus d'une fois la cité de Paris, dans les jours de guerre, de contagion et de calamités, va être solennellement rétabli parmi nous. »

Le jeudi, 3 janvier, à 10 heures, dans l'édifice que le Garde-Meuble de la Couronne a richement orné, après avoir dissimulé sous des toiles peintes les attributs rappelant la Révolution et qu'il n'a pas encore été possible d'enlever, Sa Grandeur M[gr] l'archevêque de Paris, entouré du chapitre métropolitain, de cinq prélats, de plusieurs évêques nommés et d'un nombreux clergé, vient renouveler les prières et les onctions prescrites pour la consécration d'une église. Derrière M. le comte d'Artois, M[me] la duchesse d'Angoulême et les princes et princesses de la famille royale se groupent des députations de la Chambre des pairs et de la Chambre des députés, le préfet de la Seine et le préfet de police, le Corps municipal, les Cours et Tribunaux, les juges de paix des douze arrondissements, les états-majors de la Garde nationale et de la Place, quantité d'autres personnages officiels, à qui des invitations ont été adressées par ordre de Sa Majesté; le peuple remplit les côtés de la croix et déborde usque sur le péristyle. A l'arrivée des prêtres en chasuble d'or, rapportant au milieu des encensoirs balancés les reliques

de la sainte, la foule tombe à genoux et confond ses mille voix dans l'allégresse du *Te Deum*, qui monte glorieusement vers les voûtes du temple.

Cette grandiose cérémonie inaugure une neuvaine qui est destinée à prolonger jusqu'au 12 janvier, sur la montagne Sainte-Geneviève, les pompes de la religion et les élans de la foi.

Chaque jour les offices y sont présidés par les prélats les plus en vue du royaume et les discours prononcés par les orateurs les plus illustres. Toutes les paroisses de Paris s'y succèdent en pèlerinage. Mme la duchesse de Bourbon ne veut pas manquer d'accompagner la sienne. Cette paroisse est celle des Missions étrangères. Conduite par son pasteur, elle vient à Sainte-Geneviève, le 10 janvier, pour les vêpres et le salut que Sa Grandeur Mgr l'évêque de Chartres doit présider.

La princesse descend de voiture à deux heures et se mêle à la procession. A peine a-t-elle fait quelques pas qu'une certaine oscillation se trahit dans sa démarche. On dirait qu'elle éprouve un malaise et qu'elle essaie de le surmonter, comme si elle avait peur, en attirant l'attention sur elle, d'interrompre le service divin. Mais une pâleur livide envahit son visage ; ses traits se décomposent. Elle suffoque et tombe en défaillance. On la relève. Un missionnaire accourt et, se penchant vers elle, lui donne à haute voix l'absolution *in extremis*. Le ravissement qui se peint dans ses yeux vitreux témoigne du prix qu'elle attache à ce suprême secours de la religion. La princesse a de nouveau perdu connaissance. Néanmoins, on espère encore. Avec des précautions infinies, on la transporte, de l'autre côté de la place, à l'Ecole de Droit. On la dépose sur un canapé, dans l'appartement d'un professeur, M. Grappe, tandis que de tous côtés on court chercher des médecins. Le Dr Pelletan arrive, et plusieurs de ses confrères avec lui. Vainement essaient-ils de rappeler la princesse à la vie ; elle rend le dernier soupir avant que son neveu, le duc d'Orléans, ait pu presser une dernière fois sa main. Le duc de Bourbon est à la campagne. Bien qu'on lui

ait dépêché un courrier sur-le-champ, on ne croit pas qu'il soit en mesure de revenir dans la journée.

Dès lors il ne reste plus qu'une triste formalité à remplir : dresser l'acte de décès de Son Altesse Sérénissime. Cette pièce est établie à neuf heures du soir, dans une salle de l'Ecole du Droit, par les soins du chancelier, président de la Chambre des pairs, assisté du marquis de Semonville, grand référendaire, et du chevalier Cauchy, garde des archives de la Chambre des pairs et greffier de l'état-civil de la maison royale. Elle est rédigée en présence du marquis de Lauriston et du marquis de Brézé, M. Pardessus, député, et M. Gros, secrétaire des commandements de la princesse, y apposent leurs signatures comme témoins.

Louise-Marie-Thérèse-Bathilde d'Orléans, née le 9 juillet 1750 et morte le 10 janvier 1822, avait exactement soixante-douze ans six mois et un jour. Duchesse de Bourbon, elle eût dû porter, depuis le 13 mai 1818, le titre de princesse de Condé, si, à cette date, le duc de Bourbon, après avoir fermé les yeux à son père, eût bien voulu se déclarer prince de Condé, comme lui. Mais le duc d'Enghien n'étant plus, une inguérissable blessure restait béante au cœur du duc de Bourbon. Dégoûté des hommes et des choses, il se désintéressait à ce point de lui-même que, devenu chef de sa lignée, il n'avait pas songé à se prévaloir des droits et des prérogatives de l'aînesse. L'appellation magnifique que le vainqueur de Rocroy avait illustrée le laissait indifférent, du moment qu'il ne la pouvait point léguer à son fils bien-aimé. Si le destin voulut qu'il la revêtit à la fin de sa vie, c'est sans doute pour que le crime eût une proie plus belle en s'abattant sur ce glorieux nom.

Le corps de la duchesse de Bourbon, accompagné d'une escorte de gendarmes, est ramené, à dix heures et demie du soir, rue de Varenne. Il est accueilli par les gémissements et par les larmes de tous ceux qu'elle tenait suspendus à ses bienfaits. Qui donc eût pu prévoir qu'elle serait si brusquement enlevée à leur amour et à leur reconnaissance ?

La veille encore, elle avait passé la soirée au Palais-Royal ;

elle s'y était montrée, vive et enjouée, suivant son ordinaire, riant, s'amusant avec les petits princes et les petites princesses, objets de ses délices. Quand elle était partie l'après-midi pour Sainte-Geneviève, rien n'indiquait qu'elle fût souffrante.

Alors seulement on se rappelle une question singulière qu'elle a adressée, un peu avant de monter en voiture, à M. Colin, son conseil. Comme il entrait dans le salon où elle se trouvait, avec plusieurs personnes de distinction, elle lui avait demandé s'il n'avait pas, sur lui, le testament qu'elle lui avait confié, disant qu'elle avait quelques modifications à y insérer. M. Colin, en s'excusant de ne pouvoir déférer à ce désir, avait à son tour demandé à la princesse si elle éprouvait des craintes sur sa santé : « Non, avait-elle répondu. Je me porte bien, au contraire ; je ne me suis jamais mieux portée. La seule prière me donne des forces. Elle m'est une consolation et je ne fais qu'un vœu, c'est que Dieu daigne m'appeler à lui en le priant. »

La duchesse de Bourbon avait-elle donc eu, sans vouloir l'avouer, quelque pressentiment de sa fin prochaine? Toujours est-il qu'elle était morte comme elle l'avait souhaité.

Pendant qu'une nombreuse affluence vient s'agenouiller dans la chapelle ardente, où sa dépouille a été placée et que des prêtres y psalmodient l'office des trépassés, le duc de Bourbon arrive à Paris, le 11 janvier, à deux heures du matin.

A-t-il songé pendant la route à l'influence funeste que son inconstance a exercée sur le caractère et sur la vie de sa femme? S'est-il dit qu'en lui demeurant fidèle il eût empèché son imagination de courir aux chimères et son cœur de chercher des consolations qui ne pouvaient satisfaire sa droiture, du moment qu'elles n'étaient point légitimes?

Mais déjà l'étiquette, cette tyrannie des cours, ne permet plus au prince de rentrer en lui-même. A midi, le 12 janvier, il reçoit la visite du duc d'Orléans ; avec ce dernier, il va à huit heures rendre ses devoirs au roi. Le lendemain le roi lui envoie le duc d'Avaray pour le complimenter, et cette démarche inaugure le défilé des personnages officiels qui

viennent porter aussi leurs condoléances à Son Altesse Sérénissime.

Par son testament, la duchesse de Bourbon instituait son neveu, Louis-Philippe, duc d'Orléans, et sa nièce Mme Adélaïde, ses légataires universels. A Mme Adélaïde elle laissait spécialement l'hôtel de Matignon. On assure qu'un secrétaire y renfermait un manuscrit où elle avait pris soin de raconter toute sa vie. Mais ces mémoires, qu'il eût été si intéressant de comparer aux renseignements conservés, par ailleurs, sur la princesse, passent pour avoir été retranchés même des archives de sa famille.

Il ne reste pas non plus dans la maison d'Orléans de portrait de la duchesse de Bourbon postérieur à la Révolution. Elle ne s'était fait peindre qu'au temps de sa jeunesse et de sa beauté. C'est une image de ces jours heureux qu'elle donna à son fils. Et, quoi qu'on ait pu penser du refroidissement de leur mutuelle tendresse, il garda si fidèlement ce souvenir qu'il le portait encore sur lui au moment où il fut condamné à mort.

Mme Adélaïde avait mission de maintenir l'hospice d'Enghien. Cet hospice existe toujours. Il a été transporté rue de Picpus, quand l'hôtel de Matignon a cessé d'appartenir à la maison d'Orléans, mais n'est plus ouvert aujourd'hui qu'aux anciens serviteurs de cette maison.

Dans ses dispositions dernières, la duchesse de Bourbon disait :

« Je veux être enterrée sans faste, sans cérémonie quelconque et que l'on donne abondamment aux pauvres de ma paroisse. C'est la seule magnificence que je permette.

« J'exige absolument de n'être ni ouverte, ni embaumée, ni exposée à visage découvert, ni gardée, mais enterrée le plus promptement et le plus simplement possible. »

Nonobstant ces prescriptions, le rang de la princesse exigeait que ses funérailles fussent accompagnées d'un certain apparat. En conséquence, le 15 janvier, sa dépouille fut conduite à l'église des Missions étrangères, dans un corbillard, attelé de six chevaux, et suivi de neuf voitures de deuil. La

nef et le chœur étaient entièrement tendus de noir. Le curé de la paroisse, entouré de son clergé, chanta les laudes en présence de l'archevêque d'Arles et de plusieurs personnages. Mais l'assistance se composait surtout de pauvres; ce concours était assurément le plus bel hommage qui pût être rendu à la charitable princesse.

L'office terminé, le corps fut de nouveau ramené à l'hôtel de Matignon, d'où il fut transporté, la nuit même, à Dreux.

La princesse Bathilde d'Orléans, en qui s'étaient si profondément accusé l'atavisme, — toutes les qualités et tous les défauts de sa race se mêlant pour ainsi dire en elle, — avait exprimé le désir de reposer dans la sépulture destinée à recevoir les cendres de cette race. Elle y dort, loin de son époux, loin de son fils. Mais rien n'existant, pour son ardente piété, en dehors de la béatitude céleste, elle comptait se réunir réellement à eux dans le sein de Dieu.

Comme le duc d'Orléans revenait d'ensevelir la duchesse de Bourbon, il apprit que, pendant son voyage à Dreux, la duchesse d'Orléans lui avait donné un cinquième fils, le 16 janvier au soir. Ce prince allait s'appeler Henri-Eugène-Philippe-Louis et recevoir le titre de duc d'Aumale. Tenu sur les fonts de baptême par le duc de Bourbon, il hériterait un jour de l'immense fortune de son parrain.

Ainsi, par un rapprochement singulier, une mort et une naissance, survenues à six jours d'intervalle, faisaient entrer dans la maison d'Orléans tous les biens qu'eût possédés, s'il eût vécu, le duc d'Enghien.

TABLE ALPHABÉTIQUE

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

CHAPITRE VII

CHAPITRE IX

CHAPITRE X

CHAPITRE XI

CHAPITRE XII

CHAPITRE XIII

CHAPITRE XIV

CHAPITRE XV

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

Paris. — Typographie E. Plon, Nourrit et C[ie]. 8, rue Garancière.








VE RI TAS



HENRI AVE



LE PRÉSIDENT EMILE LOUB

ET SES PRÉDÉCESSEU



TRENTE-CINQ ANNÉES

DE RÉPUB



PARIS

Société d'Édition et de Publications

Librairie FÉLIX JUVEN

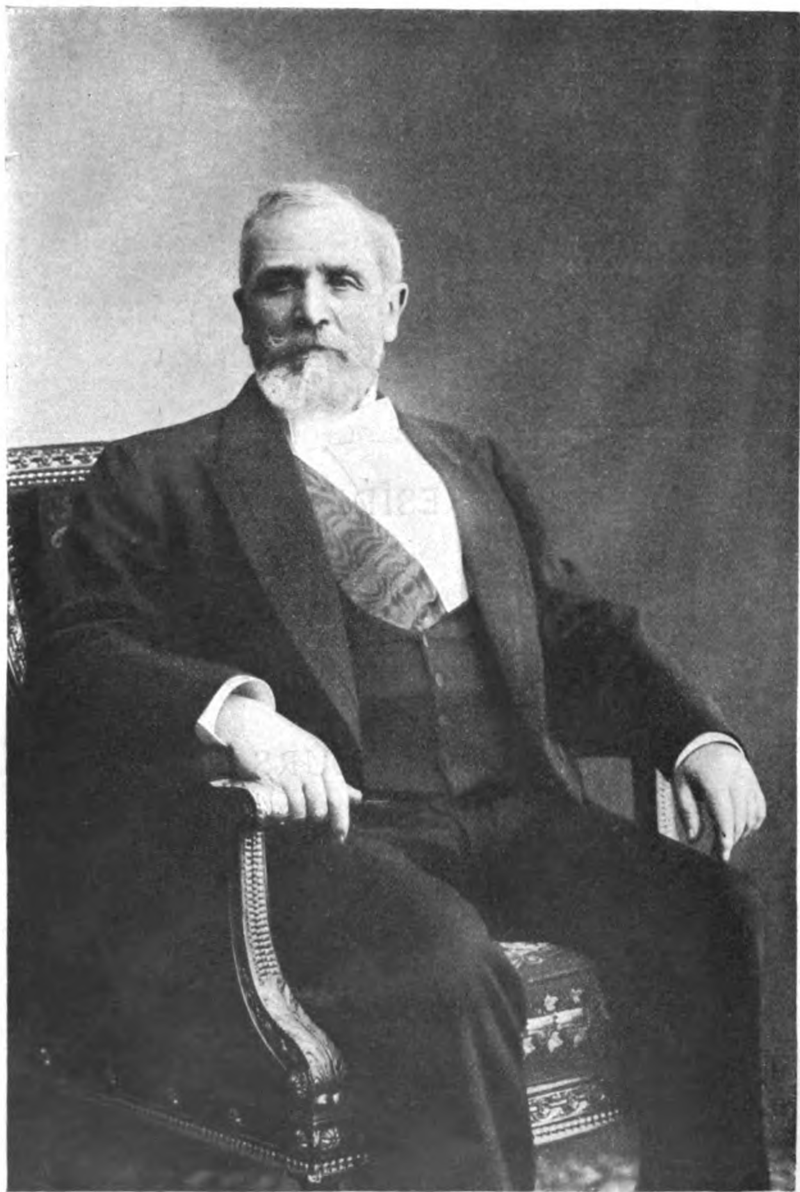
122, Rue Réaumur, 122

LE PRESIDENT

ÉMILE LOUBET

ET SES

PRÉDÉCESSEURS



Phot. Pierre Petit.

ÉMILE LOUBET

Président de la République française

HENRI AVENEL



LE PRÉSIDENT

ÉMILE LOUBET

ET

SES PRÉDÉCESSEURS



TRENTE-CINQ ANNÉES DE RÉPUBLIQUE

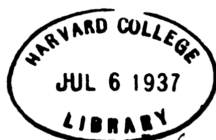


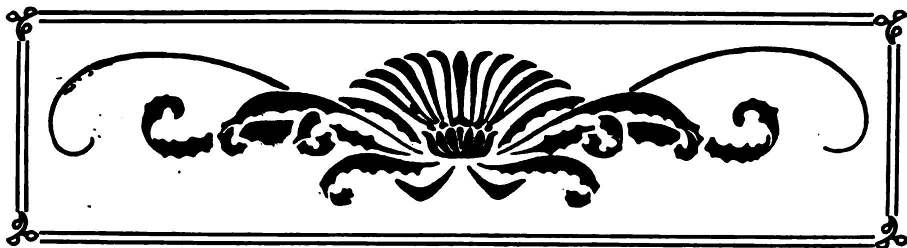
PARIS

SOCIÉTÉ D'ÉDITION ET DE PUBLICATIONS

Librairie FÉLIX JUVEN

122, Rue Réaumur, 122


HARVARD COLLEGE
JUL 6 1937
LIBRARY



PRÉFACE



Les importantes conventions diplomatiques de ces derniers temps, les applications de plus en plus perfectionnées des découvertes scientifiques mises au service du commerce et de l'industrie, l'augmentation des moyens de transport et de leur rapidité, ont créé entre les peuples des relations si intenses que l'axe de la politique européenne en a été déplacé et qu'un besoin de rapprochement, chez les gouvernements même les plus divisés d'opinion, en est né. Ce que n'avait pu faire l'idée, la science l'a accompli. Tous les penseurs des siècles précédents ont préconisé les bienfaits de la liberté, de la fraternité des nations ; mais la réalisation de ce problème social, dont nous commençons à entrevoir la possibilité, n'a pris naissance que du jour où l'intérêt s'est fait plus fort que le sentiment et où les besoins du commerce ont fait de la paix une nécessité pour tous.

Dans ses *Études de la nature*, Bernardin de Saint-Pierre regrette que les peuples des diverses parties du globe soient obligés de croiser le fer pour se prendre mutuellement leurs biens, quand des échanges bien compris amèneraient le même résultat sans effusion de sang. Si cet auteur pouvait contempler les progrès accomplis depuis son époque,

il constaterait qu'aujourd'hui ce qu'il considérait presque comme un rêve est devenu une réalité.

C'est qu'en effet les progrès scientifiques ont donné au commerce une expansion considérable et qu'il n'est pas meilleur agent de civilisation et de pacification. En échangeant les produits de leur sol et de leur industrie, les hommes des différents pays apprennent à se juger, à s'estimer et à s'aimer. Le besoin qu'ils ont de correspondre les amène progressivement à apprendre réciproquement leurs langues, à adopter les mêmes usages, les mêmes mœurs, les mêmes lois, et peu à peu le rapprochement se fait, les transactions deviennent plus fréquentes, les alliances se créent, des traités se concluent et, enfin, il s'établit entre eux une solidarité d'intérêts qui rend leur cause commune et qui fait que la prospérité des uns est liée à la prospérité des autres.

Quand on étudie l'histoire de notre troisième République, on voit que le souci continuel du Gouvernement a été, depuis le vote de la Constitution de 1875, de faire entrer, dans la pratique des choses de l'État, ces idées trop longtemps maintenues dans le domaine théorique, et la persistance mise à les appliquer a eu pour conséquence d'en amener l'heureuse réalisation, comme je le démontrerai en retraçant la vie du Président Émile Loubet et sa participation à l'œuvre entreprise depuis la libération du territoire.

Mon intention n'est point, en effet, de limiter ce livre à l'étude des actes marquants qui montrent combien, dans les diverses fonctions publiques qu'il a occupées, M. Émile Loubet a su se tenir à la hauteur de son rôle, se rendre utile à son pays et apporter à l'œuvre de civilisation et de progrès accomplie depuis trente-cinq années une part aussi grande que dévouée.

On ne saurait retracer la vie politique de notre Président actuel en l'isolant pour ainsi dire de ceux qui furent ses collaborateurs à la Chambre des députés et au Sénat, ou de ses prédécesseurs dans la haute situation où la confiance

du Congrès l'a placé au lendemain de la mort de M. Féli
Faure.

Sous le régime démocratique qui est le nôtre, si l'ir
fluence d'un chef d'État, ou même d'un membre du Par
lement, peut avoir une répercussion bonne ou mauvais
sur la marche des événements, elle n'en est jamais la caus
unique, et c'est là la grande ligne de démarcation qui sépar
les gouvernements de droit absolu ou divin des monarchie
constitutionnelles et parlementaires, et surtout des répu
bliques. En France, dans l'état actuel des choses, les fai
politiques ne sont jamais la conséquence directe ou ind
recte de la volonté d'un seul.

L'organisation donnée au pays par le vote de la Consti
tution de 1875 ne le permet pas. Le Président de la Répu
blique, chef irresponsable du pouvoir exécutif, est, avan
tout, le gardien fidèle de la Constitution, le représentant d
la France, et sa suprême mission est d'assurer l'exécutio
des décisions prises par la Chambre des députés et le Séna
librement élus par le suffrage direct du peuple pour l
première de ces assemblées et indirect pour la seconde.

Tout acte d'autoritarisme de la part du chef de l'Éta
blesserait souverainement la conscience nationale. Nou
en avons eu depuis 1870 un éclatant exemple. Pour avo
voulu violenter la volonté nationale et y substituer l
sienne, le maréchal de Mac-Mahon fut obligé de descendr
du pouvoir.

Croyant qu'il était de l'intérêt du pays que le gouverne
ment imposât aux Chambres un programme conservateu
afin de résister à la politique libérale qu'elles semblaier
vouloir adopter, à la suite d'un vote qui froissait ses convi
tions, il ne craignit pas, sur avis conforme du Sénat, d
prononcer la dissolution de la Chambre. Mal lui en prit, ca
le peuple ne tarda pas à lui rappeler qu'en France il n'y ava
qu'un maître absolu : le suffrage universel. Aux électior
du 14 août 1877, il répondit au maréchal, qui avait présen
des candidats officiels dans toutes les circonscriptions, e

envoyant siéger à nouveau au Parlement les 363 députés .e la Chambre dissoute. Quelle leçon et quelle éloquente rotestation !

Le maréchal ne s'inclina pas immédiatement. Mais après .e vaines tentatives de lutte, impuissant à dominer la olonté populaire, placé devant cette double alternative si loquemment et si laconiquement posée par Gambetta : Se soumettre ou se démettre », il prit le seul parti sage t honorable qu'il convenait d'adopter : il démissionna le o janvier 1879.

Cet événement fut favorable à l'avenir de la République. l permit de constater qu'il y avait dans le pays une majorité ermement décidée à défendre nos institutions et à soutenir es élus dans l'élaboration d'un programme nettement émocratique. Aussi, quand le Congrès se réunit pour onner un successeur au maréchal de Mac-Mahon, n'hésita--il pas à remettre la garde de la Constitution aux mains e M. Jules Grévy, connu de longue date pour ses idées bérales et avancées.

Sûrs désormais que la forme du Gouvernement ne pour-ait plus être sérieusement contestée ni attaquée, les 363, près avoir, par leur énergique attitude, sauvé la République 'un réel péril, ne songèrent plus qu'à élaborer les lois dont vote devait plus tard si profondément modifier les vieilles nstitutions, considérées jusqu'alors comme des arches aintes qu'on eût profanées en y portant les mains.

Nous verrons, au cours de cette étude, de quelles impor-antes réformes les finances, l'armée, la justice, et, d'une açon générale, les lois fondamentales de l'État ont été objet depuis la chute de Mac-Mahon; mais, dès mainte-ant, je tiens à constater que les événements démocratiques ui portent aujourd'hui leurs fruits ont eu comme initia-eurs les membres de cette pléiade, dite *les 363*, et qui a éellement consolidé la République et la France.

M. Émile Loubet appartient à cette catégorie de citoyens mis de la liberté et du progrès. Il a pris part au vote qui

les a à jamais illustrés ; il a siégé avec eux depuis cette date mémorable, soit sur les bancs de la Chambre, soit sur les bancs du Sénat, et il a contribué, en leur compagnie, à propager les idées démocratiques dont le développement s'es affirmé sous les présidences de MM. Carnot, Casimir Perier, Félix Faure, pour arriver à permettre, sous sa présidence, le vote de lois nombreuses de nature à procurer au peuple plus de libertés, à augmenter la richesse de la France à l'intérieur, à développer à l'extérieur notre expansion coloniale, à ouvrir des débouchés nombreux à notre commerce et à relever notre prestige à l'étranger.

On conçoit combien les actes de M. Émile Loubet, pour les motifs que je viens d'énoncer, se trouvent intimemen liés à ceux de ses collaborateurs, pendant son passage à la Chambre et au Sénat, et la nécessité pour l'historien complet et impartial de ne pas séparer son œuvre de celle de ses collègues qui, comme lui, ont su apporter l'énergique concours de leur talent et de leur travail à l'émancipation des masses et au relèvement de la France. De même, en étudiant le rôle de M. Émile Loubet comme Présiden de la République, conviendra-t-il de le présenter comme l'exécuteur fidèle de la volonté nationale.

J'entends considérer la politique actuelle comme l'œuvre commune de tous les républicains. Leur grand mérite es d'avoir su se grouper pour reprendre utilement les projets libéraux de leurs prédécesseurs de 1789 et 1848, que ceux-c n'avaient pu, malgré leur dévouement incontestable, mener à bonne fin.

Si, sous la Révolution, des hommes tels que Mirabeau Siéyès, La Fayette, Bailly, Lameth, Duport, Barnave Grégoire, Pétion et Robespierre, et plus tard, sous la seconde République, des libéraux comme Odilon Barrot Dupont de l'Eure, Arago, Lamartine, Crémieux, Ledru-Rollin, Marie, Garnier-Pagès, Louis Blanc, Armand Marrast n'arrivèrent pas à fonder définitivement la République, ce n'est pas qu'ils manquèrent d'audace ou de cou

rage ; c'est que l'opinion publique n'était pas encore apte à comprendre leurs principes et à les appliquer. Les idées sont comme les semences : elles ne germent et ne mûrissent que sur un terrain suffisamment préparé pour leur culture.

La Presse s'est chargée de ce soin. A travers les secousses politiques qui se succèdent en France de 1789 à 1848, et de cette date à la chute de l'Empire, la lutte pour la liberté se poursuit ardemment dans les feuilles quotidiennes et périodiques, le peuple s'instruit à la lecture des articles de journalistes d'élite, aux convictions ardentes, épris d'un haut idéal de droit et de vérité; l'*Histoire de la Révolution* de Michelet lui ouvre des horizons nouveaux ; et quand, le 4 septembre 1870, au lendemain du désastre de Sedan, Arago, Jules Favre, Jules Ferry, Jules Simon, Crémieux, Gambetta, Garnier-Pagès, Glais-Bizoin, Eugène Pelletan, Ernest Picard, Henri Rochefort, tous députés de la Seine, constituent le gouvernement de la Défense nationale, la France était prête à acclamer la République.

Non seulement en France : mais l'Europe entière avait si bien compris et prévu que le régime républicain était appelé à restituer à notre malheureux pays son ancienne place dans le concert européen, que, quand Thiers eut recours à l'emprunt pour libérer le territoire et payer à l'Allemagne sa rançon de guerre, le premier emprunt, du 28 juin 1871, de deux milliards, fut couvert deux fois ; et que le second, du 15 juillet 1872, des trois milliards restant, fut couvert quatorze fois. La France demandait trois milliards, on lui en offrit quarante-deux.

La France, en libérant son territoire, avait donc recouvré son crédit. Elle allait pouvoir désormais travailler sans relâche à l'organisation de sa politique nouvelle qu'on a à juste titre synthétisé dans ces deux mots : *Pax et Labor*.

C'est la participation donnée à cette œuvre de rénovation sociale par le Président actuel de la République que je me propose de mettre en lumière, dans les pages suivantes, en présentant le tableau des événements considérables qui se

sont succédé, en France, en Europe et aux colonies, depuis le vote des 363 jusqu'en 1905.

La réalisation du programme des fondateurs de la troisième République ne commence à s'affirmer réellement qu'à partir de la présidence de M. Jules Grévy. C'est de cette époque que date la politique de progrès à laquelle nous verrons M. Émile Loubet, soit comme député, soit comme sénateur, soit comme chef du Gouvernement, apporter constamment le concours le plus éclairé et le plus apprécié.

Cette œuvre des vingt-cinq dernières années, qu'on l'examine au point de vue de la politique intérieure ou qu'on l'envisage au point de vue de la politique extérieure, a été véritablement grandiose.

Jamais, à aucune époque de l'histoire, en un laps de temps aussi court, on n'a eu à enregistrer autant de réformes toujours accomplies dans un esprit empreint d'un véritable libéralisme. Sans entrer, ici, dans leur étude qui trouvera sa place au cours de cet ouvrage, je puis citer, entre toutes, le remaniement de certaines parties de nos lois de finances comme les impôts, les biens de mainmorte, les modifications apportées à la réglementation des services militaires de terre et de mer ; la création d'institutions humanitaires et utiles telles que les syndicats, les caisses de retraites ouvrières, les associations mutualistes, les règlements concernant le travail en général, l'introduction dans nos lois civiles de dispositions en rapport avec notre civilisation, par exemple le divorce, certains droits reconnus aux femmes ; et, dans nos lois pénales, des dispositions plus humaines, comme la loi Bérenger.

Et tandis que nos représentants jettent au creuset de la réforme toutes les institutions qui ne sont plus en parfaite harmonie avec les mœurs et les besoins modernes, notre action diplomatique se fait sentir et s'affirme à l'extérieur, notre expansion coloniale se poursuit progressivement, des débouchés nouveaux s'ouvrent à notre commerce maritime. Des rapprochements se font entre la France et les puis-

sances étrangères, des traités d'alliance se signent, des visites s'échangent, et l'ère de paix qui a suivi la guerre de 1870 se consolide de plus en plus.

Au milieu de cet état de choses, l'industrie, les sciences, les arts progressent; des expositions, dépassant en splendeur toutes leurs devancières, se créent à Paris de dix ans en dix ans et les peuples du monde entier y prennent part.

Je ne dirai pas que tous ces faits s'accomplissent sans heurts; que, dans ce tableau si rapidement tracé, il n'y ait pas de taches plus ou moins noires; mais qu'est-ce que quelques engagements peu meurtriers aux colonies, qu'est-ce que quelques troubles se produisant à l'occasion des grèves, auprès de ces guerres qui, jusqu'en 1870, n'ont cessé chaque année d'ensanglanter l'Europe et de faucher sous la mitraille des milliers et des milliers d'existences?

Sans vouloir faire le procès des époques qui ont précédé la nôtre, j'espère arriver à démontrer que nous vivons actuellement dans des conditions meilleures à tous les points de vue que celles que connurent nos pères, et j'aurais atteint le but que je me propose en écrivant cet ouvrage si j'arrivais à faire aimer de ses lecteurs la République, ceux qui l'ont fondée, et ceux qui, comme M. Émile Loubet, savent en garder soigneusement les conquêtes et amener les souverains des autres puissances, sinon à les admirer, du moins à les respecter.

Octobre 1905.

HENRI AVENEL.

LE

PRÉSIDENT ÉMILE LOUBE

ET SES PRÉDÉCESSEURS



TRENTE-CINQ ANNÉES DE RÉPUBLIQUE

CHAPITRE PREMIER



LES PREMIÈRES ANNÉES DE M. ÉMILE LOUBET; S ÉDUCATION POLITIQUE. — LES DERNIÈRES CONVULSIONS DU SECOND EMPIRE; LA GUERRE ET L'INVASION (1838-1870).



Acte de naissance de M. Émile Loubet. — Nord et Midi. — Mœurs patriarcales. « Franciaux ». — Fonctions publiques exercées par Antoine-Augustin Loubet, p du Président. — M. Émile Loubet docteur en droit; son horreur de la déclamati — La guerre d'Italie et le réveil de l'esprit libéral. — Les élections parisien du 21 mai 1863; triomphe de l'opposition. — Émile de Girardin et l'Impérat Eugénie à Compiègne. — Effervescence de la jeunesse. — Rôle actif du barr dans le mouvement politique. — L'étudiant de Marsanne à bonne école. — Ret au pays natal; le mariage. — Débuts à 28 ans dans la vie publique. — Le chât historique de Grignan. — Le Conseiller d'arrondissement et le Conseiller mu cipal. — Symptômes précurseurs de la chute du Second Empire. — La souscript Baudin et la plaidoirie de Léon Gambetta. — Les élections de 1869 et le meu de Victor Noir. — Le plébiscite et la guerre de 1870.

M. Loubet (Émile-François) est né le 30 décembre 1838 à M sanne, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montélin (Drôme), comme en fait foi l'extrait de naissance ci-dessou

L'an mil huit cent trente-huit et le trente-un décembre à neuf heures matin, par-devant nous Henry Xavier Jorias, adjoint remplissant par d gation de M. le maire les fonctions d'Officier de l'État Civil de la comm de Marsanne, chef-lieu de canton, département de la Drôme, est comp sieur Antoine Augustin Loubet, âgé de trente ans, propriétaire, habitant

territoire de Marsanne, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né le trente de ce mois à cinq heures du soir, de lui déclarant et de Marie Marguerite Nicolet, son épouse, et auquel il a déclaré donner les prénoms de Émile François. Lesdites déclaration et présentation faites en présence des sieurs Joseph Jacques Loreille, âgé de quarante-deux ans, notaire, et Joseph Ollivier, âgé de trente-sept ans, propriétaire, domiciliés l'un et l'autre à Marsanne, et ont les témoins signé avec nous et le déclarant le présent acte de naissance, après que lecture leur en a été faite.

Ont signé :

LOUBET, J. OLLIVIER, LOREILLE, et JORIAS, adjoint.

M. Émile Loubet, comme on le voit, est le fils de robustes bourgeois campagnards, de cette forte race des Dauphinois, que les Provençaux appellent les « Franciaux », parce que, tout en étant du Midi par la latitude, ils appartiennent déjà à la France du Nord.

On ne saurait donc dire que le septième Président de la République française soit tout à fait du Midi et d'une manière exclusive. C'est plutôt un Méridional de transition frappant à la porte de la France septentrionale.

Les géographes ont fort bien observé qu'en France, comme en Allemagne et en Italie, on pose volontiers l'antithèse du Nord et du Midi. C'est le moyen d'étiqueter sous une formule simple des différences très réelles. Mais on ne tarde pas à s'apercevoir qu'en France cette division se subdivise et se décompose en un plus grand nombre de nuances diverses que partout ailleurs. Il y a plusieurs Midi dans notre Midi.

Dans le Dauphiné, cette forteresse sous le vent des Alpes, suivant le mot de Michelet, commence cette zone de pays rudes et d'hommes énergiques qui couvre la France à l'Est.

On a remarqué dans les mœurs communes au pays où naquit, où grandit M. le Président Loubet, une vive et franche simplicité à la montagnarde, qui charme tout d'abord. Cette simplicité, ces mœurs presque patriarcales, tiennent en grande partie à la conservation de traditions antiques. Le vieillard est l'objet du respect et le centre de la famille ; deux ou trois générations exploitent souvent ensemble la même ferme ; les domestiques mangent à la table des maîtres.

Le père de M. Émile Loubet, Antoine-Augustin Loubet, né à Réauville (Drôme) le 25 août 1808, non loin de Marsanne, exploi-

tait la ferme de la Terrasse, qu'habitait la mère du Président, née à Marsanne le 10 novembre 1812.

Antoine-Augustin Loubet sut conquérir et retenir toute sa vie l'estime et la confiance de ses concitoyens : il fut maire de Marsanne de 1844 à 1848, adjoint au maire de 1848 à 1860, et, de nouveau, maire de 1860 au 17 juin 1882, date de son décès ; il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1878.

De bonne heure, sur les bancs de l'école, M. Émile Loubet montra un esprit vif et une intelligence très ouverte ; il reçut d'ailleurs une éducation à la hauteur de son instruction. Lorsque ses études secondaires furent terminées, il partit, vers la fin de l'année 1857, pour Paris, avec son frère, étudiant en médecine, et son compatriote et ami Chapon. Il habita d'abord rue Serpente, et puis boulevard Saint-Germain.

Il suivit, à l'École de Droit, les cours du doyen Pellat, d'Ortolan, de Bonnier, de Valette, cet ancien représentant du peuple du Jura qui s'était présenté le 2 décembre 1851 au chef d'un poste militaire pour réclamer son incarcération en disant : « J'ai deux titres pour être arrêté : je suis représentant du peuple et professeur de droit. »

Après un cours régulier de trois années d'études, reçu licencié en droit le 4 juillet 1860, il se fit admettre au stage du barreau de Paris le 8 avril 1862, et poursuivit avec une nouvelle ardeur ses études juridiques en vue de conquérir le grade de docteur.

Le nombre des étudiants en doctorat était alors assez restreint. Il fallait le goût de la science pour se livrer aux études difficiles que le doctorat comportait déjà. M. Émile Loubet voulut être docteur pour posséder à fond les principes du droit et pousser jusqu'au bout ses études. Il ne fit rien avec précipitation; ce fut au bout d'un travail acharné de trois ans qu'il se présenta en toute sécurité pour l'obtention de son titre.

Il soutint ses thèses, suivant les programmes de cette époque, et fut proclamé docteur le 7 mai 1863. M. Pellat présidait le jury d'examen. Le sujet de la thèse de droit romain était relatif au pacte commissoire, *De lege commissoria* ; la thèse de droit français avait pour titre : *Du privilège, de la revendication et de la résolution dans la vente de meubles.*

C'est en appliquant son esprit à la recherche des principes rationnels et au commentaire des textes qu'il excella bientôt à discourir avec précision et avec une logique rigoureuse, tout en se préparant à résoudre les difficultés prochaines de la pratique.

Les professeurs de droit introduisaient alors dans l'enseignement, par une heureuse innovation, l'habitude de mentionner la jurisprudence et de prendre des exemples dans les arrêts, au lieu de forger des espèces imaginaires, comme le faisaient les anciens maîtres. C'est sans doute ce qui a contribué puissamment à former ce trait dominant et distinctif de M. Émile Loubet, l'horreur de la déclamation, qui s'allie si bien avec son amour profond du vrai et le sentiment exquis de la mesure.



Cette vie quotidienne et bien réglée ne l'empêchait pas de suivre le mouvement intellectuel et politique qui agitait déjà les esprits en France, au milieu du Second Empire. Il assistait au réveil de l'opinion publique, qui se manifestait dans toutes les directions.

La guerre d'Italie avait eu pour conséquence de rapprocher le parti démocratique du gouvernement impérial, en effaçant les tristes et lugubres souvenirs de l'attentat d'Orsini et de la loi de Sûreté générale.

A ce moment précis, un souffle de liberté pénétrait le pays et les institutions elles-mêmes.

Un décret du 24 novembre 1860 restituait au Sénat et au Corps législatif le droit de voter tous les ans une Adresse en réponse au Discours du Trône. C'était rétablir, au moins en partie, la tribune française abattue pendant la sombre nuit du 2 décembre 1851.

De nouveaux journaux, le *Temps*, l'*Opinion nationale*, et bientôt après l'*Avenir national* d'Alphonse Peyrat provoquaient un véritable réveil de la vie publique en France, et en même temps des aspirations vers le triomphe de la démocratie républicaine.

M. Émile Loubet vivait au milieu de l'effervescence des

DÉPUTÉS DE LA SEINE

JULES FAVRE

ERNEST PICARD

ADOLPHE GUÉROULT

A. THIERS

JULES SIMON

ÉMILE OLLIVIER

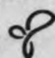
L. HAVIN

E. PELLETAN

A. DARIMON

ÉLECTIONS DE 1863

Phot. Pierre Petit et fils.

 Les Députés de la Seine (élections de 1863). 

hommes nouveaux, qui préparaient le retour triomphal de la liberté. Il apprenait auprès d'eux à mettre toute sa confiance dans les principes proclamés par la Révolution, à se convaincre que ces principes étaient tirés des entrailles mêmes de notre société et indestructibles comme elle. Il se disait que l'esprit de la Révolution, semblable au chêne antique dont parle le poète, s'il plie quelquefois, ne rompt jamais, et que les orages qui brisent ses rameaux ne font qu'ajouter à la vigueur de sa tige.

Il assista à la magnifique manifestation électorale de 1863, qui, grâce à la propagande des journaux tels que le *Siècle,* l'*Opinion nationale*, la *Presse*, les *Débats*, le *Temps*, grâce aussi à l'action énergique de jeunes avocats groupés autour d'un *Manuel électoral* resté fameux, Clamageran, Durier, Dréo, Jules Ferry, Charles Floquet, Hérisson, Hérold, fit entrer au Corps législatif une députation parisienne appartenant tout entière à l'opposition.

Son âme de jeune citoyen se réjouit de l'élection de Jules Favre, d'Ernest Picard, de Jules Simon, d'Émile Ollivier, d'Eugène Pelletan, de Thiers, d'Adolphe Guéroult, de Darimon et de Havin.

« Le 21 mai 1863, jour du vote, dit Taxile Delord dans son *Histoire du Second Empire*, le soleil brillait au milieu du ciel printanier ; il y avait dans tous les cœurs une grande attente et une émotion véritable. La foule, vers le soir, remplissait les boulevards et assiégeait la porte de tous les journaux. Pas de cris, pas de tumulte ; quelques exclamations de joie, quelques serrements de mains, à la vue des premiers résultats de l'élection. A 10 heures, il y eut une explosion : « Toute la liste de l'opposition a passé ! » C'était une grande victoire pour la démocratie républicaine, à laquelle un avenir prochain réservait les honneurs et les difficultés du pouvoir. »

On dit que l'Empereur et l'Impératrice furent exaspérés. Darimon raconte, dans son *Histoire de douze ans*, qu'Émile de Girardin se trouvait, peu de temps après, parmi les invités de Compiègne. L'Impératrice l'ayant abordé, il ne souffla pas un mot des élections ; ce fut elle qui prit l'initiative : « Eh bien, monsieur de Girardin, dit-elle avec un dépit qu'elle ne pouvait parvenir à dissimuler, votre ami M. Pelletan l'emporte. » Elle

laissa échapper quelques paroles amères; puis, voyant qu'Émile de Girardin ne semblait pas disposé à accepter la discussion, elle lui dit avec une certaine vivacité : « Mais défendez donc M. Pelletan. » Le célèbre polémiste répondit avec un grand sang-froid : « Je n'ai pas à défendre ceux qui triomphent. » Ce mot mit fin à la conversation. L'Impératrice tourna brusquement le dos au grand journaliste et s'éloigna.

Quelques départements, suivant timidement l'exemple de Paris, avaient envoyé siéger au Corps législatif des républicains fermes et convaincus, tels que Marie, Hénon, Bethmont, Girot-Pouzol, Garnier-Pagès, Glais-Bizoin, Carnot, Magnin, Dorian, Malézieux.

C'était un heureux présage pour l'avenir, de nature à encourager toutes les espérances d'une jeunesse ardente et animée de la plus noble des ambitions : doter la France d'institutions libres, dignes d'elle et de ses grandes destinées.

Pour se préparer à ce rôle, M. Émile Loubet et ses contemporains étaient à une merveilleuse école. Ils n'avaient qu'à écouter, au Palais de Justice, les plaidoiries de cette lignée de grands avocats, qui ont illustré notre histoire judiciaire pendant de longues années et que le cours impitoyable du temps nous a peu à peu enlevés; nous voulons parler des Berryer, des Dufaure, des Jules Favre, des Bethmont, des Jules Grévy, des Crémieux, auxquels venait se joindre le cortège des jeunes gloires du barreau, Laurier, Gambetta, Floquet, Brisson et bien d'autres encore.

La jeunesse respirait alors un air généreux, tout chargé d'idées, de passions et d'ardeurs, pour reprendre le langage du bâtonnier Edmond Rousse au sujet d'une époque analogue. Elle grandissait au milieu de tous les bruits de l'intelligence, au milieu de tous les orages des partis, en des temps où le barreau recommençait à se mêler à la vie publique par une active et féconde familiarité.

C'est là que M. Émile Loubet a appris à élever sa pensée, à agrandir son horizon; et c'est son éducation ainsi comprise qui a donné à sa parole, avec une certaine ampleur dans la forme, cette vigoureuse clarté qui est sa marque distinctive et personnelle. Tant il est vrai, ainsi que l'ont observé les anciens, que, dans les époques où le mouvement des idées est plus intense, il y a comme

une contagion d'énergie qui gagne presque tous les esprits, élève les caractères et fortifie les talents.



Le jeune étudiant de Marsanne, désormais bien armé pour toutes les luttes de la vie, celles de la vie judiciaire et aussi celles de la vie publique, si l'occasion lui en était offerte, revint au pays natal et se fit inscrire le 2 avril 1865 au barreau de Montélimar.

M. Émile Loubet était donc en pleine force de l'âge, dans toute la maturité de l'intelligence, quand il fut séduit par la grâce et le charme particulier d'une jeune fille de vingt ans qui est devenue sa compagne intelligente et dévouée, sachant allier l'élégance à la simplicité, modèle de toutes les vertus domestiques.

Le mariage fut célébré à l'Hôtel de Ville de Montélimar le 18 août 1869; nous reproduisons fidèlement les termes de cet acte solennel:

L'an mil huit cent soixante-neuf et le dix-huit août à cinq heures du soir dans la maison commune et publiquement, par-devant nous Émile Alfred Messié, adjoint faisant fonction d'officier de l'État civil de la ville de Montélimar, département de la Drôme, en empêchement du maire et de l'adjoint délégué, ont comparu monsieur Émile François Loubet, avocat, et docteur en droit, domicilié à Montélimar, né à Marsanne le trente décembre mil huit cent trente-huit, suivant l'acte déposé, fils majeur de M. Antoine Augustin Loubet, propriétaire, rentier et maire à Marsanne, et de dame Marie Marguerite Nicolet, sans profession, domiciliés au dit lieu d'une part, et mademoiselle Marie Louise Picard, sans profession, née à Montélimar le vingt-trois septembre mil huit cent quarante-neuf, fille mineure de M. Denis Philibert Picard et de dame Philippine Coste, propriétaires rentiers, domiciliée avec ses père et mère à Montélimar, d'autre part. Les parties agissant du consentement et en présence de leurs père et mère nous ont requis de procéder à la célébration de mariage projeté entr'elles dont les publications ont été faites les dimanches huit et quinze août courant à dix heures du matin devant la principale porte de notre Hôtel de Ville ; aucune opposition au mariage n'ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre six du titre du Code Napoléon intitulé *des Droits et des Devoirs respectifs des Époux*, avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme. Chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi que monsieur Émile François Loubet et mademoiselle Marie Louise Picard

Jean Patricot pinxit.

Phot. *Vie Illustrée.*



MADAME ÉMILE LOUBET.




Phot. Pierre Petit et fils.

M. PAUL LOUBET.

sont unis par le mariage. Et à l'instant nous avons interpellé les époux ci-dessus dénommés, leurs père et mère d'avoir à nous déclarer s'il a été fait un contrat de mariage; chacun nous a répondu que le contrat avait été passé le douze août courant devant maître Sestion, notaire en cette ville, qui en a la minute, de tout ce avons dressé acte en présence de messieurs Jean Pierre Blache, propriétaire, âgé de soixante-deux ans, oncle du futur, domicilié à Marsanne, Pierre Alexandre Fabien Sestier, négociant, âgé de cinquante-deux ans, cousin de la future, domicilié à Lyon, Louis Chancel, propriétaire et maire, âgé de cinquante ans, oncle de la future, domicilié à Pont de Barret, et Jean Joseph Honoré Sestier, notaire, âgé de quarante-trois ans, non parent, domicilié à Montélimar, tous quatre témoins ont signé avec nous, les époux, les père et mère, et les Témoins après lecture faite.

Ont signé : D. PICARD père, ÉMILE LOUBET, LOUBET, MARIE PICARD, PICARD née COSTE, MARIE LOUBET, SESTIER, CHANCEL, BLACHE, SESTIER H., PICARD PHILIBERT, L. BRUNIER, Dr LOUBET, BARBIER, PARADIS FRÉDÉRIC et ALFRED MESSIÉ, adjoint.



De ce mariage sont issus quatre enfants: Mlle Loubet, Marguerite-Joséphine-Marie-Louise, née à Montélimar le 28 juin 1870, mariée le 5 décembre 1893 à M. Humbert de Soubeyran de Saint-Prix, actuellement juge au tribunal civil de la Seine; — M. Loubet, Denis-Joseph, né le 11 juillet 1871 à Montélimar, décédé le 4 février 1873; — M. Loubet, Paul-Auguste, né à Montélimar le 13 mai 1874, aujourd'hui docteur en droit et conseiller général de la Drôme; — M. Loubet, Philibert-Émile,

né à Montélimar le 10 mai 1892, aujourd'hui jeune lycéen à Paris.

Dès 1867, M. Émile Loubet fit ses débuts, et on peut dire ses premières armes dans la vie administrative et politique. Il avait alors 28 ans.

Il s'agissait de nommer un conseiller d'arrondissement pour le canton de Marsanne. Le candidat officiel sortant, M. Chabas, se représentait. M. Émile Loubet lui fut opposé comme candidat hostile à l'administration et obtint 1342 suffrages contre 1419. Il y eut un scrutin de ballottage, et M. Chabas resta seul candidat au second tour.

Cet échec relatif était un encouragement sérieux ; et en effet, M. Chabas étant décédé, M. Émile Loubet fut élu à sa place le 18 juin 1870 sans concurrent par 1643 suffrages sur 1873 votants.

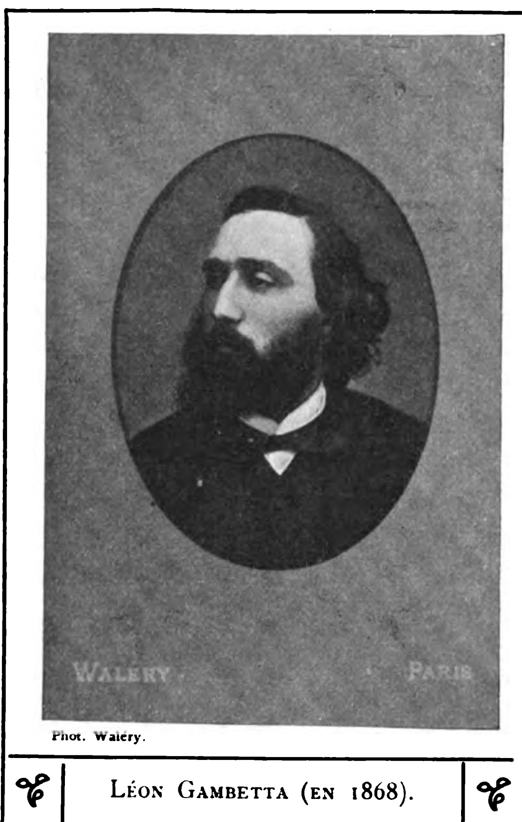
L'avocat de Montélimar était en même temps propriétaire à Grignan où il avait hérité de son oncle, le Dr Loubet. Tout le monde a entendu parler de ce joli coin de terre illustré par les souvenirs de Mme de Sévigné et de sa fille Mme de Grignan, du grand air du château de Grignan, de ses magnifiques constructions, de ses écussons en manteau ducal, de sa fière devise : « Mai d'hounour qué d'hounours » (*Plus d'honneur que d'honneurs*), et de ses vastes terrasses, où l'on peut arriver en voiture, et d'où la vue s'étend au loin, au delà du Rhône, jusqu'aux montagnes de l'Ardèche.



Phot. de Mme Vve Hermann.

 PHILIBERT-ÉMILE LOUBET. 

Une élection municipale complémentaire avait lieu à Grignan le 20 décembre 1868, à la suite du décès du maire, M. Auguste Ducros, et de la démission de huit conseillers muni-



Phot. Walery.

LÉON GAMBETTA (EN 1868).

cipaux. M. Émile Loubet et huit de ses amis furent élus comme candidats de l'opposition. M. Émile Loubet obtint 422 voix sur 474 votants, tandis que le plus favorisé de ses adversaires en obtenait à peine 94.



Le réveil de l'opinion publique s'étendait de proche en proche de Paris et des grandes villes au fond des campagnes. L'Empire, obligé de céder à ce mouvement général, s'était fait libéral; mais il n'y avait là qu'une adhésion hypocrite au régime parlementaire. En effet, la candidature officielle, avec son cortège d'abus de toute sorte, dominait toujours les élections et donnait des résultats frelatés. Si le régime parlementaire avait été appliqué dans son entière sincérité, il aurait eu certainement pour contre-coup la chute de l'Empire.

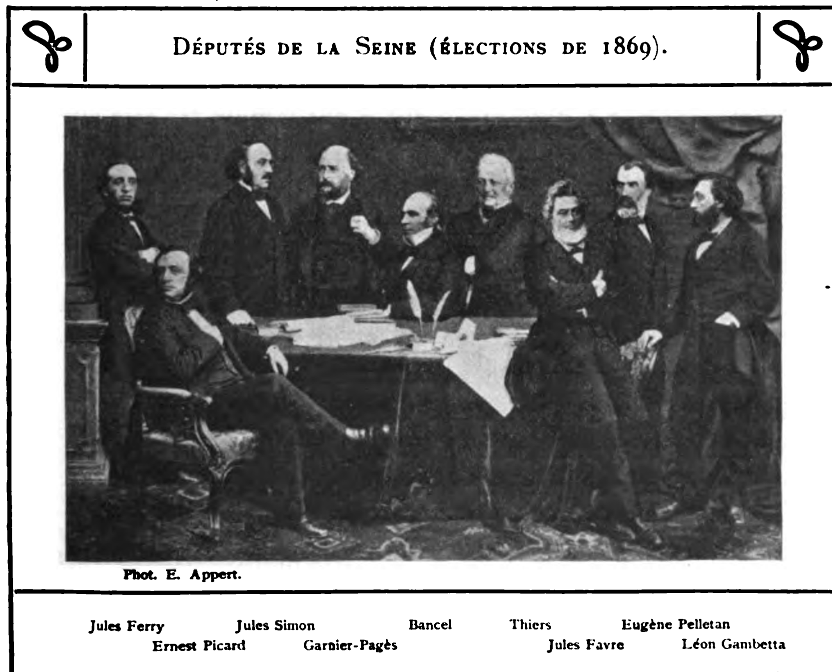
C'était une opinion généralement répandue en 1870, et acceptée dans tous les rangs de la société, que le Second Empire touchait à sa fin. On s'accordait à assigner à sa chute la date même de la mort de l'Empereur, que son état maladif semblait annoncer comme prochaine. Le Prince impérial ne semblait pas appelé à recueillir l'héritage. Le parti de l'Impératrice et de M. Rouher n'aurait pas été assez fort pour étayer ce trône chancelant. Qui pouvait croire à la solidité et à la durée de ce gouvernement de bourse, de boudoir et de sacristie, n'ayant d'autres moyens

d'action que la corruption, d'autres mobiles que le caprice d'un enfant et les fantaisies d'une femme frivole ?

L'Empire était condamné. La funeste guerre de 1870-1871 ne fit qu'avancer sa chute de quelques années.

La loi sur la presse de 1868 avait permis à des journaux ardemment hostiles de se créer. On sait l'effet prodigieux produit dans les campagnes comme dans les villes par la publication de la *Lanterne* de Henri Rochefort, qui prenait corps à corps l'Empereur et son entourage ; chaque semaine, ce petit pamphlet portait une atteinte plus grave au prestige de l'Empire. Louis Ulbach suivait l'exemple de Rochefort en créant la *Cloche*, et Rogeard en publiant les *Propos de Labiénus*.

Les journaux l'*Avenir national*, le *Réveil*, le *Rappel*, le *Temps*, l'*Électeur libre*, le *Siècle*, la *Tribune*, le *Journal de Paris*, la *Revue politique* ouvrirent une souscription pour élever un monument au représentant Baudin, tué le 3 décembre 1851 pour la défense de la constitution républicaine. Berryer mourant envoya son offrande. Les rédacteurs des journaux furent traduits en police correctionnelle, et Léon Gambetta, défenseur de Charles



DÉPUTÉS DE LA SEINE (ÉLECTIONS DE 1869).

Phot. E. Appert.

Jules Ferry — Ernest Picard — Jules Simon — Garnier-Pagès — Bancel — Thiers — Jules Favre — Eugène Pelletan — Léon Gambetta

Delescluze, rédacteur en chef du *Réveil*, en profita pour prononcer son fougueux réquisitoire contre les origines du Second Empire, qui fit vibrer les cœurs républicains dans tous les départements, et dans la Drôme comme partout ailleurs.

Les avocats de Montélimar, et M. Émile Loubet en particulier, entendirent avec une vive émotion retentir ce coup de clairon : « L'acte du 2 décembre a porté le trouble dans les consciences ; à cette date se sont groupés autour d'un prétendant des hommes sans talent, sans honneur, perdus de dettes et de crimes, de ces complices, à toutes les époques, des coups de force,... de ces gens dont on peut répéter ce que César a dit lui-même de ceux qui conspiraient avec lui : *Éternels rebuts des sociétés régulières*.... Avec ce personnel, on sabre depuis des siècles les institutions et les lois, on écrase le droit sous la botte d'un soldat.... Grâce à la vapeur et au télégraphe, on trompe la province avec Paris, et Paris avec la province. Paris est soumis, affichait-on, quand Paris était assassiné, mitraillé.... Écoutez, voilà dix-sept ans que vous êtes les maîtres absolus, *discrétionnaires*, de la France : c'est votre mot. Eh bien, vous n'avez jamais osé dire : « Nous « célébrons, nous mettons au rang des solennités de la France le « 2 décembre comme un anniversaire national ! » Et cependant tous les régimes qui se sont succédé dans le pays se sont honorés du jour qui les a vu naître ; et il n'y a que deux anniversaires, le 18 brumaire et le 2 décembre, qui n'ont jamais été mis au rang des solennités d'origine, parce que vous savez que, si vous osiez les mettre, la conscience universelle les repousserait ! » Les journalistes furent condamnés à la prison et à l'amende. Mais cette condamnation sonnait en même temps le glas du Second Empire.

A partir de ce moment, les événements se précipitèrent et firent un devoir aux hommes de cœur profondément attachés aux principes démocratiques, comme M. Émile Loubet et ses amis, de se préparer à prendre la direction des affaires publiques.

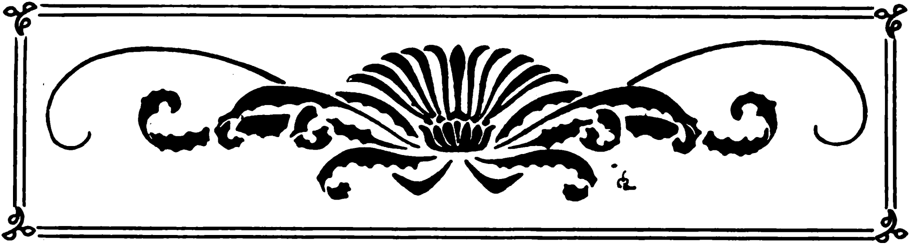
Ils virent, non sans effarement, l'Empire courir à sa juste perte. Les élections générales de 1869, qui accentuèrent celles de 1863, en faisant entrer à la Chambre des députés Léon Gambetta, Bancel, Jules Ferry, Henri Rochefort, Raspail, Jules Grévy, Emmanuel Arago, Dorian, Crémieux, de Kératry, prouvèrent que le pays n'avait pas plus confiance dans les promesses de l'Empire libéral que dans celles de l'Empire dictatorial.

Ils virent l'abîme se creuser de plus en plus sous les pas de la dynastie napoléonienne à la suite du meurtre de Victor Noir par Pierre Bonaparte, qui faillit provoquer une émeute sanglante et entraîner la révolution.

Ils contribuèrent à faire échouer la tentative de diversion organisée par le plébiscite du 8 mai 1870, qui donna une majorité formidable à l'Empire libéral, sans lui assurer la force morale qui lui faisait défaut plus que jamais. Le nombre des *non* déposés dans l'urne par la démocratie des villes et des campagnes était bien fait pour éveiller les inquiétudes du monde bonapartiste. « S'il n'y a pas de guerre, disait l'Impératrice, mon fils ne régnera pas. »

L'Empereur, poussé par l'Impératrice, se jeta alors dans les hasards de la guerre étrangère, qui aboutit, dès ses débuts, aux plus lamentables désastres, aux défaites de Wissembourg, de Wœrth, de Forbach et à la douloureuse capitulation de Sedan.





CHAPITRE II



LUTTES HÉROÏQUES DES ARMÉES DE PROVINCE. — PATRIOTISME ENFLAMMÉ DE GAMBETTA. — LA MUNICIPALITÉ DE MONTÉLIMAR SOUS LE GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE. — FIN DE LA RÉSISTANCE.



La Révolution du mépris. — Circulaire de Jules Favre. — Organisation de la résistance à l'armée allemande. — Rivalités locales à Montélimar : les *Dragons* et les *Répugnants*. — M. Émile Loubet choisi comme arbitre, puis nommé maire et « sommé d'accepter ». — Proclamation patriotique de la Commission municipale. — M. Émile Loubet fait voter 50 000 francs de participation aux dépenses de la Défense Nationale. — Incapacité du général Trochu et trahison du maréchal Bazaine. — Le ballon l'*Armand-Barbès*. — L' « avant-dernier panier » et le « fou furieux ». — Éloquent appel de Gambetta au peuple français après la capitulation de Metz. — Luttes héroïques des armées de la Loire, du Nord et de l'Est contre l'invasion. — Établissement de services d'ambulances à Montélimar : à l'Hospice, au Palais de Justice, à l'Hôtel de Ville, à l'École communale. — Un secrétaire de mairie qui a peur d'être contaminé : M. Émile Loubet le remplace dans son service; il fait substituer aux visites du premier de l'an 1871 une offrande pour un établissement charitable. — L'armistice. — Harangue enflammée de Gambetta. — La paix à tout prix.

Les paisibles et patriotiques populations de la Drôme, au milieu desquelles vivait M. Émile Loubet, lorsqu'elles apprirent, dans la journée du 5 septembre 1870, que l'Empire avait disparu, éprouvèrent d'abord comme un sentiment de soulagement et de délivrance et furent unanimes à donner leur adhésion au *Gouvernement de la Défense Nationale* issu de la révolution du 4 septembre, au général Trochu, à Jules Favre, Léon Gambetta,

Emmanuel Arago, Adolphe Crémieux, Henri Rochefort, Ernest Picard, Glais-Bizoin, Jules Simon, Garnier-Pagès, Jules Ferry, Eugène Pelletan.

Tous les journaux applaudissaient à la chute de Napoléon III. L'*Univers* du 5 septembre 1870 publiait lui-même, sous la signature de Louis Veuillot, des appréciations comme celles-ci : « Ainsi succombe l'Empire de Napoléon III, six mois après le plébiscite qui lui a donné sept millions et demi de suffrages. Jamais peut-être il ne s'est vu rien de si honteux. Du reste, c'est juste. On parlait de la révolution du mépris. Toutes les révolutions du monde moderne sont un peu les révolutions du mépris, mais devant celle-ci toutes les autres doivent baisser pavillon. La révolution du mépris!... La voilà ! La voilà bien, et plus l'histoire la considérera, plus elle verra que rien n'y manque, plus elle trouvera que c'est juste ! »

Le *Gouvernement de la Défense Nationale*, par la plume de Jules Favre, exprimait bien le sentiment général de la France tout entière, lorsqu'il disait dans sa célèbre circulaire aux puissances étrangères, à la date du 6 septembre : « En cédant à un élan irrésistible trop longtemps contenu, la population de Paris a obéi à une nécessité supérieure, celle du propre salut. Elle n'a pas voulu périr avec le pouvoir qui conduisait la France à sa perte. Elle n'a pas prononcé la déchéance de Napoléon III et de sa dynastie. Elle l'a enregistrée au nom du droit, de la justice et du salut public. Et cette sentence était si bien ratifiée à l'avance par la conscience de tous, que nul, parmi les défenseurs les plus bruyants du pouvoir qui tombait, ne s'est levé pour le soutenir. Il s'est effondré lui-même sous le poids de ses fautes, sans qu'une goutte de sang ait été versée, sans qu'une personne ait été privée de sa liberté. »

Un moment, on put croire que la chute de l'Empire allait assurer la paix. Le roi de Prusse n'avait-il pas dit qu'il faisait la guerre à l'Empereur et non à la France ?

Napoléon III était tombé ; la cause de la guerre avait donc disparu avec lui.

Mais ces illusions furent de courte durée et tous les Français durent se résoudre à la continuation de la guerre nationale. « On a cru que la guerre était finie, disait la *Revue des Deux-Mondes* du 15 septembre ; c'est maintenant peut-être qu'elle commence, en

changeant de caractère, en devenant la lutte à outrance d'une nation pour son indépendance et son intégrité. »

Paris devint le centre de la résistance, à laquelle s'associèrent les départements de toutes leurs forces.

Il fallut d'abord réorganiser toute la vie administrative et la mettre en harmonie avec la révolution qui venait de s'opérer. L'heure avait sonné où le concours des républicains de bonne volonté devait être mis à l'épreuve.



M. Émile Loubet était tout désigné par son intelligence, ses lumières, son expérience des affaires et tout le dévouement dont il était capable, pour venir en aide à ses concitoyens et à ses amis politiques.

De tous les côtés, on s'adressa à lui. Les républicains de Grignan et ceux de Montélimar voulurent le mettre à la tête de leur municipalité. Il fut choisi d'abord pour présider la commission municipale de Grignan qui était composée de MM. Chapouton Dieudonné, Crozat Victor, Fayn cadet et Pize Joseph. Maire de Grignan pendant trois jours, à partir du 24 septembre, il ne put conserver plus longtemps cette charge; les sollicitations venues de Montélimar furent si vives et si pressantes qu'il dut s'incliner devant le devoir impérieux qui s'imposait à lui.

La situation des partis à Montélimar était alors assez curieuse. Les habitants étaient divisés, par suite de rivalités locales et de querelles personnelles, entre deux grandes fractions que l'on appelait les *Dragons* et les *Répugnants*. Ces rivalités existaient depuis le décès de M. Bith, ancien maire, survenu en 1861. On sentit la nécessité, au lendemain du 4 septembre et de la proclamation de la République, de faire l'union de tous les braves gens. Mais comment y parvenir? On adopta un procédé bien simple. On fit figurer sur la liste des 27 membres de la commission municipale 13 *Dragons* et 13 *Répugnants*; le vingt-septième devait être pris en dehors des deux fractions adverses et tenir la balance égale.

Tout le monde fut d'accord pour attribuer ce rôle d'arbitre à M. Émile Loubet qui n'avait pas été mêlé aux querelles de clocher, son inscription au barreau de Montélimar ne datant que

de 1864. Seul il fut jugé digne et capable de diriger et de présider une réunion d'hommes tous dévoués aux institutions démocratiques, mais, la veille encore, profondément divisés par des questions personnelles et de politique locale.

Il a raconté lui-même, avec sa souriante et fine bonhomie, ces curieux incidents qui lui font tant d'honneur : « On me nomma

GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE (4 SEPTEMBRE 1870).



Jules Favre — Général Trochu — Léon Gambetta
Emmanuel Arago — Crémieux — Henri Rochefort — Ernest Picard — Glais-Bizoin
Jules Simon — Garnier-Pagès — Jules Ferry — Eugène Pelletan

maire, dit-il, et on me somma d'accepter. Ce fut le brave Peyron qui vint me chercher à Grignan. J'hésitai bien, je l'avoue. Enfin nous fûmes installés le 29 septembre. Les premiers jours furent assez difficiles. L'acuité extrême des anciennes luttes n'était pas éteinte et il fallait y opposer du calme, du sang-froid, de la conciliation, que rendaient encore plus nécessaires les tristes événements de la guerre et de l'invasion. Je n'avais que trente et un ans, mais, grâce à la bonne volonté et au patriotisme de tous, sans exception, nous pûmes faire marcher de pair et l'intérêt local et l'intérêt général. — Ah! notre commission eut à subir pas mal de dédains, d'ennuis; mais nous avons marché quand même ainsi jusqu'au 30 avril 1871, époque des élections municipales. »

Le 1er octobre 1870, la Commission administrative, présidée par M. Émile Loubet, fit afficher sur les murs de Montélimar la proclamation suivante :

AUX HABITANTS DE MONTELIMAR.

Le Gouvernement républicain de la Défense Nationale n'a pas cru pouvoir faire procéder à des élections municipales, à cause de la gravité des circonstances. Par arrêté de M. le Préfet de la Drôme, une Commission municipale composée d'éléments républicains a été instituée pour administrer provisoirement la ville de Montélimar et pourvoir aux mesures nécessitées par la situation du pays.

Le moment des hésitations est passé, celui du dévouement arrive. La Commission accepte la lourde charge qui lui est confiée.

Pour pouvoir suffire à sa mission, elle demande le concours de tous ses concitoyens.

Plus de divisions locales, plus de rivalités énervantes, plus de tiraillements intérieurs. N'ayons qu'une seule pensée : Défendre le sol de la Patrie souillé par la présence de l'ennemi.

Que chaque citoyen oublie ses griefs, et que l'activité de tous soit dirigée vers l'armement du pays.

Ne nous laissons pas abattre par les revers partiels qu'ont éprouvés nos héroïques soldats.

Le but principal de la Commission municipale est d'armer les forces de la cité. Quelles que soient les charges qui grèvent notre ville, il n'est plus temps de craindre ou de discuter; il faut agir et savoir se résigner aux sacrifices indispensables pour la Patrie.

La Commission compte sur le patriotisme de tous les citoyens de Montélimar, et elle appelle de ses vœux les plus ardents le jour où, la France débarrassée de l'étranger, elle pourra déposer les pouvoirs qu'elle exerce provisoirement, et demander au suffrage universel si elle s'est bien acquittée du mandat qu'elle tient du Gouvernement provisoire.

Vive la République !

Suivent les signatures des membres de la Commission :

MM. Loubet, avocat, maire; Calmet aîné, négociant, premier adjoint; Salomon, ancien syndic de la boulangerie, deuxième adjoint, etc., etc.).

Cette proclamation est le reflet fidèle de la politique de Gambetta, qui, dès le lendemain du 4 septembre, comme ministre de l'Intérieur, disait dans une circulaire aux préfets : « La défense du pays avant tout... ajournez d'autorité tout ce qui n'a pas trait à la défense nationale ou pourrait l'entraver. »

C'est parce que le parti républicain s'est montré fidèle à ce programme qu'il est resté pour la France, qu'il restera, pour la postérité, comme l'incarnation vivante de la Patrie.

Dès le lendemain de son installation à la mairie, à la séance du 30 septembre 1870, M. Loubet faisait voter par le Conseil municipal de Montélimar une somme de 50 000 francs pour participer aux dépenses de la défense nationale. Voici les termes de cette délibération qui méritent d'être cités :

Sur tous les points de la France — dit M. Loubet — la défense nationale s'organise avec l'élan et l'enthousiasme qu'inspirent d'une part l'imminence du danger, d'autre part le patriotisme d'une grande nation justement jalouse de sauvegarder son honneur et sa dignité et de conserver l'intégrité de son territoire.

Notre ville, dont les sentiments sont à la hauteur de la situation créée par les événements accomplis avec tant de rapidité sur le sol même du pays, ne saurait rester en arrière du mouvement national qui s'accentue chaque jour davantage!

Elle a à cœur, nous en sommes sûrs, d'affirmer son patriotisme par des actes et de concourir dans la mesure de ses forces à l'œuvre que résument ces mots : *le Salut de la Patrie*. Convaincus que cette pensée est dans le cœur de tous nos concitoyens et que l'initiative que nous prenons aujourd'hui répond aux aspirations de la population entière, nous venons vous proposer de voter d'urgence, en vue des dépenses exceptionnelles nécessitées par les circonstances aussi graves que pressantes où nous nous trouvons, de voter un emprunt de 50 000 francs, à affecter à l'armement et autres dépenses qu'exige la défense nationale ou qui en seraient la conséquence.



Quelles anxiétés et quelles angoisses pendant cet hiver terrible de 1870-1871 ! Et quelles déceptions !

D'un côté, on compte sur Trochu pour faire des sorties victorieuses et donner la main aux armées de province. Mais Trochu n'est qu'un écrivain militaire, un critique de guerre ; il manque d'énergie et d'audace ; il n'a pas foi dans la défense, ne veut pas employer la garde nationale et d'avance déclare le succès impossible. Il en est de même de ses lieutenants, les généraux Ducrot et Vinoy. Avec un général audacieux et entreprenant, les événements auraient peut-être pris une autre tournure.

D'un autre côté, on compte sur l'armée de Metz et sur le *glorieux Bazaine*. Mais Bazaine s'est laissé enfermer dans Metz après

les sanglantes et héroïques batailles de Borny, de Rezonville, de Mars-la-Tour et de Gravelotte ; et il ne veut pas s'éloigner de cette citadelle, parce qu'il a l'arrière-pensée de jouer un rôle politique en se servant de la magnifique armée qui est sous ses ordres. Il entre en négociations avec Frédéric-Charles et avec Bismarck, qui le jouent et l'amènent à la fatale capitulation du 27 octobre 1870, cette capitulation sans précédent, qui livre, outre la ville et les forts de Metz, trois maréchaux de France, 6 000 officiers, 173 000 soldats, 13 000 chevaux, 1 665 canons, 278 000 fusils et les drapeaux de l'armée.

Il y avait là une véritable trahison, comme le proclama plus tard le conseil de guerre de Trianon, sous la présidence du général duc d'Aumale, qui condamna Bazaine à la dégradation militaire et à la peine de mort.

Les habitants de Montélimar et du département de la Drôme sont frappés de stupeur, comme tous les Français, en apprenant coup sur coup ces nouvelles humiliantes. Mais les raisons d'espérer, même contre toute espérance, ne tardent pas à se produire.

Dès le 7 octobre, celui qui est resté dans l'histoire l'âme même de la défense nationale, Léon Gambetta, montait héroïquement, en compagnie de son fidèle Eugène Spuller, dans le ballon l'*Armand-Barbès*, au nom fatidique. Ce ne fut pas son « avant-dernier panier », comme il disait en riant, car il arriva à s'installer à Tours et à prendre les rênes d'un gouvernement que trois vieillards, Glais-Bizoin, Crémieux et Fourichon, laissaient tomber en quenouille.

Ce jeune et ardent tribun de trente-deux ans aurait sauvé la France, si elle avait pu être sauvée.

Ses adversaires ont essayé autrefois de l'accabler sous le mot malheureux de M. Thiers, qui l'accusait de folie furieuse. Un historien contemporain, M. Zevort, l'a déjà vengé de cette injustice dans un jugement qui sera celui de la postérité :

« Fou de douleur, plein d'une fureur patriotique, il le fut, mais contre l'ennemi qui préparait, depuis soixante ans, la ruine de la France. Certes, dans l'opposition, il n'avait pas été plus clairvoyant que ses collègues, trop portés à voir dans l'armée nationale une horde de prétoriens; il n'avait pas soupçonné, comme Ducrot, comme Trochu, comme Stoffel, quelle prodigieuse machine de guerre était devenue la Prusse; mais du jour où le

territoire fut envahi, quel changement s'opéra en lui, quel frémissement dans tout son être, quelle rage dans son cœur, quelle indomptable volonté de chasser les barbares et quels efforts surhumains pour réaliser ce beau rêve : la France perdue par l'Empire et sauvée par la République ! »

Hélas ! ce n'était qu'un rêve, et le destin ne lui permit pas de le réaliser.

M. Zevort raconte qu'à la nouvelle de la capitulation de Metz, Gambetta, comme foudroyé, se promena seul, pendant une heure et demie, dans le jardin de la préfecture de Tours. Va-t-il désespérer du salut de la France et déposer les armes ? Non pas ! il se ressaisit et adresse au peuple français cette proclamation où le patriote, blessé dans ses plus chères affections, atteint au cœur, parle encore plus haut que l'homme de parti. Jamais, dans une circonstance plus critique, langage plus viril et plus fier ne fut adressé à un peuple. Jamais non plus trahison plus vile n'a été flétrie en termes plus enflammés :

Tours, 30 octobre 1870.

FRANÇAIS,

Elevez vos âmes et vos résolutions à la hauteur des effroyables périls qui fondent sur la Patrie.

Il dépend encore de nous de lasser la mauvaise fortune et de montrer à l'univers ce qu'est un grand peuple qui ne veut pas périr, et dont le courage s'exalte au sein même des catastrophes.

Metz a capitulé.

Un général sur qui la France comptait, même après le Mexique, vient d'enlever à la Patrie en danger plus de deux cent mille de ses défenseurs. Le maréchal Bazaine a trahi !

Il s'est fait l'agent de l'homme de Sedan, le complice de l'envahisseur ; et, au mépris de l'honneur de l'armée dont il avait la garde, il a livré, sans même essayer un suprême effort, cent vingt mille combattants, vingt mille blessés, ses fusils, ses canons, ses drapeaux, et la plus forte citadelle de la France, Metz, vierge jusqu'à lui des souillures de l'étranger.

Un tel crime est au-dessus même des châtiments de la justice.

Et maintenant, Français, mesurez la profondeur de l'abîme où vous a précipités l'Empire ! Vingt ans la France a subi ce pouvoir corrupteur, qui tarissait en elle toutes les sources de la grandeur et de la vie.

L'armée de la France, dépouillée de son caractère national, devenue sans le savoir un instrument de règne et de servitude, est engloutie, malgré l'héroïsme des soldats, par la trahison des chefs, dans les désastres de la Patrie. En moins de deux mois, deux cent vingt-cinq mille hommes

ont été livrés à l'ennemi : sinistre épilogue du coup de main militaire de décembre !

Il est temps de nous ressaisir, citoyens, et, sous l'égide de la République que nous sommes décidés à ne laisser capituler ni au dedans, ni au dehors, de puiser dans l'étendue même de nos malheurs le rajeunissement de notre moralité et de notre virilité politique et sociale. Oui, quelle que soit l'étendue du désastre, il ne nous trouve ni consternés, ni hésitants.

Nous sommes prêts aux derniers sacrifices, et, en face d'ennemis que tout favorise, nous jurons de ne jamais nous rendre. Tant qu'il restera un pouce du sol sacré sous nos semelles, nous tiendrons ferme le glorieux drapeau de la Révolution française.

Notre cause est celle de la justice et du droit : l'Europe le voit, l'Europe le sent ; devant tant de malheurs immérités, spontanément, sans avoir reçu de nous ni invitation, ni adhésion, elle s'est émue, elle s'agite. Pas d'illusions ! ne nous laissons ni alanguir, ni énerver, et prouvons par des actes que nous voulons, que nous pouvons tenir de nous-mêmes l'honneur, l'indépendance, l'intégrité, tout ce qui fait la Patrie libre et fière.

Vive la France ! Vive la République une et indivisible !

Les membres du gouvernement :

AD. CRÉMIEUX, GLAIS-BIZOIN, LÉON GAMBETTA.

Un long cri de douleur éclate dans toute la France, et a son retentissement à Montélimar, à la lecture de la proclamation de Gambetta.

Mais on a beau, de tous les points de la province, seconder l'élan patriotique du gouvernement de la Défense Nationale, on apprend bientôt qu'à la capitulation de Metz succède celle de Strasbourg et des autres places de l'Est, à l'exception de Belfort, que défend le colonel Denfert.

Gambetta a beau souffler sa fureur patriotique dans tous les esprits, lancer des harangues héroïques qui électrisent la France, proclamer la Patrie en danger et la levée en masse, former des camps d'instruction, organiser des armées sorties, pour ainsi dire, de terre, inventer un délégué à la guerre, de l'intelligence et de l'activité de M. de Freycinet, il ne peut ramener la victoire sous nos drapeaux en deuil.

L'armée de la Loire, conduite par les généraux d'Aurelles de Paladines, Chanzy, Martin des Pallières et l'amiral Jauréguiberry, culbute d'abord les Bavarois à Coulmiers ; mais elle est bientôt refoulée à Patay, à Orléans, au Mans.



G. Maigret pinx. Phot. Ad. Braun et Cie.

 DÉPART DE LÉON GAMBETTA EN BALLON (7 OCTOBRE 1870). 

L'armée du Nord avec Faidherbe remporte quelques succès à Pont-Noyelles et à Bapaume ; mais elle est vaincue par le nombre à Saint-Quentin.

L'armée des Vosges avec Garibaldi et l'armée de l'Est avec Bourbaki ne sont guère plus heureuses ; celle-ci est même obligée de se réfugier sur le territoire neutre de la Suisse, parce qu'elle n'a pas été prévenue en temps utile qu'elle n'était pas comprise dans l'armistice conclu à la suite de la capitulation de Paris, par un déplorable et fatal oubli.



Au milieu de ce fracas d'armes et de batailles, des capitulations de toute espèce et de l'agonie de la Patrie, la municipalité de Montélimar s'occupe d'organiser le service des ambulances. Elle prend, à la date du 13 décembre 1870, une délibération qui mérite d'être reproduite :

M. Loubet entretient le Conseil de la question des ambulances dont la solution dans les circonstances actuelles présente un grand intérêt.

La ville est appelée à recevoir son contingent de blessés. Tous ne pourront être reçus à l'hospice, où l'on a dû déjà, en raison de l'insuffisance des salles, affecter des chambres d'officiers aux soldats malades ou blessés.

L'administration s'est vivement préoccupée de cet état de choses. Elle a pensé que, pour satisfaire plus promptement aux exigences de la situation, on pourrait d'abord installer une première ambulance dans le second étage du Palais de Justice qui est complètement libre.

On chercherait ensuite à utiliser, pour le même service, le nouvel Hôtel de Ville que l'on rendrait facilement habitable avec quelques travaux d'appropriation.

Quant aux fournitures de literie, l'administration pense qu'il sera possible de les obtenir du patriotisme des habitants. Déjà des offres ont été faites et acceptées.

Le Conseil remercie M. le maire des mesures qu'il a prises pour l'établissement des ambulances. Il le charge d'en hâter l'organisation par tous les moyens en son pouvoir.

Il vote aussi des remerciements à ceux des habitants qui apportent leur généreux concours à l'œuvre des ambulances.

Ce service des ambulances de Montélimar grandit en importance, à mesure que l'armée des Vosges et l'armée de l'Est sont

refoulées vers Dijon ou Lyon et vers la Suisse. L'hôpital et certains logements particuliers regorgent de militaires blessés, et surtout de varioleux. Le Palais de Justice est insuffisant à son tour. M. Loubet ordonne d'occuper l'École communale qui est annexée à l'Hôtel de Ville. Il mande le chef du bureau militaire et de l'état civil en le priant de l'accompagner et de l'aider à inscrire l'état civil des arrivants. Ce peu courageux secrétaire, redoutant les atteintes de la contagion, aime mieux rester chaudement les pieds au feu dans les bureaux de la Mairie et refuse de seconder son chef. M. Loubet, sans se laisser émouvoir par cette défaillance, prend de l'encre et du papier et va seul faire le service de l'état civil.

Une autre anecdote nous montre le maire de Montélimar sous un jour de bienfaisance et de simplicité qui resteront ses qualités dominantes. Le 31 décembre 1870, à la veille des visites habituelles du 1er janvier, il fait afficher l'avis suivant :

Le maire de la ville de Montélimar porte à la connaissance de ses concitoyens, qu'à raison des circonstances il ne recevra aucune visite à l'occasion du renouvellement de l'année ; il prie les personnes qui avaient l'habitude de faire de semblables visites de vouloir bien déposer dans les bureaux de la Mairie une offrande dont le montant sera affecté à l'établissement charitable du Chauffoir-Bouillon.

Le maire de Montélimar,

ÉMILE LOUBET.



Cependant, la suite des funèbres nouvelles des divers théâtres de la guerre se poursuit sans interruption.

Paris, vaincu par la famine, capitule le 29 janvier 1871, après les sanglantes batailles de Champigny et de Buzenval, qui n'ont pu que retarder le désastre fatal. Un armistice est conclu pour l'élection d'une Assemblée nationale qui traitera de la paix.

A ce moment tragique, les républicains de Paris et de province se divisent. Les uns, avec Jules Favre, Jules Simon, Arago, Pelletan, s'inclinent devant les arrêts de l'inexorable destin et acceptent les conditions de la paix dictées par Bismarck et de

Moltke; les autres, avec Gambetta, proclament la guerre à outrance.

A Montélimar, comme ailleurs, les angoisses patriotiques font battre les cœurs plus fort que jamais, lorsqu'on lit sur les murs de la ville et dans les journaux la fougueuse proclamation de Gambetta au peuple français, contresignée solidairement par ses collègues Crémieux, Glais-Bizoin et Fourichon :

Citoyens,

L'ennemi vient d'infliger à la France la plus cruelle injure qu'il lui ait été donné d'essuyer, dans cette guerre maudite, châtiment démesuré des erreurs et des faiblesses d'un grand peuple. Paris, inexpugnable à la force, vaincu par la famine, n'a pu tenir en respect plus longtemps les hordes allemandes : le 28 janvier il a succombé! La cité reste encore intacte, comme un dernier hommage arraché par sa puissance et sa grandeur morales à la barbarie; les forts seuls ont été rendus à l'ennemi.

Toutefois, Paris, en tombant, nous laisse le prix de ses sacrifices héroïques pendant cinq mois de privations et de souffrances. Il a donné à la France le temps de se reconnaître, de faire appel à ses enfants, de trouver des armes et de former des armées jeunes encore, mais vaillantes et résolues, auxquelles il n'a manqué jusqu'à présent que la solidité qu'on n'acquiert qu'à la longue. Grâce à Paris, si nous sommes des patriotes résolus, nous tenons en mains tout ce qu'il faut pour le venger et nous affranchir. Mais, comme si la mauvaise fortune tenait à nous accabler, quelque chose de plus sinistre et de plus douloureux que la chute de Paris nous attendait. On a signé, à notre insu, sans nous avertir, sans nous consulter, un armistice dont nous n'avons connu que tardivement la coupable légèreté, qui livre aux troupes prussiennes des départements occupés par nos soldats, et qui nous impose l'obligation de rester trois semaines au repos, pour réunir, dans les tristes circonstances où se trouve le pays, une Assemblée nationale. Nous avons demandé des explications à Paris et gardé le silence, attendant, pour vous parler, l'arrivée promise d'un membre du Gouvernement, auquel nous étions déterminés à remettre nos pouvoirs.

Délégation du Gouvernement, nous avons voulu obéir pour donner un gage de modération et de bonne foi, pour remplir ce devoir qui commande de ne quitter le poste qu'après en avoir été relevé; enfin, pour prouver à tous, amis et dissidents, par l'exemple, que la démocratie n'est pas seulement le plus grand des partis, mais le plus scrupuleux des gouvernements.

Cependant personne ne vient de Paris, et il faut agir; il faut, coûte que coûte, déjouer les perfides combinaisons des ennemis de la France.

La Prusse compte sur l'armistice pour amollir, énerver, dissoudre nos armées. La Prusse espère qu'une Assemblée, réunie à la suite de revers suc-

cessifs et sous le coup de l'effroyable chute de Paris, sera nécessairement tremblante et prompte à subir une paix honteuse.

Il dépend de nous que ces calculs avortent et que les instruments mêmes qui ont été préparés pour tuer l'esprit de résistance, le raniment, l'exaltent. De l'armistice faisons une école d'instruction pour nos jeunes troupes; employons ces trois semaines à préparer, à pousser avec plus d'ardeur que jamais l'organisation de la défense et de la guerre; à la place de la Chambre réactionnaire et lâche que rêve l'étranger, installons une Assemblée vraiment nationale, républicaine, voulant la paix, si la paix assure l'honneur, le rang et l'intégrité de notre pays, mais capable de vouloir aussi la guerre et prête à tout plutôt que d'aider à l'assassinat de la France.

FRANÇAIS,

Songeons à nos pères, qui nous ont légué une France compacte et indivisible; ne trahissons pas notre histoire; n'aliénons pas notre domaine traditionnel aux mains des barbares!

Qui donc signerait?

Ce n'est pas vous, légitimistes, qui vous battez si vaillamment sous le drapeau de la République pour défendre le sol du vieux royaume de France; ni vous, fils des bourgeois de 1789, dont l'œuvre maîtresse a été de sceller les vieilles provinces dans un pacte d'indissoluble union.

Ce n'est pas vous, travailleurs des villes, dont l'intelligent et généreux patriotisme s'est toujours représenté la France dans sa force et dans son unité comme l'initiatrice des peuples aux libertés modernes; ni vous, enfin, ouvriers propriétaires des campagnes, qui n'avez jamais marchandé votre sang pour la défense de la Révolution, à laquelle vous devez la propriété du sol et votre dignité de citoyens.

Non, il ne se trouvera pas un Français pour signer ce pacte infâme. L'étranger sera déçu. Il faudra qu'il renonce à mutiler la France, car tous, animés du même amour pour la mère patrie, impassibles aux revers, nous redeviendrons forts et nous chasserons l'étranger.

Pour atteindre ce but sacré, il faut y dévouer nos cœurs, nos volontés, notre vie et, sacrifice plus difficile peut-être, laisser là nos préférences. Il faut nous serrer tous autour de la République, faire preuve surtout de sang-froid et de fermeté d'âme. N'ayons ni passions, ni faiblesses.

Jurons simplement, comme des hommes libres, de défendre, envers et contre tous, la France et la République.

Aux armes! aux urnes!

Vive la France! Vive la République une et indivisible!

LÉON GAMBETTA.

Le maire de Montélimar et ses administrés ne peuvent qu'admirer cette harangue fière et héroïque, aux accents antiques, où

palpite et vibre l'âme même de la Patrie. Ils rendent hommage à ce patriote ardent et infatigable, qui a fait des miracles en improvisant des armées, qui a vu la fortune adverse trahir tous ses efforts, et qui ne perd pas encore courage, que l'espérance soutient toujours et qui ne renonce pas à la lutte, si inégale qu'elle soit, même après la trahison de Bazaine, même après la chute de Paris.

La tristesse envahit leurs âmes et leurs cœurs saignent lorsqu'ils songent qu'il faut renoncer à la revanche, à l'intégrité du territoire et laisser l'ennemi victorieux arracher, de sa main de fer, deux membres vivants à l'indivisibilité de la Patrie française. Mais, avec leur robuste bon sens, ils comprennent que la France est épuisée et impuissante, que la grande majorité de la nation réclame la paix en se résignant aux dures conditions du vainqueur et aux lois inéluctables d'une implacable fatalité.



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (1870-1871).

Phot. E. Appert.

Le Flô — Fourichon — Général Trochu — Dorian
Crémieux — Ernest Picard — Jules Favre — Léon Gambetta — Jules Simon — Magnin



CHAPITRE III



LES DÉBUTS DE LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE. — LA RÉVOLUTION COMMUNALISTE DE PARIS. — M. THIERS PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — TRENTE ANNÉES D'ADMINISTRATION MUNICIPALE DE M. ÉMILE LOUBET.



L'Assemblée Nationale et M. Thiers; le pacte de Bordeaux. — L'incident Conti-Target. — La Révolution communaliste de Paris. — La Commission municipale de Montélimar émet le vœu que l'Assemblée Nationale « affirme la République »; M. Émile Loubet réélu maire sans interruption jusqu'à son élection à la présidence de la République et nommé conseiller général de la Drôme. — Les questions départementales et le dîner de la préfecture. — L'œuvre de Gambetta et les pseudo-émigrés de Coblentz. — Conseillers et flatteurs de la démocratie. — M. Émile Loubet est un administrateur éclairé, actif et désintéressé. — La poule aux œufs d'or. — Point de révocation d'employés; création d'une caisse de retraites en leur faveur. — Le premier mutualiste de France. — Vingt mille francs affectés annuellement aux œuvres d'assistance par la municipalité de Montélimar. — Les consultations médicales gratuites. — Les écoles primaires laïques. — Embellissement et érection de nouveaux monuments. — Un régiment complet, avec état-major et musique, en garnison à Montélimar; unification de la dette municipale. — Gestion financière. — Un problème difficile : « amortir un emprunt sans recourir à une imposition extraordinaire » résolu par M. Émile Loubet. — Progrès de l'esprit démocratique. — Un exemple à suivre.

Cinq jours après les élections du 8 février 1871, dont la signification était « la paix quand même », l'Assemblée Nationale, réunie à Bordeaux, nomme M. Thiers, élu dans vingt-deux départements,

Chef du Pouvoir exécutif de la République Française et ratifie dès le 1er mars les préliminaires de la paix.

Aux termes du traité de Francfort (10 mai 1871) qui en est la confirmation, la France paye aux Prussiens une indemnité de guerre de cinq milliards et leur cède l'Alsace et une partie de la Lorraine avec Metz, Thionville, Bitche et Phalsbourg.

Dès son premier message, M. Thiers esquisse la règle de sa politique intérieure, que l'on a appelée le *pacte de Bordeaux* et qui consistait « à pacifier, à réorganiser, à relever le crédit ».

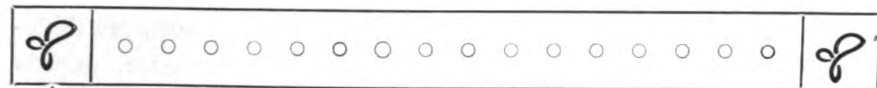
Le 1er mars, tandis qu'on discute les préliminaires de paix, un député de la Moselle, M. Bamberger, ayant dit qu'un seul homme, Napoléon III, aurait dû signer un pareil traité, M. Conti, ancien secrétaire de l'Empereur, et quelques députés corses répliquèrent que Napoléon III n'aurait jamais signé un traité honteux. Il s'ensuivit une violente discussion à laquelle mit fin l'ordre du jour Target :

L'Assemblée Nationale clôt l'incident et, dans les circonstances douloureuses que traverse la Patrie, en face de protestations et de réserves inattendues, confirme la déchéance de Napoléon III et de sa dynastie, déjà prononcée par le suffrage universel, et le déclare responsable de la ruine, de l'invasion et du démembrement du territoire.

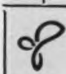
M. Thiers appuie vivement cette motion :

Messieurs — dit-il, — je vous ai proposé une politique de conciliation et de paix et j'espérais que tout le monde comprendrait la réserve et le silence dans lesquels nous nous renfermons à l'égard du passé. Mais lorsque ce passé se dresse devant le pays, lorsque ce passé semble se jouer de nos malheurs dont il est l'auteur, le jour où ce passé se dresse devant nous, quand nous voudrions l'oublier, lorsque nous courbons la tête sous ses fautes, permettez-moi de le dire, sous ses crimes,... savez-vous ce que disent en Europe ces princes que vous représentez, je l'ai entendu de la bouche des souverains, ils disent que ce n'est pas eux qui sont coupables de la guerre, que c'est la France; ils disent que c'est nous. Eh bien, je leur donne un démenti à la face de l'Europe. Non, la France n'a pas voulu la guerre. C'est vous, vous qui protestez ; c'est vous qui l'avez voulue.... Vous avez méconnu la vérité. Elle se dresse aujourd'hui devant vous et c'est une punition du ciel de vous voir ici obligés de subir le jugement de la Nation qui sera le jugement de la postérité.

Cet incident historique provoqua une vive impression par toute la France, et il méritait d'être rappelé dans l'histoire d'un

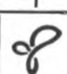


Phot. Pierre Petit et fils.



ADOLPHE THIERS

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE (1871-1873).



Président de la Troisième République, parce que tous les développements de notre politique intérieure et extérieure, depuis plus de trente ans, découlent de cet événement initial.



A peine délivrée des tortures et des angoisses de la guerre étrangère, la France doit subir les horreurs et les affres de la Commune et de la guerre civile.

Les causes de cette insurrection sont bien connues : l'état de surexcitation nerveuse causé par les souffrances physiques et morales du siège de Paris, le mépris de toute autorité par suite de l'affaissement général du pays, les violences de langage des clubs et des gazettes ont mis partout le désordre et l'effarement.

L'entrée de l'armée allemande dans Paris, quoique limitée au quartier des Champs-Élysées, a porté à son comble l'exaspération et l'affolement des esprits. Les bruits les plus alarmants se propagent et trouvent créance. On répand la nouvelle que l'Assemblée de Bordeaux se dispose à rétablir la monarchie. Les comités de la garde nationale se réunissent et prennent une attitude menaçante. Le gouvernement s'émeut enfin du péril et donne l'ordre d'enlever les canons qui ont été transportés sur les hauteurs de Montmartre, à la veille de l'entrée des Prussiens. Alors l'abcès révolutionnaire crève, et pendant plus de deux mois Paris demeure au pouvoir des insurgés.

Aveugle et irrésistible fut le mouvement communaliste. Les conséquences matérielles en seront éternellement déplorées par les hommes de tous les temps et de tous les partis ; mais on peut aujourd'hui, avec l'impartialité de l'histoire, rendre cette justice aux fédérés, que, bien qu'inconsciemment, ils ont évité à la France une restauration monarchique et lui ont valu l'économie d'une révolution future, dans un délai sans doute peu éloigné. « Sans la Commune — dit M. Zevort, — l'Assemblée Nationale eût renversé M. Thiers au premier dissentiment, sur la question de la nomination des maires, par exemple, appelé au pouvoir le duc d'Aumale ou le prince de Joinville et, sous le couvert d'une Lieutenance générale ou d'une Présidence princière, préparé le retour de Henri V. »



Les élections municipales qui ont lieu le 30 avril 1871, dans toute la France, sauf à Paris en proie à l'insurrection communaliste, indiquent avec autant de netteté que de fermeté que la démocratie française réclame le maintien et l'organisation de la République. Les électeurs de Montélimar en font, pour leur compte particulier, une démonstration éclatante.

Dès le 10 avril 1871, sur la proposition de M. Émile Loubet et de ses adjoints, la Commission municipale, installée le 29 septembre précédent, donne sa démission et émet le vœu que l'Assemblée Nationale affirme la République.

Voici les termes de cette délibération :

M. le Maire expose que, dans sa séance du 6 avril courant, l'Assemblée Nationale a voté l'article premier de la loi municipale, le dit article portant qu'à partir de la promulgation de la loi les commissions municipales seront dissoutes et que les fonctions de maire et d'adjoints seront remplies provisoirement par les premiers conseillers dans l'ordre du tableau des derniers conseils municipaux élus, que, sans attendre le vote de l'ensemble de la loi et sa promulgation, il considère la mission qui avait été confiée à la Commission municipale par l'arrêté du 27 septembre dernier comme terminée, et il fait part à la Commission de l'intention de messieurs les Adjoints et de la sienne de se démettre immédiatement de leurs fonctions.

M. le Maire remercie les Adjoints de leur excellente collaboration et les membres de la Commission municipale du bienveillant concours qu'ils n'ont cessé de lui donner.

La Commission déclare avoir terminé la mission qu'elle avait acceptée provisoirement après la dissolution des Conseils municipaux ; elle adresse ses sincères remerciements à la population de Montélimar qui a rendu sa tâche facile par la sympathie qu'elle lui a témoignée, par le patriotisme et l'esprit d'ordre dont elle a fait preuve dans les moments critiques que le pays a malheureusement traversés.

M. Calmet, au nom des Adjoints, remercie M. le Maire de sa bienveillance à leur égard et lui témoigne combien ils ont été heureux de s'associer à son administration sage, éclairée, et aussi conciliante que patriotique. La Commission partage vivement les sentiments qui viennent d'être exprimés et vote des remerciements à M. le Maire.

La Commission municipale prie M. Salomon, adjoint, de vouloir bien continuer ses fonctions jusqu'à la publication de la loi municipale actuellement soumise à la Chambre.

Avant de se séparer, la Commission municipale, considérant que « le gouvernement républicain est seul compatible avec le suffrage universel, base des institutions démocratiques, que seul il peut assurer la liberté, l'ordre et la paix nécessaires au pays,

« Que son acceptation est le moyen de faire cesser tout prétexte de discordes civiles,

« Émet le vœu que l'Assemblée Nationale affirme la République ».

Ce vœu en faveur de la République comme forme définitive du gouvernement de la nation, M. Émile Loubet et ses amis le soumettent aux électeurs de Montélimar, et le font triompher désormais, dans chaque consultation électorale, à des majorités de plus en plus accentuées.

Pendant leur court passage aux affaires, dans les temps difficiles de la guerre et de l'invasion, ils avaient fait quelque bien autour d'eux, en plaçant toujours au-dessus de tout la tranquillité publique et la bonne marche des affaires. Ce fut la République qui en retira le bénéfice.

Au contraire de ceux qui pensent qu'il faut diviser pour régner, M. Loubet s'est toujours efforcé d'appliquer cette maxime : qu'il faut tout unir pour réussir. Lorsqu'il y a lieu, au mois d'avril 1871, d'arrêter une liste de candidats aux élections municipales, il essaie d'établir une conciliation entre l'ancien Conseil municipal et la Commission municipale qu'il a présidée. Les préjugés et l'étroitesse d'esprit de certains conservateurs empêchent cette fusion.

Une liste entièrement républicaine est soumise au corps électoral, en tête de laquelle est inscrit le nom de M. Émile Loubet, et une lutte des plus vive, mais courtoise, est engagée contre la liste de M. Josserand, ancien maire de l'Empire. La liste républicaine de M. Loubet est nommée, tout entière, au premier tour de scrutin.

Les nouveaux élus se donnent pour mission d'effacer à tout jamais, au sein de la population de Montélimar, les traces de la lutte d'un jour, d'oublier les dissidences d'un moment et de

diriger leur petite patrie dans la grande voie du progrès et de la prospérité.

C'est grâce à cet esprit conciliant et paternel que M. Loubet a été réélu Maire de Montélimar, sans la moindre interruption, sauf pendant la période du 16 mai, jusqu'au 18 février 1899, date de son élection à la Présidence de la République.



Les fonctions municipales dans une ville de l'importance de Montélimar, jointes à la profession d'avocat très occupé, suffisaient à absorber tous les instants de M. Émile Loubet. Mais les électeurs du canton de Grignan lui demandèrent avec insistance, au mois d'octobre 1871, de les représenter au Conseil général de la Drôme. Il accepta, et fut élu par 2018 voix, à la presque unanimité des votants. C'était une nouvelle et éclatante victoire pour la République, qui triompha d'ailleurs dans la majorité des départements et obtint dans les autres une imposante minorité.

Il est une lettre célèbre adressée par Gambetta à son ami Cornil, conseiller général de l'Allier, où l'organisateur de la démocratie républicaine définit le caractère politique des élections d'octobre 1871 et trace à grands traits les devoirs des républicains dans les Assemblées départementales. Tout ce qu'il y dit peut s'appliquer mot pour mot au conseiller général de Grignan.

M. Loubet fut élu pour signifier à l'Assemblée de Versailles que le pays était fatigué des intrigues monarchiques, et qu'il affirmait sa résolution de se rattacher à la République, de mettre un terme au provisoire et à l'équivoque, de confier à des mains républicaines le soin d'administrer et de relever ses affaires.

Désormais, les Conseils généraux, composés d'hommes indépendants comme M. Loubet, ne serviront plus de point d'appui à tous les despotismes ; ils échapperont à la direction exclusive des partis de réaction et des représentants des monarchies déchues. C'est un grand pas, le plus considérable peut-être qui ait été fait vers l'établissement et l'organisation de la République.

De tels choix prouvent que la lumière se fait dans les couches

les plus profondes du suffrage universel, qui s'attache à rompre avec les traditions inintelligentes et serviles du passé et à s'affranchir des influences locales que ne légitime pas une supériorité d'intelligence ou de dévouement. Les électeurs voient clairement l'étroite relation de la politique et des affaires et veulent être représentés pour eux-mêmes. Ils portent de préférence leurs suffrages sur des hommes nouveaux, dont les déclarations sont empreintes de l'esprit démocratique le plus net et le plus novateur.

Au sein du Conseil général de la Drôme, M. Loubet s'inspire des conseils de Gambetta et applique la méthode de travail recommandée par lui. Il ne cherche pas à jouer au législateur au petit pied ; il se considère comme le mandataire de ses électeurs et ne regarde pas le dîner de la préfecture comme la grande affaire de la session. La situation scolaire le préoccupe, aussi bien comme Conseiller général de Grignan que comme Maire de Montélimar; il s'informe de l'état des édifices et veille sur la qualité des maîtres et des programmes.

Il dresse avec soin le bilan exact des revenus et des dettes du département, étudie ses forces contributives et recherche avec le plus grand esprit de justice les réformes financières qui peuvent être réalisées, afin de répartir plus équitablement le fardeau des contributions publiques.

Il met au premier rang de ses devoirs les questions d'assistance en faveur des indigents, des invalides, des abandonnés et des aliénés. L'état des routes et des chemins vicinaux, des chemins de fer d'intérêt local, des rivières et des canaux, de tous les moyens de communication que le département possède ou réclame, voilà encore ce qui sollicite et retient son attention vigilante. Il donne l'exemple du travail et démontre sa compétence dans le maniement des affaires publiques; il accepte même pendant plusieurs années de faire partie de la commission départementale qui se réunit tous les mois à la préfecture pour seconder et contrôler l'administration du Préfet.

Précurseur de l'avenir, dès 1873, à la séance du 18 août, il obtient qu'aucun crédit à titre de subvention aux communes ne soit voté sur les fonds du département pour travaux concernant les églises, presbytères et temples. Il indique ainsi son désir de s'opposer à la prépondérance du clergé et à ses empiétements dans

les détails comme dans l'ensemble de notre vie administrative et politique.



M. Émile Loubet a été un des ouvriers les plus actifs de l'œuvre entreprise par Gambetta et ses amis et qui a abouti à l'établissement définitif de la République en France.

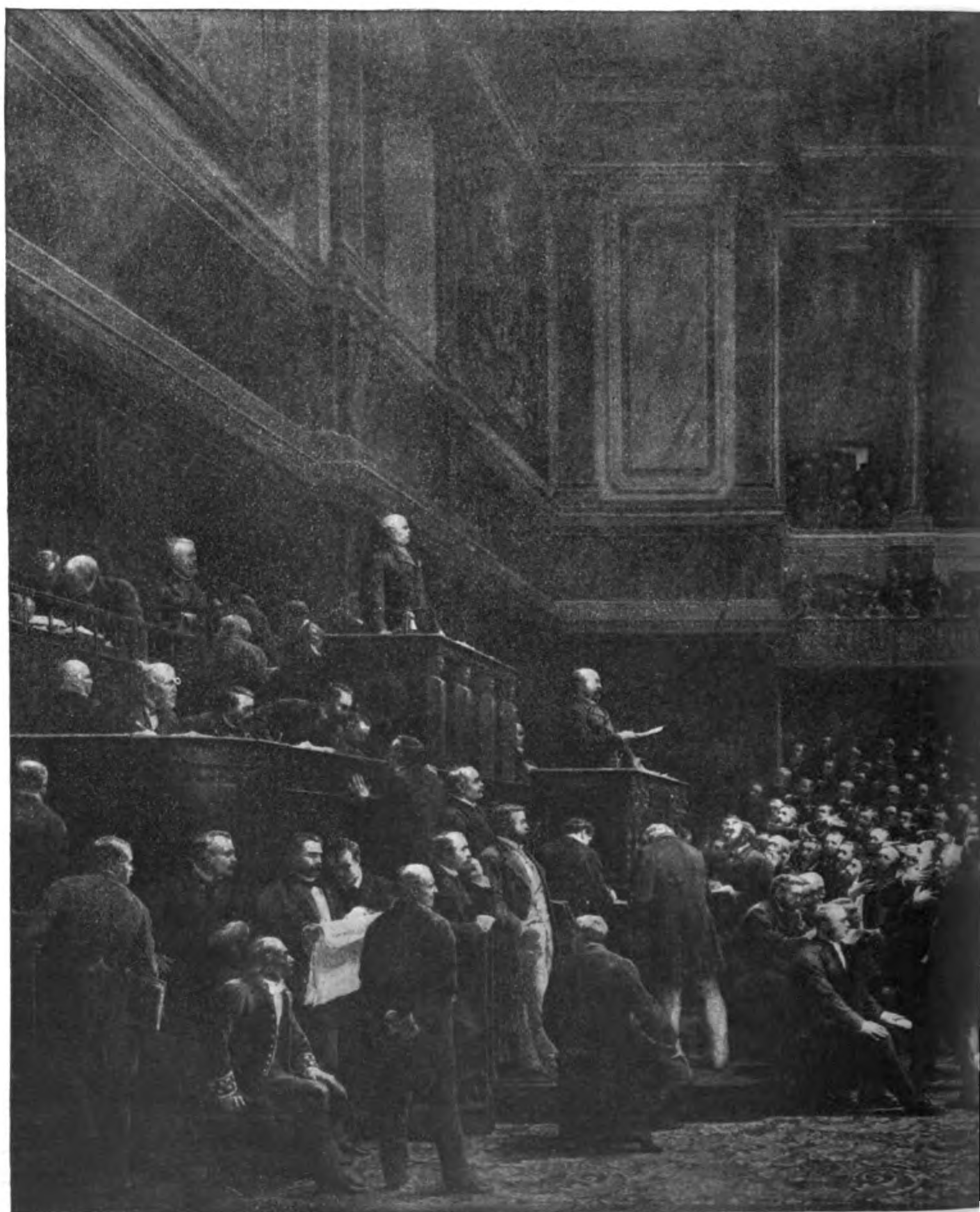
La tâche était difficile. Au lendemain de nos désastres, les partisans de la Monarchie s'agitaient et recrutaient des adhérents. Il semblait que, comme les émigrés de Coblentz, certains légitimistes d'alors n'eussent rien appris, ni rien oublié. On tentait de ramener la nation vers le régime de l'ancienne monarchie, ou même vers le régime impérialiste, dont les récentes catastrophes n'avaient pu suffire à dégoûter tous les Français.

De même qu'après 1815, le parti légitimiste apparaissait à bien des esprits timorés comme l'emblème de la pacification sociale, comme une panacée capable de cicatriser les plaies encore saignantes et de réunir tous les enfants de France dans une adoration commune et un commun amour.

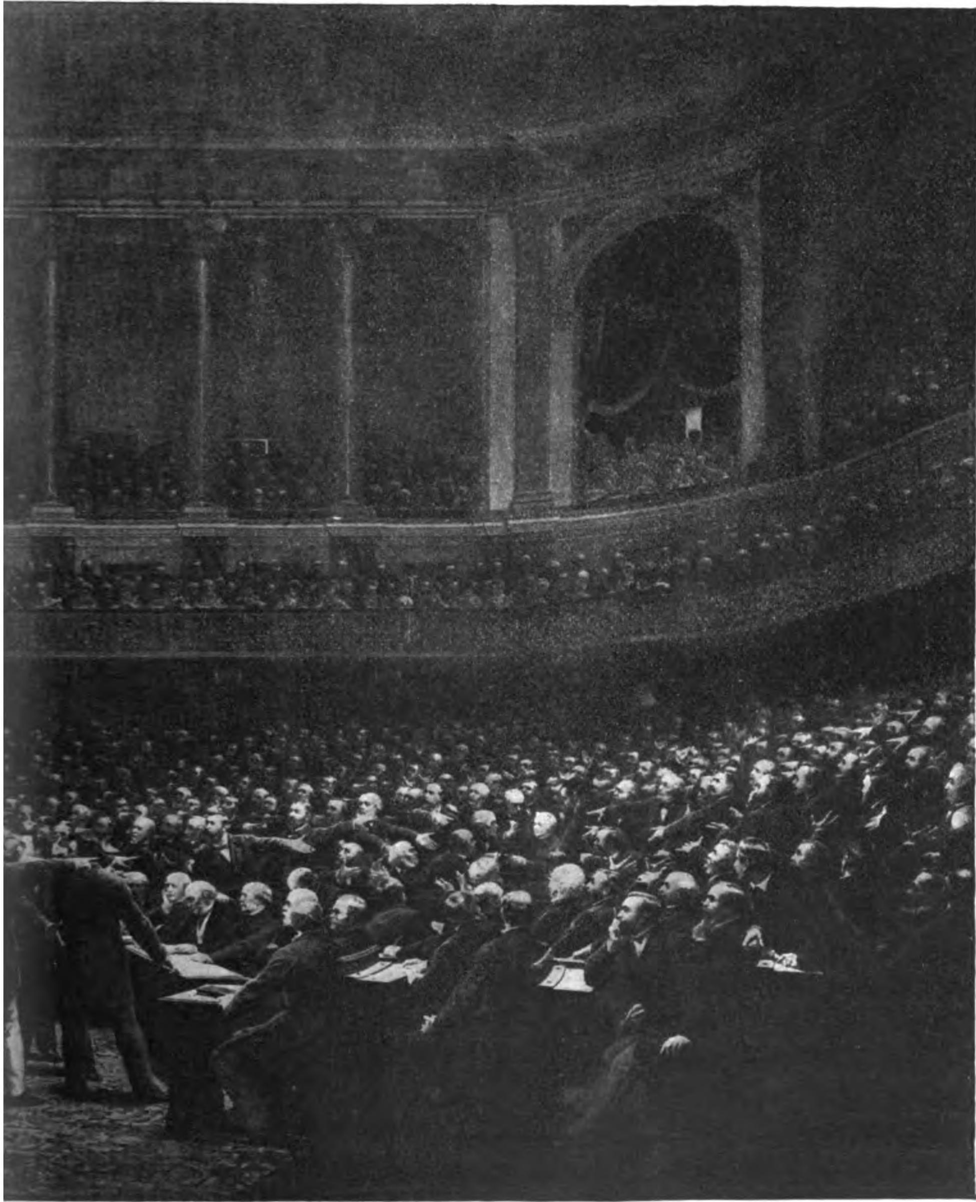
Mais les événements et la force des choses, aidés du concours et de la clairvoyance de citoyens d'élite, confiants dans la foi républicaine, devaient avoir raison de toutes les obstructions, de tous les obstacles accumulés.

Comme l'a dit un publiciste éminent, M. Francis Charmes, « après la Guerre et la Commune une question se posait, qui dominait toutes les autres, à savoir quelle serait la forme définitive du gouvernement de la France : république ou monarchie. Pendant la guerre, la préoccupation patriotique de la défense nationale était passée avant toutes les autres, et les avait même momentanément étouffées.

« Après la défaite de la Commune, la question constitutionnelle s'imposa bien vite à tous les esprits. La majorité, de droite, de l'Assemblée était monarchique, et il semblait que la Monarchie devait naturellement sortir de ses délibérations et de ses votes. Les événements, par une singulière ironie, l'amenèrent à fonder et à organiser la République, grâce à l'habile tactique du parti républicain et à la sagesse de ses chefs, qui surent



Ulmann pinxit.



Phot. Neurdein frères.

ɔu Territoire.

tirer parti de l'irrémédiable division de leurs adversaires ».

Le grand honneur des républicains de cette époque, des Gambetta, des Grévy, des Ferry, des Victor Hugo, des Jules Simon, des Arago, des Spuller, des Challemel-Lacour, des Brisson, des Carnot, des Loubet, des Floquet et des Fallières, c'est qu'ils ont servi la démocratie républicaine plutôt comme des conseillers, même sévères, que comme des complaisants et des flatteurs. « Cette dernière engeance pullule dans les États populaires, a dit Spuller. On ne saurait trop se mettre en garde contre un pareil fléau, pour n'avoir pas à réparer le mal qu'il ne saurait manquer de faire. Il y va de la destinée de la démocratie dans notre pays. Son règne commence à peine. Il nous importe à tous que ce souverain d'espèce nouvelle ne soit pas gâté par la pire éducation : celle qui l'enivrerait de sa toute-puissance, sans frein ni contrepoids. La République, si elle veut se montrer supérieure aux gouvernements qu'elle a définitivement remplacés, doit nous inspirer à tous un idéal plus élevé de moralité, de lumière et de bien-être, et que nulle monarchie jusqu'à présent n'a pu atteindre. »



C'est comme maire de Montélimar et conseiller général de la Drôme que M. Émile Loubet a donné, de très bonne heure, toute sa mesure d'administrateur éclairé, actif et profondément désintéressé. Il a fondé là, sous les yeux de ses concitoyens, sa réputation de probité et de dévouement aux intérêts démocratiques.

Son principe d'administration a toujours été de réaliser toutes les réformes, toutes les améliorations, en grevant le moins possible les contribuables, en ménageant les ressources de l'avenir. Ce n'est pas lui qui aurait jamais eu la pensée de tuer la poule aux œufs d'or.

Suivons-le dans quelques-uns des détails de sa féconde administration municipale de la ville de Montélimar.

Disons d'abord, à son honneur, qu'il n'a jamais consenti à révoquer un seul employé, malgré l'insistance de quelques conseillers qui voulaient éloigner notamment le secrétaire en chef, sous prétexte qu'il devait être inféodé à l'ancienne administration

bonapartiste. M. Loubet fit toujours la sourde oreille aux sollicitations qu'il recevait à ce sujet. Il en fut récompensé par le zèle reconnaissant de ces modestes collaborateurs qui consacrèrent à la bonne marche des services municipaux tout ce qu'ils avaient de force et d'intelligence. De tout cet ancien personnel, mort à la tâche et à son poste, il ne reste plus, aujourd'hui, qu'un vieux garde champêtre qui a trente-sept ans de services.

Frappé de très bonne heure de l'insécurité du lendemain à laquelle sont exposés les employés de Mairie, M. Loubet créa pour eux le règlement suivant, adopté depuis par un grand nombre de villes, qui l'ont pris comme modèle.

Les employés versent à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse le montant d'une retenue mensuelle qu'ils subissent sur leur traitement et la commune verse à leur profit, à titre d'encouragement et de don, une somme équivalente. Les versements individuels et les versements communaux sont faits à capital réservé et inscrits sur des livrets dont les employés sont propriétaires. Ces livrets les suivent partout et ne les lient en rien à la commune, pas plus que celle-ci ne leur assure leur emploi. Les titulaires de ces livrets peuvent donc, dans une nouvelle carrière, augmenter leurs versements antérieurs ou les suspendre, si bon leur semble. Si le titulaire d'un livret est marié et vient à décéder, sa femme profite d'une partie de ses versements.

Ce n'est donc pas sans raison que les adeptes de plus en plus nombreux de la mutualité dans notre pays donnent au Président de la République actuel le titre envié de *premier mutualiste de France*.

La meilleure preuve en est dans les paroles, éloquentes en leur simplicité, qu'il adressait au Conseil municipal le 13 octobre 1897, et que nous reproduisons d'après le compte rendu consigné au registre des délibérations :

M. le Président fait remarquer que le vote que le Conseil municipal vient d'émettre en ce qui concerne les pensions de retraites des employés communaux peut être considéré à bon droit comme un acte de socialisme ; c'est dans la mutualité et la prévoyance que se trouve en effet un des remèdes les plus puissants contre la misère et les maux de l'humanité.

On dit et redit partout que l'on ne fait rien pour ceux qui souffrent. C'est une erreur et, quand on connaîtra les résultats de la vaste enquête qui se fait en ce moment en France, on verra combien sont fausses toutes ces allégations.

Aussi, avant d'aborder la discussion du budget de 1898, il a paru bon à la municipalité de profiter de cette circonstance pour faire ressortir les dépenses ayant un caractère d'assistance, de bienfaisance et de mutualité que supporte annuellement la commune.

Voici cette nomenclature :

Secours à l'hospice	3.000 fr.
— au bureau de bienfaisance	2.500
Service des aliénés	2.200
— des enfants assistés	2.500
Secours généraux et de toute nature	2.500
Assistance médicale gratuite	2.000
Accouchements d'indigents	300
Salaire des gardes-malades	1.000
Femmes en couches (allocations spéciales)	50
Fournitures aux élèves indigents	900
Orphelinat Saint-Just	767
Caisse des écoles	500
Ateliers de charité	1.800
Société de secours (pompiers)	750
Assurance des pompiers	240
Dépenses des sociétés de secours	400
Subvention à la caisse des retraites	1.000
Total	22.407

Ces chiffres se passent de commentaires et, si l'on y ajoute le crédit nouveau pour les pensions de retraites des Employés communaux, on voit que la dépense totale dépasse 33 000 francs, soit un peu plus du huitième de nos dépenses ordinaires annuelles.

Lorsqu'il avait fallu, en 1896, organiser le service local de l'assistance médicale gratuite de Montélimar, M. Loubet avait déjà déployé et fait apprécier ses rares et précieuses qualités d'administrateur.

Il a rendu le service municipal de l'assistance médicale indépendant de l'organisation départementale : c'était le moyen de mieux le régler et le contrôler.

Il a laissé les malades libres de se faire donner des soins par le médecin de leur choix.

Il a fait créer des bons de consultation ou de visite, qui sont délivrés par les bureaux à la demande des familles et au fur et à mesure de leurs besoins, dont l'appréciation et la surveillance peuvent être ainsi rigoureusement et utilement opérées.

La question de l'enseignement n'a pas été négligée non plus, on le pense bien, par M. Loubet. Le collège de garçons a été agrandi et est en pleine prospérité. Dès le 8 août 1871, une

école primaire laïque de garçons a été fondée; en 1879, on décide de créer une école laïque de filles, et, en décembre 1885, une école maternelle laïque d'un caractère mixte pour les garçons et les filles. En 1881, création d'une nouvelle école maternelle au faubourg Saint-James, que l'on transforme, en 1884, en école primaire élémentaire de filles. Enfin, le 5 septembre 1884, création d'une nouvelle école primaire de garçons.



L'affaire du casernement des troupes est une de celles qui ont le plus préoccupé la municipalité de Montélimar, et en particulier M. Loubet. Les négociations furent longues et difficiles, et leur succès fut bien l'œuvre d'un maire persévérant et tenace.

En 1870, le casernement de Montélimar, composé d'un seul et grand édifice à quatre étages, ne pouvait guère loger que deux bataillons. En 1872 et 1873, l'État offrit d'envoyer un régiment complet, si la ville voulait prendre à sa charge une bonne part de la dépense. La population de Montélimar est patriote et accepta volontiers de faire des sacrifices pécuniaires en faveur de l'armée, sauvegarde du territoire et de l'honneur national. Le Conseil municipal prit à la charge de la ville une dépense de 200000 francs et avança à l'État une autre somme de 500000 francs remboursable en douze annuités. Le régiment complet est installé. Mais on apprend tout à coup, en 1885, que, malgré tous ces sacrifices, le 4e bataillon du 75e de ligne est envoyé à Embrun. Le Conseil municipal, mécontent, proteste et donne sa démission. Il ne tarde pas à obtenir satisfaction, et tout rentre aussitôt dans l'ordre. Mais l'alerte avait été chaude. M. Loubet écrivit, à ce propos, le 19 février 1886, la lettre suivante à M. le Sous-Préfet de Montélimar :

MONSIEUR LE SOUS-PRÉFET,

Il y a deux mois, j'eus l'honneur de me démettre entre vos mains des fonctions de maire et de conseiller municipal de Montélimar.

Cette détermination était dictée par une mesure grave qui portait atteinte aux droits et aux intérêts de la ville de Montélimar.

Le gouvernement ayant, après mûr examen, reconnu le bien-fondé de la

réclamation du Conseil municipal, j'ai l'honneur de vous informer que je retire cette double démission.

Veuillez agréer, monsieur le Sous-Préfet, l'assurance de ma haute considération.

ÉMILE LOUBET.

La reconstitution du 4e bataillon, en 1897, faillit soulever les mêmes difficultés. Le général Billot avait ordonné l'envoi de ce bataillon à la Valbonne. La ville de Montélimar accorda une nouvelle subvention de 80000 francs pour l'extension du casernement, et le régiment complet avec un État-major et sa musique fit de nouveau la joie et l'agrément des compatriotes de M. Loubet.

C'est M. Loubet qui a fait bannir de l'alimentation publique des habitants de Montélimar le système aussi suranné que défectueux et insalubre des pompes et des puits. Il fit exécuter les projets de fontaine étudiés par ses prédécesseurs et les compléta par les adductions d'eau de la Laupie et par la construction d'un grand réservoir sur un point culminant, afin de desservir les quartiers les plus élevés de la ville.

C'est encore M. Loubet qui a doté Montélimar d'un nouvel Hôtel de Ville, d'une Halle aux grains, d'un Théâtre, d'un Hôtel des Postes et Télégraphes, et qui a transformé ou amélioré les rues et boulevards de la ville.

Lors de la transformation du boulevard qui porte aujourd'hui le nom de *boulevard Meynot*, en reconnaissance des libéralités accordées par la famille Meynot, M. Loubet reçut de cette famille une lettre de remerciements d'où il convient de détacher le passage suivant : « Veuillez d'abord prendre personnellement une part de mes remerciements, vous qui avez si bien conduit les négociations et la conclusion de cette affaire. Les communes gagnent toujours en prospérité, quand elles sont bien représentées et bien administrées.... »

M. Loubet a réalisé toutes les améliorations, tous les embellissements de Montélimar, sans surcharger les contribuables. Cela paraît, au premier abord, tout à fait invraisemblable et tenir du prodige.

Pour s'assurer des recettes stables, il a donné toute son attention à l'octroi, qui ne rapportait que 70000 francs en 1870 et qui rapporte aujourd'hui plus de 100000 francs, grâce à un système de régie intéressée fort bien compris.

Mais il s'est surtout attaché à ménager les finances municipales avec l'esprit de la plus stricte économie. C'est ce qui résulte des délibérations mêmes du Conseil municipal de Montélimar.

Le 28 avril 1877, M. Loubet propose et fait voter en principe un projet d'unification de la dette municipale, qui s'élevait à 900 000 francs environ. Il s'exprime ainsi en s'adressant à ses collègues du Conseil municipal : « Le moment paraît venu à l'administration municipale de procéder à une opération financière qui, en mettant plus de régularité dans la dette, répartira plus équitablement la charge de l'intérêt et de l'amortissement sur un assez grand nombre d'années pour ne pas surcharger outre mesure le présent au profit de l'avenir et permettre en même temps d'exécuter les travaux publics reconnus indispensables.... L'Administration pense donc qu'il est nécessaire, pour le bon fonctionnement de nos services publics, comme pour laisser aux administrateurs qui nous succéderont la possibilité de continuer les travaux et d'en entreprendre de nouveaux, d'unifier la dette et d'en reporter l'amortissement sur une période qui pourrait être fixée à trente-six ans. »

Dans l'exposé des motifs du projet d'adduction des sources de la Laupie, le 10 avril 1888, M. Loubet s'explique encore une fois sur la méthode financière qu'il applique : « L'économie de ce projet a un double résultat. Elle permet de ne demander aux contribuables aucune nouvelle contribution et de laisser libre un boni suffisant dont nos successeurs auront besoin pour augmenter le bien-être de notre population. Elle a aussi pour résultat de faire supporter aux générations futures une partie des sacrifices que la ville s'impose et dont elles profiteront.

« C'est grâce à la situation excellente de nos finances, nous pouvons bien le dire sans fausse modestie, que nous avons entrevu la possibilité de cette combinaison; mais cette situation, il faut aussi le reconnaître, peut devenir moins prospère. Le boni du budget, qui se chiffre actuellement par un excédent annuel de recettes de 40 000 francs environ, peut être ramené à une somme inférieure par un jeu de lois nouvelles et une partie de cet excédent peut disparaître dans un temps plus ou moins long....

« La dépense à faire ne sera pas stérile au point de vue de la gestion financière. Le produit actuel des concessions d'eau est d'environ 25 000 francs, et depuis longtemps déjà l'Administra-

tion est assaillie de nouvelles demandes de concessions, auxquelles malheureusement il ne peut être fait droit par suite du débit insuffisant de la source actuelle. Il est donc certain que d'ici peu d'années le revenu des concessions atteindra 35000 francs et couvrira ainsi l'annuité à prélever sur les ressources ordinaires. »

M. Loubet ne se trompait pas. Le produit des concessions d'eau de la ville de Montélimar atteint aujourd'hui 44000 francs.

En 1892 et 1893, il fallait pourvoir au paiement de 200000 francs de travaux nouveaux ou d'amélioration. Une imposition extraordinaire de 5 centimes additionnels fut jugée nécessaire pour amortir cet emprunt, après utilisation préalable des ressources générales du budget communal.

Ce vote de 5 centimes additionnels troubla longtemps le sommeil du Maire de Montélimar. Il trouva enfin le moyen d'amortir l'emprunt sans recourir à une imposition extraordinaire de centimes additionnels. C'est ce qu'il annonça lui-même à ses collègues du Conseil municipal dans la déclaration suivante du 7 novembre 1894 : « L'examen de la situation financière de la commune, les plus-values données par l'octroi, les fontaines et autres sources de revenus ordinaires, permettent aujourd'hui à l'Administration municipale de proposer une modification importante aux clauses et conditions votées en 1892. Elle tendrait à décider que les amortissements annuels fixés à la somme de 14410 francs seraient exclusivement prélevés sur les ressources générales disponibles du budget au lieu de ne l'être que par moitié, comme le prévoyait la délibération du 9 septembre 1892. »

La loi du 9 mars 1895 approuva définitivement le projet d'emprunt de la ville de Montélimar; et l'un des rapporteurs de la loi devant le Parlement ne put s'empêcher de féliciter la ville d'avoir réussi à contracter un nouvel emprunt sans aucun recours au vote de nouveaux centimes additionnels. C'est un fait bien rare, et sans doute unique, dans les annales de l'administration municipale.



Cette unité de vues, cette application constante, pendant trente années consécutives, des mêmes méthodes d'administration municipale, n'est pas chose banale. Nous avons mis en lumière ces

qualités exceptionnelles, afin de les proposer comme un modèle à suivre aux municipalités d'esprit républicain et démocratique qui gouvernent les communes de France.

On a vu comment l'esprit de sagesse et de concorde, qui animait M. Loubet, a développé, dans une ville comme Montélimar, l'amour des institutions républicaines et le désir de les perpétuer dans l'intérêt public, parce qu'elles assurent la liberté et la prospérité de tous les bons citoyens.

L'histoire de cette administration, si simple et si sincère, si loyale et si franche, mérite d'être méditée. Elle est, à elle seule, un enseignement pour les jeunes générations. Elle est à l'honneur du bon citoyen qui a réalisé ses promesses nettement et fermement, et aussi à l'honneur du bon sens de la population de Montélimar, qui a soutenu M. Émile Loubet de sa chaude sympathie et de ses suffrages pendant plus d'un quart de siècle.



4



CHAPITRE IV



LA PRÉSIDENCE DU MARÉCHAL DE MAC-MAHON. — L'ORDRE MORAL. — LE CLÉRICALISME ET LE MINISTÈRE DE BROGLIE. — LE LIBÉRATEUR DU TERRITOIRE. — M. ÉMILE LOUBET RÉVOQUÉ DE SES FONCTIONS DE MAIRE PAR LE GOUVERNEMENT DU 16 MAI 1877. — LUTTE DES RÉPUBLICAINS CONTRE LE PARTI RÉACTIONNAIRE.



Les hommes nouveaux de la Troisième République. — Prophétique discours de Gambetta à Grenoble le 26 septembre 1872. — Sagesse et conciliation. — Un gros sou qui retombe pile ou face. — Le roi légitime de la Révolution. — Chute de M. Thiers; élection du maréchal de Mac-Mahon (24 mai 1873). — Le gouvernement de l'Ordre moral. — Le père de la Constitution. — Dissolution de l'Assemblée élue en un jour de malheur. — Nomination de 60 sénateurs républicains. — M. Émile Loubet devient député de la Drôme aux élections législatives du 28 février 1876, et se rattache à la politique du discours de Belleville. — M. Émile Loubet à la Chambre des Députés; ses votes pour l'extension des libertés municipales, l'amnistie des condamnés de la Commune, l'augmentation de la solde des officiers, le développement de l'instruction primaire et secondaire. — Mandements d'évêques pour le rétablissement du pouvoir temporel du pape. — « Le cléricalisme, voilà l'ennemi! » — Le ministère de Broglie-de Fourtou. — Ordre du jour de blâme contre le ministère, adopté par une majorité de 363 voix. — Le libérateur du territoire. — Le Gouvernement du 16 mai 1877 révoque M. Émile Loubet de ses fonctions de maire. — Manœuvres électorales antirépublicaines. — Virulent article d'Edmond About (*XIXe Siècle*). — Poursuites contre la *République française*. — Le *Bulletin des Communes* devenu le Moniteur Officiel des insultes aux 363. — Mort de M. Thiers (3 septembre 1877); son testament politique. — Émouvantes funérailles du grand patriote (8 septembre).

M. Émile Loubet représente bien dans toute leur énergie ces nouvelles couches sociales, que saluait la grande éloquence

de Gambetta dans son fameux discours de Grenoble du 26 septembre 1872.

Il fait partie de cette génération née à la vie politique à la veille de la chute de l'Empire, neuve, ardente, quoique contenue, intelligente, propre aux affaires, amoureuse de la justice, soucieuse des droits généraux. On a vu cette génération, à l'exemple du Maire de Montélimar, faire son entrée dans les Conseils municipaux, s'élever par degrés dans les autres conseils électifs du pays, réclamer et se faire sa place, de plus en plus grande, dans les luttes électorales. On a vu, à la suite de cette génération nouvelle de la démocratie, apparaître sur toute la surface du pays un nouveau personnel politique électoral, un nouveau personnel du suffrage universel. C'était là l'indice caractéristique et certain, l'avertissement infaillible que la France, après avoir essayé bien des formes de gouvernement, voulait enfin s'adresser à une autre classe sociale pour expérimenter la forme républicaine.

On peut affirmer que Gambetta avait devant les yeux, à titre de modèle, des hommes tels qu'Émile Loubet, lorsqu'il s'écriait d'un accent prophétique :

Oui! je pressens, je sens, j'annonce la venue et la présence, dans la politique, d'une couche sociale nouvelle qui est aux affaires depuis tantôt dix-huit mois, et qui est loin, à coup sûr, d'être inférieure à ses devancières. Quand on l'a vue apparaître, on ne pouvait en noter, en remarquer la naissance que par petits groupes, que sur des points isolés, à Marseille, à Paris, à Lyon, au Havre, à Saint-Étienne, ici et même ailleurs; mais par le fait même de l'isolement de ces groupes, qu'on ne réunissait pas pour les soumettre à un examen, à une analyse véritablement sagace, on n'a pu se rendre un compte exact, au début, des conséquences de cette apparition, de cette invasion d'un élément social nouveau par le suffrage universel dans les affaires générales de la nation ; et alors on a trouvé beaucoup plus facile de déclamer contre les conseils électifs, de les accuser de toute espèce de mauvaises passions, de les critiquer, de les dénoncer, quoique, peu à peu, pour des observateurs attentifs, il ait apparu que ces conseils, tant diffamés, devenaient chaque jour de plus en plus pratiques, expérimentés, aptes aux affaires, prudents, sages en politique, et que, toutes les fois qu'ils émettaient un vœu ou qu'ils prenaient une décision, ces vœux ou ces décisions avaient un caractère particulier, un accent spécial, qui doivent influer sur la direction générale des affaires de la France. On a senti que la démocratie actuelle était sortie du sentimentalisme un peu vague qui avait été le caractère dominant de nos devanciers; on a senti qu'il y avait là quelque chose de plus positif, de plus pratique, et de plus scientifique.

Partant de là, Gambetta traçait, aux républicains nouveaux venus dans l'arène, la voie à suivre. Il leur donnait le mot d'ordre, que chacun transmettait et développait autour de lui. Suivant un terme prononcé par M. Thiers et qui avait fait fortune, la République devait être au plus sage. Gambetta s'empare de ce mot et l'adapte aux nécessités de la politique de l'ère républicaine avec une grande hauteur de vues. Il montre comment le vieux parti des temps héroïques, trop enclin aux moyens révolutionnaires, doit devenir un parti de légalité et de gouvernement.

C'est la sagesse, dit-il, qui fait aujourd'hui le triomphe de la cause à laquelle nous sommes attachés. Sous les autres régimes que celui-ci qui, au moins, porte notre nom : le régime républicain; sous les autres régimes, dictature césarienne, royauté escamotée sur les barricades ou monarchie se prétendant héritière de quatorze siècles, on comprend que le parti républicain, exclu de l'arène, chassé, décimé, proscrit et réduit à l'impuissance dans la carrière légale, se précipitât dans les aventures héroïques de la rue. Pourquoi? Parce qu'on ne lui laissait aucune issue pour vivre, pour respirer, et qu'alors, à la force illégitime, il opposait l'héroïsme de ses membres et la force du droit populaire. Ces temps sont changés, messieurs, et ce qui était de mise quand nous n'étions qu'une minorité opprimée, c'est-à-dire l'emploi de la force contre un régime oppresseur, serait un crime contre un gouvernement qui se réclame du suffrage universel, qui porte le nom de la République et qui est chargé d'agir, de gouverner, de contracter, d'emprunter au nom de la République.

En conséquence, il ne nous reste qu'une chose à faire pour le moment : c'est à nous conduire pacifiquement, légalement, en nous réclamant du suffrage universel, dont on ne pourra pas ajourner bien longtemps la volonté, la décision ; c'est à transformer ce germe, cet embryon de République, que nous devons protéger et défendre, afin de pouvoir assister bientôt à l'éclosion d'une République sincère, définitive et progressive. Oui, la sagesse consiste à dire que nous n'attendons rien que de la raison, que du temps, que de la persuasion, que de la force des choses, que de l'impuissance où sont réduits les partis monarchiques, que de leur stérilité et, s'il faut tout dire, que de leur couardise.

C'est à eux, s'il leur plaît, d'avoir recours aux moyens violents. Quant à nous, nous n'en avons nul besoin ; le pays est avec nous, et il le proclame à chaque occasion qui lui est donnée de le faire. Nous avons donc pour nous la loi, le titre, nous aurons la chose bientôt.

Gambetta a une telle confiance dans le succès prochain, qu'il esquisse déjà sa politique de large conciliation, qu'on a qualifiée d'*opportuniste* :

La politique, messieurs, surtout dans un moment où le monde qui finit et le monde qui commence se touchent et se heurtent par mille contradictions et par mille intérêts opposés; la politique qui a pour but de satisfaire les besoins ardents d'un grand peuple au point de vue de la liberté politique et de l'égalité sociale, cette politique a singulièrement besoin de discrétion. Elle a besoin de ménagements pour les intérêts qui sont en échec, pour ceux qui disparaissent, pour ce qui reste de vestiges et de traces de l'ancien régime. Elle a besoin d'avoir certains accommodements, certaines facilités de compromis, de transactions, parce que jamais il n'est arrivé qu'on fît une bonne société et un bon régime politique en faisant table rase. Ceux qui le prétendraient n'ont pas regardé la réalité des choses. La Révolution française elle-même, qui a été la plus radicale des révolutions, n'a pu faire et n'a pas fait table rase. Que d'abus elle a laissé subsister ! sous d'autres noms, sous d'autres formes, je le veux bien, mais qui subsistent encore et qu'il nous reste à détruire.

Nulle part les conseils et les encouragements de Gambetta ne furent mieux accueillis ni plus ponctuellement suivis qu'à Montélimar par M. Loubet et par ses amis. On attendit avec patience le jour où le suffrage universel serait enfin consulté ; et chacun prit la résolution de choisir pour mandataires des hommes probes, intelligents et fermes, que ne domine aucune influence, ni de clocher, ni de château, ni nobiliaire, ni administrative. On s'apprêtait à forger l'instrument, l'outil à l'aide duquel on fonderait définitivement la République, en poursuivant la conquête de tous les progrès et en obtenant l'extirpation de tous les abus.

M. Émile Loubet semblait désigné d'avance, par les services déjà rendus et par ceux que son expérience l'appelait à rendre, au choix du suffrage universel pour représenter ses concitoyens dans les Assemblées législatives, et plus tard dans les conseils les plus élevés de la nation.



Pendant ce temps, les monarchistes, composant la majorité de l'Assemblée qui siégeait à Versailles, se faisaient d'étranges illusions et s'efforçaient d'amener la restauration de la monarchie de leurs rêves. « La nation, disait l'un d'entre eux, M. de la Rochette, la nation tourne en ce moment en l'air, comme un gros sou, et s'apprête à retomber pile ou face, selon la chance des joueurs, au risque de se briser dans sa chute. »

Mais la division, une division irréductible, empêchait les légitimistes et les orléanistes de confondre leurs efforts. Le roi légitime, le comte de Chambord, tenait à arborer le drapeau blanc, l'étendard de Henri IV, de François Ier et de Jeanne d'Arc, que les orléanistes repoussaient. Il ne voulait pas consentir, disait-il, à devenir le roi légitime de la Révolution, tandis que les princes d'Orléans n'y répugnaient pas le moins du monde. De là des tiraillements, des négociations sans fin, qui lassaient le pays et lui faisaient désirer de plus en plus vivement l'établissement définitif du Gouvernement républicain.

M. Thiers tenait vaillamment ses promesses et faisait l'essai loyal du nouveau régime. Cependant, devant la sourde opposition de la majorité monarchiste, il avait plusieurs fois menacé de quitter la Présidence de la République. L'opposition devint plus ardente après son message du 13 novembre 1872, où il insistait sur la nécessité de fonder définitivement la République, et surtout après sa déclaration devant la Commission d'examen du message où il disait : « Mon honneur est engagé à soutenir la République, parce que c'est elle dont le dépôt m'a été confié par le pacte de Bordeaux. »

Les monarchistes crurent, à un moment donné, en 1873, qu'avec un peu d'habileté ils arriveraient à un arrangement acceptable entre Henri V et les partisans du Drapeau tricolore, et que la présence de M. Thiers à la tête du pouvoir exécutif pouvait seule entraver leurs projets. Ils saisirent adroitement le prétexte de l'élection Barodet, élu député de Paris contre M. de Rémusat, ministre de M. Thiers, pour déclarer qu'il était urgent de suivre une politique *résolument conservatrice*. M. Thiers fut renversé le 24 mai 1873, à une faible majorité : 360 voix contre 344, par une coalition de légitimistes, d'orléanistes et de bonapartistes, et grâce à la trahison du groupe Target qui fit défection à la dernière heure.

Il descendit du pouvoir avec la plus haute dignité. Après avoir rappelé tous ses actes depuis vingt-sept mois, il justifia sa politique, et s'écria aux applaudissements de la gauche de l'Assemblée : « Non, je ne crains pas pour ma mémoire, car je n'entends pas paraître au tribunal des partis ; devant eux je fais défaut ; mais je ne fais pas défaut devant l'histoire, et je mérite de comparaître devant elle. »

Le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta, fut élu le soir même pour le remplacer (24 mai 1873).



Le nouveau président n'apportait pas au pouvoir, comme on l'aurait pu croire, des qualités guerrières de décision et d'énergie. Gouvernement de combat, il n'a combattu que dans des luttes électorales où il a toujours rencontré des défaites. Gouvernement de l'Ordre moral, il entendait faire tous ses efforts pour ramener le pays, sous cette appellation, au régime de la Monarchie, et, vaincu par la force des choses, il a organisé la République.

Le maréchal de Mac-Mahon, duc de l'Empire et de famille légitimiste, était resté jusque-là en dehors de toute politique. Le pouvoir effectif fut exercé d'abord par le duc de Broglie, et ensuite par M. Buffet. Ne pouvant restaurer la Monarchie, ne voulant pas organiser la République ni proclamer l'Empire, les *hommes* du maréchal imaginèrent, sous le nom de *Septennat*, un nouveau mode de gouvernement, qui donnait sept ans de pouvoir au maréchal de Mac-Mahon.

Toutes ces bizarreries ne pouvaient durer. On sait comment la Constitution républicaine du 27 février 1875, sous la forme de l'amendement Wallon, fut arrachée à la lassitude et au découragement de l'Assemblée de Versailles. Quelle distance parcourue entre les séances de Bordeaux, en 1871, et celles de Versailles, en 1875 ! On avait tout essayé pour rétablir la Monarchie : on avait renversé M. Thiers, on avait tenté la fusion des d'Orléans avec le comte de Chambord, on avait fait le Septennat, et, en fin de compte, le représentant du Septennat, bon gré mal gré, devenait celui de la République.

« M. Wallon, comme l'a dit M. Ranc, a eu son jour de gloire. Professeur sans auditoire, écrivain sans lecteur, la politique l'a d'un seul coup bombardé à la célébrité. Il était né pour l'oubli, et son nom vivra ; nul esprit n'était plus rétrograde que le sien, et ce nom sera, dans les souvenirs, attaché à la fondation de la République. Le sort a de ces ironies. »

Lorsque l'Assemblée élue en un jour de malheur, suivant le mot de M. Beulé, se sépara définitivement le 31 décembre 1875,

ce fut, d'un bout de la France à l'autre, un profond soupir de soulagement.

La parole allait enfin être donnée à la nation.

Il faut dire que les élections de 1876 eurent lieu dans des conditions où la liberté avait bien peu de part, puisqu'on avait laissé en fonctions, pour présider aux opérations électorales, 3 000 maires et 4 500 adjoints pris en dehors des Conseils municipaux et choisis presque tous dans le personnel bonapartiste. La liberté de la presse était un vain mot et le colportage des journaux républicains était entravé.

La manifestation de la volonté du suffrage universel n'en fut que plus éclatante.

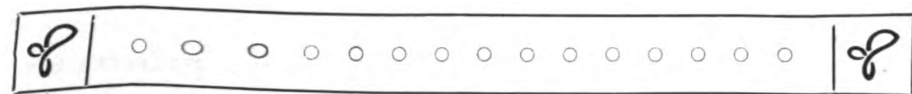
Les élections législatives furent précédées des élections sénatoriales. Sur les 75 sénateurs inamovibles élus par l'Assemblée de Versailles avant sa dissolution, les républicains avaient fait élire 60 des leurs, grâce aux divisions dans la coalition de leurs adversaires. Après le scrutin sénatorial du 30 janvier, les forces des divers partis se balancèrent à peu de chose près dans la haute Assemblée, avec une légère majorité de quelques voix du côté droit.

Mais les scrutins des 20 février et 5 mars firent entrer à la Chambre des députés une majorité républicaine imposante. Sur 530 sièges, les républicains de toutes nuances en conquirent environ 360. Le président du Conseil des ministres, M. Buffet, candidat dans quatre collèges, fut battu partout.



A Montélimar, les délégués sénatoriaux républicains des diverses communes de l'arrondissement se réunirent en congrès pour désigner le candidat du parti républicain aux élections législatives du 20 février 1876. Deux candidats étaient en présence : M. Clerc, ancien représentant du peuple, et le jeune maire de Montélimar, conseiller général du canton de Grignan, M. Émile Loubet..

Le drapeau du parti fut confié à M. Loubet, qui devint ainsi l'unique candidat républicain, et qui passa à une grande majorité. Voici, du reste, dans quels termes le Comité central répu-



Phot. Pierre Petit et fils.



MARÉCHAL DE MAC-MAHON

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE (1873-1879).



blicain de l'arrondissement de Montélimar l'avait présenté aux électeurs :

Électeurs,

Vos désirs et vos vœux sont les nôtres. Vous voulez la sécurité, la paix, le travail. Vous voulez que la République ne soit pas un leurre, mais qu'elle apporte avec elle les franchises et les libertés inhérentes à sa nature, et que l'Empire avait confisquées.

Vous voulez que notre pauvre patrie, tant éprouvée, ne soit plus désormais l'enjeu et le théâtre des compétitions et des convoitises monarchiques.

Nommez un candidat républicain.

M. Loubet Émile, maire de Montélimar, membre du Conseil général, est le candidat désigné par vos délégués.

Vous trouverez en lui un énergique défenseur de vos libertés et de vos franchises.

Votre compatriote, il connaît vos désirs et vos aspirations.

L'heure est solennelle, le moment approche, que tout le monde soit à son poste et, sans regarder en arrière, livre le grand combat.

Vive la République !

Pour Montélimar : MM. Peyron, filateur; Faujas, banquier; Roux, négociant; Laurie, horloger; Monnier fils, industriel; Reynaud, agent d'assurances.

Canton de Dieulefit : MM. Brun-Larochette, notaire; Noyer Charles, négociant.

Canton de Marsanne : MM. Champin, propriétaire; Martin, conseiller général.

Canton de Saint-Paul : MM. Tranchier, capitaine en retraite; Carpentras, conseiller d'arrondissement.

Canton de Pierrelatte : MM. Gros, marchand de vins; Brugel, vétérinaire.

Canton de Grignan : MM. Courthez, retraité; Chapouton, propriétaire.

Brun-Larochette, président; Roux et Champin, secrétaires.

M. Loubet, en arrivant à Versailles pour représenter Montélimar, reçut le meilleur accueil des chefs du parti républicain, et en particulier de Gambetta, de Grévy, de Jules Ferry. Il se rencontra et siégea avec les nouveaux députés dont les plus distingués étaient Eugène Spuller, Léon Renault, Liouville, Albert Joly, Devès, Clemenceau, Allain-Targé, Ménier, Floquet,

Jean Casimir-Perier, Deschanel, Raspail, Varambon, Caze, Marcellin Pellet, Devoucoux, Constans, Lisbonne, Fallières, Martin-Feuillée, Cornil, etc.



La France, ainsi que l'avait annoncé Challemel-Lacour, s'était rendue au scrutin comme à une fête de délivrance, et la fête avait été superbe.

Le chef le plus populaire du parti républicain, Gambetta, sortait grandi et triomphant de cette épreuve. Il avait été élu en même temps à Paris dans les deux circonscriptions du XX[e] arrondissement, à Lille, à Marseille et à Bordeaux.

C'est à Belleville qu'il exposa, dans un discours magistral, le 15 février 1876, le programme et la méthode de la véritable démocratie, que les intransigeants ont si souvent attaqués et dénoncés sous le nom d'*opportunisme*, mais que les républicains fermes tels que M. Loubet se sont toujours fait un honneur et un devoir d'appliquer sans la moindre défaillance.

Ce discours est le point de départ d'une situation et d'une politique nouvelles; il convient d'en reproduire les passages essentiels, en raison de l'influence exercée par ces idées sur l'ensemble de notre histoire :

Vainqueurs dans la lutte électorale, ayant la majorité dans les Assemblées — dit Gambetta, — on va nous demander, et avec raison, de faire la preuve que nous connaissons les affaires, que nous pouvons et que nous savons gouverner.

Eh bien, la politique qui a préparé les résultats déjà obtenus est la seule qui puisse en poursuivre les fruits....

Cette politique, qui est la politique des résultats, est la seule qui soit véritablement conforme aux intérêts de la démocratie, car ce que je veux, moi, pour la démocratie de mon pays, pour la France qu'elle est appelée à refaire, ce n'est pas une collection de décrets qu'on insère au *Moniteur* un jour et que la réaction déchire le lendemain. Ce que je veux, c'est que l'égalité ne soit pas un vain mot, c'est que l'éducation promise au peuple lui soit donnée, non pas par des affiches, par des ordonnances mises sur un mur, mais assurée par des faits et des actes : par des écoles ouvertes, par des maîtres en chair et en os, par des livres bien faits, par des programmes d'éducation, par des élèves qu'on fera entrer et asseoir sur les mêmes bancs, sans distinction de classes et de conditions, et par un ensemble de

moyens pratiques et financiers qui fassent de la réforme que nous attendons, non pas de simples formules, des vœux stériles, mais une réalité palpable et tangible, une action incessante qui descendra jusque sur le dernier d'entre nous, jusque dans les bas-fonds de la société, pour y porter l'air, la lumière et l'intelligence.

Ce que je veux, c'est qu'une fois que le parti républicain a entrepris une réforme, il ne la laisse pas inachevée, incomplète, mal conçue, mal nourrie, pour courir vers une autre, pour faire une tentative sur un autre point, brouillant tout, n'achevant rien et ne laissant en définitive que le misérable spectacle d'un parti qui a touché à tout et n'a rien édifié.

....Quant à moi, je mets ma politique d'accord avec ma philosophie. Je nie l'absolu partout, et alors vous pensez bien que je ne vais pas le reconnaître dans la politique.

Je suis d'une école qui ne croit qu'au relatif, à l'analyse, à l'observation, à l'étude des faits, au rapprochement et à la combinaison des idées, d'une école qui tient compte des milieux, des races, des tendances, des préjugés et des hostilités, car il faut tenir compte de tout : les paradoxes, les sophismes pèsent autant que les vérités et que les généralités dans la conduite des hommes et des choses qui les intéressent. Aussi n'est-on un homme politique qu'à la condition de ne pas s'abandonner à des combinaisons de couloirs, à de misérables intrigues, à des personnalités qu'il faut laisser aux docteurs du parlementarisme.

Messieurs, on n'est un homme politique qu'à la condition de creuser un sujet, de s'y attacher et de faire dans la politique ce que vous faites dans le travail; qu'on ait à exécuter un travail de pensée ou un travail d'atelier ou d'industrie, il faut se tenir à sa pièce, la creuser, la façonner, la perfectionner tous les jours, et alors seulement vous êtes sûrs de devenir maîtres passés dans l'état ou la carrière que vous avez adopté.

Ce procédé est-il nouveau? est-il autre chose que l'application même de la faculté de travail à la solution de tous les problèmes? Où a-t-on pu dire qu'il fallait aborder tous les problèmes à la fois? que le même homme, que la même génération pouvaient les aborder? Non! non! messieurs, on n'entreprend pas toutes les tâches à la fois, on passe de l'une à l'autre. La politique, d'ailleurs, n'est jamais et ne peut pas toujours être la même. La politique d'aujourd'hui, en 1876, ne sera pas la politique de 1877, ni de 1878, ni de 1880; elle changera avec nos besoins, avec nos intérêts, avec nos hostilités, avec ce qui se produira en Europe, sur tel marché, en présence de telles conditions économiques, financières ou militaires qui pourront déplacer l'axe de cette politique.

Et alors je dis qu'il y a lieu de modifier la conduite politique d'après les changements mêmes qui ont été subis par le monde.

Vous voyez donc bien que la politique est affaire de tact, d'étude, d'observation et de précision.

Telle était la grande et féconde politique que le parti républicain aurait inaugurée, si l'esprit de conciliation et de concorde

avait pu pénétrer dans les partis de droite. Mais ceux-ci obéissaient toujours aux inspirations des de Broglie et des Buffet, les irréconciliables ennemis de la République.



M. Émile Loubet eut à peine le temps de s'initier, dans le courant de l'année 1876, aux détails des travaux parlementaires, dans les bureaux et les commissions, et d'écouter avec attention les débats législatifs avant de s'y mêler lui-même.

Il s'associa aux votes de ses collègues tendant à élargir les libertés municipales, en obligeant le Gouvernement à choisir les maires dans les Conseils municipaux des chefs-lieux de canton et d'arrondissement, et à donner aux autres communes le droit de nommer leur maire. Il réclama des mesures de clémence et d'amnistie en faveur des condamnés de la Commune.

Il s'associa aux délibérations qui eurent pour résultat de doubler le contingent militaire, d'augmenter la solde de tous les officiers de l'armée, d'améliorer la situation des sous-officiers et de mettre à l'étude une loi des cadres, préparant à la réduction du service, pour faire passer tout le monde sous le niveau de la loi.

Il vota toutes les mesures demandées par M. Waddington, ministre de l'Instruction publique, afin de développer l'instruction primaire et l'instruction secondaire, ainsi que tous les millions nécessaires pour faire des maîtres et des élèves.



Les incorrigibles adversaires de la République ne pouvaient souffrir longtemps que la marche des affaires suivît un cours régulier et normal. Grâce à leurs manœuvres et à leurs sourdes excitations, il se produisit un réveil inattendu des questions religieuses, mettant une fois de plus en présence la société laïque et le monde clérical, provoquant la crise redoutable du 16 mai 1877, qui ne fut conjurée qu'à grand'peine à la fin de la même année, après avoir failli déchaîner la guerre civile et la guerre étrangère.

Un certain nombre d'évêques publièrent des mandements ou adressèrent au Président de la République des lettres destinées à appeler l'attention sur la situation temporelle qui était faite au

Pape. Il fallait une forte dose d'imprudence pour se livrer à une propagande de cette nature dans l'état où se trouvait la France en regard de l'Europe. M. Thiers en était indigné, et il s'exprimait sur le compte des évêques manifestants avec une vivacité extrême, comme l'a rapporté M. Francis Charmes, un de ses anciens secrétaires. On ne pouvait, d'après lui, être trop sévère, trop dur même, contre une telle conduite, et il encourageait le président du Conseil, M. Jules Simon, à se montrer tel dans son langage à la Chambre, parce que, disait-il, si les paroles ne sont pas assez vigoureuses, on demandera des actes contre l'agitation cléricale, et ces actes peuvent nous conduire loin.

Il était d'ailleurs aisé de voir que, par son appel adressé au monde catholique et aux pouvoirs publics, le clergé aspirait à jouer un rôle politique, et que ses plaintes étaient appelées à servir de mot d'ordre aux partis réactionnaires coalisés. Le journal de l'évêque Dupanloup, *La Défense sociale et religieuse*, prophétisait la venue très prochaine du moment psychologique où le Gouvernement du Maréchal rétablirait l'ordre social en renonçant définitivement à l'expérience républicaine. Quant au comte de Chambord, il avait choisi ses partisans de Marseille pour leur annoncer du fond de sa retraite de Goritz, comme un oracle des temps antiques, que la Troisième Restauration était proche et qu'ils pouvaient se réjouir à l'avance de son rétablissement.

Une discussion parlementaire était inévitable sur ce sujet, de l'avis de tous les républicains éclairés, au nombre desquels M. Émile Loubet tenait déjà une large place. Elle eut lieu en effet, et M. Jules Simon, interrogé sur les mesures qu'il avait prises et se proposait de prendre pour réprimer les « menées ultramontaines dont la recrudescence inquiétait le pays », qualifia ces menées comme il convenait de le faire et affirma que le Gouvernement saurait les réprimer. Mais Gambetta et beaucoup de républicains avec lui trouvèrent son langage insuffisant; et c'est à cette occasion que le grand orateur prononça la véhémente harangue qui se terminait par le cri de guerre de Peyrat : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi! » dont le retentissement fut profond et les suites considérables. Le député de Montélimar ne fut pas le dernier à suivre la voie tracée par le tribun de Belleville.

Le parti clérical dénoncé, démasqué, stigmatisé avec tant d'énergie, n'était pas d'humeur à renoncer à la lutte; mais par

quels moyens la soutiendrait-il? On ne tarda pas à le savoir. Quelques jours après, le maréchal de Mac-Mahon congédiait M. Jules Simon en demandant, à propos d'un incident parlementaire sans importance (le vote en première lecture de la publicité des séances des Conseils municipaux), « si le chef du cabinet avait conservé sur la Chambre l'influence nécessaire pour faire prévaloir ses vues ». C'était la condamnation du ministère et de la Chambre, l'annonce d'un appel au pays, la mise en avant de la personne même du Maréchal qui se jetait dans la lutte.

La surprise fut grande et l'émotion très vive en province aussi bien qu'à Paris. On ne s'attendait pas à ce brusque retour offensif des partis réactionnaires. On se ressaisit bien vite et on n'hésita pas à relever le gant ainsi jeté. Une même résolution s'empara de tous les cœurs avec la rapidité du feu qui prend à une traînée de poudre. La guerre déclarée par le parti clérical fut acceptée; elle devait être acharnée, mais pas un instant le succès ne parut douteux aux républicains.

Le ministère de Broglie-de Fourtou accepta la mission difficile de faire marcher la France et de la plier aux volontés des ennemis de la République.

A cette nouvelle, les groupes républicains s'assemblent, au Sénat sous la présidence de M. Emmanuel Arago, à la Chambre sous celle de M. de Marcère. Les groupes du Sénat, considérant qu'il importe de rassurer la France, expriment la conviction que le Sénat ne s'associera à aucune entreprise contre les institutions républicaines et déclarent qu'ils résisteront avec énergie à une politique menaçante pour la paix publique.

M. Loubet signe avec enthousiasme le manifeste des gauches de la Chambre rédigé par M. Spuller, après une vibrante harangue de Gambetta; et sa signature est au milieu des 345 autres, depuis celle de M. Thiers à celle de M. Naquet : « Un cabinet qui n'a jamais perdu la majorité dans aucun vote — y était-il dit — a été congédié sans discussion.... Comme après le 24 mai, la Nation montrera par son sang-froid, sa patience, sa résolution, qu'une incorrigible minorité ne saurait lui arracher le gouvernement d'elle-même.... La République sortira plus forte que jamais des urnes populaires. »

MM. de Fourtou et de Broglie ont recours à toutes les manœuvres louches, à toutes les intimidations pour faire triompher

leurs candidats officiels. Un seul décret, celui du 20 mai, atteint 62 préfets dont 38 sont révoqués; d'autres décrets complètent le bouleversement de toute l'administration départementale et remplacent les fonctionnaires de MM. Jules Simon et de Marcère, d'un républicanisme hésitant et compassé, par des recrues bonapartistes dressées à toutes les besognes et prêtes, sans scrupules, à toutes les opérations.

Ces administrateurs à poigne ferment les cercles républicains, révoquent les instituteurs et les agents voyers, exercent des poursuites correctionnelles contre les journaux qui leur sont hostiles.

La Chambre des députés, par 363 voix contre 158, adopte, le 19 juin 1877, un ordre du jour de blâme contre le ministère. M. Émile Loubet était au nombre des 363.

M. de Fourtou eut la malencontreuse idée, au milieu de cette discussion, de mettre sur le compte de l'Assemblée nationale de 1871, « élue, comme il a été dit, dans un jour de malheur », la gloire d'avoir opéré la libération du territoire. Cette affirmation provoqua dans les groupes républicains, où siégeait le député de Montélimar, un élan spontané, irrésistible, unanime. Debout tous à la fois, la bouche frémissante, leurs bras se tournent vers M. Thiers dans un mouvement imprévu. « Le véritable libérateur du territoire, le voilà! » s'écrièrent-ils tous à l'envi; la séance en fut interrompue par des acclamations et des applaudissements qui eurent peine à s'arrêter. L'art s'est emparé de cette magnifique scène patriotique pour la transmettre à la postérité, dans la galerie des scènes historiques de la France républicaine.

Devant une résistance qui ne faisait que croître chaque jour, le gouvernement du Maréchal voulut précipiter les événements et obtint du Sénat, le 22 juin 1877, par 149 voix contre 135, la dissolution de la Chambre des députés. Le mandat de M. Émile Loubet, comme député de Montélimar, était donc brisé.



Les républicains, sept ans après la chute de l'Empire, se retrouvent, avec autant de stupeur que d'indignation, en face du gouvernement personnel, restauré à l'usage d'un soldat auquel la France, suivant le mot d'un historien contemporain, a prodigué les trésors de son indulgente pitié pour Reichshofen et Sedan,

Phot. Pierre Petit et fils.



Jules Simon (1814-1896).



mais qui ne lui pardonnerait pas de la rejeter dans la guerre civile.

Les républicains s'unissent et s'organisent contre les entreprises des hommes du 16 mai. Dès le 25 juin, à l'ouverture de la dernière séance de la Chambre des députés, le président Grévy s'exprime ainsi : « Je veux remercier une dernière fois la Chambre du grand honneur qu'elle m'a fait et de la bienveillance qu'elle m'a témoignée. Le pays, devant lequel elle va retourner, lui dira bientôt que, dans sa trop courte carrière, elle n'a pas cessé un seul jour de bien mériter de la France et de la République. » Ces paroles sont accueillies par des applaudissements, tandis qu'éclatent à gauche les cris de « Vive la République! Vive la paix ! » et à droite ceux de « Vive la France ! Vive le Maréchal ! »

Les bureaux des groupes de gauche déclarent, le même jour, que « les 363 députés ayant voté l'ordre du jour de défiance contre le ministère, restant unis dans une pensée commune, se représenteront collectivement et au même titre devant le suffrage universel ».

Quant aux bureaux des gauches sénatoriales, ils expriment l'avis que la réélection des 363 est un devoir civique et s'impose au pays comme s'était imposée en 1830 la réélection des 221 ; que cette réélection collective sera l'affirmation la plus solennelle que la France puisse donner de sa volonté de maintenir et de consolider les institutions républicaines, seules capables d'assurer l'ordre à l'intérieur et la paix au dehors. Faisant appel au patriotisme de tous, ils comptent qu'aucune candidature républicaine ne sera opposée à celle des 363.

Cette consigne fut rigoureusement observée.

Rentré à Montélimar, M. Émile Loubet y apporte le souffle et les inspirations du parti républicain Il est le chef tout désigné pour résister aux attaques violentes des adversaires de la République. Il est révoqué comme maire de Montélimar, et le Conseil municipal est remplacé par une commission choisie par le Préfet. Mais cette mesure maladroite ne fait qu'accroître les sympathies et la popularité de M. Loubet, ses électeurs considérant sa révocation comme un honneur qui le recommande à leur attention.

Les élections sont ajournées jusqu'au 14 octobre pour permettre au ministère de Broglie-de Fourtou de pétrir la pâte électorale.

Mais la victoire républicaine devait être le fruit de la discipline étroite acceptée par tous les groupes du parti républicain.



Rien de plus curieux à revoir, aujourd'hui, que le tableau des actes de violence, des manœuvres et des fraudes de tout genre imaginés par les hommes du 16 mai afin d'opprimer, de séduire et de tromper le suffrage universel. Edmond About, dans le journal *le XIX*[e] *Siècle* des 6 et 7 août 1877, a tracé ce tableau en raccourci avec une verve étourdissante. C'est le modèle du genre, d'une ressemblance criante et d'une vérité historique absolue, que nous reproduisons ci-dessous :

Depuis tantôt trois mois, ils *bousculent* la France, comme l'a dit un de leurs protecteurs et de leurs protégés, le capitan de la troupe bonapartiste. Ils font la chasse aux écrivains, aux dessinateurs, aux graveurs, aux libraires, aux colporteurs, aux commis voyageurs, aux limonadiers et aux cabaretiers républicains ou suspects d'attachement aux institutions établies. Ils révoquent des préfets, des sous-préfets, des maires, des adjoints, des conseillers municipaux et de pauvres expéditionnaires à 1 200 francs, tapis dans le bureau des mairies; des procureurs généraux, des procureurs de la République, des substituts, des juges de paix et suppléants de justice de paix. Ils suppriment des comices agricoles, des loges maçonniques, des chambres syndicales, des orphéons, des sociétés de secours mutuels. Ils imposent aux compagnies de chemin de fer la destitution de leurs médecins les plus honorables et l'intimidation de leurs employés les plus sûrs. Ils interdisent les réunions les plus inoffensives et fourrent la police jusque dans les noces de campagne. Ils apprennent aux employés de l'administration des postes, les plus honnêtes gens de France et les plus universellement estimés, qu'il n'est pas de secrets inviolables devant l'omnipotence des préfets. Après avoir congédié les élus du suffrage universel, ils les insultent et les calomnient dans des placards officiels, dont l'affichage obligatoire et illégal salit les murs de nos mairies.... Leur presse intime, où l'on admire, parmi quelques honnêtes gens fourvoyés, des farceurs de bas étages, des croupiers, des ruffians à 3 francs la ligne, des entrepreneurs de bals publics, des marauds de sacristie, des étrangers sans aveu et des repris de justice fraîchement émoulus de Poissy, outrage tous les jours, en leurs noms et sous leur responsabilité, les hommes les plus honorables et les plus illustres de la majorité républicaine. Ils payent ces ignominies de notre argent; ils les propagent, ils trouvent bon que la presse immonde leur conseille des attentats et les montre au pays comme des aventuriers sans scrupules, capables de tout, prêts à tout. Voilà ce qu'ils font ou font faire par leurs agents et leurs affidés, depuis trois mois.... N'en déplaise aux vauriens de sacristie et de coulisses qui mettraient le feu au pays

pour y allumer leurs cierges ou leurs cigares, j'ose espérer que le malentendu finira par une séparation amiable.... Je ne veux pas mentionner, même pour en faire justice, les abominables projets qui s'agitent dans les bas-fonds du journalisme fangeux. M. le maréchal de Mac-Mahon, nous l'avons dit et il l'a prouvé, n'est pas un homme de génie, mais un Français moyen en toutes choses, par le talent, le caractère et la vertu. Il a commis des fautes et il en commettra encore ; il ne sautera jamais le Rubicon, quoiqu'il monte bien à cheval.



L'effort le plus considérable des hommes du 16 mai, afin de peser sur le résultat des élections, fut dirigé contre la presse démocratique. Ils parvinrent à interdire, sur presque tout le territoire, la vente et la distribution des journaux appartenant à l'opinion républicaine, tandis qu'ils laissaient toute licence aux journaux qui soutenaient les opinions opposées.

Les journaux républicains, traqués sur la voie publique, se réfugièrent chez de petits boutiquiers, qui s'improvisèrent libraires pour les vendre au public. Les hommes du 16 mai leur suscitèrent de nouvelles difficultés. Ils prétendirent qu'on ne pouvait établir des dépôts de journaux dans des librairies fictives, que la vente des journaux à domicile n'était permise que lorsqu'elle était l'accessoire d'un commerce de librairie sérieux. Le comité des jurisconsultes républicains, qui s'était organisé à Paris, protesta contre de telles prétentions, mais en vain.

On poursuivit les journaux, et même les simples particuliers, soit pour avoir proféré des injures publiques contre le Maréchal-Président, soit pour avoir répandu de fausses nouvelles, de nature à troubler la tranquillité publique. On considéra comme injures publiques ou comme fausses nouvelles de simples actes de propagande démocratique commis soit dans les journaux, soit dans les cabarets, spectacles, assemblées, réunions privées, etc.

Du 16 mai au 2 septembre 1877, en trois mois et demi, 85 procès furent intentés à des journalistes et on les condamna, pour délits politiques, à des peines dont le total s'éleva à sept ans, dix mois, vingt-sept jours de prison et 101 967 francs d'amende. Et il ne s'agit là que d'une partie des condamnations prononcées à l'occasion du 16 mai ; car ce régime néfaste se prolongea jusqu'au mois de décembre 1877.

La poursuite la plus retentissante, exercée par les hommes du 16 mai, fut dirigée contre le journal *la République française* et contre Gambetta, à propos du célèbre discours de Lille, où le grand orateur avait demandé compte au gouvernement de ses projets et de la perturbation jetée dans le pays (17 août 1877). Tous les journaux, à quelque parti qu'ils appartinssent, avaient reproduit ce discours acerbe et véhément; ils pouvaient tous être poursuivis. Mais on se borna à traduire le gérant de *la République française* et Gambetta devant le tribunal correctionnel de la Seine, sous la double prévention d'outrage aux ministres et d'offense au Président de la République. Le gouvernement voulait évidemment essayer de poser la question électorale entre le Maréchal et Gambetta; mais il ne réussit qu'à augmenter l'importance et l'éclat du rôle du grand orateur.

Voici quelques-uns des passages incriminés du discours de Lille :

Vous, à qui on ne pouvait que difficilement arracher une signature pour changer un seul fonctionnaire; vous qui criiez sans cesse contre les hécatombes faites par les ministres républicains, on vous a vus, en moins de huit jours, presque en une nuit, bouleverser tout le personnel administratif, chassant tous ceux qui vous déplaisaient avec la dernière violence, sans tenir compte des ruines qui sont la conséquence de ces expulsions, sans tenir compte des droits acquis ni des légitimes exigences des populations. Sans tenir compte des intérêts du pays, vous avez chassé quiconque était soupçonné par vous d'être encore libéral, patriote ou républicain. Oui, messieurs, on a stipendié une certaine presse, toujours prête à vomir l'injure et qui se nourrit exclusivement de mensonges et de calomnies; on n'a réussi qu'à attrister la conscience du pays et de l'Europe par les infamies qu'on a laissé s'étaler au grand jour dans les papiers des auxiliaires les plus intimes du gouvernement, qui se disent conservateurs et qui n'emploient d'autres armes contre leurs adversaires politiques que l'injure, l'outrage et la calomnie. On peut opposer à cette levée de plumes vénales et corrompues le dédain et le mépris qui surgissent dans ce pays de France contre ceux qui n'ont pas d'autre ressource pour vivre et pour durer : on peut s'en fier au bon sens français, à la rectitude de l'honneur national pour faire justice de ces tentatives, qui ne sont déshonorantes que pour ceux qui les emploient ou pour ceux qui en profitent. Ce n'est pas là, messieurs, ce qui inquiète le pays, et il peut laisser passer sous ses pieds le ruisseau chargé de bave et d'ordures. Mais il y a plus : on tolère, on encourage, on subventionne, dans les feuilles dont on garantit la circulation et la distribution, des appels à la force contre la Constitution et contre le droit, des suggestions criminelles et persistantes, à l'adresse de ceux qui détiennent le pouvoir, sans

que la justice se soit émue, sans que les ministres en aient senti leur responsabilité atteinte ou éveillée.

L'imposante apostrophe du grand orateur : « Quand la France aura fait entendre sa voix souveraine, croyez-le bien, messieurs, il faudra se soumettre ou se démettre » eut le don de piquer au vif les susceptibilités gouvernementales; le Maréchal ne dissimulait pas, en effet, sa prétention de maintenir obstinément sa ligne politique, en dépit de l'opinion publique, nettement exprimée par le résultat des votes librement émis.

Le tribunal vit une menace, ou plutôt une offense, dans le célèbre dilemme : « Se soumettre ou se démettre » et Thémis mit, comme contrepoids, dans l'autre plateau de la balance, une amende de 3 000 francs additionnée de 3 mois de prison. Ce jugement, en date du 10 septembre 1877, qui condamnait Gambetta par défaut, ne fut jamais exécuté. Dans les délais réglementaires, Me Allou vint y faire opposition, et plaida l'incompétence, alléguant que la cour d'assises avait, seule, qualité pour juger pareil délit rentrant dans la catégorie des « excitations à la haine et au mépris du gouvernement ». Appel fut de nouveau interjeté après ce nouveau jugement, l'affaire continua de traîner en longueur, il y eut défaut sur le fond; bref, l'arrêt de la justice n'eut point de sanction positive.



Le ministère mit le comble à l'exaspération générale, en dehors de tout esprit de parti, en faisant du *Bulletin des Communes* le moniteur périodique de ses plus basses rancunes; on a honte de penser qu'un journal de renseignements officiels, organe du gouvernement français, placardé, de par la loi, dans les plus humbles hameaux, a servi de porte-drapeau, irresponsable et inattaquable contradictoirement, pour discréditer, dans les populations honnêtes et laborieuses, les défenseurs énergiques et convaincus des idées républicaines — base morale du relèvement national d'un grand peuple.

Le *Bulletin des Communes* attaquait outrageusement la Chambre dissoute, « qui, en quinze mois, n'avait pas accompli une seule réforme, n'avait pas réalisé un seul progrès, une seule amélioration générale, n'avait pu faire une seule grande loi féconde, et dont toute l'activité s'était bornée à casser des élections

par esprit de parti, à paralyser systématiquement la marche des affaires, à refuser du travail aux ouvriers, et à réclamer la liberté absolue des cabarets ». Déversant contre les 363 courageux défenseurs des pures institutions républicaines le fiel de la calomnie la plus éhontée, le *Bulletin* poussait l'outrecuidance jusqu'à les mettre au niveau des condamnés communalistes : « Les partisans de la Commune, écrivait-il, les complices des incendiaires et des scélérats de 1871, que le Maréchal a vaincus et écrasés dans les rues de Paris, n'étaient pas à cette grande fête militaire (la revue). On n'y voyait pas non plus aucun des 363 députés radicaux qui ont pour programme de désorganiser et de supprimer l'armée, comme ils voudraient désorganiser et détruire tout le reste, tout ce qui fait encore notre prospérité et notre grandeur. Ils s'étaient abstenus de prendre part à cette émouvante journée du patriotisme ; ils avaient refusé de s'associer à cette démonstration nationale. »

Le Gouvernement alla jusqu'à destituer les maires dont la conscience s'était opposée à l'affichage de ces odieux factums.

Devant de tels agissements, qui dépassaient toutes les bornes, les victimes indignées prirent le parti d'en référer aux tribunaux et traduisirent devant la justice le ministre de l'Intérieur concurremment avec l'imprimeur du *Bulletin*.



Ému, comme tous les bons citoyens, des dangers du régime macmahonien et préjugeant, avec ses vues supérieures, la perspective d'une guerre civile où les procédés du pouvoir conduisaient le pays, M. Thiers élaborait pour les prochaines élections législatives un manifeste destiné à sonner la cloche d'alarme, lorsque la mort le surprit sur la brèche, le 3 septembre 1877. Dans ce manifeste, qui fut en réalité son testament politique, le grand patriote présentait la République comme le seul gouvernement possible, l'œuvre du parti réactionnaire étant fatalement destinée à périr, et réfutait victorieusement les attaques calomnieuses adressées à la majorité républicaine, en ajoutant que la nation ne se laisserait jamais dessaisir de ses droits politiques, conquis au prix de tant de sacrifices.

Le Gouvernement s'alarma des conséquences de cette mort subite et voulut prendre à sa charge les frais des obsèques, dans



Phot. E. Carjat.

EUGÈNE SPULLER EN 1877.

le but d'en régler l'ordre et la marche, par crainte de manifestations hostiles au pouvoir. Mais il dut céder devant les réclamations de Mme Thiers, qui tint à organiser elle-même la funèbre cérémonie. Le refus, opposé par l'archevêque de Paris, de recevoir dans l'église de la Madeleine le cercueil de l'ancien Président de la République, ne rendit que plus éclatant l'hommage solennel rendu à M. Thiers par la capitale et les départements, le 8 septembre 1877, qui restera une date inoubliée de la population parisienne. Ce jour-là, un grand silence semblait peser sur la ville entière; c'était la disparition d'un passé à la fois terrible et glorieux, avec la crainte d'un avenir sans horizon précis. Le grand homme d'État apparaissait dans une nuée suprême comme le protecteur de la patrie en deuil, par les services rendus et par les traditions de son génie.



Phot. Pierre Petit et fils.

EDMOND ABOUT.



CHAPITRE V



PROGRÈS CONTINUS DE L'ESPRIT RÉPUBLICAIN. — LES ÉLECTIONS DE 1877. — L'EXPOSITION DE 1878. — LE PROGRAMME DE ROMANS. — RÉÉLECTIONS TRIOMPHALES DE M. ÉMILE LOUBET. — DÉMISSION DU MARÉCHAL.



Victoire des républicains aux élections des 14 et 28 octobre 1877. — M. Émile Loubet élu député, conseiller général et vice-président de l'Assemblée départementale de la Drôme. — L'honnête M. Messié. — Deux maires pour une municipalité. — Résistance du maréchal de Mac-Mahon. — Éloquente apostrophe de Gambetta, le 15 novembre 1877. — Un ministère extraparlementaire. — Le message du 14 décembre. — Sagesse et prudence dans la tactique républicaine conseillées par M. Émile Loubet. — Campement sur les positions conquises. — L'Exposition universelle de 1878; la fête du Travail et de la Paix. — Gambetta à Romans. — Le programme républicain de l'avenir. — Révocation de hauts fonctionnaires. — Un ministre qui s'emporte. — La rougeur d'un Maréchal de France. — « Se soumettre ou se démettre. »

Malgré la pression officielle, les élections législatives des 14 et 28 octobre 1877 firent entrer à la Chambre, en dehors de la représentation coloniale, 323 républicains contre 208 monarchistes. C'était un écrasement pour le Maréchal et pour la politique du ministère de Broglie-de Fourtou.

A Montélimar, le succès de M. Émile Loubet prit les proportions d'un triomphe. Il fut élu par 11012 suffrages contre 7066 accordés à M. Lacroix Saint-Pierre, son concurrent. Voici d'ailleurs

sa profession de foi nettement républicaine, d'une franchise et d'une honnêteté à toute épreuve :

CHERS CONCITOYENS,

Le 20 février 1876 je vous disais :

Ce que je veux, c'est le gouvernement républicain sagement organisé, l'exécution loyale de la Constitution du 25 février.

Ennemi de tout bouleversement, je suis profondément convaincu que la République seule peut assurer à la nation le calme et le repos indispensables pour relever notre pays aux yeux du monde, cicatriser les profondes blessures d'une guerre follement entreprise et de l'invasion.

Je pense encore que la République seule est assez forte pour assurer à l'intérieur l'ordre compatible avec toutes les libertés, et pour faire respecter tous les droits, toutes les croyances, tous les intérêts, sans en violenter ou en supprimer aucun.

Je ne suis pas de ceux qui assurent de leur respect pour la Constitution, avec la secrète pensée de la détruire, soit avant, soit à l'expiration des pouvoirs du Président de la République. Si j'étais votre représentant au moment de la revision, c'est le maintien et l'amélioration des institutions actuelles que je voterais, non leur renversement au profit de l'un des partis qui se disputent à l'avance une succession non encore ouverte.

Modéré autant que ferme, si vous m'honorez de vos suffrages, c'est à la gauche républicaine que je siégerai, à côté de M. Jules Grévy, qui me paraît personnifier le mieux les aspirations et les pensées de la nation.

Mes votes vous ont appris que je n'ai pas manqué à ma parole et trompé la confiance de ceux qui m'avaient honoré de leurs suffrages.

La France a besoin de tranquillité et de sécurité; elle ne veut plus d'équivoque.

Vous avez le droit d'exiger que les candidats qui se présentent devant vous montrent leur drapeau, fassent connaître leurs désirs et déclarent si, à l'époque de la revision de la Constitution, ils sont décidés à repousser toute restauration monarchique dans l'intérêt du pays, ou à l'accueillir et à la favoriser au risque de le plonger dans une Révolution, la plus terrible de toutes.

Quant à moi, j'ai conservé les convictions que je vous fis connaître lorsque je sollicitai pour la première fois l'honneur de vous représenter à la Chambre des députés.

Comme alors, j'estime que la République seule peut donner au pays les satisfactions légitimes qu'il réclame, assurer au dedans la liberté sous la sauvegarde des lois et la paix au dehors.

Je suis convaincu encore que la tranquillité, l'ordre, la liberté et la prospérité ne peuvent être assurés que par le gouvernement du pays par le pays se prononçant librement.

Comme mes anciens collègues les 363, j'ai refusé mon concours à un ministère qui me paraissait vouloir ressusciter le pouvoir personnel si souvent déjà

fatal à la France, dont la politique, connue depuis le premier ministère de combat, consistait à faire fonctionner la République en excluant les républicains même les plus prudents et les plus modérés.

Respectueux des décisions du suffrage universel, base de nos institutions, j'ai dû refuser mon appui aux hommes qui, sans tenir compte de la volonté des électeurs, montaient au pouvoir, ayant pour programme : la dissolution de la Chambre des députés, le changement des fonctionnaires, le remplacement sans motifs des Municipalités et des Conseils républicains.

Vous direz par vos votes si je me suis fait l'interprète de votre pensée. Je suis enfant du pays, j'ai passé ma vie au milieu de vous. Vous me connaissez tous. Je n'ai donc pas besoin de répondre aux attaques et aux calomnies plus ou moins absurdes que vous avez entendues et que vous entendrez encore. Votre droit est de discuter avec la plus entière liberté les candidats qui se présentent devant vous. Faites-le, interrogez leur passé, leurs votes et prononcez.

Surtout ne vous laissez influencer ni par les promesses, ni par les menaces.

Avec le suffrage universel, la France possède l'arme la plus puissante qu'on pût lui donner ; usez-en librement, et souvenez-vous que les peuples seuls sont dignes de la liberté qui savent s'en servir avec sagesse, indépendance et fermeté.

VIVE LA RÉPUBLIQUE !

ÉMILE LOUBET,
Député sortant, ancien maire de Montélimar,
vice-président du Conseil général.

Quelques jours plus tard, le 4 novembre, il fut procédé au renouvellement, par moitié, des conseillers généraux. Ce fut une nouvelle victoire pour les républicains qui gagnèrent plus de cent sièges, déplaçant la majorité de droite à gauche dans quatorze départements de plus.

Le succès remporté aux élections législatives du 14 octobre 1877 par M. Émile Loubet s'accrut encore de sa nomination comme conseiller général du canton de Grignan par 1575 voix contre 1119 recueillies par son concurrent M. Flachaire; il avait d'ailleurs si bien conquis la confiance et l'affectueuse estime de ses collègues du Conseil général de la Drôme qu'il fut élu vice-président de l'Assemblée départementale par 19 suffrages sur 20 votants.

M. Émile Loubet avait dans toute la région, et en particulier à Montélimar, une telle influence, une telle popularité qu'il était respecté et tenu en haute estime par ses adversaires politiques eux-mêmes, tels que le maire imposé par les hommes du 16 mai à la

ville de Montélimar, M. Messié, un honnête avocat, confrère de M. Loubet.

M. Messié ne voulut révoquer aucun employé de la mairie, ni se livrer à aucun de ces actes d'exécution qui ont laissé ailleurs tant de traces d'animosité et de haines locales. M. Loubet lui en a su gré et a raconté lui-même, avec autant de charme que de fine bonhomie, ses relations avec son remplaçant provisoire : « M. Messié, dit-il, empêcha de faire des exécutions. Il se rappelait ce que nous avions fait nous-même en 1870, et il savait mieux que personne que les mouches ne s'attrapent qu'avec le miel. Malgré sa commission, malgré ses adjoints, qui l'auraient poussé dans la voie des exécutions, M. Messié resta inébranlable. Il avait la ténacité d'un vieil avocat. Il savait très bien que notre pays ne supporterait pas des moyens peu honnêtes. Décembre 1877 arriva, et il se produisit alors entre lui et moi un phénomène qui ne se voit pas souvent. Les élections du 14 octobre avaient forcé le Maréchal à se soumettre, confirmant ainsi la parole de Gambetta, qui avait dit, en outre, que les 363 députés républicains reviendraient au nombre de 400 à la Chambre. Le parti républicain, triomphant de la réaction, était enfin maître de la situation. M. Messié vint me trouver et me dit : « Ce n'est plus moi le maire, c'est vous; je ne suis plus rien. « Le premier jour de l'an est là, et je vous laisse le soin de faire « les visites d'usage. — Pas du tout, lui répondis-je; je ne suis « pas maire non plus, et c'est vous que cela regarde. » — Bref, pour trancher le différend, il fut convenu que nous ferions ensemble les visites. Et l'on vit alors ce spectacle rare, le maire en fonctions et le maire révoqué se présenter ensemble pour faire les quatre visites officielles; et ce fut le concierge de la mairie, le brave Laurent, mort depuis, qui porta nos cartes en même temps. »

N'y a-t-il pas, dans ce simple récit, un tableau souriant de l'état des esprits dans un coin de province, à l'époque quelque peu tragique du 16 mai, avec l'empreinte de la couleur locale et toute la saveur du terroir?



M. Émile Loubet reprend le 7 novembre 1877 son poste de député, après une interruption de cinq mois remplis par une

succession d'incidents électoraux de toute espèce. Il assista de pied ferme au dénouement de cette lutte d'une nation, confiante dans sa force, contre un homme abusé, mal renseigné, trompé, qui s'était reproduite une fois de plus dans notre histoire politique et qui devait se terminer, sous le Maréchal comme sous Charles X, par la défaite du pouvoir personnel.

Le ministère de Broglie-de Fourtou offre sa démission au Maréchal qui la refuse, parce que ses conseillers habituels font luire à ses yeux l'espérance d'une seconde dissolution de la Chambre des députés.

Mais, d'autre part, les députés républicains, décidés à une lutte sans merci, organisent un comité directeur des gauches, appelé le *Comité des Dix-huit*, et font nommer une commission de trente-trois membres chargés d'examiner les actes des ministres et des hauts fonctionnaires du 16 mai, qui, ne tenant aucun compte du verdict populaire, se mettent en état de rébellion contre la souveraineté nationale.

Le député de Montélimar suit, avec un zèle qui ne se dément pas un seul instant, la politique de Gambetta. Il applaudit de toutes ses forces à l'admirable discours que prononce le Chef incontesté des gauches, à la séance du 15 novembre, en réponse à un discours de M. de Broglie : « Quelle est la vérité ? s'écriait Gambetta. La voici : au 16 mai, une minorité a pris le pouvoir, s'est présentée devant le pays, et, affirmant une certaine politique, elle a fait du Chef de l'État, qui était irresponsable par la Constitution, non seulement un candidat, mais le grand électeur du pays; elle l'a jeté dans l'arène électorale, au grand détriment de la situation et de la paix publique, ajoutant ainsi aux obstacles que vous accumulez, comme des téméraires, comme des insensés, sur les pas de la patrie. Vous avez, comme minorité, et je ne conteste pas ce droit, confisqué le pouvoir; comme minorité, vous vous êtes réclamés du pays; comme minorité qui avait l'espoir que la France, que le suffrage universel ratifieraient votre prise de possession du pouvoir, vous êtes allés devant la Chambre sénatoriale et, là, vous avez arraché, vous savez avec quelles difficultés, vous savez à l'aide de quels artifices, vous savez au milieu de quelles angoisses, et de quels regrets aujourd'hui..., vous avez arraché un vote dont vous avez largement exploité le bénéfice pendant cinq mois, fermant la bouche à vos adversaires,

pendant cinq mois interdisant de Dunkerque à Marseille, et de Bayonne à ce qui nous reste de la frontière des Vosges, la circulation de tous les écrits, de tous les journaux, de toutes les polémiques. Vous avez eu la prétention de parler seuls à ce pays par des affiches sur tous les murs de France, par des brochures infâmes, par des distributions de journaux subventionnés. Et où avez-vous pris tout l'argent nécessaire pour faire cette propagande? Je dis que vous, minorité, vous avez fait des efforts désespérés sur les fonctionnaires, sur les asservis, sur les assujettis de l'administration; je dis que vous avez poussé le clergé dans l'urne électorale. Avez-vous oublié, messieurs, les mandements de Nosseigneurs les Évêques, les brefs d'indulgence, les prières publiques, les *triduums* auxquels on avait convoqué le ban et l'arrière-ban des fidèles, véritable levée de boucliers de la milice cléricale? Avez-vous oublié cette ardeur qui précipitait dans chaque chaire de France, non pas un ministre de la parole de Dieu, mais un ministre de la parole ministérielle, transformant ainsi ce qu'il y avait de plus sacré en un moyen électoral au bénéfice du 16 mai? »

Gambetta s'élève à la plus grande éloquence en réduisant à néant la légende d'un plébiscite entre lui et le Maréchal, qui avait été imaginée par le duc de Broglie : « Et croyez-vous qu'elle soit bien sincère et bien loyale, cette politique au nom de laquelle on étale sur tous les murs de la dernière commune de France des affiches qui me représentent, moi, comme l'antagoniste du maréchal de Mac-Mahon, classant sous une épithète alternative les candidats officiels et les candidats républicains, les uns dévoués au Maréchal, les autres à Gambetta. Ce sont là des procédés puérils et révoltants, puérils parce qu'ils indiquent la pauvre idée que vous vous faites d'un homme d'honneur et d'un homme politique, révoltants parce qu'ils donnent la triste mesure de ce dont vous êtes capables vous-mêmes. Oh! messieurs, loin de moi la pensée de jamais me prévaloir de cette sorte d'exaltation besogneuse qui a été faite de ma propre personne par des adversaires déclarés! Non, non, un tel plébiscite ne pourrait pas se faire! Je n'en réclamerai ni l'honneur ni l'indignité! Républicain avant tout, je sers mon parti non pas pour l'asservir ou le compromettre, mais pour faire prévaloir dans la mesure de mes forces, de mon travail et de mon intelligence, ses idées, ses aspirations et ses droits! »

En entendant ces paroles prononcées avec un élan de profonde conviction et une émotion communicative, M. Loubet et ses collègues des gauches se lèvent spontanément, comme soulevés par un même sentiment d'admiration et de reconnaissance, et font à l'incomparable orateur une longue ovation.



L'*Officiel* du 20 novembre 1877 annonce enfin que la démission du ministère de Broglie-de Fourtou est acceptée. Mais l'esprit de résistance du Maréchal et de son entourage n'est pas encore épuisé. On fait appel à un ministère extraparlementaire présidé par le général de division de Grimaudet de Rochebouet et derrière lequel se dissimulent, comme derrière un paravent, les hommes du 16 mai. La Chambre refuse d'entrer en relations avec ce singulier ministère. Ce n'est que le 13 décembre que le Maréchal capitule entre les mains d'un cabinet Dufaure, en attendant que les événements lui imposent une démission inéluctable.

M. Loubet mêle ses acclamations à celles de toute la Chambre, lorsqu'il entend la lecture du message du 14 décembre, où sont consignés les termes de la capitulation du Maréchal. Voici le texte de ce document historique : « Les élections du 14 octobre ont affirmé une fois de plus la confiance du pays dans les institutions républicaines. Pour obéir aux règles parlementaires, j'ai formé un cabinet choisi dans les deux Chambres composé d'hommes résolus à défendre et à maintenir ces institutions par la pratique sincère des lois constitutionnelles. L'intérêt du pays exige que la crise que nous traversons soit apaisée. Il exige avec non moins de force qu'elle ne se renouvelle plus. L'exercice du droit de dissolution n'est, en effet, qu'un mode de consultation suprême auprès d'un juge sans appel et ne saurait être érigé en système de gouvernement. J'ai cru devoir user de ce droit, et je me conforme à la réponse du pays. La Constitution de 1875 a fondé une République parlementaire, en établissant mon irresponsabilité, tandis qu'elle a institué la responsabilité solidaire et individuelle des Ministres. Ainsi sont déterminés nos devoirs et nos droits respectifs ; l'indépendance des Ministres est la condition de leur responsabilité nouvelle.... L'accord établi entre le

Sénat et la Chambre des députés, assurée désormais d'arriver régulièrement au terme de son mandat, permettra d'achever les grands travaux législatifs que l'intérêt public réclame. » Ce message enregistre avec une grande dignité la victoire du parti républicain. Il produit sur M. Loubet et ses amis un sentiment de joie mêlé de fierté. Mais les événements qui se sont déroulés depuis six mois laissent au fond de son cœur une certaine tristesse inquiète, et même une certaine irritation contre ces agitateurs du 16 mai qu'il rend responsables de l'état d'incertitude angoissante où la France a été si longtemps maintenue, du commerce paralysé, de l'industrie en souffrance, des intérêts méconnus, du travail exténué, de la sécurité détruite, de la conscience publique troublée par des bruits de coups d'État et des projets de dictature.

Il sait que la longue crise qui vient d'être heureusement traversée a mis en péril la Constitution de 1875, dont les ressorts ont été tendus à se rompre, et que les libertés parlementaires ont été conduites à deux doigts de l'abîme par le plus imprudent des présidents et le moins scrupuleux des ministères. Il sait que si les institutions nouvelles ont échappé au danger qui les menaçait, elles ont été faussées dès le principe, parce que la Présidence et le Sénat ont singulièrement amoindri, par une fausse manœuvre, leur grande et nécessaire autorité.

Il tire de là un enseignement profitable pour l'avenir : c'est qu'il faudra aux républicains beaucoup de sagesse, beaucoup de prudence et de tact pour éviter le retour de pareilles secousses et faire disparaître la dernière trace de ces luttes irritantes.

Tel est aussi le sentiment de Gambetta, qui conseille aux républicains de faire halte jusqu'à l'heure prochaine où le pays leur aura donné la majorité dans le Sénat, comme il la leur a procurée dans la Chambre des députés, dans les Conseils généraux et dans les Conseils municipaux : « Je demande à mon parti, dit-il à Marseille, le 7 janvier 1878, de faire une halte, de se maintenir dans les positions conquises, de les fortifier, de les palissader, de les rendre inexpugnables. Oh ! je ne me fais point d'illusion. La victoire n'est pas décisive encore, et je comprends les impatiences de cette vaillante démocratie à laquelle j'ai voué mon existence ; mais pour le salut même de la République et de mon pays, je suivrai toujours cette politique de raison, de



Vibert pinx't. Phot. Neurdein frères.

L'APOTHÉOSE DE THIERS.

méthode, de résultats certains et réels qui consiste à utiliser toutes les circonstances, à éviter toutes les fausses alertes, à ne mettre le pied que sur un terrain solide, reconnu, dont la propriété nous demeure acquise pour jamais.... Quand on sera à l'abri des manœuvres réactionnaires d'un Sénat hostile au suffrage universel, quand nous pourrons marcher avec confiance à de nouvelles conquêtes, nous aurons bien mérité de la France et de la République. Mais, jusqu'à ce moment, je vous le répète, pas de témérités, pas de dissidences, pas de fautes! Faisons une halte et restons campés sur les positions conquises. »



L'ouverture de l'Exposition universelle de 1878 arriva fort à propos pour permettre aux républicains de faire la halte nécessaire, en vue de montrer au monde que, malgré ses revers et ses malheurs, la France reprenait peu à peu son rang parmi les nations. Les puissances étrangères étaient brillamment représentées à la solennité du 1er mai : l'Angleterre, par le prince de Galles; l'Espagne, par le roi François d'Assise; l'Autriche, par l'archiduc Léopold ; l'Italie, par le duc d'Aoste ; la Russie, par le grand-duc de Leuchtenberg ; les Pays-Bas, par le prince d'Orange; le Danemark, par le prince héritier.

La fête publique donnée à cette occasion eut un caractère extraordinaire. Ce fut la République, la paix, le travail, la liberté, que célébra la population parisienne avec un éclat incomparable. Jamais féerie n'offrit le spectacle véritablement merveilleux que présentaient tous les quartiers de Paris pavoisés et illuminés, les quartiers les plus riches comme les quartiers les plus pauvres. C'était vraiment la fête de tous, la fête de Paris, la fête de la France, de la France républicaine, pacifique, laborieuse et libre.

Le 24 mai, les sénateurs et députés républicains du Cercle National offrirent un banquet de cent couverts aux délégués des sections étrangères. MM. Duclerc, vice-président du Sénat, Teisserenc de Bort, ministre de l'Agriculture et du Commerce, et Gambetta prononcèrent des discours. Celui de Gambetta fut remarquable par son élévation : « Si quelque chose, dit-il, est

de nature à donner à la fête que nous célébrons ici un caractère véritablement général, complet et décisif, c'est que nous pouvons dire, avec autorité, à la face du monde, que cette fête se résume en deux mots : Paix et Travail. Messieurs, ce toast à la paix et au travail, je le porte dans un cercle dont je suis membre, dans un cercle qui a été fondé pour diriger de plus en plus les préoccupations des hommes politiques, et aussi des pouvoirs publics, vers les intérêts de cette agriculture qui, comme le disait un des plus illustres hommes d'État qui ont fait notre patrie, est une des deux mamelles de la France. Mes chers concitoyens, j'éprouve une satisfaction toute patriotique à le dire devant nos hôtes, devant les délégués du monde entier, c'est dans nos populations agricoles et rurales que se trouvent la réserve et la force de l'avenir. C'est parce que nous sommes un peuple de paysans, un peuple de travailleurs, un peuple de petits patrons et de petits propriétaires, un peuple d'épargneurs ; c'est parce que nous sommes appuyés sur le suffrage universel, qui est la loi de tous par tous et pour tous, que notre pays peut éprouver tous les accidents, traverser toutes les tempêtes de la politique, sans jamais laisser entamer ni sombrer le grand et fécond principe sur lequel repose la société française, l'égalité. »

Quelques jours auparavant, dans une fête donnée par M. Henri Cernuschi, Gambetta avait porté un toast analogue, sous une forme à la fois plus poétique et plus familière. Vers 4 heures du matin, après le souper, le jour se levait et l'aube apparaissait derrière les vitraux de la salle. Gambetta, après avoir remercié l'amphitryon, se tourne du côté du jour naissant et, dans un saisissant mouvement d'éloquence, il montre cette aube radieuse, admirable symbole de cette aube qui se lève pour la France, aube de liberté, de travail, de prospérité publique.



M. Émile Loubet fut associé plus étroitement, avec les sénateurs et députés de la Drôme, à une autre manifestation oratoire de Gambetta, qui eut un plus grand retentissement, le fameux discours de Romans du 18 septembre 1878, où se trouve tout un plan de conduite politique, tout un programme de gouvernement à l'usage de la démocratie républicaine.

A l'arrivée de Gambetta à Romans, toutes les maisons sont pavoisées, et toute la population des campagnes environnantes est accourue en foule. A la tête du cortège, on remarque les sénateurs Malens et Lamorte, les députés Madier de Montjau, Émile Loubet, Christophle et Richard; M. Chevandier est retenu à Paris. Les conseillers municipaux de Romans et tous les conseillers généraux du département de la Drôme sont présents. La musique joue la *Marseillaise* et des fleurs sont lancées des fenêtres.

C'est dans ce cadre triomphal que Gambetta passe en revue toutes les questions qui intéressent le parti républicain.

Le premier devoir qui s'impose, c'est de respecter la Constitution, imparfaite sans doute comme toute œuvre humaine, mais qui a prouvé sa valeur, en protégeant la France contre les criminels desseins des hommes du 16 mai.

On fait courir le bruit que le Maréchal démissionnera avant l'expiration de son mandat de sept ans. Gambetta rassure le parti républicain et lui fait entendre qu'il ne s'écoulera pas un intervalle d'une heure entre la retraite et le remplacement « parce que le successeur serait désigné et qu'il ne rencontrerait nulle part de compétitions personnelles ». Le successeur si clairement indiqué est M. Jules Grévy, devant lequel s'efface le Chef des gauches avec une abnégation au-dessus de tout éloge.

Cependant, il vaut mieux que le Président exerce son mandat jusqu'à la dernière limite de son pouvoir. En restant à son poste jusqu'au terme légal, il prouvera mieux la stabilité républicaine: « Ah! retenez-le, messieurs, nous n'aurons véritablement fondé la République sur le roc que le jour où nous pourrons répondre victorieusement à tous les fauteurs de restaurations monarchiques qui parlent de stabilité! Depuis un siècle, sauf le cas fortuit de Charles X succédant à Louis XVIII, jamais pouvoir n'a été régulièrement transmis dans ce pays en vertu des lois à un successeur. Eh bien, ce que je veux voir, ce que j'appelle de tous mes vœux, ce à quoi j'adjure tous les bons républicains de consentir, faisant taire momentanément tout mouvement d'impatience, tout ressentiment, et même de légitimes aspirations, c'est le fonctionnement de la Constitution, c'est-à-dire le *mécanisme* républicain placé au-dessus de toutes les objections et de toutes les controverses, démontrant qu'enfin nous avons trouvé la vraie stabilité, celle qui se fait par la dévolution de la loi. Et quand vous aurez cet

argument, quand vous pourrez dire qu'un président de la République mis au pouvoir par vos adversaires, installé par vos ennemis et n'ayant à coup sûr, au fond du cœur, rien de passionné pour nos institutions nouvelles, quand vous pourrez dire que ce président de République a complètement, pacifiquement, légalement, et aux applaudissements de l'opinion, rempli sa charge, et qu'à l'expiration de ses pouvoirs la nation s'est trouvée tout naturellement, tout simplement, tout pacifiquement, passer d'un pouvoir présidentiel à un autre pouvoir présidentiel, messieurs, non seulement pour la France, mais pour le monde entier, vous aurez fait la seule preuve qui existe du mouvement : vous aurez marché. »

L'armée « fleur et force de la France », suivant l'expression de Gambetta, doit rester inaccessible à l'influence politique et sourde aux sollicitations des coteries ou des factions. L'hostilité aux institutions républicaines se réfugie trop souvent chez les officiers supérieurs, auxquels leur âge fait un devoir du silence et de l'isolement ; il n'est que temps d'appliquer les lois qui enjoignent le renouvellement périodique des grands commandements.

L'inamovibilité de la magistrature le préoccupe. Mais il pense que la République ne peut accepter les juges qui lui ont été légués par un autre gouvernement, et il demande qu'une nouvelle investiture soit donnée à la magistrature française : « Il n'y a pas de gouvernement, quel qu'il soit — et, pour le moment, je ne le juge pas, — qui n'ait senti la profonde nécessité de cette doctrine. Il n'y en a pas qui, en s'installant, n'ait remanié, vivifié et investi à nouveau la magistrature. Eh bien, nous demandons, pour sauver la magistrature, pour sauver ce principe de l'inamovibilité que des excès compromettent, pour arrêter dans des limites raisonnables et politiques la passion publique qui monte, nous demandons, pour faire vraiment une chose juste, légale, nécessaire, que le gouvernement de la République examine la question de savoir s'il n'a pas à prendre les mêmes mesures et la même garantie que tous les gouvernements qui l'ont précédé. »

Gambetta signale l'envahissement continu du cléricalisme : « J'ai le droit de dénoncer le péril que fait courir à la société française, telle qu'elle est constituée, et telle qu'elle veut l'être, l'ac-

croissement de l'esprit non seulement clérical, mais vaticanesque, monastique, congréganiste et syllabiste, qui ne craint pas de livrer l'esprit humain aux combinaisons les plus subtiles et les plus profondes, les combinaisons de l'esprit d'ignorance cherchant à s'élever sur la servitude générale.... Prenant les choses non pas au point de vue du sentiment politique, je n'en ai et n'en reconnais à personne le droit, prenant le problème au point de vue gouvernemental, au point de vue public, au point de vue national, examinant les empiétements et les usurpations incessantes de l'esprit clérical servi par ses 400 000 religieux en dehors de son clergé séculier, j'ai le droit de dire, en montrant ces maîtres en l'art de faire des dupes, et qui parlent du péril social : « Le péril social, « le voilà !... » Et savez-vous quelles réflexions m'a depuis longtemps inspirées cet antagonisme ? Je vais vous le dire, sans vous apprendre rien de nouveau, car je me suis déjà expliqué sur ce point dans une autre enceinte. C'est que cet État français dont je vous parlais tout à l'heure, on l'a soumis à un siège dans les règles et que chaque jour on fait une brèche dans cet édifice. Hier, c'était la mainmorte ; aujourd'hui, c'est l'éducation. En 1849, c'était l'instruction primaire ; en 1850, c'était l'instruction secondaire ; en 1876, c'est l'instruction supérieure. Tantôt c'est l'armée, tantôt c'est l'instruction publique, tantôt c'est le recrutement de nos marins. Partout où peut se glisser l'esprit jésuitique, les cléricaux s'infiltrent et visent bientôt à la domination parce que ce ne sont pas gens à abandonner la tâche. Quand l'orage gronde, ils se font petits, et il y a ceci de particulier dans leur histoire que c'est toujours quand la patrie baisse que le jésuitisme monte ! »

Le clergé séculier, plutôt victime que persécuteur, a droit à toute notre déférence ; il suffit de l'obliger au respect des lois, de lui imposer le service militaire et de lui retirer toute espèce de privilège.

L'éducation, selon Gambetta, doit être la préoccupation dominante du législateur. L'enseignement primaire s'inspirera du plus pur patriotisme ; l'enseignement des lycées et collèges, ainsi que des Facultés, en vue de former les nouvelles générations suivant les idées modernes, sera le monopole réservé à l'Université.

Un peu plus tard, le 9 octobre 1878, Gambetta se rendait à

Grenoble. Il était accompagné de ses deux secrétaires : M. Albert Richard, avocat à la Cour d'appel de Paris, aujourd'hui membre du Conseil de l'Ordre, et M. Joseph Arnaud, fils d'Arnaud de l'Ariège. Reçu avec le même enthousiasme qu'à Romans, il prononçait un grand discours et adressait une allocution à la délégation des voyageurs de commerce, de passage à Grenoble : « Je vous ai imités, — leur disait-il, — j'ai parcouru la France en portant le germe qui se féconde, qui croît tous les jours, mais pour le développement duquel il faut des collaborateurs. Enfin, vous avez semé, messieurs ; la moisson lève, nous récolterons tous ensemble. »



La récolte fut abondante ; les élections sénatoriales partielles du 5 janvier 1879 donnèrent 66 sièges aux républicains et 16 seulement aux monarchistes. Dès lors, la gauche disposait, dans le Sénat renouvelé, d'une majorité de 40 à 50 voix ; et l'harmonie la plus complète était établie entre le Sénat et la Chambre des députés.

L'élection du 5 janvier était un échec personnel pour le maréchal de Mac-Mahon, qui restait isolé entre un Sénat et une Chambre hostiles à sa manière de gouverner. Après le suffrage universel, le suffrage restreint lui signifiait d'avoir à tenir plus de compte de la volonté de la Nation et des vœux de ses représentants, vœux formulés par Gambetta à Romans et se résumant ainsi : modifications à la loi de 1875 sur les Universités libres ; laïcité, gratuité et obligation de l'enseignement primaire; suppression des faveurs aux congrégations religieuses non autorisées ; amnistie en faveur des adhérents à la Commune, non condamnés pour crime de droit commun ; profonds changements dans le personnel et particulièrement dans le personnel judiciaire.

Le Maréchal accepta sans trop de contrainte les projets de loi qui devaient consacrer, dans l'organisation administrative, le triomphe de la République; mais il résista aux changements profonds dans le personnel qui lui furent demandés par ses ministres, Dufaure, Léon Say, Gresley, de Marcère.

M. Émile Loubet et ses amis suivaient avec une attention anxieuse les péripéties de cette crise émouvante.

Dans son livre sur les *Souvenirs de la Présidence du Maréchal de Mac-Mahon*, M. Ernest Daudet nous apprend que M. Léon Say soumit à la signature du Maréchal un décret portant révocation de hauts fonctionnaires du ministère des Finances, que le Maréchal ajourna M. Léon Say au lendemain et qu'il dit à M. Dufaure, à l'issue du Conseil : « Je ne veux pas signer ce décret, M. Léon Say est un ministre qui *s'emporte*; il ne faut pas s'emporter ni faire de ces exécutions. — C'est un ministre qui arrive premier, monsieur le Maréchal, voilà tout, répondit M. Dufaure; nous avons tous pris, le 20 janvier, un engagement formel et nous sommes résolus à le tenir. — Allez-vous donc m'apporter à signer des masses de décrets de révocation? — Chacun de nous a sa liste et, puisque nous sommes contraints de faire à l'opinion des concessions légitimes et nécessaires, n'y mettez pas obstacle, monsieur le Maréchal ; ce serait nous contraindre à nous retirer et ceux qui nous remplaceraient vous feraient les mêmes propositions. — Je partirais avec vous. — Vous compromettriez alors plus sûrement ceux que vous voulez protéger. »

« Le Maréchal ne répliqua pas et signa les décrets présentés par M. Léon Say. Mais son parti était pris, et il était visible qu'il n'attendrait plus qu'une occasion favorable pour se retirer. Elle se présenta le 28 janvier, lorsque le général Gresley, ministre de la Guerre, proposa de déplacer cinq commandants de corps d'armée et d'en mettre cinq autres en disponibilité : Lartigue, Bataille, Bourbaki, de Montaudon et du Barail. « Ces braves gens sont « couverts par la loi, dit le Maréchal, et je me refuse à les révoquer. » Le ministre insista. Le Maréchal, très rouge, comme il l'était dans les circonstances graves, prononce alors tout d'une haleine, d'un accent triste, mais d'un ton résolu, un discours où il abandonne les généraux Lartigue et de Montaudon, malades et qui veulent se retirer, mais où il défend fermement les autres, et déclare que, s'il les sacrifiait, il n'oserait plus embrasser ses enfants. Puis il se lève, serre la main des ministres les plus rapprochés de lui et se retire, avec une gravité digne et fière. »



M. Loubet et ses collègues des gauches du Sénat et de la Chambre étaient renseignés sur ce qui se passait. Ils savaient

que M. Dufaure avait offert sa démission et celle de tous les ministres et que le Maréchal l'avait refusée, en déclarant qu'il ne trouverait pas à former un nouveau Cabinet dans la majorité. On s'interrogeait, dans les couloirs du Palais de Versailles, sur les détails de la crise, et on s'occupait de pourvoir à la vacance imminente du pouvoir suprême. Une candidature avait été désignée à l'avance aux suffrages de tous les républicains : c'était celle de M. Jules Grévy, qui ne devait rencontrer aucune compétition personnelle, comme l'avait annoncé Gambetta à Romans.

C'est le 30 janvier 1879 que le Maréchal se rend à Versailles dans la salle du Conseil et donne lecture de sa lettre de démission adressée aux présidents de la Chambre et du Sénat :

Monsieur le Président, dès l'ouverture de cette session, le ministère vous a présenté un programme de lois qui lui paraissaient, tout en donnant satisfaction à l'opinion publique, pouvoir être votées sans danger pour la sécurité et la bonne administration du pays. Faisant abstraction de toute idée personnelle, j'y avais donné mon approbation, car je ne sacrifiais aucun des principes auxquels ma conscience me prescrivait de rester fidèle. Aujourd'hui, le ministère, croyant répondre à l'opinion de la majorité dans les deux Chambres, me propose, en ce qui concerne les grands commandements militaires, des mesures générales que je considère comme contraires aux intérêts de l'armée et par suite à ceux du pays.

Je ne puis y souscrire. En présence de ce refus, le ministère se retire. Tout autre ministère, pris dans la majorité des Assemblées, m'imposerait les mêmes conditions. Je crois, dès lors, devoir abréger la durée du mandat qui m'avait été confié par l'Assemblée Nationale. Je donne ma démission de Président de la République.

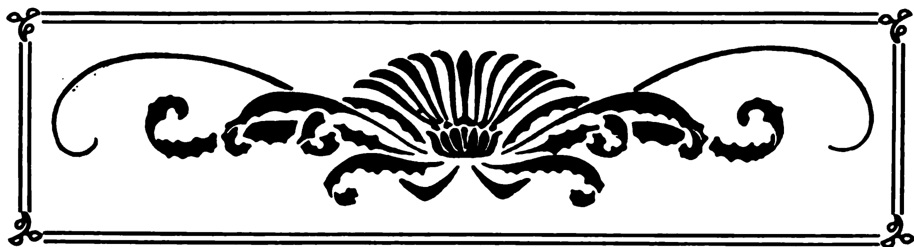
En quittant le pouvoir, j'ai la consolation de penser que; durant les cinquante-trois années que j'ai consacrées au service de mon pays, comme soldat et comme citoyen, je n'ai jamais été guidé par d'autres sentiments que ceux de l'honneur et du devoir et par un dévouement absolu à la patrie.

Je vous invite, monsieur le Président, à communiquer au Sénat ma décision.

Comme l'a fait observer l'historien de la Troisième République, M. Zevort, « un enseignement ressort des six ans de présidence du Maréchal : la possibilité pour un grand parti de se métamorphoser par sa seule force interne, malgré tous les obstacles qui lui sont imposés, malgré l'hostilité déclarée des pouvoirs publics.

Cet empire sur soi-même, la répudiation des anciens préjugés, l'oubli des querelles stériles, toutes ces vertus qu'il n'avait montrées qu'à un degré médiocre sous M. Thiers, le parti républicain les a eues au suprême degré sous la présidence du Maréchal; elles ont assuré son triomphe, en moins de six ans, et rallié la grande majorité de la Nation à la forme de gouvernement la mieux appropriée aux sociétés modernes ».





CHAPITRE VI



LA PRÉSIDENCE DE JULES GRÉVY JUSQU'A LA MORT DE GAMBETTA, DE 1879 A 1882. — L'ARTICLE VII. — L'AMNISTIE. — LE PREMIER QUATORZE JUILLET. — OBSÈQUES NATIONALES DE GAMBETTA. — ACTIVE PARTICIPATION DE M. ÉMILE LOUBET AUX AFFAIRES DU PAYS.



Élection de M. Jules Grévy à la Présidence de la République (30 janvier 1879). — Le retour des deux Chambres à Paris (3 novembre 1879). — Gambetta président de la Chambre des députés. — Pourquoi ne fut-il pas appelé à la présidence du Conseil? — M. Émile Loubet ardent apôtre du développement de l'enseignement primaire. — Le véritable vainqueur de Sadowa. — L'article VII. — Les deux France. — Démocratie et cléricalisme. — Expulsion des congrégations non autorisées. — Large libéralisme de M. Émile Loubet manifesté dans ses votes et ses discours à la Chambre des députés. — Les nouveaux forts de l'Est et du périmètre de Paris. — L'amnistie plénière de 1880. — Cérémonie de la remise des drapeaux. — La première célébration de la fête du 14 juillet. — M. Émile Loubet nommé pour la première fois (août 1880) président du Conseil général de la Drôme par 26 suffrages sur 27 votants et réélu député (21 août 1881) pour la troisième fois, à l'unanimité; ses opinions pondérées et bien assises sur les grandes questions politiques et sociales. — Promettre moins et tenir davantage. — Dissentiments entre républicains à propos du scrutin de liste. — Le ministère Jules Ferry et la conquête de la Tunisie. — Le ministère Gambetta (14 novembre 1881), dit « Ministère des Commis ». — Opposition de l'extrême gauche. — Préfets et députés. — Les premières armes de Waldeck-Rousseau. — Antipathie entre la Chambre et le ministère; chute du cabinet Gambetta (26 janvier 1882). — M. Émile Loubet défenseur de l'expansion coloniale. — L'Angleterre s'implante en Égypte. — Maladie et mort de Gambetta (31 décembre 1882). — Obsèques nationales. — « C'est la France elle-même qui mène le deuil. » — Émouvante harangue de M. Henri Brisson.

Le soir même du jour où le maréchal de Mac-Mahon donna sa démission, M. Jules Grévy fut élu par 563 voix Président de la

République pour sept ans. Voici le message qu'il adressa aux Chambres :

L'Assemblée nationale, en m'élevant à la présidence de la République, m'a imposé de grands devoirs. Je m'appliquerai sans relâche à les accomplir, heureux si je puis, avec le concours sympathique du Sénat et de la Chambre des députés, ne pas rester au-dessous de ce que la France est en droit d'attendre de mes efforts et de mon dévouement.

Soumis avec sincérité à la grande loi du régime parlementaire, je n'entrerai jamais en lutte contre la volonté nationale exprimée par ses organes constitutionnels.

Dans les projets de loi qu'il présentera au vote des Chambres et dans les questions soulevées par l'initiative parlementaire, le Gouvernement s'inspirera des besoins réels, des vœux certains du pays, d'un esprit de progrès et d'apaisement; il se préoccupera surtout du maintien de la tranquillité, de la sécurité, de la confiance, le plus ardent des vœux de la France, le plus impérieux de ses besoins.

Dans l'application des lois, qui donne à la politique générale son caractère et sa direction, il se pénétrera de la pensée qui les a dictées ; il sera libéral, juste pour tous, protecteur de tous les intérêts légitimes, défenseur résolu de ceux de l'État.

Dans sa sollicitude pour les grandes institutions qui sont les colonnes de l'édifice social, il fera une large part à notre armée, dont l'honneur et les intérêts seront l'objet constant de ses plus chères préoccupations.

Tout en tenant un juste compte des droits acquis et des services rendus, aujourd'hui que les deux grands pouvoirs sont animés du même esprit, qui est celui de la France, il veillera à ce que la République soit servie par des fonctionnaires qui ne soient ni ses ennemis, ni ses détracteurs.

Il continuera à entretenir et à développer les bons rapports qui existent entre la France et les puissances étrangères, et à contribuer ainsi à l'affermissement de la paix générale.

C'est par cette politique libérale et vraiment conservatrice que les grands pouvoirs de la République, toujours unis, toujours animés du même esprit, marchant toujours avec sagesse, feront porter ses fruits naturels au Gouvernement que la France, instruite par ses malheurs, s'est donné comme le seul qui puisse assurer son repos et travailler utilement au développement de sa prospérité, de sa force et de sa grandeur.

M. Loubet fut au nombre de ceux qui applaudirent à la lecture de ce message, ainsi qu'à l'allocution prononcée par Gambetta, à la prise de possession, en remplacement de M. Grévy, du fauteuil de la présidence de la Chambre des députés, où il avait été porté par 338 voix sur 407 votants.

MESSIEURS LES DÉPUTÉS, dit Gambetta,

En prenant possession du poste d'honneur que le vote de la Chambre vient de me confier, je vous adresse l'expression de ma vive reconnaissance.

Permettez-moi d'ajouter que les circonstances historiques qui ont précédé et déterminé cette marque de votre confiance l'ont rendue tout ensemble et plus précieuse et plus redoutable pour moi. Je succède, en effet, au grand citoyen, à l'homme d'État que les suffrages des représentants du pays ont spontanément appelé à la présidence de la République française, où le suivent l'irrésistible adhésion de la France, la fidélité inaltérable du Parlement et l'estime du monde.

S'il est aujourd'hui le chef de la nation, il reste ici notre instituteur et notre modèle. Nous suivrons ses leçons et ses traces, sans l'orgueil de le remplacer, mais avec le ferme dessein de reproduire les traits principaux de sa magistrature : la vigilante attention à toutes vos discussions, l'impartialité pour tous les partis, le souci scrupuleux de nos règles, le culte jaloux des libertés de la tribune.

Élu de la majorité républicaine, gardien résolu de vos prérogatives, je connais mon devoir de protection envers les minorités; j'espère pouvoir les allier, sans défaillance, avec le respect que chacun doit ici à la Constitution et aux pouvoirs de la République.

Nous pouvons, nous devons tous, à l'heure actuelle, sentir que les combats ont fait leur temps. Notre République, enfin sortie victorieuse de la mêlée des partis, doit entrer dans la période organique et créatrice.

Aussi, messieurs les députés, je vous inviterai surtout à concentrer votre ardeur, vos lumières, vos talents, tous vos efforts sur les grandes questions scolaires, militaires, financières, industrielles, économiques, dont vous êtes saisis et dont les jeunes générations, l'armée, les travailleurs, les producteurs, la nation, en un mot, attendent légitimement la solution.

Mandataires deux fois consacrés du suffrage universel, vous avez obéi à la première de ses volontés en sauvant la République. Vous exécuterez les autres en lui assurant, d'accord avec le Gouvernement, les bienfaits de la paix, les garanties de la liberté, les réformes réclamées par l'opinion et fondées sur la justice.

Tout en s'associant à ces belles paroles, M. Loubet et beaucoup de ses amis sentaient confusément qu'une faute irréparable était commise dès les débuts de la présidence de M. Grévy. Pourquoi ne pas appeler Gambetta à la présidence du Conseil, comme M. Thiers en avait eu la pensée, dans l'été de 1877, lorsqu'il espérait reprendre bientôt le pouvoir? Pourquoi le reléguer dans une situation honorifique, si haute qu'elle fût? Pourquoi ne pas donner la réalité du pouvoir à celui qui avait la réalité de l'influence sur le parti républicain?

La vérité, que M. Loubet et beaucoup de républicains soupçonnaient, c'est qu'il y avait un gros malentendu entre Gambetta et M. Grévy, et que celui-ci redoutait la popularité du grand orateur. De là ces ministères sans cohésion, que l'on vit naître sans cause et mourir sans motifs, avec une désespérante monotonie, pendant toute la durée de la présidence Grévy.

On se mit cependant au travail avec ardeur sous le ministère Waddington qui dura jusqu'au 27 décembre 1879, puis sous le ministère de Freycinet qui se retira le 23 septembre 1880, et enfin sous le ministère Ferry qui vécut jusqu'au mois de novembre 1881.

Ce fut sous le ministère Waddington, le 3 novembre 1879, que le Sénat et la Chambre des députés vinrent siéger à Paris, en vertu de la loi promulguée le 21 juin précédent et abrogeant l'article 9 de la Constitution de 1875, dont MM. Spuller et Tirard en mars 1878 et M. Laroche-Joubert en février 1879 avaient déjà demandé la revision.



M. Émile Loubet commençait à prendre une part importante aux grandes affaires législatives. Il discutait avec une clarté, une précision et un talent de parole qui frappèrent ses collègues, les questions relatives au tarif général des douanes, où il eut l'occasion de mettre en relief ses connaissances fort étendues en matière économique. Il s'attachait ensuite à étudier et à soutenir les projets de réforme relatifs à l'enseignement primaire.

Il n'avait pas oublié ce que disait en 1866, au lendemain de Sadowa, un écrivain qui cherchait à expliquer les premiers succès militaires de la Prusse : « Le véritable vainqueur de Sadowa, ce n'est pas le fusil à aiguille, c'est le maître d'école. » M. Loubet s'inspira de cette vérité et ne recula devant aucune mesure pour relever le niveau intellectuel et moral de nos populations.

Il suivit en tous points, sur ce sujet, les inspirations de Jules Ferry, dont le souvenir restera à jamais attaché à la grande rénovation scolaire de notre Troisième République.

Il fallait d'abord assurer le recrutement des maîtres et des maîtresses de l'enseignement primaire. On imposa à tous les

départements l'obligation d'avoir une école normale d'institutrices, comme la loi Guizot de 1833 leur avait imposé une école normale d'instituteurs. Cette loi fut votée assez promptement, et on aborda la discussion des projets concernant les conseils universitaires et la liberté de l'enseignement supérieur.

Dans ce dernier projet de loi figurait le fameux article 7, de bruyante mémoire, ainsi conçu : « Nul n'est admis à diriger un établissement d'enseignement public ou privé, de quelque ordre qu'il soit, ni à y donner l'enseignement, s'il appartient à une congrégation non autorisée. »

M. Loubet donna son adhésion et son vote à cet article, lequel visait surtout les Jésuites, qui dirigeaient, comme toujours, les efforts des autres congrégations dans leurs entreprises enseignantes ; d'ailleurs, les précautions proposées par le Gouvernement républicain avaient été prises par tous les gouvernements monarchiques, par celui de Louis XV comme par ceux de Charles X et de Louis-Philippe. On répondit aux adversaires de l'article 7 qu'il n'est porté aucune atteinte à la liberté de conscience ni à la liberté des pères de famille ; que cette dernière liberté n'est pas transmissible ; et que, du moment que le père la délègue, l'État a le droit et le devoir d'intervenir. Ce droit de l'État est si évident que la loi de 1850 elle-même le lui a reconnu : il peut surveiller ce qui se passe dans les établissements privés. Quant à la liberté de conscience, est-elle violée parce que l'on écarte de l'enseignement les congrégations, parce que l'on veut arracher à la Compagnie de Jésus « l'âme de la jeunesse française », qu'elle n'a cessé, en tous temps, de pétrir à son image ?

Ce que voyait déjà M. Loubet, avec son robuste bon sens et sa maturité d'esprit, c'était le commencement d'une lutte âpre et sans merci, non point seulement entre l'enseignement de l'État et l'enseignement libre, mais entre la démocratie et le cléricalisme. Plus de vingt années se sont écoulées depuis lors ; et cette lutte, un moment calmée en apparence, a été reprise avec plus de force et de violence que jamais.

Ce qui frappait le député de Montélimar et lui faisait soutenir l'article 7, c'est qu'il voyait la France coupée en deux : à l'une des France on enseigne à abhorrer les principes de la Révolution de 1789 que l'autre France révère ; on lui apprend à détester

et à maudire les hommes qui nous ont faits ce que nous sommes, les idées qui sont l'honneur et la raison d'être de la France moderne ; on la pousse à la contre-révolution, pendant qu'à l'autre France l'État prêche la Déclaration des droits de l'homme comme catéchisme laïque, base de l'éducation des jeunes citoyens.

M. Loubet n'oubliait pas, d'ailleurs, un mot fameux de M. Thiers avant sa conversion au système de la loi Falloux : « Pour que la République vive, il faut la confier résolument à la démocratie; il faut rogner les ongles du cléricalisme ».

L'article 7 fut adopté par la Chambre des députés à la majorité de 333 voix contre 164 le 9 juillet 1879. Mais le Sénat ne l'accepta pas, ce qui obligea le gouvernement à expulser les Jésuites et d'autres congrégations non autorisées en vertu des décrets du 29 mars. La question n'était pas résolue; elle était simplement ajournée.

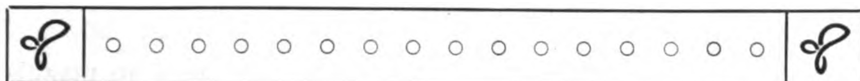
M. Émile Loubet s'associa à tous les progrès réalisés dans l'instruction primaire, vota la gratuité absolue de l'enseignement populaire, le caractère obligatoire et laïque de cet enseignement, ainsi que la loi sur l'enseignement secondaire des jeunes filles.

Il prit part aux premières discussions relatives à la liberté de la presse et à la liberté de réunion qui ont abouti aux lois les plus libérales que la France ait jamais connues et mises en pratique.

Il soutint de ses votes l'initiative prise par M. de Freycinet d'entreprendre de grands travaux publics : le rachat des petites lignes de chemins de fer, l'exécution de nombreuses lignes nouvelles destinées à compléter nos différents réseaux, les travaux nécessaires pour rendre la Seine navigable, la remise en état de tous nos ports de la Manche et de l'Océan, sans parler des grands travaux d'assainissement et d'embellissement réalisés de concert avec la Ville de Paris.

Il convient de mentionner aussi les efforts concertés par M. Loubet avec ses collègues du Parlement pour reconstituer et fortifier notre frontière militaire. Tous les fonds nécessaires furent votés sans l'ombre d'une hésitation, afin de construire une ceinture de nouveaux forts autour de Paris et de défendre la frontière de l'Est.

M. Loubet, comme la plupart des républicains à cette époque, avait longtemps hésité à accorder aux condamnés de la Commune

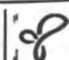


Pierre Petit phot.



M. JULES GRÉVY

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE (1879-1887).



de 1871 une amnistie plénière. Il s'y résolut après un magnifique discours de Gambetta qui entraîna le vote de la Chambre par 312 voix contre 126.

Il pensa avec le grand homme d'État qu'il fallait donner l'amnistie parce qu'il y a un moment où coûte que coûte, dans un pays de suffrage universel, de disputes ardentes dans les comices électoraux, il faut jeter un voile sur les crimes, sur les défaillances, les lâchetés et les excès. Il faut la faire le plus tôt et le plus loin possible des élections générales, pour empêcher les adversaires de la République de l'exploiter; il faut la faire parce que, si la France ne se passionne pas pour l'amnistie, elle est fatiguée, exaspérée d'entendre constamment se reproduire les débats sur l'amnistie, parce qu'elle demande à ses gouvernants de la débarrasser « de ce haillon de guerre civile », parce que l'amnistie n'inquiétera pas l'Europe et surtout parce que, à la veille du 14 juillet, du jour où l'armée, « suprême pensée », reprendra ses drapeaux, « hélas! si odieusement abandonnés », il faudra mettre la pierre tumulaire de l'oubli sur les crimes et les vestiges de la Commune, pour que tous sentent qu'il n'y a qu'une France et qu'une République.

M. Loubet, avec son sens politique si affiné, suivit franchement la noble inspiration de Gambetta en fermant le livre de la guerre civile, à la veille du 14 juillet 1880, date enfin adoptée pour la célébration de la fête nationale.

Ce jour-là, il assista avec ses collègues du Parlement, avec les ministres, à la remise par le Président Grévy, à tous les régiments, des drapeaux remplaçant ceux que Bazaine avait livrés aux Allemands. Il accueillit avec une patriotique émotion les paroles élevées que M. Jules Grévy adressa à l'armée :

Le gouvernement de la République est heureux de se trouver en présence de cette armée vraiment nationale, que la France forme de la meilleure partie d'elle-même, lui donnant toute sa jeunesse, c'est-à-dire ce qu'elle a de plus cher, de plus généreux, de plus vaillant, la pénétrant ainsi de son esprit et de ses sentiments, l'animant de son âme et recevant d'elle-même, en retour, ses fils élevés à la virile école de la discipline militaire, d'où ils rapportent dans la vie civile le respect de l'autorité, le sentiment du devoir, l'esprit de dévouement, avec cette fleur d'honneur et de patriotisme et ces mâles vertus du métier des armes, si propres à faire des hommes et des citoyens.... La France vous confie, avec ces nobles insignes, la défense de son honneur, de son territoire et de ses lois.

M. Loubet rapporta au milieu de ses électeurs de la Drôme l'impression réconfortante qu'il venait de ressentir. Paris et la France ont célébré, depuis, bien des 14 juillet : aucun n'a offert un tel caractère et n'a mieux rappelé le souffle d'ardente fraternité de la grande Fédération de nos ancêtres.



Ce n'est pas seulement en qualité de député que M. Loubet travaillait au relèvement du pays et qu'il assurait sa prospérité pour un avenir rapproché. Il poursuivait ce labeur obstiné et fécond dans des milieux plus discrets, au sein du Conseil général de la Drôme et du Conseil municipal de Montélimar.

C'est ce qui lui valut de nouvelles marques d'estime et de sympathie de la part de ses concitoyens. A la session du mois d'août 1880, il fut élu pour la première fois président du Conseil général de la Drôme par l'unanimité de ses collègues. C'était là une manifestation touchante, bien faite pour chatouiller l'amour-propre du jeune député. Il l'accepta avec modestie. Voici en effet comment s'exprime le procès-verbal de la séance du 16 août après avoir constaté l'élection de M. Loubet par 26 suffrages sur 27 votants, sous la présidence du doyen d'âge de l'Assemblée départementale, Madier de Montjau, l'illustre proscrit du 2 décembre :

M. Loubet, président, en prenant place au fauteuil, remercie ses collègues de l'honneur qu'ils viennent de lui faire. Il n'a pas cru devoir se dérober aux fonctions dont il vient d'être investi; car, dit-il, les démocraties ont des devoirs impérieux, et le premier est d'imposer à ceux qui sont honorés de la confiance de leurs collègues le mandat de présider à leurs travaux et l'obligation d'accepter, alors même qu'ils n'auraient point recherché cet honneur.

Ce devoir, dit l'orateur, je l'accomplis. Si je l'accomplis avec quelque hésitation, à cause de mon inexpérience dans cette fonction nouvelle, je me sens néanmoins encouragé, parce que, dans ce vote si flatteur pour moi, vous n'avez pas entendu qu'il y ait ni vainqueur ni vaincu, vous avez voulu sans doute faire application d'un principe qui, d'après la majorité d'entre nous, est d'essence républicaine : la non-perpétuité des fonctions ; vous avez voulu appeler un député à remplacer l'honorable sénateur M. Malens, qui nous avait présidés pendant cinq ou six sessions consécutives, pour rendre un hommage à la Chambre des députés. Cependant, vous auriez pu trouver parmi nos col-

lègues des hommes dont l'expérience politique, le dévouement aux intérêts du département sont connus. Laissez-moi supposer qu'en me faisant cet honneur vous avez voulu vous souvenir de l'intérêt que je porte aux affaires de notre cher département.

Je compte sur votre concours à tous, pour m'aider à remplir une tâche qui est peut-être au-dessus de mes forces. Croyez que, de ma part, j'apporterai toujours dans l'exercice de cette mission la plus grande courtoisie, le plus grand dévouement au Gouvernement et un dévouement non moins grand aux intérêts du département, dont la gestion des affaires forme notre principale et plus importante mission.

L'année suivante, aux élections législatives du 21 août 1881, M. Émile Loubet rencontra dans le corps électoral de Montélimar la même unanimité qu'au sein du Conseil général de la Drôme.

Devant le Comité républicain réuni à Montélimar le 7 août, un programme de politique plus radicale que celle suivie par M. Loubet fut développé par divers électeurs qui demandaient la suppression du Sénat et la séparation de l'Église et de l'État.

M. Loubet, appelé à s'expliquer, n'hésita pas à soutenir énergiquement son sentiment particulier, au risque de perdre une partie de sa popularité. Il exposa son opinion point par point avec la plus grande netteté. Voici en quels termes le procès-verbal qui fut rédigé résume ses explications :

Sur le vote relatif à la revision de la Constitution au sujet du recrutement du Sénat, M. Émile Loubet pense que, sous un gouvernement d'opinion, les sénateurs inamovibles doivent disparaître, parce qu'ils ne sont pas les représentants de l'opinion. Il estime aussi qu'on doit élargir la base de l'élection, soit qu'elle ait lieu par le suffrage direct, ou en établissant la proportionnalité du nombre des délégués.

Quant au cumul des fonctions publiques, gratuites ou salariées, il répond que, pour le premier cas, ce sont les électeurs qui sont les seuls juges de l'intérêt qu'il y a, pour une commune, un canton ou un arrondissement, à donner un mandat multiple au même citoyen, et que, pour le second cas, il a été voté une loi par la Chambre des députés, interdisant le cumul, mais que le Sénat ne s'est pas encore prononcé. Toutefois, si la loi revenait à la Chambre, il la voterait encore.

Pour le service militaire de trois ans, obligatoire pour tous, et la suppression du volontariat, M. Loubet dit qu'il est désireux, autant que les délégués, de voir le service rendu égal pour tous les citoyens ; mais que les services publics, d'une part, la défense du pays, de l'autre, exigent des ménagements. Et il déclare qu'au risque de perdre toute popularité il refusera de voter le service de trois ans, jusqu'à ce que le ministre de la Guerre vienne le déclarer possible ; car il place avant tout la défense et la sécurité du pays.

En ce qui concerne l'inamovibilité des magistrats, l'orateur répond qu'il en a voté la suspension, mais qu'il ne pense pas qu'elle doive être supprimée ; il désire voir arriver le jour où le corps qui doit rendre la justice au nom de la nation sera nommé par elle par la voie de l'élection, dans certaines conditions déterminées. Mais, jusque-là, il ne faut pas que les magistrats soient des fonctionnaires révocables par le pouvoir, car les justiciables n'auraient plus confiance dans l'indépendance des magistrats. Ce qu'il faut désirer, c'est de relever, et non de rabaisser, la magistrature dans l'esprit de la nation.

Relativement au vœu de voir arriver les Chambres à une revision du Concordat, préparant ainsi la séparation des Églises et de l'État, M. Émile Loubet se déclare partisan du régime concordataire. Il croit qu'il y a une nécessité de premier ordre, dans l'état de notre société, à ne pas laisser les Églises libres dans l'État. Il pense, et l'histoire contemporaine le démontre, que les Églises libres deviennent puissantes au point de menacer l'État. Cette puissance serait singulièrement facilitée par le vote de la liberté absolue du droit d'association.

Le Concordat, loyalement et entièrement exécuté, paraît suffire, pour le moment, à maintenir l'Église à la place qui lui est propre.

Si des nécessités étaient démontrées ultérieurement, il y aurait alors lieu d'aviser et de porter remède à une situation anormale.

Pour ce qui est de l'instruction gratuite, obligatoire et laïque, M. Loubet fait remarquer que déjà la Chambre et le Sénat ont voté la suppression de la lettre d'obédience et la gratuité de l'instruction primaire, qu'il a lui-même, avec la majorité de la Chambre, voté l'obligation et la laïcité, se conformant au vœu qu'il avait appuyé de son vote au Conseil général, dès 1871. Il ajoute que non seulement il faut que l'instruction primaire soit gratuite, mais qu'il faut rendre accessible à tous les enfants intelligents l'enseignement secondaire et supérieur, en augmentant le nombre des bourses et en diminuant le prix de pension dans les établissements de l'État.

L'orateur ajoute qu'il aurait voulu voir figurer dans le programme le désir du maintien de la paix avec l'extérieur; l'économie la plus stricte dans les finances de la France ; l'amélioration du régime des impôts et l'allégement des charges qui grèvent la propriété foncière, laquelle paye le double de la propriété mobilière.

Il déclare que, s'il est de nouveau élu député, il fera ses efforts pour que, en politique, le ministère qui représentera la majorité républicaine de la future Chambre soit assuré du lendemain, à la condition d'être, à la fois, prudent et progressiste.

Au point de vue économique et financier, au risque de soulever contre lui les clameurs des intéressés, il refusera les augmentations, sans cesse croissantes, des dépenses ; demandera une économie; combattra l'absorption par l'État de tous les grands travaux, au détriment de l'initiative privée. Quand la conversion de la rente se fera, il demandera que le bénéfice en soit consacré à l'amortissement de la dette, car il est de ceux qui pensent qu'une nation ne s'enrichit guère en empruntant toujours.

M. Émile Loubet termine en disant qu'il veut le progrès; qu'il étudiera toutes

les questions qui se présenteront, avec le désir de les résoudre dans le sens libéral, mais à la condition de ne pas compromettre la République. Il dit n'avoir pas l'habitude de faire des promesses irréalisables. Il préfère promettre moins et tenir davantage.

M. Brun-Larochette, président, reconnaît, à la suite des explications de M. Loubet, qu'il a fait acte de bon citoyen et d'honnête homme, en disant franchement ce qu'il pensait.



La candidature de M. Émile Loubet, député sortant, mise aux voix et adoptée à l'unanimité, est présentée aux électeurs par le Comité dans une proclamation ainsi conçue :

Électeurs,

Conformément aux résolutions prises dans la réunion des délégués de l'arrondissement de Montélimar, nous présentons à vos suffrages pour la prochaine législature M. Émile Loubet, député sortant.

Dans cette réunion, les aspirations du parti républicain ont été discutées longuement et sérieusement, et l'accord a été complet entre les délégués et le candidat au point de vue de ce qu'on peut réaliser dans la pratique, et de ce qu'on ne doit pas cesser de réclamer pour l'avenir.

Une réforme dans le mode d'élection du Sénat et des dispositions nouvelles pour assurer la vieillesse des travailleurs ont été recommandées comme les plus urgentes.

Nous ne croyons pas avoir besoin de faire l'éloge du candidat que nous vous présentons : sa vie intègre et laborieuse est connue de vous tous, mais nous ne pouvons omettre de vous signaler l'importance de son dernier discours sur le budget : prévoir les années de disette, au moment où tout le monde vantait notre prospérité ; parler d'amortir nos dettes, quand chacun s'évertuait à trouver de nouvelles dépenses, cela était dans la pensée de plusieurs bons esprits ; mais M. Émile Loubet l'a déclaré à la tribune, et les échos sympathiques qu'il a réveillés partout lui ont prouvé qu'il avait eu raison.

Nous vous engageons instamment à remplir dans cette occasion le devoir civique du vote ; le mouvement qui se fait sentir dans toute la France, les déclarations que le candidat a faites devant nous, et la force qu'il puisera dans votre approbation répétée, l'aideront à marcher, plus hardiment encore, dans la voie du progrès.

Vive la République !

M. Émile Loubet adressa lui-même aux électeurs la profession de foi suivante :

Électeurs,

Deux fois déjà, en février 1876 et en octobre 1877, vous avez ratifié le choix de vos délégués et m'avez donné le mandat de vous représenter à la Chambre des députés.

Je crois avoir loyalement rempli mes engagements, et le Comité de l'arrondissement l'a également pensé, puisqu'il m'a désigné comme candidat républicain.

La Chambre de 1877 avait une double mission : celle de résister au rétablissement du pouvoir personnel et celle d'opposer une barrière aux empiétements du cléricalisme sur les droits de l'État.

Elle a rempli cette mission.

Le coup d'État du 16 mai a été déjoué, et les lois existantes appliquées aux congrégations.

L'instruction primaire a été rendue gratuite pour tous ; bientôt elle sera obligatoire et laïque.

Le budget de l'instruction publique a été triplé, et, en même temps, les Chambres ont pu alléger les charges imposées aux communes pour ce service.

La liberté de la presse et le droit de réunion ont été assurés par des lois récentes dont l'expérience ne tardera pas à démontrer l'utilité.

D'importantes questions financières et économiques ont été discutées et résolues.

Les travaux publics ont reçu un développement inconnu jusqu'à ce jour. Un nouveau réseau de voies ferrées, l'amélioration des ports, l'ouverture de canaux d'irrigation et de navigation ont été entrepris.

La prospérité des finances a permis de dégrever les contribuables de 300 millions d'impôts par an.

Sans doute, tout n'a pas été fait, le progrès est indéfini ; la Chambre nouvelle doit réaliser encore beaucoup d'améliorations désirées par le pays.

Si vous me faites l'honneur de me confier, de nouveau, le mandat de député, voici quelques-uns des points du programme dont je poursuivrai la réalisation :

Maintien de la paix avec les nations voisines et politique extérieure tendant à nous assurer des alliances.

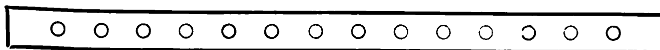
Développement de nos rapports commerciaux et extension de notre commerce d'importation.

A l'intérieur : établissement, le plus prochain possible, de l'obligation et de la laïcité de l'instruction primaire ; accès de l'enseignement secondaire et supérieur, facilité par l'augmentation des bourses et la diminution du prix de la pension dans les établissements de l'État.

Réorganisation de la magistrature dans le sens de la loi votée par la Chambre des députés ou de l'élection des magistrats par un corps électoral spécial.

Amélioration de notre législation militaire, en rendant, autant que possible, le service léger et égal pour tous les citoyens, mais sans compromettre la sécurité du pays.

Roll pinxit.



Le premier 14 Ju

Phot. Ad. Braun et Cie.

IUILLET (1880).

Exécution complète des lois qui règlent les rapports des Églises et de l'État.

Revision de la Constitution par les voies légales ; suppression des membres inamovibles du Sénat et modification dans la base de l'élection, par l'adoption du suffrage universel direct ou par la proportionnalité des électeurs sénatoriaux.

Au point de vue financier :

Économie la plus stricte dans les dépenses.

Refus absolu de toutes les augmentations qui ne seront pas justifiées.

Amélioration de notre système fiscal ; proportionnalité de l'impôt et allégement des charges qui frappent la terre de taxes doubles de celles qui sont supportées par les valeurs mobilières.

Modification de la législation des boissons, suppression du droit de détail qui grève les citoyens les moins fortunés, et son remplacement par une augmentation du droit de circulation.

Revision et abaissement des tarifs de transport par chemin de fer.

Application des excédents à l'amortissement de la dette.

Résolu à marcher en avant dans la voie du progrès, je ne reculerai que lorsque j'apercevrai le danger de compromettre mon pays et le gouvernement de la République, que je sers.

Vive la République !

M. Loubet n'eut pas de concurrent. Il fut réélu député de l'arrondissement de Montélimar le 21 août 1881 par 11 201 voix sur 12 681 votants. C'est une flatteuse majorité qui investit une fois de plus le député de Montélimar de la confiance de ses concitoyens.

Le lendemain de ce scrutin qui fit entrer à la Chambre des députés 467 républicains et 90 réactionnaires seulement, les Conseils généraux tenaient leur session ordinaire. Celui de la Drôme porta de nouveau M. Loubet au fauteuil de la présidence à l'unanimité des suffrages. Voici en quels termes il remercia ses collègues, d'après le procès-verbal :

M. Loubet, président, remercie ses collègues d'avoir bien voulu, pour la seconde fois, l'appeler à l'honneur de présider leurs délibérations. Je tâcherai, dit-il, de m'en rendre digne par l'impartialité que j'apporterai dans la direction des débats, par mon zèle et la courtoisie dont je ne me départirai jamais. Je remercie notre doyen d'âge d'avoir bien voulu ouvrir cette session et suis persuadé que tous mes collègues s'associent à ces remerciements.

A l'ouverture de notre session, nous devons nous réjouir des résultats, qu'apportent les dépêches, des élections d'hier. Le Conseil général y voit la consécration par le pays de la politique républicaine qu'il a suivie. L'appui

donné au Gouvernement librement choisi est un gage pour le développement des libertés que le Conseil n'a cessé de demander depuis 1871.



Dès le début de la législature 1881-1885, M. Loubet s'aperçut que les dissentiments entre républicains s'accentuaient plus que de raison et menaçaient d'entraver le développement régulier de tous les progrès. Ses craintes n'étaient que trop justifiées, et les événements les plus prochains allaient se charger d'en donner la preuve.

Gambetta avait préconisé et soutenu de toute son influence le système du scrutin de liste. La Chambre des députés lui avait donné gain de cause; mais le Sénat, obéissant à des inspirations venues de l'Élysée et dictées par de vieilles rancunes ou des appréhensions personnelles, avait rejeté le projet.

De là des tiraillements et des querelles intérieures, qui eurent de fâcheux retentissements dans le monde politique et administratif, et sur le caractère desquels M. Loubet ne pouvait pas se méprendre un seul instant.

Il devint difficile dans ces conditions de voir exactement de quel côté était le devoir des bons républicains et dans quelle voie ils devaient s'engager. Trop souvent les meilleurs et les mieux intentionnés étaient déroutés et désorientés.

Le ministère Ferry, qui venait de présider aux élections, était frappé d'impuissance et condamné d'avance à disparaître.

Il fut d'ailleurs fort impopulaire, pour avoir engagé l'entreprise de Tunisie, sans dire avec netteté au Parlement français le but qu'il poursuivait, la conquête de la Tunisie, qui fut d'ailleurs assurée presque sans effusion de sang.

La vérité, c'est que Jules Ferry a rendu un grand service à la France en imposant au bey de Tunis, Mohammed es Sadock, le protectorat français, par le traité de Kassar-Saïd ou du Bardo (12 mai 1881), qui a fait de la Tunisie une dépendance et comme le prolongement de l'Algérie.

Si Jules Ferry avait demandé au Parlement, en termes formels, l'autorisation de déclarer la guerre, il n'aurait peut-être pas été suivi par une forte majorité, dans l'état d'ombrageuse défiance où étaient nos populations depuis les désastres de l'Année terrible.

Quoi qu'il en soit, la manifestation électorale du 21 août 1881 ne laissait aucun doute aux nouveaux élus sur le sens général de leur mission. M. Loubet savait, comme la plupart de ses collègues, que la France républicaine voulait un gouvernement, un gouvernement fort, capable de diriger sûrement la France dans la voie de ses destinées historiques; un gouvernement stable, capable d'accomplir enfin les réformes pratiques désirées par la démocratie ; un gouvernement ayant une volonté.

M. Loubet sentait du reste qu'au début de la nouvelle législature, le pouvoir ministériel devait être confié à Gambetta ; que c'était là le désir exprimé par le pays, malgré la campagne personnelle menée contre l'homme d'État de la Troisième République ; qu'il fallait chercher à unir toutes les compétences et toutes les bonnes volontés, afin de réaliser le programme des réformes depuis longtemps promises, sans chercher à diviser pour faire triompher de mesquines querelles de personne.

M. Loubet avait raison, mais raison trop tard. C'était le lendemain de la réélection des 363, ou du moins dès le lendemain de l'élection de M. Grévy à la présidence de la République, qu'il fallait donner le pouvoir à Gambetta et lui adjoindre pour lieutenants Jules Ferry, de Freycinet, Léon Say, au lieu de morceler ces diverses personnalités et de les précipiter les unes contre les autres dans des chocs qui ne pouvaient être que funestes pour l'intérêt supérieur de la République.



Le lundi 14 novembre furent signés les décrets qui constituaient le ministère Gambetta. Le président du Conseil prenait le portefeuille des Affaires Étrangères avec M. Eugène Spuller comme sous-secrétaire d'État. M. Cazot restait ministre de la Justice avec M. Martin-Feuillée. Le portefeuille de l'Intérieur était donné à un jeune député chez qui Gambetta avait deviné autant de caractère que de talent, et auquel était réservé le plus brillant avenir, M. Waldeck-Rousseau. M. Paul Bert recevait le portefeuille de l'Instruction publique et des Cultes, M. Rouvier celui du Commerce et des Colonies avec M. Félix Faure comme sous-secrétaire d'État ; M. Devès, le portefeuille de l'Agriculture

et M. Antonin Proust celui des Beaux-Arts : deux ministères qui furent des créations heureuses. Le général Campenon devenait ministre de la Guerre et M. Gougeard ministre de la Marine.

Le député de Montélimar se rendit compte bien vite qu'il était en présence d'un ministère d'action vigoureusement constitué, ayant à sa tête un véritable homme d'État, bien résolu à concentrer et à retenir entre ses mains la direction suprême des affaires politiques de son pays, au dedans et au dehors.

La plupart de ses collègues, comme l'a dit M. Joseph Reinach dans son histoire du *Ministère Gambetta*, étaient jeunes, de trente à quarante-cinq ans, n'ayant pas eu, depuis dix ou quinze ans, d'autre carrière que la politique.

Sauf un ou deux, ils étaient tous des spécialistes, dûment préparés, par leurs études antérieures, au portefeuille qui leur fut confié ; d'une intelligence supérieure, laborieux, hardis ; les uns déjà renommés dans la démocratie depuis plusieurs années, les autres reconnus par Gambetta, avec son flair prodigieux des capacités, pour être appelés à devenir prochainement l'honneur et la force de la République. Et, de fait, quand il s'est agi plus tard de reformer un gouvernement digne de ce nom, à qui se sont adressés de préférence et M. Duclerc et M. Jules Ferry? aux anciens ministres de Gambetta, à MM. Devès, Waldeck-Rousseau, Raynal, Rouvier, Martin-Feuillée.

Le principal mérite des membres du cabinet Gambetta, c'est qu'ils étaient cohérents, tous également pénétrés de la pensée de leur chef, bien disposés à faire descendre dans les divers services publics l'impulsion qu'ils recevraient de lui et, de plus, tous des républicains de la veille et de l'avant-veille. La solidarité ministérielle faisait sa première apparition dans l'histoire parlementaire de la Troisième République.

Mais il fallait compter avec les hostilités et les partis pris des adversaires de droite et d'extrême gauche. On cria à la dictature et le ministère fut qualifié de *Ministère des Commis*. C'est ce qui contribua à jeter la surprise et la confusion dans l'esprit de beaucoup de fermes républicains, que déconcertaient les attaques dirigées contre Gambetta par divers groupes de l'extrême gauche et du centre.

Dans un esprit de large libéralisme, avec l'idée fermement arrêtée de fonder une République ouverte à toutes les capacités

sans distinction d'origine ni de parti, et de mettre à son service toutes les forces vives de la nation, Gambetta avait fait appeler M. de Miribel, ancien chef d'État-Major du général de Rochebouet, aux mêmes fonctions sous le général Campenon, ministre de la Guerre, et M. Weiss, ancien conseiller d'État monarchiste, à la direction des affaires politiques au ministère des Affaires Étrangères. Mais ces nominations parurent une sorte de défi à l'opinion, un ministère parlementaire, comme celui de Gambetta, étant obligé par ses origines, plus qu'un autre, de ménager l'opinion. On ne contestait pas les capacités de M. de Miribel comme organisateur, ni les qualités de M. Weiss comme écrivain et comme diplomate ; mais on objectait que l'on pouvait peut-être trouver chez d'autres des capacités égales; on regrettait que Gambetta se fût aliéné par des choix sujets à caution les sympathies d'un grand nombre de républicains et eût compromis ainsi, dès le début, la solidité de son cabinet.



Les sentiments de la Chambre, d'abord hésitants et très partagés, tournèrent à la malveillance après la circulaire adressée le 24 novembre aux préfets par M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'Intérieur.

M. Waldeck-Rousseau avait cette conviction « qu'un système de gouvernement qui reposerait sur cette idée que l'avis d'un préfet n'est rien et que la recommandation d'un député c'est tout, serait un régime également funeste à l'indépendance de l'électeur, du député et des ministres », c'est-à-dire à la dignité de la République et au service de l'État. Il pensait « qu'en déconsidérant les agents du pouvoir, c'est le pouvoir lui-même qu'on affaiblit et qu'on discrédite ». Or, jamais l'abus des recommandations n'avait été porté si loin que depuis quelques années; jamais, même sous l'ancien régime, on n'avait cru moins aux lois, aux règlements, aux scrupules administratifs; jamais il n'avait été plus difficile de convaincre le public qu'il y a d'autres chemins que la faveur pour obtenir un emploi ou un avancement dans cet emploi. Comment arrêter cet affaiblissement et ce discrédit? Comment porter un premier coup à la misérable poli-

tique de la démarche et de l'intrigue? Un seul moyen : affranchir les fonctionnaires de l'intervention abusive des sénateurs et des députés au profit des intérêts privés, c'est-à-dire, dans plus de la moitié des cas, au détriment des intérêts généraux.

Prendre une pareille décision et l'appliquer, c'était soulever bien des colères et bien des haines parmi les hommes de la politique de clocher.

La déclaration ministérielle du 16 novembre, écrivait M. Waldeck-Rousseau aux préfets, vous a fait connaître la volonté du Gouvernement de constituer une administration forte, indépendante, et dans laquelle chaque fonctionnaire reprît l'autorité qui lui appartient. Mon premier soin doit être de réclamer de votre part le concours actif et résolu, nécessaire au prompt accomplissement de cette œuvre.

Le pays a dû lutter longtemps contre une administration où il rencontrait surtout des adversaires. Il a vécu jusqu'après les élections du 14 octobre dans la défiance vis-à-vis des fonctionnaires et même dans l'hostilité. Et lorsque les élections eurent amené au pouvoir des hommes investis de sa confiance, c'est à eux que l'on s'est adressé, laissant presque complètement de côté les représentants naturels et hiérarchiques du pouvoir.

Un pareil état de choses doit cesser aujourd'hui, parce qu'il n'a plus raison d'être.

Personne ne peut plus désirer d'affaiblir une autorité placée dans des mains fidèles, et c'est un devoir que de rendre l'administration forte, lorsqu'on a la ferme résolution de la mettre au service du pays.

Il ne peut donc plus être admis que les sollicitations, les demandes d'emploi ou d'avancement continuent d'arriver au ministre en passant par-dessus la tête de ses fonctionnaires. Leur autorité en est diminuée sans profit pour personne, et les services qu'ils peuvent rendre en sont amoindris.

J'ai résolu de retourner sans réponse les requêtes de cette nature qui me seraient directement adressées et de n'accueillir aucune recommandation qui ne serait pas transmise par votre intermédiaire.

On ne peut qu'approuver Gambetta et M. Waldeck-Rousseau d'avoir cherché à assurer l'indépendance du pouvoir administratif. Mais ils ne purent arriver à affranchir les préfets par la seule substitution du scrutin de liste au scrutin d'arrondissement, substitution radicalement impuissante à corriger les mœurs politiques. Les députés, qu'ils soient élus suivant l'un ou l'autre mode, seront toujours, tôt ou tard, invités, sollicités à devenir les chargés d'affaires de leurs électeurs, les mandataires de leurs intérêts privés, voire même de leurs passions et de leurs préjugés, avec cette unique différence que le scrutin de



Phot. Truchelut et Valkmann.

WALDECK-ROUSSEAU EN 1881.

liste leur donnera plus de besogne que le scrutin d'arrondissement.



La circulaire de M. Waldeck-Rousseau souleva, parmi les députés, une véritable colère, colère funeste qui fut la cause la plus efficace de la chute du ministère Gambetta. Beaucoup, même parmi les meilleurs républicains, ne cachèrent pas leur ennui.

L'ennui fut plus grand encore lorsque Gambetta déposa, le 14 janvier 1882, un projet de résolution tendant à provoquer la réunion des deux Chambres en Congrès, pour reviser sur certains points la Constitution de 1875.

Le ministère Gambetta demandait qu'à l'avenir les députés fussent élus au scrutin de liste départemental. Il demandait la modification du mode de nomination des 225 sénateurs des départements et des colonies. Jusque-là les électeurs sénatoriaux de chaque dépar-



Phot. Eug. Pirou, Bd St-Germain.

PAUL BERT.

Groupe des Députés de la Seine (Élections du 21 aout 1881).



Germain Casse. Louis Blanc. Clemenceau. Ranc. H. Maret. Lockroy. Roques de Filhol. E. Farcy. Brisson. Spuller. Brelay. Cantagrel. Hérisson.
C. Pelletan. Talandier. De Lanessan. Villeneuve. Tony-Révillon. Gambetta. Delatre. Greppo. Frébault. A. de La Forge. Alain-Targé. Hérédia. Floquet.
F. Passy. Barodet. Tirard. Raspail. Marmottan.

tement étaient : les Députés, les Conseillers généraux, les Conseillers d'arrondissement et un délégué élu par le Conseil municipal de chaque commune, sans tenir compte du chiffre de la population ; il était urgent de transformer ce procédé électoral.

« Le suffrage universel estime comme nous — disait Gambetta — qu'une disposition qui accorde une part égale dans l'élection de la Haute Chambre à la commune de 100 habitants et à celle de 500000, au conseil municipal nommé par 15 électeurs et à celui qui est élu par 200 000 citoyens, cette loi n'est pas plus une loi conservatrice qu'une loi de réforme, que c'est une loi illogique et funeste. » C'est pourquoi le Gouvernement proposait d'adopter le projet suivant : « Chaque Conseil municipal élit au scrutin de liste autant de délégués et de suppléants que la commune renferme de fois 500 électeurs inscrits. »

« En ce qui concernait les 75 sénateurs inamovibles, il était dit : Le Gouvernement proposera au Congrès de se prononcer contre le contrat viager, mais avec cette restriction que les situations acquises resteront acquises. A l'avenir, les successeurs des 75 sénateurs inamovibles devaient être élus par le Sénat et la Chambre des députés collectivement pour neuf ans, avec renouvellement partiel au sort par tiers tous les trois ans. »

En outre, le Gouvernement devait proposer au Congrès de déclarer que « le Sénat n'a, en matière budgétaire, qu'un droit de contrôle, et qu'il ne peut pas rétablir un crédit supprimé par la Chambre des députés ».

Le projet ajoutait que la revision était limitée pour le Congrès aux questions désignées avant la réunion par le Gouvernement et par chacune des deux Chambres.

La commission de 33 membres qui fut chargée d'examiner la proposition du ministère Gambetta se composait presque exclusivement d'amis de l'Élysée, d'adversaires personnels de Gambetta ou de partisans déclarés du scrutin d'arrondissement. Dès qu'elle fut nommée, chacun fut fixé sur le sort de la revision et sur le sort du ministère.

C'était, disaient les opposants au projet, anticiper sur la décision du Congrès, et inspirer l'appréhension d'une prochaine dissolution, en proposant aux députés de se déjuger, en optant pour

le vote au scrutin de liste, après avoir dû leur élection au scrutin d'arrondissement.

Sur le rapport de M. Andrieux, le ministère Gambetta fut renversé le 26 janvier 1882, par 268 voix contre 218. Il avait à peine duré soixante-dix-sept jours.

« N'est-il pas étrange et profondément triste, comme l'a dit l'historien de la Troisième République, que le plus grand serviteur de la démocratie, le vrai fondateur de la République, le défenseur le plus éloquent du régime parlementaire, ait été considéré comme une menace pour les libertés publiques ; que ses collègues, appelés presque tous à prendre, par la suite, la direction du parti républicain, aient excité de telles défiances pendant qu'ils faisaient partie du ministère du 14 novembre et que ce ministère, le plus homogène qui ait été formé, ait eu la durée la plus éphémère ? »



Le ministère de Freycinet, avec Léon Say aux Finances, Jules Ferry à l'Instruction publique, René Goblet à l'Intérieur, Humbert à la Justice, le général Billot à la Guerre, dura environ six mois et tomba sans gloire (du 30 janvier au 7 août 1882).

Sous ce dernier ministère, M. Loubet parla à la tribune en faveur des crédits nécessaires aux expéditions de Tunisie et du Tonkin. Il voyait dans ces expéditions l'expansion coloniale destinée à enrichir les nouvelles générations et à faire flotter sur toutes les mers le pavillon français.

Aussi fut-il un peu surpris et déçu par l'attitude de notre diplomatie dans la question d'Égypte. De tout temps, Gambetta et ses amis avaient été d'avis d'intervenir dans ce pays, de concert avec l'Angleterre. S'en abstenir, d'après eux, c'était un aveu d'impuissance, c'était sacrifier les intérêts français dans un pays où la France a tout fait depuis Bonaparte et Monge jusqu'à M. de Lesseps et Mariette-Bey, c'était livrer l'Égypte sans partage à l'Angleterre ; abandon décidé par M. de Freycinet, d'accord avec M. Clemenceau, et qui fut une faute irréparable. Lorsque le ministère de Freycinet ouvrit les yeux à la réalité et proposa une demi-intervention pour occuper militairement le canal

de Suez, la Chambre des députés le renversa par 450 voix contre 75.

Le ministère Duclerc, qui prit la suite des affaires, du 7 août 1882 au 21 février 1883, fut un ministère d'affaires et de transition, pendant lequel l'Angleterre profita de notre effacement pour s'établir solidement en Égypte.



C'est au milieu de ce désordre politique qu'éclata tout à coup l'annonce de la maladie, et, bientôt après, de la mort de Gambetta. L'affolement qui s'empara, à cette nouvelle, des pouvoirs publics et des Chambres, montra quelle place tenait le grand citoyen dans le parti républicain et dans le cœur de la Nation.

L'opinion, si injustement égarée sur son compte pendant quelques mois, lui revenait alors de toutes parts. La facile victoire des Anglais en Égypte avait prouvé à M. Loubet et à ses collègues du Parlement combien Gambetta avait vu clair, dès la première heure, dans cette malheureuse affaire. On commençait à comprendre que sa politique était vraiment nationale, et que sa défaite au 26 janvier avait été une cause d'affaiblissement pour la République.

Et c'est au moment où Gambetta retrouvait sa popularité d'autrefois que survint (27 novembre) l'accident de Ville-d'Avray. Gambetta s'étant blessé à la main droite en maniant un revolver, l'accident, sérieux en lui-même, avait été aggravé par l'état général de sa santé. Le 17 décembre, une inflammation de l'intestin se déclara, et le progrès du mal fut effrayant.

Le 31 décembre 1882, à minuit moins cinq, Gambetta s'éteignit sans souffrance. Aussitôt, dit un de ses amis les plus dévoués, Joseph Reinach, « une immense douleur s'empara de la patrie et, devant cette mort tragique dans la pauvre bicoque de Ville-d'Avray, transformée en lieu de pèlerinage, les dernières calomnies s'évanouirent. Beaucoup qui l'avaient méconnu s'inclinèrent tristement devant son cercueil. Il entra de plain-pied dans la sereine immortalité de l'histoire.

« Le gouvernement de la République décréta des obsèques

nationales à l'organisateur de la Défense, et le peuple entier prit le deuil. Le jour de ses funérailles, ce fut, derrière son cercueil, une fédération de toute la France, de la France civile et de la



Phot. Et. Carjat.

LÉON GAMBETTA (1838-1882).

France militaire. Il n'y eut pas une ville française qui ne fût représentée : Strasbourg, Metz et Colmar marchaient en tête du cortège. »

Paris lui fit de splendides funérailles, comme il sait les faire à ceux qu'il honore ou qu'il aime. Tout le Parlement, tous les

grands corps de l'État suivaient le cortège; mais, comme l'a fort bien observé M. Zevort, « c'était la France elle-même qui menait le deuil, qui rendait les derniers devoirs et les suprêmes honneurs à l'un des meilleurs parmi ses fils. Ni aux obsèques de Thiers, ni à celles de Ferry, de Mac-Mahon ou de Pasteur, on ne sentit au même degré palpiter l'âme populaire.

« Le 6 janvier 1883, l'émotion était plus contenue, mais plus profonde. Chacun comprenait d'instinct que la République avait perdu une force et une parure; qu'elle avait, pour la première fois depuis son triomphe, reçu une grave blessure, qu'elle était touchée à l'endroit le plus sensible.

« Pour la patrie, la mort du grand patriote était une défaite, c'était une bataille perdue en pleine paix. »

De toutes les harangues prononcées autour du cercueil de Gambetta, nous ne retiendrons que celle de M. Henri Brisson, président de la Chambre; ces paroles émouvantes sont bien dignes d'être encore méditées :

.... Ah! tenez, je vous parlais, il y a un instant, de fédération, de l'accord que Gambetta savait cimenter entre toutes les bonnes volontés de la France républicaine; eh bien, cette fédération, elle se retrouve ici, hélas! autour de son cercueil. Ah! du moins, que ce sublime élan de la reconnaissance d'un peuple en larmes ne soit pas perdu! La France est accourue ici, messieurs; elle est représentée par des délégués de tous les départements, de toutes les communes, par nos frères venus de ces provinces si chères pour saluer, entre les plis du drapeau tricolore, celui dont elles ne cessaient d'occuper la pensée.

Oui, la France est là, toute la France, telle que la chérissait ce grand cœur : elle nous parle par sa seule présence, sa voix nous dit à tous :

« Citoyens, et vous mandataires de la nation souveraine, depuis douze ans je n'ai eu qu'une pensée et eu qu'une volonté : asseoir le Gouvernement républicain, le seul que je juge capable de présider au relèvement de ma fortune obscurcie. Cette volonté, je l'ai manifestée dans toutes les élections avec une intensité croissante.

« J'ai transformé tous les pouvoirs publics, j'ai fait dans les Chambres des majorités nombreuses, et compactes si elles le veulent.

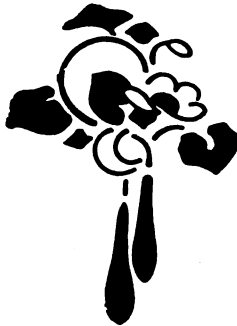
« Il n'est pas jusqu'aux instruments disposés par les ennemis de la République que je n'aie tournés à son profit. Je n'ai pas un instant failli.

« J'ai été fidèle à moi-même. Soyez-moi fidèles à votre tour. Je ne vous demande pas l'impossible. Je vous demande d'être unis comme vous l'avez été si longtemps. Votre rôle est précisément de dégager de mes aspirations et de mes vœux ce qui peut être successivement réalisé.

« Cet arbitrage est votre mission même. J'ai perdu le plus glorieux de mes fils,

n'oubliez pas que vous êtes les dépositaires de ce qui me reste d'espérances! »

Les républicains assemblés autour du cercueil de Gambetta, et M. Loubet au premier rang, écoutèrent ce noble langage et recueillirent cette incomparable leçon de patriotisme, en se promettant d'en faire leur profit pour le présent, et d'en léguer le souvenir et l'exemple aux administrateurs et aux héritiers politiques de l'immortel édificateur de notre Troisième République.

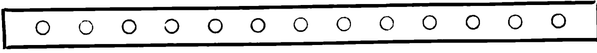




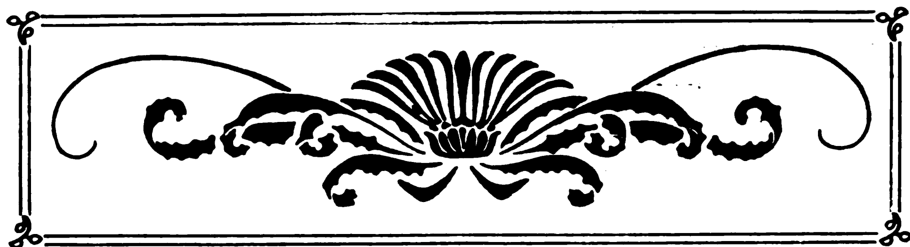
Scott (Luxembourg).

Les funérailles de Gamb

MBETTA (6 JANVIER 1883).







CHAPITRE VII



LA PRÉSIDENCE DE JULES GRÉVY (SUITE) DE 1883 A 1887. — LA GUERRE DU TONKIN. — MORT DE VICTOR HUGO (22 MAI 1885). — LUTTES DU GOUVERNEMENT RÉPUBLICAIN CONTRE SES ENNEMIS DE L'INTÉRIEUR. — LES PREMIÈRES ARMES DU BOULANGISME. — M. ÉMILE LOUBET ÉLU SECRÉTAIRE DU SÉNAT (13 JANVIER 1887).



Contre-coup de la mort de Gambetta. — Manifeste avorté du prince Jérôme Napoléon. — « César déclassé ». — Ministère Jules Ferry (21 février 1883). — La République parlementaire. — Le régime américain ne doit pas être imité. — M. Émile Loubet associé à tous les travaux des commissions, à tous les rapports politiques, économiques et judiciaires. — Conventions avec les chemins de fer. — Épuration de la magistrature. — La question de la revision. — Modifications aux lois électorales concernant le Sénat et la Chambre des députés. — La conquête du Tonkin. — Le commandant Rivière et les Pavillons Noirs. — L'évacuation de Lang-Son. — Un crédit de 200 millions. — Chute du cabinet Ferry (30 mars 1885). — Ministre méconnu de la Chambre. — M. Émile Loubet est élu sénateur le 25 janvier 1885 par 407 voix sur 754 votants. — Mort de Victor Hugo ; imposantes funérailles nationales du poète, ancien représentant du peuple (1er juin 1885). — Ministère radical Henri Brisson. — Dangers du scrutin de liste sans la direction d'un grand électeur. — Élections législatives des 4 et 18 octobre 1885 ; succès des réactionnaires coalisés, au premier tour de scrutin. — Au second tour, victoire de la concentration républicaine. — L'occupation du Tonkin maintenue, à quatre voix de majorité. — Réélection de M. Jules Grévy à la Présidence de la République (28 décembre 1885). Nouveau ministère de Freycinet (7 janvier 1886). — L'ère des difficultés. — Le péril du lendemain : le général Boulanger. — Une fête chez le comte de Paris. — L'expulsion des princes (juin 1886). — M. Émile Loubet élu secrétaire du Sénat, le 13 janvier 1887. — Le cheval noir du « Général » à la revue du 14 juillet. — L'affaire Schnœbelé. — Le cabinet Rouvier. — En route pour Clermont-Ferrand. — Désaveu public de M. Clemenceau à la tribune. — Le Saint-Arnaud de café concert. — Poursuites contre le gendre du Président de la République. — M. Jules Grévy est mis dans l'obligation de donner sa démission (2 décembre 1887).

La mort de Gambetta eut son contre-coup dans les masses profondes du pays, où l'avenir de la République parut un moment menacé. Les royalistes étaient, disait-on, prêts à marcher en forces; on lisait: *Vive le roi!* sur certaines murailles ; on voyait, de-ci de-là, apparaître un drapeau blanc dans le silence de la nuit. On racontait, sous le sceau du secret, qu'une grande conspiration allait éclater, merveilleusement organisée en hommes et en argent, à des rendez-vous minutieusement fixés. Le prince Jérôme Napoléon, prenant la tête du mouvement bonapartiste, voulut profiter de ce désarroi pour lancer une sorte d'appel au pays.

Le 16 janvier au matin, un manifeste signé NAPOLÉON était placardé sur les murs de Paris; en voici quelques extraits :

Paris, 15 janvier 1883.

A MES CONCITOYENS,

La France languit.

Quelques-uns parmi ceux qui souffrent s'agitent.

La grande majorité de la nation est dégoûtée. Sans confiance dans le présent, elle semble attendre un avenir qu'elle ne pourra obtenir que par une résolution virile.

Le pouvoir exécutif est affaibli, incapable et impuissant.

Les Chambres sont sans direction et sans volonté.

Le parti au pouvoir méconnaît ses propres principes pour ne rechercher que la satisfaction des passions les moins élevées.

Le Parlement est fractionné à l'infini.

Réactionnaires, modérés, radicaux se sont succédé au Gouvernement. Tous ont échoué.

On nous a promis une République réparatrice et réformatrice. Promesse mensongère.

Vous assistez à des crises continuelles qui atteignent le Chef de l'État, les Ministres et les Chambres.

L'expérience de la République parlementaire, poursuivie depuis douze années, est complète.

Vous n'avez pas de gouvernement.

Le mal réside dans la Constitution, qui met le pays à la discrétion de huit cents sénateurs et députés....

L'Administration est discréditée.... Exploiter le pays, ce n'est pas l'administrer.

Vos finances sont dilapidées.

Les impôts, lourds et mal répartis, sont maintenus dans un fatal esprit de routine qui met obstacle à tout progrès....

Un agiotage, qui ne doit souvent son impunité qu'à des solidarités compromettantes, a envahi toutes les classes de la société.

La religion, attaquée par un athéisme persécuteur, n'est pas protégée, et cependant ce grand intérêt de toute société civilisée est plus facile à sauvegarder que tout autre par l'application loyale du Concordat, qui seul peut nous donner la paix religieuse.

Notre commerce est atteint par l'abandon des traités de 1860, auxquels nous devions la prospérité; et l'intérêt des consommateurs et des commerçants est sacrifié.

Héritier de Napoléon Ier et de Napoléon III, je suis le seul homme vivant dont le nom ait réuni *sept millions trois cent mille suffrages.*

Le Gouvernement s'effondre; mais une grande démocratie comme la nôtre ne peut se dérober longtemps à la nécessité de constituer l'autorité. Le peuple en a le sentiment. Il l'a prouvé dans les huit plébiscites de 1800, 1802, 1804, 1815, 1848, 1851, 1852 et 1870.

Français, souvenez-vous de ces paroles de Napoléon Ier :

Tout ce qui est fait sans le peuple est illégitime.

Le Gouvernement républicain, représenté par l'incolore ministère Duclerc, prit un peu trop au tragique cette démonstration platonique, d'une efficacité au moins douteuse. M. le garde des sceaux Devès fit saisir et déchirer les affiches par la police. Il mit en mouvement le parquet, et le prince Jérôme Napoléon fut arrêté sur un mandat de dépôt signé par un juge d'instruction; mais il ne tarda pas à bénéficier d'une ordonnance de non-lieu et s'attira les lazzi de presque toute la presse pour son rôle de *César déclassé*!



L'affaire du prince Napoléon avait soulevé des discussions confuses au sujet de l'expulsion des prétendants, à la Chambre et au Sénat. Le cabinet Duclerc sombra au milieu de cette tourmente.

Il fallait, dans l'intérêt de la République, constituer enfin un ministère vigoureux et solide. M. Loubet et ses amis se demandaient, en politiques clairvoyants, si M. Grévy accorderait enfin sa confiance sans réserve à M. Jules Ferry, que tout le parti républicain considérait comme le véritable héritier des traditions de Gambetta; il était, en effet, lui seul, l'homme de la situation.

Le 21 février 1883, M. Jules Ferry forma un ministère composé des plus dévoués lieutenants de Gambetta : Challemel-Lacour, Waldeck-Rousseau, Martin-Feuillée, Raynal.

L'historien de la Troisième République a tracé de Jules Ferry, à cette époque de sa vie, un portrait fidèle, qui sera accepté par la postérité et qui doit trouver ici sa place :

Mûri par quatre années passées au pouvoir, presque sans interruption, mêlé, depuis près de trente ans, au monde politique, connaissant à fond toutes les affaires, travailleur infatigable, doué d'un courage froid qui s'affermissait au milieu des tempêtes parlementaires, Jules Ferry était peut-être, au mois de février 1883, le seul président du Conseil possible. Sa valeur, son caractère, la dignité de sa vie faisaient sa force. Sa faiblesse venait de l'opposition sourde qu'il rencontrait à l'Élysée, de l'opposition déclarée qu'il rencontrait aux deux extrémités, droite et gauche, de la Chambre des députés, et d'une impopularité qui datait du siège de Paris. Après l'acceptation définitive de la démission du précédent Cabinet, M. Grévy avait songé un instant à rappeler M. de Freycinet : la stupeur générale l'avait fait renoncer à ce projet; mais M. de Freycinet était resté *persona grata* à l'Élysée, beaucoup plus que M. Jules Ferry, et, dans l'entourage du Président de la République, on cultivait soigneusement ces sentiments de défiance, sinon d'animosité, envers le nouveau président du Conseil. M. Jules Ferry ne s'ouvrait pas volontiers à ce sujet; mais il lui est arrivé, dans un moment d'irritation, au sortir d'une séance un peu chaude, de se plaindre amèrement qu' « on lui tirât dans le dos », de la rue du Faubourg-Saint-Honoré, pendant qu'il faisait face à la droite et à l'extrême gauche.

De ces deux côtés de la Chambre les injures, les outrages au président du Conseil étaient ininterrompus et, aux frontières de la droite comme aux frontières de l'extrême gauche, trop de députés, entraînés d'abord dans le torrent de la majorité, n'attendaient qu'une occasion de regagner le rivage. M. Ferry, en effet, n'avait rien de ce qu'il fallait pour les retenir. Ce n'est pas lui qui aurait jamais sacrifié l'intérêt public aux intérêts particuliers; qui aurait accordé à un député douteux la moindre de ces faveurs que les chefs du pouvoir ont à leur disposition et qui peuvent fixer des dévouements incertains.

C'est pour ces raisons et pour d'autres encore qu'il était impopulaire : nature renfermée, peu expansive, il ne savait ou ne voulait captiver les foules. Trop franc pour les flatter, trop fier pour rectifier l'opinion que l'on avait de lui, il s'est montré seulement soucieux de quelques suffrages d'élite, assuré que son œuvre garderait sa mémoire, que ceux qui l'ont vu de près, qui l'ont admiré et qui l'ont aimé, seraient devant la postérité ses témoins et ses garants.

La déclaration ministérielle, qui fut lue le 22 février aux deux Chambres, donna à M. Émile Loubet et au parti républicain gouvernemental l'impression que la majorité avait enfin un chef.

C'est l'impression qui se dégagea mieux encore d'un magistral discours prononcé par M. Jules Ferry, le 9 mars 1883, au Cercle national républicain, et où il développa méthodiquement le sens de sa politique.

Il débute par proclamer Gambetta « l'image superbe et vivante

de la République triomphante », puis il affirme « que ce qu'il veut, après Gambetta et comme Gambetta, c'est un Gouvernement dans la République. Et ce Gouvernement ne doit pas être seulement un garde champêtre, un gendarme, un juge de paix, il doit être aussi une grande force morale. Point de mire d'une nation aux habitudes, aux traditions monarchiques, s'il est livré aux divisions et aux incertitudes, la nation qui le regarde est comme désorientée, elle se trouble et se désintéresse de la chose publique. C'est alors qu'on peut dire que la France ne se sent pas gouvernée et c'est alors qu'elle s'abandonne. La première condition pour que l'on sente un gouvernement, c'est qu'il y ait une majorité parlementaire étendue, forte et durable. Cette majorité peut et doit comprendre, au Sénat comme à la Chambre, tous les groupes républicains entre lesquels n'existent pas de différences essentielles; seule, elle peut faire vivre la République ».

La stabilité du régime parlementaire ne doit jamais être discutée dans une démocratie. « C'était, disait-il, faire injure à la démocratie et au suffrage universel. L'imitation du régime américain aboutirait fatalement pour notre pays à une dictature. Il est vrai que le régime parlementaire est un régime d'attaques incessantes, d'assauts chaque jour renouvelés, de batailles quotidiennes qui usent les hommes les plus forts. Mais, s'écriait Jules Ferry, à quoi sont bons les hommes si ce n'est à s'user pour le bien, pour le beau, pour la liberté républicaine, pour la patrie ? »

Un toast à l'union de toutes les forces républicaines et à la République parlementaire fut la conclusion naturelle de ce magnifique discours.

La profondeur de pensée et l'ampleur de forme que Jules Ferry y avait déployées frappèrent tous les assistants et eurent leur répercussion au dehors; on eut la sensation que l'orateur de Romans revivait dans le nouveau président du Conseil ; que celui-ci était de taille à lutter vigoureusement, avec une âme stoïque, inaccessible à la crainte ou au découragement.



M. Loubet fut un des collaborateurs les plus actifs, les plus intelligents et les plus dévoués pour le ministère Ferry. Son

nom est associé à tous les travaux des commissions, à tous les rapports des grandes affaires économiques et politiques de cette période féconde.

M. Loubet donna son concours très remarqué aux négociations conduites par M. Raynal avec les Compagnies de chemins de fer, qui aboutirent aux fameuses conventions ratifiées par la loi du 20 novembre 1883.

Ces conventions, si vivement contestées, donnaient aux Compagnies 8 360 kilomètres à construire, leur cédaient 2 823 kilomètres en exploitation et leur confirmaient la concession de 2 000 kilomètres déjà exploités par elles. M. Loubet soutint la discussion à la tribune de la Chambre des députés avec une rare compétence, d'accord avec MM. Léon Renault, Rouvier et Raynal. Il démontra que, l'État se refusant, dans l'intérêt du crédit public, à effectuer de nouvelles émissions de rente, il devenait nécessaire de s'entendre avec les Compagnies pour l'achèvement des travaux en cours.

Le député de Montélimar comprit que, dans la situation où l'exécution du plan de Freycinet avait mis les finances de l'État, il était difficile d'obtenir plus et mieux que les conventions de 1883. L'État donnait sa garantie aux Compagnies, en cas d'insuffisance des produits; il les assurait contre le rachat pendant un certain laps de temps; mais, par contre, elles acceptaient de construire des lignes improductives, d'augmenter leur dette envers l'État, et de réduire ou d'immobiliser leur dividende.

Après la réforme économique vint la réforme judiciaire, à laquelle M. Loubet consacra ses efforts les plus éclairés.

Il s'agissait de savoir si les magistrats devaient être élus, soit par le suffrage universel, soit par un corps électoral restreint présentant des garanties spéciales de capacité. Devaient-ils être pris sans condition et sans garantie préalable parmi tous les citoyens ou parmi des catégories d'éligibles? Devaient-ils, au contraire, être nommés par le Gouvernement? Devaient-ils être inamovibles, nommés pour un temps fixé ou révocables à la volonté du Gouvernement?

La majorité, longtemps flottante et indécise, avait un moment voté en principe l'élection des juges et la suppression de l'inamovibilité ; puis, revenant sur ce vote téméraire, elle avait pris une disposition suspendant l'inamovibilité, pour mettre à

la retraite les magistrats hostiles aux institutions républicaines.

C'était la mise en pratique du programme formulé à Romans par Gambetta. M. Loubet contribua à faire adopter la réforme mitigée de la loi du 30 août 1883, qui laissait une marge de trois mois pour son application. Du 30 août au 30 novembre, la réforme fut exécutée et porta sur plus de 500 magistrats.

On ne saurait critiquer une telle mesure. La République, en définitive, ne pouvait être condamnée à supporter plus longtemps une magistrature ouvertement en état de guerre avec le Gouvernement ; elle fut d'ailleurs indulgente aux fonctionnaires qui n'avaient pas fait montre d'hostilité exprimée publiquement, réservant toutes ses rigueurs contre ceux qui étalaient au grand jour leur haine du régime actuel.

M. Loubet aida aussi le ministère Ferry à résoudre la question de la revision qui avait entraîné la chute du ministère Gambetta, et ne cessait pas d'être à l'ordre du jour des discussions politiques, entretenant une agitation regrettable. Tandis que les républicains radicaux demandaient la suppression du Sénat, les monarchistes s'associaient à leur demande de revision, afin d'arriver à une revision générale et dans l'espérance de renverser la République en profitant de quelque tourmente imprévue.

Pour conjurer ce danger, le ministère proposa et fit adopter une revision limitée, n'atteignant aucunement l'existence du Sénat. D'après le projet de M. Jules Ferry, « la revision ne pouvait, en aucun cas, porter sur la forme républicaine du Gouvernement » ; les dispositions « relatives aux élections des sénateurs n'avaient plus le caractère de lois constitutionnelles et pouvaient désormais être réformées et modifiées dans la forme législative ordinaire ». On limitait les pouvoirs budgétaires du Sénat et on supprimait les prières publiques.

Ce projet, amendé par le Sénat, qui retrancha l'article limitant ses attributions financières, fut soumis au Congrès et, après avoir été l'objet de discussions passionnées, surtout de la part de l'extrême gauche, finit par être adopté.

A la suite de cette revision, les lois électorales du Sénat et de la Chambre furent modifiées. Les 300 membres du Sénat doivent désormais être élus pour neuf ans et renouvelés par tiers de trois en trois ans, sans aucun effet rétroactif pour les 75 inamo-

vibles, qui doivent être répartis entre les départements les plus peuplés à mesure des vacances survenues. La loi électorale de la Chambre rétablit le scrutin de liste.



L'appui prêté par M. Loubet au ministère Ferry se manifesta

Phot. Pierre Petit et fils.

JULES FERRY

avec plus d'éclat encore, en 1884, dans la discussion du budget des colonies et dans la discussion du budget général des dépenses et des recettes.

M. Loubet était partisan de l'expansion coloniale de la France au Sénégal, au Congo, à Madagascar et au Tonkin, comme en Tunisie. C'est de cette époque que datent les progrès merveilleux de M. de Brazza au Congo, qui ont ouvert à la France, près de l'embouchure du fleuve de ce nom, la grande route

commerciale de l'Afrique occidentale. C'est de cette époque encore que date l'occupation, par les armes françaises, de Majunga et de Tamatave.

Notre établissement au Tonkin suscita plus de difficultés. On sait comment le commandant Rivière, d'héroïque mémoire, résista, avec une poignée d'hommes, tout à la fois aux Mandarins annamites, aux Pavillons noirs et aux Chinois.

M. Loubet, qui avait été le rapporteur des premiers crédits pour le Tonkin, avait son devoir tout tracé. La Chambre des députés, unie dans un beau mouvement patriotique, fit aussi son devoir; et les nouveaux crédits pour le Tonkin furent votés à l'unanimité.

Mais la question du Tonkin devait être fatale au ministère Ferry et à la majorité qui le soutenait.

On allait traiter avec la Chine lorsque, le 28 mars 1885, arriva la fameuse dépêche du général Brière de l'Isle annonçant que le général de Négrier était blessé et contraint d'évacuer Lang-Son, que le colonel Herbinger reculait devant la grande supériorité numérique des Chinois, après avoir épuisé ses munitions.

Vingt-quatre heures plus tard, le général Brière de l'Isle envoya une dépêche tout à fait rassurante. Le ministère Ferry ordonna l'envoi immédiat de renforts au Tonkin et déposa une demande de crédit de 200 millions. Le 4 avril, les préliminaires de paix étaient signés et, le 9 juin suivant, le traité de Tien-Tsin avec la Chine était conclu : la conquête de l'Annam et du Tonkin nous était assurée.

Mais le ministère Ferry, ayant perdu la confiance de la Chambre des députés, avait été renversé le 30 mars 1885.

M. Jules Ferry tombait victime de ses fautes de tactique parlementaire, dont une très grande part revient à l'inertie d'une majorité difficilement malléable, incapable de prendre un parti ou un engagement. Mais il serait injuste de nier qu'il s'était incarné dans les idées de Gambetta, afin de leur donner corps et vie aux conseils et aux actes du Gouvernement. Comme l'a dit l'historien de la Troisième République, « il est apparu à la France, au sortir d'une de ces crises de nerfs que notre pays traverse périodiquement, comme le seul homme assez fort pour résister aux violents, et pour discipliner les modérés. Il s'est maintenu dans les limites du programme qu'il s'était tracé, sans jamais en

sortir, sans jamais rien céder à ses adversaires par crainte, ni à ses amis par complaisance. Au dehors, il a relevé le prestige de la France en l'arrachant à la contemplation des Vosges où elle était comme hypnotisée; il a fait flotter son drapeau dans les mers de Chine, à Madagascar, au Congo, et il lui a rendu dans le concert européen la place qui lui appartient ».

M. Zevort a fort bien marqué les différences du caractère de M. Jules Ferry avec le caractère de Gambetta. « Bien différent de Gambetta, gai, bon enfant, aimable, doué d'un charme social, M. Jules Ferry n'attirait pas et ne savait pas retenir ceux qui ne demandaient qu'à être soutenus et encouragés. Les hommes comptaient peu pour lui, mais les idées et les principes. Aussi inspirait-il le respect plutôt que l'affection. Caractère viril, âme fortement trempée, il était comme l'image austère du pasteur des peuples, mais du pasteur énergique, rude en apparence, qui ne laisse rien paraître de ce qu'il ressent et qui suit sa voie sans défaillance, en grand serviteur de l'État, indifférent aux défections comme il est insensible aux adhésions intéressées, uniquement préoccupé de poursuivre et d'achever son œuvre. »

La Chambre des députés fut injuste et ingrate envers M. Jules Ferry le 30 mars 1885. Ce n'est que huit ans plus tard que le Sénat donna au célèbre méconnu une récompense digne de lui en l'élevant à la présidence de la haute Assemblée.

Il faut noter, comme une circonstance atténuante, que la majorité ministérielle de M. Jules Ferry dans la Chambre des députés avait été affaiblie par les élections sénatoriales du 25 janvier 1885, qui firent passer de la Chambre au Sénat 28 députés ministériels, non remplacés jusqu'aux élections générales qui devaient se faire au scrutin de liste.



C'est à ces élections du 25 janvier 1885 que M. Émile Loubet a échangé son mandat de député contre un mandat sénatorial. Il fut élu au premier tour de scrutin par 407 voix sur 754 votants. Voici la partie la plus importante de ce qu'il disait dans la profession de foi qu'il adressa à ses électeurs :

Homme de travail, aussi éloigné des utopies et des théories vaines que de la routine et de l'immobilité, j'apporterai dans l'étude des questions si graves

qui préoccupent justement l'opinion toute l'ardeur dont je suis capable.

Comme je l'ai déjà fait à la Chambre des députés, je demanderai :

Pour l'agriculture, une protection semblable à celle qui est accordée à nos industries et l'amélioration du régime douanier de la France et de nos colonies.

Pour les finances du pays, la plus stricte économie, la réduction des dépenses ; les améliorations reconnues nécessaires dans l'assiette et ia répartition de certains impôts.

Pour les travaux publics, la prudence dans les engagements du Trésor et l'exécution des travaux d'irrigation si nécessaires dans notre département.

De bons esprits ont pu critiquer les entreprises lointaines de Madagascar et du Tonkin ; aujourd'hui, notre honneur est engagé et il est de l'intérêt de tous de les voir promptement résolues, même au prix de sacrifices momentanés. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que la France, sous peine d'abandonner la place qu'elle a jusqu'ici occupée dans le marché du monde, ne saurait se désintéresser des questions coloniales au moment où les nations européennes, ses rivales, cherchent à se partager les pays lointains qui peuvent, dans un avenir plus ou moins rapproché, servir à l'écoulement de leurs produits fabriqués.

L'étude attentive des questions de politique extérieure doit s'imposer aujourd'hui plus qu'à aucune autre époque aux hommes politiques que vous enverrez siéger dans les Chambres. Ce n'est que par cette étude que notre pays pourra profiter des expériences des autres nations, rivaliser avec elles, et les vaincre sur le terrain pacifique de l'industrie et du commerce.... »

A peine entré au Sénat, M. Émile Loubet s'associa au deuil national provoqué par la mort de notre grand poète, du plus grand écrivain du XIXe siècle, qui expira le vendredi 22 mai 1885.

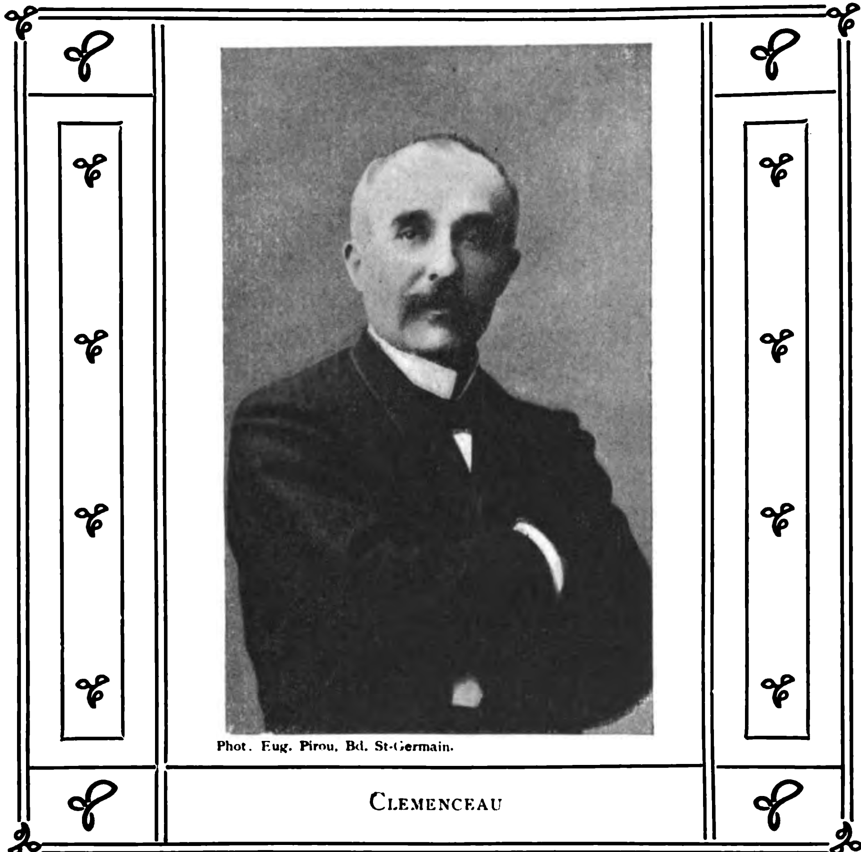
Un historien contemporain, M. Maréchal, a décrit les funérailles de Victor Hugo avec une vérité saisissante. Quelques traits de son récit doivent être retenus et consignés ici pour marquer ce grand événement.

« De tous les points de Paris, de la France, du monde, arrivent les témoignages de sympathie, les adresses, les fleurs, les couronnes ; on célèbre le poète, le romancier, l'orateur, le patriote, l'avocat de tous les déshérités, de tous les opprimés, de tous les faibles, l'homme qui avait rempli le siècle de son nom, de sa gloire, de sa bonté. On va s'inscrire sur les registres déposés à la porte de la maison ; on est consterné ; on sent qu'une force est sortie de nous.

« Le Gouvernement propose de faire à Victor Hugo des funérailles nationales, et Anatole de La Forge demande que ses restes soient conduits au Panthéon. Une loi est votée dans ce sens, et M. Loubet donne son vote à cette manifestation solennelle.

« Le corps de Victor Hugo est exposé un jour et une nuit sous l'Arc de Triomphe de l'Étoile, où l'on dresse un catafalque gigantesque, avec une garde d'honneur fournie par l'armée et par les enfants des bataillons scolaires. Un crêpe immense flotte du haut de ce monument, éclairé la nuit par la lumière électrique et des cavaliers portant des torches.

« Le lundi 1er juin ont lieu les funérailles. Après les discours


Phot. Eug. Pirou, Bd. St-Germain.

CLEMENCEAU

de MM. Le Royer, au nom du Sénat, Floquet, au nom de la Chambre des députés, Goblet, au nom du Gouvernement, Émile Augier, au nom de l'Académie française, etc., le canon retentit, les tambours battent aux champs, les troupes présentent les armes, les musiques militaires jouent l'hymne national.

« L'immense cortège se développe : cavaliers, troupes d'infanterie, députations de tous les corps de l'État, drapeaux, bannières, montagnes de couronnes ; et, selon sa volonté expresse, sur le cor-

billard des pauvres, Victor Hugo. Derrière, marchent sa famille, les Ministres, les Ambassadeurs, les Sénateurs, les Députés, les Académiciens et d'innombrables sociétés de tout nom, de tous pays. Une avalanche d'hommes se déroule par la place de la Concorde, où les statues des villes de France sont voilées de deuil, par le pont et le boulevard Saint-Germain. Jamais, de mémoire d'homme, pareille affluence ne s'était produite : 800 000 personnes composaient le cortège, les spectateurs dépassaient un million.

« Au Panthéon, de nouveaux discours sont prononcés, et Victor Hugo va rejoindre dans les caveaux Mirabeau et Voltaire, ses deux compagnons d'immortalité, qui l'y avaient précédé en 1791. »



Après la chute du ministère Jules Ferry, M. Émile Loubet donna son adhésion au ministère Henri Brisson, Allain-Targé, de Freycinet, Goblet, formé le 7 avril 1885, qui avait pris l'engagement « d'être un cabinet d'union et de conciliation, de régler son attitude au dehors sur l'intérêt direct et supérieur de la France, d'obéir à l'intérieur à une pensée d'union et de concord et de concentration libre et naturelle des forces républicaines ».

Le ministère radical de M. Brisson ne pouvait faire et ne fit pas, en réalité, une politique différente de celle qu'avait suivie le ministère de M. Jules Ferry. Sur la question de la politique coloniale, le Tonkin et Madagascar, M. Brisson, avec un rare courage et un patriotisme élevé, se solidarisa avec son prédécesseur et empêcha les mécontents de droite et d'extrême gauche de commettre une faute irréparable : l'évacuation de ces deux territoires arrosés du sang français.

M. Émile Loubet était donc bien inspiré en soutenant le nouveau ministère, seul et vrai moyen de prévenir les divisions, l'émiettement et les incohérences qui ne présageaient rien de bon pour les prochaines élections législatives des 4 et 18 octobre 1885.

La Chambre des députés élue en 1881 arrivait, en effet, à l'expiration de son mandat. Que seraient les élections nouvelles avec le scrutin de liste ? M. Zevort l'a fait observer avec raison : « le scrutin de liste a besoin d'être dirigé, beaucoup plus que celui d'arrondissement; il lui faut un grand électeur qui mène la cam-

pagne et fasse passer avant les petits intérêts locaux les grands intérêts nationaux, comme M. Thiers en 1871. Depuis la mort de Gambetta, il n'y avait plus aucun grand électeur : M. Jules Ferry était impopulaire ; M. Brisson n'avait pas assez de prise et d'autorité dans les masses électorales ; M. Clemenceau manquait même d'action décisive et prépondérante sur son propre parti.

« Comment faire accepter un programme commun par les républicains jacobins et par les républicains plus modérés ? On devait fatalement, dans beaucoup de départements, se trouver en présence de deux listes républicaines, opposées à une liste unique des réactionnaires de toutes nuances. Il n'est pas surprenant que les élections législatives faites sans direction ferme, avec un gouvernement qui, par scrupule de conscience et par excès de probité, affichait la neutralité électorale, aient donné des résultats peu favorables au parti républicain ».

Au premier tour de scrutin, 129 députés républicains seulement furent élus, tandis que les bonapartistes et royalistes coalisés sous le nom de *conservateurs* obtenaient 177 sièges. Il y avait 628 ballottages, presque tous en faveur des républicains. Treize départements avaient une représentation réactionnaire : le Nord, le Pas-de-Calais, la Somme, le Calvados, l'Eure, le Finistère, les Landes, les Basses-Pyrénées, les Hautes-Pyrénées, le Tarn-et-Garonne, l'Aveyron, l'Ardèche, l'Indre. Le parti conservateur doublait ses forces dans le pays, tandis que le parti républicain voyait son armée diminuer d'un tiers.

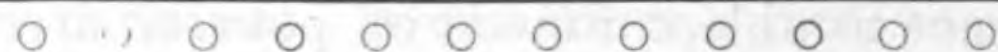
M. Brisson fit un nouvel appel à la conciliation ; et cet appel fut entendu. Les journaux et comités électoraux républicains, instruits par l'expérience du premier tour de scrutin, invitèrent les électeurs de chaque département à voter, au scrutin de ballottage du 18 octobre, pour une liste républicaine unique, en reportant leurs voix sur les candidats, modérés ou radicaux, qui avaient obtenu le plus grand nombre de suffrages au premier tour de scrutin.

Après les élections de ballottage, la Chambre compta 382 républicains, divisés en deux fractions à peu près égales de modérés et de radicaux, contre 202 conservateurs.

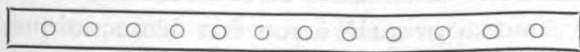
La République n'était pas sérieusement menacée. Mais les républicains perspicaces, comme M. Loubet, se demandaient avec inquiétude, et non sans trouble, comment on pourrait arriver à faire vivre un gouvernement stable et sans faiblesse avec trois groupes

II Phot. Neurdein frères.





LES FUNÉRAILLES DE VICTOR

OR HUGO (1er JUIN 1885).  

politiques s'équilibrant et se neutralisant les uns par les autres.

On le vit bien, lorsque, à la fin de l'année 1885, les membres de droite et d'extrême gauche réclamèrent l'évacuation du Tonkin. M. Brisson, usant d'une grande fermeté et d'un courage civique remarquable, déclara, avec une vaillance que lui eût enviée son prédécesseur, que le Gouvernement était absolument hostile à l'idée de rappeler nos troupes entièrement ou par fractions, comme le demandaient MM. Clemenceau, Pelletan, Delafosse, Raoul Duval, Andrieux.

Grâce au talent, au patriotisme et à l'autorité de M. Brisson sur le Parlement, notre domaine colonial fut sauvé par 274 voix contre 270. Cette maigre majorité de 4 voix, péniblement acquise, était insuffisante pour gouverner, et le président du Conseil jugea que sa dignité lui faisait un devoir de se retirer.

Mais il devait auparavant assurer l'élection du Président de la République dont les pouvoirs venaient à expiration.

M. Grévy bénéficia des craintes inspirées par la composition de la nouvelle Chambre, des divisions qui régnaient entre les divers groupes républicains ; il fut réélu tout naturellement, par la force des choses, en dépit des règles de toute démocratie qui s'opposent à la continuation, sur une même individualité, d'un pouvoir arrivé à son terme.

M. Grévy recueillit, le 28 décembre 1885, 100 voix de moins qu'en 1879, 14 voix de plus que la majorité absolue.

Le 29 décembre, M. Brisson se retira et fut remplacé le 7 janvier 1886 par un nouveau ministère de Freycinet.



Gambetta avait parlé autrefois de l'ère des difficultés. Il semble que cette ère était ouverte, et, avec elle, l'ère des périls pour la République.

M. Grévy l'avait senti d'instinct. Son message aux deux Chambres rappelait d'abord que la République était plus que jamais le Gouvernement nécessaire de la France, le seul qui pût durer, comme étant approprié à son état démocratique, et seul conciliable avec la souveraineté nationale, la bonne gestion des affaires

publiques; mais la dignité du Gouvernement républicain, son crédit, sa considération dans le monde dépendaient d'un ministère permanent, appuyé sur une majorité solide et compacte, résultant de la concentration de toutes les forces républicaines.

C'était fort bien en théorie. Mais, en pratique, le ministère du 7 janvier était un amalgame de personnalités venues de tous les points de l'horizon politique, ne représentant, à proprement parler, aucune fraction importante de la majorité : Goblet, Demôle, Sarrien, Baïhaut, Develle, Lockroy, Granet. Au ministère de la Guerre, M. de Freycinet introduisait un général encore peu connu, mais appelé à une célébrité bruyante comme soldat politicien, le général Boulanger. Ce général représentait le péril du lendemain.

Il était le plus jeune divisionnaire de l'armée après le général de Négrier; il avait été instructeur à Saint-Cyr, directeur de l'infanterie et ensuite commandant du corps d'occupation de Tunisie.

Divers incidents, et en particulier l'expulsion des princes, permirent au général Boulanger de se créer une grande popularité dans le camp radical.

La mansuétude des républicains avait enhardi les prétendants et leurs partisans. Mais ce régime débonnaire cessa tout à coup, quand on apprit que les Ambassadeurs des puissances étrangères ainsi que le Tout-Paris mondain avaient participé à la fête donnée le 15 mai, à l'hôtel Galliera, par le comte de Paris, pour célébrer le mariage de sa fille avec le prince royal de Portugal. Il en résulta une vive émotion, et dès lors l'expulsion des princes devint inévitable.

Une loi du mois de juin 1886 interdit le territoire de la République française aux chefs des familles ayant régné sur la France et à leurs héritiers directs dans l'ordre de primogéniture. De plus, en vertu de cette loi, les membres de ces familles ne peuvent plus faire partie des armées de terre et de mer ni exercer aucune fonction politique et aucun mandat électif.

Le général Boulanger raya des cadres de l'armée les membres des familles Bonaparte et Bourbon, ce qui lui valut de violentes attaques de la part des journaux bonapartistes et monarchistes, et un duel avec le baron de Lareinty, sénateur royaliste de la

Loire-Inférieure. Ce fut le début d'une popularité qui devait aller grandissant.



Cependant M. Émile Loubet avait repris au Sénat ses habitudes laborieuses. Il participait à la discussion d'une proposition de loi de M. Labitte sur la chasse; il rapportait la loi sur les douzièmes provisoires.

Ses collègues apprirent à l'estimer et à l'apprécier à sa juste valeur. Le 13 janvier 1887, il fut élu secrétaire du Sénat. Rapporteur de divers budgets et des crédits en faveur des victimes de l'incendie de l'Opéra-Comique, sa parole était de jour en jour plus écoutée et faisait prévoir qu'il ne tarderait pas à occuper une place éminente dans les conseils du Gouvernement.

Il ne voyait pas sans mélancolie une certaine presse, dite *intransigeante*, qui avait brisé tant d'idoles autrefois, s'appliquer à élever celle du général Boulanger. La revue du 14 juillet 1886 lui apparut, à cet égard, comme un symptôme des plus alarmant. Le lieutenant-colonel Dominé, le héros de Tuyen-Quan, dont les exploits avaient établi la jeune renommée, y défila avec quelques coloniaux du Tonkin et, en d'autres temps, aurait provoqué l'enthousiasme. Ce fut le cheval noir du « Brave général » et son cavalier qui conquirent tous les cœurs et concentrèrent sur eux les acclamations et les bravos.

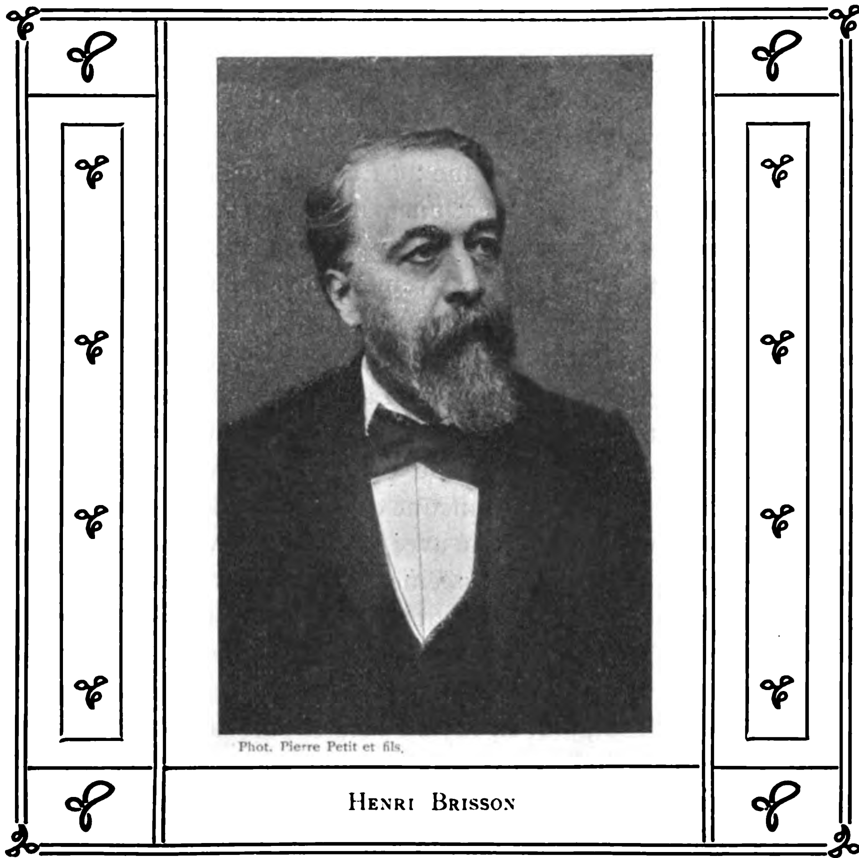
Les hommes de sang-froid, comme M. Loubet, ouvrirent les yeux à la lumière et virent avec stupeur la dictature redevenue possible en faveur d'un soldat de fortune. Ils se disaient avec amertume, qu'après avoir travaillé pendant seize ans au relèvement de la patrie et de l'esprit civique, nous étions menacés de retomber sous le joug du pouvoir personnel.

Ils se rendaient bien compte que nous traversions une crise grave, qui devait durer autant que la législature de 1885 à 1889, travaillée par des dissentiments de tout ordre et incapable de fournir autre chose qu'une succession déconcertante de majorités incolores et éphémères.

Leurs craintes ne furent que trop vite réalisées. Au ministère de M. de Freycinet succéda, le 11 décembre 1886, le ministère de

M. Goblet, à la suite d'un vote imprévu de la Chambre des députés supprimant les sous-préfets à partir du 1er janvier 1887. Le ministère Goblet ne devait pas être lui-même de bien longue durée, par la raison qu'il conservait la personnalité encombrante du général Boulanger.

On ne peut qu'être navré quand on songe à quel point la


Phot. Pierre Petit et fils.

HENRI BRISSON

France et Paris s'étaient engoués de cet homme, qui, sans aucun mérite, avait un merveilleux talent de mise en scène et s'attachait à jouer de la fibre patriotique et nationale. Ses amis le représentaient comme seul capable de nous rendre l'Alsace et la Lorraine et l'appelaient le général *Revanche*; ce qui nous valut de sérieuses difficultés avec l'Allemagne.

Le fameux incident Schnœbelé fit ressortir heureusement le caractère de provocation gratuite des actes de Bismarck envers la

France. Grâce au sang-froid du président Grévy et des ministres Goblet et Flourens, l'Europe blâma le gouvernement allemand, et Bismarck dut avouer ses torts.

On comprit que le général Boulanger était un péril à l'extérieur comme à l'intérieur; et lorsque, le 31 mai 1887, le ministère Rouvier remplaça le ministère Goblet, le général Boulanger dut céder son portefeuille de ministre de la Guerre au général Ferron, et prendre le chemin de Clermont-Ferrand comme commandant de corps d'armée.

La question Boulanger n'en prit que plus d'acuité. M. Clemenceau, qui avait été un des amis de la première heure du général, le désavoua à la tribune : « La question Boulanger, dit-il au mois de juillet 1887, c'est un malheur, c'est notre malheur à tous, que nous soyons obligés d'en parler à cette tribune, mais il le faut.... Cette popularité est venue trop vite à quelqu'un qui aimait trop le bruit, ou, pour être plus juste, qui ne le fuyait pas assez.... Cette popularité a été servie par les événements qui se sont passés en Alsace-Lorraine.... La presse allemande a systématiquement attaqué l'ancien ministre de la Guerre, de sorte que les esprits superficiels ont pu voir en lui l'incarnation de la patrie ; enfin les droites, par rancune de la décision prise contre les princes d'Orléans, l'ont attaqué avec une extrême violence, si bien que beaucoup, le voyant systématiquement attaqué par les ennemis de la République, ont pu voir en lui l'ami de la République. »

M. Loubet et tous les fermes républicains ne cessaient de s'attrister et de s'indigner, en voyant s'étaler partout les portraits et les photographies du général, en entendant retentir dans les rues des chansons populaires en son honneur : *En revenant de la Revue*, ou bien encore : *C'est Boulanger qu'il nous faut!* Ils ne pouvaient que rappeler le mot d'Anacharsis Clootz : « France, guéris-toi des individus ! »

Quelques-uns des amis de M. Loubet laissèrent éclater leur indignation. M. Jules Ferry, dans un discours prononcé à Épinal pendant les vacances parlementaires, parla de ceux qui se ruaient derrière le char d'un Saint-Arnaud de café-concert. Le général, piqué au vif, provoqua son adversaire en duel ; mais il fut impossible de s'entendre sur les conditions de la rencontre.



Sur ces entrefaites, surgit une affaire plus grave encore, qui fit naître de mortelles inquiétudes parmi les républicains. Nous voulons parler du procès Caffarel, Ratazzi, Limousin, accusés d'avoir trafiqué des décorations, en se vantant d'un crédit imaginaire. Une saisie opérée chez la Limousin avait fait découvrir des lettres compromettantes pour le général comte d'Andlau, qui réussit à s'enfuir, et pour M. Wilson, ancien sous-secrétaire d'État aux Finances, ancien président de la Commission du budget, gendre de M. Grévy.

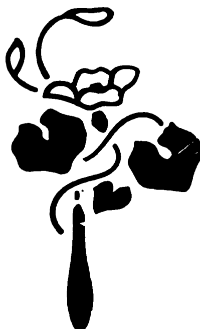
Les accusés se défendaient en soutenant que leur crédit n'était pas imaginaire, mais réel, et ils établissaient la réalité de ce crédit par leurs relations avec M. Wilson, gendre du Président de la République. Quel scandale et quelle désolation pour les honnêtes républicains de la Chambre et du Sénat! Ils virent clairement que les éclaboussures de cette honte allaient rejaillir sur le Président Grévy, sur l'institution présidentielle et sur la République elle-même.

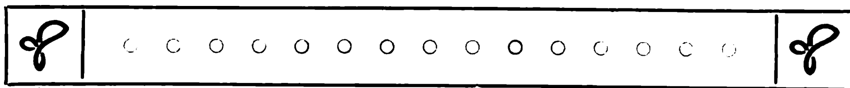
La Chambre des députés ordonna une enquête, et, le 17 novembre 1887, elle autorisa les poursuites correctionnelles contre M. Wilson, à l'unanimité moins une voix. Deux jours plus tard, elle renversait le ministère Rouvier. M. Grévy ne put, malgré ses efforts, constituer un autre ministère.

Il fallut plusieurs jours et de nombreuses démarches de tous les hommes politiques qualifiés de la Chambre et du Sénat, MM. de Freycinet, Goblet, Clemenceau, Brisson, Floquet, Le Royer, Devès, Ribot, Waldeck-Rousseau, Henry Maret, Lockroy, Madier de Montjau, Jules Ferry, Foucher de Careil, pour déterminer M. Jules Grévy à donner sa démission. Il résista jusqu'au 2 décembre, et ne céda que devant les injonctions formelles des Sénateurs et des Députés.

Dans le message qu'il adressa aux Chambres, au lieu d'envoyer purement et simplement sa démission, il récrimina : « Au moment où l'opinion publique, mieux éclairée, accentuait son retour et me rendait l'espoir de former un Gouvernement, le Sénat et la Chambre des députés viennent de voter une double résolution qui, sous la forme d'un ajournement à terme fixe, pour attendre

un message promis, équivaut à une mise en demeure au Président de la République de résigner son pouvoir. Mon devoir et mon droit seraient de résister; mais, dans les circonstances où nous sommes, un conflit entre le Pouvoir exécutif et le Parlement pourrait entraîner des conséquences qui m'arrêtent. La sagesse et le patriotisme me commandent de céder.... »







Phot. Eug. Pirou, Bd St-Germain.

SADI-CARNOT

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE (1887-1894).



CHAPITRE VIII



M. SADI-CARNOT ÉLU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE LE 3 DÉCEMBRE 1887. — APOGÉE ET CHUTE DU BOULANGISME. — LA HAUTE-COUR DE JUSTICE. — LE BANQUET DES MAIRES. — M. ÉMILE LOUBET MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS.



Élection de M. Sadi-Carnot à la Présidence de la République. — M. Émile Loubet ministre des Travaux publics dans le cabinet Tirard (12 décembre 1887). — Réapparition du général Boulanger, représentant d'une politique dite « nationale ». — Sa mise à la retraite et sa candidature à la députation. — Le ministère Floquet (3 avril 1888). — M. Émile Loubet refuse d'en faire partie. — La revision. — Les cinq cents rois fainéants. — Le candidat muet. — L'élection du Nord. — *Monseigneur* et *citoyen*. — « En revenant de la Revue ». — Un pion de collège mal élevé. — Le duel Floquet-Boulanger. — Un mot de Jules Simon. — Inauguration du monument de Gambetta, sur la place du Carrousel. — Le banquet des Maires à la fête nationale du 14 juillet 1888. — Le général Boulanger élu député de Paris (27 janvier 1889); « Frère Jacques » et « Barbenzingue ». — Rétablissement du scrutin d'arrondissement. — Second cabinet Tirard (21 février 1889). — Dissolution de la Ligue des patriotes. — La Haute-Cour de Justice. — La fuite en... Belgique. — L'Exposition universelle et le centenaire de la Révolution. — La loi contre les candidatures multiples. — Application des *justes lois*. — Banquet offert, au palais de l'Industrie, aux maires des 36000 communes de France, par le Conseil municipal de Paris; éloquent discours du Président Carnot. — Les préférences de M. de Saint-Genest. — Renouvellement de la Chambre des députés (élections législatives des 22 septembre et 6 octobre 1889). — Désagrégation des partis coalisés contre la République.

Les républicains ne laissèrent pas de ressentir une grande amertume, à la suite des événements fâcheux qui enlevaient

M. Jules Grévy au poste de la suprême magistrature de la République. Mais ils ne tardèrent pas à se ressaisir et à se mettre en devoir de trouver un honnête homme dans toute la force du terme, un caractère probe et rigide, au-dessus de tout soupçon.

Ils avaient à choisir entre MM. Floquet, Henri Brisson, Jules Ferry, de Freycinet, Sadi-Carnot. Ils donnèrent leurs voix à ce dernier, qui l'emporta au second tour de scrutin, le 3 décembre 1887, par 616 voix, et fut proclamé Président de la République française.

Il y a bien des points de contact et des traits de ressemblance entre le nouvel élu et M. Loubet : bonhomie, simplicité, droiture de caractère, netteté de jugement. Ce qui les distingue, c'est que M. Sadi-Carnot est, pour ainsi dire, le représentant d'une dynastie, d'une grande famille républicaine, tandis que M. Loubet ne doit rien qu'à lui-même et n'emprunte à ses ancêtres aucun éclat, aucun relief particulier : il est le représentant des nouvelles couches.

« M. Carnot, a dit M. Zevort, arrivait, à cinquante ans, à un poste, non pas de direction, mais de conciliation et de représentation. Il y arrivait avec un des plus grands noms de notre histoire, et avec un passé sans tache. Il y arrivait sans avoir été trop mêlé aux luttes ardentes des partis, ayant rempli tout son devoir depuis trente ans, dans les situations les plus diverses et les plus critiques, sans un moment de défaillance, sans un retour en arrière, fidèle à lui-même, fidèle aux principes qu'il avait reçus de son grand-père, de son père, de son admirable famille. Avec sa figure un peu froide, dont l'austérité était tempérée par un regard plein de douceur, avec le calme dont il ne se départit jamais, il allait donner à la France le spectacle d'un homme juste et bon, arrivé sans brigue à la plus haute fonction, qui s'y maintient sans efforts, par la suprême dignité de son caractère, et qui n'y a pas d'autres ennemis que ceux de l'ordre public. »

M. Carnot avait pour M. Loubet autant d'estime que celui-ci avait de respect pour le nouveau Président de la République. Aussi, dès la constitution du ministère Tirard (12 décembre 1887), le portefeuille des Travaux publics fut-il attribué à M. Émile Loubet.

La politique du ministère Tirard, inspirée par M. Carnot, fut aussi ferme que prudente : il s'agissait, en présence du danger boulangiste, de faire œuvre de concorde et d'entente républicaine,

de travailler à l'apaisement des esprits. M. Loubet était bien préparé par son passé à appliquer ce programme politique; et il seconda à merveille des collègues tels que MM. Fallières, Sarrien, Faye, de Mahy, Viette, etc.

Au point de vue technique, M. Loubet fit adopter un projet de loi autorisant la Ville de Paris à épandre ses eaux d'égout dans le département de Seine-et-Oise, entre Conflans-Sainte-Honorine et Saint-Germain. Il prit part aux discussions soulevées au Sénat par un projet relatif au contrat de louage de services. Il traça un exposé lumineux de la situation faite au budget des Travaux publics par l'exécution des lignes de chemins de fer prévues au plan de Freycinet. Il démontra que les exigences budgétaires obligeaient le Parlement à espacer une dépense aussi considérable sur un grand nombre d'années. Cette démonstration porta la conviction dans tous les esprits et fut vivement approuvée.



Mais les plus graves difficultés furent suscitées au ministère Tirard par le général Boulanger, que l'on croyait disparu de la scène politique et qui ne tarda pas à y faire une brusque rentrée, à l'occasion d'élections partielles dans plusieurs départements. Il n'avait pu se consoler d'être tombé du pouvoir et d'avoir été exilé à Clermont-Ferrand; il s'était jeté dans les bras de certains ambitieux qui rêvaient de faire de ce soldat un instrument de dictature en vue du rétablissement de l'Empire ou de la Monarchie.

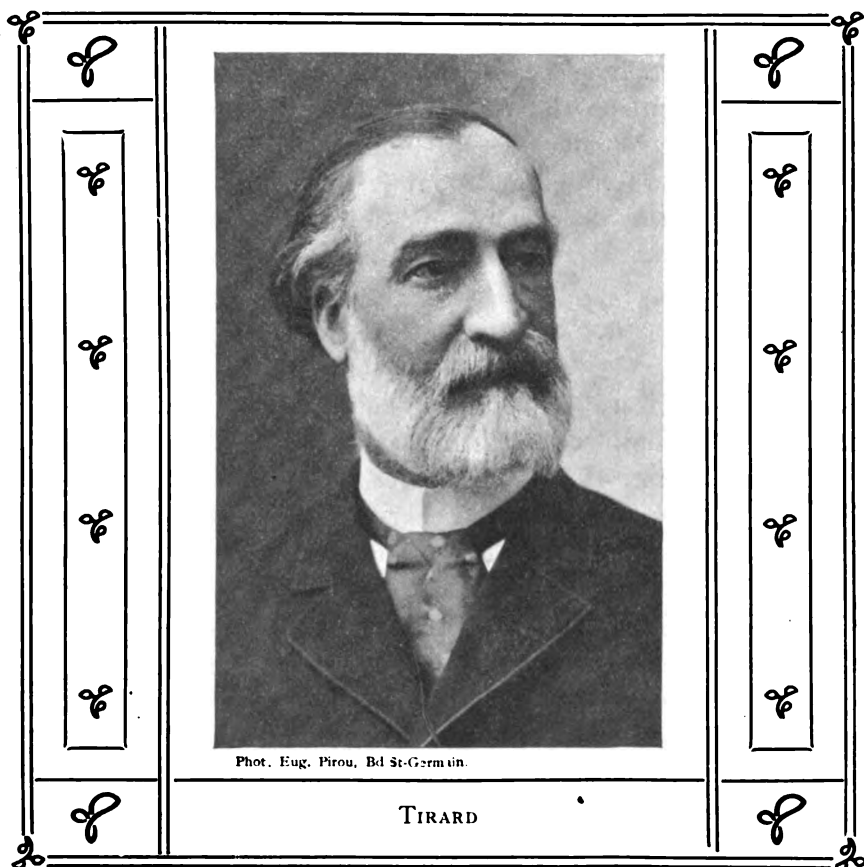
On répandit à de nombreux exemplaires un manifeste sans date, émanant d'un groupe d'électeurs, au nom d'un prétendu *Comité d'initiative*. Ce manifeste conviait les électeurs à voter, sans distinction d'opinions, pour le général Boulanger, afin « d'improviser sur son nom, dont l'opinion avait fait un drapeau, la démonstration de l'union pour la défense commune ». Il affirmait que, seul, le général avait eu une *politique nationale*, après Thiers et Gambetta.

Le général, bien qu'inéligible, réunit sur son nom plus de 55 000 voix, dont 12 532 dans la Loire, 16 007 dans la Marne, près de 10 000 dans la Côte-d'Or et 13 000 dans le Loiret.

Mis en demeure de protester contre l'usage qui avait été fait

de son nom, le général répondit par une lettre embarrassée, où l'on ne sentait pas, comme l'écrivit M. Camille Pelletan dans la *Justice*, « l'accent de révolte indignée, naturel à l'homme auquel on prête un rôle indigne de lui ».

Le 14 mars 1888, sur un rapport du ministre de la Guerre, le général Logerot, constatant que, malgré des ordres formels, le


Phot. Eug. Pirou, Bd St-Germain.

TIRARD

général Boulanger était venu trois fois à Paris, et deux fois sous un déguisement, le commandant du XIII[e] corps fut mis en non-activité par retrait d'emploi.

Aussitôt, le général Boulanger, sans remettre le commandement à son successeur, rentre à Paris et s'abouche avec un comité composé de députés et de journalistes, qui s'intitule bientôt *Comité républicain de protestation nationale.*

En présence d'une telle attitude, de nouvelles mesures de

rigueur s'imposaient. Un conseil de guerre fut convoqué, et, sur son avis, le général Boulanger fut mis à la retraite d'office. Désormais, il était éligible et pouvait affronter tous les scrutins législatifs.

La situation créée par ces incidents produisit une vive impression.

Des députés de la gauche radicale, Camille Pelletan, Clemenceau, Andrieux, réclament la revision inscrite dans le programme politique du général. La droite et les députés partisans de Boulanger font naturellement cause commune avec eux. MM. Henri Brisson, Rouvier, Goblet, se livrent à de vains efforts pour dessiller les yeux de la majorité; ils lui montrent leurs angoisses pour l'avenir de la République, dont le sort semble devoir être joué à pile ou face; ils lui adressent des avertissements prophétiques.



Le ministère Tirard, renversé à 34 voix de majorité par 268 voix contre 237, fut remplacé par le ministère Floquet (3 avril 1888) avec M. Goblet aux Affaires étrangères, M. Peytral aux Finances, M. de Freycinet à la Guerre, M. Lockroy à l'Instruction publique, M. Viette à l'Agriculture, M. Léon Bourgeois au sous-secrétariat d'État à l'Intérieur.

M. Loubet est sollicité de conserver son portefeuille de ministre des Travaux publics; mais il refuse, parce qu'il ne peut donner son adhésion à un programme ministériel où figure la revision, refus qui lui fait grand honneur et prouve en faveur de sa clairvoyance, non moins que de son désintéressement.

Dans sa déclaration aux Chambres, le ministère Floquet fit appel à toutes les fractions du parti républicain : « Ce n'est pas dans l'immobilité, encore moins dans un retour en arrière, que le pays veut et que nous comprenons la conciliation des républicains; c'est dans la marche en avant, dans le développement régulier de nos institutions que des agitations passagères et superficielles ne sauraient entraver.... Mais la liberté, qui ne procède pas par les voies de la dictature, ne peut promettre des transformations subites.... »

Contrairement à l'opinion émise par M. Floquet, un certain nombre d'esprits expérimentés, d'une perspicacité raffinée,

comme M. Émile Loubet, pressentaient bien que les élections de 1889 se ressentiraient des agitations boulangistes. Les événements leur donnèrent raison bien vite.

Le 8 avril, le général Boulanger était élu député de la Dordogne par 59498 voix contre 36000 accordées au candidat républicain. Il refusait cependant le mandat qui lui était confié, parce que le Nord était « le seul département qu'il lui fût permis de représenter ». La lutte électorale y fut d'une vivacité extraordinaire. Les amis du général, les députés Laguerre, Vergoin, Francis Laur, Le Hérissé, prenaient la parole en faveur de sa candidature, tandis qu'il gardait obstinément le silence et ne manifestait même aucun semblant d'opinion, en vue de permettre la coalition sur son nom de toutes les réactions. Dans un article intitulé *Candidat muet*, M. Pichon écrivait dans la *Justice* : « Si le général Boulanger est le candidat de Rochefort, de Laisant et de Laguerre, il est aussi, à n'en pouvoir douter, celui des bonapartistes.... Le programme économique, social, religieux des bonapartistes n'est apparemment pas le même que celui des radicaux. »

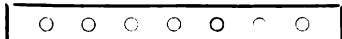
Le général Boulanger fut élu, le 15 avril, député du Nord par 172528 voix contre 85548 accordées à ses deux adversaires. Dans un banquet à Lille, le 12 mai, il appelait les députés les *Cinq cents rois fainéants* et résumait ainsi son programme : Dissolution, Revision, Constituante.

M. Loubet et les vieux républicains assistaient, avec une inquiétude croissante, au développement de cette lutte extraordinaire entre un aspirant dictateur et les pouvoirs publics. La proposition de revision déposée par le général Boulanger autorisait toutes les craintes : elle était faite pour duper tous les partis ; elle comportait la suppression du Sénat ou sa nomination par le suffrage universel, le droit de *veto* accordé au Président de la République et la sanction des plébiscites donnée aux lois votées par le Parlement.

Cette proposition souleva de violentes protestations dans le camp républicain. « C'est la théorie du 2 décembre », s'écria M. Camille Pelletan. M. Floquet, président du Conseil, répondit au général Boulanger : « J'ignore quelle inspiration supérieure illumine la conscience politique de notre honorable collègue ; mais, à l'entendre, on pourrait s'apercevoir que, s'il a l'habitude du langage des cours, celui de la démocratie lui est un peu plus

Henri Gervex, pinx.

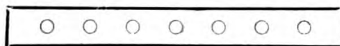




La distribution des récompenses au Palais de

Phot. Ad. Braun et Cie.

'INDUSTRIE EN 1889. (EXPOSITION UNIVERSELLE.)





étranger.... » — « Il sait mieux dire *monseigneur* que *citoyen* ! » s'écria M. Gillet. — « Je cherche, reprit M. Floquet, ce qui pourrait autoriser notre collègue à prendre dans cette Assemblée une attitude si hautaine... et à parler comme le général Bonaparte revenant de ses victoires.... » — « Lui, c'est en revenant de la revue! » dit encore M. Gillet. — « Je cherche, continua M. Floquet, d'où lui vient ce droit, qu'il revendique avec une si naïve audace, de représenter à lui seul en France le patriotisme.... Messieurs, il faut se rassurer. A votre âge, monsieur le général Boulanger, Napoléon était mort; et vous ne serez que le Siéyès d'une constitution mort-née. »

La Chambre des députés repoussa la proposition de revision du général Boulanger et ordonna l'affichage du discours de M. Floquet.

Mais, quelque temps après, le 12 juillet, le général Boulanger déposa une demande de dissolution, afin d'amorcer une nouvelle campagne d'agitations et de séditions. « La Chambre est en fragments, disait-il, en débris, en poussière. » M. Floquet lui répondit avec une véhémence tribunitienne : « Vous que nous n'avons jamais connu dans nos rangs..., vous qui avez passé des sacristies dans les antichambres.... » — « Vous en avez menti ! » répliqua le général Boulanger, qui protesta ensuite contre « une réplique amère que M. le Président du Conseil a essayé de rendre spirituelle et qui semblait échappée de la bouche d'un pion de collège mal élevé.... » A la fin de la séance, le général donna sa démission en se plaignant de l'intolérance de la Chambre.

Le lendemain, un duel eut lieu à Neuilly entre M. Floquet et le général Boulanger. Les deux adversaires furent touchés ; le général, grièvement blessé au cou, fut promptement rétabli. Jules Simon écrivait alors, six mois avant le 27 janvier 1889 : « L'élection de Boulanger à Paris est dès à présent assurée. Puisqu'il y a une bêtise à faire, la Ville-Lumière la fera. »



Il y avait cependant des journées réconfortantes, au milieu de cette crise plébiscitaire prolongée. Tous les républicains, modérés, progressistes et radicaux, se réunirent dans une entière

unanimité de pensées pour inaugurer le monument de Gambetta sur la place du Carrousel (13 juillet 1888). M. Émile Loubet, confondu dans le groupe des sénateurs et des députés qui faisaient cortège au président du Conseil, s'associa du fond du cœur à l'hommage rendu au grand patriote, au réorganisateur de l'armée, au fondateur de la République, par son fidèle et inséparable ami d'outre-tombe, Eugène Spuller, qui, dans une glorification enthousiaste, laissa parler tout son cœur et dont l'éloquente péroraison ci-dessous répondait avec tant de justesse aux préoccupations du moment : « Français, républicains qui m'écoutez, oubliez vos discordes et vos haines d'un jour, la France est immortelle et vous veut tout entiers. Réconciliez-vous dans la paix républicaine ; unissez-vous pour la patrie et l'humanité ! »

Ce noble appel fut entendu. Au lendemain de cette inauguration, la fête nationale du 14 juillet 1888 donna lieu à une manifestation d'union nationale et républicaine. Les maires récemment élus dans les chefs-lieux de canton avaient été conviés par le gouvernement à un banquet que présida M. Carnot. M. Loubet assista à ce banquet au milieu des maires du département de la Drôme et fut heureux d'entendre le Président de la République esquisser à grands traits la politique de concorde républicaine qui était la sienne.

Nous citons *in extenso* ce discours tout vibrant d'émotion patriotique, qui produisit une impression profonde sur l'opinion publique et fit battre le cœur de tous les Français :

MESSIEURS,

Le gouvernement de la République vous a conviés à venir célébrer la fête nationale du 14 juillet par une manifestation de concorde et d'union.

Entouré des membres du Parlement, des représentants de la ville de Paris, des chefs de la magistrature, de l'armée et des grandes administrations publiques, il a voulu souhaiter la bienvenue aux nouveaux élus du suffrage universel, à ceux que le vote indépendant des conseils municipaux vient de placer à la tête des principales communes de France.

Vous avez, messieurs, avec empressement, répondu à notre appel et, de tous nos départements, vous êtes venus apporter ici une éclatante affirmation de l'union nationale, de la solidarité des villes et des campagnes, du dévouement de tous à la patrie commune et à la République.

Au nom du gouvernement, je vous remercie avec l'émotion qu'un pareil spectacle inspire à tout cœur patriote.

La fête qui nous réunit, messieurs, couronne deux belles journées qui laisseront dans vos mémoires un ineffaçable souvenir.

Hier, vous aviez sous les yeux ce spectacle touchant et grandiose de la glorification d'un grand citoyen qui n'a pas désespéré de son pays accablé par la fortune. L'acclamation populaire vous a rappelé cet immense élan qui emportait naguère, aux funérailles de Gambetta, la France entière personnifiant, dans le puissant tribun, la défense du sol et de l'honneur national.

Aujourd'hui, messieurs, vos cœurs français ont battu d'une patriotique émotion, à l'aspect de notre armée si forte, si disciplinée, si confiante dans des chefs dignes d'elle, animée des seuls sentiments de l'honneur et du devoir. Vous avez ressenti tout ce que cette fleur de notre jeunesse, pénétrée de sa haute mission, doit inspirer de confiance et de sécurité à un pays qui veut résolument, au dedans, le calme et le respect de la loi, au dehors, la paix et l'estime du monde.

Ce soir, enfin, vous venez de parcourir un merveilleux chantier où s'élèvent, comme par enchantement, les constructions élégantes et hardies qui doivent, dans quelques mois, abriter l'Exposition universelle.

Ces vastes travées, que nous inaugurons aujourd'hui par une fête de la solidarité nationale, cette tour gigantesque qui semble croitre à vue d'œil sous l'effort de la science de nos ingénieurs, tout se prépare pour le rendez-vous que la France a donné à l'art et à l'industrie de l'univers.

Tout sera prêt à l'heure dite, et sur ce théâtre immense, que vous avez pu embrasser du regard, s'ouvriront, l'année prochaine, ces grandes assises du travail qui commandent la concorde entre les citoyens et les bons rapports entre les peuples.

Vous emporterez, messieurs, des souvenirs réconfortants de votre visite à la généreuse cité républicaine qui vous réservait un accueil fraternel.

Vous avez trouvé en elle ce foyer actif de la civilisation répandant au loin sa vivifiante lumière. Vous avez vu cette patrie du goût, fertile en toutes les productions du génie, chaque jour plus belle, chaque jour plus animée, et mettant à profit le calme et la paix dont elle n'a cessé de jouir sous l'égide de la République.

Vous direz à vos concitoyens que vous avez rencontré ici des cœurs battant à l'unisson des vôtres, ayant vos aspirations et vos espérances; des fils de la Révolution française résolus à défendre l'héritage des libertés léguées par nos pères ; de fermes républicains qui demandent le progrès au développement régulier des institutions de la France, qui savent garder le plus parfait sang-froid en face des agitations des partis, au dehors ou au dedans de nos frontières, et ne se laissent pas plus séduire par de fallacieuses promesses qu'émouvoir par de bruyantes entreprises.

Vous emporterez de votre visite, messieurs, le sentiment profond que les destinées de la France sont indissolublement liées à celles de la République, et qu'un siècle après la Révolution un gouvernement ne peut avoir d'autre assise que la volonté nationale.

Ici même, sur ce Champ de Mars, aujourd'hui transformé en un champ de travail, la France entière, il y a quatre-vingt-dix-huit ans, s'est trouvée un jour réunie comme dans une fraternelle étreinte pour proclamer la solidarité nationale.

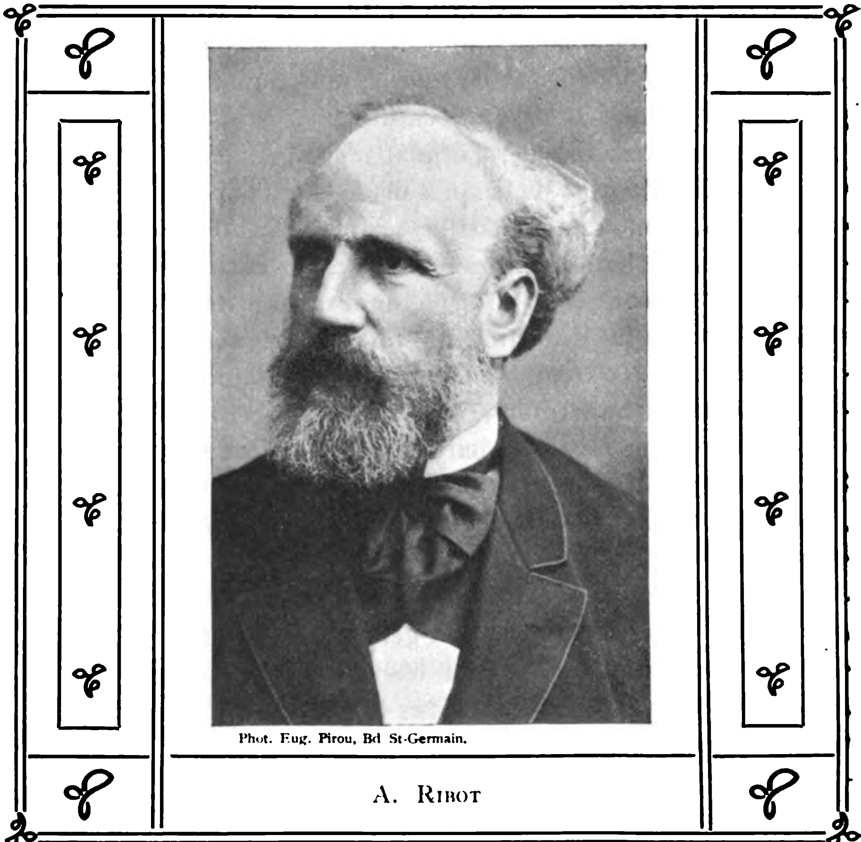
Les mêmes sentiments vous animent, messieurs, et, en appelant ici les représentants que nos communes ont honorés de leur confiance et de leurs libres suffrages, c'est à ces sentiments que le gouvernement faisait appel.

Rien ne saurait plus que leur éclatante manifestation réjouir des Français et fortifier la patrie.

A la fraternité française !



L'effet salutaire produit par ces belles manifestations n'empê-



Phot. Eug. Pirou, Bd St-Germain.

A. RIBOT

cha pas la fameuse élection du 27 janvier 1889, qui fit du général Boulanger un député de Paris.

Jamais période électorale ne fut prodigue à ce point d'affiches de tout genre, de toute couleur, de tout format. La lutte extrêmement vive entre le général Boulanger et M. Jacques, président du Conseil général de la Seine, candidat des diverses frac-

tions républicaines, rappela, en quelque sorte, celle de M. Barodet contre M. de Rémusat en 1873.

« Articles de journaux, placards, affiches, manifestes, lettres, portraits, caricatures, discours dans les réunions publiques, souscriptions, tout, jusqu'aux cartes de visite, dit l'historien Maréchal, fut employé comme moyen de propagande électorale. Les murs de Paris étaient tapissés matin et soir de nouvelles affiches bientôt arrachées ou recouvertes par celles de l'adversaire, comme si la victoire devait rester à celui qui dépenserait le plus d'encre et de papier. De véritables luttes avaient lieu dans les réunions publiques. Le ton des polémiques des journaux montait au paroxysme le plus aigu; on n'entendait parler que de duels et de provocations.

« Les adversaires du général Boulanger l'appelaient *Barbenzingue* et le *général Chromo*. M. Jacques disait dans sa profession de foi : « Citoyens, le moment décisif est arrivé. Toutes les réactions, « groupées derrière quelques transfuges du parti républicain, se « coalisent dans une équivoque pleine de menaces. M. Boulanger est « leur porte-drapeau.... Citoyens, votre vote ne sera pas un vote de « servitude. Vous n'irez pas aux urnes pour réclamer un maître. Que « chacun de vos bulletins crie à la France : « Vive la République ! »

« Tous les journaux bonapartistes et monarchistes soutenaient la candidature du général, de concert avec l'*Intransigeant,* la *France,* la *Presse*, la *Cocarde*. On criait dans les rues, on charbonnait sur les murs : *Pauvre Jacques ! Frère Jacques !* La *Ligue des patriotes*, sous la direction de M. Paul Déroulède, se multipliait pour poser les affiches du général, distribuer ses bulletins de vote, apporter rapidement les nouvelles. Les portraits du général Boulanger, les chansons boulangistes faisaient rage. C'était un engouement vertigineux. »

Le succès du général Boulanger dépassa toutes les prévisions : il fut élu par 244 070 voix contre 162 520 accordées à M. Jacques, 16760 à M. Boulé et 10000 à divers. L'émotion causée dans le parti républicain par un tel résultat fut ainsi résumée par M. Camille Pelletan dans le journal *la Justice* : « Paris a élu, de gaieté de cœur, le César de bas étage dont la seule candidature semblait une injure pour la ville républicaine. »

Comment arrêter l'impétuosité du courant boulangiste, lui opposer des digues, le dériver et le diviser? C'est ce que se

demandaient les républicains sages et prudents, soucieux du lendemain, comme M. Loubet. Ils pensèrent, se conformant ainsi à une indication donnée par la majorité des Conseils généraux, que, pour prévenir le retour d'élections plébiscitaires, il fallait rétablir le scrutin d'arrondissement. M. Loubet était d'accord sur ce point avec M. Jules Ferry et avec les meilleurs esprits du Parlement. M. Floquet se rallia à cette mesure patriotique et le scrutin d'arrondissement fut substitué au scrutin de liste.



Quelques jours plus tard, le 14 février 1889, le ministère Floquet tomba sur la question de la revision, qui fut ajournée indéfiniment par la Chambre des députés.

Il fut remplacé le 21 février par le ministère Tirard, avec M. Constans à l'Intérieur, M. Rouvier aux Finances, M. Thévenet à la Justice, M. Fallières à l'Instruction publique, M. Faye à l'Agriculture, M. de Freycinet à la Guerre, l'amiral Jaurès à la Marine et M. Spuller aux Affaires étrangères.

Il s'agissait d'opérer la conciliation et la concentration de toutes les forces républicaines pour reconstituer et affermir le Gouvernement. Dans leur déclaration ministérielle, les membres du cabinet s'engagèrent à remplir tous les devoirs que la situation commandait ; ils promirent de pratiquer une politique large, tolérante et sage, de juger sévèrement les fautes et les défaillances des fonctionnaires et surtout de déjouer et de réprimer les tentatives des factieux.

Ce n'étaient pas là des engagements vagues et des promesses banales ; les événements ne tardèrent pas à le démontrer. La Ligue des patriotes fut poursuivie et dissoute. De plus, le Gouvernement décida de traduire le général Boulanger, M. Henri Rochefort et M. le comte Dillon, pour complot contre la sûreté de l'État, devant le Sénat érigé en Haute-Cour de Justice.

Le 4 avril, le procureur général Quesnay de Beaurepaire demanda à la Chambre des députés l'autorisation de poursuivre le général Boulanger. Dans son réquisitoire, il accusait le général de « se préparer la dictature », d'« organiser de secrets conciliabules », de « travailler uniquement à se créer une popularité de mauvais aloi », de « calomnier le Gouvernement ».

MM. Arthur Dillon et Henri Rochefort franchirent la frontière pour se mettre à l'abri d'une arrestation. On raconte que M. Constans, lorsqu'il apprit que le général avait passé en Belgique, prononça ces mots : « Maintenant il est fini, la partie est gagnée; il ne reste plus qu'à accomplir les formalités ».

Le 12 avril, le procès commença officiellement devant la Haute-Cour contre MM. Boulanger, Dillon et Rochefort. On nomma une commission d'instruction de neuf membres dont les travaux durèrent plus de trois mois. En réalité, ce fut l'initiative hardie du Gouvernement qui fit avorter le complot préparé par les amis du soldat révolté. Les Chambres purent s'ajourner pour un mois du 13 avril au 14 mai.

La France respirait enfin plus librement. L'Exposition universelle, qui s'ouvrit le 6 mai 1889, contribua d'ailleurs singulièrement à l'apaisement des esprits.

On célébra d'abord, le 5 mai, à Versailles, le Centenaire de la Révolution. M. le Président Carnot commenta, dans un magnifique discours, cette admirable invocation de Proudhon : « O patrie, patrie française, pays de l'immortelle Révolution ! patrie de la liberté, car, malgré toutes les servitudes, l'esprit qui est tout l'homme n'est nulle part aussi libre que chez toi ! »

Quelles nobles émotions ressentit le sénateur de la Drôme, lorsqu'il entendit l'appel fait par le chef de l'État à la concorde et à la réconciliation, dans cette galerie des Glaces, pleine des souvenirs de l'ancienne monarchie et aussi des souvenirs plus vivants de l'Année Terrible, en présence de tous les républicains du Sénat et de la Chambre, devant les représentants de l'armée, de la magistrature et de l'université !

Les journaux de l'époque exaltaient la trêve des partis.

En face de l'Exposition de 1889, comment, disaient-ils, pouvait-on songer à détruire un régime qui donnait de tels résultats? Comment pouvait-on songer à donner carte blanche à l'aventurier le plus dénué de titres de gloire qui ait cherché à jouer un rôle politique? M. Loubet eut la conviction que jamais le peuple français ne commettrait un tel acte de folie. Le spectacle triomphant de l'Exposition allait d'ailleurs relever tous les courages et cimenter l'union des républicains.

« La foule, dit M. Maréchal, fut éblouie par ces magnificences : l'éclairage électrique, les illuminations, les fontaines lumineuses,



Phot. Neurdein frères.



MONUMENT GAMBETTA A PARIS.



les feux d'artifice, autour de la gigantesque tour Eiffel, qui se dressait à 300 mètres au-dessus de Paris, et près de la majestueuse galerie des Machines, merveille d'art et d'habileté.

« Les visiteurs se pressaient dans les parterres féeriques du Trocadéro, et se répandaient sur l'Esplanade des Invalides, à l'Exposition coloniale, pour voir et entendre des Arabes, des nègres du Congo, des Sénégalais, des Annamites, etc. »

Quand l'heure sonna de la reprise des travaux parlementaires, M. Loubet et ses collègues du Parlement revinrent plus rassurés sur l'avenir de la République.



Le 13 juillet, la Chambre des députés adopta par 304 voix contre 229 une loi de salut, la loi contre les candidatures multiples .C'était un coup droit porté aux boulangistes et à tous ceux qui voulaient faire plébisciter le général Boulanger. Un seul républicain, M. Jaurès, fit opposition. M. Henri Brisson fut mieux inspiré et prononça, pour la défense de la loi, un éloquent discours vivement goûté par tous les républicains, et qui restera un de ses meilleurs titres à la reconnaissance du pays.

« Au trouble des coalisés, dit M. Zevort, on put juger de l'importance de la loi : ils avaient résolu d'opposer le général Boulanger à tous les républicains et de n'avoir de candidats de droite que dans les arrondissements dont ils étaient sûrs. Le vote du 13 juillet déjouait cette tactique et les obligeait à modifier toutes leurs dispositions électorales. »

Le Sénat, érigé en Haute-Cour, accomplit son devoir civique sans fracas, avec une énergique simplicité. Le 14 août 1889, MM. Boulanger, Rochefort et Dillon furent déclarés coupables de complot et d'attentat et condamnés à la peine de la déportation dans une enceinte fortifiée. M. Émile Loubet prit fermement sa part de responsabilité dans les votes qui se produisirent au sujet de ce procès. C'est un honneur pour lui d'avoir contribué à délivrer la France du cauchemar boulangiste et d'avoir épargné au pays une suprême humiliation.

Les républicains éprouvèrent partout un sentiment de délivrance, en apprenant que les *justes lois* avaient été appliquées au soldat rebelle et à ses auxiliaires. Cette impression favorable fut

confirmée et accentuée par une des plus belles fêtes nationales dont Paris ait jamais été le théâtre. Le Conseil municipal de la Ville de Paris avait pris l'initiative d'une manifestation grandiose, essentiellement démocratique, accueillie avec joie par l'enthousiasme populaire, en convoquant dans un banquet monstre, au palais de l'Industrie, les maires des 36 000 communes de France ; plus de dix-huit mille répondirent à l'appel. M. Loubet assistait à cette imposante manifestation et applaudit vivement, avec les maires de la Drôme, le discours patriotique du Président Carnot, qui fut comme le pendant du discours prononcé l'année précédente dans des circonstances analogues. Ce discours du 18 août 1889 mérite d'être recueilli au même titre que celui du 14 juillet 1888.

Messieurs,

L'année dernière, au lendemain des élections municipales, le gouvernement de la République conviait les maires élus des principales communes de France à célébrer la fête du 14 juillet par une imposante manifestation de concorde et d'union, et à préparer la commémoration de la date immortelle de 1789 par cette proclamation de solidarité et de reconnaissance nationales.

La fête qui nous réunit aujourd'hui s'inspire des mêmes pensées patriotiques : nous avons voulu appeler les représentants de toutes les communes de France à marquer mieux encore, en cette année mémorable, par leurs sentiments de gratitude et de fraternité, la force et l'unité de notre chère patrie.

Depuis la noble et splendide ville de Paris, qui attire le monde par sa courtoise et généreuse hospitalité, jusqu'au moindre de nos villages, membre non moins aimé de la famille nationale, nous avons souhaité que tous eussent ici leurs représentants, associés et groupés dans une vaste fédération qui rappelle celle d'autrefois, où la France nouvelle a puisé tant de force et de confiance en ses destinées.

A tous les élus des communes françaises, aux absents et aux présents, le premier magistrat du pays, gardien de sa Constitution et de ses lois, adresse le salut cordial de la France républicaine.

Cette belle manifestation de solidarité nationale ne sera pas seule, messieurs, à laisser dans vos cœurs de profondes et fortifiantes impressions. Il vous sera donné, pendant votre trop court séjour, de contempler des merveilles qui sont bien faites pour inspirer à tous, avec l'amour sans bornes de la France, le sentiment de ce que nous devons à sa sécurité, à sa liberté, à son influence, à sa grandeur entre toutes les nations.

Que pourrais-je vous dire de l'Exposition universelle qui soit vraiment digne des splendeurs dont l'imagination reste confondue ? Comment réussirais-je à louer, en quelques paroles, tous ces prodiges de l'art et de l'industrie que le monde entier ne se lasse pas de voir et d'admirer ? Qui ne connaît aujourd'hui,

même chez les peuples les plus lointains, ce palais des Machines, véritable temple du génie moderne, ou cette tour Eiffel, monument d'audace et de science, ou ces dômes élégants, ou ces galeries remplies de merveilles?

Vous verrez tout ce qu'il y a là de travail, de force, de génie accumulé ; que de virilité, que de promesses pour l'avenir !

Et c'est la France, messieurs, c'est notre patrie bien-aimée qui est et qui demeure le foyer de ces lumières, le centre de cette activité que les coupables agitations, que les factieuses entreprises n'ont pas réussi à stériliser ! Quel légitime sujet de fierté pour nous, mes chers concitoyens, et avec quelle effusion cordiale nous pouvons remercier tous les peuples qui nous ont soutenus de leurs sympathies, et qui sont venus contribuer à la splendeur de ce que des étrangers ont appelé *le plus grand monument pacifique de l'Europe!*

Il n'est pas seulement par sa nature même un monument de paix. Il l'est encore par des manifestations dont il ne cesse d'être l'occasion dans le monde entier, par le courant d'affection qu'il a fait naître en faveur de notre pays.

Je dois à la haute situation où m'ont appelé les suffrages des élus de la nation l'insigne honneur de recueillir parfois, au nom de la France, l'expression des vœux qui s'adressent à elle, et de sentir de près battre les cœurs qui l'aiment. L'assemblée de bons Français qui m'écoute comprendra ma patriotique émotion en présence des visiteurs amis qui ont traversé les frontières ou les mers pour venir acclamer la France.

Écrivains, savants, industriels, ouvriers, gymnastes, sociétés chorales, jeunesse des deux mondes, qui accourent pour partager nos travaux ou pour mêler leurs bannières à nos trois couleurs, laissent ici et emportent, j'en suis sûr, des souvenirs et des sympathies qui sont un germe fécond, semé parmi les peuples, d'amitiés plus durables peut-être que des alliances et qui ne portent en elles que des sentiments de concorde et de paix.

Notre France, messieurs, a tout à gagner dans cette visite des peuples. Si souvent calomniée, si souvent desservie par des plumes que conduit la passion ou la haine, elle peut se montrer telle qu'elle est, dans sa grâce hospitalière, dans son désintéressement, dans sa généreuse loyauté, et faire dire aux visiteurs qui nous quittent, comme au poète :

Tout homme a deux pays, le sien et puis la France.

Nos hôtes ont pu constater aussi ce que dix-huit années de travail et d'efforts, sous un régime de liberté, ont fait d'un peuple durement éprouvé, qui a su tenir tête à la mauvaise fortune et reprendre le rang qui lui appartient dans le monde.

Ils ont compris que ce peuple se soit fermement attaché à la République, qui a présidé à son relèvement, qui a su lui assurer une forte éducation civile et militaire, garantir son indépendance et sa dignité, développer son outillage industriel et commercial, et préparer les progrès qui s'imposent à une démocratie laborieuse.

La République, messieurs, cent ans après 1789, la République est devenue la France même.

Elle est le couronnement nécessaire de notre immortelle Révolution. Le

double but qu'ont poursuivi nos pères, la liberté politique et la justice sociale, c'est la République qui nous permettra de l'atteindre. Gouvernement de la nation par elle-même, c'est à la nation qu'il appartient de veiller sur elle comme sur le plus précieux de ses biens, la garantie de ses droits, le palladium de ses libertés.

J'ai pleine confiance, messieurs, dans le sens éclairé, dans la droiture, dans la noble fierté de ce grand peuple de France, qu'on peut abuser une heure, mais qui sait se retrouver et faire entendre sa voix souveraine.

Résolument attaché aux conquêtes qu'il a réalisées depuis un siècle, il ne permettra à personne de porter la main sur elles. Écartant les partis qui songent encore à miner l'édifice indestructible élevé par nos pères sur le vieux sol national, il saura faire appel aux dévouements sincères et désintéressés. Il saura obtenir l'oubli des discordes passagères, des divisions néfastes qui ont, à certaines heures, jeté dans notre pays des germes de découragement et de faiblesse. Il saura former un faisceau de toutes les forces républicaines et réconcilier tous les fils de 89 au nom de la patrie.

C'est dans cette pensée et dans cette espérance, mes chers concitoyens, représentants dévoués des communes françaises, que je vous propose de lever avec moi vos verres :

A la République une et indivisible! à la liberté! à la grandeur de la France!

Les maires, qui avaient entendu vibrer, pour ainsi dire, à leurs oreilles l'âme même de la France, reportèrent la bonne parole dans les plus humbles villages et dans les campagnes les plus retirées, grandissant de plus en plus la popularité du Président qui incarnait avec tant d'intégrité les destinées de la République.

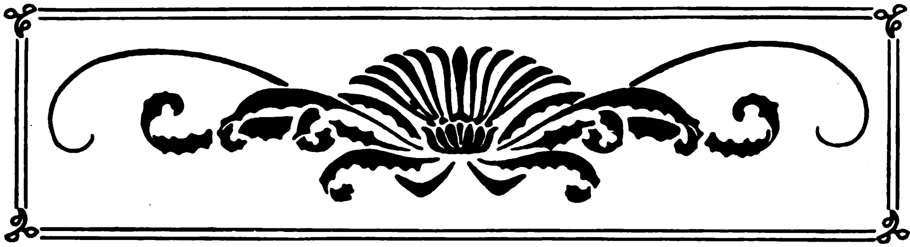
L'impression en faveur de M. Carnot fut si puissante que M. de Saint-Genest déclarait, dans le journal *le Figaro*, qu'il aimait mieux se rallier à M. Carnot, « un honnête homme, un caractère loyal, respecté de tous, respecté des étrangers comme des Français », que d'aider au triomphe d'un Boulanger, dont « l'arrivée apparaîtrait comme le triomphe de l'indiscipline... et serait une duperie politique et un malheur national ».

Quelques jours plus tard, les électeurs de toute la France étaient convoqués pour le 22 septembre, et pour le 6 octobre en cas de ballottages. A la suite de ces élections, la nouvelle Chambre fut composée de 366 députés républicains, 172 royalistes ou bonapartistes et 38 boulangistes.

« La République, a dit M. Zevort, avait triomphé, grâce au prestige de son premier magistrat, grâce à la suprême habileté et au sens politique de M. Constans, grâce aussi à l'union de tous les républicains, d'une coalition monarchiste et cléricale, plus redou-

table que celle de 1877, parce qu'elle avait été plus hypocrite. Le boulangisme était écrasé, la revision était rejetée par toute la France républicaine, et les partis opposants étaient frappés d'une impopularité telle, à la suite de leurs honteuses alliances, qu'ils allaient être réduits à l'impuissance, pour de longues années. Du reste ils mirent autant d'empressement à rompre l'union qu'ils avaient mis de cynisme à la conclure. La *Gazette de France* reprocha à ses alliés d'avoir fait perdre 43 sièges à la Droite. Le *Soleil* annonça que la trace de Boulanger s'effacerait, comme le sillage d'un navire qui a disparu en mer. Le *Figaro* déclara que la comédie boulangiste était finie. Le *Gaulois* dit plaisamment à ses complices de la veille : « Bonsoir, Messieurs. »





CHAPITRE IX



LE CLÉRICALISME ET L'ANARCHISME AUX PRISES AVEC LE GOUVERNEMENT RÉPUBLICAIN. — L'ÉGLISE SOCIALISTE. — LES ORIGINES DE L'ALLIANCE FRANCO-RUSSE. — LE CENTENAIRE DE LA PREMIÈRE RÉPUBLIQUE. — M. ÉMILE LOUBET MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET PRÉSIDENT DU CONSEIL, 27 FÉVRIER 1892.

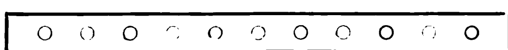


Incompatibilité d'humeur entre deux ministres. — Nouveau cabinet de Freycinet (17 mars 1890). — Les *Coulisses du Boulangisme*. — L'entrevue de Cronstadt. — Les marins français dans les eaux russes. — La *Marseillaise* à Saint-Pétersbourg. — La revue navale de Spithead et les fêtes de Portsmouth. — L'entente franco-russe. — Éloge de l'armée par MM. Carnot, de Freycinet et Ribot. — A l'instigation du pape Léon XIII, les cardinaux français se rallient à la forme républicaine. — Crise ministérielle. — M. Émile Loubet, ministre de l'Intérieur et président du Conseil le 27 février 1892; ses qualités solides ; son expérience approfondie des affaires. — Excellent accueil fait, au Sénat et à la Chambre des députés, à la déclaration ministérielle du 3 mars. — Le socialisme dans l'Église. — Bagarres dans l'intérieur de Saint-Merri. — M. d'Hulst et les palmes du martyre. — La chaire de Sainte-Clotilde transformée en tribune politique. — Le péril anarchiste. — La dynamite. — La propagande par le fait. — La *Révolte*, le *Père Peinard*, l'*International*. — Ravachol. — Nouvelle loi sur la presse. — Le discours de M. Émile Loubet, en réponse aux accusations de M. Ernest Roche, est une éloquente apologie de la République; l'affichage en est voté dans toutes les communes de France. — Manifestation patriotique à Nancy, en présence du grand-duc Constantin : le « rajeunissement de Cronstadt ». — Promulgation des lois coloniales. — La fête du centenaire de la proclamation de la première République par la Convention (22 septembre 1892).

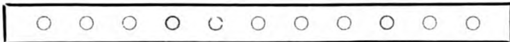
Le ministère Tirard, qui avait vaincu le boulangisme, semblait avoir devant lui une longue existence ; mais il se désunit par

Roll pinxit.





A. Broquelet, lith.

ION (5 MAI 1889) A VERSAILLES.  

suite de dissentiments qui divisaient son chef nominal M. Tirard et son chef réel M. Constans.

Leur désaccord éclata particulièrement à propos de la nomination, comme premier président de la Cour de Cassation, de M. Mazeau, sénateur de la Côte-d'Or, ex-ministre de la Justice sous le ministère Rouvier. « La presse va encore nous attaquer, aurait dit, à ce sujet, M. Tirard en plein Conseil des Ministres. — Je l'espère bien, répondit M. Constans. — Vous y contribuerez peut-être? », répliqua M. Tirard. Tout en s'inscrivant en faux contre l'authenticité de ce dialogue, M. Constans, par le fait même de sa démission, donna créance aux motifs qui, suivant l'opinion publique, séparaient les deux hommes d'État.

M. Constans fut remplacé par M. Bourgeois, ancien sous-secrétaire d'État de M. Floquet; mais, dix jours plus tard, le ministère Tirard tomba à propos des traités de commerce avec la Turquie.

Un nouveau ministère de Freycinet lui succéda, le 17 mars 1890, avec M. Constans à l'Intérieur, M. Fallières à la Justice, M. Ribot aux Affaires étrangères, M. Rouvier aux Finances, M. Bourgeois à l'Instruction publique, M. Jules Roche au Commerce, M. Yves Guyot aux Travaux publics, M. Develle à l'Agriculture, M. Barbey à la Marine.

C'est au cours de ce ministère, pendant les vacances parlementaires de 1890, que M. Terrail-Mermeix, député de Paris, publia les *Coulisses du Boulangisme*, qui portèrent les derniers coups au parti, par la révélation de faits seulement supposés jusque-là, comme la visite du général Boulanger au prince Napoléon à Prangins et l'allocation de subsides considérables par la famille d'Orléans. Ces scandales écœurèrent les hommes qui avaient pu conserver encore quelques illusions sur cette répugnante comédie. Saint-Genest se fit, à ce sujet, l'écho des monarchistes loyaux, en écrivant dans le *Figaro* : « Les années et les années passeront, sans que rien enlève du front des royalistes cette tache ineffaçable.... Il n'y a plus aucun espoir de royauté possible. »

Dans le but avéré de pousser jusqu'à l'extrême les conséquences logiques des révélations de M. Mermeix, M. Déroulède en prit texte pour demander au Gouvernement de poursuivre tous les boulangistes devant la Haute-Cour. M. Constans mit les

rieurs de son côté, en répondant, avec une douce ironie, que la Justice n'avait pas l'habitude, avant d'agir, de prendre l'avis des accusés.



L'événement capital qui se produisit sous le ministère de Freycinet-Constans-Ribot fut l'entrevue de Cronstadt, qui restera mémorable en raison de l'action et de l'influence qu'elle exerça sur nos rapports avec l'empire moscovite.

L'affinité entre Russes et Français remonte à une époque déjà éloignée. Dès la guerre de Crimée, en 1854, les officiers des deux nations fraternisaient pendant les armistices ; on sait, d'autre part, combien notre goût artistique est apprécié de la haute société pétersbourgeoise ; enfin nos populations côtières accueillaient, depuis longtemps, avec de chaleureuses ovations, tout navire russe accostant un port français. Aussi, quand le Tzar Alexandre III fit savoir au gouvernement de la République qu'il lui serait agréable de recevoir une de nos escadres dans les eaux russes, la nouvelle provoqua dans toute la France une explosion de joie enthousiaste.

Ce fut au mois de juillet 1891 que la division cuirassée du Nord, commandée par le contre-amiral Gervais, quitta Cherbourg pour gagner la Baltique. Les témoignages d'amitié courtoise, prodigués aux marins français à Copenhague et à Stockholm, ne furent que le prélude de l'ovation exaltée qui les attendait à Cronstadt et à Saint-Pétersbourg. L'Empereur et sa famille, les principaux fonctionnaires de l'armée et de la marine, les représentants des municipalités et de la presse, tout le monde voulut prendre part à l'allégresse générale, à cet entraînement de fraternité sincère et spontanée, qui jetait les deux peuples dans les bras l'un de l'autre, aux accents de l'*Hymne russe* et de la *Marseillaise.*

La Reine d'Angleterre s'associa à cette manifestation en invitant la flotte française à franchir les eaux britanniques. Le 19 août, nos marins touchaient près de Cowes ; le 20 août, la Reine Victoria offrait à l'amiral Gervais et à son état-major un banquet au château d'Osborne, dans l'île de Wight. Le 21 août, la rade de Spithead offrait le magnifique spectacle des deux

flottes passées en revue par la Reine ; et, les jours suivants, des fêtes furent données à Portsmouth en l'honneur des marins français.



La situation nouvelle ainsi faite à la République fut appréciée à merveille par M. de Freycinet dans le discours qu'il prononça à Vandeuvre, dans la première quinzaine de septembre, à la fin des manœuvres où avaient figuré, pour la première fois depuis 1876, 120 000 soldats français sur un même terrain, sous le commandement du généralissime Saussier et des généraux de Miribel, de Galliffet et Davoust.

Ne nous lassons pas, dit-il, de perfectionner et de fortifier notre armée. Elle est un des éléments, et non des moindres, de notre influence dans le monde. Elle a sa part dans les événements dont se réjouit votre patriotisme. Ses progrès, que l'Europe voit et auxquels la France applaudit, inspirent aux uns la confiance, aux autres le respect ; ils attestent, en outre, que le gouvernement de la République, malgré des changements de surface, est capable de longs desseins et que, dans l'accomplissement des œuvres nationales, il apporte un esprit de suite qui ne le cède à celui d'aucune monarchie. *Personne ne doute aujourd'hui que nous soyons forts; nous prouverons que nous sommes sages*. Nous saurons garder, *dans une situation nouvelle*, le calme, la dignité, la mesure, qui, aux mauvais jours, ont préparé notre relèvement.

Je souhaite la bienvenue à MM. les attachés militaires étrangers. Leur présence ici est un stimulant pour nous tous, en même temps qu'un témoignage des dispositions pacifiques qui ont présidé à ces grands préparatifs.

Quelques jours après, le 17 septembre, à Vitry-le-Français, M. Carnot, Président de la République, s'exprimait dans les termes suivants, après avoir passé la revue de l'armée :

L'armée a montré une fois de plus ce que la France peut attendre d'elle.... Le peuple sait ce qu'il doit à cette admirable école de dévouement, d'abnégation, de discipline et de patriotisme, qui est devenue l'école de tous ; il sait que si la calme fermeté, la sagesse, la loyauté internationale peuvent gagner au pays de sincères amitiés, une confiance justifiée dans ses ressources est un gage de paix, qu'il ne veut pas voir troubler.

Le 28 septembre, à Bapaume, lors de l'inauguration du monument de Faidherbe, M. Ribot parla dans le même sens, avec beaucoup d'élévation :

Nous apportons une garantie nécessaire à l'équilibre général. Cette conviction, peu à peu, s'est fait jour dans tous les esprits. Ce qui est vrai de la

politique intérieure l'est plus encore de la politique étrangère; les résultats ne s'improvisent pas; ils sont la conséquence et le prix d'une longue suite d'ef-



Phot. Eug. Pirou, rue Royale.

EUGÈNE SPULLER

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES EN 1889.

forts, et, quand ils se manifestent, ceux-là seuls en sont étonnés qui n'avaient pas été attentifs à la série d'actes qui les avaient silencieusement préparés.

Et ici, messieurs, *je ne parle pas seulement du ministère actuel, mais de*

tous ceux qui se sont succédé dans la République depuis vingt années. Tous ont été fidèles à la même tradition et chacun a apporté son concours à l'œuvre nationale. C'est la grandeur de la France, quelles qu'aient été ses dissensions intérieures, aujourd'hui si diminuées, d'être une devant l'étranger; *notre seul mérite est d'avoir continué ce que nos devanciers avaient commencé et peut-être d'avoir compris que le moment était venu de donner à leurs efforts la consécration qui était dans les vœux du pays.* Il est résulté pour nous, comme on l'a justement dit, une situation nouvelle, ce qui ne signifie pas qu'il faille y adapter une nouvelle politique. Celle que nous avons suivie nous a été trop favorable pour que nous la désertions le jour même où la valeur en apparaît à tous les yeux et où nous commençons à en recueillir les fruits. *Ce n'est pas au moment où nous pouvons pratiquer la paix avec plus de dignité que nous nous exposerons à la compromettre.* La France, ayant conscience de sa force et confiance en son avenir, continuera de montrer les qualités de prudence et de sang-froid qui lui ont attiré l'estime des peuples et qui ont contribué à lui rendre le rang qu'elle doit occuper dans le monde.

Le suicide du général Boulanger au cimetière d'Ixelles arrivait encore à point pour consolider le ministère; toutefois il s'effondrait, le 18 février 1892, à propos du vote de l'urgence sur un projet de loi relatif aux associations. M. de Freycinet déclara qu'il s'opposait à ce que l'on donnât au vote de l'urgence le caractère d'une préface à la séparation de l'Église et de l'État. Il fut battu sur un ordre du jour de M. Trouillot, que la Chambre des députés rejeta par 267 voix contre 227.



Le pape Léon XIII, partisan d'une politique de conciliation et d'apaisement à l'égard de la République française, et dans la crainte que le Concordat ne vînt à être mis en discussion par l'imprudence des agissements antirépublicains du parti monarchiste, tenta d'amener le clergé français à accepter de meilleure grâce la forme du gouvernement établi.

Le cardinal Lavigerie avait déjà donné spontanément l'exemple de son adhésion. Mais les cinq autres cardinaux français, les archevêques de Paris, de Toulouse, de Rennes, de Reims et de Lyon, publièrent une déclaration où ils disaient ne faire aucune opposition à la forme du Gouvernement, tout en se plaignant de l'athéisme officiel, de la suppression des prières publiques et du repos dominical, de l'interdiction aux soldats d'assister en corps aux cérémonies religieuses.

Cette manifestation des cardinaux français était, comme on l'a dit, une « opposition déférente aux instructions du pape et à ses encycliques ».

De là une agitation religieuse, que le ministère fut impuissant à réprimer et qui occasionna sa chute.

« Ni la suprême habileté de son chef, a dit M. Zevort, ni le talent exceptionnel de presque tous ses membres, ni les très réels services rendus au pays par les auteurs du rapprochement avec la Russie n'avaient pu sauver le ministère, au milieu d'une crise politico-religieuse, où les membres du clergé montraient d'autant plus d'acrimonie envers les chefs de la République que le Souverain Pontife faisait plus d'avances à la République elle-même. »

La crise ministérielle, ouverte par la retraite du cabinet de M. de Freycinet, ne fut pas de longue durée. Ce fut le 27 février que le Président de la République se décida à remettre la présidence du Conseil avec le portefeuille de l'Intérieur entre les mains de M. Émile Loubet, sénateur de la Drôme, qui s'adjoignit aussitôt MM. de Freycinet à la Guerre, Ribot aux Affaires étrangères, Rouvier aux Finances, Bourgeois à l'Instruction publique, Ricard à la Justice, Cavaignac à la Marine, Develle à l'Agriculture, Jules Roche au Commerce, Viette aux Travaux publics.

M. Loubet ne possédait pas à son actif un passé sur lequel il pouvait s'appuyer pour imposer ses idées, comme M. de Freycinet; c'était un homme relativement nouveau, n'ayant encore abordé les grandes charges de l'État qu'au ministère des Travaux publics en 1888 et à la présidence de la commission des Finances au Sénat depuis 1891. Mais il avait plus d'autorité personnelle que M. de Freycinet. Moins mêlé que lui aux luttes des partis, il pouvait plus facilement jouer entre eux le rôle d'arbitre éminent.

Voici d'ailleurs le portrait impartial que l'historien de la Troisième République a tracé de M. Loubet, à cette époque de sa vie : « Homme d'action plutôt qu'homme politique, ayant passé, dans un département, par toutes les fonctions électives et, au Parlement, par toutes les commissions où l'on travaille, ayant montré, dans son pays natal et à Paris, un sens éclairé joint à une réelle finesse, parlant avec précision, et disant nettement ce qu'il avait à dire, sans ambages et sans circonlocutions, M. Loubet avait les vertus d'un laborieux et d'un intègre. Son affabilité lui avait fait de nombreux amis dans la Gauche modérée et il ne

rencontrait d'ennemis irréconciliables ni dans l'Extrême Gauche, ni dans la Droite. »

La déclaration ministérielle suivante fut lue le 3 mars au Sénat et à la Chambre des députés :

MESSIEURS,

Le cabinet qui se présente devant vous ne se dissimule pas les difficultés de sa tâche. Pour la remplir, votre confiance lui est nécessaire. Il veut, par la netteté de ses déclarations, vous permettre, dès la première heure, de lui dire s'il peut y compter.

Notre politique aura pour premier objet la défense de toutes les lois républicaines. Au premier rang de ces lois nous plaçons la loi militaire, loi de patriotisme et d'égalité, et la loi scolaire, source de tous les développements de l'esprit national et garantie fondamentale de la liberté des consciences; nous en poursuivrons la ferme application. Nous demanderons aux fonctionnaires et à tous ceux qui détiennent une part de la puissance publique d'être non seulement de fidèles observateurs du devoir professionnel, mais des serviteurs sincères de l'État républicain.

Les rapports de l'État et de l'Église ont donné lieu à des incidents et à des débats où la complexité des questions posées n'a pas permis peut-être de faire une lumière suffisante. Voici les principes qui nous guideront sur ce point :

Nous ne croyons pas avoir mandat de préparer la séparation des Églises et de l'État. Il n'y a pas dans la Chambre et nous ne pensons pas qu'il y ait dans le pays une majorité pour l'accomplir.

Notre devoir est donc de maintenir avec fermeté la législation concordataire. Nous l'appliquerons dans son véritable esprit. Le Concordat assure aux ministres du culte une situation et des droits particuliers, mais en revanche, à quelque degré de la hiérarchie qu'ils appartiennent, il leur impose des obligations rigoureuses. Non seulement ils doivent, comme tous les citoyens, l'obéissance aux lois nationales, mais il leur est imposé, en outre, de se renfermer dans les fonctions de leur ministère et de se tenir absolument à l'écart des discussions et des luttes des partis.

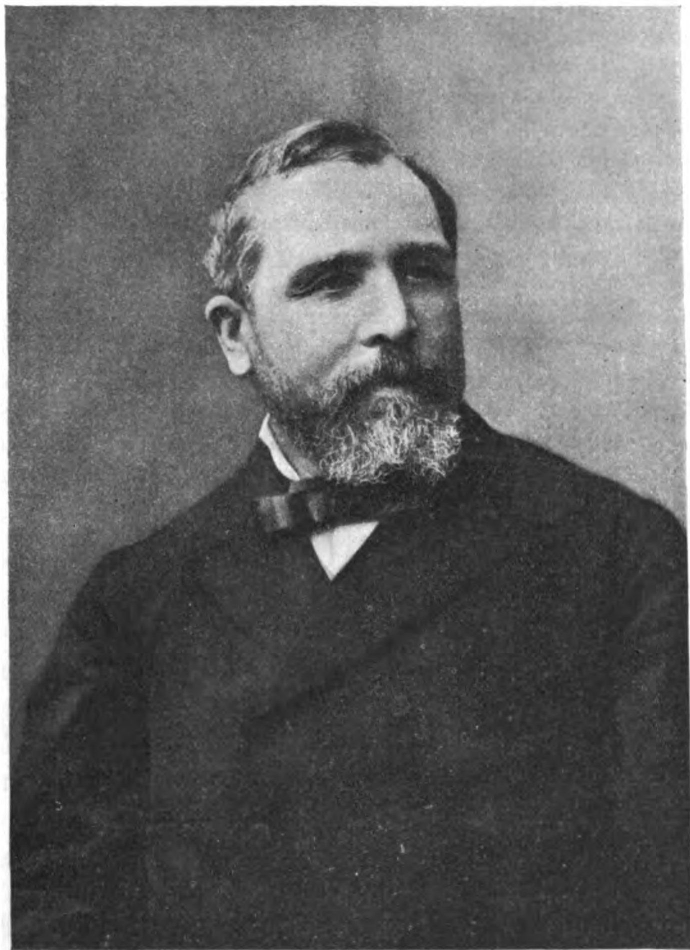
Nous n'hésiterons pas à exiger de tous le respect de ces obligations. Nous croyons avoir en mains les pouvoirs suffisants pour y parvenir. S'il en était autrement, c'est au Parlement que nous demanderions les moyens d'action nécessaires pour résoudre des difficultés sur lesquelles il appartient à la représentation nationale de se prononcer souverainement.

Mais notre tâche ne doit pas se borner à conserver le patrimoine des lois votées et des réformes accomplies. Vous avez, depuis le commencement de la législature, réalisé des progrès que personne ne saurait contester. Vous avez mené à bien une œuvre importante et difficile en donnant à la France un régime économique qui assure une plus efficace protection de l'agriculture et de l'industrie, et la liberté des tarifs, que seul le Parlement peut modifier.

Vous êtes saisis de projets concernant l'amélioration du sort des travailleurs. Nous vous demanderons de discuter notamment ceux qui concernent

la réglementation du travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels; le droit à l'indemnité due aux ouvriers victimes d'un accident dans leur travail;

L'arbitrage dans les différends entre ouvriers et patrons;



Phot. Eug. Pirou, Bd St-Germain.

ÉMILE LOUBET

PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR (1892).

La loi sur l'hygiène et la sécurité des ateliers;

Les caisses d'épargne;

La création d'une caisse nationale des retraites ouvrières;

La réforme du régime des boissons.

Messieurs, la volonté nationale a donné une telle force à la République que ses adversaires semblent aujourd'hui résignés à l'accepter. Nous nous réjouissons du mouvement qui, en dehors des calculs intéressés des partis, porte vers elle les masses du suffrage universel, et nous nous efforcerons, par un large esprit de sagesse et de tolérance, de donner chaque jour davantage le sentiment que la République est pour tous une garantie de sécurité et de liberté.

Mais les évolutions des partis politiques ne sauraient nous faire abandonner aucun de nos principes.

Pour nous, la République n'est pas seulement une forme de gouvernement, elle représente l'ensemble des institutions nées de la Révolution française; elle a pour condition d'existence la souveraineté du suffrage universel, toujours plus libre et plus éclairé, et l'indépendance absolue de la société civile; elle a pour but la répartition de plus en plus équitable des charges et des avantages communs, l'élévation progressive de tous à un degré croissant de bien-être matériel et moral.

Messieurs, ce n'est pas seulement pour le parti républicain que nous voulons gouverner; c'est pour le pays tout entier : mais c'est avec le parti républicain et par lui que nous comptons réaliser ces idées qui forment son patrimoine traditionnel. Nous demandons donc à tous les républicains de s'unir à nous pour cette œuvre; leurs divisions en compromettraient le développement; leur union en assurera le triomphe et fondera définitivement la paix dans la République et la grandeur de la France dans le monde.



Le ministère de M. Loubet fut tout d'abord aux prises avec les difficultés politico-religieuses. Une interpellation qui lui fut adressée à ce sujet par M. Rivet, député de l'Isère, aussitôt après la lecture de la déclaration ministérielle, se termina par un ordre du jour de confiance voté par 325 voix contre 75.

Mais de nouveaux incidents ne tardèrent pas à obliger la Chambre et le Gouvernement à se préoccuper de l'attitude du clergé, ou du moins d'une fraction de ce clergé qui prétendait résoudre tous les problèmes sociaux par les principes du christianisme et soutenait que l'application des préceptes de l'Évangile devait suffire pour donner satisfaction à toutes les revendications légitimes de la classe ouvrière.

Il arriva que cette propagande fut transportée dans les églises transformées en lieux de réunions publiques. Un Jésuite, le P. Le Moigne, s'avisa d'étudier, dans la chaire de l'église Saintr Merri, la question ouvrière dans des conférences spéciales pou-

les hommes. A propos du paupérisme, il attaqua violemment la Révolution, soutenant qu'elle avait trahi toutes les espérances des travailleurs, et qu'elle ne leur avait laissé, avec son régime individualiste, que la liberté de mourir de misère et de faim. Ce langage véhément souleva des protestations et des bagarres; on chanta la *Marseillaise* dans l'église.

Une interpellation fut adressée à M. Loubet par M. Delahaye, député. M. Chassaing, député de Paris, intervint et déclara que les socialistes retourneraient à l'église Saint-Merri, si le Gouvernement n'interdisait pas ces réunions séditieuses. « Qu'on y prenne garde, disait-il en terminant. Il ne faut pas que la Troisième République soit étouffée par les prêtres comme la première l'a été par le clergé constitutionnel, et comme l'a été celle de 1848 par ceux qui bénissaient les arbres de la Liberté. »

M. l'abbé d'Hulst, député de Brest, revendiqua le droit pour le clergé de prêcher le socialisme chrétien. « L'Église, s'écria-t-il, ne faillira pas à sa mission, et proposera à ces problèmes les solutions qu'elle trouve dans l'Évangile, dans ses propres enseignements et dans les institutions dont elle a été à travers les siècles l'initiatrice.... Il appartient aux pasteurs de l'Église d'enseigner dans les temples de Dieu la morale divine. Le Gouvernement, de par le Concordat, leur doit protection : si elle leur est refusée, ils sont prêts à toutes les persécutions. Mais alors, si le Gouvernement succombe, ce ne sera pas nous, ce sera vous qui l'aurez tué! »

M. Émile Loubet, président du Conseil, ministre de l'Intérieur, répondit par un discours qui garde encore aujourd'hui tout son à-propos :

Le gouvernement, messieurs, n'éprouve aucun désir de procurer à qui que ce soit les palmes du martyre ou même les simples sympathies qu'apporte toujours la persécution à ceux qui sont persécutés. Ce serait à la fois contraire à notre caractère et aux intérêts de la République. Double raison qui ne nous permet pas de satisfaire le vœu que formulait tout à l'heure M. d'Hulst en terminant son discours.

A droite. — Vous dénaturez les paroles de l'orateur.

M. d'Hulst. — Je proteste! Ce n'est pas un vœu que j'ai exprimé, c'est une prévision et je désire ardemment que cette prévision ne soit pas justifiée.

M. Paul de Cassagnac. — Eh bien, nous, nous souhaitons le contraire.

M. le Président du Conseil. — Le gouvernement n'éprouve pas non plus le besoin d'essayer de mettre d'accord l'orateur qui descend de cette tribune avec l'honorable M. de Cassagnac....

M. de Cassagnac. — Mettez-vous d'accord d'abord vous-même avec vos partis républicains!

M. le Président du Conseil. — ... ou même avec la déclaration qui se trouve insérée dans le document récent émané du Saint-Siège et auquel il a fait allusion.

Ce n'est pas, à l'heure présente, la question qui se pose devant la Chambre.

Après un rappel des incidents de Saint-Merri, M. Émile Loubet continua en ces termes :

« Depuis quelque temps, messieurs, on tend à changer le caractère de l'enseignement et le ton des conférences ou sermons qui sont prononcés dans les églises. On est allé jusqu'à faire des conférences sur l'hypnotisme.

Cette situation nouvelle, messieurs, n'est pas tolérable, et si les églises, qui ont un but déterminé, une affectation spéciale, devenaient un lieu de discussions politiques, si des rixes devaient se reproduire à l'intérieur et du tumulte à l'extérieur, nous serions évidemment obligés de prendre des mesures et de faire cesser un état de choses compromettant pour la tranquillité publique.

L'honorable orateur qui me précédait à la tribune disait que la République était une forme de gouvernement et non une institution; d'où il tirait cette conséquence qu'on pouvait librement, dans la chaire comme ailleurs, il l'a dit textuellement, critiquer les lois et les actes de la République. Je lui réponds que nous vivons sous un régime dont nous entendons faire respecter les actes, et que ce régime ne permet pas de faire des distinctions semblables.

Car si, d'une part, nos lois pénales assurent la liberté du culte, d'autre part elles garantissent l'État contre la critique et la censure des actes du gouvernement et des lois de l'État....

A gauche. — Parfaitement! Très bien !

M. le Président du Conseil. —... et que, si l'article 261 était visé tout à l'heure et si l'on en demandait l'application, l'article 201 et les suivants s'appliquent aux ministres du culte qui critiquent, non pas seulement la forme du gouvernement, mais les institutions, les actes du gouvernement, du pouvoir exécutif et les lois de l'État, et qu'en conséquence le devoir du gouvernement — et il n'y faillira pas — est de faire respecter ces articles, comme il a pris l'engagement de faire respecter, pendant tout le temps qu'il sera sur ces bancs, les lois qui règlent les rapports des Églises et de l'État et les lois de police qui obligent tous les citoyens.

Voici ce que j'avais à répondre au sujet des mesures que j'ai à prendre.

J'ajoute tout de suite que j'ai le ferme espoir qu'il n'y aura de provocation ni de part ni d'autre. Vous pouvez bien me permettre de formuler une espérance. J'ai le ferme espoir, dis-je, qu'il n'y aura plus de provocation ni d'un côté ni de l'autre, qu'il n'y aura plus de protestations violentes et de tumulte parce qu'on n'y donnera pas lieu. S'il se produit, comme on l'annonçait tout à l'heure, des conflits graves, dans l'église Saint-Merri ou ailleurs, le ministre de l'Intérieur, qui a la garde de la tranquillité publique, prendra les mesures

nécessaires et n'hésitera pas à aller jusqu'au bout, jusqu'à la fermeture de l'édifice.

M. Pichon, député de Paris, monta à la tribune pour signaler à la Chambre le cas d'un autre Jésuite, de nationalité étrangère, le P. Forbes, qui accusait l'armée de rendre aux familles « des hommes pourris jusqu'aux moelles, atteints de maladies honteuses et de vices dégradants ». Le député radical demanda au Gouvernement quelle attitude il comptait prendre « pour dompter un clergé factieux qui se constituait en comités électoraux afin de combattre la République ».



Mis en demeure de préciser sa politique en matière religieuse, M. Émile Loubet répéta et accentua ses précédentes déclarations :

Messieurs, l'honorable M. Pichon a apporté ici une demande d'explications sur un fait particulier d'abord, et sur la politique générale ensuite.

Quant au fait particulier, la Chambre l'a déjà apprécié. Le gouvernement, dès qu'il lui a été signalé, a pris ses renseignements. Il ne peut pas admettre qu'un prêtre tienne en chaire un langage qui constitue une injure, un outrage à l'armée française. Je ne puis trouver à cet égard de contradiction sur aucun banc de la Chambre.

M. Paul de Cassagnac. — Vous avez raison !

M. le Président du Conseil. — Le prêtre dont il s'agit est un étranger, et, les faits vérifiés, il n'y a qu'à lui dire d'aller porter ailleurs...

M. Paul de Cassagnac. — Qu'il aille étudier l'armée anglaise !

M. le Président du Conseil. — ... ses appréciations sur l'armée française et sur l'enseignement qu'on y donne à nos enfants.

Je me hâte de dire que la décision était déjà prise avant l'ouverture de cette séance.

Quant à la politique générale à l'égard du clergé, de son attitude au sujet de nos institutions et de ses critiques vis-à-vis des actes du gouvernement, je m'étonne qu'il puisse subsister dans vos esprits ou dans l'esprit de quelques-uns la moindre hésitation.

M. Clemenceau. — Il n'y en a que chez vous !

M. le Président du Conseil. — Comment ! je ne peux pas m'en étonner? Il y a moins d'un mois, nous avons apporté ici une déclaration : elle est ce qu'elle est; mais vous l'avez approuvée. Nous avons dit qu'il y avait une politique que nous ne croyions pas avoir mandat de faire, celle de la séparation ; mais nous avons ajouté qu'il y avait une politique que nous entendions faire et que nous croyions utile dans l'intérêt de notre pays : c'était la politique qui a été de tout temps la politique française, celle du maintien des droits du pouvoir civil et de la résistance la plus énergique....

M. Gaillard (Vaucluse). — Mais vous ne voyez donc pas que vous êtes bernés? Vous n'avez donc pas entendu un mot du discours de M. d'Hulst?

M. le Président du Conseil. — Je n'ai pas entendu l'interruption de l'honorable M. Gaillard.

Je disais que c'est là le langage que nous avons tenu à la Chambre; tout à l'heure encore, je disais qu'il n'était permis à personne, dans une église ou dans un temple quelconque, de critiquer les actes du gouvernement, d'attaquer nos institutions....

M. Camille Cousset. — C'est ce qui se fait partout!

M. le Président du Conseil. — J'ai ajouté qu'il y avait des lois pour réprimer ces attaques, ces censures.

M. Bouge. — Vous auriez dû les appliquer déjà. Il y avait autre chose à répondre aux attaques de M. d'Hulst.

M. le Président du Conseil. — Je ne pouvais pas les appliquer quand je n'étais pas né! Je ne réponds que de moi.

J'ai ajouté que ces lois seraient appliquées, et j'ai terminé en disant que, si des faits analogues à ceux qui se sont produits à l'église Saint-Merri venaient à se renouveler, je n'hésiterais pas à aller, ce qui est notre droit, jusqu'à la fermeture de l'église dans laquelle de pareils faits se passeraient.

Ai-je besoin de répéter sans cesse la même chose à cette tribune? Messieurs, ou vous avez confiance ou vous n'avez pas confiance dans le gouvernement : c'est à vous de prononcer.

La réponse au discours de M. Émile Loubet fut l'ordre du jour suivant, déposé par M. Philipon, et voté par 336 voix contre 105: « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, l'invite à faire respecter les dispositions du Code pénal, qui interdisent aux ministres du culte de critiquer publiquement, dans l'exercice de leur ministère, les lois et les actes de l'autorité républicaine, et passe à l'ordre du jour. »



M. Émile Loubet se trouva tout à coup en présence du péril anarchiste, qui n'avait guère été considéré jusque-là que comme un état d'esprit plus singulier que vraiment dangereux; mais il ne manquait ni du courage ni du sang-froid nécessaires pour soutenir cette lutte d'un nouveau genre.

La propagande par le fait se manifesta dès le 11 mars 1892, par l'explosion de dynamite qui éclata au numéro 136 du boulevard Saint-Germain.

L'engin avait été déposé dans la cage de l'escalier qui fut en partie détruite : les portes des appartements étaient arrachées de

leurs gonds et des débris de toute sorte avaient été projetés dans toutes les directions. Le mobile du crime était évident : on visait un des locataires, M. le conseiller Benoît, président, en août 1891, à la Cour d'assises de la Seine, qui avait jugé les anarchistes de Levallois-Perret. C'était la revanche du parti, condamné par la loi et la justice.

Ce ne fut pas là un fait isolé. Le 15 mars, les murs de la caserne Lobau furent troués de projectiles par un paquet de dynamite qu'une main criminelle avait posé sur la fenêtre de la cantine. Le 27 mars, les anarchistes, poursuivant le cours de leurs vengeances contre les magistrats, firent sauter, rue de Clichy, la maison habitée par M. Bulot, qui avait siégé comme substitut dans le même procès que M. Benoît.

Ces attentats, qui terrorisèrent longtemps Paris, n'étaient que la mise en pratique de la théorie anarchiste, dont la libre prédication était tolérée, par un monstrueux abus de la liberté de la presse. Les anarchistes, grâce à cette tolérance, ont formé un parti menaçant. Ils ont le mépris de toutes les lois et de toutes les autorités.

Individualistes jusqu'au crime, a dit M. Garraud, ils considèrent qu'une partie des travailleurs et même qu'un travailleur a droit à la reprise individuelle des produits collectifs. Pour eux, le vol n'est plus le vol, car reprendre à quelques-uns ce qui appartient à tous, ce n'est qu'exercer un droit. Qu'attendez-vous du Parlement ? des pouvoirs publics ? disent-ils aux prolétaires. On ne demande pas, on prend : on prend chez le boulanger, on prend chez le tailleur, on prend chez le riche, soit pour vivre, soit pour aider les compagnons à vivre, soit même pour soutenir la cause anarchiste et créer une caisse de propagande.

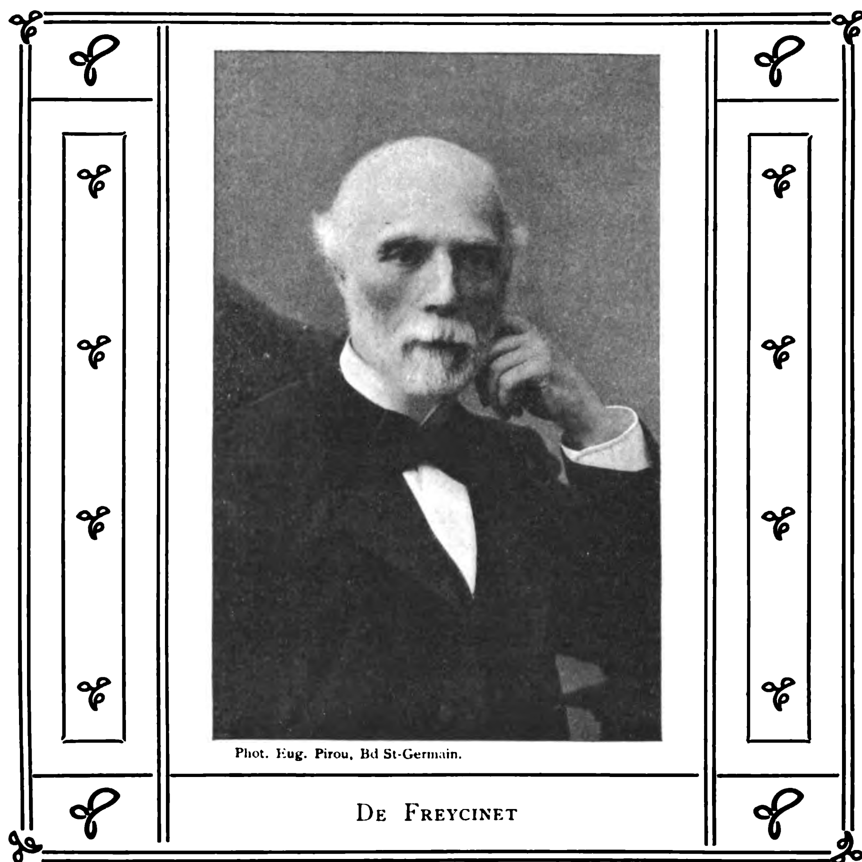
Pour faire pénétrer leur doctrine de destruction dans les masses, les anarchistes ont recours à la parole et à la plume, et aussi à la propagande par le fait, c'est-à-dire aux moyens les plus criminels, l'incendie, l'explosion, l'assassinat, l'empoisonnement.

Un procès fait à Lyon, en 1883, à 70 anarchistes, comme affiliés à la *Société Internationale des travailleurs*, n'enraya qu'à moitié ce mouvement terroriste.



La tolérance et l'inertie du pouvoir permirent à l'anarchie d'avoir des journaux : *le Révolté*, qui devint *la Révolte* en 1888, tirait jusqu'à 8000 exemplaires et était rédigé par Kropotkine.

Élisée Reclus, Jean Grave. Vint ensuite le *Père Peinard*, avec Pouget pour directeur, une sorte de tirailleur d'avant-garde, le Père Duchesne de l'anarchie. Et, à la suite de ces journaux, des livres comme *la Conquête du pain* de Kropotkine, *la Société mourante* de Jean Grave, des revues et des brochures avec des rédacteurs comme Zo d'Axa, Octave Mirbeau, auteur d'un article


Phot. Eug. Pirou, Bd St-Germain.

De Freycinet

fameux glorifiant les héros de la dynamite, Sébastien Faure, Descaves, Paul Adam, A.-F. Hérold, Barrucand, etc.

L'*International* et l'*Indicateur anarchiste*, publiés à Londres, donnèrent à la secte une organisation savante. Ces feuilles préconisèrent les produits chimiques les plus redoutables, pour hâter la destruction d'une société abhorrée....

A côté du vol, disait l'*International*, du meurtre et de l'incendie, qui deviennent naturellement nos moyens légaux pour faire connaître notre ultima-

tum à tous les dirigeants de la société actuelle, nous n'hésiterons pas à placer la chimie, dont la voix puissante devient absolument nécessaire pour dominer le tumulte social et faire tomber brutalement entre nos mains la fortune ennemie, sans gaspiller le sang des nôtres.... Il faut brûler les églises, les palais, couvents, casernes, préfectures, mairies, études de notaires, d'avocats, d'huissiers, les forteresses, les prisons.... Occupons-nous de chimie, et fabriquons vivement bombes, dynamite et autres matières explosives.


Phot. Eug. Pirou, Bd St-Germain.

CONSTANS

Quant à l'*Indicateur anarchiste,* dans quarante pages de texte il expliquait minutieusement la fabrication de la dynamite, du fulminate de mercure, de la nitrobenzine, de la bombe asphyxiante, du feu fénian, du feu lorrain, de la bombe au sodium et au potassium, de la nitroglycérine, des poudres chloratées, etc. Toutes ces excitations portèrent, comme on devait s'y attendre, des fruits détestables.

Le bruit des explosions du boulevard Saint-Germain et de la rue de Clichy réveilla l'énergie de la police et du Gouvernement.

Un certain Ravachol, de son vrai nom Kœnigstein, natif de Saint-Chamond, criminel à plusieurs titres, entre autres comme faux monnayeur, fut reconnu le principal coupable de l'attentat contre le conseiller Benoît. Il fût arrêté au débit de vins Véry, 22, boulevard de Magenta, dans les circonstances suivantes : un des garçons de l'établissement nommé Lhérot, remarquant d'abord le sujet particulier de sa conversation avec ses interlocuteurs, puis la physionomie de l'individu propagée par la presse, s'empressa de le signaler aux agents qui s'emparèrent aussitôt du criminel. Une médaille d'honneur et une prime de 2000 francs récompensèrent Lhérot.

La vengeance anarchiste ne se fit pas attendre. Véry, sa femme, sa fille et un consommateur présent furent atteints mortellement par l'explosion qui causa de grands dégâts dans la maison Véry, le 25 avril, veille du jour où s'ouvraient les débats du procès Ravachol. Quant à Lhérot, qu'on voulait atteindre, il eut à peine une égratignure.

La peur des représailles rendit indulgents les jurés de la Seine; Ravachol sauva sa tête et en fut quitte pour le bagne à perpétuité ; il est vrai que les jurés de la Loire eurent à juger, peu de temps après, Ravachol comme assassin de l'ermite de Chambles et violateur de la sépulture de Mme de Rochetaillée ; ils le condamnèrent à mort. Ravachol fut exécuté à Montbrison, et cria, sur l'échafaud : « Vive l'anarchie ! »



Le ministère présidé par M. Loubet, dans le but d'arrêter les développements de la propagande anarchiste, déposa, au mois de juillet 1892, un projet de loi sur la presse. La disposition essentielle de ce projet consistait à permettre l'arrestation et la saisie préventives, en cas de provocation directe à commettre certains crimes et le délit de vol, « dans le cas où cette provocation n'aurait pas été suivie d'effet ». Quant aux autres innovations, elles n'avaient trait qu'à l'aggravation de certaines pénalités, notamment en ce qui concernait la provocation des militaires à la désobéissance.

Les anarchistes semblèrent prendre à tâche de démontrer eux-mêmes la nécessité des mesures préventives sollicitées par

M. Loubet. A la compagnie de Carmaux, 11, avenue de l'Opéra, on découvrit le 8 novembre une marmite à renversement; malgré les précautions prises, elle fit explosion et tua cinq personnes, tandis qu'on l'amenait au commissaire de police de la rue des Bons-Enfants.

Et cependant le projet de loi fut modifié au point de perdre toute efficacité, malgré les efforts méritoires du président du Conseil. La discussion se perdit dans de vagues déclamations religieuses portées à la tribune par M. de Mun et dans les scrupules juridiques de MM. Julien, Gerville-Réache, de Ramel et autres fanatiques de la liberté individuelle.

M. Ernest Roche accusa le Gouvernement de manquer de franchise et de viser non pas les anarchistes, mais les socialistes; il se plaignit que la République n'eût rien fait depuis vingt-deux ans pour le peuple, et rejeta tout le mal sur « ceux qui ont éternellement livré le peuple, qui lui ont tout promis et qui ne lui ont rien donné,... cette bourgeoisie ingrate qui a escaladé le pouvoir en se servant comme marchepied des épaules du travailleur ».

Dans sa réponse à M. Ernest Roche, M. Loubet prononça un de ses meilleurs discours. Il défendit éloquemment la République du reproche de stérilité; il rappela son œuvre scolaire, son œuvre militaire, son œuvre sociale. La Chambre applaudit vivement cette belle apologie et décida qu'elle serait affichée dans toutes les communes. M. Émile Loubet s'exprimait ainsi :

A M. Roche, je réponds : Vous calomniez votre pays, en soulevant à cette tribune le débat que vous y avez apporté.

Voyez donc ce qu'on dit de la France en Europe, dans l'univers entier! Interrogez, consultez et produisez ici de sérieux éléments de comparaison qui établissent notre infériorité au point de vue du bien-être général et de l'état social à l'égard des autres pays de l'Europe et du monde!

Dites-nous dans quelle contrée d'Europe les salaires se sont aussi rapidement élevés au niveau qu'ils ont atteint en France!

Il y a quelques années, des statistiques comparatives ont été faites sur les chiffres respectifs des salaires en Angleterre, en Belgique, en Suisse et en France.

Vous avez reçu par les soins du précédent gouvernement des rapports émanés de nos agents consulaires ou diplomatiques à l'étranger; c'était au moment de la discussion de cette loi économique qui, j'en demande pardon à M. Aynard, sera l'honneur de cette Assemblée et qui assurera à la classe ouvrière les salaires auxquels elle a légitimement droit.

Vous avez pu constater dans ces rapports, dont les affirmations n'ont

jamais été contestées et ne pouvaient pas l'être, que les salaires en France étaient plus élevés que dans aucun autre pays d'Europe.

Est-ce là la preuve que la société française s'est désintéressée des besoins de la classe ouvrière, de cette classe qui veut si ardemment travailler?

La situation de la classe ouvrière est une honte pour nous, dites-vous? On ne lui a rien donné, après lui avoir tout promis ? Le parti républicain, pendant vingt-deux ans, a laissé protester les promesses qu'il avait faites? Ceux, du moins, que vous qualifiez de *bourgeois*, ont prodigué, dites-vous, pour fonder, pour fortifier la République, des promesses fallacieuses qu'ils ne tiendront pas, puisqu'ils en ajournent toujours la réalisation? Les paroles que vous venez de prononcer ici et que vous semez à tous les coins de la France, monsieur Roche, sont-elles des paroles françaises? Contiennent-elles au moins une parcelle de vérité?

Oui, vous calomniez votre pays — et je ne parle pas seulement du parti républicain, — vous calomniez la France, qui toujours et tout entière est restée attachée à la solution de tous les problèmes intéressant le bien-être et la prospérité des masses laborieuses.

Eh quoi! nous n'avons rien fait? N'est-ce donc rien d'avoir développé les institutions de bienfaisance à tous les degrés? Dans quel autre pays ont-elles atteint un égal degré de puissance et d'efficacité?

N'est-ce rien que d'avoir réglementé le travail dans les manufactures? N'est-ce rien — je cite les lois qui me viennent en ce moment à l'esprit — n'est-ce rien que la loi Roussel, votée en 1874, sur la protection de l'enfance abandonnée? Ne savez-vous donc pas qu'à l'heure actuelle, alors même que les départements n'y étaient point obligatoirement tenus, deux seulement ont refusé d'inscrire les crédits nécessaires pour mettre en œuvre cette loi?

N'est-ce rien que tous ces projets, dont vous êtes saisis, qui organisent l'assistance médicale et l'hospitalisation dans tous les départements et dans toutes les communes de France?

M. Granet. — Et la loi sur les syndicats professionnels!

M. le Président du Conseil. — J'estime que notre parti, qui est responsable, devant la nation et devant l'histoire, de la gestion des affaires publiques depuis quinze ans, a le droit de se montrer fier du chemin parcouru. Je n'ajoute pas que ce pays, grâce à lui, jouit de la liberté la plus complète qui ait jamais existé à aucune autre époque et chez aucun peuple.

Et qu'on ne vienne plus nous parler de ces prétendues divisions de société en classes, en catégories, dont les unes n'auraient d'autre rôle que d'exploiter odieusement le plus grand nombre!

Avouez donc plutôt qu'il existe chez ce peuple, plus que chez aucun autre, un sentiment profond de solidarité qui lie les plus pauvres aux plus riches, qui fait battre les cœurs à l'unisson, qui malheureusement parfois, et comme par accident, peut s'éclipser une heure, mais qu'on verra apparaître demain si quelque danger et la nécessité de l'union viennent à éclater aux yeux des Français.

M. Maujan. — Le parti républicain a refait la patrie. Vous pouvez le dire hautement.

M. le Président du Conseil. — J'allais terminer par là, monsieur Maujan. Oui, le relèvement, la reconstitution de la patrie, c'est l'œuvre capitale du gouvernement républicain, une œuvre qui demeurera son honneur, quoi qu'il arrive.

Il fallut plus tard l'attentat de Vaillant, commis dans l'enceinte de la Chambre des députés, et l'attentat d'Émile Henry à l'hôtel Terminus pour ouvrir les yeux aux plus aveugles et faire adopter le projet de M. Loubet légèrement modifié par M. Casimir-Perier en 1893.

M. Émile Loubet mettait d'ailleurs en pratique ses théories d'humanité sociale et de mutualité. Dans un voyage qu'il fit, pendant la durée de son ministère, au Havre où régnait une épidémie de choléra, il s'adressa au préfet pour lui dire : « Je viens prendre une leçon de choses! » Parole digne de l'antiquité héroïque et qui méritait d'être rappelée au cours de cet exposé d'histoire politique.



Le ministère de M. Loubet fut marqué, au mois de juin 1892, par une belle manifestation nationale, à Nancy. Des fêtes universitaires magnifiques furent célébrées dans cette ville avec beaucoup d'enthousiasme. Le Président Carnot y assista, accompagné de M. Loubet et de M. Bourgeois, et les troupes de la garnison défilèrent devant lui sur la place Stanislas. Un frisson patriotique passa dans l'âme des populations de l'Est, lorsqu'elles apprirent à l'improviste que le grand-duc Constantin, par ordre du Tzar Alexandre III, venait de quitter Contrexéville, où il faisait une saison, pour présenter ses hommages au Président de la République.

M. Loubet fut le témoin des chaleureuses acclamations que la grande cité lorraine prodigua au grand-duc Constantin. Cette visite, soulignée par les commentaires malveillants d'une presse hostile, fut appelée, en France, le « rajeunissement de Cronstadt », et inspira au pays une confiance illimitée dans l'appui qu'il pouvait attendre de l'alliance franco-russe.

Dans les affaires coloniales, M. Loubet continua la politique d'expansion de ses prédécesseurs, mais avec prudence et modé-

ration. Il fit voter tous les crédits nécessaires pour la pacification du Tonkin, la consolidation de notre installation au Soudan, et la conquête du Dahomey, qui se poursuivait sous la direction du général Dodds. Des difficultés s'étant produites entre le ministère de la Marine et celui de la Guerre au sujet des opérations militaires du Dahomey, M. Cavaignac se retira et fut remplacé par M. Burdeau.

Le ministère Loubet donnait tous ses soins à la discussion des lois importantes qui venaient alors en ordre utile : le projet de loi sur les universités fut ajourné au Sénat, malgré les efforts de M. Bourgeois; mais les lois sur l'exercice de la médecine et sur les conditions du travail des femmes et des enfants dans les manufactures furent votées et promulguées.



En 1892, outre la fête nationale du 14 juillet, on célébra, le 22 septembre, le centenaire de la proclamation de la Première République par la Convention. Paris eut, ce jour-là, le spectacle d'une histoire vivante de la Révolution de 1789 : des chars immenses, répartis sur deux cortèges, représentaient, par diverses allégories et à l'aide de personnages en costume de l'époque, les faits saillants, les événements terribles et grandioses que l'art, la science et la littérature ont rendus si populaires.

La cérémonie qui eut lieu le matin, au Panthéon, fut imposante dans sa simplicité, d'après les journaux qui en rendirent compte. A 10 heures précises, M. le Président de la République fit son entrée dans le beau monument de Soufflot. Aussitôt les accents de la *Marseillaise* retentissent. M. Carnot s'avance et gravit les degrés qui le conduisent au chœur. Là ont déjà pris place, sur un seul rang, MM. Le Royer, président du Sénat; Floquet, président de la Chambre des députés; Loubet, président du Conseil; Rouvier, ministre des Finances; de Freycinet, ministre de la Guerre; Bourgeois, ministre de l'Instruction publique; Ricard, ministre de la Justice; Ribot, ministre des Affaires étrangères; Viette, ministre des Travaux publics; Burdeau, ministre de la Marine; Jules Roche, ministre du Commerce.

Derrière le Président de la République viennent s'asseoir M. Mazeau, premier président de la Cour de cassation; les

généraux Saussier, Février, de Miribel, Billot et Borius; M. Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris; l'amiral Gervais; Sauton, président du Conseil municipal de Paris; Lozé, préfet de police, etc.

Au delà des rangs que forment ces personnages, se tiennent les chœurs qui doivent se faire entendre au cours de la cérémonie.

Les sénateurs et les députés y assistent en grand nombre, avec les délégations des grands corps de l'État. On estime à 4000 le nombre des personnes qui composent l'assistance.

La décoration intérieure de l'édifice est sobre, mais elle est belle. De chaque côté de la nef, des tapisseries des Gobelins sont tendues; aux murs ont été fixés des cartouches formés de drapeaux tricolores et où on lit le mot « Patrie ». Un fort beau tapis recouvre la partie du monument où le Président de la République a pris place. Le fond est formé par une draperie en velours cramoisi, surmontée d'un faisceau de vingt drapeaux, disposés autour d'un cartouche où sont écrits les mots : « Liberté, Égalité, Fraternité ». Des plantes et des arbustes ont également été placés près du chœur et à l'entrée du monument, dont l'aspect est vraiment saisissant.

Au début de la cérémonie, les chœurs entonnent le duo de la *Muette de Portici*; puis le Président de la République donne la parole à M. Loubet, qui s'exprime ainsi :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

MESSIEURS,

Le 5 mai 1889, nous célébrions à Versailles le Centenaire de l'ouverture des États généraux.

Pendant près de deux siècles la royauté avait gouverné la France sans faire appel à ses mandataires, substituant sa propre volonté à celle de la Nation. Elle les convoquait en 1789 afin de pourvoir aux besoins financiers du pays, mais, aussitôt réunis, les députés se déclaraient *membres de l'Assemblée nationale* et juraient de ne se séparer qu'après avoir donné à la France une constitution de ses droits et de ses libertés.

La Révolution, préparée par les penseurs et les écrivains du XVII[e] et du XVIII[e] siècle, était faite.

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, votée le 25 août 1789, constitua le programme des travaux de nos grandes Assemblées.

La Constituante donnait au pays : l'égalité religieuse par la liberté des cultes ; l'égalité dans la famille par la suppression du droit d'aînesse ; l'égalité civile par l'abolition des classes et des privilèges et par l'autorité de la loi.

Sur ces principes elle fonda la liberté individuelle, la liberté de conscience, la liberté de penser et d'écrire, le droit de réunion, la liberté du travail; enfin elle affranchit le cultivateur en lui donnant la propriété du sol fécondé par ses bras.

Le gouvernement représentatif remplaçait le régime du bon plaisir, et désormais la nation elle-même, par ses élus, reprenait la gestion de ses propres affaires.

La France, dit un grand écrivain, était née, avait grandi, avait vieilli sous la royauté ; sa forme était devenue, par la longueur du temps, sa nature. Nature militaire, elle avait couronné ses premiers soldats ; nature féodale, elle avait inféodé le gouvernement civil à l'exemple de ses terres ; nature religieuse, elle avait sacré ses chefs, attribué à ses rois une sorte de délégation divine, adoré la royauté comme un dogme, proscrit l'indépendance d'opinion comme une révolte, puni la lèse-majesté comme un sacrilège.

Rien n'avait instruit le peuple dans l'exercice des vertus civiques qui sont l'âme des gouvernements libres. Honneurs, dignités, influences, pouvoirs, grades, rien ne remontait du peuple, tout descendait du roi. L'estime ne donnait rien, la faveur tout.

Or, en septembre 1792, la royauté n'existait plus que de nom ; l'Europe monarchique était sur les frontières.

Dans un tel état de choses, l'énergie désespérée et toute-puissante du peuple seule pouvait sauver le pays. La République était le dernier mot de la Révolution et le dernier effort de la nationalité.

Le 20 septembre, la patrie venait d'être déclarée en danger, Longwy et Verdun avaient dû ouvrir leurs portes et les alliés marchaient triomphalement sur Paris, lorsque Kellermann, au cri de : *Vive la nation ! Allons vaincre ou mourir pour elle !* arrêtait les envahisseurs à Valmy, et inscrivait dans l'histoire la première victoire de la République.

Presque en même temps la Convention nationale se réunissait. Les membres qui composaient l'Assemblée législative arrivaient dans la salle et le président François de Neufchâteau prenait la parole en ces termes :

« Représentants de la Nation, l'Assemblée législative a cessé ses fonctions, elle s'empresse de donner à tout l'empire l'exemple de la soumission aux lois que vous allez rendre. Elle se félicite d'avoir déposé entre vos mains les rênes du gouvernement.... La nation entière est représentée et vous allez établir une constitution sur les bases de la liberté et de l'égalité. Le but de vos efforts sera de donner aux Français la liberté, les lois, la paix. La liberté, sans laquelle les Français ne peuvent plus vivre ; les lois, le plus ferme fondement de la liberté ; la paix, seul et unique but de la guerre. »

Dès qu'elle fut constituée, la Convention nationale, sur la proposition de Collot-d'Herbois, décrétait que la royauté était abolie en France. Peu après elle décidait que tous les actes publics porteraient dorénavant la date de l'an Ier de la République française.

La Convention nationale fut unanime dans son vote. Les Girondins comme les Montagnards confondirent leur approbation dans le même élan de patriotisme.

La proclamation de la République fut accueillie avec une ardente exaltation dans la capitale, dans les départements, dans l'armée. La nation comprenait qu'il était temps de substituer la raison au préjugé, le droit à l'usurpation, l'égalité au privilège, la liberté à la servitude.

La République démocratique est, en effet, le gouvernement fait à l'usage de l'homme. Elle est aussi la justice. Elle distribue, elle nivelle, elle égalise sans cesse les droits, les titres, les intérêts des classes entre elles, des citoyens entre eux.

Seule elle pouvait donner à la France la force dont elle avait besoin pour triompher de ses ennemis. L'énergie désespérée du peuple, évoquée du fond de ce peuple même, et convertie d'acclamation en gouvernement, était la seule force qui pût égaler la volonté aux résistances et le dévouement aux dangers.

La République, enfin, était le dernier mot de la Révolution.

D'ailleurs, comment n'aurait-elle pas été acceptée par tous? Qui pouvait hésiter, se sentir menacé, lorsqu'on entendait Lasource, dans la Convention, déclarer que « si les propriétés n'étaient pas sous la protection des lois, la société ne serait plus qu'un théâtre de brigandage, où il n'y aurait d'autre droit que celui de la force, et de sûreté ni pour le travail, ni pour la vie des citoyens »; et Danton ajouter : « On a paru croire, d'excellents citoyens ont pu présumer que des amis ardents de la liberté pouvaient nuire à l'ordre social en exagérant leurs principes; eh bien, abjurons ici toute exagération; déclarons que toutes les propriétés territoriales, individuelles et industrielles seront éternellement sacrées ».

En proclamant la République, nos grands ancêtres de la Convention ont couronné l'œuvre de la Révolution, et gravé dans les institutions de notre pays l'égalité des citoyens devant la loi, des enfants devant l'héritage, l'abolition des privilèges, le droit, pour tous les Français, d'accéder aux emplois publics et aux grades de l'armée, la liberté du travail, l'équitable répartition de l'impôt annuellement consenti, l'indépendance de la pensée, la liberté des opinions religieuses et la souveraineté de la nation, d'où émane toute autorité légitime.

Nous saluons, avec respect et reconnaissance, la mémoire de ces représentants du peuple qui, animés du plus pur patriotisme, n'eurent d'autre but que d'assurer l'intégrité du territoire, et de fonder, sur les ruines de la royauté, un régime nouveau qui pût inscrire sur son drapeau cette immortelle devise : « Liberté, égalité, fraternité. »

Messieurs, la République ne devait pas durer; malgré le dévouement, l'énergie qui animaient les citoyens, elle fut confisquée par la violence : au pouvoir émané du peuple succédait le pouvoir d'un seul. Mais telle est la force de la vérité, de la justice et de la raison, qu'une fois qu'elles ont lui sur le monde il n'est point de tempête qui puisse les submerger pour toujours.

L'Empire et la Monarchie, renaissant sous des formes diverses, furent obligés de reconnaître et de proclamer les principes de la Révolution rappelés par la Convention dans la séance du 22 septembre 1792, au moment même où on

essayait de supprimer les libertés politiques. Ces libertés, un moment supprimées, n'en sont pas moins restées le patrimoine de la société française et sont toujours sorties victorieuses de la tourmente.

Proclamée une seconde fois en 1848, la République, qui devait sombrer bientôt sous le coup de force du 2 Décembre 1851, dura assez longtemps pour donner au pays le suffrage universel, base essentielle de nos institutions.

Après les malheurs immérités de l'Année terrible, la République seule parut au pays capable de sauver l'honneur et de réparer les désastres accumulés par les fautes et les crimes de l'Empire. Discutée, calomniée, attaquée, elle a pu, au milieu des difficultés dont le souvenir est présent à toutes les mémoires, continuer l'œuvre commencée par nos pères. Vingt fois consultée, la Nation a toujours signifié sa volonté de conserver et d'affermir le gouvernement qu'elle s'était librement donné.

L'histoire dira que pendant vingt-deux ans la République, malgré les résistances des uns et les attaques des autres, a réussi à reconstituer les forces nationales, à développer l'instruction à tous ses degrés, à restaurer les finances, à entreprendre les grands travaux qui ont amené la prospérité du pays, à assurer la liberté par les lois les plus démocratiques qui aient jamais existé, à encourager l'assistance.

Cette œuvre a été accomplie malgré l'hostilité des anciens partis, les attaques violentes et les assauts répétés des adversaires souvent coalisés contre la République.

La démocratie française a une telle confiance dans sa force, une telle foi dans l'avenir, une telle ardeur à poursuivre la réalisation des progrès entrevus il y a un siècle, que ni les difficultés, ni les attaques n'ont pu la détourner de sa route.

Calme et consciente de sa force, elle a pu braver les orages, vaincre les difficultés, résister aux entraînements, répudier la violence et continuer son œuvre de reconstitution et de paix.

Cette œuvre est loin cependant d'être accomplie tout entière. A mesure que les sociétés marchent dans la voie du progrès, l'horizon recule devant elles et un nouvel idéal apparaît devant celui qu'on espérait avoir atteint. Nos efforts doivent tendre à en poursuivre la réalisation. D'ailleurs, quel moment pourrait être mieux choisi pour le faire? Les résistances disparaissent, l'apaisement s'opère, les adhésions à la République arrivent de toutes parts. Le pays manifeste, à chaque consultation nouvelle, sa volonté ferme de voir disparaître les querelles des partis, les divisions d'écoles, pour y substituer l'union des esprits et des cœurs dans un même amour de la France et de la République. Il nous convie à étudier dans la paix et à résoudre les questions sociales, parce qu'il sait que les réformes obtenues par la violence sont éphémères, tandis que celles qui sont le résultat de patientes recherches et de laborieuses discussions sont seules durables.

Messieurs, si une foi profonde dans l'avenir de notre démocratie nous anime, si nous savons faire à l'intérêt public le sacrifice volontaire de nos pensées, de nos craintes, de nos impatiences, de nos intérêts personnels, nous serons les

dignes héritiers des hommes qui proclamèrent pour la première fois la République, et nous pourrons continuer et accomplir l'œuvre commencée en 1792.



D'autres discours furent prononcés, après celui de M. Loubet, par M. Challemel-Lacour, vice-président du Sénat, et par M. Floquet, président de la Chambre des députés. Voici le discours de M. Challemel-Lacour, qui mérite d'être reproduit, comme une œuvre oratoire d'une incomparable beauté, d'un idéal supérieur, d'un style achevé, et qui est une haute leçon pour nous et pour les nouvelles générations :

Monsieur le Président,
Messieurs,

La France célèbre en ce moment au sein d'une paix profonde, dans l'allégresse et l'espérance, la commémoration du grand fait qui s'accomplit à pareil jour il y a cent ans, le lendemain d'une victoire, mais après des crises répétées, à la veille de longs et terribles déchirements, quand les cœurs étaient encore oppressés par les angoisses de l'invasion.

Ces cérémonies ont pour objet ordinaire la glorification d'un homme ou d'une assemblée d'hommes à qui revient l'honneur de l'événement qu'elles rappellent. Ici, rien de pareil ; les hommes n'ont dans l'événement qu'une part subordonnée, bien que glorieuse encore. La République apparaît, le 22 septembre 1792, non pas comme une conception individuelle, comme une inspiration de génie, non pas comme une conquête de longue main et poursuivie avec persévérance, mais comme une réalité déjà existante, issue, par une élaboration longtemps inaperçue, des forces créatrices d'où procède tout ce qui vit.

La première séance de la Convention offre un spectacle instructif. Plusieurs heures se passent en tâtonnements, les orateurs se succèdent à la tribune et abordent presque au hasard diverses questions sans pouvoir maîtriser l'attention ; l'Assemblée, distraite, est visiblement sous le poids d'une pensée qu'elle ne parvient pas à dégager. Tout à coup une voix s'élève, une voix qui n'était pas des plus connue ni des plus autorisée ; elle fait entendre les mots d'*abolition de la royauté*. A l'instant tout change : l'Assemblée semble alors se ressouvenir, comme frappée par une illumination soudaine, que depuis de longs mois il n'y a plus de gouvernement ; la Constitution de 91, fruit de si longues délibérations et à laquelle on avait attaché l'avenir de la France, cette Constitution dont la royauté s'est refusée « par conscience » à appliquer plusieurs dispositions essentielles, tombée en désuétude avant d'avoir été essayée, usée avant d'avoir servi, n'est plus qu'une lettre morte. Le Pouvoir est en déshérence. La République qu'on ne voyait pas surgit aux yeux sur les ruines de toute autorité, comme seule capable d'en rassembler les débris. Il ne reste

plus qu'à donner solennellement son nom au régime nouveau qui s'est substitué par degrés au régime ancien, encore respecté, longtemps après qu'il avait cessé d'être respectable, et mort de décrépitude.

L'abolition de la royauté, c'est-à-dire l'avènement de la République, votée en un instant dans un recueillement profond, est acclamée ensuite à grand bruit avec une unanimité que nous avons revue depuis plus d'une fois. Elle est saluée par quelques-uns en termes dont l'emphase et l'accent théâtral nous étonnent aujourd'hui. C'est que nous ne respirons plus cet air qui portait l'ivresse au cerveau des plus fermes. La Convention sentait en ce moment que quelque chose de grand et peut-être de terrible allait s'accomplir par elle, et chacun cherchait à s'élever par la grandeur des paroles au niveau de l'aurore prodigieuse à laquelle il était appelé à coopérer. Sans doute, la grandeur des actes n'eût pas moins éclaté dans la simplicité du langage ; en gardant à travers tant de crises redoutables l'habitude salutaire du naturel et de la précision, on eût évité plus d'un malentendu déplorable, et l'on se fût épargné plus d'une faute de conduite. Mais n'oublions pas que l'heure était singulièrement tragique et que, pour la première fois dans l'histoire des Assemblées, on vit souvent alors la déclamation jointe à la plus parfaite sincérité.

La République, proclamée sans concert préalable, sans délibération, et qui allait être presque aussitôt écartée pour faire place à une dictature avec laquelle ses ennemis ont pris trop souvent plaisir à la confondre, ne fut donc pas le triomphe d'une école philosophique, l'avènement d'une secte fortement disciplinée et arrivée par adresse à faire main basse sur le pouvoir. Au contraire, elle était l'œuvre involontaire de tous ceux qui, depuis plus de trois ans et presque toujours dans des vues bien différentes, avaient mis la main à la Révolution. Le temps était-il si éloigné où, dans la salle des Jacobins, le seul mot de République soulevait encore des murmures et où les plus habiles étaient obligés, pour en parler, de recourir à d'étranges précautions ? N'était-ce pas hier qu'un des plus redoutés parmi les révolutionnaires s'écriait ironiquement : « Qu'est-ce que c'est que la République ? » Le matin du 22 septembre 1792, le nombre était encore très petit des hommes qui s'y trouvaient préparés par leurs réflexions. Et qui oserait dire que, parmi ceux dont les acclamations retentirent dans la Convention et qui dès cette heure demeurèrent attachés à la République jusqu'à la mort, plus d'un n'éprouvait pas la veille encore, à cette idée, une secrète appréhension ?

Les plus intrépides, pour peu que la passion ne les rendît pas entièrement incapables de réfléchir, pouvaient bien éprouver quelque émotion à se sentir emportés par l'ouragan, à travers les brouillards, dans des profondeurs inexplorées. Mais les circonstances étaient si fortes et la nécessité parlait si haut que, chez ceux-là même, il n'y eut pas une minute d'hésitation. Tous acceptèrent avec une résolution héroïque, sans s'abuser cependant sur l'immensité de la tâche et des périls, la mission qui leur était dévolue, et, comme portés par une force surhumaine, ils franchirent d'un bond l'abîme creusé à cette heure entre un passé de mille années et l'ordre nouveau qu'ils étaient chargés d'inaugurer.

Des penseurs d'un génie mystique et d'un assez haut esprit, mais incapables

de secouer le joug de leurs préjugés héréditaires, s'étonnèrent en ce temps-là qu'une Assemblée d'hommes infatués de philosophie, sortis hier de leur obscurité pour y rentrer demain, s'abandonnât sérieusement au rêve extravagant de constituer à nouveau, sur un plan préconçu, une vieille nation; ils ne manquèrent pas de crier au scandale et de tourner en dérision ceux qui, s'arrogeant un tel droit, osaient entreprendre insolemment sur le domaine de Dieu. Ils annoncèrent que pareil empiétement était chose impie, que la nation qui le souffrait serait châtiée, et que cette tentative tournerait à la honte de ses auteurs. Ces penseurs commettaient une grave erreur de fait. Non, la chute de la Monarchie n'était pas l'œuvre de cette Assemblée, elle n'était l'œuvre de personne, ou, ce qui revient au même, elle était l'œuvre de tout le monde, et d'abord des rois eux-mêmes, de leurs conseillers, de leur noblesse. La République n'était pas l'essai aventureux d'un système imité de l'antiquité ou récemment éclos dans la tête de quelque sophiste; elle était la conclusion inévitable d'une longue histoire. Les formes qu'elle a revêtues en divers temps ont pu être imaginées par des esprits systématiques, inspirées par des théories abstraites, ou empruntées plus ou moins heureusement à des doctrines en vogue; elles n'ont pas duré, elles ont passé comme passent les fantaisies individuelles, comme passeront toujours les conceptions les plus ingénieuses quand elles seront en désaccord avec les lois de la réalité; mais le principe de la République a subsisté.

Une telle erreur peut se comprendre après tout chez des penseurs encore tout imprégnés de moyen âge, et la plupart étrangers à la France; ils sont excusables d'avoir osé mettre en doute le succès d'une entreprise qui commençait sous leurs yeux. Mais si, parmi les adversaires de la République, il venait à s'en rencontrer de nos jours pour reprendre avec un immense appareil d'érudition la thèse de ceux qu'on a si bien nommés les *prophètes du passé*, et pour venir, après un siècle entier d'enseignements décisifs, reprocher encore à la République d'être une doctrine d'école sans application possible à une nation si longtemps monarchique, que devrait-on penser de cet étrange procès, et serait-il possible d'y voir autre chose qu'un mémorable exemple des aberrations auxquelles peut conduire l'esprit de système? La haine et la peur, qui pervertissent le sens politique dans les partis, sont aussi des muses fatales au talent, fatales surtout à l'intelligence de l'historien.

Il suffit aujourd'hui d'un regard jeté en courant sur les péripéties de ce siècle agité pour y reconnaître à la lumière des événements une vérité qui n'admet plus de contestations; c'est que, loin d'être une apparition fortuite, la République a été une nécessité. Et qu'y a-t-il de plus vain que de protester contre la nécessité, de plus périlleux et, à la longue, de plus coupable que de fermer l'oreille obstinément aux leçons de l'histoire? A Dieu ne plaise que nous ayons la pensée de feuilleter celle de ce siècle pour y chercher en un pareil moment le souvenir des luttes politiques qui en remplissent tant de pages et dans lesquelles a coulé plus d'une fois le plus pur sang de la France! Nous acquittons une dette sacrée en rendant un solennel hommage à nos devanciers, en admirant leur clairvoyance, leur foi indomptable et leur courage. Mais nous

ne refuserons pas à d'autres fidélités la justice qui leur est due et le tribut de notre respect ; si nous déplorons des résistances qui ont retardé et quelquefois, hélas ! compromis les destinées de la France, nous reconnaissons volontiers la noblesse des mobiles auxquels ont obéi tant d'hommes éminents restés jusqu'à la fin attachés par un lien presque féodal à des causes perdues. Notre espérance, ou du moins notre vœu le plus cher, serait que le souvenir de tous les torts fût enfin effacé, et qu'il ne surnageât dans les cœurs que des sentiments d'estime réciproque.

Oui, nous voudrions que cette fête ouvrît une ère de rapprochement patriotique. Mais comment ne pas relever dans les agitations d'un des siècles les plus tourmentés de l'histoire, et pour l'instruction de tous, le fait qui en ressort avec le plus d'éclat ? C'est que tous les gouvernements qui se sont succédé, qu'ils fussent fondés sur le génie d'un grand homme, ou entourés des prestiges du passé, ou distingués par le nombre et la variété des talents, ont été convaincus l'un après l'autre d'être des utopies éphémères. Viciés dans leur origine et rongés dès le premier jour par quelque contradiction intime qui était un germe de mort, quelques-uns se sont abîmés bientôt dans le gouffre qu'ils avaient eux-mêmes ouvert ; les autres ont été emportés en peu d'instants, après une existence inquiète, par quelque incident en apparence futile, à l'étonnement de ceux qui les avaient fondés et qui la veille encore les soutenaient avec orgueil. Ils sont tombés, et la République a reparu, non pas comme une crise intermittente, comme un expédient d'un jour, comme un abri fragile et précieux pendant la durée d'un orage, mais comme le destin de la France.

Pendant que ces gouvernements duraient et que leur haine vigilante ne perdait pas de vue les républicains, tandis qu'ils les poursuivaient sans relâche tout en adoptant eux-mêmes, pour se justifier d'exister et pour s'assurer un lendemain, quelque principe de la République, celle-ci grandissait dans le secret. Préconisée ou maudite, célébrée avec enthousiasme ou calomniée avec fureur, objet d'aversion et de terreur pour les uns, d'espérance pour les autres, elle n'a pas cessé, même quand ses partisans attendaient dans les prisons ou erraient sur les chemins de l'exil, elle n'a pas cessé un seul jour, depuis le 22 septembre 1792, de vivre d'une vie latente, comme le gouvernement de réserve et de salut. Lorsqu'il y a dix-sept ans elle est rentrée dans notre histoire, à travers quels amas de décombres et malgré quelles résistances, personne ne l'a oublié, ce n est pas l'éloquence, ce ne sont pas les procédés d'une tactique savante, ce n'est pas même l'impossibilité des régimes qu'on lui opposait et la folie des ambitions qui se dressaient devant elle, ce n'est rien de tout cela qui lui a donné la victoire : c'est la force des choses qui s'est fait reconnaître une fois de plus.

Nous voyons, messieurs, depuis quelque temps se produire dans les rangs des adversaires de la République une sorte de mystérieux ébranlement ; plusieurs parmi les plus sincères semblent tentés de renoncer enfin à une hostilité stérile, à une opposition sans prétexte sérieux, sans espérance et désormais sans honneur. Est-ce la République seule qui les subjugue enfin par son ascendant ? Est-ce l'œuvre qu'elle peut se vanter déjà d'avoir accomplie : la for-

tune du pays reconstruite, la France redevenue puissante et prospère, replacée à son rang, calme dans sa force et entourée de la considération universelle; est-ce cette œuvre qui, après avoir forcé le respect du monde, les désarme à leur tour? Peu importe; il n'est pas un esprit sérieux qui ne suive ce mouvement avec intérêt. Nous le saluons pour notre part avec satisfaction et avec confiance. Qu'est-ce qui pourrait empêcher des hommes, à qui ne manquent pas plus la pénétration que le patriotisme, de rompre avec la mort pour rentrer dans la vie? Ils n'ont pas à humilier leur raison devant une doctrine récente et particulière, dont on pourrait donner la date et nommer les parrains; ils n'ont pas à rendre les armes à un parti qu'ils ont longtemps dédaigné et qu'ils se souviennent d'avoir traité sans ménagement; ce n'est même pas devant la volonté du pays qu'ils capitulent, quoique pareille capitulation n'ait rien qui pût coûter à leur fierté. Ils s'inclinent devant l'autorité d'une longue suite de faits où nul ne peut méconnaître la marque souveraine de ce qui s'appelle, dans le langage habituel au plus grand nombre d'entre eux, un *décret providentiel.*

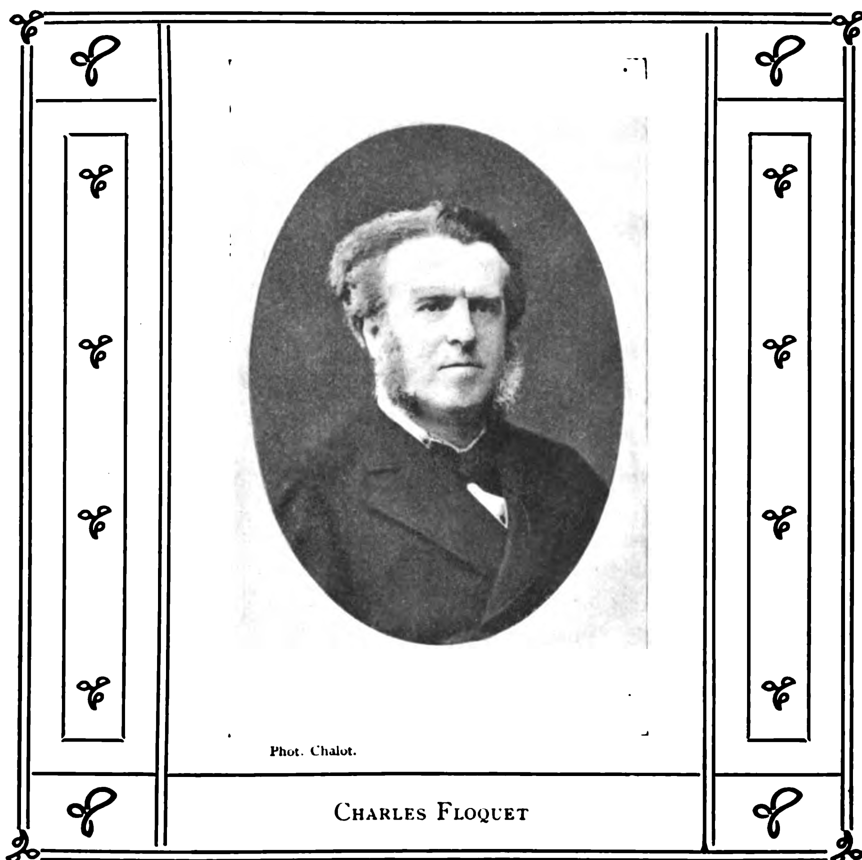
Nous ne sommes pas de ceux que ce mouvement inquiète et nous ne craignons pas qu'il soit une simple manœuvre; une telle stratégie ne tromperait que ceux qui l'auraient conçue. Qu'ils se rallient encore une fois sans arrière-pensée, sans chercher à distinguer subtilement entre la République et les principes qui la constituent ou, pour mieux dire, qui résument le génie de la Révolution française et celui de la France nouvelle : liberté de la conscience et de la pensée, liberté individuelle, liberté du travail, égalité pour tous des charges et des garanties. Au lieu d'en contester inutilement quelque application spéciale, qu'ils s'y attachent au contraire avec énergie : dans les secousses qui ont ébranlé tant de choses, ces principes sont restés intacts, ils ont conservé leur vérité, ils n'ont rien perdu de leur vertu; ils sont l'ancre de la civilisation.

Voici qu'une révolution nouvelle s'annonce par bien des signes; plusieurs la croient déjà commencée et en train de s'accomplir insensiblement autour de nous. Cette révolution dans laquelle la volonté de l'homme a moins de part encore que dans les autres, quoiqu'elle ait été amenée par les découvertes du génie et qu'elle soit fille de la science, peut et doit s'achever pacifiquement. Mais elle impose aux pouvoirs publics un redoublement de vigilance et des obligations sérieuses; elle exige de tous, et surtout des plus éclairés, un concours de bonne foi; elle risquerait de réveiller par de brusques surprises ceux qui, effrayés par les premières difficultés ou déjà las avant d'avoir mis la main à la tâche, se feraient de l'indifférence un asile et s'endormiraient dans une nonchalante inertie. Pour résoudre ces difficultés, pour maintenir, contre des prétentions peu réfléchies et contre des rêveries menaçantes, la raison et le droit, nous n'avons qu'une force, mais invincible : ce sont les principes de la Révolution. Ceux qui les ont proclamés et donnés pour fondements à la République ont bâti sur le roc.

Qu'ils soient glorifiés non seulement pour avoir fait faire un grand pas à la justice sociale, mais pour nous avoir préparé, au prix de tant d'efforts, cette forteresse et cette lumière!

Voici, d'autre part, le discours prononcé par M. Charles Floquet, président de la Chambre des députés :

C'est un grand honneur pour un citoyen dont la vie tout entière a été consacrée au service de la démocratie, c'est aussi une grande joie pour un vieux républicain d'être appelé à se lever devant vous, monsieur le Président, qui êtes l'élu des élus de la nation, à prendre la parole dans cette imposante assem-


Phot. Chalot.

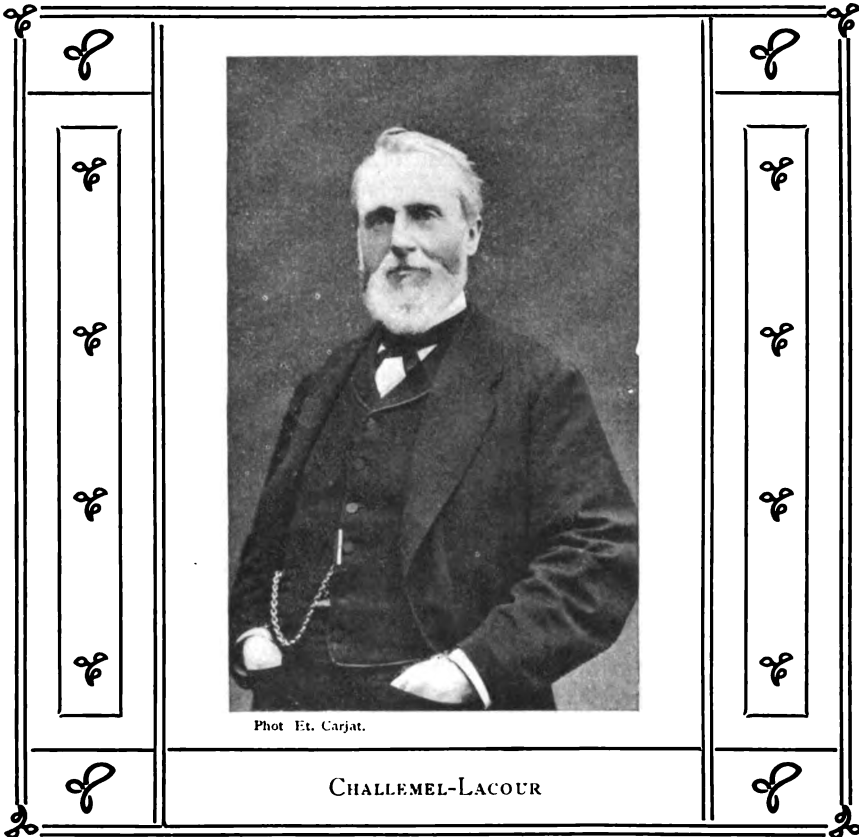
CHARLES FLOQUET

blée pour saluer la République, joindre un hommage sincère aux éloquentes glorifications que vous venez d'entendre, associer mes collègues de la Chambre des députés à l'élan de reconnaissance qui doit nous unir au moment où nous célébrons le centenaire triomphant des jours illustres.

Lorsque, dès ses premières séances, aux 21 et 22 septembre 1792, la Convention nationale décrète que la royauté est abolie en France et que les actes publics seront désormais datés de l'an Ier de la République française, une voix s'élève, réclamant que « l'époque de la prise de la Bastille ne sorte jamais de la mémoire des hommes et que l'on continue de rappeler l'an Ier de la liberté, parce que, en 1789, la France a commencé d'être libre et qu'à

cette époque ses premiers représentants ont proclamé les droits de l'homme ».

Nous dont la vue n'est plus troublée par la poussière du combat et qui avons pu, depuis longtemps, reconnaître, à travers les émouvantes péripéties du drame, l'unité des principes de la Révolution, nous continuerons de célébrer, avec une égale piété, la fête annuelle de la victoire du peuple au 14 juillet 1789, après avoir célébré, cette année, le centenaire du 22 septembre qui donna la consécration légale à la victoire du peuple au 10 août 1792.



Phot Et. Carjat.

CHALLEMEL-LACOUR

Le 14 juillet fut l'action d'éclat de la première période de la Révolution. Il dégagea son aurore et la fit radieuse. Il libéra l'Assemblée nationale qu'on essayait d'avilir entre les humiliations et les menaces. Il lui permit de regarder en face la royauté, d'ouvrir devant elle les cahiers de la Nation, d'entreprendre son œuvre souveraine, sans crainte des remontrances ni des lits de justice. La chute de la Bastille reste le symbole de la chute de l'arbitraire auquel va se substituer la loi commune.

En apprenant la victoire du 14 juillet, tous les opprimés tressaillirent, et, loin de nos frontières, on entendit ces acclamations : « On peut bien pleurer de joie, la Bastille est prise ! » Le 14 juillet *doit rester* la fête de la liberté française conquise dans un jour d'enthousiasme.

Mais il faudra d'autres efforts pour maintenir et sauver la jeune liberté dans notre vieille France.

Mal gardée par les serments fragiles d'une conciliation hâtive entre la diplomatie sans scrupules de l'ancien régime et les généreuses illusions des représentants du nouveau ; protégée seulement par une Constitution imprudente qui laissait la Révolution mineure sous la tutelle d'une royauté en interdit, la liberté allait tout droit aux grands chocs et aux grands périls. Pendant la période courte, obscure, où régna cette Constitution indécise, on sentait que l'heure de la force approchait ; qu'elle allait bientôt se montrer et imposer au grand événement qui se déroulait depuis trois années la direction suprême et la solution qu'enregistrerait l'histoire.

D'où pouvait venir cette force souveraine, capable de maîtriser un tel événement et de rectifier la marche de l'humanité vers l'affranchissement ? D'où? sinon de ces maisons puissantes, rivales de la France, alliées de la maison que la Révolution abaissait ; d'où? sinon de l'étranger où s'étaient réfugiés menaçants les amis, les parents, les intérêts, les idées, les vœux de ceux-là mêmes entre les mains de qui la bonne foi publique avait maintenu la garde du Gouvernement, de l'existence, de l'honneur de la Révolution ; d'où ? sinon de ces armées nombreuses, dirigées par d'habiles généraux, disciplinées, exercées, encouragées par de récents succès.

Qui pouvait douter sérieusement de l'issue du conflit et du sort de la liberté ?

Et cependant, contre toute prévision raisonnable, par un prodige de la puissance morale et du droit humain, la force irrésistible vint de ce peuple qui était seul en face d'une coalition, qu'on disait dévoré, divisé par l'esprit de secte, fléau des révolutions les plus justes, de ce peuple qu'on se vantait de disperser dans une promenade militaire, et qu'on vouait d'avance aux châtiments prochains, universels, les plus cruels et les plus ignominieux ; la force victorieuse vint d'une armée à qui le *veto* avait si longtemps marchandé le nombre, à qui la fidélité monarchique et l'émigration avaient disputé ses états-majors, ses généraux, ses officiers.

Au 10 août 1792, le peuple des patriotes, en entrant aux Tuileries, désorganisait la grande complicité avec l'étranger.

Au 20 septembre, la jeune armée de la foi nouvelle montrait comment on résiste à l'envahisseur et, par la victoire de Valmy, sauvait la Nation naissante.

Aux 21 et 22 septembre, la Convention des représentants du peuple français proclamait la République pour organiser la défense nationale et fonder la démocratie.

Ainsi la Révolution était affranchie dans son action extérieure par le 10 août comme elle avait été libérée dans son action intérieure par le 14 juillet. La République pouvait prendre en main avec un sang-froid admirable et une énergie sans exemple les destinées de la France menacée.

L'armée était portée en quelques semaines à 228000 hommes, à 470000 par la levée de mars 1793, à 600000 par le décret de levée en masse d'août 1793, et ce chiffre s'élevait progressivement jusqu'à 1 million de soldats. C'était les quatorze armées de la République ! Elle est désormais de taille à affronter toutes les fortunes. Rien ne peut effacer cette vérité historique que la Conven-

tion a trouvé l'ennemi à trente lieues de Paris et qu'on a dû à ses prodigieux efforts de conclure la paix à trente lieues de Vienne.

Et tandis qu'elle défendait pied à pied la terre sacrée contre la conquête violente, elle faisait la conquête pacifique des peuples qui s'offraient, volontaires de la nationalité française, comme la Savoie dont nous célébrions récemment la réunion fraternelle.

C'est pourquoi, en saluant le premier jour de la première République, de la République une et indivisible, c'est la fête de l'indépendance nationale, c'est la fête du patriotisme que nous célébrons.

Ce ne sont pas seulement des canons, des fusils, des piques, des armes matérielles de fer et de bronze que la République a fait sortir des ateliers ouverts sur nos places, dans nos rues, dans nos maisons par la grande réquisition; de sa main rude et puissante, elle forgea d'un acier nouveau le patriotisme français et lui donna une trempe que nul n'a pu et ne saurait briser. Ce n'était plus la servitude du point d'honneur, ni l'aveugle obéissance de la féodalité. C'était l'amour passionné pour celle qui voulait être la mère commune d'enfants désormais égaux; c'était le dévouement libre, raisonné, actif, complet à la France, la soumission des fidélités politiques à la fidélité nationale.

Et maintenant, qui aurait le droit de reprocher à la Révolution d'avoir failli à sa mission si, après avoir versé à flots le plus pur de son sang pour la défense nationale et avoir en vérité sauvé la patrie, la République n'a pas con servé assez de vie pour accomplir tout entière l'autre partie de son mandat; si, après avoir su vaincre les puissances du passé, on ne lui a pas laissé le temps de réaliser toutes les espérances de l'avenir, de donner à la démocratie toutes ses satisfactions, ses garanties et ses institutions?

Consentons à oublier tant de réformes considérables et de créations utiles qu'elle a fait sortir de ses délibérations intérieures, pendant qu'elle soutenait au dehors ses gigantesques combats, et qui honorent encore notre législation et notre administration publique.

Si ses grandes ambitions ont été arrêtées, ses vastes projets reniés et flétris par les réactions politiques contemporaines des malheurs de la nationalité, son testament est resté tout entier dans ses immortelles déclarations des droits qui sont les titres mêmes de l'humanité au progrès, dans sa conception sociale si humaine par sa simplicité : « La société a pour but le bonheur commun. » Cela a suffi pour que la République restât l'espérance indomptée des travailleurs comme elle a été le suprême recours des patriotes.

Qui oserait encore dénoncer l'impuissance des principes de la Révolution, lorsque dans notre France, au centenaire de ces dates illustres dont le souvenir, consacré par la loi, rassemble aujourd'hui les grands pouvoirs et les plus hautes autorités du pays, nous pouvons constater que la République, si longtemps calomniée et persécutée, deux fois détruite par la violence et la trahison, a été trois fois créée par la force des événements et la volonté du peuple; qu'elle a résisté à toutes les attaques et grandi dans tous les périls?

En 1848, la République a apporté à la France, énervée par le pays légal, le suffrage universel, c'est-à-dire la garantie de l'égalité politique et l'instrument des réformes sociales soustraites aux exploitations de la violence.

En 1870, la République a apporté au secours de la France compromise, déjà perdue, le patriotisme épuré par l'épreuve de 1792, réunissant, alors sans Vendée ni Terreur, tous les Français pour la défense de la Patrie pendant l'invasion formidable, pour la libération du territoire après la paix cruelle, pour le rétablissement de notre force nationale et dans la volonté aujourd'hui réalisée d'inspirer le respect à tous, la sympathie à quelques-uns.

Cette République née du danger national, absorbée par l'œuvre patriotique, a eu la force et trouvé le temps d'organiser l'instruction universelle, de fonder la liberté universelle dans la France déjà en possession du suffrage universel.

Jadis on promettait toutes les franchises pour l'heure toujours attendue de l'extinction des anciens partis. La République plus confiante, au milieu même du plus actif fonctionnement de toutes les libertés établies et maintenues par elle, la République a déjoué toutes les manœuvres, triomphé de toutes les offensives des vieux partis et des jeunes factions et, par le seul développement des institutions, réduit ses ennemis à l'adhésion, à l'obéissance ou à la résignation.

Ainsi, à la fin du premier siècle de la Révolution française, nous pouvons affirmer sa victoire complète et définitive, le triomphe incontesté de la liberté politique sous sa véritable forme, le régime représentatif; de l'égalité politique qui s'affirme par le suffrage universel; de la souveraineté et de l'unité nationales qui s'appellent la République.

C'est l'heure de la justice pour tous ceux qui ont préparé cette victoire. Ils ont droit à la reconnaissance nationale, non seulement les précurseurs, penseurs et philosophes qui vivent déjà dans le rayonnement de l'histoire, les tribuns et les hommes d'État qui ont eu leurs jours de popularité et leurs heures de commandement, les généraux qui ont donné leurs noms à des victoires, mais aussi tous les humbles, tous les petits qui ont souffert, qui ont succombé en faisant simplement leur devoir, et la foule anonyme de ceux qui ont été sacrifiés dans la lente préparation des heures décisives.

La sécurité qu'ils nous ont donnée, par leur labeur infatigable pendant le siècle qui finit, n'est point une invitation à l'inertie ou à l'abdication; les droits dont ils nous ont assuré la possession ne sont pas des armes de parade, mais des outils solides qui doivent ouvrir de nouvelles voies vers le progrès politique et social.

Le siècle qui commence nous garde encore, et réserve surtout à ceux qui vont nous suivre et nous relever de notre poste, une mission aussi glorieuse, plus difficile peut-être que celle de leurs devanciers.

Il s'agit de terminer l'œuvre politique de la Révolution française en mettant les lois qui organisent nos grands intérêts matériels et moraux en plus complète harmonie avec les plans qu'elle nous a légués, avec les principes de liberté, d'égalité qu'elle a semés dans le monde.

Il s'agit d'aborder résolument ces questions sociales qui, de tout temps, ont été la préoccupation ardente des républicains, et qui paraissent aujourd'hui l'objet de la curiosité universelle. Il faut les aborder avec sincérité et travailler pour que la misère ne grandisse pas autour de la richesse qui augmente. Il faut les aborder avec l'esprit d'équité et d'un cœur fraternel. Il faut les résoudre dans la paix, sans violence ni faiblesse, en faisant, comme vous le disiez

naguère, monsieur le Président de la République, la part légitime et exacte de la liberté qui est la loi de la Révolution et de la solidarité qui est la garantie des faibles.

L'histoire aura aussi ses honneurs civiques pour les générations qui, à leur tour, élèveront la France à un degré supérieur de civilisation, de lumière, de moralité, de bien-être; qui prépareront, par la justice sociale, le règne de la Fraternité parmi les citoyens et, par la victoire définitive du droit sur la force, ouvriront l'espérance de la Fraternité entre les nations.

La partie oratoire terminée, retentit tout à coup le prélude du *Chant du Départ*. A ses premiers accents, on sent qu'il passe un frisson dans l'assemblée, où règne un silence religieux. L'émotion grandit quand les ténors entonnent la strophe suivante :

La victoire en chantant nous ouvre la barrière,
La Liberté guide nos pas.
Et du Nord au Midi la trompette guerrière
A sonné l'heure des combats.
Tremblez, ennemis de la France,
Rois ivres de sang et d'orgueil,
Le peuple souverain s'avance :
Tyrans, descendez au cercueil!

Le refrain : « La République nous appelle... » est accompagné par l'orchestre, qui s'était tu pour le couplet. L'assemblée éclate en bravos et en applaudissements.

Mais l'assistance est encore plus remuée par le couplet d'une mère de famille. Dans la vaste enceinte montent les voix pures des soprani, qui chantent à l'unisson la strophe connue :

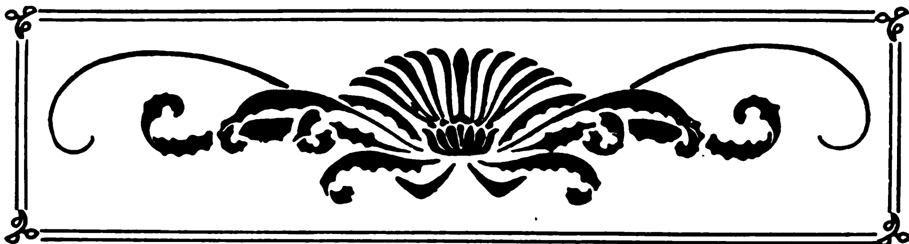
De nos yeux maternels ne craignez pas les larmes;
Loin de nous de lâches douleurs!
Nous devons triompher quand vous prenez les armes :
C'est aux rois à verser des pleurs.
Nous vous avons donné la vie;
Guerriers, elle n'est plus à vous
Tous vos jours sont à la patrie :
Elle est votre mère avant nous.

Les ovations, qui accueillirent ce couplet, ayant cessé, les vieillards, à leur tour, se firent entendre :

Que le fer paternel arme la main des braves!
Songez à nous aux champs de Mars;
Consacrez dans le sang des rois et des esclaves
Le fer béni par vos vieillards,
Et, rapportant sous la chaumière
Des blessures et des vertus,
Venez fermer notre paupière
Quand les tyrans ne seront plus.

L'illusion sensationnelle produite par cette solennité fut telle que les assistants purent se croire transportés à l'époque héroïque et fiévreuse des fêtes de l'Être suprême et de la Fédération, où cœurs et esprits étaient tous réunis dans un unanime amour de la patrie, de la liberté, dans des espérances communes, dans une foi inébranlable en l'avenir de la nation régénérée par les principes de la Révolution.





CHAPITRE X



M. ÉMILE LOUBET RÉÉLU PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL ET SÉNATEUR DE LA DROME (1892-1894). — LES GRÈVES ET LE PANAMA. — LES MINEURS DE CARMAUX. — LES CARNETS DE CHÈQUES. — LES MARINS RUSSES EN FRANCE.



M. Émile Loubet réélu président du Conseil général de la Drôme (22 août 1892). — Une grève de mineurs qui dure deux mois et demi. — L'ouvrier mécanicien Calvignac nommé maire de Carmaux. — M. Humblot, directeur de la Compagnie, sommé de donner sa démission. — Les revendications des grévistes sont soutenues par les députés socialistes : Baudin, Millerand, Maujan, Clemenceau. — M. Émile Loubet choisi comme arbitre entre les deux parties. — L'affaire du Panama. — Plaintes exaspérées de la petite épargne.— Ferdinand de Lesseps, le « Grand Français », sur la sellette. – L'émission de valeurs à lots. — Nomination d'une commission de 33 membres chargée de l'enquête. — Arton en fuite. — Intervention du garde des sceaux Ricard et de M. Henri Brisson. — Devant l'hostilité d'une partie de la Chambre, M. Émile Loubet renonce à la présidence du Conseil. — Ministère Ribot (6 décembre 1892) ; M. Émile Loubet y conserve le portefeuille de l'Intérieur. — Découverte d'un carnet de 26 chèques. — Députés et sénateurs compromis. — Rapport général de M. Vallé. — Émissions de 1 335 565 000 francs. — Les entrepreneurs, la finance et la presse. — Le gouvernement républicain placé en dehors et au-dessus des manœuvres panamistes. — Ministère Charles Dupuy (4 avril 1893) ; concentration des diverses fractions républicaines. — « Un paysan qui sait ce qu'il veut ». — Les marins russes en France (13-24 octobre 1893); enthousiasme indescriptible. — Ministère Casimir-Perier (3 décembre 1893). — Nouveau ministère Charles Dupuy (30 mai 1894). — Renouvellement du mandat sénatorial de M. Émile Loubet (7 janvier 1894). — Assassinat du Président de la République Carnot, aux fêtes de l'Exposition universelle de Lyon (24 juin 1894).

Sous le ministère de M. Loubet, dans le cours de l'année 1892, il fut procédé à l'élection de tous les conseils municipaux

et au renouvellement de la moitié des conseils généraux et des conseils d'arrondissement. Le suffrage universel se prononça à de fortes majorités en faveur de la République.

Les électeurs de Montélimar restèrent plus que jamais fidèles à M. Loubet et lui conférèrent de nouveau les mandats de maire et de conseiller général. Depuis 1886, en effet, M. Émile Loubet était devenu conseiller général du canton de Montélimar. Voici la profession de foi que le comité républicain adressa à ce sujet aux électeurs :

ÉLECTEURS,

Les délégués de toutes les communes du canton, réunis à Montélimar pour faire choix d'un candidat au conseil général en remplacement de l'honorable M. Carle dont le mandat est expiré et qui a décliné toute candidature, ont désigné M. Émile LOUBET, sénateur, maire de Montélimar.

En vous le présentant, nous n'avons pas besoin de vous dire qui il est. Vous le connaissez tous comme nous.

Républicain de vieille date, ses votes dans les assemblées politiques depuis plus de dix ans vous garantissent son dévouement absolu aux institutions actuelles.

Les services qu'il a rendus dans l'assemblée départementale, dont il fait partie depuis quinze années et qui l'a choisi plusieurs fois pour son président, nous donnent l'assurance qu'il consacrera à la défense des intérêts du canton son activité et son dévouement.

En lui accordant tous vos suffrages, vous lui donnerez l'appui moral dont il a besoin pour remplir le mandat de conseiller général que nous vous sollicitons de lui confier.

VIVE LA RÉPUBLIQUE !

Montélimar, le 26 juillet 1886.

Les membres du comité :

PERRIN, 1er adjoint au maire de Montélimar ; SALOMON, conseiller municipal de Montélimar; ROZAN, conseiller municipal de Montélimar; MAUCUER, conseiller municipal de Montélimar ; LUSTROU, conseiller municipal de Montélimar, RAVIZAT (Ferdinand), négociant en vins, à Montélimar; MONNET (Léo), négociant en nouveautés, à Montélimar; BROTTE, cafetier, à Montélimar; MILLON, maire à Châteauneuf-du-Rhône ; TAVAN, maire à Montboucher; BUISSON, conseiller municipal à Rac ; LAURENT (François), propriétaire à Allan.

Vu et approuvé : Émile LOUBET.

M. Loubet, qui avait été élu conseiller général de Montélimar, pour la première fois, le 1er août 1886 par 2634 voix, sans concurrent, fut réélu le 31 juillet 1892 par 2724 voix, sans la moindre opposition.

L'Assemblée départementale, dont il avait cessé de présider les délibérations pour laisser cet honneur à ses collègues, le nomma de nouveau président du Conseil général de la Drôme, à l'unanimité. Le président d'âge, après l'avoir proclamé à ce poste, lui adressa ces quelques paroles flatteuses :

En donnant cette marque de sympathie à M. Loubet, président du Conseil des ministres, le Conseil général a entendu affirmer hautement tout le plaisir et toute la satisfaction que lui cause l'illustration donnée au pays par son élévation à la présidence du Conseil des ministres.

M. Loubet prend place au fauteuil et prononce l'allocution suivante :

MES CHERS COLLÈGUES,

Je suis profondément ému du témoignage de confiance que vous avez bien voulu me donner. Je suis surtout touché des paroles que notre honorable doyen, mon ami M. Fayard, a bien voulu prononcer, et j'attache à l'honneur que vous me faites en m'appelant à la présidence de vos délibérations un double prix. Je vous en suis profondément reconnaissant, et vous prie d'agréer tous mes remerciements.

Je m'efforcerai, en dirigeant vos débats, d'y apporter la courtoisie et la modération que j'ai cru y avoir déjà apportées pendant les quelques années où j'ai présidé le Conseil général.

Messieurs, depuis notre dernière réunion, nous avons fait une grande perte, et mes premières paroles ne peuvent être que pour rappeler en quelques mots l'homme qui ne siège plus parmi nous et qui pendant vingt-deux ans a pris la part que vous savez aux discussions des affaires qui intéressent le département.

M. Madier de Montjau, parvenu à un âge avancé, avait conservé ce cœur chaud, cette amitié franche, cette loyauté parfaite que tous nous lui avons connus. Malgré la vigueur qu'il apportait dans les discussions, malgré l'âpreté qu'il mettait quelquefois à l'expression de ce qui était sa conviction profonde, il a toujours eu, même pour les adversaires les plus irréconciliables, cette courtoisie qui est l'honneur de notre pays de France.

J'ai cru être l'interprète du Conseil général de la Drôme en lui adressant sur sa tombe, à Chatou, au mois de mai dernier, des paroles de suprême adieu, que vous avez pu lire au moment de la célébration de ses obsèques.

Le Conseil général n'oubliera pas cet homme de bien, qui a consacré tout son temps, toutes ses forces, jusqu'à son dernier soupir, à la défense de ses

convictions républicaines et des intérêts matériels et moraux du département pendant si longtemps.

Messieurs, un élan irrésistible pousse les populations vers la République.

Les élections du 1er mai ont accru de 2 600 le nombre des conseils municipaux républicains; les élections du 31 juillet ont consolidé cette victoire, en accroissant dans des proportions considérables le nombre des Conseils généraux républicains. A l'heure où je vous parle, six Conseils généraux seulement ont une majorité hostile à la République.

C'est une constatation qui est faite pour apporter dans le cœur de ceux qui composent cette Assemblée départementale, uniquement républicaine, la joie la plus profonde. Mais, si l'heure des périls est passée et si la République est définitivement établie en France, les difficultés n'ont pas disparu complètement. Il s'agit de l'organiser, il s'agit de la faire prospérer, il s'agit, enfin, de lui faire produire tout ce que le régime démocratique doit produire pour le bien du pays.

Pour fonder la République, pour dissiper les derniers vestiges des partis hostiles, qui s'étaient syndiqués sous le nom de Boulangisme, l'union des républicains a été nécessaire, indispensable.

Elle nous a permis d'assurer la victoire, mais, pour en tirer profit, cette union est peut-être encore plus nécessaire et plus indispensable.

Au milieu de nos luttes nous apportons, soit ici, soit ailleurs, l'ardeur de nos tempéraments ou la modération de nos caractères. Il faut qu'au-dessus de cette ardeur et de cette modération nous sachions toujours placer une pensée, celle de la France, de sa prospérité et du progrès de la République.

C'est pour cela que je fais appel à tous mes collègues qui peuvent être divisés sur des questions spéciales ou à l'époque d'une élection.

Le lendemain il ne doit plus rester que leur profond dévouement à la République et au département de la Drôme que nous sommes tous heureux de représenter ici.

Pour moi, messieurs, — et je finis, — je suis plus particulièrement heureux de me trouver au milieu de vous. Si je ne suis pas toujours d'accord avec vous sur toutes les questions, j'ai la satisfaction entière que je ne compte parmi vous que des amis ; et lorsque, pouvant m'échapper de Paris et à d'autres soucis, je viens m'occuper des affaires de la Drôme, je me trouve au milieu de mes 28 collègues, parmi lesquels je suis heureux de ne rencontrer que des amis et des collaborateurs dévoués, comme moi, au bien du pays et de la République.

M. Loubet fut réélu, depuis lors, tous les ans, président du Conseil général, jusqu'à l'époque de son élévation à la Présidence de la République.



Le cours des événements réservait à M. Loubet de graves difficultés à résoudre. Ce fut d'abord la grève des mineurs de Carmaux, qui eut une durée inusitée. La politique se mêlait aux

revendications ouvrières. M. le baron Reille, député, était président du conseil d'administration des mines, et M. de Solages, son gendre, avait été élu député de la circonscription d'Albi dont Carmaux faisait partie.

Aux élections municipales de 1892, à Carmaux, les socialistes ayant triomphé, un ouvrier de la compagnie, M. Calvignac, mécanicien-ajusteur, fut nommé maire. De là prit naissance un violent conflit. Comme M. Calvignac, en qualité de secrétaire du syndicat des mineurs, avait eu des difficultés avec les chefs de la compagnie, ceux-ci lui refusèrent les deux jours de congé par semaine nécessaires pòur remplir ses nouvelles fonctions, et s'en séparèrent. On refusa de le reprendre, malgré l'insistance de ses camarades ; il s'ensuivit une violation de domicile du directeur, M. Humblot, qui dut céder à la force et signer sa démission que le conseil d'administration n'accepta pas, en confirmant le renvoi de M. Calvignac et en congédiant en même temps plusieurs ouvriers qui avaient menacé M. Humblot.

Les mineurs déclarèrent la grève sans tarder, acceptée par les ouvriers verriers et métallurgistes de la région et soutenue par des représentants socialistes, Baudin, député du Cher, Millerand, Maujan, Clemenceau, etc. Des souscriptions affluèrent aussitôt. Le Gouvernement prit alors le parti d'envoyer des troupes à Carmaux afin de maintenir l'ordre et engagea, avec la compagnie et avec les ouvriers, des pourparlers qui n'aboutirent à aucun résultat. La grève se prolongeant, au bout de deux mois M. de Solages donna sa démission de député ; le siège vacant fut occupé dans la suite par M. Jaurès.

A la rentrée des Chambres, le 18 octobre, le cabinet de M. Loubet fut interpellé au sujet de cette grève. Le président du Conseil déclara, dans sa réponse, qu'il regrettait de n'avoir pas à sa disposition une loi réglant l'arbitrage obligatoire. M. Viette, au cours des débats, exposa et précisa fort bien la question :

N'était-il pas facile d'arriver à une entente en imposant silence à des considérations d'amour-propre hors de proportion avec cette déplorable grève, qui a duré deux mois et qui attriste profondément le pays ? De part et d'autre, je ne vois que des questions d'amour-propre.

Il importe de bien retenir ce fait, car il est extrêmement important, dans l'intérêt du capital et du travail en France : on constate que le principe de la propriété n'a pas été mis en question une seule minute, que les actionnaires

n'ont pas été attaqués, que le travail et le capital n'ont pas été un seul instant aux prises, et qu'on n'a visé que le Conseil d'administration.

C'est une simple question administrative, qui a fait perdre 800000 francs de salaires aux ouvriers. Telle est la vérité.

Dans toute cette grève, nous n'avons jamais entendu parler ni des salaires, ni de la durée des heures de travail, ni du boisage, ni du marchandage, ni de toutes les questions qui touchent de si près au métier de mineur et qui sont particulières à cette profession. Il n'en a pas été dit un mot. C'est une grève électorale et non une grève ouvrière. On aurait pu croire au retour des agitations qui ont marqué l'avènement du suffrage universel. Dans cette population, privée de salaires depuis deux mois, la vie matérielle s'est endormie ; la vie politique seule a manifesté ses exigences.

Cette question d'espèce vous montre combien l'arbitrage était indiqué. Le grand mérite de l'arbitrage est qu'il ne comporte pas de capitulation ; ses décisions ne sont humiliantes pour personne et il ne faut faire passer sous les fourches caudines ni la Compagnie ni les ouvriers.

Un accord honorable pour les deux parties peut seul assurer la paix dans l'avenir, et c'est ce que nous désirons.

M. Clemenceau avait interrompu pour s'écrier, en s'adressant au baron Reille : « Acceptez l'arbitrage et tout est fini ». M. le baron Reille ayant accepté, M. Loubet assuma cette tâche difficile et n'exigea même pas des deux parties une promesse formelle de soumission aux décisions de l'arbitre. L'adhésion des grévistes, donnée à regret, ne contenait aucun engagement à cet égard. Malgré tout, M. Loubet se mit à l'œuvre, entendit d'un côté les délégués des mineurs, MM. Clemenceau, Pelletan et Millerand, et de l'autre côté les délégués de la compagnie, ayant de longues conférences avec les uns et avec les autres. Le 26 octobre, il signa la sentence suivante :

Le soussigné, arbitre nommé par la Compagnie des mines de Carmaux et par les ouvriers de ladite Compagnie à l'effet de trancher par une sentence les points qui divisent les parties, a successivement vu MM. Clemenceau, Pelletan et Millerand, députés, mandataires des ouvriers, M. Calvignac, ouvrier de la Compagnie et maire de Carmaux, M. le baron Reille, président du conseil de la Compagnie, assisté de M. Humblot, directeur, M. Dujardin-Beaumetz, ingénieur-conseil, MM. Bétolaud et Rousset, avocats.

Les mandataires des ouvriers, au nom de leurs mandants, ont formulé ainsi leurs prétentions :

1° Réintégration de M. Calvignac ;

2° Réintégration de tous les ouvriers sans exception ;

3° Remplacement de M. Humblot, directeur.

Sur ces divers chefs, il a été répondu par les représentants de la Compagnie :

1° Qu'ils ont agi en vertu du règlement en congédiant M. Calvignac ;

2° Qu'ils sont prêts à reprendre tous les ouvriers occupés par la Compagnie au moment de la grève, à l'exception de ceux qui ont été condamnés par le tribunal correctionnel d'Albi ;

3° Qu'ils ne peuvent consentir au remplacement de M. Humblot.

Après avoir entendu, à diverses reprises, les représentants des ouvriers et de la Compagnie et pris connaissance des documents qui lui ont été remis,

Sur le premier point (réintégration de M. Calvignac) :

Considérant que le renvoi de M. Calvignac ne peut être justifié par son absence du 5 juillet au 2 août ; qu'il était en permission régulière délivrée par le médecin de la compagnie ; que ce renvoi, peu après son élection à la mairie et au conseil d'arrondissement, a pu légitimement paraître une atteinte portée au suffrage universel ; que, dès lors, la Compagnie a outrepassé son droit ;

Mais considérant que les nouvelles fonctions de M. Calvignac ne sauraient lui permettre de se livrer à un travail régulier ; que, dans cette situation, il paraît juste, tout en le maintenant comme ouvrier de la Compagnie, de lui accorder un congé pendant tout le temps que dureront ses fonctions de maire.

Sur le second point (réintégration de tous les ouvriers sans exception) :

Considérant qu'il y a lieu de faire une distinction entre les ouvriers qui ont simplement pris part à la grève et ceux qui, à l'occasion de cette grève, se sont livrés à des actes qui ont motivé des condamnations correctionnelles ;

En ce qui touche les premiers : Considérant qu'ils n'ont fait qu'user d'un droit que la loi leur confère et, par suite, qu'ils doivent être repris par la Compagnie ;

En ce qui touche les seconds : Considérant qu'en recourant à la violence ils ont outrepassé leur droit et légitimé le refus de la Compagnie de les reprendre.

Sur le troisième point (remplacement de M. Humblot) :

Considérant qu'il n'est rien allégué qui soit de nature à motiver le renvoi de cet agent de la Compagnie.

L'arbitre soussigné a rendu la décision suivante :

1° Calvignac sera réintégré dans ses fonctions d'ouvrier de la Compagnie. Un congé lui est accordé pendant tout le temps que dureront ses fonctions de maire.

2° Seront repris par la Compagnie tous les ouvriers qui se sont mis en grève, à l'exception toutefois de ceux qui ont été condamnés par le tribunal correctionnel d'Albi.

3° Il n'y a pas lieu de pourvoir au remplacement de M. Humblot.

Paris, le 26 octobre 1892.

Signé : LOUBET.

Les mineurs ne voulurent pas s'incliner d'abord devant cette sentence arbitrale et prolongèrent la grève. Mais les ouvriers

condamnés à des peines correctionnelles pour la violation du domicile de M. Humblot ou pour des voies de fait ayant été graciés, la reprise du travail eut lieu le 3 novembre, après un chômage de deux mois et demi.



M. Loubet avait triomphé des difficultés multiples et complexes qu'offrait la grève de Carmaux, grâce à sa grande honnêteté, à sa droiture, à son robuste bon sens, à son esprit inné d'équité et de justice. Ces qualités allaient être précieuses pour lui et pour le ministère qu'il présidait, dans les incidents soulevés par les réclamations des porteurs de fonds du Panama.

La question du Panama était posée devant l'opinion publique, et devant le Parlement, depuis la dissolution de la société (4 février 1889), et même depuis le 8 juin 1888, date de la loi ayant autorisé un emprunt de 720 millions qui n'avait pas été couvert. Des réclamations surgissaient de toute part; on parlait de gaspillage, de dilapidations. Des pétitions multiples émanant de la petite épargne, atteinte dans ses forces vives, exigèrent avec insistance que l'on portât la lumière dans les agissements de cette entreprise, où les ténèbres s'épaississaient de plus en plus.

La justice n'ayant pas été saisie régulièrement, des enquêtes furent ouvertes sans aboutir à un résultat effectif.

La malveillance s'en prit avec une malignité féroce à Ferdinand de Lesseps; les ennemis que suscite toujours une gloire retentissante s'évertuèrent à traîner dans la boue le « perceur d'isthmes », le « grand Français », membre de l'Académie française et grand officier de la Légion d'Honneur.

Des gens, voulant paraître bien renseignés, chuchotaient à l'oreille des noms pris au hasard parmi les hommes politiques, les orateurs, les écrivains, comme soupçonnés d'avoir trafiqué de leur plume ou de leur mandat.

Devant l'impérieuse nécessité de faire droit aux réclamations pressantes de l'opinion publique, M. Ricard, garde des sceaux, annonça à la Chambre des députés, le 19 novembre 1892, que cinq administrateurs du Panama allaient être traduits pour escroqueries devant la première Chambre de la Cour d'appel de Paris.

M. Loubet, au nom du Gouvernement, s'associa à la demande d'enquête d'une partie de la Chambre, en déclarant que « lorsqu'on se permet, à l'abri de l'immunité parlementaire, d'affirmer à la tribune qu'un certain nombre de membres d'une Chambre française pourraient être compromis, le devoir du Gouvernement est de n'encourir à aucun degré le reproche de se refuser à faire la lumière ».

En l'absence de toute opposition, la Chambre vota par mains levées la nomination d'une commission de 33 membres, « chargée de faire la lumière sur les allégations portées à la tribune à l'occasion des affaires de Panama ». On allait donc enquêter sur les responsabilités du gouvernement, de la presse, du parlement, des entrepreneurs et de la haute banque.

La commission, élue au scrutin de liste, choisit M. Henri Brisson comme président et plus tard M. Vallé comme rapporteur.



Elle demanda au Gouvernement la communication du dossier de l'instruction judiciaire, et en même temps l'exhumation et l'autopsie du célèbre financier le baron de Reinach, décédé subitement. Le ministère Loubet consentit à communiquer le dossier, mais il se refusa énergiquement à l'exhumation et à l'autopsie.

« D'ailleurs, dit M. Ricard, il faut que la lumière soit entière ; je vous affirme qu'elle le sera. Mais si le Gouvernement la veut éclatante, il n'entend se servir que des moyens légaux, et, sur ce point, il ne transigera jamais. »

M. Brisson, président de la commission d'enquête, réfuta supérieurement les scrupules juridiques du Garde des sceaux. Et il s'écria : « Messieurs, on peut discuter sur tel ou tel article du Code d'instruction criminelle ; soyez-en assurés, l'opinion publique ne voudra pas entrer dans ce débat sur des textes. Elle nous dit, et elle nous le dit d'autant plus énergiquement qu'elle est absolument sûre de votre sincérité, monsieur le Garde des sceaux, et de celle de tous vos collègues ; elle nous dit : « Vous avez « promis la lumière ; vous avez les moyens de la faire : faites-la ! » Et il déposa un ordre du jour ainsi conçu : « La Chambre, s'asso

ciant au désir exprimé par sa Commission d'enquête, passe à l'ordre du jour. »

M. Loubet prit la parole pour donner l'avis du Gouvernement sur l'ordre du jour. Mais, devant l'hostilité d'une partie de la Chambre et la persistance des interruptions, il descendit vivement de la tribune en déclarant qu'il renonçait au pouvoir dans les conditions qui lui étaient faites.

Voici le texte de son discours :

Messieurs, je ne peux pas laisser procéder au vote sans apporter ici mon opinion. Je ne retiendrai pas, d'ailleurs, bien longtemps l'attention de la Chambre.

L'honorable président de la Commission d'enquête est venu à cette tribune répondre à M. le garde des sceaux, et je puis résumer son discours sous cette forme nette, précise, qui ne prête à aucune équivoque :

Je ne sais pas si vous êtes dans la légalité ou si vous en sortez....

M. Henri Brisson. — Je n'ai rien dit de pareil. Je proteste absolument contre cette interprétation donnée à mes paroles. Je pourrais, s'il s'agissait de moi seul, ne pas interrompre ; mais il s'agit de l'interprétation de la pensée de la Commission d'enquête tout entière et je proteste en son nom, au nom de tous ses membres, contre une pareille interprétation.

Je vous ai donné un texte, on vous a indiqué des précédents, et j'ai commencé par dire que je ne donnerais jamais à un homme politique quelconque, qu'il eût les sceaux ou un autre portefeuille, le conseil de sortir des lois. Je vous ai sollicité d'agir, en vous présentant, au nom de la Commission d'enquête, une interprétation raisonnable de la loi, et je vous en sollicite encore.

M. le Président du Conseil. — Si l'honorable président de la Commission d'enquête m'avait permis d'exprimer toute ma pensée, il aurait vu que je n'avais pas l'intention de mettre en doute son opinion ou celle de la Commission. J'allais en effet ajouter immédiatement que telle serait l'interprétation que le pays donnerait à ses paroles.

Messieurs, si vous ne voulez pas m'entendre, je descends de la tribune.

Je déclare qu'il ne nous est pas possible de gouverner dans ces conditions et je n'ai pas autre chose à ajouter.

Le gouvernement repousse l'ordre du jour qui est présenté à la Chambre. — *M. le Président du Conseil descend de la tribune.*

M. le Président du Conseil, *de son banc.* — Nos actes sont perpétuellement suspectés.

M. Henri Brisson. — Mais, monsieur le président du Conseil....

M. le Président du Conseil. — Je ne parle pas pour vous, monsieur Brisson. Vous me connaissez assez pour savoir qu'en ce qui vous concerne.... Croyez-vous donc, messieurs, que l'on puisse longtemps gouverner ainsi?

Nos intentions, nos actes sont suspectés matin et soir. Je dis et je répète qu'il n'y a pas de gouvernement possible dans ces conditions, au moins pour moi.

L'ordre du jour pur et simple proposé par M. Leygues fut repoussé par 304 voix contre 219, et l'ordre du jour de M. Brisson fut voté ensuite par 393 voix contre 3. Le cabinet fut renversé sans avoir réellement livré combat.

« Telle fut la fin, — dit M. Zevort, — après neuf mois d'existence, d'un ministère qui avait eu des moments difficiles et des jours glorieux. M. Loubet avait accepté le pouvoir dans la situation délicate créée par le vote du 18 février; il l'avait exercé avec une fermeté qui ne s'était jamais démentie, et surtout avec une honnêteté absolue. Il faut toute la mauvaise foi de l'esprit de parti pour l'avoir rendu responsable de l'impunité finale assurée aux administrateurs de la Compagnie et aux parlementaires compromis, puisqu'il était président du Conseil lorsque les poursuites contre les administrateurs ont été intentées et qu'il appartenait encore, comme ministre de l'Intérieur, au cabinet qui a demandé la suspension de l'inviolabilité parlementaire contre cinq députés et cinq sénateurs. L'histoire impartiale doit retenir ses hésitations comme homme politique, au moment de donner un pouvoir exceptionnel à une Commission d'enquête parlementaire; elle doit aussi le mettre absolument hors de cause comme homme privé, comme citoyen intègre et comme républicain. Il a montré, dans la direction des affaires publiques, des qualités qui ne sont pas communes : du caractère, de la décision unis à une bonté exquise, à un vif sentiment de la nécessité d'élever progressivement les humbles à un degré croissant de bien-être matériel et moral. »

Le ministère Ribot, qui succéda au ministère Loubet le 6 décembre 1892, ne dura que jusqu'au 6 avril 1893.

M. Loubet eut l'amertume d'être mêlé aux tristesses produites par la liquidation des affaires de Panama. Il avait un grand détachement du pouvoir, l'ayant abandonné dans un moment de lassitude. Les pressantes sollicitations de M. Ribot, de M. le Président Carnot lui firent garder le portefeuille de l'Intérieur dans la nouvelle combinaison ministérielle : c'était un acte de dévouement et un service rendu à la République, dans la période pénible qu'elle traversait.

M. Ribot conserva d'ailleurs tous les ministres du cabinet de M. Loubet, sauf MM. Ricard et Jules Roche qui furent remplacés par MM. Siegfried au Commerce et Charles-Dupuy à l'Ins-

truction publique, à la place de M. Bourgeois qui passait à la Justice.



Le nouveau ministère se présenta le 8 décembre devant les Chambres, et la déclaration suivante fut lue au Sénat par M. Loubet, à la Chambre par M. Ribot.

MESSIEURS,

La confiance de M. le Président de la République nous appelle à prendre le gouvernement dans des circonstances difficiles. Nous nous présentons devant vous avec la ferme volonté de poursuivre, au dedans et au dehors, une politique qui n'a pas cessé d'obtenir votre approbation, mais aussi avec la résolution de faire tout notre devoir en face d'une situation qui exige impérieusement une lumière complète et de promptes résolutions.

Des allégations graves ont été portées à la tribune; elles ne mettent pas seulement en cause l'honneur de plusieurs membres des deux Chambres ; elles tendent à jeter la déconsidération sur la représentation nationale.

Une Commission a été chargée par vous de rechercher et de faire connaître ce qu'il peut y avoir de fondé dans ces allégations. Nous sommes convaincus que l'accord entre la Commission d'enquête et le gouvernement assurera la pleine manifestation de la vérité.

Nous sommes convaincus aussi que cet accord peut s'établir sans porter atteinte à aucun des principes que nous avons également à cœur de sauvegarder.

Messieurs, des défaillances individuelles ne sauraient constituer autre chose qu'un accident dans l'existence d'un grand peuple honnête et laborieux.

L'œuvre de justice actuellement poursuivie ne peut suspendre le cours régulier de la vie publique; nous vous convions donc à reprendre sans délai la suite de vos travaux, à pourvoir au vote des lois urgentes, telles que la réforme des boissons et la convention commerciale franco-suisse, et à vous assurer à vous-mêmes par des douzièmes provisoires le temps nécessaire pour un sérieux examen du budget de 1893. Vous vous apprêterez ainsi à achever utilement l'œuvre d'une législature qui n'a été ni sans profit pour le pays, ni sans honneur pour vous-mêmes.

Nos budgets ramenés à l'unité et à l'équilibre, notre régime douanier réformé selon les vœux du pays, les lois sur lesquelles reposent l'éducation et la défense nationales fermement maintenues, la législation du travail développée dans un esprit de justice et de solidarité, la République ralliant à chaque consultation nationale des suffrages plus compacts et devenant comme la forme naturelle de la vie publique française, en même temps qu'elle recueillait au dehors de précieux témoignages d'estime, telle a été, messieurs, l'œuvre des trois premières années de votre législature.

Cette œuvre, un instant arrêtée, il dépend de vous de la reprendre dès demain avec une énergie nouvelle. Vous déjouerez ainsi les pièges semés sur votre route et vous donnerez au pays, demeuré calme au milieu des incidents de ces derniers jours, une impression fortifiante.

La démocratie française a déjà fait justice des calomnies que l'esprit de parti essaye de diriger contre nos institutions.

Elle comprend que c'est l'honneur de la République de ne pas étouffer, par le silence, des scandales ou des faiblesses qui ne sauraient l'atteindre, et d'en tirer, au contraire, une leçon de haute moralité.

Gardons, nous aussi, messieurs, notre sang-froid : ne nous laissons pas émouvoir par cette fureur de délations qui s'abat, à certains jours, sur notre pays. Soyons sévères pour les fautes commises, mais n'arrêtons pas trop longtemps nos regards sur ces misères et reprenons notre marche en avant, la tête haute comme il convient aux représentants d'un grand pays.

C'est dans cet esprit que le gouvernement fait appel au concours des deux Chambres et qu'il ose compter sur la confiance de tous les républicains, unis dans un sentiment commun, rendu plus profond par les difficultés de l'heure présente, de dévouement envers la République et envers la patrie.

Le nouveau Garde des sceaux, M. Bourgeois, fit procéder à l'autopsie du baron de Reinach, qui ne donna aucun résultat, et communiqua tous les dossiers des affaires du Panama à la Commission d'enquête. Cela fait, il déclara qu'il n'était pas disposé à satisfaire aux exigences indéfinies d'une Commission qu'il considérait « comme une sorte de jury de l'honneur parlementaire » et non « comme une juridiction en dehors et au-dessus des autres juridictions du pays ».

Néanmoins la Commission d'enquête découvrit dans une maison de banque, qui avait été en relations avec M. de Reinach, une série de vingt-six chèques représentant au total une somme d'environ trois millions et demi, employés, croyait-on, à récompenser des dévouements politiques.

A la suite de cette découverte, le 20 décembre 1892, le ministre de la Justice, agissant d'après les réquisitions du Procureur général, demanda à la Chambre et au Sénat l'autorisation de poursuivre un certain nombre de députés et de sénateurs.

Voici d'ailleurs, sur cette pénible affaire, l'appréciation de M. Zevort, dans son *Histoire de la Troisième République* : « Le Gouvernement, dit-il, représentant du parti républicain au pouvoir, avait pris bien à la légère, ce semble, la résolution de décimer le parti en frappant ses principaux chefs, ceux dans lesquels la démocratie avait mis toute sa confiance. Cette préci-

pitation, cette hâte, cette demande d'une première *charretée*, comme on l'a dit, adressée si brusquement, si brutalement à la Chambre et au Sénat, qu'est-ce qui la justifiait? Quel péril y avait-il à surseoir? Quels indices de culpabilité possédait-on, en dehors de quelques initiales, de quelques signes, diversement interprétés, figurant sur des souches de carnets de chèques? Il faut être bien sûr de son fait pour organiser de pareils coups de théâtre, il faut surtout que la justice vienne ensuite confirmer les mesures conseillées par la politique. Or, pas un des dix parlementaires qui lui furent renvoyés ne fut retenu par elle : tous furent mis hors de cause par le juge d'instruction, par la Chambre des mises en accusation, par le jury. Le cabinet dirigé par M. Ribot, au risque de mécontenter les *vertus qui s'indignent*, eût été mieux inspiré, puisque les preuves sérieuses faisaient défaut, en renonçant aux poursuites; il aurait ainsi épargné aux parlementaires mis en cause de terribles angoisses et, ce qui vaut mieux, il eût évité aux juges les soupçons, les attaques qu'aucun parti ne leur épargna et la défaveur qui en rejaillit sur l'institution elle-même. »

Les appréciations de M. Vallé, dans son rapport général fait au nom de la Commission d'enquête, ne diffèrent guère de celles qui précèdent. Voici en effet les conclusions de ce rapport qui seront celles de la postérité :

« L'enquête est donc aujourd'hui close.

« Nous avons exposé comment elle a été conduite par une commission dans l'impartialité de laquelle chacun pouvait avoir confiance, puisque, d'une part, tous les éléments de la Chambre y étaient proportionnellement représentés, et que, d'autre part, il n'est pas une seule mesure d'instruction demandée par la minorité que la majorité n'ait immédiatement accueillie, ordonnée et exécutée par des délégations dans lesquelles la minorité a toujours eu sa place.

« Il nous reste maintenant à conclure :

« Déjà, et à l'occasion de chacun des faits examinés et discutés dans les chapitres qui précèdent, nous avons donné des conclusions; nous croyons cependant qu'il est bon de les résumer ici.

« L'entreprise de Panama, envisagée spécialement au point de vue financier, a été conduite de la façon la plus déplorable.

« C'est à l'aide d'affirmations toujours et volontairement erronées

qu'ont été lancées les émissions, dont le chiffre ne s'est pas élevé à une somme moindre de 1 335 565 000 francs.

« Ce capital énorme est loin d'avoir reçu sa véritable destination, et, dans l'emploi qu'elle en a fait, la Compagnie s'est livrée à des prodigalités sans excuses.

« De pareils agissements n'auraient pas dû rester impunis; l'opinion publique réclamait une répression sévère; elle comprendra difficilement que, tandis qu'on s'est appliqué, de tous côtés, à lui démontrer que cette répression était méritée, les coupables s'en soient trouvés affranchis par le seul fait d'une erreur de procédure imputable au magistrat qui avait la charge de faire respecter et appliquer nos lois pénales.

« A défaut d'un arrêt de justice, il reste le jugement que le pays est en droit de porter contre ceux qui lui ont ainsi enlevé plus d'un milliard de son épargne.

« Les Chambres n'avaient, hélas ! qualité ni pour réparer le mal accompli, ni pour accorder des indemnités, de quelque nature qu'elles fussent, aux malheureuses victimes de cette catastrophe; il eût fallu pour cela demander aux contribuables des sacrifices qu'ils n'avaient aucune raison de consentir.

« Cependant une loi d'exception a été votée qui facilitera la réalisation de l'actif de l'ancienne société de Panama, et qui permettra aux intéressés d'intenter, sans frais et sans subir les lenteurs habituelles de la procédure, toutes actions en restitution de sommes indûment perçues, qu'ils jugeront à propos de porter devant les tribunaux.

« Les prodigalités de la Compagnie sont allées plus particulièrement aux entrepreneurs, à la Finance, à la Presse.

« Grâce à des contrats mal établis, sans cesse remaniés, et obtenus, pour la plupart, à l'aide de grosses commissions, les entrepreneurs ont réalisé des bénéfices exagérés.

« La Finance a touché des sommes considérables, hors de toute proportion avec les services rendus.

« Elle s'est imposée à la Compagnie de Panama, et ne s'est pas contentée de recevoir la rémunération légitime à laquelle elle pouvait prétendre pour l'appui qu'elle lui avait prêté; elle a exigé beaucoup plus, si bien que, pour la satisfaire, on a dû recourir à des procédés financiers insolites, et notamment à des syndicats fictifs, qui ont été pour l'administration de Panama une occasion

de rétribuer des concours mal définis, et pour certains financiers un moyen de se faire consentir des allocations absolument injustifiées.

« La Presse a eu sa part de toutes ces largesses; elle n'a pas eu les mêmes exigences que la Finance ni les mêmes profits, mais elle n'en a pas moins contribué à égarer l'opinion publique en recevant trop facilement, moyennant argent, et en insérant, sans contrôle suffisant, les renseignements et documents de la Compagnie de Panama, qui avaient pour objet et qui ont eu pour effet d'arracher leur argent à des souscripteurs trop crédules.

« Quant aux accusations de corruption portées contre le Parlement, nous les avons étudiées et pesées une à une, et nous avons montré combien elles étaient peu fondées.

« Nous avons donné, d'ailleurs, les différentes décisions judiciaires qui s'appliquent aux cas individuels.

« Il est regrettable, toutefois, que quelques hommes politiques aient cru devoir accepter ou solliciter une participation dans des opérations financières sans risque, ne présentant que des bénéfices à réaliser, et organisées par une Compagnie qui avait affaire aux pouvoirs publics.

« On peut estimer qu'ils se sont ainsi exposés à aliéner leur indépendance, et à se placer imprudemment entre leur devoir et leur intérêt.

« Il nous paraît inadmissible, mais sous réserve de ce que nous avons dit sur chacun des faits mis en avant, que le Gouvernement ait jamais à intervenir près des sociétés ou des particuliers en vue d'obtenir d'eux, sous une forme quelconque, des concours d'argent.

« S'il a besoin de crédits pour sa politique extérieure ou intérieure, c'est aux Chambres seules qu'il doit les demander.

« Nous déplorons enfin d'avoir été obligé de constater, à l'occasion de cette affaire de Panama, que des étrangers, agents de la finance cosmopolite, aient pu jouer le rôle d'intermédiaires entre une Compagnie privée et les pouvoirs publics.

« Votre commission condamne ces abus et forme le vœu qu'ils ne puissent plus se renouveler dans l'avenir.

« Mais il est une autre conclusion qui s'impose à la suite des résultats de l'enquête : c'est qu'on a voulu faire supporter par le Parlement et mettre à charge de la République la responsabilité

du désastre de Panama, tout au moins profiter de l'émotion qu'il avait produite, pour détourner des vrais coupables le mécontentement public et l'attirer sur nos institutions.

« La manœuvre n'a pas réussi.

« Compromettre un régime en déshonorant ceux qui sont à sa tête, et qui le servent avec éclat, est une tactique trop ancienne et trop usée pour que, dans un pays clairvoyant et profondément honnête comme le nôtre, elle réussisse indéfiniment.

« Ceux qui avaient entrepris la noble tâche de prouver que le Parlement était corrompu ont été confondus.

« Ils ont livré des noms, cité des faits qui, d'après eux, rendaient la corruption évidente. Le Gouvernement, sans s'arrêter à aucune considération politique, et voulant que les tribunaux fussent seuls juges en pareille matière, a saisi de suite le Parquet; de son côté, la Chambre, désireuse de ne pas voir plus longtemps le soupçon planer sur la représentation nationale, a facilité la tâche du Gouvernement; on sait ce qui est arrivé : les prétendus coupables ont été acquittés par le jury, c'est-à-dire par la justice populaire.

« Sans doute, il s'est trouvé un ancien ministre qui a trafiqué de son influence et qui s'est livré à un abominable marché; il a été condamné comme il le méritait; mais il ne serait pas plus juste de mettre cette défaillance individuelle à la charge de la République que de juger la Royauté à travers les crimes de même nature du général Cubières et du ministre Teste.

« Le pays, d'ailleurs, est bien fixé.

« Il a su montrer, au milieu même des événements pénibles que nous avons traversés, que si, lui aussi, il réprouvait certains abus, il professait, avant tout, un souverain mépris pour la calomnie et la délation, et qu'il n'avait rien perdu de son attachement à la République. »



Plusieurs ministres du cabinet Ribot furent certainement d'avis qu'on avait agi trop souvent avec un peu de précipitation et sans preuves suffisantes, dans bien des cas. Ils se séparèrent de leurs collègues le 11 janvier 1893; de ce nombre étaient MM. Loubet, de Freycinet et Burdeau.


RAYMOND POINCARÉ

Le ministère de M. Ribot reconstitué ne survécut pas longtemps à cette dislocation. Il tomba définitivement le 30 mars 1893 et fut remplacé le 4 avril par un ministère Charles-Dupuy, avec M. Develle aux Affaires étrangères, M. Peytral aux Finances, M. Poincaré à l'Instruction publique, M. Guérin à la Justice, M. Terrier au Commerce, M. Viger à l'Agriculture, le général Loizillon à la Guerre, l'amiral Rieunier à la Marine, et M. Delcassé au sous-secrétariat d'État des colonies.

M. Charles-Dupuy voulait unir et concentrer les diverses fractions du parti républicain en vue des élections générales législatives, qui eurent lieu le 20 août et le 3 septembre 1893 et furent un succès pour les républicains.

M. Zevort a dit de M. Charles-Dupuy qu' « il avait un grand mérite : ni de près ni de loin, il n'avait été mêlé aux tristes affaires qui avaient si profondément troublé le monde politique et dont le contre-coup aurait pu se faire sentir dans les scrutins législatifs.

« Je suis un paysan, mais qui sait ce qu'il veut », disait-il de lui-même : ces mots le peignent bien. D'origine modeste, arrivé seul à force de travail et d'intelligence, il eut, à défaut d'une délicatesse recherchée dans la forme, la poigne vigoureuse. Il ne cherchait pas à tourner ou à éviter les difficultés; il marchait droit sur elles et le plus souvent il en venait à bout. De son administration de huit mois, il est resté le souvenir de quelque chose d'un peu rude, mais d'assez puissant. »



C'est durant le ministère Dupuy, du 13 au 24 octobre 1893, qu'eut lieu la visite des marins russes en France, cette visite qui prit les proportions d'un grand événement parce qu'elle était la manifestation visible de l'alliance franco-russe.

L'Empereur de Russie, Alexandre III, choisit l'heure où l'Empereur d'Allemagne faisait au petit-fils de Victor-Emmanuel un accueil chaleureux à Metz, pour envoyer, en souvenir de notre visite à Cronstadt, une escadre dans la Méditerranée, au port de Toulon, sous le commandement de l'amiral Avellan.

Les soixante officiers de l'état-major de l'amiral, qui l'accompagnèrent à Paris, y trouvèrent partout sur leur passage une réception enthousiaste, au milieu des arcs de triomphe, des pavoisements de drapeaux et des vivats de la foule.

Le Président de la République fit le voyage de Toulon pour passer en revue l'escadre russe le 27 octobre. Alexandre III lui adressa de Gatschina un télégramme de remerciement pour l'accueil fait en France aux marins russes. Ce télégramme se terminait ainsi : « Les témoignages de sympathie qui se sont manifestés encore une fois avec tant d'éloquence joindront un nouveau lien à ceux qui unissent nos deux pays. »



Phot. Benque.

CHARLES-DUPUY

Le 25 novembre 1893 le ministère de M. Ch.-Dupuy tomba, par suite de dissen-

timents entre les divers ministres sur la réforme de l'impôt. Le ministère de M. Casimir-Perier, qui lui succéda le 3 décembre 1893, fut de très courte durée et remplacé, à son tour, par un nouveau ministère Ch.-Dupuy le 30 mai 1894.



Pendant ces diverses péripéties et ces changements rapides de ministères, M. Émile Loubet avait repris sa place au Sénat dans la commission des finances et surveillait de son mieux l'équilibre du budget ainsi que le rétablissement de notre crédit.

Au renouvellement du 7 janvier 1894, les électeurs de la Drôme lui gardèrent leur confiance en l'investissant à nouveau du mandat sénatorial. M. Émile Loubet fut élu, au premier tour de scrutin, par 588 voix sur 747 votants, le premier de la liste républicaine.

Le 6 janvier avait eu lieu une réunion publique préparatoire. Tous les candidats y furent entendus. Lorsque M. Loubet se présenta à son tour, des applaudissements nourris éclatèrent de toutes parts ; c'était une véritable ovation faite au plus sympathique et au plus marquant des représentants de la Drôme.

Il exposa son programme avec une franchise et une clarté remarquables ; interpellé par un délégué de Valence qui demandait que les patrons n'occupent pas les ouvriers non syndiqués, il répondit énergiquement qu'il voulait la liberté pour tous, patrons et ouvriers. — Il s'étendit assez longuement sur les questions financières et dit qu'il ne fallait pas parler de dégrèvements tant que les impôts ne donneront pas des plus-values de nature à faire disparaître le déficit annuel qui dépassait 80 millions ; il était, avant tout, partisan de l'amortissement de la dette publique, car l'amortissement est le meilleur moyen d'arriver à la diminution des impôts.

M. Loubet parla avec une rare éloquence et une chaleur communicative. Les applaudissements faisaient prévoir son succès du lendemain.

Voici la profession de foi que M. Émile Loubet ainsi que ses collègues du département avaient adressée aux électeurs :

Aux électeurs sénatoriaux du département de la Drôme.

CHERS CONCITOYENS,

Arrivés au terme de notre mandat, nous venons vous en demander le renouvellement.

Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de vous exposer en détail notre programme. Républicains de la veille, nous n'avons jamais servi et ne servirons jamais que la République.

Hommes de progrès, nous avons toujours soutenu le gouvernement républicain et voté les lois qui étaient de nature à réaliser les améliorations que demande la Démocratie.

Le Sénat, quoi qu'on ait pu dire, n'a jamais apporté aucune entrave à ces améliorations; il les a étudiées et souvent résolues avec la ferme volonté de prémunir le pays contre des entraînements irréfléchis ou des aventures. Il a rendu assez de services pour que la nation lui ait témoigné en maintes circonstances sa confiance.

Si nous pensions que le Sénat soit un obstacle à ses volontés et à la réalisation des progrès démocratiques, nous ne serions pas candidats.

Mais nous pensons aussi que la condition essentielle du maintien du régime républicain, c'est la sécurité au dedans et au dehors. Seule elle peut permettre au Parlement et au pays de travailler à la prospérité publique et de faciliter les alliances qui sont la garantie de la paix.

Nous nous sommes associés au vote des lois qui ont pour but de mettre un terme à des attentats qui déshonoreraient notre pays, s'ils se généralisaient.

Nous n'avons jamais pensé que les mesures qui sont prises contre les malfaiteurs puissent avoir pour résultat de porter atteinte à nos libertés publiques. C'est au contraire le moyen d'en assurer le maintien.

Nous avons voté et nous voterons encore toutes les lois qui ont pour but de protéger contre la concurrence étrangère notre agriculture, notre industrie et notre commerce.

En matière financière, le premier devoir du Parlement est de réduire les dépenses et de faire fonctionner l'amortissement. Dans tous les projets qui seront soumis au Sénat, nous nous préoccuperons d'assurer les économies possibles et de ne pas augmenter la dette publique. C'est seulement par de bonnes finances, des économies et des excédents de recettes qu'il sera possible d'opérer les réformes fiscales qui doivent avoir pour objet une répartition équitable des charges de l'impôt.

Profondément dévoués à notre département, nous continuerons à défendre ses intérêts dans toutes les circonstances et nous pouvons affirmer que dans le passé nous n'avons jamais manqué à ce devoir.

Si nous sommes vos élus, nous continuerons avec courage, fermeté et dévouement l'œuvre à laquelle a été consacrée toute notre vie.

VIVE LA RÉPUBLIQUE!

FAYARD, sénateur sortant; LAURENS, sénateur sortant; Émile LOUBET, sénateur sortant.

Les résultats du scrutin furent les suivants :

Électeurs inscrits	758	
Votants	747	
Suffrages exprimés	740	
MM. Loubet	588	voix, *elu.*
Laurens	528	— —
Fayard	410	— —
Tavan	238	—
Chabert	189	—
Rey	28	—
Guiremand	6	—

Enfin, voici en quels termes les nouveaux élus adressèrent leurs remerciements aux électeurs sénatoriaux de la Drôme :

CHERS CONCITOYENS,

Le 7 janvier, vous nous avez, par une majorité considérable, renouvelé notre mandat et hautement manifesté votre confiance.

Nous vous adressons nos plus chaleureux et nos plus sincères remerciements.

Votre volonté est la nôtre : maintenir l'union de tous les républicains de progrès pour le triomphe de la Démocratie, défendre et affermir les institutions républicaines, travailler à l'accomplissement des réformes qui sont dans les vœux de la nation. Voilà notre tâche.

Vous avez eu raison de compter sur notre dévouement. Nous continuerons à le donner tout entier à la République et à notre cher département.

VIVE LA RÉPUBLIQUE !

FAYARD, sénateur; LAURENS, sénateur ; LOUBET, sénateur.



On ne saurait dépeindre la stupeur et l'indignation de Paris et de la France, de l'Europe et du monde entier, lorsqu'on apprit tout à coup le crime sans nom et sans motif qui trancha brusquement, le 24 juin 1894, la vie pure et respectée du premier des citoyens français, le Président Sadi-Carnot.

Le 23 juin, le Président partait de Paris, pour se rendre à Lyon, en vue de visiter l'exposition universelle, ainsi qu'il l'avait promis. Au banquet qui lui était offert, le lendemain, par la ville de Lyon et le Département, il répondit au toast du maire de

Lyon, le Dr Gailleton, par un discours à la fois éloquent et familial que terminaient ces nobles pensées :

Dans notre chère France, il n'est plus de partis; un seul cœur bat dans toutes les poitrines, quand l'honneur, quand la sécurité, quand les droits de la patrie sont en cause. L'union de tous ses enfants ne saurait davantage lui faire défaut pour assurer la marche incessante vers le progrès et la justice, dont il lui appartient de donner l'exemple au monde!

Ce devaient être là les dernières paroles, les paroles suprêmes du soldat républicain qui allait être frappé mortellement sur le champ de bataille de la démocratie, en pleine fête, au milieu d'une population joyeuse et enthousiaste. Le Président venait de quitter la salle du banquet et traversait lentement la foule, en voiture découverte, pour se rendre au Grand-Théâtre à la représentation de gala, en compagnie du maire de Lyon et des généraux Borius et Voisin, lorsqu'un misérable, du nom de Caserio, Italien de naissance, sauta sur le marchepied et, armé d'un poignard, le plongea violemment dans le flanc du Président, dont le foie fut aussitôt perforé. Les Drs Poncet, Gailleton et Ollier ne purent triompher du mal; trois heures après avoir reçu le coup fatal, Sadi-Carnot expirait sous les regards éplorés et les larmes des assistants, sans plainte, sans regret, avec sang-froid et impassibilité, comme un stoïcien des temps antiques.

Les témoignages de sympathique émotion, à la famille et au pays, affluèrent de toutes les nations étrangères, d'Italie, de Russie, d'Angleterre, d'Allemagne, etc. En France, à la Chambre des députés, son président, M. Jean Casimir-Perier, se fit en ces termes l'interprète ému du sentiment de douleur universelle :

L'heure est au recueillement. Inclinons-nous respectueux devant cette tombe où disparaît, dans de si cruelles circonstances, une vie qui est un enseignement et un exemple, car elle est faite de dévouement à la patrie et à la République.

Envoyons, du fond de nos cœurs, à la famille de M. Carnot, le témoignage de notre respectueuse sympathie. Puisse notre unanimité être pour elle un adoucissement à ses souffrances!

C'est rendre au grand citoyen que nous pleurons un hommage digne de lui que d'affirmer que la France demeure vaillante et forte, même en un jour de deuil national.

Le 1er juillet, jour des funérailles, le Président du Conseil, M. Charles-Dupuy, prononça un éloquent panégyrique, dont les passages suivants résument la hauteur de vues et l'ampleur de pensée :

Le Président Carnot, dans son message aux Chambres, au lendemain de son élection, leur disait : « Tout ce que j'ai de force et de dévouement appartient à mon pays. »

Il a tenu plus que sa promesse : il a donné à son pays sa vie même, car c'est pour la France et la République qu'il est mort ; c'est bien le chef d'État que l'assassin a frappé, exerçant contre le défenseur des lois et le gardien de la Constitution la vindicte sauvage d'une secte que toutes les patries rejettent et que le concert des peuples saura réduire à l'impuissance.

Le Président Carnot est tombé dans l'exercice de ses fonctions, comme un soldat au champ d'honneur. Il sortait d'une réunion où sa parole cordiale avait charmé tous les esprits, où son appel à la concorde avait pénétré et ému tous les cœurs.

. . . .

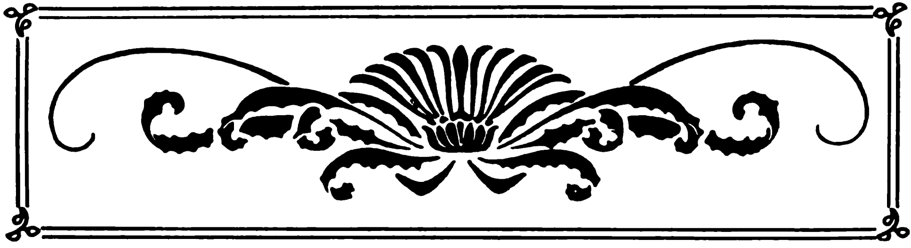
Il avait du rôle du Président de la République une conception très haute. Il pensait que la France ne saurait être représentée avec trop de dignité et de correction et, sans se départir jamais de cette simplicité républicaine qui était comme instinctive chez lui, il a su donner à la magistrature suprême une tenue, une attitude, une valeur représentative qui répondent à la fois au sentiment et à l'intérêt national. Il avait inspiré à tous, au dedans et au dehors, pour sa fonction et pour sa personne, la sympathie et le respect.

. . . .

Dans ce Panthéon, où il va reposer à côté de l'organisateur de la victoire, la mort cnveloppera d'une même ombre majestueuse et sereine, voisins l'un de l'autre, sortis du même sang, protégés par le même nom deux fois cher à la patrie, le génie de la guerre et le génie de la paix.

La République portera souvent ses regards reconnaissants vers cette colline, asile suprême des grands citoyens ; elle n'oubliera jamais ce qu'elle doit au Président Carnot. Elle célébrera sa foi invincible dans la liberté et dans la justice, et son impassible courage aux jours où les institutions menacées ne durent leur salut qu'à la concorde des républicains et où on peut dire que l'exemple du Président avait appris à tous à ne point désespérer en dépit de l'orage. Elle témoignera devant l'histoire qu'il a voulu réunir tous les Français dans l'amour d'une République tolérante et sage, progressive et libre, et qu'il a contribué à la faire assez forte pour que sa mort ne l'ait point ébranlée.





CHAPITRE XI



LES SUCCESSEURS DE CARNOT A LA PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE : CASIMIR-PERIER ; FÉLIX FAURE. — NICOLAS II EN FRANCE ; FÉLIX FAURE EN RUSSIE. — L'AFFAIRE DREYFUS. — M. ÉMILE LOUBET PRÉSIDENT DU SÉNAT DEPUIS L'ANNÉE 1896.



Élection de M. Casimir-Perier à la Présidence de la République (27 juin 1894). — Funérailles de Sadi-Carnot; unanimité des regrets dans tous les partis. — Impopularité du nouveau Président; sa démission précipitée. — « L'Élysée est une prison ! ». — Dégradation du capitaine Alfred Dreyfus (décembre 1894). — Félix Faure nommé Président de la République (17 janvier 1895). — Nouveau ministère Ribot (27 janvier 1895). — M. Émile Loubet, président de la commission des finances, propose et défend éloquemment un régime d'économie, à l'exception des sacrifices budgétaires, en faveur des classes laborieuses. — Le ministère radical Léon Bourgeois (3 novembre 1895). — La politique du poing fermé et la politique de la main tendue. — Les 104; les chemins de fer du Sud. — La cabinet Méline (30 avril 1896). — M. Émile Loubet élu président du Sénat; sa remarquable allocution à la séance du 20 janvier 1896. — L'Empereur de Russie en France (5-9 octobre 1896). — L'arrivée à Cherbourg. — Visites dans Paris. — Le banquet de l'Élysée. — Toasts du Président et du Tzar. — Versailles. — La revue du camp de Châlons, dernière étape de la semaine franco-russe. — M. Émile Loubet est l'interprête des sentiments de la France entière dans son allocution au Sénat (1896). — Banquet de Montélimar (17 octobre 1896). — M. Émile Loubet réélu président du Sénat au renouvellement triennal (3 janvier 1897). — Félix Faure en Russie. — L'entrevue de Péterhof; la revue militaire de Krasnoïé-Sélo; la revue navale de Cronstadt. — L'Empereur de Russie et le Président de la République proclament solennellement l'alliance des deux nations (26 août 1897). — La revision du procès Dreyfus. — Scheurer-Kestner et le commandant Esterhazy. — M. Émile Loubet réélu président du Sénat (janvier 1898). — Émile Zola et sa lettre *J'accuse*. — Le faux du colonel Henry. — M. Émile Loubet réélu président du Sénat (janvier 1899). — Dreyfusards et anti-dreyfusards. — La Ligue des Droits de l'homme et la Ligue de la Patrie française. — La loi de dessaisissement. — Mort subite de Félix Faure (16 février 1899).

Ce fut le mercredi 27 juin 1894 que, sous la présidence de M. Challemel-Lacour, président du Sénat, les deux Chambres se réunirent en congrès à Versailles, pour désigner le successeur du regretté Sadi-Carnot.

M. Casimir-Perier fut élu par 451 suffrages contre 195 accordés à M. Henri Brisson et 97 à M. Charles-Dupuy.

Dans les réunions préparatoires, beaucoup de républicains du Sénat et de la Chambre avaient mis en avant la candidature de M. Émile Loubet; mais, n'ayant pas été posée et soutenue définitivement, elle ne put réunir qu'un nombre de voix insuffisant.

Les funérailles nationales du Président Carnot eurent lieu à Paris le dimanche 1er juillet. Le nouveau Président de la République s'était mis à la tête du cortège formé à l'Élysée, pour rendre ce suprême hommage à son prédécesseur. Les corps constitués, les ambassadeurs étrangers, l'armée, d'innombrables délégations défilèrent au milieu d'une double haie formée par une foule recueillie, pour se rendre à Notre-Dame où se célébrait la cérémonie religieuse.

Au Panthéon, après l'éloge funèbre, dont nous avons donné plus haut des extraits, prononcé par M. Charles-Dupuy, président du Conseil, le président du Sénat et le vice-président de la Chambre saluèrent, en des discours éloquents, l'illustre défunt. Le général André, commandant de l'École Polytechnique, lui adressa le suprême adieu de ses camarades.

Le corps fut ensuite descendu dans la crypte et déposé près de son aïeul Lazare Carnot, l'organisateur de la victoire, non loin des cercueils de J.-J. Rousseau et de Victor Hugo.

Républicains, conservateurs, socialistes, tous rendirent hommage à la mémoire du regretté Président.

Son frère, M. Adolphe Carnot, l'éminent directeur de l'École des Mines, eut l'occasion de faire revivre son souvenir longtemps après, dans le discours qu'il prononça en juillet 1904 à la distribution des prix du lycée Condorcet, où les deux frères avaient fait leurs études, et dont nous détachons le passage suivant :

Ses connaissances générales, scientifiques et techniques, fruit de l'éducation familiale et des enseignements du lycée et des écoles supérieures,

Phot. Pierre Petit et fils.

CASIMIR-PERIER



PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE (1894-1895).



favorisèrent, comme de juste, son élévation rapide, le savoir et la netteté de vue s'ajoutant chez lui à la réputation d'intégrité et de droiture.

Il fut successivement sous-secrétaire d'État et ministre des Travaux publics, puis ministre des Finances, et enfin Président de la République. Il resta simple, accueillant et profondément bon, en même temps que clairvoyant, dans son rôle de chef d'État, aussi bien lorsqu'il recevait la visite de ses anciens camarades ou lorsqu'il appelait à l'Élysée, pour l'arbre de Noël, 400 petits enfants choisis parmi les plus humbles et les plus méritants des vingt arrondissements de Paris, que lorsqu'il conviait à un immense banquet les maires de toutes les communes de France, ou bien lorsqu'il visitait toutes les classes de l'Exposition de 1889 et recevait à l'Élysée les principaux exposants, ou encore lorsque, profitant d'une occasion de relations personnelles avec le Tzar, il préparait de loin l'accord et le pacte d'amitié de la France avec la Russie.

Il avait, dès le début de son septennat, inauguré une série de voyages dans les différentes régions du pays, et cela avait incontestablement accru sa popularité en même temps que la confiance du peuple dans le gouvernement de la République.

L'élection de M. le Président Casimir-Perier fit concevoir de grandes espérances, basées sur ses antécédents politiques non moins que sur la haute notoriété de sa famille.

Fils et petit-fils de ministres dont le nom est intimement lié à notre histoire contemporaine, M. Jean Casimir-Perier s'en est, de bonne heure, montré le digne continuateur, par sa conduite privée et par sa part active à la République militante. Décoré de la Légion d'honneur, dès l'âge de vingt-trois ans, pour fait d'armes au combat de Bagneux en 1870, il devint successivement chef du cabinet de son père, ministre de l'Intérieur, conseiller général de l'Aube. Nommé député en 1876 et réélu en 1877 contre le candidat du maréchal de Mac-Mahon, il fut tour à tour sous-secrétaire d'État aux ministères de l'Instruction publique et de la Guerre, membre de commissions importantes, président de la Chambre des députés, et, dans ces multiples fonctions, il avait constamment su faire apprécier sa justesse d'esprit, la loyauté de son caractère, sa parfaite correction de conduite et d'attitude.

Mais cette phrase du message du nouveau Président de la République donna lieu à une interprétation équivoque : « Pénétré du sentiment de ma responsabilité, s'exprimait le Président, j'aurai le devoir de ne laisser ni méconnaître, ni prescrire les droits que la Constitution me confère. » Une campagne de presse très violente fut organisée contre lui et l'empêcha de conquérir la popularité de son prédécesseur.

Le 5 novembre, M. Gérault-Richard fut traduit devant la Cour d'assises de la Seine, pour un article du *Chambard* intitulé : *A bas Casimir!* Il fut défendu par son ami M. Jaurès qui, pour toute défense, fit le procès de la famille Perier et de la société capitaliste. Gérault-Richard fut condamné à un an de prison et 3 000 francs d'amende.

Cette condamnation ne fit qu'exciter et exaspérer les journaux hostiles à M. Casimir-Perier. Devant cette levée de boucliers, le successeur de Carnot ne crut pas devoir opposer la placidité froide, le flegme imperturbable, l'invincible sérénité dont celui-ci lui avait légué l'exemple; se considérant comme emprisonné dans le palais de l'Élysée, il n'eut plus d'autre volonté que celle d'en sortir pour rentrer dans la vie privée.



On sait qu'à la fin de l'année 1894 Alfred Dreyfus, d'une famille israélite et alsacienne, ancien élève de l'École Polytechnique et officier d'artillerie détaché au premier bureau de l'État-major de l'armée, fut accusé d'avoir livré à une puissance étrangère des documents intéressant la défense nationale. L'opinion publique se demanda en vain quel avait pu être le mobile de cette infâme trahison. Possesseur d'une fortune personnelle, le capitaine Dreyfus était marié et père de famille. Néanmoins, les juges du Conseil de guerre (19-22 décembre), siégeant à huis-clos, furent unanimes pour le déclarer coupable, et l'envoyer dans une enceinte fortifiée, après lui avoir infligé la peine de la dégradation militaire.

Cette affaire entraîna des difficultés diplomatiques avec l'Allemagne, de l'ordre le plus délicat, et M. Casimir-Perier y fut directement mêlé. On sut plus tard que le ministre de la Guerre, le général Mercier, avait produit devant les juges du conseil de guerre tout un dossier secret, sans le communiquer à l'accusé ni à son défenseur Me Demange.

La chute du ministère Dupuy (14 janvier 1895) servit d'occasion à M. Casimir-Perier pour envoyer au Parlement (15 janvier 1895) le message suivant, annonçant sa démission :

MESSIEURS LES SÉNATEURS,
MESSIEURS LES DÉPUTÉS,

Je ne me suis jamais dissimulé les difficultés de la tâche que l'Assemblée nationale m'a imposée. Je les avais prévues.

Si on ne refuse pas un poste au moment du danger, on ne conserve une dignité qu'avec la conviction de servir son pays.

La présidence de la République, dépourvue de moyens d'action et de contrôle, ne peut puiser que dans la confiance de la nation la force morale sans laquelle elle n'est rien. Ce n'est ni du bon sens ni de la justice de la France que je doute; mais on a réussi à égarer l'opinion publique : plus de vingt années de luttes pour la même cause, plus de vingt années d'attachement à la République, de dévouement à la démocratie, n'ont suffi ni à convaincre tous les républicains de la sincérité et de l'ardeur de ma foi politique, ni à désabuser des adversaires qui croient ou affectent de croire que je me ferai l'instrument de leurs passions et de leurs espérances.

Depuis six mois se poursuit une campagne de diffamations et d'injures contre l'armée, la magistrature, le parlement, le chef irresponsable de l'État, et cette liberté de souffler les haines sociales continue à être appelée la liberté de penser.

Le respect et l'ambition que j'ai pour mon pays ne me permettent pas d'admettre qu'on puisse insulter chaque jour les meilleurs serviteurs de la patrie et celui qui la représente aux yeux de l'étranger.

Je ne me résigne pas à comparer le poids des responsabilités morales qui pèsent sur moi et l'impuissance à laquelle je suis condamné.

Peut-être me comprendra-t-on si j'affirme que les fictions constitutionnelles ne peuvent faire taire les exigences de la conscience politique; peut-être, en me démettant de mes fonctions, aurai-je tracé leur devoir à ceux qui ont le souci de la dignité du pouvoir et du bon renom de la France dans le monde.

Invariablement fidèle à moi-même, je demeure convaincu que les réformes ne se feront qu'avec le concours actif d'un gouvernement résolu à assurer le respect des lois, à se faire obéir de ses subordonnés et à les grouper tous dans une action commune pour une œuvre commune.

J'ai foi, malgré les tristesses de l'heure présente, dans un avenir de progrès et de justice sociale.

Je dépose sur le bureau du Sénat et de la Chambre des députés ma démission des fonctions de Président de la République française.

CASIMIR-PERIER.

La Chambre et le Sénat accueillirent le message présidentiel avec une tristesse marquée. On discuta vivement les motifs d'une retraite aussi précipitée; sous les prétextes mis en avant, on chercha à deviner et l'on crut découvrir les véritables raisons, à savoir : d'une part, une impopularité croissante, ardemment entretenue par les partis adverses, et d'autre part — ce qui

surprit un peu — un découragement très accentué qui paralysait chez M. Casimir-Perier toutes ses facultés de lutte contre ses ennemis et de dévouement actif aux intérêts de la République.



Pour le choix du successeur de M. Casimir-Perier, le Congrès se réunit à Versailles le 17 janvier 1895, sous la présidence de M. Challemel-Lacour, et désigna, au second tour de scrutin, M. Félix Faure par 430 voix contre 361 données à M. Henri Brisson.

Né à Paris le 30 janvier 1841, Félix Faure fut d'abord ouvrier tanneur à Amboise, où il se maria, puis armateur au Havre et président de la Chambre de commerce de cette ville. Il fit son devoir devant l'ennemi en 1870, à la tête d'un bataillon des gardes mobiles de la Seine-Inférieure. Député en 1881 et n'ayant jamais cessé de l'être, les Colonies l'eurent comme sous-secrétaire d'État, la Chambre comme vice-président, la Marine comme ministre.

Aussitôt après son élection, il reçut les félicitations du président de l'Assemblée nationale, ainsi que celles des sénateurs et députés, auxquels il répondit en ces termes :

Je suis ému au delà de toute expression du grand honneur que l'Assemblée nationale vient de me faire.

La haute mission dont vous m'avez investi, je ne l'ai pas recherchée ; j'en accepte néanmoins la charge avec une profonde reconnaissance et avec le sentiment des devoirs qu'elle m'impose. Vous me connaissez ; vous ne doutez pas que je n'apporte à l'accomplissement de ma lourde tâche toute mon énergie et tout mon dévouement.

Je cesse dès à présent d'appartenir à un parti pour devenir l'arbitre entre tous les partis ; c'est dans cet esprit que je fais appel, sans distinctions d'opinions républicaines, au concours de tous les représentants de la nation.

Nous nous rencontrerons toujours dans un effort commun qu'inspireront l'amour de la patrie, le dévouement à la République, le souci de la justice et la préoccupation du sort de tous nos concitoyens, surtout des petits et des humbles.

Le premier ministère formé par M. Félix Faure fut celui de M. Ribot (27 janvier 1895) avec M. Hanotaux aux Affaires étran-

gères, M. Georges Leygues à l'Intérieur, M. Trarieux à la Justice, M. Raymond Poincaré à l'Instruction publique, le général Zurlinden à la Guerre, l'amiral Besnard à la Marine.

C'est sous le ministère Ribot que M. Émile Loubet, au cours de la discussion du budget, donna la mesure de sa haute compétence comme président de la commission des finances.

Dans un discours, dont l'affichage fut ordonné, M. Loubet conseilla avec une admirable éloquence, faite de simplicité et de vérité, la politique d'économie. Il montra avec beaucoup de force le danger des dépenses engagées, sous la poussée de sentiments généreux assurément, mais pleins d'imprévoyance pour l'avenir.

En terminant ce beau discours, il exprimait le désir qu'on fît connaître aux travailleurs les sacrifices consentis par l'État en leur faveur :

M. Loubet, *président de la commission des finances.* — J'appelle l'attention du Sénat sur une dépense qui est en germe dans le budget et qui va se développer dans de très vastes proportions. Je veux parler de l'inscription au chapitre 13 du ministère du Commerce d'un crédit de 2 millions pour majorer les versements affectés à la caisse des retraites pour la vieillesse et aux sociétés de secours mutuels.

M. le ministre des Finances, dans son exposé, prévoit que, dans un temps donné, il y aura là un sacrifice de 100 millions et que, lorsque le projet de loi battra son plein, c'est 156 millions qu'il faudra inscrire au budget.

Je ne suis pas l'ennemi de l'intervention de l'État, sous forme de subventions. Je crois, au contraire, qu'il y a là un emploi très fécond d'une partie des ressources du Trésor. Il faut, à mon avis, apporter de l'aide à l'initiative privée, quand elle s'est manifestée et qu'il s'agit d'une œuvre sociale au premier chef. Je m'y associe complètement. La commission des finances, à l'unanimité, je suis heureux de le déclarer ici, a été de mon avis. Mais il faut prendre des précautions. Déjà votre projet est dépassé par la commission de la Chambre des députés ; elle a abaissé de soixante-dix à soixante-cinq ans l'âge de la retraite. La loi de 1853, qui a organisé le régime des pensions civiles, a donné tous les mécomptes qu'une loi peut donner au point de vue financier. La loi sur la caisse des retraites pour la vieillesse a donné les mêmes mécomptes, et lorsqu'on a péniblement, après des efforts répétés, pu abaisser le taux de l'intérêt de capitalisation de 5 à 4,50, puis de 4,50 à 4 p. 100, elle avait déjà fait perdre plus de 100 millions au Trésor.

Je ne sais quel avenir est réservé aux prévisions qui se trouvent dans l'exposé des motifs, mais je crains qu'elles ne soient largement dépassées. Je le crains en me plaçant uniquement au point de vue fiscal; je m'en réjouirais au point de vue social, et, puisque je suis sur ce sujet, je me permets de dire que cette œuvre est la meilleure réponse que la démocratie, que le gouvernement

républicain puissent faire à ces déclamateurs qui vont partout répétant sans cesse, en calomniant leur pays, que la France ne fait rien pour ses travailleurs de tout ordre.

La France, par son budget, fait des sacrifices; elle en fait d'autre façon. Si je ne craignais de trop prolonger ce débat, je vous montrerais ce que font certaines institutions, les unes avec répercussion sur notre budget d'État, les autres avec une répercussion certaine sur les dividendes de leurs actionnaires.

Savez-vous ce que donnent les six grandes compagnies de chemins de fer à des œuvres de bienfaisance ou à des caisses de retraites? J'en ai le chiffre, messieurs; il est éloquent, il mérite d'être dit, pour qu'on n'ait pas le droit de croire que nous sommes ce que disent les adeptes d'une certaine école politique.

Les six grandes compagnies de chemins de fer et celle de l'État font, pour les pensions de retraites, pour les secours, pour les indemnités de maladie, les médicaments, des sacrifices qui se chiffrent par les sommes suivantes :

L'État, 7 632 000 francs; le Paris-Lyon-Méditerranée, 11 683 400 francs; l'Ouest, 4 451 000 francs; le Nord, 5 049 000 francs; le Midi, 4 157 000 francs; l'Orléans, 6 011 000 francs; l'Est, 4 332 245 francs; total : 43 315 645 francs.

Si l'on y ajoute les primes annuelles qui sont distribuées sous diverses formes, le montant des sacrifices est de 49 583 645 francs.

Voilà ce que font les Compagnies pour améliorer le sort de leurs ouvriers commissionnés ou non commissionnés, de leurs agents et sous-agents de tout ordre. C'est là, messieurs, un chiffre qui ne doit pas faire rougir d'être Français.

Savez-vous, d'autre part, ce que font les exploitations de mines en France? Nous avons fait une loi l'année dernière. Cette loi impose aux exploitants un versement d'une somme égale à 2 p. 100 des salaires. Mais, avant cette loi, l'exploitation des mines en France avait fait des sacrifices considérables pour assurer le sort de ses ouvriers aussi bien en état de santé qu'en cas de maladie ou dans leur vieillesse. Secours, retraites, médicaments, médecins, tout cela était assuré dans des proportions variables, suivant la prospérité ou la misère de la mine. Voici les chiffres :

En 1890, — ce sont les chiffres officiels extraits d'une statistique publiée en 1892 par le ministère des Travaux publics, — en 1890, les exploitations de mines de toute nature ont versé une somme totale de 11 535 811 francs en secours, médicaments ou pensions de retraite.

En 1894, l'effet de la loi sera d'augmenter les versements d'une somme de 3 700 000 francs environ, de telle sorte que les versements faits pour ces œuvres d'assistance atteindront le chiffre de 15 700 000 francs, soit 56 p. 100 environ du bénéfice des exploitations. C'est encore quelque chose, messieurs, que ce versement de 15 millions fait par les exploitants de mines au profit du personnel ouvrier!

Ce n'est pas tout. Combien d'associations privées, combien de grandes industries, combien de grands commerçants font ainsi des sacrifices très considérables pour leur personnel ouvrier!

Je voudrais demander à M. le président du Conseil s'il ne serait pas possible d'en dresser la statistique. J'estime que rien ne serait plus utile à ce pays

que de connaître à la fois ce que fait l'État avec les diverses allocations qui figurent au budget; ce que font les départements avec leurs caisses de retraites départementales; ce que font un certain nombre de communes sous diverses formes; ce que fait aussi l'initiative privée, pour subvenir aux besoins et aux misères de la vieillesse du personnel ouvrier.

Je crois que c'est là un enseignement utile et que c'est une réponse plus utile encore à ces déclamateurs dont je parlais tout à l'heure, qui viennent jusqu'à la tribune législative calomnier leur pays en disant qu'il ne fait rien pour la classe pauvre et laborieuse, qui le calomniaient hier encore en disant que ce pays était le plus corrompu, alors que tout le monde sait que la France est encore le pays le plus honnête qu'il y ait sous le soleil.

Il faut, en disant la vérité, faire cesser ces légendes malfaisantes. Elles constituent des excitations dangereuses pour la paix publique, parce que, exploitées par quelques-uns, elles risquent d'égarer un grand nombre. Faites la lumière, et ce grand nombre éclairé sera ce qu'il a toujours été : le peuple de France, c'est-à-dire le peuple le plus sage, le plus facilement gouvernable, le plus laborieux, le plus économe, le plus attaché à son pays....

Si vous faites connaître cela, monsieur le président du Conseil....

M. le président du Conseil. — Nous le ferons.

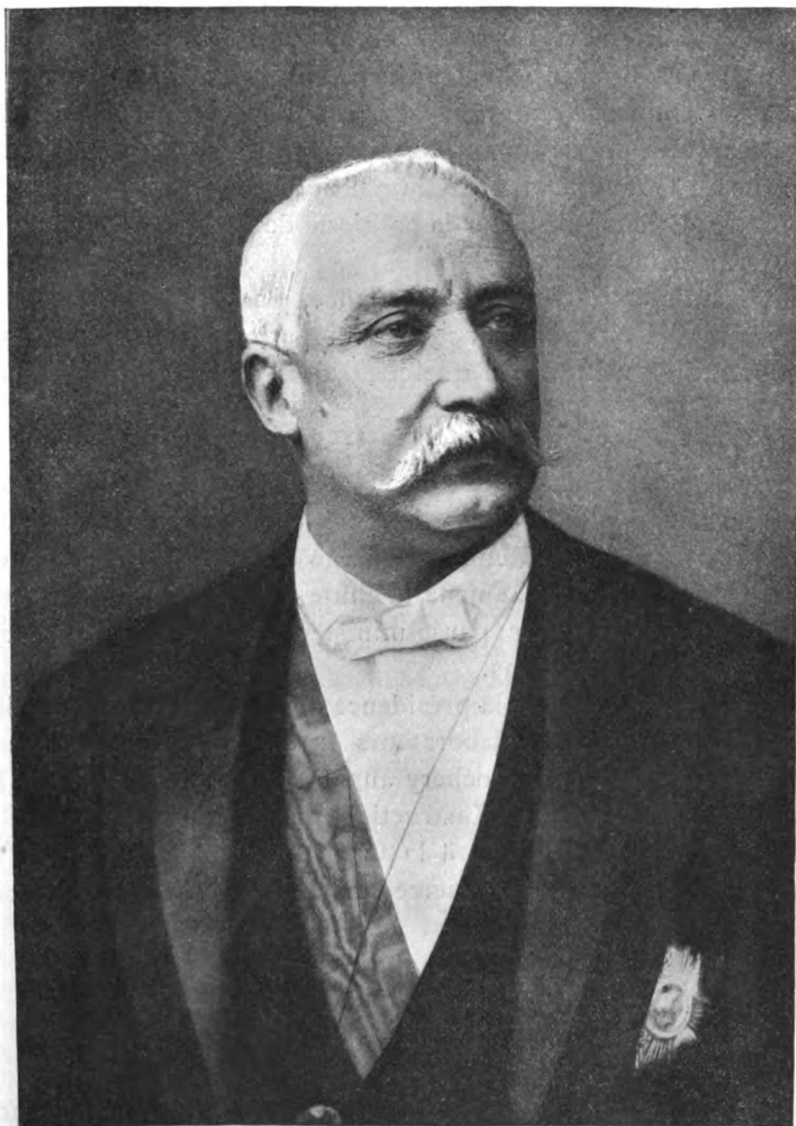
M. le président de la Commission des finances. — .... Vous aurez fait une œuvre éminemment utile et vous n'aurez pas peu contribué à rétablir la prospérité publique, première cause des accroissements de recettes budgétaires; car il ne faut pas croire que, dans un pays où les ressources indirectes comptent pour les deux tiers dans les revenus publics, il soit indifférent que le pays soit tranquille, qu'il ait la sécurité du lendemain. Donnez cette tranquillité, donnez cette sécurité du lendemain; dites qu'on peut et qu'on doit vivre en France sans souci des menaces qui de-ci de-là peuvent alarmer les intérêts.

Dites que l'immense majorité de cette nation est composée de braves gens, passionnément épris de travail, attachés à l'ordre. Vous aurez ainsi ramené la paix qui est si nécessaire et, avec cette paix, vous aurez donné la prospérité au commerce, à l'industrie, et vous aurez facilité au Trésor la perception des taxes qui sont absolument indispensables pour équilibrer votre budget.



Le ministère Bourgeois, qui succéda le 3 novembre 1895 au ministère Ribot, était un ministère homogène, de nuance radicale, avec M. Ricard à la Justice, M. Doumer aux Finances, M. Cavaignac à la Guerre, M. Lockroy à la Marine, M. Berthelot aux Affaires étrangères, M. Combes à l'Instruction publique, M. Mesureur au Commerce, M. Viger à l'Agriculture, M. Guyot-Dessaigne aux Travaux publics et M. Guieysse aux Colonies.

Ce ministère avait de grands projets de réforme relatifs à



Phot. Pierre Petit et fils.

FÉLIX FAURE

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE (1895-1899).

l'impôt sur le revenu, à l'organisation des retraites ouvrières, à la liberté d'association et à la création d'une armée coloniale.

Dans un banquet de la Ligue française de l'Enseignement, M. Léon Bourgeois expliqua ainsi le but qu'il poursuivait : « Le Gouvernement se range parmi ceux qui pensent aux autres. Il y a un rapprochement incessant qui doit se faire entre les classes, non par crainte et par peur d'un péril social, mais sous l'empire d'un sentiment de solidarité. Telle est la tâche qui incombe au Gouvernement. A la politique du poing fermé pour combattre, il faut substituer la politique de la main tendue pour secourir. »

Il demanda au Parlement sa confiance, « non pour vivre, mais pour agir ». Les circonstances ne lui permirent pas d'agir et le laissèrent à peine vivre quelques mois d'une vie fort tourmentée.

Ses premiers pas furent entravés par des récriminations rétrospectives au sujet des échos attardés et impuissants de la question du Panama. Un conflit élevé entre les deux Chambres au sujet d'un juge d'instruction, M. Rempler, chargé d'instruire l'affaire des Chemins de fer du Sud, amena la chute du cabinet de M. Bourgeois et son remplacement par le ministère Méline (30 avril 1896), qui vécut plus de deux ans.

M. Méline choisit, avec la présidence du Conseil, le portefeuille de l'Agriculture ; ses collaborateurs furent M. Hanotaux aux Affaires étrangères, M. Cochery aux Finances, M. Darlan à la Justice, M. Rambaud à l'Instruction publique, M. Barthou à l'Intérieur, le général Billot à la Guerre, l'amiral Besnard à la Marine, M. Boucher au Commerce, M. André Lebon aux Colonies, M. Turrel aux Travaux publics.



Dans cet intervalle, M. Émile Loubet avait grandi en influence et en autorité au Sénat. Il s'imposait à tous par la connaissance approfondie des affaires les plus difficiles et les plus complexes, qu'il savait exposer à la tribune avec une parfaite lucidité.

Ces qualités précieuses, jointes à de robustes et très anciennes convictions républicaines, lui valurent d'être élevé, au début de

l'année 1896, à la présidence du Sénat, lorsque la maladie empêcha M. Challemel-Lacour de remonter sur son siège. Le Sénat ne pouvait faire un meilleur choix. Il fut élu par 186 voix.

Voici l'allocution, aussi remarquable par la fermeté et la noblesse des pensées que par la finesse des aperçus et l'élégance du style, qu'il prononça en prenant possession de ses nouvelles et éminentes fonctions, à la séance du 20 janvier 1896 :

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

L'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à présider vos travaux est si grand, j'attache un tel prix à ce suprême témoignage d'une bienveillance qui ne s'est point lassée depuis dix ans, que j'éprouve quelque embarras à vous exprimer, comme il conviendrait, toute ma reconnaissance. Je craindrais même de ne pouvoir répondre entièrement à votre confiance si je n'étais, pour l'accomplissement de la lourde tâche qu'elle m'impose, assuré de votre concours généreux, si je n'avais, pour inspirer ma conduite, les exemples des hommes éminents qui m'ont précédé dans cette haute magistrature.

Je serai votre interprète, je n'en doute pas, en adressant à celui d'entre eux que la maladie a, cette année, soustrait à vos suffrages, M. Challemel-Lacour, mes vœux les plus affectueux pour son prompt et complet rétablissement. Son dévouement à la démocratie, ses luttes commencées dès la jeunesse pour le triomphe de la liberté, l'autorité et la noblesse de sa parole, les fiertés de sa philosophie, ses services dans la diplomatie et dans les conseils du Gouvernement l'avaient désigné à votre choix au moment même où l'Académie française l'appelait à elle. L'ébranlement de sa santé n'a affaibli ni sa foi politique ni sa confiance dans l'avenir du pays. Hier encore, en termes aussi émus qu'éloquents, il me marquait ses espérances.

MESSIEURS,

La République existe depuis vingt-cinq ans. Les lois qui l'ont organisée, après l'échec des diverses tentatives de restauration monarchique, nous ont assuré la paix au dedans et au dehors. Grâce à elles, nous avons pu, en cette longue période, refaire notre armée, développer l'instruction à tous les degrés, protéger l'agriculture et l'industrie, accroître la prospérité publique et nous, concilier des sympathies précieuses pour notre grandeur et notre sécurité.

Ces résultats incontestables, nous les devons à l'harmonie des pouvoirs publics. Leur accord, que n'ont pu sérieusement troubler les efforts des factions, est plus que jamais indispensable pour parachever notre œuvre, pour résoudre les complexes problèmes posés par l'évolution des sociétés modernes et mettre les lois à la hauteur des besoins nouveaux du pays. Facilité par cette communauté d'origine des deux branches de la représentation nationale que notait si justement il y a quelques jours notre vénérable Président d'âge, cet accord se maintiendra sans peine par la ferme volonté de l'une et de l'autre de


Phot. Paul Boyer.

LÉON BOURGEOIS

rester dans la vérité constitutionnelle.

Le Sénat, si violemment attaqué autrefois, a vu grandir son autorité, au fur et à mesure qu'il défendait contre l'utopie et la dictature les libertés conquises. Il a dissipé les préventions nées des circonstances au milieu desquelles il s'est constitué, en aidant à la réalisation des progrès qui sont l'essence même de la République, en manifestant, par l'étude attentive des projets dont il était saisi, sa constante préoccupation d'assurer dans l'ordre politique, économique et social, les améliorations destinées à favoriser, avec le développement du bien-être, la grandeur de la France et la libre expansion de son génie.

Sans doute il n'a jamais pensé qu'il fallût accepter sans un minutieux examen des projets qui paraissaient d'autant plus simples qu'ils avaient été moins étudiés. Sans doute aussi, il n'a jamais pensé que notre société moderne, fille de la Révolution, pût renier ses principes en menaçant la liberté individuelle, en répudiant une égalité aussi précieuse que la liberté elle-même pour substituer aux privilégiés de l'ancien régime des privilégiés d'un autre ordre. Sans doute encore, préoccupé des sacrifices qu'imposent aux contribuables les exigences de la défense nationale, le développement de l'instruction et des services publics, l'achèvement de notre outillage économique, le concours de l'État dans les œuvres d'assistance et de solidarité, le Sénat a fait entendre de nombreux avertissements pour éviter des embarras financiers et l'établissement de nouveaux impôts. Mais, loin de s'en plaindre, le pays, en maintes circonstances, a loué sa sagesse et approuvé sa prudence.

Le moment n'est pas venu, Messieurs, de nous départir de notre vigilance. Plus que jamais nous devons étudier avec toute la maturité que justifie leur importance les projets qui ont un retentissement sur nos budgets. Il ne suffit pas de réduire les dépenses pour ménager les forces contributives de la nation, il faut encore veiller sur les recettes nécessaires lorsque les projets qu'on nous apporte peuvent les diminuer, les compromettre ou les supprimer. Et si l'abolition des impôts existants paraît facile à certains esprits à l'idéal particulier, leur remplacement embarrasse les hommes réfléchis et pratiques qui le recherchent sans idée préconçue et sans arrière-pensée.

Nous avons pour devoir d'examiner les réformes fiscales qui nous viennent

d'une autre enceinte. Car il n'est pas possible d'affirmer que notre système actuel n'est susceptible d'aucune amélioration. Mais, en se livrant à cette étude, le Sénat ne perdra jamais de vue les intérêts généraux du pays, l'impossibilité d'augmenter encore les charges déjà si lourdes de l'agriculture et la nécessité de maintenir l'égalité devant l'impôt.

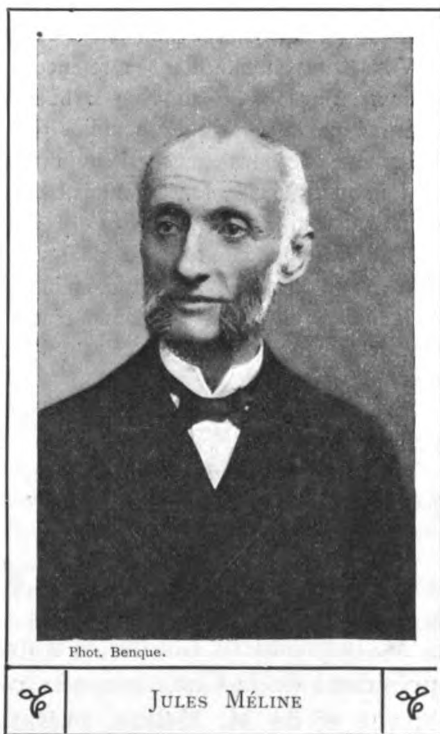
MESSIEURS,

Une Assemblée doit revendiquer et exercer tous ses droits. C'est une condition essentielle du fonctionnement du régime parlementaire. Si elle s'efface, elle ne compromet pas seulement son prestige. Elle porte encore une grave atteinte à l'organisme dont elle constitue l'un des rouages. Ces droits ne vont pas sans devoirs, et ces devoirs il nous faut les remplir. Le premier de tous, c'est d'examiner avec attention, mais sans atermoiements, les projets ou propositions qui nous sont renvoyés. Le Sénat n'y a jamais manqué, et si parfois on l'a taxé de lenteur, c'est parce qu'on ne rendait pas pleine justice à sa conscience. Il persévérera, j'en suis certain, dans ses traditions laborieuses, et s'il fait appel à son Président pour activer les résolutions de ses commissions, il trouvera en lui un concours sans réserve.

MESSIEURS,

Avant de terminer, j'ai un double devoir à remplir.

J'ai d'abord à adresser vos remerciements à celui que le privilège de l'âge a appelé à présider vos premières séances, M. Wallon. Vous l'avez chaleureusement applaudi lorsqu'il définissait, avec l'autorité que lui donnent son talent et sa longue expérience, l'esprit d'une Constitution au vote de laquelle il a si largement contribué. Laissez-moi lui redire que ce fut pour nous une bonne fortune de le voir affirmer, par sa présence à ce fauteuil, la vitalité et la souplesse d'une œuvre qui permet à la France de marcher d'un pas assuré vers ses destinées.


Phot. Benque.

JULES MÉLINE

MESSIEURS,

J'ai le vif regret d'annoncer au Sénat la mort de notre collègue M. Charles Floquet, décédé samedi après une très courte maladie.

M. Floquet n'était des nôtres que depuis deux ans ; mais il était entré au Sénat, précédé d'une

notoriété qu'il devait à son talent, à toute sa vie de dévouement à la République et à sa participation au gouvernement du pays.

Il appartenait à cette génération qui, après avoir entrevu la liberté en 1848, combattit le despotisme par tous les moyens légaux.

C'est surtout au Palais qu'il tenta de relever les tribunes politiques renversées. Il marqua brillamment sa place dans la presse libérale, dans les réunions et dans la lutte contre les candidatures officielles.

Aussi le Gouvernement de la Défense nationale, au lendemain du 4 septembre 1870, lui confiait, en qualité d'adjoint au maire, l'administration de cette grande ville de Paris qu'il devait représenter plus tard à l'Assemblée nationale et à la Chambre des députés, et à laquelle, comme préfet de la Seine, il donna le meilleur de son cœur.

Je n'ai pas à rappeler les nombreux projets qui marquèrent son passage aux affaires comme président du Conseil, pas plus que les luttes qu'il soutint contre les tentatives du Boulangisme et au cours desquelles il paya si vaillamment de sa personne.

J'ai hâte de rendre à celui que la Chambre des députés appela neuf fois à présider ses débats le juste hommage que ses adversaires, même les plus ardents, ne lui ont jamais refusé.

Il apportait dans l'exercice de ces délicates fonctions un tact, une courtoisie, une netteté et une autorité qui n'ont été contestés par personne.

Son impartialité absolue au milieu des débats les plus vifs et quelquefois les plus passionnés de l'Assemblée inspirait à tous le respect.

Il était, malgré ses opinions bien connues, le véritable arbitre du camp.

Vous l'avez entendu dans cette enceinte, animé des idées de sa jeunesse, soutenir avec ardeur la cause de la liberté d'une presse qui ne l'avait pas plus épargné que la plupart des hommes politiques.

Il y a peu de jours encore, dans la commission chargée de l'examen du projet de loi sur les accidents, il soutenait avec persévérance et énergie les opinions qu'il avait toujours professées.

Il fut fidèle pendant toute sa vie à ses amis comme il le fut à son programme. Son grand cœur, ouvert à toutes les pensées généreuses, était inaccessible à la haine, et jamais personne n'entendit de lui un mot de reproche ou d'amertume à l'adresse de ceux qui l'avaient le plus violemment attaqué et combattu.

Il disparaît après une carrière brillante dont le terme n'apparaissait pas si près de nous.

Inclinons-nous devant ce vaillant serviteur de la République et saluons respectueusement sa mémoire.



M. le président Loubet se trouva en compagnie de M. Brisson, président de la Chambre, aux côtés du Président de la République et de M. Méline, président du Conseil, pour recevoir

l'Empereur de Russie dans sa visite des 5-9 octobre 1896.

On savait, depuis plusieurs années, que notre isolement en face de l'Europe avait pris fin; mais cet état de choses nouveau avait besoin d'une consécration éclatante.

Le 5 octobre, l'Empereur Nicolas II débarqua à Cherbourg, accompagné de l'Impératrice Alexandra Féodorowna et de la jeune grande-duchesse Olga, leur fille. Il fut accueilli sur le quai de l'Arsenal de Cherbourg par le Président Félix Faure, entouré des présidents des deux Chambres ainsi que de M. Méline et de M. Hanotaux.

Après la revue de la flotte française que l'Impératrice voulut suivre à bord du vaisseau-amiral le *Hoche*, un grand dîner eut lieu à l'Arsenal de Cherbourg; le Président de la République y porta le toast suivant :

C'est avec une grande joie que, accompagné du président du Sénat et du président de la Chambre des députés, j'ai reçu aujourd'hui Votre Majesté Impériale et Sa Majesté l'Impératrice. Le Président de la République est certain de répondre aux sentiments de la nation en se faisant l'interprète des vœux unanimes qu'elle forme pour la famille impériale, pour la gloire du règne de Votre Majesté et pour le bonheur de la Russie. Demain, à Paris, Votre Majesté sentira battre le cœur du peuple français, et l'accueil qui sera fait à l'Empereur et à l'Impératrice de Russie leur prouvera la sincérité de notre amitié!

Votre Majesté a voulu arriver en France escortée par une de nos escadres : la marine française lui en est reconnaissante. Elle se rappelle avec orgueil les nombreuses marques de sympathie dont l'entoura votre auguste père et la part qu'il lui a été donné de prendre aux manifestations de Cronstadt et de Toulon.

En souhaitant à Votre Majesté la bienvenue sur le sol de la République, je lève mon verre en l'honneur de l'Empereur et de l'Impératrice de Russie.

Nicolas II répliqua en ces termes :

Je suis touché de l'accueil sympathique et cordial qui nous a été fait à Cherbourg. J'ai beaucoup admiré l'escadre qui nous a escortés, ainsi que le bateau amiral le *Hoche*.

En touchant le sol d'une nation amie, je partage les sentiments que vous venez d'exprimer, monsieur le Président. Je lève mon verre en l'honneur de la nation, de la flotte française et de ses braves marins, et je remercie monsieur le Président de la République pour les souhaits de bienvenue qu'il vient de nous exprimer.

L'entrée du Tzar à Paris, dans la matinée du 6 octobre, fut une promenade triomphale, pour se rendre à l'Ambassade de Russie, de la gare du Ranelagh.

L'Empereur, l'Impératrice et le Président Félix Faure avaient un cortège de cuirassiers, de chasseurs d'Afrique, de spahis, de chefs arabes et tunisiens.

A l'Hôtel de Ville, M. Pierre Baudin, président du Conseil municipal, souhaita aux souverains la plus chaude bienvenue, au nom de la population parisienne tout entière.

Dans les visites successives qu'il fit à Notre-Dame, au Palais de Justice et à la Sainte-Chapelle, au Panthéon où il déposa une gerbe de fleurs sur la tombe de Carnot, à l'Hôtel des Invalides, à la cérémonie du pont Alexandre III, dont il posa la première pierre, à la Monnaie, à l'Institut, au Théâtre-Français, partout l'Empereur fut accueilli avec joie et enthousiasme.

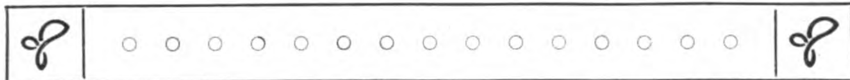
Il tint à rendre visite à MM. Loubet et Brisson, présidents de nos deux Assemblées parlementaires, et à s'entretenir avec nos principaux hommes d'État, sans distinction d'opinions, MM. Ribot, de Freycinet, Constans, Fallières, Ch.-Dupuy, Flourens, Goblet, Bourgeois, etc.

Au banquet de l'Élysée, le Président de la République porta le toast suivant :

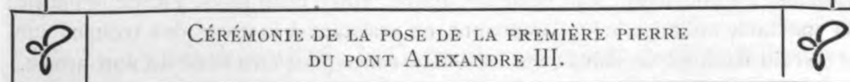
L'accueil qui a salué l'entrée de Votre Majesté à Paris lui a prouvé la sincérité des sentiments dont j'ai tenu à ce qu'elle reçût l'expression en touchant le sol de la République française. La présence de Votre Majesté parmi nous a scellé, aux acclamations de tout un peuple, les liens qui unissent les deux pays dans une harmonieuse activité et dans la mutuelle confiance en leurs destinées. L'union d'un puissant empire et d'une république laborieuse a pu déjà exercer une action bienfaisante sur la paix du monde. Fortifiée par une fidélité éprouvée, cette union continuera à répandre partout son heureuse influence.

Interprète de la nation tout entière, je renouvelle à Votre Majesté les vœux que nous formons pour la grandeur de son règne, pour le bonheur de Sa Majesté l'Impératrice, pour la prospérité du vaste empire dont les destinées reposent entre les mains de Votre Majesté Impériale. Qu'il me soit permis d'ajouter combien la France a été touchée de l'empressement avec lequel Sa Majesté l'Impératrice a bien voulu se rendre à ses vœux. Son gracieux séjour laissera dans notre pays un ineffaçable souvenir.

Je lève mon verre en l'honneur de Sa Majesté l'Empereur Nicolas et de Sa Majesté l'Impératrice Alexandra Feodorowna !



Roll pinxit.



Cérémonie de la pose de la première pierre
du pont Alexandre III.

Le Tzar répondit :

Je suis profondément touché de l'accueil qui nous a été fait, à l'Impératrice et à moi, dans cette grande ville de Paris, source de tant de génie, de tant de goût et de tant de lumière.

Fidèle à d'inoubliables traditions, je suis venu en France pour saluer en vous, monsieur le Président, le chef d'une nation à laquelle nous unissent des liens si précieux. Ainsi que vous l'avez dit, cette amitié ne peut avoir, par sa constance, que la plus sérieuse influence.

Je vous prie, monsieur le Président, d'être l'interprète de ces sentiments auprès de la France tout entière.

En vous remerciant des vœux exprimés pour l'Impératrice et pour moi, je bois à la France et je lève mon verre en l'honneur du Président de la République française.

Le 8 octobre, les souverains visitèrent le Musée du Louvre et passèrent le reste de la journée à Versailles.

Le vendredi 9 octobre, une revue de 70000 hommes et de 15000 chevaux termina au camp de Châlons cette semaine historique, connue désormais sous le nom de *semaine franco-russe*.

Au déjeuner qui fut offert au Tzar après la revue, le Président de la République porta le toast suivant :

Votre Majesté va nous quitter après un séjour qui laissera dans les annales de nos deux pays un ineffaçable souvenir. Comme un sourire d'heureux augure, le charme de la présence de Sa Majesté l'Impératrice restera gracieusement lié à cette visite. A Paris, Vos Majestés ont été acclamées par la nation tout entière; à Cherbourg et à Châlons, elles ont été reçues par ce qui tient le plus au cœur de la France : son armée et sa marine. L'armée française salue ici Votre Majesté. A chacun des fréquents anniversaires de leur glorieux passé, les marins et soldats français échangent avec leurs frères de Russie le témoignage de leur cordialité et de leurs vœux. — Aujourd'hui, au nom de l'armée et de la marine françaises, je prie Votre Majesté de recevoir pour ses armées de terre et de mer l'affirmation solennelle d'une inaltérable amitié.

Je lève mon verre en l'honneur de Sa Majesté l'Empereur Nicolas II et de Sa Majesté l'Impératrice Alexandra Feodorowna.

Nicolas II répondit en ces termes :

Dans le port de Cherbourg, à notre arrivée, j'ai pu admirer une escadre française; aujourd'hui, à la veille de quitter votre beau pays, j'ai eu le plaisir du spectacle militaire le plus imposant, en assistant à la revue des troupes sur le terrain habituel de leurs exercices. La France peut être fière de son armée.

Vous avez raison de le dire, monsieur le Président, les deux pays sont liés

par une inaltérable amitié. De même, il existe entre nos deux armées un profond sentiment de confraternité d'armes.

Je lève mon verre en l'honneur de vos armées de terre et de mer, et je bois à la santé de M. le Président de la République française.

Cette entrevue des deux chefs d'État, la cordialité des réceptions officielles, la pompe et l'apparat des fêtes et des cérémonies, tout cela eut une profonde répercussion dans l'âme française ainsi que dans toute l'Europe, et scella d'une façon indissoluble l'union des deux pays.



Lorsque le Sénat reprit le cours de ses délibérations, M. le président Loubet évoqua le souvenir du voyage des souverains russes et se fit, en ces termes, l'interprète des sentiments de la haute Assemblée :

Messieurs, la visite faite à la France par LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice de Russie a donné au pays l'occasion de manifester des sympathies déjà anciennes, fondées sur une communauté de sentiments, d'aspirations et d'intérêts.

Les réceptions enthousiastes faites à nos marins à Cronstadt et aux marins russes à Toulon avaient marqué l'amitié des deux peuples.

Les acclamations unanimes qui ont salué les hôtes augustes de la France ont affirmé la persistance de ces sympathies.

Les paroles prononcées à Cherbourg, à Paris et à Châlons ont donné une consécration définitive aux liens qui unissent les deux grandes nations.

Cette union a déjà exercé une action bienfaisante et pacifique, elle donne les plus sérieuses espérances pour le développement de l'influence française dans le monde. C'est l'honneur du gouvernement de la République et du Parlement d'avoir, par un constant souci du relèvement de la patrie, par la prudence, la sagesse, l'esprit de suite apportés à l'étude et à la discussion des questions de politique extérieure, rendu possibles les événements qui viennent de s'accomplir.

Le pays tout entier a manifesté sa joie en constatant les résultats déjà acquis. Le Sénat, par son bureau et par un grand nombre de ses membres présents à Paris, s'est associé à ces manifestations patriotiques.

Nous adressons à S. M. l'Empereur de Russie les vœux que nous formons pour la gloire de son règne, le bonheur de la famille impériale et la prospérité de la Russie.

Le 17 octobre 1896, le Conseil municipal de Montélimar voulut fêter le nouveau président du Sénat; et il offrit à M. Émile

Loubet un banquet, au cours duquel le président fit une sorte d'autobiographie locale, pleine de verve et de saveur, avec la vive allure de sa bonne et franche bonhomie, avec son esprit sage et prudent. Tous ces dons charmants et rares le prédestinaient aux fonctions les plus élevées et les plus difficiles, et il devait les remplir sans embarras, avec simplicité et dignité, pour le plus grand profit du pays, en rehaussant l'éclat des fonctions elles-mêmes. Après le renouvellement triennal du Sénat, le 3 janvier 1897, qui fut un nouveau succès pour la République, M. Loubet fut réélu président du Sénat.

Voici l'allocution qu'il prononça, à la séance du 15 janvier, en prenant place au fauteuil :

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Je ne sais en quels termes vous adresser l'expression de ma profonde gratitude pour la nouvelle marque de confiance que vous venez de me donner.

Lorsque, il y a un an, vous m'avez appelé à l'honneur de vous présider, ce n'est pas sans appréhension que j'envisageais l'étendue des devoirs que m'imposaient vos suffrages.

Je fis appel au concours de tous mes collègues, et si je suis parvenu, imparfaitement sans doute, à accomplir la tâche que vous m'aviez confiée, c'est que vous m'y avez aidé par une bienveillance et une sympathie dont vous avez multiplié les témoignages pendant tout le cours de l'année qui vient de finir.

Je vous demande encore ce concours et cette bienveillance dont j'ai besoin plus que jamais. Vous m'imposerez en me les accordant une dette de reconnaissance dont il me sera difficile de m'acquitter pleinement.

Messieurs, je suis sûr d'être votre interprète, en adressant, après notre vénéré doyen, la bienvenue aux élus du 3 janvier.

Chaque renouvellement triennal fournit au pays l'occasion d'affirmer son attachement inébranlable à la République, sa foi dans l'avenir de la France, sa volonté de persévérer dans la réalisation pacifique et raisonnée des progrès que notre régime démocratique comporte, sa confiance absolue dans la clairvoyance, le patriotisme et le dévouement du Sénat. Nos nouveaux collègues sont assurés de trouver dans le Sénat l'accueil le plus sympathique. Ils pourront constater que dans notre Assemblée les opinions les plus contradictoires et les plus opposées peuvent être exposées, soutenues ou combattues, sans que la plus parfaite courtoisie cesse de régner parmi nous. Ils apporteront dans nos discussions le fruit de leurs travaux et de leur expérience, et trouveront toujours dans leurs collègues des hommes de bonne foi avec lesquels ils collaboreront pour le bien de la République et la grandeur de la Patrie.

Après les éloquentes paroles de notre cher doyen, et après celles que je vous adressais il y a un an, je ne peux me permettre de donner des conseils à mes collègues. Mieux que moi ils savent quel est le rôle constitutionnel du

Sénat, son utilité, les services qu'il a rendus, ceux qu'il est appelé à rendre encore à la République et à la liberté.

La session qui commence comptera parmi les plus laborieuses. Les projets de lois qui sont prêts à être discutés soulèvent les questions les plus délicates et les plus importantes. Enfin la discussion prochaine de la loi de finances demande une étude approfondie.

N'oublions pas, en effet, si grand que soit l'intérêt des questions purement politiques, et s'il faut à tout prix combattre le scepticisme précurseur de l'éclipse de la liberté, que l'équilibre financier, le souci de ne pas surcharger les contribuables déjà lourdement chargés, la volonté de ne pas compromettre la richesse publique et atteindre par là les sources de la production nationale et le bien-être des travailleurs s'imposent au plus haut point à nos préoccupations.

Le pays sait que le Sénat est pénétré de l'étendue de ses devoirs et méritera, comme dans le passé, la confiance que lui ont acquise et ses lumières et son dévouement à la République.

Au nom du Sénat, je remercie le Bureau provisoire et tout particulièrement notre vénérable collègue, M. Wallon.

Sa verte vieillesse lui permet d'assister heureux au fonctionnement régulier et normal d'une Constitution à laquelle il a largement collaboré, et qui depuis vingt-deux ans a assuré la paix à l'intérieur et la grandeur de la France au dehors. Il disait en terminant hier son allocution : « Faisons des vœux pour que la bonne harmonie ne cesse de régner entre les grands pouvoirs de l'État. C'est la sauvegarde de la paix publique, la garantie de notre bonne renommée au dehors et la condition essentielle de la prospérité et de la grandeur de la France. »

Nous avons été unanimes à applaudir ces éloquentes paroles ; nous le serons, en faisant des vœux pour que celui qu'on a appelé le *père de la Constitution* préside pendant longtemps encore à l'ouverture de nos sessions ordinaires.



Avant de partir pour la Russie, le Président Félix Faure profita des vacances de la première quinzaine d'août 1897 pour visiter le Dauphiné, la Savoie et les Alpes, où il suivit avec le plus vif intérêt les manœuvres des chasseurs alpins ; sa présence dans le voisinage de la frontière italienne donna au roi Humbert l'occasion d'envoyer deux de ses officiers généraux pour présenter ses salutations et ses vœux au Président Félix Faure.

Le Président s'embarqua à Dunkerque, sur le croiseur *Pothuau*, escorté par les croiseurs *Bruix* et *Surcouf*, accompagné de M. Hanotaux, ministre des Affaires étrangères, du général baron Fréedericksz, attaché par le Tsar à la personne du Président pour

toute la durée de son séjour en Russie, par l'amiral Gervais, le général Hagron et M. Le Gall.

Le Tzar Nicolas II, le grand cordon de la Légion d'honneur en sautoir, alla au-devant de son hôte à bord de l'*Alexandria*, dans le port de Cronstadt, où, le 23 août, accostèrent les trois croiseurs français. En s'abordant, les deux chefs d'État se donnèrent l'accolade, tandis qu'une foule énorme leur prodiguait des ovations, sans cesse renouvelées pendant le trajet de Cronstadt à Péterhof. Dès son arrivée, M. Félix Faure alla saluer l'Impératrice Alexandra Feodorowna, et visita dans l'après-midi les membres de la famille impériale.

Le soir, au grand dîner de gala, furent échangés les toasts suivants.

Le Tzar s'exprima ainsi :

J'éprouve un plaisir tout particulier à vous souhaiter la bienvenue, monsieur le Président, et je vous remercie de votre visite, que la Russie entière accueille avec une joie bien vive et unanime. Le souvenir charmant des trop courtes journées passées en France l'année dernière demeure ineffaçablement gravé dans mon cœur comme dans celui de l'Impératrice. Nous aimons à espérer que votre séjour parmi nous et la sincérité des sentiments qu'il éveille ne pourront que resserrer encore les liens d'amitié, de sympathie profonde qui unissent la France et la Russie.

Je bois à votre santé, monsieur le Président, et à la prospérité de la France!

Le Président de la République répondit :

Votre Majesté a bien voulu rappeler les journées trop courtes qu'avec Sa Majesté l'Impératrice elle a passées à Paris au mois d'octobre dernier. La France entière en a gardé, de son côté, le souvenir le plus ému.

Répondant aux sentiments profonds de toute la nation, le Président de la République vient dans la capitale de l'empire de Votre Majesté affirmer et resserrer encore les liens si puissants qui réunissent nos deux pays.

En touchant le sol de la Russie, au moment où le cœur des deux peuples bat à l'unisson dans une même pensée de fidélité réciproque et de paix, je lève mon verre en l'honneur de Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, de Sa Majesté l'Impératrice et de la Russie tout entière.

Le soir, une représentation de gala eut lieu au théâtre de Peterhof.

Pendant tout le temps de son séjour, le Président de la République fut l'objet des ovations enthousiastes de la foule dans ses

visites, soit à la cathédrale des Saints-Pierre-et-Paul, soit au tombeau d'Alexandre III, soit à la maison de Pierre le Grand, soit à la pose solennelle de la première pierre du nouveau pont Troïtsky.

Au déjeuner qui suivit la revue de Krasnoïé-Sélo, le Président but à l'armée russe, et le Tzar porta le toast suivant : « Je lève mon verre en l'honneur de nos *camarades* de la vaillante armée française, que je m'estime heureux d'avoir pu admirer à Châlons et dont je me félicite de voir ici les dignes représentants! »

Le 26 août, jour du départ de M. Félix Faure, une brillante revue navale fut passée à Cronstadt. Elle fut suivie d'un déjeuner à bord du *Pothuau*, auquel assista l'Impératrice. C'est dans ce déjeuner que le Tzar et le Président de la République proclamèrent l'alliance des deux nations et prononcèrent enfin la parole solennelle depuis longtemps attendue :

Je remercie Votre Majesté Impériale, dit le Président, et Sa Majesté l'Impératrice d'avoir si gracieusement accepté de venir passer quelques instants sur un des bateaux de notre flotte. J'en suis d'autant plus heureux qu'il m'est ainsi possible de leur dire, à l'ombre de nos couleurs, combien je suis touché de l'hospitalité qu'Elles nous ont offerte, et jusqu'à quel point nous sommes reconnaissants au peuple russe de l'accueil grandiose qu'il a fait au Président de la République française.

Votre Majesté a voulu arriver en France escortée par les marins russes et français; c'est au milieu d'eux qu'avec une profonde émotion je salue la Russie avant mon départ.

La marine française et la marine russe peuvent être fières de la part qu'elles ont prise dès le premier jour dans les grands événements qui ont fondé l'intime amitié de la France et de la Russie ; elles ont rapproché des mains qui se tendaient et permis à deux nations AMIES ET ALLIÉES, guidées par un idéal commun de civilisation, de droit et de justice, de s'unir fraternellement dans la plus sincère et la plus loyale des étreintes.

Je lève mon verre en l'honneur de Votre Majesté, de Sa Majesté l'Impératrice. Au moment de me séparer d'Elles, je les prie de recevoir les vœux ardents que je forme pour leur bonheur et celui de la famille impériale.

Au nom de la France, je bois à la grandeur de la Russie.

Le Tzar répondit en ces termes :

Les paroles que vous venez de m'adresser, monsieur le Président, trouvent un vif écho dans mon cœur et répondent entièrement aux sentiments qui m'animent, ainsi que la Russie entière.

Je suis heureux de voir que votre séjour parmi nous crée un nouveau lien

entre nos deux nations AMIES ET ALLIÉES, également résolues à contribuer par toute leur puissance au maintien de la paix du monde dans un esprit de droit et d'équité.

Encore une fois, laissez-moi vous remercier de votre visite, monsieur le Président, et vider mon verre en votre honneur et à la prospérité de la France !

Les dissentiments intérieurs que le Président Félix Faure allait retrouver, en rentrant en France, étaient comme l'ombre du tableau radieux de Cronstadt.



A la fin de l'année 1897 fut soulevée pour la première fois la question de la revision du procès Dreyfus, qui provoqua une vive agitation dans la presse et au Parlement. L'opinion ne s'émut que fort peu de la brochure publiée par M. Bernard Lazare, destinée à prouver l'innocence de Dreyfus. Mais elle s'attacha aux révélations et aux démarches de M. Scheurer-Kestner, vice-président du Sénat, un honnête homme dans toute la force du terme et un vieux républicain.

Dans une lettre publiée par le *Temps*, M. Scheurer-Kestner déclara d'abord que, tout en regrettant l'illégalité, qui lui paraissait certaine, de la production aux juges, en chambre du conseil, d'une pièce qui n'avait été communiquée ni à l'accusé ni à son défenseur, il n'avait jamais mis en doute ni la loyauté ni l'indépendance des officiers qui avaient condamné le capitaine Dreyfus. Mais des faits nouveaux s'étaient produits qui, d'après lui, démontraient l'innocence du condamné. Il affirmait sa conviction et ajoutait que dès le 30 octobre, dans un entretien officieux avec le général Billot, ministre de la Guerre, il avait démontré, pièces en mains, que le bordereau attribué au capitaine Dreyfus n'était pas de lui, mais d'un autre, et avait demandé de faire une enquête sur le vrai coupable. Le commandant Esterhazy, mis en non-activité pour infirmités temporaires au printemps précédent, fut dénoncé en même temps au ministre de la Guerre par M. Mathieu Dreyfus, frère du condamné.

Le commandant Esterhazy fut traduit devant un conseil de guerre où il bénéficia d'un acquittement. Mais aussitôt les polé-

REMISE DES DÉCORATIONS PAR FÉLIX FAURE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, AUX SURVIVANTS ET AUX SAUVETEURS DE LA CATASTROPHE DE LA REDOUTE RUINÉE (8 AOUT 1897).



Steinheil, pinx. Phot. Ad. Braun et Cie.

Gl Zédé. Gl Billot. — Gl Hagron. Legrand. — Bordelongue, off. d'ord. — Boucher. De Boisdeffre. — Le Président. Paufin de St-Morel.

miques reprirent alors de plus belle avec beaucoup d'âpreté et de violence et envahirent les discussions des deux Chambres, de manière à absorber le plus clair du temps qui aurait dû être consacré aux travaux parlementaires.



Au mois de janvier 1898, M. Émile Loubet fut réélu président du Sénat par 213 voix, et, en prenant possession du fauteuil, il prononça l'allocution suivante fort applaudie, où il souhaitait le maintien de la bonne harmonie entre les grands pouvoirs de l'État :

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

En m'appelant pour la troisième fois à l'honneur de vous présider, vous m'avez donné une nouvelle marque de confiance dont je sens tout le prix. Le meilleur moyen de vous en témoigner ma reconnaissance consistera à m'acquitter de mes devoirs avec tout le zèle et le dévouement dont je suis capable.

Je vous demande de m'aider en me continuant cette bienveillance, dont vous m'avez déjà donné tant de preuves. Votre concours m'est plus nécessaire que jamais pour assurer à nos délibérations, pendant l'année qui commence, la sagesse, le calme et le sang-froid indispensables à l'accomplissement de notre mission.

L'honorable doyen d'âge, qui depuis trois ans préside nos premières séances, n'a jamais manqué de nous faire entendre les sages conseils que lui dictent sa longue expérience et son dévouement aux institutions parlementaires.

En nous rappelant nos droits, il nous a indiqué quels étaient nos devoirs, et l'expérience a déjà prouvé qu'en exerçant les uns et en accomplissant les autres le Sénat avait été le gardien fidèle de la liberté et de la République. Il saurait encore les défendre, si de nouveaux dangers apparaissaient.

Ne craignons donc pas, mes chers collègues, dans la limite de nos droits, d'étudier et de discuter, avec toute l'ampleur qu'elles méritent, les questions qui nous sont soumises, qu'elles touchent aux intérêts moraux ou aux intérêts matériels du pays.

Nos débats ont toujours eu pour résultat de faire mieux connaître les projets de lois, souvent de les améliorer, et si quelquefois un léger retard en a été la conséquence, il a été largement compensé par les aperçus nouveaux et les décisions mûrement réfléchies qui en ont été la suite.

N'oublions pas, d'ailleurs, quelles que puissent être les imperfections du régime parlementaire, qu'elles tiennent aux hommes et qu'il est possible de l'améliorer, tandis que la disparition de la libre discussion serait bientôt suivie

de l'éclipse de la liberté et du retour au despotisme avec ses funestes conséquences.

Quelles que soient les tristesses du présent, ayons foi dans l'avenir et ne nous laissons pas aller au découragement et à l'abandon. Loin d'imiter ceux qui calomnient volontairement ou inconsciemment notre pays, rappelons-nous que, depuis qu'elle existe, la République a refait l'armée, développé l'instruction à tous ses degrés, construit un vaste réseau de voies de communication, assuré la protection de l'agriculture et de l'industrie, accru la prospérité générale et maintenu la paix pendant plus d'un quart de siècle.

Travaillons maintenant à résoudre le plus promptement possible les questions de solidarité sociale, avec prudence et sagesse, mais en nous inspirant de l'impérieux besoin d'assurer de plus en plus le bien-être moral et matériel des citoyens.

La bonne volonté du Sénat s'est déjà manifestée dans l'étude de ces difficiles problèmes ; son zèle éclairé amènera bientôt, j'en suis sûr, la discussion des divers projets ou propositions dont nous sommes saisis.

L'honorable M. Wallon disait en 1897 : « Faisons des vœux pour que la bonne harmonie ne cesse de régner entre les grands pouvoirs de l'État. C'est la sauvegarde de la paix publique, la garantie de notre bonne renommée au dehors et la condition essentielle de la prospérité de la France. »

Cette harmonie n'a heureusement pas été troublée jusqu'ici et elle a produit de bons résultats.

Travaillons à la maintenir ; nous assurerons ainsi la paix publique, notre bonne renommée et la prospérité du pays.

Au nom du Sénat, je remercie le bureau provisoire et tout particulièrement M. Wallon, notre honorable doyen, et je formule en votre nom le vœu de le voir pendant de longues années encore présider les premières séances de notre session ordinaire.

Pendant toute l'année 1898, ce fut l'affaire Dreyfus qui occupa le premier rang dans les préoccupations du monde politique et parlementaire. Sans entrer dans les détails, il nous suffira de signaler les poursuites contre Émile Zola, à l'occasion de sa fameuse lettre *J'accuse !* et surtout les déclarations faites au procès Zola par les officiers généraux de Boisdeffre, Gonse, Mercier, de Pellieux, qui fournirent la matière d'amples et presque toujours scandaleuses discussions dans la presse et à la Chambre des députés.

L'influence de l'affaire Dreyfus se fit sentir même dans les élections générales qui eurent lieu les 8 et 22 mai 1898 et infligèrent un véritable échec au ministère Méline, opposé à toute revision de la condamnation prononcée contre le capitaine Dreyfus. Pendant les vacances parlementaires de l'été 1898,

sous le ministère Brisson-Cavaignac, fut révélé le faux commis par le colonel Henry, qui se suicida au mont Valérien. La revision fut alors engagée, non sans de vives résistances, par le cabinet de M. Brisson, et le dossier de l'affaire Dreyfus fut transmis à la Chambre criminelle de la Cour de Cassation, chargée d'étudier la revision du procès.

Le ministère Brisson tomba le 26 octobre 1898, à la rentrée des Chambres, et le 3 novembre suivant M. Charles-Dupuy, en se réservant la présidence du Conseil, Intérieur et Cultes, constituait ainsi son nouveau ministère : MM. Delcassé, Affaires étrangères; de Freycinet, Guerre; Lockroy, Marine; Georges Leygues, Instruction publique et Beaux-Arts; Krantz, Travaux publics; Lebret, Justice; Viger, Agriculture; Delombre, Commerce; Guillain, Colonies; Mougeot, Sous-secrétariat des Postes; Jules Legrand, Sous-secrétariat de l'Intérieur.



L'année 1899, qui devait amener l'élévation de M. Émile Loubet à la présidence de la République, s'ouvrit par sa réélection à la présidence du Sénat. Le 13 janvier, en prenant place au fauteuil, il prononça l'allocution suivante :

Messieurs et chers collègues,

La nouvelle marque de confiance que vous venez de me donner me touche profondément et augmente, si c'est possible, ma dette de reconnaissance.

Elle m'impose aussi de grands devoirs, que je m'efforcerai de remplir en assurant avec la plus stricte impartialité la liberté des discussions.

Cette tâche, d'ailleurs, est facile dans une Assemblée comme la nôtre, dans laquelle se rencontrent tant d'hommes éminents dont le savoir, le dévouement, le patriotisme, la courtoisie constituent la plus précieuse garantie pour le fonctionnement régulier des institutions républicaines et la sauvegarde de la liberté.

Il n'est pas nécessaire de faire appel au concours de tous les membres du Sénat pour réaliser le plus promptement possible l'apaisement que la prospérité intérieure et la sécurité au dehors commandent.

Le calme, le sang-froid dont il a toujours fait preuve permettent d'espérer que les questions qui préoccupent et agitent l'opinion seront bientôt résolues.

S'il est des hommes assez peu clairvoyants pour opposer les uns aux autres les organes essentiels de toute société civilisée, le robuste bon sens de la nation,

respectueuse de la justice et si attachée à l'armée nationale, sa sauvegarde, saura rétablir la concorde et l'harmonie un instant compromise.

Dans la limite des droits que nous tenons des lois constitutionnelles, faisons tous nos efforts pour hâter le moment où l'apaisement sera réalisé.

N'oublions jamais que nos adversaires et nos rivaux se réjouissent des divisions qui éclatent parmi nous et cherchent à en tirer profit. Pensons toujours à la patrie française, à ce patrimoine de gloire et d'honneur que nous ne saurions laisser entamer ou amoindrir sans manquer au plus sacré de nos devoirs.

Laissons ces adversaires nous calomnier et, malgré les tristesses passagères de l'heure présente, gardons-nous de nous associer à ceux qui se réjouissent en annonçant la décadence de notre pays.

Ayons, au contraire, confiance dans cette généreuse nation qui a su se relever après les plus cruelles épreuves et qui, au milieu des difficultés inhérentes à l'établissement d'un régime de liberté, a su entreprendre et mener à bonne fin l'œuvre du relèvement moral et matériel.

Messieurs, notre vénéré doyen d'âge, en présidant la première séance, nous a fait entendre des paroles d'encouragement et d'espérance. Souvenons-nous de cet enseignement et, loin de nous abandonner parce que certains obstacles se rencontrent sur la route, envisageons les difficultés présentes avec la ferme volonté de les résoudre.

Pour cela, le régime de libre discussion, si violemment attaqué par ceux qui rêvent le rétablissement de je ne sais quel césarisme, est la plus sûre des garanties.

Exerçons nos droits, tous nos droits, sans en abandonner aucun. Malgré les inconvénients qui proviennent des hommes et non des institutions, nous trouverons dans cet exercice la plus sûre barrière contre tout retour en arrière.

Assurons, avec un soin jaloux, le maintien des conquêtes du passé, faisons-en de nouvelles. N'oublions jamais les principes féconds de la Révolution française qui constituent les bases de notre société. Soyons-en les gardiens vigilants et ne les laissons ni supprimer ni amoindrir, ne fût-ce que pour un instant.

Messieurs, une grande Assemblée ne peut être exclusivement occupée de questions politiques, souvent obscurcies par la passion, l'intérêt, la suspicion ou l'envie ; elle doit étudier et résoudre d'autres problèmes, relatifs à la situation morale et matérielle du pays.

Je suis sûr de répondre aux vœux de ceux dont nous sommes ici les mandataires en invitant nos collègues à l'étude des questions qui intéressent la France dans ses rapports avec les autres nations. Sa politique loyale, civilisatrice et désintéressée peut lui susciter des embarras passagers, mais doit sûrement lui mériter les sympathies du monde.

Enfin nous devons donner plus que jamais toute notre attention à la situation économique et financière. Le contrôle du Sénat est indispensable pour arrêter le développement des dépenses publiques et assurer la continuité et l'accroissement des recettes.

Sans doute il est intéressant d'améliorer les services et de mieux doter les chapitres affectés au personnel des diverses administrations, mais il est plus intéressant encore de ménager les citoyens dont les forces contributives seraient bientôt épuisées si nous n'y prenions garde.

En persistant dans la voie de scrupuleux contrôle dans laquelle il s'est engagé, le Sénat rendra à la France et à la République un signalé service et aura de plus en plus mérité la confiance du pays.

Il me reste, Messieurs, un devoir bien doux à remplir: c'est d'adresser nos remerciements au bureau provisoire et en particulier au vénéré doyen M. Wallon.

Les études historiques auxquelles il a consacré une longue vie, la part qu'il a prise à l'établissement du régime de liberté sous lequel nous vivons, sa longue expérience et sa foi profonde dans l'avenir lui donnent une autorité particulière auprès de nous.

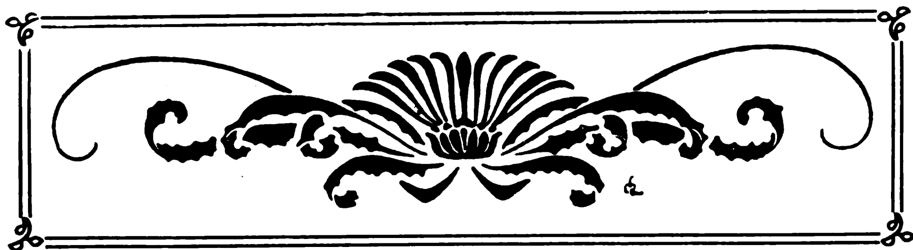
Je suis sûr d'être l'interprète de l'unanimité de mes collègues en exprimant le vœu qu'il puisse longtemps encore nous adresser, à l'ouverture de nos sessions, de sages conseils comme ceux que nous avons entendus et applaudis.

En les suivant, nous travaillerons utilement pour la grandeur de la France et la prospérité de la République.

L'affaire Dreyfus continuait à passionner le pays et à le partager en deux grands courants, les *revisionnistes* et les *antirevisionnistes*, ou mieux encore les *dreyfusards* et les *antidreyfusards*. Des ligues furent fondées par les deux partis, la *Ligue des Droits de l'homme*, d'un côté, avec MM. Trarieux, Duclaux, Anatole France, Havet, etc., et, d'un autre côté, la *Ligue de la Patrie française* avec MM. François Coppée, Jules Lemaître et nombre d'universitaires, d'avocats et d'officiers.

La *Ligue de la Patrie française* et ses adhérents cherchèrent à discréditer d'avance la décision de la Chambre criminelle de la Cour de Cassation, par des polémiques tendancieuses. Ils arrivèrent à créer un mouvement factice, qui autorisa le cabinet Dupuy et M. le Garde des sceaux Lebret à présenter et à faire voter la fameuse loi de dessaisissement, qui prescrivait, au cas où il y avait enquête, de faire juger les demandes en revision des procès criminels par toutes les chambres réunies de la Cour de Cassation. Les adversaires de la revision ne gagnèrent rien à dessaisir ainsi une juridiction, tandis qu'elle était saisie d'une affaire et sur le point de la juger : les chambres réunies de la Cour de Cassation décidèrent qu'il y avait lieu à revision, comme nous le verrons bientôt.

La mort du Président Félix Faure, survenue subitement le 16 février 1899, en même temps qu'elle faisait naître les compétitions, provoqua des attaques, de divers côtés, contre l'ordre de choses établi.



CHAPITRE XII



M. ÉMILE LOUBET ÉLU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE (18 FÉVRIER 1899). — LE PARTI NATIONALISTE. — LE NOUVEAU PROCÈS DREYFUS. — L'AFFAIRE D'AUTEUIL. — LE FORT CHABROL. — M. DÉROULÈDE ET SES AMIS DEVANT LA HAUTE-COUR DE JUSTICE.



Le Congrès de Versailles (18 février 1899). — Manifestations en faveur de M. Émile Loubet. — Les chances de M. Méline. — M. ÉMILE LOUBET ÉLU PAR 483 VOIX ET PROCLAMÉ PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE POUR SEPT ANNÉES. — Hostilité du parti nationaliste. — Le « respect des morts » et M. Déroulède. — Le message présidentiel. — Les funérailles de Félix Faure. — Le cheval du général Roget. — Élection de M. Armand Fallières à la présidence du Sénat. — Voyage du nouveau Président de la République à Montélimar (4 avril 1899). — Ovations enthousiastes à Dijon pour l'inauguration du monument Carnot (24 mai 1899). — La revision du procès Dreyfus; le rapport Ballot-Beaupré. — Le retour de l'île du Diable. — Le steeple-chase d'Auteuil; la canne du baron Christiani. — Nombreuses adresses de « respectueuse sympathie » au Président de la République. — Ministère Waldeck-Rousseau (26 juin 1899). — Le procès de Rennes. — Les dépositions de M. Casimir-Perier et du général Mercier. — La condamnation et la grâce du capitaine Dreyfus. — « L'incident est clos! » — Complot royaliste-antisémite contre la forme du gouvernement. — Le fort Chabrol. — La Haute-Cour de Justice. — Condamnation au bannissement de MM. Paul Déroulède, André Buffet, de Lur-Saluces, etc. — « La rue pacifiée ».

M. Émile Loubet devenant, d'après la Constitution, président de l'Assemblée nationale, choisit pour la réunion du Congrès le samedi 18 février 1899, à 1 heure, à Versailles.

Ce fut le vendredi 17 février que la mort du Président de la

République fut notifiée au Sénat par une lettre du président du Conseil, M. Charles-Dupuy. Lorsque M. Loubet se mit en devoir de faire l'éloge funèbre de M. Félix Faure, il fut salué par une triple salve d'applaudissements des bancs de la majorité républicaine, aux cris de « Vive Loubet! » « Vive la République! » La candidature de M. Loubet, proclamée d'une façon aussi éclatante, se présentait ainsi avec les chances de réussite les plus avantageuses.

Malgré les démarches d'un grand nombre de députés et de sénateurs, M. Loubet ayant d'abord décliné toute proposition, M. Méline venait en première ligne.

Mais la manifestation du Sénat, appuyée par les divers groupes avancés de la Gauche républicaine de la Chambre, par MM. Léon Bourgeois, Isambert, Camille Pelletan, Henri Brisson, décidèrent M. Loubet à accepter la candidature.

Dès lors M. Méline abandonna la lutte en déclarant « qu'il n'avait autorisé ses amis à poser sa candidature à la Présidence de la République qu'après s'être assuré auprès de M. Loubet que celui-ci était résolu à n'accepter aucune candidature, mais que, les circonstances étant modifiées, et à raison des relations qui l'unissaient à M. Loubet, il retirait sa candidature devant celle du président du Sénat ».

A 1 heure, le 18 février, quand M. Loubet monta au fauteuil pour présider le Congrès, l'Assemblée lui fit, en grande majorité, une brillante ovation.

A 3 heures, le scrutin était clos, après des essais de certains députés nationalistes et de droite pour parler à l'Assemblée, du haut de la tribune, en venant y déposer leur bulletin de vote.

A 4 heures, M. Franck-Chauveau, sénateur de l'Oise et premier vice-président du Sénat, montait au fauteuil de la présidence pour proclamer le résultat ci-dessous :

	Votants	824	
	Suffrages exprimés	812	
	Majorité absolue	407	
MM	Loubet	483	voix.
	Méline	279	—
	Divers	50	—

« M. Loubet est proclamé Président de la République française pour sept années. »



Phot. Paul Boyer.

Le Président Émile Loubet a Montélimar (5 avril 1899).

La magistrature suprême de la République venait d'être, pour la première fois, confiée à un sénateur.

Après la proclamation du vote, M. Franck-Chauveau remit au nouveau Président de la République, dans le salon qu'il occupait encore comme président de l'Assemblée nationale, le procès-verbal de la séance constatant son élection, en y ajoutant ses vœux et ses compliments.

Le président du Conseil, M. Charles-Dupuy, prit ensuite la parole en ces termes :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Le Conseil des ministres a l'honneur de remettre entre vos mains les pouvoirs intérimaires que la Constitution lui avait confiés.

Nous vous adressons, monsieur le Président, nos respectueuses félicitations; nous y joignons nos vœux pour que la France et la République jouissent, sous votre haute magistrature, du calme et de l'union indispensables à leur prospérité et à leur grandeur.

Vous permettrez à mon amitié d'exprimer la satisfaction personnelle que me fait éprouver la décision de l'Assemblée nationale.

M. Émile Loubet leur répondit ainsi :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

MON CHER PRÉSIDENT,

Je vous remercie des paroles que vous venez de m'adresser. Je suis profondément ému de la haute marque de confiance que vient de me donner l'Assemblée nationale en m'appelant à la première magistrature de la République. Je sens tout le poids de la charge qui m'est confiée; elle ne pouvait être pour personne un plus lourd fardeau.

Jamais je n'avais envisagé une telle éventualité, et si les représentants du pays, en dépit de cette opiniâtreté qu'on m'a parfois reprochée, ont cru que je pouvais rendre quelques services, c'est peut-être à cause de l'expérience des affaires publiques acquise dans une longue carrière, c'est sûrement et surtout parce qu'ils savent que j'ai toujours été, que je suis, que je serai toujours républicain.

De nombreux représentants du parti républicain ont pensé que mon nom pouvait être utile pour assurer l'apaisement et l'union, et, si j'ai cédé à leurs instances, c'est avec la volonté de consacrer tous mes efforts à cet apaisement, au progrès et à l'ordre.

Pour remplir ma tâche, j'ai besoin, messieurs, de tous les concours, de celui du Parlement, de celui des membres du gouvernement. Pour que ces concours

soient efficaces, pour que l'union que nous désirons tous soit durable et féconde, il faut que des rapports fréquents s'établissent entre les membres du Parlement et le Président de la République ; l'Élysée doit être une maison ouverte.

Placé au-dessus des querelles de parti, arbitre institué par les lois constitutionnelles, le Président de la République doit écouter les avis et les conseils des représentants de la nation avant de prendre les décisions que dicte l'intérêt supérieur de la République.

Il lui appartient aussi de donner les conseils que cet intérêt lui inspire.

Je vous donne l'assurance que j'apporterai tout ce que j'ai de force, de volonté, de dévouement au service de la République et de la patrie.



L'agitation des esprits provoquée par l'affaire Dreyfus fit accueillir défavorablement l'élection de M. Loubet dans les milieux nationalistes et monarchistes. Comme il était l'élu des républicains, et surtout des républicains favorables à la revision du procès Dreyfus, la presse antisémite entreprit contre lui une campagne de diffamation, en le dépeignant comme animé de sentiments hostiles vis-à-vis du monde militaire et de l'institution sociale de l'armée.

Au retour de Versailles, les ligueurs de M. Déroulède et de M. Jules Lemaître, échelonnés depuis la gare Saint-Lazare jusqu'à l'Élysée, accueillirent le nouveau Président par les cris de : « Vive l'armée ! » « Démission ! »

Des rixes éclatèrent sur la voie publique, entre les défenseurs et les ennemis de M. Émile Loubet. Autour de la statue de Jeanne d'Arc, Déroulède parla du « respect des morts » qui l'empêchait d'aller faire immédiatement le siège de l'Élysée, en priant ses amis de se réserver pour le jour des funérailles du Président défunt.

Par contre, la population des faubourgs de Paris, obéissant à ses sentiments de justice et de générosité, prit le parti du successeur de Félix Faure et descendit, pendant plusieurs soirées, sur les boulevards pour l'acclamer et le défendre contre les éternels adversaires de la République.

M. Loubet ayant demandé au cabinet de M. Charles-Dupuy de rester en fonctions, MM. Charles-Dupuy à la Chambre et Lebret, garde des sceaux, au Sénat, donnèrent lecture, le 21 février, du message présidentiel ainsi conçu :

MESSIEURS LES SÉNATEURS,

MESSIEURS LES DÉPUTÉS,

Appelé à la première magistrature du pays, j'ai besoin, pour l'accomplissement des grands devoirs qu'elle impose, du concours du Sénat et de la Chambre des députés. Je vous le demande et suis sûr qu'il ne me fera pas défaut.

Vous pouvez, messieurs, compter sur ma ferme volonté de consacrer tous mes efforts à la garde de la Constitution. Vous avez pour gage mon inaltérable dévouement à la République.

La transmission régulière des pouvoirs, accomplie en quelques heures après la mort foudroyante du cher et regretté Président Félix Faure, a été, aux yeux du monde entier, une preuve nouvelle de la fidélité de la France à la République, au moment même où quelques égarés cherchent à ébranler la confiance du pays dans ses institutions.

L'Assemblée nationale a marqué nettement, dans la journée du 18 février, son désir de réaliser l'apaisement des esprits et de rétablir et faire durer l'union de tous les républicains.

Passionnément attaché aux principes de la Révolution française et au régime de la liberté, j'aurai pour préoccupation constante d'aider le Parlement dans cette œuvre nécessaire de tolérance et de concorde.

Au cours des difficultés passagères que nous avons traversées, la France, par le sang-froid, la dignité et le patriotisme du Parlement, a grandi dans l'estime du monde.

Pourquoi ne pas espérer que la même entente pourrait s'établir sur nos affaires intérieures ?

Cette entente n'existe-t-elle pas dans le pays ? A-t-il le moindre doute sur la nécessité de respecter également les organes essentiels de la société, les Chambres qui délibèrent librement les lois, la magistrature qui les applique, le gouvernement qui en assure l'exécution et l'armée nationale qui sauvegarde l'indépendance et l'intégrité de la patrie, cette armée que le pays aime, et qu'il a raison d'aimer, parce que la nation tout entière y accomplit le même devoir d'abnégation et de discipline, et sait qu'elle trouvera en elle la gardienne fidèle de son honneur et de ses lois?

La France, sûre d'elle-même, pourra travailler avec calme à la solution des problèmes qui intéressent le bien-être moral et matériel des citoyens et continuera son œuvre pacifique et féconde, aussi bien dans le domaine des idées, des sciences, des arts, que dans celui du travail économique sous toutes ses formes : agriculture, commerce, industrie.

Soyons plus justes envers nous-mêmes et ne laissons pas oublier que notre France a toujours professé le même amour du progrès, de la justice et de l'humanité.

Son passé de gloire constitue un patrimoine que nous devons conserver et accroître.

La République a donné à la France des institutions libres; elle lui a assuré le bienfait inestimable d'une paix ininterrompue ; elle a pansé ses blessures, reconstitué son armée et sa marine, fondé un grand empire colonial, organisé

l'instruction publique à tous les degrés, conquis des alliances et des amitiés précieuses, provoqué un merveilleux élan des œuvres d'assistance, de mutualité et de prévoyance, qui ont pour but de supprimer ou de diminuer les souffrances imméritées.

Développons cette œuvre qui est l'honneur de notre pays.

Je m'estimerai heureux si, par un labeur que rien ne rebutera, je puis, grâce à l'union que tous mes efforts tendront à maintenir, contribuer, dans la limite des droits que je tiens de la Constitution et que je ne laisserai pas affaiblir entre mes mains, à la réalisation de nos communes espérances et à l'affermissement de la République.

Au Sénat, M. Franck-Chauveau donna lecture de la lettre suivante qu'il avait reçue du Président de la République :

Monsieur le Vice-Président,

J'ai l'honneur de vous adresser ma démission de président du Sénat. Je remercie cordialement mes collègues des marques répétées de leur sympathie.

L'Assemblée nationale m'a imposé de grands devoirs.

Pour les remplir, je compte sur la confiance des républicains.

Elle ne me fera pas défaut et je ne les trahirai jamais.

Veuillez, etc.

Émile Loubet.



Les obsèques nationales du Président Félix Faure ayant été fixées au 23 février, M. Déroulède et ses partisans jugèrent l'occasion favorable pour tenter un coup de force contre le Gouvernement.

Le cortège funèbre quitta l'Élysée à 10 heures du matin pour se rendre à Notre-Dame. Le Président Émile Loubet marchait derrière la famille, entouré du vice-président du Sénat, du président de la Chambre et du président du Conseil. Les obsèques eurent lieu sans le moindre incident. Mais vers 4 h. 30 du soir, tandis que les troupes de l'armée de Paris regagnaient leurs casernes, les ligueurs de M. Déroulède, massés depuis la place de la Bastille jusqu'à la place de la Nation, attendaient le retour des régiments d'infanterie commandés par le général Roget en garnison à la caserne de Reuilly.

Lorsque l'ancien chef du cabinet du ministre de la Guerre arriva sur la place de la Nation, à la tête de sa brigade, M. Déroulède saisit par la bride le cheval du général et demanda à celui-ci de « marcher sur l'Élysée ». Les ligueurs s'introduisaient en même temps dans les rangs de la colonne en criant : « A Paris! A l'Élysée! » Le général rentra à la caserne avec ses troupes. Mais MM. Déroulède et Marcel Habert le suivirent et réclamèrent leur arrestation. Le préfet de police, informé assez tard, les fit arrêter, et ils déclarèrent à M. Cochefert qu'ils s'étaient rendus sur la place de la Nation pour entraîner les troupes dans un mouvement insurrectionnel, afin de renverser la République parlementaire en lui substituant la République plébiscitaire.

MM. Déroulède et Marcel Habert, poursuivis devant la Cour d'assises de la Seine pour délit de provocation à des militaires, dans le but de les détourner de leurs devoirs, furent acquittés au mois de mai 1899.

Il y avait là des indices fâcheux dont les républicains s'alarmèrent avec raison. Ils pensèrent qu'il fallait, pour défendre la République menacée, revenir au système de la concentration et de l'union de tous les républicains de diverses nuances.

C'est de ce sentiment que s'inspira le Sénat lorsqu'il eut à remplacer M. Loubet au fauteuil présidentiel. M. Fallières fut élu par 151 voix contre 85 à M. Constans et 18 à M. Franck-Chauveau. Aimable, accueillant, conciliant, le sénateur de Lot-et-Garonne avait été bien souvent ministre, à l'Intérieur, à l'Instruction publique, à la Justice, et, n'ayant pas d'ennemis, il réunit les voix d'un grand nombre de radicaux.

Le discours qu'il prononça en prenant possession du fauteuil fut très remarqué et caractérisait avec justesse la situation.

Après un grand éloge de son prédécesseur, « homme éminent et modeste », M. Fallières exposa au Sénat l'utilité et le besoin de l'apaisement. Il le déclara d'une réalisation prochaine, « les vents contraires qui n'ont que trop agité la surface n'ayant pas pénétré assez à fond pour faire perdre à notre démocratie les claires notions de ses devoirs et de ses intérêts ».

Il ajouta que la démocratie « n'avait pas retiré sa confiance à cette partie vivante d'elle-même, l'armée, que rien ni personne

ne détournera de son devoir, et dont l'épée fidèle restera la sauvegarde du territoire et de la loi ».

Il termina en affirmant que la démocratie attendait patiemment « que la justice eût accompli son œuvre et était prête à accepter de ses arrêts seuls la vérité que tant de passions obscurcissent et qui sera pour tant de consciences la délivrance de si cruelles obsessions ».



M. Loubet profita des vacances parlementaires de Pâques pour accomplir son premier voyage officiel, en se rendant le 4 avril 1899 à Montélimar, berceau de sa fortune.

Le maire de Montélimar, M. Gauthier, lui souhaita la bienvenue. M. le Président de la République lui répondit :

Mon cher maire et cher ami, c'est avec la plus vive émotion que j'ai écouté les paroles que vous venez de m'adresser. C'est avec la plus grande joie que je me trouve parmi vous, mes chers amis, vous parmi lesquels j'ai passé la plus grande partie de ma vie.

Je n'ai pas traversé, sans qu'ils aient laissé de traces dans mon esprit, les événements quelquefois durs auxquels j'ai été appelé à prendre part. Parmi les faits auxquels j'ai été mêlé, ceux dont je m'honore le plus, ceux que je n'ai jamais oubliés, sont ceux qui se rattachent aux vingt-huit années pendant lesquelles j'ai occupé la mairie de Montélimar.

Vous êtes venus me chercher en 1870, au lendemain de nos désastres ; alors que des divisions profondes partageaient nos concitoyens en deux camps, vous m'avez soutenu et encouragé de toutes vos sympathies et de toutes vos amitiés. Si j'ai pu établir l'union et la concorde, c'est grâce à vous, c'est grâce à mes chers collaborateurs.

Aussi j'ai voulu que ma première visite fût pour vous. Je suis bien heureux de vous revoir, mes chers amis des bons comme des mauvais jours. Vous aurez toujours mon affection la plus tendre et la plus persistante.

Sur tout le parcours de la gare à la mairie, la foule enthousiaste acclame M. Loubet. Les arcs de triomphe sont nombreux et la ville est magnifiquement décorée. Par une attention touchante, Mme Loubet mère assiste à l'arrivée de son fils, sur une petite estrade dressée à l'intérieur du jardin de la sous-préfecture. Arrivé devant cette estrade, le Président fait arrêter sa voiture, pénètre dans le jardin, monte sur l'estrade et embrasse

longuement sa vieille mère, aux acclamations de tous les assistants.

Au banquet offert par la municipalité, M. le maire porte un toast qu'il termine ainsi :

Votre désir, monsieur le Président, eût été, nous le savons, de continuer cette vie calme et paisible que vous meniez au palais du Luxembourg, entouré de l'estime et de la sympathie de tous ces membres éminents de nos deux assemblées.

Mais nous savions aussi que vous ne vous déroberiez point au devoir et qu'en acceptant cette nouvelle et lourde charge, vous le feriez par dévouement, dans l'intérêt du pays et dans un but d'union et de concentration républicaine.

Votre vie politique n'a d'ailleurs été qu'une vie de dévouement et d'abnégation; jusqu'à ce jour, vous avez toujours pris le pouvoir, soit comme ministre, soit comme président du Conseil, dans des moments critiques et difficiles.

Et il nous est bien permis de dire, à nous, vos compatriotes, à nous, qui vous avons vu à l'œuvre depuis 1870, qui avons travaillé avec vous à l'administration de la ville et à la direction des affaires communales, à nous, qui connaissons la sincérité de vos opinions politiques, il est permis de dire que le Congrès s'est honoré en vous appelant à la première magistrature de l'État.

Vos efforts, nous en sommes convaincus, tendront à faire donner au pays ce qu'il réclame avec instance : la stabilité gouvernementale, le calme à l'intérieur, la paix à l'extérieur, le bon ordre financier et la sûreté des transactions.

C'est ce que souhaitent tous les bons patriotes et les vrais Français.

Messieurs,

Saluons de nos applaudissements :

Le républicain intègre qui a été amené à ce poste de confiance par une vie tout entière de travail, d'honnêteté et de dévouement.

Saluons ce républicain sincère, dont la ligne de conduite n'a jamais varié, ce fils de ses œuvres, qui a gravi par son travail et son désintéressement tous les degrés de l'échelle sociale et qui, aujourd'hui, tient entre ses mains le pouvoir suprême et saura tenir haut et ferme le drapeau de la République.

Levons nos verres, messieurs,

A notre compatriote,

A cet enfant du Midi,

A ce fils de la Drôme,

A M. Émile Loubet, Président de la République française.

Le Président de la République répond :

Mon cher maire,

Je ne sais quels termes employer pour remercier la population et la municipalité de Montélimar et vous dire, à tous, les sentiments que j'éprouve en me





Phot. Paul Boyer.



La Maison du Président Émile Loubet, a Montélimar.
(Voyage du 4 avril 1899.)



retrouvant au milieu de vous, amis des bons comme des mauvais jours, qui m'avez, pendant de si longues années, prodigué votre sympathie et votre affection, et dont le concours ne m'a jamais manqué.

Je crois bien, mon cher maire, que votre vieille amitié vous a fait dépasser la mesure et, peut-être même, intervertir les rôles, en parlant de reconnaissance. Si nous faisions un compte exact, je serais le débiteur de mes concitoyens. N'est-ce pas grâce à leurs encouragements, à leur appui, à leur confiance, à leur fidélité de trente années, que j'ai pu exercer sans interruption les mandats dont j'ai été investi? Les opinions républicaines et libérales que j'ai défendues ne sont-elles pas les vôtres? Cet esprit de tolérance et de concorde dont je me suis toujours inspiré, n'en ai-je pas trouvé ici la source ?

C'est à mes concitoyens que revient l'honneur que vous vouliez m'attribuer. C'est à eux et à vous-mêmes que je le reporte, faisant ainsi acte de stricte justice.

Aussi, laissez-moi dire que cette réception grandiose s'adresse à l'élu de l'Assemblée nationale bien plus qu'à ma personne et qu'elle témoigne de votre profond attachement à la République, plus encore que des sympathies que vous conservez à votre ancien représentant.

Vous avez parlé au nom de nos concitoyens, quand vous avez rappelé que, si j'avais accepté la lourde charge qui m'était confiée par l'Assemblée nationale, c'était pour maintenir et fortifier l'union des républicains, comme elle a voulu la maintenir et la fortifier elle-même.

Mes efforts tendront, soyez-en sûrs, à exécuter ce programme. Sa réalisation importe au plus haut degré à la prospérité intérieure de notre pays et à sa grandeur au dehors. Elle est facile dans un pays comme le nôtre, où se rencontrent tant de bonnes volontés et une si généreuse passion pour le progrès moral et matériel. Des difficultés passagères et des agitations superficielles ne sauraient empêcher longtemps la concorde de régner parmi nous.

Notre cité a donné de tout temps un exemple qui est bon à suivre. La diversité des croyances et des opinions n'a jamais empêché l'accord de s'établir, dès qu'il s'est agi de sa prospérité. Les querelles des partis, les luttes électorales, même les plus ardentes, n'ont-elles pas toujours été suivies d'apaisement? N'avons-nous pas toujours été unis, lorsqu'il s'est agi d'affirmer notre foi dans la République et notre dévouement à la grande comme à la petite patrie?

Laissez-moi vous dire, avant de terminer, combien je suis touché de cette imposante manifestation. Vous vous êtes unis pour recevoir un enfant du pays, en même temps que pour affirmer devant le chef de l'État quels rapports d'étroite et cordiale solidarité existent entre la municipalité, la population, les autorités civiles et militaires dans cette ville.

Vous vous êtes unis pour manifester votre culte pour cette armée nationale, à laquelle le pays est si passionnément et si justement attaché. Je vous en remercie et je suis heureux que vous ayez rappelé, mon cher maire, une parole et un hommage que le Président de la République d'aujourd'hui tient à renouveler.

Messieurs,

Je dois désormais tout mon temps et tout mon dévouement à la France et à la République; mais je ne peux oublier le département de la Drôme et notre chère cité.

Aussi, je lève mon verre et je porte un toast à celui qui la représente si bien, à M. Paul Gauthier, votre sympathique maire, mon collaborateur d'hier!

Au conseil municipal!

A la ville de Montélimar!



Le 24 mai 1899, M. Émile Loubet fit un second voyage et alla inaugurer à Dijon le monument élevé à la mémoire du Président Carnot. Le soir, un banquet fut offert par la ville de Dijon dans la magnifique salle des États de Bourgogne. Au dessert, le maire remercie le Président de la République d'avoir bien voulu assister aux fêtes. « Sa présence, dit-il, leur a donné une splendeur sans égale et y a attiré une affluence considérable de personnes accourues de tous les points de la France, pour saluer le chef de l'État et acclamer le gouvernement de la République. »

M. Émile Loubet lui répond :

Je vous remercie de l'accueil que je reçois ici, et je vous prie de remercier en mon nom la population tout entière. Les hommages dont je suis l'objet ne s'adressent pas à ma personne, mais à la magistrature dont je suis investi. La ville de Dijon a voulu, dans cette circonstance solennelle, manifester son inaltérable attachement à la patrie et à la République.

Je n'attendais pas moins de vos compatriotes.

Ils viennent d'honorer avec un éclat incomparable le grand citoyen dont l'image grave et sereine plane sur cette journée comme le symbole même du patriotisme. Pour entretenir le culte de cette pure mémoire, ils n'ont qu'à s'inspirer de leur propre histoire. Vous avez rappelé, avec une juste fierté, l'héroïsme des Dijonnais qui est pour nous, parmi de tristes souvenirs, un sujet de consolation et d'espérance.

Je connaissais ce beau fait d'armes; j'ose dire, monsieur le maire, que j'avais prévenu votre demande; mon cœur est allé au-devant du vôtre. Ne pouvant, par des récompenses individuelles, reconnaître tous les services qui m'ont été signalés, ni apporter ici autant de croix de la Légion d'honneur que j'aurais souhaité, j'ai voulu en décerner une à la plus haute et à la plus glorieuse personnalité, à celle en qui se confondent et se résument toutes les autres, à la ville de Dijon. J'ai donc, par décret en date du 18 mai, autorisé votre ville à

ajouter une croix de la Légion d'honneur à ses armes, afin que ses enfants s'honorent et se glorifient en elle, et trouvent dans cette distinction commune le principe d'une plus forte et plus étroite solidarité.

C'est à Dijon que je bois, à sa prospérité, à sa grandeur, à l'union de tous ses fils dans l'amour de la patrie et de la République!



La Cour de Cassation, toutes les chambres réunies, examina dans les derniers jours du mois de mai le procès en revision de l'affaire Dreyfus. Le rapport fut fait par M. Ballot-Beaupré, président de chambre, nommé en remplacement de M. Quesnay de Beaurepaire.

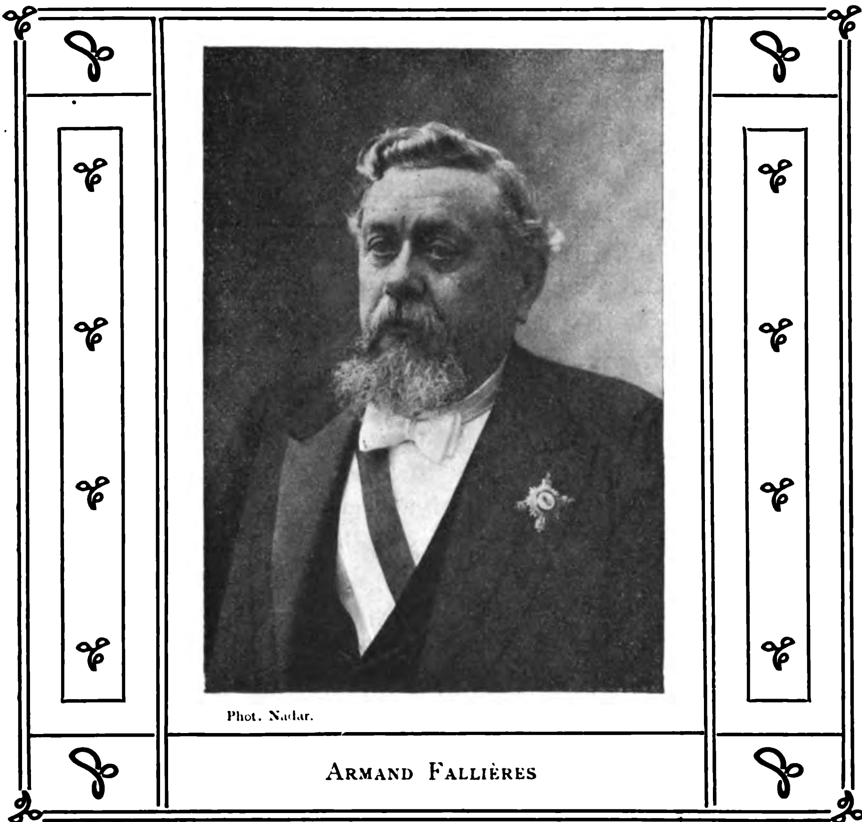
Suivant le rapporteur, le bordereau avait été écrit non par Dreyfus, mais par Esterhazy. Dreyfus ne pouvait pas être coupable de ce chef; « on ne comprendrait pas en effet, écrivait le magistrat, comment Esterhazy pourrait être l'auteur du bordereau et Dreyfus l'auteur de la livraison des documents mentionnés au bordereau ».

Dans une affaire ordinaire, la revision aurait été prononcée sans soulever ni difficulté ni protestation. « Mais dans le choc des passions soulevées par les polémiques auxquelles a donné lieu ce procès, disait le président en terminant, la question paraît s'être transformée, et il semble qu'en se prononçant la Cour se prononce pour ou contre l'armée. Les criminelles attaques auxquelles elle a été en butte, auxquelles la magistrature n'a pas échappé, ont transformé cette question, qui devait être purement judiciaire. Eh bien, en mon âme et conscience, je manquerais au plus sacré des devoirs si je ne proclamais hautement qu'il y a en cette affaire un fait nouveau de nature à établir l'innocence du condamné de 1894. Messieurs, vous apprécierez. J'ai terminé mon rapport. »

M. le procureur général Manau donna ses conclusions aux audiences des 30 et 31 mai. Elles étaient conformes à celles de M. Ballot-Beaupré et tendaient au renvoi de Dreyfus devant un nouveau conseil de guerre. Elles ajoutaient qu'en dehors de l'attribution à Esterhazy du bordereau qui avait entraîné la condamnation de Dreyfus, il y avait un autre fait nouveau, de

nature à établir l'innocence de Dreyfus : l'existence du faux commis par le colonel Henry.

Le 3 juin 1899, la Cour de Cassation rendit enfin son arrêt sur le procès en litige; elle releva deux faits nouveaux entraînant la revision : 1° la communication aux juges de 1894 de la pièce « Ce canaille de D... », considérée comme inapplicable


Phot. Nadar.

ARMAND FALLIÈRES

à Dreyfus ; 2° l'attribution du bordereau à un autre que Dreyfus.

Dreyfus fut renvoyé devant le conseil de guerre de Rennes, pour être jugé à nouveau. Les mesures nécessaires furent prises afin d'assurer son retour en France. Un croiseur reçut l'ordre de se rendre immédiatement à l'île du Diable.

La colère, l'indignation, la fureur éclatèrent aussitôt dans le monde nationaliste et se traduisirent, dès le lendemain 4 juin, par les scènes scandaleuses et les violences de la fameuse journée du steeple-chase d'Auteuil.

Les cris de : « Vive l'armée! Démission! Vive Déroulède! Vive le roi! » assaillirent le Président Loubet dès son entrée dans l'enceinte du pesage, et surtout quand il pénétra dans la tribune présidentielle. Un certain baron Christiani l'escalada aussitôt et, dans un accès de folie nerveuse, frappa d'un coup de canne le chapeau de M. Émile Loubet; si rapide et si imprévu avait été ce mouvement, qu'il ne put être enrayé à temps par les généraux Brugère et Bailloud qui se tenaient aux côtés du Président. Le tribunal correctionnel de la Seine infligea quatre ans de prison à l'auteur de cette brutale agression.

En rentrant à l'Élysée, M. Loubet fut acclamé par la foule, déjà au courant de l'acte odieux dont il avait été victime. De toutes parts affluèrent les témoignages de sympathie.

Les républicains avancés en tirèrent cette conclusion logique: qu'il devenait de plus en plus nécessaire de s'unir étroitement pour défendre la République menacée. Ils signèrent en grand nombre une adresse de « respectueuse sympathie » au Président de la République et « d'absolu dévouement aux institutions républicaines », dont MM. Poincaré, Doumergue et Viviani avaient pris l'initiative.

Des manifestations significatives en l'honneur de M. Loubet se produisirent au sein des deux Chambres. Dans la séance du 6 juin, M. le président Fallières adressa, au nom du Sénat, « l'hommage respectueux des chaleureuses sympathies de l'Assemblée au Président de la République »; et M. Guyot, sénateur du Rhône, déposa la motion suivante, de la part des quatre groupes républicains : « Le Sénat, s'associant au sentiment exprimé par son président et flétrissant les actes inqualifiables commis à Auteuil par les ennemis de la République, passe à l'ordre du jour ».

Cette motion fut votée à l'écrasante majorité de 258 voix contre 20. Il s'ensuivit un mouvement d'opinion qui fit tomber le ministère Charles-Dupuy, le 12 juin, à la suite du vote d'un ordre du jour Ruau et de la Porte ainsi conçu : « La Chambre, résolue à ne soutenir qu'un gouvernement décidé à défendre avec énergie les institutions républicaines et à assurer l'ordre public, passe à l'ordre du jour ».



La crise ministérielle ainsi ouverte fut longue et difficile. M. Poincaré semblait tout désigné pour prendre la direction du nouveau cabinet et M. Loubet lui donna toute sa confiance. Mais il voulut s'associer M. Barthou, un ami politique et personnel, dont le choix souleva des objections, à cause de son rôle comme ministre de l'Intérieur du cabinet Méline dans les élections générales de 1898.

M. Waldeck-Rousseau parvint, non sans peine, à dénouer la crise. Il prit le portefeuille de l'Intérieur et s'adjoignit le général de Galliffet à la Guerre, M. de Lanessan à la Marine, M. Monis à la Justice, M. Delcassé aux Affaires étrangères, M. Millerand au Commerce, M. Caillaux aux Finances, M. Georges Leygues à l'Instruction publique, M. Baudin aux Travaux publics, M. Decrais aux Colonies, M. Jean Dupuy à l'Agriculture.

Ce ministère, où la personnalité de M. Waldeck-Rousseau tenait la plus grande place, ne fut pas jugé viable par le monde parlementaire. On était surpris des contrastes qu'il présentait par suite de l'association du marquis de Galliffet, qui avait si vigoureusement réprimé la Commune, avec M. Millerand, député collectiviste. Et cependant ce ministère a vécu trois ans, grâce à la souplesse et à l'élasticité d'esprit, grâce à l'incomparable talent de parole de l'ancien lieutenant de Gambetta et de Ferry.

C'était, en réalité, un véritable coup de maître d'associer le parti socialiste aux responsabilités du pouvoir; on ralliait ainsi et on réchauffait les sympathies des classes laborieuses, dont le concours était indispensable pour assurer la défense des institutions républicaines. La combinaison Waldeck-Rousseau répondait habilement aux besoins de la situation.

Voici le passage principal de la déclaration ministérielle lue devant les Chambres le 26 juin 1899 :

La Chambre, en exprimant la résolution de ne soutenir qu'un gouvernement décidé à défendre avec énergie les institutions républicaines et à assurer l'ordre public, a nettement défini la tâche qui s'impose au nouveau Cabinet.

Il n'a d'autre ambition que de l'accomplir.

S'agissant de maintenir intact le patrimoine commun, nous avons pensé que



Waldeck-Rousseau
Président du Conseil, Intérieur.



Général de Galliffet
Guerre.



Millerand
Commerce.



Decrais
Colonies.



Jean Dupuy
Agriculture.



Georges Leygues
Instruction publique.

Phot. Nadar, Paul Boyer, Pierre Petit et fils, Ogerau, Eug

L

MINIS

WALDE(

RO

23 jui

7 juin



Monis
Justice



Delcassé
Affaires étrangères.



De Lanessan
Marine.



Pierre Baudin
Travaux publics.



Joseph Caillaux
Finances.



Léon Mougeot
Postes et Télégraphes.

Pirou (5, Bd St-Germain), Panajou frères de Bordeaux.

les divisions de parti devaient s'effacer et que l'œuvre que nous allions entreprendre exigeait le concours de tous les républicains.

Quand le but est précis et qu'il ne varie point avec les méthodes ou avec les écoles, l'accord devient facile; les controverses se taisent en présence d'un même devoir à remplir.

Mettre fin à des agitations dirigées, sous des dehors faciles à percer, contre le régime que le suffrage universel a consacré et qu'il saura maintenir; exiger dans tous les services un concours fidèle, le courage des responsabilités, telle doit être la première préoccupation du gouvernement qui se présente devant vous.

Il ne dépendra pas de lui que la justice n'accomplisse son œuvre dans la plénitude de son indépendance. Il est résolu à faire respecter tous les arrêts. Il ne sait pas distinguer entre ceux qui ont la redoutable mission de juger les hommes et, si le vœu du pays est avant tout écouté, c'est dans le silence et le respect que se prépareront ses décisions.

Cette déclaration relative à l'affaire Dreyfus avait son importance. Le procès en revision allait être appelé devant le Conseil de guerre et soulever de graves conflits dans l'opinion.

Le capitaine Dreyfus était rentré en France le 1er juillet, en débarquant au milieu de la nuit à Port-Haliguen, près Quiberon. Le jour même, il fut incarcéré à Rennes.

Le procès commença le 7 août devant le Conseil de guerre présidé par M. le colonel du génie Jouaust et composé d'officiers d'artillerie. Il ordonna le huis-clos pour la communication et la discussion des dossiers secrets diplomatique et militaire. Le commandant Carrière était commissaire du gouvernement.

La déposition de M. Casimir-Perier offrit un grand intérêt. Il déclara, comme il l'avait déjà fait devant la Cour de Cassation, que, par le fait de M. Hanotaux et d'autres ministres, il n'avait joué qu'un rôle effacé dans l'affaire Dreyfus, comme dans la plupart des affaires de l'État. Il affirma qu'avant la condamnation de Dreyfus aucun dossier ne lui avait été communiqué.

Il termina ainsi sa déposition :

J'ai fidèlement et complètement relaté le seul incident diplomatique que j'ai connu. Il était fait appel à ma loyauté personnelle; j'ai dit à l'ambassadeur d'Allemagne la vérité sans détours, estimant que c'était la seule explication que pouvait donner celui qui parlait au nom de la France. Rien dans cet incident diplomatique ne pouvait déterminer ma démission.

J'ai, quoiqu'il m'en coûte, le devoir d'ajouter un mot : parmi les considérations et les faits qui m'ont conduit à donner ma démission et que j'ai voulu

taire, parce qu'en me taisant je ne faisais tort qu'à moi-même, il est un fait qui a un lien trop étroit avec l'incident dont je viens de parler pour que je m'expose au reproche de ne pas l'avoir dit.

Quand j'ai dû conférer avec l'ambassadeur d'Allemagne, le ministre des Affaires étrangères était absent de Paris.

Je savais qu'il avait eu sur l'affaire Dreyfus des entretiens avec l'ambassadeur ; mais, malgré mes observations antérieures, il s'était abstenu de me les faire connaître. — Ce n'est ni l'heure ni le lieu d'expliquer dans quelle mesure je juge la présidence de la République dépourvue de moyens d'action.

Je demeurais, dès lors, exposé à m'entendre dire un jour, dans des circonstances plus graves, par un représentant de l'étranger, que mes déclarations n'étaient pas conformes à celles du ministre des Affaires étrangères de France.

Voilà des considérations qui ont pesé sur ma conscience. Mais, je le répète, l'incident diplomatique avec l'Allemagne n'a été pour rien dans ma démission.

Cette affirmation formelle, je la devais devant un tribunal de soldats, non comme une explication personnelle, mais comme une satisfaction du sentiment, le plus respectable et le plus noble, celui de la dignité nationale.

Le général Mercier s'expliqua enfin sur la communication, au Conseil de guerre de 1894, de pièces secrètes inconnues de l'accusé et de son défenseur :

J'ai fait, dit-il, ce qui avait déjà été fait dans la plupart des affaires d'espionnage, aussi bien devant les tribunaux civils que devant les tribunaux militaires.

Cela avait été fait notamment dans l'affaire Courtin, et sans aucune protestation de la part de personne, bien que la chose eût été connue.

Je mis sous pli cacheté les pièces secrètes, dont je vous ai donné communication, ainsi que le commentaire qui y était relatif, et je l'envoyai le deuxième jour, je crois, ou en tout cas le matin du troisième, au président du Conseil de guerre, en lui faisant dire que je n'avais pas le droit de lui donner un ordre positif, mais que je lui donnais un ordre moral, sous ma responsabilité, d'en donner communication aux juges du Conseil de guerre, parce que j'estimais qu'il y avait là des présomptions graves dont il était indispensable qu'ils eussent connaissance.

Le procès Dreyfus ne fut terminé que le samedi 9 septembre, après une plaidoirie très émouvante de M[e] Demange. Quant à M[e] Labori, il renonça à plaider après son éloquent confrère.

Au lieu de l'unanimité du Conseil de guerre de 1894, deux voix se prononcèrent contre toute culpabilité, tandis que cinq voix opinaient pour la culpabilité. La majorité accorda des cir-

constances atténuantes à Dreyfus, qui fut condamné à dix années de détention.

On avait pensé, de divers côtés, que tout le pays s'inclinerait devant le jugement du Conseil de guerre de Rennes. Il n'en fut rien. Dans la presse, les discussions reprirent plus ardentes. Si Dreyfus était vraiment coupable, disaient les revisionnistes, pourquoi lui accorder des circonstances atténuantes? Cette atténuation de la peine n'était-elle pas la preuve des hésitations du Conseil de guerre sur la culpabilité ?

La *Ligue des Droits de l'homme* affirma sa résolution de poursuivre toujours la réparation à laquelle Dreyfus avait droit, disait M. Trarieux. M. Émile Zola attendait le retour de son procès devant la Cour d'assises de Seine-et-Oise pour prouver « devant le monde entier l'innocence de Dreyfus ».

Afin d'amener l'apaisement autour de cette attristante crise politique, judiciaire et militaire, qui durait depuis deux ans, le ministère Waldeck-Rousseau pensa qu'il fallait gracier Dreyfus et amnistier tous les crimes et délits connexes à cette affaire.

Le général de Galliffet, ministre de la Guerre, présenta, le 19 septembre, le rapport suivant à M. le Président de la République :

Monsieur le président,

Le 9 septembre courant, le Conseil de guerre de Rennes a condamné Dreyfus, par cinq voix contre deux, à dix années de détention ; à la majorité, il lui a accordé des circonstances atténuantes.

Après s'être pourvu devant le conseil de revision, Dreyfus s'est désisté de son recours.

Le jugement est devenu définitif, et, dès lors, il participe de l'autorité même de la loi, devant laquelle chacun doit s'incliner. La plus haute fonction du gouvernement est de faire respecter, sans distinction et sans arrière-pensée, les décisions de la justice. Résolu à remplir ce devoir, il doit aussi se préoccuper de ce que conseillent la clémence et l'intérêt public. Le verdict même du Conseil de guerre, qui a admis des circonstances atténuantes, le vœu immédiatement exprimé que la sentence fût adoucie, sont autant d'indications qui devaient solliciter l'attention.

A la suite du jugement rendu en 1894, Dreyfus a subi cinq années de déportation. Ce jugement a été annulé le 3 juin 1899, et une peine inférieure, tant au point de vue de sa nature que de sa durée, lui a été appliquée. Si l'on déduit des dix années de détention les cinq années qu'il a accomplies à l'île du Diable, — et il ne peut en être autrement, — Dreyfus aura subi cinq années de déportation et il devra subir cinq années de détention. On s'est demandé

s'il n'était pas possible d'assimiler la déportation à la réclusion dans une prison cellulaire et, dans ce cas, il aurait presque complètement purgé sa condamnation. La législation ne semble pas le permettre ; il suit de là que Dreyfus devrait accomplir une peine supérieure à celle à laquelle il a été effectivement condamné.

Il résulte encore des renseignements recueillis que la santé du condamné a été gravement compromise et qu'il ne supporterait pas, sans le plus grave péril, une détention prolongée.

En dehors de ces considérations, de nature à éveiller la sollicitude, d'autres encore, d'un ordre plus général, tendent à la même conclusion. Un intérêt politique supérieur, la nécessité de ressaisir toutes leurs forces ont toujours commandé aux gouvernements, après des crises difficiles, et à l'égard de certains ordres de faits, des mesures de clémence ou d'oubli. Le gouvernement répondrait mal au vœu du pays avide de pacification, si, par les actes qu'il lui appartient, soit d'accomplir de sa propre initiative, soit de proposer au Parlement, il ne s'efforçait pas d'effacer toutes les traces d'un douloureux conflit.

Il vous appartient, monsieur le Président, par un acte de haute humanité, de donner le premier gage à l'œuvre d'apaisement que l'opinion réclame et que le bien de la République commande.

A la suite de ce rapport, M. le Président Loubet accorda à Alfred Dreyfus remise du reste de la peine de dix ans de détention prononcée contre lui par le Conseil de guerre de Rennes, et lui fit également remise de la dégradation militaire.

Le 21 septembre, le ministre de la Guerre adressa à l'armée l'ordre général suivant, dont il ordonna la lecture dans toutes les compagnies, batteries ou escadrons :

ORDRE GÉNÉRAL

A l'armée.

L'incident est clos ! Les juges militaires, entourés du respect de tous, se sont prononcés en toute indépendance. — Nous nous sommes, sans arrière-pensée aucune, inclinés devant leur arrêt. — Nous nous inclinerons, de même, devant l'acte qu'un sentiment de profonde pitié a dicté à M. le Président de la République. — Il ne saurait plus être question de représailles, quelles qu'elles soient.

Donc, je répète, l'incident est clos.

Je vous demande et, s'il était nécessaire, je vous ordonnerais d'oublier ce passé pour ne songer qu'à l'avenir.

Avec vous tous, mes camarades, je crie de grand cœur : « Vive l'armée ! » à celle qui n'appartient à aucun parti, mais seulement à la France.

L'incident pouvait être clos, mais l'affaire elle-même ne l'était pas encore. Elle était appelée à ressusciter plus tard et à occuper de nouveau l'opinion publique et la Cour de Cassation, mais avec moins de fracas qu'auparavant.



Au cours du procès Dreyfus, on apprit que le Gouvernement avait ordonné, le 12 août 1899, l'arrestation de MM. Paul Déroulède, André Buffet, de Sabran-Pontevès, etc.; des perquisitions furent pratiquées à la *Ligue des patriotes*, au comité royaliste et chez diverses personnalités.

L'Agence Havas expliqua ainsi les mesures prises :

Un certain nombre d'arrestations ont été opérées ce matin à la suite d'une instruction ouverte en vertu de l'article 89 du Code pénal, complot formé dans le but de changer la forme du gouvernement.

Les inculpés appartiennent aux groupes de la Jeunesse royaliste, de la Ligue des patriotes et de la Ligue antisémite.

Lors du procès relatif à l'attentat de la caserne de Reuilly, les faits se rattachant à cet épisode furent seuls retenus par le réquisitoire; mais les perquisitions faites dès ce moment et les pièces saisies permirent plus tard de reconstituer l'organisation, dès juillet 1898, d'un complot ayant pour but de s'emparer, par un coup de force, du gouvernement.

Des dépêches qui furent retrouvées ne laissent aucun doute ni sur l'existence du complot, ni sur ses principaux acteurs.

Une surveillance très active fut organisée, et on acquit la preuve que les mêmes groupes préparaient une nouvelle tentative, à brève échéance, exigeant, pour prévenir de nouveaux désordres, des mesures immédiates.

Les journaux officieux ajoutèrent les renseignements suivants :

Après la mort de M. Félix Faure, le gouvernement apprit que le duc d'Orléans qui, au moment où survint cet événement, se trouvait à Palerme, était brusquement parti pour Turin et de là s'était rendu à Bruxelles.

Il reçut dans cette dernière ville un télégramme chiffré ainsi conçu :

« Tous nos hommes sont prêts. »

Le lendemain, une autre dépêche fut envoyée au prétendant; elle portait ces mots :

« Inutile de venir. »

Le coup d'Etat préparé par les partisans du duc d'Orléans avait été éventé et son correspondant l'en avertissait.

Le jour des obsèques de l'ancien Président de la République, se produisait l'attentat de la caserne de Reuilly.

Le gouvernement, bien qu'il fût certain de l'existence d'un complot, ne retint que ce dernier fait, et se réserva de suivre attentivement les menées des ennemis de la République. Sa vigilance lui permit d'acquérir la preuve qu'une nouvelle tentative était préparée à l'occasion du procès de Rennes, et il prit aussitôt les mesures de rigueur indiquées plus haut.

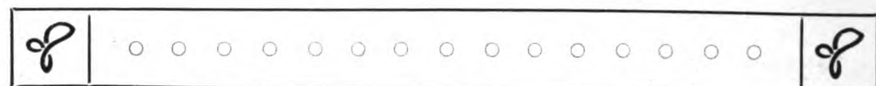
M. Jules Guérin, délégué général de la Ligue antisémitique, qui figurait sur la liste des personnes à arrêter, résista aux agents et se retrancha avec un certain nombre de ses amis au siège de la Ligue, 51, rue de Chabrol, qui fut bientôt connu sous le nom de *fort Chabrol*. Pour éviter un conflit sanglant, la police fit le siège de la maison et finit par mettre la main sur M. Jules Guérin. MM. Déroulède, Buffet, Marcel Habert, de Ramel, Jules Guérin, Godefroy et autres furent déférés à la Haute-Cour de justice convoquée pour le 18 septembre, au lendemain du jour où le procès Dreyfus venait de finir.

M. Fallières présidait. Le ministère public était représenté par M. Octave Bernard, procureur général près la Cour d'appel de Paris, nommé procureur général près la Haute-Cour, qui démontra que, en outre de l'attentat indéniable de la caserne de Reuilly, il y avait eu complot.

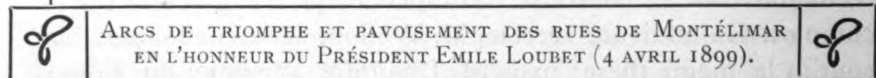
La preuve du complot ressortait des discours prononcés dans les réunions publiques par les divers accusés et des manifestations simultanées, organisées à l'occasion du procès Dreyfus par les ligues royaliste et antisémitique.

La commission d'instruction, présidée par M. Bérenger, décida cependant qu'il y avait chose jugée en ce qui concernait l'attentat de Reuilly par suite de l'acquittement de M. Déroulède en Cour d'assises. Mais elle retint le crime de complot contre 14 accusés : MM. Paul Déroulède, Buffet, de Chevilly, Poujol dit de Fréchencourt, Godefroy, de Sabran-Pontevès, de Bourmont, de Ramel, Ballière, Barillier, Guérin, Dubuc, Cailly et Brunet.

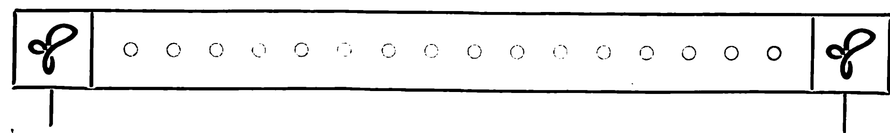
Me Devin, avocat de M. de Ramel, soutint avec une argumentation vigoureuse qu'aux termes de la Constitution de 1875 la Haute-Cour, si elle était compétente pour juger le crime d'attentat, était au contraire incompétente pour juger le crime de complot. En audience secrète, M. Wallon, sénateur inamovible, soutint la même thèse; mais M. Chaumié, sénateur du Lot-et-



Phot. Paul Boyer.



Arcs de triomphe et pavoisement des rues de Montélimar en l'honneur du Président Emile Loubet (4 avril 1899).



Phot. Neurdein frères. Dalou sculpt.

LE TRIOMPHE DE LA RÉPUBLIQUE.

Garonne, fit triompher la compétence de la Haute-Cour en matière de complot, grâce à son brillant talent de parole et à une dialectique très serrée.

M. le président Fallières dirigea les débats avec une réelle impartialité. Il montra surtout de la fermeté en réprimant les écarts de langage de M. Déroulède contre le Président de la République et en faisant exclure de l'audience les accusés qui troublaient l'ordre. Ce ne fut que le 4 janvier que le résultat final fut proclamé.

MM. de Sabran-Pontevès, de Ramel, le baron de Vaux, Eugène Godefroy, Barillier et Dubuc furent acquittés, et MM. Paul Déroulède, André Buffet, de Lur-Saluces condamnés à dix ans de bannissement, M. Jules Guérin à dix ans de détention.

M. Marcel Habert, qui s'était constitué prisonnier au cours du procès, fut jugé seul et condamné à cinq années de bannissement.

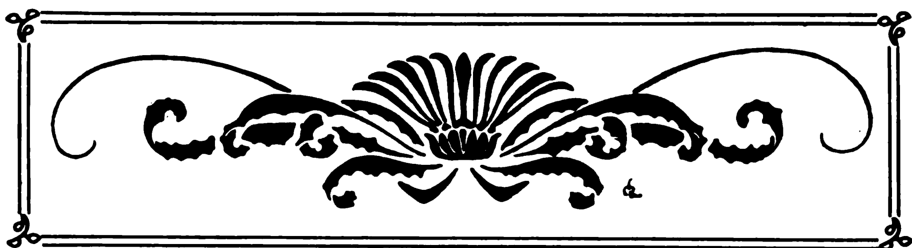
Quant à MM. de Chevilly, de Fréchencourt, de Bourmont, Ballière, Brunet et Cailly, le procureur général abandonna contre eux toute accusation, et ils furent naturellement mis hors de cause.

Cette poursuite servit à pacifier la rue, comme le dit M. Waldeck-Rousseau, et à la débarrasser de toute manifestation plus ou moins séditieuse. Elle pacifia aussi les esprits dans une large mesure.

L'inauguration du *Triomphe de la République*, l'œuvre géniale du sculpteur Jules Dalou, sur la place de la Nation le 19 novembre 1899, donna lieu à une manifestation socialiste et révolutionnaire, d'ailleurs purement platonique. Le Président de la République, présent à la cérémonie, eut la sagesse de se retirer dès le début du défilé des délégations ouvrières, dont les emblèmes séditieux ne pouvaient être officiellement ni reconnus ni salués par le chef de l'État.

La grande Exposition universelle internationale de 1900, destinée à glorifier le XIX[e] siècle expirant et à éclairer l'aurore du XX[e] siècle, allait s'ouvrir en paix.





CHAPITRE XIII



M. ÉMILE LOUBET, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, PENDANT LA PÉRIODE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900. — TRÊVE DES PARTIS A L'INTÉRIEUR; DIFFICULTÉS AU DEHORS. — LES BOXERS DE PÉKIN ET LES LÉGATIONS EUROPÉENNES. — DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES AUX EXPOSANTS.



Inauguration de l'Exposition universelle de 1900 (14 avril). — Discours de M. Millerand, ministre du Commerce, et du Président de la République. — M. Émile Loubet au Congrès international de la mutualité, au Congrès international d'assistance publique et de bienfaisance privée. — Les légations européennes à Pékin, assiégées par les Boxers. — Le Président de la République à Cherbourg (revue des escadres du Nord et de la Méditerranée), à Marseille (remise des drapeaux au corps expéditionnaire de Chine). — Situation critique de M. Pichon, ministre de France à Pékin; sa délivrance par les troupes européennes alliées. — Distribution de plus de 42000 récompenses aux exposants de 1900; discours de M. Émile Loubet et de M. Millerand. — Une lettre de Nicolas II. — M. Émile Loubet aux grandes manœuvres de la Beauce (septembre 1900). — Grand discours patriotique de M. Émile Loubet au banquet des maires (22 septembre 1900). — Inauguration à Lyon du monument Carnot (4 novembre 1900). — Discours de Waldeck-Rousseau et du Président de la République. — Message de l'Empereur Nicolas II.

Annoncée par le décret du 13 juillet 1892, décidée par la loi du 13 juin 1896, l'Exposition universelle internationale de 1900 fut inaugurée le samedi 14 avril, par M. Émile Loubet, Président de la République. L'ouverture eut lieu ainsi à la date qui avait été fixée dès l'origine. En maintenant cette date, malgré le

retard que des circonstances de force majeure avaient causé dans diverses parties de l'Exposition, le Gouvernement de la République savait pouvoir compter sur le dévouement absolu de tous ceux qui ont été associés dans cette vaste entreprise. L'imminence de l'ouverture avait, depuis quinze jours, surexcité les énergies; chefs et ouvriers fournirent, sans compter, l'effort puissant que le pays attendait d'eux. Grâce à cet effort, l'état d'achèvement de l'entreprise, dans toutes ses parties principales, fut tel que peu de jours devaient suffire pour terminer les installations particulières.

Ainsi fut réalisée, sur la date effective d'ouverture des précédentes expositions, une avance considérable, à laquelle les organisateurs de l'Exposition attachaient justement le plus grand prix.

La cérémonie d'inauguration eut lieu dans la salle des Fêtes construite au centre de la galerie des Machines. Trois jours auparavant, cette salle était encore encombrée d'échafaudages, sans parquet et presque sans gradins. Tous en admiraient, le 14 avril, la grandeur architecturale et les heureuses colorations. Quatorze mille personnes assistaient à la cérémonie.

En présence du Président de la République, entouré des présidents du Sénat et de la Chambre, du président du Conseil, des ministres et des représentants du corps diplomatique, le ministre du Commerce prononça le discours suivant :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU SÉNAT,
MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS,
MESSIEURS,

L'effort persévérant, l'énergie passionnée de M. Alfred Picard et de ses collaborateurs ont mené à terme l'œuvre prodigieuse que je vous présente aujourd'hui. On ne saurait, sans commettre d'injustice, vouloir extraire des noms de la liste touffue d'artistes, d'ingénieurs, d'entrepreneurs, d'industriels, qui furent les artisans de ces merveilles. Je les louerai, et avec eux l'innombrable légion des travailleurs anonymes dont les mains ont édifié ces palais, en adressant l'hommage de la gratitude publique à leur chef, à l'ingénieur émérite, à l'administrateur hors pair, à l'homme de modestie, de labeur et de volonté qui les a conduits à la peine et à l'honneur.

L'univers s'est associé à la France dans cette entreprise gigantesque. Le gouvernement de la République remplit un devoir bien doux d'hospitalité et de reconnaissance en exprimant ses remerciements aux souverains, aux chefs d'État, aux peuples amis qui ont montré tant d'empressement et de bonne grâce à accueillir notre invitation.

Le visiteur de l'Exposition leur devra ce miracle de pouvoir, en quelques minutes, faire le tour du monde. Des types de toutes les architectures, groupés côte à côte sur les deux rives de la Seine en un chatoyant et harmonieux désordre, captiveront son imagination en amusant ses yeux. Et, par une naturelle association d'idées, ce décor pittoresque fera naître en son esprit cette réflexion, où se résume comme la moralité de ces assises internationales, que, si éloignés qu'ils paraissent les uns des autres par l'éducation, la coutume et le préjugé, tous, fils de races variées, citoyens de nationalités diverses, appartiennent à la même famille, dont leur devoir comme leur intérêt est de travailler à grossir le commun patrimoine de science et de beauté.

Quels progrès peuvent être réalisés, quelles transformations opérées, en l'espace seulement de trois générations, un regard jeté sur l'exposition centennale suffira à nous le révéler.

L'heure viendra où d'autres voix, plus autorisées que la mienne, feront l'inventaire des trésors artistiques que renferment ces édifices. Je bornerai mon ambition à rappeler comment s'est renouvelée, en cent ans, la face du monde matériel.

Les mots manquent pour rendre la grandeur et l'étendue de cette révolution économique. Sous notre main nous avons vu les forces de la nature s'asservir et se discipliner. La vapeur, l'électricité, réduites au rôle de servantes dociles, ont transformé les conditions de l'existence. La machine est devenue la reine du monde. Installé en maître dans nos usines, l'organisme de fer et d'acier chasse et remplace, par un lent et continu envahissement, les travailleurs de chair et d'os, dont il fait ses auxiliaires.

Quel changement dans les relations humaines! Les distances diminuent jusqu'à disparaître. En quelques heures sont dévorés des parcours qui ne s'accomplissaient jadis qu'au prix de jours et de semaines. Le téléphone, ce sorcier, fait entendre à notre oreille la parole et jusqu'au timbre de la voix d'un ami séparé de nous par des centaines de lieues.

Pendant que croissent à l'infini l'intensité et la puissance de la vie, la mort elle-même recule devant la marche victorieuse de l'esprit humain. Le génie d'un Pasteur, pur bienfaiteur de l'humanité, dont la gloire n'est attristée d'aucune ombre, centuple le pouvoir de la chirurgie et de la médecine. Le mal saisi à son origine, isolé, cède, et voici qu'apparaît, à l'horizon prochain, l'époque heureuse où les épidémies, qui ravageaient les cités et décimaient les peuples, ne seront plus que les souvenirs terrifiants et comme les légendes du passé.

Ainsi la Science multiplie, avec une admirable prodigalité, les moyens qu'elle met à la disposition de l'homme pour plier à ses lois les forces extérieures ou se garantir de leur hostilité. Elle lui rend un plus signalé service en lui livrant le secret de la grandeur matérielle et morale des sociétés, qui tient en un mot : Solidarité.

Nous sommes les héritiers des fautes comme des mérites de nos pères, et nous écrivons déjà l'histoire de nos fils. Solidaires de nos ancêtres, comment ne le serions-nous pas de nos contemporains ? Il n'est pas que des contagions physiques. Les maisons pauvres où s'abritent les germes morbides, les cer-

veaux incultes où fermentent la superstition et la haine, constituent des périls dont une intelligente prévoyance suffirait à nous convaincre qu'il faut hâter la disparition. Triompher de l'ignorance, vaincre la misère, quel plus haut, quel plus pressant devoir social? Si l'altruisme n'était pas le plus généreux et le plus doux des sentiments, qui trouve en lui-même sa récompense, il puiserait dans l'intérêt personnel sa plus solide justification.

Jugez ses progrès à ses œuvres. Institutions de prévoyance, d'assistance, de mutualité, syndicats, associations de tout genre destinées à grouper en un faisceau résistant les faiblesses individuelles : autant de témoignages de la solidarité humaine.

Elle vise à atténuer au sein de chaque nation les inégalités choquantes nées de la nature ou du régime social; elle se propose d'unir dans les liens d'une fraternité véritable les enfants d'un même peuple. Ses effets ne s'arrêtent pas aux frontières.

Intérêts, idées, sentiments se mêlent et s'entre-croisent sur toute la surface du globe, comme ces fils légers où vole la pensée humaine. Bienfaisante complexité, qui nous permet déjà d'entrevoir l'ère nouvelle dont, hier même, une noble initiative posait, à la conférence de la Haye, les premiers jalons.

Oui, plus fortement se nouent les relations internationales, issues de la multiplicité des besoins et de la facilité des échanges, plus nous avons de raisons d'espérer et de croire qu'un jour viendra où le monde ne connaîtra plus que les rivalités fécondes de la Paix et les luttes glorieuses du Travail!

O Travail, Travail libérateur et sacré, c'est toi qui ennoblis et c'est toi qui consoles. Sous tes pas l'ignorance se dissipe, le mal s'enfuit. Par toi l'Humanité, affranchie des servitudes de la nuit, monte, monte sans cesse vers cette région lumineuse et sereine où doit un jour se réaliser l'idéal et parfait accord de la puissance, de la justice et de la bonté.

Après les applaudissements prolongés qui accueillirent le discours du ministre, M. le Président de la République, salué par une ovation de la salle entière, s'exprima en ces termes :

MESSIEURS,

En conviant les gouvernements et les peuples à faire avec nous une synthèse du travail humain, la République française n'a pas eu seulement la pensée d'instituer un concours de merveilles visibles, et de renouveler, sur les bords de la Seine, un antique renom d'élégance et de courtoise hospitalité.

Notre ambition est plus haute : elle dépasse infiniment l'éclat des fêtes passagères et ne se borne pas — quelque patriotique réconfort que nous éprouvions aujourd'hui — aux satisfactions de l'amour-propre ou de l'intérêt.

La France a voulu apporter une contribution éclatante à l'avènement de la concorde entre les peuples. Elle a conscience de travailler pour le bien du monde, au terme de ce noble siècle dont la victoire sur l'erreur et sur la haine fut, hélas! incomplète, mais qui nous lègue une foi toujours vivace dans le progrès.

Aussi, les institutions d'économie sociale occupent-elles ici la plus large place. En nous faisant connaître l'effort individuel de chaque État pour perfectionner l'art de vivre en société, elles donneront son caractère essentiel à cette Exposition, qui doit être une éblouissante et immense école d'enseignement mutuel. Elles ne nous font oublier, ai-je besoin de le dire? ni les découvertes de la science ni les chefs-d'œuvre de l'art et de l'industrie; mais elles nous apparaissent comme le but de la civilisation et la raison d'être de notre œuvre.

C'est, sans doute, un admirable spectacle que celui de l'intelligence disciplinant les forces du monde physique et soumettant la nature à des combinaisons imprévues, d'où nous tirons un surcroît de bien-être et de jouissances esthétiques; mais, autant le génie domine l'aveugle matière, autant il est inférieur à la justice et à la bonté. La forme la plus élevée du beau n'est pas de celles qu'on peut indiquer par des numéros sur un catalogue : visible seulement pour la conscience morale, elle se trouve réalisée lorsque des intelligences supérieures et diverses, groupant leurs efforts, sont animées, comme les machines de nos galeries, par un grand moteur commun : le sentiment de la solidarité.

J'ai plaisir à proclamer que tous les gouvernements rendent hommage à cette loi supérieure. Et ce ne sera pas le moindre résultat de ce grand concours de bonnes volontés que cette constatation : malgré les rudes combats que se livrent les peuples sur le terrain industriel, commercial, économique, ils ne cessent de mettre au premier rang de leurs études les moyens de soulager les souffrances, d'organiser l'assistance, de répandre l'enseignement, de moraliser le travail, d'assurer des ressources à la vieillesse.

J'adresse à ces gouvernements, dont le concours nous a été précieux, un salut cordial. Je souhaite la bienvenue à leurs distingués représentants : ils ont été les collaborateurs éclairés de l'œuvre commune et ont une grande part à son succès. Je n'ai garde d'oublier nos ingénieurs, nos architectes, nos artistes, nos constructeurs et entrepreneurs, nos ouvriers qui, sous la direction de l'homme éminent que M. le ministre du Commerce louait si justement, ont mené à bien, à travers de nombreuses difficultés, cette colossale entreprise, et, à l'heure fixée, nous la livrent dans son complet épanouissement.

Messieurs, cette œuvre d'harmonie, de paix et de progrès, si éphémère qu'en soit le décor, n'aura pas été vaine. La rencontre pacifique des gouvernements du monde ne demeurera pas stérile. Je suis convaincu que, grâce à l'affirmation persévérante de certaines pensées généreuses dont le siècle finissant a retenti, le vingtième siècle verra luire un peu plus de fraternité sur moins de misères de tout ordre, et que, bientôt peut-être, nous aurons franchi un stade important dans la lente évolution du travail vers le bonheur, et de l'homme vers l'humanité.

C'est sous les auspices de cette espérance que je déclare ouverte l'Exposition de 1900.

Les cris répétés de : « Vive la République ! » et d'universelles acclamations accueillirent la péroraison de ce discours.



Phot. Paul Boyer.

Madame Loubet mère assistant a l'arrivée du Président a la sous-préfecture de Montélimar (4 avril 1899).



Phot. Paul Boyer.

Le Président Émile Loubet a Montélimar (4 avril 1899).

L'orchestre et les chœurs exécutèrent ensuite l'*Hymne de Victor Hugo*, de Saint-Saëns, et la *Marche héroïque* de Théodore Dubois.

Conduit par le commissaire général, entouré de tous les personnages qui avaient pris place dans sa tribune, M. le Président de la République traversa ensuite la salle des Fêtes et gravit l'escalier monumental qui donnait accès aux galeries de l'électricité. Dans un salon préparé pour la circonstance, il se fit présenter les commissaires généraux étrangers ainsi que les présidents des commissions et comités de l'Exposition.

Le cortège s'étant ensuite formé traversa les jardins du Champ de Mars au bruit lointain des salves d'artillerie et vint s'embarquer sur la rive droite de la Seine, aux abords du pont d'Iéna, tandis que sur les pentes du Trocadéro le bourdon du palais de l'Asie russe sonnait à toute volée.

Sur le bateau de M. le Président de la République se trouvaient : le président du Sénat, le président de la Chambre, le président du Conseil et les ministres, les membres du corps diplomatique, les commissaires généraux étrangers, M. le commissaire général Alfred Picard et ses chefs de service. Un orchestre avait été placé sur le bateau réservé à la presse ; deux autres bateaux avaient été mis à la disposition des membres du Parlement, des présidents des commissions et comités de l'Exposition.

La flottille aborda près du pont Alexandre III, sur la rive gauche de la Seine, et M. le Président de la République inaugura ce grand ouvrage, témoignage et symbole de l'union des deux nations.

Le cortège ayant repris sa marche, le Président de la République s'éloigna, suivi par les acclamations qui avaient salué partout son passage, dans cette belle inauguration d'une œuvre de paix commune à l'humanité tout entière.



Le Président Loubet ne se borna pas à assister aux grandes solennités de l'Exposition. Il encouragea les réunions et les congrès provoqués par l'initiative individuelle pour toutes les

œuvres de solidarité humaine, rehaussant par sa présence l'éclat et le retentissement de ces réunions. C'est ainsi qu'il assista le dimanche 10 juin, dans la grande salle du palais des Congrès, à la séance de clôture du Congrès international de la mutualité, et qu'il y prononça le discours suivant :

Messieurs,

Il y a quelques semaines, je constatais combien est grande la place occupée ci par les institutions d'économie sociale, et, en me réjouissant des efforts de toutes les nations pour perfectionner l'art de vivre en société, j'osais dire que l'Exposition de 1900 emprunterait au palais où nous sommes aujourd'hui sa principale utilité et son caractère le plus essentiel.

Le spectacle qu'a offert le Congrès international de la mutualité a confirmé hautement cette observation. Vos travaux nous renseignent sur le bien que les sociétés de secours mutuels ont réalisé dans le monde et sur celui qui leur reste à faire ; ils nous donnent lieu d'être satisfaits du présent et de ne pas désespérer de l'avenir. La mutualité n'est plus une abstraction, mais une réalité; elle se répand dans les campagnes comme dans les villes ; elle fait chaque jour de nouvelles conquêtes ; elle rapproche et confond ceux qui demandent à leur travail le pain de tous les jours et ceux qui sont affranchis des soucis matériels de la vie ; car ceux-ci deviennent souvent les plus utiles auxiliaires de vos sociétés et se font honneur d'en supporter les charges sans en réclamer les avantages.

Il n'y a pas de plus noble principe, messieurs, que celui qui vous a réunis. L'idée du devoir social vient de haut; et l'on a pu craindre quelquefois qu'elle ne s'altérât ou ne se perdît en traversant certaines régions d'orages; grâce à des efforts comme les vôtres, et dont nos aînés nous ont donné l'exemple, elle a trouvé dans la mutualité sa formule pratique et sa voie naturelle; aujourd'hui, la mutualité apparaît comme susceptible de renouveler pacifiquement les sociétés : on peut dire que déjà elle crée l'atmosphère dans laquelle respirent et pensent les honnêtes gens.

Faire que la fraternité ne soit pas un vain mot ; réaliser, dans l'ordre matériel, un progrès que nos pères avaient à peine entrevu ; stimuler et encourager, comme première condition de ce progrès, l'initiative individuelle, aidée aussi largement que possible par l'État et les communes; proclamer la grandeur de cette formule rajeunie : « Aide-toi, l'humanité t'aidera ! » ; enseigner aux uns la nécessité des sacrifices volontaires et aux autres celle de l'épargne et de l'association ; préparer, enfin, et assurer la paix sociale, dont la démocratie française, fidèle à sa mission historique, a le devoir de donner l'exemple au monde civilisé : tels sont les traits généraux du programme mutualiste auxquels votre congrès apporte une éclatante consécration.

Je m'arrête, messieurs, n'ayant pas l'intention de faire un discours. J'ai voulu surtout vous remercier, vous féliciter, vous dire que pendant vos

séances j'étais de cœur et de pensée au milieu de vous, et qu'à la satisfaction d'avoir fait en ce palais un travail utile vous devez joindre, en prenant congé les uns des autres, un sentiment de sérieuse confiance dans l'avenir.

Des applaudissements unanimes accueillirent ce discours et une ovation chaleureuse fut faite au Président de la République.

Le 29 juillet il assista à l'inauguration du Congrès international d'assistance publique et de bienfaisance privée, présidé par M. Casimir-Perier qui lui adressa le discours suivant :

C'est un grand honneur pour moi de saluer ici, au nom des malheureux du monde entier, le Président de la République française.

Vous avez voulu, monsieur le Président, inaugurer un Congrès qui réunit dans une commune pensée plus de trente nationalités, qui associe, pour la plus noble des causes, l'assistance publique et la bienfaisance privée, l'effort raisonné de la philanthropie et les fécondes ardeurs de la foi. Votre présence à cette solennité atteste la généreuse sensibilité de votre cœur et la commisération de la France pour tous les maux de l'humanité.

Je salue avec respect et avec reconnaissance cette vaillante armée du bien, où les femmes se serrent autour du drapeau, toujours prêtes au sacrifice d'elles-mêmes ; où les délégués des États et les adhérents étrangers ne veulent, comme nous, connaître qu'une frontière, celle qui sépare de l'égoïsme et de la haine le sentiment de la solidarité humaine.

Dans Paris en fête, en face des palais aux coupoles dorées, au milieu du tourbillon d'une foule joyeuse, la France tend les bras aux enfants sans mère, aux malheureux sans travail, aux malades sans soins, aux dévoyés sans guide, aux vieillards sans une main amie pour leur fermer les yeux, et, répondant à son appel, voici, venus des deux mondes, les dévouements qui guérissent, les volontés qui ramènent dans le droit chemin, les cœurs qui rendent le courage et l'espérance. Honneur aux nations généreuses ! Pour elles, les jours de la paix ne sont pas que des jours de fête ; ils sont réservés aux conquêtes de la pensée ; c'est aussi agrandir son domaine que d'étendre la notion de ses devoirs.

Ces principes ont inspiré l'assistance publique comme la bienfaisance privée ; l'une et l'autre peuvent vous résumer leur histoire ; quand vous les acclamerez, vous parlerez au nom de tous les êtres qu'elles ont matériellement secourus ou moralement recréés. Nous avons à peu près déterminé le champ d'action de l'assistance publique et de la bienfaisance privée ; peut-être se seraient-elles disputé les existences à sauver. Ce Congrès atteste leur union ; elles se respecteront et s'aideront l'une l'autre ; l'État, les départements, les communes, — Paris le prouve, — ont le sentiment de leurs obligations sociales ; mais qui oserait dresser une barrière devant une conscience et devant un devoir individuel ?

C'est une science que de faire le bien ; elle exige de l'homme ce qu'il y a de meilleur en lui ; son cœur lui inspire tous les sacrifices et toutes les audaces ;

sa raison doit déterminer ses résolutions et ses actes. Le cœur nous crie que l'expérience ne donne jamais toute la vérité ; que le regard de la pensée s'étend au delà des limites de l'observation ; qu'il faut un monde idéal à la pratique du bien ; que, dans la morale comme dans l'art, qui ne tend pas à l'impossible n'accomplit pas le nécessaire, et il se berce de ses rêves, récompense éphémère, hélas ! de ceux qui les conçoivent. La raison nous refuse ces joies ; elle rejette tout ce qui n'a pas subi victorieusement son contrôle ; elle nous condamne à la plus cruelle des contraintes ; emportés par l'ambition du mieux, nous ne touchions déjà plus la terre ; elle nous ramène en présence des faits ; elle nous rappelle que le temps ne marche pas aussi vite que la pensée et que le premier témoignage de respect pour la misère est de ne lui donner aucun espoir qui puisse devenir une déception ; elle nous demande enfin de faire à l'infortune le sacrifice d'un idéal entrevu pour lui porter plus vite ces deux éléments de vie : le pain et l'espérance.

Nous inaugurons ce Congrès dans la grande salle du palais de la science. Où pourrait se mieux sceller l'alliance du cœur et de la raison ? Je remercie l'Université de Paris de l'hospitalité qu'elle nous offre ; à ses yeux, tout ce qui élève les âmes les rapproche et les unit ; elle a ouvert ses portes à tous les peuples, certaine que, malgré la différence des races, des religions et des langues, ils savent se comprendre, puisqu'il leur suffit d'entendre un sanglot pour qu'à l'unisson leurs cœurs y répondent.

La voix de la France était faite pour aller jusqu'au bout de l'univers, car ce pays qui constitue une unité morale indissoluble, qui vibre tout entier dans une seule âme, où le patriotisme se fortifie en se concentrant, ce même pays ne reconnaît pas de limites au monde des idées et n'assigne pas de frontière à sa pitié. Aux heures les plus solennelles et les plus glorieuses de son histoire, la France s'est oubliée elle-même pour secourir tous les déshérités ; on a vu la Révolution rapprocher ou diviser les hommes en dépit des lois, des traditions et de la langue ; elle a formé, au-dessus des nationalités particulières, une patrie intellectuelle dont les hommes de toutes les nations ont pu devenir citoyens ; elle a inondé toute la terre de ses soldats, de ses apôtres et de ses martyrs. La France a la récompense qu'elle ambitionne : la présence et la collaboration des hôtes généreux dont l'âme est sœur de la sienne.

Le troisième Congrès international d'assistance continuera l'œuvre déjà féconde des congrès de Paris et de Genève. Il s'ouvre presque à l'aurore d'un siècle nouveau : travaillons ensemble à préparer un siècle de paix et de fraternité.

Quelque illimitées que soient les ambitions du cœur, quelques obstacles que rencontre la volonté de secourir la détresse, ce n'est pas en vain que chacun de nous se donne tout entier aux victimes de la vie. La reconnaissance individuelle peut n'être pas toujours la récompense de qui fait le bien : on peut souffrir de voir retomber celui qu'on croyait avoir sauvé; on peut se désespérer de ne pouvoir faire entrer dans l'humanité les vérités toutes debout, sans qu'elles aient à se courber sous les nécessités des temps et des circonstances; on peut se juger inutile en se sentant impuissant, même au prix de sa vie, à faire descendre le ciel sur la terre ; non, non, ce n'est pas en

vain qu'on a servi la cause de l'humanité. La voici, la récompense : ceux qui souffrent sont des apôtres muets de la paix entre les hommes, et les larmes de la misère ont la sublime vertu d'effacer les rivalités et les haines ; l'œuvre inconsciente des malheureux, l'œuvre d'une reconnaissance qui s'ignore, c'est ce rapprochement de tous les peuples, c'est cette cordiale étreinte de toutes les convictions politiques et religieuses et — tous tendant ensemble la main aux malheureux — c'est cette confusion voulue de toutes les conditions sociales, de tous les dénûments et de toutes les opulences, de toutes les tristesses et de toutes les joies, ce que Victor Hugo appelle le majestueux embrassement du genre humain sous le regard de Dieu satisfait.

M. Le Jeune, ministre belge, au nom des membres étrangers du Congrès, prend la parole à son tour et rend hommage à la France, qui a su réunir pour un tel objet les représentants de nationalités diverses.

Au Congrès de l'assistance publique et de la bienfaisance privée, a-t-il dit, la France a donné pour président un citoyen illustre que son choix avait appelé à présider aux destinées de la nation ; et voici que, dans le palais où vit le souvenir de toutes les gloires de la France, le chef de l'État préside à l'installation de ce Congrès.

Je suis appelé, monsieur le Président, au grand honneur d'être auprès de vous l'interprète de la gratitude des membres étrangers du Congrès si hautement favorisé. Elle se confond au plus profond de leur cœur avec l'admiration que la noble et généreuse France leur inspire.

Le Président de la République répond en ces termes :

MESSIEURS,

Je remercie le bureau du Congrès d'assistance publique et de bienfaisance privée et son éminent président de m'avoir procuré la joie d'assister à l'inauguration de vos travaux. Je souhaite la bienvenue aux hommes de bonne volonté accourus ici de tous les points du monde civilisé, et particulièrement aux représentants officiels des États au nom de qui M. Le Jeune, ministre de Belgique, a prononcé de si éloquentes paroles.

Si j'avais un regret à exprimer, ce serait de ne pouvoir prendre une part active et apporter une contribution à vos travaux. Organiser l'assistance ; faire passer dans les institutions le principe sublime de la solidarité humaine ; essayer de prévenir la misère autant que de la soulager ; poursuivre le mal moral avec la même obstination que le mal physique ; associer dans une action commune et dans la collaboration la plus efficace les pouvoirs publics et les initiatives privées ; donner une direction éclairée à des instincts généreux qui s'égarent parfois dans l'utopie ; en un mot, faire descendre dans la pratique, autant qu'il est possible, le principe de la fraternité humaine, y a-t-il un plus bel emploi de l'intelligence, du sentiment et de la volonté ?

La République française est heureuse et fière de donner l'hospitalité à ce concile de la bienfaisance, car toutes les douleurs humaines, sur quelque point du globe qu'elles se produisent, trouvent en elle un écho. Son Gouvernement considère comme le premier de ses devoirs l'étude des questions sociales. L'assistance dispose d'un budget considérable, impossible à évaluer si l'on y comprend les ressources de la bienfaisance privée, et notre nation tout entière, sans distinction de partis, consentirait avec joie de nouveaux sacrifices, s'ils lui étaient demandés, pour le soulagement de ceux qui souffrent. Mais la France est aussi un pays de raison claire et pratique ; elle ne veut rien céder à un sentimentalisme vague et banal, inutile quand il n'est pas dangereux, et qui ne peut faire que des dupes ou des révoltés.

C'est à cette conciliation des mouvements les plus naturels du cœur et des lois imprescriptibles de la raison que M. Casimir-Perier vous conviait tout à l'heure, et que vous aboutirez, je l'espère. Votre œuvre va se poursuivre dans les meilleures conditions et sous les auspices les plus favorables. Partout, les préoccupations morales animent les gouvernements et pénètrent lentement dans la politique ; les idées généreuses se présentent au monde sous les plus illustres patronages ; l'instruction, source de moralité, se répand de plus en plus ; les établissements hospitaliers, les bureaux de bienfaisance, les crèches, les ouvroirs, les ateliers de charité, se multiplient ; les classes riches sentent plus que jamais que leur intérêt comme leur honneur, et quelquefois leur excuse, est dans l'affirmation de leur solidarité avec les classes pauvres. Que ce réveil d'humanité vous encourage ; que cette sympathie unanime, dont vous êtes l'objet, vous soutienne et vous guide ; vous nous apporterez des conclusions dont l'humanité profitera. Vous la servez déjà par le réconfortant spectacle que nous offrent tant de bonnes volontés et d'intelligences, unies pour la réalisation du bien.



Au mois de juillet, de graves nouvelles arrivèrent de Chine, où l'insurrection des Boxers, favorisée par l'Impératrice, menaçait l'influence et l'existence même de tous les Européens indistinctement.

Le baron de Ketteler, ambassadeur d'Allemagne à Pékin, avait été assassiné par des soldats chinois, au moment où il se rendait au Tsong Li Yamen. L'incendie dévorait toutes les légations, sauf celles d'Angleterre, de France et d'Allemagne. Les ambassadeurs et autres représentants des puissances étrangères étaient assiégés dans leurs résidences par des milliers de Chinois; leur situation paraissait désespérée.

L'amiral Courrejoles fut désigné aussitôt pour commander les 3000 soldats et marins français qu'on pouvait transporter rapi-

dement de l'Indo-Chine en Chine, en attendant l'arrivée des renforts. La Chambre et le Sénat votèrent les fonds nécessaires à l'expédition. On était très inquiet sur le sort de M. Pichon, notre ministre en Chine, et sur celui de tous les Français, de tous les étrangers qui l'entouraient.

Au milieu de ces anxiétés, le 18 juillet, M. le Président de la République se rendit à Cherbourg, accompagné des présidents des deux Chambres, MM. Fallières et Deschanel, ainsi que des principaux ministres, MM. Waldeck-Rousseau, de Lanessan, pour y passer en revue les deux escadres du Nord et de la Méditerranée réunies sous le commandement du vice-amiral Gervais.

A l'issue de cette revue navale, M. le Président Loubet offrit, le 19 juillet, à l'arsenal maritime de Cherbourg, un grand banquet aux officiers généraux et supérieurs de la flotte. Dans l'éloquent discours qu'il prononça, et que nous reproduisons, il fit allusion aux événements de Chine :

MESSIEURS,

Le patriotisme n'aime pas les longs discours ; je veux simplement traduire devant vous les sentiments qui nous animent au soir de cette inoubliable journée.

Je compte parmi les plus beaux privilèges de ma charge d'avoir pu, dans l'espace de quelques jours, rendre hommage à la parfaite correction, à la discipline, à la valeur de notre armée de terre et de notre armée de mer.

Égales dans le dévouement à la patrie et à la République, elles le sont aussi dans notre sollicitude et notre affection. Elles sont les gardiennes de l'honneur et du drapeau, les sentinelles qui veillent sur nos frontières; elles sont la force qui saurait aussi sanctionner les arrêts de la conscience morale, dépositaire de l'idée du devoir et de celle du droit.

La République se repose sur ses armées avec fierté. Elle accompagne de ses vœux ceux de ses marins et de ses soldats qui ont l'honneur envié de représenter la France dans l'armée internationale, formée pour secourir, s'il en est temps encore, des frères en détresse et pour punir des forfaits inouïs. Nos soldats, pénétrés de la gravité de leur mission, disciplinés et vaillants, obéissants à leurs chefs comme leurs chefs le sont au gouvernement de la République, auront à cœur d'ajouter une page glorieuse à l'histoire de nos expéditions en Orient.

Je vous salue donc, messieurs, et je vous remercie.

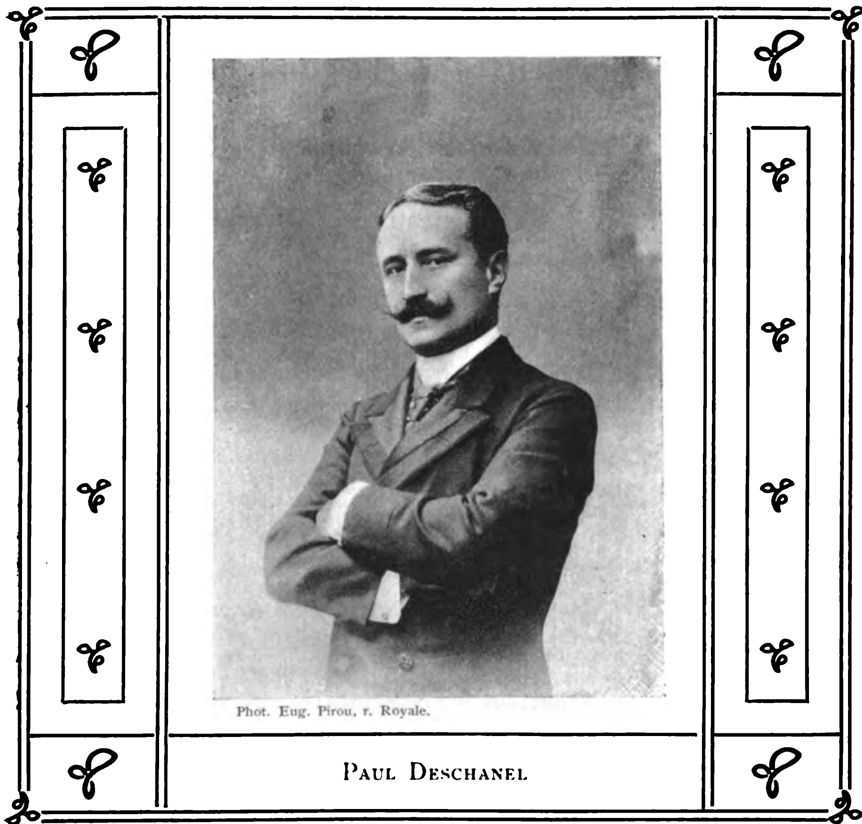
Vous qui, dans la brillante carrière de la marine, donnez chaque jour de nouveaux exemples de courage et d'abnégation, et qui personnifiez le chevaleresque caractère français, je vous associe à vos camarades de l'armée de terre; vous avez droit, les uns et les autres, à l'amour de tous les bons

citoyens, car vous faites plus que nous donner confiance dans l'avenir, vous rendez visible la grandeur de la patrie !

A l'armée de mer!

A l'armée de terre!

Ces belles et réconfortantes paroles du Président Loubet, adressées à la marine, furent très appréciées et très applaudies dans le pays tout entier.



Phot. Eug. Pirou, r. Royale.

PAUL DESCHANEL

Le 12 août, le Président de la République, accompagné de MM. Waldeck-Rousseau, de Lanessan et André, alla saluer à Marseille le corps expéditionnaire de Chine et remettre leurs drapeaux aux cinq régiments (zouaves, infanterie et infanterie de marine).

Il fut reçu sur le quai de la gare par le préfet des Bouches-du-Rhône, le général commandant le 15ᵉ corps d'armée et par des

sénateurs et des députés du département. Le maire de Marseille, M. Flaissières, entouré du conseil municipal, lui souhaita la bienvenue.

Le cortège se rendit immédiatement sur le quai de la Fraternité. Sur tout le parcours, les troupes de la garnison faisaient la haie et une foule nombreuse acclamait le Président.

Une estrade avait été dressée sur le quai; le général Voyron, commandant en chef du corps expéditionnaire, les autorités de la ville et du département y avaient pris place.

En face de l'estrade étaient rangés un bataillon du régiment de marche d'infanterie et des délégations des autres régiments faisant partie du corps expéditionnaire.

Le Président procéda d'abord à la remise des décorations, puis il monta sur l'estrade, en face de laquelle cinq lieutenants désignés pour recevoir les drapeaux étaient venus se ranger, et prononça le discours suivant :

Général,

Au nom de la République, je vous remets les drapeaux du corps expéditionnaire. Ils sont confiés à votre loyauté et à votre patriotisme dont je me porte garant.

« Honneur et Patrie ! » telle est leur devise.

Bientôt, vous inscrirez sur leurs plis le nom d'une campagne rendue nécessaire par la violation de nos droits, la méconnaissance de nos intérêts légitimes et le brutal assaut donné à tout ce qui représente, en Chine, la civilisation et le progrès.

Officiers, sous-officiers et soldats,

Ces drapeaux vous seront dès à présent sacrés. Ils vous rappelleront la haute mission que la France a confiée à votre courage : exiger d'un pays où les lois essentielles des États civilisés ont été odieusement violées le châtiment des coupables ; lui imposer des réparations éclatantes pour le passé, des garanties nécessaires pour l'avenir. Ils vous diront aussi que l'héritage d'honneur, dont vos aînés vous ont confié le dépôt, ne peut être amoindri entre vos mains, et que, dans cette armée internationale formée pour la défense de la civilisation, ceux qui portent l'uniforme français ne doivent le céder à personne pour la discipline, l'endurance et le courage. Ils vous rappelleront enfin vos familles, vos enfants, vos amis, vos foyers, toutes les affections qu'un soldat quitte sans hésiter quand le service de la Patrie le réclame. Ils seront le symbole même de la Patrie, présente au milieu de vous, attentive à vos peines, à vos dangers, et à laquelle je souhaite que vous soyez bientôt rendus. Nous attendrons avec impatience, mais sans inquiétude, le jour du triomphe et celui

du retour, qui nous permettra de partager entre vous et vos camarades de l'escadre, commandée par l'amiral Pottier, notre satisfaction et notre reconnaissance.

Après l'accolade donnée au général Voyron et la remise des drapeaux, le Président revint prendre place sur l'estrade pour assister au défilé; puis, accompagné des ministres, il se rendit à la préfecture, où il offrit à déjeuner aux officiers du corps expéditionnaire.

A ce déjeuner, le ministre de la Marine porta le toast suivant :

Au nom des soldats et des marins, des officiers des troupes de la marine et de la guerre, qui font partie du corps expéditionnaire, au nom de mon collègue, le ministre de la Guerre, et au mien, je vous remercie, monsieur le Président, du témoignage d'affectueuse sympathie que vous avez donné à nos troupes de terre et de mer, en venant aujourd'hui, à l'heure même de l'embarquement de l'état-major, distribuer les drapeaux qu'elles illustreront en Chine.

Vous leur avez parlé, non seulement au nom du gouvernement de la République et de la France, mais encore au nom de leurs familles, car vous savez que dans le cœur français les sentiments affectueux sont à la hauteur du courage militaire. Elles emporteront, avec les drapeaux de la France que vous leur avez confiés, les paroles d'encouragement et d'espoir que vous avez semées parmi eux. Elles trouveront en Chine leurs camarades de l'infanterie de marine, qui, malgré les fatigues produites par un long séjour dans la colonie, sont allés bravement s'exposer, dans le nord de la Chine, à des fatigues nouvelles et à des dangers qui ne font qu'exciter leur courage.

Déjà, hélas ! plus d'un est tombé sous les coups de la maladie ou de l'ennemi, en préparant les succès de ceux qui viendront après.

Les troupes de la guerre et de la marine trouveront aussi, sur la terre de Chine, les braves petits matelots de nos escadres, qui ont essuyé les premiers feux de l'ennemi, et elles iront embrasser dans Pékin ceux qui, avec tant de bravoure et de ténacité, ont protégé les représentants des puissances européennes contre la barbarie des populaces chinoises.

Ces braves n'y seront pas tous, mais il en restera assez pour que marins et troupiers confondent, dans leurs embrassements, leur fraternité d'armes et leur amour de la patrie.

Vous tous qui allez partir, messieurs les officiers de terre et de mer, vous lèverez avec moi votre verre à M. Émile Loubet, Président de la République française !

Monsieur le Président, je vous demande la permission d'ajouter quelques mots que je n'ai pas voulu placer avant l'hommage qui vous est dû.

Je tiens à vous dire avec quel soin le Gouvernement, aidé par les états-majors de la guerre et de la marine et par le commandant en chef du corps expéditionnaire, M. le général Voyron, a organisé cette expédition, se préoccupant

par-dessus tout de la santé et du bien-être des petits, comme le doit un gouvernement démocratique.

Certes, nous ne nous vanterons pas d'avoir évité toutes les erreurs et nous n'espérons pas échapper à la critique qui, si facilement, s'aiguise dans les esprits de notre pays. Mais nous pouvons affirmer que nous y avons mis tous nos soins et tout notre cœur, car nous savons que la force et le courage des troupes sont doublés par leur santé physique et morale.

Nous ne pouvons pas espérer que tous échappent à la maladie ou aux balles de l'ennemi; mais nous voulons que le plus grand nombre d'entre eux reviennent joindre, monsieur le Président, leurs remerciements à ceux que nous vous adressons et leurs vœux à ceux que nous formons pour vous.

M. Loubet répondit :

Mon cher ministre,

Je sais les efforts qui ont été faits par le ministère de la Marine et par le ministère de la Guerre pour l'organisation du corps expéditionnaire.

Ils ont eu à cœur de prendre toutes les précautions pour ménager la santé des troupes.

Avec un chef comme le général Voyron, elles sont en bonnes mains. Il y a vingt ans, il était alors chef de bataillon et revenait de conduire, de Saint-Louis au Niger, la première colonne française qui ait franchi cette région inhospitalière, et, comme je lui demandais s'il avait perdu beaucoup de monde, il me répondit que la mortalité n'avait pas été supérieure dans sa troupe à ce qu'elle est normalement en France.

C'est que nos officiers ne sont pas seulement des chefs, mais des pères pour leurs soldats et qu'ils veillent sur eux avec la sollicitude affectueuse du chef de famille le plus tendre veillant sur ses enfants.

Vous m'avez remercié d'être venu ici, mon cher ministre ; j'y suis venu accomplir un des devoirs les plus beaux de ma charge et honorer notre drapeau.

J'y suis venu aussi, comme, il y a quinze jours, à Cherbourg, pour dissiper cette équivoque criminelle que l'esprit de parti essaie de faire naître et qu'il voudrait perpétuer, en cherchant à creuser un fossé entre l'armée et la nation. Tentative monstrueuse, qui échouera, qui a déjà échoué, j'en ai la certitude.

L'armée n'est-elle pas issue de la nation elle-même ? Et, quand le service militaire, auquel tous les citoyens sont soumis, est terminé, l'armée ne rentre-t-elle pas dans le foyer commun ?

Nation et armée ne font qu'un et sont pénétrées d'un même dévouement à la France et à la République.

Ce sont ces sentiments qui animent le corps expéditionnaire en Chine. Les drapeaux que je lui ai confiés seront glorieusement tenus.

Nos soldats savent quel est leur devoir. Ils ne reviendront pas sans avoir exigé un châtiment exemplaire pour ceux qui ont violé les lois les plus essentielles des États civilisés et déchiré les traités les plus formels.

Je bois à ces vaillants soldats !

Je bois aux officiers du corps expéditionnaire, à l'armée de terre et à l'armée de mer !

Dans les réceptions officielles qui suivirent, en réponse à l'allocution de M. Hilaire, président du conseil général des Bouches-du-Rhône, M. Loubet rappela que, lui aussi, avait été pendant de longues années à la tête d'une assemblée départementale, qu'il ne quitta pas sans regret. Il sait que le conseil général des Bouches-du-Rhône est profondément attaché à la forme républicaine et qu'il l'a toujours défendue avec une conviction et une ardeur qui ne se sont jamais démenties.

Après la présentation du conseil municipal par le docteur Flaissières, maire de Marseille, le Président et les ministres regagnèrent la gare au milieu des acclamations les plus chaleureuses.

Le même jour, le ministre des Affaires étrangères recevait, après un silence fort inquiétant de plusieurs mois, des nouvelles de M. Pichon, ministre de France en Chine. Le texte du premier télégramme, qui calma les angoisses du pays, était ainsi conçu :

Tsi-Nan-Yamen, 7 août.

Les troupes chinoises nous ont, du 20 juin au 17 juillet, assiégés, fusillés et bombardés. Quatre légations ont été incendiées, la légation de France aux trois quarts détruite ; mais nous tenons encore, grâce à la défense héroïque du détachement français-autrichien.

Nos pertes sont de 16 hommes. Les pertes générales sont de 60 hommes. Il y a, de plus, 110 blessés.

Toutes les missions religieuses de Pékin sont brûlées, sauf le Peï-Tang, encore debout, mais dont le sort est incertain. Malgré les angoisses et les privations, le personnel de la légation et le capitaine Darty sont en bonne santé.

Le bombardement a cessé le 17 juillet, mais les travaux offensifs des Chinois, les barricades et, par intermittences, les coups de fusil, ont continué, sans toutefois faire de victimes. Le gouvernement chinois tente indirectement de négocier avec nous notre départ, mais nous ne pouvons partir sans une protection autre que la sienne. Nos forces, nos munitions et nos vivres sont près d'être épuisés. Les attaques interrompues peuvent recommencer et nous livreraient à la merci du gouvernement chinois.

Le 19 juillet, j'ai reçu de vous un télégramme auquel je n'ai pas été autorisé à répondre en chiffres.

Je suis reconnaissant au Gouvernement et au Parlement.

Le télégramme suivant, envoyé le 28 août par M. Pichon, annonça la victoire définitive des armées européennes unies aux forces japonaises :

Les troupes internationales sont entrées dans la journée du 14 ; elles ont continué leurs opérations le lendemain et ont bombardé la ville impériale et quelques pavillons du palais d'où les soldats chinois tiraient sur elles.

Les troupes françaises ont délivré Peï-Tang le 16, après un brillant combat auquel les détachements anglais, japonais et russes ont participé. J'ai assisté à cette affaire avec la plupart des membres du personnel de la légation, y compris le premier secrétaire, M. d'Anthouard, arrivé de Tien-Tsin avec le général Frey.

L'ennemi a ensuite été délogé des environs et nous avons pénétré dans les jardins du palais impérial, où le général Frey s'est installé provisoirement.

L'Empereur, l'Impératrice et les membres du gouvernement se sont enfuis après avoir fait exécuter cinq ou six des membres du Tsong Li Yamen qui passaient pour être le moins hostiles aux étrangers. La résidence actuelle de l'Empereur et de l'Impératrice est inconnue.

Les généraux ont décidé, après une entente unanime avec le corps diplomatique, d'entrer dans le palais impérial pour en chasser les soldats chinois, mais de se borner à traverser le palais, sans y camper, et en n'y faisant qu'un défilé militaire.

Une des principales préoccupations est de rétablir les communications avec Tien-Tsin par le chemin de fer et le télégraphe. L'insécurité des routes rend cette œuvre assez difficile, mais elle est urgente et nécessaire. Les retours offensifs des Boxers et des réguliers sont à craindre, et il y a lieu de prendre contre eux de sérieuses précautions.

Pékin a été divisé en districts dont la police a été confiée à chacun des corps de troupes, sous la direction des généraux.

Aux pertes signalées dans mon télégramme numéro 1, il faut ajouter deux matelots et un volontaire, le capitaine Labrousse, qui ont été tués avant l'arrivée des troupes, ce qui porte à quatorze le chiffre des morts du détachement qui a défendu la légation.

Au Peï-Tang, il y a eu cinq tués, dont le lieutenant Henry. Tout le personnel des délégations, y compris les domestiques européens, est en misérable santé.

Je suis logé à la légation espagnole avec MM. Moriss et Berteaux ; les autres agents sont installés dans ce qui reste de notre légation ou dans les maisons chinoises du voisinage.

La plupart des quartiers de la ville ne sont plus que des monceaux de ruines.

PICHON.

Les inquiétudes de la France étaient désormais calmées. Le corps expéditionnaire n'avait plus qu'à poursuivre son œuvre

pour imposer à la Chine une réparation éclatante des attentats commis contre le droit des gens.



Le 18 août, dans la salle des fêtes du Champ de Mars, M. le Président de la République présida la distribution des récompenses de l'Exposition universelle de 1900, qui était alors en pleine vogue et réunissait tous les jours dans sa vaste enceinte environ 200 000 visiteurs.

Plus de 42 000 récompenses furent décernées sur 75 000 exposants.

Le Président de la République, accompagné de M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes, du général Dubois et de M. Combarieu, secrétaires généraux de la Présidence, du personnel de la maison civile et militaire, escorté par un escadron de cavalerie, était attendu à la porte du quai d'Orsay, par une foule considérable, respectueusement sympathique.

Dans l'allée centrale, les troupes placées en double haie présentaient les armes. Sur le seuil du palais, M. Millerand, ministre du Commerce, M. Alfred Picard, commissaire général, et le haut personnel de l'Exposition reçurent le Président et le conduisirent dans un salon d'honneur où se trouvaient M. Monis, Garde des sceaux, ministre de la Justice, M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères, M. Caillaux, ministre des Finances, le général André, ministre de la Guerre, M. de Lanessan, ministre de la Marine, M. Georges Leygues, ministre de l'Instruction publique, M. Baudin, ministre des Travaux publics, M. Jean Dupuy, ministre de l'Agriculture, M. Decrais, ministre des Colonies, et M. Mougeot, sous-secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes.

M. Fallières, président du Sénat, et M. Deschanel, président de la Chambre des députés, les membres du corps diplomatique, les représentants des corps constitués et les autorités civiles et militaires étaient également présents.

Le cortège ainsi formé se dirigea, aux sons de la *Marseillaise*, vers la salle des Fêtes où étaient réunis les invités.

Au moment où le Président parut sur l'estrade, des applau-

dissements unanimes le saluèrent, et les cris de : « Vive la République! Vive Loubet! Vive la France! » se firent entendre de toutes parts.

Le Président de la République prit place sur l'estrade, ayant à sa droite M. Fallières, président du Sénat, à sa gauche M. Deschanel, président de la Chambre; il était entouré par les ministres, les membres du corps diplomatique, des sénateurs, des députés, des officiers généraux des armées de terre et de mer et des hauts fonctionnaires délégués des administrations de l'État.

La cérémonie commença par le défilé des commissaires généraux étrangers, précédés et accompagnés des porte-drapeaux et des porte-bannières de chaque groupe et de chaque classe. Des applaudissements ininterrompus accueillirent tout ce défilé qui eut lieu sur deux files dans l'ordre suivant :

A gauche. — L'Allemagne, l'Autriche, le groupe II, la Bulgarie, la Corée, le groupe IV, l'Espagne, la Grande-Bretagne, le groupe VI, le Guatémala, la Hongrie, le groupe VIII, Libéria (République de), le Luxembourg, le Maroc, le groupe X, le Nicaragua, la Norvège, le groupe XII, la Perse, le Portugal, le groupe XIV, la république de Saint-Marin, le Salvador, la Serbie, le groupe XVI, la Suisse, la Turquie et les colonies françaises.

A droite. — Le groupe I, la Belgique, la Bosnie-Herzégovine, le groupe III, le Danemark, l'Équateur, le groupe V, les États-Unis, la Grèce, le groupe VII, l'Italie, le Japon, le groupe IX, le Mexique, la principauté de Monaco, le groupe XI, la république d'Orange, les Pays-Bas, le Pérou, le groupe XIII, la Roumanie, la Russie, le groupe XV, le Siam, la république Sud-Africaine, la Suède, le groupe XVII et les colonies françaises.

Le cortège se rangea aux places qui lui avaient été désignées et M. Loubet prononça le discours suivant :

MESSIEURS,

Le 14 avril dernier, en ouvrant l'Exposition universelle, j'avais la joie de souhaiter la bienvenue aux hommes de bonne volonté, accourus de tous les coins de l'univers pour prendre part à cette œuvre de concorde et de paix; et j'exprimais l'espoir que cette rencontre de tant d'esprits et de cœurs généreux servirait au progrès moral et matériel de l'humanité.

Aujourd'hui, j'adresse à tous les collaborateurs de l'Exposition les remerciements qu'ils méritent, pour le concours donné à l'œuvre commune. Si tous

n'ont pu être inscrits sur la liste des récompenses, tous ont droit, cependant, à nos félicitations et à notre reconnaissance pour la part très honorable que chacun a prise à cette lutte pacifique où il n'y a, pour ainsi dire, pas de vaincus. Ils peuvent être fiers, étrangers et Français, d'y avoir marqué leur place, si modeste qu'elle ait été, et d'avoir tenu une partie dans cet ensemble admirable.

Que de particulières félicitations soient adressées, au nom de la République, à ceux de nos concitoyens qui, dans les domaines multiples de son activité, ont si bien représenté le génie français. Nous avons suivi leurs efforts avec intérêt et hautement apprécié leurs œuvres et leurs succès.

Ce n'est pas sans tristesse, messieurs, que nous voyons approcher le moment où il faudra se résoudre à fermer les palais qui abritent tant de chefs-d'œuvre, tant de produits curieux et utiles, offerts à l'admiration et à l'enseignement des peuples. Notre consolation est de croire fermement que la pensée première, le principe et pour ainsi dire l'âme de cet éphémère organisme, survivra à la dispersion de son décor.

Il s'est établi ici, entre les gouvernements et entre les peuples, des relations et des liens plus forts et plus durables. Les représentants éminents des nations ont pu constater combien la France, fidèle à son histoire, est restée le pays des initiatives hardies réglées par le bon sens, des progrès généreux conçus avec prudence et préparés avec méthode, le pays enfin de la paix et du travail.

Les rapports établis entre nos hôtes et nous ont été empreints d'une confiance fondée sur une connaissance plus complète des mérites et de la valeur de chaque peuple et sur la nécessité qui paraît à tous, chaque jour plus pressante, de se conformer à un idéal de justice et de solidarité.

Les congrès qui se sont réunis et ceux qui se réuniront encore en grand nombre ont procuré aux savants, aux artistes, aux industriels, aux artisans, aux ouvriers, aux agriculteurs du monde entier, une occasion de se connaître, de s'entendre, de se communiquer le résultat de leurs expériences et de discuter, avec un concours exceptionnel de lumières et de compétences, les problèmes qui concernent l'amélioration morale et matérielle des individus et des sociétés.

Combien nous sommes heureux de l'importance qu'ont prise, dans ces réunions, celles qui ont trait à la mutualité, à la prévoyance, à l'assistance, à l'économie sociale!

Ces congrès n'ont peut-être pas présenté au visiteur superficiel un attrait bien captivant, avec ces statistiques, ces plans et graphiques, ces rapports et ces procès-verbaux, d'une apparence bien sévère. Ils n'en ont pas moins été le point culminant de l'Exposition. Ils nous permettent de faire cette constatation consolante que tous les peuples, avec plus ou moins de hâte, sont poussés par une évolution commune vers la recherche et la réalisation du progrès moral; que, dans tous les pays, le nombre croît chaque jour de ces esprits éclairés et de ces cœurs généreux qui se vouent tout entiers à faire du bien à leurs semblables, et qu'enfin le siècle qui naît verra la paix et la concorde établies sur des bases plus larges et plus solides.

Nous formulions comme une espérance cette pensée, à l'ouverture de l'Ex-

position; nous la répétons aujourd'hui, avec la confiance profonde que nous donne le spectacle auquel nous assistons depuis quatre mois.

L'Exposition de 1900 aura fourni à la solidarité son expression la plus brillante. Elle lui donnera une puissance nouvelle d'expansion et de persuasion. La solidarité, à qui nous devons déjà de grandes choses, rendra, dans l'avenir, plus fragile le triomphe de la force, mieux reconnue la souveraineté du droit; elle imposera le règlement amiable des conflits internationaux et l'affermissement de la paix, toujours plus glorieuse que la plus glorieuse des guerres. Elle ne supprimera pas sans doute tout ce que les mauvaises passions peuvent enfanter de maux et de ruines, mais elle nous permettra d'apercevoir d'un peu plus près le but suprême vers lequel tendent les intelligences libres et les cœurs généreux : la diminution des misères de toute sorte et la réalisation de la fraternité.

Des salves d'applaudissements enthousiastes accueillirent le discours du Président de la République.

Le ministre du Commerce prit la parole à son tour et s'exprima ainsi :

Monsieur le Président de la République,
Monsieur le Président du Sénat,
Monsieur le Président de la Chambre des députés,
Messieurs,

S'il était permis toujours de mesurer la récompense à l'effort, ce n'est pas à une fraction seulement des exposants que nous devrions aujourd'hui décerner des médailles. Il n'en est aucun qui ne fût digne d'une distinction. Les vétérans des expositions universelles s'accordent à reconnaître que jamais émulation plus vive ne se traduisit par plus brillants résultats.

Entre tant de mérites, le jury n'a pu que signaler les plus éclatants.

Il a attribué :

2 827 grands prix;

8 166 médailles d'or ;

12 244 médailles d'argent ;

11 615 médailles de bronze;

7 938 mentions honorables.

Avec quel scrupule, avec quel souci d'impartialité le jury a conduit ses opérations, c'est pour moi un plaisir et un devoir de le proclamer en même temps que de remercier les hommes éminents qui ont, sans compter, donné leur temps et leurs soins à cette tâche délicate.

Elle leur a valu de nouer des relations suivies et étroites avec ceux que le monde entier a choisis comme les juges les plus autorisés dans toutes les branches des connaissances humaines. De cette collaboration désintéressée il leur demeurera mieux qu'un agréable souvenir, une compréhension plus nette, un plus sûr jugement de l'état économique, intellectuel et moral de l'univers.

N'est-ce pas là le but principal que se proposaient les initiateurs de cette colossale exhibition?

A l'aube d'une ère nouvelle, quand disparait, sa tâche faite, un siècle dont nous ne pouvons que pressentir l'incontestable grandeur, n'est-ce point comme une revue des forces de l'humanité que nous venons de passer?

Salut à la triomphatrice! Toutes les galeries de l'Exposition célèbrent la victoire de la Science. Elle a entassé les prodiges, et ses récentes découvertes nous promettent de nouvelles et rapides merveilles.

Le passé nous offre-t-il rien de comparable à ce palais de l'Électricité où une fée, soumise au pouvoir de l'homme, distribue comme en se jouant la force, la lumière et déjà la chaleur?

Rassembler, pour en former un tableau harmonieux, les traits épars de l'activité et du génie humains dans cette période centennale et en particulier à l'instant où nous sommes, l'entreprise n'était point médiocre.

Jamais, sans doute, organisateurs d'une exposition n'avaient, en France, disposé de si grands espaces ni de si puissants moyens. Mais jamais non plus un nombre aussi considérable d'exposants n'avaient répondu à l'appel qui leur était adressé.

Pour mener à bien une telle œuvre, hérissée de difficultés de toute nature, que de bonnes volontés offertes, que de talent et d'énergie dépensés!

Grâces soient d'abord rendues aux souverains, aux chefs d'État, aux gouvernements étrangers qui ont, d'un élan si enthousiaste, concouru à la splendeur de cette fête du travail.

En ce jour où tous les mérites doivent être reconnus, il sied de rappeler les noms des ministres qui ont successivement présidé à la préparation de l'Exposition universelle :

MM. Jules Roche, Siegfried, Louis Terrier, Marty, Lourties, André Lebon, Mesureur, Henry Boucher, Maruéjouls, Paul Delombre.

Il est un nom où s'incarne et se résume l'Exposition de 1900 : c'est le nom de M. Alfred Picard.

Ceux qui comme moi ont, depuis de longs mois, été les témoins de son quotidien labeur, peuvent seuls juger quelle somme de talent et d'efforts il a mise au service de son pays et quelle reconnaissance lui en est due.

Il m'en voudrait si je n'ajoutais qu'il a trouvé, pour le seconder, une pléiade de collaborateurs rompus de longue date au maniement des grandes affaires, dont la science et l'habileté n'ont été surpassées que par leur dévouement sans bornes à la grande œuvre pour laquelle la France avait réclamé leur concours. Les noms de Delaunay-Belleville, de Dervillé, de Bouvard — pour ne citer que ceux-là — resteront indissolublement liés au souvenir de cette admirable manifestation.

Si l'on veut en dégager les traits principaux, il semble que la grandeur et le goût la caractérisent.

De si grandiose, de si complète, le monde n'en avait point encore connu. Quelques chiffres typiques aideront à le faire saisir. Le nombre des exposants s'élève, de moins de 62 000 qu'il était en 1889, à plus de 75 000. Les superficies occupées passent de 419 000 mètres carrés à 785 000. Le nombre de tonnes de

produits exposés, qui n'avait pas atteint en 1889 le chiffre de 35000, dépasse cette fois celui de 75000.

Mais l'Exposition est remarquable, moins encore par le nombre des produits exposés que par leur choix. Dans toutes les classes un jugement analogue est porté par les hommes compétents et le cri public est d'accord avec l'appréciation des spécialistes. Qu'il s'agisse, pour cueillir au hasard quelques exemples, des tissus de soie, de la céramique, de la joaillerie et de la bijouterie ou, dans un ordre d'idées plus sévère, des arts chimiques, de la grosse et de la petite métallurgie, des multiples emplois de l'électricité, un même éloge jaillit de toutes les bouches.

On admire l'effort prodigieux qu'ont accompli individus et collectivités pour offrir, sous leur forme la plus achevée et la plus séduisante, les résultats de leur industrie ou de leur art. Tous ont rivalisé d'ardeur, et, s'il est des vainqueurs, on ne saurait, sans injustice, parler de vaincus. Car ceux mêmes qui, sur certain point, le cèdent à des concurrents plus heureux ou mieux armés, ne sont point battus sans honneur et attestent, jusque dans la défaite, leur vitalité.

L'agriculture a tenu dans cette Exposition la large place qu'avait le droit de revendiquer cette nourrice des hommes.

Des concours nombreux et brillants ont permis et permettront de juger la valeur comparée de l'élevage dans tous les pays.

Le développement extraordinaire du nombre des machines agricoles, la diminution progressive de leurs prix de vente sont un indice non trompeur de la révolution qui s'opère. Là comme ailleurs l'ignorance et la routine reculent peu à peu devant la Science bienfaisante.

Les concours internationaux ont débordé les limites mêmes de l'Exposition. L'automobilisme qui s'affirme, non sans intempérance parfois, comme le roi des sports, a soutenu avec éclat une renommée que justifie le génie de ses inventeurs, l'art de ses constructeurs et les services qu'il est appelé à rendre.

Tous les exercices physiques ont été encouragés et honorés par des épreuves où se sont mesurés des rivaux venus de tous les points du globe. Il n'y a pas très longtemps que cette partie si nécessaire de l'éducation rencontre près de l'opinion française la faveur qu'elle mérite. En vain un pédagogue suggestif avait fait graver, en lettres d'or, au mur de la grande salle du lycée de mon enfance, l'inscription fameuse : *Mens sana in corpore sano*. Nous lisions, mais nous n'étions pas convaincus, et les prix de gymnastique restaient dédaignés. Aujourd'hui nos jeunes gens n'ont plus besoin de citation latine pour comprendre et goûter l'utilité et le charme de l'éducation physique. Les encouragements leur viennent de tous côtés, l'émulation féconde s'est établie entre tous les établissements, et nous pouvons nous promettre beaucoup, pour l'avenir de la race, d'une si heureuse rénovation.

Il est dans l'Exposition, sur les bords de la Seine, un palais d'allure simple, de lignes sobres. L'intérieur n'est pas moins austère que la façade. Pour tout ornement, des cartes et des graphiques. Le public y accourt cependant, et aucune attraction n'aura eu plus de succès que le palais des Congrès de l'économie sociale.

Comment s'en étonner? Si je ne me rappelais que l'admirable exposition de l'Assistance publique figure à la Galerie des Machines, j'oserais dire que là sont le cœur et le cerveau de l'Exposition.

Les organisateurs de l'Exposition de 1878 peuvent revendiquer le mérite d'avoir, les premiers, institué une série de congrès internationaux pendant la durée d'une exposition universelle. Il s'en tint 20 cette année-là. Leur succès, l'éclat du congrès des électriciens, qui se réunit lors de l'Exposition internationale d'électricité, développèrent le mouvement; 69 congrès furent contemporains de l'Exposition de 1889. Leur liste, cette année, en compte 126.

Les sujets les plus divers, les plus spéciaux comme les plus généraux, ont constitué la matière de leurs travaux. Sur la liste de leurs adhérents figurent les noms les plus illustres. La publication de leurs débats, des rapports qui y ont été fournis, dira quelle riche contribution ils apportèrent au progrès humain.

Dès aujourd'hui, il nous est donné d'entrevoir quelques-uns des avantages, et non des moindres, qu'en doit retirer la civilisation. Ils n'ont pas seulement précisé des problèmes, suggéré des solutions. Leur principal mérite est d'avoir mis en rapport direct des hommes faits pour s'estimer. Plus précieux que l'échange même des idées, ce contact dissipe les préventions, éveille les sympathies, prépare les collaborations futures.

Il est destiné à amener les conséquences les plus heureuses, les plus importantes, surtout dans ces questions si délicates et si graves qu'embrasse l'économie sociale. Dans toutes les autres parties de l'Exposition, on admire les produits de l'industrie. Ici se débat le sort des hommes qui ont travaillé à les créer.

De quoi serviraient à l'humanité les inventions les plus prodigieuses, les plus merveilleuses machines, si la condition de l'homme n'en était améliorée? Ce n'est pas à la perfection de l'outillage, c'est au bien-être de l'ouvrier qu'il convient de mesurer le degré de la civilisation.

L'homme est, dit-on, l'artisan de son propre bonheur. Encore faut-il que la société lui laisse le loisir d'y travailler; qu'elle ne l'abrutisse pas sous une tâche au-dessus de ses forces; qu'elle crée autour de lui une atmosphère de solidarité et de justice où se développent les bons instincts, où s'atrophient les autres.

Ce haut devoir est, il faut le reconnaître, à l'honneur de tous les peuples, compris et pratiqué chaque jour davantage.

L'hygiène, dont les lois sur la santé publique transforment heureusement les prescriptions salutaires en règles légales, est en voie d'assurer au travailleur une vie moins douloureuse et plus longue. Les institutions de prévoyance, les associations professionnelles, les assurances contre la maladie, les accidents, la vieillesse, le chômage se développent avec rapidité, avec méthode aussi, et selon des règles qu'on n'enfreint pas sans dommage. Si, pour obtenir des résultats fructueux, la bonne volonté et l'altruisme sont ici nécessaires, ils ne sont pas suffisants. Dans le domaine de l'économie sociale, comme dans tous les autres domaines, la Science est souveraine.

Ce n'est point une maîtresse exclusive et son triomphe serait moins complet s'il n'était partagé par l'Art.

Il a encadré ses conceptions du plus prestigieux décor. Dans les moindres détails, comme dans l'ensemble de l'Exposition, ses visiteurs ont été étonnés et ravis de rencontrer une fertilité d'invention, une ingéniosité spirituelle qui ont enfanté des miracles. Les produits les moins esthétiques, les plus rebelles, semblait-il, à tout arrangement artistique, ont pris, sous les doigts habiles de leurs metteurs en scène, une tournure originale qui attire et retient le regard.

Les attractions qui se disputent la faveur publique ont rivalisé d'imagination et de goût. Il en est qui laisseront après elles le souvenir de véritables œuvres d'art. Un jury spécial a bien voulu se charger de décerner aux plus remarquables des récompenses bien méritées.

Il n'y en aura pas pour une catégorie d'exposants dont l'abstention nous eût cependant privés du plus vif et du plus rare des plaisirs. Je parle des amateurs, des propriétaires de collections de tout genre — gouvernements et simples particuliers — qui n'ont pas hésité à se démunir, au profit du grand public, d'inestimables trésors.

Que du moins l'universelle gratitude, dont je me fais ici le faible interprète, les remercie de cet intelligent sacrifice !

Grâce à eux, les musées centennaux, les pavillons étrangers, le Petit Palais, auront, pendant six mois, offert à notre admiration le musée le plus riche et le plus exquis de l'art ancien.

L'art moderne, sous toutes ses formes, n'aura pas été moins bien accueilli. Tandis que des auditions presque quotidiennes rappelaient ou révélaient les œuvres des auteurs dramatiques et des musiciens de toutes les nations, peintres, dessinateurs, graveurs, sculpteurs, architectes trouvaient dans le Grand Palais une somptueuse hospitalité.

Ce n'est pas sans un serrement de cœur que nous songeons au jour trop prochain où tant de belles œuvres, tant d'admirables produits de l'esprit humain seront dispersés aux quatre coins du monde.

L'Exposition universelle de 1900, plus favorisée que nombre de ses devancières, laissera du moins derrière elle, avec la mémoire de ses éphémères splendeurs, un témoignage durable du génie de ses auteurs.

Le pont Alexandre III, les deux palais, l'admirable avenue qui passe entre eux pour joindre, comme le passé au présent, les Invalides à la brillante et vivante avenue des Champs-Élysées, enrichissent Paris et le monde de nouvelles merveilles.

Les ans s'écouleront : elles demeureront, et par elles et avec elles le souvenir de cette incomparable fête du travail et de la paix qu'offrit à l'humanité la France républicaine.

M. Picard, commissaire général, procéda alors à la distribution du palmarès aux présidents des groupes. Cette remise des listes officielles tint lieu de distribution des récompenses, qu'il était impossible de décerner individuellement aux titulaires, au cours de cette cérémonie, en raison du nombre considérable des lauréats.

Lorsque le Président de la République quitta l'estrade, l'assistance, visiblement enthousiasmée, lui fit une ovation grandiose et clôtura ainsi cette journée qui consacrait d'une si éclatante façon la grande victoire pacifique organisée par le gouvernement de la République et remportée par la France.

La presse avait souvent annoncé, puis démenti la prochaine visite du Tzar Nicolas II à l'Exposition universelle. Le Tzar écrivit lui-même à M. le Président Loubet pour l'informer de l'envoi des insignes de l'ordre de Saint-André et lui exprimer le regret de ne pouvoir visiter Paris en ce moment.

M. le prince Ouroussof, ambassadeur de Russie à Paris, remit officiellement cette lettre le 3 septembre à M. le Président Loubet, alors en villégiature au château de Rambouillet, ainsi que les insignes de l'ordre de Saint-André, et il prononça, à cette occasion, l'allocution suivante :

Monsieur le Président,

Sa Majesté l'Empereur a daigné me confier la précieuse mission de vous remettre les insignes de l'ordre impérial de Saint-André, ainsi que ceux des autres ordres de Russie, accompagnés d'une lettre autographe de Sa Majesté.

Le désir de Sa Majesté est que Votre Excellence voie dans cet acte une preuve de la haute estime que l'Empereur éprouve pour votre personne, monsieur le Président. En conférant la plus haute distinction de l'empire de Russie au chef de l'État français, mon auguste maître désire, en même temps, donner un témoignage de ses sentiments invariables pour la grande nation amie et alliée.

Qu'il me soit permis d'exprimer combien je me sens heureux d'être, à cette occasion, le mandataire de Sa Majesté auprès de vous, monsieur le Président.

La mission dont je suis chargé aujourd'hui est l'événement le plus favorable parmi ceux qui ont signalé jusqu'ici la tâche, qui m'a été confiée, de maintenir les relations cordiales si heureusement établies entre la France et la Russie.

Le Président de la République répondit :

Monsieur l'Ambassadeur,

En vous donnant le mandat de remettre au Président de la République les insignes de l'ordre impérial de Saint-André, Sa Majesté l'Empereur de Russie a voulu témoigner une fois de plus la persistance de ses sentiments pour la nation amie et alliée.

Nous ne pouvons nous méprendre sur la signification de cet acte, et nous y

voyons la preuve de la volonté de resserrer encore les liens qui unissent les deux gouvernements et les deux peuples.

Vous avez bien voulu rappeler les sentiments de Sa Majesté pour ma personne. Je vous prie de lui faire parvenir l'expression de toute ma reconnaissance. Si, comme je n'en doute pas, ils sont dus à la coopération que j'ai personnellement apportée il y a plusieurs années à l'union entre les deux nations, vous pouvez assurer Sa Majesté que mes sentiments sont restés aussi vifs et que le Gouvernement français s'efforce tous les jours de maintenir cette union si profitable à nos deux pays.

J'apprécie comme il convient, monsieur l'Ambassadeur, le choix de votre personne pour être l'interprète de Sa Majesté l'Empereur. Nul ne pouvait trouver ici un accueil plus sympathique ; nous connaissons le dévouement que vous apportez à vous acquitter de la haute mission qui vous a été confiée et qui consiste, comme vous le rappelez vous-même, à maintenir les relations cordiales si heureusement établies entre la Russie et la France.



Pendant le mois de septembre, de grandes manœuvres d'armée eurent lieu dans les plaines de la Beauce, aux environs de Chartres.

M. le Président de la République, accompagné du président de la Chambre des députés, du président du Conseil et des ministres, se rendit le 20 septembre sur le plateau d'Amilly, près de Chartres, où les corps d'armée qui venaient d'exécuter les manœuvres dans les plaines de la Beauce étaient réunis.

Reçu sur le terrain avec les honneurs militaires par le général Brugère, directeur des manœuvres, le Président passa d'abord devant le front des troupes, puis il remit aux généraux, officiers et soldats, les décorations pour lesquelles ils avaient été proposés.

Après la revue, le Président de la République, escorté par un escadron de cavalerie, se dirigea vers le château de Mainvilliers, où il offrit un déjeuner aux généraux et aux chefs de corps des troupes qui avaient pris part aux manœuvres, ainsi qu'aux officiers étrangers qui y avaient assisté, au président de la Chambre et aux ministres.

Au dessert, le ministre de la Guerre porta le toast suivant :

Monsieur le Président de la République,

Au nom de l'armée dont vous êtes le chef suprême, je vous prie de me permettre de vous adresser nos remerciements les plus sincères et les plus

respectueux pour le très grand honneur que vous avez bien voulu nous faire, en venant présider la revue par laquelle se terminent les manœuvres des 4e, 5e, 9e et 10e corps d'armée, des 1re et 5e divisions de cavalerie.

Cet honneur, nous le devons principalement, monsieur le Président de la



M. PARADIS

MAIRE DE LA BÉGUDE-DE-MAZENC, DOYEN DES MAIRES DE FRANCE.

République, à l'intérêt éclairé et bienveillant que vous portez à tout ce qui touche à l'organisation de notre armée, à ses progrès, à sa valeur physique et morale, à sa puissance matérielle et à son bien-être.

En venant au milieu de nous, accompagné de M. le président de la Chambre des députés, du président du Conseil et des ministres, vous accentuez encore la portée de cet intérêt et de cette bienveillance.

Ayant assisté aux deux dernières journées des manœuvres, je puis vous affirmer, monsieur le Président de la République, que notre armée est digne de l'honneur que vous lui faites aujourd'hui. Elle en est digne par ses efforts soutenus, par son zèle, par son dévouement et par son entière préparation à son rôle glorieux, par la science de ses chefs et par l'endurance de ses soldats.

Sous l'intelligente et active direction du général Brugère, sous le haut commandement éprouvé des généraux d'armée de Négrier et Lucas, nos commandants de corps d'armée, nos généraux et nos officiers de tous grades se sont trouvés placés dans des conditions aussi rapprochées qu'il soit possible de celles de la guerre, opérant sans programme convenu, sur des situations imprévues et souvent inopinées. Ces excellentes conditions pour l'instruction de tous ont porté leurs fruits et nos manœuvres ont singulièrement gagné en intérêt, sans rien perdre sous le rapport de la régularité et de la précision.

Les manœuvres proprement dites, le maniement d'aussi grosses masses, n'étaient pas les seules questions qui devaient nous préoccuper. Il se trouvait là une grave épreuve pour le fonctionnement de nos services de l'arrière, pour le service de nos approvisionnements de toute nature. Tout cela a fonctionné avec une régularité et une précision qui font le plus grand honneur aussi bien au commandement qui donnait des ordres qu'aux officiers chargés d'en assurer l'exécution.

Aussi, monsieur le Président de la République, suis-je fier de me sentir en droit de proclamer devant vous que l'armée que vous venez de passer en revue est une armée solide, instruite, bien préparée et prête au succès, sur la valeur de laquelle notre pays peut absolument compter.

Le Président répondit en ces termes :

MESSIEURS,

Je suis heureux de saluer les officiers étrangers qui ont assisté à nos manœuvres. J'espère qu'ils emporteront un bon souvenir de l'accueil qui leur a été fait. Ils pourront affirmer à leurs gouvernements qu'ils ont trouvé sur la terre de France, comme leurs camarades sur la terre de Chine, les sentiments sympathiques et cordiaux de l'armée française.

Messieurs, j'ai éprouvé, l'année dernière, un très vif regret de la suppression des manœuvres à cause de l'état sanitaire du pays, et c'est avec une joie patriotique que je suis venu aujourd'hui assister à la revue qui termine celles de 1900, dirigées par le général Brugère, dont la science, le dévouement et l'activité sont connus de l'armée. Elles ont permis de constater les progrès accomplis pendant ces dernières années et mis en lumière la science du chef, l'esprit de discipline et l'endurance remarquable des troupes de toutes armes.

Le gouvernement de la République, qui depuis trente ans entoure l'armée de sa sollicitude et ne recule devant aucun sacrifice pour la rendre plus puissante, a le droit d'être fier des résultats acquis.

L'armée a prouvé que la France pouvait se reposer sur elle ; le pays, avec

lequel elle se confond, sait ce qu'il doit à cette grande école d'abnégation, de patriotisme et d'honneur.

Son respect pour les institutions et les lois du pays témoigne hautement combien seront vaines les tentatives faites pour la séparer de la démocratie.

La sollicitude des chefs pour leurs troupes, la confiance des troupes dans leurs chefs, en assurant sa force et sa puissance, vous garantissent que l'honneur et les intérêts de la France sont bien gardés et que le maintien de la paix est plus certain que jamais.

Au nom de la République, je suis heureux de lever mon verre en l'honneur de l'armée française!

Au banquet des maires qui eut lieu deux jours après la revue des grandes manœuvres d'armée, M. le Président Loubet prononça un discours d'un patriotisme vibrant, dont le retentissement fut immense.

Le Gouvernement avait convié les maires de toutes les communes de France, d'Algérie et des colonies à venir célébrer dans un banquet le succès de l'Exposition universelle de 1900, et avait choisi la date du 22 septembre, anniversaire de la proclamation de la première République, pour cette fête du travail et de la paix.

Plus de vingt mille maires répondirent à cet appel et un grand nombre de ceux que des empêchements retenaient dans leurs foyers s'excusèrent par de chaleureuses lettres d'adhésion. L'empressement des municipalités de France à témoigner leurs sympathies au chef de l'État avait d'avance transformé leur réunion en une nouvelle Fédération des communes de la République française.

Des tentes avaient été dressées dans le jardin des Tuileries pour les délégués communaux, groupés autour des sénateurs, des députés et des préfets de leurs départements.

Le Président de la République occupait la table d'honneur, ayant à sa droite MM. Fallières, président du Sénat; Waldeck-Rousseau, président du Conseil; Paradis, doyen des maires, maire de La Bégude-de-Mazenc (Drôme); Maurice Faure, vice-président de la Chambre; Augagneur, maire de Lyon; Delcassé, ministre des Affaires étrangères; Henri Brisson, ancien président de la Chambre; le général André, ministre de la Guerre; Mesureur, vice-président de la Chambre; Decrais, ministre des Colonies; Leygues, ministre de l'Instruction publique; Millerand, ministre du Commerce; le général Davout, duc d'Auerstædt, grand chan-

celier de la Légion d'honneur; Alfred Picard, commissaire général de l'Exposition; Renaud, procureur général à la Cour des comptes; Forichon, premier président à la Cour d'appel; de Selves, préfet de la Seine, et Demagny, secrétaire général du ministère de l'Intérieur.

A la gauche du Président : MM. Deschanel, président de la Chambre; Monis, ministre de la Justice; de Verninac, vice-président du Sénat; Caillaux, ministre des Finances; Berthoumieu, le plus jeune des maires; Georges Cochery, vice-président de la Chambre; de Lanessan, ministre de la Marine; Pierre Baudin, ministre des Travaux publics; Jean Dupuy, ministre de l'Agriculture; Mougeot, sous-secrétaire d'État aux Postes et Télégraphes; le général Brugère, vice-président du Conseil supérieur de la guerre; Coulon, vice-président du Conseil d'État; le général Florentin, gouverneur militaire de Paris; l'amiral Bienaimé; le général Pendezec, chef de l'état-major général; Octave Bernard, procureur général; Lépine, préfet de police, et Delaunay-Belleville, directeur général de l'Exposition.

Des tables particulières étaient réservées aux bureaux du Sénat et de la Chambre des députés, aux sénateurs inamovibles, aux sénateurs, députés et maires de Paris, aux autorités civiles et militaires représentant les grands corps de l'État, aux fonctionnaires de l'Exposition, aux délégués des administrations et services publics, aux présidents et aux membres des syndicats de la presse parisienne et départementale.

A la fin du banquet, M. Loubet prononça le discours suivant :

Messieurs,

Le Gouvernement de la République est heureux de pouvoir célébrer les glorieux souvenirs de 1792 dans la paix et dans l'allégresse de l'Exposition. Cette satisfaction est doublement ressentie par votre Président. Je ne saurais oublier, en effet, que pendant vingt-neuf ans de mon existence, consacrée au service de la démocratie, j'ai eu l'honneur, messieurs les maires de France, de porter la même écharpe que vous ; si les circonstances m'obligèrent un jour à rompre le lien qui m'attachait à votre magistrature paternelle, il m'est infiniment agréable de souhaiter la bienvenue à mes collègues d'hier, devenus aujourd'hui les auxiliaires les plus précieux de ma mission républicaine et patriotique.

En répondant à notre invitation avec tant d'empressement, messieurs, vous n'avez voulu ni adhérer à un programme de parti, ni donner à quelques hommes politiques le plaisir de voir leurs amis réunis autour d'eux. Cette imposante

assemblée est autre chose qu'un ralliement de combat. Nationale par le nombre et le caractère de ses membres, elle est nationale aussi par les sentiments qui l'animent et par son objet. Profondément attachés aux communes qui vous ont élus, mais plus attachés encore à la grande Patrie, vous savez que le meilleur moyen de faire respecter l'autorité qui est en vous, c'est de donner l'exemple de la déférence due à l'autorité qui est au-dessus de vous. Loyalement, vous êtes venus nous renouveler l'assurance d'un concours sincère pour l'œuvre d'apaisement et de progrès que la volonté des représentants du pays nous a confiée. Cette œuvre domine des querelles passagères, que l'exercice de la liberté rend inévitables; elle réclame parfois le sacrifice d'intérêts et de sentiments individuels; il faut qu'elle réunisse tous les bons citoyens dans la poursuite d'un triple idéal : idéal de concorde, idéal de justice sociale, idéal d'honneur pour le nom français.

Si nous sentions jamais faiblir en nous l'énergie persévérante qu'elle exige, il nous suffirait de reporter notre pensée sur ces ancêtres de la Révolution, auxquels la France d'aujourd'hui doit une si profonde reconnaissance. Lorsqu'ils proclamèrent la République, ils voulaient organiser la défense nationale, en même temps que la démocratie; de telle sorte qu'ils nous ont donné l'exemple du courage sous ses deux plus belles formes, et que cet anniversaire est la fête du patriotisme autant que la fête de la liberté.

A ce réconfort moral, qui résulte de si grands souvenirs, ne peut se mêler, d'ailleurs, aucune inquiétude. La République a toujours triomphé de ses ennemis; elle est sortie victorieuse, et chaque fois plus forte, des épreuves qu'elle a traversées. Sans doute, il est possible qu'elle modifie quelques-unes de ses institutions; et, pourvu que ce soit par les voies pacifiques et légales, nous acceptons volontiers l'éventualité de certains changements. Mais les principes qui lui servent de base sont intangibles; ils sont sa raison d'être, son essence même; ils semblent avoir d'autant plus d'éclat et de solidité qu'ils ont mis plus de temps à se dégager de la conscience; ils sont la gloire et l'honneur de la France. Notre devoir est de les réaliser chaque jour davantage, de les faire pénétrer plus avant dans nos lois et dans nos mœurs. Nous ne cesserons, messieurs, d'y consacrer ensemble nos efforts, et le souvenir de cette admirable journée, qui deviendra comme un lien de plus entre nous, nous donnera, pour continuer notre tâche, une nouvelle ardeur.

Quand vous serez rentrés dans vos communes, on vous interrogera sans doute sur votre voyage; on vous demandera quels sentiments vous rapportez de notre rencontre.

Dites que nous restons fidèles à l'esprit de la Révolution, parce que notre patriotisme est égal à notre amour de la République; parce que nous voulons la France libre, forte et glorieuse, unie au dedans sous le règne de la Loi et du Droit, respectée au dehors pour son génie, pour la puissance de ses armes, pour son amour sincère de la paix;

Dites que nous n'avons pas ambitionné le poste d'honneur où nous sommes, mais que nous accomplirons jusqu'au bout, sans hésitation ni faiblesse, un mandat dont l'exécution nous est rendue plus facile par des collaborateurs tels que vous;

Dites enfin, dites surtout, que nous n'avons de haine ni de rancune contre personne, et que notre plus chère espérance est de voir tous les Français fraternellement unis dans un même amour de la Patrie et de la République.

Ce discours fut plusieurs fois interrompu par des marques d'approbation; la péroraison souleva des applaudissements unanimes et c'est aux cris répétés de : « Vive la République! Vive Loubet! » que se termina cette journée où les maires de France, émanation directe de la nation, acclamèrent à la fois la République et le chef de l'État.



Le dimanche 4 novembre, M. le Président de la République se rendit à l'invitation de la municipalité de Lyon, et assista à l'inauguration du monument élevé dans cette ville à la mémoire du regretté Président Carnot, à l'endroit même où il était tombé, le 25 juin 1894, sous le poignard d'un anarchiste.

Accompagné par MM. Waldeck-Rousseau, président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes; de Lanessan, ministre de la Marine; Baudin, ministre des Travaux publics; Millerand, ministre du Commerce, et par les secrétaires généraux de la Présidence, M. Loubet fut reçu et salué à son arrivée à Lyon par les autorités du département, auxquelles s'étaient joints plusieurs sénateurs et députés du Rhône et de la région.

M. Augagneur, maire de Lyon, entouré des membres du conseil municipal, lui souhaita la bienvenue.

Après la présentation du conseil municipal, le cortège se dirigea vers la place de la République où se trouve le monument, œuvre de M. Charles Naudin.

Les troupes rangées sur tout le parcours présentaient les armes, les clairons sonnaient aux champs. De tous côtés s'élevaient des acclamations chaleureuses de : « Vive Loubet! Vive Waldeck-Rousseau! Vive la République! »

M. Loubet prit place dans la tribune d'honneur, ayant à ses côtés les ministres, le maire de Lyon, les représentants de la famille Carnot, les sénateurs et députés du Rhône et des départements voisins, les autorités civiles et militaires, ainsi que les notabilités de la région.

Le voile qui couvrait la statue ayant été enlevé, M. Augagneur

évoqua le souvenir de Carnot et rappela les tragiques journées des 24 et 25 juin 1894.

Aussitôt après, M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes, prononça le discours suivant :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
MESSIEURS,

Toute la France s'associera à l'hommage que la ville de Lyon offre aujourd'hui à la mémoire du Président Carnot. Elle a voulu qu'au lieu même où il est tombé dans l'exercice de sa fonction et victime du devoir civique, son souvenir reçût une consécration définitive. Le gouvernement de la République, uni avec elle dans une même pensée, lui sait gré du soin patriotique qu'elle a mis à rendre ce témoignage à la fois éclatant et durable.

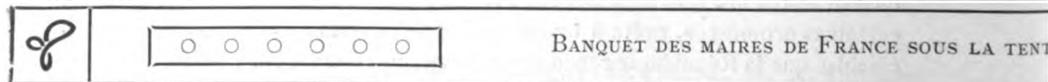
Vous avez tous, messieurs, présentes à l'esprit les heures tragiques que vécut votre cité dans la nuit du 24 juin 1894. La fête du travail que vous célébriez alors s'achevait dans la joie sereine du labeur récompensé. Le chef de l'État vous avait apporté l'expression de sa sympathie et de son admiration. La démocratie lyonnaise avait entendu avec respect les paroles par lesquelles il avait salué son œuvre. Et pendant les quelques heures qu'il devait encore passer au milieu d'elle, elle allait lui témoigner de plus en plus vivement son dévouement à nos institutions, son attachement à sa personne. C'était un cortège triomphal que lui préparait le peuple assemblé dans vos rues et dont sa simplicité et sa modestie eussent apprécié surtout l'hommage rendu, en sa personne, au gouvernement républicain. C'est à ce moment, dans cette heure de confiance et d'union, que le poignard d'un assassin l'a frappé mortellement.

Le soir même la France apprenait l'attentat avec douleur, avec indignation, avec stupeur aussi : car les esprits se refusaient à comprendre ce qu'avait voulu le meurtrier. Frapper l'homme qu'il ne connaissait point, qui était pour les petits, pour les malheureux, la bonté, la générosité même? Atteindre la fonction, que le Président Carnot, par sa haute correction, avait précisément placée au-dessus des questions de personne, et qui devait le lendemain, dans un calme absolu, se transmettre à son successeur? De quelque façon qu'on l'expliquât, le meurtre, autant que détestable, était inutile et absurde ; et c'eût été certes pour la victime une suprême satisfaction de savoir que la République pourrait, dans ces heures douloureuses, ne songer qu'à le pleurer, sans qu'un seul instant la paisible transmission des pouvoirs éveillât la moindre inquiétude.

En effet, messieurs, si vous vous rappelez quel était l'état des partis au moment où l'Assemblée nationale appela Sadi-Carnot à la Présidence, vous estimerez sans doute qu'il est juste de lui faire sa part dans la situation qu'il laissait après lui. Il avait trouvé la France irritée de certaines fautes, dupe de certaines promesses, prête à toutes les imprudences. Les adversaires irréconciliables que la République rencontrera longtemps encore sur son chemin com-



Raoul Arus pinxit.



Banquet des maires de France sous la tent



L'Art Industriel (Bourdel dir.)

DU JARDIN DES TUILERIES (22 SEPTEMBRE 1900).





mençaient déjà à modifier leur tactique, et, las d'être vaincus en bataille rangée, s'essayaient aux embuscades. Dissimulant leur drapeau, ils prétendaient se servir des couleurs nationales pour renverser le gouvernement choisi par la nation, et reniaient leurs principes, prêts à les affirmer de nouveau, au lendemain d'une victoire qu'ils espéraient prochaine, si bien que, dans ce désarroi habilement préparé, les républicains risquaient de s'égarer et de faire le jeu de leurs adversaires.

Il fallait ramener le calme dans les esprits, la clarté dans les intelligences, montrer à la démocratie que ceux qui l'avaient toujours combattue n'aspiraient si brusquement à la servir que pour la mieux dominer, remettre enfin la France de la Révolution dans la voie de réformes et de progrès dont une réaction déguisée tentait de l'écarter. Le Président Carnot mit au service de cette grande tâche des qualités personnelles précieuses, l'autorité d'un nom et d'un passé républicain. Appelé pour la première fois à s'occuper des affaires publiques au moment de la chute de l'Empire, il avait gardé de ces débuts le sens très exact des responsabilités du pouvoir. Il savait ce que peut un chef d'État pour le bien ou pour le mal d'une nation, et que l'action du Président, pour être limitée par la Constitution, n'en a pas moins sur la marche des affaires une influence décisive.

Cette influence, Carnot l'a, toujours et sans réserve aucune, mise au service de la démocratie. C'était pour lui tout à la fois une conviction héréditaire et une idée personnelle que la République, étant le gouvernement de tous, doit gouverner pour le peuple par le peuple, et qu'en servant les intérêts d'une minorité, elle mentirait à ses origines. Il savait que, quand elle a besoin d'être défendue, — de même qu'au jour où il a fallu la fonder, — c'est dans le peuple qu'elle doit chercher et qu'elle est sûre de trouver l'appui qui la fait triompher; et c'est vers le peuple, vers les travailleurs des villes et des campagnes, que le portaient son cœur et sa raison.

Vous savez comment, au cours des nombreux voyages où il se dépensait sans compter, il leur a maintes fois renouvelé l'expression de cette sympathie. Vous savez aussi comment une juste popularité, que n'atteignait point l'ironie d'adversaires déçus, le récompensait de ses efforts. De plus, on comprenait ce qui se cachait de bonté sous son apparente froideur; on appréciait sa parfaite correction et son absolue loyauté; on rendait justice à ses intentions, et à l'œuvre on jugeait l'ouvrier. Le jour où il est tombé, il approchait du terme de son mandat. Fatigué par l'exercice d'une charge dont il avait accepté toutes les obligations, il pouvait espérer des années heureuses, où le respect du pays tout entier l'eût accompagné dans sa retraite. Une criminelle folie a ruiné cet espoir et mis une conclusion sanglante à une vie consacrée tout entière au travail et à la paix.

Telle qu'elle vous apparaît, avec un recul de quelque temps, — commencée dans le trouble, se poursuivant dans la paix, — la présidence de Carnot est une belle page de notre histoire républicaine et nous aurons, messieurs, profit à la relire quelquefois. En effet, sous des aspects divers, la politique se retrouve, parfois à quelques années de distance, semblable à elle-même, et la vérité de la veille est souvent la vérité du jour. Nos adversaires d'il y a

dix ans n'ont pas désarmé ; leurs moyens d'attaque sont les mêmes ; et, hier encore, nous devions, comme alors, défendre contre eux, par les armes légales, les principes de nos libertés. Dans cette lutte où, à notre tour, nous avons triomphé, le souvenir du chef d'État à qui nous rendons hommage aujourd'hui a pu souvent nous inspirer. L'exemple qu'il a donné n'a pas été perdu. L'esprit qui l'animait s'est retrouvé vivant. De même qu'en 1889, le Président de la République, en apparaissant au pays, dans un poste d'honneur, comme le premier serviteur de la démocratie, a rallié autour de lui l'immense majorité des Français, et les acclamations dont, il y a quelques semaines, le saluaient à Paris leurs représentants, ont, une fois de plus, prouvé que la République est invincible lorsqu'elle se défend, la réaction impuissante quand elle se démasque.

Le vœu le plus cher du Président Carnot fut de voir réunis dans une même pensée de concorde et de progrès tous les républicains. Rassemblés autour du monument élevé à sa mémoire, formons le même vœu, et que tous nos efforts tendent à le voir bientôt réalisé.

La cérémonie terminée, le Président de la République rentra à la préfecture pour y recevoir les autorités et les corps constitués.

Le président du conseil général du Rhône, le général gouverneur, le cardinal-archevêque, le président du consistoire de l'Église réformée et le grand rabbin de Lyon, le préfet et les maires du département du Rhône, présentèrent successivement leurs hommages au Président de la République devant qui défilèrent de nombreuses délégations.

M. Loubet, accompagné des ministres, des sénateurs et des députés, se rendit ensuite à la Bourse où avait lieu le déjeuner offert par la Chambre de commerce. Sur tout le trajet, l'animation était considérable. La foule acclama le Président. Les cris de : « Vive la République ! Vive Loubet ! Vive Waldeck-Rousseau ! » retentissaient de toutes parts.

Au dessert, M. Isaac, président de la Chambre de commerce, porta un toast auquel M. Loubet répondit en ces termes :

MESSIEURS,

Je vous remercie de l'accueil que vous m'avez fait et des paroles trop bienveillantes que M. le Président vient de m'adresser.

En me conformant à une tradition constante, j'avais encore, plus que mes prédécesseurs, des motifs de me rendre au milieu de vous. Vous rappeliez, en effet, que je suis le proche voisin de la région lyonnaise et que je connais les intérêts et les préoccupations de votre assemblée. Vous auriez pu ajouter que, si nous n'avons pas toujours été d'accord dans la discussion des questions économiques, c'était peut-être une raison de plus de me rendre à votre

invitation. Car, dans ces luttes vives mais toujours courtoises, nous étions, les uns et les autres, préoccupés d'assurer le développement moral et matériel du pays et de travailler à l'affermissement et à la prospérité de la République.

Vous avez raison, monsieur le Président, de dire que la Chambre de commerce de Lyon, consciente du rôle que jouent les faits économiques dans le monde, n'oublie pas que l'histoire de la cité se confond avec celle de son commerce et de ses industries d'art, et que la prospérité commune contribue à la gloire de la France et à son expansion dans le monde.

C'est pour travailler à la renommée de Lyon que vous vous attachez avec ardeur à développer l'enseignement commercial et colonial, en même temps que vous envoyez jusque dans l'Extrême-Orient des missions d'études, dont les travaux ont déjà rendu des services signalés au pays et en rendront de plus grands encore à l'avenir.

Vous vous appliquez à développer les mutualités et à faciliter la constitution de retraites ouvrières. C'est là une des plus nobles tâches de votre assemblée; c'est aussi, j'en suis sûr, la préoccupation constante du commerce et de l'industrie de Lyon. On ne voit point, dans votre grande et belle cité, les favorisés de la fortune donner le spectacle d'un égoïsme étroit. Nulle part on ne peut signaler un mouvement plus généreux pour les œuvres de mutualité, d'assistance et de solidarité humaine, et vous pouvez, avec un légitime orgueil, constater à la fois le succès sans précédent de votre industrie, dont les produits ont été admirés par tous les visiteurs de l'Exposition et l'épanouissement des œuvres sociales auxquelles vous vous intéressez.

Leur développement incessant est pour nous un gage de paix, d'union et de concorde. Je suis avec intérêt vos travaux et j'applaudis aux succès que vous obtenez. Tout ce qui touche à l'amélioration de la condition des humbles et des déshérités de la vie a droit à l'encouragement et à la sollicitude du Président de la République. C'est là mon premier devoir, c'est la partie la plus haute de la mission que l'Assemblée nationale m'a confiée, puisque ces œuvres sociales ont pour objet d'établir l'union et la concorde entre les fils de la même patrie.

Je lève mon verre en l'honneur de la Chambre de commerce de Lyon.

A l'issue du repas, le Président de la République monta en voiture et, de nouveau accueilli par de sympathiques acclamations, il se rendit à l'école commerciale de la Martinière, où avaient lieu la cérémonie du centenaire et la visite de l'école, puis au grand banquet offert à l'Hôtel de Ville par la municipalité.

Le maire de Lyon, portant un toast au Président de la République, le remercia, au nom de la ville, d'être venu inaugurer le monument élevé à la mémoire du regretté Président Carnot; il termina par une allusion au banquet des maires et demanda à l'assistance de boire à celui qui, depuis le 23 septembre, peut être qualifié de *président des maires de France*.

M. Loubet, avant de répondre au toast du maire, annonça qu'il venait de recevoir une dépêche de S. M. l'Empereur de Russie dont il donna lecture.

Voici ce document, suivi de la réponse qu'y avait faite M. Loubet :

Livadia, 3 novembre 1900.

11 h. 49 du soir.

A Son Excellence M. Loubet,
Président de la Republique française, à Lyon.

L'inauguration du monument de votre illustre prédécesseur rappelle vivement à mon souvenir les services importants rendus à la France par feu le Président Carnot, et son active coopération à la grande œuvre du rapprochement intime, dans des buts essentiellement pacifiques, de nos pays amis et alliés. En m'associant de tout cœur à cette solennité, je vous prie, monsieur le Président, de croire toujours à mes sentiments de sincère et invariable amitié.

NICOLAS.

Lyon, 4 novembre 1900.

A Sa Majesté Nicolas II, Empereur de toutes les Russies,
à Livadia.

Je suis très vivement touché de la généreuse pensée qu'a eue Votre Majesté de s'associer à l'hommage rendu par la ville de Lyon à la mémoire du Président Carnot.

La France appréciera hautement cette nouvelle marque d'affectueuse sympathie. Elle n'oublie pas non plus la part que votre illustre père a prise, comme vous le dites si bien, dans un but essentiellement pacifique, au rapprochement intime de nos pays amis et alliés, et elle associe pieusement dans son culte et dans son souvenir les noms d'Alexandre III et de Carnot.

Ce n'est pas seulement en mon nom, c'est au nom de la France tout entière que j'adresse à Votre Majesté mes remerciements émus et empressés.

Je la prie d'agréer également la nouvelle assurance de mes sentiments de cordiale et invariable amitié.

Émile LOUBET.

M. le Président de la République prononça ensuite le discours suivant :

MONSIEUR LE MAIRE,

Je vous remercie des paroles que vous m'avez adressées et du titre flatteur que, dans votre toast, vous avez bien voulu me donner.

En acceptant votre invitation, j'ai voulu glorifier avec vous le grand citoyen qui, pendant près de sept années, a exercé la première magistrature du pays avec un dévouement dont, moins que tout autre, je pourrais perdre le souvenir et qui exprimait ici même de si nobles pensées quelques instants avant l'abominable forfait auquel il a succombé.

J'avais aussi le vif désir de me trouver dans cette belle ville de Lyon, la seconde ville de France, mais la première du Sud-Est, cette région qui m'est chère à tant de titres. Vous rappeliez, et avec raison, monsieur le Maire, qu'elle a une physionomie propre. C'est chez elle, en effet, qu'a pris naissance le mouvement de 1788, à la suite duquel furent convoqués les États généraux et bientôt proclamés les principes fondamentaux de la Révolution française.

Sa fidélité inébranlable à la liberté, son dévouement à nos institutions républicaines méritaient, le 24 juin 1894, les félicitations du Président Carnot, rappelant vos luttes contre le boulangisme. Vous méritez les mêmes félicitations à l'heure actuelle, parce que vous montrez, à chaque consultation nouvelle du corps électoral, que vous ne vous laissez pas entamer par les entreprises renaissantes du césarisme.

Vous vouliez bien reconnaître tout à l'heure, monsieur le Maire, que le Président de la République s'efforçait de remplir le double devoir de sa charge : défendre les intérêts matériels de tous les Français et conserver intact le patrimoine moral du pays, ce patrimoine auquel la Révolution a apporté un si glorieux accroissement.

C'est en effet, messieurs, l'objet de ma constante préoccupation, et je pense ainsi répondre à la pensée de l'Assemblée nationale qui m'a appelé à la suprême magistrature de la République.

Mais n'est-ce pas ainsi que la municipalité lyonnaise, d'accord avec la population qu'elle représente, comprend elle-même et remplit sa mission ?

Si, en effet, vous ne négligez rien de ce qui peut encourager et développer le commerce et l'industrie, dont les beaux produits font l'admiration du monde entier, vous êtes surtout préoccupés de l'amélioration morale et des œuvres de solidarité qui rapprochent les hommes et préparent la paix sociale.

Je ne sais ce qu'il faut louer le plus à Lyon, du zèle des administrations publiques ou de la générosité des particuliers qui rivalisent à l'envi pour développer l'instruction à tous les degrés et pour multiplier presque à l'infini les œuvres d'épargne, de prévoyance, d'assistance et de retraite.

Vous avez rappelé que j'ai exercé pendant près d'un tiers de siècle les fonctions de maire d'une ville voisine; laissez-moi, puisque j'en ai l'occasion, remercier la municipalité de Lyon et l'administration de vos hospices dans lesquels nos malades ont reçu et reçoivent encore si libéralement des soins intelligents et dévoués.

Messieurs, c'est le devoir et c'est la joie du gouvernement de la République d'encourager tous ceux qui, pénétrés du sentiment de la solidarité humaine, consacrent leur temps et leur intelligence à soulager les misères, à relever l'homme à ses propres yeux et aux yeux des autres hommes et à réaliser la fraternité. C'est aussi le devoir le plus élevé et le plus doux pour le Président de la République, chaque fois qu'il en a l'occasion, sans se lasser jamais, de féliciter ceux

qui sont animés de ces sentiments, de les encourager, de proclamer qu'il est de tout son cœur avec eux, car leur œuvre est grande et belle, puisqu'elle nous rapproche de l'idéal de justice et de bonté qui est l'idéal de notre République. Ce sont là vos sentiments et vos convictions, je le sais, monsieur le Maire, et je m'en réjouis. Aussi je suis heureux, en portant un toast à la ville de Lyon et au département du Rhône, de proclamer que vous et vos concitoyens vous êtes au premier rang parmi ceux qui s'occupent du bien moral et de la gloire de la France républicaine.

A la ville de Lyon ! Au département du Rhône !

Après le banquet, tous les invités saluèrent le Président, tandis qu'au dehors le peuple de Lyon témoignait ses sympathies au chef de l'État et son attachement à la République, par une ovation continue qui ne cessa qu'au moment où M. Émile Loubet montait dans le wagon pour rentrer à Paris.





CHAPITRE XIV



VOYAGE DE M. ÉMILE LOUBET, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, A NICE ET A TOULON; RÉCEPTION DES SOUVERAINS RUSSES EN FRANCE. — LE MINISTÈRE WALDECK-ROUSSEAU ET SON ŒUVRE.



Réceptions du 1er janvier 1901, au palais de l'Élysée. — M. Émile Loubet à l'assemblée générale de l'œuvre des enfants tuberculeux (21 février). — Rapprochement avec l'Italie; voyage à Nice (9 avril). — Les syndicats. — La tombe de Gambetta. — Voyage à Toulon. — Les marins russes et italiens. — Le collier de l'Annonciade; le roi Victor-Emmanuel III. — Le Président de la République à Dunkerque (17 septembre). — Les souverains russes à Compiègne. — La revue de Bétheny. — L'alliance franco-russe consolidée. — Le ministère Waldeck-Rousseau inaugure résolument la politique d'action républicaine. — Les congrégations religieuses. — Le discours de Toulouse du 28 octobre 1900. — Caractéristique du talent oratoire de Waldeck-Rousseau. — Promulgation de la loi sur les associations (1er juillet 1901); ses conséquences directes et immédiates. — La loi sur les droits de succession. — Dégrèvement des boissons hygiéniques. — Réforme des octrois. — Loi sur les conditions du travail. — Création d'un « office des renseignements agricoles ». — Discours de Waldeck-Rousseau à Saint-Étienne (11 janvier 1902); la guerre à la contre-révolution. — La « Patrie française ». — Une lettre pastorale de l'archevêque de Paris (19 janvier 1902). — L' « Alliance républicaine démocratique ». — Élections législatives des 27 avril et 11 mai 1902. — Majorité gouvernementale de 89 voix. — Démission du ministère Waldeck-Rousseau (3 juin 1902).

Le 1er janvier 1901 marquait le début de la première année du xxe siècle : c'est ce qui donna un relief particulier aux réceptions officielles de l'Élysée. Le nonce du Saint-Siège, Mgr Lorenzelli, adressa au Président de la République, au nom du corps diplomatique, l'allocution suivante :



Phot. Paul Boyer.

LE PRÉSIDENT ÉMILE LOUBET A NICE (8 AVRIL 1901).

Monsieur le Président,

Le commencement du siècle m'apporte l'honneur et la joie d'exprimer à Votre Excellence, au nom du corps diplomatique accrédité auprès du Président de la République, les vœux que nous formons tous pour vous et pour la France.

Tous les peuples sont reconnaissants à cette noble et généreuse nation qui les a conviés et réunis à Paris, pour la splendide manifestation qui a clôturé le XIX[e] siècle.

Le corps diplomatique, en se faisant auprès du gouvernement de la République l'interprète de cette gratitude universelle, tient en même temps à y joindre ses félicitations les plus cordialement sincères pour l'éclat et pour le prestige que l'Exposition de 1900 a procurés à la nation française, et il s'empresse de vous présenter, monsieur le Président, ses souhaits les plus ardents pour que le XX[e] siècle réserve à cette nation un bonheur et une gloire dignes de son passé, de son caractère, de sa mission.

Puisse le lien de fraternité, que les peuples les plus divers semblent avoir commencé de tresser entre eux, s'affermir et s'étendre à mesure que se déroulera le XX[e] siècle ! Puisse cette même facilité des communications, qui contribue au développement économique des États, seconder aussi la marche, à travers le monde, des idées de justice, de concorde et de charité ! Le triomphe de ces idées répondrait, monsieur le Président, à la communauté de nature, d'origine et de destinée finale des êtres humains.

Il n'est pas donné à l'œil de l'homme de scruter l'histoire du siècle nouveau et de deviner quel en sera le bilan : aussi, devant cette incertitude troublante, la pensée philosophique et la pensée religieuse sentent-elles le besoin de s'élever en un mouvement de confiance et de prière vers le Dieu qui tient entre ses mains le sort des peuples et qui gouverne les vicissitudes des âges.

La protection de Dieu sur votre pays nous persuade, monsieur le Président, que ceux qui survivront au XXI[e] siècle, comme aujourd'hui nous survivons au XX[e], pourront constater que la France, demeurée fidèle aux nobles traditions et aux fécondes idées qui ont fait sa gloire, aura continué de trouver dans cette fidélité même une source constante de prospérité et de grandeur.

Le Président de la République répondit :

Monseigneur,

Il y a un an, à pareille date, Votre Excellence formulait des vœux pour le succès de l'entreprise sur laquelle la France concentrait alors ses efforts. Nous avions l'ambition que cette manifestation célébrât avec l'éclat qui convenait la fin d'un des siècles où s'est le plus hautement affirmé l'incessant progrès du génie humain.

J'hésite d'autant moins à constater que vos vœux ont été pleinement exaucés, qu'en même temps j'attribue au concours empressé des États, dont les représentants vous entourent, le succès incomparable de l'Exposition universelle de 1900. C'est donc avec un sentiment de profonde gratitude pour les collaborations étrangères qui nous ont prodigué, dans leur splendeur et leur diversité, les

créations de leurs arts et de leurs industries, que je rends hommage à la beauté du spectacle auquel Paris est fier d'avoir, pendant six mois, servi de théâtre.

Ce ne serait toutefois qu'un résultat insuffisant de si glorieux efforts que d'avoir seulement, et pour un temps, enchanté les regards ou charmé la curiosité, si cette noble émulation des peuples ne devait aussi profiter, comme vous venez de l'indiquer, Monseigneur, à la diffusion des idées directrices de l'humanité.

L'estime que les nations ainsi rapprochées auront acquise pour les qualités propres à chacune d'elles, a dû engendrer des sentiments de réciproque confiance et de mutuel dévouement pour les intérêts supérieurs de la civilisation. »

Le même jour, l'Empereur de Russie, Nicolas II, et le Président de la République française échangèrent des télégrammes qui n'avaient jamais exprimé plus de cordialité. Celui de l'Empereur était ainsi conçu :

Livadia, 31 décembre, 8 h. 29 soir.

Son Excellence M. Émile Loubet,
Président de la République française, à Paris.

Il me tient à cœur, monsieur le Président, de vous offrir, à l'occasion de l'année qui commence, mes cordiales félicitations, et de vous renouveler l'expression des vœux sincères et fervents que nous ne cessons, l'Impératrice et moi, de former pour la prospérité et la gloire de la France amie.

NICOLAS.

Le Président de la République s'empressa de répondre :

Paris, 31 décembre, 9 h. 30 du soir.

Sa Majesté l'Empereur Nicolas, à Livadia.

Je remercie Votre Majesté des cordiales félicitations qu'elle m'adresse, et des vœux qu'elle forme pour la grandeur et la prospérité de la France.

Je prie Votre Majesté d'agréer ceux que je forme pour le rétablissement complet de sa santé, pour son bonheur, pour celui de Sa Majesté l'Impératrice et pour la prospérité et la gloire de la Russie.

ÉMILE LOUBET.



Le Président Loubet s'intéresse à toutes les œuvres d'assistance. Il ne manque jamais l'occasion qui lui est offerte de témoi-

gner sa vive sympathie aux organisateurs de ces œuvres et à ceux qui en bénéficient.

C'est pour obéir à ce sentiment qu'il assista, le 21 février 1901, dans la grande salle de la Sorbonne, à l'Assemblée générale de l'Œuvre des enfants tuberculeux.

Accompagné de M. Combarieu et du général Dubois, secrétaires généraux de la Présidence, il fut reçu par MM. Leygues, ministre de l'Instruction publique, et Millerand, ministre du Commerce, par les membres du comité de l'œuvre et la supérieure de l'hôpital d'Ormesson, qui le conduisirent au centre de l'estrade réservée. A la droite du Président de la République, prit place M. Casimir-Perier ; à sa gauche M. le Dr Hérard, président de l'Œuvre des enfants tuberculeux. Mme Loubet et les dames faisant partie du comité de patronage étaient assises dans des stalles rangées derrière le bureau.

M. le Dr Hérard, au nom du Conseil d'administration, a alors remercié le Président d'avoir bien voulu assister à l'Assemblée générale et de donner par sa présence « un témoignage de sympathie à ceux qui souffrent et de bienveillance à ceux qui s'efforcent d'alléger leurs souffrances ».

Après avoir entendu le trésorier et le secrétaire général qui exposèrent la situation financière et développèrent le but de l'œuvre, le Président de la République prononça le discours suivant :

L'année dernière, à cette place, une voix éloquente a retracé devant vous l'histoire de l'hôpital d'Ormesson et rendu à ceux qui l'ont fondé un éclatant hommage. L'œuvre et son panégyriste étaient dignes l'un de l'autre. Il ne resterait rien à dire à celui qui a l'honneur de vous présider aujourd'hui s'il ne devait ajouter son propre témoignage, ses personnels encouragements à ceux que vous avez reçus et vous remercier de la satisfaction qu'il éprouve à se trouver au milieu de vous.

Des censeurs chagrins ne cessent de déplorer nos divisions politiques et l'acharnement avec lequel des Français se ruent contre des Français : ils nous prédisent une prochaine et irrémédiable décadence. Il faut protester avec énergie contre ce pessimisme. Sans doute, le régime de liberté, jusqu'ici inconnue, que notre pays s'est donné, a développé avec intensité la vie nationale ; les compétitions des partis, en se produisant au grand jour, ont pris une forme plus violente, et l'ardeur d'atteindre un adversaire est si vive qu'on ne mesure pas toujours la valeur de l'arme ni la portée du coup. Mais cette agitation est localisée. Elle n'a pas entamé le fonds de bonté, de tolérance, de patriotisme dont l'âme française est faite. Il suffira que ces querelles soient traversées par

un appel de la patrie ou le cri de détresse d'une infortune : aussitôt les cœurs battront à l'unisson, il n'y aura plus d'ennemis, et la France apparaîtra dans l'éclat de son indestructible unité.

L'Œuvre des enfants tuberculeux est au premier rang de celles qui apaisent et qui rapprochent ; elle a groupé les religions, les races, les conditions sociales les plus diverses ; elle a confondu l'obole du pauvre et la souscription du riche ; de tous côtés, les dévouements se sont empressés à l'appel de cette femme de cœur qui réunit en elle la foi enthousiaste des premiers âges et le sens pratique de l'administrateur le plus avisé. C'est elle-même qui, parlant de l'établissement d'Ormesson, a dit : « Cette œuvre a été fondée par tous, et elle appartient à tous. » Elle a même, en quelque mesure, supprimé les frontières, car il s'est trouvé, sur tous les points du globe, des cœurs généreux qui vous ont apporté leur offrande, pensant que la bienfaisance et la charité créent entre les nations des obligations morales, dont le patriotisme le plus étroit ne saurait s'alarmer.

Aussi, messieurs, le Parlement a-t-il été unanime, l'an dernier, à accueillir favorablement la demande que vous lui aviez adressée afin d'obtenir, par une loterie, de nouvelles ressources. Et, quand le gouvernement de la République a attribué une croix de la Légion d'honneur à celle qui a consacré sa vie aux enfants tuberculeux, jamais distinction honorifique ne fut mieux accueillie par l'opinion que celle qui a été donnée à cette bonne Française. Tous ceux que la sœur Candide a soignés et soulagés, ces enfants débiles qu'elle a rendus vigoureux à leurs parents, ces familles qu'elle a préservées de la contagion, ces âmes généreuses qu'elle a associées à une œuvre de solidarité humaine, tous ses malades, ses obligés, ses collaborateurs ont été heureux et fiers de cette décoration ; c'est de leur pensée et de leur reconnaissance que le Gouvernement s'est fait l'interprète.

Messieurs, des journées comme celle-ci sont un grand réconfort pour le Président de la République. Elles lui donnent l'occasion de témoigner que notre pays a moins que jamais renié son idéal de fraternité. Elles lui permettent de vous remercier du bien que vous avez fait, de celui que vous ne cesserez de faire, et de vous assurer de la reconnaissance du Gouvernement. Vous avez accompli un immense effort. Comme toute idée généreuse, la vôtre a fait surgir des adeptes et des imitateurs. L'initiative privée, encouragée par les pouvoirs publics, a fait merveille sur tous les points du territoire. Dans le Loiret, dans le Nord, dans la Côte-d'Or, à Bordeaux, à Lyon, ce foyer d'œuvres philanthropiques, dans cent endroits, de nobles cœurs se consacrent en ce moment à combattre la tuberculose, dont les victimes en France se comptent encore, chaque année, par plus de 150000 morts. Le Gouvernement a institué, il y a un peu plus d'un an, une commission chargée de coordonner les expériences déjà faites en France et à l'étranger.

Après de longues études, auxquelles des savants et philanthropes éminents ont pris part, cette commission vient de formuler des règles générales qui seront comme le code de la tuberculose : cette maladie est contagieuse et elle est curable ; tel est le principe aujourd'hui scientifiquement établi. Donc, au point de vue préservatif, prescrire tous les moyens susceptibles d'éviter la

contagion, et les pouvoirs publics sauront remplir, à cet égard, les devoirs qui leur incombent; et, au point de vue curatif, organiser dans des sanatoriums le traitement des malades par le bon air, le repos et la suralimentation : voilà les conclusions qu'elle a posées. Mais si la commission a donné de précieux enseignements, vous avez offert un admirable exemple. C'est vous, messieurs, qui avez ouvert la voie et organisé dans des régions propices des établissements où ceux qui veulent combattre la tuberculose trouveront d'utiles leçons de choses. Vous n'avez pas suivi seulement les plus beaux mouvements du cœur, vous avez, dès le début de cette entreprise, emprunté à la science ses méthodes et ses principes. C'est par quoi vous avez vaincu des obstacles qui auraient découragé des âmes moins bien trempées et des esprits moins éclairés que les vôtres. C'est par quoi, aussi, vous développerez encore votre institution et gagnerez sur la maladie et sur la mort de nouvelles victoires.

La fin de ce discours, écouté très respectueusement, fut saluée de longs applaudissements, et le public très nombreux qui se pressait dans l'amphithéâtre manifesta ses vives sympathies au chef de l'État.



Les vacances de Pâques furent consacrées par M. le Président Loubet à un voyage à Nice et à Toulon, qui eut pour la politique extérieure de la France les plus heureux résultats.

Depuis longtemps, la France et l'Italie étaient séparées par de graves malentendus, que M. Crispi avait tenté d'envenimer à plusieurs reprises. Il était temps d'opérer avec nos voisins des Alpes un rapprochement basé sur les intérêts réciproques des deux grandes nations dans la Méditerranée.

Le 7 avril 1901, M. Émile Loubet quitta Paris, accompagné de M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères, et du général André, ministre de la Guerre, ainsi que de MM. le général Dubois et Abel Combarieu, secrétaires généraux de la Présidence, et arriva à Nice le 8 avril.

Le soir, un grand banquet lui fut offert par la Ville de Nice. Au dessert, le maire, M. Sauvan, porta la santé du Président de la République.

« Les acclamations de la population, dit-il, ont prouvé l'affection de Nice pour le citoyen éminent qui personnifie la Patrie et la République. »

Il ajouta :

Vous êtes ici dans une cité libérale et républicaine, qui se montre toujours jalouse de ses franchises et dont la longue histoire, vieille de vingt-cinq siècles, est toute d'honneur et de loyauté ; le Niçois, né républicain, est, par esprit et par tendance, fidèle observateur de la charte fondamentale des droits de l'homme et du citoyen.

Vous voudrez bien me permettre de rappeler à ce propos, monsieur le Président, que le régime actuel, dont vous êtes le représentant aimé et respecté, eut pour défenseur à son début un Niçois vaillant et brave qui vint à l'heure du péril mettre au service de la République naissante et de la France en danger sa loyale épée, proclamant à cette heure tragique, à ceux qui le qualifiaient d'étranger, qu'étant Niçois il ne pouvait pas ne pas être Français.

Nice est animée du plus pur amour patriotique ; partout où à cette heure flotte le drapeau tricolore, la terre qu'il abrite a été rougie du sang d'un Niçois. Nice est reconnaissante à la République de son œuvre de relèvement et de rénovation, grâce à laquelle la France a pu reconquérir sa place dans le monde et s'imposer au respect de l'univers. Aussi saisit-elle avec joie l'occasion qui lui est offerte de proclamer sa foi profonde dans les destinées de la patrie, devant le chef de l'État venu dans ses murs pour complimenter de leurs efforts et féliciter des résultats acquis et les travailleurs du vieux sol gaulois dont le labeur assure la prospérité nationale et la vibrante jeunesse française qui s'impose volontairement les lois sévères et les obligations de la vie militaire pourêtre mieux apte à défendre la patrie si on osait la menacer. Cette grande et belle journée comptera dans nos annales. Nous vous remercions, monsieur le Président, d'avoir bien voulu en rehausser l'éclat par votre présence qui a permis aux patriotiques populations de ce coin extrême de la France de manifester hautement leurs sentiments d'affection et d'amour pour la patrie et pour la République.

Messieurs, au nom de mes administrés, je vous prie de vouloir vous unir à moi pour porter la santé de M. Émile Loubet, Président de la République française. Au nom de la ville de Nice, je bois à la grandeur de la France, à la gloire de la République !

Le Président de la République lui répondit :

MONSIEUR LE MAIRE,

Je ne sais comment vous remercier de l'accueil que la ville de Nice vient de faire au Président de la République et aux membres du Gouvernement. Les Niçois ne veulent pas qu'on doute du loyalisme patriotique dont ils ont donné tant de preuves et qui vous a inspiré, monsieur le Maire, de si éloquentes déclarations. Comme tous les Français, ils affirment leur volonté de maintenir la République au-dessus des querelles des partis.

Nous constatons avec une joie profonde qu'à chaque consultation du suffrage universel il n'est pas une élection ou générale ou locale, il n'est pas même, on pourrait l'ajouter, une candidature qui ne soit un hommage rendu au principe républicain.

Vous l'avez hautement proclamé, monsieur le Maire : pour les Niçois, la République est la charte fondamentale des droits de l'homme et du citoyen, et vous avez mis la manifestation de ce sentiment en harmonie avec la chaleur et l'éclat de votre beau ciel. La nature et l'industrie des hommes s'unissent chez vous pour produire des merveilles que l'univers civilisé vient admirer.

Mais Nice n'est pas seulement la parure de la France. Les séductions dont elle est entourée ne lui font pas oublier de plus graves préoccupations. Elle est placée à la frontière, et ses enfants ont conscience des obligations que ce poste d'honneur leur impose. Ils portent plus haut encore le dévouement que tout bon citoyen doit à son pays.

Il se peut qu'on s'échauffe quelquefois, ici comme ailleurs, pour des querelles de personnes ou des discussions locales; mais, ici plus qu'ailleurs, les divisions cessent devant l'intérêt supérieur de la République, à laquelle chacun est prêt à sacrifier ses propres intérêts. Ici plus qu'ailleurs, on est passionnément attaché à ce qui reste debout et inébranlable au milieu des agitations d'un régime de liberté, à ce qui ne passe pas au milieu d'un continuel et inévitable changement : le culte du drapeau, la fidélité à l'idéal de justice sociale et de fraternité qui est l'idéal républicain.

Je bois à la ville de Nice, à sa prospérité et à sa beauté !

Je bois à l'union des Niçois dans l'amour de la Patrie et de la République!

Aussitôt après le banquet, le Président et les ministres se rendirent dans un salon voisin, où se trouvaient réunis les bureaux des syndicats et des sociétés de secours mutuels ainsi que les délégués de la Bourse du travail, au nombre de cinq cents environ.

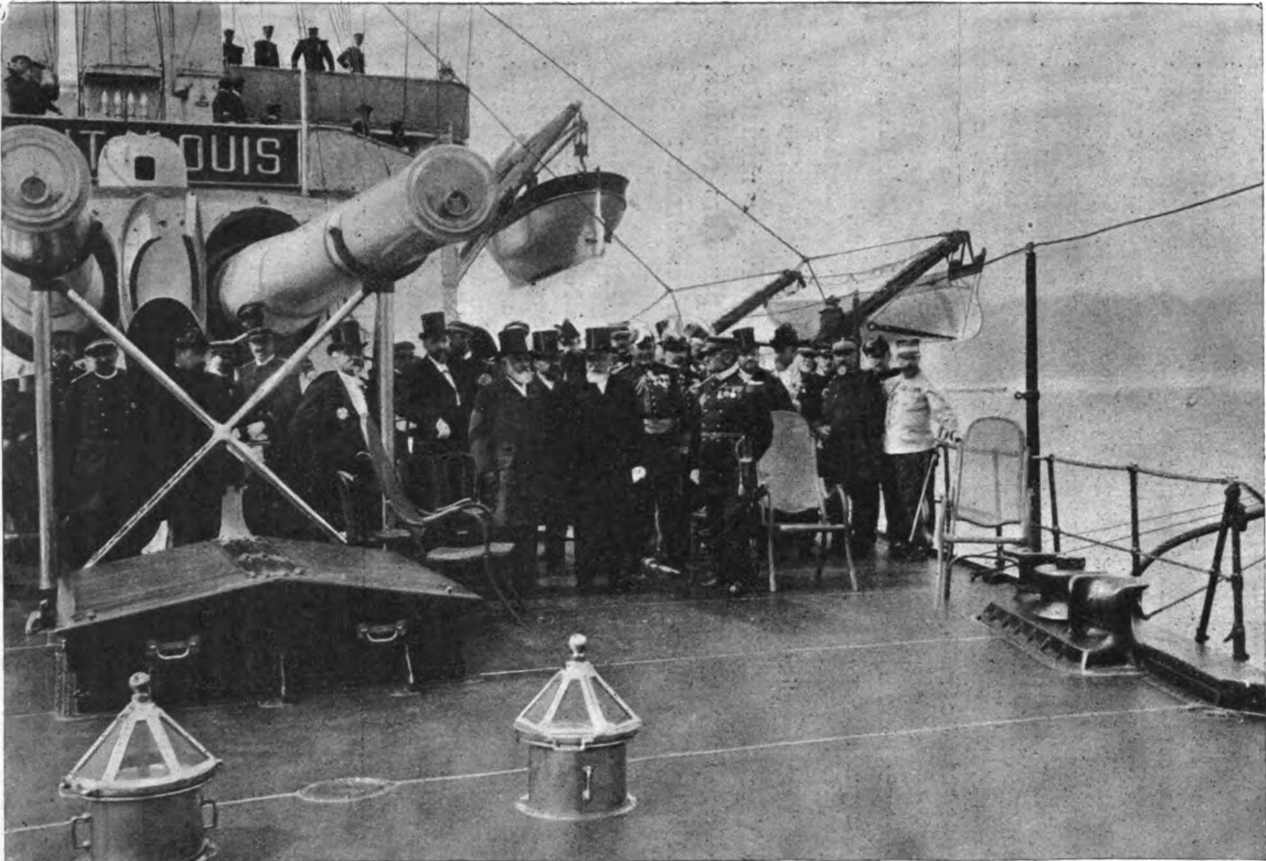
Les représentants des syndicats ouvriers et des sociétés philanthropiques firent au chef de l'État une ovation qui se prolongea pendant plusieurs minutes.

Le silence rétabli, le maire prononça l'allocution suivante :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Vous avez devant vous les représentants attitrés de la classe laborieuse, de cette démocratie vaillante et forte, consciente de ses droits, soucieuse de ses devoirs, qui aime d'un amour égal Nice et la patrie française, et dans laquelle la République compte ses défenseurs les plus sincères et ses partisans les plus ardents. La démocratie niçoise est heureuse de saluer le chef de l'État; elle a tenu à ce qu'il puisse se rendre compte par lui-même des sentiments qui animent la classe laborieuse, sentiments qui sont conformes à la belle et noble devise républicaine : Liberté, Égalité, Fraternité.

La liberté, monsieur le Président, est ici l'objet d'un véritable culte; elle est respectée sous toutes ses formes ainsi qu'il convient dans une cité courtoise et hospitalière, où se rencontrent et se coudoient les représentants de tous les pays de l'univers. Nous pratiquons avec bonheur les règles de l'égalité qui



Phot. Paul Boyer.

Le Président Émile Loubet sur le *Saint-Louis* pour se rendre a Toulon (10 avril 1901).

furent appliquées chez nous avant la proclamation des droits de l'homme. Je ne saurais mieux vous démontrer, monsieur le Président, combien la fraternité est dans les mœurs niçoises qu'en vous disant que la plus grande cordialité règne parmi les membres des syndicats professionnels, que la Bourse du travail est une ruche laborieuse et féconde, où les ouvriers se réunissent pour développer leur instruction civique et se perfectionner dans leur art, que les sociétés de secours mutuels, enfin, sont très nombreuses et très prospères.

Il est particulièrement agréable au maire de Nice, monsieur le Président de la République, d'avoir été chargé par les délégués des ouvriers et des mutualistes niçois de présenter au premier magistrat de la nation l'état-major des syndicats et des sociétés populaires. Au nom de la classe ouvrière, je vous remercie du fond du cœur, monsieur le Président, de la bienveillance que vous avez témoignée à ses représentants, en venant passer quelques instants au milieu d'eux; au nom du peuple de Nice, je porte la santé du chef de l'État, je bois à la grandeur de la France et à la gloire de la République.

Des bravos éclatèrent sur tous les points de la salle et les cris de « Vive Loubet! Vive Waldeck-Rousseau! Vive le ministère de défense républicaine! » furent poussés à plusieurs reprises.

Le Président de la République répondit en ces termes :

Monsieur le Maire,

Dans le programme des deux journées consacrées à Nice, programme très chargé, — les plus optimistes mêmes ne pourront le nier, — il n'est pas pour moi de moment plus agréable que celui que je viens de passer ici. Se trouver au milieu des membres des syndicats ouvriers, au milieu des mutualistes, c'est pour moi une double joie. D'abord, c'est un grand bonheur pour le chef de l'État, chargé de veiller à ce que la devise républicaine soit non seulement inscrite sur les murs, mais pénètre dans les cœurs, dans les mœurs et devienne une réalité. C'est ensuite pour moi un bonheur personnel, car de longue date je me suis associé à tout ce qui pouvait contribuer au succès de la mutualité et des œuvres syndicales.

Lorsque j'avais l'honneur et le plaisir d'administrer ma ville natale, — je le regrette un peu et, si l'avenir me le permet, je ne dis pas que je ne briguerai pas de nouveau l'écharpe municipale, — mon premier souci a été d'aider au développement de la mutualité et à la création de sociétés de secours mutuels. Je crois même avoir été le second maire de France qui ait fait inscrire au budget de sa commune un crédit destiné à venir en aide, sous forme de subvention, aux sociétés de secours mutuels qui verseraient à la caisse nationale des retraites pour la vieillesse. J'ai le plus profond regret de ne pas voir à mes côtés le président du Conseil qui, ayant fait voter la loi de 1884, est resté convaincu, malgré les inconvénients que la pratique a pu faire apparaître, que c'est une œuvre sociale d'avenir.

En se renfermant dans le texte et dans l'esprit de la loi, c'est-à-dire en se consacrant à l'étude et à la défense des intérêts professionnels, les syndicats

sont appelés à rendre les plus grands, les plus signalés, les plus durables services. Aussi est-ce avec la joie la plus complète que je bois à la prospérité des syndicats professionnels et des sociétés de secours mutuels et de bienfaisance de votre belle cité.

Les représentants des syndicats firent alors au chef de l'État une nouvelle et chaleureuse ovation, à laquelle ils associèrent le nom du président du Conseil.

Le lendemain 9 avril, le Président de la République, accompagné du général Dubois et de M. Combarieu, quittait l'hôtel de la Préfecture pour faire une visite à la tombe de Gambetta. Ce pèlerinage, auquel M. Loubet tenait particulièrement, eut lieu sans apparat.

A la porte du cimetière, M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères, et M. Pierre Baudin, ministre des Travaux publics, auxquels s'étaient joints le préfet des Alpes-Maritimes et le maire de Nice, attendaient le Président. Devant le tombeau se tenaient la sœur et le neveu du grand patriote : M[me] Léris-Gambetta et le lieutenant Jouinot-Gambetta, et M. Eugène Étienne, député. M. Loubet leur serra la main et s'approcha du modeste monument devant lequel il resta quelques instants.

Les membres de la famille Gambetta remercièrent le Président de sa visite. M. Loubet répondit que c'était pour lui un devoir de venir rendre hommage à l'organisateur de la défense nationale, dont le souvenir est impérissable. Il fit ensuite déposer sur la tombe une couronne de violettes et s'éloigna, respectueusement salué par la foule que l'annonce de sa visite avait attirée.

En quittant le cimetière, le cortège se dirigea vers le port, où le Président et les membres de la Chambre de commerce firent à M. Loubet les honneurs des travaux en cours d'exécution. La matinée s'acheva par une visite aux hôpitaux. Partout, sur son passage, le Président fut l'objet d'ovations répétées.

A midi, à la Jetée-Promenade, eut lieu le banquet offert par le Conseil général. Parmi les convives, très nombreux, on remarquait presque tous les maires du département.

Au dessert, le président du Conseil général, M. Rouvier, député, prononça le discours suivant :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Le cycle des fêtes qu'a fait naître votre présence dans ce pays si favorisé par la nature ne pouvait se clore sans que le Conseil général, représentant le dépar-

tement tout entier, vous exprimât les sentiments et les vœux qu'inspirent à nos populations votre haute magistrature et votre personne.

Né le dernier parmi les fils de la grande famille française, divers dans ses origines, mais homogène dans sa façon de sentir et de penser, le département des Alpes-Maritimes, placé à l'extrême frontière, confond dans le même sentiment d'ardente affection la France et la République, qui lui apparaissent l'une et l'autre comme l'expression même de la patrie.

Les populations qui vivent sous notre beau ciel, au bord des flots harmonieux comme au sommet nuageux de nos montagnes, ont l'enviable fortune de n'être pas divisées par des questions de nuances politiques; elles sont unanimement républicaines, comme elles sont unanimement et profondément françaises. Les maires de toutes nos communes, qui vous entourent en ce moment, en sont le vivant témoignage. Tous sans exception républicains, tous bons Français, ils savent que la Patrie tout entière a pour notre département les sentiments que le dernier-né inspire à une grande famille. Le développement de nos écoles, de nos routes, de nos chemins de fer, de nos ports, de notre organisation militaire défensive, témoigne du souci constant des pouvoirs publics pour la prospérité du département.

Les vœux si souvent exprimés par nos populations pour l'achèvement des voies ferrées sont, semble-t-il, sur le point de recevoir satisfaction. La ligne de Nice à Coni est en bonne voie, non seulement de ce côté des Alpes, mais encore chez la nation voisine et amie, avec laquelle elle doit créer un lien pacifique autant que fructueux pour les deux nations. Le percement du tunnel de Standre, qui doit nous relier aux Alpes dauphinoises et créer ainsi une ligne nouvelle de communication avec la région lyonnaise, va être singulièrement accéléré par la combinaison financière que l'État propose au département.

Aujourd'hui même, vous visitiez les premiers travaux pour le développement du port de Nice; ceux du port de Cannes se poursuivent régulièrement. Nous devons tous nos remerciements chaleureux au gouvernement de la République, dont le concours nous a permis et nous permettra de mener à bien toutes ces œuvres indispensables au développement de notre région et aussi fécondes pour le reste de la France. Nos populations n'oublieront pas que c'est sous votre magistrature que ces questions vitales pour elles auront abouti. Il m'est particulièrement doux, monsieur le Président, d'être leur interprète pour vous exprimer les sentiments de profond respect que leur inspire la façon démocratique dont vous remplissez les hautes fonctions auxquelles vous a appelé la confiance du Parlement, et la vénération qu'elles éprouvent pour la personne du vieux républicain qui, placé au-dessus des luttes de partis, a su donner comme caractéristique à sa haute magistrature la bonté.

Le souvenir d'une collaboration commune dans les conseils du gouvernement de la République me rend plus précieux encore l'honneur qui m'est échu de lever mon verre en l'honneur du Président de la République et d'exprimer le vœu que sa haute mission se poursuive dans l'ordre, la liberté et la paix, pour le plus grand bien et la prospérité de la République.

M. Émile Loubet répondit :

MESSIEURS,

Si la France a une tendresse particulière pour votre beau département, ce n'est pas seulement parce qu'il est le dernier-né de sa grande famille, comme l'a dit mon éloquent ami M. Maurice Rouvier, mais c'est surtout parce qu'il a apporté à la France des grâces et des merveilles dont elle est fière, une générosité de cœur et une fidélité de dévouement dont elle lui est reconnaissante. Votre pays, déjà magnifiquement doté par la nature, veut encore être pourvu de tout ce que l'intelligence des hommes peut y ajouter d'utilité, de confort et d'agrément.

Le Gouvernement, dont vous avez éprouvé la sollicitude, vous secondera dans l'exécution de vos projets, et je ne doute pas que vous en obteniez bientôt la réalisation. La République ne vous refusera pas son concours : conservez-lui le vôtre. Messieurs, vous êtes aussi fervents patriotes que républicains ; restez invariablement attachés aux principes de justice, de solidarité et de bonté, parce qu'ils sont la raison d'être de la République, et parce que la République est inséparable de la France.

La France a soif d'union et de concorde. La contradiction des intérêts et des besoins grandissants finirait par compromettre la fortune de notre pays si nous ne cherchions à en adoucir la rigueur en nous pénétrant du sentiment de ce devoir social : la solidarité.

La paix publique ne peut être assurée que par des renonciations et des sacrifices réciproques. La vie d'une grande nation est une transaction continuelle imposée aux intérêts privés en conflit par l'intérêt supérieur de la patrie. Cette solidarité, la République s'en est inspirée dans les lois qu'elle a données à la démocratie laborieuse ; elle en réalisera davantage dans les réformes successives dont elle doit être l'instrument. Mais il ne suffit pas que notre législation en soit imprégnée, il est nécessaire qu'elle passe dans nos cœurs, dans nos volontés, et qu'elle devienne la conscience même de la nation. C'est en s'y conformant que notre pays fortifiera son unité et assurera à la fois sa grandeur morale et sa prospérité matérielle.

Je sais, messieurs, qu'en exprimant ces pensées je réponds à vos sentiments unanimes. Le département des Alpes-Maritimes a donné des gages répétés de son attachement à la République, et la présence autour de cette table de tous ses représentants : sénateurs, députés, conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, maires, dont aucun ne fait défaut, est une manifestation d'union et de concorde dont nous garderons l'ineffaçable souvenir.

Comment ne serait-on pas porté à cet esprit de modération, à cette conception de la paix sociale, quand on a devant les yeux la sérénité de vos montagnes et l'immensité de votre horizon ?

Messieurs, je bois au département des Alpes-Maritimes, à ses maires. Je bois à l'union de tous vos concitoyens et à la fidélité de leur dévouement. A la France ! A la République !

M. Borriglione, sénateur, prit la parole après le Président de la République.

S'adressant à M. Loubet, il s'exprima en ces termes :

A l'heure actuelle, on peut dire que vous représentez sans contestations, pour la France entière, les deux grandes idées étroitement unies par les consécrations du suffrage universel : la Patrie et la République.

L'après-midi, le Président assista, sur la promenade des Anglais, au défilé des sociétés de secours mutuels et des sociétés ouvrières. Le Président de l'Union des sociétés, M. Lairolle, lui remit un album acheté par tous les mutualistes de Nice au moyen d'une souscription.

M. Loubet remercia M. Lairolle et déclara être très touché de la manifestation de sympathie dont il était l'objet de la part des mutualistes. « Plus que jamais, a-t-il dit, je me réjouis d'avoir contribué, soit comme ministre, soit comme membre du Parlement, au vote de la loi sur l'assistance médicale dans les campagnes et de celle sur les sociétés de secours mutuels. »

Ces paroles furent très chaleureusement applaudies par les cinq mille mutualistes présents.

De retour à la préfecture, le Président de la République reçut la visite du prince Ferdinand de Bulgarie. Après le départ du prince, le grand-duc Boris Wladimirovitch, cousin de l'Empereur de Russie, vint saluer le Président. Puis M. Loubet, accompagné par les secrétaires généraux de la Présidence et le directeur du protocole, rendit successivement leur visite au prince Ferdinand et au grand-duc Boris.

Vers le soir, des voitures de la Présidence venant de Villefranche amenèrent à la préfecture l'amiral Birileff, commandant de l'escadre russe présentement dans la Méditerranée, et les officiers de son état-major. Ils furent immédiatement reçus par le Président de la République. L'amiral, en présentant les officiers qui l'accompagnaient, dit à M. Émile Loubet qu'il avait la mission de lui offrir les hommages personnels de l'Empereur de Russie, et il ajouta que cette mission lui était d'autant plus agréable qu'il se rappelait avoir été fait jadis citoyen de Brest et qu'il considérait la France comme sa seconde patrie.



Le 10 avril, de grand matin, le Président de la République et les ministres, accompagnés par les autorités civiles et militaires de la ville et du département, quittèrent Nice, dans des landaus escortés par les cuirassiers.

A son arrivée à Villefranche, le Président de la République fut reçu par M. de Lanessan, ministre de la Marine, et l'amiral Bienaimé, chef d'état-major général. Le maire, entouré du Conseil municipal, souhaita la bienvenue à M. Loubet.

Sur le quai se tenaient le vice-amiral de Maigret, commandant en chef l'escadre de la Méditerranée, avec les officiers de son état-major et, aux côtés du chef de l'escadre française, l'amiral Birileff, commandant l'escadre russe.

L'amiral Birileff s'avance au-devant du Président et, après l'avoir salué, le prie de lui faire l'honneur de visiter le vaisseau-amiral *Alexandre II*, où, dans le salon d'honneur, deux toasts furent échangés entre le Président et l'Amiral.

Le Président quitte l'*Alexandre II*, salué et reconduit avec le même cérémonial qu'à son arrivée.

Le canot présidentiel se dirige alors vers le *Saint-Louis*. L'amiral de Maigret reçoit M. Loubet et son cortège au pied de l'échelle; le *Saint-Louis*, pour prendre la tête, passe entre les vaisseaux russes et les cuirassés français, dont les équipages, rangés sur le pont, les vergues et les bastingages, poussent des cris de : « Vive la République! » ou des hourras, pendant que les clairons sonnent, que les tambours battent aux champs et que tous les navires tirent une salve de vingt et un coups de canon.

Quand le *Saint-Louis* est sorti de la rade, les forts saluent le pavillon présidentiel de cent un coups de canon, le grand pavois est rentré et l'escadre se dirige sur Toulon.

L'après-midi, le Président de la République y reçut la visite de S. A. R. le prince Thomas de Savoie, duc de Gênes, oncle du roi d'Italie et amiral de la flotte italienne.

Le duc de Gênes avait quitté le *Lepanto*, son vaisseau-amiral, dans un canot à vapeur, accompagné de l'amiral Colteletti, commandant en second, de ses aides de camp et des officiers de l'état-major de son escadre. Salué par les salves de tous les bâtiments

en rade, il débarqua sur le quai de l'Horloge où l'attendaient le contre-amiral Gigon, major général, avec les officiers de son état-major, et MM. Crozier et Mollard, directeur et sous-directeur du protocole.

Le duc monta en landau ainsi que sa suite et fut conduit à la préfecture maritime; introduit auprès du Président de la République, celui-ci eut avec le duc de Gênes un entretien au cours duquel le duc remit à M. Loubet, de la part du roi d'Italie, le collier de l'Annonciade.

Son Altesse Royale fut, ensuite, reconduite au port avec le même cérémonial qu'à son arrivée.

Le Président de la République reçut ensuite le commandant et les officiers du cuirassé espagnol *Pelayo*. Le commandant Diaz Morecu dit qu'il était heureux d'avoir été désigné pour offrir les compliments de la reine-régente au chef de l'État français.

M. Loubet remercia le commandant et dit qu'il se félicitait des liens de sympathie qui unissaient la France et l'Espagne. Il fut très touché de l'envoi du *Pelayo* à Toulon et pria le commandant Diaz de présenter à la reine ses hommages respectueux.

Puis le Président de la République quitta la préfecture et s'embarqua dans son canot pour rendre au duc de Gênes sa visite.

L'officier de quart reçut le Président au bas de l'échelle du *Lepanto* et la musique du bord joua la *Marseillaise*. Le duc de Gênes, entouré de son état-major, attendait à la coupée le Président de la République, à qui il présenta les officiers de son escadre. Après une conversation intime dans le salon d'honneur, le Président quitta le *Lepanto* avec le même cérémonial.

Le soir, à l'arsenal, eut lieu le dîner offert par le Président de la République en l'honneur du duc de Gênes. A ce dîner, auquel assistaient tous les ministres et les officiers généraux et supérieurs des marines française et étrangères, le Président porta le toast suivant :

MONSEIGNEUR,

Avant tout, je veux dire notre gratitude pour les sentiments dont S. M. le roi d'Italie a voulu nous donner un éclatant témoignage en envoyant mouiller à côté de nos bateaux, dans les eaux de Toulon, la magnifique escadre qui faisait tout à l'heure notre admiration par sa force et la belle tenue de ses équipages.

La France apprécie pleinement l'acte amical de votre souverain, et je n'y saurais mieux répondre, en son nom, qu'en exprimant l'espoir de voir se res-



Extrait de l'*Illustration.*

TOULON. — LE PRÉSIDENT LOUBET REMETTANT LA MÉDAILLE MILITAIRE AUX MARINS BLESSÉS DE L'EXPÉDITION DE CHINE (10 AVRIL 1901).

serrer encore, pour leur bien commun, les relations cordiales qui existent si heureusement entre nos deux nations.

Sa Majesté a ajouté du prix à sa décision en maintenant pour cette circonstance, dans le commandement de son escadre, le prince illustre qui occupe une place si haute parmi les chefs éminents de la vaillante marine italienne.

C'est pourquoi, Monseigneur, vous êtes deux fois le bienvenu parmi nous, et nous prions Votre Altesse Royale de porter à Sa Majesté les vifs remerciements et les sincères souhaits de la France et du gouvernement de la République.

Messieurs, je bois à Sa Majesté le roi d'Italie,

A Sa Majesté la reine,

A Sa Majesté la reine Marguerite,

A Son Altesse Royale le duc de Gênes,

A la famille royale,

A la marine et à la nation italiennes.

Le duc de Gênes répondit :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai été très heureux d'avoir été choisi pour vous apporter, dans cette circonstance, le salut de Sa Majesté le roi d'Italie, mon maître.

Je suis très satisfait en même temps d'avoir eu l'honneur de venir à Toulon avec l'escadre italienne et d'avoir pu me trouver en contact avec vos beaux et puissants navires dont, aujourd'hui même, j'ai admiré l'assurance et la précision dans les manœuvres.

Je vous remercie, monsieur le Président, des expressions flatteuses que vous avez bien voulu m'adresser et qui correspondent parfaitement à l'accueil cordial que nous avons reçu et dont nous conserverons le meilleur souvenir.

A mon retour en Italie, j'aurai le plaisir de rappeler à S. M. le roi les témoignages de cordialité qui nous ont été donnés par vous, monsieur le Président, par tous nos collègues français et par la population de cette noble et sympathique ville.

Je bois donc à votre santé, monsieur le Président; je bois à la marine, à l'armée, à la nation françaises!

Contrairement à l'usage d'après lequel les officiers écoutent en silence, ces toasts soulevèrent de très chaleureux applaudissements.

Le Président de la République, reprenant la parole après le duc de Gênes, porta un second toast en ces termes :

Messieurs, Sa Majesté la reine régente d'Espagne a eu la gracieuse pensée d'envoyer un de ses beaux cuirassés porter un salut cordial à la France amie de l'Espagne. Nous lui en sommes profondément reconnaissant, et nous prions M. le commandant Diaz Morecu d'offrir à Sa Majesté les remerciements sincères

et les hommages du Président et du gouvernement de la République française.

Je bois à Sa Majesté le roi Alphonse XIII, à Sa Majesté la reine régente, à la marine et à la nation espagnoles !

Enfin M. Loubet porta ce troisième et dernier toast :

Que MM. les officiers de la marine de Sa Majesté l'empereur de Russie, dont le pavillon a été acclamé ici même en des fêtes inoubliables, que MM. les officiers étrangers en mission à Toulon et qui ont bien voulu s'asseoir à cette table, à côté de leurs camarades français, me permettent de les associer, dans le toast que je leur adresse, aux officiers et aux équipages de notre marine.

Le même culte de l'honneur, la même habitude, je puis dire la même passion du danger ont établi entre les marins de toutes les nations une noble fraternité. Il n'est que juste de les unir dans un même hommage pour les exemples de solidarité et d'abnégation qu'ils donnent à l'humanité, et c'est de tout cœur que je porte leur santé.

Dès que le duc de Gênes, après s'être acquitté de sa mission, eut pris congé du Président de la République, M. Loubet adressa au roi d'Italie le télégramme ci-après :

A Sa Majesté Victor-Emmanuel III,
roi d'Italie, Rome.

SIRE,

S. A. R. Monseigneur le duc de Gênes vient de me remettre en votre nom le collier de l'Annonciade, et je m'empresse d'adresser à Votre Majesté mes remerciements bien sincères pour cette marque très haute de son estime et de son amitié.

Je prie Votre Majesté d'agréer mes vœux ardents pour la gloire de son règne, pour le bonheur de S. M. la Reine, pour l'heureuse réalisation des espérances prochaines de la famille royale, enfin pour la prospérité de l'Italie, amie de la France.

Émile LOUBET.

Le Président de la République recevait le soir même la réponse suivante :

Monsieur Émile Loubet,
Président de la République française, Toulon.

Je remercie bien vivement Votre Excellence de ses aimables paroles et de l'accueil cordial fait à mon oncle le duc de Gênes et à l'escadre italienne.

La Reine s'unit à moi pour vous exprimer toute notre reconnaissance de vos souhaits pour notre bonheur.

A mon tour, je prie Votre Excellence d'agréer mes souhaits les plus sincères pour sa personne et pour la prospérité de la France amie de l'Italie.

VICTOR-EMMANUEL.

Le Président de la République consacra la plus grande partie de la matinée du 11 avril à la visite des hôpitaux de Toulon.

A l'hôpital de la marine, le Président parcourut toutes les salles; il s'entretint avec un certain nombre de malades et notamment avec des marins blessés au cours de l'expédition de Chine, auxquels il remit la médaille militaire. Il visita ensuite en détail l'hôpital civil.

A l'Hôtel de Ville, le Président fut conduit dans la grande salle, où le maire le remercia de la marque d'intérêt qu'il avait donnée à la population toulonnaise en l'honorant de sa visite et, dans une courte allocution, dit que la vieille cité maritime devait être encouragée dans les travaux de transformation qu'elle allait entreprendre.

Vous vous êtes honoré, monsieur le Président, ajouta-t-il, du titre de *président des maires de France ;* les maires de France n'ont pas oublié que vous vous êtes fait ainsi le protecteur des communes, et c'est en cette qualité que nous vous soumettons nos projets et les plaçons sous votre égide. Nous osons croire que, lorsque les autorisations de les réaliser seront demandées, votre haute intervention nous permettra l'accomplissement de notre mission.

M. Loubet répondit que le Gouvernement, très pénétré de l'utilité de ces améliorations, était tout prêt à contribuer dans la mesure de ses moyens à leur réalisation.

La veille, en prenant congé du Président de la République, le duc de Gênes l'ayant prié de lui faire l'honneur de déjeuner à bord du *Lepanto*, le Président quitta la préfecture maritime et s'embarqua à l'Arsenal avec les ministres, les secrétaires généraux de la Présidence et les officiers de sa maison militaire.

Au déjeuner, servi dans la batterie, le duc de Gênes porta le toast suivant :

Laissez-moi, monsieur le Président, vous exprimer toute ma reconnaissance pour l'accueil très cordial et très sympathique qui a été fait en France à ma personne et à l'escadre placée sous mes ordres. Je garderai un souvenir inaltérable de cette magnifique réception. Je suis heureux de porter un toast à la France et à ses armées de terre et de mer. Je tiens, en outre, à manifester hautement, monsieur le Président, toute la sympathie que m'inspire votre personne.

Le Président répondit en ces termes :

MONSEIGNEUR,

Je suis profondément touché des sentiments dont vous venez de renouveler l'expression pour la République française et pour son Président, ainsi que de la sympathie que vous avez manifestée pour nos armées de terre et de mer.

Je n'ai pas à vous dire les sentiments de la nation française pour la nation italienne : vous les connaissez, je vous les ai dits hier. Mais je veux encore vous assurer que nous sommes profondément touchés du témoignage d'amitié que S. M. le roi d'Italie donne à la France par l'envoi de sa magnifique escadre.

Je bois à la santé du roi Victor-Emmanuel, de la famille royale, à la prospérité de la belle marine italienne, et je bois enfin à votre santé personnelle.

Monseigneur, j'ai vu tout à l'heure dans votre salon les portraits de ceux qui vous sont chers. On devine, à les voir près de vous, la place qu'ils tiennent dans votre cœur. Permettez-moi de les associer aux sentiments que j'exprime pour vous en ce moment et d'unir votre famille à la santé que je vous porte.

Après le toast du duc de Gênes, M. Loubet visita en détail le *Lepanto*, et se rendit ensuite au bassin de Missiessy où étaient amarrés les sous-marins le *Gustave-Zédé* et le *Gymnote*.

M. de Lanessan invita le Président à descendre dans le *Gustave-Zédé* qui fut immergé.

En quittant le sous-marin, le Président de la République passa dans son canot qui, remorqué par une chaloupe à vapeur, le conduisit à la Seyne.

La population entière de cette localité était sur les quais et le petit port était couvert d'embarcations. On acclama M. Loubet et la foule lui fit, près de l'Hôtel de Ville, où eurent lieu les présentations, une chaleureuse ovation.

Au Grand-Théâtre, au banquet offert par la municipalité, M. Micholet, maire de Toulon, prononça le discours suivant :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Au nom de la ville de Toulon et de son conseil municipal, permettez-moi de vous exprimer encore une fois toute notre reconnaissance pour la gracieuseté avec laquelle vous avez bien voulu accepter notre invitation de vous rendre parmi nous avec les ministres qui vous entourent. Cette décision bienveillante, dont nous sommes très touchés, nous est un gage certain de l'appui que nous trouverons toujours auprès de vous, quand il s'agira de nos affaires municipales.

Le maire expose ensuite que Toulon depuis trop longtemps aspire à s'assainir et à s'embellir. Il fait un pressant appel en faveur de son commerce et de ses débouchés ; il appelle l'attention sur la situation des ouvriers civils et sur celle des ouvriers de l'arsenal.

Il termine ainsi :

Il me reste, comme premier magistrat de la cité, à vous exprimer les sentiments dont ses habitants ont toujours donné des preuves éclatantes et qui sont également ceux que nous professons, c'est-à-dire un attachement profond à la République.

Ces sentiments remontent bien loin et nous ont été légués par nos pères : ils sont inscrits ineffaçablement dans tous nos cœurs ; l'écho des acclamations que la République a toujours provoquées parmi nous ne s'éteint jamais dans nos murs, et ils retentissent chaque fois que l'occasion se présente. Aujourd'hui compte au nombre de ces jours où ces sentiments éclatent dans une sincère manifestation.

Nous vous présentons très respectueusement, monsieur le Président, nos hommages pour votre personne, et nous saluons en vous le chef de l'État, gardien vigilant de nos institutions. Nous prions les ministres qui sont auprès de vous de croire à notre dévouement et à notre respect le plus absolu.

Je salue aussi au nom de la ville S. A. R. l'amiral duc de Gênes et les officiers de la marine italienne venus parmi nous. Le drapeau français et le drapeau italien se déploient l'un auprès de l'autre à Toulon dans tous les actes de la vie publique, et cette fusion se fait tout naturellement.

La nombreuse colonie italienne qui s'est fixée dans notre ville nous a toujours donné des preuves d'amitié que nous avons su lui rendre.

Je rends également hommage aux représentants de la marine espagnole et je les remercie d'être venus à Toulon apporter le salut de leur noble nation à M. le Président de la République et à ses ministres. Le drapeau de leur pays flotte à Toulon à côté du drapeau français et nos relations avec la colonie espagnole sont des plus amicales.

A ces drapeaux s'ajoute, depuis la date inoubliable du 13 octobre 1893, le drapeau russe que nous associons aussi à toutes nos manifestations. Toulon n'a pas oublié l'époque mémorable où l'amiral Avellan arriva porteur d'une haute mission ; mais ces questions ne m'appartiennent pas, et, si je les effleure seulement, c'est pour envoyer notre salut à la marine italienne dans la personne de S. A. R. l'amiral duc de Gênes, et à la marine espagnole représentée par M. le commandant du *Pelayo*, dom Emilio Diaz Morecu.

Le mot de *concorde* est inscrit sur les murs de notre hôtel de ville ; ceux qui l'y ont gravé anciennement avaient éprouvé les bons effets résultant de l'observation des préceptes qu'il inspire. La devise de la République : « Liberté, Égalité, Fraternité » est venue plus tard s'ajouter à cette indication salutaire. C'est par l'application de ces préceptes et de cette devise si humanitaire que nous compléterons les améliorations conquises jusqu'à ce jour et qui s'éten-

dront encore davantage tant que nous leur serons fidèles, comme nous l'avons toujours été.

C'est dans cette pensée de concorde et d'union que je porte respectueusement un toast à M. le Président de la République, en le priant d'agréer nos sincères hommages.

Vive la République!

Le Président répond en ces termes :

MONSIEUR LE MAIRE,

Je suis vivement touché des sentiments dont vous venez de vous faire l'interprète, et je vous renouvelle l'expression de ma gratitude pour l'accueil que nous avons trouvé auprès de la municipalité et de la population toulonnaises.

Ce n'est pas seulement du pavoisement des édifices publics et de la présence des brillants uniformes qu'une fête comme celle-ci tire son éclat : pour que sa signification soit complète, il faut que la population tout entière y apporte sa collaboration et son élan. Les Toulonnais, dont le port avait déjà été honoré par d'illustres visites, ont reçu leurs nouveaux hôtes avec une cordialité et un empressement dont le pays leur saura gré, car ils ont été, en cette circonstance, les délégués du peuple français lui-même.

Monsieur le Maire, vous nous avez exposé ce matin à l'hôtel de ville, et tout à l'heure dans votre discours si sincère, les vœux de votre conseil municipal. Vous voulez, dans la mesure de vos ressources, réaliser un programme qui a pour objet d'assainir et d'embellir la ville et d'assurer du travail à vos ouvriers. Vous ne séparez pas les intérêts des travailleurs de ceux de la ville même.

Vous ne pouviez obéir à de plus sages préoccupations. Toulon n'est pas seulement une place de guerre à qui la République ne marchandera rien de ce qui est nécessaire à son rôle militaire. Toulon est aussi une ville d'industrie et de commerce dont le développement est assuré par l'intelligence, l'énergie et l'esprit d'entreprise de vos concitoyens, et par leur union à laquelle vous avez fait ce matin, monsieur le Maire, en présence de vos concitoyens, un éloquent appel.

L'union ne fait pas seulement la force des faibles, elle seule peut préserver les forts d'une véritable déchéance.

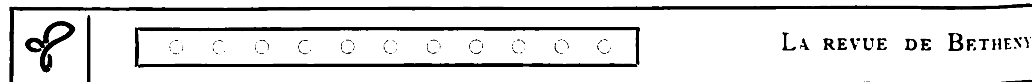
Vous m'en avez donné un gage précieux, messieurs, le jour où vous êtes venus ensemble, représentants du Var et municipalité de Toulon, m'apporter l'invitation qui m'a amené au milieu de vous. Vous venez d'en offrir de nouveaux témoignages au cours de ces fêtes magnifiques.

Pour moi, messieurs, je ne cesserai d'y convier tous les bons citoyens ; je ne me lasserai pas de les détourner de ce qui les divise et de hâter le jour où toutes les forces de la nation seront employées à la grandir aux yeux des autres peuples, à étendre nos relations et notre influence, à propager notre commerce, à honorer le nom français.

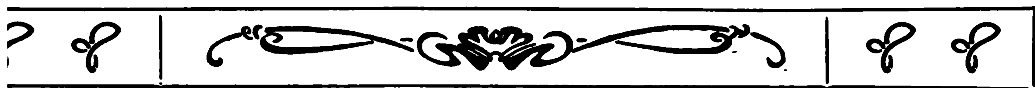
Ce jour-là, sans doute, il y aura encore de libres discussions et même des



A. Dawant pinxit.

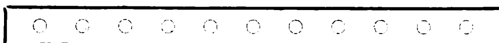


La revue de Betheny



Salon de 1905.

(21 SEPTEMBRE 1901).





querelles où la vivacité de notre tempérament aimera à se donner carrière. Mais ce que nous souhaitons ardemment, ce que vous souhaitez avec nous, messieurs, c'est que chaque citoyen comprenne que le devoir ne lui commande pas seulement d'apporter à la patrie en danger son sang et sa vie, mais de lui faire aussi le sacrifice de ses ambitions et de son amour-propre, de ses rancunes et de ses intérêts, et même, s'il le faut, de ses droits personnels. Ce sont là des devoirs plus difficiles à pratiquer, et qui se présentent à nous presque chaque jour.

J'emporte de ce voyage la réconfortante conviction que cette propagande d'apaisement et de solidarité trouvera auprès de vous, messieurs, de patriotiques adeptes.

Je bois à la prospérité de la ville de Toulon et à l'union de tous ses enfants!

Le duc de Gênes se lève à son tour et s'exprime ainsi :

Je suis heureux de m'être associé aux fêtes que la ville de Toulon a préparées en l'honneur du Président de la République, qui personnifie toute la nation française. Je conserverai toute ma vie le très bon souvenir de l'accueil qui m'a été fait à Toulon par toute la population.

J'ai le grand regret de n'avoir pas pu accepter toutes les invitations qui m'ont été faites par le maire et par la municipalité; cela m'a été impossible en raison du temps trop court dont je disposais; j'en exprime mes excuses avec tous mes remerciements.

Je bois à la ville de Toulon et à son représentant, M. le maire!

Puis le commandant Diaz Morecu exprime ses remerciements pour les attentions dont lui et ses marins avaient été l'objet.

A l'issue du banquet, M. Loubet partit pour Montélimar où il s'arrêta quelques jours auprès de sa famille avant de rentrer à Paris.



Le 20 août 1901, l'Agence Havas publia la note officieuse suivante :

Le Président de la République ayant invité Sa Majesté l'Empereur de Russie à assister à la fin des grandes manœuvres qui auront lieu près de Reims, l'Empereur a gracieusement accepté.

Avant de débarquer à Dunkerque, l'Empereur assistera, avec le Président de la République, à la revue de l'escadre du Nord, chargée de le saluer à son entrée dans les eaux françaises.

Le 17 septembre, le Président de la République partit de Paris pour Dunkerque avec tous les ministres, sauf M. Caillaux, afin de se disposer à recevoir les souverains russes ; embarqué le 18 sur le *Cassini*, avec le président du Conseil et le ministre des Affaires étrangères, M. Émile Loubet aborda le yacht impérial, le *Standart*, d'où il passa la revue de l'escadre du Nord, en compagnie de l'Empereur et de l'Impératrice.

Au banquet qui eut lieu à la Chambre de commerce de Dunkerque, le Président de la République prit la parole en ces termes :

Sire,

Au nom de la France, qui, dès la nouvelle de votre prochaine arrivée, a manifesté sa joie par l'organe des conseils généraux qu'elle venait d'élire, je prie Votre Majesté d'agréer nos souhaits de cordiale bienvenue.

Dans cette visite, à laquelle, comme il y a cinq ans, la gracieuse présence de l'Impératrice ajoute tant de charme, la République française se plaît à voir une preuve de la bonne impression que vous avez gardée de votre premier séjour parmi nous. Le pays tout entier y est d'autant plus sensible que cette nouvelle visite s'adresse plus particulièrement à son armée et à sa marine. Elles sont l'objet, l'une et l'autre, de son incessante sollicitude, et il sait que, protégé par elles, il peut avec sécurité, avec dignité, poursuivre son labeur opiniâtre et fécond.

Les acclamations de nos marins sur votre passage sont celles qui, sur tous les points de la France, salueraient les souverains aimés de la grande nation qu'unit à la nôtre, avec des sympathies communes et des intérêts concordants, la politique chaque jour plus intime de leurs gouvernements.

Sire,

La marine française vous est profondément reconnaissante de l'honneur que vous venez de lui faire, et, traduisant ses sentiments, je lève mon verre à la gloire du règne de Votre Majesté, au bonheur de Sa Majesté l'Impératrice, de Sa Majesté l'Impératrice Marie, et de la famille impériale ; au succès de la vaillante marine russe, qui, hier encore, fraternisait avec la nôtre dans les mers de l'Extrême-Orient.

L'Empereur de Russie répondit :

Nous éprouvons, l'Impératrice et moi, un plaisir tout particulier à revenir en France, au milieu de la nation amie et alliée, et nous sommes profondément touchés de l'accueil si sympathique qui nous est fait.

C'est avec la plus vive satisfaction que je viens d'admirer la splendide escadre du Nord, et je vous remercie bien sincèrement, monsieur le Président, de m'avoir offert ce frappant spectacle à mon arrivée dans les eaux françaises.

Je bois à la prospérité de la flotte française, qui fraternisait avec la mienne dans les mers de l'Extrême-Orient ; à la vôtre, monsieur le Président, et à celle de la France entière.

Du château de Compiègne, qui leur avait été choisi comme résidence pendant leur séjour en France, le Tzar et la Tzarine partirent le 19 septembre pour les grandes manœuvres de l'Est. Au déjeuner militaire du fort de Witry-lès-Reims, le Président s'exprima ainsi :

Je suis heureux de transmettre à Votre Majesté le salut et les remerciements de l'armée, fière et reconnaissante de l'intérêt que vous venez de lui témoigner.

Si, d'un même cœur, la France et la représentation de la France s'appliquent à doter l'armée de tout ce qui peut porter sa force au plus haut point, l'armée, de son côté, met toute son âme à pouvoir répondre à tout moment à l'appel de la France.

La présence de Votre Majesté à ces manœuvres constitue pour elles, en même temps qu'une récompense très haute, le plus puissant des encouragements. Les chefs le savent, les troupes le sentent, et je me fais avec joie leur interprète en levant mon verre en l'honneur de Votre Majesté et de Sa Majesté l'Impératrice, et en buvant à la gloire de l'armée russe, unie à la nôtre, comme a dit à Châlons Votre Majesté, par un profond sentiment de confraternité d'armes.

L'Empereur Nicolas II répondit :

Monsieur le Président,

Les manœuvres auxquelles nous venons d'assister m'ont permis d'apprécier personnellement le degré de perfection de la brillante armée française, et je m'en réjouis de cœur comme d'un objet de légitime orgueil pour la France amie.

Je bois à la brave armée française, à sa gloire, à sa prospérité, et j'aime à la considérer comme un puissant appui des principes d'équité sur lesquels reposent l'ordre général, la paix et le bien-être des nations.

Après une visite à l'hôtel de ville et à la cathédrale de Reims, M. Émile Loubet et ses hôtes regagnèrent Compiègne, où ils passèrent la journée du 20 septembre.

Le soir, la représentation théâtrale fut précédée d'un dîner de gala. Le lendemain avait lieu la revue de Betheny, où défilèrent quatre corps d'armée : soit 120000 hommes, 20000 chevaux et 400 pièces de canon.

Après la revue, l'Empereur et l'Impératrice franchissaient la frontière française; Nicolas II, avant de partir, adressa au Président de la République la dépêche suivante :

Pagny-sur-Moselle, 9 h. 40 soir.

S. Exc. M. Émile Loubet,
Président de la République française, Paris.

Sous l'impression lumineuse des quelques jours passés en France, nous tenons, l'Impératrice et moi, à vous renouveler la vive expression des sentiments qui nous animent en quittant le sol français.

Profondément émus, nous vous prions, monsieur le Président, d'agréer notre sincère gratitude et de vouloir bien en être l'interprète auprès de tous ceux qui, avec une cordialité touchante, ont pris part aux témoignages dont nous avons été l'objet.

C'est à la nation française, si aimée et appréciée par la Russie, que nous adressons nos sincères remerciements, en y joignant les vœux les plus chaleureux.

NICOLAS.



Les manifestations pacifiques de l'Exposition de 1900 et celles provoquées par la visite des souverains russes en France avaient paru amener quelque apaisement dans la politique intérieure du pays.

Mais les partis ne peuvent pas observer longtemps une attitude de repos et de recueillement; il leur faut agir pour vivre.

Le ministère Waldeck-Rousseau avait réussi dans son œuvre de défense et de consolidation de la République. L'heure de l'action avait sonné pour lui et la majorité qui l'avait soutenu.

S'inspirant de l'idée qui avait présidé à la constitution de son cabinet, Waldeck-Rousseau se proposa, suivant ses propres expressions, « en faisant l'inventaire de tant de promesses républicaines restées en souffrance, de réaliser, avant tout, celles qui, n'ayant jamais semblé téméraires à aucun républicain, représentaient les éléments et, pour ainsi dire, tous les articles du programme commun ».

Dans l'ordre politique, la partie capitale de l'œuvre du cabinet Waldeck-Rousseau a été, sans contredit, le dépôt, la discussion

et le vote de la loi sur les associations. Depuis vingt-cinq ans, la question était posée, et il était urgent de la trancher.

D'un côté, à un point de vue général, il fallait affranchir les associations licites des obligations draconiennes que leur imposait une législation surannée, et, en les soumettant au droit commun, accomplir dans l'évolution pacifique de nos institutions sociales un pas trop longtemps ajourné.

D'un autre côté, à un point de vue particulier, étroitement uni au précédent, il fallait arrêter le développement, dans notre société démocratique, des congrégations religieuses qui tendent naturellement à la création d'un État dans l'État et à l'usurpation de toute autorité.

En effet, après trente ans de République, on trouvait « les congrégations enseignant dans les séminaires, la chaire usurpée par les missions, l'Église de plus en plus menacée par les chapelles des moines ».

Dans un discours prononcé à Toulouse, à un banquet donné en son honneur, le 28 octobre 1900, M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil et ministre de l'Intérieur, exposa ainsi, avec son éloquence magistrale, les lignes générales du projet qu'il avait préparé et déposé sur le régime des associations :

Ce problème a deux faces : il s'agit d'abord de rendre libres, de ne soumettre qu'au droit commun toutes les associations qui, au regard des lois générales intéressant la sûreté des États ou des lois particulières qui régissent toutes les conventions, sont licites en elles-mêmes. C'est aujourd'hui un chiffre qui sert de ligne de démarcation entre ce qui est défendu et ce qui est permis.

L'association la plus utile tombe sous le coup de la loi, si elle compte plus de vingt membres. La plus pernicieuse lui échappe à la condition de n'en laisser paraître que dix-neuf, de sorte que la loi se trouve permettre ce que l'intérêt public voudrait empêcher et qu'elle empêche ce qu'il devrait encourager. C'est, en effet, l'organisation légale des associations qui contient en germe la solution des plus grandes réformes sociales par le développement de la liberté.

Il s'agit ensuite, et par la même loi, de faire face au péril qui naît du développement continu, dans une société démocratique, d'un organisme qui, suivant une définition célèbre dont le mérite revient à nos anciens parlements, tend à introduire dans l'État, sous le voile spécieux d'un institut religieux, un corps politique dont le but est de parvenir d'abord à une indépendance absolue et successivement à l'usurpation de toute autorité.

Je parle en homme qui n'est animé d'aucun esprit sectaire, mais simplement de l'esprit qui a dominé non seulement la politique de la Révolution, mais toute la politique historique de la France. Je pense que les droits indéniés de

la conscience ont été suffisamment garantis au début du siècle par le statut fondamental qui règle les relations des Églises et de l'État; aussi longtemps qu'il n'aura pas été modifié, il doit être appliqué avec exactitude et nous en avons toujours interprété l'esprit dans le sens d'une large tolérance; mais, au train dont vont les choses, que restera-t-il de ce pacte de garantie réciproque?

Il avait exclusivement réservé au clergé séculier et hiérarchisé, soumis à une discipline ecclésiastique et au contrôle de l'État, et la célébration du culte et la préparation aux fonctions ecclésiastiques et la prédication dans les églises, et voici que nous avons trouvé les congrégations enseignant dans les séminaires, la chaire occupée par les missions et l'Église de plus en plus menacée par la chapelle. Dispersés, mais non pas supprimés, les ordres religieux se sont reformés plus nombreux et plus militants, couvrant le territoire d'une organisation politique dont un procès récent a montré les mailles innombrables et serrées, et les voici assez enhardis par le sentiment de leur puissance pour braver jusqu'aux dignitaires de l'Église qui n'acceptent pas leur vassalité.

Ce n'est pas le lieu ni le moment de faire de la statistique; mais, pour montrer qu'en signalant à la tribune le péril d'une mainmorte grandissante et qui menace le principe de la libre circulation des biens, nous n'avons pas obéi à de vaines alarmes; il suffira, je pense, de dire que la valeur des immeubles occupés ou possédés par les congrégations était, en 1880, de 700 millions déjà, et qu'aujourd'hui elle dépasse un milliard. Quelle peut être, si l'on part de ce chiffre, la mainmorte mobilière?

Ce n'est pas seulement le développement de la mainmorte qui atteste et décèle le véritable péril. Sous la même action et la même influence dans ce pays dont l'unité morale a fait, à travers les siècles, la force et la grandeur, deux jeunesses, moins séparées encore par leur condition sociale que par l'éducation qu'elles reçoivent, grandissent sans se connaître jusqu'au jour où elles se rencontreront, si dissemblables qu'elles risquent de ne plus se comprendre. Peu à peu se préparent ainsi deux sociétés différentes, l'une de plus en plus démocratique emportée par le large courant de la Révolution, et l'autre de plus en plus imbue de doctrines qu'on pouvait croire ne pas avoir survécu au grand mouvement du XVIIIe siècle, et destinées un jour à se heurter.

Or, un pareil fait ne s'explique pas par le libre jeu des opinions; il suppose un substratum d'influences jadis plus cachées et aujourd'hui plus visibles, un pouvoir qui n'est même plus occulte et la constitution dans l'État d'une puissance rivale. C'est là une situation intolérable et que toutes les mesures administratives ont été impuissantes à faire cesser. Tout effort sera vain aussi longtemps qu'une législation rationnelle, efficace, n'aura pas été substituée à une législation à la fois illogique, arbitraire et inopérante.

Si nous attachons tant d'importance à une loi sur les associations, c'est encore parce qu'elle entraîne avec elle la solution d'une partie tout au moins du problème de l'enseignement. Lorsque les conditions sous lesquelles pourra se former une association religieuse auront été nettement définies, on n'imaginera pas sans doute que celles qui ne les auront pas remplies puissent prétendre à former et à instruire une jeunesse qui trouverait chez elles cette pre-

mière leçon de choses : qu'on peut impunément violer les lois les plus essentielles de l'État. Ainsi la loi sur les associations est à nos yeux tout à la fois le point de départ de la plus grande et de la plus libre évolution sociale, et aussi la garantie indispensable des prérogatives les plus nécessaires de la société moderne.

La discussion du projet de loi sur les associations, à la Chambre des députés, commencée le 15 janvier 1901, se prolongea pendant près de trois mois et permit aux plus savants jurisconsultes, aux plus brillants orateurs de tous les partis, de mettre leur talent en relief. Rarement la tribune française entendit l'affirmation de convictions plus profondes et le développement d'idées plus élevées. MM. Viviani, Renault-Morlière, Ribot, Piou, de Mun, Trouillot et Waldeck-Rousseau se livrèrent à d'incomparables joutes oratoires, bien faites pour honorer et rehausser l'éclat du régime parlementaire. Le président du Conseil les surpassa tous par son talent hors de pair.

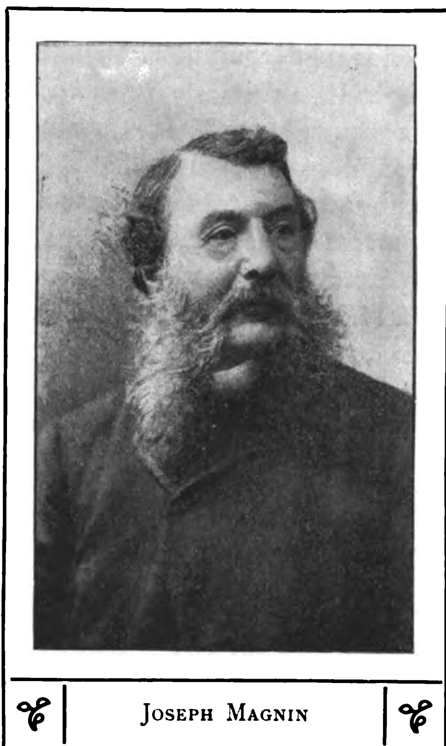
« Le propre de l'éloquence de M. Waldeck-Rousseau, a écrit dans le *Temps* M. Gaston Deschamps, c'est de ne pas ressembler à ce qu'on appelle habituellement l'*éloquence* et d'être plutôt une sorte de méditation orale.

« Ici, l'orateur s'interdit tout ce qui pourrait donner un air d'artifice à l'expression de sa vie intérieure. Il ne sort de son silence coutumier que pour penser tout haut. Il ne demande aux mots que le moyen de préciser la lucidité tranquille de sa raison. Il parle, et il ne fait pas de phrases. Il discute, et il rejette délibérément les ressources, si commodes, du sophisme et de la subtilité. Il ignore la rhétorique et la scolastique, ces deux maîtresses d'erreur... C'est de cette disposition que procèdent la sobriété de son geste, la simplicité de sa diction, la pureté lumineuse d'un style où les images elles-mêmes, volontairement rares, ne sont destinées qu'à illustrer davantage et à mettre en relief la chaîne invincible des raisonnements et des faits. La supériorité oratoire de M. Waldeck-Rousseau était faite d'une recherche perpétuelle et très noble de la perfection. »

Au Sénat, la discussion fut plus rapide qu'à la Chambre des députés, et la loi fut promulguée le 1er juillet 1901. M. Combes et M. Vallé secondèrent fort bien M. Waldeck-Rousseau dans la défense du projet de loi.

Ce débat a été un des plus importants qui aient occupé le Parle-

ment depuis de longues années. Le grave problème des associations était posé depuis près d'un siècle devant le monde politique et demeurait sans solution. Ce sera l'honneur de M. Waldeck-Rousseau, après avoir fait voter, en 1884, la loi des syndicats qui a émancipé la démocratie ouvrière, d'avoir pu constituer la grande loi des associations réclamée en vain jusque-là.


JOSEPH MAGNIN

La loi du 1er juillet 1901 a été promulguée et exécutée sans faiblesse, en dépit des subterfuges de toutes sortes par lesquels on a tenté de la déjouer et de la rendre vaine. Elle a porté un coup décisif aux moines ligueurs et aux moines d'affaires, et démasqué leurs desseins plus politiques que religieux. Elle a consacré le principe de liberté nécessaire aux associations légitimes pour vivre et se développer, et mis un terme à l'abus que les associations illicites faisaient de ce principe contre la société civile. Enfin, elle a préparé en même temps, dans une large mesure, la solution du problème de l'enseignement.



A ces mesures politiques d'une nécessité pressante, vinrent s'ajouter d'autres lois d'une portée sociale et nationale, depuis longtemps réclamées par la démocratie républicaine. Il ne saurait en être fait ici un exposé complet; mais il convient de les mentionner.

La réforme des successions a fait passer dans nos institutions un peu plus de justice réelle et d'humanité féconde. Elle a été

précieuse aux petits patrimoines, « fruit de ce labeur français que rien ne décourage ». La loi du 26 février 1901 a décidé qu'à l'avenir les droits de succession seraient liquidés sur la part nette recueillie par chaque ayant droit, déduction faite des dettes tant civiles que commerciales du défunt. En même temps, elle a introduit dans notre système fiscal le principe de la dégression, en partant d'une limite maxima, afin d'éviter les défauts reprochés aux impôts progressifs.

La réforme éminemment démocratique des boissons s'est inspirée du même esprit, par le dégrèvement des boissons hygiéniques, vins, bières et cidres. La santé publique ne peut manquer de s'en ressentir heureusement, grâce à la diffusion des boissons alimentaires, qui constitue le plus sûr moyen d'enrayer l'alcoolisme.

La loi nouvelle sur les boissons a réalisé, d'ailleurs, d'autres améliorations. Elle a supprimé l'exercice chez les débitants, qui était considéré comme une mesure vexatoire. Elle a enfin conservé le privilège des bouilleurs de cru, mais seulement dans la limite de ce qui pouvait être légitime, et elle a permis de poursuivre avec la plus grande rigueur toutes les fraudes auxquelles l'abus de ce privilège pouvait donner naissance.

La réforme des octrois a été comme le complément de la réforme des boissons : elle a opéré le dégrèvement des objets de première nécessité. Grâce à ces deux lois, les classes laborieuses ont été déchargées des taxes qui pesaient si lourdement sur le budget des familles pauvres. Elles ont réalisé, au moins pour partie, l'organisation de la vie à bon marché. La réforme des octrois a abouti en effet presque aussitôt au dégrèvement partiel des boissons hygiéniques dans 464 communes, à leur exonération totale dans un grand nombre d'autres communes y compris Paris, et à la suppression totale des taxes d'octroi à Lyon. On a obtenu ainsi la disparition du cinquième environ des droits d'octroi. N'est-ce pas là un grand progrès dans l'ordre économique et social ?

« Comme l'a dit M. Waldeck-Rousseau, dans un éloquent discours prononcé à Saint-Étienne et adressé à ses électeurs, l'œuvre de la République ne doit pas être seulement politique, elle doit être sociale. La démocratie tend irrésistiblement à faire passer dans le domaine des faits la formule libératrice de la Révolution. La logique d'un gouvernement oligarchique est d'enrayer

ce mouvement ascensionnel de l'humanité; celle d'un gouvernement républicain est de hâter, fût-ce d'une heure, cette évolution continue vers une destinée moins précaire ». Cette noble préoccupation a tenu dans les travaux du Parlement une large place, pendant le ministère Waldeck-Rousseau et sous la présidence de M. Loubet.

La loi sur la durée du travail dans les ateliers et manufactures, la loi sur la santé générale, les décrets concernant les conditions du travail à introduire dans les marchés publics, l'organisation de l'enseignement technique professionnel marquent autant de ces progrès pacifiques qui préparent un nouvel et meilleur avenir.

Si la loi sur les retraites ouvrières n'a point encore abouti, les principes en sont déjà posés et la solution a cessé d'être incertaine. L'application des mêmes idées au travail dans les mines a été l'objet d'une étude approfondie et on peut espérer obtenir à bref délai le vote de ces projets.

Le cabinet Waldeck-Rousseau n'a pas négligé les intérêts de l'agriculture. Sous sa direction, le crédit agricole a été organisé, appliqué et développé; l'assurance mutuelle, affranchie d'une législation trop compliquée, a pris un nouvel essor. Un *Office des renseignements agricoles* a été créé au ministère de l'Agriculture. Le vote de la loi du 25 décembre 1900 sur les caisses régionales du crédit agricole permet désormais au Gouvernement d'allouer à ces caisses régionales, à titre d'avances sans intérêts, une somme qui peut aller au quadruple du montant du capital versé en espèces, alors que la loi du 31 mars 1899 permettait seulement d'allouer une somme égale au montant du capital versé. Grâce à cette loi, de nombreuses caisses se sont fondées dans ces dernières années et ont pu atténuer la violence des crises agricoles qui se succèdent trop fréquemment dans notre pays.

Tels furent, dans leur ensemble, les résultats de la politique intérieure suivie par le ministère Waldeck-Rousseau et par la majorité républicaine.



Mais la minorité, battue devant le Parlement, se réservait d'en appeler au pays et de livrer, aux élections législatives d'avril et mai 1902, une dernière et décisive bataille.

Cette minorité était composée des éléments les plus bigarrés, c'est-à-dire des royalistes, des bonapartistes, des nationalistes, des ralliés et de quelques républicains égarés par des passions de parti.

Au prix de quelles compromissions des républicains avaient-ils trouvé place dans cette coalition d'opposition? C'est ce que M. Waldeck-Rousseau expliqua dans son discours de Saint-Étienne, le 11 janvier 1902, alors que la campagne électorale était déjà engagée.

Ce n'est pas la première fois, dit-il, qu'on voit se former de pareilles alliances et l'expérience a montré que ce ne sont pas les anciens partis qui font les plus gros sacrifices. L'événement n'est pas soudain, et l'on ne demande pas de capitulations qui soulèveraient des indignations de bonne foi. La main qui conduit l'affaire est habile, experte et délicate, et c'est lentement, insensiblement, presque sans s'en apercevoir, qu'un républicain devient un témoin étonné, mais inactif, des entreprises dirigées contre la République par ses adversaires. D'ailleurs ils font leurs conditions et elles sont très douces. On ne demande aux républicains que deux choses : la première, c'est de n'avoir pas voté la loi sur les associations, c'est-à-dire d'être prêts à la détruire. La seconde, c'est de s'engager à ne jamais accomplir ces réformes scolaires qui ne tendent point à supprimer une diversité d'enseignement nécessaire, mais à rétablir une unité d'éducation civique indispensable. A ces deux conditions, on passe condamnation sur le reste, et, pourvu qu'on garde les clefs de la maison, on est tout disposé à fermer les yeux sur certaines incartades des locataires.

Eh bien, une fois de plus cette tactique sera vaine, parce qu'elle nous trouvera tous unis contre l'éternel adversaire, le même toujours; car le masque peut varier, mais, sous des apparences nouvelles, c'est toujours le même esprit contre-révolutionnaire qui se dissimule.

Ce fut la *Patrie française* qui groupa en un faisceau compact tous les antiministériels, leur imposa sa direction et sa discipline électorale, en les soutenant de ses ressources pécuniaires provenant de souscriptions recueillies de toutes parts.

Le clergé catholique n'hésita pas à joindre son action à celle de la *Patrie française* et des adversaires de la politique ministérielle. Il tenait, par un singulier aveuglement, à faire cause commune avec des congrégations compromises par leur ardeur à favoriser les intrigues des ennemis de la République. Dans une lettre pastorale du 19 janvier 1902, le cardinal Richard, archevêque de Paris, s'exprimait ainsi au sujet des prochaines élections :

Il s'agit de savoir si la société continuera à être régie par les enseignements de l'Évangile, ou si elle suivra le programme des sectes antichrétiennes qui proclament l'indépendance absolue de la raison humaine et ne veulent plus reconnaître le souverain domaine de Dieu, ni lui obéir.... Nous sommes amenés, à notre époque, à opter entre la négation absolue du christianisme et l'autorité de Jésus-Christ, toujours vivant et régnant dans son Église par la vérité, la justice et la charité.... L'Église n'a pas la prétention de faire des lois pour régler ce qui concerne les intérêts civils, économiques ou politiques des peuples. Mais elle demande que les législateurs n'oublient pas les principes qui sont le fondement de la société et de notre civilisation moderne, née du christianisme.

Dès le mois de février 1902, la lutte électorale fut engagée dans toutes les circonscriptions, avec une vivacité inouïe. Le comité électoral de M. Piou, non content d'ouvrir des souscriptions, alla jusqu'à organiser des quêtes à domicile faites par des femmes, afin de soutenir les candidats de « la bonne cause ».

L'*Alliance républicaine démocratique*, présidée par M. Magnin, sénateur, et par M. Adolphe Carnot, le frère du regretté Président de la République, joua un grand rôle durant cette période électorale mouvementée. La grande majorité des députés républicains qui furent élus en avril et mai 1902 avaient expressément ou implicitement adhéré à son programme, qui s'inspirait des conseils donnés à la majorité républicaine par M. Waldeck-Rousseau, dans son discours de Saint-Étienne.

Le 9 avril, l'*Alliance démocratique* adressa aux électeurs l'appel suivant :

Électeurs,

La situation politique est nettement établie; votre devoir est impérieux. La lutte électorale n'est pas engagée sur le terrain des personnes, mais sur celui des principes.

Il s'agit de décider si la France doit rétrograder vers l'ancien régime, ou si elle entend poursuivre sa marche en avant ; si elle reniera l'esprit de la Révolution française, ou si elle veut continuer son œuvre d'émancipation, de progrès et de fraternité. Il faut choisir entre les principes de 1789 et ceux de la contre-révolution.

Certes, la question ne vous sera pas ainsi posée par nos adversaires. La coalition de tous les anciens partis se proclame républicaine et libérale, pour mieux surprendre vos suffrages.

Vous ne vous laisserez pas tromper par cette manœuvre. Vous demanderez à ces candidats venus de tous les points de l'horizon politique, royalistes,

impérialistes, plébiscitaires, républicains défaillants, un instant confondus sous la direction des chefs du cléricalisme pour donner l'assaut aux institutions de la France, ce que deviendraient la patrie, l'ordre et la liberté, au lendemain de leur victoire.

Ils peuvent bien s'entendre pour détruire, mais non pour fonder. Leur succès, si par malheur il venait à se produire, engendrerait forcément des luttes stériles, un trouble profond, une agitation funeste pour les véritables intérêts du pays.

Aux monarchistes et aux plébiscitaires, déguisés en républicains, aux cléricaux intolérants, avides de domination sur la société civile, mais devenus subitement, par miracle et pour la circonstance, de prétendus libéraux, aux nationalistes qui dissimulent leurs ambitions et leurs visées césariennes sous le masque du patriotisme et s'attribuent le monopole de ce noble sentiment, patrimoine de tous les Français, à leurs alliés, à leurs complices, le grand, le vrai parti républicain, sans défection aucune, doit opposer l'inexpugnable rempart de son union, de sa sagesse, de son amour pour la patrie et de sa fidélité à l'esprit et aux traditions démocratiques.

Ce grand parti, c'est vous-mêmes, c'est tout le peuple de France que l'on sait ne pouvoir aujourd'hui détourner de la République que par le sophisme et la calomnie.

Il vous appartient de déjouer la conspiration habilement ourdie contre votre bonne foi, de démasquer ces hypocrisies, de dissiper ces équivoques.

Vous le ferez en repoussant tout candidat patronné ou favorisé par la coalition clérico-nationaliste et en sanctionnant par vos votes le large programme que défend l'Alliance républicaine démocratique.

Vous soutiendrez, par le choix de vos élus :

Une république ordonnée et vraiment libérale, basée sur la justice égale pour tous, en même temps que secourable aux faibles ;

Respectueuse de tous les droits, mais résolument réformatrice, économe de vos deniers ;

Anticléricale, mais non antireligieuse;

Antinationaliste, mais gardienne vigilante de l'honneur et de la puissance de la patrie ;

Confiante dans le loyalisme de l'armée nationale, chargée, sous la suprématie du pouvoir civil, de défendre le sol, le drapeau et la Constitution ;

Adversaire des utopies communistes et collectivistes, nettement hostile aux moyens violents, à la politique de surenchère, mais constamment et passionnément préoccupée de tous les progrès et, avant tous les autres, du progrès social.

ÉLECTEURS,

En envoyant à la Chambre des députés une forte majorité animée de cet esprit et déterminée à appliquer ce programme, vous remplirez votre devoir de bons citoyens ; vous préparerez une législature féconde, vous assurerez à la France des années de paix et de prospérité. »

Les groupes de l'Union républicaine et de la Gauche démocratique du Sénat firent paraître en même temps un manifeste analogue à celui de l'*Alliance démocratique*, qui se terminait ainsi :

Il n'est pas vrai que la liberté de conscience et la liberté des cultes ne soient plus assurées et que les catholiques soient en butte à la persécution. Mais il était nécessaire de soumettre les ordres religieux à l'application de la loi, ainsi que l'exigeait la défense de la société laïque, telle qu'elle est issue de la Révolution française. Il est certain que la lutte actuelle est plus violente et plus âpre à raison des rancunes et des ambitions du parti clérical, qui ne défend pas la liberté, mais poursuit la domination, et pour qui la revanche des congrégations est l'enjeu même des élections législatives.

Les électeurs républicains ne failliront pas à leur devoir. Ils relèveront, comme ils le méritent, les audacieux défis de la réaction cléricale et du nationalisme et en feront définitivement justice.

Vive la France! Vive la République !



Les élections des 27 avril et 11 mai 1902 furent un triomphe pour la politique ministérielle de M. Waldeck-Rousseau. La majorité républicaine en sortit fortifiée et l'opposition affaiblie. Sur les 589 députés élus, il y avait 339 députés d'union républicaine, c'est-à-dire ministériels, contre 250 députés d'opposition, soit une majorité de 89 voix.

« Dans la nouvelle Chambre, assez différente de la précédente, comme a dit M. Anatole France, les nationalistes entraient en jeu, fatigués de leur effort, mais accrus en nombre, sans qu'on pût affirmer qu'ils avaient été élus uniquement par des adversaires de la République, puisqu'ils s'étaient proclamés républicains et qu'il fallait plutôt croire qu'ils avaient réuni sur leurs noms des ennemis avisés et des amis séduits de la démocratie. Ils pouvaient eux-mêmes, en un sens, se dire républicains, puisqu'ils étaient, ou consciemment ou à leur insu, les instruments du parti catholique qui voulait non pas renverser la République, mais s'en emparer. Quant aux progressistes, qui avaient refusé de seconder le ministère Waldeck-Rousseau dans son œuvre de défense républicaine et dans sa lutte contre le cléricalisme, ils revenaient fort diminués, ayant perdu plus d'un quart de leurs

électeurs, qui avaient passé soit aux nationalistes, soit aux radicaux, plus sûrs ainsi de trouver ou des adversaires violents ou des défenseurs énergiques de la politique ministérielle. »

C'est au lendemain de ce succès éclatant que M. Waldeck-Rousseau prit le parti de se démettre du pouvoir. Il pensa qu'il avait réalisé l'œuvre de défense républicaine dont il avait tracé le programme en prenant la présidence du Conseil. Des raisons d'ordre personnel l'engageaient d'ailleurs à la retraite. Les trois années de travail ininterrompu et de responsabilité permanente qu'il venait de traverser avaient ébranlé sérieusement sa santé et lui commandaient le repos.

Il annonça sa détermination à M. Loubet, qui s'efforça de conserver l'éminent homme d'État à la tête des affaires; mais le Président de la République se heurta à une résolution mûrement réfléchie et définitivement arrêtée.

Le 3 juin 1902, eut lieu à l'Élysée le Conseil des ministres, au cours duquel M. Waldeck-Rousseau remit à M. Loubet la lettre suivante où il exprimait les motifs de sa démission, qui entraînait celle de ses collègues:

Monsieur le Président de la République,

Le vote émis par la Chambre, le 12 juin 1899, avait tracé le programme du ministère que, pendant trois ans, j'ai eu le grand honneur de présider. Ce programme est aujourd'hui accompli. Les agitations violentes qui menaçaient l'ordre public ont depuis longtemps pris fin. La République, en dépit d'un effort sans précédent, est sortie victorieuse d'une dernière épreuve. Une majorité plus forte, et qui ne sera pas moins unie, assure non pas seulement le maintien, mais le développement de ses institutions.

Si, grâce à l'appui constant du pays, à l'esprit politique des deux Chambres, au concours le plus dévoué de mes collègues, il m'a été possible de répondre à la confiance que vous m'aviez témoignée, mes forces n'ont point égalé ma bonne volonté. Elles ne me permettent pas de conserver plus longtemps des fonctions qui exigent, pour être bien remplies, une activité de tous les instants.

L'heure est venue où je puis et dois remettre, intact, entre vos mains le précieux dépôt qui nous était confié. Nous garderons, mes collègues et moi, un souvenir ineffaçable de la bienveillance que vous n'avez cessé de nous accorder.

Daignez agréer, monsieur le Président, l'hommage de notre respectueux et profond dévouement.

Le président du Conseil,
ministre de l'Intérieur et des Cultes,
Waldeck-Rousseau.



Chartran pinxit. Phot. Ad. Braun et Cie.



FÊTE DU CENTENAIRE DE VICTOR HUGO
AU PANTHÉON (26 FÉVRIER 1902)



En même temps qu'il remettait cette lettre, M. Waldeck-Rousseau joignit verbalement les remerciements de tous ses collègues à M. le Président de la République qui avait soutenu le ministère, pendant toute sa durée, des marques les plus précieuses de sa confiance et de sa sympathie.

Le Président de la République répondit qu'il se séparait avec regret d'un cabinet qui avait fait preuve d'une énergie si remarquable dans les luttes difficiles où il était engagé, ajoutant qu'il tenait « à conserver l'amitié de ceux qu'il perdait comme collaborateurs ».



Parmi les faits importants de l'année 1902 qui se rattachent à l'histoire républicaine, nous avons le devoir de signaler la mort subite, survenue le 30 septembre, du grand écrivain philanthrope et humanitaire Émile Zola, ainsi que la fête du Centenaire de Victor Hugo.

Cette solennité, à la fois nationale et universelle, qui réunit tous les penseurs du monde, les lettrés et les foules, dans un accord d'admiration unanime, fut célébrée au Panthéon, le 26 février, sous la présidence de M. Émile Loubet, entouré du général Dubois, de MM. Abel Combarieu et Waldeck-Rousseau, ainsi que de tous les corps constitués. MM. Georges Leygues et Gabriel Hanotaux furent les dignes interprètes de l'hommage reconnaissant rendu par la France au génie d'un de ses fils les plus illustres; la Comédie-Française prêta ses meilleurs artistes, M. Mounet-Sully, Mmes Bartet et Segond-Weber, pour faire résonner la lyre du poète dans l'âme des assistants.

Sur la place Victor-Hugo, eut lieu également, sous la présidence de M. Émile Loubet, l'inauguration du monument créé par le ciseau de Barrias, où prirent successivement la parole M. Paul Meurice, un des rares survivants de l'ancienne phalange romantique, M. Dausset, président du Conseil municipal de Paris, et M. de Selves, préfet de la Seine. La fête de la place des Vosges concorda avec l'ouverture du Musée Victor Hugo.

Les départements ne restèrent pas indifférents à cette manifestation, qui eut particulièrement une répercussion à Nantes, Toulouse, le Havre, Ajaccio, Montpellier, Châlons-sur-Marne.

A l'étranger, Pragues, Londres, Budapest, Athènes, Bruxelles, Madrid, Milan s'associèrent à notre commémoration nationale. Une délégation tchèque fut reçue à l'Hôtel de Ville ; M. James Hyde envoya une magnifique couronne au nom de l'Alliance française de New York. De Rome, M. Luzzatti, président du Comité italien des fêtes de Victor-Hugo, adressa par dépêche l'expression de ses chaleureuses cordialités à M. Loubet, qui lui répondit en ces termes :

« Je suis profondément touché des sentiments exprimés par vos compatriotes à l'occasion de l'apothéose de Victor Hugo. Ils ne pouvaient trouver auprès de moi un plus sympathique interprète. La France appréciera unanimement ce nouveau témoignage d'amitié de sa sœur latine et je me réjouis avec vous de penser que cette mémorable journée constituera un lien de plus entre nos deux grandes nations. »

« L'Humanité fêtant le Génie », c'est ainsi qu'on peut résumer la glorieuse célébration du souvenir de Victor Hugo, planant au-dessus des partis et des nationalités.





CHAPITRE XV



LE MINISTÈRE COMBES ET LES CONGRÉGATIONS. — VOYAGES DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE EN RUSSIE, EN ALGÉRIE ET EN TUNISIE.



Formation du cabinet Combes (juin 1902). — La déclaration ministérielle. — Le « Bloc ». — Les congrégations enseignantes, prédicantes et commerçantes. — Une seule loi; un seul vote. — Désaccord entre l'ancien et le nouveau président du Conseil. — Opinion de M. Anatole France. — Hypothèse d'un concordat en faveur du clergé régulier. — Mort de Waldeck-Rousseau (10 août 1904); l'homme d'État, le lettré, l'orateur. — L'application de la loi sur les congrégations; résistance du parti catholique. — L'attitude du clergé et le Concordat. — La querelle du « nobis nominavit ». — La loi militaire sur le service de deux ans. — Invitation de l'Empereur de Russie au Président de la République. — Embarquement de M. Émile Loubet à Brest (14 mai 1902) à bord du *Montcalm*. — Débarquement à Cronstadt (20 mai 1902); chaleureuse réception. — La revue de Krasnoïé-Sélo. -- Visite à Saint-Pétersbourg; le tombeau d'Alexandre III. — Départ du Président (23 mai); les adieux. — Arrêt à Copenhague. — Arrivée à Dunkerque (27 mai). — Voyages à Montélimar (27 mai), au Mans (22 juin), à Valence (12 octobre 1902). — Le million des Chartreux. — M. Révoil. — Départ du Président en Algérie (12 avril 1903). — Réception à Alger des fonctionnaires français et de l'ambassade du Maroc. — La revue de Mustapha. — Départ pour Oran; grand discours politique de M. Émile Loubet. — Les descendants des proscrits du coup d'État du 2 décembre. — Une délégation de notables indigènes. — Tunis et la colonie française. — Le Bey. — Départ pour Bizerte; discours de M. Pichon, résident général. — Retour à Marseil e (30 avril).

En se retirant, M. Waldeck-Rousseau indiqua, à M. le Président de la République, MM. Combes et Rouvier comme les hommes les plus qualifiés pour lui succéder.

Le 5 juin, après avoir, selon l'usage, consulté les présidents du Sénat et de la Chambre, M. Loubet offrit à M. Combes la mission de former un nouveau cabinet.

Le 7 juin, le nouveau cabinet était constitué et composé comme suit :

MM. COMBES...........	Président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes.
VALLÉ............	Garde des sceaux, ministre de la Justice.
DELCASSÉ.........	Ministre des Affaires étrangères.
ROUVIER..........	Ministre des Finances.
Général ANDRÉ....	Ministre de la Guerre.
CAMILLE PELLETAN.	Ministre de la Marine.
CHAUMIÉ..........	Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.
TROUILLOT........	Ministre du Commerce et de l'Industrie, des Postes et Télégraphes.
MARUÉJOULS.......	Ministre des Travaux publics.
MOUGEOT.........	Ministre de l'Agriculture.
DOUMERGUE.......	Ministre des Colonies.
BÉRARD...........	Sous-Secrétaire d'État aux Postes et Télégraphes.

Le nouveau cabinet se présenta le 11 juin 1902 devant le Parlement. La déclaration ministérielle, lue par M. Combes à la Chambre et par M. Vallé au Sénat, était ainsi conçue :

MESSIEURS,

C'est le propre du régime parlementaire d'établir, à des époques déterminées, le pays lui-même arbitre souverain des questions qui divisent ses représentants; c'est le premier devoir de ces représentants de faire prévaloir ses décisions.

Nous sommes au lendemain d'un de ces arbitrages. Nous venons vous demander de vous conformer aux volontés que la nation a si clairement exprimées. Tout l'effort de la campagne électorale a porté sur la politique du dernier ministère et de la majorité qui l'a soutenu. Les adversaires de nos institutions ont dénoncé, comme une œuvre de secte et de révolution, ce qui n'avait été qu'une œuvre d'union entre les diverses fractions du parti républicain pour la défense de la République. Le suffrage universel a prononcé; il a approuvé la conduite du gouvernement; il a envoyé au Parlement une majorité plus forte et non moins résolue à ne pas se diviser.

C'est à cette majorité, sans distinction de nuances, que nous faisons appel. Ses rangs restent ouverts à toutes les bonnes volontés; son union s'impose autant que jamais, à la fois pour achever l'œuvre de défense et d'action répu-

blicaines si bien commencée par nos prédécesseurs, et pour donner au pays les réformes qu'il attend.

Pourquoi cette union cesserait-elle, puisque c'est par elle que nous avons vaincu? Le gouvernement tiendra à éviter tout ce qui pourrait avoir pour effet de la rompre ou de l'affaiblir. La coalition, que le pays a condamnée, avait tout essayé, dans ces dernières années, pour altérer le caractère national de l'armée et pour la détourner de son unique et noble mission.

Nous combattrions avec la dernière énergie de pareilles tentatives, s'il s'en produisait encore.

Nous saurons tenir l'armée à l'écart de la politique.

Cédant à de coupables suggestions, une partie du clergé a voulu confondre la cause de l'Église catholique avec celle des congrégations religieuses; contrairement à l'esprit de la législation, elle est descendue dans l'arène électorale. De tels écarts sont intolérables; nous aurons à examiner avec vous si les moyens d'action, dont le gouvernement dispose aujourd'hui, suffisent à en éviter le retour.

La loi des associations est entrée dans sa période d'application administrative et judiciaire. Le gouvernement tiendra la main à ce qu'aucune de ses dispositions ne demeure frappée d'impuissance.

Nous vous proposerons en même temps d'abroger la loi du 15 mars 1850 sur l'enseignement, et de restituer à l'État, sans qu'il soit besoin de revenir au monopole universitaire, des droits et des garanties qui lui font absolument défaut.

La situation financière de l'heure actuelle présente des difficultés que l'esprit de parti a essayé d'exploiter, soit en les exagérant, soit en les dénaturant, mais dont personne ne songe à se désintéresser. Nous n'avons pas à rechercher si ces difficultés ne tiennent pas, au moins pour une large part, à une crise et à des augmentations de charges communes à toutes les nations d'Europe. Nous avons, dans tous les cas, le devoir d'aviser.

C'est l'honneur de notre régime de libre contrôle d'avoir déjà traversé, il y a quinze ans, des difficultés plus graves et d'avoir réussi à ramener rapidement dans nos finances cet équilibre exact entre les recettes normales et les dépenses de toute nature, que notre pays ne connaissait plus depuis trois quarts de siècle. Un tel souvenir nous dicte le programme budgétaire qui sera également le nôtre et le vôtre. Nous ne négligerons rien pour apporter un sévère esprit d'économie dans les dépenses publiques, pour contenir dans les limites du possible les charges dont l'accroissement continuel grève si lourdement les budgets de tous les grands États modernes, et pour écarter définitivement tout ce qui pourrait compromettre notre crédit national, resté l'un des premiers du monde, au milieu des embarras passagers de l'heure présente.

Parmi les réformes que le suffrage universel nous a donné le mandat d'entreprendre, une des premières places appartient à celles qui doivent introduire dans notre système fiscal plus d'équité et d'esprit démocratique, et notamment au remplacement de certaines de nos vieilles contributions par un impôt général sur le revenu qui, taxant chacun suivant ses facultés, doit

soulager, dans une large mesure, la démocratie des villes et des campagnes.

Nos populations attendent impatiemment la réduction du service militaire à deux ans qui, sans porter atteinte à la solidité de notre armée, doit assurer une égale répartition des charges imposées à la France par le souci de sa défense et de son honneur.

Le Sénat est saisi d'un projet de loi destiné à le réaliser. Nous en demanderons la discussion la plus prochaine, et le gouvernement appuiera résolument cette réduction auprès du Parlement.

L'opinion publique a réclamé énergiquement la mise en harmonie de notre justice militaire avec les principes du droit moderne. La législature précédente n'a pu mener à bonne fin que quelques fragments de l'œuvre entreprise ; nous vous convierons à la compléter avec nous, en même temps que nous réformerons dans le même sens les corps disciplinaires et les établissements pénitentiaires de l'armée.

Le Gouvernement, respectueux de la décision de la Chambre qui a voté le rachat d'une partie des chemins de fer, continuera l'étude de cette importante question.

C'est un problème qui s'impose à toutes les démocraties modernes que d'assurer une retraite aux travailleurs de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, qui se trouvent sans ressources quand l'âge a brisé leurs forces. Ce problème, la législature dernière l'a abordé ; elle n'a pas eu le temps de le résoudre. Nous en reprendrons l'étude avec vous.

Nous croirions manquer à l'une de nos tâches essentielles si nous ne cherchions pas, en même temps, dans toutes les branches de l'activité nationale, les mesures d'ordre économique qui, sans toucher au principe de la liberté individuelle, pourront assurer plus de garantie au travail, plus de justice à notre société laborieuse, plus de bien-être aux déshérités, plus d'indépendance et de force, vis-à-vis des intérêts privés, à notre état démocratique, représentant légal des intérêts généraux.

Enfin, nous n'oublierons pas que c'est dans les détails quotidiens de l'administration qu'il importe de faire sentir à tous l'esprit d'action républicaine et de liberté laïque dont le Gouvernement est animé. Notre démocratie, dans son bon sens, n'a jamais pu comprendre qu'entre la nation qui s'est tant de fois prononcée et les ministères choisis pour exécuter ses volontés, des influences ennemies se glissent dans les rouages de nos administrations.

Nous avons une aversion profonde pour tout ce qui tendrait à scruter et à incriminer les convictions intimes des serviteurs loyaux de l'État. Mais nous ne tolérerons jamais qu'à l'ombre du gouvernement républicain s'abritent des malveillances systématiques, armées de moyens d'action qu'il confère, contre les bons citoyens fidèles à la cause des libertés modernes.

Ne perdant jamais de vue les intérêts supérieurs et permanents du pays, notre politique extérieure continuera de pratiquer une alliance dont la France et la Russie apprécient également l'action bienfaisante, et où l'opinion universelle voit une garantie essentielle de l'équilibre du monde ; elle cultivera des relations et des amitiés qui se sont heureusement développées ou renouées et que facilitent la communauté d'origine et le voisinage, la similitude des insti-



Phot. Paul Boyer.

Le Président Émile Loubet en Russie (21 mai 1902).


Phot. Paul Boyer

LE PRÉSIDENT ÉMILE LOUBET EN RUSSIE (22 MAI 1902).

tutions et l'histoire. Respectueuse des droits d'autrui, elle s'appliquera à maintenir intact le patrimoine moral et matériel de la France.

On peut dire, sans s'exposer à être taxé d'exagération, que toute l'activité du ministère Combes a été consacrée, pendant sa durée, à poursuivre la lutte contre les congrégations. Une majorité compacte se forma dans ce sens à la Chambre et mérita le nom significatif de « Bloc », sous lequel on n'a cessé de la désigner depuis lors.

« Il est incontestable, comme l'a fait observer M. René Wallier (1), que la politique du cabinet Combes était celle qui s'adaptait le mieux à l'état d'esprit des députés de la majorité, au lendemain des élections générales. Ils avaient tous été en butte, durant la lutte électorale, aux attaques les plus violentes et aussi les plus maladroites, de la part des amis des congrégations ; les plus modérés d'entre eux s'étaient vus injurier et calomnier par leurs adversaires, qui n'avaient pas toujours respecté leur vie privée ; ils étaient revenus de leurs départements, exaspérés contre ceux au nom de qui avait été menée cette campagne, et résolus à réduire à l'impuissance des ennemis aussi perfides et aussi dangereux. Les actes et les projets du gouvernement leur donnaient pleine satisfaction, à ce point de vue; aussi ne lui marchandèrent-ils pas leur approbation et leurs votes.

Sans entrer dans tous les détails de cette lutte, il convient de signaler la méthode adoptée par le ministère et la majorité pour appliquer la loi sur les congrégations. Au lieu d'examiner l'une après l'autre chacune des demandes d'autorisation formées par les congrégations, on partagea les congrégations en trois groupes : les enseignantes, les prédicantes et la congrégation commerçante des Chartreux. Pour chaque groupe, le gouvernement résolut de fondre toutes les demandes d'autorisation en un seul projet, qui comportait autant d'articles qu'il y avait de demandes particulières d'autorisation, en invitant la Chambre à refuser de passer à la discussion des articles. On arriva ainsi d'un seul coup, et par un seul vote, à ordonner la dispersion des congrégations comprises dans chacun des trois groupes. »

Malgré l'opposition formulée par M. Georges Leygues à la Chambre et par M. Waldeck-Rousseau au Sénat, cette manière

(1) *Le vingtième siècle politique* (Fasquelle).

sommaire de procéder eut l'approbation de la majorité et fut adoptée.

Ce désaccord survenu entre M. Combes et son prédécesseur ne laissait pas d'avoir une gravité singulière. C'est ce que M. Anatole France a fait observer dans sa préface de l'ouvrage intitulé *Une campagne laïque*. On ne pouvait nier que M. Waldeck-Rousseau n'eût beaucoup d'autorité pour interpréter une loi qu'il avait lui-même proposée et soutenue. Mais il s'y prenait un peu tard pour donner son avis. Cet avis en lui-même était de nature à satisfaire moins ceux qui avaient voté la loi que ceux qui l'avaient repoussée. M. Waldeck-Rousseau faisait connaître qu'il était dans les intentions du législateur que chaque demande fût examinée séparément et soumise aux deux Chambres. Et il ne cacha pas que, à son avis, les pouvoirs publics devaient accorder les autorisations très libéralement, que le refus, en bonne justice, devait constituer l'exception et non la règle, enfin qu'il ne fallait pas transformer une loi de contrôle en loi d'exclusion.

« La pensée de l'ancien président du Conseil, ajoute M. Anatole France, prenait, à cette heure tardive, l'élégance d'une spéculation pure et se revêtait d'une grâce nonchalante. Mais, dans son désintéressement et son détachement même, elle combla d'un espoir inattendu tous ceux qui voulaient accorder aux congrégations la liberté avec le privilège. Et telle était l'autorité, tels étaient le savoir juridique et le talent oratoire de M. Waldeck-Rousseau que le Sénat, la Chambre, le public, s'émurent. On voyait avec surprise que tout le monde, amis et adversaires, s'était trompé sur les intentions de cet homme d'État, et que la loi, sur laquelle la France entière se querellait depuis six mois, n'était pas du tout ce qu'on croyait. Contrairement à toutes les apparences, M. Waldeck-Rousseau estimait (on le savait maintenant) qu'après avoir chassé les plus actives et les plus violentes associations, ces religieux qu'on nommait les *moines ligueurs* et les *moines d'affaires*, la République pouvait vivre heureusement avec le reste des moines contemplatifs, hospitaliers, enseignants, idée étrange dans un esprit si judicieux; car sa loi appliquée dans cet esprit et dans cette forme, devenue, comme il le disait lui-même, une loi de contrôle, laissait espérer à toutes les congrégations qu'elle ne dissolvait pas une sorte d'autorisation et de reconnaissance

qu'aucun gouvernement, pas même celui de la Restauration, n'eût osé leur accorder si largement. Et vraiment il ne manquait plus, avec une telle interprétation et une telle exécution de la loi des associations, qu'une entente avec le Saint-Siège, laquelle se serait bientôt faite, pour conclure un Concordat plus onéreux que celui de 1801, pour reconnaître les réguliers comme le Premier Consul avait reconnu les séculiers. Entreprise de pacification sans doute grande et généreuse, mais pleine de périls et qu'un Napoléon lui-même eût trouvée imprudente. »



Les discours prononcés au Sénat par M. Waldeck-Rousseau contre la politique du ministère Combes furent les derniers échos de l'éloquence du grand orateur.

M. Waldeck-Rousseau mourut, en effet, le 10 août 1904, à sa maison de campagne de Casteljoli, près de Corbeil. Il était atteint d'une affection du foie, qui s'était aggravée de mois en mois. Lors de sa dernière apparition à la tribune du Sénat, on le trouvait déjà très accablé par la maladie; on remarquait son teint jaune, son air las et sa fatigue qui provenaient des crises toujours plus fréquentes.

Une première opération avait montré que sa fin était prochaine; il succomba aux suites d'une seconde opération.

M. Gaston Deschamps a tracé de lui un portrait dont voici les principales lignes : « Grand, svelte, élégant, le visage calme, le geste sobre, la voix tranquille, bien timbrée et posée, M. Waldeck-Rousseau, lorsqu'il parut pour la première fois à la tribune du Parlement, s'imposa d'emblée à l'attention publique par la supériorité d'une maîtrise oratoire où les connaisseurs eurent le rare plaisir d'observer et d'admirer, tout de suite, un savoureux mélange de tradition et de nouveauté. Élu député du département d'Ille-et-Vilaine, pour la première fois en 1879, réélu aux élections générales de 1881, il apportait dans les assemblées, en même temps que la maturité précoce d'un jeune talent, déjà consacré par l'unanime respect du barreau de Rennes, l'autorité d'un nom inscrit avec honneur aux plus émouvants chapitres de notre histoire parlementaire. »

« Si l'on veut se rendre maître des autres, ajoute M. Deschamps pour compléter le portrait de Waldeck-Rousseau orateur, il faut commencer par rester maître de soi. Cette vérité semble être le principe essentiel du langage de M. Waldeck-Rousseau. Nulle éloquence n'est plus exempte de rhétorique ni moins disposée à recourir aux artifices du geste ou même de la diction. Point d'éclats de voix, ni d'intonations théâtrales, ni d'attitudes dramatiques, ni de mouvements passionnés. M. Waldeck-Rousseau dédaigne les moyens d'action dont se servent communément les « parleurs de métier ». Il n'a pas besoin de cette mimique expressive qui est, d'ordinaire, l'accessoire de l'art oratoire : redressement de la tête en signe de défi ; bras croisés sur la poitrine; mains ouvertes ou poings fermés; coups de poing sur la tribune aux harangues, etc. Il laisse aux virtuoses de l'ancienne école ces habitudes un peu foraines. Il a inauguré, vraiment, dans le genre délibératif, un art nouveau. Sa phrase, admirablement souple, est une merveille de transparence et de lucidité. Elle est sobre de mots et riche de sens. Pas une syllabe de trop. La trame de ses discours est serrée, solide, indéchirable comme une étoffe bien tissée. C'est de l'atticisme modernisé. Point d'ornements superflus, ni de broderies ni de fioritures. Une élégante simplicité, une extrême discrétion, nulle recherche de l'effet. Chaque mot est exactement mis en sa place, de façon à obtenir son maximum de valeur. Et la beauté de l'ensemble résulte de l'ordonnance classique des détails. » Il faut citer comme exemples, même si l'on s'en tient au simple point de vue de l'histoire littéraire, le discours prononcé par M. Waldeck-Rousseau à Toulouse le 28 octobre 1900, et le discours prononcé à Saint-Étienne le 12 janvier 1902, dont nous avons cité plus haut plusieurs passages, à l'occasion des discussions provoquées par le vote de la loi sur les associations.

La perte de M. Waldeck-Rousseau fut considérée par M. le Président Loubet et par tous les républicains comme un malheur public. Elle fut ressentie presque autant que la perte de Gambetta et de Jules Ferry, les maîtres et les amis de Waldeck-Rousseau.

« La troisième République, a dit M. Deschamps, encore incertaine et tâtonnante, après trente-quatre années d'une existence interrompue par beaucoup de crises et d'orages, n'a pas eu l'heu-

reuse fortune de conserver un Gambetta, un Jules Ferry, un Waldeck-Rousseau, personnages consulaires qui n'avaient pas besoin des pompes du pouvoir pour s'imposer à l'attention du peuple, et qui, sachant se souvenir et prévoir, ayant le cœur et l'esprit assez élevés pour s'exempter aisément de l' « erreur des représailles », ne cessaient d'être les conseillers écoutés de la démocratie tout entière, et les médiateurs naturels de tous les conflits. »



Quoi qu'il en soit, et malgré la grande autorité de M. Waldeck-Rousseau, M. Combes comprit d'une tout autre manière que lui, d'une manière plus rigoureuse et dans le sens de l'exclusion, l'application de la loi sur les congrégations. Il provoqua ainsi, tout naturellement, la résistance du parti catholique.

Les rapports de la France et du Saint-Siège furent troublés, à la même époque, par divers incidents relatifs à la nomination des évêques. Depuis quelques années, le Vatican avait modifié la formule des bulles relatives à l'investiture des évêques nommés par le Président de la République, en y ajoutant le mot *nobis*. Cette formule ainsi modifiée et altérée dans son sens : *Excellentissimus presidens Loubet nobis nominavit...*, voulait dire : « Le très excellent président Loubet nous a désigné... ». En supprimant le mot *nobis*, la phrase, au contraire, était rétablie dans son sens véritable : « Le très excellent président Loubet a nommé... ».

La cour de Rome, après la mort de Léon XIII et l'élection du pape Pie X, accepta, non sans peine, de supprimer le mot *nobis* dans les bulles d'investiture ; mais elle refusa formellement de reconnaître dorénavant les nominations d'évêques arrêtées au Conseil des ministres, sans entente préalable avec le Saint-Siège.

A l'occasion de la discussion du budget des cultes au Sénat, en 1903, le président du Conseil fit entendre les premières menaces de dénonciation du Concordat : « Le maintien du Concordat, dit-il, n'est possible que s'il est voulu par les deux parties. Or, l'attitude du clergé catholique est telle que ses rapports avec l'État ne sont pas ceux qui sont prévus par le Concordat ; il se livre à des incursions téméraires dans le domaine politique, condamnant au silence les hommes modérés disposés

à plaider sa cause. Il faut que l'attitude du clergé change. Le maintien du Concordat est à ce prix. Bien aveugle qui ne le voit pas. »



En dehors des luttes toujours renaissantes au sujet des congrégations et de la question religieuse, le Parlement s'est grandement honoré, au cours des années 1902, 1903 et 1904, par l'élaboration et la discussion d'une nouvelle loi militaire, qui a été promulguée en 1905, sur le service de deux ans.

Nous en donnerons une idée suffisante en reproduisant ici quelques passages d'un discours, dans lequel M. de Freycinet, président de la commission de l'armée, a exposé l'économie de la loi, en répondant à toutes les objections et en dissipant tous les doutes et toutes les hésitations :

Je voterai, dit-il dans une séance du mois de juin 1903, je voterai la loi, parce que jamais une loi n'a été étudiée avec plus de soin et un plus grand souci du bien public. Elle met fin à une agitation continue qui s'est produite à l'égard des lois de recrutement depuis de longues années, à cause de leur vice fondamental : l'inégalité de service.

L'égalité n'était pas possible à toutes les époques, parce que l'instruction ne pouvait pas se faire assez rapidement; mais on tendait vers cette égalité.

Du service de sept ans, on est arrivé graduellement au service de trois ans et aujourd'hui au service de deux ans. Nous obéissons au sentiment général qui condamne la division du contingent en deux parties et qui s'est toujours affirmé en faveur du service égal pour tous dans un pays de suffrage universel. J'avoue que je ne peux pas comprendre cette inégalité du service militaire. Si le droit de vote est le premier des droits, le service militaire est le premier des devoirs du citoyen.

Toutes les argumentations qu'on présente pour que telle ou telle catégorie de citoyens échappe à ce devoir me paraissent des préjugés qui ne résistent pas à la discussion. Toutes les objections se réduisent à une seule qui est celle-ci : « Vous allez affaiblir notre armée. » On l'a dit, mais on ne l'a pas démontré.

Un certain nombre de nos adversaires se sont prononcés pour le service de deux ans, n'y mettant qu'un seul correctif, celui-ci : que des hommes de la troisième année seraient retenus, si les effectifs n'étaient plus complets.

Ils admettent que le service de deux ans est suffisant pour instruire les hommes. Toute la discussion s'établit donc sur le chiffre de nos effectifs. Or, la commission vous a montré qu'elle avait recherché les moyens d'obtenir 25 000 à 28 000 hommes rengagés de plus qu'à l'heure actuelle.



Émile Combes
Président du Conseil, Intérieur.



Général André
Guerre.



Georges Trouillot
Commerce.



Ernest Vallé
Justice.

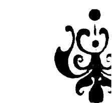


Léon Mougeot
Agriculture.



Joseph Chaumié
Instruction publique.

Phot. Pau Boyer, Bary, Gerschel, ...



LE

MINIST

ÉMI

CO



7 juin
18 janvie



TÈRE

LE

MBES

1902

er 1905



MAURICE ROUVIER
Finances.



DELCASSÉ
Affaires étrangères.



CAMILLE PELLETAN
Marine.



ÉMILE MARUÉJOULS
Travaux publics.



GASTON DOUMERGUE
Colonies.



ALEXANDRE BÉRARD
Postes et Télégraphes.

r, Eug. Pirou (boulevard St-Germain).

Sera-t-il possible de les avoir? Nous avons déjà aujourd'hui 90 000 rengagés. En aurons-nous 115 000? Peut-on croire qu'avec les moyens puissants prévus au titre IV de la loi, on n'arrivera pas à ce résultat? Un certain nombre de nos contradicteurs le croient eux-mêmes, puisqu'ils nous demandaient des dispenses, disant que les vides seraient comblés par des rengagements.

Ce moyen, qu'ils trouvaient bon pour remplacer les dispensés, ils le jugent insuffisant pour compléter les effectifs.

Toutes les objections ont roulé sur cet unique détail. Aurons-nous 25 000 rengagements de plus qu'à l'heure actuelle? La contestation de ce point ne repose pas sur des bases sérieuses. Il est certain que l'application du titre IV donnera des rengagements dont on a besoin.

On a fait l'hypothèse du Parlement refusant les crédits nécessaires aux rengagements. Il ne faut pas plus la faire que celle du refus du Parlement de voter les crédits nécessaires à l'incorporation des contingents.

Il n'est pas douteux que la loi nous oblige à un sacrifice financier, mais il sera loin d'atteindre les chiffres qu'on a avancés. Il faut nous mettre vivement en face des conséquences de la loi, et dans ces conditions nous aurons les rengagements nécessaires.

On a dit que la solidité de notre encadrement allait être diminuée. Elle va au contraire être augmentée, puisque le nombre des caporaux et des soldats rengagés sera beaucoup plus grand qu'à l'heure actuelle.

Quant à moi, je déclare que toutes les garanties prises par la Commission, pendant les trois années qu'elle a étudié la loi, me rassurent pleinement. Je voterai la loi parce que je la juge bonne, du moment que le Parlement votera les crédits nécessaires, et je n'en doute pas.

Cette loi nous donnera une armée plus homogène, mieux instruite et des cadres plus solides qu'actuellement, et elle aura fait disparaître l'inégalité de service qui a provoqué tous les changements dans les lois du recrutement.

A entendre nos adversaires, il semblerait que c'est la loi actuelle qui organise les milices. Je dis que si une loi peut établir un cran d'arrêt, c'est celle-ci, puisque tous les citoyens feront le même service militaire.

Je vois une très grande stabilité donnée à nos lois de recrutement, une satisfaction légitime donnée au sentiment national. C'est justement ce qui effraie les adversaires de la loi qui me donne une grande tranquillité pour l'avenir.

Le projet de loi réduisant le service militaire à deux ans a été adopté en seconde lecture au Sénat, par 220 voix contre 45, le 12 juin 1903. La Chambre, depuis lors, y a introduit certaines modifications, qui ont rendu nécessaire une nouvelle délibération du Sénat. La loi a été votée en février 1905, sous le ministère Rouvier.



Mais nous avons hâte de reporter l'attention de nos lecteurs sur l'histoire de notre politique extérieure durant les années 1902, 1903 et 1904. Et notre hâte est d'autant plus justifiée que c'est dans cette partie de l'histoire nationale que l'on peut le mieux apprécier le rôle important joué par M. le Président Loubet, et louer les rares qualités de prudence, de souplesse, de perspicacité et de prévoyance, qu'il déploya, dans l'intérêt de la République, au cours de ses entrevues avec les souverains étrangers.

Le 21 septembre 1901, après sa seconde visite à la France, à son armée et à sa marine, l'Empereur Nicolas avait voulu exprimer à M. le Président de la République l'impression profonde que Sa Majesté l'Impératrice et lui emportaient de l'accueil qu'ils avaient reçu du pays et des pouvoirs publics. Dans une lettre adressée à M. Loubet, l'Empereur Nicolas invita M. le Président de la République à venir s'assurer personnellement de l'unanimité et de la chaleur avec lesquelles la Russie répondait aux sentiments de la France.

M. Loubet, accompagné de M. Delcassé, s'embarqua, le 14 mai 1902, à Brest, à bord du *Montcalm*, escorté par l'escadre du Nord. Avant de quitter le littoral, il fut salué par le ministre de la Marine, M. de Lanessan, et par le président du Conseil, M. Waldeck-Rousseau. Au banquet offert par la municipalité, M. Loubet prononça un important discours politique, qui provoqua la plus vive impression; le Président s'exprimait en ces termes :

Monsieur le Maire,
Messieurs,

Je ne sais quels termes employer pour vous témoigner ma reconnaissance après l'accueil si sympathique, si cordial qui m'a été fait parmi vous.

Depuis longtemps je désirais visiter le port de Brest et vous donner ainsi le témoignage de l'intérêt que je porte à votre grande cité. Je suis heureux d'être accompagné dans cette visite par le président du Conseil qui, il y a vingt ans, se signalait déjà par les services qu'il rendait à son pays et qui depuis trois ans sert, avec un éclat qui n'a jamais été égalé et avec un désintéressement et un courage auxquels nous rendons tous hommage, la France et la République ; par le ministre des Affaires étrangères qui, depuis quatre

ans, dirige la politique extérieure et a vu l'autorité de son nom grandir en France et au dehors ; par le ministre de la Marine qui consacre tous ses soins et son dévouement au développement de notre puissance navale.

Cette visite témoigne combien le Gouvernement s'intéresse à tout ce qui touche au développement, à la prospérité et à la puissance militaire de la ville de Brest.

Vous avez dit, monsieur le Maire, que le département tout entier venait sagement, lentement, sûrement à la République, et qu'il y resterait attaché avec la fidélité des Bretons. Je prends acte de vos paroles. Ces déclarations ont été faites aujourd'hui par des hommes dont la parole ne saurait être suspectée. La consultation électorale qui vient d'avoir lieu a prouvé que le Finistère n'était pas le seul département à venir à la République. La France a été unanime et il ne s'est pas trouvé, parmi les hommes distingués qui ont brigué les suffrages des électeurs, un seul candidat qui se soit réclamé de la Monarchie ou de l'Empire.

J'aime à croire que ceux qui se disent républicains le sont sincèrement, et qu'ils ne laisseront protester ni leurs affiches, ni leurs discours.

Ils ont bien raison d'adhérer à la République qui a donné à la France trente années de paix. Aujourd'hui la lutte est passée, le temps de l'apaisement est venu. Non certes qu'il faille être désarmé vis-à-vis de ceux qui ne désarment pas ; il faut se défendre avec les moyens que la loi met entre les mains des bons citoyens.

Je crois qu'il y a une obligation qui s'impose à tous : c'est de travailler, unis, au développement moral et matériel de la patrie. Pour cela l'union est nécessaire et je serais le plus heureux des Présidents si je pouvais assister à la reconstitution de l'unité morale du pays.

Je consacrerai à cette œuvre une passion et un entêtement qui, je l'espère, seront couronnés de succès.

Cette union qui existe déjà dans le pays, malgré des agitations de surface, j'y fais appel en unissant dans un même toast le maire de Brest, représentant la ville de Brest ; le préfet, le président du conseil général, représentant le département ; les sénateurs et députés représentant le pays.

J'y joins la marine représentée par les amiraux qui sont près de moi et dont on sait les distingués services, l'armée française représentée par le général Grisot.

Messieurs, à la ville de Brest, au département du Finistère, à la marine, à l'armée française !

L'arrivée du Président de la République à Cronstadt, le 20 mai, fut l'occasion d'une manifestation éclatante.

Lorsque le *Montcalm* apparaît, le grand-duc Alexis l'aborde, venant sur un bâtiment spécial chercher le Président de la République et sa suite pour le conduire sur l'*Alexandra*, où attend l'Empereur.

Les habitants de Cronstadt sont admis sur le mur d'enceinte

et poussent des hourras, qui se mêlent aux détonations de l'artillerie. Toute la colonie française de Saint-Pétersbourg est massée sur le port de Kital ; elle acclame les deux chefs d'État, pendant que de nombreux curieux, portés par une flottille de deux à trois cents embarcations privées, leur font une ovation frénétique.

Avant de quitter le *Montcalm*, le Président de la République, ayant à ses côtés le grand-duc Alexis, passe en revue la flotte rangée sur deux files, puis, accompagné du grand-duc Alexis, descend sur le bateau spécial qui doit le conduire à l'*Alexandra*.

L'Empereur, avant même que M. Loubet ait quitté l'escalier, lui a déjà pris les mains, qu'il retient pressées, et lui fait l'accueil le plus cordial.

Le pavillon personnel du Président est hissé sur le haut du grand mât et sur le mât de misaine du yacht impérial. Le pavillon de Saint-André flotte sur le mât d'artimon et à l'arrière.

Les présentations sont faites ensuite et, pendant que le yacht *Alexandra* se dirige vers Péterhof, l'Empereur et le Président s'entretiennent, assis dans une cabine sur le pont.

L'*Alexandra*, à midi précis, accoste le ponton de débarquement. M. Loubet met le premier le pied à terre. L'Empereur, puis le grand-duc héritier Michel, les grands-ducs Serge Alexandrowitch, Nicolas Nicolaïewitch, Serge Michaïlowitch, l'accompagnent.

L'Empereur présente à M. Loubet les grands-ducs, qui se tiennent rangés sur son passage et échangent des poignées de main avec le Président et l'Empereur.

De Cronstadt, M. le Président Loubet gagne le palais de Tzarskoié-Sélo, où il doit résider durant tout son séjour en Russie. Le soir, un dîner de gala est offert en son honneur. Il a lieu dans la magnifique salle des fêtes du premier étage, la plus belle et la plus vaste du palais, salle dont les murs sont entièrement recouverts de glaces et de dorures étincelantes aux lumières.

A la droite de l'Empereur sont assis M. Loubet, l'Impératrice mère, le grand-duc héritier, la grande-duchesse Élisabeth, le grand-duc André Wladimir, la grande-duchesse Olga, le grand-duc Paul ; à sa gauche, l'Impératrice, le grand-duc Alexis, la grande-duchesse Militza Nicolaïevna, le grand-duc Serge, la princesse Galitzine, le grand-duc Dimitri, la comtesse Pahlen.

En face de l'Empereur est le baron Freederiks, ministre de

la cour, ayant à sa droite M. Delcassé, le comte Lamsdorff, l'amiral Roustan, M. Frisch, membre du conseil de l'Empire, le général Dubois; à sa gauche, M. de Montebello, le comte Pahlen, membre du conseil de l'Empire, M. Abel Combarieu et M. Polovtzoff, membre du conseil de l'Empire.

Au dessert, l'Empereur se lève le premier et prend la parole en ces termes, d'une voix claire et forte :

En vous souhaitant de tout cœur la bienvenue, monsieur le Président, j'aime à espérer que votre séjour parmi nous vous offrira les meilleurs témoignages des sentiments qui unissent la France et la Russie. Puissiez-vous en garder un souvenir semblable à celui que nous conservons à jamais, l'Impératrice et moi, des quelques jours si agréablement passés en France l'année dernière!

Je lève mon verre en votre honneur, monsieur le Président, à la grandeur et à la prospérité de votre beau pays, ami et allié.

M. Loubet s'exprime ainsi :

Sire, en répondant à votre invitation, il m'a été particulièrement agréable de vous porter les vœux de la France, qui nourrit toujours pour Votre Majesté les sentiments dont vous avez pu naguère recueillir l'expression.

Quelques heures m'ont suffi pour constater, à mon tour, combien le cœur de la Russie bat à l'unisson du cœur de mon pays. La France sera aussi heureuse de cette parfaite harmonie que touchée du souvenir que Votre Majesté et Sa Majesté l'Impératrice veulent bien me dire qu'elles lui ont gardé.

Très reconnaissant de l'accueil que je reçois, je lève mon verre en l'honneur de Votre Majesté, de Sa Majesté l'Impératrice, de Sa Majesté l'Impératrice Marie, de toute la famille impériale, et je bois à la prospérité et à la grandeur de la Russie, amie sincère et fidèle alliée de la France.

Le lendemain, 21 mai, le Président de la République et le Tzar passent une grande revue au camp de Krasnoié-Sélo. Les troupes sont placées sous le commandement de Son Altesse Impériale Nicolas Nicolaïewitch, qui ouvre la marche.

Les écoles militaires s'avancent d'abord, puis les corps de la garde, que commande le grand-duc Paul Alexandrowitch, ainsi que le régiment de Préobrajensky.

Les régiments qui attirent l'attention sont ceux que commandent les grands-ducs, la brigade de cavalerie, sous les ordres du grand-duc Dimitri Constantinowitch, et les batteries d'artillerie commandées par les grands ducs Serge Michaïlowitch et André Wladimirowitch.



La journée du 22 mai fut consacrée par M. Loubet à visiter Saint-Pétersbourg : il se rendit au tombeau d'Alexandre III, sur lequel il déposa un glaive portant cette inscription : « *Fœderis memor*, Émile Loubet, Président de la République française ».

Saint-Pétersbourg fut en fêtes continuelles pendant tout le séjour du Président : ovations dans les rues, gala au Théâtre chinois de Tzarskoié-Sélo, réceptions brillantes organisées par la population, particulièrement par la colonie et les chambres de commerce françaises, tout traduisait les vives sympathies pour la France et pour l'homme qui la représentait avec tant de grandeur simple, de tact et de dignité.

Le 23 mai, au déjeuner d'adieu, à bord du *Montcalm*, le Président porta à ses illustres hôtes le toast suivant :

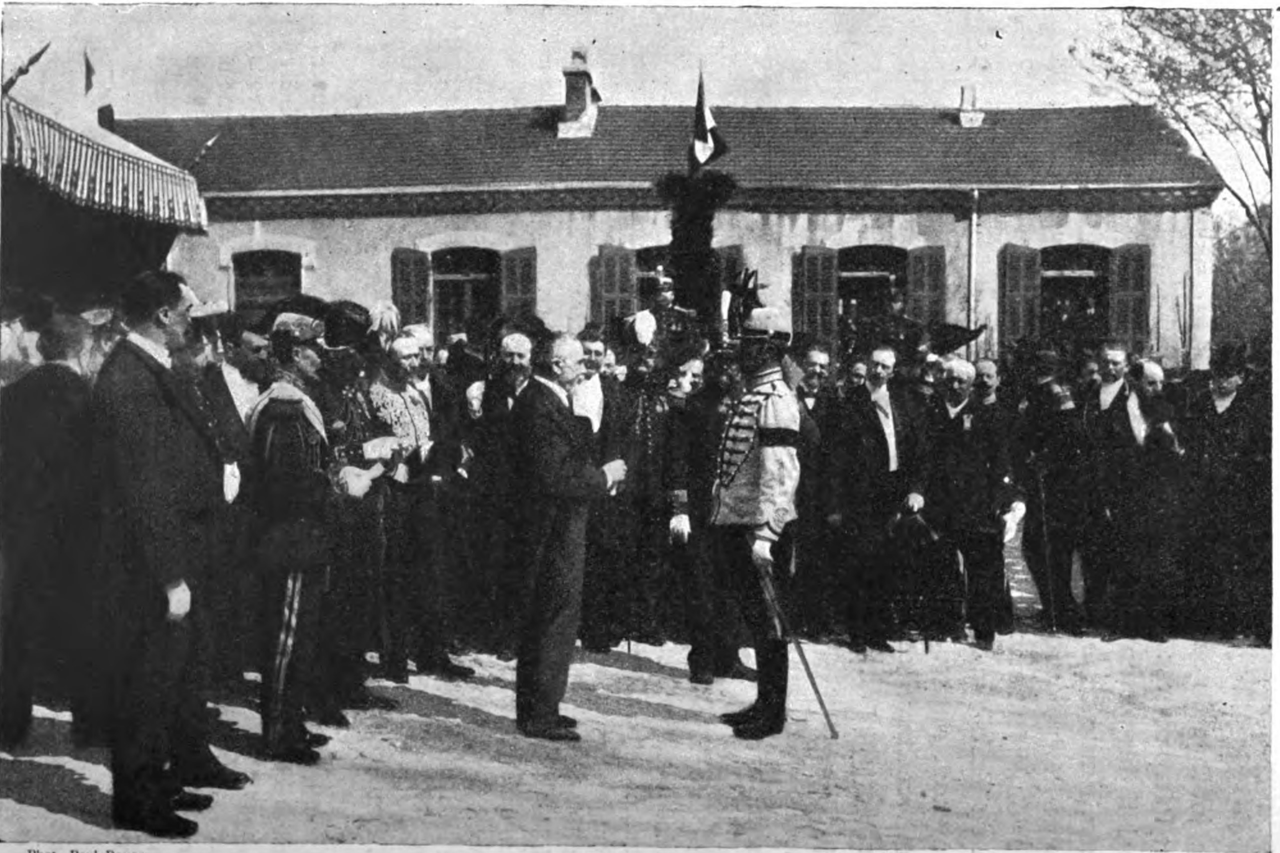
Sire, en venant à bord du *Montcalm* avec Sa Majesté l'Impératrice, vous avez fait à la marine française un honneur qu'elle ressentira profondément. Les sentiments de nos marins pour leurs braves camarades de la marine russe ne laissent passer aucune occasion de se manifester : c'était avant-hier dans les mers de l'Extrême-Orient, c'était hier dans la Méditerranée, et partout leur accord est comme le témoignage de l'union de leurs pays. J'emporterai de mon séjour dans cet empire hospitalier un chaud et impérissable souvenir, et la France, qui a appris avec joie l'accueil fait à son représentant, restera attachée à l'alliance, dont la Russie apprécie comme elle l'action bienfaisante.

L'Empereur répondit dans les termes suivants :

Il nous est infiniment agréable, à l'Impératrice et à moi, de nous retrouver au milieu des braves marins français, et c'est avec un plaisir tout particulier que nous nous sentons en France, à bord de ce beau bâtiment. Nous vous remercions cordialement de votre visite, monsieur le Président, et vous prions de transmettre nos messages les plus sympathiques ainsi que nos meilleurs souhaits à la France, amie fidèle et invariable alliée de la Russie. Je lève mon verre à la prospérité de la glorieuse marine française!

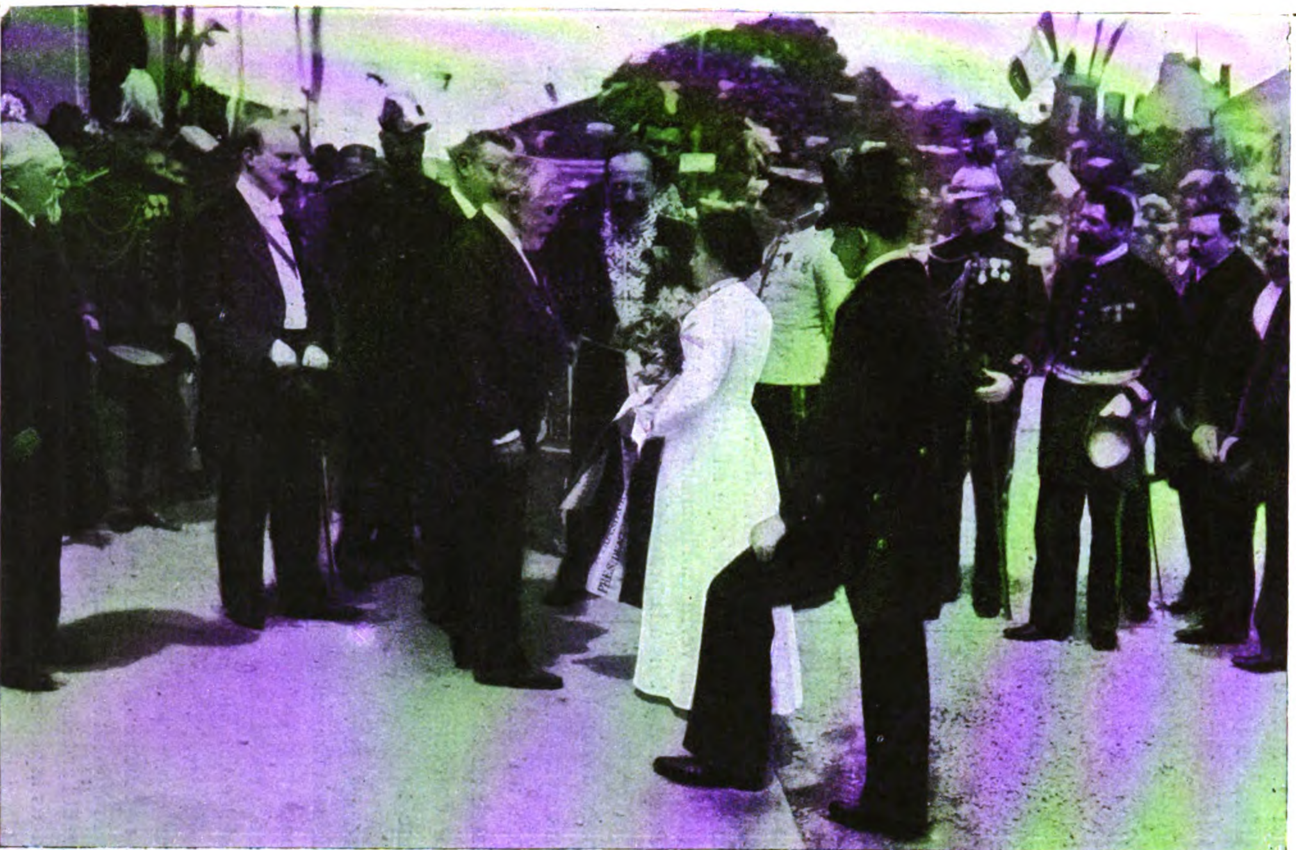


Encore sous l'impression des éblouissantes solennités dont l'avait honoré l'Empereur de Russie, M. Émile Loubet, avant de



Phot. Paul Boyer.

A la gare de Montélimar. — Le Président de la République décorant des officiers.



Phot. Paul Boyer.

Le Président Émile Loubet au Mans (22 juin 1902).

rentrer en France, vint passer quelques heures à Copenhague, à la cour familiale du vétéran des souverains d'Europe, le roi Christian de Danemark.

Au déjeuner, celui-ci, s'adressant au Président de la République, lui porta le toast suivant :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je suis infiniment heureux que vous ayez bien voulu nous honorer, moi et mon pays, de votre bonne et aimable visite. Je m'empresse de vous en exprimer ma plus sincère reconnaissance. Je regrette du plus profond de mon cœur la courte durée de votre séjour parmi nous. Je bois à la santé de monsieur le Président et à la prospérité de sa belle patrie, dont il est le premier et le plus digne représentant.

M. Loubet répondit en ces termes :

Rien ne pouvait m'être plus agréable, au retour d'un pays qui nous est cher à tant de titres, que de saluer le souverain vénéré d'une nation pour laquelle la France n'a qu'estime et sympathie. Je suis très reconnaissant de l'accueil que j'ai reçu. Je lève mon verre en l'honneur de Sa Majesté le Roi et de toute la famille royale, et je bois à la prospérité du vaillant peuple danois.

Après avoir parcouru la ville où la population lui fit l'accueil le plus sympathique, M. Émile Loubet partit pour Dunkerque.

Reçu au débarquement par le président du Conseil et le ministre de la Marine, il s'exprima en ces termes au banquet de 1 500 couverts qui lui fut offert pour fêter son retour en France :

Messieurs, je vous remercie bien cordialement des sentiments dont M. le président du Conseil général du Nord vient de se faire l'interprète, à l'occasion de mon voyage en Russie. Je l'ai accompli comme un devoir, dans la pensée de rendre service à mon pays, et si l'accueil qui a été fait au Président de la République par LL. MM. Impériales, par la famille impériale, par le peuple russe dépasse, par sa cordialité et son empressement, tout ce que je pouvais espérer, j'en rapporte le mérite et l'honneur à la France, à son Gouvernement, à ses représentants dans les deux Chambres, à ses serviteurs de tout ordre qui maintiennent le bon renom de notre pays aux yeux du monde.

Devant l'armée russe, il m'a été particulièrement agréable d'entendre acclamer, dans la personne de son chef, l'armée française. Je lui transmets, je transmets à la marine et à tous mes chers concitoyens la part qui revient à chacun dans tous les précieux témoignages d'amitié qui m'ont été donnés.

Ce voyage n'a pas seulement eu pour résultat de resserrer les liens d'affection, d'honneur et d'intérêt entre deux puissantes et loyales nations. Il aura,

j'en suis sûr, un écho bienfaisant dans le cœur de tous ceux qu'abrite, en deçà et au delà de nos frontières, le drapeau tricolore. Il nous déterminera à cesser, à tempérer au moins et à adoucir nos querelles intérieures, plus apparentes que profondes, et dont l'éloignement fait bien comprendre la vanité.

Nous aurions grandement raison de consacrer à l'examen des affaires du pays, à l'étude et à la solution des problèmes financiers, économiques et sociaux qui nous pressent, une activité et une ardeur que nous ne savons pas toujours utilement dépenser.

Le meilleur emploi à faire de notre zèle patriotique, c'est de le tourner du côté de ces grandes questions de la protection des intérêts généraux dont vous nous avez signalé, monsieur le président, en ce qui concerne la région du Nord, les plus essentiels. Nous en prenons bonne note, et nous examinerons avec grande attention les demandes de votre magnifique département. Nous avons le devoir strict de nous appliquer à cette étude et, si nous oublions que le pays vit, non pas de disputes personnelles, mais surtout d'industrie, d'agriculture, de commerce, vous avez le droit de nous rappeler que nous devons d'abord assurer sa prospérité matérielle, condition de son essor intellectuel et de sa moralité.

Pour cela, l'union de tous les bons citoyens est nécessaire. Depuis que j'y convie mes compatriotes de tous les partis, avec une persévérance que les procédés de polémique les plus divers n'ont pas découragée, j'ai la grande satisfaction de la voir se réaliser chaque jour. Plus que jamais, il faut y sacrifier nos sentiments et nos intérêts particuliers, et travailler d'un même cœur à faire passer dans nos institutions les idées généreuses dont la France a été le porte-drapeau.

Il y a assez de réformes sociales à préparer, assez de bien à faire, assez de misères à soulager et de désastres trop récents à réparer.

Je bois au département du Nord et à ses représentants, à leur union et à l'union de tous les Français dans la République !



Toujours fidèle aux souvenirs de la « petite Patrie », le Président profita d'un concours de sociétés musicales, le 31 mai, pour se rendre à Montélimar en compagnie de M. Georges Leygues, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, du général Voyron et des secrétaires généraux de la présidence.

Les députés de la Drôme, retenus à Paris par l'ouverture de la session parlementaire, vinrent saluer, avant son départ, le chef de l'État.

A son arrivée à Montélimar, M. Loubet fut reçu par le maire et le conseil municipal, le général Grasset, commandant le

14e corps d'armée, les sénateurs et les conseillers généraux de la Drôme et les membres du conseil d'arrondissement.

M. Blanc, sénateur, président du conseil général, M. Ravisa, président du conseil d'arrondissement, et le maire de Montélimar, M. Gauthier, souhaitèrent la bienvenue au Président de la République.

Au banquet offert par la municipalité, le maire porta un toast à M. Loubet. Le Président répondit qu'il ne parlerait ni de politique, ni d'économie politique, ni de son voyage en Russie. Il porta un toast à la ville de Montélimar, au maire, à la municipalité, au département de la Drôme, au comité d'organisation du concours musical, à son président, à toutes les sociétés musicales présentes à Montélimar, en l'honneur de l'armée française, représentée au banquet par plusieurs généraux, et de M. Georges Leygues, ministre de l'Instruction publique, qui n'a jamais manqué de témoigner sa sollicitude au département de la Drôme, à la ville de Montélimar.

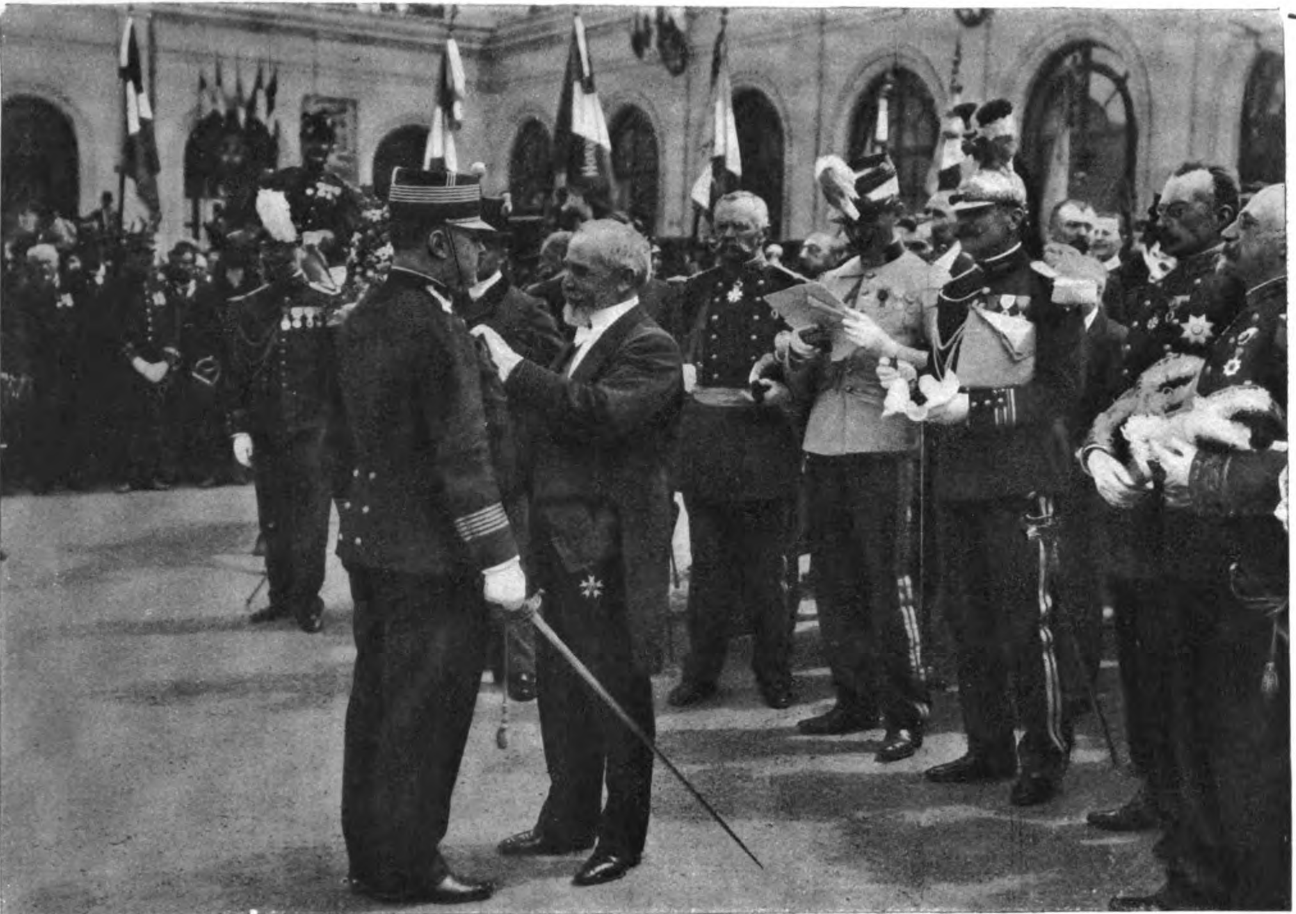


Le 22 juin 1902, le Président de la République alla présider au Mans un concours fédéral de gymnastique. Le soir, à un grand banquet offert par la municipalité, il prononça l'allocution suivante :

MONSIEUR LE MAIRE,

Je vous remercie de m'avoir invité à visiter votre belle ville, qui rappelle des souvenirs à la fois si réconfortants et si douloureux ; je remercie le conseil général de la Sarthe de s'être associé à la ville du Mans par un vote unanime et je n'oublie pas vos représentants au Sénat et à la Chambre des députés, qui ont bien voulu se joindre aux élus de la ville et du département ; enfin j'adresse mes sincères remerciements à la Fédération des sociétés de gymnastique, qui a consenti à retarder son concours annuel, pour me permettre de tenir un engagement déjà ancien et d'assister à la distribution de ses récompenses après un voyage qui, je l'espère, n'aura pas été sans profit pour mon pays.

Monsieur le Maire, vous m'avez adressé des paroles certainement trop flatteuses, à la fois au nom des républicains de votre ville et au nom de tous vos concitoyens, en rappelant que le Président de la République représente la France tout entière ; c'est surtout lorsqu'il s'agit de nos intérêts à l'extérieur, lorsque le bon renom et la dignité de notre pays sont en jeu, que les partis politiques doivent laisser le Président de la République en dehors de leurs que-



Phot. Paul Boyer.

REMISE DE DÉCORATIONS PAR LE PRÉSIDENT ÉMILE LOUBET (LE MANS, 23 JUIN 1902).

relles. Je m'efforce chaque jour, en ce qui me concerne, de m'affranchir de ces divisions et d'oublier les attaques dont j'ai pu être l'objet, comme homme politique et comme républicain.

Je n'ai pas envie de me plaindre de ces attaques, si vives qu'elles aient été; mais laissez-moi dire, faisant abstraction de ma personnalité, combien il y a de profit pour la République à ce que son Président, par une plus exacte appréciation des intérêts de la nation, échappe, non à une critique même sévère, mais à certaines attaques excessives qui portent atteinte à l'autorité dont il a plus particulièrement besoin, lorsqu'il est appelé à parler au nom de la France.

Aussi, vous remerciant des paroles que vous avez prononcées, je forme le vœu qu'elles soient entendues par tous les Français comme elles le sont déjà par la grande majorité d'entre eux.

Quant aux républicains, au nom de qui vous m'avez salué tout à l'heure, ils me donnent, depuis que je suis à la tête du Gouvernement, de tels témoignages d'affection et de dévouement, ils m'ont accordé un tel appui dans des circonstances difficiles que je ne sais plus en quels termes les remercier; ils savent que mon temps et mes forces, mon cœur et ma bonne volonté, tout ce que j'ai est acquis à la défense de la République, à son développement pacifique et progressif; ils savent que, pour l'accomplissement de mon devoir envers elle, il ne saurait y avoir dans mon esprit aucune hésitation, dans ma volonté aucune défaillance.

C'est à eux que je m'adresse . lus particulièrement et que je recommande avec une insistance, que l'on m'a un peu reprochée, un programme qui tient en ces mots : la tolérance, l'union, l'apaisement.

Je sais qu'il est impossible et que, peut-être même, il n'est pas souhaitable de voir tous les esprits d'accord sur les mêmes questions; mais un peuple chevaleresque et éclairé, comme le nôtre, ne peut manquer de faire prévaloir des mœurs de courtoisie et de sagesse.

Je demande aux républicains d'y consacrer toutes leurs bonnes volontés, je leur demande de rester unis chaque jour plus étroitement, afin de réaliser un peu de cet idéal de justice et de bonté que nos querelles obscurcissent trop souvent, et qui est pourtant le but de la politique du gouvernement républicain. C'est dans cette espérance que je lève mon verre en l'honneur de la ville du Mans, du département de la Sarthe, de ses représentants à tous les degrés et de la Chambre de commerce.



Le 12 octobre 1902, M. le Président Loubet se rendit à Valence, accompagné de M. Maruéjouls, ministre des Travaux publics, à l'occasion de la pose de la première pierre d'un nouveau pont sur le Rhône, destiné à relier les départements de la Drôme et de l'Ardèche.

Après les réceptions officielles, il assista au banquet qui lui fut offert par la Chambre de commerce, et, en réponse au toast porté par le président de cette assemblée, il prononça le discours suivant :

Monsieur le président,
Messieurs,

Je suis bien heureux d'avoir pu répondre à l'invitation que vous m'avez adressée avec une si amicale insistance. Je revois ici des compatriotes, mes plus anciens et fidèles amis, ceux avec qui j'ai essayé de travailler au progrès matériel et moral de cette petite patrie qu'est le département de la Drôme. Je suis entouré des membres d'une Chambre de commerce que j'ai contribué à fonder — permettez-moi ce souvenir dont je suis fier — et dont j'ai suivi les travaux avec le plus vif intérêt.

Vous avez, mon cher président, rappelé avec trop d'éloges mon action au Parlement et la part que j'ai prise à l'élaboration de notre régime douanier, à l'étude de nos budgets et des lois de finances. Je n'ai fait que m'acquitter du mandat dont les électeurs de la Drôme m'ont investi sans interruption pendant de longues années, et cette confiance m'a été d'autant plus précieuse que je n'ai eu besoin, pour la conquérir et la conserver, de faire aucune promesse trompeuse ni de prendre aucun engagement susceptible d'être protesté. Cela, d'ailleurs, n'étonnera personne dans ce bon et loyal pays du Dauphiné, où l'on se paye moins de mots que de réalités, et où l'on juge les citoyens d'après leur travail et leur bonne volonté.

Vous avez énuméré, mon cher président, diverses questions qui ont fixé l'attention de la Chambre de commerce et fait l'objet de ses délibérations. Aucune d'elles ne me laisse indifférent. Combien il m'est agréable de poser la première pierre du nouveau pont de Valence, vous le comprenez, vous qui savez le prix que j'attache à l'union des deux départements voisins et qui vous rappelez peut-être qu'il y a trente-deux ans, à la Chambre des députés, d'accord avec mon ami M. Seignobos, député de Tournon, j'ai fait adopter un amendement qui avait pour objet de comprendre, au nombre des ponts à racheter par l'État, les onze ponts existant sur le Rhône entre la Drôme et l'Ardèche ; et, pour compléter ma joie, l'ingénieur distingué qui a été chargé de la rédaction du projet et de son exécution est le fils du regretté membre de l'Assemblée nationale qui fut le premier maire républicain de Valence. Vous avez grandement raison d'étudier avec soin et avec patience les questions industrielles et commerciales qui intéressent à la fois la prospérité générale et celle de notre département. Vous tenez de vos électeurs et de votre propre compétence l'autorité nécessaire pour bien remplir votre mission; vous savez qu'il faut être prudent, quand il s'agit d'imposer au pays de lourds sacrifices, et, si vous êtes hardis, vous vous gardez d'être téméraires.

Concevoir de vastes projets est une affaire séduisante et relativement facile; les réaliser devient plus compliqué, et, si la dépense de tels projets doit dépasser de beaucoup l'effet utile, il convient, au lieu de les favoriser, d'y renoncer,



Phot. Paul Boyer.

AU VÉLODROME DE MONTÉLIMAR. — LE CORTÈGE PRÉSIDENTIEL SE RENDANT A LA TRIBUNE OFFICIELLE.



Phot. Paul Boyer.

AU VÉLODROME DE MONTÉLIMAR. — LA TRIBUNE OFFICIELLE.

d'éclairer le public et de le mettre en garde contre de dangereux entraînements. Vous faites votre devoir en renseignant les pouvoirs publics ; renseignez-les toujours avec sincérité et avec franchise. Ils ont plus besoin de conseils que de flatteries, et, en les retenant dans la voie des dépenses, vous rendez service à votre pays.

Vous avez aussi, mon cher président, décrit l'état de l'agriculture, indiqué les progrès qu'elle a faits et qu'elle peut faire encore, la situation des productions culturales qui s'accroîtraient certainement avec quelques encouragements et une meilleure organisation des moyens de transport. Vos observations sont doublement justes. M. le ministre de l'Agriculture, qui est absent, et M. le ministre des Travaux publics, qui a bien voulu m'accompagner, sont préoccupés de ces améliorations, qui activeraient largement la production maraîchère de la région.

Je remettrai à M. le ministre des Travaux publics un très intéressant travail de M. Foex sur des modifications à apporter dans la marche des trains, en vue de livrer en Belgique, en Hollande et dans une grande partie de l'Allemagne, des produits du Midi, pour le plus grand profit des producteurs, des transporteurs et des consommateurs.

En vous écoutant, mon cher président, je ne pouvais me défendre d'un regret qui est certainement venu à la pensée de beaucoup de ceux qui nous entourent. Le commerce et l'industrie sont régulièrement représentés ici par des citoyens investis d'un mandat électif et par conséquent d'une autorité incontestable. Pourquoi la première de nos industries ne jouit-elle pas d'un égal avantage? L'agriculture, sans doute, a des organes spéciaux : deux grandes sociétés, dont le siège est à Paris, des associations régionales, des comités, des syndicats ; mais elle n'a pas de représentation légale officielle élue, et c'est grand dommage pour elle et pour le pays. Depuis longtemps on a préparé des projets de loi pour combler cette lacune ; aucun n'a encore abouti. Déjà, en 1878, le Gouvernement avait institué une commission, dont je faisais partie. Nous avons beaucoup travaillé et rédigé un projet qui n'a pas été discuté par les Chambres. Je veux bien que la question soit complexe et difficile ; je ne la crois pas insoluble. Je prie les représentants de la Drôme au Sénat et à la Chambre des députés d'unir leurs efforts, pour que la représentation de l'agriculture soit enfin organisée. Si on ne réussit pas à faire d'abord une loi parfaite, on la perfectionnera à l'usage. Mais hâtons-nous d'aboutir, car, alors, on pourra plus aisément se concerter pour étudier les questions de production, de débouchés, de transports, et celles, notamment, qui concernent l'amélioration du sort des ouvriers de l'usine et des champs. On pourra rétablir l'harmonie et faire régner l'union entre le capital et le travail, en assurant une égale protection à tous les intérêts. Cette représentation spéciale contribuera donc à la prospérité du pays, à son bien-être moral et matériel.

Messieurs, je bois à la Chambre de commerce de Valence ; et puisque j'ai fait appel au dévouement des représentants du département, je les associe dans mon toast, et je porte la santé des sénateurs et des députés de la Drôme.



Avant la cérémonie de la pose de la première pierre du pont entre la Drôme et l'Ardèche, M. Émile Loubet avait visité l'emplacement destiné au nouveau collège de la ville de Valence ainsi que le Champ de Mars, où lui furent présentées diverses sociétés.

Au banquet offert par la municipalité, en réponse au toast du maire, M. Chalamet, le Président de la République s'exprima en ces termes :

Mes chers compatriotes,

Toutes les fois que vous créez dans ce pays un nouvel élément de prospérité, vous avez raison de croire que j'applaudis au succès de vos efforts et que je m'associe à votre joie. Vous saviez, en m'appelant au milieu de vous, combien je serais heureux de revoir une ville à laquelle m'unissent de si anciens et de si chers souvenirs.

Je suis profondément touché de votre accueil, et cependant je ne puis me défendre d'un regret pour ces honneurs officiels et cette réception solennelle, dont le Président de la République vous remercie vivement, mais dont l'ami est un peu embarrassé. Car je suis le vôtre, messieurs, et mon élévation à la Présidence de la République n'a pas changé mes affections. J'ai eu pendant trente ans le bonheur de vivre au milieu de vous et de partager vos travaux. Aujourd'hui, si mes fonctions m'imposent des devoirs plus généraux, je puis bien dire que ma pensée va souvent vers vous et que je reste fidèle à mon pays.

Comment ne pas l'aimer? En est-il un plus laborieux et plus économe, plus courageux et plus sage, plus attaché à la République et plus inaccessible aux partis de réaction, plus résolu enfin à fonder les œuvres d'enseignement et d'assistance que réclame notre démocratie? Vous nous avez signalé avec fierté, mon cher maire, le développement et la prospérité des écoles de Valence. Mais le département de la Drôme tout entier mérite une pareille louange. Ce qu'il a fait pour l'instruction publique, il l'a également entrepris pour l'assistance et la mutualité. Notre département a été des premiers à adopter ces principes généreux que la République ne doit pas cesser de faire passer dans les mœurs et dans les lois. Persévérez, messieurs, dans cette tâche : il n'en est pas de plus belle et de plus utile.

Mais sachez bien que ces œuvres de solidarité ne seront fécondes que si l'esprit de fraternité républicaine vous anime ; et nous ne devons chercher à assurer la prospérité et la grandeur de la République que par la paix sociale.

La République a ses origines dans les conceptions les plus hautes de la conscience; elle ne peut pas démentir ses origines. Tolérante, respectueuse de toutes les croyances, amie de la libre discussion et de la libre pensée, passionnée pour la justice et la liberté, gardienne inflexible de la loi et de l'ordre

public, elle est le gouvernement du pays par tous et pour tous. C'est pourquoi elle exige de chacun de nous un sacrifice qui est pénible, mais sans lequel il n'y a ni morale individuelle ni prospérité publique : le sacrifice de l'intérêt privé à la préoccupation constante du bien et de l'honneur communs. C'est pourquoi elle veut, avant tout, la paix, la concorde, l'union. Comme la patrie, elle vit d'amour et non de haine.

Messieurs, je bois à la ville de Valence, au département de la Drôme, et je l'associe tout entier à cette affirmation de notre dévouement à la République et de notre foi en son avenir.

Le Président de la République quitta Valence le soir même pour se rendre à Montélimar, après avoir reçu, sur tous les points de la ville, de nombreuses marques de chaleureuse sympathie de toute la population, qui ne cessait d'acclamer le chef de l'État par les cris répétés de : « Vive Loubet! Vive la République! »



L'année 1903 fut marquée par de nombreux et importants voyages de M. Loubet, en Algérie, en Tunisie et en Angleterre, et par les visites qu'il reçut, à Paris, du roi d'Angleterre Édouard VII et des souverains italiens.

Le voyage en Algérie et en Tunisie était sur le point de s'accomplir, lorsque le gouverneur général de l'Algérie, M. Revoil, donna sa démission, à la suite d'une campagne de presse hostile au ministère, organisée par le *Petit Dauphinois*, journal dirigé par M. Pierre Baragnon, parent de M. Revoil. L'intérim du gouvernement général fut alors confié à M. Vannier, secrétaire général, et, peu de jours après, M. Revoil ayant été remplacé par M. Jonnart, député, M. Émile Loubet partit de Paris le 12 avril en compagnie du président du Sénat, du ministre des Affaires étrangères et du ministre de la Marine, le président du Conseil ayant déclaré qu'il restait en France pour « surveiller les amis des moines, ces incorrigibles factieux ».

Le Président fut accueilli avec enthousiasme par les habitants de Marseille, où l'avaient rejoint le président de la Chambre et le ministre des Travaux publics (13 avril).

Au cours des réceptions qui eurent lieu à la préfecture, le Président de la République, répondant à l'évêque, dit que l'Église

avait une mission de paix, de fraternité et de conciliation; quand elle s'acquittait de cette mission, elle avait droit au respect et au concours de tous les bons citoyens; puis, s'adressant au président du consistoire protestant, il s'exprima ainsi:

Personne ne peut contester à un citoyen le droit de croire, et ceux qui croient avec sincérité et loyauté doivent être assurés que personne sous la République n'entravera l'exercice de leurs croyances.

Trois passages du discours qu'il prononça au banquet qui lui était offert furent particulièrement remarqués:

... Pour arriver au succès, dit-il, unissez-vous dans un effort commun. Si, dans l'ordre politique comme dans l'ordre économique, les discussions sont inévitables et souvent désirables, elles seraient funestes en se prolongeant au point de faire oublier qu'avant tout il faut aboutir au bien public.

... Les crises économiques ne sont pas uniquement dues à une législation spéciale ou à un régime douanier. Elles ont souvent des causes plus générales. L'Europe tout entière n'a-t-elle pas traversé une période de dépression? Nous devons nous réjouir en constatant que la France a été la moins éprouvée de toutes les nations voisines. En travaillant tous ensemble à la fortune locale, vous contribuerez à la prospérité de la République, et je souhaite que le succès le plus mérité couronne bientôt de généreux efforts.

... Pour que la prospérité soit continue et grandissante, il est nécessaire que l'accord règne entre les travailleurs et ceux qui les emploient, et je sais avec quel soin votre Chambre de commerce cherche à éviter les conflits ou à les apaiser. Je fais le vœu qu'elle persévère dans son magnifique programme et réussisse toujours pour le plus grand bien de cette admirable cité.



Ce fut le 15 avril 1903 que le Président de la République fit son entrée dans le port d'Alger, salué par les escadres russe, italienne, anglaise et espagnole qui l'attendaient en rade.

Il fut reçu par le secrétaire intérimaire du gouvernement général, M. Vannier, aux cris de « Vive Loubet! » entremêlés des cris de « Vive Revoil! », le gouverneur démissionnaire.

Au Palais d'Hiver, M. Eugène Étienne, député d'Oran, présentant les députés et les sénateurs de la région, assura le Président de la joie profonde que tous ressentaient pour l'accueil enthousiaste qui lui avait été fait, non toutefois sans une certaine tris-

tesse; car, ajoutait-il, « tous auraient désiré trouver auprès du chef de l'État, pour jouir de cette journée inoubliable, celui qui, par ses travaux, par son inlassable labeur, par son dévouement absolu, sa grande compétence, avait su conquérir toute l'estime, toute l'affection de la population algérienne ».

Tout en remerciant la population algérienne, M. Émile Loubet affirma que le départ du regretté gouverneur ne pourrait nuire en rien aux intérêts de l'Algérie, que le Gouvernement et le Président garantissaient de leur haute protection.

Le président des délégations financières, M. Bertrand, se fit également l'interprète des regrets concernant M. Revoil, dans les termes suivants:

Vous nous trouvez sous le coup d'une bien grande et bien légitime émotion, et vous voudrez bien me permettre, monsieur le Président, de vous la traduire respectueusement. M. Revoil, qui avait donné tant de preuves de dévouement à la cause des colons et des indigènes, qui avait su grouper toutes les énergies dans un même effort pour la prospérité de l'Algérie, dont le zèle était inlassable, après les témoignages unanimes de confiance qu'il avait reçus de tous les points de la colonie, après nous avoir, en dernier lieu, vaillamment et avec succès, défendus devant la Chambre, vient de résigner ses hautes fonctions dans des conditions particulièrement inattendues.

Cette émotion profonde, partout, sur votre passage, vous en trouverez la manifestation sincère; elle fait honneur à l'Algérie, qui avait bien vite reconnu dans son gouverneur le républicain loyal et courageux, l'homme de devoir et d'honneur, qu'aucune épreuve physique et morale n'avait pu distraire un instant de sa grande tâche, et que nous aurions voulu acclamer à vos côtés. Nous avons donc le devoir, au début de ce voyage, après vous avoir souhaité la plus cordiale bienvenue, d'adresser à M. Revoil, avec nos remerciements émus, l'expression de nos plus vifs regrets.

La réponse de M. Émile Loubet porta uniquement sur la confiance absolue que le gouvernement central de la métropole avait dans la direction administrative de la colonie; puis le président du conseil général, M. Gérente, évoqua la date du 11 avril 1899, à laquelle tout le conseil, nettement et résolument républicain, avait acclamé la promotion de M. Émile Loubet à la présidence de la République.

Très sensible à ce souvenir, M. Émile Loubet répondit en ces termes:

Vous avez eu raison de dire que nous traversions alors un moment d'égarement, vous auriez pu dire de folie; j'en ai souffert avec tous les bons

Français, mais je n'ai jamais désespéré de mon pays, de sa loyauté et de sa franchise, de sa sagesse....

Si je parle de ce passé, c'est pour en tirer cet enseignement qu'il ne faut pas perdre de vue l'occasion d'encourager les populations à ne pas se laisser égarer par les passions, d'où qu'elles viennent.

L'ambassade extraordinaire du Sultan du Maroc, ainsi que les commandants des escadres étrangères furent également reçus par M. Émile Loubet qui, le soir, au banquet du Palais d'Été, prononça le discours suivant :

Messieurs,

C'est avec la plus vive satisfaction qu'en entrant dans une rade magnifique, j'ai vu flotter autour de notre pavillon les couleurs de quatre marines, dont les chefs éminents sont assis à ce banquet. Je remercie les souverains qui, pour saluer le Président de la République, ont eu l'amicale pensée de détacher de leurs escadres de si beaux bâtiments. Ces manifestations de sympathie et d'estime honorent également la France et sa grande colonie : elles auront un écho dans la nation tout entière.

Messieurs,

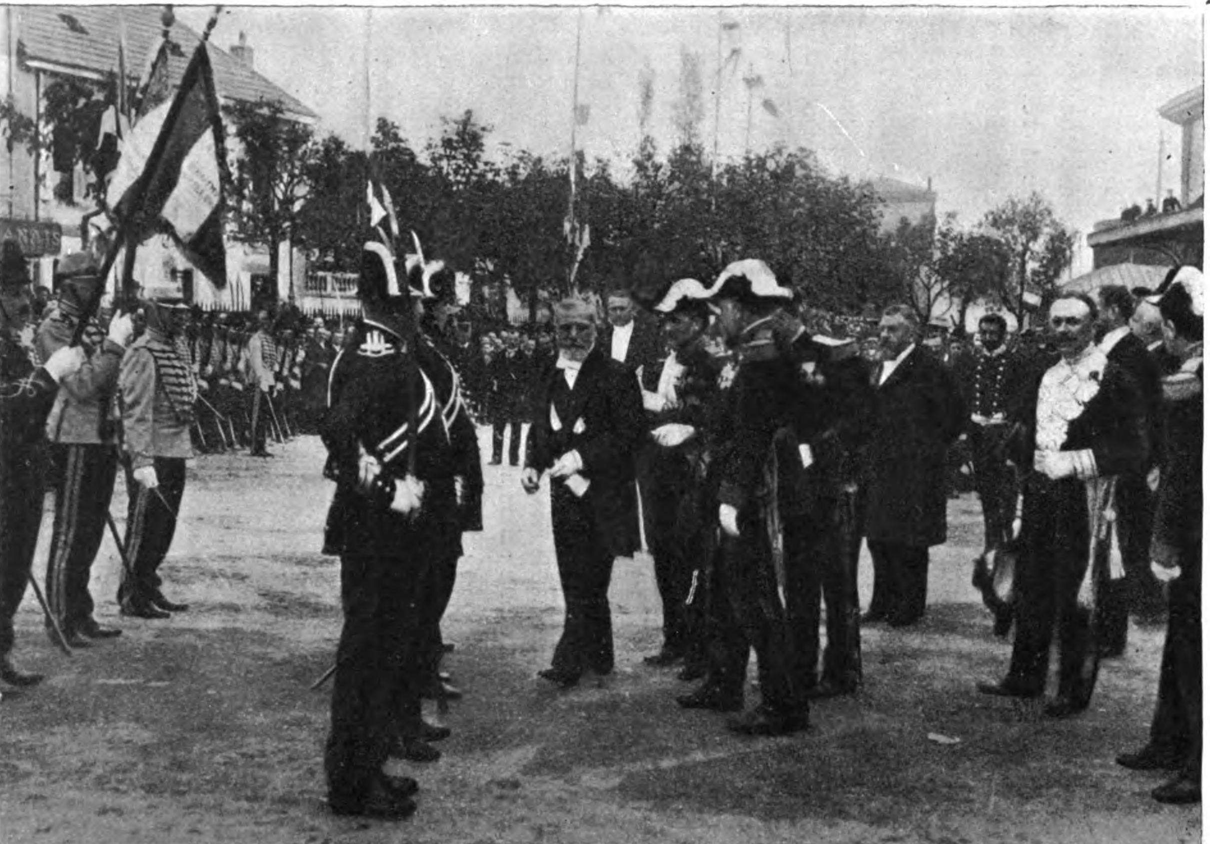
Le Français qui aborde sur le rivage algérien ne peut se défendre d'un profond sentiment de joie. Notre nation a donné sur cette terre d'Afrique, prolongement de la terre française, des preuves éclatantes de son génie et de sa vitalité. Elle a lutté, elle a triomphé; elle sait que la victoire est longue à organiser.

Comme la mer d'Azur qui baigne ses côtes, et qui doit servir à rapprocher, non à diviser, l'Algérie a eu ses orages. La présence du Président de la République marquera-t-elle la fin d'une période d'expérience et d'épreuves, et le commencement d'un régime définitivement fondé sur l'autorité et la liberté, sur la justice et la concorde? C'est ce que pensent, en partageant ma joie patriotique, les membres du Gouvernement qui m'accompagnent.

Pour moi, j'apporte ici, avec la sollicitude cordiale de la mère patrie pour ses enfants, le dessein d'étudier sur place la situation et les intérêts d'un admirable pays, où nous poursuivons un idéal à la fois économique et moral, et où l'exercice de la liberté doit être concilié avec ses responsabilités et ses devoirs.

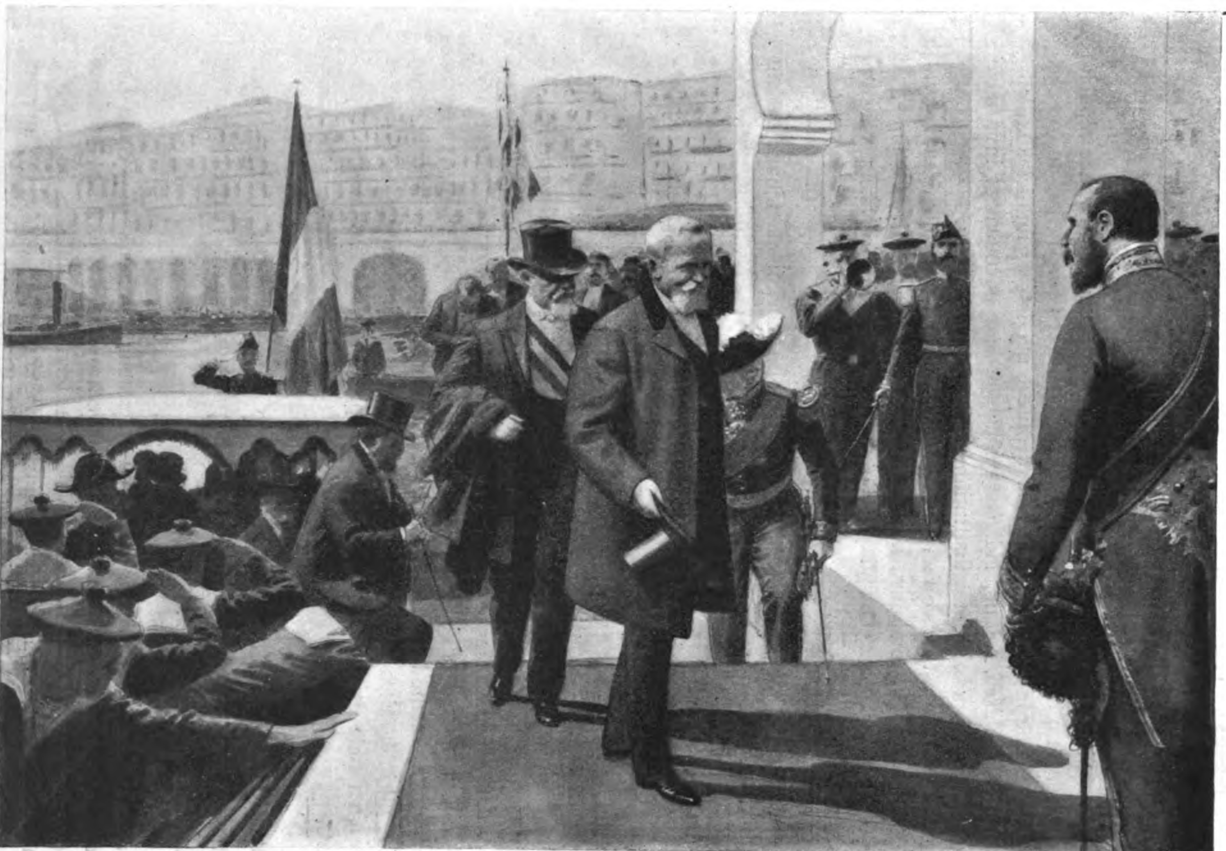
A l'Algérie, messieurs! A sa prospérité par le travail pacifique! A sa grandeur par l'identification de ses destinées avec celles de la France!

Le 16 avril, après la revue passée à Mustapha, au banquet qui suivit, M. Allairac, maire d'Alger, exprima au Président la reconnaissance de l'Algérie pour la France.



Phot. Paul Boyer.

Devant la gare de Valence. — Le Président de la République remettant des décorations.
(12 octobre 1902)



Phot. Paul Boyer.

Arrivée du Président Émile Loubet a Alger (15 avril 1903).

M. Loubet répondit :

MESSIEURS,

Je vous remercie d'avoir offert au Président de la République, dès son arrivée sur le sol de l'Algérie, le spectacle de l'union. L'union ne fait pas seulement la force : elle fait aussi la dignité.

La seule manifestation civique, où un grand pays comme la France républicaine puisse se reconnaître, est l'unanimité de tous les corps élus, de tous les représentants de la colonie, sénateurs, députés, magistrats municipaux, officiers, fonctionnaires, colons, indigènes affirmant leur dévouement invariable aux mêmes idées, aux mêmes institutions et au même drapeau.

Cette assemblée est plus qu'un hommage à vos hôtes d'un jour, c'est la synthèse des forces économiques, administratives et politiques de la colonie, de l'élite des ouvriers qui accomplissent l'œuvre d'hier et qui préparent vaillamment celle de demain. Elle est aussi un hommage à l'Algérie, à sa grandeur et à ses espérances.

L'œuvre d'hier fut patiemment conduite par un patriotisme tenace durant trois quarts de siècle.

M. Loubet fit ressortir combien les résultats en avaient été considérables, puis ajouta:

Longtemps, les conditions d'une pareil letâche furent peu favorables. Les anciens maîtres du pays, les indigènes étaient conquis, mais non soumis, et, sauf quelques hautes intelligences, opposaient une méfiance irréductible et sourde à l'épanouissement de la civilisation française. Le gouvernement français, indécis entre les régimes administratifs les plus contraires, trop souvent dépourvus de méthodes et de clairvoyance, croyait honorer la colonie en lui appliquant intégralement les lois de son antique organisation sur l'administration communale et départementale, sur l'exploitation des forêts, sur la procédure.

D'ailleurs l'Algérie doit beaucoup aux colons; l'expérience acquise se chargera, plus tard, de pourvoir aux imperfections inévitables des débuts.

L'avenir, je crois l'entrevoir autant que la situation présente le permet. Les colons, de jour en jour plus nombreux, plus entreprenants, font sur la nature de nouvelles conquêtes et mettent en valeur des territoires inutilisés ou incultes, abandonnés par une incurie traditionnelle. Pénétrés par notre exemple et cédant au rayonnement de l'âme française, les indigènes se rapprochent de plus en plus de nous. Ils conservent leur foi religieuse et leurs antiques coutumes, que la France ne cessera de respecter et de protéger, mais ils nous comprennent mieux, ils sentent que nous leur apportons la force et non la tyrannie, la civilisation et non la haine, et ils nous aiment en obéissant à nos lois.

Après avoir fait ressortir l'action efficace de l'administration et des assemblées, le Président termina ainsi :

Au-dessus de ce monde organisé par le travail plane, au lieu de l'ancien génie des combats, le génie de la paix abritant d'honnêtes gens réunis par leur commune humanité sous les plis du drapeau tricolore.

C'est à vous, messieurs, qui êtes l'expression la plus haute, la plus intelligente et la plus autorisée de la colonie, qu'il appartient d'assurer la réalisation continue de ce rêve. Je vous y convie au nom de la République, sûr de trouver dans vos cœurs l'écho de mes sentiments.



Les paroles que M. Émile Loubet prononça le 17 avril à Oran, où il arriva avec MM. Fallières, Étienne et Maruéjouls, firent grande sensation. Le maire ayant attiré l'attention du Président sur ce fait que les colons du département descendaient de proscrits du 2 décembre, victimes du second Empire, M. Émile Loubet lui fit la réponse suivante:

... Comment l'union ne pourrait-elle pas régner dans ce beau pays d'Oranie, dans cette colonie française dont les premiers pionniers furent des fils de proscrits, de ceux que l'Empire ne put tolérer et qui vinrent ici, les uns internés à Lambessa comme des criminels de droit commun, les autres pour fuir les tracasseries sans nom dont ils étaient l'objet sur la terre natale?

C'est une bonne graine que la graine des proscrits : elle prospère toujours tôt ou tard. C'est la condamnation des proscripteurs. Ne proscrivons jamais personne; ne soyons pas des proscripteurs. Les frères ne doivent jamais maudire leurs frères, même si des divergences existent entre eux. Nous pouvons tous nous tromper et on ne fera jamais un appel à l'union sans qu'il soit entendu, sinon nous ne serions pas dignes du beau nom de Français.

Si mon voyage en Algérie n'avait que ce résultat, je serais extrêmement heureux de l'avoir désiré et entrepris.

Il ajouta que la présence, à ses côtés, des membres du gouvernement prouvait que tout ce qui touchait l'Algérie touchait en même temps le cœur de la France et que, de plus, les pays étrangers s'étaient associés à notre manifestation nationale :

Ai-je besoin de rappeler les témoignages que les puissances étrangères ont voulu donner au chef de l'État, au Président de la République française; cette manifestation des puissances n'est-elle pas profondément significative et ne sera-t-elle pas comprise du monde entier?

C'est la présence de l'escadre envoyée par la Russie, la nation alliée et amie, de celle envoyée par l'Angleterre dont le souverain sera l'hôte de la France dans deux semaines, de celle envoyée par l'Italie, notre voisine et notre amie, de celles envoyées par l'Espagne et par le Portugal, dont les sympathies s'affirment chaque jour plus vives et plus chaudes.

Si vous avez été frappé de l'unanimité de ces sentiments, le Président de la République en a été à la fois ému profondément, reconnaissant et fier pour le pays à la tête duquel il est momentanément placé.

L'esprit de parti voulut voir dans ces mots : « ne proscrivons jamais » une attaque quasi directe à la politique ministérielle et une protestation contre la sentence de la Haute-Cour; mais pouvait-il y avoir le moindre rapport entre des condamnations résultant d'un jugement régulier et les proscriptions brutales et arbitraires, imposées par l'auteur d'un coup d'État? Confondre deux choses aussi distinctes n'était que feinte et malveillance; les gens de bonne foi n'ont pu un instant s'y tromper.

A Sidi-bel-Abbès, M. Émile Loubet répondit en ces termes au colonel du 1[er] régiment étranger :

Je vous remercie d'avoir bien voulu faire écrire à mon intention l'histoire glorieuse du 1[er] régiment de la légion étrangère. C'est un hommage qui me va droit au cœur. Il me servira à m'élever dans les moments difficiles, si nous devons en traverser jamais. L'histoire de la légion étrangère est toute d'honneur et de gloire; comme vous l'avez dit, elle sert de refuge à ces Alsaciens-Lorrains que nous considérons comme nos frères d'hier et nos frères d'aujourd'hui et aux étrangers.

Elle s'est illustrée sur tous les champs de bataille et j'en ai entendu faire l'éloge par tous ceux qui l'ont vue à l'œuvre : le colonel Dodds au Dahomey, les généraux Duchesne et Voyron à Madagascar. Elle offre « un spectacle réconfortant ».

A la bienvenue du président du conseil d'administration de la Compagnie de l'Ouest-Algérien, le Président répondit comme suit, après avoir rappelé qu'il avait été ministre des Travaux publics :

J'ai pu apprécier la compétence, l'ardent dévouement à la patrie de tout le personnel, son intégrité absolue, sa probité inaltérable, qui ne craint aucune comparaison chez aucun autre peuple.

Vous avez parlé de ma bienveillance pour les compagnies de chemins de fer ; je n'ai jamais caché que mes sympathies allaient toutes à ce mode d'exploitation. Je n'ai pas changé d'opinion et les événements ne me donnent pas

tort... Je suis sûr que les compagnies se montreront dignes de mes sympathies, qui vont à tout leur personnel, depuis le président du conseil d'administration jusqu'aux hommes d'équipe.

... Je crois que les compagnies n'oppriment personne, qu'elles sont pleines de sollicitude pour leurs employés et qu'elles travaillent à rendre à notre pays d'inappréciables services.

A Tlemcen, le Président assura à une importante délégation de notables indigènes « que la France protégeait tous ceux, Français ou indigènes, qui résidaient sur son sol, mais qu'en retour elle attendait d'eux un dévouement absolu ».

Le soir, la municipalité offrit un banquet où le maire, M. Aubry, porta la santé du Président, au nom de la ville de Tlemcen, « la citadelle avancée de la France sur la frontière marocaine ». Il parla de la « conquête économique des populations voisines » et du « salutaire effet » que Tlemcen ne pouvait manquer de produire sur elles par « l'exemple du bien-être, de la sécurité, de la liberté religieuse et de la justice dont jouissaient, sous les plis du drapeau français, les musulmans d'Algérie ».

Les colonisateurs algériens et l'armée trouvèrent en M. Eugène Étienne, le député d'Oran, un chaleureux interprète de leurs sentiments; en portant un toast, au nom de la ville de Tlemcen, au Président et à sa famille, M. Étienne émut toute l'assistance en rappelant quels liens d'amitié de vieille date l'unissaient à M. Émile Loubet.

Le Président répondit en termes courtois et affectueux, en rappelant sa visite à la légion étrangère et en rendant hommage à Jules Ferry, « renversé en une heure d'égarement et qui assura notre protectorat sur un pays voisin par une conquête pacifique ».

En allant à Saïda, le 20 avril, au déjeuner offert en gare de Perrégaux par la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée, M. Émile Loubet répondit ainsi au président du conseil d'administration :

Lorsqu'on a attaqué la féodalité des transports, c'est mon instinct frondeur plus que ma bonté qui m'a porté à défendre ce qu'il y avait de bon dans ces compagnies.

Je n'ai jamais oublié qu'elles constituent le meilleur moyen de civilisation, de colonisation. Il n'est donc pas étonnant que, sur cette terre algérienne, au milieu de ces colons qui font l'admiration et la joie de tous ceux qui les appro-

chent, on se souvienne que l'agent de prospérité le plus efficace, c'est le chemin de fer; après l'armée, qui conquiert, ce sont les compagnies de chemins de fer qui civilisent et qui exploitent. C'est pourquoi je suis si sympathique aux chemins de fer.

Vous travaillez ainsi pour le bien du pays, plus encore que pour vos actionnaires; car ils ne touchent que fort peu de dividendes et ils pourraient vraisemblablement trouver ailleurs des placements plus avantageux. Je ne crois pas m'avancer en disant que les capitaux qui constituent les compagnies françaises de chemins de fer ne comportent pas beaucoup d'éléments extérieurs à nos frontières; ils constituent le placement de la démocratie la plus sûre de ce pays, celle qui fait sa force. Les statistiques établissent que ces grosses puissances financières sont entre les mains d'un nombre infiniment plus grand de démocrates, de tout petits citoyens français. Vos innombrables obligations sont réparties par six ou sept entre je ne sais combien de milliers de mains. Vous créez de la sorte une seconde caisse d'épargne, où les économes trouvent un placement sûr et patriotique.

Voilà pourquoi je m'intéresse aux compagnies.

Le Président n'oublia pas les paysans algériens, au sujet desquels il dit au maire de Saïda :

En décidant de m'arrêter à Saïda, j'ai voulu donner le témoignage le plus significatif de l'affection que le Président et le Gouvernement de la République tout entier portent aux Algériens, et en particulier aux colons qui sont venus, sur cette vieille redoute, appliquer l'antique devise : *Ense et aratro*, développant ainsi l'œuvre des vaillants soldats qui avaient remporté d'éclatants succès pour l'honneur du pays.

La journée du 21 avril fut remplie par une revue des troupes d'Oran, une fantasia exécutée par 4000 Arabes, une *diffa* ou banquet et une réception des chefs indigènes; au banquet offert par l'administration du chemin de fer de l'État, M. Émile Loubet fit l'éloge du personnel, garant des excellents résultats de l'exploitation.

Après avoir traversé Margueritte où s'étaient produits des troubles en 1901 et visité Blidah, transformée en terrains de rapport par le zèle de nos paysans français, le Président passa en Kabylie; aux chefs indigènes délégués il rappela que « la fraternité du travail et la fraternité des armes avaient créé entre eux et les Français des liens indissolubles ».

Après un séjour à Philippeville et à Constantine, recevant partout l'accueil le plus flatteur, le Président s'arrêta à Sétif où il fit, en réponse au maire, un grand éloge des colons français,

de leur activité au travail, de leur bonne entente avec les indigènes.

Le concours agricole de Guelma ne le laissa pas indifférent; mais ce qui l'intéressa au plus haut point, pour son dernier jour de voyage en Algérie (26 avril), ce fut son entrevue à Bône avec le maire, M. Bertagna, et M. Gaston Thomson, le député.

M. Bertagna remercia plus particulièrement M. Émile Loubet de l'empressement qu'il avait mis à parcourir la région dans tous les sens, jusqu'à ses limites les plus extrêmes.

Il y a longtemps, dit-il, que nous avons résolu dans cette province le problème indigène, d'une façon bien simple, en le supprimant, c'est-à-dire en repoussant toute idée d'antagonisme entre les deux races, tout programme d'absorption impossible. Si votre indulgence, monsieur le Président, me permet de me citer moi-même, je rappellerai ce que je disais, il y a dix ans, au Conseil général de Constantine : « N'essayez pas de comprimer l'Islam, c'est une force incoercible; n'essayez pas davantage d'imposer aux Arabes vos coutumes, vos mœurs judiciaires, vos licitations et tous les rouages de votre procédure aussi compliquée que ruineuse; ils n'ont que faire de cet arsenal : ce qu'ils veulent, ce qu'ils aiment, ce qui leur convient, c'est la justice sommaire, expéditive ; il faut accepter la race arabe comme une vérité ethnologique qui a droit de cité sur la terre, à côté des races chrétiennes et de la nôtre en Algérie. »

M. Bertagna traita ensuite la question des étrangers : l'école était la première étape de la francisation, par laquelle ils devaient nécessairement passer.

Quant à M. Thomson, il remercia chaudement le Président d'avoir étudié à fond le problème relatif à la situation des indigènes, et ajouta ces paroles vibrantes :

Non, les Algériens ne se trompent pas lorsqu'ils imaginent, lorsqu'ils affirment qu'ils accomplissent dans ce pays une grande tâche de colonisation et de civilisation; les indigènes, dit-on, sont opprimés, et il est nécessaire de les défendre contre les convoitises qui les assiègent de toutes parts! Mais s'il en est ainsi, s'ils souffrent véritablement, comment se fait-il donc qu'aucune plainte de leur part ne soit montée jusqu'à vous ?

... Monsieur le Président, il y a quelques jours il y avait en Algérie d'incontestables germes d'irritation, les colons se montraient justement émus des calomnies et des attaques dirigées contre eux, au lendemain d'événements dont ils avaient été les seules victimes : sinon un désaccord, tout au moins un malentendu menaçait de se produire; vous êtes venu, vous avez apporté, comme le disait hier M. Aubry, un clair rayon de France, et les nuages sombres se sont



Extrait de l'*Illustration*.

S. M. le Roi d'Angleterre a la revue de Vincennes
(2 mai 1903).



Extrait de *Illustration*



Réception du Président Loubet par le Roi d'Angleterre
a Londres (6 juillet 1903).



dissipés; c'est la France elle-même qui est venue aux colons et qui a écouté leurs doléances, calmé leurs mécontentements, relevé leurs espérances. Aujourd'hui le malentendu n'existe plus, c'est à vous que nous le devons.

La réponse de M. Émile Loubet porta sur ce fait qu'il avait remarqué une très bonne harmonie entre les deux éléments de la population, colons et indigènes, et que partout l'armée, la magistrature et l'administration étaient à la hauteur de leur tâche et de leur devoir.



Dès son arrivée à Tunis (le 27 avril), où l'attendaient MM. Delcassé, Mougeot et Pelletan, avec le Bey Sidi-Mohammed et le résident général M. Pichon, le Président, après un échange d'entrevues avec le Bey, reçut M. Homberger, président de la Chambre de commerce, qui fit l'éloge des colons et termina ainsi son discours :

Il faut cependant que le peuplement français se développe encore; c'est une question vitale qui sollicite à cette heure la bienveillante attention des pouvoirs publics, et c'est par la petite colonisation que nous arriverons à ce résultat. La colonie française, qui a fait de la Tunisie sa seconde patrie, se tient absolument en dehors de toutes les luttes politiques; car elle s'est inspirée des paroles suivantes que le grand Jules Ferry prononçait à Tunis, le 4 mai 1887, devant la colonie française : « Je vous en prie, ne vous divisez pas, ne formez ni groupes politiques ni partis, restez unis, restez Français. »

Dans sa réponse, M. Émile Loubet se trouvait heureux, dit-il, de l'union, en ce pays, de tous les Français, dans l'intérêt de la Tunisie et de la Mère Patrie.

Ce voyage, ajouta M. Loubet, prouve une fois de plus combien il serait ridicule de dénier au génie français la possibilité de coloniser. Les étrangers nous rendent justice. Seuls, quelques Français, à l'esprit plus critique que juste, nous contestent cette faculté. La Tunisie, parmi nos possessions de l'Afrique du Nord, s'est signalée par la rapidité des progrès accomplis. Cela tient en grande partie au système du protectorat, qui conserve les habitudes, les mœurs, les coutumes et le gouvernement du pays, qui est la conception de l'homme qui prononça les sages paroles citées par M. Homberger. Ce développement industriel, commercial, agricole et intellectuel a étonné tout le monde et même un peu ceux qui avaient applaudi à l'introduction de ce système de colonisation.

Au déjeuner offert par le Président, le Bey lui confirma ses sentiments « d'amitié et de loyalisme ».

Le Président lui répondit en ces termes :

Votre vénéré père, Sidi-Ali-bey, dont le souvenir respecté vit dans nos mémoires, a marqué à ses successeurs la voie qu'ils doivent suivre. Votre Altesse a compris, à son exemple, qu'en se plaçant à nos côtés, loyale et confiante, la dynastie husseinite n'a rien à redouter du protectorat devenu sa plus sûre garantie. Je suis heureux de constater son accord intime avec le Gouvernement de la République, pour la réalisation progressive de l'œuvre entreprise dans ce pays, désormais indissolublement lié à la France.

Il y a vingt ans, à peine, que le Protectorat s'est constitué sous l'impulsion première de Jules Ferry, et cependant, à mesurer le chemin parcouru et les résultats obtenus, il semble qu'il y aurait fallu plus d'un demi-siècle.

L'ordre public, la sécurité des biens et des personnes exactement assurés; — la propriété immobilière fondée sur un régime qu'envient à la Tunisie les législations de la vieille Europe ; — les finances conduites avec une sagesse telle que, depuis dix années, les budgets de la Régence se soldent par des excédents annuels de 2 à 4 millions ; — grâce à cette heureuse politique financière, et avec les ressources qu'elle a créées, l'outillage économique constitué : 2 500 kilomètres de routes et quatre grands ports créés de toutes pièces, le réseau des voies ferrées porté de 230 à près de 1 000 kilomètres ; — enfin, et parallèlement, le mouvement des échanges s'élevant, en vingt ans, de 20 millions de francs à plus de 100 millions.

Tel est le résumé économique du régime auquel la France a apporté son concours et son autorité.

Sans doute votre œuvre n'est pas finie, messieurs ; mais ce qui est fait nous est un sûr garant de l'avenir et je suis heureux d'apporter au nom de la mère patrie, à la colonie française de Tunisie, mes remerciements, mes félicitations et mes vœux.

Nos vœux et nos encouragements vont aussi à la population indigène. Soigneusement avertie de nos intentions, assurée du respect de ses traditions et de ses croyances, la population tunisienne s'est loyalement associée à l'œuvre de restauration.

Elle n'a pas tardé à constater combien lui était profitable cette coopération à laquelle on l'avait invitée et quelle part le Gouvernement du protectorat lui gardait dans ses préoccupations pour la satisfaction des besoins économiques et législatifs qui lui sont propres. Son exemple lui montrera que l'assimilation n'est pas la condition nécessaire de l'union, et que, pour être fondées sur le respect mutuel des traditions de races, les associations de peuples n'en sont pas moins paisibles, durables et fécondes.

Le gouverneur général, la colonie étrangère et l'administration ne furent pas oubliés dans ce discours. Une grande revue, suivie du défilé des confréries musulmanes, termina cette journée.



Le lendemain (28 avril), M. Émile Loubet fit ses adieux à Sidi-Mohammed et partit pour Bizerte où, le 29 avril, il répondit ainsi au discours de M. Coste, président de la Chambre de commerce :

... Vous avez eu soin de rappeler cette parole du général Marmier : « Bizerte intangible, c'est la paix assurée dans la Méditerranée ! » En prononçant ces paroles, le général Marmier traduisait le vieux proverbe qui dit que pour être tranquille il faut être fort.

Oui, il faut être fort, très fort ; plus on est fort, mieux on prépare le maintien indéfini de la paix et le développement des bienfaits de la paix. C'est ce que la Chambre de commerce de Bizerte désire avec toute la colonie française. Soyez certain que c'est aussi ce que désire et souhaite ardemment la mère patrie de toute la force de ses convictions et de ses aspirations.

Vous en voyez aujourd'hui l'éclatante manifestation. La France ne menace personne, mais elle veut faire prévaloir ses intérêts et sauvegarder son honneur sur tous les points du globe. Elle y est parvenue, grâce aux efforts ininterrompus qu'elle a faits depuis trente années. Les alliances, les amitiés, les sympathies que notre chère patrie a su se concilier, démontrent péremptoirement que le but que nous poursuivons dans cette voie est atteint complètement.

La présence à Alger des représentants de cinq escadres étrangères, venues pour saluer le Président de la République, en est une preuve. L'envoi d'une division américaine, qui se trouvera demain à Marseille pour le retour du chef de l'État, en est une autre. Si, dès maintenant, nous sommes assurés d'avoir répondu à la partie essentielle de notre programme, l'achèvement de Bizerte en sera le couronnement, au moins dans la Méditerranée.

Nous pouvons donc jouir des bienfaits de la paix et, certes, nos efforts méritent bien cette tranquillité. La France désire, autant que vous, le développement rapide et complet de Bizerte.

Enfin, au grand dîner d'adieu offert à Bizerte par le Président au Bey et aux autorités, M. Pichon, résident général, prononça un grand discours dont nous extrayons ces passages :

Après l'Algérie, dont Jules Ferry disait ici même qu'elle est pleine de surprises et d'enchantements, la parure et la couronne de la France moderne, vous avez vu la Tunisie qui est, ajoutait-il, le joyau de l'Afrique du Nord. Vous l'avez parcourue au milieu de l'allégresse générale, accueilli par les acclamations des colons confiants, vigoureux et forts, qui ont acclimaté sous son ciel d'azur les rares vertus de notre race, salué partout comme le plus haut et le plus digne représentant de cette France à laquelle, de toutes les parties du

monde, monarchies, empires ou démocraties viennent exprimer les marques de déférence, d'admiration ou de sympathie, dictées par la notion de sa puissance et par la conscience de son rôle unique dans l'histoire de toutes les émancipations humaines.

Vous avez pu constater l'œuvre accomplie en moins de vingt-deux ans par notre génie colonisateur sur cette terre où tant de civilisations ont passé avant la nôtre, où la plus illustre de toutes a laissé des traces que ni les hommes, ni le temps n'ont pu détruire, et où, si nous disparaissions demain par une fatalité soudaine, comme la cité de la légende, on trouverait la preuve ineffaçable que, suivant l'invariable loi qui règle l'évolution de nos destinées, nous avons efficacement travaillé pour le bien universel.

Après avoir acquis, sans effusion de sang, notre situation matérielle dans la Régence, nous avons fait méthodiquement sa conquête morale, comme vous l'indiquiez avant-hier avec une autorité incomparable, et comme le dirait mieux que moi M. le ministre des Affaires étrangères, sous les ordres duquel je m'honore d'être placé.

Nous avons, par un progrès incessant et par des réformes mûries, établi l'ordre et la paix sur tout le territoire du protectorat, donné à tous ses habitants les garanties d'une administration probe et laborieuse, d'une justice rassurante et indulgente, augmenté, sans créer des charges excessives, les ressources normales d'un budget prudemment administré, accru continuellement le commerce et le crédit public, répandu l'enseignement en multipliant les écoles auxquelles nous nous apprêtons à donner une impulsion nouvelle, imprimé, par de grands travaux qui font l'étonnement de tous ceux qui visitent les régions, naguère dépeuplées, où notre civilisation s'installe, un essor depuis longtemps inconnu à toutes les richesses du pays.

Nous avons pu le faire, enfin, grâce à l'entente et à la communion de pensées de toutes les autorités françaises associées au Gouvernement du protectorat; de cette union de cœurs et d'âmes dans l'intérêt de tous, vous avez sous vos yeux un des spectacles les plus grandioses et les plus imposants.

C'est par elle, c'est par le labeur et l'émulation des fonctionnaires civils et militaires, des résidents généraux, des chefs de notre marine et de notre armée, des officiers de notre génie militaire et de notre artillerie, des directeurs de tous les grands services tunisiens, que nous avons relevé plus forte, plus pacifique, et plus vigilante que jamais, la sentinelle avancée qui, de la côte de Tunisie, veille, invincible, à la sécurité de nos possessions d'Afrique et à la liberté de nos mouvements.

Nous avons pu faire tout cela, grâce à la souplesse d'un régime qui trouve en lui-même, dans son origine, dans les principes qui l'ont fondé, dans les intérêts spéciaux qui le guident, ses conditions de vie, de durée, de stabilité et d'action.

... Nous avons fait revivre, à l'abri de forts inexpugnables, autour d'un lac immense, où nos vaisseaux trouveront un arsenal, un port, leur armement, leur outillage et leur refuge, cette antique ville de Bizerte, tour à tour phénicienne, carthaginoise, romaine, byzantine, espagnole, turque, arabe, célèbre par ses grandeurs et ses décadences, alternativement florissante et déchue,

aujourd'hui sortie de ses ruines et prête à reconquérir ses splendeurs passées avec l'aide de la volonté tenace et du patriotisme clairvoyant du Gouvernement de la République...

Le Président de la République répondit :

En quittant dans quelques heures le sol de la Tunisie, en faisant mes adieux à Son Altesse le Bey, à M. le Résident général, à la colonie française et aux indigènes de ce pays, j'éprouverai une émotion que déjà, en ce moment, j'ai peine à dissimuler.

Ceux qui, de l'autre côté de la Méditerranée, ont douté et doutent encore — j'espère qu'ils sont peu nombreux — de ce génie français qui se répand au dehors, auront pu constater, comme je l'ai. fait moi-même depuis dix-huit jours de voyage, que, de la frontière marocaine jusqu'à l'extrême frontière tunisienne, l'effort qui avait commencé à se manifester sous nos prédécesseurs clairvoyants a été suivi de résultats qui en présagent de plus heureux encore.

Partout, en Tunisie, la conception de ces deux grands Français que j'ai pu entendre dans leurs confidences, Gambetta et Jules Ferry, morts aujourd'hui, a rencontré une éclatante approbation. Leur volonté, malgré les difficultés accumulées sous leurs pas, de servir et de grandir leur pays, a été récompensée.

Nous sommes venus dans ce pays, il y a vingt-deux ans, d'accord avec la dynastie husseinite, désireux de donner à ce pays, et nous la lui donnons encore, l'assurance que ses droits, ses aspirations, ses croyances, ses coutumes, ses intérêts ne seraient jamais en rien menacés, protégeant Son Altesse le Bey et son peuple contre les menaces du dehors et lui assurant la garantie de la France, dont la générosité et la sincérité ne sauraient être mises en doute par personne.

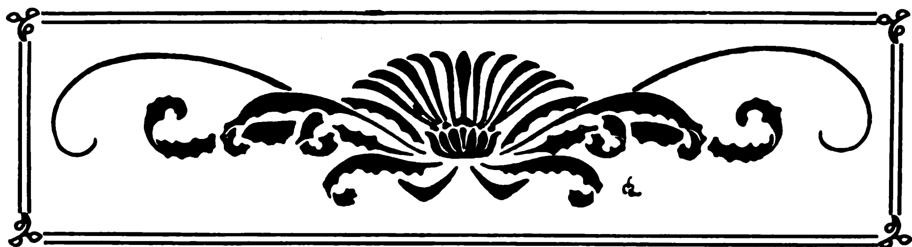
C'est grâce à ces conditions que nous avons obtenu les résultats qui ont émerveillé.

J'ai surtout admiré des institutions que la mère patrie vous envie, par exemple les internats agricoles.

Votre commerce, votre industrie, votre agriculture témoignent que les bonnes volontés, que l'accord de la résidence et du gouvernement beylical n'ont pas été stériles.

Je suis ému de ce que j'ai vu et je fais appel à tous les témoins de ce phénomène, si heureux pour la France, pour qu'ils le proclament avec moi.

Puis, après avoir porté la santé du Bey et visité les travaux de défense de Bizerte, M. Émile Loubet partit sur la *Jeanne d'Arc* pour Marseille où il arriva le 30 avril, et où l'attendait l'amiral Cotton avec l'escadre américaine, chargé de lui présenter les sympathies du Président Roosevelt pour le peuple français.



CHAPITRE XVI



ÉDOUARD VII, VICTOR-EMMANUEL III ET SIDI-MOHAMMED A PARIS. — VISITES DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE AUX SOUVERAINS D'ANGLETERRE ET D'ITALIE (MAI 1903-JUILLET 1904). — LE NOUVEAU MINISTÈRE (24 JANVIER 1905).



Édouard VII à Paris (1er mai 1903). — L'entente cordiale. — De la gare du Bois de Boulogne à l'Ambassade d'Angleterre. — La Chambre de commerce anglaise à Paris. — La revue de Vincennes. — L'Élysée. — L'Opéra. – Embarquement du roi d'Angleterre à Cherbourg. — Débarquement de M. Émile Loubet à Douvres (6 juillet 1903). — Accueil enthousiaste à Londres. — Le lord-maire et la corporation de la Cité. — Traité d'arbitrage franco-anglais. — Réception des délégués du Parlement anglais par le Président de la République au Palais de l'Élysée (26 novembre 1903). — Les souverains italiens en France (14 octobre 1903). — Joie frénétique de la population parisienne. — Ovation à la gracieuse beauté de la reine Hélène. — Victor-Emmanuel III et M. Émile Loubet à l'Élysée. — Visite au château de Versailles. — Le déjeuner militaire. — Les adieux; le départ. — Traité d'arbitrage franco-italien. — Le Président de la République à Rome (25 avril 1904). — Les souverains italiens et M. Émile Loubet au balcon du Quirinal. – Visite à la Rome antique. — Le dîner de gala. — L'embrasement du Capitole. — Au palais Farnèse. — Don de 40000 francs aux pauvres de Rome. — Naples par un temps de pluie. — Le gala de San Carlo. — Revue des escadres française et italienne dans le golfe de Naples. — Le Président de la République à Arras (23 mai 1904); le « Père de la Paix ». — L'union des sociétés de gymnastique. — Le Bey de Tunis à l'Élysée (12 juillet 1904); fête somptueuse; le loyalisme de Sidi-Mohammed. — Le cabinet Combes se retire et fait place au ministère Rouvier.

Le Président de la République était à peine remis des fatigues de son long voyage en Algérie et en Tunisie, lorsqu'il reçut la visite du roi d'Angleterre.

Dès son avènement au trône, le roi Édouard VII s'était empressé d'établir la base de relations courtoises avec l'Italie et le Portugal par une visite à Lisbonne et à Rome; mais il voulut aussi être l'hôte de la France, où il avait toujours été bien accueilli comme prince de Galles.

Il avait à cœur d'effacer la mauvaise impression et les fâcheux souvenirs de l'incident de Fachoda, de faire évanouir tous les malentendus et de chercher les bases d'une cordiale entente entre les deux grandes nations. M. Delcassé, notre ministre des Affaires étrangères, et M. Cambon, notre ambassadeur à Londres, entrèrent dans ces vues pacifiques et préparèrent l'heureux rapprochement qui devait ouvrir une ère nouvelle dans l'histoire des relations de la France et de l'Angleterre.

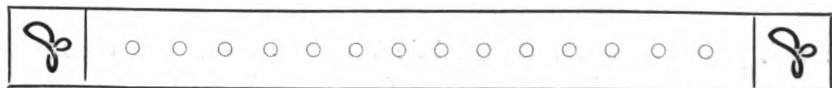
La France et Paris comprirent à merveille que le patriotisme leur commandait une attitude amicale. Ce fut au milieu de l'enthousiasme général que le roi d'Angleterre, ayant à ses côtés le Président de la République, traversa Paris pour se rendre de la gare du Bois de Boulogne à l'hôtel de l'ambassade d'Angleterre, où il devait habiter durant son séjour en France (1er mai 1903).

Après échange de visites avec le Président de la République, Édouard VII répondit ainsi à M. Boddington, président de la Chambre de commerce anglaise de Paris, qui lui présentait ses souhaits de bienvenue :

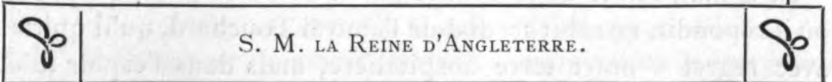
> ... Les jours d'hostilité entre les deux pays sont, j'en ai la ferme confiance, heureusement finis, et j'espère que, dans l'avenir, l'histoire, quand elle étudiera les relations anglo-françaises pendant le siècle où nous sommes, ne pourra trouver qu'une amicale émulation dans le domaine commercial et industriel; j'espère que, dans l'avenir, comme dans le passé, la France et l'Angleterre pourront être regardées comme les champions et les pionniers de la civilisation et du progrès pacifique.
>
> Je ne connais pas deux pays dans le monde dont la prospérité mutuelle dépende plus l'un de l'autre. Il a pu y avoir des malentendus et des causes de dissensions dans le passé, mais tout cela est, je le sais, heureusement fini et oublié.
>
> L'amitié des deux pays est l'objet de mes constantes préoccupations, et je compte, messieurs, sur votre compagnie, sur vous tous, qui jouissez de l'hospitalité française dans cette ville magnifique, pour m'aider à atteindre ce but.

La journée se termina par une soirée de gala au Théâtre-Français.

Une revue des troupes à Vincennes eut lieu le lendemain



Extrait de l'*Illustration*.



S. M. la Reine d'Angleterre.

2 mai, puis une visite à l'Hôtel de Ville où le Roi, dans le ravissement de l'accueil qui lui était fait, déclara « qu'il se sentait comme dans son propre pays »; des courses à Longchamp précédèrent le dîner du Palais de l'Élysée. Au dessert, le Président s'adressa ainsi au Roi :

SIRE,

Je lève mon verre en l'honneur de Votre Majesté.

Je vous remercie cordialement de votre visite et de cette manifestation des relations amicales qui existent si heureusement entre nos deux pays, et qui doivent se resserrer encore pour le développement de tant d'intérêts communs et pour la paix du monde.

A Sa Majesté le Roi, à Sa Majesté la Reine, à toute la famille royale, à leur bonheur et à la prospérité de la Grande-Bretagne !

Édouard VII, à son tour, parla en ces termes :

Les paroles, monsieur le Président, que vous venez de prononcer m'ont vivement touché, et c'est à moi de vous remercier pour la belle réception que j'ai eue ici.

Je connais Paris depuis mon enfance ; j'y suis revenu bien des fois et j'ai toujours admiré la beauté de cette ville unique et l'esprit de ses habitants.

Je n'oublierai jamais l'accueil que j'ai reçu de vos mains, monsieur le Président, de votre Gouvernement et du peuple.

Je suis heureux de cette occasion qui resserrera les liens d'amitié et contribuera au rapprochement de nos deux pays dans leur intérêt commun.

Notre grand désir est que nous marchions ensemble dans la voie de la civilisation et de la paix.

Je lève mon verre en l'honneur du Président de la République et pour la prospérité et la grandeur de la France.

La représentation de gala à l'Opéra, qui suivit, fut une solennité des plus brillante, réunissant le « Tout Paris » de la politique, de la haute finance, de la littérature et des arts.

Le 3 mai, veille du départ d'Édouard VII, le déjeuner eut lieu au ministère des Affaires étrangères; le Roi s'y entretint longuement avec M. Delcassé et M. Waldeck-Rousseau. Le dîner offert au Président eut lieu à l'hôtel de l'Ambassade d'Angleterre.

Le 4 mai, l'hôte de la France partit de Paris pour Cherbourg où il répondit, au salut cordial de l'amiral Touchard, qu'il quittait avec regret « notre terre hospitalière, mais dans l'espoir d'un prochain retour ».

A bord du yacht qui le ramenait, Édouard VII adressa ce télégramme à M. Émile Loubet :

Avant de quitter le sol français, je désire vous remercier encore une fois très chaleureusement pour l'accueil amical que vous, votre Gouvernement et le peuple m'ont accordé en France et pendant mon séjour à Paris, dont le souvenir ne s'effacera jamais de ma mémoire.

ÉDOUARD, roi.

Le Président de la République répondit :

Je suis vraiment heureux de la bonne impression que Votre Majesté emporte de son séjour en France, et je la remercie très vivement des sentiments qu'elle a bien voulu manifester à l'égard du peuple et du Gouvernement français.

Émile LOUBET.



M. Émile Loubet se rendit à son tour en Angleterre et débarqua le 6 juillet 1903 à Douvres, où il passa la revue de l'escadre anglaise. Le frère d'Édouard VII, le duc de Connaught, lui fit une réception des plus courtoise. Aux souhaits de bienvenue du Lord-Maire, M. Émile Loubet répondit :

La Grande-Bretagne et la France n'ont pas seulement des raisons d'intérêt de se rapprocher et de s'entendre; elles ont, l'une comme l'autre, fondé leur prospérité sur des institutions libérales ; elles ont voué un attachement pareil au maintien de la paix. Leur accord, utile et profitable à elles-mêmes, ne peut pas l'être moins au progrès de la civilisation et au bien de l'humanité.

De la gare de Victoria jusqu'au Palais de Saint-James, désigné pour son habitation pendant son séjour à Londres, le Président de la République fut l'objet d'interminables ovations.

A l'Ambassade de France, s'adressant aux membres de la Chambre de commerce et de différentes associations, M. Émile Loubet s'exprima en ces termes :

... Vous avez fortifié la confiance et la sympathie du pays où vous êtes pour le pays d'où vous venez. Vous avez contribué au rapprochement de deux grands peuples dont la visite de Sa Majesté le roi Édouard VII à Paris et celle du Président de la République à Londres sont le visible témoignage. Vous avez été

les premiers artisans de cette œuvre qui ne touche pas seulement à des intérêts matériels, mais encore au maintien de la paix générale et au bien de l'humanité.

Au dîner de gala, Édouard VII porta ainsi la santé de M. Émile Loubet :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je vous souhaite une très cordiale bienvenue et je vous remercie, en mon nom et au nom de la Reine, d'être venu à Londres nous rendre la visite que je vous ai faite en France ; j'en garde un ineffaçable souvenir ; mon seul regret est que votre visite soit de si courte durée ; mais, si courte qu'elle soit, j'ai la conviction, monsieur le Président, qu'elle resserrera les liens qui unissent les deux peuples. J'ai voulu porter votre santé avec la coupe qui m'a été offerte par la Ville de Paris. J'ai tenu à montrer ainsi tout le prix que j'attache à un objet qui me vient de votre pays.

Le Président prit à son tour la parole en ces termes :

SIRE,

Je suis d'autant plus touché de l'accueil qui m'est fait par Votre Majesté qu'il s'adresse à la nation française tout entière, et en son nom je prie Votre Majesté d'agréer mes plus sincères remerciements.

La France conserve précieusement le souvenir de la visite que vous avez faite à Paris. Je suis certain qu'elle aura les plus heureux effets et qu'elle servira hautement à maintenir et à resserrer encore davantage les relations qui existent entre les deux nations, pour leur bien commun et la garantie de la paix du monde.

C'est dans ces sentiments que je porte un toast à Sa Majesté le roi Édouard VII, à Sa Majesté la Reine, à Leurs Altesses Royales le prince et la princesse de Galles, à toute la famille royale et à la nation anglaise.

Après une visite à l'hôpital français ainsi qu'à la maison des Institutrices, le Président reçut, au déjeuner du Guidhall (corporations de la Cité), les compliments du Lord-Maire, interprète de la gratitude de l'Angleterre pour l'accueil chaleureux fait par la France à Édouard VII. « Des malentendus ont pu produire une tension dans les rapports des deux nations voisines » ;

Mais, continua-t-il, à présent que nous nous sommes donné la main en gage d'amitié, avec la ferme intention de ne plus jamais laisser aucun nuage obscurcir la voie que nous nous sommes tracée, est-ce demander trop d'espérer, comme résultat de nos félicitations mutuelles, que nos hommes d'État trouve-

ront les moyens d'écarter pour toujours l'horrible possibilité d'un recours à une guerre entre deux peuples qui ont tant d'intérêts communs et dont les espérances et les aspirations sont identiques?

Qui peut évaluer la portée qu'aurait un tel exemple si nous pouvions arriver à ce but?

La France et l'Angleterre, en suivant ainsi les plus nobles enseignements de la civilisation, serviront la cause de l'humanité et travailleront à leur propre gloire ainsi qu'au bien-être du monde entier.

... Vous verrez notre armée et notre marine, parce que l'usage demande que les chefs d'État les voient à l'occasion de leurs visites aux nations amies. Cependant ce n'est pas par ce spectacle que nous désirons vous frapper. Nous préférons plutôt que vous emportiez de votre visite à la Cité de Londres, qui est le cœur même de notre empire, l'absolue conviction que ce pays désire la paix et veut augmenter par le commerce le bien-être de l'humanité....

Le Président répondit en ces termes :

MONSIEUR LE LORD-MAIRE,

Je vous remercie de la bienvenue que vous avez adressée au Président de la République française, heureux d'apporter ici, au cœur même de cette illustre cité, le salut cordial du peuple français.

C'est avec un profond sentiment de fierté que j'ai entendu le premier magistrat élu de cette population, si renommée par son expérience de la vie publique, son sens des affaires, son activité dans tous les domaines de l'intelligence, faire l'éloge de la France, de ses ressources, de sa culture scientifique, artistique, littéraire.

La République française ne peut oublier, monsieur le Lord-Maire, combien l'Angleterre a contribué à assurer, dans le monde moderne, le triomphe de ces principes de liberté qui sont partout regardés aujourd'hui comme une condition essentielle du développement social.

Je m'associe avec empressement aux vœux que vous formez pour l'entente cordiale entre deux peuples qui tiennent chacun une place nécessaire dans l'histoire de la civilisation. Le sentiment de leurs intérêts communs doit leur inspirer cet esprit de conciliation et d'entente qui servira ce que vous avez justement appelé « la cause de l'humanité ».

La présence à mes côtés du ministre des Affaires étrangères de la République vous est un gage du prix que le Gouvernement français tout entier attache à développer entre nos deux pays ces heureuses relations d'amitié.

Je lève mon verre en l'honneur du Lord-Maire et de la corporation de la Cité.

Le soir, il y eut dîner d'apparat à l'Ambassade de France et gala au théâtre de Covent-Garden.

Le 8 juillet, dernière journée du séjour du Président, fut rempli par une visite au palais de Windsor, à la tombe de la reine

Victoria, une revue au camp d'Aldershot, un dîner chez le ministre des Affaires étrangères, le marquis de Lansdowne, et un bal à Buckingham-Palace.

Le 9 juillet, M. Émile Loubet arrivait à Douvres, d'où, avant de s'embarquer pour la France, il télégraphia au roi d'Angleterre :

Au moment de quitter la terre anglaise, j'ai à cœur d'adresser à Votre Majesté l'expression de ma plus vive gratitude pour l'accueil chaleureux que Votre Majesté, Sa Majesté la Reine, la famille royale et la nation britannique ont réservé au représentant de la France, amie de l'Angleterre.

Édouard VII répondit :

Les bonnes paroles de votre dépêche que je viens de recevoir m'ont vivement touché. Nous sommes dans l'enchantement que votre visite chez nous vous ait plu. C'est mon plus ardent désir que le rapprochement entre nos deux pays soit durable.

Cet échange de visites officielles ne fut pas stérile. Il devint la préface du traité d'arbitrage franco-anglais, qui se référait à l'article 19 de la Convention de La Haye du 29 juillet 1899 et préparait l'organisation des bonnes relations entre les deux pays, en les faisant reposer sur des bases durables.

Le 26 novembre 1903, en recevant à l'Élysée les délégués du Parlement anglais, M. le Président Loubet leur adressa ces paroles mémorables et significatives :

...Je ne puis m'empêcher de rappeler l'œuvre de paix à laquelle vous êtes si sincèrement attachés.

J'ai peut-être quelque droit de m'y associer, dans la limite où la Constitution m'y autorise, puisque j'ai eu l'honneur d'accueillir les premiers instigateurs de cette grande pensée et que S. M. l'Empereur de Russie a bien voulu, dès le début, m'en faire le confident.

L œuvre inaugurée à la conférence de La Haye n'est encore qu'à ses débuts. Les deux grandes nations de l'Europe occidentale doivent se réjouir d'avoir, les premières, en signant un traité d'arbitrage, donné un exemple qui sera suivi, je l'espère, par beaucoup d'autres.

Ce mouvement, j'en ai la conviction, ne s'arrêtera pas et je suis sûr de répondre à vos sentiments, comme je réponds à ceux de mes compatriotes, en souhaitant que l'œuvre que nous poursuivons ensemble reçoive son couronnement.

C'étaient là des paroles prophétiques. En effet, le 6 mai 1904, à l'occasion de la réunion annuelle de la ligue du parti conser-

vateur dite « Primrose league », M. Balfour, président du conseil des ministres, prononça un discours dont nous détachons les passages suivants :

... L'accord franco-anglais, de par son caractère même, constitue un arrangement durable, qui conservera ce caractère, parce qu'il est basé sur le meilleur de tous les principes, celui où la partie qui donne, donne peu, et où la partie qui reçoit, reçoit beaucoup. Mais, ce qui est mieux, en la circonstance, les deux parties donnent et les deux parties reçoivent.

... Sur ces principes peut reposer un arrangement international durable, dont l'édifice devient chaque année plus solide, et qui, ne paraissant tout d'abord qu'une œuvre diplomatique hâtivement confectionnée, peut devenir un rempart pacifique qui s'oppose à la marée inévitable de l'esprit belliqueux, rempart que le temps fortifie, que les difficultés raffermissent et qui résistera — à mon avis — à tous les dangers menaçant habituellement les arrangements internationaux.

Déjà, dès le 28 avril précédent, M. Paul Cambon, notre ambassadeur auprès du Royaume-Uni, avait, au banquet annuel de la Chambre de commerce française de Londres, répondu dans les termes suivants au discours de son président :

... Ce sont, des deux côtés du détroit, les hommes d'affaires, les représentants des intérêts commerciaux et industriels des deux pays, qui ont le plus contribué à nous mettre en présence des réalités et à démontrer l'inanité d'une politique de réserve, qui n'osait aborder aucun problème.

L'originalité de nos arrangements est d'avoir été négociés en pleine liberté, en pleine paix, et d'avoir tranché des questions qui n'eussent été abordées à d'autres époques qu'après des luttes plus ou moins sanglantes.

C'est une œuvre de raison, et l'accueil qui lui est fait dans les deux pays prouve à quel point l'esprit public s'est modifié et assagi.



La même politique fut suivie par M. le Président Loubet et par son gouvernement à l'égard de l'Italie, et elle obtint les mêmes résultats. Les intrigues de Crispi et de Bismarck, à la suite des traités de la Triple-Alliance, avaient longtemps altéré les relations de la France et de l'Italie. Une détente s'était opérée cependant depuis quelques années, et le rapprochement se produisait d'une manière insensible.



Phot. Fratelli Toppo, Napoli

S. M. la Reine d'Italie.



Extrait de l'*Illustration*

S. M. le Roi d'Italie.

La visite des souverains italiens à Paris précipita la réconciliation vivement souhaitée des deux côtés et lui donna la plus heureuse consécration.

C'est le 14 octobre 1903 que le roi Victor-Emmanuel et la reine Hélène, accompagnés de l'amiral Morin, ministre des Affaires étrangères, arrivèrent à Paris par la gare du Bois de Boulogne. Le Président de la République et Mme Loubet les conduisirent au palais du ministère des Affaires étrangères, sur le quai d'Orsay.

L'accueil du peuple de Paris fut enthousiaste. Trois cent mille personnes acclamèrent les souverains amis et leur souhaitèrent la bienvenue. On sentait courir dans la foule le frémissement d'une émotion intense, la joie ardente que l'on éprouve pour des amis retrouvés, qui reviennent d'un long voyage.

Sur tout le parcours, on n'entendit que des acclamations frénétiques. Le succès de la Reine, surtout, dépassa tout ce qu'on peut imaginer.

Elle était grande et svelte, élégante dans sa toilette de velours et de soie gris pâle, son large front cerclé, comme d'une auréole, de ses abondants cheveux noirs. Elle tenait à la main une gerbe de roses qu'on venait de lui remettre. Elle penchait joliment la tête; elle souriait, et son sourire, en même temps qu'il découvrait le bout de ses dents blanches, creusait, de chaque côté de sa bouche, deux fossettes menues; ses grands yeux noirs brillaient de lueurs étincelantes. Tel est à peu près le portrait, en raccourci, de la reine Hélène, tracé par un journaliste français.

Jamais on n'a vu une telle foule débordant et déferlant à travers les gazons de l'avenue du Bois. Elle se suspend en grappes humaines aux arbres de l'Étoile, emplit les Champs-Élysées et la place de la Concorde. Le canon tonne, les musiques jouent l'hymne italien, les vivats éclatent, les chapeaux s'agitent, les mouchoirs voltigent. Il faut remonter à la première visite du Tzar, en 1896, pour avoir un autre exemple d'un tel concours de peuple et d'aussi vibrantes acclamations.

Le soir, un dîner fut offert aux souverains italiens, au Palais de l'Élysée, par le Président de la République qui, au dessert, porta le toast suivant :

SIRE,

La France comprend la signification de la visite de Votre Majesté au Président de la République : elle y voit une éclatante manifestation de l'accord étroit qui, répondant également aux sentiments et aux intérêts du peuple italien et du peuple français, s'est établi entre leurs gouvernements.

Sûre désormais que les deux pays peuvent, avec une confiance réciproque et un même bon vouloir, poursuivre leur tâche nationale, la France salue l'arrivée de Votre Majesté avec une joie sincère, que redouble la très gracieuse présence de Sa Majesté la Reine.

Et c'est de tout cœur qu'au nom de la France et de son Gouvernement, je lève mon verre en l'honneur de Votre Majesté et que je bois à la gloire de votre règne, à votre bonheur, au bonheur de Sa Majesté la Reine, de Sa Majesté la Reine-mère, de toute la famille royale, à la grandeur et à la prospérité de l'Italie.

Victor-Emmanuel III s'exprima en ces termes :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Les paroles si aimables que vous venez de m'adresser augmentent la vive satisfaction que j'éprouve en ce moment. L'accueil enthousiaste que la Ville de Paris et la France entière ont fait à la Reine et à moi nous a profondément touchés.

Comme vous, monsieur le Président, je vois dans un tel accueil quelque chose de plus qu'une simple manifestation de cette exquise politesse qui est une des qualités traditionnelles de la noble nation française.

Avec raison la France considère ma présence à Paris comme le résultat naturel de l'œuvre de rapprochement heureusement accomplie entre nos deux pays.

Les intérêts de l'Italie la portent à souhaiter de toutes ses forces la conservation de la paix, et sa position en Europe la met à même de contribuer, par son attitude, à la réalisation de ce résultat hautement humain.

C'est vers ce but que se dirigent mes aspirations les plus ardentes aussi bien que les efforts constants de mon gouvernement.

Je sais que mes sentiments sont partagés par la France et par le Gouvernement de la République; je suis donc doublement heureux de me trouver aujourd'hui sur le sol français, heureux de la cordialité qu'on témoigne à la Reine et à moi, heureux de lever mon verre à votre santé, monsieur le Président, et à la grandeur et à la prospérité de la France.

Le 15 octobre, la journée, occupée par la visite au château et au parc de Versailles, se termina, le soir, par un gala à l'Opéra.

Le 16, le Roi et la Reine visitèrent l'hôtel des Monnaies, les Invalides et l'Hôtel de Ville, où M. Deville, président du Conseil municipal, prononça le discours suivant :

SIRE,

La population parisienne montre partout la joie que lui cause la visite amicale faite à la France et s'associe tout entière — on peut en être sûr — aux sentiments de ses représentants.

C'est qu'elle comprend vivement l'intérêt national.

C'est aussi qu'elle acclame, avec le nom de Votre Majesté, celui de son glorieux aïeul, dont elle se rappelle la visite, faite en 1855, pour célébrer une confraternité d'armes qui allait se resserrer encore, et pour affirmer une sympathie qui ne devait jamais se démentir.

C'est enfin que Votre Majesté, qui sait les raisons de tout ce qu'elle fait, s'inspirant certainement de ces souvenirs, a voulu en outre manifester son amitié personnelle de la façon la plus délicate, en nous permettant de saluer, en même temps qu'Elle, la gracieuse souveraine qui nous apporte le parfum poétique de l'Orient slave avec la lumière du ciel d'Italie.

A l'Ambassade d'Italie eut lieu le déjeuner d'apparat offert par le Roi au Président; au ministère des Affaires étrangères fut donné un dîner de gala avec réception.

Le 17, pendant la chasse du Roi à Rambouillet, le musée du Louvre reçut la visite de la reine Hélène, accompagnée de Mme Loubet.

Après la revue de Vincennes, passée le 18, le Roi s'exprima en ces termes au déjeuner militaire de l'Élysée :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Permettez-moi de vous exprimer la grande satisfaction que j'éprouve et les remerciements que je vous dois, pour m'avoir procuré le plaisir d'admirer une partie si importante de l'armée française par la brillante revue à laquelle je viens d'assister.

En parcourant le front des belles troupes qui m'ont été présentées, et en voyant défiler leurs masses, ma pensée ne pouvait se détacher un seul instant de cette noble armée dans laquelle le patriotisme, la bravoure et la discipline sont des traditions précieuses qui ne se démentent jamais, et mon cœur battait au souvenir des temps où les soldats français versaient leur sang à côté des soldats italiens, tout en me sentant heureux que les causes qui les ont amenés ensemble sur les champs de bataille aient cessé d'exister, et en souhaitant que, désormais, les forces militaires des nations servent uniquement à assurer la paix.

Au moment de quitter Paris, je vous renouvelle, monsieur le Président, l'expression de toute ma reconnaissance pour l'accueil qui a été fait à la Reine et à moi, et je lève mon verre à votre santé, à la gloire de l'armée française et au bonheur de la France.

La réponse de M. Émile Loubet fut la suivante :

Sire,

Le langage que la vue de nos troupes a inspiré à Votre Majesté ne manquera pas d'aller au cœur de la France.

Fière de son armée, convaincue qu'à son abri elle peut tranquillement continuer son labeur opiniâtre et fécond, la France saura gré à Votre Majesté d'avoir évoqué de communs et glorieux souvenirs.

Le sang versé pour une même cause par les soldats italiens et français ne doit pas être perdu pour la paix et pour l'union entre nos deux nations.

Sire,

Je vous remercie cordialement de votre visite. Je remercie respectueusement S. M. la reine d'avoir apporté à Paris le rayonnement de sa grâce et de sa beauté.

Et je bois à la gloire de la belle et vaillante armée italienne et au bonheur de l'Italie.

Le même jour, les souverains quittaient Paris par la gare des Invalides.

Le 19, le roi Victor-Emmanuel télégraphiait de Modane à M. Émile Loubet :

Au moment de passer la frontière, je m'empresse de vous exprimer les sentiments de reconnaissance dont nous sommes animés, la reine et moi, pour l'accueil que nous avons reçu à Paris.

Le souvenir des démonstrations chaleureuses qui nous ont été prodiguées est resté profondément gravé dans notre cœur et y sera toujours associé à nos vœux les plus ardents pour la prospérité de la France.

Le télégramme suivant fut envoyé au Roi par le Président :

Je suis profondément touché des sentiments que vous m'exprimez au moment de rentrer en Italie. La France entière gardera le souvenir des quelques journées pendant lesquelles nous avons eu le bonheur de vous recevoir. Veuillez agréer, en même temps que mes vœux pour la prospérité de votre beau pays, la nouvelle assurance de ma sincère amitié et présenter à Sa Majesté la Reine mes respectueux hommages.

Le souvenir qui est resté, de cette visite en France des souverains italiens, est celui d'une manifestation spontanée, issue du cœur même de la population française pour un peuple frère par la race, les mœurs et les idées, manifestation d'autant plus pré-

cieuse qu'elle n'empruntait rien à l'étiquette officielle et protocolaire, ce qui toucha d'autant plus profondément le Roi et la Reine.

Les Italiens ne furent pas moins ardents à nous témoigner la vivacité de leur sympathie par des hommages et adresses de toute sorte ; il faut citer particulièrement l'évocation de l'alliance franco-italienne en 1859 par les sociétés des vétérans dans leur visite à l'Ambassade de France et le réveil des journées glorieuses de la guerre de l'Indépendance, dont la mémoire avait sommeillé pendant tant d'années.

Le traité d'arbitrage, qui s'ensuivit, à la date du 25 décembre, scella l'union des deux nations latines comme avaient été scellées précédemment l'entente cordiale avec la Grande-Bretagne et l'alliance franco-russe. Il faut en reporter tout l'honneur et toute la gloire au Président de la République qui, par ses qualités de tact, de dignité simple, de franche cordialité, a su si bien incarner auprès de l'étranger la nation française et notre République démocratique.



Ce fut le 25 avril 1904 que le Président de la République rendit aux souverains italiens la visite qu'ils lui avaient faite. Un accueil chaleureux et enthousiaste lui était réservé.

Le temps se mit de la partie : une température délicieuse, un soleil légèrement voilé favorisèrent la réception de M. Loubet.

C'est avec cordialité et avec effusion que le Roi le reçut, lui exprimant sa joie de le revoir à Rome et rappelant le souvenir de son séjour à Paris. Il est difficile de donner une idée des acclamations qui accueillirent le Roi et M. Loubet, lorsqu'ils s'engagèrent dans la rue Nationale pour arriver au Quirinal. Derrière le double et parfois le quadruple cordon de troupes qui formait la haie de chaque côté jusqu'au Palais du Roi, c'est par centaines de mille personnes qu'il faut évaluer la foule pressée sur le passage du cortège royal et présidentiel, criant, poussant des vivats, agitant mouchoirs et chapeaux.

On arrive au Quirinal. Mais la foule rompt le cordon de troupes et réclame la présence des souverains et du Président au balcon soutenu par Saint-Pierre et Saint-Paul. De la fenêtre au-dessus de la grande porte du palais, les laquais en livrée écarlate étendent

sur la balustrade un tapis de velours rouge frangé d'or ; un instant après, voici la Reine en toilette grise, boa de plumes gris autour du cou, puis le Président, que suit le Roi, tous trois tête nue. Une acclamation formidable salue leur apparition. M. Loubet, ayant la Reine à sa droite et le Roi à sa gauche, répond en s'inclinant aux vivats de la foule : chapeaux et drapeaux s'agitent, et, de cette masse populaire, montent des vivats sans fin : *Viva la Francia! Viva Italia! Viva il Presidente! Viva il Re! Viva Republica !*

La journée du 26 avril, un peu contrariée par la pluie, fut très remplie par M. Loubet, qui visita, en compagnie du Roi, le Forum, le Colisée, les Thermes de Caracalla, après avoir passé, dans la matinée, une grande revue des troupes italiennes.

Le soir, au Quirinal, eut lieu un grand dîner de gala. Au dessert, le Président de la République porta le toast suivant :

De tout cœur, Sire, je vous remercie de m'avoir procuré le plaisir d'admirer vos belles troupes, leur allure martiale, la justesse et la précision de leurs mouvements.

Je lève mon verre en leur honneur ! Émthe de tant de nobles et communs souvenirs, je demande à Votre Majesté la permission d'adresser le salut cordial de notre armée à la vôtre, hier instrument glorieux de la grande Italie, aujourd'hui protectrice puissante de la paix laborieuse et féconde de son peuple.

Le Roi répondit par le toast suivant, prononcé en langue italienne :

Monsieur le Président,

Les paroles hautement flatteuses que vous avez bien voulu adresser aux troupes qui ont eu l'honneur de défiler en votre présence, sont sensibles à mon cœur et seront accueillies avec une vive satisfaction par l'armée italienne.

En son nom, j'adresse, en retour, à la glorieuse armée française un salut cordial, en souhaitant que toutes les deux continuent d'être une garantie de paix et de prospérité pour les deux nations.

La réception offerte par la municipalité fut également très brillante. Le Capitole avait été, pour la circonstance, magnifiquement décoré. M. Émile Loubet, donnant le bras à la Reine, le Roi à la princesse Colonna, le comte de Turin, le duc de Gênes, avec


Phot. Paul Boyer.

Le Président Émile Loubet en Italie (avril 1904).



Phot. Paul Boyer.

Le Président Loubet en Italie. — Le Colisée.

tout le cortège, se rendirent au second étage du Capitole pour voir l'embrasement du Forum : spectacle féerique, qui donnait à ces colonnes mutilées, à ces murailles brisées l'aspect de monuments en ruines à la fin d'un incendie.

En souvenir de cette visite, le syndic de Rome remit au Président une médaille en or, contenue dans un magnifique étui blanc aux armoiries de Rome.

Le lendemain, 27 avril, M. Loubet offrit un dîner de gala au Roi et à la Reine, au palais Farnèse. Le palais était pavoisé de drapeaux italiens et français, et illuminé à l'électricité; ce qui contribuait à embellir l'œuvre de Michel-Ange et mettait en évidence les lignes classiques et majestueuses du monument.

La cour principale du palais était décorée de plantes; les escaliers et les galeries, ornés d'une profusion de fleurs.

Le Roi et la Reine furent reçus par l'ambassadeur français au pied de l'escalier. M. Loubet, qui les attendait dans le salon, alla à leur rencontre avec Mme Barrère.

Le dîner de gala offert par le Président de la République eut lieu dans la magnifique galerie du Carrache. M. Loubet portait le collier de l'Annonciade, le Roi le grand cordon de la Légion d'honneur. La Reine avait une robe de soie gris-perle avec rivière de diamants et diadème. Le dîner fut servi dans un admirable service de porcelaine de Sèvres aux armes de la République. Le surtout de table était en biscuit de Sèvres. Une profusion de roses complétait la décoration de la table et de la salle.

Le menu, en couleurs, avait été exécuté à Paris par MM. Fortier et Marotte, d'après l'aquarelle du peintre Jean-Pierre Laurens, représentant un effet de nuit sur Rome, vu du palais Farnèse illuminé, et au-dessus duquel planent la France et l'Italie.

On exécuta, durant le dîner, un concert réunissant les œuvres des compositeurs français et des maîtres italiens : Ambroise Thomas, Gounod, Massenet, Bizet, d'une part; et, de l'autre, Verdi, Puccini, Catalani, de Angelis, etc. Après le dîner, le Président et les souverains passèrent dans les grands salons du palais Farnèse pour la réception, qui fut des plus brillante et qui ne prit fin qu'à minuit.

M. Loubet, à l'issue de la fête, fit remettre au prince Colonna, syndic de Rome, 40000 francs pour les pauvres de la ville. Cette

libéralité produisit grande impression. La population de Rome ne manqua pas de faire remarquer que l'empereur Guillaume avait donné seulement 2000 francs, et le roi Édouard 10000.



Le 28 avril, M. Loubet et le roi d'Italie partirent pour Naples, où de grands préparatifs avaient été faits pour les recevoir. La décoration des maisons particulières, vraiment splendide, se signalait surtout par une profusion de fleurs, sous lesquelles certaines façades disparaissaient entièrement.

Malheureusement, le temps était peu favorable ; un orage violent avait éclaté pendant la nuit; la matinée était embrumée; le ciel et la mer étaient gris, l'horizon limité, le Vésuve invisible: rien ne rappelait ce climat enchanteur, tant célébré par les poètes et les artistes. La pluie ne cessa de tomber, à la vive désolation des Napolitains qui encombrent les voies que doit suivre le cortège depuis la gare jusqu'au palais royal.

Malgré la pluie, la foule remuante, exubérante, est entassée au milieu des cris des cochers, des marchands de journaux, d'oranges, de limonade, de fleurs.

L'arrivée du train royal est saluée par les salves des escadres italienne et française mouillées près de terre. Pour remercier la population d'avoir bravé la pluie, tous les landaus du cortège sont restés découverts. Le Président et le Roi sont arrivés au palais royal inondés, mais enchantés de l'accueil chaleureux des curieux qui poussaient des vivats, en agitant leurs parapluies dans la rue et leurs mouchoirs aux fenêtres.

Arrivé au palais royal, M. Loubet fut obligé de paraître deux fois au balcon, à côté du roi, pour répondre aux acclamations de milliers de personnes massées, en dépit de la pluie, sur la place du Plébiscite.

Le soir, à 8 heures, dans la grande salle à manger de la Reggia, eut lieu un dîner de gala qui comprenait cent quatorze couverts. Au dessert, M. Loubet porta le toast suivant:

SIRE,

Sur cette rive de la Méditerranée, berceau de la race latine, où se trouve assuré le développement pacifique des intérêts de l'Italie et de la

France, sous la protection de leurs flottes, qui fraternisent aujourd'hui dans le merveilleux golfe de Naples, il m'est particulièrement agréable de lever mon verre en l'honneur de la vaillante marine italienne, et de boire au plein succès de sa noble mission.

Avant de quitter le sol de l'Italie, où tous les cœurs ont fait au représentant de la France un accueil dont le temps ne saurait effacer le souvenir, je prie la famille royale, le gouvernement et le peuple italiens, d'agréer l'expression de ma profonde et très vive reconnaissance.

Le Roi répondit par le toast suivant en langue italienne :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Au moment où vous êtes sur le point de quitter l'Italie, il m'est agréable de vous dire encore une fois combien votre visite, pendant laquelle les vœux de la France vous ont accompagné, a réjoui mon peuple ainsi que moi.

L'Italie et la France, en réglant leurs intérêts dans la Méditerranée, ont apporté une nouvelle contribution à la paix de l'Europe.

Le salut de la marine française, qui a inscrit dans l'histoire des pages glorieuses, trouvera un écho sincère et profond dans l'âme des marins italiens.

Au nom de l'armée d'Italie, je lève mon verre en l'honneur de la brave armée française.

La journée se termina par une représentation de gala au Théâtre San Carlo.

La salle, une des plus vastes du monde, présentait un aspect splendide : les loges, l'orchestre, le parterre étaient garnis d'un public très élégant, vivant et vibrant, qui ne put s'adapter aux exigences frigorifiques du gala officiel. Quand le Roi et le Président parurent encadrés du comte de Turin et du duc de Gênes, les applaudissements éclatèrent de toutes parts et redoublèrent après l'exécution de la *Marseillaise* et de l'Hymne italien.

M. Loubet fit remettre au syndic de Naples, marquis del Carretto, une somme de 20 000 francs pour les pauvres de la ville.

Le 29 avril, le Président de la République passa, avec le Roi, la revue des escadres française et italienne. Cette solennité, qui clôtura dignement cinq journées de fêtes, se déroula dans l'admirable décor que forme le golfe de Naples avec la ville que domine le château Saint-Elme, comme fond la pointe verdoyante du Pausilippe, à droite le Vésuve dont la fumée, rabattue par le vent, semble couler le long des flancs du volcan, et Sorrente à gauche, enfin la mer et Capri à l'horizon.

Le Président s'embarqua avec le Roi sur la *Regina Margherita*, cuirassé neuf, salué par une salve de 21 coups de canon de tous les navires des escadres française et italienne. La *Regina Margherita* portait à son mât d'avant le drapeau italien et à son mât d'arrière, accolés, le drapeau personnel du Président, tricolore avec les initiales E. L. dorées, et le drapeau du Roi, bleu, avec la couronne royale.

Le Président de la République et le Roi prirent congé l'un de l'autre de façon extrêmement affectueuse. Le Roi, ayant serré la main de M. Loubet, le prit dans ses bras et l'embrassa : emblème touchant de l'union féconde et indissoluble des deux pays.



Le Saint-Siège ne vit pas sans amertume la conclusion du nouvel accord franco-italien dans Rome même, dans la Ville Éternelle qui fut jadis la capitale de son royaume temporel. La tactique conciliatrice de Léon XIII fit place aussitôt à l'intransigeance du nouveau pape Pie X; la note-circulaire (28 avril 1904) du cardinal Merry del Val aux puissances étrangères, en protestation contre la visite de M. Émile Loubet à Victor-Emmanuel III qualifiée d'offense à la papauté, avait un caractère d'acuité provocatrice qui amena une rupture immédiate des relations diplomatiques entre les deux parties : prélude de l'abolition du Concordat et de la séparation définitive de l'Église et de l'État.

L'enthousiasme avec lequel M. Émile Loubet avait été accueilli dans ses voyages en Russie, en Angleterre et en Italie eut un long retentissement parmi les vrais patriotes français. On sut gré au Président de la République d'user de son influence et de son prestige dans l'intérêt de la paix européenne, ce qui était la meilleure manière d'accroître et de développer la grandeur et la prospérité de la France.

On le vit bien, lorsque le Président de la République se rendit à Arras, le 23 mai 1904, pour visiter l'Exposition du nord de la France et présider la fête fédérale des sociétés de gymnastique.

Parmi les inscriptions qui figuraient sur les façades des maisons et sur les arcs de triomphe, il y en avait une bien faite pour attirer

l'attention. Le Président Loubet la remarqua et il s'en expliqua dans sa réponse aux paroles de bienvenue du maire d'Arras.

J'ai été frappé tout à l'heure, en arrivant à l'hôtel de ville, de lire sur la façade d'une maison cette inscription : « Au Président de la République, le père de la paix » et qui figurait à côté des portraits des souverains de Russie, d'Angleterre et d'Italie; c'était synthétiser la politique de la République et de la France.

Notre politique extérieure s'est poursuivie immuable quant à sa fixité dans le but à atteindre, et avec la plus grande volonté, la plus grande énergie dans les moyens à employer pour la faire triompher. Les ennemis les plus irréductibles de nos institutions, les plus aveugles, sont obligés de le reconnaître. Quelles qu'aient été les vicissitudes de notre politique intérieure, les hommes d'État qui ont été appelés à constituer des ministères ont tous été animés d'un même sentiment, l'amour du pays, et, ce qu'on oublie parfois dans l'acrimonie et les injustices des polémiques, tous ont eu pour but la grandeur de la République et de la France, le maintien de la paix, l'affermissement de nos alliances, de nos amitiés, de nos relations, avec la Russie d'abord, avec l'Angleterre, avec l'Italie, avec d'autres demain.

Le ministère d'aujourd'hui, comme celui d'hier ou de demain, comme tous ceux qui se sont succédé depuis nos désastres, n'ont cessé de travailler à la grandeur de cette œuvre, qui est l'honneur de la République et sa raison d'être : c'est pour le Président de la République qui exerce des fonctions qu'il n'a pas sollicitées, mais auxquelles il se donne de tout cœur, auxquelles il consacre toute son ardeur, la cause de l'énergie qu'il déploie dans la poursuite de la réalisation de cet idéal politique.

Si j'ai pu, avec l'appui du gouvernement, y contribuer, j'estimerai que les sept années passées à l'Élysée n'auront pas été perdues pour le pays. Cette constatation sera la meilleure, la plus durable, la plus douce de mes récompenses. Aussi la pensée qu'ont eue vos compatriotes de m'offrir ce triple témoignage, ce triple souvenir de mes voyages, m'est précieuse. Je n'oublierai pas, la France n'oubliera pas les dates que rappellent les trois toiles que vous voulez bien m'offrir.

M. Loubet, après avoir visité l'Exposition, assista aux fêtes données par l'Union des Sociétés de gymnastique et prononça un discours qui fut longuement acclamé.

Il dit que, bien qu'il ait déjà présidé, à cinq reprises différentes, la fête fédérale de gymnastique, ce n'est jamais sans émotion qu'il assiste à une solennité de cette nature. Il espère bien présider celle qui aura lieu l'an prochain à Bordeaux et honorer en même temps la mémoire de Gambetta, de ce grand citoyen qui ne désespéra pas lorsque les malheurs accablèrent la patrie.

L'Union des Sociétés de gymnastique a le droit d'invoquer le

nom de Gambetta. L'œuvre qu'elle a entreprise, et qui consiste à faire de bons soldats et de meilleurs citoyens encore, est digne de tous les éloges.

En passant par vos associations, ajoute le Président, ces gymnastes développent leurs forces physiques et leur valeur morale; ils apportent dans l'armée les qualités que vos instructeurs ont réussi à leur inculquer, qualités qui deviennent plus précieuses à mesure que diminue la durée du service militaire. Vous avez eu raison, M. Cazalet, de vous émouvoir en parlant de l'armée; car c'est sur sa force comme sur la force de la marine que reposent la sécurité et la paix. Le président du Conseil et le ministre de la Guerre, qui sont à mes côtés, vous diront, comme moi, que plus notre armée sera forte, plus notre marine sera puissante, plus la discipline régnera dans leurs rangs, plus nous serons assurés de faire triompher la devise républicaine et de garantir avec la Liberté, l'Égalité, la Fraternité, la Paix et la Concorde.

Je disais, il y a quelques mois, en présence des chefs de deux corps d'armée et du ministre de la Guerre, que la meilleure garantie de la paix, la sécurité la plus indispensable résidaient dans la force que procurent à un État son armée et sa marine. Les événements qui se sont produits depuis, ceux auxquels nous assistons aujourd'hui, démontrent que cette affirmation n'a rien que de conforme à l'exacte vérité. Tous nos efforts doivent donc tendre à donner aux jeunes générations cette vigueur morale et physique, cette endurance, cette force dont nous avons besoin pour garantir la paix non seulement chez nous, mais aussi pour la propager au dehors. En le faisant, nous aurons accompli notre devoir et fait honneur à la République.

Au banquet qui lui fut offert, le soir, par la municipalité, le Président de la République répondit au toast du maire d'Arras par un discours se terminant ainsi :

Vous avez parlé, monsieur le Maire, de la politique de paix à laquelle le gouvernement de la République est profondément attaché; vous m'avez attribué l'honneur d'en être le partisan convaincu, l'ouvrier obstiné. J'ai déjà eu l'occasion de le dire, et je ne saurais trop le répéter, que c'est là, en effet, ma préoccupation constante, et, tant qu'il me restera un souffle de vigueur intellectuelle et physique, je n'en aurai pas d'autre.

Permettez-moi d'ajouter que cette politique pacifique au dehors, de paix dans le monde, est facilitée admirablement par le travail et l'énergie dont vous nous donnez l'exemple. Avec la prospérité qui en naît, résulte pour la France la possibilité de trouver les ressources suffisantes pour doter l'armée et la marine. Nous sommes sûrs, étant forts, de pouvoir être pacifiques, parce que les nations qui nous entourent, et même celles qui sont éloignées, viendront rechercher notre amitié; nous ne craindrons pas d'être surpris par les événements. *Si vis pacem...* Vous connaissez la devise.

Je ne veux pas dire que nous devons préparer la guerre, mais c'est une



Maurice Rouvier
Prés. du Conseil, Affaires étrang.



Eugène Étienne
Intérieur.

LE

MINIS

Maurice R

24 janvie

Recons
le 18 jui
après la re
M. Delc
ministre des
Affaires é



Bienvenu-Martin
Instruction publique et Cultes.



Joseph Chaumié
Justice.



Fernand Dubief
Commerce.



Maurice Berteaux
Guerre.



Gaston T
Marine

Phot. Eug. Pirou (5 Bd St-Germain), Walery, Nadar, P.

TÈRE

OUVIER

r 1905

titué

n 1905

etraite de

cassé,

étrangères.



ARMAND GAUTHIER
Travaux publics.



ETIENNE CLÉMENTEL
Colonies.



JOSEPH RUAU
Agriculture.



PIERRE MERLOU
Finances.



THOMSON
ne.



DUJARDIN-BEAUMETZ
Sous-secrétaire des Beaux-Arts.



ALEXANDRE BÉRARD
S.-s. d'État des Postes et Télégr.

Paul Boyer, Brion (de Marseille), Gerschel, Ogerau.

vérité de tous les temps, soyons forts non pour préparer la guerre, mais pour l'éviter. Vous y travaillez et vous faites actes de bons citoyens en réalisant les progrès des institutions républicaines, en développant méthodiquement les œuvres sociales et en contribuant à la prospérité toujours plus grande du pays. Aussi suis-je sûr d'être l'interprète de tous les bons citoyens en portant la santé du maire d'Arras, de tous les représentants du département et en levant mon verre à la région du Nord, à la prospérité de votre petite patrie et de la grande.

Avant de quitter Arras, le Président de la République fit remettre au maire de cette ville 1 500 francs pour les pauvres. Il fit également envoyer à la Compagnie du Nord 500 francs pour être répartis entre les agents du train dans lequel il était monté.



Le 12 juillet 1904, M. Loubet recevait à l'Élysée la visite du Bey de Tunis, Sidi Mohammed el Hadj, accompagné de M. Pichon, notre résident général.

La foule était compacte aux abords du palais de l'Élysée, dans l'avenue de Marigny, surtout sur la place Beauvau et dans le faubourg Saint-Honoré, lorsqu'apparurent les cuirassiers de l'escorte du Bey. Sidi Mohammed était coiffé d'un fez écarlate, enrichi d'ornements en or massif formant autour de cette coiffure une couronne étincelant au soleil. Son uniforme était chamarré de somptueuses broderies d'or, par-dessus lesquelles le grand cordon rouge de la Légion d'honneur était jeté en écharpe.

Au moment où la voiture de Son Altesse entra dans la cour de l'Élysée, une musique militaire, dissimulée sous la véranda du vestibule, fit entendre l'hymne beylical.

Le Président de la République et Mme Loubet offrirent en l'honneur du Bey de Tunis un dîner et une soirée qui comptèrent au nombre des fêtes les plus brillantes. Les uniformes donnent toujours, avec les toilettes féminines, le plus grand éclat à ces solennités, et il n'y avait guère que des uniformes chamarrés d'or et d'argent dans les salons et les jardins étincelants de lumière.

Au dessert, le Président de la République prononça le toast suivant :

Je suis heureux de recevoir la visite de S. A. le Bey de Tunis. Je vois dans la démarche du souverain, dont l'État est protégé par le Gouvernement de la

République, une preuve nouvelle du loyalisme avec lequel Sidi Mohammed el Hadj répond à l'appui de la France.

De son côté, le Bey pourra se rendre compte, pendant son voyage et par la réception qui lui est faite, de la satisfaction avec laquelle sa visite est accueillie et de la force que donnent à son pays les sympathies du gouvernement protecteur.

Je saisis avec plaisir cette occasion d'affirmer les sentiments de la France pour les populations musulmanes qui lui demandent en toute confiance le respect de leurs traditions, qu'elle traite avec justice, et dont elle assure le bien-être.

En présence des présidents des deux Chambres, des membres du Gouvernement de la République et des principaux représentants de l'armée et de la marine françaises, je bois à la prospérité de la Tunisie et à la santé de S. A. le Bey.

S. A. le Bey répondit :

Monsieur le Président,

La réception qui m'est faite, les paroles que vous avez prononcées et les sentiments que vous venez d'exprimer au nom de la France, m'ont très vivement touché.

Je sais combien la protection du Gouvernement de la République était indispensable à mon pays, quels progrès elle lui a permis d'accomplir, avec quelle bienveillance elle s'est étendue sur les populations musulmanes de la Tunisie.

Aussi suis-je heureux de vous renouveler l'assurance de leur fidélité à la France et de boire à la prospérité de la nation protectrice, à votre santé, monsieur le Président, et à votre Gouvernement.

C'est ainsi que se trouva confirmé le rattachement de la Tunisie aux intérêts de la France et de la colonie qui s'honore d'être appelée « l'Autre France », c'est-à-dire l'Algérie.



Le 29 octobre 1904, eut lieu à la Sorbonne la célébration du Centenaire du Code Civil, c'est-à-dire d'une des œuvres les plus durables et les plus fécondes de la Révolution française, sous la présidence de M. Émile Loubet, en présence des représentants les plus élevés du Parlement, des Académies, des Ambassades, de la Magistrature, de l'Instruction publique.

M. Ballot-Beaupré, premier président de la Cour de Cassation, a donné, en ces termes, au début de son discours, une excellente définition du Code civil : « En un pays où l'expérience des siècles

passés révélait les inconvénients et les dangers d'une loi non écrite et de coutumes si souvent différentes entre elles, le Code établissait l'unité de la législation civile; et, innovant peu, mais conciliant, dans une sage mesure, avec le droit né de la Révolution, les emprunts qu'il faisait aux sources diverses du droit ancien, il formulait, en une série d'articles, généralement simples et clairs, les principes qui allaient désormais régir l'État et la capacité des personnes, leurs rapports de famille et leurs biens, sur le territoire entier de la France. C'était une œuvre nationale, qui, par la suite, devait, rayonnant à travers l'Europe et jusqu'en Amérique, servir de base ou de guide à nombre de législations étrangères.... »

M. Vallé, ministre de la Justice, M. Glasson, doyen de la Faculté de droit de Paris, M. Bourdillon, bâtonnier de l'ordre des avocats à la Cour d'appel de Paris, dans de savantes et éloquentes allocutions, retracèrent l'historique du Code civil, sa préparation en pleine guerre civile et étrangère, et firent ressortir quel esprit de large libéralisme, quelle rigoureuse fermeté de principes ont présidé à l'élaboration de ses divers articles, tout en reconnaissant qu'il ne saurait être intangible, appelé par le mouvement des mœurs et des idées à subir d'incessantes transformations. Car, comme le disait déjà la commission de l'an VIII, « les Codes des peuples se font avec le temps ; mais, à proprement parler, on ne les fait pas ».



A l'intérieur, les débats parlementaires sur le recrutement de l'armée et l'avancement dans le corps des officiers décidèrent le cabinet Combes à se retirer de la lutte, avant le résultat d'un vote qui aurait pu amener sa chute.

Le ministère qui le remplaça, et dont la formation remonte au 24 janvier 1905, fut ainsi composé :

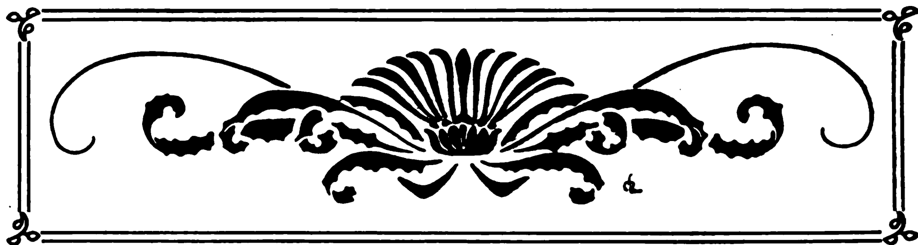
Présidence du Conseil et Finances......	Maurice ROUVIER.
Sous-secrétaire d'État des Finances....	Pierre MERLOU.
Affaires étrangères....................	Th. DELCASSÉ.
Agriculture...........................	Joseph RUAU.
Colonies..............................	Étienne CLÉMENTEL.
Commerce..............................	Fernand DUBIEF.

Sous-secrétaire d'État des Postes et Télégraphes	Alexandre Bérard.
Guerre	Maurice Berteaux.
Instruction publique, Beaux-Arts et Cultes	Bienvenu-Martin.
Sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts	Dujardin-Beaumetz.
Intérieur	Eugène Étienne.
Justice	Joseph Chaumié.
Marine	Gaston Thomson.
Travaux publics	Armand Gauthier.

M. Delcassé ayant donné sa démission de ministre des Affaires étrangères le 7 juin 1905, M. Maurice Rouvier, président du Conseil, prit possession, le 18 du même mois, du portefeuille de M. Delcassé. Le sous-secrétariat d'État des Finances fut supprimé; M. Pierre Merlou, qui en était le titulaire, remplaça M. Maurice Rouvier au département ministériel des Finances.

La Chambre des députés paraissant, depuis quelques années, décidée à maintenir une stabilité ministérielle, tout au moins relative, nous en augurons que le nouveau cabinet verra l'expiration des pouvoirs présidentiels de M. Émile Loubet et l'avènement de son successeur.





CHAPITRE XVII



LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE LA FRANCE DE 1898 A 1905. — LE ROI D'ESPAGNE A PARIS. — LA QUESTION DU MAROC. — L'ACCORD FRANCO-ANGLAIS.



Transaction avec l'Angleterre après l'expédition de Fachoda. — Abandon de l'Égypte aux Anglais. — La question de Terre-Neuve. — Le rapprochement franco-italien. — Adhésion de l'Espagne à l'accord franco-anglais du 8 avril 1904. — Démonstration de l'empereur d'Allemagne à Tanger. — Réponse de M. Delcassé à l'interpellation Decrais sur la politique de la France au Maroc. — L'entrevue de Pierrefitte. — Influence française dans les anciennes provinces cambodgiennes du Siam. — Notre flotte à Mitylène; nos consuls en Arménie; nos officiers en Macédoine. — Édouard VII à Paris. — Réception à l'Élysée de Robert S. Mac Cormick, ambassadeur des États-Unis. — La statue de Victor Hugo dans la villa Borghèse à Rome. — Délégation des médecins et chirurgiens anglais à Paris; leur réception à l'Hôtel de Ville : discours de MM. Paul Brousse, de Selves et Lépine. — Le roi d'Espagne en France (30 mai 1905) : dîner au palais de l'Élysée, promenades dans Paris, réception par la Municipalité. — La colonie espagnole. — L'attentat anarchiste de la rue de Rohan. — La revue de Châlons. — Saint-Cyr et Versailles. — A l'Aéro-Club de Longchamp. — La revue de Vincennes. — Réception par Alphonse XIII de la délégation des Français titulaires d'ordres espagnols : adresse du président du Comité, M. Henry Deutsch (de la Meurthe). — Départ du Roi pour Cherbourg et l'Angleterre. — Remise de décorations aux soldats blessés à l'attentat de la rue de Rohan. — Enthousiasme de Paris pour ce « roi de vingt ans ». — Résultat des négociations entre M. Rouvier et le prince Radolin. — La propagande socialiste du député Jaurès empêchée à Berlin. — Intervention de M. Roosevelt en faveur de la paix entre Russes et Japonais. — Entrevue des empereurs d'Allemagne et de Russie. — Translation en Amérique des cendres de l'amiral Paul Jones. — Les fêtes anglaises de Brest. — Les fêtes françaises de Portsmouth. — La paix russo-japonaise; le président Roosevelt.

Un coup d'œil général sur la politique extérieure de la France, de 1898 à 1905, s'impose ici comme la conclusion naturelle des

voyages de M. Émile Loubet et de l'œuvre diplomatique accomplie sous sa présidence, avec le concours de M. Delcassé qui, ministre des Affaires étrangères depuis huit mois lors de l'élection présidentielle de février 1899, occupa cette haute fonction jusqu'en juin 1905.



Un grave conflit avait failli naitre, en 1898, avec l'Angleterre, provoqué par l'héroïque mais aventureuse expédition de Fachoda. Notre diplomatie s'appliqua à le régler par une transaction équitable ; moyennant l'abandon des postes, difficiles à défendre, que nous venions d'occuper dans le Bahr-el-Gazal, cette convention délimitait les sphères d'influence anglaise et française dans le nord de l'Afrique et reliait entre elles toutes nos possessions du Sénégal et du Niger, de manière à nous constituer dans le Nord-Ouest Africain un empire colonial compact.

Le Maroc était désormais comme enclavé dans cet empire. Il s'agissait d'y faire accepter notre influence, en rassurant sur nos intentions les nationalités qui auraient pu avoir intérêt à y faire obstacle ; il y avait donc lieu de s'entendre d'abord, à ce sujet, avec les principales puissances méditerranéennes, c'est-à-dire avec l'Angleterre, l'Italie et l'Espagne.

En ce qui concerne l'Angleterre, l'extension de notre concession de Shanghaï et le règlement de l'affaire des dépôts de charbon de Mascate venaient de lui faire comprendre que nous n'abandonnions pas la défense de nos intérêts, malgré les dispositions pacifiques révélées par l'accord de 1898 ; il ne restait plus qu'à étendre cet accord à la question marocaine. M. Delcassé proposa donc à l'Angleterre de nous laisser toute liberté d'action au Maroc, moyennant quoi la France renoncerait à son opposition à l'occupation anglaise de l'Égypte. On a dit que nous avions, ainsi, échangé des droits réels contre des droits fictifs. Mais d'abord, c'étaient les Anglais qui, étant en possession de l'Égypte, suspendaient, de fait, l'exercice de nos droits ; en second lieu, il convient de remarquer que, si l'on avait pu entraîner les autres puissances dans une action contre l'Angleterre dans la vallée du Nil, cette action aurait abouti non à la francisation, mais à l'*internationalisation* de l'Égypte ; enfin, il est juste de

Extrait de l'*Illustration*.



S. M. le Roi d'Angleterre a l'Élysée (30 avril 1905).





Phot. Franzen, Madrid.

S. M. ALPHONSE XIII

ROI D'ESPAGNE

reconnaître que l'accord franco-anglais du 8 avril 1904 a sauvegardé en Égypte les droits et les intérêts de nos capitalistes, de nos savants et de nos fonctionnaires, a laissé intacts les tribunaux mixtes où l'on juge en notre langue et suivant nos principes juridiques, et enfin a proclamé (fait particulièrement intéressant pour notre alliée, la Russie) l'adhésion, sans réserves, de l'Angleterre à la Convention internationale de 1888 réglant le libre usage du canal de Suez. En somme, la France renonce simplement à protester contre l'occupation anglaise, et, en échange, l'Angleterre nous laisse toute liberté dans le vaste empire marocain, sous la réserve que nous tenions compte de tous les intérêts, sans froisser l'amour-propre d'aucune nationalité.



Cet accord du 8 avril 1904, préparé par les voyages d'Édouard VII à Paris et de M. Loubet à Londres, réglait en même temps l'irritante question de Terre-Neuve. Là aussi, le temps travaillait contre nous; la population sans cesse croissante de Terre-Neuve, forte des sympathies des publicistes du Canada et des États-Unis, ne pouvait plus supporter la servitude que la Métropole avait consentie à notre profit en 1713 et que celle-ci serait peut-être bientôt impuissante à nous garantir. L'accord du 8 avril, moyennant quelques nouvelles concessions territoriales de l'Angleterre dans l'Afrique occidentale, nous fait abandonner cette servitude sur le rivage de Terre-Neuve, mais la maintient dans les eaux territoriales du French Shore et donne à nos pêcheurs de nouvelles facilités pour l'exercice de la pêche et l'acquisition de la boëtte.



La renonciation de l'Angleterre à toute immixtion au Maroc avait été facilitée par le rapprochement franco-italien. En effet, au moment où M. Delcassé occupait le pouvoir, l'Italie se trouvait être à la fois l'alliée de l'Allemagne et de l'Autriche sur le continent, et de l'Angleterre dans la Méditerranée. Ces deux alliances avaient été interprétées et dirigées dans un sens antifrançais par

M. Crispi ; et l'Italie aurait pu, si elle était restée fidèle à cette doctrine, devenir, à un moment donné, l'âme d'une formidable coalition contre nous. Mais, en attendant la réalisation problématique des espérances que les alliés de M. Crispi lui avaient fait entrevoir, le jeune royaume transalpin se ruinait en armements, voyait son commerce paralysé par la fermeture de notre frontière et éprouvait en Abyssinie le peu d'utilité de ses alliances. Secondé par un ambassadeur actif et avisé, M. Barrère, M. Delcassé comprit que le moment était venu d'opérer un rapprochement franco-italien, qui aurait l'avantage de désagréger les coalitions formées contre nous ou de leur enlever au moins tout caractère agressif. Il déclara à l'Italie que la France se désintéressait, dans l'Afrique méditerranéenne, des événements qui pouvaient seproduire à l'est de la Tunisie ; et l'Italie, rassurée sur nos intentions, déclara se désintéresser de la question marocaine, désintéressement qui devait entraîner celui de l'Angleterre, privée désormais dans cette question de sa traditionnelle alliée méditerranéenne.

Ce rapprochement, préparé par un traité de commerce entre les deux nations latines et confirmé par les visites du roi d'Italie à Paris et de M. Loubet à Rome, avait un autre avantage : les deux puissances étaient désormais rassurées sur leurs intentions respectives, et la Triple-Alliance, déjà affaiblie en 1897 par l'entente directe de l'Autriche et de la Russie dans les Balkans, semblait perdre tout caractère agressif.



Sûre de l'adhésion de l'Italie et de l'Angleterre, la France avait encore à s'entendre avec l'Espagne. Celle-ci, nous étant reconnaissante de notre médiation à la fin de la guerre de Cuba, se trouva amenée à signer la déclaration du 6 octobre 1904 par laquelle cette puissance, après s'être mise d'accord avec la France pour fixer l'étendue de leurs droits et la garantie de leurs intérêts respectifs au Maroc, tout en maintenant l'intégrité de l'empire marocain, déclara *adhérer à l'accord franco-anglais du 8 avril 1904*, sous la forme suivante :

Le gouvernement de la République française et le gouvernement de Sa Majesté le roi d'Espagne, s'étant mis d'accord pour fixer l'étendue des droits et la garantie des intérêts qui résultent, pour la France, de ses possessions algériennes, et, pour l'Espagne, de ses possessions sur la côte du Maroc, et le gouvernement de Sa Majesté le roi d'Espagne ayant, en conséquence, donné son adhésion à la déclaration franco-anglaise du 8 avril 1904, relative au Maroc et à l'Égypte, dont communication lui avait été faite par le gouvernement de la République française, déclarent qu'ils demeurent fermement attachés à l'intégrité de l'empire marocain sous la souveraineté du sultan.



Vers les derniers jours de mars 1905, un élément nouveau s'introduisit dans la pénétration pacifique du domaine marocain ; l'empereur d'Allemagne vint en croisière à Tanger et s'y livra à une démonstration qui produisit, en France, d'abord une impression de surprise, bientôt suivie d'une émotion d'inquiétude sur les conséquences possibles d'une intrusion aussi inattendue. Les motifs ne tardèrent pas à en être démêlés; l'affaiblissement militaire de nos alliés les Russes, notre accord avec l'Espagne, surtout notre rapprochement avec la Grande-Bretagne inspirèrent à Guillaume II l'idée que le moment était favorable pour jeter, comme Brennus, le poids de son épée dans la balance européenne.

A la séance de la Chambre des députés du 31 mars, l'interpellation Decrais se fit l'écho de l'émoi général que, provisoirement du moins, M. Delcassé put calmer aussitôt par la réponse suivante :

Notre politique au Maroc, dit-il, se poursuit dans les mêmes conditions qu'au début.

La faiblesse du makhzen, l'anarchie en résultant étaient préjudiciables à tout le monde et spécialement à nous, établis en Algérie. Nous devions chercher à remédier à une situation intolérable. Mais il fallait écarter tout soupçon des autres nations sur notre attitude. Beaucoup de ces nations ont, au Maroc, des intérêts économiques et ne pouvaient voir avec indifférence notre action dans ce pays.

La France ne prétend pas fonder son intérêt sur la méconnaissance de l'intérêt d'autrui. De là les négociations et les accords que vous connaissez, qui proclament que la France possède au Maroc une situation particulière.

Le traité franco-anglais reconnaît qu'il appartient à la France de donner au makhzen l'aide dont il a besoin pour ouvrir le Maroc à la civilisation. Le traité

franco-anglais déclare également qu'au point de vue économique toutes les nations seront mises au Maroc sur le pied de la plus absolue égalité.

L'accord franco-espagnol confirme ces dispositions de l'accord franco-anglais.

Aussi, le 10 novembre dernier, ai-je pu déclarer que nous avions dissipé les inquiétudes qui pouvaient surgir au sujet de notre action au Maroc. Donc, toute possibilité de malentendu est exclue.

On a demandé si le traité franco-anglais avait été exposé au sultan. Certainement, il l'a été dès la première heure; l'emprunt, contracté par le makhzen en France, en est la preuve.

L'état profondément troublé de la frontière algéro-marocaine ne suffisait-il pas pour nous donner le droit d'intervenir au Maroc, si nous avions besoin d'un prétexte? Cependant, par amitié pour le makhzen et par une claire intelligence de nos intérêts, nous avons simplement convaincu le makhzen de la nécessité de rétablir l'ordre dans ses États. C'est le langage que nous lui tenons à Fez en ce moment.

Le makhzen a compris ce langage et a fait appel à notre concours pour accomplir l'œuvre dont nous lui démontrions la nécessité. Il est revenu de lui-même sur une mesure précipitée, qui avait consisté à se priver des services de la mission militaire de Fez.

Certes, on ne saurait se faire illusion sur les résistances qui nous attendent à Fez de la part des personnes intéressées à maintenir l'état de choses anarchique actuel.

Mais cela ne saurait modifier nos résolutions.

Le makhzen connaît à la fois notre bienveillance et notre force. Il sait que nous ne cherchons aucun prétexte pour élargir le programme mûrement étudié de notre politique marocaine.

Il apparaît donc que la France parviendra à assurer son avenir dans le bassin occidental de la Méditerranée, sans froisser aucun droit, sans blesser aucun intérêt.

L'entente cordiale avec l'Angleterre reçut encore une nouvelle confirmation par la rencontre, à la gare de Pierrefitte-Stains, le 6 avril 1905, entre le Président de la République et Édouard VII traversant la France pour se rendre dans les eaux méditerranéennes, en Algérie et au Maroc.

De plus, l'accord franco-anglais a permis de préparer avec le Siam une convention récemment approuvée par la Chambre et par le Sénat, et qui, rectifiant à notre profit la frontière vers le Bassal et le Luang Prabang, ouvre à notre action économique tout le bassin du Mékong et reconnaît notre influence dans les anciennes provinces cambodgiennes du Siam.

En même temps, notre diplomatie ne cesse pas de s'intéresser aux événements qui se déroulent dans l'empire turc. Notre

escadre va affirmer cette action à Mitylène, pendant que nos consuls, d'accord avec les consuls russes, empêchent le renouvellement des massacres d'Arménie et que nos officiers, d'accord avec ceux des autres grandes puissances, travaillent efficacement à la réorganisation de la gendarmerie macédonienne.



Fidèle à la promesse qu'il avait faite à l'amiral Touchard, au moment de son embarquement à Cherbourg, le 4 mai 1903, de revenir prochainement en France, le roi Édouard VII, laissant la reine Alexandra continuer sa croisière dans la Méditerranée, partit, le 29 avril 1905, pour Paris, et s'installa le soir même à l'hôtel Bristol. Le lendemain, dans la matinée, il se rendit au service religieux de l'église anglicane de la rue d'Aguesseau, et, de retour à l'hôtel, y reçut l'amiral Fournier, auquel il remit le grand cordon de Saint-Michel et Saint-George, en reconnaissance de sa parfaite direction des travaux de la commission sur l'incident de Hull.

Le Président de la République étant revenu tout exprès de Montélimar pour recevoir le roi d'Angleterre, l'après-midi fut consacrée aux échanges des visites d'usage entre les deux chefs d'État. Un dîner de gala, quoique non officiel, eut lieu le soir à l'Élysée ; les présentations des invités furent faites dans le grand salon doré, puis le Roi offrit le bras à Mme Émile Loubet, suivi du Président de la République qui donnait le bras à lady Bertie, pour se rendre dans la salle des fêtes où la table était dressée. La soirée se termina par une représentation théâtrale, où se firent entendre des artistes de l'Opéra, de l'Opéra-Comique et de la Comédie-Française.

La journée du 1er mai fut remplie par des visites au château de la Châtaigneraie, chez M. Edmond Blanc, et au haras de Jardy; puis le Roi se rendit aux courses de Saint-Cloud, organisées par la Société du Demi-Sang, et assista, le soir, à la représentation du *Duel* au Théâtre-Français. Les deux jours suivants (2 et 3 mai) furent occupés par des déplacements d'ordre personnel, en dehors de toute étiquette. En repartant à Londres, le roi d'Angleterre exprima le désir, dans ses prochaines excursions, d'avoir son

incognito respecté et d'être traité à Paris comme les rois de Belgique et de Grèce, qui circulent ainsi que de simples particuliers.

« En lui attribuant le minimum d'importance, dit le *Times*, la présence du Roi à Paris montre que rien dans ce qui s'est passé dernièrement n'a pu modifier l'attitude prise par les deux puissances au sujet du Maroc.... »

On peut ajouter que la bonne entente entre la France et l'Angleterre vient de trouver une de ses meilleures manifestations dans l'accueil fait à Édouard VII par la population parisienne.



Avant de repartir pour Montélimar après la visite du roi d'Angleterre, le Président de la République avait reçu en audience officielle M. Robert S. Mac Cormick, qui lui avait remis les lettres par lesquelles le Président des États-Unis d'Amérique l'accréditait en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.

A l'allocution de M. R. S. Mac Cormick rappelant fort heureusement « cette alliance franco-américaine qui doit aux souvenirs, qu'ont laissés dans les âmes les services rendus à la cause de la liberté, une solidité plus grande que si elle avait été inscrite dans les traités », le Président de la République répondit en ces termes :

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

Les paroles que vous venez de m'adresser me touchent particulièrement. Elles évoquent, en effet, des souvenirs qui comptent parmi les plus précieux dans le patrimoine moral de la France. Il n'est guère de titre dont nous soyons plus fiers que d'avoir participé au premier essor de votre puissante nation.

Nos deux peuples ont appris à se connaître en servant, côte à côte, la cause de la liberté. Toute la suite de leurs rapports s'est ressentie de ce noble commencement. Une épreuve de plus d'un siècle n'a jamais pu mettre en défaut leur confiante amitié.

Je m'associe donc très cordialement à vous, monsieur l'Ambassadeur, pour affirmer la communauté d'aspirations et de principes qui rapproche chaque jour davantage les deux grandes républiques du monde, et j'en tire, avec vous également, les plus heureux présages.

Comme votre éminent prédécesseur, vous pouvez compter, monsieur l'Ambassadeur, que j'apporterai tout mon concours à la tâche que vous avez si éloquemment définie.



Le rapprochement franco-italien se manifesta encore de très

Phot. Anthony's.

PAUL BROUSSE

éclatante façon à l'inauguration, le 6 mai, de la statue de Victor Hugo dans les jardins de la Villa Borghèse à Rome, où figure celle de Gœthe, son rival en génie, en attendant le monument de William Shakespeare. La statue du grand poète avait déjà été l'objet d'une première solennité à la Villa Médicis, en présence de M. Loubet. Les discours de l'ambassadeur de France, M. Barrère, du ministre italien de l'Instruction publique, M. Bianchi, de M. le sénateur Rivet, parlant au nom

de la Ligue franco-italienne, du maire de Rome, M. Cruciani Alibrandi, et de M. Jules Claretie, tous prononcés en présence du roi Victor-Emmanuel III, étaient, on peut le dire, contenus en substance dans les paroles charmantes et improvisées que fit entendre M. Émile Loubet à la Villa Médicis, devant la maquette de la statue : « Longtemps, à Rome, toute fête française renou-

Phot. Eug. Pirou, Bd St-Germain.

De Selves, préfet de la Seine.

vellera les heures inoubliables du voyage à Rome du Président de la République. »



L'entente cordiale anglo-française fut cimentée à nouveau par le voyage à Paris (10-13 mai 1905) de la délégation des médecins et chirurgiens anglais, les lieutenants-colonels Anderson, Kiallmark et Russell; le docteur Seguado; sir John Teyler;

les docteurs H. Ashby, de Manchester; Morley Flechter, d'Arcy Power, et E. A. Saunders, de Londres; T. Heaton, de Birmingham; les spécialistes en neurologie: docteurs C. E. Beevor, Byrom Bramwell, d'Edimbourg; Stansfield Collier, James Craig, de Dublin; F. W. Mott, George Ogilvie, T. D. Savill; Miss L. Garrett Anderson; les chirurgiens Comyas Berkeley, Percy Boulton, R. Boxall, E. Tenison Collins, W. R. Dakin, Deigton, T. W. Eden, Mac Cann, W. A. Meredith.

Les célèbres savants honorèrent, tour à tour, de leur visite le Val-de-Grâce, l'hôpital des Enfants-Malades, l'asile Sainte-Anne, la Salpêtrière, la Maternité, l'Hôtel-Dieu, la Pitié, l'École de Médecine, les hôpitaux Lariboisière, Saint-Antoine, Laennec, l'hôpital anglais de Levallois-Perret, l'Institut Pasteur et la clinique du Dr Doyen.

La réception dans les salons de l'Hôtel de Ville fut particulièrement brillante. Les invités reçurent l'accueil le plus flatteur de MM. Brousse, président, Rébeillard et Henri Rousselle, vice-présidents du Conseil municipal, du préfet de la Seine, M. de Selves, et du préfet de police, M. Lépine. Après l'échange des compliments de bienvenue et la promenade dans les salons, M. Paul Brousse prit la parole au nom de la Ville de Paris, en manifestant le regret de ne pouvoir s'exprimer dans la langue de ses hôtes :

J'espère, dit-il, que, malgré cela, vous n'emporterez pas un trop mauvais souvenir de votre passage si court dans cette maison, dont nous allons vous faire les honneurs avec toute notre bonne volonté et toute la sincérité de nos sentiments.

Nulle part, on ne vous est plus reconnaissant de cette entente cordiale dont vous fûtes les meilleurs artisans.

Comme l'a si bien dit à Londres votre honorable président, M. le docteur William Broadbent, « l'entente scientifique a singulièrement précédé l'entente politique ».

Eh! ne nous appartient-t-il pas, messieurs, ne convient-il pas aux savants que vous êtes, d'être les excellents diplomates de la paix? A vous qui, sur les champs de bataille et dans les luttes de la politique, ne consentez à voir autour de vous que des amis dans les hommes que la souffrance élève à la dignité de malades ou de blessés?

... Vous ne me pardonneriez pas, messieurs, en cet endroit, de ne pas rendre hommage à votre souverain, le roi Édouard VII, dont l'intervention si politique, en un moment si périlleux, nous a assuré la paix, ce bien suprême.

Cependant, comme tous les grands événements historiques, cette amitié n'est point le produit fortuit d'une volonté unique.

Il a fallu compter avec le temps nécessaire à toute évolution naturelle, et c'est précisément cette laborieuse genèse qui prouve sa nécessité et nous est le garant de sa solidité et de sa durée.

Le préfet de la Seine, après avoir évoqué la réception faite en 1904 à Londres aux médecins français, continua en ces termes :

Nous ne saurions non plus oublier que, dès 1874, alors que notre immortel Pasteur était dans l'isolement et que le monde médical avait à son égard une attitude qui ne semblait pas destinée à en marquer le terme, ce fut chez vous qu'en la personne de sir Joseph Lister il trouva son premier allié.

Combien il nous plaît de nous rappeler l'émotion ressentie à la mémorable séance de la Sorbonne du 27 décembre 1892, lorsque Lister, après avoir retracé les luttes passées, s'approcha de Pasteur et que les deux savants s'embrassèrent d'une étreinte fraternelle, scellant en quelque sorte par avance, dans ce baiser de la science, l'amitié de nos patries.

Le préfet de police s'associa en ces termes aux compliments de bienvenue de son collègue de la Seine :

Les diplomates préparent les alliances ; ce sont les peuples qui les concluent, et l'on peut dire qu'il n'y a d'entente durable que celle que ratifie l'instinct populaire et pour laquelle a conspiré l'élite intellectuelle des deux pays. Cela vous explique avec quelle faveur la population parisienne accueille votre visite.

Le public y voit un rapprochement presque solennel sous les auspices de la science, et encore le bon public ne voit pas tout.

Vous n'êtes pas seulement des savants, messieurs ; vous êtes des hommes pratiques, vous êtes les disciples de l'illustre Sydenham que l'on a appelé *l'Hippocrate moderne*, grand par la science, plus grand par la pratique. Comme savants, vous nous apportez le rameau d'olivier; comme praticiens, vous êtes venus chercher à Paris une documentation profitable à votre clientèle, objet de votre constante sollicitude.

En effet, messieurs, si la bonne humeur, si la gaieté est la médication la plus efficace, j'allais dire avec vous le traitement « héroïque », non seulement pour le spleen, ce mal qui répand... la jaunisse, mais pour bien d'autres maladies, on peut dire de Paris qu'il n'y a pas de sanatorium qui lui puisse être comparé. C'est le « kurort » par excellence.

. . . .

Je n'ai pas besoin d'ajouter, messieurs, que personne ici n'est peut-être plus qualifié que moi pour vous guider dans votre voyage d'exploration ; mais, je le dis bien haut, je serais bien fier de pouvoir apprendre quelque chose à des hommes dont la haute science humilie singulièrement ma pratique.

Aux bureaux de l'Assistance publique, où la délégation se rendit en quittant l'Hôtel de Ville, M. Mesureur, directeur général, prononça l'allocution suivante :

Notre réception, messieurs, ne brillera ni par son luxe ni par son éclat extérieur : vous êtes dans la maison des pauvres, et nous vous recevons avec ce que nous pouvons donner sans compter, avec notre cœur, notre franche et loyale amitié, et aussi avec le sentiment de gratitude réciproque qui s'établit entre les hommes qui ont le même labeur, les mêmes espérances, le même but généreux : secourir leurs semblables. Il n'est pas un progrès de la science médicale et hospitalière réalisé par vous ou par nous qui ne profite aussitôt aux malades des deux nations. On ne voit pas encore s'élever de barrières douanières, de tarifs prohibitifs contre les découvertes de la science. Et quand un William Harvey ou un Pasteur apporte une formule, elle appartient à l'humanité !

L'Automobile-Club avait organisé, en l'honneur des médecins anglais, une représentation des plus artistique ; le Grand Hôtel prêta sa magnifique salle des fêtes pour le banquet de clôture, de plus de 400 couverts, qui eut lieu le 13 mai, sous la présidence du professeur Bouchard.

Après les premiers toasts, l'enthousiasme redoubla à la lecture du télégramme suivant, envoyé de Montélimar par M. Émile Loubet :

Je regrette vivement de ne pouvoir être aujourd'hui en communication personnelle avec les hommes éminents réunis à Paris. Je vous prie de dire à vos collègues anglais et français que je forme, de tout cœur, des vœux pour le succès de leur œuvre humanitaire. Les rapports si heureusement établis à Londres en 1904 et à Paris en ce moment serviront sûrement aux progrès de l'art de soulager les misères physiques et contribueront à maintenir et à développer la cordialité établie entre deux nations voisines et amies.

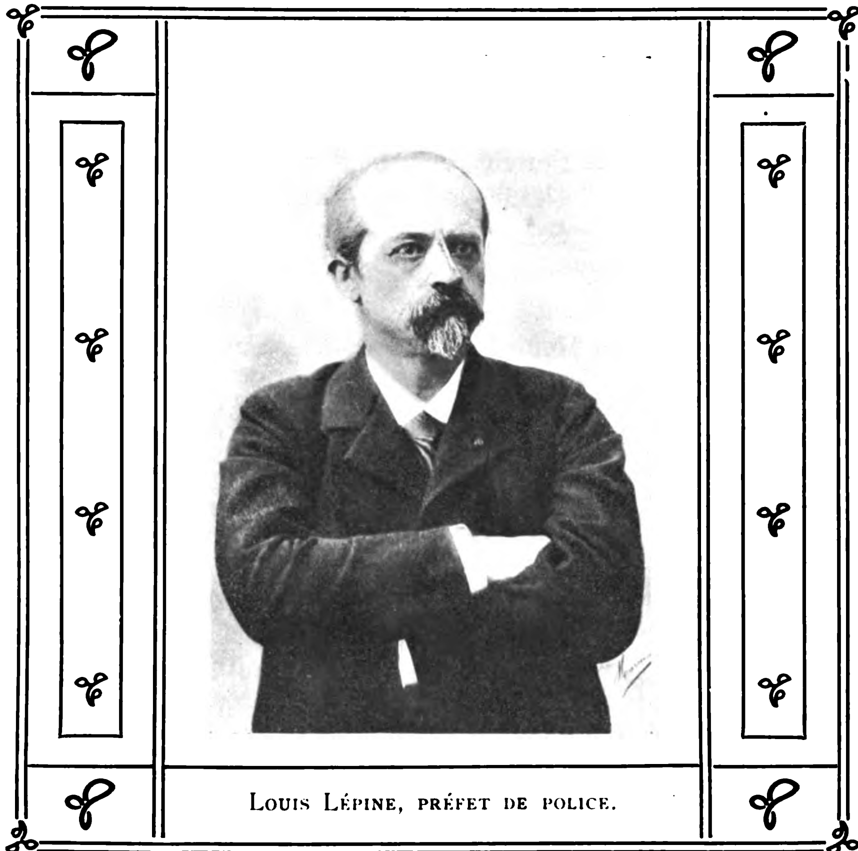
Émile Loubet.

Sir William Broadbent, auquel avait été remise, séance tenante, la croix de commandeur de la Légion d'honneur, exprima toute sa reconnaissance en termes chaleureux et termina en disant :

Notre visite est une de ces visites réciproques qui ont tant rapproché nos deux pays ; il faut que les deux nations se lient ensemble par une chaîne de sentiments plus forte que le fer. On me dira peut-être : « Que peut faire une visite de trois jours, quelque agréable qu'elle soit ? » Je répondrai qu'elle peut former un anneau de cette chaîne. Autrefois, cela se faisait à coups de marteau ; à présent, cela se fait par des courants électriques, ces courants qui font sympathiser les cœurs français et anglais.

La fin de l'allocution du Dr Ogilvie mérite aussi d'être citée :

A Québec, au Canada, reposent dans le même tombeau deux héros, un héros français, un héros anglais, Montcalm et Wolf. Ils ont lutté tous deux sur le même champ de bataille. Ils ont perdu leur vie pour leur pays. Ils



Louis Lépine, préfet de police.

dorment maintenant côte à côte leur dernier sommeil, honorés également par l'Angleterre et par la France.

Messieurs, dans les âges futurs, si on élève un monument à la France et à l'Angleterre, je souhaite qu'on lise sur son socle : « La France et l'Angleterre, unies pour le progrès et pour la paix ! »

La Ville de Paris, avec la France entière, conservera précieusement dans ses archives le souvenir de ces fêtes anglo-françaises, qui sont à la fois le gage et le symbole de la fraternité de deux peuples faits pour s'estimer, se comprendre et se pénétrer mutuellement.



Comme les souverains, ses aînés, d'Angleterre et d'Italie, le roi d'Espagne a répondu à l'invitation de M. Émile Loubet en entrant sur le territoire français le 30 mai 1905.

C'était la première fois, depuis le 17 mai 1902, date de son avènement au trône, qu'Alphonse XIII quittait ses États; il emmenait avec lui M. de Villa-Urrutia, ministre des Affaires étrangères, le duc de Sotomayor, grand maître du palais, le général de Bascaran, les aides de camp comte de Grave et comte d'Aybar, le duc de Santo-Mauro, un officier supérieur de la marine, un secrétaire particulier, un secrétaire d'ambassade, un médecin militaire.

Dès son arrivée à Hendaye, le Roi adressa au Président de la République le télégramme suivant :

Au moment de franchir la frontière française, je vous envoie, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments de cordiale sympathie pour le grand et beau pays dont je vais être l'hôte.

Au premier arrêt, à Poitiers, Alphonse XIII, debout, en uniforme, salue les personnes admises sur le quai de la gare; à Blois, il fait monter dans le salon royal le marquis del Muni, ambassadeur d'Espagne, avec une partie du personnel de l'ambassade; aux Aubrais (Orléans), où a lieu la réception officielle, le général Debatisse salue le Roi au nom du Président de la République ; les honneurs militaires sont rendus par un bataillon du 131ᵉ qu'Alphonse XIII passe ensuite en revue; puis le préfet, M. Chadenier, et le général Millet, commandant le 5ᵉ corps d'armée, lui présentent les autorités civiles et militaires; au départ, le baron de Courcel, président de la Compagnie d'Orléans, et M. Pader, chef de l'exploitation, montent dans le train qui se dirige sur Paris.

Les personnes désignées pour être désormais attachées à la personne du Roi pendant son séjour en France furent : le général de division Debatisse, commandant le 2ᵉ corps d'armée; le contre-amiral Manceron, directeur de l'École supérieure de marine; le lieutenant-colonel de cavalerie de Cornulier-Lucinière, attaché militaire à l'ambassade de France à Madrid; le lieutenant-colonel

d'infanterie Reibell, officier d'ordonnance du Président de la République.

A la gare du Bois de Boulogne, au bruit des salves de 101 coups de canon tirées aux Invalides, Alphonse XIII se rencontre, dans un accueil d'une cordialité des plus chaleureuse, avec le Président de la République, entouré des présidents du Sénat et de la Chambre, du président du Conseil et de tous les ministres, des préfets de la Seine et de police, des présidents du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine, ainsi que des plus hauts fonctionnaires de l'État.

Une voiture attelée à la daumont emporte bientôt le Roi et le Président dans la direction de l'Arc de Triomphe, sous les rayons d'un soleil méridional, à travers des avenues pavoisées de mâts, d'écussons, de trophées, enguirlandées de fleurs, de ballons, de draperies, au milieu des ovations mille fois répétées d'une foule enthousiaste; au ministère des Affaires étrangères, sa « résidence royale à Paris », Alphonse XIII eut l'agréable surprise de trouver dans son « home » une belle maquette le représentant à cheval, due au ciseau de Froment-Meurice, don d'un groupe de hautes personnalités parisiennes : le marquis de Casa-Riera, le vicomte de la Rochefoucauld, le marquis de Movellan, le comte de Guaqui, la marquise de Vista-Bella, etc.

Après les visites réciproques des deux chefs d'États, les deux toasts suivants furent prononcés le soir au dîner du palais de l'Élysée.

M. Loubet prit le premier la parole :

Sire,

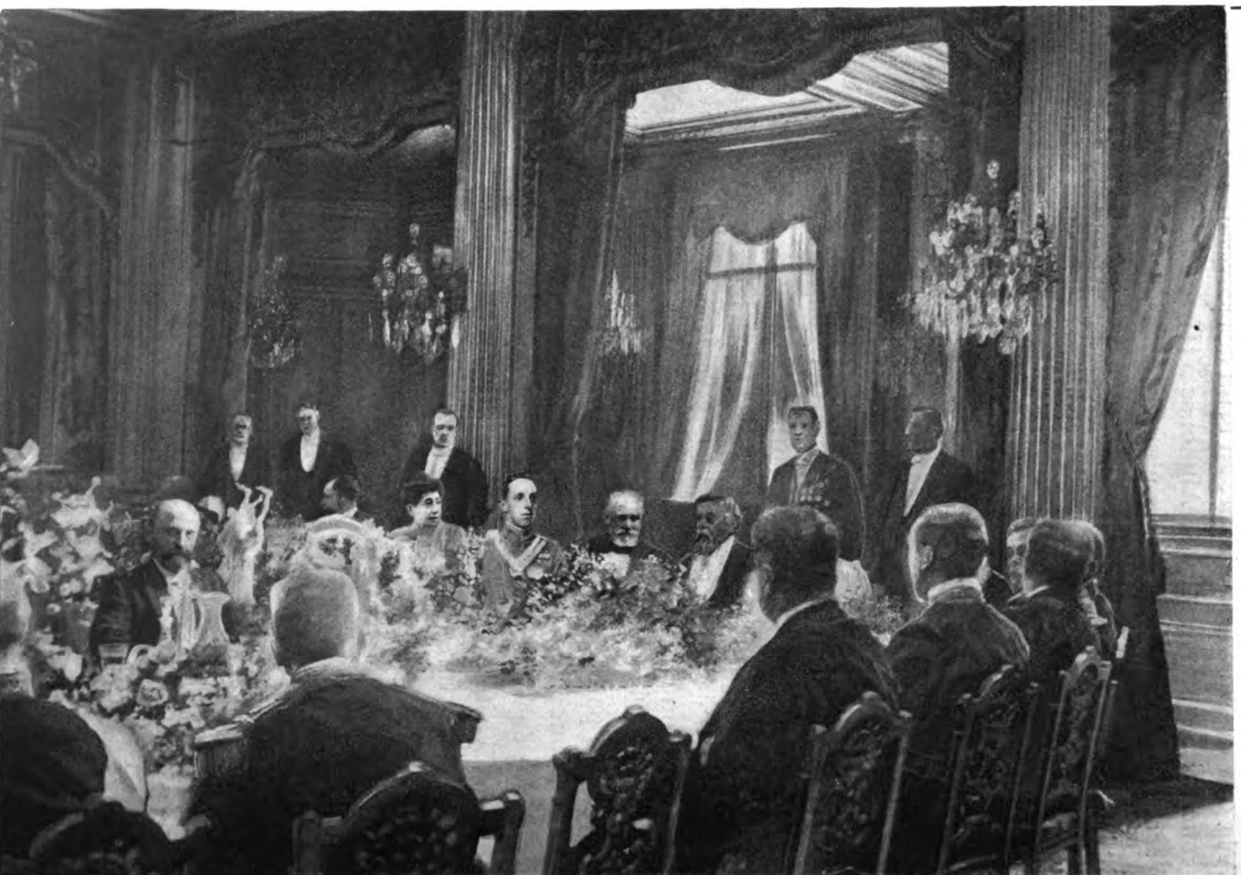
C'est de tout cœur qu'au nom de mon pays je souhaite la bienvenue à Votre Majesté.

Si la France est particulièrement heureuse de recevoir votre première visite, Votre Majesté est assurée de voir se dresser, à chacun de ses pas, le témoignage qu'Elle n'est pas en terre étrangère; et Elle se convaincra vite qu'il n'y a ici pour la noble nation espagnole qu'estime profonde et chaude sympathie.

Pour remplir utilement la tâche qui lui incombait, la politique, à Paris comme à Madrid, n'avait qu'à ne pas contrarier la nature.

Partout voisins, nos deux pays devaient être partout amis, se montrant une égale confiance, et, pour le succès de leurs efforts pacifiques, se prêtant un mutuel appui.

Il me plait infiniment de constater qu'il en a été ainsi, et de saluer, dans



Extrait de la *Vie illustrée*.

ALPHONSE XIII AU DINER DU PALAIS DE L'ÉLYSÉE.



Extrait de *la Vie Illustrée.*

Alphonse XIII a l'Hôtel de Ville. — Les adieux a la Municipalité (31 mai 1905).

l'intimité des relations présentes de l'Espagne et de la France un gage certain de leur union parfaite dans l'avenir.

Je lève mon verre en l'honneur de Votre Majesté, de Sa Majesté la Reine mère, et je bois à la réalisation des longs espoirs qui vous sont permis et des projets que votre âme généreuse a formés pour la grandeur et la prospérité de l'Espagne.

Alphonse XIII répondit en ces termes :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

C'est de tout cœur aussi que je vous remercie pour vos aimables paroles, paroles qui sont la plus haute et la plus éloquente expression de la profonde sympathie avec laquelle la France a reçu le souverain d'une nation voisine et amie. Cet accueil chaleureux et splendide, dont je suis profondément ému et reconnaissant, est l'éclatante manifestation d'un accord parfait sur les questions qui intéressent principalement l'Espagne et la France, accord qui contribuera à resserrer davantage les liens déjà si forts et si nombreux qui unissent deux peuples auxquels les Pyrénées vont offrir bientôt des nouvelles voies de communication.

Je lève mon verre à la santé du Président de la République, à la grandeur et à la prospérité de la France.



La matinée du 31 mai fut consacrée à des promenades dans Paris. Le jeune roi visita successivement la chapelle et le tombeau de Napoléon Ier aux Invalides, le caveau du Président Carnot au Panthéon; sur le perron du monument, il reçut une délégation des étudiants français qui, sous la conduite de M. Noguères, président de l'Association, venaient saluer dans Alphonse XIII le premier des étudiants espagnols.

Après un pèlerinage au Trésor de Notre-Dame, l'hôte de la France se rendit à l'Hôtel de Ville, dont, la veille, la municipalité parisienne avait déjà fait les honneurs aux représentants de la municipalité madrilène.

A cette réception des plus brillante, qui eut lieu dans la salle des fêtes, M. Paul Brousse, président du Conseil municipal, prononça le discours suivant :

SIRE,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté le Conseil municipal de Paris et de lui offrir, en présence de M. le Président de la République, avec mes

souhaits de bienvenue, les vœux que nous formons pour la prospérité de l'Espagne. Vous arrivez de ce pays merveilleux dont rêvent chez nous les jeunes gens et les artistes. Votre visite nous est aimable.

Nous voulons y voir le gage d'un accord plus étroit entre deux peuples que tout rapproche, la parité d'une histoire grandiose, une égale réputation de bravoure chevaleresque, le commun souci de l'art, de l'idéal et de la beauté, que rien ne sépare, pas même les Pyrénées, dont les progrès de l'outillage moderne sauront un jour avoir raison. Paris donne une haute signification à votre voyage. Il veut y voir le complément de la visite de S. M. le roi d'Italie, de sorte qu'il lui apparaît que maintenant l'union de la famille gréco-latine est complète. En son nom, je salue respectueusement, en Votre Majesté, l'hôte du gouvernement de la République, et puisque votre programme de route vous amènera demain au pays de l'entente cordiale, je salue aussi en vous le jeune et gracieux messager de la paix du monde.

M. de Selves, préfet de la Seine, parla en ces termes :

Sire,

La ville de Paris est en fête et salue joyeusement votre présence. Ses représentants à tous les degrés, organes fidèles de sa population tout entière, en souhaitant à Votre Majesté une respectueuse bienvenue, sont heureux d'offrir leurs hommages au souverain d'une nation amie, fils du monarque qui, recevant un jour l'envoyé de la France, disait : « Je n'oublierai jamais que j'ai été presque élevé en France. » Nous formons les vœux les plus vifs pour la longue prospérité du règne de Votre Majesté, et nous savons répondre aux sentiments de son cœur en adressant aussi nos hommages et nos vœux à la famille royale, spécialement à Sa Majesté Marie-Christine, cette noble reine, qui sut toujours associer si parfaitement le souci de l'État avec l'amour maternel, finissant ses laborieuses journées auprès de ses enfants « qu'elle éveillait d'un baiser et rendormait d'une caresse ».

Sire,

Permettez enfin que je dise aussi les vœux que nous adressons à la nation espagnole, grande sœur latine, dont le caractère, fait de loyauté et de chevaleresque bonté, est universellement connu et tout particulièrement apprécié de la France.

Le Roi répondit :

Monsieur le Président du Conseil municipal,
Monsieur le Préfet de la Seine,

Je vous remercie du charmant accueil que vous voulez bien me faire à Paris, et d'ailleurs dans la France tout entière. Vous pouvez être assurés que l'amitié que nous avons pour vous, nous la conserverons toujours, et que les Pyrénées, qui vont être traversées par des lignes de chemins de fer, n'existeront plus.

Je bois à la ville de Paris pour son gracieux accueil, et tout particulièrement aux membres de la municipalité parisienne.

Les conseillers municipaux remirent ensuite au Roi la médaille d'or frappée spécialement en l'honneur de sa visite à l'Hôtel de Ville et le surtout de table en vermeil que la Ville de Paris offrait à Alphonse XIII.

Aux Halles, où le cortège pénètre sous un arc de triomphe, formé par un entassement de légumes, la scène a un caractère de simplicité familière et spontanée; la Muse de l'alimentation, présentée par M. Marguery, président du Syndicat général, offre une gerbe de lis et de roses rouges au jeune souverain, qui remercie en lui donnant l'accolade et en lui passant au poignet un bracelet d'or.



La colonie espagnole de Paris est, de toutes les colonies étrangères, celle qui a le plus grand nombre de représentants dans le *high life* de la capitale : fêtes de bienfaisance, soirées mondaines, expositions, courses, etc. Parmi ses membres les plus distingués, apparaît en première ligne l'ambassadeur d'Espagne, M. Léon y Castillo, marquis del Muni, vrai diplomate de carrière, dont les solides qualités professionnelles, jointes au charme du caractère le plus conciliant, ont puissamment contribué à l'épanouissement actuel de l'entente hispano-française. Commandeur de la Légion d'honneur, le marquis de Casa-Riera, ami éclairé des arts et des lettres, très recherché et très aimé de ses pairs, dont l'inépuisable charité est en rapport avec sa belle fortune, compte dans la société parisienne aussi bien que dans la colonie espagnole les plus hautes amitiés. Le marquis de Casa-Riera figure dignement à côté des plus illustres représentants de la colonie.

Toutes ces hautes personnalités, au nombre de plus de 800, reçurent du jeune souverain l'accueil le plus affable, dans la salle du trône de l'ambassade d'Espagne. A cette réception, la colonie et la Chambre de commerce de Paris, par l'entremise de son président, M. J. Santarelli, offrirent à Alphonse XIII un livre d'or enluminé par Atalaya, enfermé dans un magnifique coffret

décoré d'émaux et de diamants, avec couvercle en bois des îles, ciselé par Falize.

Le soir, en même temps que le banquet des délégués de la municipalité de Madrid avait lieu à l'Hôtel de Ville, l'Opéra donnait une représentation de gala en l'honneur de notre hôte royal; c'est en rentrant au ministère des Affaires étrangères, au coin de la rue de Rohan et de la rue de Rivoli, qu'il reçut, comme il l'a d'ailleurs dit lui-même plus tard, le « baptême du feu » sous la forme d'une bombe qui, sans l'atteindre directement, abattit des blessés derrière sa voiture.

Cette criminelle tentative, en soulevant l'indignation générale, ne fit qu'accroître et fortifier les sentiments sympathiques et affectueux de la France entière pour la nation espagnole, pour son jeune et héroïque souverain; aussi fut-il, le lendemain 1er juin, salué par d'unanimes et frénétiques ovations à son départ pour le camp de Châlons, ainsi qu'à son retour.

La revue de Châlons fut suivie d'une action de cavalerie et d'une attaque d'infanterie avec feux réels de toutes les batteries. Alphonse XIII, devant ces manœuvres, montra un entrain tout militaire; le roi disparut pour faire place au soldat. Les manifestations enthousiastes de la journée eurent leur répercussion, le soir, aux réceptions diplomatiques de l'Élysée où, dans un décor d'une illumination féerique, les invités prodiguaient à l'envi au jeune souverain les marques de la plus respectueuse déférence.

Dans sa visite à l'École de Saint-Cyr, le lendemain 2 juin, Alphonse XIII eut la joie de se trouver, de nouveau, en contact avec l'armée, la plus jeune armée de France. Reçu par le directeur de l'École, le général Marcot, entouré de son état-major, le Roi visite la chapelle et les salles d'étude, passe la revue du bataillon, puis assiste au carrousel donné en son honneur, à la Petite-Carrière, par les officiers écuyers de l'École supérieure de guerre et de l'École de Saumur.

Versailles, ce miroir pittoresque où se reflète notre histoire nationale, excite particulièrement l'admiration du royal visiteur. Escorté de M. Bienvenu-Martin, ministre de l'Instruction publique, du sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts, M. Dujardin-Beaumetz, du savant conservateur du château, M. de Nolhac, du préfet de Seine-et-Oise, M. Poirson, du maire de Versailles M. Baillet-Reviron, et ses adjoints, des délégations du conseil,

municipal de la ville et du conseil général du département, le jeune roi prend un vif intérêt au spectacle de la galerie des Batailles et de la galerie des Glaces où il s'arrête longuement, particulièrement aux souvenirs historiques se rattachant à son ancêtre sur le trône d'Espagne, le roi Philippe V, duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV; le Grand et le Petit Trianon ne furent pas oubliés dans cette promenade à travers les vestiges d'un passé illustre et toujours vivant.

Avant de rentrer à Paris, le Roi et le Président assistèrent à des expériences d'aérostation organisées à l'Aéro-Club de Longchamp par son président, M. Cailletet, et au corso fleuri de l'Automobile-Club; le gala de la Comédie-Française termina cette intéressante et laborieuse journée.



Dans la matinée du 3 juin, Alphonse XIII passa, au polygone de Vincennes, la revue de la garnison du gouvernement militaire de Paris, sous les ordres du général Dessirier. Les présidents et les bureaux du Sénat et de la Chambre des députés, les ministres, les membres du corps diplomatique, les hauts fonctionnaires de l'État et les notabilités de toute sorte, qui occupaient les tribunes, firent au Roi et au Président une ovation des plus chaleureuse. Les troupes étaient commandées par les généraux Niox, Malafosse, Percin, Bazaine-Hayter, Sucillon, Mounier et Valentin de la Tour. Le Roi passa successivement devant les quatre fronts, saluant militairement les drapeaux et les étendards; le défilé, qui suivit la revue, se termina par une brillante charge de toute la cavalerie.

A l'issue du déjeuner militaire de l'Élysée, Alphonse XIII porta le toast suivant :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je suis très heureux d'avoir, encore une fois, eu l'occasion et le plaisir d'admirer la grande et noble armée dont la France a bien le droit d'être fière.

Il m'a été donné à Châlons d'apprécier la puissance d'une artillerie digne d'être prise comme modèle, le superbe et légendaire élan de votre infanterie, et les charges brillantes de la cavalerie, fidèle à ses héroïques traditions, qui a voulu aussi faire preuve de sa maîtrise dans le carrousel donné à Saint-Cyr en mon honneur.

Aujourd'hui, en parcourant le front de vos belles troupes et en les voyant

si martialement défiler, mon cœur ému battait plus fort à l'unisson de tous les cœurs français.

Je ne saurais oublier, monsieur le Président, que nous avons échappé ensemble au péril qui menace de nos jours la vie de tous les chefs d'État, et que c'est au milieu de vos braves cuirassiers que nous avons reçu notre baptême du feu.

Je lève mon verre à votre santé, à la gloire de l'armée et au bonheur de la France.

M. Émile Loubet lui répondit en ces termes :

Vos paroles, Sire, iront au cœur de notre armée; connaissant la valeur de vos éloges, elle sera d'autant plus fière de les avoir mérités.

Elle salue en Votre Majesté le chef généreux d'une armée fameuse entre toutes et à qui votre sollicitude éclairée promet un destin digne de sa radieuse histoire.

En son nom, Sire, je vous remercie vivement de l'honneur que vous lui avez fait en assistant à ses exercices. Je vous remercie encore au nom de la France, que, par votre charme d'abord, par votre courage ensuite, vous avez deux fois gagnée, et dont les vœux ardents vous suivront après-demain vers le pays ami qui s'apprête à vous faire fête.

Je lève mon verre à la gloire de l'armée espagnole, au long et heureux règne de son chef et à la prospérité de l'Espagne.

En rentrant au palais des Affaires étrangères, après le déjeuner militaire de l'Élysée, le Roi reçut des délégations constituées par la ville de Toulouse sous les auspices du comité franco-espagnol, et par la ville de Carcassonne. La délégation toulousaine était composée comme suit : MM. Emmanuel Bourgeat, président de la Chambre de commerce de Toulouse; Victor Lespine, rédacteur de l'*Express du Midi*; comte de Begouen, secrétaire du comité d'étude des transpyrénéens, rédacteur en chef du *Télégramme*; Maurice Sarraut, directeur parisien de la *Dépêche*.

En réponse à l'allocution de M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères, qui présenta les délégations, Alphonse XIII s'exprima ainsi :

J'apprécie beaucoup la ville de Toulouse et je lui suis particulièrement reconnaissant de l'accueil si chaleureux qu'elle a réservé à mon beau-frère, le prince des Asturies, lorsqu'il est allé assister aux grandes manœuvres françaises.

C'est vous dire tout le plaisir, messieurs, que j'aurais à visiter

Toulouse. Vous pouvez compter que je ne laisserai pas échapper l'occasion favorable de me rendre dans cette ville, dès que je le pourrai. En tout cas, je me ferai un plaisir d'assister à l'inauguration des transpyrénéens avec le président de la République française.

La délégation des Français titulaires d'ordres espagnols vint ensuite offrir au jeune souverain de leur seconde patrie l'hommage d'un service de table en faïence artistique à son chiffre, décoré des armes des principales villes de France, accompagné d'un livre d'or d'une grande richesse, en maroquin, avec les armes d'Espagne ciselées en or, contenant les noms des 400 souscripteurs parmi lesquels figurent : MM. Henry Deutsch (de la Meurthe), président du comité d'initiative; Stanislas Badel, Boucher-Cadart, de Marcère, Henri Menier, Noblemaire, Camille Saint-Saëns, le marquis de Reverseaux, le général Florentin, le général Pedoya, Ribot, Camille Flammarion, Berthelot, Léon Bonnat, Maurice Bixio.

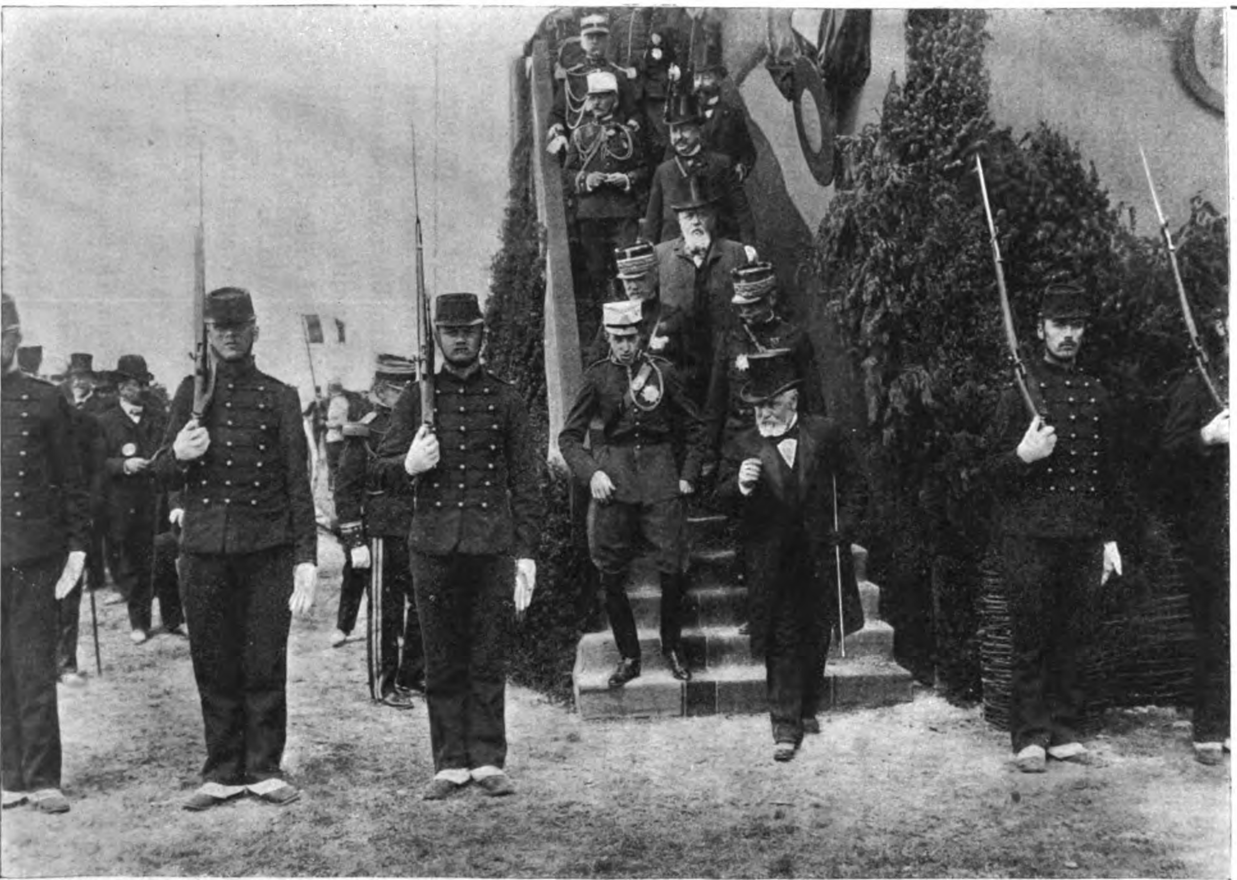
Le président du comité, M. Henry Deutsch (de la Meurthe), lut au Roi l'adresse suivante :

Ce que nous saluons en Votre Majesté, c'est l'Espagne elle-même et son peuple valeureux et loyal entre tous, c'est un monarque dont la jeunesse a su faire admirer déjà un haut esprit de droiture, de justice et de bonté. Nous saluons aussi tout ce qui se lève avec Votre Majesté de radieuses promesses et d'horizons magnifiques, aurore de prospérités à venir et de gloires continuées.

En réchauffant nos souvenirs et nos affections communes, votre visite à Paris apporte plus de certitude encore aux espoirs des Français qui chérissent les deux patries latines. Elle exalte le joyeux orgueil de ceux qui comme nous, fils légitimes de la France et enfants adoptifs de l'Espagne, ne cesseront pas de dépenser, pour le service de ce noble pays, toutes les forces de leurs volontés et de leurs cœurs.

A cette allocution d'une émotion si communicative, d'une si touchante sincérité, le Roi répondit en termes des plus flatteurs : « Si vous êtes décorés d'ordres espagnols, c'est que vous avez mérité ces distinctions.... »

Mécène généreux, toujours à la tête des hautes manifestations artistiques ou littéraires, des sociétés de bienfaisance, des recherches scientifiques les plus hardies, toujours à la piste des progrès intéressant la vie sociale de l'humanité, M. Henry Deutsch (de la



Extrait de l'*Illustration*.

ALPHONSE XIII AU CAMP DE CHALONS (1er JUIN 1905).

Meurthe) était tout désigné pour prendre une bonne part des félicitations royales.



Après une adresse, rédigée par M. Jules Claretie, du Syndicat des commerçants et propriétaires de l'avenue de l'Opéra venant remettre un vase de porcelaine de Sèvres au jeune souverain, celui-ci s'arrêta au Tir aux pigeons du Bois de Boulogne avant de se rendre au dîner donné à l'ambassade d'Espagne, en l'honneur du Président de la République et de Mme Loubet; au gala de l'Opéra, qui suivit, les acclamations des spectateurs dans la salle et de la foule au dehors atteignirent la limite extrême de l'ovation enthousiaste.

Dans cette même journée du 3 juin, la municipalité de Paris offrait aux délégués des Chambres de commerce, des cercles mercantiles et des Institutions économiques d'Espagne, dans les salons de l'Hôtel de Ville, une brillante réception où prirent la parole MM. Rébeillard, vice-président du Conseil municipal, Autrand, secrétaire général de la Préfecture de la Seine, Laurent, secrétaire général de la Préfecture de police.

Le dimanche 4 juin, dernier jour de présence du Roi à Paris, l'hôte de la France se rendit à la chapelle espagnole de l'avenue Friedland, et s'estima heureux de pouvoir, suivant ses propres expressions, « dérober quelques instants au programme officiel pour admirer le Musée du Louvre, cet inestimable trésor national », avant d'assister au Steeple-Chase d'Auteuil, où le Tout-Paris mondain lui adressa, ainsi qu'à M. Émile Loubet, le salut du départ en de longues et chaleureuses acclamations.

Au moment de quitter Cherbourg pour les rives anglaises sur le yacht *Victoria and Albert*, Alphonse XIII envoya à M. Émile Loubet le télégramme suivant :

Cherbourg, 5 juin, 8 h. 6 matin.

Président de la République, Paris.

Au moment de quitter le sol français, je vous renouvelle l'expression émue de ma reconnaissance et de ma sympathie. Je vous remercie, monsieur le Président, pour vos affectueuses attentions et je remercie Paris et la France tout entière pour l'inoubliable accueil que j'emporte dans mon cœur et qui y comptera comme un des plus beaux souvenirs de ma vie.

ALFONSO.

Le Président de la République fit transmettre au Roi la réponse suivante :

A Sa Majesté Alphonse XIII, roi d'Espagne, Londres.

Si Votre Majesté emporte de l'accueil qui lui a été fait en France un souvenir attendri, nous restons tous sous le charme de la bonne grâce et de l'exquise simplicité qui provoquaient partout sur votre passage les acclamations populaires.

Encore une fois merci de votre visite, qui ne laisse dans tous les cœurs français que des sentiments affectueux pour l'Espagne et pour son Roi.

Émile LOUBET.

De son côté, M. Thomson, ministre de la Marine, qui avait eu la mission de faire au roi d'Espagne, à bord de son yacht, les adieux de la France, télégraphia de Cherbourg à son collègue espagnol :

Son Excellence don Corbian, ministre de la Marine, Madrid.

Au moment où le roi d'Espagne quitte la France, y laissant le souvenir de son exquise bonne grâce et de sa chevaleresque intrépidité, le ministre de la Marine, qui a eu le grand honneur d'accompagner Sa Majesté au terme de son voyage, se fait un agréable devoir d'annoncer à Votre Excellence que le Roi s'est embarqué dans le meilleur état de santé, ne se ressentant nullement des fatigues et des émotions de cette grande et inoubliable semaine. En assurant Votre Excellence de mes sentiments de haute et confraternelle sympathie, je la prierai de porter ces heureuses nouvelles à la connaissance de Sa Majesté la Reine mère, dont la pensée n'a cessé d'être présente à l'esprit de tous, durant le séjour en France de son auguste fils.

Gaston THOMSON.

Le ministre espagnol répondit par le télégramme suivant :

Madrid, 5 juin.

Je vous suis reconnaissant pour les bonnes nouvelles de Sa Majesté transmises et communiquées à la Reine mère, qui les agrée infiniment. C'est un grand honneur pour moi d'échanger avec vous de cordiales salutations et sympathies.



Parmi les distinctions honorifiques que fit remettre Alphonse XIII, en reconnaissance de son voyage triomphal en France, nous mentionnerons l'ordre d'Isabelle-la-Catholique

dont furent gratifiés les commandants de corps d'armée et les fonctionnaires de la Préfecture de police : le préfet, M. Lépine, MM. Laurent, Henri Corne, Nicolas ; les généraux de division et de brigade, les colonels et chefs de bataillon reçurent tous l'ordre du Mérite militaire.

Quant aux soldats de l'escorte royale blessés à l'attentat du 31 mai où Roi et Président avaient connu un péril commun, le Président de la République voulut leur donner en personne, au Val-de-Grâce, les insignes des décorations que leur accordait le gouvernement. En compagnie du général Dubois et du colonel Reibell, en présence du ministre de la Guerre, du gouverneur militaire de Paris, de M. Delorme, directeur du Val-de-Grâce, et de divers autres fonctionnaires, M. Émile Loubet fit, le 15 juin, remise solennelle de la croix de la Légion d'honneur au capitaine Schneider, du 2e cuirassiers, l'un des officiers qui commandaient l'escorte, en lui adressant cette courte allocution :

J'ai tenu à venir vous apporter moi-même cette croix, pour reconnaître d'une façon officielle le courage que vous avez montré dans une heure difficile et aussi le dévouement avec lequel vous avez rempli votre mission de chef d'escorte. Vous avez d'ailleurs déjà reçu d'autres témoignages de satisfaction, et l'écho nous en arrivait hier encore par le télégramme adressé de Madrid à votre chef, le colonel Lamy. Je vous remercie et je suis heureux de vous remettre la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Avec le même cérémonial, le Président de la République remit la Médaille militaire au brigadier de cuirassiers Charton, aux gardes républicains Vigne et Allain, aux cavaliers Duperray et Thierry, ainsi qu'une médaille d'honneur au garde républicain Hugonnet.



Comme les rois d'Angleterre, de Belgique, de Grèce, Alphonse XIII manifesta, aux diverses étapes de ses promenades parisiennes, le vif désir de voir, dans le silence et la solitude de l'incognito, ce qu'il n'avait pu qu'entrevoir à travers les pompes de l'apparat officiel.

« Il est certain, dit excellemment M. Jules Claretie (1), que les

(1) *Temps* du 2 juin 1905 (*la Vie à Paris*).

souverains en voyage ne voient les villes qu'à la façon dont la Tzarine apercevait les villages illusoires improvisés par Potemkine. Des drapeaux, des écussons, des banderoles, des feuillages, la décoration est partout la même, et les cités en fête se poudrent et se mettent du rouge comme les coquettes allant au bal. Aux inaugurations de statues, lorsque la ville natale du personnage immortalisé se maquille de verdure et de trophées, les ministres ne devinent guère la physionomie habituelle du chef-lieu ou de la sous-préfecture ainsi pris de fièvre. Il y a là une joie officielle qui partout semble avoir le même caractère, et l'enthousiasme paraît souvent revêtir un uniforme.

« Pourtant, sous les décors habituels et les pavoisements de surface, il est aisé à un spectateur averti de deviner la véritable pensée de la foule, de déterminer le degré de réel entraînement et de faire la part des convenances ou des sentiments. Il n'est de sincérité que dans ce qui est improvisé. Toutes les manifestations de commande se ressemblent et ne comptent pas. Seules les autres ont une signification.

« On n'a point dit à Paris : « Tu accueilleras avec des sourires ce « grand jeune homme souriant qui est le roi d'Espagne. » Instinctivement Paris s'est senti porté vers tant de jeunesse et a voulu montrer au représentant de la plus chevaleresque des nations ce qu'est l'hospitalité d'un peuple aimable. Tout le monde ici s'est ingénié à prouver au jeune roi qu'il était le bienvenu. Et dès que le *ros*, ce shako espagnol, inventé au Maroc par le général qui lui a donné son nom — le *ros*, coiffure élégante et solide, — a paru, la foule a été séduite. L'uniforme espagnol ressemble un peu au nôtre et les deux nations voisines sont de même race. On s'est reconnu. Alphonse XIII a été enchanté de l'accueil immédiat.

. . . .

. . . .

« Paris, comme le poète, peut philosophiquement soupirer :

J'en ai tant vu, des rois !

« Mais il n'en a point vu qui aient le charme de ce jeune souverain, en route pour la première fois à travers la vie et qui, l'autre soir, en répondant au toast de M. le Président de la République lui parlant « des longs espoirs qui lui sont permis », a si joliment renouvelé le mot : « Il n'y a plus de Pyrénées » en disant qu'elles

vont bientôt offrir à l'Espagne et à la France des « voies nou- « velles de communication ». Fraternité des peuples par l'« auto » ! Amitié qui fera, souhaitons-le, du 120 à l'heure !

« Aussi bien Paris se met-il en frais et en fête pour ce visiteur dont il sent toute la sympathie. C'est quelque chose, en vérité, que le sourire de la vingtième année. La foule est et sera toujours du parti des « jeunes premiers ».

« — La gloire, la puissance, le succès, la renommée, ce sont d'étonnantes forces, sans doute, nous disait Alphonse Daudet, un soir. Mais réunis tout cela dans un salon et tu verras combien cela pèse peu si l'on annonce tout à coup l'entrée du nommé Vingt-Ans !

« Le nommé Vingt-Ans ! La jeunesse ! L'avenir ! Voilà ce qui fait le charme de cet hôte de cinq jours qui vint à nous le sourire aux lèvres et qui commença ses pérégrinations de souverain par un hommage à la prospérité du peuple de France et une visite au Président de la République française. »



Mais, après le départ de l'hôte royal de la France, « charmant, jeune, traînant tous les cœurs après soi », les nécessités de la politique nous obligèrent de tourner notre attention vers le nord de l'Europe, vers l'Impérial Souverain d'un peuple qui, depuis longtemps, nous considère, au moins traditionnellement, comme son « ennemi héréditaire ».



Continuant entre temps sa politique militante, l'Empereur d'Allemagne avait obtenu du Sultan du Maroc, comme résultat de la mission à Fez du comte de Tattenbach, que le plan de réformes proposé par le gouvernement français serait soumis à l'approbation des puissances étrangères réunies dans une conférence internationale de leurs représentants.

Lorsque le gouvernement allemand nous fit cette communication, il ne nous dissimula pas qu'il ne saurait être question d'arrangement amiable sans notre acceptation pure et simple de

la conférence; malgré cette mise en demeure, il y eut toutefois entente préalable entre les deux chancelleries sur la question des sujets qui seraient abordés ainsi que sur la reconnaissance de certains principes servant de base à la garantie des intérêts français dans l'Afrique septentrionale.

M. Rouvier, président du Conseil des ministres, qui, le 18 juin, avait pris des mains de M. Delcassé le portefeuille des Affaires étrangères, fit connaître en ces termes, à la séance de la Chambre des députés du 10 juillet, le résultat de ses laborieuses négociations avec l'ambassadeur d'Allemagne, le prince Radolin.

La Chambre n'a point oublié que notre ministre au Maroc avait pour mission, en se rendant à Fez au mois de janvier dernier, de faire connaître au Sultan, au nom de la France, les réformes les plus propres à remédier à la situation troublée de son empire.

Exposés dans leurs grandes lignes et à titre consultatif à une assemblée de notables, examinés très complètement de concert avec des plénipotentiaires désignés à cet effet, ces projets de réformes ne soulevèrent aucune fin de non-recevoir, aucune objection grave.

Mais Sa Majesté chérifienne, après avoir été mise au courant de ces négociations préliminaires, désira prendre l'avis des puissances étrangères et les inviter, à cet effet, à se réunir en conférence internationale. L'invitation nous a été adressée à la date du 30 mai.

A la date du 6 juin, le cabinet de Berlin faisait connaître, par une note au gouvernement de la République, que la conférence lui paraissait le meilleur moyen de préparer ces réformes.

Nous avons répondu que nous n'étions pas opposés en principe et de parti pris à l'idée de la conférence; mais qu'il nous paraissait nécessaire, pour y donner utilement notre adhésion, de nous mettre d'accord avec l'Allemagne sur certains principes dont nous ne pourrons nous départir au Maroc.

Nous désirions notamment acquérir la certitude que le gouvernement impérial appréciait comme nous l'intérêt spécial qu'avait la France, en raison de sa situation de pays limitrophe, au maintien de l'ordre dans l'empire chérifien.

Les explications que j'ai échangées avec l'ambassadeur d'Allemagne à Paris, celles qui sont intervenues entre notre représentant à Berlin et le prince de Bülow, ont amené les deux gouvernements à se donner les assurances réciproques dont les lettres que je vais lire à la Chambre ont fixé les termes.

M. Rouvier au prince Radolin.

Le gouvernement de la République s'est convaincu, par les conversations qui ont eu lieu entre les représentants des deux pays tant à Paris qu'à Berlin, que le gouvernement impérial ne poursuivrait, à la conférence proposée par le Sultan du Maroc, aucun but qui compromît les légitimes intérêts de la France dans ce


Phot. Stebbing

LÉON Y CASTILLO, MARQUIS DEL MUNI

pays ou qui fût contraire aux droits de la France résultant de ses traités ou arrangements et en harmonie avec les principes suivants :

Souveraineté et indépendance du Sultan ;

Intégrité de son empire ;

Liberté économique, sans aucune inégalité ;

Utilité de reformes de police et de réformes financières dont l'introduction serait réglée, pour une courte durée, par voie d'accord international ;

Reconnaissance de la situation faite à la France au Maroc par la contiguïté, sur une vaste étendue, de l'Algérie et de l'empire chérifien, et par les relations particulières qui en résultent entre les deux pays limitrophes, ainsi que par l'intérêt spécial qui s'ensuit pour la France à ce que l'ordre règne dans l'empire chérifien.

En conséquence, le gouvernement de la République laisse tomber ses objections premières contre la conférence et accepte de s'y rendre.

Paris, le 8 juillet 1905.

Le prince Radolin, ambassadeur d'Allemagne à Paris, à M. Rouvier, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères.

Paris, 8 juillet.

Le gouvernement de la République acceptant de se rendre à la conférence proposée par le Sultan du Maroc, le gouvernement impérial m'a chargé de vous confirmer ses déclarations verbales aux termes desquelles il ne poursuivra à la conférence aucun but qui compromette les légitimes intérêts de la France au Maroc, ou qui soit contraire aux droits de la France résultant de ses traités ou arrangements et en harmonie avec les principes exposés dans votre lettre de ce jour.

Cet échange de lettres a été suivi de la d.claration suivante :

Le gouvernement de la République et le gouvernement allemand conviennent :

1° De rappeler à Tanger simultanément leurs missions actuellement à Fez, aussitôt que la conférence se sera réunie ;

2° De faire donner au sultan du Maroc des conseils par leurs représentants, d'un commun accord, en vue de la fixation du programme qu'il proposera à la conférence sur les bases indiquées dans les lettres échangées sous la date du 8 juillet 1905 entre le président du conseil, ministre des Affaires étrangères, et l'ambassadeur d'Allemagne à Paris.

Fait à Paris, le 8 juillet 1905.

ROUVIER, RADOLIN.

L'entente est donc formelle entre l'Allemagne et nous sur les principes essentiels dont le maintien au Maroc a pour la France, puissance limitrophe, un prix tout particulier.

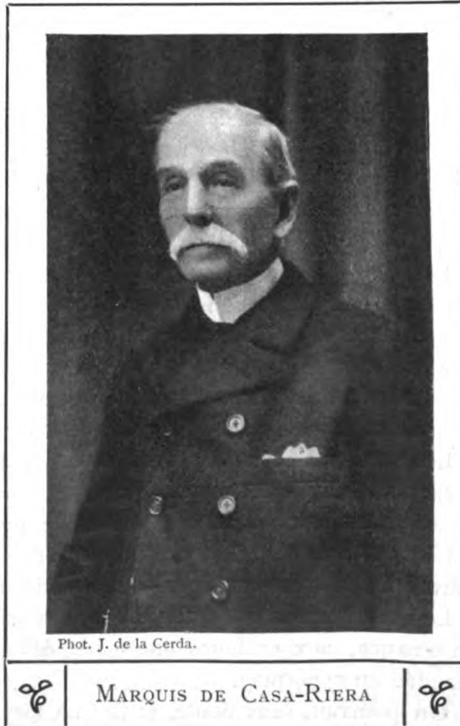
De même est reconnu l'intérêt spécial que nous avons à ce titre au maintien de l'ordre dans l'empire chérifien, tout état de trouble au Maroc pouvant avoir une répercussion parmi les populations musulmanes sujettes de la France.

Enfin, les deux gouvernements admettent également l'utilité d'introduire au Maroc des réformes de police et des réformes financières, ainsi que nous avions pris l'initiative de le proposer ; nous apporterons, de concert, au Sultan des conseils sur le programme à établir, en vue de la consultation des puissances, sur les bases résultant de nos divers accords.

L'accord si désirable qui s'est ainsi réalisé entre les deux gouvernements laisse intacts les arrangements que la France avait précédemment conclus avec d'autres puissances. A aucun moment des négociations la discussion ne s'est portée sur l'accord franco-anglais du 8 avril 1904 et sur l'accord franco-espagnol du 9 octobre de la même année.

La déclaration faite — dans les lettres échangées — au sujet des traités et arrangements de la France, aussi bien que des assurances formelles que le représentant du gouvernement impérial m'a apportées spontanément au cours de nos pourparlers et a renouvelées à leur issue, me permettent d'affirmer devant vous que l'Allemagne ne met pas en cause nos accords avec l'Angleterre et avec l'Espagne.

Pourrait-il d'ailleurs en être autrement? Ces accords n'engagent vis-à-vis de nous que les deux puissances qui les ont signés, et réciproquement nous engagent seuls vis-à-vis d'elles. Il ne pouvait être question d'en



Phot. J. de la Cerda.

MARQUIS DE CASA-RIERA

tirer argument contre aucune autre puissance, de même qu'aucune autre puissance ne peut rien objecter aux conditions que l'Angleterre et l'Espagne ont consenties pour leur part et dans la plénitude de leur droit.

La Chambre se félicitera certainement de l'heureux résultat auquel ont abouti les négociations entre la France et l'Allemagne au sujet du Maroc, grâce aux sincères efforts de leurs gouvernements.

Les termes de l'accord franco-allemand sont d'un très bon augure pour le résultat, en notre faveur, de la Conférence internationale, où nous nous présentons en parfaite conformité de vues avec l'Angleterre, l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne et la Russie.



C'est au milieu des pourparlers et des échanges de notes diplomatiques entre Paris et Berlin que le député Jaurès se disposait à aller prêcher le verbe et l'union socialistes dans la capitale de l'Empire allemand. On pouvait discuter si l'heure d'une semblable manifestation était heureusement choisie; le gouvernement de Guillaume II trancha d'emblée la difficulté, par la note officieuse ci-dessous, adressée à l'ambassade d'Allemagne de Paris par M. de Bulow, chancelier de l'Empire :

La presse a annoncé que M. Jaurès parlerait le 9 juillet à Berlin, dans une réunion socialiste. Je n'aurais rien à objecter contre la personnalité de M. Jaurès; je l'estime comme orateur, j'apprécie ses opinions sur la politique étrangère et je me trouve quelquefois d'accord avec elles.

. . . .

Le *Vorwaerts* a annoncé que la réunion projetée marquerait le commencement d'une influence immédiate exercée par le socialisme sur la politique étrangère et que la lutte de classe serait portée sur le terrain international. L'intention d'un mouvement d'agitation de la part des instigateurs allemands de la réunion est encore plus clairement avouée dans l'organe du soi-disant socialisme scientifique: *Neue Gesellschaft* (*la Nouvelle Société*).

Le parti socialiste allemand mettrait à profit la présence de M. Jaurès à Berlin, simplement pour propager, sous le couvert de sa personnalité, les attaques révolutionnaires du parti contre les intérêts nationaux.

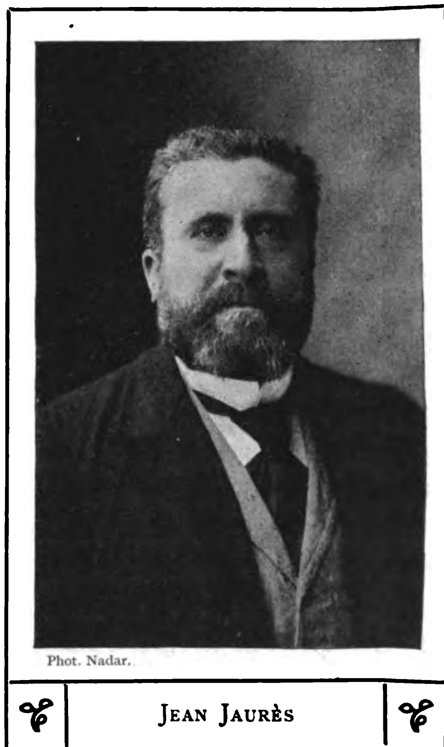
Le gouvernement impérial ne peut renoncer à se servir, contre cette tentative, des moyens que la loi met à sa disposition.

Le gouvernement français s'est toujours réservé le droit d'interdire la parole, en France, aux orateurs étrangers, dès que cette mesure lui a paru commandée ou opportune.

On pourrait, sans doute, se fier au tact de M. Jaurès pour attendre de lui

qu'il évitât tout ce qui pourrait causer des désagréments au gouvernement allemand ou au gouvernement français; on ne saurait, malheureusement, avoir la même confiance dans les organisateurs allemands de la réunion.

Dans un tel cas, la cause de l'entente franco-allemande n'aurait rien à gagner du cours probable des débats de la réunion. J'estime donc que M. Jaurès ne doit pas faire une apparition publique à Berlin, et vous voudrez bien demander à M. Jaurès, par la voie que vous jugerez convenable, d'abandonner son projet de voyage à Berlin.


Phot. Nadar.

JEAN JAURÈS

La parfaite courtoisie avec laquelle était formulé ce refus en bonne forme, transmis à M. Jaurès par le prince Radolin lui-même, ambassadeur d'Allemagne à Paris, démontre une fois de plus l'idée persistante de Guillaume II, sa volonté bien arrêtée d'arriver à établir entre l'Empire allemand et la République française des relations empreintes d'une véritable affabilité. Quelle meilleure occasion pourra jamais rencontrer l'Allemagne, que cette Conférence internationale provoquée à propos du Maroc par son initiative, pour donner la preuve de la sincérité de ses bonnes dispositions envers la France?



Comme on a pu s'en rendre compte, il est avéré que l'isolement systématique de la République française en Europe a pris fin dans ces dernières années; l'horizon politique se désassombrit peu à peu à l'extérieur et notre diplomatie a pu, lors du récent incident de Hull, apporter le concours de son arbitrage dans le différend survenu entre Russes et Anglais.

La France aurait volontiers donné, en même temps, une plus grande extension à son rôle d'arbitre, en intervenant directement dans le conflit russo-japonais, pour faire cesser, entre les belligérants, des hostilités décimant des milliers d'hécatombes humaines; mais les deux partis : l'un dans l'enivrement de la victoire, l'autre par esprit de résistance obstinée, se refusant encore au moindre armistice, toute idée d'apaisement était prématurée.

Ce ne fut que le 8 juin 1905 que M. Roosevelt, Président des États-Unis, prit l'initiative d'adresser aux deux gouvernements une note leur demandant de consentir mutuellement à des ouverture en vue d'aboutir à la conclusion de la paix. Bien qu'elle fût accueillie avec certaines réserves par les deux peuples intéressés, cette proposition n'était pas repoussée en principe et il est visible que la démarche du plénipotentiaire russe M. Witte, auprès de notre Cabinet des Affaires étrangères, fut loin d'y être étrangère.

Dans l'entrevue de Bjoerko, en face de Cronstadt (23-24 juillet), à bord du *Hohenzollern* entre Guillaume II et Nicolas II, en dépit de renseignements officiels et étant admis, suivant l'adage célèbre d'Hippolyte Taine, qu'en l'absence de certitudes toutes probabilités, basées sur la logique, les remplacent à titre d'équivalent, en attendant la connaissance des faits positifs, il est permis de penser, en toute vraisemblance, sans hardiesse d'hypothèse ou de paradoxe, que les questions suivantes ont été agitées :

1° Cessation de la lutte en Extrême-Orient ;

2° Mesures réformatrices à l'intérieur de la Russie ;

3° Rapprochement des deux Empires russe et allemand, comme contrepoids à l'alliance franco-anglaise.

La conclusion de tout ce qui précède, c'est que la politique générale est en proie à une crise accentuée, et qu'il se prépare un déplacement radical dans les alliances entre les nationalités européennes. Le moment psychologique, pour employer un terme cher à M. de Bismarck, ne serait-il pas venu d'établir une concentration des forces européennes contre le péril asiatique toujours grandissant et d'opposer, à la coalition menaçante sino-japonaise, l'union de notre vieux monde européen, dont les forces vives se dépensent depuis si longtemps en luttes intestines et fratricides? Bien que l'esprit d'indépendance et des divergences de vues politiques aient décidé récemment le storthing norvégien à séparer la Norvège libre-échangiste de la Suède protectionniste, cette scission

des deux peuples d'origine scandinave ne saurait être un obstacle à leur entrée dans les États-Unis d'Europe, ligués contre les menaces de l'expansion asiatique.

La puissante République de l'Amérique du Nord pourrait aussi prendre quelque ombrage de la marche conquérante, au delà de toute prévision, de ce peuple japonais qu'elle a, au début des hostilités, soutenu et encouragé de son alliance. L'heure a sonné, semble-t-il, où les descendants des colons anglais, se souvenant du lien qui les rattache au Vieux Continent, viendront nouer leur chaînon aux défenseurs de la civilisation occidentale pour endiguer le flot montant de l'Orient envahisseur. Les cérémonies de la translation en Amérique des cendres de l'amiral Paul Jones, dont on doit la découverte au général Horace Porter, ont déjà ravivé chez nos voisins d'outre-mer les sentiments instinctifs de cordialité qu'ils n'ont cessé d'éprouver pour la France de Lafayette et de Rochambeau. L'arrivée, sur le sol du continent européen, de 500 soldats américains en armes et la remise, dans la chapelle américaine de l'avenue de l'Alma, des restes de l'amiral Paul Jones à M. Loomis, l'ambassadeur extraordinaire des États-Unis, sont déjà comme un symbole d'alliance, que le préfet maritime de Cherbourg, le vice-amiral Besson, a parfaitement fait ressortir en remettant le cercueil à l'état-major du croiseur américain le *Brooklyn* (8 juillet 1905).

Après avoir, au nom de la marine française, apporté un dernier salut à ces restes vénérés, le vice-amiral continua en ces termes :

Un rapprochement émouvant s'impose aujourd'hui à vos esprits, messieurs, comme aux nôtres. Au mois de février 1778, dans la baie de Quiberon, le chef d'escadre La Motte-Piquet saluait pour la première fois le pavillon étoilé de la jeune République des États-Unis. Ce pavillon était celui du commodore Jones, et vraiment, en cette solennelle circonstance, nul plus que ce vaillant homme de mer n'était digne de représenter sa patrie et de recueillir pour elle cette déclaration publique d'admission au rang des nations. Après d'éclatants services rendus à la cause de l'indépendance dans les eaux américaines, il avait été chargé d'opérer une diversion dans les mers d'Europe, et il rentrait à ce moment d'une mémorable croisière dans la mer d'Irlande. Il était à la veille de livrer, comme commandant d'une escadre de navires français, naviguant sous les couleurs américaines, ce fameux combat de Flamborough, le plus extraordinaire de sa vie, si féconde pourtant en actions remarquables.

Il m'appartenait de rappeler que Paul Jones conduisit à la victoire des vaisseaux français, que ses brillants succès lui valurent chez nous un accueil

enthousiaste, qu'au début de notre Révolution il offrit de servir encore dans notre armée navale, et que, lorsque peu de temps après il mourut à quarante-cinq ans, l'Assemblée législative assista à ses funérailles. C'est donc à un frère d'armes des marins français de la fin du XVIIIe siècle que nous rendons ici les derniers honneurs. Ce héros, dont les exploits ont si radieusement illuminé l'aurore de la marine américaine, est l'un de ceux qui ont le plus contribué à sceller entre nos deux nations cette chaîne d'amitié non encore rompue après plus d'un siècle.



Après la marine américaine, la marine anglaise fut brillamment fêtée à Brest (12-17 juillet) : dîner offert par les officiers des états-majors des navires français aux officiers des états-majors des navires anglais, bals à bord du *Jauréguiberry* et du *Formidable*, fête bretonne donnée dans les jardins de la Préfecture maritime, déjeuner officiel offert en rade à bord du cuirassé *King-Edward VII* par le vice-amiral William H.-May, qui prononça une allocution d'où nous détachons les passages suivants :

J'ai l'honneur de vous proposer de boire à la santé de M. Loubet, Président de la République française. Il n'est pas nécessaire de s'étendre bien longuement pour faire l'éloge de votre Président, qui a tout à la fois la sympathie et l'admiration du peuple anglais.

. . . .

Aujourd'hui, l'entente entre la France et la Grande-Bretagne est la plus cordiale, et j'espère que la rencontre des deux flottes, et, on peut dire, la rencontre des deux nations, rendra encore plus forte cette amitié.

Pendant qu'à Brest était donné, à bord du cuirassé *Amiral-Aube*, le banquet des premiers-maîtres des navires des deux nationalités, et que, dans la grande salle municipale de la Ville, la Chambre de Commerce offrait un bal en l'honneur de l'escadre anglaise, une délégation d'officiers de Francis Bertie, ambassadeur d'Angleterre, et de William May, commandant en chef de la flotte de l'Atlantique, était reçue à l'Hôtel de Ville de Paris, où les honneurs de la Municipalité lui furent rendus par M. Paul Brousse, président du Conseil municipal; M. de Selves, préfet de la Seine ; M. Laurent, secrétaire général de la Préfecture de police; M. Rebeillard, vice-président du Conseil municipal; M. Bellan, syndic ; M. Autrand, secrétaire général, et M. Armand Bernard, directeur du cabinet du préfet de la Seine.

Au dîner offert, le même soir, à la délégation par le ministère de la Marine, le ministre, M. Gaston Thomson, parla de « la sympathie réciproque, de l'amicale entente qui, pour le plus grand bien des deux pays, et pour le plus grand bien aussi de la paix du monde, règnent entre l'Angleterre et la France », en ajoutant qu'il était heureux de « saluer dans Édouard VII, avec un patriotique orgueil, l'ami de Paris et de la France que fut toujours le prince de Galles ».

Les télégrammes suivants, échangés entre l'Angleterre et la France, sont comme l'épilogue de ces fêtes grandioses :

Newmarket, 18 juillet.

Son Excellence M. Rouvier, président du Conseil, Paris.

Au moment où la flotte anglaise quitte vos côtes hospitalières, je tiens à remercier Votre Excellence personnellement pour l'accueil sympathique que votre grand pays lui a fait.

EDWARD, R. ET I.

Le président du Conseil à Sa Majesté Édouard VII.

Le gouvernement de la République a été heureux de marquer à ses hôtes de la marine anglaise son vif plaisir de les recevoir et de leur témoigner par son accueil combien il se félicite de la sympathie réciproque qui existe entre l'Angleterre et la France.

Je prie Votre Majesté de vouloir bien agréer, avec l'expression de ma sincère gratitude pour son aimable télégramme, l'assurance de mon respect.

ROUVIER.



La manifestation de Portsmouth (7-14 août 1905), où l'escadre française du Nord rendit la visite faite à Brest par l'escadre britannique de l'Atlantique, fut l'acte définitif de réconciliation de deux pays trop longtemps séparés, la conclusion de la fusion entre les deux peuples et surtout l'affirmation éclatante d'une amitié durable.

Des acclamations enthousiastes, soulignées par les salves de multiples coups de canon, accueillirent l'entrée, le 7 août 1905, de l'escadre française, sous le commandement du vice-amiral Caillard, en rade de Cowes, dans le détroit du Solent qui sépare l'île de Wight de la côte. Le roi Édouard VII vint en personne souhaiter la bienvenue à notre amiral dans les eaux anglaises

et reçut sur son yacht nos principaux officiers. Des fêtes et des réjouissances variées suivirent : illuminations sur toute la ligne des vaisseaux, représentation au Théâtre royal de Portsmouth, banquet offert par le prince de Galles, course de la Coupe du Roi, garden-party à East-Cowes, banquet au « Royal Yacht Squadron Club », où lord Redeslale prononça en français la remarquable allocution suivante :

Nous célébrons aujourd'hui, dit-il, un événement rare dans l'histoire des nations, en recevant les officiers les plus éminents des deux plus importantes marines du monde. Depuis deux cents ans il n'y avait pas eu d'invasion de l'Angleterre ; mais, depuis hier, cette invasion est chose faite. Seulement c'est avec les bras ouverts que nous accueillons nos envahisseurs. Il est fréquent de voir s'élever entre voisins des jalousies et des querelles ; mais à présent nous avons changé tout cela, et c'est notre auguste souverain qui a préparé ce changement. Quoique aimant son pays par-dessus tout et travaillant sans cesse pour le bien de son peuple, le Roi a toujours réservé dans son cœur une bonne place pour la France.

Grâce à l'initiative de Sa Majesté, admirablement secondée par le Président de la République française, ainsi que par les ministres et les ambassadeurs des deux pays, nous donnons aujourd'hui au monde entier le spectacle de deux grandes nations marchant comme deux sœurs affectionnées, la main dans la main, vers un noble but : la paix, et par conséquent le progrès de la civilisation et le bonheur de l'humanité.

La revue navale du 9 août présenta le plus émouvant spectacle ; mais rien n'égala l'extraordinaire enthousiasme et l'ovation populaire qui accueillirent nos marins à leur arrivée dans la Cité de Londres, ornée d'une profusion de drapeaux, de décorations et d'inscriptions ; à l'issue du banquet donné au Guild-Hall, le lord-maire, M. John Pound, porta le toast suivant à M. Émile Loubet :

Je me lève maintenant pour vous inviter à porter un toast qui sera accueilli, comme il le mérite, avec un enthousiasme sans bornes par cette réunion distinguée : *Au Président de la République française !*

Voici exactement deux ans que nous eûmes l'honneur de recevoir M. Loubet dans ce Hall antique et de lui offrir la respectueuse bienvenue de la Cité de Londres, lors de sa visite de si bon augure à la capitale anglaise.

Depuis lors, le Président, concurremment avec notre Roi, a fait tout ce qui était en son pouvoir pour fortifier les sentiments d'amitié qui ont existé entre les deux nations.

Je vous demande de porter aujourd'hui sa santé, non pas seulement comme au premier citoyen de cette grande République dont tous nos hôtes sont des



Extrait de la *Vie illustrée.*

LE CERCUEIL DE L'AMIRAL PAUL JONES TRANSPORTÉ SUR LE FOURGON A L'ÉGLISE AMÉRICAINE DE PARIS
(8 JUILLET 1905)

fils, mais comme à un homme dont la personnalité intéressante et distinguée, et la brillante carrière, ont fortement impressionné le peuple de ce pays.

La réception au château de Windsor ne fut pas moins grandiose; au palais de Westminster, le président de la Chambre des Communes s'exprima ainsi :

La salle dans laquelle nous sommes assemblés appartient à l'histoire. Si les murailles, élevées il y a huit cents ans par un de nos rois normands, ont été témoins d'événements parfois tragiques, presque toujours sombres, il n'en est pas de même aujourd'hui.

La scène à laquelle nous assistons peut avoir pour conséquences de grands bienfaits pour le pays. Vraiment, je considère comme un privilège de me trouver ici aujourd'hui, et il se peut qu'au cours des années qui vont suivre ceux qui s'y trouvent avec nous se disent qu'il a été bon pour eux d'être dans cette enceinte en un pareil jour.

Comme homme, le Président Loubet a toutes les qualités, tous les traits de caractère que les Anglais apprécient le plus; mais ce n'est pas tant à l'homme privé qu'au représentant de la France que je vous demande de porter un toast. Je propose la santé de M. le Président de la République française, de cette République qui est notre plus proche voisine, qui occupe le premier rang dans la littérature et dans les arts, et qui est enfin un des plus grands pionniers de la civilisation européenne.

Après une dernière journée, consacrée par les marins français à des réceptions privées ou à des excursions à Londres et à Portsmouth, la flotte française partit pour Cherbourg.

Les télégrammes suivants, échangés entre les deux chefs d'État, confirment officiellement la bonne entente des deux nations :

A Sa Majesté Édouard VII, Londres.

Les témoignages de réciproque et cordiale sympathie auxquels a donné lieu, entre la marine britannique et la marine française, le séjour de notre escadre du Nord dans les eaux anglaises, ont été, comme l'a si justement affirmé Votre Majesté, une nouvelle expression de l'amitié qui existe si heureusement entre les deux pays.

J'ai à cœur, au moment où prennent fin ces fêtes, dont le souvenir restera gravé dans les cœurs de nos officiers et équipages, d'exprimer à Votre Majesté les remerciements du gouvernement de la République.

ÉMILE LOUBET.

A Monsieur le Président de la République française.

Je vous prie d'agréer mes remerciements les plus sincères pour votre charmante dépêche que je viens de recevoir.

Mon pays et moi avons été enchantés de recevoir la belle escadre du Nord française et d'exprimer nos sentiments d'amitié pour votre marine et votre pays.

ÉDOUARD, R. ET I.

Après les fêtes de l'union pacifique, dont a été témoin la ville anglaise de Portsmouth, une petite ville américaine du même nom, aux États-Unis, fut désignée pour recevoir les plénipotentiaires russes et japonais réunis en vue de décider la cessation ou la continuation des hostilités entre les deux peuples.

La haute et courageuse intervention de M. Roosevelt, Président de la grande République de l'Amérique du Nord, qu'il proposa aux belligérants le 8 juin 1905, amena l'ouverture des négociations le 9 du mois d'août suivant; vingt jours après, soit le 29 août 1905, était signé un traité de paix à la fois honorable pour le vaincu et équitable pour le vainqueur, grâce aux efforts héroïques de M. Roosevelt, à l'habileté diplomatique de M. Witte et à la modération des exigences japonaises.

Les bases de l'accord étant les suivantes : retour de la Mandchourie à la Chine, abandon de la moitié de l'île Sakhaline à la Russie — sans qu'il soit demandé à celle-ci aucune indemnité de guerre — il y a lieu de croire à la conclusion prochaine d'un traité de commerce russo-japonais, acheminement vers un rapprochement entre les deux nations jusque-là ennemies.

Quel que soit d'ailleurs l'avenir de l'Extrême-Orient, le monde entier a accueilli avec une immense satisfaction et un soulagement mêlé de joie l'épilogue de cette lutte gigantesque, comme le prouvent les télégrammes suivants, échangés dans les journées des 30 et 31 août 1905.

Le Président de la République française à Sa Majesté l'Empereur de Russie. — Tsarskoié-Sélo.

J'adresse à Votre Majesté mes vives félicitations pour le grand événement que sa haute sagesse a permis d'accomplir.

La France, alliée de la Russie, est heureuse de voir terminer, par une paix si honorable, une guerre illustrée par tant d'actions héroïques.

A Son Excellence M. Émile Loubet, Président de la République française. — Paris.

Très sensible aux sentiments exprimés dans votre télégramme d'hier, je vous en remercie sincèrement.

NICOLAS.

Le Président de la République française à Sa Majesté l'Empereur du Japon. — Tokio.

Je félicite Votre Majesté pour le grand acte de sagesse et d'humanité qu'Elle vient d'accomplir.

ÉMILE LOUBET.

A Monsieur Loubet, Président de la République française. — Paris.

Je suis bien sensible à votre obligeant télégramme et je vous en remercie sincèrement.

MUTSU-HITO.

A Monsieur Roosevelt, Président des États-Unis.

Votre Excellence vient de rendre à l'humanité un service éminent dont j'ai à cœur de la féliciter.

La République française est heureuse du rôle que sa sœur américaine a joué dans cet évènement historique.

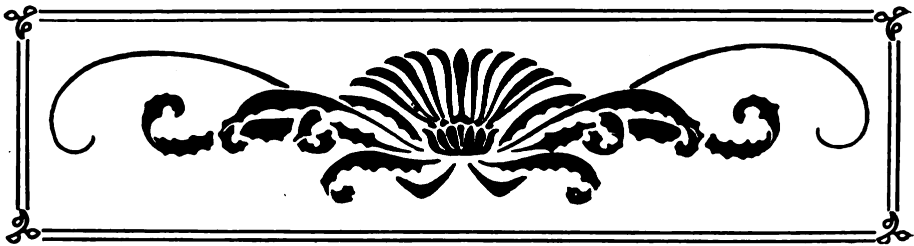
ÉMILE LOUBET.

Au Président Émile Loubet.

Je vous remercie cordialement pour votre télégramme et suis reconnaissant pour l'attitude que la France a constamment tenue en vue de la paix.

THÉODORE ROOSEVELT.

Puisse la Conférence pacifiste internationale de Bruxelles, actuellement en réunion, adopter la proposition américaine tendant à la création d'un Congrès permanent pour asseoir la paix mondiale sur des bases inébranlables ! Ce serait la victoire définitive du droit sur la barbarie et le couronnement de l'œuvre largement humanitaire du Président Roosevelt.



CHAPITRE XVIII



LES PRINCIPES DE SOLIDARITÉ SOCIALE DANS LES DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — L'INAUGURATION DU MONUMENT GAMBETTA A BORDEAUX. — DÉVELOPPEMENT CONTINU, SOUS L'INFLUENCE DE L'ESPRIT RÉPUBLICAIN, DES IDÉES DE LIBERTÉ, DE CONCORDE ET DE JUSTICE.



Allocution patriotique du Président de la République aux délégués du Comité de la France du Nord (14 décembre 1904).— « La petite patrie ». — Appel à la tolérance et à l'union. — Le programme politique de M. Émile Loubet. — La solennité de la Fédération nationale de la Mutualité. — L'anniversaire décennal du Musée social. — La fête de l'Association générale des tissus et matières textiles. — Transport aux Invalides du cœur de la Tour d'Auvergne. — Congrès national, à Nîmes, de la Paix par le Droit.— Banquet du Comice agricole de Saint-Jean-de-Losne sous la présidence du sénateur Magnin. — Opinion de Max Nordau sur la nation française. — Agitation des partis; la sérénité de M. Émile Loubet. — Le monument Gambetta à Bordeaux. — Le Président de la République à Libourne; caractère d'improvisation de ses discours. — Son arrivée à Bordeaux (24 avril 1905). — Présentation de 500 maires. — La 31e fête fédérale des Sociétés de gymnastique. — Souvenir offert à Mme Loubet. — Banquet du grand hall de la Bourse bordelaise. — Cérémonie d'inauguration du monument Gambetta : discours de MM. Étienne, Doumer et Fallières. — Visites de M. Émile Loubet à la maison des sourdes-muettes, aux docks, etc. — Congrès de la Mutualité à l'Exposition de Liége; fête mutualiste à Bar-le-Duc. — Les retraites ouvrières; le baron Alphonse de Rothschild. — La Banque de France; le Crédit foncier; le Crédit Lyonnais; le Comptoir d'Escompte. — Congrès du Parti Radical; extraits des discours de MM. Léon Bourgeois et Adolphe Maujan. — La Séparation des Églises et de l'État; éloquentes paroles de M. Louis Barthou. — MM. Georges Leygues et Raymond Poincaré au banquet donné par le Comité du monument Waldeck-Rousseau. — La statue de Pierre Dorian à Saint-Étienne; le chemin de fer de Saint-Jean-de-Losne à Lons-le-Saunier; allocutions de M. Eugène Étienne. — Manifestation de sympathie générale pour M. Émile Loubet, au décès de Mme Loubet mère.

(15 janvier 1905). — A Grignan : le poète et l'étudiant. — Le Président de la République avec ses compatriotes de la Drôme ; triple inauguration à Valence. — Réponse au discours du général de Lacroix ; la propagande antimilitariste et le drapeau tricolore. — Les grandes manœuvres de l'Est ; discours de M. Loubet à Brienne. — L'élection présidentielle de 1906. — La demeure du sage ; le château de Mazenc, à la Bégude.

Grâce à la sagesse de sa politique, à la loyauté de ses relations, à l'habileté de sa diplomatie, la République française a repris, dès les premières années du XXe siècle, son rang de grande puissance auprès des nationalités étrangères.

M. le Président de la République a fait remarquer lui-même, le 4 décembre 1904, dans une audience qu'il a accordée aux délégués du « Comité de la France du Nord », la place enviable et enviée conquise par la France dans le concert européen :

Voyez-vous, a-t-il dit, je regrette bien souvent que les Français ne sachent pas exactement la situation que nous occupons à l'heure actuelle dans le concert des puissances civilisées, et certes, s'ils connaissaient la place considérable que nous occupons et l'influence que nous y avons, certains réfléchiraient à deux fois quand ils cherchent à nous brouiller avec l'une ou l'autre des puissances européennes.

Les nationalistes, qui s'acharnent après l'Angleterre, d'un côté, et les socialistes, qui s'en prennent à tout instant aux Russes, rendent un mauvais service à notre patrie.

Et le Président a ajouté :

Je vous assure que, le jour où il me sera permis de prendre un peu de repos, je serai bien heureux de revoir le chemin considérable que nous aurons parcouru sur la voie de la paix que je m'efforce de faire prévaloir.

Ces sentiments élevés et patriotiques, M. le Président Loubet les a toujours appliqués, autant qu'il est en son pouvoir, à la politique intérieure de la France.

Nous en avons une preuve frappante et vraiment mémorable dans l'allocution qu'il adressait, au mois de septembre 1904, à quelques maires et adjoints de la Drôme, ses compatriotes et amis personnels. Cette allocution, tout improvisée et familière, renferme les conseils politiques de la sagesse la plus fine et de l'expérience la plus avisée. Un des rédacteurs du journal *le Temps* nous en a conservé la physionomie et les traits principaux :

« M. Aymé Martin, ancien député, conseiller général de Marsanne, présentant les visiteurs à M. Loubet, avait rappelé les liens qui unissent le Président de la République à sa *petite patrie*; et il avait célébré la politique d' « union » à laquelle les républicains de ce coin de la Drôme restent fidèles.

« Il n'en fallait pas davantage pour remuer au cœur de M. Loubet les sentiments qui lui sont le plus chers. La fidélité au sol natal, ce sens profond de la terre et du milieu, ce culte touchant de la famille, qui sont parmi les traits les plus caractéristiques et les plus attachants de la physionomie morale de M. Loubet ; tout cela ne pouvait être impunément évoqué, et le bon citoyen qu'est le Président de la République a donné, dans sa réponse, le meilleur de lui-même.

« Ce ne fut pas un de ces discours pompeux et annoncés à l'avance, comme les hommes politiques en prononcent toutes les semaines; mais il y avait ici la sincérité de langage que ne permet pas toujours à d'autres le calcul inquiet des influences parlementaires. M. Loubet a recommandé à ses compatriotes de rester fidèles à la politique d'union, de ne jamais oublier l'intérêt du pays qui impose le sacrifice des préférences individuelles ; de préparer les générations qui viennent à l'accomplissement du plus haut devoir : celui du service militaire. Il a déclaré qu'il ne cesserait de supplier ses concitoyens d'être unis et de rester tolérants les uns envers les autres, et qu'il se consacrerait, avec tout le dévouement dont il est capable, au service du pays, en attendant de prendre, dans seize mois, le repos auquel il a droit.

« On ne saurait assez admirer le merveilleux à-propos de ce petit discours prononcé sans prétention, sans y toucher pour ainsi dire, mais avec une franchise de pensée que le ton de bonhomie rend plus savoureuse, bien loin de l'affadir. L'union ! l'oubli des préférences individuelles ! la tolérance! le souci de l'intérêt général ! mais voilà précisément ce dont nous aurions le plus besoin à l'heure où nous sommes. Et le Président de la République, qui peut voir de loin et de haut, a parfaitement discerné les maux dont nous souffrons. Sans sortir de son rôle, sans se mêler au vif et au détail de nos luttes, il sait bien que les partis pris intransigeants, l'intolérance réciproque, l'oubli de l'intérêt général pour des succès de groupes ou des triomphes

individuels; il sait bien que ce sont là les causes de tous les malentendus et de tous les déchirements où s'épuise notre beau pays. Enfin, dans un moment où l'antimilitarisme a mis à la mode l'antipatriotisme, il n'était pas inutile, hélas! de rappeler sans fracas, mais avec netteté, que le devoir militaire est le premier de tous.

« On dirait que M. le Président de la République ait voulu donner à son discours — non pas plus d'autorité, car un respect profond et mérité l'environne en France et dans le monde entier, — mais plus de force et tout le retentissement d'un adieu, lorsqu'il a parlé du repos qu'il compte prendre dans quelques mois. Le rappel de cette échéance, encore lointaine heureusement, mais trop rapprochée pour la République, donne aux paroles de M. Loubet la mélancolique gravité des suprêmes conseils. Il accentue ce que nous disions tout à l'heure de la sincérité de ce chef d'État qui n'a plus rien à souhaiter, qui est arrivé au faîte et qui n'a pas besoin de flatter les préjugés des uns ou les appétits des autres. Il aspire au repos ; et nous savons que c'est pour obéir à un point d'honneur démocratique : car ce repos dans la *petite patrie*, ne l'a-t-il pas courageusement sacrifié, naguère, lorsqu'en une heure difficile la République a fait appel à son dévouement et à son courage? Il a donné lui-même l'exemple de « ce sacrifice des préférences individuelles » qu'il recommandait hier.

« Devant ceux qui furent les témoins de toute sa vie d'honneur et d'application au bien public, c'est tout un programme politique que M. Loubet a développé. Ce fut le sien avant ses hautes destinées. C'est encore le sien après le maniement des plus graves intérêts. Ces idées, qui ont subi l'épreuve de l'expérience, dans les moments les plus difficiles pour la République et pour la patrie, elles devraient donc inspirer tous les citoyens et surtout ceux qui gouvernent. Nous devons, en tout cas, savoir gré à celui qui les fait entendre par-dessus le bruit de nos querelles; tandis que nous nous entre-déchirons et nous dénonçons les uns les autres, il regarde ce qui menace réellement notre grandeur et notre prospérité. Il est la vigie attentive et désintéressée. L'écoutera-t-on ? »



Extrait de la *Vie illustrée.*

A PORTSMOUTH. — LE PUBLIC PÉNÈTRE DANS L'ARSENAL POUR VOIR PASSER LA FLOTTE FRANÇAISE (7 AOUT 1905).



M. Émile Loubet n'a, d'ailleurs, jamais omis de prêcher d'exemple et de se multiplier pour les idées qu'il professe, dans toutes les circonstances qui se sont offertes. Ainsi la solennité, organisée par la Fédération nationale de la Mutualité, le 30 octobre 1904, au Palais du Trocadéro, fut et ne pouvait être présidée que par le premier magistrat de la République, qui depuis longtemps s'honore du titre de *premier mutualiste de France*.

M. Mabilleau, président de la Fédération, y présenta à M. Émile Loubet « les 25000 délégués des groupes qui viennent sceller l'unité de leurs œuvres humanitaires et s'offrir aux pouvoirs publics pour entraîner la nation, d'une marche plus rapide et plus sûre, dans la voie encore étroite de la fraternité ». Il ajouta :

C'est un cri de sympathie pour les travailleurs et de pitié pour les misérables qui monte vers vous, monsieur le Président de la République, dans l'hommage que nous apportent ou nous envoient des millions de bons citoyens ; c'est aussi un acte de foi en la liberté humaine, en l'énergie individuelle multipliée par l'association et un acte d'espérance en la démocratie généreuse qui tient en ses mains les destinées de la République.

M. Émile Loubet, à son tour, s'exprima en ces termes :

Lorsque le comité d'organisation de cette fête est venu m'inviter à y assister, j'ai accepté avec empressement. D'ailleurs, comment aurais-je pu refuser, après que vous m'avez donné ce titre, dont je suis fier, de « premier mutualiste de France » ?

Mais je n'ai pas caché au comité que je ne prendrais pas la parole dans cette cérémonie, et si M. Mabilleau a trouvé moyen de m'amener à parler, je tiens à le dire d'abord : il a manqué à tous ses engagements. Et, ce reproche fait, je lui pardonne de grand cœur.

. . . .

Messieurs, on ne vous a dit tout à l'heure qu'une partie du bien que vous avez fait et de celui que vous pouvez faire. M. Mabilleau a été trop pessimiste dans son impatience du succès, impatience qui n'a pour cause que son ardeur pour le bien public. J'entrevois un avenir encore meilleur. Vingt années, cinquante années comptent peu dans la vie d'une nation. Et voyez ce que vous avez fait ! Depuis moins d'un siècle, la mutualité est née ; depuis moins de

six ans, elle est libre : et pourtant déjà vous avez 420 millions de patrimoine, 4 millions de membres participants; déjà vous servez 120 000 pensions à vos membres vieux ou infirmes. Chaque année, vous recrutez près de 600 000 adhérents nouveaux, par la seule action de la parole et de l'exemple, sans aucune obligation ni contrainte.

Ayez donc pleine confiance dans le principe de la liberté, faites-lui toujours appel, redoublez d'efforts et d'énergie (je ne dis pas cela pour vous, mon cher Mabilleau, qui faites tout ce qu'un homme de cœur peut faire), et réjouissez-vous des progrès déjà réalisés par la mutualité. Avec Cavé, vous avez adopté l'enfant dès son entrée à l'école; vous ne le quittez plus; vous le suivez sous les drapeaux et dans toute sa carrière.

Si le ministre de l'Agriculture était ici, il vous dirait que les agriculteurs sont entrés largement dans le courant mutualiste : les associations mutuelles contre la mortalité du bétail dans les campagnes ont pris, en ces dernières années, un développement inouï : le chiffre du capital assuré a passé de 30 à 300 millions. C'est que la nécessité et le bienfait de l'association et de la mutualité pénètrent chaque jour davantage dans les mœurs.

J'ai fini, messieurs. On vous a dit que vous étiez une grande force matérielle et morale. Je ne fais pas appel à la force numérique, et cependant je verrais sans regret, à chaque consultation du suffrage universel, les mutualistes demander à leurs élus d'obtenir, des départements et des communes, des concours plus larges que ceux qu'on vous a accordés jusqu'ici. Je ne parlerai pas des subventions importantes de l'État; mais je suis étonné de ceci : les 75 départements qui inscrivent à leur budget des crédits pour la mutualité ne donnent en tout que 250 000 francs, et la subvention totale des communes n'est que de 600 000 francs environ, soit à peine un million en tout. Sans pousser à la dépense, on peut bien souhaiter que départements et communes apportent un concours plus généreux à cette institution de la mutualité, qui est la première du pays, et qu'ils ne donnent pas moins que les membres honoraires; ceux-ci donnent annuellement 3 500 000 francs.

Mais, messieurs, la puissance morale que vous exercez dans ce pays est encore celle que je veux le plus louer. Vous remplissez éminemment un devoir social et vous réalisez la fraternité républicaine. Dans toutes vos sociétés, grandes ou petites, pauvres ou riches, on voit des privilégiés de la fortune donner leur temps, leurs soins et leur aide pécuniaire à leurs citoyens moins heureux, s'unir et se mêler dans une collaboration affectueuse et intime : il n'est pas de spectacle plus réconfortant.

En pratiquant cette solidarité, vous faites œuvre sociale, et vous honorez la République et la France.



Convié, le 16 décembre 1904, à présider l'anniversaire décennal du *Musée social*, M. Émile Loubet eut encore l'occasion

d'exposer ses principes de solidarité sociale républicaine dans l'allocution suivante qu'il prononça en présence de MM. Mabilleau, directeur du Musée, Jules Siegfried, président du Comité de direction, Casimir-Perier, président de l'Alliance d'hygiène sociale :

Messieurs,

Je ne suis pas venu ici comme Président de la République, — jeme hâte de le dire — mais comme mutualiste et comme membre du Musée social, ce qui me permettra de jouir de plus de liberté en formulant, ainsi que M. Siegfried m'y invite, mes appréciations sur votre œuvre.

Depuis 1896, je suis des vôtres. Le comte de Chambrun, lorsqu'il organisa le grand conseil du Musée social, me demanda d'en faire partie en même temps que deux de mes amis, dont l'un est assis à mes côtés : MM. Ribot et Léon Bourgeois.

Je n'ai cessé de suivre vos travaux avec le plus vif intérêt. J'en ai profité pour moi-même et j'ai tâché d'en faire profiter mon pays.

Ce titre même de *Musée social* accuse la préoccupation de ce cœur généreux, de cet esprit éclairé qu'était le comte de Chambrun. Il prévoyait que les conflits sociaux, déjà ardents à cette époque, pourraient augmenter d'intensité, et son but était de chercher le remède à un mal profond qui devait s'aggraver encore. Il le trouva dans le développement du troisième terme de la devise républicaine. Il me disait quelques semaines avant sa mort, lorsque, devenu complètement aveugle, il vint m'entretenir seul à seul de ses projets :

« Quand on a beaucoup vécu, on constate que ceux qui réclament toujours des libertés plus grandes ne savent pas jouir de celles qu'ils possèdent déjà ; quant au second terme de la devise républicaine, c'est parfois moins l'égalité qu'on recherche qu'une espèce de nivellement qui ne procède pas toujours par le haut. Que reste-t-il donc à tenter ? Il reste à réaliser la fraternité. Rapprocher les hommes au lieu de les encourager dans des passions dont les manifestations sont si affligeantes, les unir et les associer pour le bien commun, voilà l'œuvre à accomplir. »

Messieurs, vous avez réalisé dans cette voie des progrès admirables, et j'éprouve une joie profonde à en reporter l'honneur sur l'institution du Musée social, dont le but et les moyens sont également dignes d'approbation.

Vous ne demandez rien à l'État, à qui vous rendez plus de services que vous n'en attendez de lui. Vous répandez cette idée qu'il faut faire ses affaires soi-même pour qu'elles soient bien faites ; votre principe, c'est de demander à l'initiative privée et à l'association libre, qui centuple les forces individuelles, la solution des problèmes sociaux, et vous êtes convaincus que si les bonnes volontés s'accordent, si les cœurs s'entendent, votre force sera supérieure à la toute-puissance de l'État.

Au milieu des occupations du Président de la République et des préoccupations qui l'assiègent souvent, le mutualiste et le membre du Musée social, qu'il

se fait honneur d'être, éprouvent une joie sans mélange à constater les fruits de vos efforts, le courage de vos adhérents et la confiance, je dirai l'optimisme, dont sont animés vos guides et vos amis.

Ils ont raison de ne pas se décourager. Si nous voulons bien renoncer à nous dénigrer et à nous laisser dénigrer les uns les autres ; si, détournant nos regards de nos querelles intérieures, nous les reportons au delà de nos frontières, nous trouvons chez les autres peuples des sujets de réconfort, d'estime, de confiance et, voyant comment ils nous apprécient, nous saurons nous mieux apprécier nous-mêmes.

Messieurs, je vous remercie de m'avoir invité à cette soirée, et j'espère que, bientôt, quand je pourrai prendre quelques loisirs, j'apporterai à votre œuvre, à vos travaux une collaboration personnelle plus active, et que je pourrai prendre part à l'exposition annoncée tout à l'heure par M. Siegfried et qui sera, j'en suis sûr, un succès pour le Musée social et pour notre cher pays.

La grande fête des œuvres de prévoyance et de mutualité de l'Association générale du commerce et de l'industrie des tissus et des matières textiles, donnée au Trocadéro le 2 avril 1905, fut aussi présidée par M. Émile Loubet, auquel le président de l'Association, M. Parison, eut l'honneur de souhaiter la bienvenue au nom « du plus ancien des groupes syndicaux de France ».

La présence du Président de la République à cette fête, ajouta M. Parison, aidera les mutualistes de l'Association générale à montrer mieux encore au monde des affaires ce que peut l'initiative privée et combien, plus aisément et plus efficacement que toutes les lois, elle donne corps et vie à tout ce qui tient de près ou de loin à la solidarité, à tout ce qui demande, en outre des règlements rigides et froids, un peu de cœur à chacun.

Après le rapport du secrétaire général, M. Barat, M. Émile Loubet répondit par le discours suivant, causerie pleine d'humour, d'une éloquence familière et empreinte de la plus charmante bonhomie :

Monsieur le président,

Je suis d'autant plus touché de vos remerciements que je ne les ai pas mérités. Ce n'est jamais pour moi une peine, encore moins un sacrifice, d'assister à une réunion comme celle où je suis aujourd'hui avec vous. Si j'ai, au contraire, un regret, c'est de ne pas pouvoir me rendre plus souvent au milieu de ces bons citoyens qui, sans doute à cause de mes cheveux blancs, m'ont décerné le titre, dont je suis fier, de *premier mutualiste de France*.

La mutualité est au premier rang des institutions sociales de notre pays. Et quand on constate les admirables résultats qu'elle a produits, quand on se rend compte du chemin parcouru en moins d'un demi-siècle, on n'a pas le droit de se laisser aller au pessimisme qui semblait vous gagner, monsieur le président, à la fin de votre discours.

Il ne suffit pas de faire de la propagande, dites-vous, il faut agir. Mais n'avez-vous pas agi? N'a-t-on pas agi déjà sur tous les points de la France?

Permettez-moi un souvenir personnel. En 1857, quelques bons citoyens fondaient, dans ma ville natale, une société de secours mutuels, où j'entrai voilà plus de quarante ans et qui, après avoir été administrée longtemps par le principal fondateur, l'est encore par son fils aîné, frère d'un de mes officiers d'ordonnance. Nous avons paré d'abord aux premières dépenses de la mutualité avec des ressources modestes. Mais nous avons fait de la propagande, et nous avons agi à la fois. Nous avons fait comme vous, messieurs, nous avons organisé une caisse de retraites, qui s'est bientôt développée à la satisfaction de tous.

Les temps sont bien changés, aujourd'hui. Nous n'avions pas, alors (c'était vers 1860), l'appui de l'administration ni du gouvernement. Nous étions traités avec une indifférence qui ressemblait à de l'hostilité. Il est vrai qu'il y avait parmi les fondateurs de la société quelques révolutionnaires (je ne crains pas de dire que j'étais un de ceux-là) qui réclamaient hautement pour leur société la liberté, qu'ils croyaient aussi indispensable à la prospérité qu'à la dignité de ses participants, et le gouvernement sous lequel on vivait alors n'était pas pressé de l'accorder.

Nous avons fini par l'obtenir et notre prospérité s'en est accrue.

L'association libre a fait ses preuves. La mutualité a réuni un énorme capital de réserve; elle groupe environ quatre millions de membres participants; elle assure des services aussi multiples que la mutualité maternelle, la mutualité scolaire; elle s'est étendue à nos régiments; on a le droit d'être fier de toutes ces conquêtes.

Il y a dix jours, j'ai signé, avec une joie que vous partagerez, un décret accordant des récompenses honorifiques à des officiers qui se sont particulièrement signalés par leur dévouement à organiser des mutualités entre militaires.

Je ne résiste pas au plaisir de vous raconter l'histoire d'une de ces organisations.

Il y a quelques années, un colonel me faisait part de ses regrets de ne pouvoir venir en aide à des familles de soldats ou de réservistes nécessiteux de son régiment, ou blessés dans le service, et me faisait part de ses regrets de ne pouvoir constituer une caisse régimentaire pour subvenir aux premiers besoins de cette nature. Cet officier, qui s'était brillamment conduit à Madagascar et dans la campagne de Chine, et qui, dans l'intervalle, a été mon officier d'ordonnance, n'a pas été découragé, vous le pensez, pendant son passage à l'Élysée, dans ses idées de philanthropie et d'association mutualiste. Il s'appelle le colonel Legrand et commande le 5e régiment du génie. Je le signale, non certes comme le seul, mais comme un de ces officiers — et ils sont nombreux —

qui ont fait dans l'armée cette saine et utile propagande mutualiste, et qui accordent le complet accomplissement de leur devoir militaire avec de nobles préoccupations d'humanité.

Vous avez raison d'avoir foi à l'association, foi à l'accord libre des patrons et de ceux que vous nommez si bien *leurs collaborateurs*. Cette harmonie est le gage de la prospérité du pays et de la paix sociale. Vous avez fait ressortir que, dans la constitution de vos retraites ouvrières, les ouvriers ont versé 12 000 francs et les patrons environ 110 000. Je vous en loue hautement, messieurs les patrons. Vous avez fait là une œuvre que votre cœur vous dictait, mais, j'ose vous le dire, que l'intérêt du patronat, l'intérêt supérieur de la patrie, vous commandaient également. Votre caisse de chômage se développera, j'en suis sûr, comme votre caisse de retraites. Et vous donnerez encore le plus large concours, dans ces mêmes sentiments de solidarité industrielle et sociale. Et c'est par là, messieurs, que votre œuvre dépasse les limites de votre corporation : elle est de celles qui honorent la République.

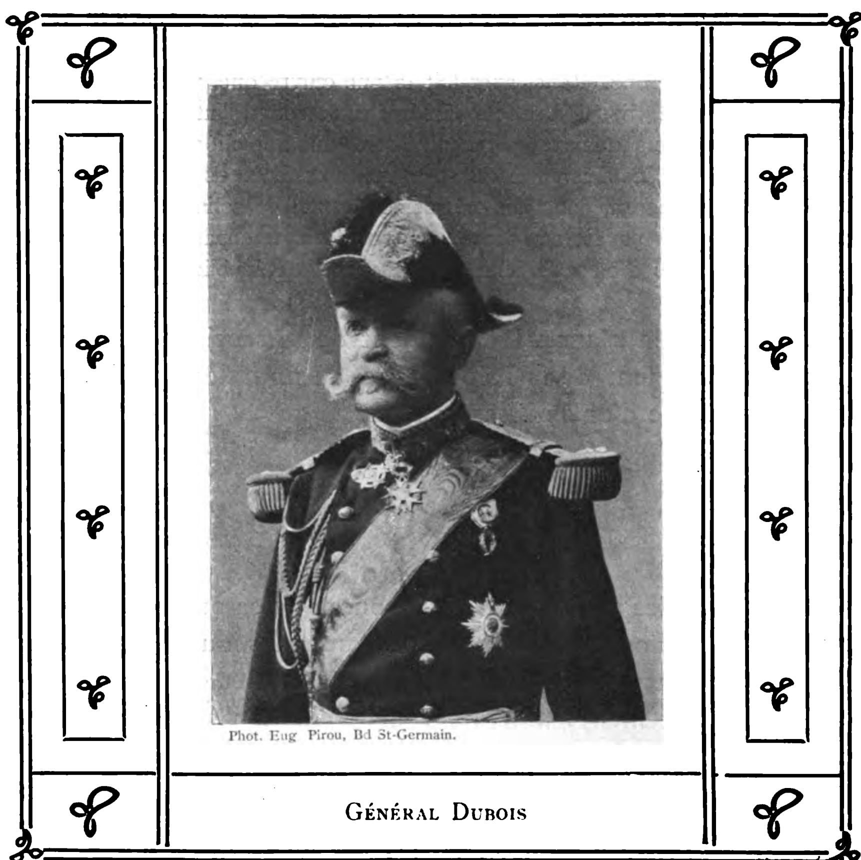
A la fin de la séance, le président de l'Association générale remit au Président de la République, au nom des syndicats, la grande médaille d'or de l'Association.



Dans toutes les cérémonies qu'il honore de sa présence : inauguration de l'hospice des vieillards infirmes ou impotents à Issy-les-Moulineaux, fondation Comte-Roguet de l'hospice-orphelinat de Clichy, assemblée générale de l'Association des comptables du département de la Seine, fête des écoles (mutualité scolaire), etc., le Président de la République montre cette passion infatigable qu'il ressent pour tout ce qui touche au bien-être et à l'amélioration du sort des laborieux ou des déshérités ; dans le même esprit, il suit avec ardeur les progrès continus de la Science, cette bienfaitrice de l'humanité, et il se fait gloire de rendre un hommage personnel et public à la conquête du *Radium*, en visitant, à l'annexe de la Faculté des Sciences, rue Cuvier, le laboratoire devenu historique où deux savants, désormais célèbres, M. et M[me] Curie, ont fait cette découverte si précieuse pour l'avenir dans le monde scientifique (1904).

Préoccupé d'ailleurs de tout ce qui relève le prestige de la nation, M. Émile Loubet avait assisté au transport en grande pompe, dans la chapelle des Invalides, du cœur de la Tour

d'Auvergne. Déposé depuis plus de soixante ans dans la famille, après avoir été possédé longtemps par le 46e de ligne, le cœur du grand capitaine fut remis officiellement à la France par son arrière-petit-neveu, le colonel du Pontavice de Heussey,


Phot. Eug Pirou, Bd St-Germain.

GÉNÉRAL DUBOIS

commandant le 4e régiment d'artillerie à Grenoble, ancien attaché militaire de France à Londres.

Le ministre de la Guerre prononça un discours dans lequel il retraça la vie du Premier Grenadier de France ; puis, après avoir lu le décret ordonnant que le cœur fût perpétuellement conservé, il remercia le Président de la République de sa présence à cette cérémonie patriotique (30 mars 1904).



Les idées de M. Émile Loubet sur la paix, la concorde, l'union sociale sous toutes ses formes, sont comme une bonne semence

Phot. Pierre Petit et fils.

ABEL COMBARIEU

répandue sur une terre fertile. Elles germent à profusion et contribuent, chaque jour, à éclairer et à assainir l'opinion.

Au deuxième Congrès national de la Paix par le Droit, qui eut lieu à Nîmes en avril 1904, M. Frédéric Passy s'exprimait ainsi :

> La guerre actuelle est un motif pour les pacifistes de ne pas ajourner leur Congrès.... Nous respectons les drapeaux, mais il faut s'efforcer de les rassembler et de les unir par des liens de solidarité et de justice....

Au cours de la séance, des adresses de sympathie furent votées en hommage au Président de la République.

Au banquet donné en l'honneur du Comice agricole de Saint-Jean-de-Losne, le 7 juin 1904, M. le sénateur Magnin parla de la situation actuelle de la France qui « a reconquis la première place parmi les nations et dont le génie rayonne sur le monde entier ».

Notre Président, ajouta-t-il, qui personnifie si bien la République, est entouré des amitiés des chefs des nations voisines. Pourquoi? Parce que la France est pacifique; elle est pacifique parce qu'elle est en République et qu'aucune question dynastique ne peut l'intéresser, pacifique parce que nous avons fait une armée nationale.

Prochainement, le service sera réduit à deux ans, mais il n'y aura plus aucun privilège et l'égalité existera pour tous. La République nous a donné la paix, une paix de trente-trois ans. A quelle époque la France a-t-elle eu trente-trois ans de paix? Il faut remonter loin dans l'histoire. On a donné le nom de « Père de la Paix » au Président de la République. M. Loubet aime en effet la paix, et, ajouta M. Magnin, il me disait, l'autre jour, qu'il ne quitterait pas le pouvoir sans avoir conclu d'autres alliances qui assureront la tranquillité du monde de la façon la plus solide et la plus indestructible.

L'étranger lui-même reconnaît et proclame la vitalité actuelle de la nation française par la plume du célèbre écrivain Max Nordau :

La France est en ascension rapide et vit en ce moment une des époques les plus brillantes de son histoire.

Économiquement, elle jouit d'une prospérité merveilleuse; elle a, par son énergie et sa ténacité, surmonté la crise terrible du phylloxéra, crise qui aurait ruiné à fond, et peut-être de façon irréparable, tout autre pays; elle a su s'accommoder du protectionnisme qui aurait pu l'étrangler; elle a reconquis par son goût les clientèles qu'était en train de lui enlever le bon marché des concurrents; elle a porté en quelques années sa production moyenne de blé de 14 à 18 hectolitres par hectare.

Politiquement, elle a regagné le prestige de ses jours les plus glorieux. Si on ne la craint pas, la sachant pacifique, on la respecte, l'admire et la sollicite. La Russie est heureuse de l'avoir pour alliée; l'Italie, l'Angleterre la recherchent; l'Espagne s'approche d'elle, les États-Unis la traitent d'amie du premier degré. Sa position actuelle dans le monde est enviable.

Au point de vue territorial, elle est plus grande et plus riche que du temps où Napoléon était à l'apogée de sa puissance. Son pavillon flotte sur la plus belle partie de l'Asie, et son empire africain, d'un seul tenant, est à peine séparé de la Métropole....

Moralement, intellectuellement, elle est au premier rang des peuples civilisés. Sa science, son art, sa littérature sont supérieurs à ceux de la plu-

part de ses émules et ne le cèdent à ceux d'aucun. Elle a le grand honneur, une fois de plus, de former l'avant-garde de l'humanité dans la lutte de celle-ci contre l'obscurantisme et la réaction, et semble vouloir, par un effort grandiose et dont aucune nation ne serait capable à cette heure, achever l'œuvre des encyclopédistes et de la grande Révolution.

Nation souveraine, noble et puissante démocratie, la France travaille à l'émancipation de la pensée humaine et à l'organisation légale de la solidarité nationale. Elle est aujourd'hui ce que voudront être les autres peuples demain, ou plus tard, beaucoup plus tard.

Tous les bons citoyens peuvent être heureux et même fiers de voir justice ainsi rendue aux bienfaits du gouvernement républicain ; une bonne part de la reconnaissance du pays en doit être reportée aux qualités déployées, dans sa vie privée comme dans sa vie publique, par M. le Président Émile Loubet.



Les partis s'agitent déjà, à l'approche de l'échéance des pouvoirs présidentiels, et se préparent à des tentatives vouées d'avance au néant. Dans sa visite à la vingt-deuxième Exposition d'alimentation et d'hygiène, le 8 avril 1905, en réponse au discours du président, M. Marguery, M. Émile Loubet déclarait que :

Si quelque chose pouvait vaincre son désir de prendre du repos, ce serait la croyance au sérieux d'un complot contre la République. S'il savait qu'on veut réellement attaquer l'Élysée et enlever le Président, il s'empresserait de rester à son poste pour la curiosité du fait; mais, quel que soit le sort qu lui est réservé, il n'en continuera pas moins tous les encouragements aux œuvres utiles, comme l'Union Philanthropique....

Le Président Émile Loubet a d'ailleurs, de tout temps, porté sa sollicitude sur ce qui est la vie et l'âme de la nation, en s'intéressant à toutes leurs manifestations. Nos grandes écoles : l'École Polytechnique, l'École Normale Supérieure, le Prytanée militaire de la Flèche ont, tour à tour, reçu sa visite, ainsi que l'École nationale d'agriculture de Grignon, où ne s'était rendu aucun chef de l'État depuis le maréchal de Mac-Mahon. Reçu par M. Poirson, préfet de Seine-et-Oise, M. Émile Loubet prit un vif intérêt aux explications du directeur, M. Trouard-Riolle, dans le parcours qu'il effectua des divers laboratoires de l'École.



Dans les derniers mois de sa présidence, M. Émile Loubet aura eu la joie patriotique d'inaugurer le monument élevé dans Bordeaux à Léon Gambetta, à celui qui fut, aux débuts de sa carrière, son maître et son initiateur.

L'idée de cette glorification du grand tribun remonte, en 1893, à la fête d'ouverture d'un cercle républicain de la Bastide que présidait Eugène Spuller. Avec le concours des trois autres cercles républicains de Bordeaux, le Cercle National, le Cercle Voltaire et le Cercle Vergniaud, ce projet prit corps en 1900, grâce au zèle d'un comité formé sous la présidence de M. Counord et aux ressources largement fournies par le produit d'une abondante souscription nationale.

L'exécution en revenait de droit à Dalou, qui mit dans cette œuvre toute son âme, mais qui dut, surpris par la mort en 1902, en laisser l'achèvement aux soins de MM. Camille Lefebvre et Formigé.

La pose de la première pierre eut lieu le 8 juin 1903; le monument était terminé en avril 1904.

Au-dessous de Gambetta, qui se tient debout dans une attitude imposante, le groupe de droite représente la Sagesse soutenant la Liberté, le groupe de gauche symbolise la Défense Nationale sous l'aspect d'un enfant qui défend sa mère.

Le bas-relief du faisceau d'armes des régiments ayant combattu contre la Prusse est surmonté de l'inscription suivante:

A LÉON GAMBETTA
(1838-1882)
ET EN SOUVENIR
DE LA DÉFENSE NATIONALE
(1870-1871)



La ville de Bordeaux tenant à honneur de recevoir dignement le chef de l'État, les arcs de triomphe, les drapeaux,

les guirlandes, les pavoisements de toute sorte avaient été multipliés à l'infini; plus de 100000 personnes étaient venues d'Angleterre, d'Espagne, de Suisse; l'Union des sociétés de gymnastique de France était représentée par 300 sociétés, soit par environ 5000 gymnastes. Dès le 23 avril 1905, M. Berteaux, ministre de la Guerre, à peine débarqué, avait immédiatement visité la poudrerie de Saint-Médard, la caserne Xaintrailles, l'hôpital militaire, puis était allé présider la séance solennelle de la Fédération nationale des sociétés régimentaires, ainsi que les fêtes de gymnastique à l'esplanade des Quinconces; le soir, les illuminations en rade et dans la ville, la retraite aux flambeaux, le festival de nuit, les projections électriques, tout cela formait un magnifique prologue à l'accueil enthousiaste qui attendait la venue du Président de la République.



Le 23 avril au soir, M. Émile Loubet quitta Paris par la gare du quai d'Orsay, après avoir remis la croix de la Légion d'honneur à M. Giraudel, ingénieur en chef du service des machines à la Compagnie d'Orléans, et quatorze médailles d'honneur à de vieux serviteurs de la Compagnie.

Le train présidentiel s'arrêta quelques instants à la gare de Coutras pour y recevoir les salutations de la municipalité, et arriva à Libourne de très bonne heure, dans la matinée du 24 avril.

Entouré des ministres MM. Chaumié, Berteaux, Étienne et Thomson, des sénateurs, députés et conseillers généraux de la Gironde, des généraux Dubois, chef de la maison militaire de la Présidence, Lelorrain et Villiers, du président du Sénat, M. Fallières, de M. Abel Combarieu, secrétaire général civil de la Présidence, des amiraux Marquis et Caillard, le Président de la République est reçu, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, par M. Surchamp, ancien député, maire de Libourne, qui lui présente son conseil municipal, « expression, dit-il, d'une démocratie ardente à aborder résolument la bataille des idées, mais assez clairvoyante pour se tenir à l'écart des utopies ».

M. Loubet répondit en ces termes:

Je suis très heureux d'être salué, à mon arrivée dans la Gironde, par une municipalité républicaine, à la tête de laquelle se trouve un homme dont le dévouement à la République m'est depuis longtemps connu. Je suis particulièrement touché de la définition que vous avez donnée de la politique et des devoirs des conseillers municipaux. Vous mettez en actes cette politique qui consiste à faire aimer les représentants du pays, à provoquer les initiatives généreuses, à exciter les dévouements à la République, en vous inspirant de la doctrine de celui dont nous glorifierons demain la mémoire.

Je suis heureux de rappeler le souvenir de ces années lointaines où, avec des hommes dont la mort a, hélas ! fauché un très grand nombre, nous cherchions des enseignements dans le passé, nous préparions l'avenir pour le bonheur de ce pays, pour la libération des esprits, pour le développement des idées généreuses. Nous étions partisans de cette politique hostile aux agitations stériles, aux déclamations vaines et sans utilité (le mot n'a pas fait fortune). Nous le sommes encore, et ceux qui nous ont blâmés sont plus opportunistes que nous-mêmes, lorsque, mis en présence des difficultés quotidiennes et en face des soucis et des responsabilités du pouvoir, ils sont obligés de compter avec les traditions, les habitudes, les usages de notre pays. Ne cherchons pas à tout briser. A vouloir trop réformer à la fois, on risque de perdre le bénéfice de ce qui est déjà acquis.

Je vous prie, mon cher maire, de transmettre à la population de Libourne mes vives sympathies et mes remerciements pour l'accueil qu'elle a fait aux membres du gouvernement et au Président de la République.

Puis, c'est un défilé de tous les corps constitués : tribunal, clergé, professeurs, sociétés avec bannières, etc.

« J'avoue qu'à ce moment, dit M. Émile Berr dans la relation qu'il a faite de ce voyage (*Figaro* du 25 avril 1905), j'avoue qu'à ce moment je n'ai pu m'empêcher de trouver un peu sévères et bien injustes ceux qui estiment que le métier de Président de République est le plus facile qui soit. Non, vraiment, je ne trouve pas facile du tout, quand on a soixante-six ans et qu'on vient de passer une nuit en wagon, d'être, à 7 heures du matin, non seulement de très bonne humeur, mais en état d'écouter attentivement, debout et en plein air, devant cinq mille personnes, un discours dont on n'a prévu ni le caractère ni les conclusions, et d'y répondre, exactement et dans une forme aimable, élégante, ce que tous ceux qui sont là souhaitent qu'il y soit répondu.

« C'est une croyance généralement admise que le texte de ces sortes d'allocutions n'est jamais improvisé et qu'un chef d'État, qui prend la parole en public, sait d'avance les choses qu'il va

entendre et celles qu'il y répondra. Cela est souvent vrai. Je puis cependant vous affirmer, parce que je le sais de bonne source, que cela n'est pas vrai aujourd'hui. Très préoccupé, jusqu'à l'heure de son départ, par les événements qui ont si gravement ému l'opinion ces journées-ci, M. Loubet est parti pour Bordeaux sans avoir eu le temps de songer un instant aux paroles qu'il allait y entendre. Il est venu ici en ami obligeant, soucieux de ne point manquer un rendez-vous accepté depuis longtemps, et jamais visite présidentielle — oratoirement du moins — n'aura été moins préparée que celle-ci. »



C'est aux acclamations répétées de la foule et au bruit des salves de coups de canon que le Président s'embarque sur la *Gironde-et-Garonne*, qui le transportera à Bordeaux en descendant la Dordogne et en remontant la Garonne.

Le déjeuner, qui eut lieu à bord, était offert au Président par le Conseil général de la Gironde. Sur tout le parcours, les populations des villages riverains, échelonnées le long des berges, font sonner leurs fanfares en acclamant le Président de la République ; au bec d'Ambès, une escadrille, détachée de l'escadre du Nord, vient se joindre au vapeur présidentiel pour l'escorter jusqu'à Bordeaux.

Quand, sous les vivats sympathiques d'une multitude de curieux, le Président débarqua au quai des Quinconces, en face des colonnes rostrales, il fut reçu au débarcadère par M. Doumer, président de la Chambre des députés, par le Conseil municipal et M. Daney, maire de Bordeaux, qui lui apporte les paroles de bienvenue de la population tout entière.

M. Émile Loubet procède ensuite à la remise de décorations militaires et civiles, puis il monte dans une voiture attelée en daumont pour se rendre à la Préfecture où ont lieu les réceptions.

Au corps consulaire, le Président se déclare « heureux d'apprendre que les consuls des puissances étrangères entretiennent de bons rapports avec les Girondins » et ajoute qu'« en développant les relations d'intérêt, on développera les sentiments d'amitié et de concorde entre les peuples »

La présentation du Conseil général est faite par son président, M. Thounens; celle des magistrats et avocats, par M. Birot-Breuilh, premier président. Les ministres des différents cultes trouvent auprès de M. Émile Loubet l'accueil le plus bienveillant, avec des paroles de paix, de conciliation, de concorde et de tolérance. Le maire, M. Daney, est l'objet des félicitations les plus



Phot. Ladrey Disdéri.

Louis Barthou

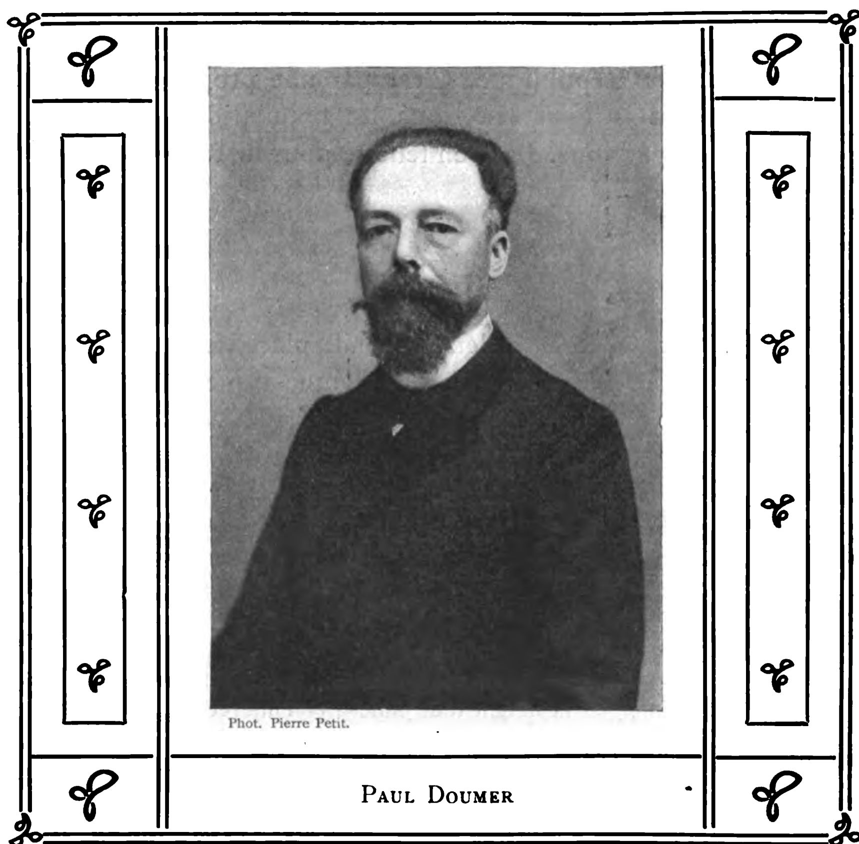
flatteuses : « Vous avez, lui dit le Président, donné, à des époques déjà bien lointaines, des preuves de votre dévouement à la République et aux intérêts de la ville de Bordeaux. Mais les années ne comptent pas pour les cœurs généreux comme le vôtre. Votre jeunesse, qui se perpétue, est un sûr garant que la République ne craint rien à Bordeaux et que vous continuerez à l'y faire aimer comme vous l'aimez vous-même. »

Au général Lelorrain, commandant le 18e corps d'armée, qui

lui présenta le corps des officiers, M. Émile Loubet répondit en ces termes :

Je suis heureux de voir réunis les officiers de l'active, de la réserve et de la territoriale, car les représentants de ces trois armées constituent la force de notre pays.

Ils savent et ils rediront l'intérêt et l'affection que le gouvernement et les pouvoirs publics portent à l'armée, les efforts faits chaque jour pour améliorer la situation matérielle et morale de l'armée, le désir ardent que nous avons de les voir, tous unis entre eux et confiants sous l'autorité de leurs chefs, se consacrer à l'éducation militaire et morale des générations qui leur sont confiées et leur donner l'exemple de la fraternité sous les plis du drapeau.


Phot. Pierre Petit.

PAUL DOUMER

Nous avons fondé sur l'armée et sur la marine les plus hautes et les plus légitimes espérances ; leur force est la meilleure garantie de la paix et de la dignité du pays.

M. Loubet passe ensuite dans la salle des séances du Conseil général où le préfet, M. Lutaud, lui présente 500 maires du département de la Gironde, jouissant de toute la confiance des populations qu'ils administrent, profondément attachés à la République et ressentant pour la personne de M. Loubet la plus grande admiration. « La fidélité des populations à leurs magistrats municipaux, répond le Président, honore autant les hommes qui la professent que ceux qui en sont l'objet. C'est dans l'intérêt commun, pour l'ordre et le bien, que vous faites venir les populations à la République. C'est par une propagande incessante, active mais courtoise, que les populations sont peu à peu conquises par vous. Je m'en félicite pour la République. »



De la préfecture, le Président se rend, place des Quinconces, à la 31e fête fédérale des Sociétés de gymnastique. Il est reçu, à l'entrée de l'enceinte, par M. Cazalet, président de l'Union des Sociétés, et par M. Marrot, président du comité d'organisation. Les enfants de toutes les écoles primaires de Bordeaux forment un groupe sur la place; M. Rotgès, inspecteur primaire, présente les instituteurs et les institutrices à M. Loubet, qui leur adresse la parole en ces termes :

Ceux qui ont la mission d'élever et d'instruire la jeunesse justifient la confiance que leur témoigne la nation tout entière et l'intérêt que les pouvoirs publics ne cessent de leur porter; en faisant, des enfants qui leur sont confiés, de bons citoyens, de bonnes citoyennes, ils contribuent efficacement à la grandeur de la patrie.

Après le défilé des gymnastes qui dure près d'une heure, et la remise de leur drapeau à M. Marrot par M. Minelle, maire d'Arras, qui en avait eu la garde depuis l'année précédente, M. Cazalet rappelle qu'il y a six ans, en présidant la fête fédérale de gymnastique qui avait lieu à Dijon, M. Loubet avait spontanément déclaré qu'il assisterait, pendant toute la durée de sa magistrature, aux Congrès annuels des gymnastes. Il l'en remercie et termine en disant que le nom du Président Loubet restera associé,

dans le cœur de tous les gymnastes, à celui de Gambetta, le grand patriote.

M. Loubet répond à M. Cazalet :

Vous avez rappelé qu'à Dijon, il y a six ans, j'avais promis à la Fédération de présider, pendant toute la durée de ma magistrature, sa fête annuelle; j'ai tenu ma parole, c'est mon habitude; je la tiendrai encore. J'ai eu le bonheur, la satisfaction profonde, pendant cette période déjà longue, de constater les progrès incessants de la Fédération. J'ai eu la joie de voir déclarer d'utilité publique votre institution. J'ai eu la joie de voir le ministre de la Guerre donner à vos jeunes gens des avantages et des garanties qui sont d'autant plus utiles aujourd'hui que la durée du service qu'ils auront à faire sous les drapeaux est moins prolongée.

Oui, comme le disait tout à l'heure M. le maire d'Arras, vous vous occupez non seulement du développement physique de vos jeunes gens, mais aussi de leur éducation morale, et, dans nos sociétés démocratiques, ce devoir doit être placé au premier rang. Si nous voulons atteindre notre but, réaliser nos espérances, plus que jamais l'éducation morale, l'enseignement du devoir, la pratique des vertus civiques sont indispensables à notre jeunesse et à toute la population. Il ne faut pas écouter ces voix dissolvantes qui prêchent je ne sais quel mépris du drapeau. Non, l'amour de la France, le respect du drapeau, voilà l'enseignement que tous les jours vous devez donner.

Je sais que la Fédération n'y manque jamais. C'est pourquoi, à la septième et dernière fête fédérale, je dis que vous avez fait votre devoir. Vous le ferez encore et vous donnerez, à cette jeunesse et aux générations qui la suivront, l'éducation morale sur laquelle sont basées la paix au dedans, la sécurité contre les envahisseurs du dehors et la grandeur de la République.

Pendant que parlait M. Loubet, on avait apporté un très beau drapeau de soie frangée d'or que le Président de la République offre aux gymnastes. M. Cazalet le montre à ses camarades, promet de le conserver et jure que la Fédération restera fidèle toujours au culte des trois couleurs. Ce drapeau porte sur une de ses faces l'inscription : « Le Président de la République française à l'Union des Sociétés de gymnastique de France. — Bordeaux 1905 » et dans les quatre angles ces mots : « Patrie, Courage, Moralité, Jeunesse »; sur l'autre face, la date de la création de la Fédération « 1873 » se détache encadrée de lauriers; dans les angles les dates de quatre des principales fêtes fédérales : « Paris 1875 — Le Havre 1881 — Nancy 1892 — Dijon 1899 ».

Diverses décorations, dans l'ordre de la Légion d'honneur et dans l'ordre académique, sont ensuite distribuées par le Président,

qui repart pour la préfecture où un comité de dames de Bordeaux, ayant à sa tête Mme Cazalet et comprenant notamment Mmes Gounouilhou, Thounens, Cahen, Matéo, Petit-Gruet, Rounan, Conat, Marrot, Laparra, remet au chef de l'État un souvenir destiné à Mme Loubet, consistant en deux magnifiques aiguières en vermeil, avec l'expression des respectueuses sympathies et des vœux de bonheur du comité pour la famille du Président de la République.

Très sensible à cette attention délicate, M. Émile Loubet y répondit ainsi :

Mme Loubet sera certainement très touchée de la pensée qui vous a déterminées à lui offrir ce souvenir ; elle le sera bien davantage, quand je lui aurai répété comment vous appréciez la façon dont elle considère son devoir et la manière dont elle s'efforce de le remplir. Il y a des misères que les dames seules peuvent constater et secourir ; toutes, vous faites ici ce que ma femme fait à Paris : c'est à la fois un devoir et un plaisir que de faire le bien toutes les fois qu'on le peut, et si, ma femme et moi, nous avons pu mériter sous ce rapport quelque approbation, c'est la plus haute récompense que nous puissions ambitionner. »



Dans l'immense hall de la Bourse fut organisé le grand banquet de 800 couverts offert à M. Émile Loubet. Une magnifique table d'honneur et dix tables perpendiculaires, ornées de candélabres et de corbeilles de fleurs, étaient mises à la disposition des invités ; des cordons de gaz et des lampes électriques jetaient partout une lumière *a giorno* et faisaient ressortir les riches draperies d'or qui fermaient les arceaux du pourtour.

En réponse aux toasts de M. Daney, maire de Bordeaux, de M. le sénateur Thounens, président du Conseil général, et de M. Besse, président de la Chambre de commerce, M. Émile Loubet s'exprima en ces termes :

C'est avec le plus grand plaisir que j'ai accepté l'aimable invitation qui m'a été adressée, il y a quelques mois, par la Municipalité, le Conseil général, la Chambre de commerce, unis dans la défense de leurs intérêts comme dans leur dévouement à la République.

L'accueil qui m'a été fait était un hommage aux institutions républicaines et s'adressait au gouvernement tout entier venu avec moi dans cette cérémonie.

La population, par son accueil dont j'ai été profondément touché, a répondu aux assurances que vous m'avez données.

Je ne suis pas venu seulement pour apporter une dernière manifestation de sympathie aux gymnastes, mais aussi pour constater avec vous les progrès de toute sorte réalisés dans ce pays, depuis l'époque déjà lointaine de ma première visite.

Quels sont les meilleurs moyens d'assurer cette prospérité et de réaliser les améliorations que nous souhaitons avec vous?

Si je n'étais pas Président de la République, nous pourrions instituer un débat et peut-être, au risque de vous contrarier, ferais-je sur vos opinions certaines réserves. Mais ce n'est pas mon rôle. Les ministres vous ont entendus. Vous avez au Sénat et à la Chambre des représentants qui sont vos interprètes compétents et autorisés et qui ne laissent passer aucune occasion de défendre votre cause.

Monsieur le président du Conseil général, vous m'avez adressé, au nom de l'assemblée départementale, des paroles trop élogieuses que je n'accepte que sous bénéfice d'inventaire. Je crois cependant pouvoir dire, sans fatuité ni vaine gloriole, que, depuis le 18 février 1899, date à laquelle l'Assemblée nationale m'a appelé à ce poste, qui n'est pas seulement un poste d'honneur, je n'ai, ni de jour, ni de nuit, eu d'autre préoccupation que celle du bien de mon pays et de la grandeur de la République.

Les approbations que je reçois des corps élus, les sympathies que me témoignent les populations que je visite, les amitiés personnelles, dont aucune n'a été perdue et qui se sont au contraire multipliées, sont, avec le contentement de ma conscience, la plus grande récompense qu'un citoyen puisse recevoir dans une démocratie.

Je ne suis pas venu seulement pour me réjouir avec vous de la prospérité constante de la ville et du département; je suis venu aussi et surtout pour associer le gouvernement de la République et le pays tout entier à l'hommage pieux qui sera rendu demain au grand citoyen qui n'a jamais désespéré de la Patrie, qui a lutté pour l'avènement de la République, et qui, dans les heures tragiques, ne pouvant sauver nos frontières, a du moins sauvé l'honneur de la France.

Et dans quels lieux cet hommage pouvait-il avoir une signification plus éclatante qu'à Bordeaux, que Gambetta aimait tant? Et dans quel temps et dans quelles circonstances cet hommage pouvait-il avoir une signification plus haute?

Je vous adresse, messieurs, un dernier remerciement. C'est de grand cœur que je lève mon verre et que je bois à la prospérité de Bordeaux, du département de la Gironde, et, pour reprendre les expressions de M. le président de la Chambre de commerce, à la grandeur de Bordeaux, à la prospérité de la Gironde et au développement de leur commerce et de leur industrie.

En sortant de la salle du banquet, le Président se rendit à pied au théâtre, où l'on donnait en son honneur un acte du *Barbier*

de Séville, un acte de *Samson et Dalila*, un ballet et la *Marseillaise*; il rentra à la préfecture au milieu d'acclamations chaleureuses et d'interminables ovations.



L'inauguration du monument de Léon Gambetta eut lieu à Bordeaux, au centre des allées de Tourny, — à la place jadis occupée par la statue équestre de Napoléon III, — le 25 avril 1905, par un temps splendide et un soleil radieux, sous la présidence de M. Émile Loubet, en présence des ministres MM. Étienne, Thomson, Berteaux, Chaumié, Gauthier ; de MM. les sous-secrétaires d'État Dujardin-Beaumetz et Bérard ; d'un grand nombre de sénateurs et de députés ; de MM. Blanchon, Henri Rousselle et Léopold Bellan, délégués du Conseil général de la Seine et du Conseil municipal de Paris ; des délégués des Conseils généraux de la Charente-Inférieure, du Lot, du Lot-et-Garonne, du Rhône et des Bouches-du-Rhône ; des préfets des départements limitrophes de la Gironde ; des maires de nombreuses villes de France.

Dès l'arrivée du Président de la République, accompagné de MM. Fallières, Doumer, Édouard Dupré, Eugène Pierre, Abel Combarieu, Henry Poulet, chef du secrétariat particulier de la Présidence, du général Dubois et des officiers d'ordonnance, les membres de la famille Gambetta, Mme Léris, la sœur du grand patriote, ainsi que ses trois neveux, le capitaine Jouinot-Gambetta, MM. Jules et Maurice Léris-Gambetta, viennent saluer et remercier M. Émile Loubet, qui répond que « c'est pour lui un devoir et une joie de venir s'associer à l'hommage pieux rendu à la mémoire de l'organisateur de la Défense nationale ».

Après lecture, par M. Cazalet, du procès-verbal de la remise officielle, au nom du Comité Gambetta, du monument à la ville de Bordeaux par M. le sénateur Decrais, et les remerciements de la municipalité et du département présentés par M. Daney, maire de Bordeaux, et M. Thounens, président du Conseil général de la Gironde, MM. les sénateurs Cazot et Coste prennent tour à tour la parole au nom des amis personnels, d'enfance et de jeunesse de Léon Gambetta.

La musique de la garde républicaine, sous la direction de

M. Parès, exécute ensuite, avec 400 choristes, la marche héroïque de *Déjanire*, de Camille Saint-Saëns, écrite par le maître pendant le siège de Paris et qu'il avait transformée en une cantate à la République ; le doyen de la Comédie-Française, Mounet-Sully, dit une poésie de M. Omer Chevalier, et la *Marseillaise* est chantée par M. Delmas, de l'Opéra, accompagné de 250 instrumentistes, sous la direction de M. Pennequin, directeur de la Société Sainte-Cécile de Bordeaux.

C'est au tour de M. Deluns-Montaud, président de la Société Gambetta, de prendre la parole ; le vieux compagnon du grand tribun retrouve toute sa verdeur pour saluer l'éducateur de la Démocratie, l'homme « à qui la patrie de la Révolution est redevable d'avoir repris sa marche vers l'idéal sublime de nos pères ».

Chargé de représenter le gouvernement, en l'absence du président du Conseil, M. Eugène Étienne, ministre de l'Intérieur, prononça le discours suivant :

Monsieur le Président de la République,
Messieurs,

Ce n'est point une inoubliable amitié qui parle ici par ma bouche. C'est l'hommage même du gouvernement de la République que je viens pieusement déposer aux pieds de ce monument, qui perpétuera à travers les âges, dans les mémoires girondines, les traits, le nom, la gloire de Gambetta.

Par une bonne fortune dont il est peut-être permis de ressentir quelque fierté, le cours des événements avait voulu qu'il y eût dans cet hommage plus que l'accomplissement d'un des plus précieux devoirs de notre charge passagère, et que Gambetta fût dignement loué devant vous par un homme qui, en même temps que chef du gouvernement, était l'un de ses meilleurs compagnons des premières luttes, l'un de ceux qui, disciples dignes de passer maitres, se pressaient à ses côtés dans les jours difficiles de l'Assemblée de Versailles, et qu'il devait faire asseoir avec lui dans les conseils du gouvernement, lorsqu'il lui fut donné de prendre, à la fois trop tôt et trop tard, les responsabilités effectives du pouvoir.

Il a fallu d'impérieuses raisons pour retenir à Paris — et je vous exprime tous ses regrets — M. Maurice Rouvier, le fidèle ami, l'éminent collaborateur de Gambetta, qui nous aurait dit avec l'émotion de son cœur, avec la netteté vigoureuse de sa parole, avec l'autorité de sa fonction, les sentiments qui nous animent en un pareil jour, en présence d'une telle image, devant une pareille assemblée.

Qu'on ne s'y trompe pas, messieurs, l'amitié de Gambetta, qui fut dans la vie privée si chère et si douce à ceux qui en goûtèrent le charme, devait être par surcroît le guide le plus sûr qu'ils eussent à choisir dans le cours de leur vie publique. Ce qui, à cet égard, les devait frapper et captiver à jamais, ce

n'était pas tant, comme on l'a cru, l'envolée fougueuse, la toute-puissance de son verbe, que la raison, la sagesse, le bon sens qui inspiraient sa pensée, animaient sa parole, dictaient sa conduite.

Il était en effet l'incarnation même de ce qu'on nomme l'*esprit politique* et il présenta ce phénomène infiniment rare d'une formation intellectuelle complète,



Cliché Otto

EUGÈNE ÉTIENNE

à l'âge où l'homme en est encore à chercher, au hasard des inspirations et des circonstances, la voie dans laquelle il engagera sa vie.

Parmi ceux qui naissaient à la vie politique vers la fin de l'Empire, Gambetta fut des premiers à sentir ce qu'il y avait d'incertain et d'un peu décevant dans l'idéal des républicains de 1848, exaltés par des luttes héroïques et qui, dans la générosité peut-être un peu naïve de leur cœur, ne tenaient point un compte suffisant des réalités des conflits humains.



Phot. Sereni. Extrait de l'*Illustration*.

La pose de la première pierre du bassin a flot : M. le Président Loubet signant le procès-verbal.
Bordeaux (25 avril 1905).

A peine eut-il atteint l'âge viril, qu'il dégagea rapidement de ces doctrines généreuses une conception à la fois élevée et pratique de la démocratie, résolu à se faire le champion de ce qu'il devait appeler plus tard la « politique des résultats ». Sa pensée, fortement nourrie de connaissances toujours accrues, embrassait l'ensemble des problèmes politiques et économiques et en discernait les solutions possibles.

On peut récapituler sa vie entière, relire tous ses discours, on y trouvera partout la marque de cet esprit large et généreux, ferme et clair, ouvert aux vastes pensées, mais inaccessible aux spéculations chimériques.

En sa précoce maturité, il avait déjà senti la nécessité de soumettre la démocratie aux conditions d'un gouvernement régulier. Et pendant le cours entier de sa vie si tôt brisée, il devait rester fidèlement attaché à sa conception première, s'efforçant — on sait avec quelle clairvoyante énergie, avec quelle patiente volonté — d'instituer d'abord dans la forme, puis successivement de consacrer, d'affermir et de compléter dans sa réalité l'œuvre de la Révolution, sans perdre un seul jour le sentiment de la mesure et de la prudence.

A ceux de ses compagnons de lutte qui manifestaient de vives impatiences, il rappelait qu'en politique il faut, pour agir utilement, avancer pas à pas et « sérier les questions », tandis qu'aux inquiets et aux timides il communiquait au contraire la confiance et l'ardeur.

Et c'est au milieu de difficultés sans cesse renaissantes, dans un perpétuel renouvellement d'intrigues monarchiques que déjouait sa vigilance, en présence des tentatives désespérées d'un passé s'efforçant de revivre, que Gambetta devait organiser le parti républicain, le conduire à la bataille, exercer, avant comme après la victoire, ce qu'on a si justement appelé la « dictature de la persuasion » et forger jour par jour, de son bras patient et vigoureux, ces institutions républicaines, dont nous avons aujourd'hui la garde, et que nous entendons, à notre tour, préserver des embûches!

Ainsi, avec Gambetta d'abord et après lui, avec sa doctrine, les républicains devaient réussir dans leur entreprise de faire vivre et durer sur cette vieille terre de France l'œuvre émancipatrice de la Révolution. Sans doute, l'immensité de cette œuvre explique qu'elle soit encore loin de son terme définitif, mais chaque jour, depuis l'heure où Gambetta se jeta dans la mêlée, a marqué un progrès, chaque jour a vu s'élargir la zone de lumière, chaque jour s'étendre la diffusion des principes de justice et de raison.

Et cependant, après la douleur d'avoir été outragé par les partisans des régimes déchus, pendant qu'il incarnait les angoisses et les espérances de la patrie en deuil, Gambetta eut à ressentir celle, plus cruelle encore, d'être méconnu par une fraction de ce parti républicain qu'il avait mené au combat et qui lui devait son existence et ses succès.

Et savez-vous, messieurs, quel fut l'un des plus admirables traits de Gambetta dans cette phase de sa vie?

C'est qu'il eut le courage — le courage si rare! — de sacrifier aux intérêts supérieurs de son pays une part de sa popularité.

Réveillez dans vos souvenirs l'histoire des grands tribuns, des hommes d'État acclamés, et vous reconnaîtrez mieux encore que Gambetta occupe une

place tout à fait exceptionnelle dans les fastes de l'humanité. En effet, vous ne retrouverez pas la trace de nombreux chefs de parti assez fortement trempés, — tel, après Gambetta, Waldeck-Rousseau, — assez conscients de la grandeur de leur mission et assez exempts d'égoïsme pour rompre en visière à leurs amis plutôt que de flatter leurs erreurs, et s'en faire ainsi des adversaires.

Quand la mort eut glacé ce front gonflé de pensées fécondes, tout changea brusquement.

Comme Gambetta ne portait plus ombrage à personne, chacun lui rendit enfin justice et n'hésita plus à confesser qu'il avait bien mérité de la patrie et de la République. Tous ceux dont les regrets — ou les remords — firent cortège à son cercueil triomphal, mesuraient la place qu'il avait tenue dans la vie de la France, et constataient qu'une immense lumière venait tout à coup de s'éteindre.

Et maintenant, c'est à qui invoquera sa mémoire et son incomparable exemple. Puisse une telle unanimité dans l'admiration conduire à cette union des forces républicaines, qu'il considérait comme si nécessaire à la marche et aux progrès de la République en France!

Quant à nous, qui nous honorons d'être restés fidèles à sa doctrine et à sa méthode politique, comme au culte de son souvenir, il nous est doux de penser que le rapprochement des diverses fractions du parti républicain, qui est notre but, procède des enseignements de cette noble vie.

Et si nous étions assez heureux pour la mener à bien, nous en reporterions le mérite à la mémoire du patriote incomparable qui, dans les jours d'indicible détresse, incarna l'âme de la patrie, de l'inoubliable ami en qui la simplicité et la bonté s'alliaient au génie politique, à l'immortel organisateur de la République, qui du fond de sa tombe nous dicte encore nos devoirs.

Ce discours, ému et sincère, d'une éloquence simple et bonne, fit une vive sensation ; la péroraison, chaleureuse et vibrante, entraîna tous les assistants, qui firent à l'orateur une ovation mêlée d'applaudissements et d'acclamations nourris.

M. Paul Doumer, président de la Chambre des députés, qui succède à M. Eugène Étienne, rappelle fort heureusement que c'est par le grand patriote que furent forgés les deux instruments de notre restauration nationale : l'école et l'armée ; puis M. Fallières évoque, avec une ampleur et une fougue pathétique, les heures de lutte, l'année terrible, la victoire de l'opposition du second Empire, la fondation de la troisième République.

La cérémonie se termina par le défilé, devant le monument, des troupes de terre et de mer, des anciens mobiles et tirailleurs de la Gironde, et de diverses sociétés, parmi lesquelles les sociétés de gymnastique françaises et étrangères, de vétérans, d'anciens militaires, de secours mutuels, etc.



L'après-midi de cette mémorable journée du 25 avril 1905 fut consacrée par le Président à une promenade en ville et à la visite de divers établissements. A la maison des Sourdes-Muettes, la séance fut très touchante; M. Émile Loubet remit la croix de la Légion d'honneur à la sœur Angélique Camau, de la congrégation des sœurs de charité de Nevers, directrice des études depuis quarante-six ans, en disant que « sa visite dans cette maison, où on se dévoue pour les déshérités de la nature, sera un des plus précieux souvenirs de son voyage à Bordeaux, et la joie qu'il éprouve à pouvoir récompenser quarante-six ans de dévouement, de sacrifices et d'abnégation, sera une des plus grandes de sa vie ».

Au Conseil municipal et aux représentants des sociétés de mutualité, qui l'attendaient à l'hôtel de ville, le Président adressa l'allocution suivante :

Vous savez ce que je pense de la mutualité et les espérances que je fonde sur elle. Nous sommes déjà 4 millions, j'espère que nous serons bientôt le double; il faut encourager, soutenir ceux qui développent le patrimoine de notre pays par l'épargne, l'économie, par la pratique de la devise « Aide-toi, le ciel t'aidera ». Notre pays est, quoi qu'on dise, le plus conservateur du monde; il n'y en a pas qui compte plus de mutualistes, de déposants à la caisse d'épargne, plus de petits propriétaires. Tous ceux-là sont décidés à conserver soigneusement et accroître ce que, par un labeur incessant, ont acquis leurs ancêtres. Il n'y a pas à désespérer d'un pays où ces vertus sont pratiquées.

Nous avons le droit d'être optimistes. Quelles que soient les exagérations des partis, les passions, même les injures, il faut laisser dire et agir dans le sens où vous agissez, pour le bien du pays.

M. Émile Loubet se fit conduire ensuite chez M. Counord, président du Comité Gambetta et organisateur des fêtes, qu'une maladie douloureuse avait empêché de prendre part à la glorification du grand citoyen; puis, après avoir posé aux Docks, avec le cérémonial ordinaire, la première pierre du nouveau bassin à flot, il se rendit aux ateliers Dyle et Bacalan, où il fut reçu par MM. de Joly, président du conseil d'administration; Rey, administrateur délégué; Lespès, directeur des ateliers; Houlard,

agent comptable. Au discours de M. de Joly, le Président répondit « qu'il était, en effet, très heureux d'affirmer, par sa présence, sa sympathie pour ceux, industriels et ouvriers, qui travaillent si utilement à renforcer notre marine de guerre, tout en exprimant le regret de ne pouvoir consacrer le temps qu'il faudrait à la visite détaillée des ateliers ». Toutefois, sous le regard respectueux des 1 200 ouvriers occupés dans les chantiers et formant la haie, M. Émile Loubet parcourut ceux où se fabrique le matériel naval et où il remarqua trois torpilleurs en achèvement ainsi qu'une bigue flottante pour les manœuvres de sauvetage.

Après avoir remis cinq médailles du travail, et complimenté le personnel sur l'organisation de ses œuvres de mutualité, le Président prit congé de ses hôtes pour aller visiter un cuirassé en construction, la *Vérité*, puis recevoir l'hommage du Cercle Gambetta et se diriger vers la gare Saint-Jean.

Les représentants de la Compagnie du Midi, ayant à leur tête M. Aucoc, président du Conseil d'administration, le maire, les sénateurs et les députés, y étaient venus faire leurs adieux à M. Émile Loubet, qui, avant que le train s'ébranlât, au milieu des cris et des hourras, dit à MM. Chaumet et Dormoy : « Répétez bien à vos concitoyens que le souvenir de mon passage à Bordeaux ne s'effacera jamais de ma mémoire. »

Le train présidentiel s'arrêta aux gares de la Réole, de Marmande et d'Agen, avant d'arriver à Montélimar, d'où M. Émile Loubet partit immédiatement pour le château de la Bégude de Mazenc.



Les idées mutualistes, dont l'extension dépasse les prévisions les plus optimistes et les plus hardies, ont imprimé partout un mouvement fécond dans le sens de l'amélioration du sort du plus grand nombre.

A l'Exposition de Liége, le Congrès de la Mutualité poursuit ses conquêtes de solidarisme international et la recherche d'un idéal d'harmonie dans l'humanité, par ses interéchanges de cotisations et de pensions de retraites, en s'appuyant sur l'éducation mutualiste et sociale à l'école.

Le centenaire de la Caisse départementale des incendiés de la Meuse, dont la fondation remonte à 1804, célébré à Bar-le-Duc, le 20 août 1905, en présence des sénateurs, des députés, des conseillers généraux et de 450 maires, sous la présidence de M. Paul Deschanel, donna à celui-ci l'occasion de caractériser l'œuvre mutualiste, qui « réunit les efforts de toutes les associations particulières en les combinant avec tous les syndicats professionnels. Au-dessus de l'association, il y a l'association des associations; au-dessus encore, il y a l'union des unions : la Fédération. » Dans cette réunion, M. Poincaré fit une conférence sur l'historique de la Caisse et, au cours de son allocution, exprima toute l'admiration qu'il professait pour le talent supérieur de M. Paul Deschanel.

En France, la Caisse des Retraites ouvrières vient enfin (13 juillet 1905) d'être fondée, c'est-à-dire la caisse de retraite de la généralité des travailleurs, s'appliquant tant aux ouvriers de l'industrie qu'à tous les salariés, artisans et agriculteurs; d'autre part, le baron Alphonse de Rothschild, le grand financier, chef de la maison de banque qui porte son nom, a laissé comme testament philantrhopique, quelque temps avant son décès, — d'accord avec ses frères Gustave et Edmond — un don de 10 millions de francs, pour la construction de logements à bon marché, devant servir aux ouvriers d'habitations confortables et hygiéniques.

C'est ainsi que, par l'évolution des mœurs et l'émancipation des idées, les classes jadis déshéritées sont appelées à prendre leur part de bien-être au banquet social. On peut attribuer en grande partie cette transformation aux services rendus au Commerce et à l'Industrie par nos premiers établissements de crédit depuis leur fondation : la Banque de France, dirigée par M. Georges Pallain, ancien conseiller d'État, et dont le baron Alphonse de Rothschild était un des régents, en facilitant, par ses escomptes et ses émissions, la circulation de la richesse générale; le Crédit Foncier — au service duquel son gouverneur, M. Hippolyte Morel, ancien sénateur, met les ressources de la plus savante expérience — en tenant à la disposition du public ses prêts communaux, ses prêts hypothécaires à long et à court terme, avec ses nombreuses valeurs à lots ; le Crédit Lyonnais, placé sous la haute direction de M. Adrien Mazerat, secondé par

des administrateurs tels que MM. Edmond Fabre-Luce et le baron Brincard, gendres du regretté M. Henri Germain, véritable compagnie d'assurances pour les valeurs mobilières et dont le champ d'opération, dans tous ses services, s'étend sur le monde entier; le Comptoir National d'Escompte de Paris, au puissant outillage, sous la direction de M. Alexis Rostand. Toutes ces grandes institutions financières ont largement aidé la classe moyenne dans sa conquête de l'aisance et de la fortune. Les classes laborieuses en ressentent aujourd'hui les heureux effets, le gouvernement de la République n'ayant plus maintenant d'autre objectif que de venir en aide aux humbles et aux petits.

C'est cette idée, si féconde pour l'avenir, qui dominait les esprits au cinquième Congrès du Parti Radical tenu, du 6 au 9 juillet 1905, au Palais du Trocadéro. Dans la discussion relative à la discipline électorale, M. le sénateur Léon Bourgeois prononçait ces éloquentes paroles :

. . . .

Ce n'est pas par l'autorité que nous voulons fonder l'ordre, c'est dans la liberté, et dans la liberté par l'avènement de la justice. Oui, c'est par la justice et sur la justice seule que peut s'établir la paix. La paix qui existe dans les rues, je l'ai dit, et je le répète ici, n'est qu'une paix apparente, si, en même temps que dans les rues, elle n'existe pas dans les consciences, et la paix n'existe dans les consciences que si tous ont le sentiment qu'entre les hommes, les citoyens d'un même pays, la justice enfin est réalisée.

C'est ce programme de justice sociale, c'est ce programme de solidarité que je voudrais, tous les jours davantage, voir notre parti inscrire en tête de son drapeau. C'est là qu'est la raison profonde de notre action et la cause certaine de notre succès.

L'injustice existe autour de nous à des degrés, sous des formes, dans des circonstances innombrables. L'injustice existe de toutes manières et nous avons à lutter, pour lui substituer le régime de mutuelle équité.

Il faut que les accidents du travail soient plus complètement assurés, que la loi sur l'assistance, l'invalidité et la vieillesse soit définitivement votée. Il faut que d'autres formes d'assurances encore soient étudiées et établies dans notre pays. Il faut que l'ensemble des risques sociaux, risques sous lesquels succombent les travailleurs, que chacun individuellement ne peut prévoir et ne peut parer, soient réparés par une organisation commune, par la loi, par les ressources publiques de la Nation.

Ces risques sociaux étant assurés, il faut aborder et réaliser le dernier terme de la solidarité sociale : cette retraite universelle des travailleurs que nous considérons depuis longtemps comme notre dette envers la Démocratie et que nous devons avoir hâte de payer enfin à cette Nation.

. . . .





Phot. Braun, Clément et Cie



GEORGES PALLAIN



A la dernière séance du Congrès, son président, M. Adolphe Maujan, terminait ainsi son discours, tout vibrant d'ardeur et de foi républicaine :



Phot. Pirou, Bd Saint-Germain.

HIPPOLYTE MOREL

Ce sont eux, les sans-culottes, les patriotes, qui ont fait la République ; ce sont eux qui ont fait la patrie et sauvé la patrie que nous aimons passionnément, et que nous ne séparons de la République ni dans notre culte ni dans nos espérances.

Voilà leur œuvre. Voilà ton œuvre, prolétaire, voilà ton œuvre, Jacques Bonhomme, l'œuvre à laquelle tu as sacrifié, sans compter, ton sang, ta liberté et le pain de tes enfants!

Tu as le droit d'en être fier, tes cris de souffrance ont été entendus, et c'est ton âme aujourd'hui qui remplit le monde. Demain, par la seule puissance de ton bulletin de vote, qui est l'arme définitive du progrès, tu poursuivras ta magnifique tâche d'émancipation humaine.

Ton rêve de justice sociale s'accomplira. Il se réalisera, cet avenir où tu as entrevu la cité future, où, après les clameurs des intérêts et de la haine, tout se sera apaisé dans le rayonnement du droit et de la fraternité.

Sois sans crainte : la République, à qui tu t'es donné, à qui tu as confié le drapeau de tes droits, de tes misères et de tes espérances, la République, dont tu as été le soldat intrépide, la sauvegarde et l'honneur, te tiendra largement et loyalement parole.



L'œuvre d'émancipation laïque, commencée par Gambetta, Paul Bert et Jules Ferry, reprise énergiquement par les ministères Waldeck-Rousseau et Combes, a trouvé son achèvement naturel dans le vote, par la Chambre des députés (3 juillet 1905), de la loi sur la séparation des Églises et de l'État. L'habileté et la modération du rapporteur de la loi, M. Aristide Briand, ont assuré d'une façon définitive, sans aucune secousse, le triomphe des principes de la société civile, avec le maintien de la liberté de conscience et la garantie du libre exercice des cultes. Au cours de la discussion, M. Louis Barthou, partisan convaincu de la séparation « qui, seule, peut assurer la dignité extérieure et intérieure de la République », s'exprimait en ces termes :

La séparation des Églises et de l'État devait fatalement suivre la séparation de l'Église et de l'École. Ces deux grandes réformes, dont on peut dire que la première a préparé et commandé la seconde, auront assuré et continué dans la République, libérée de toute tutelle confessionnelle, l'œuvre entreprise par les trois grandes assemblées de la Révolution; elles n'épuiseront pas toute l'activité du parti républicain.

D'autres réformes tenteront son courage et sa volonté ; il dépend de vous de lui rendre la liberté, qui est nécessaire à l'étude des vastes problèmes dont la solution apportera à notre pays moins d'inégalité, une justice meilleure et une plus large humanité.

Toutes ces idées de répartition plus équitable des charges sociales et de large solidarité étaient en germe dans la direc-

tion imprimée à notre politique intérieure par le grand homme d'État que fut Waldeck-Rousseau, « dont le vrai but était l'avenir, a dit un de ses intimes, M. Edmond Haraucourt, et qui regardait toujours au loin, préoccupé des conséquences ultérieures beaucoup plus que des solutions immédiates ». La démocratie, qui sait être reconnaissante à ceux qui l'ont loyalement servie, a inscrit Waldeck-Rousseau sur le livre immortel du souvenir, et il s'est formé un Comité pour lui ériger un monument. Ses souscripteurs, ses adeptes, ses admirateurs se sont réunis, le 19 juin 1905, au banquet de l'Alliance Républicaine démocratique, sous la présidence de M. Adolphe Carnot, assisté de M. Fallières, président du Sénat, et du colonel Reibell, représentant le Président de la République. M. Georges Leygues, qui fut le collaborateur et l'un des disciples de prédilection de Waldeck-Rousseau, y a fait revivre, devant cet auditoire d'élite, l'orateur, l'homme politique, le penseur, dans un magistral discours dont nous détachons les passages suivants :

Waldeck-Rousseau dédaigna la popularité facile qu'on peut conquérir en flattant les passions : il ne voulut s'adresser qu'au cœur et à la raison. C'est avec leur concours seul qu'il parvint à introduire plus d'humanité dans la politique, plus de souplesse dans les rapports entre le capital et le travail.

Il eut aussi, et surtout, le constant souci de la dignité et de la sécurité nationales, sachant bien que la politique extérieure de la France doit, pour être efficace, s'appuyer sur une politique intérieure sage et ferme en même temps que sur une armée puissante.

Notre armée, il s'attacha à la défendre contre les suspicion set les attaques, à garder intact son patrimoine d'honneur, à l'arracher surtout à la politique, afin de la conserver tout entière à sa haute mission nationale. Waldeck, en effet, sentait que l'heure n'est pas venue de la pacification générale et il n'entendait pas sacrifier à ce rêve très beau, mais qui n'est qu'un rêve, les devoirs précis que nous avons envers la Patrie.

Il avait d'ailleurs comme la pudeur du sentiment national. Son patriotisme ne s'étalait pas en propos orgueilleux : il était d'autant plus fort qu'il était plus réfléchi.

Tous les actes de sa vie publique n'eurent pour objet que ce qui pouvait assurer la grandeur et la dignité du pays : il rêvait d'assemblées fières et indépendantes, guidées par des chefs désintéressés de tout ce qui n'était pas le bien de la nation. Jamais il n'essaya d'abaisser un seul de ses adversaires.

. . . .

M. Raymond Poincaré, qui prit la parole à son tour, émit, avec

une puissante fermeté de langage, de justes et nobles pensées sur les droits et les devoirs de la Démocratie.

L'anarchie administrative, dit-il, se développerait vite, si jamais le gouvernement républicain pouvait céder aux sommations injurieuses de l'indiscipline et si les fonctionnaires, quels qu'ils soient, n'étaient pas rappelés, avec une vigilance soutenue, au respect d'une autorité qui n'est, en somme, que l'expression légitime de la volonté nationale.

... Une fausse sentimentalité a jeté, depuis quelques années, trop d'esprits chimériques dans je ne sais quels rêves de fraternité universelle. Illusions funestes et débilitantes, utopies enveloppantes et endormeuses qui finiraient par assoupir le sentiment national et par nous exposer, quelque jour, à de redoutables réveils.



Les hautes personnalités, qui sont l'honneur de notre République dans ces premières années du XX[e] siècle, entretiennent, comme un feu sacré, le culte des aînés dont ils tiennent, ainsi que le coureur antique, le flambeau de la liberté et de la justice. L'inauguration du monument de Pierre Dorian, à Saint-Étienne (16 juillet 1905), fut ainsi l'occasion d'une imposante manifestation républicaine; M. Eugène Étienne, ministre de l'Intérieur, qui présidait la cérémonie, montra éloquemment comment l'accord profond du patriotisme et du républicanisme expliquait toute la carrière de Pierre Dorian, du grand industriel patriote dont Gambetta, parlant sur sa tombe au Père-Lachaise, avait dit : « Grand ami, grand citoyen, ta vie se résume en deux mots: pratique du travail, culte de la patrie. »

Républicain convaincu avait été Pierre Dorian à ses débuts dans la vie, — dit M. Eugène Étienne, — républicain convaincu il resta jusqu'à la dernière heure de sa longue existence, si une et si fière; et personne ne fut, plus que lui, fidèle à son parti, à son programme comme à sa discipline, à ses doctrines comme à ses espérances.

Mais ce républicain inflexible était profondément patriote. Son patriotisme en éveil lui avait fait entrevoir, dès avant les désastres, le péril d'une politique qui conduisait la France à la guerre, sans savoir ni la préparer ni l'éviter. Et ce ferme esprit, qui n'avait pas dédaigné d'associer l'ardeur de ses conceptions pacifiques à la claire vision des conflits internationaux qui nous menaçaient, fut de cette minorité clairvoyante et courageuse du Corps législatif de 1870 qui se refusa à suivre les néfastes entraînements du gouvernement impérial.

. . . .

S'il est vrai que le culte des grands morts, dont s'enorgueillit la République, n'est pas seulement un témoignage de reconnaissance, mais surtout un enseignement où les générations futures viennent puiser sans relâche des exemples et des leçons, la vie de Dorian restera comme le symbole de toutes les vertus viriles et de tous les dévouements civiques, et au pied de ce monument, qui dressera à travers les âges l'image de cet homme de bien, vos arrière-neveux ne cesseront de dire, comme nous, ces simples mots qui sont le plus noble hommage que puisse décerner une démocratie : « Dorian a bien mérité de la nation. »

Au banquet offert, à Saint-Jean-de-Losne, aux ministres de l'Intérieur et des Travaux publics, le jour de l'inauguration du chemin de fer de Saint-Jean-de-Losne à Lons-le-Saunier (23 juillet 1905), M. Eugène Étienne rappela « l'œuvre considérable accomplie par la République, qui, depuis 1876, a doté la France de toutes les libertés. » Il dit que cette œuvre doit être continuée par les générations nouvelles, et il conseille aux républicains de s'inspirer du noble exemple donné par le sénateur Magnin, dont la vie a été liée à toutes les grandes réformes républicaines et dont l'ardeur toujours jeune est un gage précieux des progrès démocratiques à venir. Après avoir évoqué la mémoire de Gambetta, le ministre invite tous les républicains à rester fidèles à l'idéal tracé par l'admirable patriote : « La France, appuyée sur son armée, toujours forte, toujours plus intimement mêlée à la nation, n'oubliant rien de son passé, n'abdiquant rien de son avenir et tenant toujours plus haute et plus noble sa place dans le monde ».



M. Émile Loubet n'a pas été seulement un des plus actifs continuateurs de cette « œuvre » si hautement républicaine; l'homme privé a encore su conquérir la considération générale par ses qualités intimes de cœur et d'esprit.

La mort de Mme Loubet mère, décédée à Marsanne le 15 janvier 1905, avait ainsi valu au Président de la République les plus précieux témoignages de sympathie qui lui furent adressés, non seulement de toutes les parties de la France, mais aussi de tous les chefs d'État étrangers montrant en quelle haute estime ils tenaient le représentant de notre République.

Dans un cercle plus étroit, au banquet offert le 20 juillet 1905, par ses amis et admirateurs, à M. Stéphen Liégeard, président de la Société d'encouragement au bien en même temps que poète de race, pour fêter sa promotion au grade d'officier de la Légion d'honneur, M. Émile Loubet fut l'objet d'un hommage des plus flatteur.

En remerciant les convives de leur cordiale manifestation à son égard, M. Stéphen Liégeard leur communiqua la charmante anecdote suivante:

« ... Des Champs Élyséens, je remonte maintenant vers un autre Élysée. Là, le 2 juillet passé, vers les dernières heures de l'après-midi, le chef de l'État se tenait debout sur la pelouse parmi les groupes joyeux, en train de prendre leur part d'une fête champêtre. A ce moment, il m'aperçut venant lui apporter l'action de grâces de la croix transmise, au nom du gouvernement, par M. le ministre de l'Intérieur. « Eh bien, s'écria-t-il, en « souriant, êtes-vous satisfait? Le petit étudiant de jadis, lui, est « heureux de récompenser aujourd'hui le poète d'antan ! » Et cordialement le Président me serra la main.

« Ces mots visaient certaine inauguration de statue, celle de Mme de Sévigné, — les hasards de la vingtième année ayant réuni, ce jour-là, sur une place de Grignan, un tout jeune étudiant qui avait nom Émile Loubet et un jeune rimeur que vous soupçonnez, lequel bravement, du haut d'un balcon, lançait aux milliers d'auditeurs, groupés au-dessous de lui, un vol abondant d'alexandrins à la gloire de la grande épistolière. Le petit étudiant applaudissait ferme; cela lui porta bonheur, car nul ne niera qu'il ait assez bien fait son chemin, depuis.... »



Toujours empressé de répondre aux invitations de ses concitoyens, le Président de la République quitta, le 13 août, sa retraite de la Bégude-de-Mazenc pour aller à Valence présider l'inauguration d'un collège de garçons, d'un parc (le parc Jouvet) et d'un nouveau pont sur le Rhône.

Accompagné de M. Abel Combarieu, secrétaire général de la Présidence, de M. Paul Loubet, conseiller général de la Drôme,

et du colonel Roulet, M. Émile Loubet reçut, dès son arrivée, les souhaits de respectueuse bienvenue du maire, M. Chalamet :

Je vous remercie, répondit M. Loubet. Vous savez que je revoie Valence toujours avec un nouveau plaisir. J'y suis déjà venu officiellement plusieurs fois. La première visite remonte au mois d'avril 1899 ; elle fut un peu courte ; j'allais à Montélimar. Je suis revenu il y a trois ans, et me voilà de nouveau parmi vous.

Je ne sais si cette visite sera la dernière du Président de la République. C'est possible ; c'est même probable. Mais, fort heureusement, j'ai encore la vigueur et la santé, et, si le Président de la République ne revient plus, ce sera le compatriote qui reparaîtra ici, heureux de serrer la main à tous les amis qu'il y a laissés.

Après une distribution de croix à des officiers et sous-officiers de la garnison, le Président se rend à la Préfecture où ont lieu les présentations officielles des autorités et corps constitués ; M. Émile Loubet dit qu'il est heureux de revoir ses anciens collègues du Conseil général, dont il n'a jamais cessé de suivre les travaux, et s'associe aux paroles de paix et de conciliation prononcées par le vicaire général.

Au général de Lacroix, gouverneur militaire de Lyon, qui assure le Président que « les officiers et les troupes, placés sous ses ordres, se consacrent avec un dévouement absolu à la pratique du devoir militaire, dans un sentiment de respect pour la République et d'attachement profond à la Patrie », M. Émile Loubet répond en ces termes :

Je sais combien l'armée est dévouée à sa fonction et à ses devoirs, au premier rang desquels elle place le respect de nos institutions.

Ce serait lui faire outrage que de supposer qu'elle puisse prêter l'oreille aux sollicitations qui pourraient parfois lui venir du dehors, pour lui faire oublier ce que son devoir, la dignité et l'intérêt du pays lui commandent.

Elle ne se laissera jamais entamer par ces doctrines pernicieuses qui ne tendraient à rien de moins, si elles prévalaient, qu'à provoquer l'insoumission en temps de paix et la désertion en temps de guerre.

Ces doctrines funestes sont répudiées à l'envi, tant elles ont soulevé d'indignation dans la nation entière. L'armée, expression de cette nation, restera ferme dans l'accomplissement de sa tâche. Le dévouement inlassable des chefs, la confiance qu'ils ont su inspirer à leurs subordonnés, la discipline et la solidarité qui en unissent tous les éléments, sont les conditions nécessaires de sa force.

Nous pouvons vivre tranquilles. Le sol de la patrie est bien gardé et le drapeau tricolore, symbole de tout ce qui nous est le plus cher, serait bien défendu, s'il en était besoin; nous pouvons le dire sans forfanterie.

C'est la meilleure garantie que nous saurons conserver la paix avec dignité.

Une allocution de M. Fabre, pasteur protestant, faisant allusion à la séparation des Églises et de l'État, provoque de la part du Président cette déclaration que « la loi a un caractère tel qu'elle ne peut provoquer aucun froissement, aucune tracasserie, et que toutes les opinions religieuses sont respectées, même par ceux qui n'en ont pas ».


Phot. Eug. Pirou, Bd St-Germain.

 HENRY POULET 

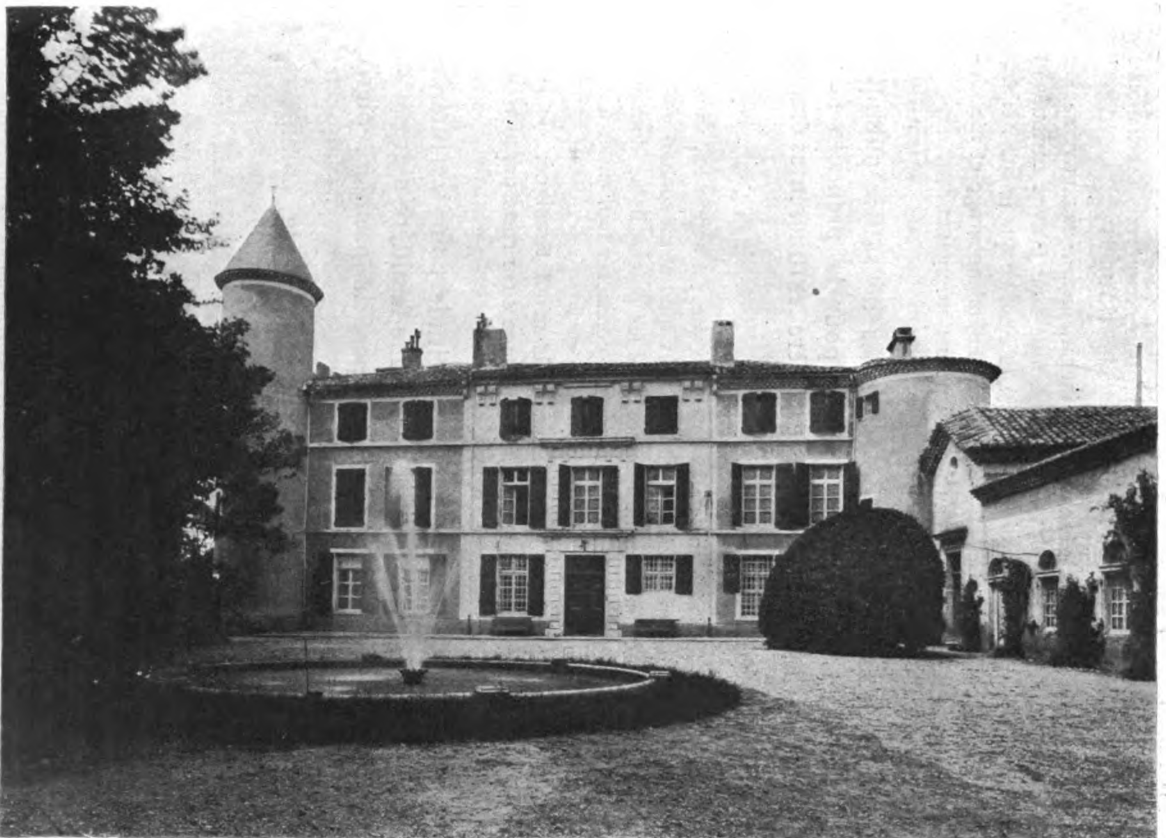
En présentant les maires de la Drôme, le préfet, M. Verne, avait exprimé le regret de voir expirer prochainement les pouvoirs du Président de la République.

Ah! monsieur le préfet, s'écrie avec chaleur M. Loubet, votre dernière parole me navre. Vous exprimez un regret en voyant achever mon septennat, alors que j'éprouve une joie indicible en pensant que le 18 février prochain, c'est-à-dire dans six mois, je quitterai l'Élysée pour redevenir un simple citoyen, donnant ainsi, du moins je le crois, un exemple utile et salutaire pour mon pays.

Le Président se dirige ensuite vers l'Orphelinat agricole, puis se rend à l'inauguration du nouveau collège de Valence.

Au banquet qui suivit, M. Émile Loubet répondit en ces termes au discours du maire :

Je ne sais comment vous remercier, monsieur le maire, des termes dans lesquels vous avez porté ma santé. A vrai dire, je dois reconnaître que c'est plutôt au compatriote et à l'ami qu'au Président de la République que vous



Chateau de la Bégude.

vous adressez. Pour moi, je n'accepte ces éloges qu'après un inventaire minutieux.

Il est un point, cependant, que je puis recueillir sans réserve : c'est celui par lequel vous avez terminé votre discours, en disant que mon cœur est toujours resté parmi vous. Oui, cela est vrai ; mon cœur vous est toujours resté.

Il vous restera toujours, et je serais bien ingrat, bien injuste envers mon pays, si je ne conservais pour lui les sentiments que vous m'avez attribués et qui m'animent. N'est-ce pas lui qui, malgré moi, m'a fait ce que je suis ? N'est-ce pas lui qui, depuis un demi-siècle, m'accompagne, m'encourage et me soutient dans des voies où jamais je n'aurais cru penser m'engager ?

M. Loubet rappelle les diverses phases de sa vie publique depuis 1867, époque à laquelle il fut, pour la première fois, candidat à une fonction élective, et énumère les différentes étapes parcourues.

Tout cela, ajoute le Président, je le dois à ce que j'ai appris ici, dans la Drôme, aux encouragements et à la fidélité de ceux qui ont eu confiance et foi en moi ; ils ne pensaient pas comme moi sur tous les points, ils ne doutaient pas cependant de la sincérité de mon désir de me consacrer tout entier à mon pays.

Je n'ai fait que répondre à la confiance qu'ils m'ont témoignée. Je suis encore votre débiteur ; quoi d'étonnant à ce que mon cœur reste parmi vous ?

M. Loubet parle ensuite de sa sollicitude pour les intérêts départementaux de la Drôme et, dans une familière digression, raconte l'histoire du pont dont il a posé la première pierre en octobre 1902.

S'adressant au président de la Chambre de commerce, M. Loubet poursuit en ces termes :

Rappelant une de mes paroles, vous avez dit qu'il fallait que le parti républicain, c'est-à-dire la France, ne procédât pas à des exclusions, et vous avez comparé la marche du parti républicain à celle d'une armée.

Je me souviens très bien avoir dit, non pas une, mais plusieurs fois, que, semblable à une armée, le parti républicain, qui constitue la nation, avait une avant-garde, un gros et une arrière-garde.

Je conseillais alors à l'avant-garde, composée d'hommes entreprenants et hardis que les difficultés n'effrayent pas, de modérer leur marche ; à l'arrière-garde, constituée par les prudents, quelquefois les timides et auxquels on a donné des noms si divers qu'il est difficile de s'y reconnaître, je conseillais de se maintenir plus près du gros de l'armée, pour ne pas en être séparé par l'ennemi.

Ce que j'ai dit alors, je le pense encore aujourd'hui. Si ce n'était mon sentiment personnel, la Constitution m'en ferait un devoir.

Je ne suis pas le président d'une fraction, mais celui de tous, et plus que jamais je conseille l'union et la marche en commun pour la défense des intérêts de la République et de la patrie.

Je voudrais voir chez tous le souci perpétuel de ne rien désorganiser dans ce pays, et, puisque *je vois à mes côtés le gouverneur militaire de Lyon, j'ajoute le souci incessant de ne pas toucher en quoi que ce soit à la force de notre armée, garantie à la fois de l'intégrité de notre territoire et de la dignité de notre pays.*

J'en ai, sur ce point, assez dit, déclare M. Loubet, qui rend ensuite hommage au zèle de la Chambre de commerce de Valence.

Le Président termine en ces termes :

Je porte un toast à Valence, à sa municipalité si éclairée, si dévouée au pays et à la République. Je porte un toast au département de la Drôme et à ses représentants au Sénat, à la Chambre des députés et au Conseil général, et enfin je résume mon toast en le portant à la République, représentée dans la Drôme par le préfet, dont j'ai été heureux d'entendre faire l'éloge et qui mérite la sympathie et l'appui de tous les bons citoyens.

Du Champ de Mars, où les sociétés de tous ordres lui font une brillante ovation, le Président se rend au nouveau Parc Jouvet ; des délégués mutualistes lui demandent de planter un arbre de la Mutualité : « Qu'à ce premier arbre, dit M. Émile Loubet, poussent de profondes racines ! » Puis, après l'inauguration du nouveau pont, construit sous la direction de M. Clerc, ingénieur de l'École polytechnique, le Président de la République repart pour la Bégude-de-Mazenc, aux acclamations de tous les assistants, et pouvant dire, comme Titus, qu'il est content de sa journée.

L'opinion publique accueillit le langage du Président, au cours de ces diverses cérémonies, avec une faveur marquée et la plus grande sympathie. La Presse en a été l'écho fidèle, et l'un de ses organes les mieux autorisés (1) nous en donne ainsi la relation exacte et fidèle — qui servira de conclusion à notre récit de cette fête républicaine :

« Parmi les nombreuses allocutions familières que le Président

(1) Le *Temps* du 14 août 1905.

de la République a prononcées hier, dans la Drôme, il y en a deux qui doivent être particulièrement soulignées. La première est une réplique au préfet du département, qui avait exprimé le regret de voir expirer prochainement les pouvoirs de M. Loubet. Le Président s'est écrié avec vivacité qu'il éprouvait une joie indicible à la pensée de quitter l'Élysée dans six mois pour redevenir un simple citoyen. Il a ajouté qu'il croyait donner ainsi « un exemple utile et salutaire pour son pays ».

« On savait déjà que M. Loubet était résolu à ne pas demander à l'Assemblée nationale le renouvellement de son mandat présidentiel. Mais c'est la première fois, sauf erreur, qu'il fait connaître publiquement ses intentions. Tous les républicains partageront les regrets du préfet de la Drôme, parce qu'ils rendent pleinement hommage à l'irréprochable correction et à la parfaite dignité que M. Loubet a montrées dans l'exercice de ses hautes fonctions. D'autre part, ils n'hésiteront pas à approuver sa retraite volontaire. Les motifs qu'il vient d'invoquer à l'appui de cette décision révèlent une fois de plus la profonde compréhension que possède M. Loubet des véritables conditions d'un gouvernement démocratique.

« Sans doute, aux termes de la Constitution de 1875, le Président de la République est rééligible. C'est la lettre de la Constitution ; c'en était peut-être aussi l'esprit, en 1875, au moins dans la pensée de plusieurs des hommes politiques qui l'ont élaborée et qui l'ont votée.

. . . .

« Mais il n'est aucunement douteux qu'en temps normal le véritable principe républicain est opposé au maintien trop prolongé du pouvoir suprême dans les mêmes mains, à toute transformation plus ou moins déguisée de la présidence en une espèce de consulat ou de stathoudérat. Un gouvernement républicain a besoin, comme les autres, de stabilité et de continuité : c'est pourquoi il faut éviter les changements trop fréquents et les réformes trop brusques. Cependant, il est nécessaire aussi que les traditions gouvernementales soient confiées périodiquement à des hommes nouveaux, parce que tout danger ou même tout semblant de pouvoir personnel doit être épargné à une démocratie, si l'on veut qu'elle reste saine. M. Loubet a raison : en se retirant librement et spontanément, il donne en effet un exemple

utile et salutaire; son dernier acte public aura été celui d'un vrai républicain. Il ne pouvait mieux couronner une carrière si remplie et si digne de respect.

« Dans une autre allocution, M. Loubet, répondant à un orateur qui avait comparé les divers groupes républicains à l'avant-garde, au centre et à l'arrière-garde d'une armée, a dit avec beaucoup de sens que le Président de la République est le président de l'armée tout entière, c'est-à-dire de la France. Il lui appartient seulement de donner aux diverses fractions des conseils inspirés de l'intérêt commun, de l'intérêt national, notamment le conseil d'avoir le souci constant de ne rien désorganiser et de ne pas toucher à notre puissance militaire, « garantie à la fois de « l'intégrité de notre territoire et de la dignité de notre pays ». Ainsi, jusqu'à la fin de sa magistrature, M. Loubet ne se lassera pas de prêcher l'union républicaine et le culte de la patrie.... »

Patriotisme, attachement au devoir, pratique des vertus militaires, défense de l'honneur national, telles sont les idées que, dans un probe et beau langage, exprimait encore M. Émile Loubet, le 11 septembre 1905, à Brienne-le-Château, sur le terrain des grandes manœuvres de l'Est, dirigées par le général Brugère.

S'adressant aux fonctionnaires et aux représentants du département de l'Aube, aux officiers généraux, aux chefs de corps, aux attachés étrangers, le Président de la République prononça le discours suivant, à l'issue du déjeuner qu'il leur offrait :

MESSIEURS,

Au nom de la République française, j'ai l'honneur de saluer les officiers étrangers qui ont assisté aux manœuvres. J'ai l'espoir qu'ils emporteront un bon souvenir des quelques jours passés parmi nous et pourront affirmer à leurs gouvernements qu'ils ont trouvé ici les sentiments sympathiques et cordiaux de l'armée française.

Je lève mon verre et je bois à la santé des souverains, chefs d'États, gouvernements qui ont répondu à notre invitation, et je les en remercie.

MESSIEURS,

Depuis plus de trente ans, le gouvernement de la République entoure l'armée de sa sollicitude, et, malgré les difficultés passagères, il n'a ménagé aucun sacrifice pour assurer son instruction, son armement, son bien-être et sa force. L'armée, dans laquelle passe toute la jeunesse de notre pays, le sait et montre par son bon esprit, sa discipline, sa confiance dans les chefs, que

la République peut compter sur elle pour la garde de son honneur et de son territoire.

Officiers, sous-officiers et soldats, unis dans le devoir commun, respectueux des lois, fidèles au drapeau, inspirent à la nation la plus légitime confiance.

Les agitations de surface ne peuvent les troubler, et c'est leur faire une gratuite injure de penser et de dire qu'on peut trouver dans leurs rangs des hommes capables d'oublier le premier des devoirs : la fidélité à nos institutions, comme c'est méconnaître la nation elle-même de croire que l'appel au refus d'obéissance ou à la désertion peut être entendu par ceux qui sont appelés sous les drapeaux.

Vous le savez, messieurs, et, préoccupés seulement de répondre comme il convient à la confiance du pays et du gouvernement, vous vous efforcez chaque jour de mieux remplir votre délicate mission dans l'intérêt du pays.

Votre tâche va être encore plus lourde et vos devoirs plus étroits, au moment où la réduction de la durée du service pour une partie du contingent nécessitera une instruction technique et une éducation morale plus rapides.

Je connais trop la valeur et le zèle des officiers français pour ne pas être assuré que, malgré cette réduction, notre armée, plus homogène, ne restera pas, ce qu'elle est déjà, une force imposante au service du droit et une garantie pour le maintien de la paix.

Cette puissance de notre armée nationale est due sans doute à sa valeur professionnelle, à une discipline plus que jamais nécessaire, à un entraînement continu. Mais elle tient surtout à l'éducation morale de la jeunesse appelée sous les drapeaux et à ces vertus militaires que les sceptiques peuvent dédaigner, mais qui n'en constituent pas moins une partie du patrimoine national dont nous avons la garde.

MESSIEURS,

Vos efforts persévérants, le dévouement dont vous donnez chaque jour la preuve dans l'accomplissement de vos devoirs, le souci constant que vous montrez pour le bien-être des troupes, les exemples enfin que vous leur donnez, vous assurent le respect et la confiance de l'armée, ainsi que la reconnaissance de la nation. Je suis heureux, au nom du gouvernement, de vous en apporter aujourd'hui un témoignage public.

C'est de tout cœur que je lève mon verre en l'honneur de l'armée française.

M. Maurice Berteaux, ministre de la Guerre, prit à son tour la parole pour répondre en ces termes au discours du Président de la République :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

L'armée vous est reconnaissante du nouveau témoignage de bienveillant intérêt que vous venez de lui donner en assistant au couronnement des manœuvres de l'Est; vous lui avez, d'ailleurs, au cours de votre haute magis-

trature, prodigué les preuves de votre affectueuse sollicitude. Elle vous en remercie profondément.

Vous avez pu admirer, monsieur le Président, la savante ordonnance de ces manœuvres. Elle est due à l'art consommé de ceux qui avaient la haute mission de les diriger, à leur science militaire, à leur connaissance des hommes sous leurs ordres ; elle est due aussi au courage, à la vaillance, à la bonne humeur inlassable des officiers, sous-officiers et soldats de l'armée active et des réserves.

La belle tenue des troupes, la facilité avec laquelle elles ont supporté ces journées et souvent ces nuits de fatigue sans un moment de lassitude et sans donner prise à la maladie, attestent assez haut que tout le monde a, en France, le sentiment du devoir militaire, et que tout le monde l'accomplit joyeusement.

Tous ceux qui ont contemplé ce réconfortant spectacle en conserveront précieusement la mémoire, car il est de nature à donner toute confiance à la France laborieuse et pacifique.

MESSIEURS LES OFFICIERS DE LA MISSION AMÉRICAINE,
MESSIEURS LES OFFICIERS ÉTRANGERS,

Nous espérons que vous garderez un agréable souvenir de votre séjour parmi nous ; tout le monde a été heureux de vous accueillir ici de son mieux et de vous témoigner les marques de la plus vive sympathie.

Messieurs, je vous invite tous à lever vos verres à M. Émile Loubet, Président de la République française.



A la veille de l'expiration de ses pouvoirs, le Président de la République a voulu effacer jusqu'aux dernières traces de répression dans nos dissensions politiques, en rappelant d'exil les condamnés de la Haute-Cour et en leur ouvrant toutes grandes les portes de la Patrie; sans se faire d'illusion sur l'avenir, avec la conviction que les partis hostiles ne désarmeront jamais et continueront impitoyablement la lutte comme aux premiers jours de sa présidence et à la manifestation d'Auteuil, M. Émile Loubet a justement considéré que le gouvernement républicain, placé maintenant au-dessus de toute atteinte, se doit à lui-même, doit au pays et à l'histoire, le soin de remplir ce devoir de haute clémence et de généreux oubli.

Avant de quitter ce poste suprême où l'avaient élevé la confiance et l'estime de ses concitoyens, M. Émile Loubet aura eu la satisfaction de n'avoir assisté qu'à la naissance de trois ministères

pendant toute la durée de sa présidence ; il aura eu surtout la satisfaction, plus grande encore, de voir la France reconquérir son rang et son influence au milieu des autres nations européennes, en même temps que la Russie rentrait dans le giron des intérêts occidentaux, grâce au traité de paix du 8 septembre 1905, notifié comme suit au Président de la République française par le plénipotentiaire du tzar Nicolas II, M. Serge Witte :

A M. le Président de la République française,

Ayant signé, aujourd'hui, conformément aux ordres de mon auguste maître, le traité, je me suis rappelé l'entretien cordial dont vous m'avez honoré, lors de mon dernier passage à Paris.

Connaissant vos sentiments envers mon souverain et envers le peuple russe, je ne puis me dispenser de vous faire part du grand événement qui vient d'avoir lieu. Je suis persuadé que cet événement servira à affermir les relations d'amitié et d'alliance qui existent entre les deux grands peuples auxquels nous appartenons, et je vous prie, monsieur le Président, d'agréer l'expression de mon profond respect pour vous, comme chef de la grande nation amie et alliée, et de mes sentiments de très vive sympathie.

Serge WITTE.

Dans sa réponse, M. Émile Loubet se fit, en ces termes, l'interprète des sentiments unanimes du pays :

A Son Excellence M. Serge Witte, New-York.

Je suis vraiment touché des sentiments qui inspirent votre télégramme, et qui répondent si profondément à la cordialité et à la fidélité des nôtres. J'espère vous revoir bientôt et avoir le plaisir de vous féliciter de vive voix d'avoir si dignement rempli la haute mission que Sa Majesté l'empereur Nicolas vous a confiée.

La France est heureuse de la paix conclue par la grande nation amie et alliée, et elle s'associe du fond du cœur aux sentiments du peuple russe.

Émile LOUBET.

M. Émile Loubet laissera dans l'avenir le renom d'un citoyen dévoué à la République, loyal, droit et intègre, et quand, le 18 janvier 1906, l'Assemblée Nationale nommera son successeur, le nouveau Président n'aura qu'à suivre, sans hésiter, les traditions de son prédécesseur et à s'engager résolument dans la voie si heureusement tracée par lui, certain de servir ainsi très utilement les intérêts du pays et de recueillir l'estime de la France républicaine avec celle des grandes puissances étrangères.



Extrait de l'*Illustration*.



LL. MM. L'EMPEREUR ET L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE (1905).



Lorsque M. Émile Loubet rentrera dans la vie privée, il sera le premier Président de la République qui, depuis 1871, aura occupé cette magistrature jusqu'à la limite septennale entièrement révolue.

En effet, nos trois premiers Présidents, Adolphe Thiers, le maréchal de Mac-Mahon et Jules Grévy ont, chacun, donné leur démission prématurément, celui-ci avant le terme de son second septennat, comme nous l'avons expliqué dans les chapitres précédents ; M. Sadi-Carnot périt sous le poignard d'un assassin, six mois avant la fin de son septennat; M. Casimir-Perier se retira au bout de cent quatre-vingts jours de fonction et M. Félix Faure mourut après cinq années de Présidence. Enfin, de tous les Présidents de la troisième République, deux seulement sont survivants : M. Casimir-Perier et M. Émile Loubet.

La popularité conquise par M. Émile Loubet, durant l'exercice de son pouvoir, sa simplicité exemplaire, la correction et l'affabilité de son attitude envers les hôtes étrangers de la République française, ont éveillé les regrets les plus sincères de son prochain départ; tous les bons citoyens émettent déjà le vœu que M. Émile Loubet continue à les faire bénéficier de sa haute expérience des affaires intérieures et extérieures du pays, en participant à une de nos grandes Assemblées parlementaires. La reconnaissance publique décidera sur ce point et saura choisir le poste où ce vaillant soldat de la Démocratie pourra le mieux servir cette noble cause, qui a été la passion de toute sa vie et le mobile de tous ses actes.

Le dévouement du Président de la République à la propagande mutualiste, dont il n'aura cessé de donner des preuves pendant toute la durée de son septennat, trouvera une glorification éclatante dans la *Fête nationale de la Mutualité française* qui sera célébrée en son honneur, au Palais du Trocadéro, le 5 novembre 1905. M. Léopold Mabilleau, président de la Fédération, incarnation vivante de cette œuvre de solidarité sociale, groupera ce jour-là, dans un cortège à la fois solennel et familial, tous les organes et tous les services de la Mutualité. Un banquet de 50000 couverts, organisé par le *Matin*, réunira au Palais des Machines les plus zélés adhérents; un objet d'art, destiné à perpétuer le souvenir de cette manifestation cordiale, offert par des souscriptions exclusivement mutualistes, sera présenté par le *Journal*, ainsi

qu'un « Livre d'or » de cette solennité, comme hommage suprême au Président Loubet qui, dans une réception mutualiste à l'Élysée, avait prononcé ces belles paroles : « Il y a trente-huit ans que je me suis donné à la Mutualité; je serai bientôt un de vos doyens, mais, pour votre œuvre si utile, j'espère que je ne vieillirai pas et que vous ne jugerez mon âge que par l'ardeur et la foi qui ne cesseront de m'animer ».

A la pacification intérieure, résultat de l'extension du mutualisme, vient de s'ajouter un nouveau gage de pacification extérieure, par la signature, le 28 septembre 1905, de l'accord franco-allemand sur la question marocaine. Le sang-froid de M. Maurice Rouvier, président du Conseil, joint à la fermeté de M. Revoil, en maintenant la dignité de la République française, vient d'ouvrir une ère de détente générale, qui nous assure, avant la réunion de la Conférence européenne à Algésiras, la reconnaissance de nos droits essentiels ainsi que la garantie de nos mesures de sécurité sur notre frontière de l'Ouest-Algérien.

C'est donc sans la perspective d'un horizon assombri, mais avec la confiance dans un avenir rasséréné, que M. Émile Loubet pourra, le 23 octobre 1905, se rendre à Madrid, où Alphonse XIII et le peuple espagnol lui préparent un accueil triomphal. Visite aux Musées, course de taureaux, représentations de gala aux deux principaux théâtres madrilènes, journée de chasse, journée de revue, rien ne sera négligé pour faire honneur au premier magistrat de la République française et resserrer l'union intime des deux puissances-sœurs de race latine. Avant de retourner en France, le Président de la République ira rendre, à Lisbonne, au roi et à la reine de Portugal la visite qu'il en a reçue le 15 décembre 1904.

En attendant, l'ex-étudiant de Marsanne, l'ancien élève de l'École de droit de la place du Panthéon se dispose à reprendre son rang de simple citoyen; c'est rue Dante, dans ce quartier tout imprégné des souvenirs de sa jeunesse, où il ressentit les premières émotions de sa vie politique, que l'hôte de l'Élysée a choisi son habitation, non loin de cette rue Bonaparte où il trouvait naguère le calme nécessaire à ses études et à ses méditations.

Quant à sa maison des champs, M. Émile Loubet la possède au pays natal, au château de Mazenc à La Bégude, dans la Drôme.

C'est une demeure bourgeoise et confortable dont le seul ornement consiste en un parc immense et planté d'arbres anciens. C'est la maison du sage, ombreuse et tranquille, où M. Loubet, qui aime les classiques, pourra paisiblement les relire, sous les abris feuillus, dignes du pinceau agreste d'un moderne Virgile.

Tous ceux qui ont visité le domaine de La Bégude l'ont trouvé charmant. De-ci de-là, un pont rustique, où s'enguirlande le lierre, un bassin d'eau dormante que ride à peine une brise légère. Des moellons disjoints et moussus forment les murailles des fermes encloses en cette propriété et ne nuisent point à son charme bucolique.

A l'intérieur, on peut voir les voûtes ogivales de la salle à manger discrète et fraîche, les vastes cuisines dallées, le cabinet présidentiel aux tentures simples, meublé presque uniquement de sièges de repos, avec une bibliothèque composée de livres choisis.

C'est là que la sympathie et les vœux de tous les Français suivront l'homme simple et bon, qui a su, pendant bientôt sept années, préserver la République de toute atteinte à l'intérieur, relever le prestige et la dignité de la France à l'extérieur, qui a su faire régner partout la paix républicaine, et mériter ainsi le titre glorieux de « Père de la paix ».





CHAPITRE XIX



VOYAGES, VISITES ET DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT ÉMILE LOUBET (1899-1905). — RÉSUMÉ COMPARATIF DES VOYAGES DES TROIS PRÉSIDENTS : SADI-CARNOT, FÉLIX FAURE, ÉMILE LOUBET.



Durée, par nombre de jours, du septennat de M. Émile Loubet. — Réceptions officielles des représentants des puissances étrangères au Palais de l'Élysée. — Inaugurations, remises de statues, visites de monuments, d'établissements d'assistance, etc. — Tableau général des discours, allocutions, toasts prononcés par M. le Président de la République. — Synthèse de ses voyages, visites, discours. — Départements visités. — Époques des voyages. — Recensement des voyages présidentiels de MM. Sadi-Carnot, Félix Faure, Émile Loubet.

Élu pour sept années aux termes de la Constitution, M. Émile Loubet (1) est en fonctions depuis plus de six années. Il s'ensuit que M. Loubet exerce la magistrature suprême depuis 2410 jours, et qu'il l'exercera encore pendant 140 jours, pour terminer son septennat. Ce septennat aura donc duré 2550 journées.

Pendant ces 2410 jours M. Loubet a passé en voyages officiels 76 jours, plus 23 jours pour cérémonies à Paris, a prononcé

(1) Nous avons pensé que notre ouvrage pourrait paraître incomplet, si nous ne le terminions par une étude d'ensemble résumant en une statistique tous les actes publics de M. Émile Loubet durant sa présidence de la République jusqu'à la fin du mois de septembre 1905, époque où, pour faire paraître notre volume, nous devons clore définitivement notre travail d'historiographe.

203 discours, allocutions ou toasts, dont 91 pendant les voyages, 80 dans les réceptions officielles à l'Élysée, et 32 dans les inaugurations, visites officielles, remises de statues et monuments, etc. Nous en verrons plus loin le détail, mais faisons remarquer que M. Loubet a, plus qu'aucun autre Président de la République, payé de sa personne, qu'il s'est pour ainsi dire multiplié, plus que tous ses prédécesseurs, comme on a pu en juger dans les chapitres précédents.



Un certain nombre de réceptions officielles de représentants de puissances étrangères ont lieu à l'Élysée, chaque année. Ce sont des chargés d'affaires, des ministres plénipotentiaires, des envoyés extraordinaires, des ambassadeurs de telle ou telle nation qui viennent présenter au Président de la République ou bien des lettres de rappel, avant de quitter la France pour un autre poste ou pour la retraite, ou bien des lettres de créance en arrivant à leur poste à Paris, où ils sont récemment nommés.

Nous ne mentionnons que pour mémoire la réception du corps diplomatique tout entier qui vient, à chaque 1er janvier, offrir ses compliments et ses souhaits de bonne année au chef de l'État : il est d'usage que tous les ambassadeurs, ministres, chargés d'affaires, envoyés extraordinaires soient présentés officiellement, à cette occasion, au Président de la République par le nonce du Pape, qui prononce d'une façon fort heureuse le plus souvent, il nous faut le reconnaître, le discours d'usage ; à ce discours le Président de la République française répond par une allocution de bienvenue pleine de courtoisie. En 1905, par suite de la rupture de nos relations avec le Saint-Siège, c'est l'ambassadeur d'Italie qui a fait cette présentation.

M. Émile Loubet, à cet égard, a reçu déjà six fois tous les représentants de l'Étranger : la première fois en février 1899, au lendemain de son élévation à la Présidence de la République ; à cette réception, le corps diplomatique s'est rendu tout entier à l'Élysée, venant apporter au nouveau Président ses félicitations à l'occasion de son élection. Ce jour-là, l'allocution, au nom de tous, a été faite par le doyen du corps diplomatique, l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie. M. Loubet a répondu et a remercié,

commençant ainsi la série des discours dont nous nous occupons dans la présente étude.

En 1899, huit diplomates se sont présentés à l'Élysée et ont été reçus, avec échange d'allocutions officielles, par M. Loubet; ce sont les envoyés extraordinaires de la Serbie, de la République Argentine, de la Suède et Norvège (ancien représentant), de la Suède et Norvège (nouveau ministre accrédité), le nonce du Pape, les chargés d'affaires de la République de Salvador, de l'Équateur, l'ambassadeur de Chine.

En 1900, année d'Exposition universelle, quatorze réceptions diplomatiques ont été faites à l'Élysée, parmi lesquelles il convient de noter celles du ministre de Monaco, de Serbie, de Chili, de Norvège, de Bolivie, de Serbie (nouveau ministre), de l'ambassadeur d'Italie, celles plus solennelles du shah de Perse, du roi de Suède, et enfin celle de l'ambassadeur de Russie à Rambouillet, chargé par son souverain de remettre à M. Loubet le grand cordon de l'ordre de Sainte-Anne.

En 1901, neuf diplomates ont été reçus à l'Élysée, pour présenter leurs lettres de rappel ou d'accréditation, ou pour des missions diplomatiques spéciales; parmi eux nous citerons le rappel du prince de Münster, ambassadeur d'Allemagne, et l'arrivée du prince Radolin à Paris, la réception de l'envoyé de l'empereur du Maroc et celle du ministre de la Corée.

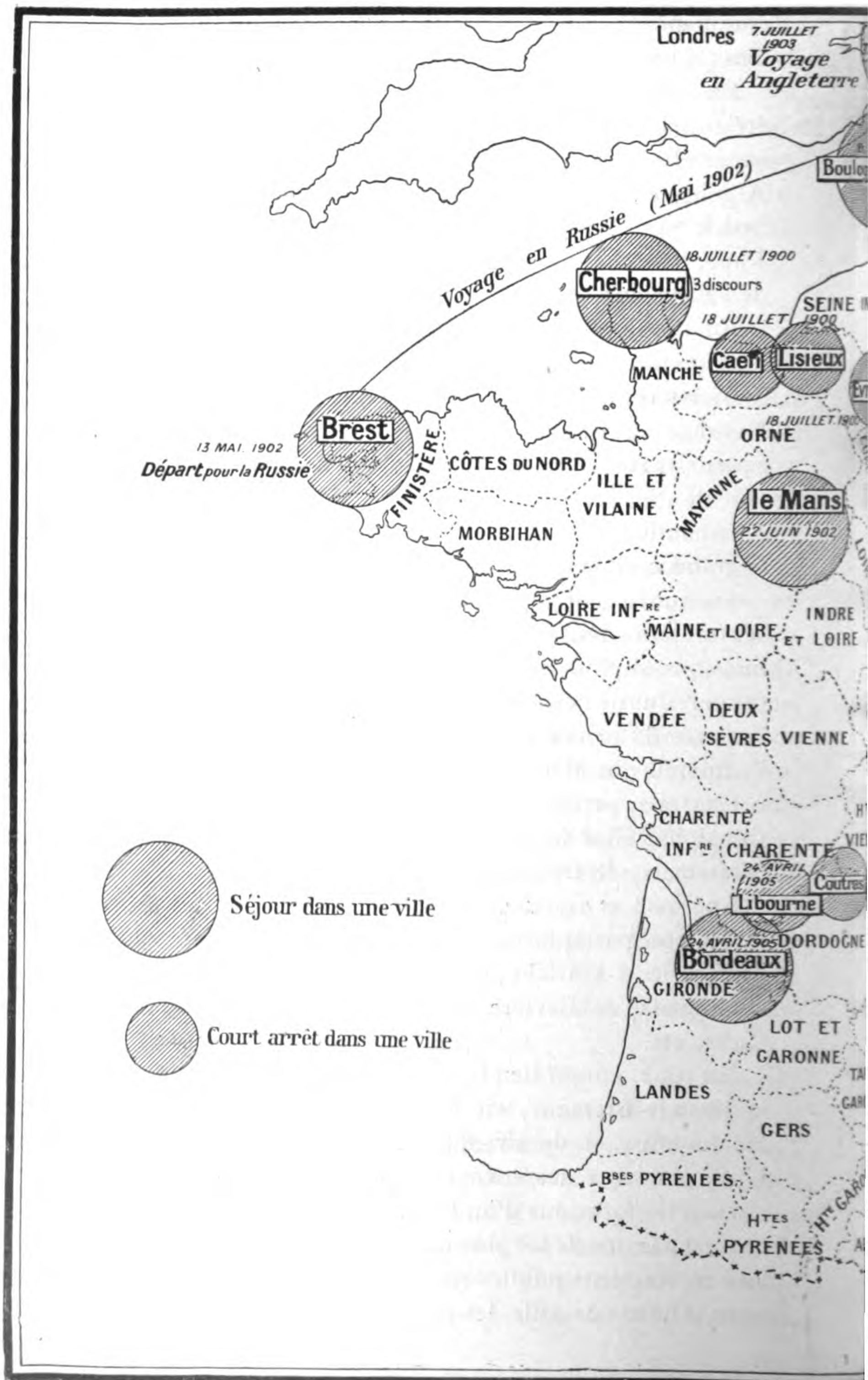
En 1902, parmi les huit réceptions de diplomates à l'Élysée, signalons celles des ministres plénipotentiaires du Nicaragua, du Guatemala, de Danemark, de Bolivie, de Chine.

En 1903 et 1904, il y eut vingt réceptions de même nature à l'Élysée, parmi lesquelles celles des ambassadeurs de Belgique, de Russie, d'Autriche, des ministres de Venezuela, de Haïti, de Guatemala, de Bavière, des chargés d'affaires de l'Équateur, de Cuba, etc.

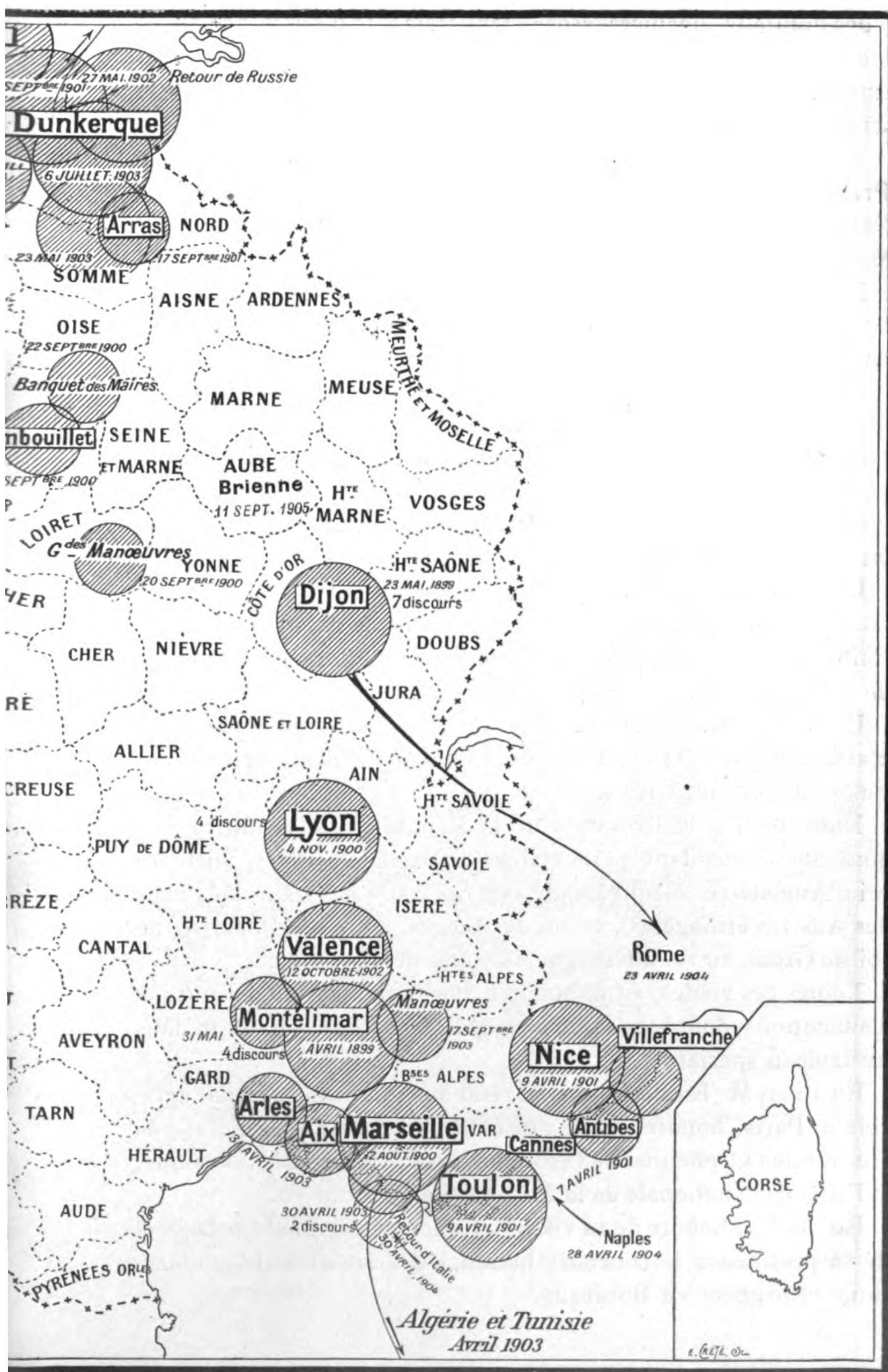
En 1905, eurent lieu les réceptions du nouvel ambassadeur de la Grande-Bretagne, sir Francis Bertie, du général Porter, de M. Loomis, et de sir Mac Cormick, ambassadeur des États-Unis, ainsi que des envoyés de Libéria et du shah de Perse.

Dans les fonctions d'un Président de la République figurent, et ce n'est pas une de ses plus minces attributions, les visites diverses aux monuments publics nouvellement construits, les inaugurations d'hôtels de ville, les poses de premières pierres, les visites

VOYAGES DU PRESIDENT DE



A RÉPUBLIQUE DE 1899 à 1905



à des hôpitaux, hospices, à des établissements d'assistance ou de bienfaisance, aux concours généraux ou régionaux agricoles, aux expositions universelles ou spéciales, aux salons de peinture et sculpture, etc. M. Émile Loubet ne s'y est guère épargné.

En 1899, nous le trouvons, au lendemain de son élévation à la Présidence de la République, au Concours général agricole à Paris, aux chantiers de l'Exposition universelle, du Champ de Mars, des Invalides, des quais de la Seine;

En 1900, il inaugure l'Exposition des animaux gras, différents hospices de Paris, l'Exposition universelle, le Salon des Beaux-Arts.

En 1901, M. Loubet se rend à l'hospice des enfants tuberculeux, préside la réunion générale des sociétés de secours mutuels, honore de sa présence les concours généraux agricoles et régionaux d'animaux gras, et vient, à l'ambassade des États-Unis, présenter ses compliments de condoléances au sujet de l'assassinat du Président Mac Kinley.

En 1902, M. Émile Loubet parcourt les expositions organisées à l'occasion des concours généraux agricoles et d'animaux gras, à Paris, ainsi que l'Exposition d'appareils fonctionnant au moyen de l'alcool dénaturé, le Salon des Beaux-Arts, etc.

En 1903, M. Émile Loubet va voir divers établissements d'assistance et l'Hôtel-Dieu, le Concours général agricole, le Salon des Champs-Élysées, etc.

Entre temps, le Président de la République a rendu, à leur domicile élu pendant qu'ils étaient de passage à Paris, visite au roi d'Angleterre (à l'ambassade anglaise), au roi d'Italie (au Palais des Affaires étrangères), au roi des Belges, au roi de Portugal, au roi de Grèce, au roi d'Espagne, au shah de Perse, etc.

Toutes ces visites ont donné lieu à des échanges de discours et d'allocutions, dont le nombre a été relevé et figure plus loin dans un tableau spécial.

En 1904, M. Émile Loubet se rend au Concours régional agricole à Paris, honore de sa présidence l'assemblée générale de l'œuvre de l'Orphelinat de l'enseignement primaire à la Sorbonne, la Fédération nationale de la Mutualité au Trocadéro.

En 1905, il honore de sa visite le Concours régional agricole, et de sa présidence le concours national des sociétés de gymnastique et orphéons à Bordeaux.



RÉSUMÉ GÉNÉRAL DES DISCOURS, ALLOCUTIONS, TOASTS

prononcés par M. Émile LOUBET

DANS DIFFÉRENTES RÉCEPTIONS, VOYAGES, INAUGURATIONS, ETC.



VOYAGES, RÉCEPTIONS, CÉRÉMONIES. DATES ET DURÉES.	DISCOURS PRONONCÉS.	ALLOCUTIONS PRONONCÉES.	VISITES, INAUGURATIONS, POSES DE PREMIÈRES PIERRES, ETC.
1899.			
Montélimar, 4 avril. 4 jours.	7	9	2
Dijon, 24 mai...............	6		
1900.			
Exposition universelle, 14 avril et 18 août..................	2		1
Congrès international de la mutualité, 10 juin..........	1		1
Cherbourg (Évreux, Lisieux, Caen), 18 juillet...........	6	15	5
Congrès d'assistance publique, 29 juillet	1		1
Marseille, 12 août. 2 jours....	2	1	
Rambouillet, 3 septembre....		1	
Banquet des maires, 22 septembre.....................	1		
Chartres, revue des troupes, 20 septembre..............	1		
Lyon, 4 novembre...........	1	1	2
1901.			
Assemblée de l'Œuvre des enfants tuberculeux, 21 février.	1		
Nice, Villefranche, Toulon, 10 avril. 4 jours............	9	10	5
Dunkerque, 17 septembre....	2		
Compiègne, Bétheny, 19 au 21 septembre..............		3	
1902.			
Centenaire de Victor Hugo, 26 février..................			
Russie, 13 au 27 mai	4	7	3

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DES DISCOURS, ALLOCUTIONS, TOASTS

prononcés par M. Émile LOUBET

DANS DIFFÉRENTES RÉCEPTIONS, VOYAGES, INAUGURATIONS, ETC.

(Suite.)

VOYAGES, RÉCEPTIONS, CÉRÉMONIES. DATES ET DURÉES.	DISCOURS PRONONCÉS.	ALLOCUTIONS PRONONCÉES.	VISITES, INAUGURATIONS, POSES DE PREMIÈRES PIERRES, ETC.
1902 *(suite)*.			
Montélimar, 31 mai..........	1		
Le Mans, 22 juin.............	1		
Valence, 12 octobre..........	1		1
1903.			
Aix, Arles, Marseille, Algérie, Tunisie, 13 au 29 avril.....	44	12	2
Visite du roi d'Angleterre, 1er au 4 mai................		2	
Angleterre, 6 au 9 juillet.....	11		
Montélimar, revue, 17 septembre.....................	1		
Visite du roi d'Italie, 14 au 19 octobre.................		2	
Visite des délégués du Parlement anglais, 26 novembre.			
Réception solennelle à l'Élysée de l'ambassadeur d'Autriche, 31 décembre................			
1904.			
Concours régional agricole, février.....................			1
Réception solennelle à l'Élysée de l'envoyé extraordinaire du roi des Belges, 13 février...		2	
Assemblée générale de l'Œuvre de l'orphelinat de l'enseignement primaire, 6 mars.			1
Voyage à Rome et à Naples, 23-28 avril................	4		
Voyage à Arras, 23 mai.......	4		

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DES DISCOURS, ALLOCUTIONS, TOASTS

prononcés par M. Émile LOUBET

DANS DIFFÉRENTES RÉCEPTIONS, VOYAGES, INAUGURATIONS, ETC.

(Suite.)

VOYAGES, RÉCEPTIONS, CÉRÉMONIES. — DATES ET DURÉES.	DISCOURS PRONONCÉS.	ALLOCUTIONS PRONONCÉES.	VISITES, INAUGURATIONS, POSES DE PREMIÈRES PIERRES, ETC.
1904 (*suite*).			
Le Bey de Tunis à Paris, 12 juillet		1	
Montélimar, septembre		1	
Fédération nationale de la mutualité au Trocadéro, 30 octobre			1
Comité de la France du Nord, 4 décembre		1	
Réception du roi et de la reine de Portugal, 15 décembre		1	
Musée social, 16 décembre		1	
1905.			
Ambassadeur du roi d'Angleterre, 24 janvier		1	
Association du commerce des tissus, 2 avril	1		
Exposition d'alimentation, 8 avril		1	
Visite au roi d'Angleterre à son passage à Noisy-le-Sec, 10 avril			1
Bordeaux, 24 avril	1	9	2
Visite au roi d'Angleterre à Paris, 30 avril			
Visite du roi d'Espagne, 30 mai au 4 juin		2	
Valence, 13 août		6	3
Brienne-le-Château, 11 septembre	1		
Espagne et Portugal, 23 au 29 octobre			

La synthèse générale du tableau qui précède peut s'effectuer, d'une façon un peu aride, mais saisissante, de la manière suivante :

ANNÉES.	NOMBRE DE JOURS.	DISCOURS ET ALLOCUTIONS.	RÉCEPTIONS, VISITES, ETC.	INAUGURATIONS.
1899	5	22	9	2
1900	11	33	20	10
1901	9	25	14	5
1902	18	14	7	4
1903	29	72	16	2
1904	14	15	8	3
1905	13	22	6	6
TOTAUX	99	203	80	32

Telle est la synthèse des jours de voyage, des discours prononcés, des visites faites ou reçues solennellement durant ces voyages, des inaugurations, poses de pierres et discours prononcés par M. Loubet jusqu'à ce jour.

Nous terminons cette étude par le relevé des départements de France où s'est rendu M. Loubet depuis son élévation à la présidence, et celui des époques de l'année pendant lesquelles il a voyagé.

Les départements qui ont reçu sa visite sont les suivants :

La Drôme : quatre fois;

Les Bouches-du-Rhône, le Pas-de-Calais : trois fois;

Le Nord (Dunkerque seulement), le Rhône : deux fois;

Les Alpes-Maritimes, l'Aube, le Calvados, la Côte-d'Or, l'Eure, le Finistère, la Gironde, le Loiret, la Manche, la Sarthe, la Seine-et-Oise, le Var : une fois seulement.

M. Émile Loubet a, en outre, voyagé dans l'Algérie, la Tunisie, l'Angleterre, la Russie, l'Italie, en attendant le départ pour l'Espagne, en octobre 1905. Mais, pour les départements français, une remarque, utile à faire connaître, peut résulter de la liste qui précède ainsi que de la carte que nous donnons : c'est que le centre de la France, le Sud-Ouest, le Midi, les Pyrénées, le Languedoc et l'Est n'ont pas eu encore la visite du Président de la République.

Quant aux époques auxquelles les voyages de M. Loubet ont

été effectués depuis 1899, ce sont les suivantes : en avril, il y en a eu cinq; en mai, quatre; en juin, un; en juillet, deux; en août, deux; en septembre (date de vacances et de villégiature), cinq voyages; en octobre, un; et un en novembre.

Pendant les quatre mois d'hiver et de travaux parlementaires, décembre, janvier, février, mars, il n'y a pas eu de voyage.

LES VOYAGES PRÉSIDENTIELS.

Nous donnons ci-dessous un rapide recensement des voyages présidentiels de MM. Sadi-Carnot, Félix Faure et Émile Loubet, en raison de l'influence qu'ils ont exercée sur les progrès de l'esprit républicain dans nos départements en même temps que sur notre politique extérieure.

VOYAGES DU PRÉSIDENT SADI-CARNOT.

Élu le 3 décembre 1887, le Président Carnot a fait un premier voyage le 26 avril 1888, et a visité Limoges, Agen, Bordeaux, Rochefort, en six jours; dans son voyage suivant il a été, du 18 au 23 août, à Chambéry, Vizille, Romans, Valence : durée cinq jours.

La même année, du 10 au 15 septembre, il a fait un voyage en Normandie, et s'est arrêté à Évreux, Caen, Cherbourg, Saint-Lô, le Havre, Rouen, Elbeuf, Caudebec, six jours en tout; et enfin, pour clore sa première année de présidence, il est allé faire des inaugurations, du 6 au 11 octobre, à Lyon, Annecy, Dijon, soit cinq jours.

En tout, pour l'année 1888, vingt-deux journées de voyage.

En 1889, le Président Carnot, du 31 mai au 4 juin, soit cinq jours, a visité Arras, les mines de Lens, Bruay, Saint-Omer, et les ports de Calais et Boulogne.

L'Exposition de 1889 a retenu cette année le Président à Paris.

En 1890, nous notons un grand voyage de treize jours : du 15 au 27 avril, en Provence, à Arles, Aix, Marseille, la Ciotat, Toulon; en Corse, Ajaccio, Bastia ; puis retour par le comté de

Nice, Villefranche, Nice, Grasse, et la Provence, Draguignan, Digne, Gap.

Du 21 au 29 mai, à Montélimar, Avignon, Nîmes, Montpellier, Besançon, Belfort, Vesoul, Troyes, soit huit jours.

Enfin une rapide excursion à La Rochelle, puis l'inauguration du port de La Palisse.

Ensemble : vingt-deux jours de voyage en 1890.

En 1891, un voyage d'un jour à Orléans, le 8 mai; puis un voyage de six jours, du 19 au 25 mai, à Limoges, Toulouse, Luchon, Bagnères, Tarbes, Pau, Bayonne, Dax, Mont-de-Marsan, et enfin une journée consacrée, le 16 septembre, à la revue des troupes après les manœuvres de l'Est, à Châlons d'abord, puis à Vitry-le-François.

Année 1891 : dix journées de voyage.

En 1892, le Président Carnot passe les 5 et 6 juin à Bar-le-Duc et à Nancy, les 3 et 4 septembre à Chambéry et à Aix-les-Bains; il assiste à la revue des grandes manœuvres à Poitiers et Montmorillon, le 15 septembre; il passe une journée, le 8 octobre, à Lille, pour le centenaire du siège de Lille ; en tout six journées.

Trois courts voyages en 1893 : le 23 septembre à Beauvais, le 27 octobre à Toulon, le 6 novembre à Maubeuge ; en tout trois journées.

En 1894, le Président Carnot est assassiné à Lyon le 24 juin, deuxième jour de son dernier voyage.

Voyages de Sadi-Carnot : soixante-huit journées, soit un pour trente-six journées de Présidence.

M. Casimir-Perier, élu le 27 juin 1894, fait une visite à Châteaudun : inauguration d'un monument commémoratif de la résistance de cette ville à l'invasion allemande en 1870.

VOYAGES DU PRÉSIDENT FÉLIX FAURE.

Le Président Félix Faure, élu le 17 janvier 1895, se rend tout d'abord à Sathonay le 27 mars de cette année, afin de remettre son drapeau au régiment spécialement armé pour aller à Madagascar : soit un jour de voyage.

Du 16 au 19 avril, il honore de sa visite les deux grandes villes

du département dont il a été l'élu : Rouen et le Havre, soit trois jours.

Du 30 mai au 6 juin, excursions rapides à Nevers, Fourchambault, Moulins, Vichy, Clermont-Ferrand, Tulle, Périgueux, Bordeaux : soit sept jours.

Le 25 juillet, Félix Faure se rend à Châlons-sur-Marne, et retourne de là au Havre dans la même journée.

Le 11 septembre, voyage à Langres, et le 18 septembre à Mirecourt : ci, treize jours en 1895.

En 1896, nous comptons vingt-neuf journées de voyages officiels. Ce sont successivement : 7 février, un jour à Versailles ; du 29 février au 9 mars, voyage à Lyon, Toulon, l'Algérie, Cannes, Nice, Menton, Marseille, soit dix journées.

Le 26 mars, Amboise et Tours, une journée.

Le 15 juillet, une journée à Reims.

Du 3 au 14 août, soit onze journées, au Havre ; d'où embarquement sur l'escadre, et arrivée à Saint-Malo, puis à Brest ; de là, par voie ferrée, voyage à Morlaix, à Châteaulin, à Quimper, à Lorient, à Saint-Brieuc, à Rennes.

Une journée à Rouen, le 14 août.

Deux journées à Angoulême et aux grandes manœuvres de Châteauneuf, le 12 septembre.

Enfin, Félix Faure est allé au-devant de l'Empereur de Russie, le 5 octobre, et il a accompagné le Tzar à Compiègne, puis à Versailles, le 9 octobre.

En tout, pour l'année 1896 : vingt-neuf journées.

En 1897, de plus longs voyages encore : du 20 au 28 avril, visite à la Roche-sur-Yon, à Nantes, à Saint-Nazaire, où le Président Félix Faure s'embarque ; débarqué à Rochefort, de là il va à Saintes, à la Rochelle, à Fontenay-le-Comte, soit huit jours.

Le 8 juin, une visite à Saint-Quentin.

Du 31 juillet jusqu'au 10 août, il parcourt le Dauphiné, l'Isère, la Drôme, le Vaucluse et passe à Valence, Orange, Nyons, Grenoble; de là il se rend aux manœuvres alpines, à Modane, Lans-le-Bourg, Thermignon; retour par la Savoie, Moutiers, Chambéry, Aix-les-Bains : soit onze journées.

Du 16 au 31 août, mémorable séjour de M. Félix Faure en Russie. Ce voyage dure quinze jours.

Retour par Dunkerque, où il passe la journée.

Le 14 septembre, il assiste aux manœuvres de Ville-l'Évêque.

En tout donc pour 1897 : 37 journées.

En 1898, le Président Félix Faure se repose et ne va plus qu'un jour aux manœuvres du Centre, dans l'Allier, à Chevagne et à Lusigny ; le 24 mars, il était allé à Saint-Étienne, soit deux journées en tout.

Le 15 février 1899 marque la date du décès du Président.

En tout, sur mille quatre cent quatre-vingt-onze jours de sa présidence, Félix Faure a voyagé quatre-vingt-un jours, soit un jour sur dix-neuf journées présidentielles.

SEPTENNAT DE M. ÉMILE LOUBET.

En 1899, le 4 avril, voyage à Montélimar : quatre jours ; à Dijon, le 21 mai, une journée : en tout cinq jours.

En 1900, année de l'Exposition universelle, un voyage à Cherbourg, Évreux, Lisieux, Caen, le 18 juillet, une journée ; un voyage le 12 août à Marseille, deux jours; un voyage à Rambouillet le 3 septembre, à Lyon le 4 novembre.

En 1901, le 17 septembre, à Dunkerque; le 7 novembre, à Nice, Villefranche, Toulon, quatre jours.

En 1902, voyage en Russie, quatorze jours, du 13 au 27 mai; voyage à Montélimar le 31 mai ; au Mans le 22 juin ; à Valence le 12 octobre ; soit ensemble, pour l'année, dix-sept journées.

En 1903, le 13 avril, départ pour l'Algérie et la Tunisie, par Aix et Arles, et au retour arrêt à Marseille ; du 6 au 9 juillet en Angleterre, trois jours ; une journée à Montélimar (revue des troupes), le 17 septembre ; ensemble vingt-cinq journées de voyage.

En 1904, le 23 mai à Arras ; du 23 au 28 avril, en Italie (Rome, Naples).

En 1905, le 10 avril, visite au roi d'Angleterre à Noisy-le-Sec ; 24 avril, Bordeaux ; 13 août, Valence ; 11 septembre, Brienne-le-Château (grandes manœuvres de l'Est); 23 au 29 octobre, visites au roi d'Espagne à Madrid et au roi de Portugal à Lisbonne.



SYNTHÈSE GÉNÉRALE
DES VOYAGES DES TROIS PRÉSIDENTS DE LA RÉPUBLIQUE
dans les Départements.



DÉPARTEMENTS.	VILLES VISITÉES PAR LES PRÉSIDENTS : M. SADI-CARNOT.	M. FÉLIX FAURE.	M. ÉMILE LOUBET.	TOTAUX.
Ain		Sathonay (camp de), 1895.		Sathonay.
Aisne		St-Quentin, 1897.		Saint-Quentin.
Allier		Moulins, 1895. Vichy, 1895. Manœuvres, 1898, Chevagne et Lusigny.		Moulins, Vichy. Manœuvres, 98, Chevagne et Lusigny.
Alpes (Basses)	Digne, 1890.			Digne.
Alpes (Hautes)	Gap, 1890.			Gap.
Alpes-Maritimes	Villefranche, 1890. Nice, 1890. Grasse, 1890.	Cannes, 1896. Nice, 1896. Menton, 1896.	Nice, 1901.	Nice (3 fois), Grasse, Villefranche, Menton, Cannes.
Aube	Troyes, 1890.		Brienne, 1905 (man. d'aut.).	Troyes, Brienne.
Bouches-du-Rhône	Arles, 1890. Aix, 1890. Marseille, 1890. La Ciotat, 1890.	Marseille, 1896.	Marseille, 1900. Marseille (pour l'Algérie et Tunisie), 1903.	Marseille (4 fois), Arles, Aix, la Ciotat.
Calvados	Caen, 1888.			Caen.
Charente		Angoulême, 1896. Manœuv. de Châteauneuf, 1896.		Angoulême : Manœuvres. Châteauneuf.
Charente-Inférieure	Rochefort, 1888. La Rochelle, 1890. La Palisse, 1890.	Rochefort, 1897. Saintes, 1897. La Rochelle, 1897.		Rochefort (2 fois), La Rochelle (2 fois), Saintes, La Palisse.
Corrèze		Tulle, 1895.		Tulle.
Corse	Ajaccio, 1890. Corte, 1890. Bastia, 1890.			Ajaccio, Corte, Bastia.
Côte-d'Or	Dijon, 1888.		Dijon, 1899.	Dijon (2 fois).
Côtes-du-Nord		Saint-Brieuc, 1896.		Saint-Brieuc.
Dordogne		Périgueux, 1895.		Périgueux.
Doubs	Besançon, 1890.			Besançon.
Drôme	Valence, 1888. Montélimar, 1890.	Valence, 1897. Nyons, 1897.	Montélimar, 1899. Montélimar, 1902. Valence, 1902. Montélimar (manœuvres d'automne), 1903. Valence, 1905.	Valence (4 fois), Montélimar (4 fois) (manœuvres), Nyons.
Eure	Évreux, 1888.			Évreux.
Eure-et-Loir	Châteaudun, 1894. *M. Casimir-Perier*			Châteaudun, *M. Casimir-Perier*
Finistère		Brest par mer, 1896. Morlaix, 1896. Châteaulin, 1896. Quimper, 1896.	Brest, 1901.	Brest (2 fois), Châteaulin, Quimper, Morlaix.
Gard	Nîmes, 1890.			Nîmes.
Garonne (Hte-)	Toulouse, 1891.			Toulouse.
Gironde	Bordeaux, 1888.	Bordeaux, 1895.	Bordeaux, 1905.	Bordeaux (3 fois).
Hérault	Montpellier, 1890.			Montpellier.
Ille-et-Vilaine		St-Malo, par mer, 1896. Rennes, 1896.		St-Malo, Rennes.
1er TOTAL....	27	27	12	66



SYNTHÈSE GÉNÉRALE

DES VOYAGES DES TROIS PRÉSIDENTS DE LA RÉPUBLIQUE

dans les Départements.

(Suite.)



DÉPARTEMENTS.	VILLES VISITÉES PAR LES PRÉSIDENTS : M. SADI-CARNOT.	M. FÉLIX FAURE.	M. ÉMILE LOUBET.	TOTAUX.
Indre-et-Loire..		Amboise, 1896. Tours, 1896.		Amboise, Tours.
Isère..........	Vizille, 1888. Romans, 1888.	Grenoble, 1897.		Grenoble, Vizille, Romans.
Landes.........	Dax, 1891. Mont-de-Marsan, 1891.			Dax, Mont-de-Marsan.
Loire..........		St-Étienne, 1898.		St-Étienne.
Loire-Inférieure.		Nantes, 1897. St-Nazaire, 1897.		Nantes, Saint-Nazaire.
Loiret.........	Orléans, 1891.		Beauce (Amilly), 1900, manœuvres.	Orléans, Amilly (Beauce).
Lot-et-Garonne.	Agen, 1888.			Agen.
Manche	Cherbourg, 1888. Saint-Lô, 1888.	Cherbourg, 1896.	Cherbourg, 1900.	Cherbourg (3 fois), Saint-Lô.
Marne..........	Châlons-s.-Marne, 1891. Vitry-le-François, 1891.	Châlons-s.-Marne, 1895. Reims, 1896.		Châlons-s.-Marne (2 fois). Reims, Vitry-le-François (manœuvres).
Meurthe-et-Mos.	Nancy, 1892.			Nancy.
Meuse..........	Bar-le-Duc, 1892.	Langres, 1895.		Bar-le-Duc, Langres.
Morbihan		Lorient, 1896.		Lorient.
Nièvre.........		Nevers, 1895. Fourchambault, 1895.		Nevers, Fourchambault.
Nord...........	Lille, 1892. Maubeuge, 1893.	Ville-l'Évêque, 1897 manœuvres. Dunkerque, 1897.	Dunkerque, 1901. Dunkerque, 1902.	Dunkerque (3 fois) Lille, Ville-l'Évêque (manœuv.), Maubeuge.
Oise	Beauvais, 1893.			Beauvais.
Pas-de-Calais...	Arras, 1889. Lens, 1889. Bruay, 1889. Saint-Omer, 1889. Calais, 1889. Boulogne, 1889.		Boulogne (pour l'Angleterre), 1903. Arras, 1904.	Arras (2 fois), Boulogne (2 fois), Lens, Bruay, Calais, St-Omer.
Puy-de-Dôme...		Clermont-Ferrand, 1895.		Clermont-Ferrand.
Pyrénées (Bass.-)	Pau, 1891. Bayonne, 1891.			Pau, Bayonne.
Pyrénées (Htes-).	Luchon, 1891. Bagnères, 1891. Tarbes, 1891.			Luchon, Bagnères, Tarbes.
Belfort (Territoire de)......	Belfort, 1890.			Belfort.
Rhône..........	Lyon, 1888. Lyon, 1894 (décédé).	Lyon, 1896.	Lyon, 1900.	Lyon (4 fois).
Saône (Haute-).	Vesoul, 1890.			Vesoul.
Sarthe.........			Le Mans, 1902.	Le Mans.
2e TOTAL ...	30	17	8	55



SYNTHÈSE GÉNÉRALE

DES VOYAGES DES TROIS PRÉSIDENTS DE LA RÉPUBLIQUE

dans les Départements.

(Suite.)



DÉPARTEMENTS.	VILLES VISITÉES PAR LES PRÉSIDENTS : M. SADI-CARNOT.	M. FÉLIX FAURE.	M. ÉMILE LOUBET.	TOTAUX.
Savoie..........	Chambéry, 1888. Chambéry, 1892. Aix, 1892.	Modane, 1897. Lans-le-Bourg, 1897, manœuvres alpines. Thermignon, 1897. Moutiers, 1897. Chambéry, 1897. Aix, 1897.		Chambéry (3 fois), Aix-les-Bains (2 fois), Modane, Lans-le-Bourg, Moutiers, Thermignon.
Savoie (Haute-).	Annecy, 1888.			Annecy.
Seine-Inférieure	Le Havre, 1888. Rouen, 1888. Elbeuf, 1888. Caudebec, 1888.	Rouen, 1895. Le Havre, 1895. Le Havre, 1896. Rouen, 1896.		Le Havre (3 fois), Rouen (3 fois), Elbeuf, Caudebec.
Seine-et-Oise...		Versailles, 1896. Versailles, 1896.		Versailles (2 fois).
Var............	Toulon, 1890. Draguignan, 1890. Toulon, 1893.	Toulon, 1895.	Toulon, 1901.	Toulon (4 fois), Draguignan.
Vaucluse.......	Avignon, 1890.	Orange, 1897.		Orange, Avignon.
Vendée.........		La Roche-sur-Yon, 1897. Fontenay-le-Comte 1897.		La Roche-s.-Yon, Fontenay-le-Comte.
Vienne	Poitiers, 1892. Montmorillon, 1892.			Poitiers, Montmorillon.
Vienne (Haute-).	Limoges, 1888. Limoges, 1891.			Limoges (2 fois).
Vosges.........		Mirecourt, 1895.		Mirecourt.
3e TOTAL....	16	17	1	34
2e TOTAL ...	30	17	8	55
1er TOTAL...	27	27	12	66
TOTAL GÉNÉRAL.	73	61	21	155

Il résulte de ce tableau qu'un certain nombre de départements n'ont encore été visités par aucun des Présidents passés; ce sont: l'Ardèche, les Ardennes, l'Ariège, l'Aude, l'Aveyron, le Cantal, le Cher, la Creuse, le Gers, l'Indre, le Jura, le Loir-et-Cher, la Haute-Loire, le Lot, la Lozère, le Maine-et-Loire, la Haute-Marne, la Mayenne, l'Orne, les Pyrénées-Orientales, la Seine-et-Marne, les Deux-Sèvres, la Somme, le Tarn, le Tarn-et-Garonne, et enfin l'Yonne.

Sur les 155 localités ou villes visitées en France, 73 reviennent

à Sadi-Carnot, 1 à M. Casimir-Perier, 61 à Félix Faure, et 21 à M. Émile Loubet.

Mais le Président actuel de la République compte à son actif en Algérie et Tunisie, en Russie, en Italie, en Angleterre, finalement en Espagne et en Portugal, des voyages assez nombreux et d'assez longue durée pour être placé, sous ce rapport, en dehors de toute comparaison avec ses prédécesseurs, en tenant compte toutefois de ce fait qu'il est jusqu'à présent le seul Président dont les voyages se répartissent sur les sept années intégrales de la Présidence.



ERRATA



	AU LIEU DE :	LIRE :
Page 113 :	Alain-Targé	Allain-Targé.
— 149 :	St-Germain	Phot. Eug. Pirou, boul. St-Germain.
— 228 :	natio (ligne 22)	nation.
— 257 :	aux survivants, etc	au 10e bataillon alpin.
— 299 :	ci (ligne 8)	ici.
— 326 :	25 juin (ligne 14)	24 juin.
— 406 :	lus (ligne 23)	plus.
— 417 :	Phot. Paul Boyer	Extrait de l'*Illustration*.
— 443 :	peu le (ligne 4)	peuple.
— 472 :	Paul Brousse	Paul Brousse, président du Conseil municipal de Paris.

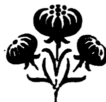


TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS CITÉS DANS L'OUVRAGE

A

B

C

D

M

N

O

P

Q

R

S

TABLE DES PORTRAITS

TABLE DES ILLUSTRATIONS DIVERSES

TABLE DES CHAPITRES



4122-05. — Corbeil. Imprimerie Ed. Crété.


REPUBLIQUE FRANCAISE

